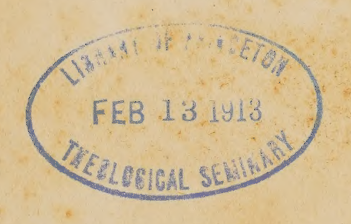




J. W. A.

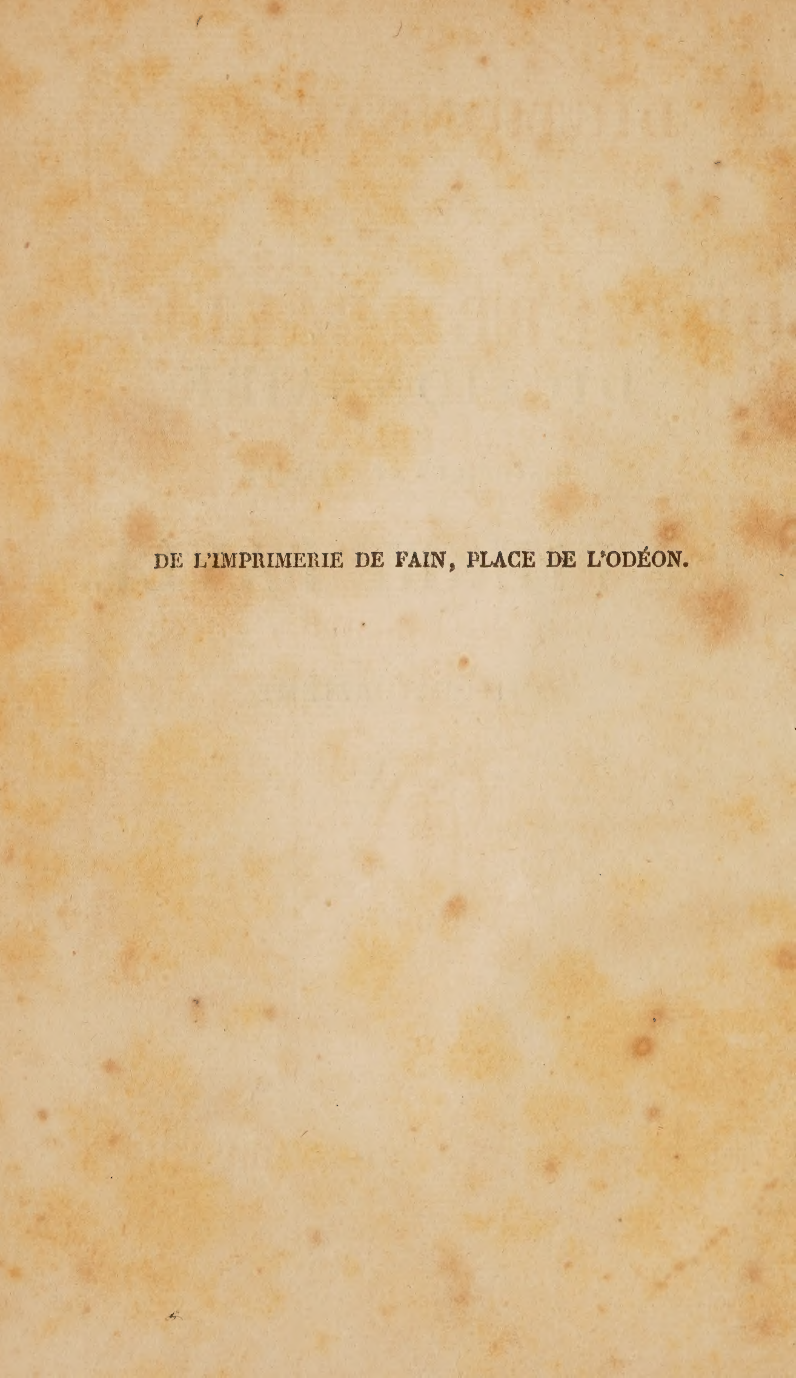
DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

TOME QUATORZIÈME.

T.—X.



DE L'IMPRIMERIE DE FAIN, PLACE DE L'ODÉON.



DICTIONNAIRE

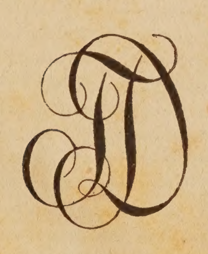
HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE DE NOTES EXTRAITES DE CHAUFEPIÉ, JOLY, LA MONNOIE, L.-J. LECLERC, LEDUCHAT, PROSPER MARCHAND, ETC., ETC.

TOME QUATORZIÈME.



PARIS,

DESOER, LIBRAIRE, RUE CHRISTINE.

1820.

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

T.

TABOR (Jean Otton), célèbre jurisconsulte allemand, naquit à Bautzen (*a*), capitale de la haute Lusace, le 3 de septembre 1640. Il fit ses études de philosophie et de droit à Leipsic, et se rendit capable, avant l'âge de vingt ans, d'expliquer à ses camarades les Paratitles de Wésenbécius. Il passa de l'université de Leipsic à celle de Strasbourg, et puis il voyagea en France, au temps de la prise de la Rochelle. Il ne fut pas plus tôt de retour chez lui, qu'il s'engagea à voyager en Italie avec deux jeunes gentilshommes dont il était gouverneur; mais il survint des obstacles à ce voyage. Il fut reçu docteur en droit à Strasbourg, le 10 de novembre 1631. Les guerres d'Allemagne lui ôtèrent une partie de son patrimoine, et réduisirent en cendres sa patrie, l'an 1634. Il y exerçait alors la charge d'avocat et de syndic de la ville. Il fut appelé peu de jours après ce désastre pour succéder à Joachim Cluténius, qui avait laissé vacante une chaire de professeur en droit à Strasbourg. Il suivit cette vocation, et se vit honoré bientôt du premier poste dans la faculté de droit. Il se fixa dans cette ville jusques en l'année 1656, quoiqu'on lui eût offert de divers endroits plusieurs charges très-honorables : mais enfin cette année-là il se sentit plus disposé à déménager. Le rétablissement de la paix, le regret d'avoir perdu une épouse avec laquelle il avait vécu ving-deux ans, le dégoût qui lui prit du lieu où elle était morte, et quelques autres mécontentemens à quoi le grand mérite a accoutumé d'exposer (*b*), envoyèrent notre Tabor au pays de Mecklenbourg, pour y être chancelier du duc. Il quitta bientôt ce poste, pour se redonner tout entier à ses études; mais avant que

(*a*) *Budissina en latin.*

(*b*) *Restituta pax, erepta conjux, et hinc innatum loci tædium, tùm caussæ aliæ quæ insectari solent magnas virtutes.* Mausol. Joh. Otton. Taboris.

de retrouver le repos de son cabinet, il fut obligé d'aller à la cour de Saxe et à celle de l'empereur, pour les affaires de ce duc. Il se retira à Giesse en 1659, et y fut chancelier de l'université, et conseiller du landgrave de Hesse-Darmstad (*c*). Diverses raisons l'obligèrent à déménager encore; ce qu'il fit en 1667, pour se retirer à Francfort, où son fils était avocat. Il ne fut point là non plus qu'ailleurs exempt de chagrins. Il mourut le 12 de décembre 1674. Il avait publié en divers temps plusieurs livres sur des matières de droit, qui avaient eu beaucoup de débit : c'est ce qui faisait que les exemplaires en étaient devenus fort rares; et de là vint qu'un professeur de Leipsic, nommé Mylius, en fit un recueil le plus exact qu'il lui fut possible, qu'il publia en deux volumes *in-folio* (*d*), l'an 1688. M. Praschius, ancien bourgmestre de Ratisbonne et gendre de Tabor, mit sous la presse en 1675 un petit écrit contenant le narré de la vie de son beau-père (*e*)(A).

(*c*) *On lui donne ces qualités au titre de la nouvelle édition de ses OEuvres.*

(*d*) Lipsiæ, apud Joh. Frider. Gleditschium.

(*e*) *Il est intitulé*, Mausoleum Joh. Ottonis Taboris J. C.

(A) *M. Praschius... mit sous la presse..... le narré de la vie de son beau-père.*] A certains égards le détail n'y pèche point par défaut; mais sur les choses dont le public aurait pu avoir le plus de curiosité, on en demeure à des notions fort générales, et l'on se contente de nous dire, *Si tantas virtutes aliquo vitiorum confinio læsit, si in vitâ nonnunquàm vel doctrinâ offendit, aut justam causam paulò acriùs defendit, exemplo docuit illustri nihil in humanis rebus perfectum, aut superbiæ concessum esse, quo maneat* Soli Deo gloria. C'est la conclusion de l'écrit de M. Praschius, dont j'ai tiré cet article.

TABOUÉ ou TABOUET (Julien), en latin *Taboetius* *, mériterait un rang honorable parmi les savans du XVIe. siècle, s'il n'avait terni par ses mauvaises actions tout le mérite de son éloquence, de sa doctrine et de son esprit. Il était de Chantenai à quatre lieues du Mans (*a*) (A). . . . .

* Joly dit que son vrai nom était Tabouet; et après avoir rapporté les paroles de Leclerc, qui reproche à Bayle d'avoir condamné Tabouet sans examiner son affaire à fond, et qui s'appuie sur le témoignage d'un très-savant magistrat, Joly donne le *Mémoire* (du président Bouhier) *concernant le fameux procès criminel intenté à la requête de Julien Tabouet, procureur général au parlement de Chambéri, contre Raymond Pellisson, premier président, et quelques autres officiers du même parlement.* Ce *Mémoire*, qui remplit plus de 15 pages in-folio, contient la liste des ouvrages de Tabouet.

(*a*) La Croix du Maine, *pag.* 278.

(A).....] Notez qu'on ne trouve pas cette affaire de Taboué dans toutes les éditions des arrêts de Jean Papon. Je ne l'ai point trouvée dans l'édition latine faite à Genève *sumptibus Samuëlis Crispini*, l'an 1624, *in-folio*, et néanmoins au livre XXIV, titre Ier. page 734, vous rencontrez ces paroles : *Hanc ad rem notatu dignum est arrestum Tabouet, suprà* tit. de author. rer. judic., *etc* : ce qui montre que ceux qui ôtèrent de sa place l'arrêt rendu contre Taboué oublièrent d'effacer l'endroit du livre XXIV, où l'on était renvoyé à cet arrêt-là. De pareils oublis n'arrivent que trop souvent à ceux qui corrigent un ouvrage. Ils ôtent certaines choses en un lieu, et laissent ailleurs la citation de ces mêmes choses..... Voyez, touchant Taboué, l'Histoire des Évêques du Mans, par Antoine le Courvaisier, page 854, et censurez ses omissions; celle de M. de Thou, livre XVII, pag. 357 (c'est page 952 de la version de du Rier); Papon surtout; et Ménage, l'Histoire de Sablé.

TABOUROT (ÉTIENNE), cherchez ACCORDS, tome I.

TACFARINAS, chef d'armée contre les Romains en Afrique, au temps de Tibère, était Numide de nation (*a*). Il servit d'abord dans les troupes auxiliaires des Romains, et ayant déserté, il assembla une bande de vagabonds et de brigands, et se mit à faire des courses et des pilleries. Il disciplina ensuite cette troupe de voleurs, et la divisa en compagnies sous des enseignes, selon l'usage de la guerre. Enfin il devint le chef des Muzulains, nation puissante proche des déserts de l'Afrique, et il se confédéra avec les Maures du voisinage. Ceux-ci étaient commandés par Mazippa, et formèrent un camp volant qui portait le fer et le feu et la terreur de tous côtés, pendant que Tacfarinas avec l'élite des troupes campait à la manière des Romains, et accoutumait ses gens à la discipline militaire. Les Cinithiens, autre nation considérable, entrèrent dans les mêmes intérêts. Furius Camillus, proconsul d'Afrique, averti de ces mouvemens, marcha contre l'ennemi, et le mit en fuite. Cela lui valut les ornemens du triomphe (*b*). Ceci se passa l'an de Rome 770 (*c*). Tacfarinas renouvela ses brigandages quelque temps après, assiégea même un château où Décrius commandait, et défit la garnison qui était sortie pour se battre en rase campagne. Décrius remplit les devoirs d'un guerrier très-brave et très-expérimenté. Les blessures qu'il avait reçues, dont l'une lui avait crevé un œil, ne l'empêchèrent pas de faire tête aux ennemis jusques à ce qu'il fut tué : ses soldats avaient pris la fuite. Le proconsul Apronius châtia sévèrement leur lâcheté, car il en fit mourir de dix un. Cela fit un tel effet, que cinq cents soldats ayant chargé les mêmes troupes de Tacfarinas qui assiégeaient une place, les mirent en déroute. Depuis cela ce Numide prit le parti de n'attendre point les Romains ; il distribua ses gens en divers lieux : si on le poursuivait, il prenait la fuite, et quand on se retirait, il chargeait en queue. Mais s'étant arrêté dans un camp, il y fut battu, et il se trouva réduit à se retirer dans les déserts (*d*). Ce ne fut pas pour long-temps, il se remit en campagne bientôt après, et cette nouvelle ayant été rapportée à Rome, l'on envoya en Afrique contre lui Junius Blæsus, oncle de Séjan (*e*). Ce nouveau proconsul s'acquitta très-bien de son emploi (*f*) (A); et néanmoins Tacfarinas réparait si bien ses pertes, qu'il eut l'audace d'envoyer des députés à Tibère pour demander qu'on lui assignât un pays, faute de quoi il menaçait d'une guerre qui n'aurait aucune fin. L'empereur fut si indigné de cette insolence, qu'il donna ordre à Junius Blæsus de se saisir de Tacfarinas à quelque prix que ce fût. On ne termina cette guerre que l'an de Rome 777, et ce fut le proconsul Dolabella

(*a*) Tacit., Annal., *lib. II, cap. LII.*

(*b*) *Ex eodem, ibidem, lib. II, c. LII.*

(*c*) *C'était le 17e. de l'ère chrétienne.*

(*d*) *Tiré de* Tacite, Annal., *lib. III, cap. XX, XXI.*

(*e*) *Idem, ibidem, cap. XXXII, XXXV.*

(*f*) *Idem, ibidem, cap. LXXIII.*

qui en vint à bout. L'armée de Tacfarinas fut battue : on tâcha de prendre le chef; mais il aima mieux perdre la vie en se défendant courageusement, que de tomber vif entre les mains du proconsul (*g*). On marquera ci-dessous les fautes du Supplément de Moréri (B).

(*g*) Tacit. Annal., *lib. IV*, *c. XXIII et seq.*

(A) *Junius Blæsus, oncle de Séjan. Ce nouveau proconsul s'acquitta très-bien de son emploi.*] L'empereur, faisant savoir au sénat les nouvelles irruptions de Tacfarinas, exhorta la compagnie à choisir un proconsul qui entendît bien la guerre, et qui fût capable d'en soutenir les fatigues (1). Les sénateurs s'étant déchargés de ce choix sur le soin de l'empereur (2), ce prince (3) les censura obliquement de ce qu'ils lui renvoyaient toutes les affaires épineuses, et leur nomma deux sujets, Manius Lépidus et Junius Blæsus, afin qu'ils en choisissent l'un pour l'envoyer en Afrique. Lépidus pria qu'on le dispensât de cette charge, Junius demanda la même chose ; mais on sentit bien la différence de leur langage, et que Lépidus parlait tout de bon, et Blæsus contre sa pensée. On entendit bien les raisons que Lépidus allégua, et celle qu'il n'allégua point, et qui était la principale, savoir, la supériorité de Junius Blæsus, oncle du favori. La prudence ne voulait pas que l'on fût son compétiteur en cette rencontre ; il valait mieux ne se pas commettre à la décision des suffrages; le proconsulat était assuré à Blæsus tout comme s'il eût été le seul que l'empereur eût nommé. Je ne dis rien qui ne résulte des paroles de Tacite. *Tum audita amborum verba, intentiùs excusante se Lepido, cùm* valetudinem corporis, ætatem liberûm, nubilem filiam *obtenderet ; intelligeretúrque etiam quod silebat, avunculum esse Sejani Blæsum, atque eo prævalidum. Respondit Blæsus specie recusantis, sed neque eâdem adseveratione; et consensu adulantium auditus est* (4). Cet oncle du favori est un exemple qui prouve que les parens d'un premier ministre sont très-dignes quelquefois des charges qu'on ne leur confère qu'à cause de leur parenté. Il prit les meilleures voies que l'on pouvait prendre pour dompter Tacfarinas (5), et nous lisons dans Tacite que les honneurs du triomphe qui lui furent accordés lui étaient dues quoique Tibère déclarât qu'il les accordait en considération de Séjan. *Neque multò post Cæsar cùm Junium Blæsum proconsulem Africæ triumphi insignibus attolleret*, dare id se *dixit* honori Sejani, *cujus ille avunculus erat. Ac tamen res Blæsi dignæ decore tali fuêre* (6). Notez que cet empereur voulut que les légions honorassent Junius Blæsus de la qualité d'*Imperator*. Cette qualité donnée par les acclamations des soldats était fort glorieuse. Elle avait été en usage dans les guerres du peuple romain aux temps de la république, mais cette coutume s'affaiblit beaucoup sous Auguste, et fut entièrement abolie sous Tibère ; car Junius Blæsus fut le dernier que l'on régala de cette salutation. Tout ceci mérite d'être rapporté dans les propres termes de Tacite. *Tiberius pro confecto* (bello) *interpretatus*, *id quoque Blæso tribuit*, *ut* Imperator *à legionibus salutaretur : prisco erga duces honore, qui benè gestâ republicâ gaudio et impetu victoris exercitus conclamabatur : erantque plures simul imperatores, nec super ceterorum æqualitatem. Concessit quibusdam et Augustus id vocabulum ; ac tunc Tiberius Blæso postremum* (7). Les premières paroles de ce passage nous font savoir que Tibère compta pour finie la guerre de Tacfarinas, quoique Blæsus fût revenu en Italie avant que d'avoir coupé toutes les semences qui la pouvaient faire regermer (8). Tibère, s'étant

(1) *Judicio patrum deligendum proconsulem, gnarum militiæ, corpore validum, et bello suffecturum.* Tacit., Ann., *lib. III*, *cap. XXXII.*

(2) *Idem, ibidem.*

(3) *Idem, ibidem, cap. XXXV.*

(4) *Idem, ibidem.*

(5) *Voyez* Tacite, *ibidem*, *cap. LXXIV.*

(6) *Idem, ibidem, cap. LXXII, LXXIII.*

(7) *Idem, ibidem, cap. LXXIV.*

(8) Fratre ejus (*Tacfarinatis*) capto regressus est, properantiùs tamen quàm ex utilitate sociorum, relictis per quos resurgeret bellum, *idem, ibidem.*

persuadé que c'était une affaire faite, fit revenir d'Afrique la neuvième légion. Tacfarinas fit courir le bruit qu'on ne l'avait transportée en un autre lieu que parce que d'autres nations désolaient l'empire romain, et qu'ainsi il serait facile d'envelopper ce qui restait des troupes romaines, pourvu que tous ceux qui préféraient la liberté à la servitude voulussent bien réunir leurs forces. Il fut joint et assisté par beaucoup de gens, et donna bien de la peine au nouveau proconsul Dolabella, qui vainquit enfin pleinement cet ennemi (9). Il demanda l'honneur du triomphe et ne put pas l'obtenir, car Tibère, par complaisance pour Séjan, refusa de consentir à une chose qui pouvait diminuer la gloire de Junius Blæsus. Ce refus donna plutôt du relief à la gloire de Dolabella, qu'à celle de l'oncle du favori. Tacite n'avait garde de supprimer cette observation. *Dolabellæ petenti abnuit triumphalia Tiberius Sejano tribuens, ne Blæsi avunculi ejus laus obsolesceret. Sed neque Blæsus ideò inlustrior, et huic negatus honor gloriam intendit. Quippe minore exercitu, insignis captivos, cædem ducis, bellique confecti famam deportarât* (10). Il y eut bien de l'injustice à refuser à Dolabella, qui avait mis fin à cette guerre, ce qui avait été accordé aux demi-vainqueurs de Tacfarinas (11).

(B) *Les fautes du Supplément de Moréri.*] On a eu tort de dire, I. Que Tacfarinas était un esclave ; II. qu'il *se retira en Afrique* ; III. que des brigands qu'il assembla *il forma une puissante armée de Sarrasins* (12) ; IV. qu'il se fit *proclamer roi*. V. qu'il *défit l'armée romaine, commandée par Décius, proconsul d'Afrique* ; VI. qu'il le *blessa à l'œil* ; VII. qu'*ensuite il fut vaincu par Camille* ; VIII. et que Tacite narre tout cela dans le IIe. livre. Voila huit fautes capitales : c'est trop pour un article de dix lignes, et où il y a tant d'omissions. Tacite ne dit rien qui nous porte à croire que Tacfarinas fût esclave, ou qu'il eût servi hors d'Afrique dans l'armée des Romains. Ce fut en Afrique qu'il porta les armes pour eux, selon toutes les apparences ; et par conséquent il ne se retira point en Afrique après avoir déserté. Pour ce qui est de cette armée de Sarrasins, je ne crois pas me tromper dans mes conjectures, si je dis que le terme *Muzulani*, dont se sert Tacite, a fait croire au continuateur de Moréri, qu'il s'agissait là des musulmans ; et comme les sectateurs de Mahomet se donnent ce nom, et qu'ils ont aussi été connus sous celui de Sarrasins, on s'est figuré qu'il était indifférent de dire une armée de Sarrasins, ou une armée de musulmans. Tacite ne parle point d'un proconsul qui s'appelât Décius, mais d'un Décrius qui commandait dans un château dont la garnison consistait en une cohorte (13). Voilà ce que l'on nous convertit en une armée romaine, commandée par le proconsul Décius. Or, puisque Décrius fut tué, il ne fallait pas dire tout simplement que Tacfarinas le blessa à l'œil. La victoire de Camille précéda cette défaite de Décrius. Il aurait fallu citer le IIe., le IIIe. et le IVe. livre des Annales de Tacite : car ces mots, *Tacite, liv. II*, vous renvoient aussitôt au IIe. livre de l'Histoire, qu'au IIe. livre des Annales ; et après tout, en quelque endroit que vous preniez le IIe. livre, vous n'y trouverez point toutes les choses qu'on vous raconte de Tacfarinas.

(9) Tacit., Annal., *lib. IV, cap. XXIII et sequent.*

(10) *Idem, ibidem, cap. XXVI.*

(11) *Priores duces, ubi impetrando triumphalium insigni sufficere res suas crediderant, hostem omittebant. Jamque tres laureatæ in urbe statuæ, et adhuc raptabat Africam Tacfarinas.* Idem, ibidem, cap. XXIII.

(12) *Ceci a été ôté aux éditions de Hollande.*

(13) *C'était environ six cents hommes.*

TACHUS, roi d'Égypte, au temps d'Artaxerxès Ochus (*a*). La domination des Perses était si odieuse aux Égyptiens, qu'il ne fut pas difficile à Tachus de faire soulever beaucoup de monde ; mais il eut besoin du secours des Grecs pour se maintenir dans la dignité dont on l'avait revêtu. Il n'ignorait point la valeur et l'expérience d'Agésilaüs,

(*a*) *Voyez la* 104e. *olympiade.*

roi des Lacédémoniens; c'est pourquoi il le prit à son service. Agésilaüs, quoique âgé de plus de quatre-vingts ans, ne refusa point ce parti. Il leva des troupes avec l'argent qu'il avait reçu de Tachus, et les conduisit en Égypte, sans se soucier qu'on le blâmât d'avoir accepté un emploi si peu digne de son rang et de sa réputation. Il fut bientôt mécontent de Tachus, qui, au lieu de lui laisser le commandement général des troupes, ne lui laissa commander que les étrangers, et donna à l'Athénien Chabrias la dignité d'amiral, et retint pour lui le caractère de chef sur toutes choses. Agésilaüs attendit à témoigner son ressentiment qu'une occasion favorable s'en présentât, et il la trouva bientôt. Nectanabe, parent de Tachus, commandait une partie de l'armée; il la débaucha de l'obéissance de Tachus, et se fit élire roi par les Égyptiens. Cela fait, il envoya des ambassadeurs au roi Agésilaüs, pour le prier de se joindre à lui, et ne manqua pas de lui faire de magnifiques promesses. Tachus, de son côté, n'oublia rien pour le retenir. Chacun de ces concurrens envoya des députés à Lacédémone. Agésilaüs y en envoya aussi; mais beaucoup plus afin de recommander les intérêts de Nectanabe qu'afin de recommander ceux de Tachus. Il reçut un plein-pouvoir de faire tout ce qu'il jugerait le plus à propos pour le bien de sa patrie, et il jugea qu'il était plus utile aux Lacédémoniens d'abandonner Tachus que de le maintenir; de sorte qu'il passa au service de Nectanabe avec les soldats qu'il commandait; ce qui, comme l'a remarqué son historien, ne méritait pas d'être appelé autrement que trahison, quelque couverture qu'on y donnât de l'utilité publique. Tachus ainsi abandonné s'enfuit où il put (*b*); et je ne crois point que l'histoire l'ait jamais retrouvé. Quelques-uns (*c*) ont dit qu'il se retira en Perse. Il faut bien que tout bon asile lui manquât, puisqu'il se réfugiait chez un prince qui ne le pouvait regarder que comme un chef de rebelles. Athénée donne au ressentiment d'Agésilaüs une cause fort différente de celle qu'on vient de voir; mais j'aimerais beaucoup mieux en croire Plutarque qu'Athénée (A).

(*b*) *Tiré de* Plutarque, *in* Vitâ Agesilai.
(*c*) Theopompus, *et* Lyceas Naucratites, *apud* Athenæum, *lib. XIV*, *pag.* 616.

(A) *J'aimerais beaucoup mieux en croire Plutarque qu'Athénée.*] Ce dernier attribue tout à un mot de raillerie; il veut (1) que Tachus se moquant d'Agésilaüs, en le voyant de petite taille, lui ait dit: *Une montagne a été en travail d'enfant, Jupiter en a eu peur, elle s'est délivrée d'une souris*, ὤδινεν ὄρος, Ζεὺς δ' ἐφοβεῖτο, τὸ δ' ἔτεκεν μῦν. Il ajoute qu'Agésilaüs se mit en colère, et qu'il répondit: *Vous éprouverez un jour que je suis un lion.* La menace fut suivie de son effet, car une sédition ayant été excitée contre Tachus, il se vit abandonné d'Agésilaüs et contraint de s'enfuir en Perse. Je ne trouve point de vraisemblance en cela. Premièrement Plutarque, qui rapporte assez au long le mépris que les Égyptiens firent d'Agésilaüs, en le voyant si mal équipé et de si mauvaise mine, et en connaissant son mauvais goût par le choix qu'il fit sur les présens qu'on lui avait envoyés, ne dit point que Tachus se soit mêlé de ces railleries. Il dit bien que la foule de

(1) Athen., *lib. XIV*, *pag.* 616.

monde qui accourut au rivage pour voir ce grand capitaine, dont la renommée parlait tant, lui appliqua la fable de la montagne qui enfante une souris ; mais il ne dit point qu'Agésilaüs ait répondu la moindre chose ; et Tachus n'était point là. Le bon mot qu'Athénée fournit au roi de Lacédémone aurait trouvé sans doute place dans le recueil que Plutarque nous a laissé des Apophthegmes de ce prince, s'il fût venu d'une bonne tradition. De plus, y a-t-il apparence qu'un homme, qui avait tant de besoin d'Agésilaüs, ait été assez imprudent pour l'irriter par une si piquante raillerie ? Je ne nie pas que Plutarque n'ait observé qu'Agésilaüs eut à souffrir de la vanité de Tachus (2) ; mais, encore un coup, cet historien n'aurait pas oublié en ce lieu-là le conte de la montagne, et la vive réponse d'Agésilaüs. Je croirais volontiers qu'il faudrait réduire à ceci la narration d'Athénée : On rapporta au roi de Lacédémone que les Égyptiens, après l'avoir vu si petit, lui, dont ils s'étaient fait une grande idée, avaient parlé de la montagne qui enfante un rat ; il répondit apparemment : *Ils verront bientôt se battre, comme un lion, cette souris qu'ils ont vue sur le rivage.* Il ne prétendait point menacer Tachus, mais le remplir d'espérance. J'ai ouï dire que des généraux français se trouvant en Allemagne, et remarquant qu'on n'y avait pas bonne opinion de certains régimens qu'ils y commandaient, où l'on ne voyait pas de grands corps ni de grosses masses de chair bien nourries et bien vêtues, rassuraient les gens par ces paroles : *Vous verrez ces petits soldats, maigres et décharnés, aller au feu comme des lions, et faire plier les plus gros colosses.* Quoi qu'il en soit, on peut voir dans ce conte d'Athénée, vrai ou faux, une leçon importante ; c'est que les princes ne doivent jamais offenser personne par des railleries (3) : il leur en coûte bon quelquefois.

(2) Ἔπειτα τὴν ἄλλην ἀλαζονείαν καὶ κενοφροσύνην τοῦ Αἰγυπτίου βαρυνόμενος. *Deindè reliquâ Ægyptii insolentiâ et vanitate fatigatus.* Plutarch., *in* Vitâ Agesilaï, *pag.* 617.

(3) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *mois de mars* 1684, *pag.* 47.

TACITE (Caïus (*a*) Corneille), historien romain, a fleuri dans le Ier. siècle. On ne sait rien de ses ancêtres, et apparemment la gloire de sa famille commença en sa personne. Son premier emploi, dit-on, fut celui de procureur de Vespasien dans la Gaule belgique (A). Étant retourné à Rome, il reçut de l'empereur Tite un grade plus honorable (*b*). Il fut préteur sous l'empire de Domitien (B), et consul sous Nerva (C). Mais toutes ces dignités ne lui donnent qu'une gloire fort petite, si on la compare à celle qu'il s'est procurée par les travaux de sa plume. Ses Annales et son Histoire (D) sont quelque chose d'admirable et l'un des plus grands efforts de l'esprit humain, soit que l'on y considère la singularité du style, soit que l'on s'attache à la beauté des pensées, et à cet heureux pinceau avec lequel il a su peindre les déguisemens et les fourberies des politiques, et le faible des passions. Ce n'est pas qu'il n'y ait bien à reprendre dans l'affectation de son langage, et dans celle de rechercher les motifs secrets des actions (E), et de les tourner vers le criminel ; mais c'est un grand éloge pour son esprit, que de voir l'estime que plusieus princes ont eue pour ses ouvrages (F). Un auteur moderne en a fait ce jugement : *Tertullien l'accuse de nous débiter beaucoup de mensonges. Non-seulement il était ennemi de la véritable religion, mais on voit en divers endroits qu'il n'en avait point du*

(*a*) *D'autres lui donnent pour prénom* Publius, *et en sont repris.*

(*b*) *Voyez la remarque* (A).

tout. Son style est assurément assez obscur; est-il même quelquefois dur, et n'a pas toute la pureté des bons auteurs de la langue latine. Cependant son art à renfermer de grands sens en peu de mots, sa vivacité à dépeindre les événemens, la lumière avec laquelle il pénètre les ténèbres du cœur corrompu des hommes, une force et une éminence d'esprit qui paraît partout, le font regarder aujourd'hui presque généralement comme le premier des historiens (c). On en a fait tant de versions, et on l'a tant commenté (G), que cela seul pourrait composer une raisonnable bibliothéque. J'aurai quelques fautes à reprocher à Juste Lipse (H), à la Mothe-le-Vayer, et à Moréri (I); et l'on trouvera dans mes remarques divers faits qui se rapportent à la vie de Tacite. Il fut marié avec la fille d'Agricola, duquel il a fait la Vie. Plusieurs croient qu'il eut un fils dont Pline rapporte une chose assez extraordinaire (K). C'est une vision que de prétendre que Domitien l'exila (L); et c'en est peut-être une autre que de dire qu'il vécut quatre-vingts ans (M).

(c) Tillemont, Histoire des Empereurs, *tom. II*, Ire. *part.*, *pag.* 351, *édition de Bruxelles.*

(A) *De procureur de Vespasien dans la Gaule belgique.*] Vous trouverez ces paroles dans la Vie de Tacite, composée par Juste Lipse, *Initium dignitatis illi sub Vespasiano fuit, à quo Plinio auctore, procurator datus Galliæ belgicæ rationes principis administravit.* Je citerai ci-dessous (1) ce qu'a dit Pline, et l'on y verra qu'il n'a fait aucune mention de Vespasien. Pourquoi donc le cite-t-on comme un auteur qui nous apprend que cet empereur donna à Tacite cette charge? Est-ce parce que l'on a trouvé que Tacite l'a exercée sous l'empire de Vespasien? Mais cela donne-t-il le droit d'attribuer aux auteurs ce qu'ils n'ont point dit? Quoi qu'il en soit, on ne doute guère que Tacite n'ait possédé cet emploi sous Vespasien, et voici sur quoi l'on se fonde: *Dignitatem nostram à Vespasiano inchoatam, à Tito auctam, à Domitiano longiùs provectam non abnuerim* (2). C'est Tacite qui parle. Nous verrons ci-dessous (3) si cette opinion est bien fondée.

(B) *Il fut préteur sous l'empire de Domitien.*] Vertranius met cette préture sous le neuvième consulat de cet empereur (4) : mais il l'eût dû mettre sous le quatorzième; car elle concourt avec le temps que Domitien célébra les jeux séculaires : or il est certain qu'il les célébra étant consul pour la quatorzième fois (5). Citons Tacite : *Is* (Domitianus) *quoque edidit ludos sæculares; iisque intentiùs affui sacerdotio quindecimvirali præditus : ac tùm prætor. Quod non jactantiâ refero, sed quia collegio quindecimvirûm antiquitùs ea cura et magistratus potissimùm exsequebantur officia cærimoniarum* (6).

(C) .... *et consul sous Nerva.*] Il fut subrogé en la place de Virginius Rufus, qui était mort dans son troisième consulat, l'an de Rome 850 (7), et il l'honora d'une harangue funèbre. *Laudatus est à consule Cornelio Tacito, nam hic supremus fœlicitati ejus cumulus accessit, laudator eloquentissimus* (8).

(D) *Ses Annales et son Histoire.*] Il fit l'Histoire avant les Annales, car il nous renvoie à l'Histoire dans le onzième livre des Annales (9); il nous y

(1) *Dans la remarque* (K).

(2) Tacitus, Histor., *lib. I*, *cap. I.*

(3) *Dans la remarque* (K).

(4) Lipse, *in* Vitâ Taciti, *l'en censure.*

(5) *C'était l'an* 841 *de Rome*, *selon* Lipse, *ou* 840, *selon* Calvisius.

(6) Tacitus, Annal., *lib. XI*, *cap. XI.*

(7) 849, *selon* Calvisius.

(8) Plinius, epist. I, *lib. II.*

(9) *Utriusque principis rationes prætermitto, satis narratas libris quibus res imperatoris Domitiani composui.* Tacitus, Annal., *lib. XI*, *cap. XI.*

renvoie, dis-je, touchant des choses qui concernent Domitien : or il est sûr (10) que son histoire s'étendait depuis l'empire de Galba inclusivement jusques à celui de Nerva exclusivement. Il destinait un ouvrage particulier au règne de Nerva et au règne de Trajan ; et c'était l'occupation qu'il réservait pour sa vieillesse : je ne crois pas qu'il ait pu exécuter ce dessein. *Quod si vita suppeditet, principatum divi Nervæ, et imperium Trajani, uberiorem securioremque materiam senectuti seposui : rarâ temporum felicitate, ubi sentire quæ velis, et quæ sentias dicere licet* (11). Ces paroles montrent qu'il commença son Histoire après la mort de l'empereur Nerva, et pendant la vie de Trajan. En effet, il donne au premier le titre de *divus*, qu'il ne donne pas à l'autre. Il ne nous reste que V livres de son Histoire. Ce n'est que la plus petite partie ; car ils ne comprennent pas un an et demi : or tout l'ouvrage devait comprendre environ vingt-neuf ans. Ceux qui *numérotent* ces cinq livres comme la suite des Annales divisées en XVI livres sont blâmables, puisqu'il est certain que les Annales doivent être considérées comme un ouvrage séparé. L'auteur les composa après qu'il eut achevé l'Histoire (12): elles commençaient à la mort d'Auguste, et s'étendaient jusques à celle de Néron. Il ne nous en reste qu'une partie, savoir : les IV premiers livres, quelques pages du Ve., tout le VIe., et depuis le XIe. jusques au XVe., et une partie du XVIe. : les deux dernières années de Néron et une partie de la précédente nous manquent. C'étaient les derniers livres de l'ouvrage. Au reste, les cinq premiers livres furent trouvés en Allemagne par un receveur de Léon X. Il les apporta à ce pape et en reçut une gratification de cinq cents écus. *Corbeiæ quod ad Visurgim monasterium est, à quæstore pontificio fuêre inventi, qui eos ad Leonem X detulit, ac ἀντιδώρου loco quingentos accepit aureos* (13). Philippe Béroalde eut ordre de les publier (14). Je me souviens d'avoir ouï dire à feu M. Faure, docteur en théologie de la faculté de Paris, que Léon X ayant publié un bref, par lequel il promettait non-seulement des indulgences à ceux qui découvriraient les manuscrits de Tacite, mais aussi de l'argent et de la gloire (15), il y eut un Allemand qui fureta toutes les bibliothèques, et qui trouva enfin quelques livres des Annales dans le monastère de Corwey. Il les alla présenter au pape, qui les reçut avec un plaisir extrême, et qui lui demanda quelle récompense il souhaitait. L'Allemand se contenta d'être remboursé de la dépense qu'il avait faite, soit pour aller voir les bibliothèques, soit dans son voyage de Rome. Léon jugea que c'était trop peu, et lui fit donner davantage ; et afin de lui procurer de la gloire et du profit, il voulut lui laisser le soin de publier ce Tacite ; mais l'Allemand s'en excusa sur ce qu'il manquait de l'érudition nécessaire (16).

(E) *Ce n'est pas qu'il n'y ait bien à reprendre dans l'affectation de son langage, et dans celle de rechercher les motifs secrets des actions.*] Muret a fait trois harangues (17) pour répondre à ceux qui ont critiqué Tacite. Leur critique était trop aigre, elle était injuste à certains égards ; il n'a donc pas été difficile à l'apologiste, bon orateur et subtil rhétoricien, de l'éluder. Vous apprendrez dans ces harangues ce qu'on reproche à Tacite. Vous l'apprendrez aussi dans les *Prolusions* de Famien Strada (18). C'est un des plus redoutables adversaires de Tacite. Il déplut par-là à Paganinus Gaudentius (19),

(10) *Voyez* Tacite, *au commencement de son* Histoire.

(11) *Idem*, Hist., *lib. I, cap. I.*

(12) *Voyez les preuves que* Lipse *en donne dans la préface de son* Commentaire sur l'Histoire de Tacite.

(13) Vossius, de Hist. lat., *lib. I, cap. XXX, pag.* 159.

(14) *Ils furent imprimés à Rome, l'an* 1515.

(15) *C'est que leur nom serait mis avec éloge à la tête de ce qu'ils auraient découvert.*

(16) *Notez que M. Faure disait qu'il avait lu ce narré dans la préface de la première édition de ces livres de* Tacite. *Voyez l'éloge de M. Faure, dans le* Journal des Savans, *du* 16 *novembre* 1693, *pag.* 673, *édition de Hollande.*

(17) *La XVIe., XVIIe., XVIIIe. du IIe. volume, dans l'édition de Leipsic,* 1672.

(18) *Lib. I, prolus. II.*

(19) *Professeur à Pise. Il était du pays des Grisons, si je ne me trompe.*

qui non-seulement lui critiqua (20) plusieurs endroits de son Histoire du Pays-Bas, mais tâcha aussi de justifier Tacite. Ce Gaudentius n'était pas un rude champion : il savait un peu de beaucoup de choses, et n'approfondissait rien. *Magis litteris tinctus quàm imbutus...... nihil in ingenio solidum, cùm per artes et disciplinas peregrinaretur nulli penitùs insistens* (21). Il me semble que le cardinal du Perron a trop méprisé Tacite (22).

Le livre intitulé *Anonymiana, ou Mélanges de Poésies, d'Éloquence et d'Érudition*, qui fut imprimé à Paris l'an 1700, contient un discours qui n'est pas trop favorable à notre historien. Voici ce que l'on y juge de son langage (23) : « Tacite parlait bien le latin, mais trop obscurément pour ce qu'il a voulu écrire. Sa diction dure et resserrée pourrait être prisée ailleurs que dans une histoire, où tout doit être clair et bien établi, où l'éloignement des faits, leur diversité, les époques, et les changemens toujours contestés, la rendent obscure d'elle-même, sans que le style soit de la partie (24)..... C'est un abus de prétendre que la manière d'écrire de Tacite puisse se rendre recommandable. S'il y a des vins estimés par un peu d'amertume, ils le sont par une bonne qualité ; mais une manière d'écrire dure et scabreuse n'acquit jamais de réputation à une histoire. Bien loin d'élever l'esprit à de plus grandes connaissances, comme le prétend ce savant (25), elle l'embarrasse et le rebute. Dirait-on, par exemple, que César se fût attiré plus d'attention s'il avait été plus obscur et moins naturel ? N'élève-t-il pas l'esprit jusques à ses pensées, qui doivent toujours être, dans la lecture de son Histoire, la juste borne des nôtres ; au lieu que dans une manière d'écrire obscure, l'esprit du lecteur se promène où il lui plaît, quand il ne se lasse pas, et se forge des imaginations qui n'ont souvent aucune justesse, ni aucune proportion avec les choses. César par sa netteté le réduit au naturel, et ne laisse jamais à souhaiter plus de lumière dans les actions qu'il a décrites. » Je souscrirais volontiers à ce jugement, et il me semble que ce qu'on ajoute touchant l'autre affectation de Tacite n'est pas moins bon (26). « (27) Tacite était un habile politique, et encore un plus judicieux écrivain ; il a tiré des conséquences fort justes sur les événemens des règnes dont il a fait l'histoire, il en a fait des maximes pour bien gouverner un état. Mais s'il a donné quelquefois aux actions et aux mouvemens de la république leurs vrais principes, s'il en a bien démêlé les causes, il faut avouer qu'il a souvent suppléé par trop de délicatesse et de pénétration à celles qui n'en avaient pas ; tant il est vrai que l'on se caractérise dans tout ce que l'on fait, et que l'histoire n'est jamais entre les mains qu'elle doit être, lorsque ceux qui se mêlent d'en écrire donnent pour la véritable cause de ce qu'ils ne connaissent pas ce qu'ils ont imaginé de moins sensible et de plus caché aux yeux du peuple. Il leur arrive souvent de faire d'un secret particulier au prince une affaire connue à tout le monde, et c'est un défaut si familier à Tacite (28), que j'oserais dire, appuyé d'ailleurs d'une infinité de bonnes raisons, que c'est lui faire trop de grâce que le regarder comme un historien fort exact et qui a écrit selon les règles (29)...... Il a choisi les actions les plus délicates et les plus susceptibles des délicatesses de l'art : les règnes auxquels il s'est principalement attaché dans son Histoire n'en sont pas une petite preuve. Dans celui de Tibère, qui est sans contestation son chef-d'œuvre, et où il a le

(20) *Voyez son livre* de Candore politico, *imprimé à Pise l'an* 1646.

(21) Octav. Ferrarius, *in prolusione cui titulus*, Litteratorum funus.

(22) *Voyez le* Perroniana, *au mot* Styles.

(23) Anonymiana, *pag.* 7.

(24) *Ibidem*, *pag.* 9.

(25) *C'est-à-dire* la Mothe-le-Vayer.

(26) *Entendez ceci généralement parlant. Voyez la citation* (28).

(27) Anonymiana, *pag.* 10.

(28) *Il ne fallait donc pas dire qu'il était encore un plus judicieux écrivain qu'un habile politique.*

(29) Anonymiana, *pag.* 16 *et suivantes.*

» mieux réussi, il y trouvait une » espèce de gouvernement plus ac- » commodé au caractère de son gé- » nie. Il aimait, comme nous l'avons » dit, à démêler les intrigues du ca- » binet, à en assigner les causes, » à donner des desseins aux pré- » textes, et de la vérité à de trom- » peuses apparences. Génie trop sub- » til, il voit du mystère dans tou- » tes les actions de ce prince. Une » sincère déférence de ses desseins » au jugement du sénat était tan- » tôt un piége tendu à son intégri- » té, tantôt une délicate manière » d'en être le maître ; mais toujours » l'art de le rendre complice de ses » desseins, et d'en avoir l'exécution » sans reproches. Lorsqu'il punis- » sait les séditieux, c'était un effet » de sa défiance naturelle pour les » citoyens, ou de légères marques » de colère répandues parmi le » peuple, pour disposer les esprits » à de plus grandes cruautés. Ici la » contrariété d'humeurs de deux » chefs est un ordre secret de tra- » verser la fortune d'un compéti- » teur et le moyen de lui enlever » l'affection du peuple. Les dignités » déférées au mérite étaient d'hon- » nêtes voies d'éloigner un concur- » rent ou de perdre un ennemi, et » toujours de fatales récompenses. » En un mot tout est politique ; le » vice et la vertu y sont également » dangereux, et les faveurs aussi » funestes que les disgrâces. Tibère » n'y est jamais naturel ; il ne fait » point sans dessein les actions les » plus ordinaires aux autres hommes. » Son repos n'est jamais sans consé- » quence, et ses mouvemens em- » brassent toujours plusieurs me- » nées. » Les autres choses que j'ai lues dans cette dissertation de l'auteur de l'Anonymiana sont plus sujettes, ce me semble, à une juste contestation.

(F) *L'estime que plusieurs princes ont eue pour les ouvrages* de Tacite.] Le pape Paul III avait usé tout son exemplaire à force de le relire. Cosme de Médicis, premier grand-duc de Florence, faisait ses délices de cette lecture. Muret nous va dire tout cela en plus beaux termes. *Paulus III P. M. quo nullum sapientiorem senem nostra videt ætas, Tacitum sæpè relegendo contriverat, neque ullum profanum scriptorem æquè libenter legebat. Cosmus Medices, qui primus magnus Etruriæ dux fuit, homo factus ad imperandum, qui eam, quæ vulgò fortuna dicitur, in consilio et prudentiâ consistere docuit, Taciti libros in deliciis habebat, eorumque lectione avidissimè fruebatur. Neque non hodiè multi aut principum, aut eorum, qui de summis rebus à principibus in consilium adhibentur, eundem studiosissimè legunt, et quasi pro magistro quodam prudentiæ habent* (30). Faisons suivre ce latin par un passage de Balzac. Il est tiré d'une lettre qu'il écrivit à d'Ablancourt, le 4 juin 1643. « Tacite étant » devenu vôtre, ma mauvaise hu- » meur contre lui ne saurait durer. » Je ne puis haïr un homme que vous » aimez : et, à vous dire le vrai, » il me semble que celui-ci s'est fait » plus doux et moins épineux de- » puis qu'il a passé par vos mains. » L'importance est que vous ne vous » êtes point sali en maniant de sales » matières, et que parmi les ordu- » res de la politique votre morale » s'est conservée en sa pureté. Un » philosophe stoïque du dernier siè- » cle, comme vous diriez Juste » Lipse, a eu la même passion que » vous : Un grand capitaine, com- » me vous diriez le marquis Spi- » nola, a fait en sa langue la mê- » me traduction, quoiqu'elle n'ait » point été publiée ; et je vous ap- » prend ce secret que je tiens d'un » de ses plus particuliers confidens » (31). » Joignez à cela ce passage de Guy Patin : *Corn. Tacite, qui est un bréviaire d'état et le premier ou le grand maître des secrets du cabinet, et même que M. de Balzac a quelque part appelé* l'ancien original des finesses modernes, *a dit en parlant de Tibère, etc.* (32). Souvenez-vous ici de l'empressement de Léon X : j'en ai parlé ci-dessus (33).

(30) Muret., orat. XVI, *vol. II*, *pag.* 342, *edit. Lips.*, 1672. *Voyez* Oration. Heinsii, *pag.* 5 ; *et la préface du* Arma Anserina ; *et* Pasquier, Lettres, *tom. II*, *pag.* 442 *et suiv.*

(31) Balzac, Lettre à d'Ablancourt. *C'est la XXIe. du XIIe. livre, et la XXIe. du IIIe. livre de la Ire. partie des* Lettres choisies, *pag.* 128, *édition d'Amsterdam*, 1656.

(32) Patin, lettre CXCVI, *pag.* 171 *du IIe. tome.*

(33) *Dans la remarque* (D).

Joignons la reine Christine aux exemples que l'on vient de voir. M. Chanut dit qu'elle ne faisait de la langue grecque *que son divertissement aux heures perdues, sans que l'étude de cette langue et des autres troublât ses lectures sérieuses. C'est de ce dernier nom qu'elle qualifiait entre autres l'Histoire de Tacite, dont il ne se passait point de jour qu'elle ne lût quelques pages. Cet auteur, qui donne de l'exercice aux plus savans, lui était très-familier.* (34).

(G) *On en fait tant de versions, et on l'a tant commenté.*] M. Amelot de la Houssaye, qui a traduit en français les six premiers livres des Annales, a mis au devant de sa traduction un discours critique, où vous trouverez le nom de plusieurs personnes qui ont travaillé sur cet écrivain. Vous y apprendrez le jugement que l'on fait de leur travail, et du style et de la morale de Tacite. Tout cela est fort curieux. Mais ne croyez pas que ce traducteur français parle en général de tous ceux qui ont écrit sur Tacite, ou qui l'ont mis en d'autres langues; il ne parle que des principaux. Je voudrais que Pierre-André Canonhéri eût nommé les onze commentateurs qu'il a voulu désigner dans ces paroles : *Præter hos sunt undecim qui Tacitum notis et commentariis illustrârunt* (35). Il venait de donner une longue liste de ceux *qui ex professo de jure status conscripserunt.* Cette liste contient huit pages *in*-4°. Je connais des gens de bon goût qui font grand cas des commentaires de critique sur Tacite, comme est celui de Juste Lipse, et qui méprisent beaucoup les commentaires politiques dont l'Italie infatua l'Allemagne ; car dès que les Allemands eurent vu les Dissertations de *Scipione Ammirato*, traduites en latin par Christophle Pflugius, gentilhomme de Misnie, ils aimèrent un peu trop à commenter de cet air-là les ouvrages de Tacite. Ce n'est pas qu'on ne puisse profiter de leurs écrits, et principalement de ceux de Boéclérus (36). Ce que Berneggérus a composé sur le même historien est mêlé de littérature et de politique. Aussi l'intitule-t-il *Quæstiones miscellaneæ.* Les Français ne mordirent guère à la grappe, lorsque Jean Baudouin joignit à sa traduction de Tacite (37), accompagnée de notes, une traduction de *Scipione Ammirato.*

(H) *J'aurai quelques fautes à reprocher à Juste Lipse.*] I. J'ai déjà marqué (38) qu'il fait dire à Pline plus qu'il ne faut. II. Il aime mieux croire que Tacite est le premier de sa famille qui ait joui des honneurs, et que cette famille n'était guère illustre, que de croire que son père ait eu des charges; et néanmoins dans un autre endroit il entend du père ce que Pline conte d'un Cornelius Tacitus, chevalier romain et procureur du domaine, dans la Gaule belgique. Comparons ensemble ces deux passages de Lipse. Voici le premier. *Pater avusque honores gesserint, et ad remp. accesserint, necne, ut re vetustâ et incertâ nihil adfirmem, propiùs à vero abest, ipsum primum jus imaginis et honores in familiam non nimis illustrem intulisse. Initium dignitatis illi sub Vespasiano fuit, à quo, Plinio auctore, procurator datus Galliæ belgicæ, rationes principis administravit, quæ dignitas equestri ordini diù peculiaris fuit* (39). Voici l'autre ; il sert de commentaire à ces paroles de Tacite. *Dignitatem nostram à Vespasiano inchoatam.* Comment cela ? demande Lipse. *Quomodo, quiane procurator sub illo Belgicæ? È Plinio id suspicêre, sed suspicêre tantùm, imò veriùs id ceperis de hujus patre. Intellige ergò dignitatem ejus inchoatam à Vespasiano, quòd ab eo laticlavius factus, et relatus in ordinem primum* (40). Lipse veut, dans le premier de ces deux passages, que Pline témoigne

(34) *Voyez M.* Baillet, Vie de Descartes, *tom. II, pag.* 305.

(35) Petrus Andreas Canonherius, philosophiæ, medicinæ, ac sacræ theologiæ doctor romanus, *in* Dissertationibus politicis ac Discursibus variis in C. Cornelii Taciti Annalium libros, *pag.* 66, *edit. Francof.*, 1610.

(36) *J'ai vu un* Commentaire politique, *qu'il publia l'an* 1643, *sur les quinze premiers chapitres du I*er. *livre des* Annales de Tacite, *et un semblable Commentaire, qu'il publia l'an* 1648, *sur l'*Histoire *du même auteur.*

(37) *Imprimée à Paris*, in-4°., *l'an* 1628.

(38) *Dans la remarque* (A).

(39) Just. Lipsius, *in* Vitâ Taciti, *in limine* Commentar. ad Tacit.

(40) Lipsius, in Tacit. Histor., *lib. I, init.*, *pag. m.* 451.

que Tacite fut honoré d'une commission par Vespasien ; et il veut dans l'autre que cela s'entende du père de Tacite. En ce dernier cas cet historien aurait eu pour père un chevalier élevé par l'empereur à des emplois honorables ; et ce que Lipse ne trouvait point apparent serait néanmoins très-vrai. Personne ne peut nier que cette charge de procureur ne fût honorable ; on lui attribua sous l'empereur Claude, l'autorité de juridiction et sans appel (41). Consultez le docte Guthérius (42) : et quoiqu'Auguste eût conféré cette charge à des affranchis (43), Tacite ne laisse pas de la regarder comme l'apanage des chevaliers, *utrumque avum procuratorem Cæsarem habuit* (Agricola) *quæ equestris nobilitas est* (44). III. Lipse assure que Tacite, ayant blanchi dans le barreau, consacra ses vieilles années à la composition de l'histoire. *Historiæ scribendæ senex demùm vacavit, cùm reliquum ætatis in foro et causis orandis egisset.* Mais, si cela est, d'où vient que Tacite déclare qu'il entreprend d'écrire une histoire qui s'étendra depuis la mort de Néron jusques à celle de Domitien, et qu'il réserve pour sa vieillesse l'empire de Nerva, et l'empire de Trajan. *Quod si vita suppeditet, principatum divi Nervæ, et imperium Trajani, uberiorem securioremque materiam senectuti seposui* (45). On pourrait appliquer ici à Lipse le proverbe, *sorex suo indicio periit.* Il nous apprend (46) qu'il a déterré à peu près l'année natale de Tacite. Voici comment. Pline le jeune, presque aussi âgé que Tacite (47), était dans sa dix-huitième année lorsque son oncle mourut, c'est-à-dire, selon Lipse, la deuxième année du règne de Tite. Il était donc né l'an de Rome 816. Il faut donc que Tacite, un peu plus âgé que lui, soit né la dernière année de l'empereur Claude, ou plutôt la première année de Néron. Là-dessus je dis qu'il n'avait donc que quarante-quatre ans lorsque Trajan monta sur le trône, et comme rien ne nous engage à reculer le commencement de son travail au delà de la deuxième ou de la troisième année de ce prince, il s'ensuit manifestement qu'il n'était point vieux quand il commença de s'y appliquer. Il est sûr qu'en supposant qu'il entreprit cet ouvrage dans sa quarante-cinquième année, on conçoit bien mieux qu'il ait eu le temps de l'achever, et de s'engager ensuite aux Annales, qu'il conduisit depuis le commencement de l'empire de Tibère, jusques à la mort de Néron. Et notez qu'en travaillant aux Annales, il se proposait une nouvelle entreprise pour quand il les aurait achevées (48). Notez aussi que sa manière d'écrire demandait beaucoup de temps ; tout y sent la peine, la méditation, la lime, l'étude, le *festina lentè.* Enfin, observez que les lettres que Pline le jeune lui écrivit, soit pour le prier de faire mention de lui, soit pour lui communiquer des mémoires touchant la mort de son oncle, *semblent être de l'an* 102 *ou* 103 (49), c'est-à-dire de l'an cinq ou six de Trajan. Or il est certain que Tacite travaillait alors à son Histoire, et comme il y a beaucoup d'apparence qu'il n'était pas loin du temps où les feux du mont Vésuve firent périr Pline le naturaliste, la première ou la seconde année de Titus, on peut bien juger qu'il ne tarda guère depuis l'installation de Trajan à commencer son ouvrage. IV. Lipse conjecture (50) que l'Histoire de Tacite contenait XX livres. Il se fonde sur ce qu'elle comprenait un intervalle de vingt et un ans, et que les cinq premiers livres n'exposent que les actions d'une année et de quelques mois. Il

(41) *Eodem anno sæpiùs audita vox principis*, parem vim rerum habendam à procuratoribus suis judicatarum, ac si ipse statuisset. *Ac ne fortuitò prolapsus videretur, senatus quoque consulto cautum, pleniùs quàm anteà et uberiùs.* Tacitus, Annal., *lib. XII, cap. LX.*

(42) Gutherius, de Officiis Domûs Augustæ, *lib. III, cap. XXXIII.*

(43) Dio, *lib. LIII, pag.* 506.

(44) Tacit., *in* Vitâ Agricolæ, *cap. IV.*

(45) Tacit., Histor., *lib. I, cap. I.*

(46) Lipsius, *in* Vitâ Taciti.

(47) *Voyez l'épître XX du VIIe. livre de* Pline.

(48) *Sed aliorum exitus, simul cetera illius ætatis memorabo, si effectis in quæ tendi, plures ad curas vitam produxero*, Tacitus, Annal., *lib. III, cap. XXIV.*

(49) Tillemont, Histoire des Empereurs, *tom. II, Ire. part., pag.* 350.

(50) Lipsius, *in præfat.* Comment. ad Histor. Tacit.

y a une fausseté de fait et un oubli prodigieux de ce que demande la règle des proportions. Il y a plus de vingt-huit ans entre la mort de Néron et celle de Domitien, qui sont les deux bornes de l'Histoire de Tacite : et jamais homme qui saura la règle de trois ne raisonnera de cette façon : si quinze mois occupent cinq livres, vingt et un ans en occupent vingt *. Remarquez bien que les années qu'on a perdues de l'Histoire de Tacite ne sont guère moins fécondes en événemens, à tout prendre, que le temps qui nous en reste. Saint Jérôme dit que Tacite a composé en XXX livres l'Histoire des Empereurs, depuis Tibère jusques à la mort de Domitien (51). On ne peut tirer aucun profit de ce témoignage, parce que l'Histoire de Tacite ne commence pas à la mort d'Auguste; et il n'y a point d'apparence que cet ouvrage et ses Annales n'aient contenu que XXX livres. Ainsi saint Jérôme ne s'est pas bien exprimé. Voyez la note (52).

La plupart de ces méprises de Juste Lipse ont passé dans les écrits des plus savans hommes qui aient parlé de Tacite historiquement. Je les excuse; car qui eût pu croire qu'un si habile écrivain les eût commises dans un ouvrage très-court, et tourné d'une manière à persuader que l'auteur en avait pesé attentivement toutes les paroles? Je ne pense pas que sa conjecture soit mauvaise quant à l'année natale de Tacite; et par-là nous convainquons d'une erreur grossière François Garasse, qui a cru que la Pharsale de Lucain est postérieure à l'Histoire de Tacite (53). Voici ses paroles : La première objection « pourra être de ceux qui » estiment que Dieu se plaît à nos » désordres, et prend plaisir de nous » voir accueillis de tempêtes, de ré» bellions et de guerres, comme si » nous avions un Dieu barbare et » vindicatif, qui se baignât dans le » sang des hommes : telles sont à » peu près les objections pompeuses » et les athéismes sententieux de » Tacite et de Lucain, qui fut es» timé de son temps le père des » athées; car ils disent en termes » exprès : *Tot romanæ reipublicæ* » *cladibus manifestum est fuisse cu-* » *ræ Diis* VINDICTAM, *non fuisse* » SALUTEM : *c'est-à-dire par tant* » *de ruines et par les divers désor-* » *dres qui ont secoué la république* » *de Rome, il se voit clairement que* » *les dieux ont soin de se venger de* » *nous, non pas de nous secourir.* » *Ce sont les paroles de Tacite au* » *premier livre de l'Histoire : et Lu-* » *cain l'ayant peut-être emprunté de* » *lui, comme un aspic qui emprunte* » *le venin de la vipère, disait en* » *termes fort résonnans,*

» *Felix Roma quidem, civesque habitura superbos,*
» *Si* LIBERTATIS *Superis tam cura fuisset,*
» *Quàm* VINDICTA *placet, etc.*

» *Rome, dit-il, serait la plus heu-* » *reuse ville du monde, si Dieu* » *s'étudiait aussi soigneusement à no-* » *tre liberté, qu'il s'étudie à ses ven-* » *geances particulières* (54). »

(I) .... *à la Mothe-le-Vayer et à Moréri.*] Le premier de ces deux auteurs dit (55) que les douze dernières années de Néron nous manquent dans les Annales de Tacite. Cela est faux : il ne nous manque que les deux dernières années et une partie de la précédente. C'est la Ire. faute. La IIe. est de dire que l'Histoire de cet auteur s'étendait *jusques à l'heureux gouvernement de Trajan.* Nouveau mensonge : elle finissait à la mort de Domitien. III. Il n'est pas vrai que selon les conjectures de Lipse nous ayons perdu dix livres de l'Histoire de Tacite; car, selon ses conjectures, cet ouvrage comprenait XX livres :

* A cette critique que Bayle fait de J. Lipse, Joly répond que Bayle n'a pas rapporté le texte même de Lipse, qui porte : *Ita clarum grande hoc historiarum opus fuisse, et, si conjecturæ res sit, fusum in libros non minus vigenti. Certè cùm id spatium à Galbâ ad Nervam annorum unius et viginti sit : his autem* (quinque) *libris narratæ res duntaxat unius paulò plus anni : non vana divinatio sit de numero tam amplo.* Lipse ne croit pas que son calcul soit exagéré; mais il ne le donne que comme une conjecture, en prenant les choses au plus petit pied, et non en suivant la règle des proportions.

(51) Hieronym., *in* Zachariam, *lib. V, cap. XIV, apud* Vossium, de Hist. lat., *pag.* 159.

(52) *Notez que le livre que nous comptons le Ve. dans l'*Histoire de Tacite, *est cité comme le Ve. par* Tertullien, *in* Libello de Spectaculis.

(53) Lucain *mourut sous Néron.*

(54) Garasse, Somme théologique, *pag.* 440, 441.

(55) La Mothe-le-Vayer, Jugemens sur les principaux Historiens, *pag.* 207 *du tome III, édit. in-12.*

puis donc qu'il ne nous en reste que cinq, nous en aurions perdu quinze, au sentiment de ce critique. IV. Il ne fallait pas dire (56) qu'il y a *vingt et un ans pour le moins* depuis Galba jusques à Nerva. C'est une faute de Lipse que j'ai réfutée, et que Vossius a commise aussi (57). V. *L'on ne doit pas s'étonner si Tacite ayant imité Thucydide, et l'un aussi bien que l'autre suivi Démosthène...... le premier a retenu je ne sais quoi de l'âpreté ou austérité qu'on a toujours remarquées dans le style de ces deux Grecs* (58). Ces paroles de la Mothe-le-Vayer contiennent un furieux anachronisme ; car Démosthène a été postérieur de beaucoup à Thucydide. VI. *L'empereur Tacite, dans cette suprême dignité du monde où il se trouvait, ne laissa pas, près de deux cents ans depuis la mort de l'historien dont nous parlons, de se glorifier du nom qui leur était commun, s'estimant même honoré de l'avoir eu pour ancêtre, et d'être reconnu pour un de sa postérité. Il fit mettre sa statue dans toutes les bibliothèques, et décrire tous les ans dix fois ses livres, afin qu'ils passassent de main en main, et de siècle en siècle, comme ils ont fait jusqu'au nôtre* (59). Cette narration n'est point exacte : elle suppose que cet empereur régna un certain nombre d'années ; car sans cela il serait absurde de dire qu'il fit faire tous les ans telle ou telle chose. Il est néanmoins certain que son règne ne dura qu'environ six mois. D'ailleurs cette narration suppose que l'événement a répondu aux intentions de cet empereur ; c'est-à-dire que les livres de Tacite *ont passé de siècle en siècle jusqu'au nôtre*, selon le dessein du prince qui les fit tant copier : et néanmoins il ne nous en reste qu'une petite partie. Je ne m'étonne guère que les soins de cet empereur ne nous aient pas procuré la conservation de tous les ouvrages de son parent ; car vu la courte durée de son empire, je pense que l'exécution de ses ordres fut bien peu de chose. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'il ordonna (60) : *Cornelium Tacitum, scriptorem Historiæ Augustæ, quòd parentem suum eundem diceret, in omnibus bibliothecis collocari jussit : et ne lectorum incuriâ deperiret, librum per annos singulos decies scribi publicitùs in evicis* (61) *archivis jussit, et in bibliothecis poni.* VII. La Mothe-le-Vayer conclut ce chapitre par ces paroles : « Aussi sait-on que » Tacite ne se mit à écrire qu'étant » déjà fort avancé dans l'âge, après » l'empire de Nerva, et sous celui de » Trajan, comme nous l'apprenons » de lui-même (62). » C'est faire deux fautes ; car, en premier lieu, l'historien ne parle point de son âge ; et, en second lieu, il est très-faux qu'on puisse conclure sa vieillesse de ce qu'il composait son ouvrage sous l'empire de Trajan. Voyez la remarque précédente (63). VIII. Les vacarmes de la Mothe-le-Vayer contre deux jurisconsultes qui ont parlé désavantageusement de la latinité de Tacite me paraissent une grosse faute. Il trouve ces deux personnages *plus dignes de pitié, dans un tel délire, que de réponse* (64)..... *S'il y eut jamais un* jugement *ridicule*, continue-t-il (65), *c'est sans doute celui-là ; et j'ose dire, plein que je suis d'indignation contre de si déraisonnables sentimens, qu'apparemment le moindre cuisinier ou palefrenier de Tacite parlait mieux latin que Ferret ni Alciat, fort habiles hommes en jurisprudence, mais très-mauvais juges au fait dont nous parlons......... Qui n'admirera qu'il se trouve des barbares aujourd'hui, tels qu'Alciat et Ferret, à l'égard des anciens Romains, qui sont assez téméraires pour dire qu'un auteur de si grande considération ne savait pas seulement parler sa langue maternelle ? En vérité, il faut avoir un front d'airain et une cervelle bien à l'essor pour avancer de semblables propositions* (66). Quel bruit et quelles tempêtes pour rien !

(56) *Là même*, *pag.* 208.

(57) Vossius, de Histor. lat., *pag.* 159.

(58) La Mothe-le-Vayer, *tom. III*, *pag.* 209.

(59) *Idem*, *ibid*, *pag.* 216.

(60) Vopiscus, *in* Tacito imperatore, *cap. X*, *pag. m.* 612, *vol. II* Scriptorum Hist. Augustæ.

(61) *Ce mot est sans doute corrompu : les manuscrits varient beaucoup :* Casaubon *et* Saumaise *n'ont osé rien décider.*

(62) La Mothe-le-Vayer, *tom. III*, *pag.* 219.

(63) *Numéro III.*

(64) La Mothe-le-Vayer, *tom. III*, *pag.* 209.

(65) *Là même*, *pag.* 210.

(66) *Là même*, *pag.* 212, 213.

car enfin tout le crime de ces deux jurisconsultes consiste à trouver dans le style de Tacite plusieurs épines, et peu de brillant et de pureté. Voici les paroles d'Alciat; je les tire d'une lettre qu'il écrivit à Paul Jove (67) : *Illi porrò qui rerum et locorum notitiâ gaudent, nec affectatas exornationes admittunt, non reposcent à te rationem, cur lacteam Livii ubertatem non sis assecutus, postquàm et te omninò piguerit Salustii sobrietatem imitari, et satis tibi fuerit pauculos tantùm flores ex Q. Curtii pratis, sæpiùs quàm ex Cor. Taciti senticetis, argutâ manu decerpsisse.* Notez en passant que Vossius n'avait point vu cette lettre; car s'il l'eût vue, il eût mieux représenté la pensée de l'auteur : il ne lui eût point attribué une prévention excessive qui l'engageait à prétendre qu'en comparaison de l'Histoire de Paul Jove, celle de Tacite était une terre couverte de ronces. *Imò et Alciatus vir sanè egregius non dubitat affirmare dictionem ejus præ illâ Paulli Jovii esse senticetâ. Condonemus tale judicium tanto viro, et cogitemus ex amore Jovii proficisci* (68). C'est parler en copiste de copiste. La lettre d'Alciat n'est guère flatteuse, si on l'examine bien. Passons aux paroles de Ferret. *Tanto acumine, tantoque judicio res romanas mandavit litteris* Tacitus, *ut nemo certè legatur in suo genere illi comparandus; nam quamvis caruerit nitore, et puritate linguæ, abeunte jam romano sermone in peregrinas formas, atque figuras, succum tamen, et sanguinem rerum incorruptum retinuit, idemque tam multa paucissimis complexus est, ut attenti lectoris in animo aculeos relinquat, indiligentem, ac aliud cogitantem fallat, ac prætereat* (69). L'auteur qui me fournit cet éloge, cite (70) un passage d'Alciat, où les louanges de Tacite sont répandues à pleines mains. Qu'on y prenne bien garde, on trouvera, je m'assure, que ces deux jurisconsultes ne vont pas plus loin que la Mothe-le-Vayer (71), qui ne nie pas que Tacite n'ait retenu quelque chose *de l'âpreté ou austérité* de Thucydide, et que *sa façon d'écrire* ne soit *un peu scabreuse.* Quoi! voudrait-on que nous trouvassions dans Tacite le modèle de la pure et de la belle latinité? Il faudrait donc qu'on jetât au feu Cicéron et Tite Live; car pendant que nous les pourrons comparer avec Tacite, celui-ci nous paraîtra nécessairement un peu bien gâté. Il n'y avait donc point lieu de se mettre tant en colère contre Alciat et contre Ferrétus. Il ne fallait point amplifier les murmures et les invectives de Muret (72). Il n'a dit ni la vérité ni sa pensée quand il a dit que les muletiers des anciens auteurs parlaient mieux et entendaient mieux la langue latine que les plus habiles d'entre les modernes ne la parlent et ne l'entendent : *Quorum coqui et muliones multò meliùs quàm omnes nos latinè et intelligebant et loquebantur* (73). Il eût pris cette hyperbole pour une offense, si un autre homme eût voulu l'y envelopper; et qui doute qu'il ne crût être beaucoup plus habile en latin que les bourgeois ordinaires de l'ancienne Rome. Il pouvait avoir raison; car il est certain qu'il y a des étrangers qui, sans avoir vu la France, parlent mieux et entendent mieux notre langue que plusieurs Français ne la parlent et ne l'entendent; et je suis sûr que Casaubon et Saumaise écrivaient mieux en latin qu'en leur propre langue. Si M. de Tillemont (74) était traité aujourd'hui comme Alciat a été traité, on trouverait beaucoup de pédanterie dans cette censure. Balthasar Boniface, grand admirateur de Tacite, ne laisse pas d'avouer que son style est dur. *Stylus magis gravis quàm elegans, asper enim parùmque duriusculus est, atque à latinæ linguæ candore discedens* (75).

(67) *Elle est à la tête du Ier. volume des* Histoires de Paul Jove.

(68) Vossius, de Histor. lat., *pag.* 160.

(69) Æmil. Ferretus, *in* Castigat. ad Tacitum, *apud* Petr. Andream Canonherium, Discurs. polit. in C. Tacitum, *pag.* 2.

(70) Canonher., *ibidem*, *pag.* 3.

(71) La Mothe-le-Vayer, *tom. III*, *pag.* 209.

(72) *Voyez la XVIIe.* harangue *du IIe. vol. de* Muret.

(73) Muret, orat. XVII, *IIe. volume*, *pag. m.* 354. *M. l'abbé* Pichon, præfat. in Tacit. in Usum Delphini, *dit pareillement que les censeurs de Tacite sont* rudes et barbari, præ equisone aut colono ipsius Taciti.

(74) *Voyez ses paroles dans le corps de cet article.*

(75) *Ces paroles sont rapportées comme de* Bal-

Pour ce qui est de M. Moréri, on peut le reprendre, I. d'avoir relevé trop haut la naissance de Tacite. II. D'avoir assuré que Tacite était fort vieux en commençant son Histoire, sous l'empire de Trajan. III. Et que l'auteur même le remarque. Il a évité les bévues de Charles Étienne ; car il n'a point fait fleurir cet historien depuis l'empire de Tibère, l'an 767 de Rome, jusqu'au temps de Vespasien, l'an 822 (76). Il n'a point dit que Tacite, orateur illustre sous Hadrien, a vécu jusques au temps des Vespasiens, et qu'ils l'élevèrent aux dignités, et que son Histoire s'étend depuis Auguste jusqu'à Hadrien (77). MM. Lloyd et Hofman ont adopté toutes ces dernières fautes. Je crois que Charles Étienne les copia de Gesner (78), qui les avait copiées de Volaterran (79).

(K) *Un fils dont Pline rapporte une chose assez extraordinaire.*] La voici, selon la version de du Pinet : « On lit és Chroniques, qu'à Salamine un nommé Euthymenés eut un fils qui en trois ans creut de trois coudées, lequel estoit fort lourd et pesant, et d'allure et d'entendement ; et neantmoins avoit desja chargé le poil follet, et avoit la voix ferme : toutesfois quand il eut trois ans accomplis, il mourut subitement d'un retirement des nerfs. De moy, j'ay veu quasi le semblable faict, hors mis qu'il n'avoit point de poil au penil, au fils de Cornelius Tacitus, chevalier romain, et receveur et tresorier de la Gaule belgique. » Je rapporte ce vieux gaulois, afin d'avoir lieu de dire qu'il y a des gens qui prétendent que le traducteur n'entend pas bien son original. Voici les paroles de Pline, selon l'édition du père Hardouin : *Invenimus in monumentis Salamine Euthymenis filium, in tria cubita triennio adolevisse, incessu tardum, sensu hebetem, et jam puberem factum voce robustâ, absumptum contractione membrorum subitâ, triennio circumacto. Ipsi non pridem vidimus eadem fermè omnia, præter pubertatem, in filio Cornelii Taciti equitis romani, belgicæ Galliæ rationes procurantis* (80). Cela veut dire, selon quelques-uns, que le fils d'Euthymènes étant crû de trois coudées en trois ans commença tout aussitôt à décroître, et fut consumé au bout de trois ans. Il vécut donc six ans. Je ne décide point sur ces deux versions ; mais celle de du Pinet ne me semble point la pire (81). Je m'arrête davantage à ceci. On ne saurait prouver par ce passage que notre Tacite ait eu de l'emploi en Gaule ; car il n'est pas vrai que Pline parle de lui. Souvenons-nous que Tacite ne se maria qu'après qu'Agricola, son beau-père, eut exercé le consulat. En voici la preuve : *Consul egregiæ tùm spei filiam juveni mihi despondet, ac post consulatum collocavit, et statim Britanniæ præpositus est* (82). Le consulat d'Agricola, selon l'opinion la plus probable (83), tombe sur l'an 77 de Jésus-Christ ; il faut donc dire que Tacite se maria l'an 78. Or Pline mourut l'an 79 ou l'an 80 (84). Il n'a donc point vu à Tacite un fils qui eût à trois ans une taille extraordinaire. Je ne vous avertis pas de prendre garde qu'il fait mention de cette crue prodigieuse dans le VIIe. livre de son Histoire Naturelle, ouvrage divisé en XXXVII livres ; je n'ai pas dessein d'en inférer qu'il y a beaucoup d'apparence qu'il avait vu cela quelques années avant qu'il achevât cet ouvrage ; car on me pourrait répondre qu'apparemment il le relut après l'avoir achevé, et qu'il mit partout la date du temps de la révision de son écrit. Nous trouvons la même date au chapitre IV du livre XIV, et au chapitre II du livre XXVIII. L'auteur désigne en ces deux endroits l'an de Rome 830, qui est le 77e. de l'ère chrétienne. Cela suffit à rendre bonne mon objection.

thasar Boniface, *dans les Prolégomènes du* Tacite in Usum Delphini.

(76) Carol. Stephanus, *in* Diction., *voce* Cornelius.

(77) *Idem, ibidem, voce* Tacitus.

(78) Gesner., *in* Biblioth., *voce* Publius, *folio* 572 *verso.*

(79) Volaterran., *lib. XX, circa init., pag. m.* 717, 718.

(80) Plin., *lib. VII, cap. XVI, pag. m.* 36, 37. *Vide* Senecam, de Consolatione ad Marciam, *cap. XXIII, pag.* 762.

(81) *Voyez* Saumaise, *in* Solinum, *tom. I, pag.* 44.

(82) Tacit., *in* Vitâ Agricolæ, *cap. IX.*

(83) *Voyez* Tillemont, note 3 sur l'Histoire de Tite, *pag. m.* 853, 854.

(84) *Voyez le même, là même, note* 4, *p.* 855.

Il marque de plus, qu'il avait vu, depuis long-temps cette crue extraordinaire, *nos pridem vidimus* (85). Je sais bien que le père Hardouin a corrigé ces paroles, et qu'il a mis *non pridem vidimus*. Laissons lui passer cette correction : elle ne saurait nous être préjudiciable, puisque quand même l'on supposerait que Pline fit ce chapitre de son Histoire peu de jours après avoir vu ce gros enfant, il ne serait pas possible que le chevalier romain dont il parle fût notre Tacite. C'est pourquoi nous assurons hardiment que la raison pour laquelle ce commentateur a mis *non pridem*, au lieu de *nos pridem*, est nulle ; il s'est fondé sur la fausse supposition qu'il s'agit là de l'historien dont je traite ici (86). Il lui applique (87) l'inscription rapportée par Réinésius; mais il devait prendre garde qu'elle fut faite par *Cornélius Vérus Tacitus* (88). Or personne n'a jamais mis *Vérus* parmi les noms de Tacite. *Il peut avoir eu pour père*, c'est M. de Tillemont qui parle (89), *Corneille Tacite, chevalier romain, intendant de la Belgique*, (*c'est-à-dire apparemment ce*) *Cornélius Vérus Tacite, dont on a une inscription trouvée dans le pays de Juliers, faite* (*1) *lorsqu'il allait exercer une seconde intendance*. (*Ainsi il aura été intendant de la Belgique et de la basse Germanie, où est Juliers.*) *Cet intendant eut un fils dont Pline* (*2) *le naturaliste rapporte quelque chose d'extraordinaire, en marquant qu'il était mort alors* (*ainsi ce n'est pas l'historien*). Ceux qui voudront désormais donner à Tacite un emploi en Gaule, sous Vespasien, ne feront pas mal de chercher de meilleures preuves que le passage de Pline. Combien y a-t-il d'habiles gens qui s'y sont trompés? Lipse (90) et Vossius ne sont pas les seuls. Il y en a même que l'on pourrait censurer, encore qu'ils pussent prétendre raisonnablement que Pline a parlé de notre Tacite ; car ils supposent qu'il a eu de grands emplois militaires, et qu'il a gouverné la basse Allemagne en qualité de proconsul. Ils veulent même que s'étant alors instruit des mœurs et des lois des Allemands, il ait écrit là-dessus pendant son proconsulat l'ouvrage que l'on a encore. *Floruit diutissimè in militari urbanâque disciplinâ et proconsul Germaniam inferiorem obtinuit, quo tempore Germanorum mores, instituta, ritus, tantâ diligentiâ perscripsit, ut uni Tacito suam antiquitatem Germani acceptam ferant*. C'est ainsi que parle Bodin, dans son Traité de la Méthode de l'Histoire. Balthasar Boniface (91) l'a copié sans rien changer. M. Pichon a voulu dire, sans doute, que Tacite fut gouverneur de la Belgique. Ce titre est trop fort. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'il dit dans l'épître dédicatoire de son Tacite IN USUM DELPHINI. *Hoc autem oportet esse tibi* TACITUM *acceptiorem, quòd olim in Galliâ tuâ, et quidem belgicâ, quæ maximè rectoris impatiens, obtinuit imperium, et quòd hic forsitan ea ipsa meditatus est, et usu didicit, quæ scriptis mandaret ac posteris relinqueret.*

(L) *C'est une vision que de prétendre que Domitien l'exila.*] Quelques-uns ne se contentent pas de l'assurer, ils comptent même la durée de cet exil; ils la font monter à dix ans, et puis ils la font cesser par l'efficace d'une intercession qui fléchit Domitien. Cet exil, en général, n'est fondé sur aucune preuve ; et, quant à sa durée, il est réfuté invinciblement par des paroles de Tacite, rapportées ci-dessus dans la remarque (B). Ce sont celles où il nous apprend qu'il exerçait la préture à Rome lorsque

(85) *Notez que* Pline, *lib. X, cap. XLIII, p. m.* 435, *marque qu'il travaillait avant la mort d'Agrippine.*

(86) *Voyez les* Notæ et Emendationes *du père* Hardouin, *sur le VIIe. livre de* Pline, *num.* 65, *pag.* 119.

(87) *Dans son* Commentaire *sur ces paroles de* Pline, *pag.* 37.

(88) *Cela me ferait douter qu'il fût le père de l'historien.*

(89) Tillemont, Histoire des Empereurs, *tom. II, Ire. part., pag.* 348.

(*1) Rationatoris honore usurus secundum.

(*2) *Il paraît que cet enfant mourut à trois ans, sans forces et sans esprit. Pline l'avait vu long-temps auparavant,* pridem. *Ainsi Tacite son père, qui avait des enfans avant l'an* 77, *auquel Pline écrivait, n'est pas l'historien, comme le dit Vossius,* de Hist. lat., l. 1, cap. 30, pag. 158.

(90) *Dans la* Vie de Tacite. *Mais il jugea mieux de la chose dans son* Commentaire in I lib. Hist., init. *Voyez, ci-dessus, citation* (40).

(91) Balth. Bonifacius, de Scriptoribus Historiæ romanæ.

Domitien fit célébrer les jeux séculaires. Ils furent célébrés l'an 7 de l'empire de Domitien, et depuis ce temps-là ce prince ne vécut pas tout-à-fait huit ans (92). Je sais bon gré à Lipse d'avoir observé que cette erreur doit sa naissance à une coutume populaire, qui fait qu'on aime à se figurer sous des disgrâces insignes les hommes illustres. Cette erreur a pu aussi être fondée sur un faux raisonnement. On a conclu que puisque Domitien s'était érigé en persécuteur des honnêtes gens, il n'épargna point Tacite, qui était un homme d'honneur et de beaucoup de réputation. Ces conséquences-là sont trop populaires; les auteurs ne devraient pas les tirer. *Exsulâsse sub Domitiano quidam tradiderunt, magis tamen ut opinor, pro more vulgi, qui magnis viris insignes casus adfingere amat, quàm quòd ejus rei certus auctor sit. Ego legendo non aliud comperio, quàm abfuisse eum aliquot annis ab urbe, idque eo ipso tempore quo Julius Agricola socer ejus mortem obierit* coss. *Pompeio Conlegâ, et Cor. Prisco, non tam exilii necessitate, ut arbitror, quàm tædio temporum et cupidine otii. Nam quod iidem, ut omni ex parte tam anxiâ diligentiâ constet, decennium in exsilio egisse scribunt, ac demùm exorato Domitiano restitutum, latinè ut loquar, inanis fabula est* (93). J'observe qu'encore que cet historien (94) ait décrit très-fortement la tyrannie de Domitien, il n'a point insinué que la tempête soit venue jusqu'à lui personnellement. Au contraire, il reconnaît qu'il a de l'obligation à ce prince, et il craint qu'on ne le soupçonne de déguiser la vérité par reconnaissance (95). Un homme qui a été exilé ne parle guère de la sorte.

(M) . . . . . *et c'en est peut-être une autre que de dire qu'il vécut quatre-vingts ans.*] Le témoin que je vais citer n'est pas d'un grand poids. *Vixit annos* 80 *ut legitur in lib. III Thes. Hist.* (96).

(92) *Voyez* Lipse, *in* Vitâ Taciti.
(93) Lipsius, *ibidem.*
(94) *In* Vitâ Agricolæ, *cap. II, pag.* 44, 45.
(95) *Voyez le commencement du* I[er]. *livre de son* Histoire.
(96) Canonherius, *in* Vitâ Corn. Taciti, *in limine* Discursuum Politicorum.

TAISNIER (Jean), en latin *Taisnerius*, était d'Ath dans le Hainaut (*a*). Il fut précepteur des pages de Charles-Quint, et il suivit cet empereur dans l'expédition de Tunis. Il fit des leçons de mathématiques dans Rome et dans Ferrare; et après avoir voyagé long-temps, il se consacra tout entier à faire des livres (*b*); mais comme il choisit une matière très-indigne d'un homme de jugement, il perdit toute sa réputation (*c*). Il s'amusa à la chiromance, et quoiqu'il eût fait accroire qu'il y était fort heureux, il ne laissa pas de dégoûter, par la grosseur de son livre (A), ceux qui avaient souhaité de profiter de ses instructions. Plusieurs personnes furent assez simples pour lui envoyer la peinture de leur main, afin d'apprendre de lui quelles seraient leurs aventures (*d*). Consultez le Dictionnaire de Moréri, et l'Académie de Bullart. On y parle fort au long de notre Taisnier : si c'est avec l'ordre et avec l'exactitude nécessaire, c'est ce que nous examinerons une autre fois. On n'y trouve rien touchant le crime de plagiaire (B) dont il a été accusé.

(*a*) Valer. Andreas Desselius, Bibl. belg., *pag.* 570.
(*b*) Jacobus Philippus Tomasinus, Elog. Virorum illustrium, *pag.* 161, 162, *edit. Patav.*, 1630.
(*c*) Bullart, Académie des Sciences, *tom. II, pag.* 288, 289.
(*d*) *Voyez la remarque* (A).

(A) *Il ne laissa pas de dégoûter par la grosseur de son livre.*] Consultez Jacques-Philippe Tomasini, vous y trouverez ces paroles : *Uno volumine quæcunque chiromantiam attingerent complexus est. At crescente illo in vastam molem factum est ut studentium animos defatigârit quos*

sibi proposuerat erudiendos (1). Si vous voulez savoir le crédit que ce personnage s'était acquis par ses hâbleries chiromantiques, lisez ce passage du même auteur. *Divinandi munere ex manuum lineis temperamenti signa, et animi characteres varios colligebat, et, spretis geniturarum laboriosis supputationibus, ignaras curiosorum mentes, rerum suarum sciscitantes eventus, vaticiniis circumducebat. Jamque viri quoque gravissimi fide prædictionibus illius haberi cœptâ, ei typos manuum suarum lineis effigiatarum undiquè demandabant, et ab ejusdem ore, ut de privatis rebus statuerent, pendebant* (2).

(B) *Le crime de plagiaire dont il a été accusé.*] On prétend qu'il ne se contentait pas de dérober quelque pensée, mais qu'il s'appropriait des ouvrages tout entiers que d'autres avaient publiés. Gabriel Naudé lui fait ce reproche à l'égard d'un livre de Barthélemi Coclès, touchant la physionomie; et à l'égard d'un ouvrage de Pierre le Pèlerin, touchant l'aimant. Il le diffame comme il faut pour des brigandages exercés avec une telle audace. Ce n'était point agir en filou, en coupeur de bourse dans la république des lettres, mais en voleur de grands chemins et en corsaire de Barbarie : le cas était prevôtal sur le Parnasse. Voyons de quelle manière Gabriel Naudé exerce justice. *Inter recentiores qui artem ejusmodi* (crisim physiognomicam) *scriptis explicârunt, potiores semper habe Augustinum Niphum, et Camillum Baldum, eruditissimos Aristotelis commentatores : Bartholomæumque Coclitem Bononiensem cujus integrum librum convasavit, ac in suum opus mathematicam transtulit, Johannes Taisnerus, plagiarius insignis, et imprudentior longè Horatii Corniculâ, cùm prætereà tractatum etiam de Magnete, à Petro Peregrino Gallo quondam editum, furto vendicârit. Quod equidem velut per transennam observandum esse duxi, ut suus benè de republicâ litterariâ meritis honos asseratur, et ipse Taisnerus :*

Regali conspectus in auro nuper et ostro,
Migret in obscuras furaci mente tabernas (3).

Thomasius n'a point ignoré cette accusation publique intentée à Taisnier; il en a fait mention dans sa Liste des Plagiaires (4); mais il n'a point su, et Naudé peut-être ne le savait pas non plus, qu'en l'année 1574 un mathématicien d'Italie publia des plaintes sanglantes et une invective atroce contre le même plagiaire. Tout ce qu'il a dit là-dessus mérite d'être transporté sur cette page. On y verra et des instructions universelles par rapport à ces voleries, et des faits particuliers touchant notre homme. D'ailleurs le livre dont je tire tout ceci est fort rare. *Si hos non laudamus qui aliquid ab aliis sunt mutuati, quid de manifestis furibus dicemus, qui vel ipsa integra aliorum volumina sibi imprudentes adscribunt, et quasi steriles ac scelesti plagiarii, viventium filiorum* (*est enim haud dubiè legitima proles quicquid fecundum ingenium longo studio concepit, et peperit*) *miserandas infligunt piis parentibus orbitates, et se summâ cum jactantiâ, eorum operum authores mentiuntur, quæ magnâ cum infamiâ rapuerunt, ut fecit impurissimus omnium Johannes Taisnerus Hannonius, qui opusculum nostrum, demonstrationis proportionum motuum localium contra Aristotelem, et alios philosophos, jamdiù anteà à nobis editum, et iterùm impressum Venetiis, anno salutis 1554, ita integrum sibi desumpsit, ut nihil præter authoris nomen immutaverit : quid enim mutavisset, qui nec percipere poterat, quæ in eâ disputatione continerentur? Homo vanus ab omni mathematicâ facultate alienus, qui meritò propter crassissimam ignorantiam verebatur, ne vel aliquâ syllabâ sublatâ, aut addita totius tractationis inficeretur substantia. Credidit* (*ut opinor*) *me jam vitâ functum qui furti nunquàm argui posse confidit, et non intellexit suam temeritatem, qui seipsum mille argumentis qualis esset prodidit; dùm utre inflato inanior sese juris doctorem, et simul etiam musici sacelli rectorem asseruit, quasi jura docere sit musici, aut jusrisperiti sacellum regere, et dùm de magnete, et motibus, tractatus emisit, nusquàm in titulis*

(1) Jacob. Philippus Tomasinus Elog., *p.* 162.
(2) *Idem, ibidem, pag.* 161.
(3) Gabriel Naudæus, Bibliographia politica, *pag. m.* 62, 63.

(4) Thomasius, de Plagio litterario, *pag. m.* 246.

se mathematicum nominavit, sed poëtam, eò quòd crediderit poëtæ, aut musici, aut jurisperiti, esse de naturalibus motibus corporum disserere. Debebat saltem et in hoc mentiri infamis impostor, ut se mathematicum in titulis prædicaret, ut in præfatione ad lectorem ejusdem usurpati opusculi fecit, dùm se matheseos publicè legisse Ferrariæ, et alibi, trecentis, et pluribus auditoribus prædicat, cujus numeri auditorum ne sextam quidem partem quispiam vidit in Italiâ, in auditorio cujusvis (etiam primi nominis) mathematici : quis, inquam, hos infames laudaverit in Flaviam legem committentes ? ac non potiùs juxta Constantini Cæsaris sententiam, ad Celsum Aphricæ Vicarium rescribentis, bestiis subjiciendos senseat (5) ?

(5) Joh. Baptista Benedictus, Patricius Venetus, Philosophus, *in præfatione lib.* de Gnomonum Umbrarumque solarium usu. *Ce livre fut imprimé à Turin l'an* 1574, in-folio. Vossius *n'a rien dit de cet auteur dans son livre* de Scientiis mathematicis. O*n l'a coupé en deux dans le* Catalogue d'Oxford. *On y parle de lui*, 1°. *sous le nom de* Joh. Baptista de Benedictis, *et puis sous celui de* Joh. Baptista Benedictus.

TAKIDDIN, auteur mahométan. Je n'en toucherai qu'une chose ; c'est qu'il disait que le calife Almamon serait infailliblement puni de Dieu, pour avoir troublé la dévotion des musulmans par l'introduction des études philosophiques (*a*). Cette pensée n'a rien de particulier : elle a paru dans tous les pays du monde, et dans tous les siècles ; et encore aujourd'hui l'on voit une infinité de gens qui se plaignent de M. Descartes et des autres grands philosophes modernes, comme de la cause du mépris que tant de personnes témoignent pour la dévotion, et pour les mystères des chrétiens. Cela pourrait donner lieu à un ample commentaire (A).

(*a*) *Fieri non posse quin Deus certas de Almamone pænas sumeret, quòd scientiis philosophicis introductis mohammedanorum pietatem interpellaverit.* Sephadius, *in* Commentariis ad Tograi Poëma, *apud* Pocockium, Notis in Specimen Histor. Arabum, *pag.* 166.

(A) *Cela pourrait donner lieu à un ample commentaire.*] On pourrait dire mille choses là-dessus, tant pour la question de fait, que pour la question de droit. J'y serai pourtant fort court ; car j'ai déjà plus de copie qu'il ne m'en faut pour achever ce volume. A l'égard du fait, je me contente de dire qu'on a toujours soupçonné les philosophes de n'avoir guère de religion. Les rhétoriciens, après avoir dit qu'entre les propositions probables, les unes étaient fondées sur ce qui arrivait presque toujours, et les autres sur l'opinion ordinaire, alléguaient d'abord ces deux exemples : les méres aiment leurs enfans ; les philosophes ne croient point qu'il y ait des dieux. *Probabile est id quod ferè fieri solet, aut quod in opinione positum est...... In eo genere, quod ferè solet fieri, probabile hujusmodi est : SI MATER est, diligit filium : SI AVARUS est, negligit jusjurandum. In eo autem, quod in opinione positum est, hujusmodi sunt probabilia : Impiis apud inferos pœnas esse præparatas : Eos qui philosophiæ dent operam non arbitrari deos esse* (1). Apulée remarque que presque tous les anciens philosophes avaient été accusés, ou de nier qu'il y eût des dieux, ou de s'attacher à la magie. *Hæc fermè communi quodam errore imperitorum philosophis objectantur : ut partim eorum, qui corporum causas meras et simpliceis rimantur, irreligiosos putent, eoque aiant deos abnuere ; ut Anaxagoram, et Leucippum, et Democritum, et Epicurum, cæterosque rerum naturæ patronos : partim autem, qui providentiam mundi curiosiùs vestigant, et impensiùs deos celebrant, eos verè vulgò magos nominent quasi facere etiam sciant, quæ sciant fieri : ut olim fuêre Epimenides, et Orpheus, et Pythagoras, et Osthanes* (2). Notre Takiddin n'eût pas livré à la justice divine le grand Almamon, ce fauteur des sciences, cet introducteur des études philosophiques, s'il n'eût re-

(1) Cicero, de Inventione, *lib. I, folio m.* 29.

(2) Apuleius, *in* Apologiâ, *pag. m.* 291.

marqué les mauvais effets de ces études. Elles avaient jeté des doutes dans les esprits ; elles avaient ouvert les yeux à bien des gens sur les sottises de la secte mahométane ; et dès là le culte, la piété, la dévotion avaient souffert un prodigieux affaiblissement. Il se trouve des docteurs qui soutiennent que les philosophes arabes ne suivaient le mahométisme qu'en apparence, et qu'ils se moquaient en effet de l'Alcoran, à cause qu'ils y rencontraient des choses contraires à la raison (3). Vous ne sauriez ôter de l'esprit d'une infinité de gens, que Descartes et Gassendi croyaient aussi peu la réalité, que les fables de la Grèce. Vous auriez la même peine à persuader le monde que les sectateurs de ces deux grands philosophes sont bons catholiques, et que s'ils avaient la permission d'enseigner publiquement leurs principes, ils ne saperaient pas bientôt tous les fondemens de la religion romaine. Les protestans n'ont pas une meilleure opinion des dogmes de M. Descartes. Généralement parlant, on soupçonne d'irréligion les cartésiens, et l'on croit que leur philosophie est très-dangereuse dans le christianisme ; de sorte que, selon le sentiment d'une infinité de personnes, les mêmes gens qui ont dissipé dans notre siècle les ténèbres que les scolastiques avaient répandues par toute l'Europe ont multiplié les esprits forts, et ouvert la porte à l'athéisme, ou au pyrrhonisme, ou à la mécréance des plus grands mystères des chrétiens. Mais ce n'est pas seulement aux études de la philosophie que l'on impute l'irréligion, c'est aussi à celle des belles-lettres ; car on prétend que l'athéisme n'a commencé à se faire voir en France que sous le règne de François I[er]., et qu'il commença de paraître en Italie lorsque les humanités y refleurirent. *Moins nous avons de lumières étrangères,* dit un auteur catholique, *plus nous montrons de soumission pour la foi ; et les siècles les plus savans*, dit Baronius, *ont été souvent les plus infidèles. Les alladinistes n'ont paru que sous le règne d'Almansor, qui fut le plus savant monarque de son siècle ; et je ne trouve pas d'athées chez nous avant le règne de François I[er].; ni en Italie, qu'après la dernière prise de Constantinople, qu'Argyropile, Théodore de Gaze, George de Trébizonde ; avec les plus célèbres hommes de la Grèce, se retirèrent auprès des ducs de Florence* (4). Ce qu'il y a de certain, c'est que la plupart des beaux esprits et des savans humanistes qui brillèrent en Italie, lorsque les belles-lettres commencèrent à renaître après la prise de Constantinople, n'avaient guère de religion. Mais d'autre côté la restauration des langues savantes et de la belle littérature a préparé le chemin aux réformateurs, comme l'avaient bien prévu les moines et leur partisans, qui ne cessaient de déclamer contre Reuchlin, et contre Érasme, et contre les autres fléaux de la barbarie. Ainsi, pendant que les catholiques romains ont sujet de déplorer les suites qu'ont eues les études des belles-lettres, les protestans ont sujet d'en louer Dieu, et de l'en glorifier (5). Ils n'ont pas sujet d'en user ainsi à l'égard de la nouvelle philosophie, qui renverse si démonstrativement la transsubstantiation et toutes ses suites ; car on abuse des mêmes armes pour attaquer les dogmes les plus essentiels. En un mot, le sort de l'homme est dans une si mauvaise situation, que les lumières qui le délivrent d'un mal le précipitent dans un autre. Chassez l'ignorance et la barbarie, vous faites tomber les superstitions et la sotte crédulité du peuple, si fructueuse à ses conducteurs, qui abusent après cela de leur gain pour se plonger dans l'oisiveté et dans la débauche : mais, en éclairant les hommes sur ces

(3) Tostatus, *in cap. XXIII. Ex. quæst. XX*, refert quod philosophi inter Saracenos non recipiant propter hoc Alcoranum. Idem probat Calixtus, *in Disp.*, *de Verit. Religion. christ.* ex Averroë, disputante contra destructiones Algazelis, et Avicennâ, *Metaph.*, *l.* 9, *c.* 7. Annotata ad Religionem Medici, lib. 1, sect. 22, pag. m. 146, in hæc verba, *Cum philosophiâ pugnantibus.*

(4) Clavigny de Sainte-Honorine, Discernement et Usage des Livres suspects, *pag.* 82. *Notez que je n'allègue point comme un fait certain ce qu'il avance.*

(5) *Voyez les réflexions de M.* Jurieu, Apologie pour les Réformat., *pag.* 66 *et suiv. du I*[er]. *vol. in-4°.*, *sur ce que M.* Maimbourg, Histoire du Calvinisme, *pag.* 4, *avait dit que* la voie *qui fut prise par François I*[er]. *pour* faire refleurir dans son royaume la gloire des lettres... fut, par un malheur qu'il ne prévit pas, ce qui donna l'entrée dans son royaume à l'hérésie.

désordres, vous leur inspirez l'envie d'examiner tout; ils épluchent et ils subtilisent tant, qu'ils ne trouvent rien qui contente leur misérable raison.

Quoi qu'il en soit, j'ai ouï dire à des personnes bien sages qu'i n'y a point de prudence dans l'affectation qui règne un peu trop de rendre suspects d'impiété les philosophes; car quel scandale ne serait-ce point pour les ignorans, s'ils prenaient la peine d'y faire beaucoup d'attention, que de voir que, selon la prétention de quantité de docteurs, la foi ne se trouve guère parmi les grands philosophes, que la dévotion est principalement le partage du menu peuple, et *que ceux qui ont le plus examiné les caractères de divinité de l'Écriture Sainte sont ordinairement les moins pieux et les moins dévots* (6). Il serait beaucoup plus édifiant d'enseigner avec Plutarque (7) que la philosophie est le remède de l'impiété et de la superstition; et avec Origène, que sans la philosophie personne ne saurait être véritablement pieux. *Omninò nec pium erga communem omnium Dominum esse absque philosophiâ quemquam censebat* (8). Le mélange de bien et de mal qui se rencontre dans toutes les choses humaines se voit ici d'une façon distinguée. Les philosophes arabes reconnurent par leur philosophie que l'Alcoran ne valait rien; mais plusieurs juifs au contraire ont abandonné leur religion pour embrasser la philosophie païenne, qui leur montrait, disaient-ils, que Moïse leur avait prescrit des lois superflues. *Multis è Judæorum gente adeò persuasa est olim hæc opinio, quòd, sub initia regni Saracenici ad philosophiam ethnicam defectionem fecerint, quòd iis leges haud paucæ inutiles et supervacaneæ viderentur* (9). Ainsi le même principe qui sert quelquefois contre le mensonge rend quelquefois de mauvais offices à la vérité.

(6) Jurieu, *cité par* Saurin, Examen de la Théologie, *pag.* 98. *Voyez les réflexions que M.* Saurin *fait sur cela, là même.*

(7) *Voyez* Plutarque, de Iside et Osiride, *p.* 378.

(8) Saint-Cyran *cite ce passage de saint* Grégoire de Néocésarée, *in* Panegyr., *dans son ouvrage contre la* Somme théologique du père Garasse, *tom. II, pag.* 33 *et* 70.

(9) Johan. Spencerus, de Legibus Hebræorum, *lib. II, cap. III, sect. I, sub fin., pag.* 225, *edit. Hag.*, 1686. *Il se fortifie du témoignage de* Guillaume de Paris, lib. de Legibus, *p.* 3, 4.

TALAUS, roi d'Argos, fils d'Abas ou de Bias, et petit-fils de Lyncée, l'un des cinquante gendres de Danaüs, perdit la couronne et la vie par les machinations d'Amphiaraüs (*a*). Son fils Adraste fut obligé de s'enfuir à Sicyone, où, selon quelques-uns, il épousa la fille du roi Polybe, et lui succéda. D'autres veulent qu'il lui ait succédé, à cause que sa mère était fille unique de Polybe. Voyez l'article d'ADRASTE, tome I[er]., Il y en a qui disent que celui qu'Amphiaraüs détrôna et fit mourir était Pronax, fils de Talaüs. Voyez le scoliaste de Pindare sur la IX[e]. ode des Némées, où il nous apprend sur quoi pouvaient être fondées les prétentions d'Amphiaraüs; c'est que Mélampus, ayant guéri les filles de Prœtus, roi d'Argos, qui étaient devenues insensées, eut pour récompense la moitié du royaume d'Argos, laquelle il partagea avec son frère Bias. Or Mélampus laissa un fils nommé Antiphatès, qui fut père d'Oïcle, et grand-père d'Amphiaraüs.

(*a*) Schol. Pindari in od. VIII Pyt. *et* IX Nem.

TAMIRAS fut mandé de la Cilicie dans l'île de Cypre, pour enseigner la science des aruspices. Le temple de Vénus qui était à Paphos fut consacré par Cinyras, et l'on disait que cette déesse, conçue et née dans la mer, avait abordé en ce lieu-là; mais on eut recours à cet homme de Cilicie pour l'établissement dont j'ai parlé. On avait réglé les choses de telle sorte,

que les descendans de Cinyras et ceux de Tamiras devaient présider aux cérémonies; mais, afin que la famille royale eût quelque prééminence, celle de Tamiras lui céda bientôt sa part (A); ainsi on ne consulta plus que le prêtre de la famille de Cinyras (*a*).

(*a*) *Ex* Tacito, Hist., *lib. II*, *cap. III*.

(A) *Celle de Tamiras lui céda bientôt sa part.*] Hésychius fait néanmoins mention de certains prêtres de l'île de Cypre qui s'appelaient Ταμιράδαι, *Tamiradæ*. Cette orthographe des manuscrits d'Hésychius a donné à Meursius un juste sujet de remarquer qu'il faut écrire dans Tacite *Tamiras*, au lieu de *Thamyras* (1).

(1) Meursius, *in* Cypro, *pag.* 50.

TANAQUIL, femme de Tarquinius Priscus, roi de Rome, était née à Tarquinie dans la Toscane. Elle y fut mariée avec Lucumon, fils d'un homme qui s'y était réfugié quand on le chassa de Corinthe, sa patrie. Lucumon, héritier de tous les biens de son père, se trouva fort riche, et comme d'ailleurs la famille de Tanaquil était des plus nobles de la ville, il espéra de s'avancer aux dignités; mais étant fils d'un étranger, il rencontra de grands obstacles (*a*). Tanaquil fut indignée du mépris que l'on avait pour son mari, et ne pouvant se résoudre à perdre l'éclat où elle était née, elle ne songea qu'à sortir de Tarquinie, pour aller chercher ailleurs les occasions de s'élever (*b*). Ainsi elle représenta à son époux qu'il fallait aller s'établir à Rome, où, de quelque pays qu'on fût, les personnes de mérite pouvaient espérer les plus hautes charges. Lucumon suivit ce conseil, et eut un présage de sa grande fortune avant que d'entrer dans Rome. Ce fut Tanaquil qui expliqua ce présage (A); car elle s'y entendait extrêmement. Il se fit nommer Tarquinius. Il gagna l'estime et l'amitié des Romains, et il s'insinua de telle sorte dans les bonnes grâces du roi, que les charges qu'il en obtint lui donnèrent lieu d'aspirer à la couronne, et de réussir dans cette ambition. Il fut tué dans son palais l'an 38 de son règne. Tanaquil ne se déconcerta point de ce rude coup : elle se conduisit si habilement, qu'elle fit tomber la couronne sur la tête de Servius Tullius, son gendre, dont elle avait auguré la bonne fortune (B) depuis long-temps (*c*). Sa mémoire fut vénérée dans Rome pendant plusieurs siècles; on y conservait les ouvrages de ses mains (C), et l'on attribuait de grandes vertus à sa ceinture (D). Saint Jérôme observe que Tarquin était moins connu que son épouse (*d*). La vertu insigne de cette reine, ajoute-t-il, est trop avant imprimée dans la mémoire de tous les siècles pour en être jamais effacée. Il semble

(*a*) *Tiré de* Tite Live, *lib. I*, *pag. m.* 23.

(*b*) *Cùm divitiæ jam animos facerent, auxit ducta in matrimonium Tanaquil, summo loco nata, et quæ haud facilè iis, in quibus nata erat, humiliora sineret ea, quæ innupsisset. Spernantibus Etruscis Lucumonem exule advenâ ortum, ferre indignitatem non potuit, oblitaque ingenitæ erga patriam caritatis, dummodò virum honoratum videret, consilium migrandi ab Tarquiniis cepit.* Livius, *lib. I*, *pag.* 23.

(*c*) *Tiré de* Tite Live, *lib. I*, *pag. m.* 23.

(*d*) *Notior est marito suo Tanaquil: illum inter multa regum nomina jam abscondit antiquitas, hanc rara inter fœminas virtus, altiùs sæculorum omnium memoriæ, quàm ut excidere possit, infixit.* Hieronym., adv. Jovinian.

pourtant qu'on puisse inférer de quelques passages des anciens auteurs, qu'on la regardait comme une femme qui avait été trop impérieuse (E). Il n'est pas vrai qu'elle fût en vie lorsque Tarquin le Superbe fit mourir son frère, ni qu'elle ait été la mère de ce Tarquin (F). L'historien qui a fait voir que cela est faux a mieux réussi à réfuter ses prédécesseurs (G) qu'à éviter de se méprendre.

(A) *Ce fut Tanaquil qui expliqua ce présage.*] Comme ils furent arrivés au Janicule, un aigle descendit doucement sur leur chariot, et enleva le chapeau de Lucumon, et, après avoir volé quelque temps au dessus d'eux avec de grands cris, il remit le chapeau fort proprement au même lieu. Tanaquil assise auprès de son mari l'embrassa, et l'assura d'une très-grande fortune, en lui expliquant les circonstances de ce présage. Ils entrèrent donc dans Rome pleins de hautes espérances. *Ad Janiculum fortè ventum erat : ibi ei carpento sedenti cum uxore, aquila suspensis demissa leniter alis pileum aufert, superque carpentum cum magno clangore volitans, rursùs velut ministerio divinitùs missa, capiti aptè reponit : indè sublimis abiit. Accepisse id augurium læta dicitur Tanaquil; perita, ut vulgò Etrusci, cœlestium prodigiorum mulier. Excelsa et alta sperare complexa virum jubet : eam alitem eâ regione cœli et ejus Dei nunciam venisse : circa summum culmen hominis auspicium fecisse : levâsse humano superpositum capiti decus, ut divinitùs eidem redderet. Has spes cogitationesque secum portantes, urbem ingressi sunt* (1).

(B) *Elle avait auguré la bonne fortune* de Servius Tullius.] Il était né au palais du roi Tarquin, et il y fut élevé. On vit un jour du feu autour de sa tête pendant qu'il dormait : les cris qu'on jeta à la vue de ce prodige obligèrent ce prince à aller voir ce que c'était. Quelqu'un voulut jeter de l'eau sur ce feu; mais Tanaquil l'en empêcha, et ordonna qu'on laissât l'enfant en repos, jusques à ce qu'il se réveillât de lui-même. Il s'éveilla bientôt, et on ne vit plus ce feu. Alors la reine tira à part son époux, et lui déclara que cet enfant soutiendrait un jour la maison royale dans ses adversités, et qu'il fallait l'élever comme un sujet de grande espérance. Ce conseil fut écouté; on prit un grand soin de l'éducation de cet enfant, qui se rendit si accompli qu'on ne trouva personne plus digne que lui d'être le gendre du roi. Ce fut aussi lui qui succéda à Tarquin (2). Quelques-uns croient que sa mère était femme de Servius Tullius, qui fut tué en défendant sa principauté de Cornicule (3). Ils ajoutent que cette femme était grosse, et qu'ayant été reconnue parmi les autres captives, on fit honneur à sa qualité. Tanaquil l'exempta de la servitude, et la fit venir dans son palais, où elle accoucha d'un garçon. Cela est assez vraisemblable, mais non pas assez merveilleux pour toute sorte d'historiens. C'est pourquoi il y en eut qui prétendirent que la naissance d'un roi de Rome, élevé de si bas lieu, devait être plus mystérieuse. Ils supposèrent donc qu'Ocrisia, veuve du prince de Cornicule, servit quelque temps chez Tanaquil avant que d'être affranchie, et que pendant sa servitude elle aperçut à la cheminée la figure d'un membre viril. Elle en avertit le roi et la reine. Le roi, témoin oculaire de ce prodige, en fut étonné : la reine, qui se connaissait en présages autant que le plus habile augure qui fût dans toute l'Étrurie (4), dit à son mari que, selon l'arrêt des destinées, il devait naître au palais royal une personne d'un mérite

(1) Titus Livius, *lib. I, cap. XXXIV, pag. m.* 23. *Voyez aussi* Denys d'Halicarnasse, *lib. III, cap. LXX : la chose y est mieux circonstanciée que dans* Tite Live.

(2) *Tiré de* Tite Live, *ibidem.*

(3) *Ville d'Italie, que Tarquinius Priscus assiégea, subjugua, saccagea et brûla.* Dionys. Halicarn., *lib. III, cap. LXXIII.*

(4) Τὴν δὲ Τανακυλίδα τάτε ἀλλὰ σοφὴν οὖσαν, καὶ δὴ καὶ τὰ μαντικὰ οὐδενὸς χεῖρον Τυῤῥηνῶν ἐπισαμένην, εἰπεῖν πρὸς αὐτόν. *Tanaquilem, uxorem, et alioqui sapientem, et divinandi scientiâ nulli Etruscorum secundam, dixisse.* Dionys. Halicarn., *lib. IV, circa init., pag.* 207.

plus qu'humain, qui aurait pour père la figure qui paraissait à la cheminée, et pour mère la femme qui aurait affaire à cette figure. Tarquin, apprenant de quelques experts en telles matières, que Tanaquil expliquait très-bien ce prodige, résolut de faire coucher avec ce membre la femme qui l'avait vu la première : on l'habilla donc comme une épousée, et on la mena dans la chambre où était cette figure. On l'y laissa seule ; elle y fut connue par quelque génie, soit que ce fût Vulcain, soit que ce fût le dieu domestique. Depuis ce temps-là cette figure ne parut plus. Ocrisia devint grosse, et accoucha au temps ordinaire (5). On a débité à peu près la même chose touchant la mère de Romulus (6). S'il n'y avait eu des annalistes à Rome long-temps avant qu'on y enseignât la rhétorique, je croirais que l'on aurait converti en relations historiques les déclamations que les sophistes faisaient faire à leurs écoliers: car il est assez probable qu'on permettait aux jeunes rhétoriciens de feindre tout ce qu'ils voulaient dans un essai de panégyrique. On cherchait à voir dans ces fictions s'ils avaient l'esprit inventif, et s'ils savaient bien tourner et bien manier un lieu commun. On ne les blâmait donc pas s'ils supposaient une origine divine, miraculeuse, et tout-à-fait surprenante. Cela eût produit de très-grands abus, si les plus jolies pièces de ces jeunes hommes eussent été conservées dans les archives, et si au bout de quelques siècles on les eût prises pour des relations. Que sait-on si la plupart des anciennes fables ne doivent pas leur origine à quelque coutume de faire louer les anciens héros le jour de leur fête, et de conserver les pièces qui avaient paru les meilleures. Voyez ce qui sera dit touchant les martyrologes dans l'article VALÉRIUS.

(C) *On y conservait les ouvrages de ses mains.*] Varron, contemporain de Cicéron, assure qu'il avait vu au temple de Sangus la quenouille et le fuseau de Tanaquil, chargés de la laine qu'elle avait filée, et que l'on gardait au temple de la Fortune une robe royale qu'elle avait faite, et que Servius Tullius avait portée. Pline, qui le rapporte, ajoute que c'était à cause de cela que les filles qui se mariaient étaient suivies d'une personne qui portait une quenouille accommodée, et un fuseau garni de fil. Il dit aussi que cette reine fut la première qui fit de ces tuniques tissues que l'on donnait aux jeunes garçons quand ils prenaient la robe virile, et aux filles qui se mariaient. M. Moréri a fait ici une lourde faute: il a pris les *tirones* de Pline pour *de nouveaux soldats*, au lieu de les prendre pour les garçons qui venaient de se défaire de la robe d'enfance, de la *prætexta*. Rapportons tout ce que dit Pline (7) : *Lanam in colo et fuso Tanaquilis, quæ eadem Caïa Cæcilia* (8) *vocata est, in templo Sangi durâsse, prodente se, auctor est M. Varro : factamque ab eâ togam regiam undulatam in æde Fortunæ, quâ Serv. Tullius fuerat usus. Indè factum, ut nubentes virgines comitaretur colus compta, et fusus cum stamine. Ea prima texuit rectam tunicam, quales cum togâ purâ tirones induuntur, novæque nuptæ.* Je ne sais pourquoi le père Hardouin préfère le sentiment de Plutarque à celui de Varron et de Verrius. *Veriùs Plutarchus in quæst. Rom. pag.* 271 *uxorem ait fuisse* (Caïam Cæciliam) *unius è Tarquinii liberis: eidemque in templo Sanci statuam priscis temporibus positam cum sandaliis et fuso, quæ domi actæ vitæ industriæque argumento essent* (9). Il est plus raisonnable de croire que cette Caïa Cæcilia, dont la statue d'airain, les sandales et le fuseau se voyaient au temple de Sancus, était la femme du premier Tarquin, que de croire qu'elle était la femme d'un fils de Tarquin. Je sais bien que Denys d'Halicarnasse suppose (10) que le premier des Tarquins eut un fils qui fut marié, et qui fut père des deux gendres de Servius Tullius; mais ni lui, ni aucun historien, ne font men-

(5) *Voyez* Plutarque, *in* Vitâ Romuli, *p.* 18.

(6) *Tiré de* Denys d'Halicarnasse, *lib. IV, init.*

(7) Plin., *lib. VIII, cap. XLVIII, pag. m.* 228, 229.

(8) Festus *remarque que Tanaquil prit à Rome le nom de* Caïa Cæcilia. *Son mari, pour s'accommoder à l'usage des Romains, se fit appeler* Lucius Tarquinius, *comme le remarque* Denys d'Halicarnasse, *lib. III, cap. LXXI.*

(9) Harduinus in Plinium, *lib. VIII, cap. XLVIII, pag.* 229.

(10) *Lib. IV, cap. IV.*

tion du mérite de la femme qui épousa ce fils de Tarquin. Il faudrait pourtant qu'elle eût été fort illustre, si les Romains lui avaient fait les honneurs que nous trouvons dans Plutarque. Aurait-elle été la femme de l'un des fils du dernier Tarquin? Mais les Romains étaient-ils capables d'honorer d'une manière si distinguée la bru d'un tyran qu'ils avaient chassé avec toute sa famille, et dont la mémoire leur fut toujours exécrable? Aurait-elle été la première femme de Tarquin-le-Superbe? Je sais bien que c'était une honnête femme (11) ; mais son mérite n'est point comparable à celui de Tanaquil. Elle ne régna jamais, elle mourut jeune, et ainsi elle n'eut point les occasions de faire paraître ce qu'elle valait, comme Tanaquil, qui vécut longtemps sur le trône. Disons donc que les monumens que l'on voyait au temple de Sancus appartenaient à cette reine, et non à l'épouse d'un fils de Tarquin : disons hardiment que festus et Pline, ou plutôt Verrius et Varron, ont mieux rencontré que Plutarque : mettons ceci entre les méprises de ce dernier, qui sont en grand nombre. On m'objectera peut-être que ces sandales et ce fuseau ne conviennent pas à une reine aussi intrigante que Tanaquil. On voulait honorer par ces monumens la mémoire d'une femme qui n'était guère sortie de sa maison, et qui s'était occupée de sa quenouille ; était-ce le caractère de Tanaquil? Je réponds qu'à la vérité ce fut une habile reine, une femme d'affaires, une femme d'état, et qui témoigna beaucoup de prudence et beaucoup de fermeté dans les occasions ; mais cela n'empêche point qu'elle n'ait pu s'attacher à sa quenouille et à son aiguille comme à des occupations ordinaires.

(D) *L'on attribuait de grandes vertus à sa ceinture.*] Si j'avais dit qu'on la gardait comme une source de miracles, je me serais mal exprimé ; car les Romains n'avaient pas recours à cette ceinture comme à une cause morale, mais comme à une cause physique. Ils supposaient que Tanaquil avait trouvé d'excellens remèdes contre les maladies, et qu'elle les avait enfermés dans sa ceinture. C'est pourquoi ceux qui allaient en ôter quelques raclures se persuadaient qu'elles leur apportaient la guérison, non pas à cause que l'âme de cette reine récompenserait leur foi, mais à cause qu'ils enlèveraient quelques particules des remèdes qu'elle y avait mis. Ainsi l'on ne peut pas faire des comparaisons exactes entre ceux qui recouraient à la statue de Tanaquil pour en frotter la ceinture, et ceux qui tâchent d'avoir une pièce de l'étole de saint Hubert, ou qui font toucher leurs chapelets à quelque relique. De part et d'autre il y a beaucoup de crédulité. Je laisse aux gens de loisir à examiner si l'ancienne Rome égale en cela la nouvelle; et, pour les aider un peu dans cette recherche, je rapproche les paroles de mon témoin : *Prædia Verrius vocari ait ea remedia quæ Caïa Cæcilia uxor Tarquinii Prisci invenisse existimatur, et immiscuisse zonæ suæ quâ præcincta statua ejus est in æde Sancti qui Deus Dius Fidius vocatur, ex quâ zonâ periclitantes ramenta sumunt : ea vocari ait prædia quòd mala prohibeant* (12). Ce que Pline rapporte de la côte de Pélops est tout autrement miraculeux ; on la montrait comme un remède : *Elide solebat ostendi Pelopis costa quam eburneam affirmabant* (13). Voilà une relique à miracles parmi les païens : car Pline venait de dire qu'il y a des gens dont certains membres ont la vertu de guérir les maladies (14). Il faut donc qu'il prétende que cette partie de Pélops avait cette faculté. On ne peut donc condamner Charles Étienne que de n'avoir pas donné une marque de distinction entre ce qu'il inférait des termes de Pline, et ce que Pline rapporte. Il ne faut jamais négliger cela : ceux qui le négligent sont cause que plusieurs auteurs citent comme les paroles d'un ancien ce qui n'est que la paraphrase et les conséquences d'un moderne. Voici les paroles de Charles Étienne (15) :

(11) *Idem*, Dionys. Halicarn., *lib. IV*, *cap. XXXIII*, *pag.* 823, *edit. Lat.*, in-8°., 1615.

(12) Sextus Pompeïus Festus, de Verborum Significatione, *voce* Prædia.

(13) Plinius, *lib. XXVIII*, *cap. IV*, *pag. m.* 568.

(14) *Quorundam partes medicæ sunt, sicuti diximus de Pyrrhi regis pollice.*

(15) *In* Dictionario., *voce* Pelops.

Ad quem quidem humerum (16) *post ejus Pelopis mortem varia morborum sanabantur genera, et multiplicia edebantur miracula. Plin. libro decimo nono, capite tertio.* MM. Lloyd et Hofman ne rectifient quoi que ce soit dans ce passage, non pas même la fausse citation.

Un auteur français, qui vivait au XVIe. siècle, débite une chose qu'il n'eût su prouver. *Les Tarquins*, dit-il (17), *avaient fait ériger une statue au milieu de leur logis, qui avait des souliers de chambre seulement, une quenouille et son fuseau, afin que ceux qui suivraient leur famille imitassent leur assidue assiduité en ménageant sans partir de la maison.* Voilà l'état ou l'on a réduit ce que j'ai cité de Pline touchant la statue de Tanaquil. Chacun se mêle de changer quelque circonstance dans ce qu'il cite : par ce moyen les faits se gâtent, et se pervertissent bientôt entre les mains de ceux qui les citent.

(E) *On la regardait comme une femme qui avait été trop impérieuse.*] Voilà ce que bien des gens concluent de ces paroles de Juvénal :

> *Consulit ictericæ lento de funere matris*
> *Ante tamen de te* TANAQUIL tua, ... (18)

et de ces paroles d'Ausone,

> *Tanaquil tua nesciat istud.*
> *Tu contemne alios* (19).

Il semble que cela signifie qu'on donnait le nom de Tanaquil aux femmes qui faisaient trop les maîtresses. C'est le sentiment de Scaliger. *Uxorem sanctissimam Paulini, cujus meminit Ambrosius, Epistolâ* XXXXVI, *vocat* Tanaquilem *Ausonius, ridens scilicet : quia ei erat addictus Paulinus. Et, ut ex eodem loco Ambrosii cognoscimus, videtur secutus uxoris consilium Paulinus in secessu Nolano. Quare vocat eam feminam* Tanaquilem *poëta noster : quia illis temporibus ita solerent uxores vocare, quæ imperabant maritis* (20). Il confirme cela par un passage de Sidonius Apollinaris, où l'on voit que la femme de Chilpéric, qui pouvait beaucoup sur son mari, est nommée Tanaquil. Elle est comparée aussi avec Agrippine. *Quòd principaliter medetur afflictis, temperat Lucumonem nostrum Tanaquil sua, et aures mariti virosâ susurronum fæce completas, oportunitate salsi sermonis eruderat, cujus studio factum scire vos par est, nihil interim quieti fratrum communium apud animum communis patroni juniorum Cyhiratarum venena nocuisse, neque quicquam (Deo propitiante) nocitura; si modò, quandiù præsens potestas Lugdunensem Germaniam regit, nostrum suumque Germanicum præsens Agrippina moderetur* (21). Voilà un prince sous la direction de sa femme ; mais comme cette direction tournait au bien des sujets, elle fait honneur à Tanaquil. On en doit conclure que si le premier Tarquin était gouverné par son épouse, ce n'était pas un malheur. Un autre commentateur d'Ausone observe que Paulin ne trouva pas bon qu'on eût comparé sa femme à une reine ambitieuse et magicienne (22) ; il eût mieux aimé qu'on l'eût comparée à Lucrèce (23).

(F) *Il n'est pas vrai qu'elle fût en vie lorsque ....., ni qu'elle ait été la mère de Tarquin.*] Les deux filles de Servius Tullius et de Tarquinie, fille de Tarquinius Priscus et de Tanaquil, furent mariées à Lucius Tarquinius et à Aruns Tarquinius. C'étaient deux frères qui ne se ressemblaient en rien non plus que leurs deux épouses : l'un était un honnête homme, l'autre un scélérat ; l'une des Tullies était une honnête femme ; l'autre ne valait rien. Celle-ci avait été mariée à l'honnête homme ; l'autre au scélérat. La méchante Tullie proposa au méchant Tarquin de se marier ensemble : elle lui promit de se défaire de son mari, et lui fit promettre de faire mourir sa femme ; et avant que de se quitter, ils

(16) Pline *dit* costa, *et non pas* humerus ; *mais il est le seul qui parle de la côte d'ivoire de Pélops tous les autres parlent de l'épaule.*

> Humeroque Pelops insignis eburno.
> *Virgil., Georg., lib. III, vs.* 7.

(17) Franc. Tillier, Tourangeais, *dans son* Philogame, *pag.* 120, *édition de Paris*, 1578.

(18) Juvenal., sat. VI, *vs.* 563.

(19) Auson., epist. XXIII, *vs.* 32.

(20) Scalig., in Auson., epist. XXIII, *p. m.* 978.

(21) Sidon. Apollinar., epist. VII, *lib. V, pag. m.* 328.

(22) *Molestè tulisse videtur Paulinus in epistolâ ad Ausonium primâ et secundâ : et Lucretiæ illi pudicissimæ matronæ comparari maluit, quàm isti* Tanaquili, *ambitiosæ mulieri, et sagæ.* Vinetus in Antonium, epist. XXIII, *pag.* 678.

(23) Nec Tanaquil mihi, sed Lucretia conjux, *dit-il en un autre endroit.*

se plongèrent dans l'inceste (24). Aruns Tarquinius fut empoisonné bientôt après par sa femme, et Tullie l'aînée, par son mari; ensuite de quoi les auteurs de ce parricide ne tardèrent guère à se marier ensemble, bien moins sans l'opposition du roi que de son consentement, *magis non prohibente Servio quàm approbante* (25). Fabius Pictor débita dans son Histoire romaine, que Tanaquil enterra Aruns Tarquinius. Il en est fort censuré par Denys d'Halicarnasse (26), qui lui montre que Tanaquil aurait eu alors cent quinze ans. En voici la preuve. Tarquinius Priscus avait pour le moins vingt-cinq ans lorsqu'il alla s'établir à Rome (27). Il est très-probable que sa femme en avait vingt. Or ils arrivèrent à Rome la première année du régne d'Ancus Martius, selon quelques historiens ; ou la huitième, selon quelques autres. Prenons ce dernier parti; car s'ils n'y arrivèrent pas plus tôt, ils n'y arrivèrent pas plus tard, puisque les historiens s'accordent à dire qu'Ancus Martius, la neuvième année de son règne, envoya Tarquinius contre les Latins en qualité de général de la cavalerie. Puis donc que ce prince régna vingt-quatre ans, il s'ensuit que lorsqu'il mourut Tarquin était parvenu à sa quarante et deuxième année plus ou moins, et Tanaquil, à l'année trente-septième de son âge. Si vous joignez à cela les trente-huit ans du règne de ce Tarquin, vous trouverez qu'il mourut à l'âge de quatre-vingts ans, et qu'il laissa Tanaquil âgée de soixante et quinze. Or Aruns mourut la quarantième année du règne de Servius Tullius (28), successeur de ce Tarquin. Si donc Tanaquil eût été alors en vie, elle aurait eu cent quinze ans. Il n'y a rien de plus juste que ce calcul de Denys d'Halicarnasse, ni rien de plus légitime que la liberté qu'il se donne de censurer la négligence de Fabius Pictor. Οὕτως ὀλίγον ἐστὶν ἐν ταῖς ἱστορίαις αὐτοῦ τὸ περὶ τὴν ἐξέτασιν τῆς ἀληθείας ἀταλαίπωρον. *Adeò parùm laboris hic scriptor impendit perquirendæ veritati historicæ* (29). Il convainc d'une semblable négligence le même Pictor, et plusieurs autres historiens, qui ont assuré que les deux Tarquins, gendres de Servius Tullius, étaient fils du roi Tarquin. C'était écrire les choses sans prendre garde aux absurdités qui en résultaient. Παντάπασι γὰρ ἀπερισκέπτως καὶ ῥαθύμως οἱ συγγραφεῖς περὶ αὐτῶν ταύτην ἐξενηνόχασι τὴν ἱστορίαν, οὐδὲν ἐξητακότες τῶν ἀναιρούντων αὐτὴν ἀδυνάτων τε καὶ ἀτόπων. *Omninò enim inconsideratè ac negligenter historiam hanc prodiderunt scriptores latini, non excussis absurdis et impossibilibus quibus fides ipsorum elevetur* (30). Voyons ses preuves. Puisque Tanaquil, quand elle perdit son mari, était âgée de soixante et quinze ans, le plus jeune de ses fils aurait eu alors vingt-cinq années, car les femmes cessent d'enfanter après leur année cinquantième ; l'autre fils aurait eu vingt-sept ans : eussent-ils été assez simples pour souffrir que Tanaquil les privât de la couronne en faveur de Servius Tullius ? eût-elle été assez folle et assez dénaturée pour les en exclure? L'auteur représente fortement toutes ces absurdités. Il ajoute que si Tarquin le Superbe avait eu vingt-sept ans lorsque Tarquinius Priscus fut tué, il en aurait eu plus de soixante et dix quand il détrôna son beau-père, et plus de nonante-cinq quand on le chassa de Rome, et environ cent dix quand il cessa de faire la guerre en personne au peuple romain. Cependant on le représente comme à la fleur de son âge quand il usurpa le trône. Il commandait au siége d'Ardée quand les Romains le détrônèrent. Il tâcha pendant quatorze ans à se rétablir, se trouvant à des batailles (31), et

(24) Ἀσμένως δέχεται τὰς αἱρέσεις ὁ Ταρκύνιος, καὶ αὐτίκα δοὺς αὐτῇ πίστεις καὶ λαβὼν, καὶ τὰ προτέλεια τῶν ἀνοσίων γάμων, καὶ ὁ διαπραξάμενος, ἀπέρχεται. *Libenter conditionem accepit Tarquinius, moxque datâ et acceptâ fide, ac delibato incestarum nuptiarum fructu, abiit.* Dionys. Halicarn. *lib. IV, pag.* 234, *edit. Lips.*, 1691.

(25) Livius, *lib. I, pag.* 29.

(26) Dionys. Halicarn., *lib. IV, pag.* 234.

(27) *Idem, lib. III, pag.* 211.

(28) Ἐν ταῖς ἐνιαυσίαις ἀναγραφαῖς κατὰ τὸν τεσσαρακοστὸν ἐνιαυτὸν τῆς Τυλλίου ἀρχῆς τὸν Ἀρούνταν τετελευτηκότα παρειλήφαμεν. *In annalibus invenimus anno regis Tullii quadragesimo defunctum Aruntem.* Idem, *lib. IV, pag.* 234.

(29) *Idem, ibidem.*

(30) *Idem, ibidem, pag.* 211.

(31) *Selon* Tite Live, *liv. II, pag.* 48, *il*

faisant toutes les fonctions d'un général. Quelques historiens, ayant vu ces absurdités, ont supposé qu'il n'était point fils de Tanaquil, mais d'une certaine Géganie, seconde femme de Tarquinius Priscus. Mais outre qu'ils allèguent cela sans preuve, n'y ayant point de monumens qui fassent mention de Géganie, ils s'embarrassent dans plusieurs difficultés; ils doivent prétendre que Tarquinius Priscus, âgé d'environ quatre-vingts ans, et ayant deux filles mariées, se remaria néanmoins, et fit des enfans. Ces dernières objections de Denys d'Halicarnasse ne sont pas trop fortes; car on pourrait lui répondre que Géganie fut épousée avant que Tarquin fût si âgé, et qu'elle ne serait point la seule femme qui eût accouché étant mariée à un homme d'environ quatre-vingts ans; et qu'un roi qui n'a que des filles souhaite, quelque âgé qu'il soit, pourvu qu'il se sente de la vigueur, d'essayer s'il pourra avoir des fils. L'historien oublie l'une des plus fortes difficultés qu'il eût pu mettre en avant : il ne dit pas que la tradition générale porte que Tanaquil ménagea si bien l'intrigue après la mort de Tarquin, qu'elle éleva sur le trône Servius Tullius. Cela renvoie Géganie au pays des fables et des êtres de raison. Comment ne s'étonnerait-on pas, après tout cela, de voir que Denys d'Halicarnasse (32) n'ait trouvé qu'un seul auteur (33) qui ait dit que les deux gendres de Tullius n'étaient point fils du premier Tarquin, mais ses petits-fils. Le sentiment de ce seul auteur est celui que ce grand historien a adopté. Tite Live n'a pas eu le même discernement : il a mieux aimé suivre la foule (34), et s'est accablé d'un tas de difficultés qui font tort à sa mémoire. Voyez la Dissertation de Laurent Valla sur ce sujet. On a de la peine à comprendre qu'un aussi grand homme que Tite Live ait été capable de commettre toutes les fautes qu'il a commises dans le récit des aventures des Tarquins. La plus grande objection qu'on puisse opposer à Denys d'Halicarnasse est de dire que Tanaquil n'eût point travaillé à élever sur le trône Servius Tullius, son gendre, si elle eût eu deux petits-fils; mais on peut répondre qu'ils étaient encore au berceau, et que l'état des affaires demandait un successeur qui fût en âge de régner vigoureusement, et par lui-même. Elle a dû donc préférer son gendre à ses petits-fils.

(G) *L'historien...... a mieux réussi à réfuter........ qu'à éviter de se méprendre.*] Il est tombé dans ses propres piéges; car il a donné à Tanaquil une fille dont il est aussi absurde qu'elle soit la mère, qu'il est absurde que Lucius Tarquinius et Aruns Tarquinius soient ses fils. Il prétend (35) que Brutus était fils de Tarquinie, fille de Tarquinius Priscus et de Tanaquil; et dit que Brutus était fort jeune lorsque son père et son frère aîné furent mis à mort par les ordres de Tarquin le Superbe. Servons-nous contre lui de ses raisons. Si la mère de ce Brutus était fille de Tanaquil, elle avait vingt-cinq ans lorsque son père fut assassiné, et soixante-neuf lorsque Tarquin le Superbe usurpa le trône. Brutus aurait eu donc alors pour le moins dix-neuf ans. Il n'y a point d'apparence que Tarquin ait fait mourir son beau-frère et son neveu la même année qu'il ôta la vie à Servius Tullius. Il est probable qu'il avait la politique de laisser des intervalles entre ses grands crimes. Disons donc que Brutus avait pour le moins vingt ans lorsqu'on fit mourir son père; mais s'il eût eu cet âge, n'eût-il pas bien eu le temps de faire paraître son esprit? Il faut avoir beaucoup de génie pour ne se jamais démentir quand on veut cacher sous l'extérieur d'un homme hébété un grand cœur, un grand esprit, un grand dessein. Il réussit admirablement à tenir toutes ces choses enveloppées sous les fausses apparences d'une âme stupide. Il avait donc beaucoup d'adresse et de grandes qualités; il les eût donc fait connaître avant la mort de son père; il aurait donc eu le même sort que son frère aîné : le tyran les eût fait

poussa son cheval contre le dictateur romain à la tête de l'armée, et fut blessé.

(32) *Lib. IV, pag.* 213.

(33) Lucius Piso Frugi.

(34) *Hic L. Tarquinius, Prisci Tarquinii regis filius neposne fuerit, parùm liquet : pluribus tamen auctoribus filium.* Titus Livius, *lib. I, pag. m.* 29, *A.*

(35) Dionys. Halicarn., *lib. IV, pag.* 264.

mourir tous deux, pour ne pas craindre que la mort de leur père fût vengée. Il faut donc dire que Brutus n'avait pas fait encore paraître ses qualités naturelles. Il n'avait donc pas dix-neuf ans lorsque Tullius fut détrôné. Donnons-lui-en quinze, comme nous faisons dans son article (36) : il sera né l'an cinquante-quatre de la vie de sa mère, ce qui ruine quelques objections de Denys d'Halicarnasse.

Laurent Valla fait valoir contre Tite Live l'argument tiré de l'âge des fils de Tarquin, comme si cet historien avait déclaré que Brutus et eux étaient du même âge; mais je ne vois pas que Tite Live dise cela, et qu'on le puisse inférer de ce que Brutus les suivit à Delphes. Cet argument serait très-fort contre Denys d'Halicarnasse, qui nous apprend que le mariage de Tarquin et de Tullie tombe sur l'an quarantième du règne de Servius Tullius (37) : d'où il s'ensuit que les enfans de Tarquin n'avaient que deux ou trois ans lorsque leur père s'empara du trône. S'il fallait donc que Brutus fût à peu près du même âge, il serait né l'an soixante-cinq ou soixante-six de la vie de sa mère. Je ne voudrais point presser cette preuve ; car encore que cet historien nous apprenne que Tarquin voulut que Brutus fût élevé avec ses enfans (38), il n'est pas permis de lui imputer d'avoir prétendu qu'ils ne fussent pas beaucoup plus jeunes que Brutus. Un garçon de dix-huit à vingt ans peut fort bien être donné pour compagnon à des princes de sept ou huit ans, et surtout lorsque cette familiarité, vaine apparence d'honneur, n'est destinée qu'à leur servir de jouet. Dans le fond il faut reconnaître nécessairement qu'ils étaient plus jeunes que lui ; car il avait des enfans assez âgés pour se mêler dans une conspiration, lorsque (39) l'aîné des fils de Tarquin n'avait pas encore trente ans. Notons une faute dans ces quatre propositions de Denys d'Halicarnasse. I. Que si Tarquin le Superbe eût été fils du premier Tarquin, il aurait eu vingt-sept ans lorsque le premier Tarquin fut tué. II. Que Servius Tullius ne l'eût surpassé que de trois ans (40). III. Que Servius Tullius posséda quarante ans la couronne qui fut mise sur sa tête après la mort du premier Tarquin. IV. Qu'ainsi Tarquin-le-Superbe aurait eu plus de soixante-dix ans, et lorsque Servius Tullius fut détrôné. Cette conséquence est très-mauvaise ; et plutôt que de l'imputer à l'historien, j'aimerais mieux dire que ses copistes ont sauté le mot τέτταρα, *quatuor ;* car il ne pouvait pas ignorer que Servius Tullius a régné quarante-quatre ans.

Avez-vous pris garde, me disait l'autre jour un homme, qu'Henri Glaréanus (41), après avoir lu la Dissertation de Laurent Valla et les Argumens de Denys d'Halicarnasse, contre l'opinion de Fabius Pictor, ne laisse pas d'adopter cette opinion ? C'est sur ce pied-là qu'il dresse l'arbre généalogique des Tarquins. Il donne pour fils au premier Tarquin les deux gendres de Servius Tullius. Il lui donne aussi pour fille la mère de Brutus. Qu'Étienne Pasquier (42) ait commis la même faute (43), je ne m'en étonne pas tant ; car peut-être n'avait-il jamais ouï parler de l'écrit de Laurent Valla, ni observé la dispute de Denys d'Halicarnasse contre Fabius Pictor et contre les autres historiens de Rome. Je sais bien l'aveu qu'a fait Glaréanus, que le sentiment de Denys d'Halicarnasse est

(36) *Voyez-en la remarque* (D). *t. IV*, *p.* 184.

(37) Dionis. Halicarn., *lib. IV*, *pag.* 234.

(38) Διαιτᾶσθαί τε μετὰ τῶν οἰκείων παίδων ἐπέτρεπεν, οὐ διὰ τιμὴν, ὡς ἐσκήπτετο πρὸς τοὺς πέλας, οἷα δὴ συγγενὴς, ἀλλ' ἵνα γέλωτα παρέχῃ τοῖς μειρακίοις, λέγων τε ἀνόητα πολλὰ, καὶ πράττων ὅμοια τοῖς κατ' ἀλήθειαν ἠλιθίοις. *Versarique inter liberos suos patiebatur, non honoris causâ, ut videri voluit, quasi cognatum ; sed ut ridiculis dictis factisque oblectamento esset adolescentibus, quemadmodùm solent veri fatui* Id., ibidem, *pag.* 264.

(39) *L'année que Tarquin fut chassé. Or on le chassa la vingt-cinquième année de son règne, et il avait commencé de régner quatre ans après avoir épousé Tullie ; car Servius Tullius fut détrôné l'an* 44 *de son règne.*

(40) Τρισὶ μόνον ἔτεσι θατέρου πρεσβύτερος ἦν. *Triennio tantùm eorum alterum antecederet.* Ibidem, *pag.* 212.

(41) Glareanus, *in* Annotationibus ad librum I T. Livii, *pag. m.* 40.

(42) *Dans la VII*[e]. lettre *du IX*[e]. *livre*, *pag. m.* 546.

(43) *Excepté qu'il veut*, *pag.* 548, *que Brutus fût cousin germain de Tarquin*, *en quoi il se trompe.*

soutenu de bonnes raisons, *multis id ac dignissimis astruens argumentis.* Généralement parlant elles sont les mêmes dont Laurent Valla s'est servi. Je crois néanmoins, avec Glaréanus, qu'il ne les avait pas dérobées à cet ancien historien : il avait lu les anciens auteurs ; mais enfin de plus savans hommes que lui ignorent, en composant, que telles ou telles choses se rencontrent, ou dans Plutarque, ou dans Diodore de Sicile, etc. Il proteste qu'il ne savait pas que Denys d'Halicarnasse se fût servi de ces preuves ; et il est beaucoup plus franc que Pérot et Politien à reconnaître d'où il emprunte ce qu'il ne prend pas de son fonds. *Nisi quis Dionysium ab eo non lectum, atque eum suoptè hoc ingenio expiscatum contendat, quod ipse fatetur in priore defensione adversùs Benedictum Morandum quendam. Nam ut de Vallâ aliud suspicer ejus candor obstat. Liberè enim ac ingenuè ubique fateri solet, per quos profecerit, et undè habuerit quod scripserit : secus certè atque Perottus in suo cornu ; aut in suis operibus Politianus, gloriolæ ac popularis auræ captatores, ut mihi quidem visum est, etsi bonæ litteræ eis multùm debent* (44). J'écoutai patiemment cet homme, et je lui fis voir ensuite que Glaréanus se déclare assez manifestement contre Tite Live, et qu'il avertit qu'il ne donne la généalogie des Tarquins que selon le plan de cet auteur. J'alléguerai aussi une raison assez probable, contre ceux qui veulent que Valla ait été ici un plagiaire : c'est qu'il ne s'est point servi d'une observation qui pouvait donner de nouvelles forces à ses argumens, et que Denys d'Halicarnasse lui eût pu fournir (45).

(44) Glaréanus, *in* Annot. ad librum I T. Livii, *pag.* 40.

(45) Denys d'Halicarnasse *montre que Lucumon alla à Rome la huitième année du règne d'Ancus pour le plus tard; d'où il s'ensuit qu'il vécut à Rome seize ans avant que d'y régner. Or* Laurent Valla *se contente de l'y faire vivre dix années.*

TANDÉMUS (*a*), hérétique qui s'éleva en Allemagne sous l'empereur Henri V, environ l'an 1124, et qui répandit particulièrement ses erreurs parmi les bourgeois d'Anvers. C'était un laïque qui avait la langue bien pendue, et qui surpassait en subtilité d'esprit, en éloquence et en bien d'autres choses, les plus grands clercs de son temps. Il était magnifique dans ses habits (A), sa table était bien servie, et il se faisait suivre par trois mille hommes armés, avec lesquels il venait à bout de ce que les attraits de son langage n'avaient pu faire. Il avait tellement infatué ses sectateurs, qu'ils buvaient de l'eau qui lui avait servi de bain, et qu'ils la gardaient comme une relique. Il y a lieu de s'étonner, et peut-être aussi de ne s'étonner pas, qu'il ait pu séduire beaucoup de gens avec des doctrines et avec des actions aussi choquantes qu'étaient les siennes. Il soutenait que ce n'était point une action de sensualité, mais plutôt de spiritualité, que d'avoir affaire avec une fille en présence de sa mère, et avec une femme à la vue de son mari ; et il mettait en pratique ce beau dogme. Il tuait ceux qu'il ne pouvait pas persuader. Il n'attribuait aucune vertu au sacrement de l'eucharistie ; et il ne reconnaissait point de distinction entre les laïques et ceux qui avaient reçu les ordres. Un prêtre, avec lequel il se trouva dans un bateau, lui donna un coup sur la tête, qui le tua. Ses erreurs ne furent pas d'abord extirpées ; mais enfin on fit revenir dans le giron de l'église les dévoyés. Norbert (*b*) fut le

(*a*) *On le nomme aussi* Tanchelin.

(*b*) *C'est le fondateur de l'ordre des Prémontrés.*

principal instrument de leur conversion : il toucha de telle sorte et les hommes et les femmes, qu'ils rapportèrent les hosties qu'ils avaient gardées pendant dix ans, ou dans quelque trou, ou dans quelque coffre (c).

(c) Prateolus, *voce* Tandemus, *ex Sigeberto.*

(A) *Il était magnifique dans ses habits.*] Voilà un coup de massue pour Moréri, qui a dit (1) que Tandémus avait renouvelé l'hérésie des adamites. Ceux-ci avaient pour leur caractère de distinction le dogme de la nudité, et personne ne remarque que Tandémus ait voulu que l'on montrât tout son corps, comme Adam et Ève le montraient avant leur chute. Il aimait au contraire le luxe dans les habits. *In pretioso habitu et vestibus deauratus incedens* (2).

(1) *Sous le mot* Adamites.

(2) Prateolus, *in* Elencho Hæres., *voce* Tandemus.

TAPHIENS, peuples situés vers l'Acarnanie, les mêmes que les Téléboès. Voyez les remarques sur l'article TÉLÉBOÈS, ci-dessous, page 63.

TAPPER (RUARD), natif d'Enchuisen en Hollande, a vécu au XVIe. siècle. Il fit ses études de philosophie et de théologie à Louvain : il y fut professeur en théologie trente-neuf ans, et doyen de l'église de Saint-Pierre environ vingt-quatre ans. Il y exerça aussi la charge de chancelier de l'université. Il suivit quelquefois la cour de l'empereur Charles-Quint, et fut consulté par ce prince en plusieurs rencontres importantes (a). Quelques-uns disent que ces distractions l'empêchèrent de bien étudier la doctrine de la grâce (A), et que n'ayant pas bien lu saint Augustin, et voulant s'éloigner trop des protestans, il s'approcha plus qu'il ne fallait du pélagianisme (B). Il fut député au concile de Trente en qualité de théologien de l'empereur, l'an 1551 (b), et il y témoigna beaucoup de capacité (c), et dès qu'il fut de retour, il se rendit chef de parti contre Michel Baïus (d), qui s'attachait fort à la doctrine de saint Augustin sur les matières de la prédestination et du franc arbitre. Il mourut à Bruxelles, le 2 de mars 1559, à l'âge de soixante et onze ans (C), et fut enterré à Louvain (e). Il laissa ses biens aux pauvres, et ses livres à la faculté de théologie (f). Je donnerai le catalogue de ses ouvrages (D), et quelques extraits de l'Apothéose de ce docteur (E). La passion ardente avec laquelle il combattit les protestans ne l'empêcha pas de débiter qu'il ne s'agit point du sacrement de l'eucharistie dans le VIe. chapitre de saint Jean, quoique les pères, en prêchant, aient ajusté à ce mystère les paroles de cet apôtre (g). On l'a réfuté sur cette opinion (h). Il crut que Faustus Régiensis était orthodoxe (F). Lindanus lui donne des louanges très-particulières, et l'a cru participant des lumières prophétiques (G).

(a) Valer. Andræas, Biblioth. belg., *pag.* 802.

(b) Opera Baii, *part. II*, *pag.* 191, *edit.* 1696.

(c) Valer. Andr., Biblioth. belg., *p.* 803.

(d) Opera Baii, *part. II*, *pag.* 207, 217.

(e) Valer. Andr., Biblioth. belg., *p.* 803.

(f) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 803.

(g) Possev., *in* Appar., *tom. II*, *p. m.* 358.

(h) *Idem*, *ibidem.*

(A) *Ces distractions l'empêchèrent de bien étudier la doctrine de la grâ-*

ce.] « Il ne se serait pas écarté de la » doctrine commune de l'université » (1), si le grand commerce qu'il » avait avec la cour, et ses occupa- » tions extraordinaires ne lui eussent » dérobé le temps qu'il devait don- » ner à la lecture de saint Augustin, » avant que de se remplir l'esprit » des idées d'une théologie nouvelle. » Voilà ce qu'on trouve à la page 48 d'un ouvrage qui fut imprimé l'an 1688 sous le titre d'*Apologie historique des deux Censures de Louvain et de Douai, sur la matière de la Grâce.*

(B) *Voulant s'éloigner des protestans, il s'approcha... du pélagianisme.*] « Le désir de se trouver toujours et » en toutes choses opposé de senti- » mens aux nouveaux hérétiques fut » une tentation assez commune en ce » temps-là, et qui tira quelquefois » de grands hommes du chemin de » la tradition. Tapper en fut un. . . » Pierre Soto, ce sçavant dominicain, » confesseur de Charles V, ... écrivit » à Tapper une longue et savante » lettre, où il luy fit voir qu'il ne » pouvait suivre ces nouveaux senti- » mens sans retomber dans le péla- » gianisme (2). » On avait raison de lui parler en ces termes; car il enseigna formellement que l'homme par les seules forces de la nature, et sans la grâce, peut faire beaucoup de bonnes actions : *Sine gratiâ ex viribus naturæ multa bona ab hominibus fieri posse* (3); et que les impies et les infidèles ont pu glorifier et adorer Dieu, et éviter le péché, sans autre secours que celui de la nature : Quòd *impii et infideles per solam naturæ legem, sicut Deum cognoscere, ita eum solum adorare et glorificare potuerunt* : et quòd *impius et infidelis solis naturæ talentis naturalibusque viribus relictus possit vitare peccata : quia*, inquit, *discernit inter multa licita atque illicita, ita pro tempore et loco potest non peccare, nolle fornicari, ex eo quòd judicat illa esse illicita.* OMNE ENIM QUOD MALUM ESSE NOVIT, ODISSE ATQUE ABOMINARI POTEST (4). Il soutenait qu'un homme ne pécherait point en ne se convertissant pas, s'il lui manquait une grâce nécessaire pour sa conversion : *Si igitur deest gratia, quâ opus est, ut ad Deum cor converti possit*, NEC PECCATUM EST *quòd quis non convertitur; quia non potest pro tunc ad Deum converti, et necessariò non convertitur, et per consequens non liberè* (5). Vous trouverez quelques autres propositions de cette nature extraites des livres de Ruard Tapper; vous les trouverez, dis-je, dans la nouvelle édition des OEuvres de Michel Baïus, à la page 218 de la IIe. partie *.

(C) *Il mourut... le 2 de mars* 1559, *à l'âge de soixante et onze ans* (6).] M. Moréri fait ici deux fautes, dira peut-être quelqu'un. La première consiste en ce qu'il a mis 1559 au lieu de 1558; la seconde en ce que, nonobstant cela, il assure que Ruard Tapper mourut *à son retour du concile.* Aurait-il parlé de la sorte s'il avait su que Tapper revint de Trente à Louvain l'an 1552? Il a trouvé la première faute dans Valère André, mais que n'y trouvait-il aussi le remède? Les deux vers latins où les lettres numérales indiquent le jour et l'année de la mort de ce docteur nous donnent l'année 1558. M. Moréri les rapporte après Valère André; il devait donc en conclure que 1559 était une faute d'impression. Joignez à cela que Valère André observe que l'Apothéose de Ruard Tapper fut imprimée l'an 1558 (7). Voilà ce qu'il semble que l'on pourrait objecter à M. Moréri; mais je puis répondre quelque chose en sa faveur, à l'égard du premier chef; car il a dû mettre la mort de Tapper à l'année 1559, et comme le caractère de son ouvrage ne l'engageait pas à critiquer, on

(1) *C'est-à-dire de l'université de Louvain.*

(2) Géry, Apologie historique des Censures, *pag.* 49.

(3) Ruard. Tapper., *in art. VII* contra Protestantes, *apud* Opera Mich. Baii, *part. II*, *pag.* 218, *edit.* 1696.

(4) Oper. Mich. Baii, *part. II*, *pag.* 218 *edit.*, 1696.

(5) *Ibidem.*

* Leclerc fait tout son possible pour justifier Tapper du reproche de semi-pélagianisme que lui fait Bayle. Joly, qui rapporte quelques lignes de la défense de Tapper, par Leclerc, renvoie ceux qui voudront une plus ample apologie aux remarques mêmes de Leclerc.

(6) *Cela ne s'accorde point avec son* Apothéose, *où l'on assure qu'il naquit le* 15 *février* 1485.

(7) *Il est certain que le libraire qui imprima cette* Apothéose, *marque* 1558 *à la fin de l'avertissement au lecteur.*

peut l'absoudre d'avoir suivi la Bibliothéque belgique sans descendre dans la discussion des fautes. L'auteur de cette Bibliothéque n'a pas été assez exact; il met en peine son lecteur, il le jette dans des brouilleries désagréables. Il nous avertit que les deux vers qu'il rapporte marquent l'année de la mort de Tapper. Or ils marquent l'an 1558. J'ajoute que l'Apothéose de ce docteur fut imprimée l'an 1558: comment ajustera-t-on ces choses avec l'an 1559, qui fut selon lui l'an mortuaire de Ruard Tapper? Pourquoi laisse-t-il ces embarras sous les pieds de son lecteur? Ne devait-il pas nous avertir que l'auteur de ces deux vers commençait l'année à Pâques? Selon cela son 2 de mars 1558 est en effet le 2 de mars 1559. Je pense que Valère André ne sut jamais ce dénoûment. Notez qu'on a supposé, dans l'Apothéose de Ruard Tapper (8), qu'il mourut après Charles-Quint. Il est certain que cet empereur mourut au mois de septembre 1558. Cela prouve que le 2 de mars, jour mortuaire de Tapper, est de l'année suivante, et que l'Apothéose ne fut imprimée qu'en 1559 (9).

(D) *Je donnerai le catalogue de ses ouvrages.*] Il fit imprimer en deux volumes *in-folio*, à Louvain, 1555, *Explicationes in articulos* circa ecclesiastica Dogmata hoc sæculo controversa, *à facultate theologicâ academiæ Lovaniensis* Caroli V; imp., jussu *collectos*. Ses *Orationes Theologicæ unà cum Corollario de veris calamitatum Belgii causis atque remediis*, furent publiées par Lindanus, à Cologne, l'an 1577, *in*-8°. On fit dans la même ville une édition de ses OEuvres *in-folio*, l'an 1582. On garde à Louvain l'original de son traité *de Providentiâ Dei et Prædestinatione*; mais l'écriture en est si mauvaise, que personne ne l'a jamais pu déchiffrer (10).

(E)... *et quelques extraits de l'Apothéose de ce docteur.*] L'édition dont je me sers est celle de Bâle, 1567, *in*-8°. En voici le titre (11): *D. Ruardi Tappart Enchusani, hæreticæ pravitatis primi et postremi per Belgicum inquisitoris, cancellarii academiæ Lovaniensis, Apotheosis: Gratiano Vero Autore. Lege lector funestissimam ecclesiasticorum tyrannidem, quâ quid profecerint demonstrabit, nisi Deus avertat, totius tandem inferioris Germaniæ excidium: liber ante octo annos primùm editus fuit, sed ita ut omnia ista, quæ nunc præsentibus motibus gliscunt, tanquam in speculo ostenderit. Tuum igitur est collatis omnibus inter se, judicium facere quàm nihil autorem præsagientem fefellerit.* C'est un dialogue entre Tapper, un génie, et saint Pierre. On y trouve que Tapper aspirait à l'évêché de Louvain (12); que lorsqu'il récita dans la même ville le panégyrique de Maximilien, roi de Bohème, ce prince lui imposa silence en s'écriant, *J'ai aussi bien entendu ce qu'il dira que ce qu'il a déjà dit;* qu'il avait une aversion prodigieuse pour ceux qui parlaient de permettre le mariage aux ecclésiastiques, et qu'il exhortait ceux-ci à prier Dieu de les délivrer des tentations de la chair par quelques songes; ou s'ils ne trouvaient pas assez de secours dans ce remède, à se conduire prudemment lorsqu'ils ne pourraient pas se conduire chastement; *Ad cœlibatum servandum, vitandumque conjugium soleo nostris orgiis initiatos hortari ut quoties sentirent desiderio humanitatis intumuisse venas, orarent Deum, ut ab eâ imbecillitate liberaret ipsos per somnia, et nocturnas pollutiunculas. Si ne hoc quidem prodesset, quòd non possent castè, facerent cautè, nec admitterent ullo pacto in animos suos flagitiosam cogitationem de conjugio sacerdotum;* que son premier exploit contre les sectaires fut de faire brûler à la Haye Jean Vordénas, qui soutenait que la

(8) *Fol. m.* A 5 *verso.*

(9) *On marque dans le titre de l'édition de* 1567, *qu'il y avait huit ans que cet ouvrage avait été imprimé.*

(10) *Tiré de* Valère André, Bibliotheca belg., *p.* 803. *Voyez aussi* Possevin, Appar., *tom. II*, *pag.* 316.

(11) *Vous trouverez à la fin de cette remarque celui de la première édition.*

(12) *Episcopatum Lovaniensem sperâsti.* Apoth. circa init. *Mais comment cela, demandera-t-on, puisque Louvain n'est pas une ville épiscopale? Il faut répondre que les abbés d'Astegheim, de Saint-Bernard et de Tongerloo, s'opposant à l'érection des évêchés nouveaux, tâchaient de les réduire à un seul qui devait être à Louvain. Voyez M.* Brand, *dans son* Histoire de la Réformation, *tom. I, pag.* 239.

prêtrise n'avait point dû l'empêcher de se marier ; que la ville d'Anvers, appréhendant la diminution de son commerce, n'approuvait pas qu'on persécutât les hérétiques, et qu'il avait conseillé au roi d'Espagne de la faire brûler, afin d'étonner les autres villes par la punition sévère de celle-là ; qu'il fut député à Trente, et qu'il porta la parole comme l'ancien de ses collègues ; que les Espagnols mêmes se moquèrent de sa harangue ; qu'il perdit beaucoup de livres en retournant à Louvain ; qu'après son retour, lui et ses associés firent condamner toutes les versions de l'Écriture hormis la Vulgate ; qu'ils tâchèrent de faire périr tous les ouvrages d'Érasme, mais qu'ils ne purent y réussir, ayant été traversés par le président du Brabant et par l'évêque d'Arras ; que l'Histoire de Jean Sleidan fut un poison très-pernicieux ; que chacun l'avalait avec une extrême avidité ; qu'on traduisait en toutes sortes de langues cet ouvrage; que l'empereur en avait loué la fidélité, et avait été surpris d'y trouver tant de vérités cachées (13) ; qu'on ne put le mettre dans le Catalogue des Livres défendus, qu'après qu'il eut été lu et relu de tout le monde : *Tunc demùm (si diis placet) Sleidani nomen ridiculè adjectum est catalogo nostro, cùm omnes (inquam) ut ungues suos tenerent, aut potiùs satietate nausearent. Antè nihil impetrari potuit* (14). Que les soins extrêmes qu'on eut de faire condamner les écrits des protestans ne furent pas à l'épreuve des artifices des libraires ; qu'en changeant ou en supprimant les noms des auteurs, on faisait passer des livres très-dangereux, et l'on en donnait à garder aux inquisiteurs ; et qu'il leur était arrivé de condamner tel ouvrage qu'ils avaient approuvé auparavant. *Quanquam ne sic quidem cavere potuimus quin typographi, homines versutissimi imposuerint nobis : mutatis autorum nominibus, vel omissis, vel inversis, vel etiam græcè redditis quæ erant latina, et è contrà : ut sæpè coacti simus quæ antè approbaveramus, ea damnare pòst, vix ausi profiteri apud regem nostram simplicitatem. Nam ex titulis librorum æstimanda nobis omnia erant, cùm non vacaret perlegere quæ intùs erant, quorum quædam ita etiam erant obscura et ingeniosa (quâ fraude semper hæretici abundârunt) ut quid scriberetur, non assequeremur. Ad quem modum turpiter non decepit Philippi Melanchthonis libellus de theologiâ christianâ, qui titulo Hippophili Melangæi passim senatorum, præsidum, et nostrorum etiam baccalaureorum manibus tritus est : donec amici, qui in Germaniâ adhuc sinceri erant, admonuerunt, ut habitâ synodo consuleremus lexica nostra, fore enim ut idem esse Philippum et Hippophilum deprehenderemus* (15)... *Idem accidit in Cœliisecundi de Providentiâ libello quidem non magno, sed pestilentissimo : quem ille nebulo tum primùm innotescens Areneum inscripserat. Nos enim rati esse poëticum, aut grammaticum figmentum, non antè olfaciebamus fucum quàm omnia exemplaria essent Lovanii distracta. Taceo de Hutteno, Calvino, Urbano Rhegio, et aliis (proh! dolor) multis, quos nobis oscitantibus nescio quibus titulis, ex Metamorphosi, opinor, Ovidianâ petitis, insinuaverunt* (16). Ensuite Tapper raconte qu'il contraignit dans Louvain plusieurs étudians à se rétracter, et à payer des amendes ; qu'il en fit brûler et décapiter quelques autres ; qu'il fit enterrer toutes vives quelques femmes de bonne maison (17) ; qu'il intenta un procès à Persevald, rhétoricien, qui médisait des inquisiteurs ; que craignant que cet accusé ne prouvât son innocence, vu que plusieurs personnes le favorisaient, il lui intenta une accusation de pédérastie qui le priva de la plupart de ses protecteurs (18) ; qu'il le condamna secrètement à une prison perpétuelle ; mais qu'afin de ne se trou-

(13) *Ipse Cæsar delectatus lectione obstupuerat secretissimarum (quas videbat) rerum narratione, et commendabat veritatem.* Apoth. Ruardi Tappart, *folio D verso.*

(14) *Ibidem.*

(15) Apoth. Ruardi Tappart, *folio D 2 verso.*

(16) *Ibidem, folio D* 3 *verso.*

(17) *Mulieres primarias et optimis in urbe prognatas terrâ obruendas (ut vivæ erant) curavi.* Ibid., *folio E verso.*

(18) *Homini cæco et deformi masculi amoris infamiam affinxi, statimque ociùs Euro à favore causæ plerosque deterrui.* Ibidem.

ver point chargé de la nourriture de ce prisonnier, ni de la haine de l'avoir laissé mourir de faim, il le donna à un gentilhomme qui intercédait pour lui; qu'il contraignit après cela ce gentilhomme à se purger de la tache de cette intercession, et qu'il le condamna à la perte de tous ses biens. Je laisse le long détail des procédures qui furent faites contre Ange Emphlitius, théologien de Paris. La violence et la fraude y paraissent également. On remarque, dans les préambules de ce narré-là, que Barthélemi Latomus comparait l'église chrétienne à un petit ours qui n'avait pu recevoir sa forme qu'après avoir été léché pendant plusieurs siècles : *Perindè ac si religionem christianam ursa aliqua peperisset, quam non una mater tamen lambendo detergeret atque efformaret, sed mille quingentorum annorum somnia* (19). Voici la réflexion de l'auteur de l'Apothéose. *O cæci! Christi lex æterna est, nec eget maturatione temporum, ut stabilitatem consequatur. Alioqui primis ecclesiæ membris magna fuisset injuria facta, si quid ad illorum institutionem defuisset cujus percipiendi edentula ista mundi senecta demùm capax fuisset.*

Remarquons ici en passant le sort de la controverse. En ce temps-là les objections des protestans contraignirent Latomus à soutenir que les commencemens du christianisme avaient été un chaos qui peu à peu s'était débrouillé (20). Il leur entendait dire éternellement qu'il fallait ramener les choses à la première institution, et abolir ce qui n'avait pas été prescrit dans l'Écriture. Que fit-il pour leur répondre? Il s'avisa de cette hypothèse, que l'église n'était parvenue à sa perfection que par degrés. La réflexion qu'on a vue ci-dessus, et qui servait de réplique pour les protestans, est la base d'un écrit que M. l'évêque de Meaux a fait contre eux cent quarante ans après (21). Qu'a fait M. Jurieu pour lui répondre? Il a fait revivre l'hypothèse de Latomus (22). Quel échange! *Sors omnia versat.*

Notez qu'on suppose que Tapper avoue qu'il servit de sage-femme dans une barque, sans savoir ce qu'il faisait, et sans avoir encore ouï dire que les enfans vinssent au monde de cette façon, ni avoir été désabusé de ce que sa mère lui avait fait accroire qu'ils venaient du fond des roseaux : *Ecce auditus vagitus est* (*ut sit verbo venia*) *nescio quo loco..... Dii talem terris avertite pestem : ego indè prodire infantulos putâssem?..... Mater mihi persuaserat apud nos è proximis arundinetis dari mulieribus* (23). Notez aussi qu'encore qu'on lui fasse avouer qu'il sentit depuis ce temps-là les mouvemens de la convoitise, et qu'il regarda ses servantes avec quelque sorte de tentation (24), on ne le contredit pas sur ce qu'il proteste qu'il n'avait jamais connu ni même baisé aucune femme (25). Il n'en fut pas quitte pour en avoir aidé une à se délivrer de son enfant, car au sortir de la barque il fut entouré d'un bon nombre de paysannes qui l'entraînèrent au cabaret; on l'obligea à être parrain de l'enfant, et à payer le vin qui fut bu. Il ne lui resta ni sou ni maille quand il eut payé la bonne chère que l'on fit à ses dépens : *Emunctus sum omni pecuniâ : nec potui redimere ubi navem appulissemus quin fierem compater hominis quem nunquàm vidi. Pertrahebant me in diversorium palustres mulierculæ bibacissimæ, vocatus sacrificus æquè sobrius... omnes certatim pascebantur tanti compatris largitate..... nunquàm nudior, nec sordidior redii domum* (26). Ses exploits contre les anabaptistes ne furent pas oubliés dans l'Apothéose, non plus que ses pernicieuses maximes ou méthodes d'inquisiteur. Prenez bien garde que Valère André avoue que cet écrit-là fait très-bien connaître les actions de Ruard Tap-

(19) *Ibidem, folio E* 3.

(20) *Ne vacillent argumenta Latomi quum rudem indigestamque molem vocat primitivam ecclesiam.* Ibidem.

(21) *Voyez la préface de son* Histoire des Variations.

(22) *Voyez les* Lettres pastorales *où il décrit la doctrine des anciens pères.*

(23) Apothes., *folio G* 2.

(24) *Ab eo die nunquàm carui nescio quo pruritu, nec æquis oculis aspexi famulas meas.* Ibidem.

(25) *Ibidem, folio G verso. Voyez ci-après, citation* (31), *le passage de* Lindanus.

(26) *Ibidem, folio G* 2 *verso.*

per : *Ceterùm*, dit-il (27), *Apotheosim* R. Tappero *scripsit* Henr. Geldorpius, *editam anno* 1558, in-4°. *Verum sannis et scommatibus plena genium auctoris sui prodit: ex quâ alioqui summi illius viri* ACTA DILUCIDÈ PATENT *1.

Cet article étant déjà prêt à être envoyé aux imprimeurs, j'ai trouvé un exemplaire de la première édition de l'Apothéose. J'en mets ici le titre, afin qu'on le puisse comparer avec l'inscription de la seconde. *Clariss. Théologi D. Ruardi Tappart Enchusani, hæreticæ pravitatis primarii et generalis inquisitoris, cancellarii celeberrimæ academiæ Lovaniensis, pridem inconsolabili suorum luctu vitâ functi, Apotheosis : Gratiano Vero theologiæ baccalaureo autore. Reperies in hoc scripto, lector, non parùm multa à scitu dignissima, et paucis hactenùs cognita, inquisitorum hæreticæ pravitatis consilia atque secreta : quæ omnibus tandem cognoscenda proponi, in primis interesse reipublicæ duximus.*

(F) *Il crut que Faustus Régiensis était orthodoxe.*] *2 Il le citait « avec » la qualité de vénérable : sur quoi » ayant été averti par un de ses con» frères que c'était un écrivain » condamné comme plein d'erreurs, » il en fut extrêmement surpris et » ne le pouvait croire, comme le » rapporte Estius, dans un discours » théologique prononcé à Douai en » 1609, l'ayant appris du docteur » même qui avait donné cet avis à » Tapper (28). » Voici un second témoin : *Ut quantùm pelagianis faverit, neminem lateret, Faustum Regiensem episcopum, qui semipelagianorum fuit antesignanus, et cujus libri à sancto Gelasio papâ in concilio romano è catholicorum albo deleti sunt, passim commendat et inter patres adducit* (29).

(27) Valer. Andr., Biblioth. belg., *pag.* 803.

*1 Leclerc dit que l'*Apothéose de Tapper* est *une pure satire écrite par un protestant*, et que Bayle aurait dû savoir que dans ces sortes de libelles il faut faire un discernement entre le gros de la vie d'un homme et les sots contes ou les faits calomnieux qui en sont comme l'accessoire et la broderie.

*2 Joly observe que Leclerc, après avoir justifié Fauste de Riez de l'accusation de semi-pélagianisme que lui intente Bayle, prit encore la défense du même personnage, dans le *Journal de Trévoux*, juillet 1736, par sa *Lettre de M......., prêtre du diocèse de Riez, à M....., chanoine d'Arles, sur ce qui est dit des saints Fauste de Riez et Césaire d'Arles, dans l'Histoire littéraire de France.* Les bénédictins répondirent à cette *Lettre*, dans la préface de leur tome IV, imprimé en 1738. Leclerc était mort en mai 1736. Il pensait que la partie du décret qui regarde Fauste ne peut être de Gélase. Il avait même composé à ce sujet une Dissertation qu'il cite plus d'une fois, mais que Joly n'a pu voir.

(28) Géry, Apologie des Censures, *pag.* 5.

(G) *Lindanus lui donne des louanges* (30) . . . *et l'a cru participant des lumières prophétiques.*] Voici ses paroles : *Hoc ipsum certè tam vitâ, quàm voce, cùm apud nos mortalis ageret, magis præ se ferebat, disertè tantùm non prophetans, quæ modò peccatorum nostrorum causâ Belgici patimur, sicuti et his ipsis orationibus perspicuè prædixisse cernitur* (31). Il ne fallait pas être grand prophète pour deviner que la conduite du parti romain contre la nouvelle religion produirait de grands désordres, et qu'en poussant à bout la patience des réformés on exciterait la guerre civile.

(29) Opera Mich. Baii, *part. II, pag.* 218, 219.

(30) *Ornamentum hujus sæculi singulare... sobrietatis perpetuæ exemplum, inviolatum castitatis et ejus virginalis speculum, prudentiæ norma, eximiæ pietatis in pauperes specimen,... jejuniis frequentioribus assiduisque deditus... modestiæ regula, temperantiæ amussis, tolerantiæ, patientiæ, charitatis christianæ; omnis deniquè virtutis magister absolutissimus.* Lindanus, *ubi infrà, pag.* 27.

(31) Lindanus, *in præfat.* Orationum theolog. Ruardi Tapperi, *pag.* 26. *Il se sert aussi de ces paroles :* A Prophetarum gratiâ minimè vacuus plerisque piis viris crederetur :.... alienum à vero dixisse non videatur qui eum spiritu prophetiæ divinitùs præditum fuisse pronunciet.

TARPA (SPURIUS MÉTIUS, ou MÆCIUS), était un censeur, ou un critique des poésies qui devaient être récitées sur le théâtre. Il avait quatre collègues, et il fallait que l'un d'eux donnât son approbation aux pièces avant qu'elles fussent produites sur la scène (A). Pour cet effet, on donnait un rendez-vous aux poëtes dans le temple d'Apollon palatin ; ils y lisaient leurs ouvrages, et l'on prononçait après cela sur leur destinée. Les connaisseurs n'étaient pas toujours contens du goût de Tarpa; cela paraît

par un passage de Cicéron, que l'on verra ci-dessous à la fin de la dernière remarque de cet article. Il est pourtant vrai qu'Horace, qui n'épargnait pas trop les gens, ne dit rien de ce critique qui ne le puisse faire plus estimer que mépriser (B).

(A) *Il fallait que l'un d'eux donnât son approbation aux pièces, avant qu'elles fussent produites sur la scène.*] Nous trouvons cette particularité dans l'un des scoliastes d'Horace, sur ces paroles de la Xe. satire du Ier. livre :

. . . . Hæc ego ludo
Quæ nec in æde sonent certantia judice Tarpâ,
Nec redeant iterùm atque iterùm spectata theatris.

Metius Tarpa, dit-il, *fuit judex criticus, auditor assiduus poëmatum et poëtarum in æde Apollinis seu Musarum, quò convenire poëtæ solebant suaque scripta recitare, quæ nisi à Tarpâ aut alio critico, qui numero erant quinque, probarentur, in scenam non deferebantur.* Voilà une charge qu'on peut comparer à celle qu'ont les censeurs de livres dans les pays d'inquisition; mais c'était une charge proprement dite, soit à cause de la peine d'entendre tant de lecteurs, soit à cause du double péril que l'on courait. Les pièces rejetées vous attiraient le ressentiment terrible de l'auteur,

. . . . . Genus irritabile vatum (1);

et celles qui étaient admises pouvaient ne pas plaire au peuple ou aux personnes de bon goût.

(B) *Horace . . . ne dit rien de ce critique qui ne le puisse faire plus estimer que mépriser.*] Horace parle encore de lui dans sa lettre *de Arte poëticâ* (*), et voici en quels termes :

. . . . Si quid tamen olim
Scripseris, in Meti descendat judicis aures,
Et patris, et nostras. . . . .

Vossius (2), après avoir observé qu'Achille Statius (3) avoue qu'il ne se souvient point d'avoir rien lu, touchant ce Métius Tarpa, ailleurs que dans la Xe. satire du Ier. livre d'Horace, dit qu'il en est aussi fait mention dans la Xe. satire du Ier. livre, et répète ce qu'Horace y dit de Tarpa. On voit bien que c'est là l'effet d'une grande distraction. Vossius se souvenait qu'Horace parle deux fois de ce critique, savoir, dans la Xe. satire du Ier. livre, et dans sa lettre *de Arte poëticâ;* mais il ne se souvint pas que l'endroit connu à Statius est celui de la Xe. satire : voilà pourquoi il le renvoie à celui-là. On ne sait pas s'il s'aperçut de cette méprise après l'impression; car encore qu'il y ait dans ses *Addenda* plusieurs choses qu'il veut être insérées à la page où Achille Statius vient sur les rangs, et que le passage qui concerne Métius dans la lettre *de Arte poëticâ*, soit du nombre de ces choses, on ne se voit pas averti qu'il faille rien corriger à cette page. Voici le passage de Cicéron que j'ai promis de rapporter : *Reliquas partes diei tu consumebas his delectationibus quas tibi ipse ad arbitrium tuum comparâras : nobis autem erant ea perpetienda quæ scilicet Sp. Mæcius . . . probavisset* (4).

(1) Horat., epist. II, *vs.* 102.

(*) vs. 386.

(2) Vossius, de Imitat. et Recitat. Veterum, *pag.* 53.

(3) Notis ad Hor. X sat., *lib. I.*

(4) Cicero, epist. I, *lib. VII* ad Famil.

TARRUNTIUS (*a*) (LUCIUS), surnommé *Firmanus*, à cause qu'il était de *Firmum*, ville d'Italie au pays des Picentins, florissait en même temps que Cicéron, et fut l'un de ses amis (*b*). C'était un philosophe mathématicien (*c*); je veux dire qui se mêlait beaucoup de l'astrologie judiciaire. Il ne serait guère connu s'il n'eût fait deux horoscopes dont les anciens font mention. L'un était celui de Romulus, et l'autre celui de Rome (A). C'étaient des horoscopes rétrogrades, dont on ne voit guère

(*a*) *Quelques-uns le nomment* Tarrutius, *trompés par le mot grec* Ταῤῥούτιος. *Voyez* Saumaise, in Solin., *pag.* 15.

(*b*) *Voyez la remarque* (A), *citat.* (2).

(*c*) *Voyez la remarque* (C), *citation* (21), *et la remarque* (A), *citation* (1).

d'exemples ; car il y a très-peu d'astrologues qui, par l'examen des aventures d'une personne, entreprennent de deviner le moment de sa naissance (B). Tarruntius, à la prière de Varron, prit cette route, et répondit hardiment de l'heure de la naissance. On a raison de croire que Pline le cite (C).

(A) *L'un était l'*horoscope *de Romulus, et l'autre celui de Rome.*] Plutarque nous va réciter ce fait : je rapporterai ses paroles selon la version de M. Dacier. « Varron, qui » était le plus savant des Romains » dans l'histoire, avait un ami par» ticulier, nommé Tarrutius, qui, » étant grand philosophe et grand » mathématicien, se mêlait par cu» riosité de tirer des horoscopes » par le moyen des tables astrono» miques, et passait pour le plus ha» bile de ce temps-là. Il lui proposa » de trouver le jour et l'heure de la » naissance de Romulus, en remon» tant depuis les actions connues, » comme on fait, par les analyses, » les résolutions des problèmes de » géométrie ; car il soutenait qu'un » art, qui, sur une naissance donnée, » peut prédire la vie qui suivra, peut » et doit, à plus forte raison, sur » une vie connue, démêler précisé» ment le point de la naissance qui » a précédé. Tarrutius fit ce que » Varron souhaitait. Après avoir » considéré les inclinations et les ac» tions de Romulus, le temps de sa » vie, et le genre de sa mort, et » comparé tous ces accidens ensem» ble, il prononça hardiment, » comme une chose très-certaine, » qu'il avait été conçu la première » année de la seconde olympiade*, » le vingt-troisième jour du mois » que les Égyptiens appellent (*1) » *Choiak*, vers la troisième heure du » jour, à laquelle il y eut une é» clipse entière de soleil ; qu'il vint » au monde le vingt-unième du mois » (*2) *Thot*, environ le soleil levant, » et qu'il fonda Rome le neuvième

(*1) *Décembre.*
(*2) *Septembre.*

» du mois appelé (*) *Pharmouthi*, » entre les deux et trois heures ; car » ces gens-là prétendent qu'il y a un » certain temps fixe qui gouverne la » fortune des villes comme celle » des hommes, et que, par la posi» tion et les différens aspects des as» tres, on peut le découvrir jusqu'au » premier moment de leur fonda» tion (1). » Cicéron rapporte plus précisément ce qui concerne l'horoscope de la ville de Rome, et s'en moque avec raison. *L. quidem Tarutius Firmanus familiaris noster, in primis Chaldaïcis rationibus eruditus, urbis etiam nostræ natalem diem repetebat ab iis Parilibus, quibus eam à Romulo conditam accepimus : Romamque in jugo quum esset luna, natam esse dicebat, nec ejus fata canere dubitabat. O vim maximam erroris, etiam ne urbis natalis dies, ad vim stellarum et lunæ pertinebat? Fac in puero referre ex quâ affectione cœli primum spiritum duxerit, num hoc in latere, aut in cæmento, ex quibus urbs effecta est, potuit valere* (2) ? Remarquez une différence considérable entre ce narré de Cicéron et le narré de Plutarque. Selon le premier, Rome fut fondée le jour des Palilies, c'est-à-dire le 21 d'avril ; et ainsi Tarruntius était d'accord avec l'opinion commune (3) ; mais il ne l'était pas selon Plutarque, car il mettait la fondation de cette ville au neuvième jour d'un mois égyptien (4), lequel jour, selon de très-doctes chronologues (5), répondait au 4 d'octobre. Il y a des chronologues (6) qui conjecturent que l'année *dont se servaient les habitans d'Albe* et Romulus, était déréglée ; que *le mois d'avril correspondait à l'automne*, et qu'après la forme qui fut

(*) *Avril.*

(1) Plutarque, *dans la* Vie de Romulus, *pag.* 114 *et* 115 *de la traduction de M.* Dacier, *édition de Hollande.*

(2) Cicero, de Divinat., *lib. II, cap. XLVII.*

(3) *Voyez ci-dessous, citation* (21), *ce que je cite de* Solin, *qui attribue aussi à Tarruntius l'opinion commune.*

(4) *Selon* Xylander, Amyot *et M.* Dacier, *le mois* Pharmuthi *répondait au mois d'avril. Mais le père* Pétau *n'est point de ce sentiment, voyez la citation suivante.*

(5) *Le père* Pétau, *in* Rationario Tempor., *part. II, lib. III, cap. II, pag. m.* 157.

(6) *Voyez la* Chronologie française du père Labbe, *tom. I, à l'*introduction, *chapitre IX, num.* 5.

donnée par le roi Numa à l'année romaine, la fête de Palès, qui se célébrait le 21 d'avril, correspondait au printemps. Selon cette conjecture il pourrait être vrai en même temps que Rome eût été fondée le 21 d'avril de l'année des Albains, et le 9 d'un mois égyptien qui correspondait au mois d'octobre. Mais néanmoins Varron n'aurait point suivi exactement son Tarruntius, s'il avait dit dogmatiquement que Romulus commença de bâtir Rome le 21 d'avril, c'est-à-dire pendant le printemps. Notez aussi que Plutarque ne nous apprend point l'année de la fondation de Rome selon Tarruntius. On ne laisse pas de dire que cet astrologue marque la troisième année de la 6e. olympiade. Je crois qu'on se fonde sur ce qu'il marqua la conception de Romulus à la première année de la 2e. olympiade, et qu'on suppose que, conformément à l'opinion ordinaire, il reconnut que Romulus, à l'âge de dix-huit ans, bâtit la ville de Rome. Et comme d'ailleurs on suppose que Varron suivit le sentiment de Tarruntius, on affirme communément qu'il met la fondation de cette ville à l'an 3 de la 6e. olympiade.

Je dirai en passant que Denys d'Halicarnasse, après beaucoup de supputations chronologiques, se fixa pour la fondation de Rome, à l'an 1 de la 7e. olympiade (7). Le père Labbe s'est donc fort mal exprimé lorsqu'il a dit (8) que *quelques-uns attribuent* cette époque *à Denys d'Halicarnasse*. Un très-habile ministre (9) dit qu'*il a été suivi* en cela *par Tarruntius et par Velleius Paterculus*, mais que Varron a pris une époque postérieure de deux années, savoir, la quatrième année de la 7e. olympiade. Il me permettra de représenter trois ou quatre choses. I. Tarruntius a écrit avant Denys d'Halicarnasse; car de la manière que Cicéron parle de l'horoscope de Rome, Tarruntius était déjà mort, et nous savons que Denys d'Halicarnasse fit son Histoire après avoir séjourné vingt ans à Rome (10): or il y était venu un peu après l'entière défaite de Marc Antoine. II. L'opinion de Tarruntius n'est point conforme à celle de Denys d'Halicarnasse; car, comme on l'a vu ci-dessus, elle met à l'an 3 de la 6e. olympiade la fondation de Rome. III. Velleius Paterculus la met à la même année (11); il ne suit donc point le sentiment de Denys d'Halicarnasse. IV. Les plus savans chronologues donnent à Varron la même hypothèse qu'à Tarruntius, il n'a donc point pris une époque postérieure de deux (12) années à celle de ce Denys.

(B) *Il y a très-peu d'astrologues qui, par l'examen des aventures d'une personne, entreprennent de deviner le moment de sa naissance.*] Je ne sais pas bien par quelle raison M. Dacier a pu dire: *Qu'il est toujours plus sûr de faire des horoscopes rétrogrades*, *car sur des actions connues un astrologue peut prononcer hardiment sur le temps de la conception et de la naissance. Qui est-ce qui le démentira* (13)? Je réponds qu'il n'y a rien de plus facile que de le démentir. On sait presque dans toutes les familles le jour natal des personnes qui les composent, et à l'égard des gens de marque, il est aisé de recourir à des monumens publics qui apprennent ce jour natal. De sorte qu'un astrologue qui se serait abusé serait bientôt convaincu de sa bévue, et c'est pourquoi ces charlatans ne hasardent rien là-dessus. Ils ne courraient aucun risque par rapport à l'heure de la naissance de quelque grand roi moderne; car ils la savent, et ils l'ont pu lire dans l'histoire. Aussi ne les consulte-t-on point sur de tels faits. Par occasion je remarquerai une faute d'Amyot que M. Dacier n'a pas évitée. Plutarque raconte qu'il y eut une éclipse de soleil le jour que l'on commença de bâtir Rome. Σύνοδον ἐκλειπτικὴν ἐν αὐτῇ γενέσθαι σελήνης πρὸς ἥλιον (14). Xylander a mal traduit ces paroles

(7) Dionysius Halicarn., *lib. I, pag. m.* 60.

(8) Labbe, Chronol. franç., *à l'*Introd., *chap. IX, num.* 3.

(9) Jaquelot, de l'Existence de Dieu, *pag.* 11.

(10) Dionys. Halicarn., *lib. I, pag. m.* 6.

(11) *Sextâ olympiade post duos et viginti annos quam prima constituta fuerat Romulus... Romam urbem Parilibus in palatio condidit.* Vell. Paterc., *lib. I, cap. VIII.*

(12) *Il eût fallu dire de trois.*

(13) Dacier, Remarques sur la Vie de Romulus, *pag. m.* 178.

(14) Plutarchus, *in* Romulo, *pag.* 24.

grecques par celles-ci : *quo subiens Solis orbem luna defecit.* Amyot n'y a pas mieux réussi, *auquel* jour *y eut éclipse de lune.* La version de M. Dacier porte, *et qu'il y eut une éclipse de lune.* L'original n'est point obscur ; il nous parle d'une conjonction de la lune avec le soleil. Or, c'est un temps où la lune ne peut point souffrir éclipse, et le seul où le soleil peut être éclipsé. Il y avait une observation à faire sur la parenthèse qui suit les paroles grecques de Plutarque, qui viennent d'être alléguées. Voici cette parenthèse (*ἣν ἔτει τρίτῳ τῆς ἕκτης ὀλυμπιάδος συμπεσοῦσαν εἰδέναι καὶ Ἀντίμαχον οἴονται τὸν Τήϊον ἐποποιὸν*) ; c'est-à-dire : On croit que le poëte Antimachus, natif de l'île de Téos, vit cette éclipse solaire qu'il y eut la troisième année de la 6e. olympiade. Toute la note de M. Dacier (15) revient à ceci, c'est que le poëte Antimachus, dont Plutarque fait mention, *est celui que d'autres font Clarien ou Colophonien, et qui vivait du temps de Platon.* Si cette note était juste, il faudrait dire que Plutarque s'est lourdement abusé ; car comment est-ce qu'Antimachus, contemporain de Platon, eût pu observer une éclipse si long-temps avant sa naissance. Pour disculper cet historien il faudrait, ou qu'il eût parlé d'un Antimachus, distinct du contemporain de Platon, ou qu'on pût dire qu'il a seulement marqué dans sa parenthèse qu'Antimachus, le contemporain de Platon, parle d'une éclipse qui est la même que celle de l'an 3 de la 6e. olympiade. Il est sûr que son texte grec ne veut pas dire cela. Le père Labbe aurait peut-être mieux fait de le censurer sur ceci que sur d'autres choses. Il remarque (16) après le père Pétau, que *non-seulement* au mois Pharmuthi, *mais même qu'en toute l'année Julienne* 3961 *de la période Julienne, il n'y eut aucune éclipse de soleil qui eût pu être observée ni en Asie ni beaucoup moins en Italie, par ce poëte Antimaque, Téien.* Puis il ajoute : « Plutarque s'est en cela trompé, » que Tarrutius ayant assuré que » Rome avait été bâtie lorsque le » soleil et la lune étaient joints, il » y a de plus ajouté du sien, que » cette nouvelle lune avait été véritablement écliptique. » Cette censure est fausse à quelques égards, puisque Plutarque n'a point dit que Tarruntius ait assuré que le soleil s'éclipsa le jour de la fondation de Rome. Tarruntius ne dit une telle chose qu'à l'égard du jour de la conception de Romulus, c'est pourquoi le père Pétau (17) n'a point dû lui imputer de l'avoir dite tant pour ce jour-là que pour celui de la fondation.

(C) *On a raison de croire que Pline le cite.*] La plupart des éditions portent : *L. Arruntio qui græcè de astris scripsit, Cæsare dictatore qui item* (18). Sur cela on se peut imaginer que Pline parle d'Arruntius, historien très-célèbre ; mais comme les bons manuscrits portent, *L. Tauruntio*, il est aisé de deviner la bonne leçon, c'est celle de *Lucio Tarruntio* (19). Les manuscrits de Solin contiennent une méprise toute contraire : on y lit *L. Aruntius*, au lieu de *L. Tarruntius* (20) ; car il est clair que Solin parle du mathématicien qui, à la prière de Varron, fit l'horoscope de Rome. *Ibi Romulus mansitavit qui auspicato fundamenta murorum jecit duodeviginti natus annos undecimo Kalendas Maias horâ post secundam ante tertiam plenam: sicut Lucius Tarruntius prodidit mathematicorum nobilissimus* (21). Notez que Pline met notre Tarruntius avant César ; ce qui confirme ce que j'ai dit que cet astrologue a été antérieur à Denys d'Halicarnasse.

(15) Dacier, Remarques sur la Vie de Romulus, *pag.* 178.

(16) Labbe, Chronol. française, *à l'*Introduct., *chap. IX*, *num.* 6.

(17) *Voyez son* Rationarium Tempor., *part. II, lib. III*, *cap. II*, *pag. m.* 159, *où il renvoie au chapitre XLVIII du IXe. livre de son ouvrage* de Doctrinâ Tempor.

(18) Plin., *lib. I*, *in* Indice Autorum, *lib. XVIII.*

(19) *Voyez* Vossius, de Scient. mathem., *pag.* 447.

(20) Vossius, *ibidem. Voyez aussi* Salmas., in Solin., *pag.* 15.

(21) Solin, *cap. I*, *pag.* 2 *editionis* Salmasii.

TARTAGLIA (NICOLAS), natif de Bresse en Italie, vivait au XVIe. siècle. La pauvreté de ses parens ne l'empêcha pas de de-

venir très-illustre (*a*). Il se distingua extrêmement par la connaissance des mathématiques, et il composa, entre autres ouvrages (A), un grand traité des nombres et des mesures, divisé en six parties, qui lui acquit beaucoup de réputation. Il enseigna dans Milan, et y eut beaucoup de disputes avec le fameux Cardan (B), qui n'y trouva point son compte (*b*). Il fut ensuite appelé à Bresse et y expliqua Euclide; mais il eut tant de sujets d'être mécontent de sa patrie, qu'il la quitta et se retira à Venise où il fut fort estimé. Il y trouva des personnes libérales : les sénateurs, les ambassadeurs, lui firent de beaux présens. Quelques-uns de ses livres furent dédiés à Henri VIII, roi d'Angleterre, et quelques autres à François Donato, doge de Venise (*c*). Il mourut à Venise vers la fin de l'an 1557, si nous en croyons M. de Thou (*d*) (C). Je parlerai de la traduction française de son Arithmétique, et je rapporterai quelques louanges que le traducteur lui a données (D). Je corrigerai aussi une faute qui s'est glissée dans M. de Thou (E).

(*a*) Ghilini Teatro, *tom. II*, *pag.* 200.

(*b*) Leonardo Cozzando, Libraria bresciana, *pag.* 271.

(*c*) *Ex Eodem*, *ibid.*, *pag.* 271.

(*d*) Thuan., *lib. XIX*, *circa fin.*

(A) *Il composa, entre autres ouvrages.*] Vous trouverez le titre de ses écrits dans Vossius (1), dans le Ghilini (2), dans M. Teissier (3), dans le Cozzando (4), etc. : ainsi je ne le donnerai point. Notons que Tartaglia composait en sa langue maternelle.

(B) *Il eut beaucoup de disputes avec . . . Cardan.*] M. de Thou n'a point exprimé ceci avec assez de clarté : son traducteur y a répandu encore plus de ténèbres. *Hieronymi Cardani æmulatione varias quæstiones ingeniosè pertractavit* (5), c'est-à-dire, selon la version rapportée par M. Teissier, *il a traité ingénieusement à l'imitation de Cardan quantité de différentes questions* (6). Ce ne fut point une simple émulation, beaucoup moins une simple imitation; ce fut une véritable querelle. Voyez le Cozzando, à la page 271 de sa *Libraria Bresciana nuovamente aperta*, imprimée à Bresse, l'an 1685, *in*-12.

(C) *Il mourut . . . . vers la fin de l'an* 1557, *si nous en croyons M. de Thou.*] Cette date est réfutée par deux auteurs italiens, le Ghilini (7) et le Cozzando (8), qui assurent qu'il a fleuri environ l'an 1560. Paul Fréher (9) impute à tort au Ghilini d'avoir dit qu'il mourut cette année-là. M. Konig (10) le fait mourir l'an 1566.

(D) *Je parlerai de la traduction française de son Arithmétique, et je rapporterai quelques louanges que le traducteur lui a données.*] Guillaume Gosselin a traduit d'italien en français l'Arithmétique de Tartaglia, divisée en deux parties, dont la première contient XVII livres, et la seconde XI. Ce sont les deux premières parties du grand ouvrage des nombres et des mesures. Cette traduction fut imprimée à Paris, chez Gilles Beys, l'an 1578 (11), *in*-8°., et dédiée par l'auteur à Marguerite de France, reine de Navarre. L'épître dédicatoire de la Ire. partie est datée de Paris, au collége de Cambrai,

(1) Vossius, de Scient. mathemat., *pag.* 331, *ex* Possevini Bibliothec. selectâ, *lib. XV*, *cap. VIII.*

(2) Teatro, *part. II*, *pag.* 200.

(3) Teissier, Additions aux Éloges, *tom. I*, *p.* 119, 120 *de la seconde édition.*

(4) Cozzando, Librariâ brescianâ, *pag.* 272.

(5) Thuan., *lib. XIX*, *in fine*, *pag. m.* 396.

(6) Teissier, Additions aux Éloges, *tom. I*, *pag.* 119.

(7) Ghilini, Teatro, *part.*, *II*, *pag.* 200.

(8) Cozzando, Librariâ brescianâ, *pag.* 272.

(9) Freher., *in* Theatro, *pag.* 1459.

(10) *In* Bibliothecâ, *pag.* 792.

(11) *J'ai dit dans l'article* Gosselin, *tom. VII*, *pag.* 163, *remarque* (A), *après* du Verdier, *qu'elle fut imprimée l'an* 1577; *mais je me règle ici sur l'exemplaire que j'ai sous les yeux.*

le 2 de novembre 1577, et celle de la seconde, le 12 du même mois. La première de ces deux épîtres nous apprend que cette reine aimait les mathématiques, et qu'à cause de cela elle avait *retenu M. Gosselin*, parent de l'auteur, *pour l'un de ses domestiques*. On l'exhorte à embrasser *aussi bien toutes les autres parties des mathématiques qu'elle* avait embrassé *l'astronomie et l'astrologie*.

La préface du traducteur mérite d'être considérée. Il dit que *frère Luc du Bourg, Italien, et Etienne de Ville-Franche* *, *Français, nous ont ouvert le chemin* de l'arithmétique; « toutefois l'Italien, à mon opinion, a » beaucoup surpassé le Français, tant » en la pratique qu'au traité des nom- » bres irrationels et de cette divine al- » gèbre. Après ces deux maîtres, les- » quels ont fleuri presque d'un même » temps, sont venus infinis disciples » et écoliers, lesquels, comme petits » ruisseaux, ont été tous dérivés de » ces deux fontaines dans lesquelles ils » ne se sont plongés totalement, soit » qu'ils n'aient pu, ou bien qu'ils » n'aient voulu. » Il nomme quelques-uns des principaux écrivains qui ont traité de l'arithmétique, et les distingue par nations (12); mais il met à tort *Tonstalle* parmi les Français; car c'était un Anglais. Il assure que plusieurs modernes se sont parés des dépouilles de Tartaglia; qu'il n'a point voulu les imiter, ni *le frustrer de l'honneur qui lui est dû*; que c'est Tartaglia *qui a chassé notre misérable ignorance*, et qui *a introduit une pratique telle qu'il n'est au monde possible en déclarer une plus brève et facile*; que c'est un auteur *auprès duquel ce grand mathématicien, Luc Paccioli* (13), *est comme une verrue comparée à une montagne . . .; que frère Luc, Pisan* (14), *et Ville-Franche, ont ouvert la porte, inventé avec plusieurs ambages, erreurs et falsités*; et que *Nicolas Tartaglia est entré, a dressé toutes leurs inventions, a donné couleur aux gros linéamens qu'ils avaient tirés et projetés*; *et finalement a infiniment amplifié leurs inventions, a découvert leurs falsités, et a introduit la vérité*. Il prétend que « tous les » arithméticiens qui sont venus » après n'ont fait autre chose que » traduire de mot à mot les règles » des auteurs italiens, et princi- » palement de Tartaglia, et les met- » tre en public sous leur nom; et, » qui est pire, ne voulant que cela » fût connu, ont inverti tout l'ordre » de notre auteur, et si n'ont déro- » bé que les choses vulgaires, dont » ils ont farci leurs écrits confusé- » ment, qui est cause que nous » n'avons pour le présent en fran- » çais que des arithmétiques, les » pratiques et règles desquelles sont » tirées de la subtilité de l'Italien; » l'ordre seul ou plutôt le désordre » est du Français, l'obscurité est du » Français; la facilité de l'Italien. » Ainsi a-t-il été nécessaire; car ce » serait une chose trop apparente de » voir l'ordre, la règle, l'exemple » et la brièveté d'un auteur, mis en » public sous le nom d'un autre: tel- » lement qu'il nous est force de con- » fesser avec notre honte, que la con- » naissance de cette science n'est en- » core sortie hors des portes de » l'étranger. » Il finit par indiquer ce qu'il ajoute de nouveau à la traduction, et qui consiste, entre autres choses, dans les démonstrations qu'il a inventées, ou qu'il a tirées de Pierre Nunnez, Espagnol.

Voilà un homme sincère: il avoue franchement l'infériorité des Français, leur plagiarisme, la supériorité des Italiens, etc.; mais il trouve dans cette sincérité, désavantageuse à la nation, son profit particulier: il s'élève par-là au-dessus des autres.

(E) *Je corrigerai.... une faute qui s'est glissée dans M. de Thou.*] On lit ces paroles à la fin du XIXe. livre de cet historien: *Qui* (Tartalea) *multa in eo genere à Lucâ Brugensi monacho sollertissimè inventa illustravit, multa correxit*. C'est-à-dire,

* Le titre de son ouvrage avait été inconnu à Bayle: Leclerc le donne ainsi: *Arithmetique nouvellement composée par Estienne de Laroche, dict Ville-Franche, natif de Lyon sur le Rosne*, Lyon, 1520, in-4°., ou petit in-folio de 230 pages.

(12) *Il compte parmi les Allemands*, Januer, Stifel, Achilin, Volummie, Shébellion et Gemme Phrisien. *Quelques-uns de ces noms paraissent défigurés.*

(13) *C'est le même que* frère Luc.

(14) *C'est* Leonardus Pisanus, *qui devait être nommé* avant frère Luc; *car celui-ci a profité du Traité d'algèbre de celui-là.*

selon la version de du Rier: *Tartaléa a éclairci beaucoup de choses que Luc de Bruges, religieux, avait subtilement inventées, et en a corrigé beaucoup* (15). Je veux croire que M. de Thou avait mis *Burgensi*, et que les imprimeurs ont changé ce mot en *Brugensi*. Cette faute a obligé le traducteur à mettre ici *Luc de Bruges* qui est un auteur célèbre; et cela est capable de faire penser que les écrits mathématiques de cet auteur ont été rectifiés par Tartaglia. Rien de plus faux. Celui dont il a mieux ajusté les inventions était un moine franciscain nommé *Lucas Paciolus*, et natif de *Borgo di S. Sepolcro*, ville d'Italie que l'on nomme en latin *Burgum* ou *Burgus sancti Sepulchri*. On imprima à Venise, en 1509, un recueil de ses écrits mathématiques, en italien, *in-folio*. Il a traduit en italien les livres d'Euclide (16). Il a donné en la même langue un volume d'arithmétique, dans lequel il a inséré un traité d'algèbre, qui est en partie celui de Léonardus Pisanus, le premier des modernes qui ait écrit de l'algèbre, mais dont l'ouvrage est en latin et n'a pas été imprimé (17).

(15) *Voyez M.* Teissier, Additions aux Éloges, *tom. I, pag.* 120.

(16) *Voyez l'*Épitome de Gesner, *pag.* 549.

(17) Blancanus, *in* Mathematicorum Chronologiâ, *pag.* 59.

TASSO (Torquato), poëte italien, l'un des plus grands esprits du XVIe. siècle. Voyez sa vie composé par M. l'abbé Decharnes*. C'est un ouvrage très-curieux (*a*), et qu'il est facile de trouver. J'ai recueilli beaucoup de fautes que plusieurs auteurs ont faites en parlant de cet Italien; mais je suis forcé de les renvoyer à un autre temps. Vous trouverez un abrégé de la vie de ce grand poëte, au commencement de ses traités de morale traduits en français par Baudouin (*b*).

* C'est précisément de cet ouvrage qu'est extrait l'article que Chaufepié a donné à T. Tasso. Dans les remarques de Chaufepié est cité plusieurs fois l'*Essai sur la Poésie épique, par Voltaire*. L'abbé Decharnes est mort, dit Leclerc, vers septembre 1728, à quatre-vingt-sept ans.

(*a*) *Imprimé à Paris, l'an* 1690, *et réimprimé en Hollande. Voyez l'*Histoire des Ouvrages des Savans, *mois de décembre* 1690, *pag.* 160.

(*b*) *Ils furent imprimés à Paris, l'an* 1632, in-8°.

TAVEAU (Renée), fille unique et héritière de Léon Taveau, baron de Mortemart (*a*), seigneur de Lussac, etc. (*b*), épousa François de Rochechouart, seigneur de Tonnai-Charente, au XVIe. siècle. Elle vécut en odeur de sainteté, et comme elle s'épuisa *par un long exercice de prières et de pénitence, elle tomba dans un si grand évanouissement qu'on la crut morte, et qu'on l'enterra. Un de ses domestiques* * *ayant remarqué qu'on l'inhumait avec un diamant de grand prix qu'elle avait au doigt, descendit la nuit dans le caveau pour le dérober, et la trouva vivante . . . . Elle eut ensuite des enfans*. Elle avait eu *beaucoup de part aux bonnes grâces de Catherine de Médicis* (*c*); mais elle en déchut par une raison qui mérite d'être rapportée (A). Elle fut mère de René de Rochechouart, baron de Mortemart, bisaïeul du maréchal de Vivonne (B).

(*a*) Anselme, Palais d'Honneur, *p.* 582.

(*b*) Mercure Galant *d'octobre* 1702, *pag.* 107.

* Leclerc demande pour ce fait un autre témoin que le mémoire du *Mercure*.

(*c*) *Là même.*

(A) *Elle déchut* des bonnes grâces de Catherine de Médicis *par une raison qui mérite d'être rapportée.*] Ce qui commença de *la brouiller avec cette princesse est que se trouvant un jour avec elle* dans l'église de Saint-Jean en Grève, à un sermon de Me-

not, fameux cordelier *, *elle se voulut prévaloir de la disposition où elle voyait que le discours de Menot, extrêmement fort et pressant sur les déréglemens des grands, avait mis la reine, pour lui donner quelque avis sur la conduite des dames de sa cour, et sur le penchant qu'elle avait* à l'astrologie. *La reine, qui avait répandu beaucoup de larmes à ce sermon (au grand étonnement de l'auditoire, parce qu'on n'avait pas accoutumé de lui en voir répandre sur de pareils sujets), reçut bien ses avis dans le temps qu'elle avait encore l'esprit effrayé des vérités que lui venait d'annoncer le hardi cordelier; mais ces idées de terreur se dissipant peu à peu, les avis de la dame de Mortemart ne furent plus de saison, et on les lui envoya donner en Poitou (où elle fut exilée) à quelques personnes d'une conscience plus timorée* (1).

(B) *Elle fut mère de René de Rochechouart..... bisaïeul du maréchal de Vivonne,*] « qui épousa en 1570 » Jeanne de Saulx, fille de Gaspard, » seigneur de Tavannes, maréchal » de France, et de Françoise de la » Baume Montreuil, qui était si sa- » vante et savait si bien l'Écriture » Sainte, qu'elle eut la gloire de » convertir un fameux rabbin, qu'el- » le convainquit dans une dispute » réglée (2). » Qu'on la mette donc désormais dans le catalogue des femmes doctes. René de Rochechouart fut père de Gaspard de Rochechouart, marquis de Mortemart, qui épousa Louise de Maure, *dame d'une grande vertu et d'une grande beauté* (3). Elle était fille et héritière de Charles, comte de Maure (4), *et de Diane Descars, qui passait pour un des plus beaux esprits du XVIe. siècle* (5). Gaspard de Rochechouart fut père de Gabriel, en faveur de qui le marquisat de Mortemart fut érigé en duché-pairie, et qui a été premier gentilhomme de la chambre du roi et gouverneur de Paris, et est mort en 1673, père du maréchal de Vivonne, et de madame de Montespan, et de madame de Thianges, et de madame l'abbesse de Fontevrault (6).

* Leclerc observe que Michel Menot mourut au plus tard en 1519, et que Catherine de Médicis ne fut reine de France qu'en 1547. Il aurait pu ajouter qu'elle était née en 1519, année de la mort de Menot; ce qui permet de ranger parmi les fables ce que Bayle rapporte ici d'après le *Mercure Galant.*

(1) Mercure Galant *d'octobre* 1702, *pag.* 118 *et suiv.*

(2) *Ibidem, pag.* 106.

(3) *Là même, pag.* 105.

(4) *Le père* Anselme, Palais d'Honneur, *pag.* 584.

(5) Mercure Galant *d'octobre* 1702, *pag.* 105.

(6) *Là même, pag.* 103, 104.

TAVERNIER * (JEAN-BAPTISTE), baron d'Aubonne (A), l'un des plus grands voyageurs du XVIIe. siècle, naquit à Paris l'an 1605 (*a*). L'inclination naturelle qu'il avait à voyager s'augmenta beaucoup par les choses qu'il voyait et qu'il entendait tous les jours dans le logis de son père (B). Il commença de si bonne heure à contenter cette passion, qu'à *l'âge de vingt-deux ans il avait vu les plus belles régions de l'Europe, la France, l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse, la Pologne, la Hongrie et l'Italie* (*b*). Il fit six voyages *en Turquie, en Perse et aux Indes, pendant l'espace de quarante ans, et par toutes les routes que l'on peut tenir* (*c*). Il en faisait un septième, lorsqu'il mourut à Moscou, au mois de juillet 1689 (*d*). Il avait gagné de grands biens par le commerce qu'il faisait en pierreries; et néanmoins il se vit incommodé sur ses vieux jours, à cause de la malversation d'un

* Leclerc dit que le père de Tavernier était marchand de cartes géographiques.

(*a*) *Sa taille-douce, au devant du Ier. tome de ses* Voyages, *marque qu'il avait soixante-quatorze ans en* 1679.

(*b*) Tavernier, *préface du Ier. tome de ses* Voyages.

(*c*) *Voyez le titre de ce même tome.*

(*d*) Mercure Galant *du mois de février* 1690. *L'auteur se trompe en donnant à* Tavernier *quatre-vingt-neuf ans au mois de juillet* 1689.

de ses neveux qui dirigeait dans le Levant une cargaison de deux cent vingt-deux mille livres d'achat en France, qui devaient avoir produit plus d'un million (*e*). On croit que l'espérance de remédier à ce désordre le porta à entreprendre son dernier voyage. Il avait ramassé un grand nombre d'observations (*f*) : mais il n'avait guère appris ni à parler ni à écrire en français ; et ce n'est point lui qui a dressé les relations qu'il nous a données (C). Il y en a une où il dit beaucoup de mal des Hollandais (*g*). Il y en a d'autres qui sont un plagiarisme tout pur (D). Il a été furieusement injurié dans l'Esprit de M. Arnauld ; et l'on croit qu'il eût demandé justice de cet affront, ou aux tribunaux civils, ou aux tribunaux ecclésiastiques de Hollande, s'il n'eût considéré que son adversaire se couvrirait du prétexte d'avoir vengé le pays et la religion. Ceux qui ont goûté cette raison de sa patience se sont étonnés qu'il n'ait point payé quelque auteur qui le vengeât (E). M. Chappuzeau, maltraité dans le même livre à son occasion, ne s'est point tu tout-à-fait (F).

(*e*) *Là même.*

(*f*) *Dont quelques-unes sont des fables qu'on lui faisait accroire pour se moquer de sa simplicité. Voyez le docteur* Gio : Francesco Gemelli Careri, *à la page* 138, 139, *du II*e. *tome de son* Giro del Mondo, *imprimé à Naples*, *l'an* 1699, in-12.

(*g*) *Voyez la remarque* (C).

(A) *Baron d'Aubonne.*] Ayant été anobli par le roi de France, il acheta cette baronnie qui est située au pays de Vaud, proche le Lac de Genève, dans le canton de Berne. Il fut obligé de s'en défaire, ou pour payer ses dettes, ou pour les préparatifs du dernier voyage des Indes. Elle fut achetée par M. du Quesne (1), qui s'y retira après la révocation de l'édit de Nantes. Il la possède encore et y réside, ayant mieux aimé cette retraite que les grands emplois qu'il eût pu prétendre en changeant de religion.

(B) *Les choses qu'il voyait et qu'il entendait....... dans le logis de son père.*] Son père, natif d'Anvers, fut s'établir à Paris, et y fit un fort beau trafic de cartes de géographie. Les curieux, qui en achetaient chez lui tous les jours, discouraient à perte de vue sur les pays étrangers. Le jeune Tavernier sentit croître son clination à la vue de tant de cartes et à l'ouïe de tous ces discours.

(C) *Ce n'est point lui qui a dressé les relations qu'il nous a données.*] Elles parurent (2) en deux volumes, l'an 1679, et contiennent ses six voyages. Depuis cela il mit au jour une Relation de l'Intérieur du Sérail, et quelques traités singuliers, comme une Relation du Japon et du royaume de Tunquin ; l'Histoire de la Conduite des Hollandais en Asie, etc. (3). C'est dans ce dernier traité qu'il a médit violemment de ceux qui gouvernent les affaires de la compagnie des Indes Orientales ; et il est juste de remarquer qu'il déclare, dès l'entrée, qu'*il ne blâme pas la conduite des Hollandais en général* (4) ; au contraire, il en fait un grand éloge. *Je ne touche point ici*, ajoute-t-il, *le corps des États Généraux que je respecte ; je ne parle que des particuliers avec lesquels j'ai peu de mesures à garder, après les injustices qu'ils m'ont faites en plusieurs occasions.* Si l'on veut savoir le nom de ceux qui ont mis en ordre ses mémoires, on n'a qu'à lire ce qui suit, c'est M. Chappuzeau qui parle (5). « A son retour en 1668, » se voyant beaucoup de bien, il (6)

(1) *Fils aîné de M. du Quesne, le plus grand homme de mer qu'on ait vu en France.*

(2) *A Paris*, in-4°. ; *on les a réimprimées en Hollande*, in-12.

(3) *A Paris*, in-4°., *l'an* 1681 : *réimprimée en Hollande*, in-12.

(4) Tavernier, Histoire de la Conduite des Hollandais en Asie, *chap. I*, *pag.* 241 *du III*e. *tome de ses* Relations, *édition de Hollande.*

(5) Défense du sieur Samuel Chappuzeau, contre une satire intitulée l'Esprit de M. Arnauld, *p.* 7.

(6) *C'est-à-dire M. Tavernier.*

» s'avisa d'acheter la baronnie d'Aubonne, au canton de Berne : il vint à Genève pour ce sujet, et logea quelque temps chez moi. L'amitié fut alors renouée, mais à une condition fort onéreuse, qui était de donner quelque forme à son chaos, comme vous nommez très-bien les mémoires confus de ses six voyages, qu'il avait tirés en partie d'un certain père Raphaël, pauvre capucin qui demeurait depuis long-temps à Ispahan. Je l'amusai plus de deux ans dans l'espérance que je lui prêterais ma plume: mais enfin, perdant patience, et me trouvant à Paris où j'étais appelé pour mes affaires, quelque répugnance que j'eusse pour bien des raisons à faire ce qu'il voulait, de quoi plusieurs de mes amis ont été témoins, il trouva enfin le moyen de m'y engager par une force supérieure. Il employa pour cela le crédit de monsieur le premier président de Lamoignon, qui ayant parlé au roi de cette affaire, à ce qu'il me fit entendre, me dit que sa majesté désirait voir les voyages de Tavernier, et que celui-ci ne pouvant trouver d'autre homme que moi dont il pût s'accommoder pour ce travail, il ne fallait pas le reculer davantage. M. de Lamoignon et M. de Baville, son fils, aimaient à l'entendre hâbler de ses voyages; et le premier étant d'ailleurs curieux de médailles, il en avait reçu un bon nombre de Tavernier, comme celui-ci me l'a souvent dit, ce qui l'obligeait par reconnaissance à prendre ses intérêts. Ainsi, monsieur, si vous saviez combien j'ai été mortifié, pour ne pas dire martyrisé, pendant plus d'un an qu'a duré ce misérable travail, par l'esprit brusque du mari et par l'esprit ridicule de la femme, vous n'auriez sans doute pas eu assez de cruauté pour m'insulter sur une chose que je n'ai faite qu'à mon corps défendant, avec une horrible répugnance et sans aucun fruit. C'est ce que beaucoup d'honnêtes gens pourraient encore vous témoigner. Vous saurez d'ailleurs, monsieur, que lorsqu'il fallut venir au chapitre de la conduite des Hollandais en Asie, les amis à qui M. Tavernier communiquait ses mémoires, qu'il tirait pour la plupart de sa tête, et qu'il me dictait en son patois, sans avoir rien d'écrit que ce qu'il avait eu du capucin, le dissuadèrent autant qu'ils purent de toucher cette corde : j'en fis de même, et ni eux ni moi n'ayant pu venir à bout d'un homme que vous avez bien dépeint, je lui déclarai nettement qu'il pouvait chercher un autre que moi pour coucher sur le papier un pareil discours. Après les éloges magnifiques, qu'avec autant de reconnaissance que de justice, je donnais il y a vingt ans à la nation hollandaise, dans le premier volume de mon Europe vivante, dont il s'est fait deux éditions en français et une traduction en allemand; après, dis-je, tous ces éloges qui partent du cœur et qui sont si bien fondés, aurais-je pu lâchement me démentir, et avoir une si honteuse complaisance? Sur mon refus donc, qui nous brouilla pour quelques jours, et faillit à nous brouiller pour jamais, M. Tavernier eut recours au sieur de la Chapelle, secrétaire de M. de Lamoignon, dont j'ai parlé. Il lui prêta sa plume, et c'est le même qui, après que je fus de retour à Genève, écrivit le troisième volume des Relations dudit Tavernier, où se trouve l'Histoire du Japon, et dans lequel, ou par imprudence, ou par malice, il fait parler un protestant dans le langage de Rome. Il m'est facile de prouver mon *alibi*, et que j'étais à Genève avec ma famille, et non à Paris, lorsque ce troisième volume fut écrit et imprimé. »

Il ne sera pas inutile que j'avertisse mes lecteurs que les jésuites se sont plaints des Relations de Tavernier (7). Voyez ce que M. Arnauld leur a répondu (8).

(D) *Il y en a qui sont un plagiarisme tout pur.*] M. Hyde (9) ayant rapporté un fort long passage de la

(7) *Dans le IIe. volume de la* Défense des nouveaux Chrétiens.

(8) *A la fin du IIIe. tome de la* Morale pratique.

(9) Hyde, de Religione veterum Persarum, *in* Appendice, *pag.* 535 *et seq.*

relation de cet auteur, nous avertit (10) que Tavernier, en pur plagiaire, avait pris cela d'un livre imprimé à Lyon, l'an 1671, *in*-8°., et composé par un homme qui avait demeuré en Perse pendant trente ans. *Sciendum est Tavernierum ad instar plagiarii hocce de* Gavris *paragraphum* (*et fortè multa alia*) *desumpsisse ex alio Itinerario gallico*, éd. de Lyon, 1671, *in*-8°., *cujus autor P. G. D. C.*, *i. e.* Père Gabr. de Chinon, *qui triginta annos in Persiâ transegit* (11).

(E) On s'est *étonné qu'il n'ait point payé quelque auteur qui le vengeât.*] Quoique M. Tavernier n'eût point fait les livres qui ont paru sous son nom, il était pourtant obligé de se regarder comme auteur, et d'agir sur ce pied-là par rapport à ceux qui le voudraient critiquer. Je veux dire que, selon l'ordre, et selon les lois de la république des lettres, il ne devait opposer que livre à livre. La critique d'un ouvrage est à proprement parler un procès que l'on intente à un auteur devant ses juges naturels. On l'ajourne à comparaître devant le public pour voir dire, ou qu'il a mal raisonné, ou qu'il a mal entendu certaines choses. Le voilà donc cité au tribunal légitime; car c'est au public à juger en première et en dernière instance de ces sortes d'accusations. Il ne faut donc pas que cet auteur se pourvoie devant d'autres juges. Ce serait témoigner trop clairement sa faiblesse; ce serait changer l'ordre des choses, et vouloir suppléer à son ignorance par le crédit qu'on espèrerait de trouver, à force d'intrigues, au tribunal des magistrats (12). Mais j'excepte de cette règle les auteurs que l'on attaque en leur honneur; car si un critique ne se contente pas de reprocher une mauvaise version, un faux principe, une mauvaise conséquence, une citation infidèle, etc.; s'il reproche aussi un déshonneur de famille, un vol, un adultère, un crime d'état, etc., il est fort permis de le traduire devant les juges séculiers. L'accusé, quelque habile qu'il puisse être, et sans témoigner qu'il se défie de sa plume, peut fort bien passer d'un tribunal à un autre, et en déclinant la juridiction du public, avoir son recours aux magistrats et aux lois que les souverains ont établies contre les libelles diffamatoires. Je ne dis pas qu'il soit obligé d'y avoir recours; car il peut se contenter de la voie courte du démenti, à l'exemple du père Valérien (13). Il peut, avec un *mentiris impudentissimè*, couvrir de honte ses accusateurs, et se justifier pleinement, à moins qu'ils ne prouvent leurs accusations. De sorte que tout auteur, frappé de la foudre du bon père Valérien, passera devant tous les juges équitables pour un calomniateur public, lorsqu'il n'apportera point de bonnes preuves des injures qu'il a vomies contre l'honneur de son prochain. Son silence justifie pleinement ceux qu'il avait accusés, *actore non probante absolvitur reus.* Comme donc l'insulte que Tavernier avait reçue dans l'Esprit de M. Arnauld passait les bornes d'une critique, et tenait beaucoup du libelle diffamatoire, il était permis à cet auteur de porter ses plaintes aux magistrats ou aux consistoires. Il n'y était pas obligé nécessairement; mais il aurait pu le faire sans sortir de l'ordre que les auteurs critiques doivent observer. Il fit du bruit (14) dans les cabarets et dans les rues; il menaça: il marqua même le jour et l'heure où il paraîtrait au consistoire wallon de Rotterdam, pour demander l'exécution des lois canoniques contre le ministre qui l'avait déshonoré; mais ce furent de vaines menaces: il se retira tout doucement, et n'intenta nul procès. Et, pour dire la vérité, il n'était guère en état de tirer raison de cette insulte, soit qu'on considère le crédit de sa partie, soit qu'on regarde le prétexte dont elle eût pu se couvrir. Elle n'aurait pas manqué d'exagérer les outrages contenus dans le Traité de la Conduite des Hollandais. Sa cause serait devenue favorable par cet endroit-là, encore que les personnes judicieuses n'ignorassent pas la différence qu'il faut faire

(10) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 545.

(11) *Idem*, *ibidem*.

(12) *Conférez ce qui sera dit dans les remarques de l'article* Thomas, *dans ce volume.*

(13) *Voyez l'article* Magni, *tom. X*, *pag.* 51, *remarque* (C).

(14) *Voyez les* Entretiens sur la Cabale chimérique, *pag.* 202 *et suiv.*

entre un auteur qui médit des Hollandais en général, ou de la puissance souveraine des sept Provinces-Unies, et un auteur qui condamne la conduite d'une poignée de Hollandais négociant dans un autre monde, à deux mille lieues de leurs maîtres. Tavernier n'a fait que la dernière de ces deux choses (15). Aussi est-il sûr qu'il n'y eut presque personne qui approuvât les boutades et les saillies de l'Esprit de M. Arnauld contre ce fameux voyageur. De quoi se mêle l'auteur de cette satire, disait-on? qui a requis cela de ses mains? Avait-il reçu une commission spéciale de répondre? S'il s'est ingéré de le faire de son propre mouvement, que n'a-t-il pris le parti d'opposer relation à relation, faits à faits, au lieu d'entasser des injures personnelles? Ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'en peu de mots il a dit presque autant de mal des Hollandais que Tavernier, comme M. Chappuzeau l'en a convaincu (16). Notez que Tavernier, étant en Hollande depuis la publication de son IIIe. volume, y reçut des honnêtetés et des caresses. Voyez ce que M. Léti dit là-dessus (17); la chose est curieuse. Voyez aussi, touchant la question si Tavernier a été patient, les Entretiens sur la Cabale chimérique (18).

Mais si l'on peut l'excuser de ne s'être point pourvu devant les juges civils ou devant les juges ecclésiastiques, contre l'auteur de l'Esprit de M. Arnauld, on ne peut trouver assez étrange que, pour le moins, il ne se soit point servi des armes d'auteur, je dis des armes d'emprunt; car pour lui il n'eût pas été capable d'écrire trois lignes sans des barbarismes effroyables. Pour dix pistoles il eût pu trouver des gens qui l'eussent vengé avec usure. Il n'y a point d'ouvrage qui ait donné plus belle prise que l'Esprit de M. Arnauld, et rien n'était plus aisé que d'en confondre l'auteur. Cependant, par un exemple d'impunité que l'on n'avait jamais vu, et qu'on ne verra peut-être jamais, cet ouvrage est demeuré sans réponse. Il y aurait à dire sur ce sujet une infinité de choses curieuses : j'avais dessein de m'y arrêter un peu, ou même beaucoup; mais il me reste trop peu de feuilles dans ce volume *, à proportion des matériaux encore plus importans que je voudrais employer, et que je suis obligé de renvoyer en partie à un autre temps, faute de place. Je supprime donc tout ce que j'avais ramassé touchant cet article.

(15) *Voyez ci-dessus*, *remarq.* (C), *citat.* (4).

(16) Chappuzeau, Défense, etc., *pag.* 8.

(17) *Dans la* Dissertation *qu'il a mise au devant de la* Monarchia universale del Re Luigi XIV, *imprimée à Amsterdam*, 1689.

(18) *Pag.* 201 *et suiv.*

(F) *M. Chappuzeau......... ne s'est point tu tout-à-fait.*] Il a été diffamé de la manière du monde la plus sanglante et la plus cruelle dans l'Esprit de M. Arnauld, et néanmoins il a gardé le silence pendant sept ans, quoiqu'il eût à dire de très-bonnes choses pour sa justification, comme il le montra enfin, l'an 1691, par un écrit qu'il publia à la Haye (19). Ce sont deux lettres écrites *au sieur Pierre Jurieu, l'auteur du libelle.* Il le convainc de fausseté sur plusieurs chefs; et quoiqu'il lui dise des choses assez piquantes, il ne sort jamais des bornes de la sagesse et de la modération; il lui représente même charitablement et chrétiennement les devoirs évangéliques. En un mot, on dirait que c'est un ministre, mais un véritable ministre non offensé, qui parle à un séculier, et non pas un séculier offensé qui s'adresse à un ministre son offenseur.

* Troisième et dernier des éditions *in-folio.*

(19) *Ce sont deux lettres, qui ne contiennent que dix pages in-4°. à deux colonnes. J'ai rapporté ci-dessus, citation* (5), *le titre de cet écrit.*

TAULÉRUS (Jean), auteur célèbre parmi les dévots mystiques, a fleuri dans le XIVe. siècle. On ne sait ni l'année ni le lieu de sa naissance *; car ceux qui disent qu'il était né à Cologne ne pourraient point le prouver; mais on sait qu'il naquit en Allemagne. Il embrassa l'état monastique dans l'ordre des do-

* Leclerc dit qu'il paraît que Taulérus naquit vers 1300, puisqu'en 1336 il était déjà un théologien mystique et de quelque réputation dans son ordre.

minicains *[1], et il se rendit habile dans la philosophie et dans la théologie scolastique : mais il s'attacha principalement à la théologie mystique ; et comme on crut qu'il était gratifié de révélations célestes, on le surnomma le *Théologien illuminé*. Il eut de grands dons pour la chaire, et l'on ne vit point en ce siècle-là un prédicateur qui fût plus couru que lui. Il reprenait avec un grand zèle et avec beaucoup de liberté les défauts de tout le monde, et c'est ce qui le rendit odieux à quelques moines, dont il supporta patiemment et courageusement les persécutions. Il se soumit avec la même patience et avec la même force aux épreuves par lesquelles Dieu le fit passer pendant deux ans, et qui furent si accablantes que ses amis mêmes le considérèrent comme un objet ridicule. On croit qu'il fut ainsi visité de Dieu, afin qu'il ne s'enorgueillît pas des dons extraordinaires qu'il avait reçus du ciel. Les deux principales villes où il prêcha sont Cologne et Strasbourg. Il mourut dans la dernière après une longue maladie, et il y fut enterré honorablement dans le collége académique à côté de l'auditoire d'hiver *[2]. On y voit encore son tombeau. Si l'on en avait bien consulté l'inscription, il n'y aurait pas tant d'opinions différentes sur l'année de sa mort (A) : on se serait fixé unanimement à la mettre au 17 de mai 1361 (*a*) *. Il composa plusieurs livres (B), dont on juge diversement : il s'est trouvé des catholiques qui les ont blâmés, et des protestans qui les ont loués (C). On ne saurait nier qu'il ne gâte plusieurs lecteurs en les conduisant au fanatisme (D). On verra ci-dessous le caractère qui lui est donné par un homme qui se connaît en ces choses-là (E). On lui ferait tort si on ne le distinguait pas de ces faux mystiques qui ont enseigné dans le christianisme quelque chose de semblable aux erreurs des philosophes orientaux (F), dont j'ai parlé dans l'article de Spinoza (*b*).

*[1] Leclerc dit qu'il fit son noviciat et sa profession à Strasbourg.

*[2] Voici la remarque de Leclerc : « Il fallait dire que Taulérus fut enterré dans un » côté de la croisée de l'église de son couvent, » et que cette maison de son ordre ayant » depuis été changée en collége par les protestans, ils firent de cette partie de l'é- » glise leur auditoire d'hiver. »

(*a*) *Tiré d'une thèse soutenue à Wittemberg le* 31 *de mars* 1688, *intitulée* Memoria Joh. Tauleri restaurata, *et composée par* Georgius Fridericus Heupelius, Argentoratensis.

* Leclerc rapporte que le père Échard ayant écrit aux dominicains de Strasbourg, en 1714, à ce sujet, on lui répondit que l'épitaphe du tombeau de Taulérus porte simplement : *anno MCCCLXXIX obiit frater Johannes Taulerus.*

(*b*) *Tom. XIII, pag.* 421, *remarque* (A) *de l'article* Spinoza.

(A) *Tant d'opinions différentes sur l'année de sa mort.*] Selon quelques-uns (1), il mourut l'an 1355. D'autres (2) disent que ce fut le 15 de juillet 1379. D'autres (3) conjecturent qu'il décéda l'an 1380.

(B) *Il composa plusieurs livres.*] Ce fut en sa langue maternelle ; les principaux ont été traduits en latin par Surius, et publiés à Cologne l'an 1548. En voici l'ordre : *Historia vitæ et conversionis Johannis Tauler.; Conciones de tempore; Conciones de Sanctis; de veris Virtutibus, Institu-*

(1) *Teste* Spondano, *ad ann.* 1355, *num.* 17, *pag. m.* 534.

(2) Hottinger, Histor. ecclesiast., *part. III*, *pag.* 707.

(3) Stratemannus, Theatr. Histor. eccles., *pag.* 847, *apud* Georg. Frideric. Heupelium, *in* Memoriâ J. Tauleri restauratâ, *pag. ult.*

tionibusque divinis; Epistolæ devotionem, divinumque amorem spirantes; Prophetiæ de plagis nostri temporis; Cantica quædam spiritalia animæ Deum impendio amantis; de novem Rupibus sive Gradibus christianæ perfectionis; Speculum lucidissimum et exemplar Domini nostri J. Christi; Convivium M. Eckardi jucundum et pium; Colloquium Theologi et Mendici; Oratio fidelis præparatoria ad mortem; Præparationes quatuor notabiles ad mortem felicem; Notabilis alia ad mortem felicem præparatio; de decem Cæcitatibus, et quatuordecim divini amoris Radicibus libellus. Notez que, hormis les sermons, tous les ouvrages dont on vient de lire les titres sont des recueils tirés de Taulère, et mêlés avec les écrits de quelques autres auteurs (4). Notez aussi que l'ouvrage intitulé, *Sermones quibus explanatio Evangeliorum quæ diebus dominicis ac festis sanctorum enarrari solent, comprehenditur*, a été imprimé à Ausbourg, l'an 1508, *in-folio;* à Bâle, l'an 1521 et l'an 1522, *in-folio;* à Francfort, l'an 1681, *in-4°.*; et que l'édition d'Ausbourg ne contient pas tous les sermons qui se trouvent dans les autres (5). Quelques-uns prétendent que Taulérus est l'auteur d'un livre intitulé, *Theologia Germanica*, imprimé l'an 1518, 1519, 1520, 1528, 1681, etc. *. On ne doute point que le *Johannes Theophilus* qui l'a traduit en latin ne soit Sébastien Castalion. Bien des gens se persuadent que Taulérus n'a point fait ce livre; car il y est cité, disent-ils, et l'auteur se qualifie prêtre et gardien de l'ordre des chevaliers teutoniques dans leur maison de Francfort (6). Jacques Thomasius a recueilli plusieurs éloges qu'on a donnés à ce livre (7). Mais voyez surtout la préface de l'édition française (8) du *Theologia germanica*, et la lettre touchant les auteurs mystiques qui est à la fin de cette même édition. La préface vous apprendra beaucoup de particularités touchant le livre que Castalion mit en latin, et vous trouverez dans la lettre ce qui suit: « Taulère » a écrit en vieux langage allemand » qui ne se trouve que très-rarement. » Surius en a fait une traduction latine, imprimée plusieurs fois à Paris et à Cologne, jusqu'en 1615, laquelle tient présentement lieu d'original. On en a plusieurs éditions » allemandes, procurées tant par les » catholiques romains que par les » protestans; les Flamands en ont » fait de même; mais la vieille édition flamande de Francfort, de » 1565, est altérée, de même aussi » que celle que M. Serrarius publia à » Hoorn il y a environ quarante ans, » quoique d'ailleurs celle-ci contienne plus d'ouvrages de l'auteur » qu'aucune des autres. La meilleure » est celle d'Anvers, 1685; il y manque pourtant ses *Institutions*, ses » *Lettres* et ses *Exercices sur la passion;* mais on les trouve à part, » les deux premiers sous le titre de » *Medulla animæ*, dont on a une » vieille édition française, mais effacée par une nouvelle et très-belle » traduction, tant de ses Institutions, imprimées à Paris en 1668, » que de ses Exercices sur la passion, » imprimés au même lieu, l'année » suivante, avec les *Exercices* du » pieux ESCHIUS sur la vie purgative, illuminative et unitive, qui y » sont joints. Le père Mabillon, dans » le catalogue qui est à la fin de son » Traité des Études monastiques, » met entre les livres spirituels traduits en français *les OEuvres de* » Taulère: je n'y ai jamais vu ses *Sermons*, qui en sont la plus considérable pièce; et je suis assuré que son » Traité *de la Vie pauvre de Jésus-Christ* s'y trouve encore moins, vu » même qu'il manque dans le latin

(4) *Tiré du père* Labbe, Dissertat. de Scriptor. ecclesiast., *tom. I*, *pag.* 608, 609.

(5) Georg. Fridericus Heupelius, *in* Memoriâ J. Tauleri restauratâ, *folio B.*

* « Il y eut à Amsterdam, en 1676, dit Joly, une » édition in-12 de la traduction de ce livre, *avec* » *un Traité de l'Amour de Dieu.* On apprend » dans la préface que la *Théologie germanique* a » été imprimée à Anvers, l'an 1558, chez Chr. » Plantin sur un privilége du roi d'Espagne, donné à Bruxelles le 6 octobre 1557, et qu'il est » parlé de ce livre dans le *Catalogus Testium veritatis.* Il y a encore eu au moins une édition » depuis 1676. » Joly renvoie, au reste, au *Scriptores ordinis prædicatorum* du père Échard, II, 677.

(6) Georgius Frider. Heupelius, *in* Memoriâ J. Tauleri restauratâ, *folio B.*

(7) Thomas. Schediasma, Histor. de Philosoph. Gentili, Gnosticorum Hæresi, et Theologiâ Mysticâ, *pag.* 75, *apud eundem*, *ibidem.*

(8) *A Amsterdam*, 1700, *chez Henri Wetstein.*

» de Surius, et qu'il ne se trouve » qu'en allemand et en flamand (9).»

(C) .... *Des catholiques....... les ont blâmés, et des protestans...... les ont loués.*] Eccius a dit que Taulère était un rêveur suspect d'hérésie, et qui aurait dû demeurer toujours caché. *Vocavit* Eccius *Taulerum* somniatorem, hæreseos arguit, et ut prorsùs lateret, et nunquàm in monasteria involaret *optavit* (10). Blosius s'opposa vigoureusement à cette censure. Eccio *strenuè se opposuit* Ludovicus Blosius, *abbas Lætiensis, qui Taulerum* catholicæ fidei integerrimum cultorem *appellavit*, *dixit* ea quæ scripsit sana et planè divina esse, *optavitque in nomine domini*, *ut* Taulerus ubique gentium cognitus esset, et à pluribus diligentissimè legeretur, *addit* minùs circumspectum *Eccium, Taulerum* nondùm satis à se lectum damnâsse (11). Possevin rapporte et approuve ce jugement de Blosius (12). M. de Sponde prend le parti de Taulère, et lui attribue d'avoir prédit les hérésies que Wiclef devait produire bientôt, et loue Blosius, son apologiste. *Cujus* (Tauleri) *extant sermones, et alii tractatus unctionem divini spiritûs referentes, prædixitque hæreses contra sacramenta et dogmata ecclesiæ catholicæ brevi ab Wickleffo orituras. Contra cujus obtrectatores apologiam scripsit Ludovicus Blosius, recentior ejusdem Spiritûs Sancti devotissimus discipulus* (13). Sixte de Sienne a fort loué la dévotion de notre dominicain (14). J'ai lu dans Hottinger (15) qu'il y a des catholiques qui nomment Taulère un hérésiarque, et qui disent que plusieurs personnes doutèrent de son salut, mais qu'une apparition les délivra de ce doute. Luther a été l'un des grands panégyristes de Taulère. *Hunc doctorem*, dit-il (16), *scio quidem ignotum esse scholis theologorum, ideòque fortè contemptibilem, sed ego plus in eo* (*licet totus Germanorum vernacula sit conscriptus*) *reperi theologiæ solidæ et synceræ quàm in universis omnium universitatum scholasticis doctoribus repertum est, aut reperiri possit in suis sententiis.* Voyons ce qu'il écrivit à Spalatin (17) : *Si te delectat puram solidam antiquæ simillimam theologiam legere in germanicâ linguâ effusam, sermones Joh. Tauleri prædicatoriæ professionis comparare tibi potes. Neque enim ego vel in latinâ vel in nostrâ linguâ theologiam vidi salubriorem, et cum Evangelio consonantiorem.* On a mis plus d'une fois au devant des éditions de Taulérus les louanges que Martin Luther lui a données (18). Quelques-uns affectent de dire que Luther en parlait ainsi, ou avant que d'attaquer le papisme, ou pendant les premières années de sa réforme; et que dans la suite il devint plus retenu à louer cet écrivain. *Post illa tempora ubi B. viro datum fuit tenebras papales magis magisque superare, et negotium cum novis prophetis intercessit in* Taulero *ejusque theologiâ commendatis cœpit esse partior* (19). Ils citent même un sermon où il le censure d'une doctrine funeste, savoir qu'il ne faut pas prier Dieu. *Taulerus exemplo nescio quo docere vult esse à precibus desistendum : sed hâc doctrinâ nihil est perniciosius : nimis enim ad intermittendas preces jam anteà propensi sumus* (20). Quoi qu'il en soit, Michel Néander, Nicolas Hunnius, Dorschéus, Quenstedt, Spener, Arndius (21), et quelques autres luthériens ont donné de beaux éloges à Taulère, et il a été mis par Flacius Illyricus parmi les témoins de la vérité (22). Finissons cette remarque par ces paroles

(9) Lettre touchant les Auteurs mystiques, *pag.* 12, 13.

(10) Georg. Frider. Heupelius, *folio B verso. Il cite* Possevin., Apparat. sacr., *tom. I.*

(11) *Idem, ibidem.*

(12) *Idem, ibidem.*

(13) Spondanus, *ad ann.* 1355, *num.* 17.

(14) Sixtus Senensis, *lib. IV* Biblioth. sanctæ, *pag.* 336, *edit. Colon.*, 1626, *apud* Heupelium, *in* Memoriâ J. Tauleri instauratâ, *folio B* 2.

(15) Hottinger., Hist. ecclesiast., *part. III*, *pag.* 707 : *il cite* Bzovius, an. Chris., 1355, S. 21, 22.

(16) Luther., *tom. I, Latin. Jenens., pag.* 86, 6, *apud* Heupelium, *folio B verso.*

(17) *Idem, tom. I epist. XXIII, ad Spalat., A.* 1516, *dat. pag.* 32, *fac. a, apud* Heupelium, *ibidem.*

(18) Christoph. Heinric. Loeber., *in* brevi Judicio theologico de Libello germanico. *Cet écrit de Loebérus fut imprimé à Iène, l'an* 1681.

(19) *Idem, ibidem, folio A* 3.

(20) Luther., *in* Concion. domi et publico habitis, Dominica Reminisc., *edit. Wanckelianæ, pag.* 545, *apud* Loeberum, *ibidem, folio A* 2 *verso.*

(21) *Voyez leurs citations dans* Heupelius, *in* Taulero instaurat., *folio B*

(22) *Voyez le même* Heupe[illegible], *folio ult.*

d'un mystique moderne : « Nuls gens » de bien ne sauraient le connaître » sans le goûter et sans lui donner » leur approbation. Aussi voit-on » que les protestans les plus sages, » les docteurs Arnd, Muller et plu- » sieurs autres, sans même excepter » Luther ni Mélanchthon, en ont fait » des éloges qui ne cèdent en rien » à ceux des catholiques romains, » comme il se peut voir à la tête de » l'édition allemande de ses Sermons » que le pieux Arnd a procurée, et » dans celle de toutes les OEuvres de » cet auteur par le célèbre D. Spe- » ner, réimprimées à Francfort (*) » plusieurs fois (23). »

(D) *On ne saurait nier qu'il ne gâte plusieurs lecteurs en les conduisant au fanatisme.*] Bèze le méprisait extrêmement; Sainte-Aldegonde le tenait pour enthousiaste; Voëtius se contentait de le prendre pour un homme qui, sans être formellement enthousiaste, a dit bien des choses qui ont frayé le chemin à l'enthousiasme de quelques sectaires (24). Citons les paroles d'Hoórnbeek : *Fuerunt sub papatu, qui vel inscii, vel imprudentes viam multùm straverunt enthusiasticis illis, suâ theologiâ* mysticâ, *quemadmodùm loquuntur, et libellis pietatis, quibus terminis et phrasibus duris, mysticis et allegoricis, tùm inspirationis, tùm deificationis, etc. utebantur, et ab aliis pro enthusiasmis suis habiti vel accepti posteà fuerunt. Quales*, Johannes de Schoonhovia, Joh. Taulerus, *quem inter pontificios, Eckius; inter nostros Marnixius carpunt: defendit autem Lud. Blosius, singulari pro eo apologiâ* (25). Nicolas Hunnius et quelques autres luthériens ont eu la même pensée. *Ex quibus et permultis similibus....... proclive est judicium ferre, an non* Taulerus *per se, minimùm per accidens* schwenckfeldianorum, anabaptistarum, et weigelianorum figmentis *ansam dederit* (26). Heupélius, que j'ai cité si souvent, réduit toute sa dispute à ces deux propositions : I. Que Taulérus mérite d'être recommandé aux étudians en théologie; II. qu'il le faut lire avec précaution; car, ajoute-t-il, on y trouve de faux dogmes, et des phrases qui paraissent favoriser les enthousiastes et les quiétistes. *Quod non solùm haud pauci in eo reperiantur errores approbati, qui in sermonibus edit. Francof.* 1621 *et* 1681 *diligenter sunt annotati, sed etiam non raro dictionibus et formulis loquendi utatur quæ videntur* enthusiastis *nominatim* weigelianis *et, quos non ita pridem D.* Michaël de Molinos *in Italiâ exclusit,* quietistis *favere* (27).

(E) *Le caractère qui lui est donné par un homme qui se connaît en ces choses-là.*] « Le caractère de cet au- » teur illuminé (28) est, à mon avis, » celui-ci : Que l'âme, par la mor- » tification de ses passions et de ses » vices, par la pratique des vertus, » par le détachement et l'abnégation » de soi-même, de ses désirs, de sa » volonté, de son amour-propre et » de toute son activité, et de toute » chose créée, revienne à son fonds » intérieur, y cherchant Dieu, et l'y » trouvant enfin qui s'y manifeste » par la naissance de son divin Ver- » be, et par la spiration de son Saint » Esprit; et qu'ensuite, par une in- » troversion durable et continuelle, » elle se conserve dans cet état d'in- » tériorité, dans lequel Dieu puisse » produire en elle sa volonté, ses » merveilles et ses conduites spécia- » les, desquelles néanmoins cet au- » teur ne parle que généralement » (29). » C'est ainsi que s'exprime l'auteur de la nouvelle édition du *Theologia Germanica.*

(F) *Quelque chose de semblable aux erreurs des philosophes orientaux.*] Il est surprenant que ces mystiques chrétiens et ces philosophes païens aient été si conformes les uns aux autres, qu'on dirait qu'ils s'étaient donné le mot pour débiter les mêmes folies, les uns dans l'Orient et les autres dans l'Occident. Quel concert admirable entre des gens qui ne s'étaient jamais vus,

(*) *En* 1680 *et* 1692, *etc.*

(23) Lettre touchant les Auteurs mystiques, *in* Memoriâ Tauleri instauratâ, *pag.* 11.

(24) *Voyez le même* Heupélius, *folio B* 2.

(25) Hoornbeek, Summa Controv., *lib. VI*, *pag. m.* 408.

(26) Nicol. Hunnius, *in* Consider. novæ Paracels. et Weigel. Theol., *apud* Heupelium, *in* Memoriâ J. Tauleri instauratâ, *folio B* 3.

(27) Heupelius, *ibidem.*

(28) *C'est-à-dire* Taulère.

(29) Lettre sur les Auteurs mystiques, *pag.* 11, 12.

et qui n'avaient jamais ouï parler les uns des autres ! Je m'en vais citer un passage qui nous apprendra qu'il y a eu des mystiques qui ont enseigné la transformation de toutes choses en Dieu, et une *identification* qui réduirait le Créateur et les créatures à une espèce de néant, c'est-à-dire à une inaction éternelle. Cela ressemble fort au Nireupan des Siamois (30). Ces mystiques supposaient le dogme de la trinité, et attribuaient aux trois personnes toute l'action ; et ainsi ils s'imaginaient que l'essence même divine ne faisait rien, et que quand l'âme est transformée en l'essence de Dieu, et qu'elle monte au-dessus des trois personnes, elle est dans un aussi grand repos que si elle était dans le néant. Ruysbroch sera mon témoin. *Itaque*, dit-il (31), *ne quis aliquo implicetur ac seducatur errore, diligenter falsos hosce prophetas, me eos depingente, animadvertat. Qui primi generis sunt, Dei essentiam se esse aiunt supra divinitatis personas, adeòque se esse ociosos, ac si non essent : quandoquidem Dei essentia non agit, sed Spiritus Sanctus operatur. Putant ergò se ipso Sancto Spiritu esse superiores, et se neque ipso, neque ejus gratiâ habere opus : dicunt enim non modò nullam creaturam, sed nec ipsum quidem deum quicquam eis vel conferre vel auferre posse. Quidam etiam ejus sunt sententiæ, ut animas suas ex Dei substantiâ creatas affirment, cùmque mortui fuerint, rursùm se futuros esse id quod anteà fuerant : perindè ut scyphus aquæ haustus ex fonte, si in ipsum fontem refundatur, idem est quod fuit priùs. Aiunt præterea, si quis per cœlum omne pervagetur, nullum eum neque angelorum, neque animarum, neque ordinum, neque gloriæ, neque præmiorum discrimen distinctionemque reperturum ; siquidem nihil illic, nisi simplicem quandam beatamque essentiam, omni actione vacantem, esse arbitrantur. Addunt his, post extremum judicii diem omnes omninò homines, malos æquè ac bonos, et simul deum ipsum, non nisi unam eandemque Dei essentiam, quæ in omnem æternitatem absque ullâ actione semper ocio vacatura sit, esse futuros. Atque eam ob rem nihil neque scire, neque cognoscere, neque velle, nec amare, nec cogitare, non gratias agere, non laudare, sed nec desiderare, nec habere volunt. Nam supra Deum et sine Deo esse, nec in ullâ re Deum quærere nec invenire, atque demùm ab omnibus prorsùs immunes esse volunt. Et hoc ipsi perfectam appellant spiritûs paupertatem. Verùm ejuscemodi paupertas in cœlo minimè invenitur, neque in deo, neque in angelis, neque in sanctis, sed nec in hominibus bonis toto orbe terrarum. Itaque non nisi diabolica et tartarea paupertas est.* Notre Taulère n'a jamais été semblable à ces rêveurs-là, et il réfute très-bien ceux qui s'imaginent qu'ils ne sont qu'un simple instrument passif dans la main de Dieu (32).

(30) *Voyez*, *tom. XIII*, *pag.* 373, *la remarque* (A) *de l'article* SOMMONACODOM.

(31) Ruysbrochius, *in* Libro de verâ Comtempl., *cap. XIX*, *pag.* 445, *apud* Gisb. Voëtium, *in* Exercitiis Pietatis, *cap. III*, *pag.* 86.

(32) *Voyez le passage de* Taulère, *rapporté par* Voëtius, *ubi suprà*, *pag.* 78, 79.

TAURELLUS (NICOLAS), médecin et philosophe, naquit à Montbelliard le 26 de novembre 1547. Il fut reçu maître en philosophie à Tubinge l'an 1565, et lorsque les magistrats de Nuremberg établirent une académie à Altdorf, l'an 1581, ils lui conférèrent la profession en médecine (*a*). Il l'exerça en habile homme ; mais pour avoir voulu s'écarter du chemin battu, il se fit des ennemis, et il se commit avec les théologiens. Ceux d'Heidelberg le diffamèrent comme un athée (A). Il mourut à Altdorf au mois de septembre 1606 (*b*). C'était un temps de contagion ; et dès qu'il vit que l'une de ses servantes avait la peste, il abandonna de nuit son logis : mais il y retourna un peu

(*a*) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vitis Medicorum, *pag.* 403.

(*b*) *Idem*, *ibidem*.

après, et mourut le même jour (c). Il publia quelques livres qui firent assez de bruit (B).

Il était de petite taille, et c'est ce qui fit qu'un poëte, faisant allusion au mot *Taurellus*, diminutif de *Taurus*, le régala de cet éloge, qu'il était *Taurellus* de corps, et taureau d'esprit.

Corpore Taurellus, Taurus es ingenio.

C'est l'un des vers d'une élégie qui fut composée à sa louange lorsqu'il reçut le degré de docteur en médecine dans l'académie de Bâle (*d*).

(c) Paulus Freherus, *in* Theatro Virorum illustrium, *pag.* 1320.

(*d*) *Tiré de* Scioppius, *in* Scaligero Hypobol., *folio* 196 *verso.*

(A) *Les théologiens... d'Heidelberg le diffamèrent comme un athée.*] Gisbert Voët va nous en apprendre l'occasion. Il se fait faire cette demande (1) : *Cur* theologi Heidelbergenses *ante annos aliquot* Nicol. Taurellum *philosophum non ignobilem, dixerint atheum medicum*, in Litteris (2) ad Deputatos Synodi Holland. super libro et causâ Conr. Vorstii perscriptis? *Et an non falcem miserint in alienam messem, et indignè traduxerint istius aliorumque similium magnorum virorum inventa ad illustrandam et perficiendam philosophiam?* Et il y répond : *Arbitror eos respexisse paradoxa non pauca quæ imprimis* Compendio Metaphysico, *et* Triumpho philosophiæ *inspargit; et ad divina ac theologica passim applicat : quibus limites communes hodierno christianismo theologiæ transiliri, et dogmata nonnulla conquassari, atque adeò scepticis, libertinis, aliisque fanaticis et secundi generis atheis causam nimis tradi non immeritò metuendum est. De intentione illius viri nolumus judicare, nec cætera ejus inquirimus. Aliter etiam judicamus de ingeniosis ipsius* disputationibus, in naturalibus *contra Piccolomineum, Cæsalpinum, aliosque physicos : ubi omnem libertatem socraticam tollere nolimus : nec theologici hoc fori est, sed medici, physici, mathematici : quomodo vice versâ, metaphysica, pneumatologica, et theologica naturalia non tam, nedùm solius, physico-medici et mathematici fori sunt, quàm theologici. Videant ergò juniores, ut cum judicio legant phylosophemata ejus, quæ naturalia transcendunt.* Quoique cet auteur célèbre n'ait pas voulu condamner bien nettement les théologiens d'Heidelberg, il nous donne lieu de croire qu'ils allèrent un peu trop vite. Il faut garder de telles accusations pour les bonnes fêtes ; il ne faut pas les mettre à tous les jours. On voit que d'autre côté il rend justice à ce professeur, qui avait certainement bien de l'esprit, et qui disputait subtilement. Un passage que j'ai cité ailleurs (3) nous apprend qu'il a été accusé d'athéisme par ce même théologien ; mais il faut que je dise ici que les termes de l'original ne sont pas si forts. Ils ne le traitent que de pousseur de paradoxes : *Assertio* παραδοξολόγου *Taurelli* (4).

(B) *Il publia quelques livres qui firent assez de bruit.*] Une Méthode des Pronostics de Médecine ; des Notes sur les œuvres d'Arnauld de Villeneuve ; *Discussiones Physicæ de Mundo, contra Piccolomineum : Discussiones Physicæ et Metaphysicæ de Cœlo, adversùs eundem ; Alpes cæsæ*, c'est un livre contre Césalpin ; *de infiniti continui Sectione ; de Rerum Æternitate.* J'ai cité ailleurs (5) un livre où il débite un sentiment particulier sur l'âme des bêtes. Voyez les titres insérés dans le passage de Gisb. Voët, à la remarque précédente.

Il avait commencé un ouvrage de *Usiis per se subsistentibus*, dont on publia quelques morceaux après sa mort, avec une nouvelle édition du

(1) Gisb. Voëtius, Disputat. select., *tom. I, pag.* 200.

(2) *Cette lettre est datée d'Heidelberg le* 26 *d'août* 1610. *C'est la CXLIX*[e]. *parmi celles que les remontrans ont publiées à l'édition de l'an* 1684.

(3) *Dans l'article de* Gorlæus (David), *tom. VII, pag.* 160, *citation* (1).

(4) Voëtius, *in* Theologico-Philosophicis Corollar.

(5) *Dans l'article* Sennert, *tom. XIII, p.* 241, *citation* (38).

Traité *de Cœlo et Mundo*. Piccart, son collègue, fit faire cette édition à Amberg l'an 1611, *in*-8°. Ces morceaux nous font connaître que Taurellus avait bien compris la nature de la substance, et ce qui la distingue de l'accident. Il est un peu étrange que la liberté qu'il se donna de réfuter Aristote l'ait tant exposé à la haine des théologiens; car il réfutait principalement les doctrines d'Aristote contraires à la religion. C'est ce qu'on trouve particulièrement dans le livre imprimé à Marbourg l'an 1604, *in*-8°., et intitulé : *de Rerum Æternitate : Nicolaï Taurelli Montbelgardensis medic et physices in Altdorffensi Noricorum academiâ professoris, metaphysices universalis partes quatuor. In quibus placita Aristotelis, Vallesii, Piccolominei, Cæsalpini, Societatis Conimbricensis, aliorumque discutiuntur, examinantur, atque refutantur.* Il y réfute clairement et subtilement la prétendue éternité qu'Aristote donnait au monde. Il était certainement l'un des plus habiles métaphysiciens de ce temps-là.

TAUVRY (Daniel), docteur en médecine de la faculté de Paris, était de Laval, et il y soutint une thèse générale de philosophie, à l'âge de dix ans. Il fut médecin de la faculté d'Angers, à l'âge de quinze ans. Il a composé plusieurs ouvrages d'anatomie et de médecine (A), et il était l'un des ornemens de l'académie royale des sciences. Il mourut à Paris le 1er. de mars 1701, à l'âge de trente-deux ans (*a*).

(*a*) Mercure Galant *de mars* 1701.

(A) *Il a composé plusieurs ouvrages d'anatomie et de médecine.*] Celui qui a pour titre, *nouvelle Anatomie raisonnée* fut imprimé à Paris l'an 1690, *in*-12 (1) : il a été traduit en anglais (2). Sa nouvelle pratique des maladies aiguës et de celles qui dépendent de la fermentation des liqueurs, parut à Paris l'an 1698, en deux volumes *in*-12. Voyez le Journal des Savans, du 14 de juillet 1698. On publia dans la même ville, en 1699, une nouvelle édition du Traité des Médicamens, qu'il avait revue, corrigée et augmentée. Le Xe. Journal des Savans de cette année-là en fit mention (3).

(1) *Voyez le XXXIe.* Journal des Savans, 1690, *pag.* 548, *édition de Hollande.*

(2) Nouvelles de la République des Lettres, *mars* 1702, *pag.* 357.

(3) *Pag.* 189, *édition de Hollande.*

TECMESSE, fille d'un prince phrygien (A), devint captive lorsque les Grecs ravagèrent tous les pays situés au voisinage de Troie. Ajax trouva cette prisonnière si bien à son gré, qu'il en fit sa concubine. Elle oublia peu à peu la chute de sa maison, et conçut tant d'amitié pour Ajax, qui lui promettait de la faire reine (*a*), qu'elle fut extrêmement affligée de sa mort (B). Il avait eu d'elle un fils qui fut nommé Eurysace, et qui régna dans Salamine après la mort de Télamon, père d'Ajax. Teucer, second fils de Télamon, voulut revenir à Salamine, après s'être établi dans l'île de Cypre; mais Eurysace l'en empêcha (*b*). Les Athéniens honorèrent d'une façon particulière Ajax et son fils. Pausanias témoigne (*c*) que les honneurs qu'ils leur avaient décernés, subsistaient encore de son temps, et qu'on voyait encore à Athènes un autel d'Eurysace. On trouve dans Plutarque (*d*) le privilége qu'ils accordèrent à la tribu Æantide, et les éloges de cette tribu. Je ne trouve rien touchant l'autre fils que Dictys de Crète donne à Ajax, et qu'il

(*a*) Quint. Calaber, *lib. V*, *vs.* 546.
(*b*) Justin., *lib. XLIV*, *cap. III.*
(*c*) *Lib. I*, *pag.* 33.
(*d*) Plut., *in* Sympos., *lib. I, cap. X.*

nomme Achantides (*e*). Sa mère s'appelait Glauca. Il fut mis aussi-bien qu'Eurysace entre les mains de Teucer, lorsque les Grecs s'embarquèrent pour s'en retourner chez eux (*f*). Quelques-uns ont dit (*g*) que la colère de Télamon contre Teucer vint de ce que Teucer ne ramena point avec lui Tecmesse et Eurysace. Il s'était mis sur un vaisseau qui avait fait plus de diligence que les autres. Pausanias observe (*h*) que la postérité d'Ajax n'a pas été fort illustre, et il en donne pour raison la vie privée d'Ajax. C'est une fausse raison (C), ce me semble. Je ne crois pas que le père Lescalopier ait dû dire que Jules César composa une tragédie intitulée *Tecmessa* (D).

(*e*) Dictys Cret., *lib. V. Voyez ci-dessous la remarque* (C).
(*f*) Dictys, *ibidem.*
(*g*) *Apud* Servium, *in* Æneid., *lib. I. vs.* 619, *où, au lieu de* Theomissam, *il faut dire* Tecmessam, *et au lieu de* Turisacen, *il faut lire* Eurysacen.
(*h*) *Lib. II, pag.* 71.

(A) *Fille d'un prince phrygien.*] Dictys de Crète (1) le nomme Teuthrantes. Il dit qu'Ajax le tua *solitario certamine.* Chacun traduira ce latin comme bon lui semblera, et peut-être y aura-t-il des lecteurs qui le tourneront par un duel. Ensuite Ajax prit, pilla et brûla la ville de ce Phrygien, dont la fille Tecmesse fut amenée avec le reste du butin, et adjugée à Ajax lorsque l'on fit les partages. *Post paucos dies expugnatâ atque incensâ civitate magnam vim prædæ abstrahit, abducens Tecmessam filiam regis..... Ac deindè Ajaci ob egregia laborum facinora Teuthrantis filiam Tecmessam concedunt.* Si nous en croyons Horace, la prisonnière toucha le cœur d'Ajax par sa beauté (2). Sophocle (3) ne s'accorde pas en tout avec Dictys; car il fait entendre que le père de Tecmesse était déjà mort (4) quand ses états furent ravagés par Ajax, et que ce fut sa veuve que l'on tua en prenant la ville. Voici comme parle Tecmesse à Ajax :

Σὺ γάρ μου πατρίδ' ἤϊςωσας δορὶ
Καὶ μητέρ', ἣ μοῖρα (5) τὸν φύσαντά με
Καθεῖλεν ἅδου θανασίμους οἰκήτορας.

. . . *Tu enim mihi patriam vastâsti bello,*
Matrem sustulisti, mors verò patrem
Abripuit ad manes qui apud inferos sunt.
Schol. in Aja. v. 515.

(B) *Extrêmement affligée de sa mort.*] Sophocle et Quintus Calaber lui prêtent des expressions assez tendres. Le premier suppose qu'elle employa beaucoup de prières pour l'empêcher de se tuer, et qu'elle le pria de ne la point laisser exposée par sa mort à mille infortunes; qu'elle l'en pria, dis-je, par le souvenir des plaisirs qu'il pouvait avoir goûtés auprès d'elle.

Ἀνδρί τοι χρεὼν
Μνήμην προσεῖναι, τερπνὸν εἴ τι που πάθοι.

Decet enim virum
Memorem esse, si quid illi suave accidit (6).
Id. v. 520.

Le scoliaste a observé sur cela que Tecmesse fait souvenir Ajax modestement et pudiquement de ce qui s'était passé dans leur lit (7), et non pas avec la grossièreté dont Euripide se sert quand il fait parler Hécube.

Ὁ δέ γε Εὐριπίδης μαςροπικώτατα εἰσάγει τὴν Ἑκάϐην λέγουσαν :

Ποῦ τὰς φίλας δῆτ' εὐφρόνας δείξεις, ἄναξ,
Ἢ τῶν ἐν εὐνῇ φιλτάτων ἀσπασμάτων
Χάριν τίν' ἕξει παῖς ἐμή, κείνης δ' ἐγώ;
in Hecubâ, v. 818.

Quel profit tirera ma fille de ces tendres embrassemens dont vous jouirez dans son lit? *

(1) *Lib. II.*
(2) *Movit Ajacem, Telamone natum,*
Forma captivæ dominum Tecmessæ.
Horat., od. IV, *lib. II.*
(3) *In* Ajace.

(4) *Il le nomme Téleutas.*
(5) *Voici ce que le scoliaste dit sur ce mot :* Ὡς τούτου ἰδίῳ θανάτῳ τετελευτηκότος, τὸ δὲ ἀλλὰ, ἀντὶ τοῦ δέ. *Voyez les* Notes de Camérarius *sur cet endroit.*
(6) *Comparez avec cela ces paroles de Didon :*
Si benè quid de te merui, fuit aut tibi quicquam
Dulce meum. . . . .
Æneid., lib. IV, vs. 317.
(7) Αἰδημόνως δὲ αὐτὸν ὑπομιμνήσκει τὰ τῆς εὐνῆς.
Sch. in Ajac, v. 520.
* In eâd. sch.

Notre théâtre est autrement délicat que celui d'Athènes. On sifflerait pour une naïveté semblable les plus excellentes pièces de M. Racine.

(C) *C'est une fausse raison.*] Je n'objecterai point à Pausanias qu'il a dit (8) qu'Ajax succéda à son grand-père maternel roi de Mégare (9) : je veux bien lui accorder qu'à cause qu'Ajax décéda avant Télamon son père, sa condition fut toujours celle d'un homme privé ; mais je nie que ce puisse être la raison qui a rendu ses descendans moins illustres que ne l'ont été ceux de Teucer, second fils de Télamon : ceux-ci ont régné dans l'île de Cypre jusques à Évagoras pour le moins. Voilà donc des descendans de Télamon qui ont fait belle figure pendant plusieurs siècles. Pourquoi? C'est parce que Teucer régna ; mais parce qu'Ajax ne régna point ses descendans n'ont pas été fort illustres. C'est ainsi que Pausanias raisonne. Encore un coup, c'est mal raisonner ; car Eurysaces, fils d'Ajax, succéda au royaume de Salamine après la mort de Télamon, tout comme s'il eût été fils de roi (10). Mais voici la cause du peu d'éclat de ses descendans. Il eut un fils nommé Philæus qui troqua le royaume de Salamine contre la bourgeoisie d'Athènes. Pausanias nous l'apprend (11). Dès lors la postérité d'Ajax, dépouillée de l'autorité souveraine, et réduite à la condition bourgeoise d'un Athénien, n'a pas dû briller comme celle de l'autre fils de Télamon. Elle eut en la personne de Miltiade, issu de ce fils d'Eurysace, tout l'éclat qu'une maison non souveraine peut avoir ; mais enfin ce n'était point porter le sceptre, comme le portait la postérité de Teucer. Remarquons que Philæus, qui selon Pausanias était fils d'Eurysace, et petit-fils d'Ajax, était fils d'Ajax, selon Hérodote (12). Il fut selon le même Hérodote, la tige des Æacides athéniens dont Miltiade descendait. Plutarque (13) veut que Philæus et Eurysace, tous deux fils d'Ajax, aient cédé aux Athéniens la propriété de l'île de Salamine, moyennant la bourgeoisie d'Athènes qu'on leur donna. Il ajoute qu'Eurysaces habita à Brauron dans l'Attique, et Philæus à Mélite (14), et que Philæus donna son nom aux Philaïdes, qui étaient un des peuples de l'Attique, celui dont Pisistrate était sorti. Étienne de Byzance met le peuple *Philaïdes* sous la tribu Ægéide (15), et dit que Philæus, qui donnait son nom à ce peuple, était fils d'Ajax et de Lyside, fille de Caronus, fils de Lapithus.

(D) *Le père Lescalopier... dit que Jules César composa une tragédie intitulée* Tecmessa.] Ce jésuite observe que les Romains insérèrent la voyelle *u* dans plusieurs mots grecs, et que cet usage subsista jusques à Jules César, qui fut le premier auteur d'une tragédie de Tecmesse. Citons ses paroles. *In* Alcumenâ, Alcumæon, Tecumessâ, Hercules, Æsculapius, *et aliis ejusmodi græcis nominibus, vocalis u à priscis Latinis interjecta est, non tantùm ubi carmen exigeret, ut ait ille, sed ubique passim, quòd ita mos ferret, etiam in solutâ oratione. Atque ille mos tenuit usque ad Julium Cæsarem, qui tragœdiam de* Tecmessâ *primus scripsisse fertur, et ita pronunciari jussisse. Itaque post* Tecmessam *cœptum est dici, uti hodièque dicimus*, Alcmena, et Alcmæon ; *verùm* Hercules et Æsculapius *prævaluêre, et adhuc intercalariam retinent vocalem* (16). Le grammairien Victorin s'était contenté de dire que Jules César commença la contraction de ces mots. L'escalopier n'avait qu'à lire l'ouvrage d'un de ses confrères, il y eût trouvé ceci : *Scribit Victorinus lib. I, veteres numquàm* c, *et* m *conjunxisse, usque ad Julium Cæsarem, qui primus Alcmæon, Alcmena, Tecmessa, quos priùs Alcumenam, Tecumessam, Alcumæonem scribebant* (17). Je ne pense pas que Sué-

(8) *Lib. V, pag.* 40.

(9) *Il s'appelait Alcathoüs.*

(10) Justin, *lib. XLIV, cap. III.*

(11) *Lib. I, pag.* 33.

(12) *Lib. VI, cap. XXXV.*

(13) *In* Vitâ Solonis, *pag.* 83.

(14) *C'était un quartier d'Athènes où il y avait entre autres édifices publics un temple d'Eurysace, selon M.* Spon, Voyage de Grèce, *tom. II, pag.* 442.

(15) *M.* Spon, *là même, pag.* 476, *prouve, par un marbre, qu'il le faut ranger sous l'Œnéide.*

(16) Lescalopier, Commentat. in Ciceron., de Nat. Deorum, *lib. III, pag.* 624.

(17) Martinus del Rio, Syntagmat. Tragici, *part. ultim. M.* du Rondel *m'a indiqué ce passage.*

tone eût oublié cette pièce de théâtre de Jules César, si elle eût été dans la nature des choses.

TÉLAMON, fils d'Æacus et d'Endéis (A), est un des principaux héros de l'histoire fabuleuse. Il avait deux frères; savoir, Pélée et Phocus; mais il n'était frère de ce dernier que du côté de son père (*a*). Il s'éleva une telle jalousie entre Phocus et les deux autres, que ceux-ci complotèrent de le tuer. Ils prirent leur temps en jouant au palet ensemble. Les uns disent que ce fut Pélée qui tua Phocus, en lui jetant sur la tête son palet (*b*), les autres font Télamon auteur du coup (*c*); et l'on convient assez généralement que celui qui ne le fit point ne laissa pas d'être complice de l'action (*d*). C'est ainsi qu'Æacus en jugea (B); car il ne chassa pas moins Pélée (*e*) que Télamon. Celui-ci se retira dans l'île de Salamine, où régnait Cychréus, qui lui donna sa fille Glauque en mariage, et le fit son successeur (*f*). D'autres disent que, ne laissant point d'enfans, il choisit Télamon pour son héritier (*g*). Ce qu'il y a de certain, c'est que Télamon régna dans l'île de Salamine. Après la mort de Glauque, il épousa Péribée, fille d'Alcathoüs, fils de Pélops, et roi de Mégare (C). De ce mariage sortit Ajax (D), ce grand guerrier dont nous parlons en son lieu. On parle d'une troisième femme de Télamon, de laquelle il eut un fils nommé Teucer. Cette femme est Hésione, fille de Laomédon, roi de Troie, et sœur de Priam (*h*); et voici comment le mariage se fit. Télamon suivit Hercule lorsqu'il fallut châtier Laomédon, qui ne voulait point payer à Hercule ce qu'il lui avait promis. On le força dans sa ville capitale, et parce que Télamon fut le premier qui monta sur les murailles de Troie, Hercule lui fit présent d'Hésione. Télamon se signala en plusieurs autres rencontres à la suite de ce même général, comme dans la guerre des Amazones (*i*), dans celle des Méropes, et dans le combat contre le géant Alcyonée (*k*). Il avait été de l'expédition des Argonautes (*l*), et il n'alla point au siége de Troie, ce fut apparemment la vieillesse qui l'en empêcha. Il y envoya ses deux fils. L'on montrait encore du temps de Pausanias, proche le port de Salamine, le rocher où il s'assit (*m*), pour suivre des yeux, autant qu'il pourrait, le vaisseau sur lequel ils s'embarquèrent afin d'aller au rendez-vous général de la flotte grecque (*n*). Il était encore en vie quand les Grecs revinrent de Troie. Il fut sans doute très-fâché de la mort de son fils Ajax; mais il témoigna plus de chagrin de ce que Teucer, son autre fils, ne l'avait

(*a*) Apollodor., *lib. III*, *pag.* 230.

(*b*) Pausan., *lib. II*, *pag.* 72. *Notez que*, *selon* Diodore de Sicile, *Pélée le fit par mégarde.*

(*c*) Apollod., *lib. III*, *pag. m.* 230. Plutarchus, *in* Parall., *cap. XXV.*

(*d*) Apollodor., *ibidem*,

(*e*) *Il régnait dans l'île d'Égine.*

(*f*) Diod. Sicul., *lib. VI*, *cap. X.*

(*g*) Apollodor., *ibidem.*

(*h*) Apollod., Biblioth., *lib. III*, *pag.* 72.

(*i*) Pindar. Nem., od. III.

(*k*) *Idem*, *ibidem*, od. IV, *et* Isthm., od. VI.

(*l*) Apollon. *et* Valer. Flaccus, Argon., *passim.*

(*m*) Pausan., *lib. I*, *pag.* 34.

(*n*) *C'était à Aulide, dans l'île d'Eubée.*

point empêchée ou vengée (*o*). Il ne voulut point le recevoir ; il le chassa honteusement. On a remarqué de lui, aussi-bien que de Pélée, son frère, qu'il eut un fils qui le surpassa (*p*). Voyez la destinée des descendans d'Ajax, dans l'article TECMESSE, et celle des descendans de TEUCER, dans l'article de ce nom.

(*o*) *Voyez l'article* TEUCER, *dans ce volume.*

(*p*) . . . . *Vincerit ut Ajax*
Præteriit Telamonem, ut Pelea vicit Achilles.
Juven., sat. XIV, *vs.* 213.

(A) *Fils d'Æacus et d'Endéis.*] Les enfans de Télamon descendaient du sang divin par bien des endroits. Æacus était fils de Jupiter. Endéis était fille du centaure Chiron, fils de Saturne. Péribée, femme de Télamon et mère d'Ajax, était fille d'Alcathoüs. Celui-ci était fils de Pélops, dont Tantale, fils de Jupiter, était père.

(B) *C'est ainsi qu'Æacus en jugea.*] Il est bon d'entendre ce qu'en dit Pausanias (1). Quelque temps après la fuite de ces deux frères, Télamon envoya un député à Æacus, pour lui protester que le meurtre avait été commis par mégarde. Æacus lui fit réponse qu'il se gardât bien de venir dans l'île ; mais que s'il voulait se justifier, il parlât ou sur un vaisseau, ou sur quelque digue qu'il ferait faire. Télamon choisit ce dernier parti : il fit une digue auprès du port, et plaida sa cause ; mais n'ayant pas été jugé innocent, il se retira tout de nouveau.

(C) *Il épousa Péribée, fille d'Alcathoüs........ roi de Mégare.*] Encore que l'histoire que Plutarque (2) avait empruntée d'Arétades, touchant Télamon, ne soit parvenue jusqu'à nous qu'en un misérable état, on ne laisse pas de connaître qu'il a voulu dire que Télamon, s'étant trop diverti avec Péribée, trouva à propos de s'évader. Le père de la fille s'apercevant de cette aventure, et croyant que le coup était parti de quelqu'un de ses sujets, donna ordre à l'un de ses gardes de jeter Péribée dans la mer. Le garde, mû de compassion, aima mieux la vendre ; le vaisseau qui la portait aborda à Salamine ; Télamon y acheta Péribée, qui accoucha d'Ajax. Un savant homme (3) croit qu'au lieu d'Εὔβοιαν il faut lire Μέγαραν dans ce passage de Plutarque, vu que la plupart des auteurs conviennent que la mère d'Ajax était fille d'Alcathoüs, roi de Mégare. On est moins d'accord sur le nom de cette dame : les uns la nomment Péribée (4), les autres Éribée (5). Il est visible que cette différence n'est venue que de la faute de quelque copiste qui oublia une lettre, ou qui en mit une de trop au commencement du nom de la mère d'Ajax. Ceux qui copièrent son exemplaire gardèrent la faute ; et ainsi il y eut diversité de leçons : et puis les auteurs se conformèrent à l'exemplaire qu'ils avaient acheté. C'est d'une semblable source qu'est venu le nom de Mélibée que la mère d'Ajax porte aujourd'hui dans Athénée. Cet auteur raconte qu'elle fut mariée avec Thésée selon les formes (6). Il nomme quelques autres femmes dont Thésée s'était emparé haut la main ; il nomme deux autres femmes de ce même prince desquelles Hésiode a fait mention, et enfin il dit que Phérécydes lui donne aussi Phérébée. En voilà quatre qui se doivent réduire à une ; Péribée, Éribée, Mélibée, Phérébée, sont quatre noms d'une seule femme, qui se sont multipliés par la faute des copistes. Si la polygamie de Thésée n'avait point plus de réalité par rapport aux autres femmes que par rapport à la Mélibée d'Athénée, et à la Phérébée de Phérécydes, je le garantirais monogame à l'épreuve de la discipline de Tertullien. Il y a plus de difficulté dans ce qui suit. La mère d'Ajax a été femme légitime de Thé-

(1) *Lib. II, pag.* 72.

(2) *In* Parallelis, *pag.* 312, *num.* 27.

(3) Méziriac, sur les Épîtres d'Ovide, *p.* 275.

(4) Apollodor., *lib. III.* Pausan., *lib. I, pag.* 15 *et* 40.

(5) Sophocles, *in* Ajace. Pindar., Isthm., *od. VI.* Diodor. Siculus, *lib. IV.* Hyginus, *cap. XCVII.*

(6) Νομίμως δ' αὐτὸν γῆμαι Μελίβοιαν τὴν Αἴαντος μητέρα γυναῖκα. *Justam verò illius conjugem fuisse Melibœam Ajacis matrem.* Ister., *lib. IV* Rerum Attic., *apud* Athen., *lib. XIII, pag.* 557.

sée; mais quand? Est-ce après la mort de Télamon, ou avant d'épouser Télamon? Au premier cas, il faudrait dire que Thésée à survécu à la destruction de Troie, ce qui est faux, et qu'il aurait eu une envie bien extravagante de se marier, puisqu'il aurait choisi une femme si âgée, ce qui choque toute vraisemblance. Il vaut mieux donc dire qu'il épousa Péribée avant qu'elle se mariât avec Télamon. Mais en ce cas-là que ferons-nous de l'historiette de Plutarque? Au lieu d'une jeune fille que Télamon croyait avoir débauchée, il faudrait dire qu'il n'attrapa que des restes, que ce que la mort ou le dégoût avait fait quitter à un autre; qu'une veuve en un mot, ou qu'une répudiée. Rien de tout cela ne cadre à la narration de Plutarque, et ne peut être appuyé sur d'autres auteurs. Il paraît par un passage de Pindare (7) que Télamon était déjà marié avec Péribée, lorsque Hercule vint le prier de l'accompagner à la guerre qu'il voulait faire à Laomédon. Sur ce pied-là Thésée aurait répudié sa femme d'assez bonne heure. Quoi qu'il en soit, souvenons-nous que Péribée fut l'une des filles que les Athéniens furent obligés de livrer à Minos (8). Thésée lui fut livré en même temps, et s'opposa avec beaucoup de fermeté au dessein qu'eut Minos d'attenter à l'honneur de Péribée. Cela peut nous faire croire que Thésée devint amoureux de cette fille pendant ce voyage, car elle était fort belle; et qu'il l'épousa peu après. Je ne sais même s'il se contint jusques après le retour; car les héros de l'ancienne Grèce étaient de dangereux compagnons de voyage pour une fille; c'étaient de grands faiseurs d'enfans. Ils étaient fort capables de garantir le beau sexe de la violence d'un fier tyran, mais il ne courait pas moins de risque entre les mains de semblables libérateurs, et jamais il ne fut plus nécessaire qu'à leur égard de demander,

Sed quis custodiet ipsas
Custodes (9)?

(7) Isthm., od. VI.

(8) Pausan., *lib. I*, *pag.* 15. *Voyez aussi p.*40, *où il conclut, de cet envoi de Péribée, que Mégare faisait autrefois partie de l'état d'Athènes.* Diodore de Sicile *dit qu'Alcathoüs était Athénien.*

(9) Juven., sat. VI, *vs.* 345.

Voyons de quelle manière Thésée parla à Minos. *Dicitur cùm Theseus Cretam ad Minoa cum septem virginibus et sex pueris venisset, Minoa de virginibus Peribœam quandam nomine, candore corporis inductum comprimere voluisse, quod cùm Theseus se passurum negaret, ut qui Neptuni filius esset, et valeret contra tyrannum pro virginis incolumitate decertare, etc.*(10). Hyginus rapporte après cela comment Thésée fournit ses preuves d'extraction divine. La chose est curieuse: jamais preuves de noblesse ne furent aussi difficiles que celles-là.

(D) *De ce mariage sortit Ajax.*] Je crois que Darès le Phrygien est le seul auteur qui dise qu'Hésione, fille de Laomédon, fut la mère d'Ajax, et qu'à cause de la parenté Ajax et Hector, après s'être bien battus, se firent bien des caresses et bien des présens. La foule des auteurs est d'une toute autre opinion; savoir, que Péribée, ou Éribée, fut la mère d'Ajax, et qu'Hésione fut la mère de Teucer. Je ne m'arrête point à la supposition de Sophocle (11), que la mère d'Ajax était en vie quand ce malheureux prince se tua; car un poëte n'y regarde pas de si près en faisant une tragédie: outre que Télamon aurait pu avoir en même temps pour femmes Péribée et Hésione. Il est sûr que Sophocle (12) dit que Teucer était bâtard, né d'une femme qui avait été prise à la guerre. C'était Hésione, comme nous l'apprend Servius: *Ejus* (Laomedontis) *filia Hesiona*, dit-il (13), *belli jure sublatâ, comiti Telamoni tradita est, qui primus ascenderat murum, undè Teucer natus est, nam Ajacem ex aliâ constat esse procreatum.* Le scoliaste d'Homère sur ces mots de l'Iliade (14),

Καὶ, σε' νόθον περ' ἐόντα. . . . .
et te spurium licet existentem.

dit qu'Hésione, prisonnière de guerre, fut donnée à Télamon, qui en eut Teucer, et que cette origine troyenne ne fut cause que l'enfant porta ce nom.

(10) Hygin., Poëtic. Astron., *lib. II*, *cap. V.*

(11) *In* Ajace.

(12) *Ibidem.*

(13) In Æneid., *lib. I*, *vs.* 619.

(14) *Lib. VIII*, *vs.* 284.

TÉLÉBOES, peuples insulaires au voisinage de l'Acarnanie, desqu'els peut-être il y a longtemps qn'on ne ferait plus mention s'ils n'avaient indirectement beaucoup de rapport à la naissance d'Hercule ; mais à cause de ce rapport ils sont connus jusque dans les basses classes des colléges. Où sont les écoliers qui ne sachent pas qu'Alcmène conçut Hercule, pendant qu'Amphitryon, son mari, faisait la guerre aux Téléboës, etc ? La raison pourquoi il leur fit la guerre est qu'Alcmène avait promis d'épouser celui qui la leur ferait. Mais pour savoir d'où vint qu'elle haïssait ce peuple, il faut reprendre la chose d'un peu plus haut. Mestor, fils de Persée, eut de son mariage avec Lysidice (*a*) une fille nommée Hippothoë que Neptune enleva, et qu'il amena dans les îles Échinades (*b*), où il l'engrossa d'un fils qui fut nommé Taphius (A). Ce Taphius établit une colonie dans Taphe, et en nomma les habitans *Téléboës* (B), à cause du grand chemin qu'il crut avoir fait (*c*). Il eut un fils nommé Ptérélaüs, qui fut père de six garçons et d'une fille. Ces six garçons, étant allés à Mycènes pour redemander le royaume de Mestor, ne purent rien obtenir d'Électryon, roi de Mycènes, fils de Persée, et frère de Mestor. C'est pourquoi ils pillèrent son pays. Les fils d'Électryon, voulant repousser la force par la force, furent tous tués. Leur père se préparait à venger leur mort, quand il fut tué par un accident assez étrange (*d*). Alcmène, sa fille, fut contrainte de se retirer à Thèbes ; et ne voulant point laisser impunie la mort de ses frères (C), elle promit d'épouser celui qui la vengerait. Amphitryon s'offrit à le faire, et assembla le plus de troupes qu'il put, et fit une descente au pays des Téléboës. Il ravagea quelques-unes de leurs îles ; mais il ne put prendre Taphe qu'après que Comætho, qui était devenue amoureuse de lui, eut arraché à son père Ptérélaüs (D) le cheveu d'or qui le rendait immortel. Amphitryon ne garda point ces conquêtes ; il les laissa à Céphale et à Élée, qui l'avaient assisté dans cette guerre. Voilà ce que nous apprenons d'Apollodore (*e*). Si j'ai pu trouver ailleurs quelque chose qui puisse le rectifier ou l'éclaircir, ou faire mieux connaître ce qui appartient à cette matière, on le verra dans les remarques. On y trouvera même des observations sur quelques endroits de l'Amphitryon de Plaute (E), et sur les notes de mademoiselle le Fèvre (F).

(*a*) *Fille de Pélops* (*et d'Hippodamie*). Apollodor., *lib. II*, *pag.* 97.

(*b*) *On les nomme aujourd'hui* Curzolaires. *Elles sont à l'embouchure du golfe de Lépante.*

(c) Τηλεβόας ἐκάλεσεν ὅτι τηλοῦ τῆς πατρίδος ἔβη. *Teleboas vocavit, ideò quòd procul à patriâ iverit.* Apollodor., *lib. II*, *pag.* 97.

(*d*) *Voyez l'article d'*AMPHITRYON. *t. I.*

(*e*) Biblioth., *lib. II*, *pag.* 97 *et seq.*

(A) *D'un fils qui fut nommé Taphius.*] On lit dans le scoliaste d'Apollonius (1) que le fils de Neptune et d'Hippothoë se nomma Ptérélas (1*), et qu'il eut deux fils; savoir,

(1) *In* Argonaut., *lib. I*, *vs.* 747.

(1*) *Je le nomme tantôt* Ptérélas, *tantôt* Ptérélaüs, *selon que l'oreille me le dit.*

Téléboas et Taphus, qui allèrent demander à Électryon les biens d'Hippothoë leur grand'mère; et, n'en pouvant point avoir raison, ils recoururent à la force, et tuèrent bien des gens. On gagne une génération par ce moyen; de sorte que la narration en est d'autant plus recevable. On est choqué de voir dans Apollodore, qu'Électryon est attaqué par les arrière-petits-fils de la fille de son frère Mestor. Il y a une autre chose qui n'est pas bien développée dans Apollodore, concernant Taphius. Cet auteur dit (2) que Taphius régnait à Mycènes avec Électryon, lorsque les six fils de Ptérélaüs allèrent redemander à Électryon le royaume de Mestor pour leur aïeul maternel. Cet aïeul n'était autre que Taphius: il régnait avec Électryon à Mycènes; Électryon n'avait point d'autre royaume que celui-là: quel royaume lui pouvait-on donc demander pour Taphius? Remarquez bien que, selon le scoliaste d'Apollonius (3), tout le royaume de Persée fut possédé en commun, après sa mort, par ses quatre fils, qui étaient Alcée, Sthénélus, Mestor et Électryon. Suivant cela on ne pouvait avec justice rien prétendre au royaume de Mestor pour Taphius, que Taphius n'eût déjà. Quoi qu'il en soit, nous apprenons de ce scoliaste que Taphius, fils de Ptérélas, donna son nom à l'île de Taphe, et que son frère Téléboas donna le sien aux peuples dont nous parlons en cet article, qui avaient leur habitation principale dans l'île de Taphe. C'est l'une des étymologies: j'en ai déjà rapporté une autre; le reste se pourra voir ci-dessous. Il est certain que le même peuple a été nommé indifféremment *Taphii* et *Teleboœ* (4).

(B) *Et en nomma les habitans* Téléboës.] Étienne de Byzance nous apprend que le pays des Téléboës, ou la Téléboïde, était une partie de l'Acarnanie, et qu'elle emprunta ce nom de Téléboas, après avoir eu celui de *Taphion*. Aristote (5) dit une partie de cela, puisqu'il assure que les Téléboës occupaient un quartier de l'Acarnanie. Il dit aussi (6) qu'un certain Lélex, natif de Leucade, eut une fille dont le fils, nommé Téléboas, eut vingt-deux garçons de ce même nom. Ce qu'Étienne de Byzance vient de nous dire est directement contraire à Strabon (7), qui assure que les îles des Taphiens, dont l'une s'appelait Taphos, avaient été nommées au commencement les îles de Téléboës. Il ajoute qu'Amphitryon les subjugua, et qu'il les donna à Céphale, fugitif d'Athènes, qui l'avait aidé à les subjuguer. Quelques-uns ont cru que l'île de Céphalonie fut donnée alors à Céphale, qui lui fit porter ce nom (8), et qui devint ensuite maître de l'Acarnanie (9). Il commença à faire le saut de Leucade (10). On trouve que les Téléboës ont été de grands voleurs (11). Voyez les preuves que M. Bochart en a données dans le chapitre XXIII du Ier. livre de sa *Geographia Sacra*, et ci-dessous la remarque (F). Voici ce que dit le scoliaste d'Apollonius, sur un passage où ce poëte appelle les mêmes gens *Téléboës* et *Taphiens*. C'est dans le vers 747 du Ier. livre. *L'île de Taphos est l'une des Échinades; les Téléboës, qui auparavant demeuraient dans l'Acarnanie, l'ont habitée. C'étaient de grands voleurs* (12): *ils allèrent au royaume d'Argos enlever les bœufs d'Électryon, père d'Alcmène. Il y eut combat, dans lequel Électryon et ses fils furent tués. C'est pourquoi Alcmène fit publier que sa personne serait le prix de la vengeance d'Électryon; et parce qu'Amphitryon s'engagea à le venger, elle devint son épouse.* Nos dictionnaires disent ordinairement qu'Amphitryon avait vengé la mort du frère d'Alcmène. C'est une faute; elle avait perdu plusieurs frères; et, dans Apollodore, c'est la vengeance de ses frères qu'elle demande à quiconque voudra être son mari. Dans le scoliaste d'Apollonius, elle de-

(2) *Pag.* 99.
(3) *Ubi suprà.*
(4) *Voyez* Eustath., *in* Odyss., *lib. I.*
(5) *In* Acarnanum Republicâ, *apud* Strabon., *lib. VII, pag.* 222.
(6) *In* Leucadiorum Repub., *apud* Strabon., *ibidem.*
(7) *Lib. X, pag.* 316.
(8) *Ibidem, pag.* 314.
(9) *Ibidem, pag.* 317.
(10) *Ibidem, pag.* 315, 317. *Voyez l'article* Leucade, *tom. IX, pag.* 193.
(11) Strabo, *pag.* 136.
(12) Ἄνδρες λῃστρικώτατοι τὸν τρόπον.

mande la vengeance de son père. Quelque *quiproquo*, quelque faute d'impression, aura fait qu'au lieu de *patris*, les auteurs que Charles Étienne copia dirent *fratris*; et voilà une faute qui dure encore. Voici deux étymologies. Τηλεβόαι οὖν οἱ Τάφιοι, ἤτοι ὅτι τῆλε οἰκοῦντες ἀπὸ ἄργους τὰς βοῦς ἀπήλασαν· ἢ ἀπὸ Τηλεβόου τοῦ Πτερέλα τοῦ βασιλέως υἱοῦ (13). M. Lloyd attribue bien des choses au scoliaste d'Apollonius que je n'ai pas rencontrées. 1°. Qu'Hérodote raconte que Persée laissa quatre fils. *Il fallait dire Hérodore.* 2°. Que l'un des quatre s'appelait Alarus : *il fallait dire Alcæus.* 3°. Qu'un autre s'appelait Nestor : *il fallait dire Mestor.* 4°. Qu'Électryon avait répondu d'une somme d'argent pour Hippothoë : *le scoliaste ne dit point cela.* 5°. Qu'Alcmène épousa Amphitryon, seigneur thébain très-puissant : *le scoliaste n'a garde de l'appeler Thébain, Amphitryon ne l'était pas.* 6°. Que le royaume de Téléboës, donné à Céphale, vint par droit de succession au pouvoir d'Ulysse; *je ne trouve rien de cela dans le scoliaste.* Voyez Lloyd, au mot *Taphiæ*. Son article est le même que celui de Charles Étienne. Il ne faut pas oublier que les Téléboës s'établirent dans une île de la grande Grèce; dans cette île que la retraite de Tibère rendit si fameuse. C'est Tacite qui nous l'apprend, *Græcos ea tenuisse, Capreasque Teleboïs habitatas fama tradit* (14). Virgile témoigne la même chose (15). Ausone et Stace n'en font pas moins.

Quem generâsse Telon Sebethide Nympha
Fertur, Teleboum Capreas cùm regna teneret.

Voilà pour Virgile. Quant à Ausone, voici ses termes :

. . . . *Viridesque resultant*
Teleboæ (16). . . .

Il parle de l'île de Caprée. Pour Stace (17) il désigne de cette manière la même île :

Seu tibi Bacchei vineta madentia Gauri,
Teleboumque domos, trepidis ubi dulcia nautis
Lumina noctivagæ tollit Pharus æmula lunæ.

(C) *Laisser impunie la mort de ses frères.*] On a vu dans la remarque précédente qu'il ne faut point parler de ceci au nombre singulier, et qu'il y a des auteurs qui, contre le sentiment d'Apollodore, font périr Électryon avec ses fils : de sorte qu'Alcmène ne parla point de ses frères, mais de son père, quand elle demanda vengeance à son futur époux.

(D) *A son père Ptérélaüs.*] Plaute suppose qu'Amphitryon tua de sa propre main Ptérélaüs (18), et qu'il eut pour sa part du butin la coupe d'or de ce prince (19). Il est permis aux poëtes de supposer de semblables choses, quelque fausses qu'elles soient. Mais, au reste, je ne pense pas que la savante mademoiselle le Fèvre ait raison d'accuser Plaute d'*un petit anachronisme. Il est certain*, dit-elle (20), *que Ptérélas ne vivait pas du temps d'Amphitryon, puisqu'il était fils de Taphius, qui était fils d'une nièce d'Alcée père d'Amphitryon; et par conséquent la cousine germaine d'Amphitryon était grand' mère de Ptérélas.* Cette généalogie est prise d'Apollodore : j'ai déjà dit que cet auteur est moins dégagé que le scoliaste d'Apollonius. Néanmoins on ne saurait ici se plaindre de Plaute; car puisqu'Apollodore raconte que Ptérélas était en vie lorsqu'Amphitryon fut l'attaquer, Plaute n'a point inventé que ces deux chefs vécurent en même temps : il l'a pu trouver dans les monumens historiques. Ce n'est donc point lui qui a fait l'anachronisme. Il est tout autrement étonnant que les fils de Ptérélaüs fassent la guerre à Électryon, oncle paternel d'Amphitryon, comme ils la lui font dans Apollodore.

Parlons un peu de la tasse de Ptérélas. Jupiter en fit présent à Alcmène, et puis quand le vrai Amphitryon voulut la chercher parmi ses hardes, et avérer si on l'avait déjà donnée à sa femme, comme elle le soutenait, cela fit un jeu fort surprenant dans la comédie de Plaute. Ce

(13) Schol. Apollon., *in lib. I*, *vs.* 747. *Voyez aussi* Eustath., *in lib. I* Odyss.
(14) Tacitus, Annal., *lib. IV*, *cap. LXVII.*
(15) Virgil., Æneid., *lib. VII*, *vs.* 734.
(16) *Apud* Lipsium, in Tacit. Annal., *lib. IV*, *cap. LXVII.*
(17) Silv. V, *lib. III*, *vs.* 100.

(18) *Ipsusque Amphitruo regem Pterelam suâ obtruncat manu.*
Plaut., Amphitr., *act. I*, *sc. I*, *vs.* 95.
(19) *Post ob virtutem hero Amphitruoni est patera donata aurea.*
Quî Pterelea potitare rex solitu'st.
Ibidem, *vs.* 104.
(20) Remarques sur l'Amphytrion, *pag.* 251.

poëte n'inventait pas tout cela ; car « (21) l'historien Charon de Lampsa- » que, qui vivait à la 75e. olympiade, » c'est-à-dire quatre cent soixante- » dix-huit ans avant Notre Seigneur, a » écrit que l'on voyait encore de son » temps à l'académie cette coupe qui » fut donnée à Alcmène ; qu'elle » était longue, un peu évidée par le » milieu, et qu'elle avait les bords » un peu renversés. » Comme les ouvrages de Charon ne subsistent plus, j'ai cherché l'auteur qui le cite, et voici ce que j'ai trouvé dans Athénée (22). Charon de Lampsaque, dans son livre des frontières, avait assuré qu'on montrait encore de son temps, à Lacédémone, la coupe dont Jupiter fit un présent à Alcmène, lorsqu'il prit la figure d'Amphitryon. Je n'ai point trouvé que Charon ait laissé la description de cette tasse : c'est Macrobe qui l'a décrite (23); Macrobe, dis-je, prenant droit sur ce que Phérécydes avait dit (24), que le vase donné par Jupiter à Alcmène était un *carchesium*. Athénée témoigne que Phérécydes et Hérodore d'Héraclée ont dit cela ; et il rapporte comment Callixène a décrit le *carchesium*. On ne peut douter que Macrobe n'ait tiré de là ce qu'il en dit, et qu'il ne faille corriger son texte par celui d'Athénée, comme le remarque Casaubon. Voici ce qu'on lit dans Macrobe : *Plautus insuetum nomen reliquit, aitque in fabulâ Amphitryone pateram datam : cùm longè utriusque poculi figura diversa sit : patera enim ut et ipsum nomen indicio est, planum ac patens est ; carchesium verò procerum et circa mediam partem compressum, ansatum mediocriter, ansis à summo ad infimum pertinentibus* (25). Or voici le texte d'Athénée. Καλλίξενος ὁ Ῥόδιος ἐν τοῖς περὶ Ἀλεξανδρείας φησὶν, ὅτι ποτήριόν ἐστιν ἐπίμηκες, συνηγμένον εἰς μέσον ἐπιεικῶς, ὦτα ἔχον μέχρι τοῦ πυθμένος κατήκοντα. *Callixenus Rhodius tradit in suis libris de Alexandriâ, carchesium esse poculum oblongum, in medio leniter compressum, auribus utrinque ad fundum usque descendentibus.* Il est visible que l'adverbe *mediocriter*, dans Macrobe, se doit joindre avec *compressum*, et non pas avec *ansatum*. Un copiste ne fait guère difficulté, s'il croit qu'un adverbe dépend d'un certain adjectif, de le mettre devant ou après cet adjectif. Personne ne croit rien gâter en écrivant *ansatum mediocriter*, plutôt que *mediocriter ansatum*. Mais quelquefois il importe extrêmement de ne point prendre cette liberté, lors, par exemple, que l'adverbe n'appartient pas à *ansatum*.

(E) *Des observations sur quelques endroits de l'Amphitryon de Plaute* (26).] I. Ce poëte suppose que c'était Créon, roi de Thèbes, qui faisait la guerre aux Téléboës, pour tirer raison des grands maux qu'ils avaient faits au peuple thébain.

. . . Victis hostibus legiones reveniunt domum,
Duello extincto maximo, atque internecatis hostibus,
Qui multa thebano populo objecerunt acerba funera.
Id vi et virtute militum victum atque expugnatum opidum'st,
Imperio atque auspicio heri mei Amphitruonis maximè.
Prædâ atque agro adoreâque affecit populares suos,
Regique thebano Creonti regnum stabilivit suum (27).

C'est renverser cette histoire par ses fondemens, puisque les auteurs tombent d'accord qu'Amphitryon ne s'engagea à cette entreprise qu'afin de châtier les Téléboës qui avaient tué le père, ou pour le moins les frères d'Alcmène. Il ne pouvait épouser Alcmène sans la venger des Téléboës. Voilà le sujet de la guerre. Créon n'y entra que par complaisance pour Amphitryon, ou même par reconnaissance du service qu'il avait reçu de lui (28). Ce fond historique pouvait fournir beaucoup d'ornemens au poëte, s'il avait voulu le ménager. Il a ravalé la condition de son héros, il ne l'a fait que le général des troupes d'un autre prince, dans

(21) *Ce sont les paroles de madem.* le Fèvre, Remarques sur l'Amphitryon, *pag.* 276. *On verra, en les comparant avec celles de* Macrobe, *si sa traduction est bonne.*

(22) *Lib. XI, pag.* 475.

(23) *Meminit* carchesii *Pherecydes in libris historiarum, aitque Jovem Alcmenæ precium concubitûs carchesium aureum dono dedisse.* Macrob., Saturn., *lib. V, cap. XXI.*

(24) *Apud* Athen., *pag.* 474.

(25) Macrobius, Saturn., *lib. V, cap. XXI.*

(26) *Conférez ce que dessus, remarque* (D).

(27) Plautus, *in* Amphitryone, *act. I, sc. I, vs.* 33. *Mercure avait déjà dit dans le prologue :*
Is nunc Amphitruo præfectu'st legionibus.
Nam cum Telebois bellum 'st thebano poplo.

(28) *Voyez* Apollodore, *liv. II, pag. m.* 97 *et suiv.*

une guerre entreprise pour les intérêts de cet autre prince; au lieu que, selon l'histoire, Amphitryon agit en chef pour ses intérêts, et n'amène avec lui que des troupes auxiliaires, dont il donne aux chefs le pays qu'il gagne. II. Plaute fait embarquer les troupes au port d'Eubée, lequel il nomme Persique par une anticipation trop licencieuse. Ce n'est pas le plus grand mal : on est beaucoup plus choqué de voir qu'il ne trouve pas un port plus commode à des gens qui devaient voguer vers les îles Échinades. Quel circuit, bon Dieu! ne faut-il point faire pour aller là, si l'on s'embarque à l'île d'Eubée? III. L'accouchement d'Alcmène est un incident mal amené, et qui engage le poëte à renverser de fond en comble la tradition. Tous ceux qui ont parlé de la naissance d'Hercule, ont supposé que Jupiter, sous la forme d'Amphitryon, jouit d'Alcmène pendant une nuit qu'il avait eu soin de rendre plus longue que ne sont les autres. Il fallait bâtir sur ce fond-là, l'orner, l'embellir; mais il ne fallait pas supposer une seconde visite : il ne fallait pas que Jupiter revînt à la charge sous le même personnage, la veille de l'accouchement. Cela choque non-seulement la tradition, mais aussi l'auditeur et le lecteur. Ce n'est plus tendresse, c'est brutalité (29). Une femme prête d'accoucher de deux garçons n'est pas un objet à produire sur le théâtre; tant s'en faut qu'il faille feindre le plus grand des dieux si affamé d'un tel objet, que la longueur ordinaire de la nuit ne lui suffit pas pour contenter sa passion. S'il avait trouvé des charmes tout particuliers dans les caresses de la dame, qui lui fissent souhaiter une seconde entrevue, il ne devait pas la différer jusques à la veille de l'accouchement. Une si grande patience passe le vraisemblable. On ne saurait parer à cette objection; car de dire que Plaute fait durer sa pièce neuf mois serait le jeter dans un plus profond abîme, et ignorer ces paroles de Mercure :

HODIÈ *illa pariet filios geminos duos* (30).

Cet *hodiè* se rapporte au même jour qu'il avait chassé Sosie dans la première scène. IV. Je ne suis pas pour ceux qui disent que l'accouchement d'Alcmène, sans douleur, choque trop directement ce que les Grecs avaient conté des artifices de Junon; et c'est à quoi, disent-ils, l'on ne doit pas s'engager sans une extrême nécessité. Un poëte qui prend pour le sujet de sa tragédie la mort de Polyxène peut changer cent choses dans la tradition; mais s'il supposait qu'Achille ne demanda point qu'elle lui fût sacrifiée, s'il foulait aux pieds les faits capitaux de cette histoire, il n'agirait pas selon les règles. A quoi sert à Plaute qu'Alcmène ne sente point de douleur?

Dum hæc aguntur, intereà uxorem tuam
Neque gementem, nequè plorantem nostrum quisquam audivimus.
Ita profectò sine dolore peperit (31).

Cette difficulté me paraît fausse; car il était nécessaire, pour le dénoûment de l'intrigue, qu'il parût quelque chose de miraculeux dans l'accouchement d'Alcmène. Il s'agissait de justifier sa chasteté, et de calmer les alarmes d'un mari jaloux : il fallait donc que le poëte intéressât Jupiter dans cette affaire. Il pouvait donc et il devait abandonner ce qu'on a dit de Lucine (32).

(F) *Et sur les notes de mademoiselle le Fèvre* (33).] Elle a cru (34) que Plaute s'est servi du mot *nepos* pour signifier *neveu*, dans ces paroles de la IV[e]. scène du IV[e]. acte :

Ego idem ille sum Amphitruo, Gorgophones nepos, imperator Thebanorum.

J'ai de la peine à croire cela. Il est vrai que, selon la généalogie rapportée par Apollodore, il n'y avait que ce degré de parenté entre Gorgophone et Amphitryon (35); mais comme

(29) *Voyez, tom. I, pag.* 408, *l'article d'*ALCMÈNE, *remarque* (D).

(30) *Act. I, sc. II.*

(31) *Act. V, sc. I.*

(32) . . . . . Quin nunc quoque frigidus artus,
Dum loquor horror habet, parsque est meminisse doloris.
Septem ego per noctes, totidem cruciata diebus,
Fessa malis, tendensque ad cœlum brachia, magno
Lucinam ad nexos partus clamore vocabam.
Illa quidem venit, sed præcorrupta, meumque
Quæ donare caput Junoni vellet iniquæ.
Alcmena, apud Ovidium, Metamorph., *l. IX, vs.* 290. *Voyez aussi* Pausanias, *lib. IX, p.* 290.

(33) *Conférez ce que dessus, remarque* (D).

(34) Notes, *pag.* 310.

(35) *Il dit qu'elle était fille de Persée, et qu'Amphitryon était fils d'Alcée, fils de Persée.*

Plaute n'a point suivi Apollodore en certains points, il faut croire qu'il avait consulté d'autres généalogies, où il avait lu que Gorgophone était la grand'mère d'Amphitryon. Il y a plus de sens à se vanter d'être petit-fils d'une femme illustre qu'à se vanter d'être son neveu : il est donc probable que le poëte a pris la chose dans le sens le plus avantageux (36). Passons à un autre fait : il a supposé que les Téléboës avaient fait périr Électryon. Je cite tout le passage, on y verra une preuve de ce qui a été dit ci-dessus, touchant les pirateries de ces peuples.

> *Ego idem latrones hostes bello et virtute contudi.*
> *Electryonem perdiderant nostræ et germanos conjugis,*
> *Achaiam, Ætoliam, Phocidem; per freta Ionium et Ægeum, et Creticum*
> *Vagati, vi vortebant piraticâ* (37).

Mademoiselle le Fèvre (38) l'accuse d'avoir *changé ici l'histoire* ; « car » Électryon ne fut point tué par ses » ennemis. Ce fut Amphitryon lui-» même qui le tua par mégarde, en » jetant sa massue contre un bœuf. » J'avoue que Plaute en cela s'éloigne d'Apollodore ; mais il y a eu des auteurs qui ont débité que les Téléboës tuèrent Électryon (39). Je finis par cette remarque : « (40) J'ai choisi » l'Amphitryon, parce que c'est une » des plus belles pièces de Plaute, » et que les anciens l'estimaient si » fort, que, sous le règne de Dioclé-» tien, on la faisait encore jouer dans » les malheurs publics, pour apai-» ser la colère de Jupiter. Arnobe, » dans le livre VII, *ponit animos Ju-» piter, si Amphitryo fuerit actus,* » *pronuntiatusque Plautinus? Quoi!* » *Jupiter s'apaise, si on fait jouer* » *l'Amphitryon de Plaute?* » Je ne crois pas qu'Arnobe prétende que les païens choisissaient le cas de quelques malheurs publics, de quelque irruption de barbares, de quelque peste, de quelque famine, pour représenter l'Amphitryon : mais voici, ce me semble, sa pensée. Il trouve mauvais que les païens eussent mis entre les actes de religion la solennité des jeux publics, et qu'ils eussent consacré ces jeux à quelque divinité. Il demande la raison de cette conduite, et il suppose qu'on lui répond qu'en célébrant ces jeux-là on se réconciliait avec les dieux ; on leur faisait perdre le souvenir des injures qu'ils pouvaient avoir reçues. Sur quoi, par forme de réplique, il demande *si Jupiter quitte sa mauvaise humeur à cause qu'on joue l'Amphitryon de Plaute?* Il est bien certain que l'institution des jeux publics avait eu pour cause quelque malheur de la république, et quelque dessein d'honorer solennellement, à l'avenir, la divinité dont on craignait le courroux ; mais ensuite la célébration anniversaire n'en était point affectée au temps des malheurs publics : elle allait son train dans l'abondance comme dans la disette, et l'on y faisait même plus de dépenses de toute nature durant la prospérité de l'état que durant l'adversité.

(36) *Voyez l'article* GORGOPHONE, *tom. VII, pag.* 157, *remarque* (A).
(37) *Act. IV, sc. IV, vs.* 34.
(38) Notes, *pag.* 311.
(39) Schol. Apollon., in Argon., *l. I, vs.* 747.
(40) *Madem.* le Fèvre, *dans sa préface*.

TELLIER (MICHEL LE), chancelier de France, mort le 30 d'octobre 1685. Voyez son éloge dans le Dictionnaire de Moréri. Il laissa deux fils, dont l'un a fait un grand bruit par toute l'Europe sous le nom de marquis de Louvois (A) ; l'autre est un des plus illustres prélats de l'église gallicane, par son savoir et par la vigueur avec laquelle il a toujours soutenu les prééminences et les droits de sa dignité (*a*), et redressé les faux pas des réguliers de son diocèse (B). Il est archevêque de Reims *. Il a dressé l'une des plus belles bibliothéques qui soient en France. Voyez le catalogue qu'il en donna au public,

(*a*) *Voyez les* Mémoires *qu'il a publiés* sur la séance des cardinaux au parlement de Paris, *et* contre l'érection de Cambrai en métropole.

* Il est mort en 1710, dit Leclerc.

l'an 1693 (*b*). Il continue tous les jours (*c*) à l'enrichir de toute sorte de livres, et il en laisse l'entrée libre à tous les curieux qui ont besoin de profiter de cet admirable magasin d'érudition (*).

(*b*) *Sous le titre de* Bibliotheca Telleriana, *in-folio.*

(*c*) *On écrit ceci au mois de juin* 1701.

(*) Cette bibliothéque s'est subitement formée des débris de celles que plusieurs réformés de Paris et de Champagne furent obligés d'abandonner lors de la révocation de l'édit de Nantes. Pour se convaincre que c'en est là proprement l'époque, il n'y a qu'à parcourir le *Bibliotheca Telleriana*, le fondement de cette si belle bibliothéque ne consistant guère qu'en cette sorte de livres, dont les réformés de France, soit hommes de lettres, soit simplement curieux, et d'ailleurs tant soit peu aisés, ne manquent pas d'être bien fournis. REM. CRIT.

(A) *Sous le nom de marquis de* Louvois.] Il mourut à Versailles, le 16 de juillet 1691, dans sa cinquante-unième année. Il était ministre et secrétaire d'état, et revêtu de plusieurs emplois. On ne saurait faire mieux son éloge, qu'en disant que toute l'Europe fut persuadée que sa mort serait plus utile aux affaires des alliés que le gain d'une bataille rangée, et que la conquête de deux ou trois places. M. de Barbesieux, l'un de ses fils, succéda à la charge de secrétaire d'état, et mourut le 5 de janvier 1701. M. l'abbé de Louvois, l'un de ses autres fils, aime extrêmement les lettres *. Il se fit admirer, à la sortie de l'enfance, par les solutions qu'il donna aux difficultés qui lui furent proposées sur Homère, en présence de beaucoup de monde. Lisez ce passage de la suite du Ménagiana. *M. l'abbé de L. . . . qui dans un si jeune âge fait paraître tant de science dans la langue grecque, m'a fait l'honneur de me citer sur ce sujet, et de louer l'application de ces deux vers dans une illustre assemblée qui fut tenue chez lui, il y a quelque temps, en présence des plus habiles gens du royaume, qui lui proposèrent des difficultés sur Homère, auxquelles il répondit avec une présence d'esprit admirable. Une des plus considérables fut celle que lui proposa M. l'abbé Faydit; savoir, si Homère avait fait quelque mention des Juifs dans ses livres de l'Iliade ou de l'Odyssée. Il répondit qu'il n'en avait fait nulle mention, et que le mot* Ἰουδαῖοι *ne se trouvait point dans Homère, etc.* (1). Voyez, dans l'original, l'instance de M. Faydit et la réplique qui lui fut faite. Voyez aussi M. Cousin, touchant la thèse de philosophie soutenue par cet abbé le 24 d'août 1692 (2), et touchant l'acte de Vespérie qu'il soutint en Sorbonne le 17 de mars 1700 (3).

* L'abbé de Louvois est mort en 1718, dit Leclerc.

Il n'est pas besoin d'avertir que l'ouvrage qu'on a imprimé en Hollande, l'an 1695, sous le titre de *Testament politique du marquis de Louvois*, est une pièce supposée. Personne n'en doute; mais tout le monde ne sait pas que l'auteur de cette pièce demeure à Paris, et qu'il est catholique de naissance.

(B) *Et redressé les faux pas des réguliers de son diocèse.*] J'en pourrais citer beaucoup d'exemples; mais je me contenterai d'indiquer ce qu'on a vu ci-dessus tome VI, dans la remarque (N) de l'article de FRANÇOIS D'ASSISE, et tome X dans la remarque (M) de l'article MARIANA. Voyez aussi les Lettres Historiques du mois de juillet 1697.

(1) Suite du Ménagiana, *pag.* 294, *édition de Hollande.*

(2) Journal des Savans, *du* 8 *septembre* 1692, *pag.* 623, *édition de Hollande.*

(3) *Là même*, 5 *avril* 1700, *pag.* 271.

TELMESSE, en latin *Telmessus* (*a*), ville maritime aux extrémités de la Lycie (*b*), au pied d'une montagne de même nom, laquelle est une partie du mont Cragus. Cette ville fut donnée par les Romains à Eumènes (*c*), lorsqu'ils eurent défait Antiochus; mais les Lyciens la recou-

(*a*) Ptolomée, *lib. V, cap. III*, *la nomme* Τελμησσὸς. Strabon, *lib. XIV, pag. m.* 457, *et* Étienne de Byzance, Τελμισσὸς.

(*b*) *Quæ Lyciam finit urbs Telmessus*, Plin. *lib. V, cap. XXVII.* Méla, *lib. I, cap. XV. Vide ibi* Is. Vossium.

(*c*) Livius, *libro XXXVII.*

vrèrent après que le royaume d'Eumènes eut été ruiné (*d*). Ce qui a fait le plus parler d'elle, est le naturel prophétique de ses habitans. Tout le monde y naissait devin (A); les femmes et les enfans y recevaient de la nature cette faveur. Ce fut là que Gordius alla se faire interpréter un prodige qui l'embarrassait (B) : il en apprit l'explication sans être obligé de passer la porte; car ayant rencontré une belle fille à l'entrée de Telmesse, il lui demanda quel était le meilleur devin auquel il se pût adresser. La fille s'enquit tout aussitôt de ce qu'il avait à proposer au devin, et l'ayant su, elle lui en donna le sens, et ce fut une très-agréable nouvelle : sa réponse fut que le prodige promettait une couronne à Gordius. En même temps la prophétesse s'offrit à lui en mariage. La condition fut acceptée, comme un commencement du bonheur qu'on lui annonçait. Cicéron a cru que ceux de Telmesse et des environs devinrent grands observateurs de prodiges, à cause qu'ils habitaient un terroir fertile qui produisait plusieurs singularités (C). Mais d'autres remontent plus haut, et nous parlent d'un Telmessus, grand devin, qui fut fondateur de cette ville, et dont les reliques étaient vénérées par les habitans. Elles reposaient sous leur autel d'Apollon (*e*), qui était son père (*f*). Voilà, selon les préjugés du paganisme, d'où devait sortir l'esprit de divination qui se faisait tant remarquer dans ce lieu-là. Telmessus, pendant sa vie, avait enseigné l'art de deviner, et il devait après sa mort l'inspirer à ses dévots. Ajoutons à cela que sa mère, fille d'Anténor, avait été possédée de ce même esprit. Apollon l'en avait investie après avoir couché avec elle, métamorphosé en petit chien (*g*). Si l'ouvrage d'Étienne de Byzance n'était pas aussi mutilé qu'il est, nous y apprendrions quelque chose de particulier touchant Telmessus. On y entrevoit (*h*) qu'il fonda la ville dont il s'agit ici; et qu'il était venu des climats hyperboréens à l'oracle de Dodone, avec un compagnon de voyage, qui fonda une ville dont les habitans furent devins. C'est une grande présomption qu'une semblable vertu fut conférée à Telmessus, tant pour lui que pour ceux qui bâtiraient autour de l'autel qu'il fit construire, conformément à l'oracle. Il faut croire que cet autel était dans le temple d'Apollon Telmessien (*i*). Ceux de Telmesse avaient nommément beaucoup de foi pour les songes (D). Aristandre, qui était de cette ville, et qui fut l'un des plus habiles devins de son temps (*k*), avait composé un ouvrage sur cette matière. C'est apparemment lui qui moyenna le

(*d*) Strabo, *pag.* 458.

(*e*) *Sub Apollinis arulâ quæ Telmessi apud oppidum visitur, Telmessum esse conditum vatem, non scriptis constantibus indicatur?* Arnobius, *libro VI*, *pag.* 193. *Voyez* Suidas, *voce* Τελμισεῖς.

(*f*) Dionys. *in* Originibus, *apud* Suidam *voce* Τελμισεῖς.

(*g*) *Idem* Dionysius, *ibidem.*

(*h*) *In voce* Γαλεῶται. *On l'y nomme* Τελμισσός.

(*i*) Τελμισσὸς ἐν Καρίᾳ ἦλθεν, ἔνθα Ἀπόλλωνος Τελμισσίου ἱερόν. *Telmissus in Cariam venit, ubi Apollinis Telmissii templum.* Stephanus Byzant. *in* Τελμισσὸς.

(*k*) *Voyez son article.*

traité que sa patrie fit avec Alexandre. Arrien a parlé de cet accord dans son premier livre. Je ne crois pas qu'on doive confondre la ville de Termesse avec celle de Telmesse (E) : il vaut mieux, ce me semble, en faire deux villes et conserver le nom de Telmesse (F) à celle qui était sur les frontières de la Lycie.

(A) *Tout le monde y naissait devin.*] Je ne veux pas qu'on m'en croie sur ma parole; c'est pourquoi je cite un historien considérable. Τὸν δὲ (Γόρδιον) ἐκπλαγέντα τῇ ὄψει, ἰέναι κοινώσοντα ὑπὲρ τοῦ θείου παρὰ τοὺς Τελμισσέας τοὺς μάντεις· εἶναι γὰρ τοὺς Τελμισσέας σοφοὺς τὰ θεῖα ἐξηγεῖσθαι, καὶ σφίσιν ἀπὸ γένους δεδόσθαι αὐτοῖς καὶ γυναιξὶ καὶ παισὶ τὴν μαντείαν. *Gordium spectaculo attonitum, Telmissenses vates communicandæ rei causâ adiisse, (esse enim Telmissenses peritissimos prodigiorum interpretes, et vaticinandi scientiam ipsis pariter atque uxoribus et liberis ab ortu insitam esse* (1). Pline (2) semble nous enseigner que la ville de Telmesse, qu'il nomme très-religieuse, avait été un des principaux siéges de la magie ; il ne fait pas difficulté de l'associer à la Thessalie à cet égard. Or il n'y eut jamais de pays plus décrié sur le chapitre des sortiléges que la Thessalie.

Somnia, terrores magicos, miracula, sagas,
Nocturnos lemures, portentaque THESSALA *rides?*

Horace, qui parle ainsi dans la IIe. épître du IIe. livre, se sert souvent d'une pareille expression ; et il paraît par Lucain (3), que *Thessala* ou *Thessalis* tout court signifiait une sorcière. A le bien prendre, le passage de Pline n'est pas moins significatif, sur le caractère des Telmessiens, que le passage d'Arrien. Voyez ce qui sera cité de Cicéron ci-dessous.

(1) Arrian., de Expedit. Alexandr., *lib. II, p. m.* 85, 86.

(2) *Nec posteà quisquam dixit quonam modo venisset Telmessum religiosissimam urbem, quando transîsset ad Thessalas urbes.* Plinius, *lib. XXX, cap. I. Le père* Hardouin, *sur l'autorité de bons manuscrits, met* matres *au lieu de* urbes.

(3) *Lib. VI, vs.* 451 : *vide* Harduinum, in Plinium, *tom. IV, pag.* 771.

(B) *Ce fut là que Gordius alla se faire interpréter un prodige qui l'embarrassait.*] Cette histoire est dans Justin (4) ; mais pour l'y trouver il ne faut pas suivre la leçon ordinaire ; il faut, au lieu de *vicinæ urbis*, lire *Telmissi urbis*, ou *Telmisinæ urbis*, selon la correction des plus habiles critiques (5). Voici le passage sur ce pied-là : *Gordius, cùm in his regionibus bobus conductis araret, aves eum omnis generis circumvolare cœperunt. Profectus ad consulendos augures vicinæ urbis, obviàm in portâ habuit virginem eximiæ pulchritudinis ; percontatus eam quem potissimum augurem consuleret, illa auditâ causâ consulendi, gnara artis ex disciplinâ parentum*, regnum ei portendi, *respondit, pollicetur que se et matrimonii et spei sociam. Tam pulchra conditio, prima regni felicitas videbatur.* Ce qui confirme puissamment cette correction, est qu'Arrien (6), en récitant l'aventure de Gordius, dit en termes positifs qu'il s'adressa aux devins de la ville de Telmesse. La suite n'est pas conforme, dans toutes les circonstances, à la narration de Justin ; mais cela importe peu présentement à notre fait. Je ne laisse pas de dire que le traducteur d'Arrien a fourré *Telmissensium* où il ne fallait pas. Ce ne fut point à l'assemblée des habitans de Telmesse que le chariot porta Midas accompagné de son père et de sa mère, mais à celle des Phrygiens.

(C) *Cicéron a cru que ceux de Telmesse . . . . . . devinrent grands observateurs de prodiges, à cause qu'ils habitaient un terroir fertile.... en singularités.*] Deux passages, fort près l'un de l'autre, font la preuve que je veux apporter ici. Le premier contient ces paroles : *Licet videre et genera quædam et nationes huic scientiæ deditas. Telmessus in Cariâ est, quâ in urbe excellit aruspicum disciplina.* Voici l'autre : *Tum Caria tota præcipuèque Telmessenses quos antè dixi quòd agros uberrimos maximèque fertiles incolunt, in quibus multa propter fœcunditatem fingi gignique possunt, in ostentis animad-*

(4) *Lib. XI, cap. VII.*

(5) *Voyez le* Justin de M. Grævius, *pag.* 230.

(6) *Lib. II, pag.* 86.

vertendis diligentes fuerunt (7). Comme Telmesse était aux extrémités de la Lycie, elle était fort voisine de la Carie ; c'est pour cela que Cicéron l'a mise dans cette dernière province. Étienne de Byzance l'y met aussi ; mais il ajoute que Philon et Strabon la mettent dans la Lycie, et qu'elle sert de borne à ces deux états.

(D) *Ceux de Telmesse avaient beaucoup de foi pour les songes.*] C'est Tertullien qui nous l'apprend. *Telmessenses*, dit-il (8), *nulla somnia evacuant, imbecillitatem conjectationis incusant.* Son sens est, ce me semble, que ceux de Telmesse croient que tous les songes signifient quelque chose ; qu'il n'y en a point qui soit vide de réalité ; et que l'imperfection de nos lumières est cause que nous n'entendons pas ce que chaque songe signifie.

(E) *Je ne crois pas qu'on doive confondre la ville de Termesse avec celle de Telmesse.*] Strabon les distingue si nettement l'une de l'autre, qu'il ne laisse aucun lieu d'hésiter. La manière dont il caractérise la situation de Termesse (9) montre que c'était une ville de Pisidie, proche le col où l'on passait le mont Taurus pour aller à Mylias ; c'est pourquoi Alexandre, voulant dégager ce passage, commandé par la ville de Termesse, la fit démolir. Pour ce qui est de Telmesse (10), ce géographe la met à l'entrée de la Lycie, bien au-deçà du Xanthus, et beaucoup plus encore au-deçà de Phasélis, ville maritime qu'il place assez près du mont Solyme et de Termesse, *ville de Pisidie*, dit-il (11). Confirmons tout ceci par Arrien. Dès qu'il a parlé de l'entrée d'Alexandre dans la Lycie, il dit (12) que ce conquérant s'acquit la ville de Telmesse par un traité ; qu'ensuite il passa le Xanthus ; qu'il s'empara de la ville de ce nom, et de plusieurs autres qui se rendirent ; qu'il marcha vers la province de Mylias ; qu'il s'assura de la place, d'où il envoya une partie de ses troupes à Perge, par les montagnes, et marcha avec le reste le long de la mer ; qu'il s'avança jusques à Side ; qu'il rebroussa vers Aspende, qui n'avait pas tenu sa promesse ; qu'il la contraignit de se rendre ; qu'il alla à Perge, et de là dans la Phrygie ; mais que comme la ville de Telmesse, habitée par des barbares, Pisides de nation, se trouva sur son chemin, il fallut la prendre ; que cela ne fut point facile à cause que cette place était sur une montagne escarpée, et que les habitans s'étaient saisis d'une montagne voisine, de sorte qu'ils étaient maîtres du détroit ou du défilé que ces deux montagnes laissaient entre elles. Voilà justement la ville que Strabon nomme *Termesse ;* et il est plus clair que le jour qu'Arrien parle de deux villes différentes, lorsqu'il dit (13) que son héros fit un traité avec Telmesse, en entrant dans la Lycie ; et (14) qu'il assiégea Telmesse en marchant de Perge vers la Phrygie. Il ne s'agit plus que de savoir si ces deux villes doivent être nommées toutes deux Telmesse, comme elles le sont dans Arrien, ou si celle de Lycie doit avoir le nom de Telmesse, et celle de Pisidie le nom de Termesse, comme elles l'ont dans Strabon, dans Étienne de Byzance et dans Suidas ; car le sentiment de quelques grands hommes, qui réduisent tout à une ville qui ait nom ou Termesse, ou Telmesse, ne paraît point soutenable. Celui (15) qui corrige dans Strabon *Termesse* par *Telmesse*, a contre lui l'autorité d'une médaille (16), sur laquelle on lit d'un côté ΤΕΡΜΗΣΣΕΩΝ, et de l'autre ΣΟΛΥΜΟΣ. Cela prouve manifestement que la ville de Pisidie que Strabon appelle Τερμησσὸς est bien nommée ; car puisque le coteau qui était sur le promontoire de Termesse s'appelait Solyme, et que les Termessiens s'appelaient aussi Solymes (17), il est clair que le peuple qui

(7) Cicero, *lib. I* de Divinatione, *cap. XLI, XLII.*

(8) Tertull., de Animâ, *cap. XLVI.*

(9) Strabo, *lib. XIII, sub finem, pag.* 434, *et lib. XIV, pag.* 458.

(10) *Idem, lib. XIV, pag.* 457, 458.

(11) Τέρμισσὸς Πισιδικὴ πόλις, *pag.* 458. Τερμησσὸς ἐςὶ Πισιδικὴ πόλις, *pag.* 434.

(12) De Expedit. Alexandr., *lib. I, pag.* 69 *et seq.*

(13) *Pag.* 69.

(14) *Pag.* 75, 76.

(15) Bochart, Geograph. sacr., *lib. I, c. VI.*

(16) *Apud* Ezech. Spanhem., de Usu et Præst. Numism., *pag.* 477, 478.

(17) Τῆς γοῦν Τερμήσσεως ἄκρας ὁ ὑπερ-

a cette grande affinité avec les Solymes doit avoir le nom exprimé dans la médaille : or c'est le nom des Termessiens : donc M. Bochart a eu tort de lire *Telmissus* et *Telmissenses* dans ce passage de Strabon ; et voilà une de ses étymologies par terre. Il dit que Casaubon a trouvé dans le manuscrit Τελμήσσεως, au lieu de Τερμήσσεως. Il faut les corriger par la médaille. Il ajoute qu'Eustathius en citant Strabon a dit Τελμισσὸς ; mais Saumaise lui pouvait apprendre qu'Eustathius n'a pas bien fait de se servir de ce nom (18), et que d'ailleurs il a très-mal entendu ce qu'il a cité (19).

(F) *Il faut mieux...... conserver le nom de Telmesse.*] Comme il y a plusieurs médailles (20) où l'on voit l'inscription ΤΕΡΜΗΣΣΕΩΝ, il reste à savoir s'il ne faudrait pas nommer *Termesse* cette ville de Lycie qui fait la matière de cet article. Je crois, sauf meilleur avis, qu'il la faut nommer Telmesse ; car autrement il faudrait regarder comme corrompus non-seulement les passages qu'on a indiqués (21) de Polybe, d'Arrien, d'Aristide, de saint Grégoire de Nazianze, de Cicéron et de Tite Live ; mais aussi un grand nombre d'autres, de Plutarque, d'Élien, de Lucien, de Ptolomée, d'Étienne de Byzance, de Pline, de Pomponius Méla, de Tertullien, d'Arnobe, etc. Partout où le devin Aristandre est surnommé *de Telmesse*, il se serait donc glissé une faute. Cela irait loin. Il vaut donc mieux admettre deux noms ; celui de Termesse pour la ville de Pisidie, et celui de Telmesse pour la ville de Lycie, où les gens étaient si sujets à l'inspiration. Corrigez avec M. de Saumaise l'endroit d'Arrien, où la ville de Pisidie est nommée Τελμισσὸς. *Malè apud Arrianum* Τελμισσὸς *vocatur quæ est* Τερμισσὸς (22).

κείμενος λόφος καλεῖται Σόλυμος· καὶ αὐτοὶ δὲ οἱ Τερμησσεῖς Σόλυμοι καλοῦνται. *Et sanè tumulus qui supra Termessium jacet promontorium, Solymus appellatur : ipsi Termessi vocantur Solymi.* Strabo, *lib. XIII*, *pag.* 433.

(18) *Mais* Τελμισσὸν *vocat Eustathius.* Salm., Exercit. Plinian., *pag.* 784.

(19) *Mira heic supinitas Eustathii in Strabonis verbis referendis.* Ibidem.

(20) Spanhem., de Usu et Præst. Num., *pag.* 477, 478.

(21) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 478.

(22) Salm., Exercit. Plinian., *pag.* 784.

TÉNÉDOS, île de la mer Égée, proche le continent de l'Asie, vis-à-vis de Troie. Quelques-uns disent (*a*) qu'avant que Ténès, fils de Cygnus, y abordât, elle était inhabitée, et s'appelait Leucophrys. Ce fut donc lui qui commença à y conduire des habitans. Il régna sur eux avec une si grande équité, qu'on l'honora d'une façon très-particulière pendant sa vie, et qu'après sa mort on le mit au nombre des dieux, comme je le dirai en parlant de lui. Il bâtit une ville ; et il fut cause que l'île fut nommée *Ténédos* (*b*). Dans la suite des temps on aima mieux débiter qu'il n'y avait point conduit la première colonie ; mais qu'il y aborda comme par miracle (A), et que les habitans eurent d'abord tant de respect pour un homme qui était si manifestement protégé des dieux, et ensuite tant d'admiration pour ses belles qualités, qu'ils lui conférèrent la royauté (*c*). Voilà comment tous les peuples ont donné du merveilleux à leurs vieilles traditions. Quoi qu'il en soit, les aventures de Ténès ne peuvent pas avoir précédé le temps de Priam, puisque Ténès perdit la vie lorsqu'Achille saccagea Ténédos, durant la guerre de Troie (*d*). Alors l'île était particulièrement consacrée à Apollon *Sminthéus* (B). Ce fut derrière cette île que les Grecs cachèrent leur flotte, quand ils

(*a*) Diodore de Sicile, *libro VI*, *cap. XVII*. Servius in Æn., *lib. II*, *vs.* 21.

(*b*) Quasi, Τεννούεδος, *c'est-à-dire*, Tenni sedes. *Stephan. in* Τένεδος.

(*c*) *Voyez* Diodore de Sicile, *lib. VI*, *cap. XVII*.

(*d*) Plut. Quæst. gr., *pag.* 297. Pausanias, *lib. X*, *pag.* 330.

firent semblant de quitter leur entreprise; et c'est ce qui a plus fait parler de Ténédos que toute autre chose (C), et qui encore aujourd'hui fait voler son nom par toute la terre. Cependant cette île a été recommandable pour de meilleures raisons. On y exerçait une justice fort sévère (*e*) : il y croissait le meilleur origan du monde (*f*); on y faisait des vases de terre qui étaient estimés (*g*) : les raisins, les épis et la Cérès qui paraissaient sur ses médailles (*h*), témoignent qu'elle abondait en blé et en vin : cela dure encore aujourd'hui (D), et il n'y avait point ailleurs d'aussi belles femmes que là (E). Je ne dis rien de la singularité de ses écrevisses (F). Ce fut à Ténédos, selon quelques-uns, qu'aborda Pâris après l'enlèvement d'Hélène; et qu'avec ses cajoleries il la consola de ses chagrins (*i*) (G). Les habitans de Ténédos ne se trouvant pas assez de force pour se maintenir dans l'indépendance se soumirent à la ville d'Alexandrie, située dans la Troade (*k*). Ils étaient riches au temps de Cicéron; cela paraît par ses harangues (*l*). On jugea trop à la rigueur l'affaire qu'ils eurent à Rome, touchant leurs immunités (H). Cicéron les protégeait; mais il ne fut pas assez secondé. Cette île peut avoir environ dix lieues de tour, et n'est qu'à deux lieues et demie de la terre ferme d'Asie (*m*). Les Turcs y ont une forteresse, *qui n'est qu'une tour avec un boulevart garni d'environ quinze canons. Les Vénitiens s'en étaient rendus maîtres pendant la guerre de Candie; mais les Turcs la reprirent par le moyen d'un tonneau de sequins, avec lequel ils gagnèrent le commandant* (*n*). Aristote avait composé un livre de la République des Ténédiens (*o*). Zoïlus avait écrit leur éloge, et y avait débité un grand mensonge; savoir, que la rivière d'Alphée avait sa source dans l'île de Ténédos (*p*). Les gazettes parlaient souvent de cette île, pendant que les Vénitiens occupaient celle de Chio, dont ils s'étaient emparés l'an 1694.

(*e*) *Voyez l'article* TÉNÈS.

(*f*) Antiphanes, *apud* Athen., *lib. I*, *cap. XXII*. *Voyez aussi* Julius Pollux, *lib. VI*, *cap. X*, *et* Eustathius, in Iliad. V.

(*g*) Plutarchus, *init. tractat.* de vitando Ære alieno, *pag.* 828, *et* scoliast. Aristoph. in Nubib., *act. IV*, *scen. III*.

(*h*) *Vide* Spanhem., Epistola ad Laurent. Begerum.

(*i*) *In portum Tenedon pervenit, ubi Helenam mœstam alloquio mitigavit.* Dares Phryg. de Excid. Trojæ.

(*k*) Pausanias, *lib. X*, *pag.* 330.

(*l*) In Verrem, *lib. III*.

(*m*) Wheler, Voyage, *pag.* 103. Strabon, *lib. XIII*, *pag.* 415, *lui donne* 80 *stades de circuit, et* 40 *au canal qui la sépare de l'Asie.*

(*n*) Spon, Voyage, *tom. I*, *pag.* 153, *édition de Hollande.*

(*o*) Stephanus, *in* Τένεδος.

(*p*) Strabo, *lib. VI*, *pag.* 187.

(A) *Comme par miracle.*] Son père, trompé par les calomnies de sa femme, le mit dans un coffre et le jeta dans la mer. J'en parlerai ci-dessous (1). Je n'ai point trouvé dans les auteurs que j'ai consultés les circonstances de sa conservation; mais je trouve dans Muret (2), que Neptune, aïeul de Ténès, vint au secours de son petit-fils, et que le coffre ayant été porté à l'île de Leucophrys, y fut ouvert par les habitans, qui n'eurent pas plus tôt su ce que c'était, qu'ils déférèrent la royauté à Ténès, etc.

(1) *Dans l'article* TÉNÈS, *dans ce volume.*

(2) Variarum Lect. *lib. I*, *cap. XII*.

(B) *L'île était particulièrement consacrée à Apollon* Sminthéus.] Homère le témoigne clairement lorsqu'il met cette prière à la bouche du prêtre Chrysès :

Κλῦθί μευ ἀργυρότοξ' ὃς Χρύσην ἀμφιβέβηκας
Κίλλαν τε ζαθέην, Τενέδοιό τε ἶφι ἀνάσσεις
Σμινθεῦ.

Audi me argenteum arcum gerens, qui Chrysam tueris
Cillamque valdè divinam, Tenedoque fortiter imperas
Smintheu (3). . . . .

Strabon (4) a confirmé par ce passage ce qu'il venait de dire, qu'il y avait un temple d'Apollon Sminthéus dans l'île de Ténédos. Il y avait de semblables temples dans quelques autres villes du voisinage (5), et la commune opinion est qu'Apollon fut honoré sous ce nom-là, à cause qu'il avait tué les rats qui ruinaient les biens de la terre. Sa statue, dans le temple de Chrysa, avait un rat sous les pieds. Selon le dialecte du pays σμίνθος signifiait un rat. On recourait à d'autres raisons que celles que j'ai alléguées : voyez ce que M. Cuper a doctement recueilli sur ce sujet dans ses Monumens antiques (6).

(C) *Ce qui a plus fait parler de Ténédos que toute autre chose.*] Il n'y a point de collége où l'on ne fasse apprendre par cœur le II[e]. livre de l'Énéide ; de sorte que tout ce qu'il y a de gens qui ont étudié ont la tête pleine de ces vers :

Est in conspectu Tenedos notissima famâ
Insula, dives opum, Priami dum regna manebant,
Nunc tantùm sinus et statio malefida carinis.
Huc se provecti deserto in littore condunt (7).
. . . .
Et jam Argiva phalanx instructis navibus ibat
A Tenedo, tacitæ per amica silentia lunæ (8).

Les endroits de ce roman auxquels l'écolier s'attache le plus, et dont par conséquent les impressions sont les plus durables, sont le commencement et la fin du jeu du cheval de bois.

(3) Homer., Iliad., *lib. I, vs.* 37.
(4) *Lib. XIII, pag.* 415.
(5) *Idem, ibidem.*
(6) *Ad calcem* Harpocratis, *edit.* 1687, *p.* 212.
(7) Æneid., *lib. II, vs.* 21.
(8) *Ibidem, vs.* 254.

(D) *Cela dure encore aujourd'hui.*] M. Spon, qui a été sur les lieux, assure (9) que l'île de Ténédos *est fertile en bons vins, dont elle fournit Constantinople, et que les muscats y sont excellens ;* qu'on y trouve *autant de gibier* qu'on veut, *mais particulièrement des lièvres et des perdrix.* M. Wheler, son compagnon de voyage, dit (10) *qu'elle est fertile en blé et en vin, et principalement en muscat, dont on porte la plus grande partie à Constantinople.* Voyez le Supplément de Moréri.

(E) *Il n'y avait point ailleurs d'aussi belles femmes.*] Il y a de quoi s'étonner qu'un fait de cette nature n'ait pas été rapporté par plusieurs auteurs. Athénée, qui avait tant lu, et qui a cité tant d'écrivains, n'aurait pas cité le seul Nymphodore, s'il en avait connu d'autres qui eussent fait la même remarque. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'il dit : Καὶ Νυμφόδωρος δ' ἐν τῷ τῆς Ασίας περίπλῳ, καλλίονάς φησι γίνεσθαι γυναῖκας τῶν πανταχοῦ γυναίκων ἐν Τενέδῳ τῇ τρωικῇ νήσῳ. *Nymphodorus autem in Asiæ circumnavigatione Tenedias fœminas (ea Trojæ vicina insula est) omnes alias ubivis terrarum mulieres pulchritudine superare tradit* (11). Un témoin qui avait fait ou décrit le tour de l'Asie est d'un grand poids, et en vaut cent qui n'auraient jamais voyagé, ou qui n'auraient pas étudié l'histoire géographique. Encore que Théophraste n'assure pas ce que Nymphodore avance, il peut néanmoins être allégué en témoignage ; vu qu'il a dit (12) que parmi les barbares il y avait des juges qui connaissaient de la sagesse et de l'économie des femmes, afin de décider qui étaient celles qui surpassaient en cela les autres ; il y avait pareillement à Ténédos et à Lesbos certains juges qui faisaient la même chose touchant la beauté des femmes ; tant on était persuadé qu'il fallait porter honneur et respect aux dons mêmes de la fortune et du corps. C'était une charge bien délicate que celle de ces juges de Ténédos. Les dieux mêmes la refu-

(9) Spon, Voyage, *tom. I, pag.* 153.
(10) Whel., Voyage, *pag.* 103.
(11) Athen., *lib. XIII, pag.* 609.
(12) *Apud* Athen., *pag.* 610.

sèrent, et Pâris eût fort bien fait de les imiter ; car il acheta chèrement la ruse dont il s'avisa (13), et la possession d'Hélène qu'il obtint pour sa sentence. Mais cet événement fabuleux ne faisait pas beaucoup d'impression ; car non-seulement il se trouvait des personnes à Lesbos et à Ténédos qui voulaient être juges en matière de beauté, mais aussi dans une ville du Péloponnèse, où tous les ans il se faisait une dispute de beauté, et l'on distribuait un prix à la femme qui avait vaincu ses concurrentes (14). Cela durait encore du temps d'Athénée. On pouvait pardonner cette émulation aux femmes ; mais il est fort étrange que les hommes aussi aient disputé ce prix (15).

(F) *La singularité de ses écrevisses.*] Leur écaille représentait une hache ; et c'est pour cela, selon Plutarque (16), que les habitans de Ténédos consacrèrent une hache dans le temple de Delphes. J'aimerais mieux dire qu'ils la consacrèrent parce que les manières qui s'observaient dans leurs tribunaux, et qui mirent en proverbe la hache de Ténédos (17), les portèrent à choisir une hache pour les armoiries de leur pays. Il paraît par leurs médailles, que c'était leur symbole perpétuel (18). Suidas a parlé de ces écrevisses de Ténédos : il dit qu'on les trouvait dans un ruisseau, au quartier nommé *Asserina* (19). M. Bochart (20) remarque fort bien qu'il faut lire Ἀςέριον, et non pas Ἀσσερίνα, vu que Plutarque dit expressément que les écrevisses de Ténédos, dont l'écaille était semblable à une hâche, se trouvaient dans un lieu que l'on appelait Ἀςεριοι. Joint que, selon Hésychius, les premiers habitans de cette île ont été nommés Ἀςέριοι, nom qui pourrait bien être procédé du lieu qui fournissait les écrevisses. Cette conjecture de M. Bochart, et les corrections qu'il fait dans la traduction de ce passage de Suidas, sont cent fois meilleures que toutes les imaginations étymologiques qu'il étale, hérissées d'hébreu jusques aux dents, pour faire venir de la Phénicie les Ténédiens.

(G) *Il la consola de ses chagrins.*] On ne pouvait rien dire de plus modeste que ce qu'a dit le prétendu Darès, Phrygien, *alloquio mitigavit.* Celui qui l'a paraphrasé en vers (21) ne s'est point tenu dans des bornes si étroites ; il a poussé la chose aussi loin qu'elle pouvait être poussée, et n'a rien laissé à suppléer à l'imagination des lecteurs. Il est vrai qu'il leur laisse deux pierres d'achoppement dans le chemin. L'une est qu'il suppose que Pâris ne jouit d'Hélène qu'après avoir abordé à l'île de Ténédos : cela n'est ni vraisemblable, ni conforme à l'Iliade, où l'île de Cranaë, beaucoup moins éloignée que Ténédos du lieu de l'enlèvement, est la scène de la dernière faveur (22). L'autre difficulté se tire des riches présens que Pâris est obligé de donner pour obtenir ce qu'il souhaitait. Cela choque le *decorum* dans l'esprit de ceux qui connaissent la belle Hélène : l'auteur s'en est aperçu, et de là vient cette exclamation à la suite des vers où il a décrit les présens et la jouissance (23).

Proh scelus ! an tantis potuisti pessima votis
Indulsisse moras ? expectabatque voluptas
Emptorem ? O teneri miranda potentia sexûs!
Præcipitem in lucrum suspendit femina luxum
Nec nisi conducto dignatur gaudia risu.

(H) *On jugea trop à la rigueur. ... à Rome touchant leurs immunités.*] Voici ce que Cicéron en écrivit à son frère. *Tenediorum igitur libertas securi Tenedia præcisa est, cùm eos*

(13) *Il voulut que les plaideuses missent chemise bas.*

(14) Nicias, *in* Arcadicis, *apud* Athen., *pag.* 609.

(15) Théophraste, *cité par* Athen., *là même, témoigne que cela se pratiquait à Élée.*

(16) De Pythiæ Oraculis, *pag.* 399.

(17) *Voyez ci-dessous, remarque* (H), *et l'article* Ténès.

(18) *Vide* Ez. Spanhem., Epist. ad Laur. Begerum.

(19) *In* Τενέδιος ξυνήγορος.

(20) Geograph. sacr., *part. II, lib. I, c. IX.*

(21) Josephus Iscanus Anglus, *qui vivait au XIII*e*. siècle. Voyez son* Dares Phrygius, de Bello trojano, *lib. III, pag. m.* 52, 53.

(22) *Voyez la remarque* (L) *de l'article* Hélène, *tom. VII, pag.* 535.

(23) *Hæc faciles emêre toros, domuêre rebelles*
Amplexus, pepigêre fidem, non jam oscula reddit.
Non reddenda negat Helene, sed pectore toto
Incumbens, gremium solvit, premit ore, latentem
Furatur Venerem, jamque expirante Dione
Conscia secretos testatur purpura rores.
Proh scelus, etc.

præter me et Bibulum et Calidum et Favonium nemo defenderet (24). Pausanias peut servir de commentaire à l'expression proverbiale de Cicéron, ou bien Étienne de Byzance. *Tenedia securis,* dit ce dernier (25), *de iis qui vel asperè vel etiam magis concisè abscidunt quæstiones et alias res.* Pausanias, ayant rappporté le coup de hache avec quoi Ténès rompit la corde qui tenait attaché le vaisseau de Cygnus son père, ajoute (26) : *Ex eo in* proverbii *consuetudinem venit ut quidquid quivis præfractè negârit, id Tenedia bipenni præcidisse dicatur.*

(24) Cicero ad Q. fratrem, *lib. II.*

(25) Τενέδιος πέλεκυς ἐπὶ τῶν ἤτοι πικρῶς ἢ καὶ μᾶλλον συντόμως ἀποκοπτόντων τὰ ζητήματα, καὶ τὰ ἄλλα πράγματα. Stephanus Byzantinus, *voce* Τένεδος.

(26) Ἐπὶ τούτῳ μὲν ἐς τοὺς ἀρνουμένους στερεῶς λέγεσθαι καθέστηκεν ὡς ὁ δεῖνα ὅστις δὴ Τενεδίῳ πελέκει τόδε τι ἀποκόψειε. Pausanias, *lib. X, pag.* 330.

TÉNÈS ou TENNÈS, fils de Cygnus, donna son nom à l'île de Ténédos, y ayant pris terre lorsque son père l'eut abandonné dans un coffre à la merci de la mer. Cygnus usa de cette rigueur pour avoir été trop crédule envers sa femme, belle-mère de Ténès (A). Cette femme s'était plainte d'avoir été violée par son beau-fils (B), et avait allégué le faux témoignage d'un joueur de flûte (*a*). Voilà le fondement de la loi qui s'observait dans l'île de Ténédos, qu'aucun homme de cette profession n'entrât au temple. Ténès, qui apparemment fut l'auteur de cette loi (*b*), extrêmement propre à éterniser la juste haine qu'il avait conçue contre son faux témoin, se montra digne du commandement par d'autres lois qu'il établit, et qu'il fit exécuter sans distinction de personne. Il condamna les adultères à perdre la tête : et lorsqu'on le vint consulter pour savoir ce que l'on ferait de son fils qui était tombé dans ce crime, il fit réponse, *que la loi soit exécutée.* De là vinrent des médailles (C) qui avaient d'un côté la figure d'une hache, et de l'autre le visage d'un homme et le visage d'une femme sur un même cou. De là vint encore, et de ce qui sera dit ci-dessous, que la hache de Ténédos passa en proverbe (*c*) pour signifier une grande sévérité (*d*). Ténès ordonna une autre chose bien singulière; savoir, qu'il y eût toujours derrière le juge un homme tenant une hache, afin de couper la tête sur-le-champ à quiconque serait convaincu de fausseté (*e*). D'autres disent qu'il ordonna que le bourreau, la hache haute, se tînt derrière les accusateurs, afin de faire mourir sur-le-champ ceux qui se trouveraient coupable d'une fausse accusation (D). Aristote dit en général (*f*) que le roi de Ténédos, rendant justice avec une hache, faisait mourir promptement et sans délai tous ceux qui avaient fait tort à quelqu'un. Il ne faut pas s'étonner, après cela, que le proverbe, *c'est un homme de Ténédos* (*g*), ait signifié des gens dont la mine donnait de la crainte. Ténès étendit jusque sur son père son inflexibilité. Cygnus,

(*a*) Plutarque, Quæst. græc., *num.* 28, *pag.* 297, *le nomme Molpus.*

(*b*) *Voyez la remarque* (H).

(*c*) *Voyez la rem.* (H) *de l'art.* TÉNÉDOS.

(*d*) *Ex* Heraclide de Politiis.

(*e*) Suidas, *in* Τενέδιος ἄνθρωπος.

(*f*) *Apud* Suidam, *in voce sequenti.*

(*g*) *Voyez* Érasme, *aux Proverbes* Tenedia bipennis. Tenedius homo. Tenedius patronus. Tenedius Tibicen.

ayant connu la calomnie de sa femme, voulut réparer le tort qu'il avait fait à son fils, et il passa dans l'île de Ténédos pour lui en faire satisfaction (*h*). Il attacha son vaisseau à un arbre ou à un rocher; mais Ténès en colère coupa brusquement les cordes avec sa hache. On ne dit point ce qu'il fit à Cygnus ensuite de cette brusquerie (E); mais nous apprenons que le père et le fils furent tués par Achille, pendant la guerre de Troie : le premier lorsque les Grecs descendirent de leurs vaisseaux (*i*); le second lorsque Achille alla ravager l'île de Ténédos (*k*). Ténès voulut secourir sa chère sœur (F) Héméthéa poursuivie par Achille, et n'y gagna que la mort. Cette action eut beaucoup de suites (G). Il a été honoré comme un dieu dans l'île de Ténédos (H). Voyez l'article de cette île.

(*h*) Pausanias, *libro X*, *pag*. 330.

(*i*) Ovidius, Métam., *lib. XII*.

(*k*) Plutarchus, Quæst. græc., *pag*. 297.

(A) *Sa femme, belle-mère de Ténès.*] Nous apprenons de Pausanias (1) que Cygnus, fils de Neptune, régnait à Colones dans la Troade, et qu'il eut deux enfans de Procléa, fille de Clytius et sœur de ce Calétor qui fut tué au siége de Troie par Ajax, comme on le voit dans l'Iliade. Ces deux enfans de Cygnus étaient un fils nommé Tennès, et une fille nommée Hémithéa. Après la mort de leur mère, Cygnus se maria avec Philonome, fille de Craugasus. Ce fut cette Philonome qui accusa Tennès d'avoir voulu la violer; et c'était elle au contraire qui était devenue amoureuse de son beau-fils, et qui n'en avait été payée que d'un refus. Voici donc un exemple à mettre auprès de celui de Thésée et de Constantin. Muret en a rassemblé quelques autres au chapitre XII du Ier. livre de ses diverses Leçons. Voyez l'article FAUSTA, tome VI.

(1) *Lib. X*, *pag*. 329.

(B) ... *s'était plainte d'avoir été violée par son beau-fils.*] J'ai suivi mon auteur qui dit, *καταμαρτυρήσαντος αὐλητοῦ τινος βιάζεσθαι ταύτην.* Mais comme nous n'avons que des fragmens de cet ouvrage d'Héraclide, et que tout y sent la négligence et la précipitation d'un homme qui veut achever promptement un abrégé, il n'y a point de doute qu'il ne manque ici quelques paroles. Une femme ne se plaint point à son mari d'avoir été violée; elle se contente de lui dire qu'on en a eu l'intention. Étienne de Byzance, quoiqu'il ait passé par les mains d'un terrible abréviateur, ne laisse pas de nous apprendre que Philonome, femme de Cygnus, ne se plaignit que de la mauvaise volonté de Ténès, et que le témoignage du joueur de flûte n'alla pas plus loin (2). Pausanias ne fait aucune mention de ce témoignage : il veut que la seule plainte de Philonome ait persuadé Cygnus; mais il remarque qu'elle se plaignit seulement des mauvaises intentions de son beau-fils. *Ψεύδεται πρὸς τὸν ἄνδρα, ὡς αὐτὴ μὲν οὐκ ἐθέλουσα, τὸν δὲ αὐτῇ* Τέννην *συγγένεσθαι θελήσαντα* (3); c'est-à-dire, *elle se plaignit faussement à son mari que, sans qu'elle le voulût, Ténès avait voulu jouir d'elle.* La version latine de Romulus Amasæus me paraît aller au delà de l'original: *Quòd ille invitam et repugnantem constuprare conatus esset.* Le latin signifie de grands efforts de corps; le grec se peut entendre d'une pure et simple sollicitation.

(C) *De là vinrent les médailles.*] M. Béger (4) en a publié une, frappée par ceux de Ténédos, où l'on voit d'un côté deux visages sur un seul et même cou, et de l'autre une hache entre une lyre et une grappe de raisin. Ces deux visages représentent l'un un homme, l'autre une femme. Cet auteur prétend qu'on

(2) Τὸν *γὰρ αὐλητὴν ἡ φιλονόμη πρὸς* Κύκνον *ἤγαγε μαρτυροῦντα ὅτι* Τέννης *αὐτὴν ἤθελε βιάσασθαι. Tibicinem enim Philonome ad Cygnum duxit, qui testabatur Tennem voluisse Philonomæ vim inferre.* Stephanus Byzantinus, *in voce* Tenedus.

(3) Pausanias, *lib. X*, *pag*. 329.

(4) Observat., in Numismata quædam, *p*. 61.

voulut exprimer par-là l'union qui doit être entre les gens mariés. Ce ne fut point avec cet esprit que l'on frappa cette médaille de Ténès dont les anciens font mention (5); mais plutôt pour signifier le supplice d'une femme adultéresse et celui de son galant, et pour être un monument éternel de l'exécution de la loi sur le propre fils de Ténès. Il est bon de voir ce qu'un savant homme (6) répondit à M. Béger. Ce qui fait quelque peine, c'est qu'on a des médailles de Ténédos dans lesquelles l'un des visages représente un vieillard, l'autre représente une jeune femme : dans d'autres, les deux visages représentent des jeunes gens, etc. Ces variations font croire que l'on ne frappait pas toutes ces médailles selon le premier esprit; mais les unes pour un dessein, et les autres pour un autre ; à moins qu'on ne voulût dire qu'autant de fois que la loi de Ténès était mise en exécution, autant de fois on frappait une médaille, et que les deux têtes sur un même cou variaient, ou quant à l'âge, ou quant à d'autres ornemens, selon les qualités personnelles de ceux qui avaient été punis. Il ne serait pas fort étonnant qu'un barbon ait été trouvé en flagrant délit avec une jeune femme.

(D) *Que le bourreau, la hache haute, se tînt derrière les accusateurs, afin de faire mourir sur-le-champ les coupables d'une fausse accusation.*] Suidas assure cela : Ἐνομοθέτησε, dit-il (7), τοῖς τὰ ψευδῆ κατηγοροῦσιν ὄπισθεν παρεστάναι τὸν δήμιον, πέλεκυν ἐπηρμένον ἔχοντα, ὡς ἐλεγχθέντας παραχρῆμα ἀναιρεῖσθαι. *Legem tulit ut carnifex securim sublatam tenens à tergo astaret illis qui falsa crimina objicerent, ut convicti ex tempore occiderentur.* Ceci me fait souvenir d'une maxime qu'un jurisconsulte français du XVI[e]. siècle a commentée. Elle porte qu'un homme qui entreprend de combattre la religion dominante et légitimement établie depuis plusieurs siècles ne doit être écouté que sous cette condition, c'est qu'il sera puni du dernier supplice s'il ne persuade pas que son opinion particulière est plus véritable que l'opinion du public. *Qui antiqua, legitima, atque ordinaria sacra audet in controversiam adducere, eum non audiendum esse, nisi periculo sui capitis, si non persuadeat veriorem esse suam sententiam* (8). Il cite là-dessus un grand exemple tiré de Josèphe, au chapitre VI du XIII[e]. livre des Antiquités Judaïques. Les juifs et les samaritains s'étant querellés dans la ville d'Alexandrie, sur la question si le temple de Jérusalem était préférable à celui de Garizim, cette cause fut évoquée au conseil du roi d'Égypte (9); et, avant qu'elle fût plaidée, il fut décidé que les avocats du parti vaincu seraient condamnés à mort. L'avocat des juifs parla le premier (10), et prouva si clairement la justice de sa demande, qu'on lui accorda un arrêt conformément à ses conclusions; de sorte que Sabbéus et Théodose, les deux avocats des samaritains, furent condamnés à perdre la vie. Le même jurisconsulte allègue (11) la loi de Zaleucus, selon laquelle tous ceux qui proposaient des innovations le devaient faire la corde au cou, afin que s'ils ne persuadaient pas l'abrogation des vieilles coutumes, ils fussent étranglés sur-le-champ; et il conclut par souhaiter que l'on en usât de même en France. Il s'imagine que par-là l'ont eût prévenu les factions et les confusions que le désir de la nouveauté avait fait naître dans le royaume. *Quibus omninò rationibus atque conditionibus si nos, præsertim hoc tempore uteremur, quo is demùm nihil scire et illiberalis esse dicitur, cui non placent absurdissima quæque, modò recentissima : non ita planè res incertæ essent ac turbulentæ, neque tam multi multarum partium, factionum auctores evaderent : cùm suo saltem*

(5) Heraclides, de Politiis, Aristoteles, *apud* Stephanum de Urbibus, *voce* Τένεδος. Suidas, *voce* Τενέδιος ξυνήγορος.

(6) Ez. Spanhemius, *in ipso opere* Begeri. *Vide etiam* Gisb. Cuperum, *ad calcem* Harpocratis, *pag.* 203, *edit.* 1687.

(7) Suidas, *in* Τενέδιος ἄνθρωπος.

(8) Petrus Ærodius, Decretorum *lib. I, pag.* 18, *edit. Paris.*, 1573, in-8°.

(9) *Ptolomée Philométor.*

(10) *Notez que* Josèphe *a oublié de marquer si les avocats des samaritains parlèrent. Il nous porte à croire que le procès fut jugé sans qu'on les eût entendus. Il n'y a point d'apparence que le roi d'Égypte ait fait cette faute. C'est* Josèphe *qui a péché contre les lois de l'histoire.*

(11) Petrus Ærodius, Decretorum *lib. I, pag.* 20.

periculo ea discerent amare, colere, pacem patriamque, leges ac magistratus, quæ odio sanè prosequuntur (12). On voit bien qu'il eût voulu que la dispute qui s'éleva entre les prêtres et les sectateurs des protestans se fût vidée comme celle d'Alexandrie; mais avait-on en France un tribunal qui fût semblable à celui du roi d'Égypte ? celui-ci était composé de gens qui n'étaient ni juifs ni samaritains. Les parties contestantes pouvaient donc croire qu'on les jugerait sans aucune partialité. Luther et Calvin et leurs adhérens ne pouvaient pas se promettre la même chose, puisque les mêmes qui auraient été leurs juges eussent été aussi leurs parties. On ne peut donc point étendre sur les matières de religion la loi de Zaleucus, ni celle du roi de Ténédos.

(E) *On ne dit point ce qu'il fit à Cygnus.*] Comme je n'ai fait que suivre Pausanias, je laisse la narration de ce voyage très-imparfaite. On voit bien que cet auteur ne songeait principalement qu'à décrire des statues et des tableaux, et qu'il n'examinait pas toujours si les histoires qu'il rapportait en chemin faisant étaient étranglées. Il fait prendre terre à Cygnus dans l'île de Ténédos; il lui fait attacher sa barque à un tronc ou à une pierre; il fait venir Ténès qui coupe la corde, et voilà tout. Au moins devait-on nous dire si le fils permit au père de demeurer dans Ténédos, ou de s'en retourner au logis. Conon, quoique nous ne l'ayons qu'en extrait, nous apprend (13) cette aventure beaucoup mieux que Pausanias. Cygnus avait attaché sa barque, mais il n'avait pas pris terre : il priait son fils d'oublier tout le passé; mais il l'en priait dans sa barque. Ténès, pour empêcher qu'il n'en sortît, donna de sa hache sur les cordes. Chacun voit sans peine ce que devint Cygnus; il s'en retourna chez lui.

(F) *Sa chère sœur.*] C'est avec raison que je me sers de cette épithète, puisque Hémithéa fut si désolée de la disgrâce de son frère, que Cygnus l'enferma dans le même coffre sur lequel il abondonna son fils à la merci de la mer (14). Suidas la loue encore davantage, puisqu'il dit que, de son bon gré, elle voulut courir les mêmes risques que son frère (15). Il était bien juste que Ténès exposât sa vie pour empêcher qu'une telle sœur ne fût violée; et néanmoins il périt dans une si juste cause; et l'on prétend qu'Hémithéa fut engloutie par la terre, et qu'il n'y eut que cela qui arrêta les desseins d'Achille (16). Le remède fut un peu bien violent, et peu de personnes le trouveraient plus supportable que le mal. Hémithéa était fort belle (17).

(G) Sa mort *eut beaucoup de suites.*] Achille, ayant su que c'était Ténès qu'il avait tué, en fut marri : il le fit enterrer, et il tua un valet que Thétis lui avait donné, et qui avait mal exécuté les ordres de Thétis. Elle ne s'était pas contentée de recommander expressément à son fils de se garder bien de tuer Ténès, elle avait de plus donné charge à ce valet d'avertir Achille dans l'occasion, afin que par mégarde il ne désobéît pas à sa mère. Plutarque (18.) ne donne point d'autre raison de ce soin de Thétis, si ce n'est que Ténès était aimé d'Apollon; mais d'autres disent qu'il était effectivement son fils, et que Cygnus n'était que son père putatif (19). Or, selon les destinées, il fallait qu'Achille mourût dès qu'il aurait mis à mort un fils d'Apollon. Au reste, ceux de Ténédos conçurent tant d'indignation contre Achille, qu'ils ordonnèrent que personne n'eût à prononcer ce nom-là au temple de Ténès. Ils défendirent aussi aux joueurs de flûte d'y entrer (20). Diodore de Sicile (21) n'applique point ces deux défenses au temple de Ténès, quoiqu'il observe que les habitans de Ténédos lui en firent bâtir un, et qu'ils l'honorèrent comme un Dieu.

12) Petrus Ærodius, Decretorum *lib. I, p.* 2c.
(13) *Apud* Photi um, *pag.* 437.

(14) Conon, *ubi suprà.*
(15) Ἑλομένης δὲ τῆς Ἡμιθέας συγκινδυνεύειν τῷ ἀδελφῷ, ἑκατέρους κατεπόντωσεν. *Cùm autem Hemithea cum fratre periculum idem subire voluisset utrumque conjecit in mare.* In Τενέδιος ἄνθρωπος.
(16) Tzetzes in Lycophr.
(17) Plut., Quæst. græc., *pag.* 297.
(18) *Idem, ibidem.*
(19) Tzetzes in Lycophr.
(20) Plut., Quæst. græc., *pag.* 297.
(21) *Lib. VI, cap. XVII.*

il dit que Ténès lui-même ordonna que les joueurs de flûte n'entrassent point dans le temple. Il ajoute que le temple, qui fut rebâti après qu'Achille eut ruiné la ville, était celui où il n'était point permis de nommer Achille. Il est donc appointé contraire avec Plutarque, touchant le lieu auquel ces deux interdictions se rapportaient. Il est bien certain que Ténès ne fut pas honoré d'un temple pendant sa vie.

(H) *Il a été honoré comme un dieu dans l'île de Ténédos.*] Nous venons de citer deux auteurs qui le témoignent. Cicéron sera le troisième : *Jam verò*, dit-il (22), *in Græciâ multos habent ex hominibus deos, Alabandum Alabandi, Tenedi Tenem.* Ce fut une des divinités que Verrès vola. *Tenedo, prætereo pecuniam quam eripuit, Tenem ipsum qui apud Tenedios sanctissimus deus habetur, qui urbem illam dicitur condidisse, cujus ex nomine Tenedus nominatur, hunc, inquam, ipsum Tenem pulcherrimè factum, quem quondam in comitio vidistis, abstulit magno cum gemitu civitatis* (23). Recueillons de là que l'ancienne divinité de Ténédos, savoir Apollon Sminthéus, était tombée dans l'oubli en quelque façon, depuis que Ténès avait été mis au nombre des dieux ; car on ne reproche point à Verrès d'avoir attenté sur la statue de cet Apollon : marque évidente qu'elle n'en valait pas la peine comme celle de Ténès. Il semble que les hommes se gouvernent en matière de religion comme en matière d'amitié ; il n'y a que les gens bien sages et bien raisonnables qui fassent plus de cas des anciens amis que des nouveaux. On fait ordinairement comme les coquettes, le dernier venu est le mieux privilégié. Les nouveaux saints pareillement font oublier les anciens. Les plaintes s'en trouvent dans les écrits de quelques personnes graves.

(22) Cicero, *lib. III* de Naturâ Deorum, *cap. XV.*

(23) *Idem*, in Verrem, *lib. III.*

TÉOS, l'une des douze villes de l'Ionie, reconnaissait Athamas pour son premier fondateur (*a*) (A). Cet Athamas, petit-fils d'un autre Athamas, fils d'Éole, conduisit à Téos une colonie d'Orchoméniens, à laquelle se joignirent dans la suite des temps d'autres colonies d'Athéniens et de Béotiens. Hérodote dit (*b*) que Téos était au milieu de l'Ionie, et que ce fut la raison pourquoi Thalès avait conseillé aux Ioniens d'y établir le siége de leurs diètes générales. Strabon, qui l'a posée dans une péninsule, a eu beaucoup plus de raison que Pline (*c*) qui en a fait une île; car il est certain que Téos était sur le côté méridional de l'isthme (*d*) vis-à-vis de Clazomène (B), qui était sur le côté septentrional. Ceux de Téos ne pouvant plus se défendre contre les troupes de Cyrus, commandées par Harpalus, se mirent sur mer en la 59e. olympiade, et allèrent planter une colonie à Abdère dans la Thrace (*e*). Suidas, en parlant d'Anacréon qui était de Téos (*f*) (C), semble dire que ce fut sous Darius, fils d'Hystaspes, que les Téiens s'en allèrent à Abdère ; car il dit qu'Anacréon s'y retira, chassé de Téos à cause de la révolte d'Histiéus. Il y en eut quelques-uns, dans les temps suivans, qui retournèrent à leur patrie (*g*). Cette ville a produit non-seulement Anacréon, mais aussi le poëte Scythinus (*h*),

(*a*) Pausanias, *lib. VII*, *pag.* 203. Strabo, *lib. XIV*, *circa init.*

(*b*) *Libro I*, *cap. CLXX.*

(*c*) *Libro V*, *cap. XXXI.*

(*d*) Strabo, *lib. XIV*, *circa init.* Pomponius Mela, *lib. I*, *capite XVII*, *et ibidem* Is. Vossius.

(*e*) Herod. *lib. I*, *cap. CLXVIII.* Strabo, *lib. XIV*, *pag. m.* 443.

(*f*) *Voyez la rem* (I) *de l'article* ANACRÉON, *tome II pag.* 17.

(*g*) Strabo, *lib. XIV*, *pag.* 443.

(*h*) Stephanus, *in* Τέως.

l'historien Hécaté (i), et cet Apellicon qui amassait tant de livres. Étienne de Byzance fait mention d'une autre ville nommée Téos, qu'il met au pays des Dirbes dans la Scythie : mais comme on ne saurait déterrer qui sont ces gens-là, et qu'ils doivent être différens de ceux qu'il nomme Dyrbées, on juge que ce passage est fautif.

(i) Strabo, *lib. XIV*, *pag.* 443, *et lib. XIII*, *pag.* 419.

(A) Cette ville *reconnaissait Athamas pour son premier fondateur.*] Ortélius (1) s'imagine faussement que Strabon et Étienne de Byzance disent qu'Anacréon l'a nommée *Athamas* avant qu'elle s'appelât Téos. Ces deux auteurs disent seulement qu'Anacréon l'a nommée Ἀθαμαντίδα, à cause qu'elle avait été fondée par Athamas. Il faut bien faire différence entre les noms qui sont affectés à une ville, et les épithètes qu'on lui donne en versifiant ; et par-là Ortélius serait convaincu de s'être trompé ; quand même il eût dit que Téos a porté le nom *Athamantis*. En bien comptant, on trouverait qu'il a fait trois fautes. 1°. Il a confondu Athamas avec Athamantis. 2°. Il a pris une épithète pour un nom propre. 3°. Il a cru que la patrie d'Anacréon ne s'appelait point Téos, lorsque ce poëte la nommait Athamantide. Charles Étienne est tombé dans les mêmes fautes.

(B) *Téos était sur le côté méridional de l'isthme, vis-à-vis de Clazomène.*] Voici un passage de Pomponius Méla (2) qu'il nous faut examiner : *Super angustias, hinc Teos, illinc Clazomenæ, et quia terga jungunt confinio adnexa maris, diversis frontibus diversa maria prospectant.* Pintianus a corrigé de cette façon, *Quæ terga agunt, confinibus adnexæ muris diversis frontibus diversa maria prospectant.* M. de Saumaise, ne trouvant point là son compte, a corrigé (3), *Qua terga agunt confinio adnexa maris, adversis frontibus diversa maria prospectant.* Isaac Vossius, cherchant toujours noise à ce critique, veut (4) qu'on lise, *Qua terga agunt confinio adnexæ muri diversis, etc.* Il appelle une erreur insigne d'avoir changé *diversis* en *adversis* ; car, dit-il, si ces deux villes avaient *frontes adversas*, elles ne regarderaient point la mer, mais elles se regarderaient l'une l'autre ; *manifestè*, continue-t-il, *hìc tergum pro fonte, et frontem pro tergo accepit vir doctissimus.* Il faut avoir lu bien négligemment le passage de M. de Saumaise, puisqu'on lui suscite un tel procès. Comment prendrait-il le front pour le dos, lui qui marque expressément que ceux de Téos avaient devant eux la mer de Clazomène, comme ceux de Clazomène avaient devant eux la mer de Téos ? Il veut que chacune de ces villes ait eu la mer devant et derrière ; que chacune ait eu derrière soi la mer auprès de laquelle on l'avait bâtie, et au devant de soi la mer sur laquelle on avait bâti l'autre ville. La censure de Vossius est donc nulle à cet égard. La raison sur quoi il la fonde, savoir que ces deux villes se seraient entre-regardées, si la correction de Saumaise avait lieu, n'est pas meilleure ; car on n'a point prétendu nier qu'elles ne s'entre-regardassent : au contraire, on l'a supposé, ou même déclaré manifestement (5) ; mais par cela même on a prétendu que chacune de ces deux villes regardait la mer sur laquelle l'autre était bâtie. Outre cela il me semble que Vossius ne devait point assurer que Téos et Clazomène n'avaient la mer que par devant, et qu'il y avait entre elles une muraille qui occupait la largeur de l'isthme. Ceci eût eu besoin de preuve, et n'aurait pas été oublié par tous les anciens auteurs, s'il eût été vrai. Ainsi la correction de Pincia-

(1) *In* Thesauro geographico, *voce* Teos.
(2) *Lib. I*, *cap. XVII.*

(3) Exercitat. Plin., *pag.* 861.
(4) In Melam, *pag.* 85.
(5) Ita ut à tergo mare habeant vicinum cui adnexæ sunt, à fronte diversa maria prospectant. Teos enim adversâ fronte prospectat mare in quo sitæ sunt Claromenæ (*c'est ainsi que Saumaise parle, au lieu de dire Clazomenæ*) et sinum Smyrnæum. Illæ contrà Teon respiciunt et sinum cui juncta est Teos.

nus *muris* pour *maris*, adoptée en partie par M. Vossius, ne doit pas nous empêcher de suivre la correction de Saumaise en attendant mieux.

(C) *Anacréon, qui était de Téos.*] Moréri (6) avance qu'il y a des gens qui disent qu'Anacréon était *de Téjos, ville de Paphlagonie.* Strabon et Ovide, qu'il cite à la fin de son article, devraient être naturellement ceux qui rapportent cela; mais il ne faut pas attendre de lui cette exactitude de citation. Il est pourtant vrai que M. Moréri n'est pas l'inventeur de ce fait : il l'a trouvé dans ces paroles de Charles Étienne (7) : *Teium, urbs in Paphlagoniâ (ut Sallustius scribit) in quâ ortus fuit Anacreon.* A proprement parler, on ne voit là nulle citation pour ce qui concerne la patrie de ce poëte; car Salluste ne paraît être allégué que pour témoigner qu'il y avait une ville nommée *Téium* dans la Paphlagonie (8). Ainsi on n'est pas plus avancé après avoir vu ce que dit Charles Étienne, qu'après avoir vu ce que dit Moréri. MM. Lloyd et Hofman ne nous soulagent pas mieux : ils ont supprimé la citation de Salluste, dans l'article *Téium*, ayant cru sans doute qu'elle était fausse; et néanmoins il est sûr que Charles Étienne n'a point bronché là : ils ont affirmé, sans citer personne, que ce *Téium*, ville de Paphlagonie sur le Pont-Euxin, est la patrie d'Anacréon; ils ont dit, sous le mot *Téos*, qu'il y a des gens qui le font naître à *Téium.* Ils ne donnent donc aucun témoin que l'on puisse consulter; il a donc fallu aller à la quête, et par ce moyen on a trouvé qu'un des scoliastes d'Horace (9) a dit ces paroles : *Teïa dicta est à Teïo Anacreontis poëtæ lyrici oppido, quod in Paphlagoniâ esse Sallustius indicat, cùm de Sinu Pontico loquitur.* Sur la foi de ce passage je ne voudrais pas garantir que Salluste ait dit que *Téium*, sur le Pont-Euxin, est la patrie d'Anacréon. Ce pourrait bien être une glose du scoliaste, fondée sur ce qu'il avait lu dans Salluste touchant cette ville de Paphlagonie. Mais quand même Salluste et d'autres auraient assuré qu'Anacréon a pris naissance dans cette ville du Pont-Euxin, il ne faudrait pas douter qu'il ne fût natif de Téos dans l'Ionie.

(6) *Au mot* Téos.

(7) *Au mot* Teïum.

(8) Strabon, *lib. XII, pag. m.* 374, 375, *en parle; mais il ne la met point en Paphlagonie.*

(9) *In hæc verba*, od. XVII, *lib. I*, Fide Teïa dices laborantes.

TERMESSE, ville de Pisidie. Voyez la remarque (E) de l'article TELMESSE.

TETTI (SCIPION), en latin *Tettius*, savant homme dans le XVIe. siècle, était de Naples. Sa fin fut malheureuse : on le déféra comme imbu de mauvaises opinions touchant la divinité, et on l'envoya aux galères (A). Il est auteur du Traité *de Apollodoris*, que Benoît Ægius publia à Rome, l'an 1555 (B). Il eut beaucoup de part à l'estime des savans (C).

(A) *On l'envoya aux galères.*] Si M. de Thou ne nous eût appris cela, je ne pense pas qu'on en eût jamais rien su; car le curieux Nicodème, qui a fait tant de recherches sur les auteurs napolitains, reconnaît qu'il n'a su cette infortune de Tetti, que pour l'avoir lue dans M. de Thou. *Questo luogo del Tuano*, dit-il (1), *qui si è trascritto volentieri, perche oltre alla lode che si da al Tetti in esso, si ha una notizia anche curiosa intorno al medesimo Tetti.* Les paroles de M. de Thou sont celles-ci (2) : *Ab eo* (Mureto) *de Scipionis Tettii neapolitani casu cognovit, hominis undecunque, ut ille aïebat, doctissimi, qui delatus quòd malè de numine sentiret, remo mancipatus fuerat, et tunc an adhuc in vivis esset, incertum erat.* M. de Thou parle du temps qu'il était à Rome (3), et des conversations fréquentes qu'il avait avec Muret. Rapportez à ceci ce qu'on lit dans le *Thuana* :

(1) Leon. Nicodemo, Addizioni alla Bibliotheca napoletana, *pag.* 228.

(2) *In Vitâ suâ, lib. I, pag. m.* 1172.

(3) *C'est-à-dire de l'an* 1574.

« Durant le pontificat de Sixte V, » l'inquisition était fort rigoureuse. » Muret me dit : Nous ne savons que » deviennent les gens ici. Je suis » ébahi, quand je me lève, qu'on » me vient dire : Un tel ne se trouve » plus ; et si, l'on n'en oserait parler. » L'inquisition les exécutait promp- » tement. » Il y a ici une faute de mémoire. Muret mourut peu de temps après l'élection de Sixte V, en 1585, et M. de Thou demeura en France pendant cette année ; il n'ouït donc rien dire à Muret sous ce pape-là. Je ne crois point me tromper, si je dis que M. de Thou, se souvenant d'un côté de ce que Muret lui avait dit touchant les exécutions de l'inquisition, et sachant de l'autre que Sixte V fut très-sévère, confondit ensemble le temps auquel Muret lui avait parlé, et le temps auquel Sixte V fut pape. En conversation on n'y regarde pas de si près, et la mémoire n'est point alors assez attentive aux choses, pour faire qu'on évite les anachronismes.

(B) *Il est auteur du traité* de Apollodoris ; *que Benoît Ægius publia à Rome, l'an* 1555 (4).] Il le joignit à son édition d'Apollodore, duquel il a traduit en latin la bibliothéque. Il y a joint des notes où il fait souvent mention de Tetti. Il en parle comme d'un très-honnête homme et d'un savant personnage. *Sic habet exemplar Scipionis Tettii Neapolitani, viri nobilissimi et summæ doctrinæ et modestiæ et humanitatis incredibilis* (5). Voyons ce qu'en dit M. Baillet, dans ses Jugemens des Savans, part. II, ch. X, *des Préjugés de la Précipitation.* « Scipion Tetti, Napolitain, avait employé plusieurs années à son petit Traité des Apollodores, avant qu'on l'envoyât » aux galères. C'est un ouvrage de » deux feuilles ; mais le public, qui » l'a trouvé bon, n'a point cru que » ni la petitesse du corps, ni la » longueur du temps, ni la disgrâce de l'auteur, dût lui en faire » perdre l'estime et le goût. » M. Colomiés (6) a cru que Scipion Tetti n'a écrit que ce Traité et un Catalogue de Manuscrits, publié par le père Labbe (7) : mais il devait savoir que le même père lui attribue (8), *Bibliotheca Scholastica instructissima, latinè, gallicè, italicè, hispanicè, anglicè et græcè*, imprimée à Londres, l'an 1618, *in*-8°. Nicodème n'en a point d'autre connaissance que celle que le père Labbe en donne.

(C) *Il eut beaucoup de part à l'estime des savans.*] Nous savons par lui-même qu'il était lié d'amitié avec plusieurs personnes illustres. *Testes*, dit-il (9), *consciique nostrûm utriusque laborum celeberrimi rerum antiquarum conservatores, nedùm rei litterariæ acerrimi patroni ac defensores, Achillis Maffeus, Gentilisque Delphinius. Testes amici alii litteris et ingenio præstantissimi Carus Hannibal, Baptista Sigicellus, Antonius Augustinus, Alexandri duo, Picolominus et Corvinus, Marcus Casalius. Testes item alii quos longum esset enumerare. Denique et Fulvius Ursinus juvenis imprimis honestus et ornatus, et suprà quàm par sit ejus ætati latinè et græcè eruditus.*

(4) *Conférez ce que dessus, citation* (*b*) *du premier article* Apollodore, *tom. II, pag.* 182.

(5) Ægidius Spoletinus, Notis in Apollodor., *pag.* 41, *apud* Nicodemum, Bibliotheca napoletana, *pag* 228.

(6) Mélanges historiques, *pag.* 91.

(7) *In* Novæ Bibliothecæ MSS. Supplementis.

(8) *In* Bibliothecâ Bibliothecarum.

(9) *In Tractatu* de Apollodoris.

TETTIX, était de l'île de Crète, et passa avec une flotte au Péloponnèse. Il prit terre au promontoire de Ténare, et y bâtit une ville. Son séjour fut auprès d'un lieu que l'on appelait Ψυχοπομπεῖον, parce qu'on y faisait des cérémonies propres à apaiser les manes. C'est là que fut envoyé par la prêtresse de Delphes celui qui avait tué le poëte Archilochus (A).

(A) *C'est là que fut envoyé........ celui qui avait tué..... Archilochus.*] Plutarque, de qui j'ai appris tout cet article, s'exprime en cette façon (1) : Ἐκελεύσθη πορευθεὶς ἐπὶ τὴν

(1) De iis qui serò à numine puniuntur, *pag.* 560.

τοῦ Τέττιγος οἴκησιν, ἱλάσασθαι τὴν τοῦ Ἀρχιλόχου ψυχήν. *On lui commanda d'aller au logis de Tettix, pour apaiser l'âme d'Archilochus.* Selon Suidas, on lui commanda d'aller à Ténare, où Tettix était enseveli, et d'y offrir des sacrifices propitiatoires à l'âme du fils de Télésiclès (2). Goropius Bécanus (3), ne consultant que Suidas, s'est faussement imaginé que ce Tettix était Archilochus lui-même. S'il avait consulté Plutarque, il se serait délivré d'erreur, et il n'aurait pas appliqué, comme il a fait, les paroles dont Archilochus (4) se servit contre un homme qui lui avait dit des injures, Τέττιγα τοῦ πτεροῦ συνείληφας; *cicadam alâ apprehendisti.* Voyez la remarque (C) de l'article ARCHILOCHUS, tome II pag. 276.

(2) *C'était le père d'Archilochus.*

(3) Orig. Antuerp., *lib. IV, apud* Schottum, Bibliothecæ hispan. *pag.* 378.

(4) *Apud* Lucianum, *in* Pseudolog.

TEUCER, fils de Télamon et d'Hésione, sœur de Priam *(a)*, alla avec douze vaisseaux au siége de Troie (*b*), et y donna de belles preuves de son courage, mais il ne vengea point l'affront qu'on fit à Ajax, son frère (*c*), et n'empêcha point que ce frère ne se tuât (*d*). Cela le rendit si odieux à Télamon (A), qu'il en reçut ordre de ne mettre point le pied à Salamine. Il s'en alla donc busquer fortune; et abordant à l'île de Cypre, il y bâtit une ville à laquelle il donna le nom du royaume de son père, dont il se voyait exclus; je veux dire qu'il la nomma Salamine (B). Lorsqu'il eut su que Télamon était mort, il voulut s'aller mettre en possession du royaume; mais Eurysaces, fils d'Ajax, l'en empêcha. Cette résistance fit naître l'envie à Teucer de faire l'aventurier: il fit voile vers les côtes d'Espagne, et y ayant pris terre à l'endroit où fut bâtie la nouvelle Carthage, il s'avança jusqu'en Galice, et s'y établit. Justin l'assure (*e*); mais il y a plus d'apparence que Teucer se fixa dans l'île de Cypre (C). Il bâtit un temple à Jupiter dans Salamine, et il ordonna qu'on y sacrifierait un homme à cette divinité (D). Ce cruel sacrifice ne fut aboli qu'au temps de l'empereur Hadrien. Les descendans de Teucer ont régné là pendant plusieurs siècles. Pausanias (*f*) dit qu'ils y ont régné jusques à Évagoras: c'est parler avec peu d'exactitude; car ils y ont régné plus long-temps (E). Ils ont aussi régné dans la Cilicie, comme je l'ai dit en parlant d'Ajax, fils de Teucer. Un passage de Pausanias (*g*) donne lieu de croire que Teucer se maria avec une fille de Cinyras. Il fut assisté par le roi des Tyriens, pour s'établir dans sa nouvelle domination. C'est Virgile qui nous l'apprend (*h*): son commentateur Servius ne nie pas que plusieurs n'aient dit cela. D'autres disaient que Teucer s'était rendu maître du pays sans ce secours. Homère le donne

(*a*) *Voyez la rem.* (D) *de l'art.* TÉLAMON.

(*b*) Hygin., *cap. XCVII.*

(c) *Teucer non receptus à patre Telamone ob segnitiam non vindicatæ fratris injuriæ, Cyprum appulsus cognomine patriæ suæ Salamina constituit.* Vell. Paterculus, *init.*

(*d*) Ἐδιώχθη ἀπὸ τῆς Σαλαμῖνος ὡς μὴ τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ Αἴαντα κωλύσας σφαγιασθησόμενον ὑφ' αὐτοῦ. *Ejectum Salamine eò quòd Ajacem fratrem manus sibi illaturum minimè prohibuisset.* Scholiast. Æsch. *in* Persic.

(*e*) Justin. *lib. XLIV, capite III.*

(*f*) *Libro II, pag.* 71.

(*g*) *Libro I, pag.* 3.

(*h*) Æn. *libro I, vers.* 620.

pour le meilleur tireur d'arc qui fût dans l'armée des Grecs (*i*).

(*i*) . . . . Τεῦκρός θ' ὃς ἄριστος Ἀχαιῶν Τοξοσύνῃ, ἀγαθὸς δὲ καὶ ἐν σταδίῃ ὑσμίνῃ.

Teucerque qui præstantissimus Achivorum arte sagittandi, strenuus autem et in statariâ pugnâ. Homer. Iliad., *lib. XIII*, *vers.* 313. *Voyez aussi lib. VIII*, *vers.* 266 *et suiv.*, *et* Horace, ode *IX*, *lib. IV*.

(A) *Cela le rendit si odieux à Télamon*(1).] Teucer, dans Sophocle, prédit cette disgrâce; il prévoit que son père le traitera de bâtard (2), l'appellera lâche et poltron, l'accusera même d'avoir contribué frauduleusement à la perte de ce frère, par l'envie de recueillir seul la succession; et le chassera du logis. Il remarque que Télamon ne riait jamais, non pas même dans les occasions de joie; et qu'à plus forte raison serait-il chagrin et bourru en apprenant sur ses vieux jours la mort funeste de son fils. Cicéron trouvait sans doute très-beaux les vers où Pacuve décrivit la réception que ce père fit à Teucer; car voici comme il en parle (3) : *Quid potest esse tam fictum quàm versus, quàm scena, quàm fabulæ? Tamen in hoc genere sæpè ipse vidi quùm ex personâ mihi ardere oculi hominis histrionis viderentur spondalia illa, dicentis,*

Segregare abs ste ausus, aut sine illo Salamina ingredi,
Neque paternum aspectum es veritus.

Nunquàm illum aspectum dicebat, quin mihi Telamon iratus furere luctu filii videretur. Ut ille inflexa ad miserabilem sonum voce,

. . . . Quem ætate exactâ indigem
Liberum lacerâsti, orbâsti, extinxisti, neque fratris necis,
Neque gnati ejus parvi qui tibi in tutelam est traditus.

Flens ac lugens dicere videbatur? Quæ si ille histrio quotidiè cùm ageret, tamen rectè agere sine dolore non poterat, quid Pacuvium putabis in scribendo, leni animo ac remisso fuisse?

(1) *Voyez dans* Servius, in *Æn.*, *lib. I*, *vs.* 619, *toutes les causes qu'on débite de la colère de Télamon.*

(2) *Agamemnon, dans le VIII*e. *de l'*Iliade, *vs.* 284, *lui dit que Télamon l'avait élevé avec soin, quoique bâtard.*

(3) De Oratore, *lib. II*, *folio* 80.

(B) *Je veux dire qu'il la nomma Salamine.*] Un oracle (4) d'Apollon lui avait promis que la nouvelle Salamine qu'il bâtirait ne serait pas moins illustre que l'autre :

Certus enim promisit Apollo
Ambiguam tellure novâ Salamina futuram (5).

L'endroit où Horace dit cela est fort connu, parce que c'est un morceau de chanson à boire.

Teucer Salamina patremque
Cùm fugeret, tamen uda Lyæo,
Tempora populeâ fertur vinxisse coronâ,
Sic tristes affatus amicos;
Quò nos cunque feret melior fortuna parente,
Ibimus ô socii, comitesque :
Nil desperandum Teucro duce et auspice Teucro.
. . . .
O fortes pejoraque passi
Mecum sæpè viri, nunc vino pellite curas,
Cras ingens iterabimus æquor.

Teucer ne dit point, dans Horace, où il bâtirait la nouvelle Salamine; mais dans Euripide il marque que ce serait dans l'île de Cypre; et c'est aussi là que tous les historiens marquent qu'il la bâtit, si vous en exceptez Messala Corvinus, dont Meursius relève la faute. *Itaque manifestus est error Messallæ Corvini, qui in Sidoniâ conditam à Teucro dicit, lib. de Augusti progenie :* Teucer qui patriâ profugus in Sidoniâ alteram Salaminam condidit (6).

(C) *Il y a plus d'apparence que Teucer se fixa dans l'île de Cypre.*] S'il avait été planter ses tabernacles en Espagne, Asclépiade de Myrléa, qui avait enseigné la grammaire en ce pays-là, n'eût point oublié de le dire dans la description qu'il fit des peuples qui l'habitaient; puisqu'il n'oublia pas d'observer (7) que quelques-uns de ceux qui avaient porté les armes sous Teucer s'établirent en Galice. Son silence est ici une forte preuve.

(D) *Il ordonna qu'on y sacrifierait un homme à cette divinité.*] Tacite, qui parle de la construction de ce

(4) Euripide, *in* Helenâ, *fait mention de cet oracle.*

(5) Horat., od. VII *libri I*, vs. 28.

(6) Meursius, *in* Cypro, *pag.* 58. *Dans la page précédente il corrige* Acron, *qui a dit sur la* VIIe. ode *du* Ier. *livre d'*Horace, *que l'une des deux Salamines était* in Thraciæ regione (*il fallait dire* Atticæ regione), *et l'autre dans l'île de Cypre.*

(7) *Apud* Strabonem, *lib. III*, *pag. m.* 108.

temple, ne dit rien de ce sacrifice, *et Jovi Salaminio Teucer Telamonis patris irâ profugus* (8). C'est Lactance qui nous en apprend ce que j'en rapporte. *Apud Cypri*, dit-il (9), *Salaminem humanam hostiam Jovi Teucrus immolavit, idque sacrificium posteris tradidit, quod est nuper Hadriano imperante sublatum.* Ce qui m'embarrasse là-dedans, est que Porphyre (10), qui avoue que pendant fort long-temps on a immolé des hommes dans Salamine, ne dit point que l'on en ait immolé à Jupiter, et qu'il déclare que cette coutume cessa sous le règne de Diphilus, contemporain de Séleucus le théologien. Ce prince établit qu'au lieu d'un homme on immolerait désormais un bœuf. Ce sacrifice était offert à Agraule, fille de Cécrops et de la nymphe Agraulis.

(E) *Ils ont régné plus long-temps.*] Il paraît, par une harangue d'Isocrate, que ce n'a pas été sans interruption; car il introduit Nicoclès, qui, après avoir touché que Teucer, le chef de leur race, avait bâti Salamine, ajoute qu'Évagoras son père avait recouvré le royaume que d'autres avaient perdu; et qu'il avait mis les choses en un tel état, que non-seulement les Phéniciens ne tyrannisaient plus Salamine, mais aussi que cette ville avait pour roi ceux à qui le royaume avait appartenu au commencement. Voilà donc la postérité de Teucer sur le trône après la mort d'Évagoras. Il est sûr que son fils Nicoclès a régné dans Salamine. Quelques-uns (11) veulent que Démonicus y ait aussi régné, et qu'il ait été son fils. Isocrate leur adresse des harangues. Nous trouvons aussi un Nicocréon roi de Salamine, issu de Teucer (12). Le docte Meursius le prend pour celui auquel Ptolomée donna le gouvernement de Cypre (13), l'an premier de la 117e. olympiade, soixante-deux ans après la mort d'Évagoras (14). Il n'en a point d'autre raison qu'un passage d'Antoninus Libéralis. Méchante raison par conséquent, puisque les métamorphoses des Grecs ne s'appliquaient point à un siècle aussi éloigné du temps fabuleux que l'était celui des successeurs d'Alexandre. Le Nicocréon d'Antoninus Libéralis n'est donc pas le même que celui de Ptolomée. Je passe sous silence que Nicocréon a régné avant l'olympiade que Meursius a cotée (15); ce qui n'empêcherait pas que le roi d'Égypte n'eût pu lui donner le gouvernement dont il est question.

(8) Tacitus, Annal., *lib. III.*

(9) Lact., Divin. Inst., *lib. I, cap. XXI.*

(10) De Abstinentiâ, *lib. II;* Eusèbe, de Præpar. Evang., *lib. IV, cap. XVI;* Saint Cyrille, in Julianum, *lib. IV, rapportent tout le passage de* Porphyre, *teste* Meursio, *in* Cypro, *pag.* 61.

(11) *Voyez* Meursius, *in* Cypro, *pag.* 113.

(12) Antonio Liberalis, Metamorphos., *cap. XXXIX.*

(13) Diodorus Siculus, *lib. XIX.*

(14) *Voyez* Meursius, *in* Cypro, *lib. II, cap. XII et XV.*

(15) *Il joua une tragédie devant Alexandre.* Plut., *in* Alexandr., *pag.* 681. Isocrate *dîna chez lui.* Idem, *in* Isocrate.

TEXÉRA (Joseph), dominicain portugais au XVIe. siècle *, fut confesseur de don Antonio, roi de Portugal; et l'ayant suivi en France il s'y arrêta et fut fait aumônier et prédicateur du roi. Il fut confesseur de Charlotte-Catherine de la Trimouille, princesse de Condé, et du prince de Condé, son fils. Il publia quelques livres (A), et mourut l'an 1601 (*a*). Il *prêchait que nous sommes tenus d'aimer tous les hommes, de quelque religion, secte, et nation qu'ils soient, jusques aux Castillans* (*b*). Cela marquait beaucoup sa passion contre le prince (*c*) qui avait conquis le Portugal sur le malheureux don Antonio. Un de ses ouvrages fut réfuté par ordre du roi d'Espagne (B).

* Cet article est posthume. C'est des *Mémoires* de Niceron qu'est extrait celui qu'on lit dans le Dictionnaire de Chaufepié.

(*a*) Konig., Biblioth., *pag.* 796.

(*b*) Traité Parénétique, par un pèlerin espagnol, *folio* 114, *édit. d'Aux.*, 1597, in-12.

(*c*) *Philippe II, roi d'Espagne.*

(A) *Il publia quelques livres.*] Son *Compendium de Portugalliæ Ortu,*

regni Initiis, Rebusque à regibus gestis, fut imprimé à Paris, l'an 1582, *in*-4°. Ce livre fut réfuté par Duardus Nonius Leo, jurisconsulte portugais, contre lequel Texéra écrivit ensuite: *Confutatio nugarum Duardi Nonii Leonis et aliorum qui Portugalliæ regnum Philippo Castellæ regi jure hæreditario obvenisse contendunt, et Antonii veri Portugalliæ regis jus vellicare*. Cet ouvrage fut imprimé l'an 1592. Je trouve dans le Catalogue de la bibliothéque de M. de Thou (1), *Jos. Texere, Suite d'un discours intitulé*, Adventure, *etc. touchant don Sébastien, roi de Portugal*, 1602, *in*-8°. On imprima à Paris, en 1590, et à Leyde en 1592, *Josephi Texeræ Exegesis genealogica arboris gentilitiæ Henrici IV Gallorum regis*. L'auteur fit un autre ouvrage sur la généalogie du prince de Condé en 1596, et il en donna une seconde édition plus ample l'an 1598, *in*-12. Elle est intitulée: *Rerum ab Henrici Borbonii Franciæ protoprincipis majoribus gestarum Epitome: ejusdemque Henrici Genealogiæ Explicatio, à divo Ludovico per Borbonios atque ab Imbaldo Trimollio ad utrumque dicti Henrici parentem repetitæ*. Il y joignit le narré des cérémonies qui furent observées lorsque la princesse de Condé abjura le calvinisme entre les mains du légat du pape, à Rouen le 28 de décembre 1596. Il remarque une chose dont je vais faire mention, parce qu'elle peut servir de supplément à un fait que j'ai rapporté dans l'article de Botéro (2), et qui a donné quelque lieu aux plaisanteries des protestans.

L'une des cérémonies fut que la princesse de Condé étant à genoux, le légat et les prélats qui l'accompagnaient récitèrent le *Miserere*, et puis le *Deus misereatur nostri*: ils récitaient tour à tour lui un verset et eux un autre: à chaque verset qu'il récitait il touchait doucement de sa baguettte les épaules de la princesse. La connétable, qui était auprès de la princesse, ne pouvait, à cause de la foule, détourner la tête tant soit peut, ainsi la baguette lui donnait à chaque fois sur le visage. Le légat, s'en étant aperçu, coupa le bout de la baguette. Presque tout le monde crut que cela faisait partie du cérémonial: Joseph Texère le crut aussi; mais le légat le désabusa. *Intereà verò dum illustrissimus dominus legatus suum versiculum recitaret, ad quemlibet leviter contingebat cum virgulâ spatulas dominæ principissæ eam absolvendo. Hìc animadvertendum est, quòd, cùm illustrissima domina comestabilis esset d. principissæ proxima, ita in angustias redacta fuerit, ut nec se movere loco, nec caput inclinare, aut avertere posset. Undè accidit, ut plus illìc, quàm aliæ omnes mereretur: quia scilicet, cùm dicti psalmi recitarentur antiphonatim, ut dictum est, ab illustrissimo d. legato et clero præsente, et ad quemque versiculum d. legatus ipsam principissam scipiunculo, vel virgulâ tangeret in humeris (juxta ritum et constitutionem ecclesiæ), cùm in spatulam sinistram deflecteret, simul caput et vultum multis vicibus dominæ comestabilis contingebat. Quod advertens ipse d. legatus, abrupit punctum virgulæ versùs cuspidem: quod ferè omnes putabamus hoc animadverso fuisse partem aliquam hujusce ceremoniæ. Sed ego rescivi ex ore ipsius illustrissimi d. legati veritatem rei. Hæc diximus, ne quis deinceps in eo hallucinetur ubi veritatem resciscat* (3). Il n'y a point de particularités qui méritent mieux d'être observées que celle-là; car elle pouvait tromper les assistans: ils pouvaient s'imaginer qu'une telle circonstance, n'étant point encore marquée dans la rubrique, signifiait quelque mystère, quelque cas nouveau et fort singulier. Les spéculatifs et les railleurs pouvaient à l'envi débiter sur ce sujet mille chimères.

(B) *Un de ses ouvrages fut réfuté par ordre du roi d'Espagne.*] J'ai cité un livre qui a été traduit de castillan en français par un certain Dralymont *, qui ajoute quelquefois des notes à l'original. Voici l'une de ces notes. « Un Juif, nommé Duard Non-

(1) *Pag.* 336 *de la II*e. *partie.*

(2) *Voyez la remarque* (C) *de l'article* Botéro, *tom. IV, pag.* 20, *et la remarque* (K) *de l'article d'*Henri IV, *tom. VIII, pag.* 62.

(3) Texera, de Conversione Carlottæ Catharinæ principissæ Condæi, *pag.* 26, 27.

* Ce nom, qui est l'anagramme de Montlyard, désigne en effet J. de Montlyard; c'est ce qu'apprend Prosper Marchand, dans l'article qu'il lui a consacré en son *Dictionnaire historique*.

» nès de Léon (*),..... contre les lois » de Portugal, qui ferment la porte » des honneurs et dignités de la na- » tion (c'est-à-dire à tous ceux qui » descendent de juifs), a été fait » par le roi catholique conseiller au » royaume, en récompense d'avoir » composé contre frère Joseph Texè- » re, Portugais, de l'ordre des frè- » res prêcheurs (personnage aujour- » d'hui fort renommé en Europe, et » connu de tous les princes d'icelle, » tant ecclésiastiques que séculiers; » et singulièrement en France, où » les plus grands du royaume et tous » hommes d'honneur l'aiment et » voient volontiers, à cause de son hon- » nête conversation, bonnes mœurs » et singulière doctrine, comme » l'un des plus accomplis en la con- » naissance de l'histoire et prosapie » des grands qui se puisse trouver, » selon que ses œuvres et devis com- » muns en donnent suffisamment té- » moignage), un livre de censures, » qui est non-seulement infâme, » mais plein de propositions héréti- » ques et téméraires. Je m'étonne » fort de la patience de ce religieux, » lequel étant si consumé et pratique » en l'histoire, entendant bien les » affaires d'état, et étant si jaloux de » son honneur, ainsi que nous sa- » vons, comme il ne met la main à la » plume (4), écrivant non-seulement » contre les erreurs et faussetés de » ce juif, mais aussi contre la ma- » jesté catholique: attendu qu'il a fait » faire contre lui un livre tant faux » et infâme (ce que sa dite majesté » avoue en un privilége donné l'an » 1590), et permis audit juif d'im- » primer un livre de la Généalogie » des rois de Portugal, traduit par » lui en langue castillane, d'une » autre en latin; qu'il composa par » son commandement, lequel est ce- » lui-ci de Censures dont nous par- » lons (5). »

(*) Duard. Non. liv. des Censures, etc.

(4) *Je m'étonne de ceci; car nous avons vu, dans la remarque précédente, que la réfutation de l'ouvrage de ce juif fut publiée par Texéra, l'an* 1592.

(5) Traicté parenetique par un Pelerin espagnol battu du temps et persecuté de la fortune, *folio* 51 *verso et* 52, *édit. d'Aux.*, 1597. *Notez que ce Traité parénétique fut réimprimé, l'an* 1641, *sous le titre de* Fuora Villaco, *c'est-à-dire* la Liberté du Portugal, etc.

THAÏS, courtisane grecque, suivit l'armée d'Alexandre, et fut cause de la ruine de Persépolis (A). Elle se fit tellement aimer de Ptolomée, roi d'Égypte, qu'il l'épousa (*a*). On n'a pas de bonnes raisons de croire que Ménandre ait été l'un de ses galans. C'est ce qu'on va discuter en relevant les erreurs de M. Moréri (B). Le nom de cette courtisane fut donné communément, dans les comédies et dans d'autres pièces de poésie, aux femmes prostituées (*b*). On dit que Paphnuce, qui florissait au IVe. siècle, convertit dans Alexandrie une fameuse fille de joie nommée THAÏS (C).

(*a*) *Voyez la rem.* (A) *vers la fin.*

(*b*) *Voyez* Juvénal, sat. III, *vs.* 93, *où il dit*,

.... an melior cùm Thaïda sustinet?........

et Martial *en plusieurs endroits.*

(A) *Elle fut cause de la ruine de Persépolis.*] M. Guillet a raison de dire que Thaïs conçut ce dessein par un principe d'ambition. *Elle proposa à* Alexandre *de brûler le palais royal de Persépolis, et ne lui dissimula pas qu'elle mourait d'envie d'y mettre le feu la première, pour faire dire un jour par tout l'univers que les dames athéniennes qui avaient suivi Alexandre dans la Perse avaient vengé l'incendie de la ville d'Athènes, autrefois embrasée par Xerxès. Sa beauté et son éloquence firent réussir son ambition; et le palais royal fut brûlé cette nuit-là* (1). Voici une relation plus ample de cette aventure: je la donne selon la version d'Amyot. « Depuis ainsi, comme il » se preparoit pour aller encore apres » Darius, il se mit un jour à faire » bonne chere, et à se recreer en un » festin, où l'on le convia avec ses » mignons, si privément, que les » concubines mesme de ses fami- » liers furent au banquet avec leurs » amis, entre lesquelles la plus

(1) Guillet, Athènes ancienne et nouvelle, *pag.* 291.

» renommée estoit Thais, native » du pays de l'Attique, estant l'a- » mie de Ptolomeus, qui après le » trespas d'Alexandre fut roi d'É- » gypte. Ceste Thais partie louant » Alexandre dextrement, et partie » se jouant avec luy à table, s'ad- » vança de luy entamer un propos » bien convenable au naturel affecté » de son pays, mais bien de plus » grande consequence qu'il ne luy » appartenoit, disant que ce jour-là » elle se sentoit bien largement à son » gré recompensée des travaux qu'el- » le avoit soufferts à aller errant çà » et là par tout le pays de l'Asie en » suivant son armée, quand elle » avoit eu ceste grace et ceste heur » de jouer à son plaisir dedans le » superbe palais royal des grands » roys de Perse; mais que encore » prendroit-elle bien plus grand » plaisir à brusler, par maniere de » passe-temps et de feu de joye, » la maison de Xerxes qui avoit » bruslé la ville d'Athenes, en y » mettant elle-mesme le feu en sa » presence et devant les yeux d'un » tel prince comme Alexandre, à » celle fin qu'on peust dire au temps » advenir, que les femmes suivans » son camp avoient plus magnifique- » ment vengé la Gréce des maux que » les Perses luy avoient faicts par le » passé, que n'avoient jamais faict » tous les capitaines grecs qui furent » oncques, ny par terre ny par mer. » Elle n'eut pas si tost achevé ce » propos, que les mignons d'Alexan- » dre y assistans se prirent inconti- » nent à battre des mains et à mener » grand bruit de joye, disans que » c'estoit le mieux dit du monde, et » incitans le roy à le faire. Alexan- » dre, se laissant aller à leurs instiga- » tions, se jetta en pieds, et prenant » un chappeau de fleurs sur sa teste, » et une torche ardente en sa main, » marcha luy-mesme le prémier : ses » mignons allerent apres tous de » mesme, crians et dansans tout à » l'entour du chasteau (2). » Diodore de Sicile observe (3) que Thaïs, après le roi, fut la première qui mit le feu, et que toutes les maisons autour du palais royal furent consumées. Il la qualifie ἑταίρα, mot qui peut être interprété par celui de courtisane. Notez que, selon Plutarque, il n'y eut que le palais royal de brûlé. Mais, selon Quinte-Curce, toute la ville fut réduite en cendres, et ne fut jamais rebâtie. Je m'étonne qu'il ne fasse pas entrer dans le discours de la courtisane ce qui en était le plus bel endroit. Il ne lui fait rien dire qui témoigne qu'elle aspirât à la gloire de faire dire dans les siècles à venir qu'elle et ses camarades avaient plus contribué à venger la Grèce, que les plus grands capitaines. *De die inibat convivia* (Alexander) *quibus feminæ intererant : non quidem quas violari nefas esset ; quippe pellices licentiùs quàm decebat cum armato vivere adsuetæ. Ex his una Thaïs et ipsa temulenta*, maximam apud omnes Græcorum initurum gratiam *adfirmat*, si regiam Persarum jussisset incendi, expectare hoc eos, quorum urbes barbari delessent. *Ebrio scorto de tantâ re ferente sententiam, unus et alter, et ipsi mero onerati adsentiunt, rex quoque fuit avidior quàm patientior :* quin igitur ulciscimur Græciam, et urbi faces subdimus. *Omnes incaluerant mero : itaque surgunt temulenti ad incendendam urbem, cui armati pepercerant. Primus rex ignem regiæ injecit ; tùm convivæ et ministri pellicesque. Multa cedro ædificata erat regia : quæ celeriter igne concepto, latè fudit incendium. Quod ubi exercitus, qui haud procul ab urbe tendebat, conspexit, fortuitum ratum, ad opem ferendam concurrit. Sed ut ad vestibulum regiæ ventum est, vident regem ipsum adhuc adgerentem faces. Omissâ igitur, quam potaverant aquâ, aridam materiam in incendium jacere ceperunt. Hunc exitum habuit regia totius Orientis ...... ac ne longâ quidem ætate quæ excidium ejus sequuta est, resurrexit* (4). Remarquez, je vous prie, que non-seulement il ne paraît point par ces deux récits que Thaïs ait assisté à ce festin en qualité de courtisane d'Alexandre, mais qu'il paraît même qu'elle n'avait point ce caractère. Quinte Curce dit seulement qu'elle était l'une des concu-

(2) Plutarque, *dans la* Vie d'Alexandre, *pag. m.* 179 : *vous trouverez le grec à la page* 687 *de l'édition de Francfort*, 1620.

(3) Diodorus Siculus, *lib. XVII, cap. LXXII.*

(4) Q. Curtius, *lib. V, cap. VII.*

bines qui suivaient l'armée (5). Plutarque assure formellement qu'elle était la concubine de Ptolomée, l'un des capitaines d'Alexandre. Cependant c'est une opinion assez commune qu'elle fut l'une des maîtresses d'Alexandre ; mais cette opinion pourrait bien être trompeuse, quoiqu'un passage d'Athénée la favorise. Cet auteur dit qu'Alexandre avait avec lui cette courtisane, et qu'après la mort de ce conquérant elle épousa Ptolomée, roi d'Égypte, dont elle eut deux fils et une fille nommée Irène, qui fut femme d'Eunostus, roi de Soles (6) dans l'île de Cypre. Ὁ δὲ μέγας Ἀλέξανδρος οὐ Θαΐδα εἶχε μεθ' ἑαυτοῦ τὴν Ἀττικὴν ἑταίραν; περὶ ἧς φησι Κλείταρχος ὡς αἰτίας γενομένης τοῦ ἐμπρησθῆναι τὰ ἐν Περσεπόλει βασίλεια· αὕτη δὲ ἡ Θαῒς καὶ μετὰ τὸν Ἀλεξάνδρου θάνατον, καὶ Πτολεμαίῳ ἐγαμήθη τῷ πρώτῳ βασιλεύσαντι Αἰγύπτου, καὶ ἐγέννησεν αὐτῷ τέκνον Λεοντίσκον καὶ Λάγον, θύγατέρα δὲ Εἰρήνην, ἣν ἔγημεν Εὔνοστος ὁ Σόλων τῶν ἐν Κύπρῳ βασιλεύς. *Thaïs Atheniensis meretrix cum Alexandro Magno fuit, eumque præcipuè impulit, ut Cleitarchus autor est, ad comburendam regiam Persepolidis. Post obitum Alexandri, Ptolemæo, qui primus Ægypti regnum adeptus est, illa nupsit, ex eoque liberos concepit, Leontiscum et Lagum mares : Eirenen fœminam, quæ Solonis Eunosti regis Cypriorum uxor fuit* (7).

(B) *En relevant les erreurs de M. Moréri.*] I. Il dit qu'elle était d'*Alexandrie*, et qu'*étant allée à Athènes*, elle *attira à soi toute la jeunesse de ce pays.* Voici comment on réfute cette fausseté dans l'ouvrage que je cite (8) : « Ne vous laissez pas surprendre à l'erreur de cinq ou six méchans dictionnaires historiques, qui disent que Thaïs était d'Alexandrie. Il y a eu si peu d'intervalle entre le temps qu'Alexandre jeta les fondemens de cette ville d'Égypte, et le temps qu'il brûla la capitale de Perse, qu'il aurait fallu que Thaïs eût été prise vitement entre les premiers nés d'Alexandrie, et portée dans le berceau, pour se pouvoir trouver à l'embrasement de Persépolis : car vous savez qu'après la bataille d'Arbelle, gagnée la même année de la fondation d'Alexandrie, *In Oriente victoriis magis quàm passibus omnia peragrabat Alexander*. Mais sans raffiner sur la chronologie, Plutarque et Athénée disent qu'elle était d'Athènes (9). » II. M. Moréri ajoute que *le poëte Ménandre l'a rendue célèbre par ses vers, d'où elle a été appelée Ménandréenne*. Cela est tiré du Dictionnaire de Charles Étienne, et ne peut pas être réfuté aussi fortement, que la paraphrase de M. Guillet. *Ce fut là*, dit-il (10) en parlant d'Athènes, *que Thaïs eut une amourette avec Ménandre, ce poëte célèbre qui eut le cœur si tendre, et l'inclination si amoureuse, qu'il fit des folies extraordinaires pour ses maîtresses.* J'allègue contre cela ce que Plutarque nous dit (11), que Thaïs était concubine de Ptolomée pendant l'expédition d'Alexandre, et ce qu'Athénée observe qu'elle fut l'épouse de ce Ptolomée après la mort de ce conquérant. C'est une bonne preuve que si elle eut une amourette avec Ménandre, ce fut avant cette expédition. Il est même probable qu'elle avait été la bonne amie de Ptolomée, quelque temps avant la guerre d'Asie. Il est, dis-je, probable que ce grand seigneur macédonien l'avait tirée d'Athènes, et l'avait gardée chez lui pendant quelque temps avant que l'on commençât l'attaque de Darius. Or cette expédition d'Alexandre fut commencée lorsque Ménandre n'avait qu'environ huit ans (12): il n'est donc pas possible que ses amours pour la courtisane Thaïs aient précédé la guerre de Perse. En quel temps donc les placera-t-on, puisque Thaïs, après la mort d'Alexandre, de-

(5) *Ce sens-là peut remplir toute la force des termes de* Quinte-Curce.

(6) *C'est ainsi qu'il faut traduire le grec d'Athénée* Εὔνοστος ὁ Σόλων τῶν ἐν Κύπρῳ βασιλεύς, *et non pas comme Dalechamp*, Solonis Eunosti regis Cypriorum.

(7) Athen., *lib. XIII*, *pag.* 576, *D.*

(8) Guillet, Athènes ancienne et nouvelle, *p.* 291, 292.

(9) *Ils disent qu'elle était du pays d'Attique, mais non pas d'Athènes.*

(10) Guillet, Athènes ancienne et nouvelle, *pag.* 292.

(11) *Voyez la remarque précédente.*

(12) *Il naquit environ la troisième année de la* 109e. *olympiade. V.* Vossius, de Poëtis græcis, *pag.* 57; *et Alexandre se mit en marche la troisième année de la* 111e. *olympiade.*

vint l'épouse d'un roi d'Égypte, je veux dire de ce même Ptolomée qu'elle avait suivi partout pendant que ce conquérant subjuguait l'Asie? J'ai une autre raison à alléguer contre ces amours. Je ne pense pas qu'on les puisse mieux prouver que par ces vers de Properce,

Turba Menandreæ fuerat nec Thaïdos olim
Tanta, in quâ populus lusit Erichthonius (13);

ou que par ceux-ci, dans lesquels le même poëte a renfermé quelques conseils de maquerelle,

Non te Medeæ delectent probra sequacis,
Nempè tulit fastus ausa rogare prior:
Sed potiùs mundi Thaïs pretiosa Menandri,
Cùm ferit astutos Comica mœcha Getas (14);

ou enfin que par cette inscription de Martial, sous la Thaïs de Ménandre,

Hæc primum juvenum lascivos lusit amores,
Nec Glycere, verè Thaïs amica fuit (15).

Mais il est sûr que par cette Thaïs de Ménandre, dont ces deux poëtes latins font mention, il faut entendre une comédie de Ménandre intitulée Thaïs, et non pas la courtisane qui fut cause de l'incendie de Persépolis. Consultez les observations de M. Gronovius le père (16). Je ne voudrais pas nier que notre Thaïs ne fût, dans l'esprit du poëte, l'original de la comédie qui portait son nom; mais cela ne prouve point qu'il y ait eu des intrigues amoureuses entre Ménandre et la courtisane dont il s'agit dans cet article.

(C) *On dit que Paphnuce . . . convertit dans Alexandrie une . . . .* THAÏS.] Charles Étienne, et après lui plusieurs autres lexicographes, rapportent cette conversion: ils citent tous Volaterran, qui en effet l'a racontée de cette manière. Paphnuce, dit-il (17), étant allé *incognito* chez Thaïs l'Alexandrine (18), ne trouvait jamais qu'elle le menât dans un lieu assez retiré; et comme enfin elle l'avertit qu'où ils étaient autre que Dieu ne pourrait savoir leurs démarches, il prit occasion de l'exhorter à craindre Dieu qui voyait et qui punissait les actions les plus cachées. Cette remontrance la toucha si vivement, qu'elle renonça au métier, et qu'elle devint une sainte femme *.

(13) Propert., eleg. VI, *lib. II.*

(14) *Idem*, *lib. IV*, eleg. V.

(15) Martial., epigr. CLXXXVII, *libri XIV.*

(16) Sur les Écrivains ecclésiastiques, *au chap. II*, *pag.* 25 *et suiv.*

(17) Volaterr., *libro XX*, *circa initium*, *pag. m.* 718.

(18) *Thaidis nomen nobilitatum in primis à Thaide Alexandrinâ.* Idem, ibidem.

* Leclerc et Joly disent que, quoique le plus ancien auteur cité par Bayle soit Volaterran, il est certain cependant que l'histoire de la conversion de Thaïs se trouve dans les Vies anciennes des pères du désert, et ils renvoient au Recueil de Rosweid, page 374.

THALÈS, l'un des sept sages de la Grèce. Moréri en a parlé amplement. J'ajoute que ce philosophe croyait que le monde était l'ouvrage de Dieu, et que Dieu voyait les plus secrètes pensées du cœur de l'homme (A). Quelques-uns disent qu'il se maria; mais d'autres soutiennent que cela est faux, et qu'il éluda là-dessus les persécutions de sa mère, en lui disant, lorsqu'il était jeune, *Il n'est pas encore temps;* et lorsqu'il fut sur le retour, *Il n'est plus temps* (*a*). On veut qu'il ait cru que mourir et vivre c'est la même chose; et qu'étant interrogé pourquoi donc il ne mourait pas, il fit la réponse que d'autres donnent à Pyrrhon (*b*). Une vieille femme se moqua de lui assez plaisamment, sur ce qu'étant sorti de son logis avec elle pour contempler les astres, il tomba dans un fossé (B). On croit qu'il vécut plus de quatre-vingt-dix ans (C).

Ceux qui ont quelque connaissance de la doctrine des plus anciens philosophes de la Grèce n'ignorent pas qu'il a soutenu que l'eau était le principe de tous les corps qui composent

(*a*) Diog. Laërtius, *lib. I*, *num.* 26.

(*b*) *Voyez l'article* PYRRHON, *tom. XII*, *pag.* 109, *cit.* (37).

l'univers. Il y aurait bien des réflexions à faire sur cette supposition (D). Je citerai un passage qui nous apprendra qu'il fit de très-belles découvertes dans l'astronomie, et qu'en particulier il fut si content d'avoir trouvé en quelle raison est le diamètre du soleil (E) au cercle décrit par cet astre autour de la terre, qu'ayant enseigné cela à un homme qui lui offrit pour récompense tout ce qu'il voudrait, il ne demanda que la bonne foi de faire savoir que la gloire de cette invention lui était due (*c*).

(*c*) *Voyez la rem.* (D).

(A) Thalès *croyait que le monde était l'ouvrage de Dieu, et que Dieu voyait les plus secrètes pensées du cœur de l'homme.*] Je parle ainsi comme simple rapporteur de ce que je trouve dans Diogène Laërce, et sans affirmer que ce fussent effectivement les opinions de ce philosophe. On compte parmi ses Apophthegmes ces trois-ci: Dieu est la plus ancienne de toutes les choses, car il est incréé (1); le monde est la plus belle de toutes les choses, car il est l'ouvrage de Dieu; tant s'en faut que ceux qui commettent un péché puissent se cacher aux yeux de Dieu, qu'ils ne peuvent pas même lui dérober la connaissance de leurs pensées (2). Vous pourrez voir à la note le texte grec de l'historien des philosophes; et voici Valère maxime qui témoigne la même chose à l'égard de la troisième sentence : *Mirificè etiam Thales. Nam interrogatus an facta hominum deos fallerent : Nec cogitata, inquit. Ut non solùm manus, sed etiam mentes puras habere vellemus; cùm secretis cogitationibus nostris cœleste numen adesse credidissemus* (3). La glose de Valère Maxime, savoir qu'on parlait ainsi afin que la foi de la présence de Dieu aux pensées les plus secrètes de l'âme obligeât les hommes à tenir leur cœur non moins que leurs mains dans la pureté, est très-conforme à un passage de Cicéron concernant le même Thalès. Examinez bien toute la suite du raisonnement de Cicéron, vous trouverez que le fondement de la maxime de cet ancien sage de la Grèce était le profit moral que l'homme en pouvait tirer : *Meliùs Græci atque nostri, qui ut augerent pietatatem in deos, easdem illos urbes quas nos incolere voluerunt. Affert enim hæc opinio religionem utilem civitatibus. Siquidem et illud benè dictum est à Pythagorâ doctissimo viro, tùm maximè pietatem et religionem versari in animis, cùm rebus divinis operam daremus : et quòd Thales, qui sapientissimus inter septem fuit, homines existimare oportere deos omnia cernere, deorum omnia esse plena : fore enim omnes castiores, veluti quo infans esset maximè religiosus* (4). Remarquez, je vous prie, la différence qui se trouve entre Cicéron et Diogène Laërce. Celui-ci dit simplement et absolument que selon Thalès le monde était animé et plein de génies : Τὸν κόσμον ἔμψυχον καὶ δαιμόνων πλήρη, *animatum mundum ac dæmonibus plenum* (5); mais il semble que Cicéron limite cela : car il dit que selon Thalès il était bon, ou il fallait que les hommes se persuadassent que tout était plein de dieux. Aristote a cru que peut-être Thalès n'a voulu dire autre chose que ce que d'autres entendaient par la doctrine que tous les êtres ont une âme : Καὶ ἐν τῷ ὅλῳ δέ τινες αὐτὴν (ψυχὴν) μεμίχθαι φασίν· ὅθεν ἴσως καὶ Θαλῆς ᾠήθη πάντα πλήρη θεῶν εἶναι. *Sunt et qui in toto universo permistam ipsam* (animam) *inquiunt esse. Quocircà forsitan et Thales omnia plena deorum esse putavit* (6). Voici quelques au-

(1) Πρεσβύτατον τῶν ὄντων, θεός· ἀγένητον γάρ. Κάλλιστον, κόσμος· ποίημα γὰρ θεοῦ. *Antiquissimum eorum omnium quæ sunt, Deus; ingenitus enim. Pulcherrimum, mundus; à Deo enim factus est.* Diogenes Laërtius, *lib. I, num.* 35.

(2) Ἠρώτησέ τις αὐτὸν εἰ λήθοι θεοὺς ἄνθρωπος ἀδικῶν. Ἀλλ' οὐδὲ διανοούμενος, ἔφη. *Interrogatus, lateretne deos homo malè agens : ne cogitans quidem, inquit.* Idem, ibid., *num.* 36.

(3) Valerius Maximus, *lib. VII, cap. II, num.* 8, *Ext.*, *pag. m.* 602.

(4) Cicero, de Legibus, *lib. II, folio* 334, *B.*

(5) Diogenes Laërtius, *lib. I, num.* 27.

(6) Aristot., de Animâ, *lib. I, cap. V.*

tres variations. Plutarque ne suppose point que Thalès ait allégué la raison qu'on a vue ci-dessus, pourquoi le monde est la plus belle de toutes les choses; il dit que Thalès ayant à résoudre cette question, *quel est le plus beau de tous les êtres*, répondit, *le monde; car tout ce qui est dans l'ordre est une partie du monde.* Τί κάλλιστον; κόσμος. Πᾶν γὰρ τὸ κατὰ τάξιν, τούτου μέρος ἐστί. *Quid pulcherrimum? Mundus. Omnes enim ejus partes ordine aptæ sunt* (7). Et pour ce qui est de la réponse à la demande si Dieu connaît les actions mauvaises de l'homme, il y a des gens qui l'attribuent, non pas à Thalès, mais à Pittacus. Voyez Théon au chapitre V de ses *Progymnasmata*, à la page 69 et 77 de l'édition de Leyde 1626.

Je remarque toutes ces diversités, afin qu'on voie que les preuves que l'on voudrait m'opposer sur ce que j'ai dit quelque part (8), que Thalès n'employa point l'action divine dans son système de la production des choses, ne sont pas bien convaincantes. Mais c'est de quoi je dois parler ci-dessous. Voyez la remarque (D).

(B) *Pour contempler les astres, il tomba dans un fossé.*] Comment pourriez-vous connaître ce qui se fait dans le ciel, lui dit cette bonne femme, puisque vous ne voyez pas ce qui est proche de vos pieds? Λέγεται δ' ἀγόμενος ὑπὸ γραὸς ἐκ τῆς οἰκίας, ἵνα τὰ ἄστρα κατανοήσῃ, εἰς βόθρον ἐμπεσεῖν, καί αὐτῷ ἀνοιμώξαντι φάναι τὴν γραῦν, Σὺ γὰρ, ὦ Θαλῆ, τὸ ἐν ποσὶν οὐ δυνάμενος ἰδεῖν, τὰ ἐπὶ τοῦ οὐρανοῦ οἴει γνώσεσθαι: *Fertur, quùm domo exiret contemplandorum siderum causâ, in subjectam fossam incidisse, petulantique probro dictum ab anu domesticâ: Quâ ratione, ô Thales, quæ in cœlis sunt comprehensurum te arbitraris, qui ea quæ sunt ante pedes, videre non vales* (9)? On a tourné en bien des manières la pensée de cette femme. Consultez les commentaires sur le CV^e^. emblème d'Alciat, vous y trouverez les vers que fit Thomas Morus contre un astrologue cocu. Tantôt ce grand chancelier l'excuse de ne voir pas dans les astres les galanteries de sa femme, et tantôt il le bafoue de ne les y voir pas.

Saturnus procul est, jamque olim cæcus, ut aïunt,
Nec propè discernens à puero lapidem.
Luna verecundis formosa incedit ocellis,
Nec nisi virgineum Virgo videre potest.
Jupiter Europam, Martem Venus, et Venerem Mars,
Daphnen Sol, Hersen Mercurius recolit.
Hinc factum, astrologe, est, tua cùm capit uxor amantes,
Sidera significent ut nihil indè tibi.

Vous voyez qu'il allègue des raisons pourquoi les planètes ne peuvent pas révéler à cet astrologue l'infamie de son domestique; mais voici d'autres vers ou il prétend que puisque les astres voient tout, ils auraient dû faire savoir à leur client les amours illégitimes de son épouse.

Astra tibi æthereo pandunt sese omnia vati,
Omnes et quæ sint fata futura monent.
Omnibus ast uxor quòd se tua publicat, id te
Astra, licet videant omnia, nulla monent.

Comme il y a partout des astrologues qui, non plus que les autres professions, ne sont pas exempts de cette disgrâce, un auteur français qui en connaissait de tels les a régalés d'une traduction française des premiers vers de Thomas Morus. Laissons-le parler en son vieux gaulois (10). *Que si cestuy-ci* (11) *adonné à la haute contemplation, et presumant sçavoir beaucoup, ne veid ce qui estoit devant luy, asseurez-vous qu'il n'est seul en sa faute: car plusieurs astrologues sont semblables à luy; car se meslans de predire aux autres leur sort, ne sçavent predire pour eux mesmes. Tesmoings quelque-uns de nostre temps de la profession, jaloux tant que plus, et quelque chose d'avantage, vous m'entendez bien: sauve l'honneur des dames. De ceux j'ay fait autrefois cest epigramme imité du latin de Thomas More:*

Tu cognois, astrologue, estoilles etherees,
Dont à chacun predis futures destinees;
Mais de ce que ta femme est à plusieurs commune,
Par les astres n'en peux cognoistre chose aucune,

(7) Plut., *in* Convivio septem Sapient., *pag.* 153, *C.*

(8) *Dans la remarque* (D) *de l'article* Anaxagoras, *tom. II, pag.* 94.

(9) Diog. Laërtius, *lib. I, num.* 34.

(10) Du Verdier-Vau-Privas, Prosopographie, *tom. I, pag.* 81.

(11) *C'est-à-dire* Anaximène, *dont il venait de dire*, que comme un jour il regarda attentif au ciel les astres en marchant, il tomba dans une fosse.

Saturne est trop loingtain, aveugle est en apres
Le blanc d'entre le noir ne discernant de pres.
Ayant les yeux honteux la Lune fait son cours,
Puis la Vierge ne veut voir lascives amours.
Les autres affaire ont, Mars sa Venus regarde,
Venus Mars, Jupiter à Europe prend garde.
Ainsi donc tu ne peux ta femme apercevoir
Quand son amant l'embrasse, et moins tes cornes voir.

Voyez ce que je rapporte du *Ménagiana* (12).

(C) *On croit qu'il vécut plus de quatre-vingt-dix ans.*] Il naquit l'an 1er. de la 35e. olympiade, et il mourut l'olympiade 58 (13). Cela fait pour le moins quatre-vingt-douze ans. Ainsi Diogène Laërce raisonne mal avec son Τελευτῆσαι γὰρ ἐπὶ τῆς πεντεκοστῆς ὀγδόης Ὀλυμπιάδος, *quinquagesimâ* QUIPPE *et octavâ olympiade esse defunctum* (14) ; et néanmoins Aldobrandin (15) a trouvé très-juste le calcul de cet auteur, ou les quatre-vingt-dix ans de vie que Diogène Laërce a donnés à Thalès. M. Moréri ne compte pas bien : il veut que ce philosophe, né *en la* 36e *olympiade*, soit mort *en la* 58e., *vers l'an* 209 *de Rome, le* 95 *de son âge*. L'an 209 de Rome est le dernier de la 58e. olympiade ; mais comptez comme il vous plaira, vous ne trouverez jamais dans l'hypothèse de cet écrivain quatre-vingt-quinze ans.

(D) *Il a soutenu que l'eau était le principe de tous les corps... Il y aurait bien des réflexions à faire sur cette supposition.*] On prétend avec beaucoup de raison qu'il ne fut pas le premier qui avança cette doctrine, et qu'il l'avait empruntée, ou des Égyptiens, ou des plus anciens poëtes de la Grèce. Voyez la dissertation *de dogmate Thaletis, quòd aqua sit principium omnium rerum*, imprimée avec quelques autres à Hall en Saxe, l'an 1700 (16). Quelques auteurs disent que le chaos d'Hésiode est au fond le même principe que Thalès appelait eau : j'ai de la peine à m'imaginer cela ; car l'eau de Thalès a dû être considérée comme une chose homogène, au lieu que le chaos a dû être considéré comme un mélange bizarre de toutes sortes de principes. Ovide nous en donne cette idée au commencement des Métamorphoses (17) ; et lorsque les autres poëtes parlent d'un certain chaos infernal, ils désignent un lieu ténébreux, horrible, et tout-à-fait dépourvu de la beauté qui se trouve dans les choses bien arrangées, ou de la simplicité d'un premier principe.

Di, quibus imperium est animarum, umbræque silentes,
Et Chaos, et Phlegethon, loca nocte tacentia latè (18).

Le commentateur Servius entend là, par le mot *chaos*, les premiers principes, en tant qu'ils avaient été dans la confusion des élémens. Mais peut-être subtilise-t-il trop ; car apparemment Virgile ne voulait parler que des enfers en général, ou que d'une portion des enfers. C'est ainsi que l'on doit entendre ces termes d'Ovide :

. . . . *Per ego hæc plena timoris,*
Per chaos hoc ingens, vastique silentia regni
Eurydices oro, properata retexite fata (19).

C'est Orphée qui adresse cette prière à Pluton et à Proserpine. Consultez les notes de M. Grævius sur Hésiode (20) : elles prouvent que le terme *chaos* signifie très-souvent l'enfer. Je sais que l'on a donné un autre sens au chaos, qui a été, selon Hésiode, le premier de tous les êtres : on a dit que ce chaos signifie le lieu où tous les corps ont été posés. Simplicius (21) affirme que cette interprétation avait été très-commune. Sextus Empiricus la rapporte : Εἶναι γάρ φασι Χάος τὸν τόπον ἀπὸ τοῦ χωρητικὸν αὐτὸν εἶναι τῶν ἐν αὐτῷ γινομένων. *Dicunt enim chaos esse locum, eo quòd comprehendat illa quæ in ipso sunt* (22).

(12) *On dit d'un homme qui tomba dans une fosse en regardant les astres :* Qui fuit astrologus, nunc geometra fuit. *Ménagiana*, *pag.* 33.

(13) Apollodorus, *in* Chronicis, *apud* Laërt., *lib. I*, *num.* 38.

(14) Diog. Laërtius, *ibidem.*

(15) *In* Notis ad hunc locum Laërtii.

(16) *Sous le titre de :* Observationum selectarum ad Rem litterariam spectantium, tomus I. *M.* Thomasius, *professeur en droit à Hall, m'a fait la grâce de m'en envoyer un exemplaire, de quoi je lui témoigne ici ma reconnaissance. Il a beaucoup de part aux pièces qui composent ce recueil.*

(17) *Voyez, tom. XI*, *p.* 293, *cit.* (42) *de l'art.* OVIDE.

(18) Virgil., Æn., *lib. VI*, *vs.* 265.

(19) Ovidius, Metam., *lib. X*, *vs.* 29.

(20) *A la p.* 115 *de l'éd. d'Amsterdam*, 1701.

(21) Simplicius in Aristotel. Phys., *lib. IV. M.* Petit, Miscell. Observat., *pag.* 52.

(22) Sext. Empiricus, Pyrrh. Hypotypos., *lib. III, cap. XVI.*

Mais en ce sens-là il est impossible que Thalès ait enseigné la même doctrine qu'Hésiode ; car l'eau n'a pas moins de besoin de lieu que les autres corps ; il faudrait donc que le lieu eût existé avant l'eau, elle ne serait donc pas le premier principe. Je ne crois pas qu'Hésiode ait jamais eu la pensée qu'on lui attribue ; et sûrement par le mot *chaos* il n'entendait pas l'espace ou le lieu qui contient les corps. Il entendait sans doute l'état confus où étaient les choses avant que la terre, la mer, l'air, les cieux, etc., eussent la situation qui leur convenait. Il ne prétendait donc point parler de l'espace, qui en cas qu'on le distingue des corps est nécessairement un tout homogène, et incapable d'être le sujet de composition d'aucun élément ni d'aucun mixte. Cela prouve que l'eau de Thalès n'était point l'espace, bien que d'ailleurs il ait dû la considérer comme un tout parfaitement homogène en acte, quoiqu'hétérogène en puissance. Je me sers là d'une distinction qui est très-fameuse dans les écoles des péripatéticiens, et je veux dire que selon Thalès l'eau, considérée en elle-même et avant la formation particulière de tous les corps, doit être actuellement eau dans chacune de ses parties, et capable néanmoins de devenir air, feu, terre, et puis arbre, métal, sang, vin, os, etc., selon les divers degrés de raréfaction et de condensation par où elle passe. C'est à tort que l'on objecte que s'il n'y avait qu'un seul principe matériel, il n'y aurait point de différence entre les corps. Cette objection ne peut être bonne que contre ceux qui supposeraient que ce seul principe est immuable ; mais s'ils supposent qu'il est susceptible de diverses qualités successivement, comme la matière première d'Aristote, il n'y a point de sorte de corps qui n'en puisse naître. La difficulté proposée par Lactance, soit contre Thalès, soit contre Héraclite, qui n'admettait que le feu pour le principe de toutes choses, n'est point bonne : Le feu, dit-il (23), ne peut point naître de l'eau, et l'eau ne peut point naître du feu. Il se trompe ; tout corps particulier peut sortir du feu, ou de l'eau, ou de la terre, pourvu qu'il y ait des causes qui sachent modifier l'étendue selon toute son altérabilité, ou sa mutabilité. Mais remarquons en passant que ni Thalès, ni Héraclite, ni aucun des autres philosophes qui ont pris pour le principe général de tous les corps un seul des quatre élémens vulgaires, n'ont égalé Aristote en pénétration d'esprit : ils n'ont point vu qu'aucun des quatre élémens n'est le corps en général, et que c'est une espèce de matière déterminée. C'est pourquoi Aristote, plus sensé qu'eux tous, a choisi pour premier principe la matière en général.

La grande difficulté de l'hypothèse de Thalès est qu'il n'avait point dit comment l'eau avait commencé de changer d'état, et de revêtir les formes particulières d'air, de feu, de terre, etc. Se raréfia-t-elle, se condensa-t-elle, par sa vertu propre ? Cette vertu naquit-elle tout d'un coup au commencement du monde, ou avait elle toujours existé dans l'eau ? On ne comprend point que si l'eau ne l'a pas eue toujours, elle ait pu se la donner ; et que si elle l'a eue toujours, elle ait été une éternité toute entière sans se condenser et sans se raréfier. Quelques-uns croient que Thalès a supposé que Dieu fut la cause efficiente qui tira de l'eau tous les corps particuliers. Ils allèguent deux passages de Cicéron (24) et un passage de Lactance (25) ; mais pour ce qui est de Lactance, il n'est pas un nouveau témoin, il n'est que copiste de Cicéron, et à l'égard de celui-ci, les raisons qui le combattent (26) sont si fortes, qu'il ne faut pas se fier à son témoignage. Si l'on allègue les paroles de Diogène Laërce rapportées ci-dessus (27), je réponds que Plutarque ne s'en sert point lorsqu'il cite la même réponse de Tha-

(23) *Heraclitus ex igne nata esse omnia dixit; Thales Milesius ex aquâ. Uterque vidit aliquid; sed erravit tamen uterque : quòd alterutrum si solum fuisset, neque aqua nasci ex igne potuisset, neque rursùs ignis ex aquâ.* Lactant., *lib. II, cap. IX, pag. m.* 121.

(24) *Vous les trouverez, tom. II, pag.* 35, *citations* (82) *et* (84) *de l'article* ANAXAGORAS.

(25) Lactantius, *libro. I, capite V, pag. m.* 14.

(26) *Voyez-les dans les remarques* (D) *et* (F) *de l'article* ANAXAGORAS, *tom. II, pag.* 32 *et suiv.*

(27) *Citation* (1).

lés. Si l'on réplique que Plutarque et Diogène Laërce s'accordent sur un autre point, qui est que Thalès donnant la raison pourquoi Dieu est la plus ancienne de toutes les choses, allégua que Dieu n'a point été fait, ou que Dieu n'a point de commencement, je dirai que ce n'est pas une preuve positive qu'il ait attribué à Dieu la génération du monde*. N'y a-t-il pas eu des philosophes qui, en avouant d'un côté qu'il y a des dieux, niaient de l'autre que les dieux eussent fait le monde? Si l'on réplique tout de nouveau que Thalès donnait aux dieux la connaissance des pensées les plus secrètes de l'homme, je répliquerai à mon tour : I. Qu'il n'est pas certain qu'il ait parlé de la sorte, vu qu'il y a des écrivains qui donnent cette sentence à Pittacus (28); II. Qu'il a pu croire que les dieux se mêlaient de nos affaires, et qu'ils connaissaient les secrets de notre cœur, sans que cela prouve qu'il leur ait attribué la production de l'univers (29), et qu'il n'ait pas enseigné qu'ils étaient sortis eux-mêmes du sein des ondes, comme de leur cause et de leur principe; III. Qu'il ne faut pas chercher les vrais sentimens philosophiques du physicien Thalès dans les discours de conversation de Thalès, l'un des sept sages de la Grèce. Il pouvait dire sous cette dernière qualité beaucoup de choses qu'il ne disait pas dans son auditoire de philosophie. Il ne parlait que de l'eau quand il expliquait en physicien la génération du monde; il n'ajoutait pas l'action de Dieu à celle de l'eau. Mais quand il se regardait comme un sage dont les discours sententieux devaient servir à la correction des mœurs, et se répandaient parmi les peuples, il se croyait obligé de se conformer aux sentimens théologiques. Notez que les dogmes des philosophes païens étaient mal liés, et si peu justes, que de l'hypothèse de l'existence de Dieu il ne suivait pas qu'il eût part à la production et à l'administration du monde; et que de l'hypothèse de sa providence il ne suivait pas qu'il eût débrouillé le chaos, ou formé cet univers. Il leur était permis de dire que les dieux gouvernaient le monde, quoique produits et tirés du sein du chaos comme les corps. Dès qu'on croit que l'âme de l'homme est formée des parties les plus subtiles du sang, on peut dire que Jupiter, Vénus et Mercure ont été produits des parties les moins grossières du chaos. Or comme l'âme gouverne le corps qu'elle n'a point fait, et dont elle n'est qu'une espèce d'eau distillée (30), et comme nous gouvernons des bêtes et même des hommes, qui ne sont pas notre production; ainsi les dieux gouvernent le monde qu'ils n'ont point fait, et qui les a faits de ses parties quintessenciées.

Je voudrais bien que les savans hommes de Hall, qui ont dit de si belles choses sur la secte ionique (31), m'eussent épargné la peine de concilier saint Augustin avec Cicéron. L'un dit que Thalès n'a reconnu aucune influence divine dans la production du monde, l'autre dit tout le contraire. Ces messieurs n'ont point parlé des argumens que l'on a vus ci-dessus (32), par lesquels il semble qu'on puisse prouver que ce fondateur de la secte d'Ionie était orthodoxe sur le chapitre de la divinité. J'aurais été bien aise qu'ils eussent examiné cette objection; car je me serais servi de leurs réponses. Ils ont décidé tout net que depuis Thalès inclusivement, jusques à Anaxagoras exclusivement, la secte ionique a été athée au second chef. Pour entendre cela il faut que j'observe qu'ils admettent trois degrés d'athéisme (33). Le premier est de soutenir qu'il n'existe point de Dieu; le second est de nier que le monde soit l'ouvrage du Dieu dont on reconnaît l'existence; le troisième est de dire que Dieu a créé

* L'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibliothéque française*, XXX, n'approuve pas le raisonnement de Bayle. « Thalès disait que » *Dieu est la plus ancienne de toutes choses.* On » lui demandait là-dessus : *Pourquoi cela? C'est,* » disait-il, *que Dieu n'a point été fait.* Ne peut- » on pas conclure que quiconque dit que Dieu n'a » point été fait, puisqu'il est la plus ancienne de » toutes les choses, attribue à Dieu la génération » du monde? »

(28) *Voyez ci-dessus, la remarque* (A).

(29) *Voyez, tom. VIII, pag.* 534, *la remarque* (G) *de l'article* Jupiter.

(30) *C'est-à-dire, selon l'hypothèse des païens.*

(31) *Voyez le tome Ier.* Observationum selectarum ad Rem litterariam spectantium, *imprimé à Hall, l'an* 1700, *pag.* 445 *et suiv.*

(32) *Dans la remarque* (A).

(33) Observat. ad Rem litterariam, *tom. I, pag.* 448.

le monde par une détermination naturelle, et sans y être porté d'un mouvement libre. Thalès, Anaximandre, Anaximènes, sont coupables du second degré d'athéisme, tout comme Épicure. *Hi tres universi convenerunt in eo, quòd principium omnium rerum sit aliquid similare, quòd ortæ res fuerint nullâ Dei operâ, solius naturæ sponte, qui est gradus atheismi epicureus (sic enim vocare liceat) quòd ortæ sint condensando et rarescendo. Quòd atheismi illos tres postulavi, de singulis probatu non difficile est ex Augustino, qui ubi, etc.* (34). Anaxagoras, Aristote et les stoïciens (35) sont coupables du troisième degré. *Anaxagoram et duos ejus socios* (Diogenem Apolloniatem et Archelaüm) *tametsi à Thaletico atheismo qui Deo planè nihil vult esse cum fabricatione rerum negotii, adeò excuso, ut ejus comparatione religiosus, ipse, qualem et vulgo habent quidam, videri queat, atheorum tamen catalogo minimè expungendum statuo. Fuit autem atheismus ejus in eo gradu quem minimum vocavi* (36).

(E) *Un passage qui nous apprendra qu'il fit de très-belles découvertes dans l'astronomie, et..... en quelle raison est le diamètre du soleil.*] C'est Apulée qui me fournit ce passage. *Thales Milesius*, dit-il (37), *ex septem illis sapientiâ memoratis viris facilè præcipuus : fuit enim geometricæ penes Graïos primus repertor, et naturæ rerum certissimus explorator, et astrorum peritissimus contemplator, maximas res parvis lineis reperit : temporum ambitus, ventorum flatus, stellarum meatus, tonitruum sonora miracula, siderum obliqua curricula, solis annua reverticula : idem lunæ vel nascentis incrementa, vel senescentis dispendia, vel delinquentis obstacula. Idem sanè jam proclivi senectute divinam rationem de sole commentus est : quam equidem non didici modò, verùm etiam experiundo comprobavi : quotiens sol magnitudine suâ circulum quem permeat metiatur. Id à se recens inventum Thales memoratur edocuisse Mandraytum Prienensem, qui novâ et inopinatâ cognitione impendio delectatus, optare jussit quantam vellet mercedem sibi pro tanto documento rependi. Satis, inquit, mihi fuerit mercedis Thales sapiens, si id quod à me didicisti, cùm proferre ad quospiam cœperis, tibi non adsciveris ; sed ejus inventi me potiùs quàm alium repertorem prædicaveris.* Il me semble que le vrai sens de ces paroles, *quotiens sol magnitudine suâ circulum quem permeat metiatur*, est celui que je leur donne ; il me semble, dis-je, qu'il faut entendre par-là que Thalès connut la grandeur du diamètre du soleil, et celle du cercle que cet astre paraît décrire autour de la terre. On nous dit bien qu'il calcula combien de fois toute la masse du soleil devait changer de situation afin d'achever ce cercle ; mais on ne dit pas quel était ce nombre de fois. Les astronomes d'aujourd'hui supposent que le diamètre du soleil est d'environ trente minutes, d'où il s'ensuit qu'en changeant de place selon toute l'étendue de son globe sept cent vingt fois, il décrit toute la circonférence de son cercle. Quelques-uns concluent de là que sa vitesse journalière ne serait pas fort considérable, s'il était vrai qu'il se mût de la manière qu'on le suppose dans le système de Tycho Brahé, c'est-à-dire comme une flèche dans l'air, et non pas comme les clous d'une roue. Les bœufs marchant lentement ne peuvent-ils point parcourir en très-peu d'heures un espace sept ou huit cent fois plus grand qu'ils ne le sont ? Remarquez dans la conduite de Thalès, combien les inventeurs d'une chose sont sensibles à la gloire d'être les premiers en ce genre-là. Ce sage de la Grèce était déjà vieux et comblé de réputation. Il fut insensible au gain, aux récompenses pécuniaires, à toute autre utilité, mais non pas à l'injustice de ceux qui s'empareraient de sa découverte, ou qui par un silence désobligeant seraient cause

(34) Observ. ad Rem litterariam, *t. I*, *p.* 450.

(35) Infimum (*atheorum gradum faciunt*) quia produxerit quidem Deus (*mundum*), sed necessitate naturæ coactus, non voluntate suâ liberè motus, quæ fuit Aristotelis et stoïcorum sententia... Interim qualicunque providentiæ divinæ confessione factum est, ut Aristoteles et stoïci pro non atheis vulgò haberentur. Esse tamen ipsorum eandem sortem debere cum physicis ionicæ sectæ, quos pro atheis habitos monstrabimus, sectarum convenientia edocebit. *Ibidem*, *pag.* 448, 449.

(36) *Ibidem*, *pag.* 453.

(37) Apuleïus Floridor., *pag. m.* 361.

qu'il n'en eût pas l'honneur. Voyez ce que disait Tacite en parlant d'Helvidius Priscus, c'est que la dernière chose dont les gens mêmes les plus sages se dépouillent, est le désir de la gloire (38).

(38) *Opum contemptor, recti pervicax, constans adversùs metus. Erant quibus appetentior famæ videretur, quandò etiam sapientibus cupido gloriæ novissima exuitur.* Tacit., Hist., *lib. IV, cap. V et VI.*

THAMYRAS, auteur de la science des aruspices dans l'île de Cypre. Cherchez TAMIRAS, ci-dessus.

THAMYRIS, poëte, et l'un des plus excellens musiciens de son temps, naquit à Odryse dans la Thrace, où sa mère (*a*) s'était retirée pour cacher son déshonneur. C'est qu'elle avait eu l'imprudence de coucher avec un homme (*b*) qui ne la voulut point épouser. Elle l'en somma plusieurs fois sans doute, à mesure qu'elle sentait croître l'enflure de ventre qui avait suivi de près leurs embrassemens; mais il fit la sourde oreille, et l'obligea par cette conduite à s'éloigner de son pays, qui était le mont Parnasse (A). Le fils dont elle accoucha à Odryse eut nom Thamyris, et fut doué de beaucoup de perfections, qui auraient pu le combler de gloire, si la vanité qui s'y mêla ne l'avait précipité dans mille désordres. Il chassa de race, car il apprit la musique dans une telle perfection, que les Scythes le firent leur roi nonobstant sa qualité d'étranger (*c*). Ce fut la plus belle voix de son siècle, si nous en croyons Plutarque, qui ajoute qu'il composa un poëme de la guerre des Titans contre les dieux (*d*). On lui attribue d'autres poésies : cinq mille vers sur la création du monde, et un système de théologie composé de trois mille vers (*e*), qui existait encore lorsque Suidas travaillait à son Dictionnaire. Il n'y a pas beaucoup d'apparence que ce soient deux poëmes entièrement différens. Il était plus ancien qu'Homère de huit degrés, selon quelques-uns, ou de cinq selon quelques autres (*f*) ; et il fut le troisième qui remporta le prix du chant aux jeux pythiques (*g*). On lui attribue l'invention du crime de *non-conformité* (B). Le défi qu'il osa présenter aux muses était plein d'une vilaine insolence : fier de sa beauté, et de son adresse à jouer des instrumens, il les provoqua à un combat de musique, sous cette condition que s'il remportait la victoire, il leur ôterait à toutes neuf la virginité ; et que s'il était vaincu, il s'abandonnerait à leur discrétion. Les muses, apparemment fort assurées du succès, se soumirent à la condition, et après leur victoire le privèrent de la vue et de la connaissance de la musique. Homère, qui a parlé de ce défi de Thamyris (C), et de la peine qu'il en porta, ne dit pas un mot de la prétention qu'il avait, en cas que l'avantage lui demeu-

(*a*) *Elle s'appelait Arsinoé, selon* Suidas, *et Argiope, selon* Pausanias *et* Apollodore.

(*b*) *Il s'appelait Philammon, et était bon musicien ; voyez* Pausanias, *lib. IV, pag.* 243, *lib. X, pag.* 322. Plut. de Musicâ, *pag.* 1132.

(*c*) Conon, *apud* Photium, *num.* 186, *pag.* 428.

(*d*) Plutarch. de Musicâ, *pag.* 1132. Natalis Comes, Mythol., *lib. VI, cap. XIV, dit que* Plutarque *met ce poëme au-dessus de tous les autres ; mais il est certain qu'il n'en dit ni bien ni mal.*

(*e*) Tzetzes, chil. VII, Hist. CVIII.

(*f*) Suidas.

(*g*) Pausan., *lib. X, pag.* 322.

rât : prétention semblable à celle des perdrix mâles quand ils se battent en présence de leurs femelles (*h*) ; mais Apollodore et le scoliaste d'Homère sont aussi exprès sur cette particularité que l'on le puisse être (*i*). Natalis Comès aurait bien fait de les citer (D). Il est étonnant que Lucien n'ait pas plaisanté sur cela, et qu'il se soit contenté de représenter Thamyris comme un ingrat (E) qui employait contre les muses le talent qu'il tenait d'elles. Il y a des auteurs qui ont écrit que la punition de son audace fut renvoyée au temps qu'il serait dans les enfers (*k*). Pausanias dit fort bonnement qu'il croit que Thamyris perdit la vue non pas, comme dit Homère, en punition de sa dispute contre les muses, mais par maladie (*l*). On remarque (*m*) que ce poëte ne fit plus de vers après avoir perdu les yeux, et qu'il jeta sa lyre dans une rivière (F) : aussi le représentait-on avec sa lyre brisée, lorsqu'on le représentait aveugle (*n*). Notez qu'il fut l'inventeur de la musique qu'on nommait dorique (G). Platon a feint, suivant les principes de la métempsycose, que l'âme de Thamyris passa dans le corps d'un rossignol (*o*).

(*h*) *Tunc inter se dimicant mares desiderio feminarum, victum aïunt Venerem pati.* Plin., *lib. X, cap. XXXIII.*

(*i*) *Voyez la rem.* (D).

(*k*) Prodicus Phocæensis, *apud* Pausaniam, *lib. IV, pag.* 143.

(*l*) Pausan., *ibid.*

(*m*) *Ibid.*

(*n*) Prodicus Phocæensis, *apud* Pausaniam, *lib. IX, pag.* 304, *et lib. X, p.* 347.

(*o*) Plato, de Repub., *lib. X, pag.* 765.

(A) *Qui était le mont Parnasse.*] D'autres (1) disent qu'elle se retira du Péloponnèse ; et que Philammon, beau jeune homme qu'elle avait trop aimé, et trop régalé de ses faveurs, était né à Thoricum dans l'Attique.

(1) Conon, *apud* Photium, *num.* 186, *p.* 428.

(B) *L'invention du crime de* non-conformité.] Pour n'avancer point cela sans preuve, je citerai ces quatre mots grecs : Πρῶτος ἀρξάμενος ἐρᾶν ἀῤῥένων. *Masculâ Venere primus usus dicitur* (2). Le garçon dont il devint amoureux était le même Hyacinthe qu'Apollon aima depuis, et qu'il tua d'un coup de palet contre son gré. Il était fils de la muse Clio, et de Pière fils de Magnès (3). C'est ce que nous apprenons d'Apollodore ; mais Suidas nomme ce garçon *Hymnée*, et le fait fils de Calliope et de Magnès. Je n'ai lu dans aucun auteur ce que Lloyd et Hofman ont copié de Charles Étienne, savoir que Thamyris, le plus beau de tous les hommes, aima d'abord les garçons, et puis changea de coutume, et aima les muses. C'est pervertir et bouleverser tout ce qu'on trouve dans les anciens.

(C) *Homère, qui a parlé de ce défi.*] C'est au IIe. livre de l'Iliade, dans le dénombrement de la flotte grecque, à l'occasion de la ville de Dorion, auprès de laquelle il dit que Thamyris fut rencontré par les Muses *. Il est évident par ce qui précède et par ce qui suit, que cette ville n'était point dans la Thrace, comme M. Lloyd l'assure, mais dans le Péloponnèse. Lucain, qui l'a mise dans la Thessalie (4), n'en a guère mieux connu la situation. Béroalde, qui a voulu prouver par Lucain qu'elle était dans la Béotie, a fait deux fautes pour une (5). Diodore de Sicile, au livre III, et Dion Chrysostome, dans la troisième harangue *de Fugâ*, ont parlé de ce combat de Thamyris, et de ce qu'il lui en coûta. Barthius a trouvé dans cette harangue que Thamyris perdit la vue et la connaissance de la musique à cause de ses richesses (6). Mais

(2) Apollodor., *lib. I, pag. m.* 11. *Voyez aussi* Suidas, *et le* scoliaste d'Homère, in Iliad., *lib. I, vs.* 102.

(3) Apollodor., *lib. I, pag. m.* 10.

* *Vers* 594 *et suiv.*

(4) *Quæ tetigit Phylace Pteleosque et Dorion ira*
Flebile Pieridum. . . . .
Lucan., Phars., *lib. VI, vs.* 352.

(5) Beroald., in Propert., eleg. XXII *lib. II.*

(6) Barth. Comm., in Statium, *tom. II, pag.* 962.

ce n'est nullement la pensée de l'auteur.

(D) *Natalis Comès aurait bien fait de les citer.*] Il a parlé (7) comme il faut de cette aventure ; mais il ne cite qu'Asclépiade de Myrléa (8), ce qui est une mauvaise manière de citer, et un reste de la vaine affectation qui parut dans quelques savans d'Italie, au temps de la résurrection des belles-lettres. Les uns ne citaient qu'en général un auteur grec ; les autres l'appelaient bien par son nom, mais ils se gardaient bien de dire que ce qu'ils en rapportaient ne se trouvait que cité dans quelqu'un des auteurs connus. Les théologiens et les philosophes scolastiques ne citent pas avec cette supercherie : ils vous renvoient fort bien pour un passage d'un auteur dont les ouvrages sont entre les mains de tout le monde à la citation d'un moderne. C'est ainsi que le père Térillus, dans son livre sur la règle des mœurs, ne cite presque jamais ni les pères, ni Thomas d'Aquin, que sur la foi de Sanchès, de Vasquès et des autres jésuites, comme le remarque l'auteur de la IVe. dénonciation du *Philosophisme.* Je donne ici moi-même un exemple de ces sortes de citations. Mais, quoi qu'il en soit, Natalis Comès devait nous apprendre qu'il nous reste des auteurs à consulter sur les conditions du défi ; *συνθέμενος*, dit Apollodore, *ἂν μὲν κρείττων εὑρεθῇ πλησιάσειν πάσαις*. Le scoliaste d'Homère se sert de la même expression sur le passage du IIe. livre de l'Iliade, *συνέθετο, ἂν μὲν κρείττων εὑρεθῇ πλησιάσαι πάσαις.*

(E) *Il est étonnant que Lucien n'ait pas plaisanté sur cela, et qu'il se soit contenté de représenter Thamyris comme un ingrat.*] Ἐκτὸς εἰ μὴ κατὰ τὸν Θάμυριν, ἢ τὸν Εὔρυτον εἴη τὴν φύσιν, ὡς ταῖς μούσαις ἀντᾴδειν, παρ' ὧν εἴληφε τὴν ᾠδὴν, ἢ τῷ Ἀπόλλωνι ἐριδαίνειν, ἐναντία τοξεύων, καὶ ταῦτα, δοτῆρι ὄντι τῆς τοξικῆς. *Ni ejusdem naturæ, cujus Thamyris, vel Eurytus, ut musis occinat, à quibus canendi normam acceperit, vel Apollinem, idque jaculationis præceptorem, jaculando provocet* (9). Ce railleur avait peut-être oublié cette circonstance, et peut-être ne l'avait jamais remarquée dans ses lectures. Bien nous en prend ; car il y a beaucoup d'apparence que c'est la vraie raison pourquoi il n'a point fait de cela quelque plat de son métier dans aucun de ses livres, en supposant faussement et malignement que les muses ne chantèrent pas bien ce jour-là, soit à cause d'un rhume de commande, ou survenu bien à propos, soit par quelque autre souplesse semblable à celles que les galans et les ambitieux pratiquent au jeu (10), et qu'ainsi Thamyris, etc. Mais n'oublions point que, selon quelques auteurs (11), le prix attaché à sa victoire n'était pas une faveur de passade ; c'était un mariage effectif à contracter entre lui et les neuf muses ; c'était par conséquent une affaire permanente :

Connubio jungam stabili propriamque dicabo (12).*

(F) *On remarque......qu'il jeta sa lyre dans une rivière.*] Le sieur Caseneuve, dans son commentaire français sur quelques épîtres de Philostrate, dit que Thamyris, après sa punition, *jeta sa lyre contre le mont Parnasse; et du coup il en sortit le ruisseau que, pour ce, on a nommé Balyra.* C'est une étrange altération des paroles de Pausanias ; elles nous apprennent (13) qu'à trente stades de la porte de Messène dans le Péloponnèse, il y avait une rivière dont le nom Balyra venait de ce que Thamyris y avait jeté sa lyre.

(G) *Il fut l'inventeur de la musique qu'on nommait dorique.*] Il excellait trop en cet art pour se contenter de l'état où il le trouva, et pour ne pas se piquer de l'enrichir de quelque ornement nouveau. *Ly-*

(7) Natalis Comes, Mythol., *lib. VI, c. XIV.*

(8) *Cet auteur est célèbre. Myrléa, ville de Bythynie, a eu depuis le nom d'Apamée.*

(9) Lucian., *in* Reviviscentibus, *pag.* 389, *tom. I.*

(10) *Ruy Gomès acquit principalement par cette ruse l'amitié de Philippe II.* Brantôme, *dans l'*Éloge de Philippe II. *Voyez touchant* INNOCENT XI, *son article*, *remarque* (B), *tom. VIII, pag.* 367.

(11) Conon, *apud* Photium, *num.* 186, *p.* 428.

(12) Virgil., *Æn.*, *lib. I*, *vs.* 73.

* « Par la manière dont la citation est amenée, » dit l'auteur des *Observations critiques* insérées » dans la *Bibliothéque française*, Virgile est pris » pour garant du fait énoncé. C'est faire illusion » au lecteur : il faut, pour se garantir d'erreur, » qu'il se souvienne que le poëte latin parle de » toute autre chose. »

(13) Pausan., *lib. IV*, *pag.* 143.

dios modulos Amphion (invenit) *Dorios Thamyras Thrax : Phrygios Marsyas Phryx* (14).

(14) Plin., *lib. VII*, *cap. LVI*, *pag. m.* 202. *Voyez aussi* Clément d'Alexandrie, *lib. I*, Strom., *pag.* 307.

THÉON, sophiste grec, dont il nous reste un ouvrage de rhétorique (*a*), écrit avec beaucoup de politesse et de jugement. Ses règles sont nettes et courtes, et il choisit bien les lieux communs qui doivent fournir les argumens. Il n'y a point de matière où il ait mieux réussi que dans la thèse de la providence de Dieu (A). Il juge bien des beaux endroits, et des défauts des plus illustres historiens et orateurs. Je montrerai par un exemple sa délicatesse sur l'arrangement des mots (B). Voici une autre preuve de son bon goût. Il ne veut point que les maximes ou les sentences soient en relief, ou en broderie dans les narrations, il veut qu'elles y soient incorporées d'une façon imperceptible (C). Son livre fut imprimé à Bâle avec la version latine de Joachim Camérarius, l'an 1541 ; mais la meilleure édition est celle de Leyde, 1626, *in*-8°. Daniel Heinsius, qui la procura, revit avec soin la version latine, et y fit un très-grand nombre de corrections *.

(*a*) *Intitulé* Προγυμνάσματα, *Progymnasmata*.

* Cette édition qu'Heinsius donne de Théon est datée par Bayle de 1626 ; par Gibert, de 1624 ; par Fabricius, de 1620. Le *Manuel du libraire*, par M. Brunet, dit 1626 ; et c'est cette date que porte l'exemplaire que j'ai vu à la bibliothéque Mazarine.

(A) *Il n'y a point de matière où il ait mieux réussi que dans la thèse de la providence de Dieu.*] Lisez le chapitre XII de son ouvrage, vous y verrez une source très-féconde des plus belles preuves qu'un païen pût imaginer, et qui vous persuadera que notre Théon était habile. Vous y trouverez, entre autres choses, que quand on se persuade que les dieux sont perpétuellement les inspecteurs de tout ce que nous faisons, on vit dans la dernière sûreté, et dans la pratique de son devoir ; et que ceux qui croient être l'objet du soin des dieux, passent leur vie avec le plus grand plaisir du monde. Laissons-le parler lui-même : Εἶθ' ὅτι ἀσφαλέστατα ἂν οὗτοι, καὶ προσεχόντως τὸν βίον διάγοιεν, νομίζοντες ἔχειν ἐπισκόπους ἀεὶ πασῶν τῶν κατὰ τὸν βίον πράξεων. Καὶ ὅτι μάλιστα ἡδέως ζῶσιν, οἱ ἡγούμενοι ἐπιμελητὰς ἔχειν τοὺς θεούς. *Quemadmodùm et omnium tutissimè ac diligentissimè eos vivere constet, qui omnium suarum in vitâ actionum inspectores se habere existimant deos. Sed et jucundissimè ætatem agere, qui à diis respici se credunt* (1). Il est sûr que si les hommes savaient vivre selon leurs principes, rien ne serait aussi capable de les détourner de toute mauvaise action, et de les pousser au bien, que le dogme de la présence de Dieu. Les plus scélérats ont la force de refréner leurs mains et leur langue, quand ils croient être vus ou entendus de quelque personne qu'ils craignent et qu'ils respectent. A plus forte raison faudrait-il que la pensée que Dieu voit tout, contînt toujours l'homme dans son devoir (2). C'est pour cela que dans les livres de piété on recommande si fort la méditation de la présence de Dieu. De là vient encore l'usage d'afficher cet écriteau jusque dans les coins des rues, DIEU TE REGARDE, PÉCHEUR. Il est certain aussi que ceux qui croient que Dieu a soin d'eux, ont une ressource continuelle de consolation et de plaisir. Les poëtes profanes n'ont pas ignoré cela ; mais on doit être scandalisé qu'ils se soient servis de cette maxime pour attirer une maîtresse (3).

Je mettrai ici une chose qui se trouve dans un livre intitulé : *Pratiques de Piété pour honorer le S. Sa-*

(1) Theo, *in* Progymn., *cap. XII*, *p. m.* 135.

(2) *Conférez ce que dessus dans la remarque* (A) *de l'article* THALÈS.

(3) *Voyez l'*Ode XVII *du Ier. livre d'*Horace, *et considérez-y ces paroles :*

Dî metuentur : Dîs pietas mea,
Et Musa cordi est.

crement. On y rapporte (4) « cet » apophthegme du maréchal de Gas» sion : *Si je croyais la présence » réelle, je voudrais passer toute » ma vie dans une église, le visage » prosterné contre terre, et je ne » puis me persuader que plusieurs » catholiques croient ce qu'ils disent » croire de ce mystère, vu le peu de » respect qu'ils font paraître dans » l'église.* » Si ce maréchal avait cru la réalité, il aurait fait tout comme les autres : il se serait accoutumé à cette doctrine, et y serait devenu insensible par habitude; cela lui était arrivé par rapport au dogme, que Dieu est présent dans tous les lieux de l'univers. L'humanité de Jésus-Christ présente, visiblement, ferait sans doute plus d'effet que la présence de Dieu; mais une présence aussi invisible de la nature humaine de Jésus-Christ, que celle de la nature divine, revient bientôt à la même chose. Elle ne frappe pas plus fortement ceux qui la croient, que les protestans ne sont frappés de la doctrine de la présence de Dieu.

(B) *Je montrerai par un exemple sa délicatesse sur l'arrangement des mots.*] Quand il recommande la clarté de l'expression (5), il indique plusieurs causes d'obscurité qu'il faut éviter. Il veut, entre autres choses, qu'on ne jette point les lecteurs ou les auditeurs dans l'incertitude, si une certaine partie de la période se doit rapporter à ceci ou à cela, et ainsi il blâme cette expression :

Δῆμον Ἐρεχθῆος μεγαλήτορος, ὅν ποτ' Ἀθήνη
Θρέψε Διὸς θυγάτηρ, τέκε δὲ ζείδωρος Ἄρουρα.
Iliade ch. II, v. 546 et 547.

Populum præstantis Erechthei, Pallas quem. Jove nata aluit, terra edidit alma (6).

On ne sait, dit-il, si c'est le peuple, ou si c'est Érechthée, que Pallas a nourri, et que la terre a produit. Il ajoute que les livres d'Héraclite sont devenus très-obscurs par un tel arrangement de paroles, qui s'y trouve avec excès, soit que l'auteur n'y ait pas pris garde, soit qu'il l'ait ainsi voulu : Παρὰ ταύτην δὲ τὴν ἀμφιβολίαν, τὰ Ἡρακλείτου τοῦ φιλοσόφου βιβλία σκοτεινὰ γέγονε, κατακόρως αὐτῇ χρησαμένου, ἤτοι ἐξεπίτηδες, ἢ καὶ δι' ἄγνοιαν. *Ex hujusmodi ambiguis locutionibus Heracliti philosophi libri obscuritatem contraxêre : qui ad fastidium illis, sive gnarus sive ignarus, usus est* (7). Puisque Théon avait une si grande délicatesse à l'égard des expressions louches, je ne sais point où il trouvait des auteurs qui eussent écrit comme il l'aurait souhaité; car les plus grands maîtres en latin, en grec, sont tous pleins de ces ambiguïtés *. Il est vrai qu'elles sont moins embarrassantes dans un ouvrage d'éloquence ou d'histoire que dans un traité de physique, et qu'ainsi le philosophe censuré par Théon était principalement obligé à les éviter. J'ai dit quelque part (8) que notre langue est moins sujette à ce défaut que la grecque ni la latine; mais il faut avouer que même de fort excellens écrivains négligent beaucoup à cet égard les lois rigoureuses de notre grammaire. Un nouveau Théon leur trouverait bien des périodes condamnables.

(C) *Qu'elles y soient incorporées d'une façon imperceptible.*] C'est sans doute le vrai sens de ces paroles: Ὅταν μέν τοι συνεχῶς ἐγκαταμιγνύῃ τίς, καὶ λανθάνῃ ταῦτα γνωμικά, ἐπιχαρίς πως ἡ διήγησις γίνεται. *Quæ sententiosa quidem quamvis sæpè inserantur, modo ne emineant, mirificè amœnam ac venustam efficiunt orationem* (9). Pétrone avait le même goût. Lisez ces paroles de la préface d'un livre de M. Corbinelli : *Ceux qui ont lu* Tite Live *seront surpris de trouver tant de maximes dans un historien qui en a très-peu, ou qui n'en a guère que de la nature de celles dont parle un ancien* (*), *lesquelles sont enchâssées dans le corps du discours, sans avoir le tour ni l'apparence de maximes.* C'est louer par

(4) *Voyez la* Bibliot. univ., *tom. I, p.* 313.
(5) Theo, *cap. IV, pag.* 46 *et seq.*
(6) *Idem, ibidem, pag.* 47.

(7) *Ibidem.*
* Gibert, cité par Joly, remarque que Bayle dit le contraire de ce qu'on lit dans Hermogène, qui a fait un chapitre entier pour prouver qu'il n'y a pas d'ambiguïtés dans les ouvrages des anciens auteurs grecs, quoique, de son propre aveu, beaucoup de gens prétendissent qu'il y en avait un grand nombre.
(8) *Tom. I, pag.* 146, *remarque* (C) *du premier article* Achille.
(9) Theo, *cap. IV, pag.* 63, 64.
(*) Curandum est, ne sententiæ emineant extra corpus orationis expressæ, sed intexto vestibus colore niteant. *Petr. Satyrio.*

un bel endroit cet historien : les sentences ou les réflexions morales et politiques qui sont détachées du fil de la narration ne méritent pas beaucoup d'applaudissemens. Il n'est pas fort difficile d'en répandre de cette nature : mais c'est un grand art que d'en insérer de bonnes dans le corps même du récit. Elles y doivent être comme un ouvrage de plate peinture, et non pas comme un ouvrage relevé en bosse.

THÉOPOMPE, orateur et historien, natif de l'île de Chios (*a*), florissait au temps de Philippe, roi de Macédoine, père d'Alexandre le Grand (A). Il fut le plus célèbre de tous les disciples d'Isocrate (*b*), et il remporta le prix sur tous les panégyristes attirés par Artémise pour louer Mausole (*c*). Il n'y avait dans la Grèce aucune ville considérable où il n'eût harangué avec l'applaudissement de tout l'auditoire (*d*). Ce fut l'une des raisons qu'il mit en avant pour justifier la bonne opinion qu'il avait de son mérite ; lorsqu'ayant mis fort au-dessous des modernes les orateurs du siècle passé, il se débita lui-même pour l'un des premiers de son temps (*e*). Après s'être signalé comme orateur, il se mit à composer des histoires (B), et il fit voir que l'étude de l'éloquence est un bon préparatif pour cela (C); car il s'acquit la réputation d'un habile historien. Il avait d'ailleurs des talens fort propres à cette fonction; car il publiait hardiment des vérités désavantageuses, et il n'épargnait point son argent lorsque la recherche exacte des faits demandait beaucoup de dépenses (D). On blâme ses digressions (E), et il y a bien de l'apparence qu'on a beaucoup de sujet de les blâmer, quoique peut-être on ne soit pas toujours assez équitable ou assez exact dans cette censure, et que l'on n'ait pas considéré avec assez d'attention le plan qu'il s'était donné. Si nous avions sa préface, nous y trouverions peut-être de quoi le justifier en partie; mais je ne pense pas que rien fût capable de le justifier pleinement, non pas même auprès des lecteurs qui ont le plus d'indulgence pour les épisodes des historiens. À plus forte raison perdrait-il sa cause devant ces critiques qui ne peuvent souffrir rien d'étranger dans une histoire (F). On l'accuse aussi de s'être chargé de plusieurs contes fabuleux et de harangues trop longues (G), et d'avoir été trop satirique (H). On lui joua une pièce bien sanglante, ce fut de publier sous son nom, et d'un style tout-à-fait conforme au sien, une histoire qui choquait les principales républiques de la Grèce (I). Il ne nous reste aucun de ses livres, et c'est dommage (K); car l'idée que nous en donne un grand critique (*f*) est fort propre à les faire regretter. Il dit que Théopompe recherchait la cause secrète des actions, et l'esprit et le motif de ceux qui les

(*a*) Strabo, *lib. XIV, pag.* 444.

(*b*) Ἐπιφανέστατος πάντων Ἰσοκράτους μαθητῶν. *Clarissimus omnium Isocratis discipulorum.* Dionys. Halicarn. Epist. ad Pompeïum, *sub fin. pag. m.* 262.

(*c*) Aulus Gellius, *lib. X, cap. XVIII.*

(*d*) Photius, Biblioth., *cod.* 176, *p.* 392.

(*e*) *Idem, ibid. Voyez la dernière remarque, à la fin.*

(*f*) Dionys. Halicarn. Epist. ad Pompeïum, *pag.* 263, 264. *Voyez aussi p.* 191.

avaient faites; qu'il conjecturait là-dessus heureusement (*g*), et qu'il ôtait le masque aux personnes qui avaient caché des vices réels sous des vertus apparentes (*h*) : de sorte que son histoire est un tribunal où l'on épluche la conduite d'un chacun, avec toute l'exactitude que les poëtes ont attribuée à ceux qui jugent les âmes dans les enfers. Je laisse les autres louanges exquises qui ont été données par ce grand censeur. Vous verrez dans la remarque (C) le jugement que les critiques ont fait du style de Théopompe. Ce qui a été cité de ses ouvrages par Athénée est fort capable de nous en faire regretter la perte. On a observé qu'il y avait certaines choses que l'on ne trouvait que dans cet auteur (*i*). Quant à sa vie, je n'en puis dire que ceci. Il (*k*) s'enfuit de Chios avec son père qui fut convaincu de favoriser les intérêts de Lacédémone. Il fut rétabli dans sa patrie après la mort de son père, et ce fut une lettre d'Alexandre qui lui procura ce retour. Il avait alors quarante-six ans. Il se vit contraint d'errer comme un fugitif après la mort d'Alexandre; et s'en étant allé en Égypte, non-seulement il n'y trouva point de retraite, mais il y eût perdu la vie si ses amis n'eussent employé leurs supplications très-humbles auprès du roi Ptolomée, qui voulait le faire mourir sous prétexte que c'était un homme qui se mêlait de trop

(*g*) *Idem*, *pag.* 191.

(*h*) Dionys. Halicarn. Epist. ad Pompeïum, *pag.* 263.

(*i*) Plutarch. *in* Agesilao, *pag.* 614, *C.*

(*k*) Photius, *in* Biblioth., *num.* 176.

de choses (*l*). Il fut (*m*) spectateur de divers événemens qu'il raconta, et s'insinua dans la familiarité de plusieurs personnes qui commandaient les armées, ou qui dirigeaient les affaires de l'état. Il se procura cet accès comme une chose importante à la perfection de son ouvrage. Il eut des contestations touchant le gouvernement de la ville, avec Théocrite, son compatriote (*n*). Je ne trouve point qu'il ait mérité l'éloge de philosophe péripatéticien que Grotius lui a donné (L). Je ne dis rien de la punition rapportée par Aristéus; M. Moréri en a parlé suffisamment. Finissons par dire que Théopompe fut accusé du crime de plagiaire (M).

(*l*) Ὡς πολυπράγμονα ἀνελεῖν ἐθελῆσαι. *Velut nimis curiosum de medio tollere voluisse.* Idem, ibid.

(*m*) Dionys. Halicarn. Epist. ad Pompeïum, *pag.* 263.

(*n*) Strabo, *lib. XIV*, *pag.* 444. *Voyez aussi* Athénée, *liv. VI*, *pag.* 230.

(A) *Il florissait au temps de Philippe...père d'Alexandre le Grand.*] L'anonyme qui a décrit les Olympiades le fait fleurir sous la 93e. C'est une erreur que Suidas a suivie, et que Meursius (1) et Vossius (2) ont adoptée. Jonsius la réfute solidement (3). Il cite Diodore de Sicile, qui a observé que le XLI, le XLII et le XLIIIe. livre de l'Histoire de Théopompe, comprenaient ce qui se passa dans la Sicile depuis l'an 3 de la 93e. olympiade jusqu'à l'an 2 de la 109e. (4). Est-il apparent qu'un auteur qui a fleuri dans l'olympiade 93 soit en vie l'olympiade 110 (5)? Voici une preuve plus solide. Théopompe pu-

(1) Meursius de Archont., Athen., *apud* Jonsium, de Script. Hist. philos., *pag.* 45.

(2) Vossius, de Histor. græc., *lib. IV*, *cap. VIII*, *pag.* 459.

(3) Jonsius, de Scriptor. Hist. philos., *p.* 45.

(4) Diodor. Siculus, *lib. XI*, *cap. LXXII.*

(5) *L'*Histoire *de* Théopompe *comprenait cinquante-huit livres.*

blia une lettre et des conseils qu'il avait écrits à Alexandre, qui ne commença de régner qu'en la 111e. olympiade. Je laisse plusieurs autres preuves alléguées par Jonsius : on les pourrait éluder, et après tout elles ne sont pas plus fortes que celles-là. N'en parlons donc point, et disons qu'il eût pu trouver dans Photius un argument plus invincible que ne l'est tout ce qu'il allègue ; car, comme je l'ai rapporté dans le corps de cet article, on apprend de Photius, 1°. que Théopompe n'avait que quarante-cinq ans lorsque Alexandre le fit rétablir à Chios ; 2°. que Ptolomée, roi d'Égypte, pensa le faire mourir. Cela montre que, tant s'en faut qu'il ait fleuri dans l'olympiade 93, il naquit pour le plus tôt que vers la 100e.

(B) *Après s'être signalé comme orateur, il se mit à composer des histoires.*] Quintilien observe cela : *Theopompus... ut in historiâ prædictis* (Herodoto et Thucydide) *minor*, *ita oratori magis similis*, *ut qui antequàm est ad hoc opus solicitatus*, *diù fuerit orator* (6). Cicéron n'est point contraire à Quintilien quand il assure que Théopompe ne plaida jamais de causes ; car il y eut dans la Grèce bien des orateurs qui n'en plaidèrent jamais. Au reste, ce fut Isocrate qui conseilla à Théopompe de s'appliquer à l'histoire (7). Le passage que je cite de Cicéron pourrait faire accroire que Théopompe et Éphore étaient deux génies semblables, puisque leur maître leur conseilla la même étude ; mais ne vous y laissez pas tromper. Ils ne se ressemblaient guère ; l'un avait besoin de bride, l'autre d'éperon. Théopompe était trop ardent, Éphore ne l'était pas assez. Voilà pourquoi Isocrate n'employait pas pour l'un la même méthode que pour l'autre. *Hoc doctoris intelligentis est*, *videre quò ferat natura sua quenque ; et eâ duce utentem sic instituere*, *ut Isocratem in acerrimo ingenio Theopompi*, *et lenissimo Ephori dixisse traditum est*, *alteri se calcaria adhibere*, *alteri frœnos* (8). Cicéron exprime cela dans un autre lieu encore mieux pour ce que j'ai à prouver ; car il témoigne que ces deux disciples ne furent jamais semblables. *Dicebat Isocrates...se calcaribus in Ephoro*, *contrà autem in Theopompo frenis uti solere : alterum enim exultantem verborum audaciâ reprimebat*, *alterum cunctantem*, *et quasi verecundantem incitabat. Neque eos similes effecit inter se*, *sed tantùm alteri affinxit*, *de altero limavit*, *ut id confirmaret in utroque*, *quod utriusque natura pateretur* (9). Quintilien raconte le même fait (10). D'autres débitent une semblable remarque touchant Platon, par rapport à Aristote et à Xénocrate ; et touchant Aristote par rapport à Théophraste et à Callisthène (11).

(C) *L'étude de l'éloquence est un bon préparatif pour* écrire l'histoire.] C'était le sentiment de Cicéron ; car voici ce que lui disait Pomponius Atticus : *Potes tu profectò satisfacere in* historiâ *quippe cùm sit opus*, *ut tibi quidem videri solet*, *unum hoc oratorium maximè* (12). Il semble néanmoins qu'un homme qui s'est exercé à composer des harangues ne soit pas bien propre à garder dans ses expressions cette simplicité grave qui convient au caractère historique. On peut craindre de lui un style pompeux et trop figuré. Mais cette objection est beaucoup plus forte contre ceux qui disent que pour être un bon historien il faut avoir été un bon poëte (13). De fort grands auteurs ont dit cela. Quoi qu'il en soit, on a trouvé que Théopompe avait donné à son style les manières d'un orateur beaucoup plus que celles d'un historien, et qu'il avait imité celui d'Isocrate. *Veterum hoc commune judicium est dictionem ejus oratoriœ ac imprimis Isocraticœ*, *similiorem esse*, *quàm historiœ* (14). Ceux qui le justifient en disant, d'une façon vague, qu'il

(6) Quintil., *lib. X*, *cap. I*, *pag. m.* 469.

(7) *Ex clarissimâ rhetoris officinâ duo prœstantes ingenio Theopompus et Ephorus ab Isocrate magistro impulsi se ad historiam contulerunt : causas omninò nullas attigerunt.* Cicero, de Orat., *lib. II*, *folio* 73, *D*.

(8) Cicero, *in* Bruto, *pag.* 314.

(9) Cicero, de Oratore, *lib. III*, *folio* 90, *C*.

(10) Quintil., *lib. II*, *cap. VIII*, *pag.* 81.

(11) Diogen. Laërt., *in* Xenocrate *et* Theophrasto.

(12) Cicero, de Legibus, *lib. I*, *circa init.*, *folio m.* 328, *C. Voyez-le aussi* in I de Oratore.

(13) *Voyez les* Pensées diverses sur les Comètes, *num.* 5.

(14) Vossius, de Hist. græc., *pag.* 34.

s'approchait plus de la force de Démosthène, n'ôtent pas entièrement la difficulté; car c'est convenir que l'éloquence oratoire dominait dans ses écrits historiques. Il faut donc le justifier en se réduisant aux termes de Denys d'Halicarnasse ; je m'en vais les rapporter en latin : ils nous apprendront qu'il avait joint au caractère d'Isocrate la force que son sujet demandait, et qu'il ne piquait guère moins que Démosthène en censurant. *Ea forma quæ in elocutione cernitur, maximè ad similitudinem Isocrateæ accedit. Pura enim dictio, vulgaris, simplex, perspicua, sublimis, magnifica, et summam pompam præ se fert, et quâdam harmoniâ temperata est, jucundè et suaviter fluens. Differt autem ab elocutione Isocratis in austeritate et vehementiâ in aliquibus; nimirùm cùm se in affectus concitandos dederit, et vel maximè cùm urbibus et ducibus improba consilia et res gestas exprobrat atque vitio dat. Multus enim est in iis, et à Demosthenis acrimoniâ ne paululùm quidem abest* (15). Cicéron observe que Théopompe, ayant donné plus d'élévation à son langage que Philistus et que Thucydide, avait obscurci leur gloire. *Ut horum concisis sententiis, interdùm etiam non satis apertis cum brevitate, tùm nimio acumine, officit Theopompus elatione atque altitudine orationis suæ, quod idem Lysiæ Demosthenes : sic Catonis luminibus obstruxit hæc posteriorum quasi exaggerata altiùs oratio* (16). Mais voici une chose en quoi il fit trop l'orateur : il évitait avec un grand soin la rencontre des voyelles, il affectait l'arrondissement et la cadence des périodes, et la correspondance des figures de grammaire. C'est un défaut que Denys d'Halicarnasse lui reproche (17), et il y a sans doute je ne sais quelle petitesse dans ces sortes d'affectations, lorsque la grandeur et la majesté du sujet doit attirer toute l'attention de l'écrivain. Disons pourtant, sur ce qui concerne la rencontre des voyelles, qu'il ne fit pas mal de la fuir, et qu'il n'est blâmable qu'en ce qu'il faisait connaître qu'il l'évitait avec un trop grand scrupule. Je remarque que Cicéron, en rapportant que l'on blâma Théopompe sur cet article, ne dit point qu'on le fit avec raison : il semble même dire qu'on le fit à tort. *Ut in legendo*, dit-il (18), *sic animus in dicendo prospiciet quid sequatur, ne extremorum verborum cum insequentibus primis concursus, aut hiulcas voces efficiat, aut asperas. Quamvis enim suaves, gravesve sententiæ, tamen si inconditis verbis efferuntur, offendent aures, quarum est judicium superbissimum. Quod quidem latina lingua sic observat, nemo ut tam rusticus sit, qui vocaleis nolit conjungere. In quo quidam etiam Theopompum reprehendunt, quòd eas litteras tantoperè fugerit, et si id magister ejus Isocrates, at non Thucydidès.... In eâ est crebra ista vocum concursio, quam magnâ ex parte, ut vitiosam, fugit Demosthenes.* Duris de Samos parla du style de Théopompe avec beaucoup de mépris ; mais, comme le remarque Photius (19), il s'en fallait bien qu'il l'égalât. Consultez Longin en deux endroits de son Traité du Sublime. Il le loue et le justifie dans l'un ; il le censure dans l'autre. « Cela se peut voir encore » dit-il (20), dans un passage de » Théopompus, que Cécilius blâme, » je ne sais pourquoi, et qui me » semble au contraire fort à louer » pour sa justesse, et parce qu'il » dit beaucoup. *Philippe*, dit cet » historien, *boit sans peine les af-* » *fronts que la nécessité de ses affai-* » *res l'oblige de souffrir.* » Il y a dans le grec δεινὸς ὢν ὁ φίλιππος ἀναγκοφαγῆσαι πράγματα. M. le Fèvre traduit ainsi ces paroles : *Philippus rerum necessitatem devorare callidus.* L'autre passage de Longin commence de cette façon (21): « De même l'his-

(15) Dionys. Halicarn., Epist. ad Pompeïum, *in fine, pag. m.* 264.

(16) Cicero, *in* Bruto, *pag. m.* 114.

(17) *Quòd si in iis in quibus summum studium posuit, collisionem vocalium, et numerosas circumscriptiones ac figuras similes neglexisset, longè melior in elocutione se ipso evasisset.* Dionys. Halicarn., epist. ad Pompeïum, *in fine, pag. m.* 264.

(18) Cicero, *in* Oratore, *folio* 124, *B.*

(19) Photius, Bibl., *num.*° 176, *pag.* 393.

(20) Longin, Traité du Sublime, *chap. XXV, selon M.* Despréaux, *dont j'emprunte la version, pag.* 74, *édit. d'Amsterdam*, 1701, *ou XXVIII, selon l'édition de M.* le Fèvre.

(21) *Idem, ibidem, cap. XXXIV, selon*

» torien Théopompus a fait une » peinture de la descente du roi de » Perse dans l'Égypte, qui est mira- » culeuse d'ailleurs : mais il a tout » gâté par la bassesse des mots qu'il » y mêle. *Y a-t-il une ville*, dit cet » historien, *et une nation dans l'A-* » *sie, qui n'ait envoyé des ambassa-* » *deurs au roi?* etc. » Longin, ayant rapporté toute la suite de la description, ajoute : « De la plus haute élé- » vation il tombe dans la dernière » bassesse, à l'endroit justement où » il devait le plus s'élever. Car mê- » lant mal à propos dans la pompeu- » se description de cet appareil des » boisseaux, des ragoûts et des » sacs, il semble qu'il fasse la pein- » ture d'une cuisine. » Le jésuite Caussin, qui se connaissait assez bien en rhétorique, a fort condamné cette censure. Voici ses paroles : *Dionys. Longinus, mordax criticus, eum irridet, quòd ubi dona regi Persarum ab Asiaticis oblata commemorat, post stragulam vestem, purpuram, tabernacula aurea, peristromata, emblemata, carnes etiam victimarum salsas, regi oblatas ad alendum exercitum, commemoret. Debebat, inquit, ista minuta, aut omittere, aut initio collocare, ut à minoribus ad majora ascenderet : sed in eo frigidus est, et frustrà mordax Longinus. Erat enim fidelis historici, et prudentis, post opulenta principum dona, tenuiorum quoque in colendo rege studia commemorare, et rem, ut gesta est, describere. Quòd si tantoperè petasonem aversatur, quin Homerum, suum numen, reprehendit, qui tam simpliciter rem coquinariam à principibus obitam describit : et quid hoc est, nisi μαγείρου, quod insectatur in Theopompo, φαντασία est* (22)? C'est, ce me semble, ce qu'on pouvait dire de plus plausible pour la justification de Théopompe : mais si j'avais à choisir, je me rangerais plutôt du côté de son censeur que du côté de son défenseur ; car la fidélité d'un historien ne l'oblige pas à décrire par le menu tous les présens qui ont été faits à un monarque. Mais ce qu'on dit contre Longin dans la dernière partie du passage de ce jésuite me paraît un coup à brûle-pourpoint. Vous ne pouvez, lui dit-on, blâmer Théopompe, sans faire le procès à Homère, votre grande divinité. En effet Homère est entré souvent dans un plus grand détail de cuisine, etc., que Théopompe.

(D) *Il publiait hardiment des vérités désavantageuses, et il n'épargnait point son argent lorsque la recherche . . . . demandait beaucoup de dépenses.*] Voyez ci-dessous la remarque (H). Je me contenterai ici de ces paroles d'Athénée : Εἴ τις τούτοις ἀπιστεῖ, μαθέτω καὶ παρὰ Θεοπόμπου τοῦ Χίου, ἀνδρὸς φιλαλήθους καὶ πολλὰ χρήματα καταναλώσαντος εἰς τὴν περὶ τῆς ἱστορίας ἐξέτασιν ἀκριβῆ. *His fidem si quis non adhibeat, discat Theopompum Chium veritatis studiosum hominem, et qui historias exactâ inquisitione, magno pecuniarum impendio, perscrutatus est* (23).

(E) *On blâme ses digressions.*] Le sophiste Théon (24) prétend qu'elles étaient si prolixes, qu'où elles finissaient on ne se souvenait plus de la matière qui avait été interrompue. Il fallait en rappeler la mémoire. Or cela n'est point agréable à ceux qui lisent un ouvrage de cette nature. Photius, voulant nous faire connaître la licence de Théopompe à s'écarter après des matières étrangères, nous apprend ceci. Son Histoire de Philippe, roi de Macédoine, contenait cinquante-huit livres, qui furent réduits à seize lorsque l'on en eut retranché tout ce qui se rapportait à d'autres choses qu'aux actions de ce monarque. Vous allez voir cela avec quelques circonstances dans les paroles qui suivent : Πλείσταις μὲν οὖν παρεκβάσεσι παντοδαπῆς ἱστορίας, τοὺς ἱστορικοὺς αὐτοῦ λόγους Θεόπομπος παρατείνει. διὸ καὶ Φίλιππος ὁ πρὸς Ῥωμαίους πολεμήσας, ἐξελὼν ταύτας, καὶ τὰς Φιλίππου συνταξάμενος πράξεις, αἳ σκοπός εἰσι Θεοπόμπῳ εἰς ἑκκαίδεκα βίβλους μόνας· μηδὲν παρ' ἑαυτοῦ προσθεὶς ἢ ἀφελὼν, πλὴν (ὡς εἴρηται) τῶν παρεκτροπῶν τὰς

M. Despréaux, *dont j'emploie la version; pag.* 97, *vel cap. XXXIX, juxta editionem* Tanaq. Fabri.

(22) Caussin., de Eloquentiâ sacrâ et humanâ, *lib. I, cap. XX, pag. m.* 19.

(23) Athen., *lib. III, cap. VIII, pag.* 85. Denys d'Halicarnasse, Epist. ad Pompeïum, *pag.* 263, *loue la peine et la dépense de cet auteur à rassembler des matériaux.*

(24) Theo, *in* Progymnasmatis : *j'ai rapporté ses paroles dans la remarque* (E) *de l'article* Philistus, *tom. XII, pag.* 27.

πάσας ἀπήρτισε. *Digressionibus itaque variæ historiæ quàmplurimis historicos suos implet libros Theopompus. Quamobrem et Philippus, ille qui cum Romanis bellum gessit, digressionibus hisce sublatis; et Philippi rebus gestis, quas Theopompus scribendas potissimùm susceperat, collectis, in sedecim eos dumtaxat libros (nihil de suo addens, aut præter digressiones, ut diximus, detrahens) redegit* (25). Si vous prenez garde aux extraits que le même auteur nous donne (26) du XIIe. livre de cet ouvrage de Théopompe, vous n'aurez plus besoin qu'on vous avertisse qu'il se plaisait à s'écarter à droite et à gauche. Vous en pourrez juger aisément par ce petit échantillon. Au reste, si quelque chose nous peut faire croire que le nom romain n'était presque pas connu en Grèce au temps d'Alexandre, c'est de voir que Théopompe ne dit rien de Rome, si ce n'est que les Gaulois l'avaient prise (27). Elle lui aurait fourni le sujet d'une longue digression, si elle eût été tant soit peu connue en ce temps-là.

Je ne sais si l'on ne pourrait pas craindre que Photius ne nous fasse quelque illusion. Théopompe commença son Histoire par le règne de Philippe, et voulut principalement narrer les actions de ce monarque; mais peut-être se proposa-t-il en même temps de raconter tout ce qui se fit de remarquable dans les autres parties du monde pendant ce règne. Ainsi, dans le fond et dans les idées de l'auteur, cet ouvrage aurait été toute l'histoire du temps, et non pas celle de Philippe en particulier. Il ne faudrait donc point prendre pour des digressions proprement dites tout ce qui en fut ôté quand on la réduisit à seize livres. On en ôta les guerres des Cypriotes, celle des Siciliens, et plusieurs autres dont peut-être il n'avait point parlé par occasion seulement, ou par forme de digression, mais comme d'un fait principal et lié à son dessein. Il est impossible de décider là-dessus, puisque nous ne pouvons consulter ni ses préfaces ni aucune autre partie de son ouvrage. Je crois pourtant que Photius a outré le fait, et si j'avais à me plaindre des écarts de Théopompe, je ne me fonderais pas, comme fait Théon (28), sur ce qu'il narrait des choses où le roi de Macédoine ni aucun de ses sujets n'avaient nulle part. Peut-on nier que le principal dessein de M. de Thou ne soit l'Histoire de France? combien de choses néanmoins n'a-t-il pas narrées qui n'ont nulle liaison avec les Français? Je blâmerais donc Théopompe d'avoir mal intitulé son ouvrage (29): mais s'il avait appris aux lecteurs qu'il se proposait aussi l'histoire des autres pays, je ne traiterais point de digression ce qu'il a narré des guerres d'Évagoras, et de celles des tyrans de Syracuse. Pour juger de ses épisodes, je ne les comparerais pas avec Philippe ou avec la Macédoine, je m'arrêterais à ceci: son XIIe. livre, par exemple (30), est destiné aux guerres des Cypriotes. Il y remonte au siége de Troie, il parle d'Agamemnon et du devin Mopsus, etc. Ce qu'il en dit m'écarte-t-il trop d'Évagoras, roi de Cypre? En ce cas-là, je le blâme; mais je condamne ceux qui se plaindraient que Mopsus et Agamemnon les éloignent trop de la cour de Macédoine. Je crois que même avec cette restriction nous ne disculperions pas cet historien. Il donna sans doute trop fréquemment dans l'épisode, il s'y endormit, il s'y oublia. Ce défaut doit être un nouveau sujet de regret pour nous; car comme il n'abandonnait sa matière principale que pour expliquer des antiquités, et pour rapporter les origines des choses et les différentes traditions, combien de curiosités nous fournirait-il que nous ne pouvons déterrer, et qu'une histoire serrée ne nous aurait point apprises?

(F) *Il perdrait sa cause devant ces critiques qui ne peuvent souffrir rien d'étranger dans une histoire.*] Comment est-ce que Théopompe pourrait comparaître à leur tribunal, et y trouver quelque support, puisque

(25) Photius, Bibl., *num.* 176, *pag.* 393.

(26) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 390, 391.

(27) *Theopompus ante quem nemo mentionem habuit* (de Romanis) *urbem duntaxat à Gallis captam dixit.* Plinius, *lib. III*, *cap. V*, *pag. m.* 324.

(28) Theo, *in* Progymn., *cap. IV*, *p.* 44, 45.

(29) *Il était intitulé* τὰ Φιλιππικά, Res Philippi.

(30) Photius, Bibl., *num.* 176, *pag.* 391.

Tacite y est accablé d'un arrêt de condamnation? Ils posent d'abord ces règles-ci (31) : que, dans le choix des mémoires, *un historien se doit lui-même tout entier à la vérité et à la distinction des faits, qu'il faut qu'il renonce à son propre goût, et qu'il néglige encore tous les ornemens étrangers qui n'apportent ni plus de netteté dans les faits, ni plus de connaissance des choses cachées ....; qu'il faut que les narrations soient suivies, les supputations exactes, et les réflexions rares et toujours courtes; qu'elle* (32) *doit être remplie des faits du prince et des changemens survenus dans son état pendant son règne; que les digressions étrangères et les discours étudiés n'y sont pas propres, et qu'ils en doivent être toujours bannis.* Après cela ils prétendent (33), « Qu'à examiner Tacite » avec ces (34) règles, on ne pensera » jamais qu'il ait bien voulu écrire » une histoire; il est aisé de remarquer avec les savans qu'il abandonne souvent la suite de ses narrations sans les reprendre, pour se » plaire trop ou à décrire une bataille, ou à faire faire des harangues à ses héros. Touché lui-même » du mérite qu'il a de si bien s'en acquitter, il lui arrive quelquefois » de sortir de sa contrée, pour ainsi » dire, et d'aller assez loin de là » faire des sorties sur des terres » étrangères, dans le seul plaisir d'en » décrire les beautés. En quoi je » trouve qu'il était plus orateur que » toute autre chose, et que son dessein était moins de donner une » histoire fidèle et véritable, que » d'exercer son éloquence par des » remarques favorables à sa délicatesse........ (35). Je pense donc que » Tacite n'a touché à l'histoire que » par occasion; et que son but.... n'était que d'exercer son éloquence en » différentes manières.... (36). En effet, tout porte dans Tacite, son caractère et non pas celui de l'histoire. Les actions y sont rares, les digressions longues et fréquentes, les » négligences et les affectations trop » marquées. C'est un orateur qui » cherche lui-même à s'applaudir, » qui tourne et qui manie des faits » différens à son avantage.... (37). Il » n'y a pas jusques sous les tentes, » au milieu d'un camp et d'une armée, que les mourans ne fassent » des harangues avec la même délicatesse et toute la présence d'esprit dont un homme à son aise est » capable de faire (38) dans son cabinet : il n'attend pas même quelquefois, tant l'art de discourir le » domine, qu'un général d'armée » soit à la tête de ses troupes pour » les haranguer; il lui fait écrire des » ordres en rhéteur, pleins d'antithèses et de figures de rhétorique. »

(31) Anonymiana, *pag.* 13.

(32) *Cet* elle *se rapporte au mot* histoire, *qui ne paraît que cinq ou six périodes auparavant. Il y a donc là une extrême négligence des règles de la grammaire.*

(33) Anonymiana, *pag.* 14, 15.

(34) *Il fallait dire* ces.

(35) Anonymiana, *pag.* 22.

(36) *Ibidem*, *pag.* 23.

Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de fins connaisseurs à qui ce jugement sur Tacite ne paraisse outré et injuste; et il eût été de l'intérêt de Théopompe que tous ses censeurs eussent eu le même goût que l'on vient de voir dans ces passages de l'*Anonimiana*. Il eût été condamné sans rémission et d'une manière insultante; mais il eût pu répondre que ses juges se conduisaient par des maximes outrées, et se sauver en disant qu'il n'y avait point d'historien qui ne se trouvât enveloppé avec lui sous cette critique, et qu'ainsi elle était d'une délicatesse très-fausse.

(G) *On l'accuse aussi de s'être chargé de contes..... et de harangues trop longues.*] Quant aux fables que Théopompe avait mêlées dans ses récits, j'alléguerai le témoignage de Cicéron. *Intelligo te alias in historiâ leges servandas putare, alias in poëmate : quippe quùm in illâ ad veritatem quæque referantur, in hâc ad delectationem pleraque, quamquàm et apud Herodotum patrem historiæ et apud Theopompum sint innumerabiles fabulæ* (39). Denys d'Halicarnasse indique deux contes absurdes de cet historien. *Multas ineptias præ se fert*

(37) *Ibidem*, *pag.* 24.

(38) *Pour empêcher qu'il n'y ait ici un solécisme, il faut supposer que les imprimeurs ont oublié* les *avant* faire.

(39) Cicero, de Legibus, *lib. I*, *circa init.*, *folio m.* 328, *C.*

ex quo genere illa sunt quæ de Sileno commemorat qui in Macedonià apparuit, et quæ de dracone ad triremium pugnâ navali contendente et alia nonnulla iis similia (40). Je ne sais si ce qu'on dit là de l'apparition de Silène est la même chose que le dialogue de Silénus et de Midas. On le trouve dans Élien (41) comme tiré de Théopompe. C'est une aventure qui a paru si fabuleuse à Élien, qu'il en a conclu le récit par ces paroles : Καὶ ταῦτα εἴ τῳ πιςὸς Χῖος λέγων, πεπιςεύσθω· ἐμοὶ δὲ δεινὸς εἶναι δοκεῖ μυθολόγος, καὶ ἐν τούτοις, καὶ ἐν ἄλλοις δέ. *Hæc, si cui fide dignus videtur Chius* (c'est-à-dire Theopompus) *credat. Mihi egregius fabulator tum in his, tum in aliis videtur* (42). On pourrait douter que Denys d'Halicarnasse ait eu en vue ce dialogue; car il ne parle que des fables insérées dans l'Histoire de Théopompe; et nous apprenons de Servius que Théopompe avait raconté cela dans un ouvrage intitulé : *Thaumasia*, *Choses admirables* (43). Mais le fondement de ce doute n'est pas trop solide, puisque rien n'empêche que cet historien n'ait répété dans ses histoires ce qu'il avait déjà dit dans un autre livre, ou qu'il n'ait orné ses *Thaumasia* de quelques morceaux de ses histoires.

Notez qu'il ne faut pas mettre au nombre des fables débitées par Théopompe les erreurs de géographie, ou les mensonges qui étaient fondés sur des relations qu'il était difficile de rectifier (44) : mettez dans cette dernière classe les faussetés qu'il a débitées touchant les Égyptiens (45).

Voici un trait contre la longueur de ses harangues : « Mais quant aux » longs preschemens et grandes traisnées d'harangues que Theopompus, Ephorus et Anaximenes font » dire aux capitaines, quand ils ont » ja fait prendre les armes à leurs » gens, et les ont rangez en bataille, on en peut dire ce que dit un » poëte,

» *Si follement on ne va langager,*
» *Quand on est prest de l'ennemi charger* (46). »

(H) *On l'accuse aussi....... d'avoir été trop satirique.*] Vossius (47) allègue pour cela trois autorités : celle de Cornélius Népos (48), celle de Lucien, celle de Josèphe. Ce dernier observe que Théopompe a diffamé les Athéniens (49). Les paroles du second méritent d'être rapportées. Il dit que les historiens qui amènent des harangues doivent passer légèrement sur les éloges et sur les censures, et se souvenir qu'ils ne sont pas dans un barreau, et qu'autrement ils tomberont dans la faute de Théopompe; Τὴν αὐτὴν Θεοπόμπῳ αἰτίαν ἕξεις, φιλαπεχθημόνως κατηγοροῦντι τῶν πλείςων, καὶ διατριβὴν ποιουμένῳ τὸ πρᾶγμα, ὡς κατηγορεῖν μᾶλλον, ἢ ἱςορεῖν τὰ πεπραγμένα. *Alioqui in eâdem eris culpâ quâ Theopompus, qui plurimos odiosè nimis accusat, et eam rem in studium quoddam vertit, ut accuset magis, quàm res gestas historiæ tradat* (50). Vossius eût pu ajouter à ces trois témoins l'autorité de Plutarque, qui a dit que Théopompe est beaucoup plus digne de foi quand il loue que quand il reprend (51). Denys d'Halicarnasse a pris le parti de Théopompe sur ce chapitre; il l'a comparé aux médecins, qui coupent et brûlent les parties infectées, et qui portent leurs incisions jusqu'au vif, mais sans blesser les parties saines. *Proindè etiam obtrectator videtur esse, dum nonnullos debitis convitiis afficit, et facta virorum illustrium non necessaria perstringit : simile quiddam faciens ac medici, qui corruptas corporis partes secant et urunt, quàm profundissimè cauteria et sectiones immittentes, non tamen sanas*

(40) Dionys. Halicarn., Epist. ad Pomp., *in fine*, *pag. m.* 264.

(41) Ælian., Var. Hist., *lib. III*, *cap. XVIII*, *pag. m.* 200. *Voyez* Casaubon, sur Strabon, *lib. VII*, *pag. m.* 112.

(42) Ælian., Var. Hist., *l. III*, *cap. XVIII*, *pag. m.* 200.

(43) Servius, in Virgil., eclog. VI, *vs.* 13 *et* 26.

(44) *Voyez* Strabon, *lib. VII*, *pag.* 219.

(45) *Voyez* Diodore de Sicile, *lib. I*, *cap. XXXVII.*

(46) Plutarch., *in* Præceptis Reip. gerendæ, *pag.* 803. *Je me sers de la version d'*Amyot.

(47) Vossius, de Hist. græc., *pag.* 33.

(48) *Theopompus... et Timæus qui quidem duo maledicentissimi nescio quo modo in illo uno laudando* (Alcibiade) *consenserunt.* Cornel. Nepos, *in* Alcibiade, *cap. XI.*

(49) Josephus, *lib. I* contra Apionem.

(50) Lucianus, veræ Historiæ *lib. I*, *pag. m.* 705, *tom. I.*

(51) Ὧ μᾶλλον ἐπαινοῦντι πιςεύσειεν, ἄν τις, ἢ ψέγοντι. *Cui celebranti credas magis quàm obterenti.* Plut., *in* Lysandro, *sub fin.*, *pag.* 450, *E.*

corporis partes et benè affectas attingunt (52). Notez que les médisances de Théopompe n'épargnèrent pas le divin Platon (53) : il ne s'en faut pas étonner, puisqu'elles tombèrent à grands flots sur la personne de Philippe de Macédoine. Le portrait que fit Théopompe de la cour de ce monarque contient plus d'abominations (54) que les faiseurs anonymes de libelles n'en imputèrent à celle de Henri III, roi de France. On veut aussi qu'après avoir fort loué le grand Alexandre, il ait chanté la palinodie par des écrits injurieux. *Pulsus è patriâ quum supplex in Dianæ Ephesiæ templum confugisset multa contra Chios scripsit ad Alexandrum in quibus illum laudavit : sed posteà παλινῳδίαν cecinit. Nam dicitur in eundem posteà scripsisse, quamvis quod scripsit in manus hominum non videatur venisse* (55). Voici des paroles de Cicéron qui ne désignent pas mal le style piquant et aigre de Théopompe : ἀνέκδοτα *quæ tibi uni legantur, Theopompino genere aut etiam asperiore multo pangentur* (56). Dès la préface de son Histoire, cet écrivain fit le critique, car il y censura les autres historiens (57).

Si ce que j'ai lu dans une épître dédicatoire est véritable, savoir que le roi Philippe fut fort libéral envers Théopompe, il faut reconnaître qu'il employa mal son argent. *Celebratur multorum litteris ac libris principum quorundam benignitas in viros litteratos, ut Dionysii in Platonem, Philippi in Theopompum, Alexandri in Aristotelem, Severi in Oppianum* (58). Je croirais sans beaucoup de peine que Philippe fit des présens à Théopompe ; car il est certain que Théopompe composa un panégyrique de ce roi, et qu'entre autres louanges, il y fit couler celle-ci : *Pour se rendre maître de toute l'Europe, il suffit que ce monarque continue ce qu'il a si bien commencé :* Καὶ ὡς Θεόπομπος ἐν τῷ Φιλίππου ἐγκωμίῳ ὅτι εἰ βουληθείη φίλιππος τοῖς αὐτοῖς ἐπιτηδεύμασιν ἐμμεῖναι, καὶ τῆς Εὐρώπης πάσης βασιλεύσει. *Et quemadmodùm in Philippi laudatione Theopompus, Philippum, si pergere, ut instituisset, suïque esse similis vellet, totius Europæ imperio mox potiturum* (59). Théon, de qui j'emprunte ces paroles, dit ailleurs (60) que l'on avait de la façon de Théopompe le Panégyrique de Philippe et d'Alexandre. C'étaient sans doute des écrits séparés de son Histoire, c'étaient des pièces qu'il avait écrites en qualité d'orateur ; et quoiqu'il en eût été récompensé, il changea de style dans son Histoire ; il dit du mal du même prince dont il avait dit tant de bien. Les personnages changèrent : l'orateur avait joué son rôle ; l'historien lui succéda, et soutint son caractère. Il ne faut pas s'imaginer que les discours d'un panégyriste tirent à conséquence, ni pour ses discours de conversation, ni pour ceux dont il compose un ouvrage de morale ou d'histoire. On peut remarquer encore aujourd'hui cette différence. Tel qui, dans un jour de cérémonie, comme est, par exemple, la distribution des prix, a loué pompeusement, censure auprès de son feu ; et lors même qu'un retranchement de pension ne le rend pas mécontent, il dira des vérités désobligeantes, s'il se trouve revêtu de la qualité d'historien. Je ne dis pas que tout le monde agisse de cette manière. Il ne se trouve que trop de gens qui, sous le titre d'historien, sont aussi flatteurs que sous celui d'orateur. Mais Théopompe et quelques autres n'en usèrent pas et n'en usent pas ainsi.

(I) *On lui joua une pièce bien sanglante : ce fut de publier sous son nom, et d'un style..... une histoire qui choquait les principales républiques de la Grèce.*] Anaximènes, son ennemi, lui fit ce tour. C'est Pausanias qui le rapporte, et, si je ne me trompe, c'est le seul qui en ait parlé. Voyons ses paroles : Φαίνεται δὲ καὶ ἄνδρα ὁ Ἀναξιμένης ἐχθρὸν οὐκ ἀμαθέστατα, ἀλλὰ καὶ ἐπιφθονώτατα ἀμυνάμενος· Ἐπεφύκει μὲν αὐτὸς σοφιστὴς, καὶ σοφιστῶν λόγους μι-

(52) Dionys. Halicarn., Epist. ad Pompeïum, *pag.* 264.

(53) *Idem, ibidem, pag.* 252. Athen., *lib. XI, sub fin., pag.* 508.

(54) *Voyez* Athénée, *lib. VI, pag.* 260.

(55) Corradus, in Brutum Ciceronis, *pag.* 120.

(56) Cicero, epist. VI, *lib. II* ad Atticum, *pag. m.* 209.

(57) Dionys. Halicarn., *in præfat.* Hist.

(58) Francisc. Duarenus, *epist. ad Margaritam Valesiam Henrici II sororem præfixa* Commentario in Tit. soluto matrimonio.

(59) Theo, *in* Progymn., *cap. VIII, p.* 103.

(60) *Idem, ibidem, cap. II, pag.* 19.

μεῖσθαι· ὡς δέ οἱ διάφορα ἐς Θεόπομπον ἐγεγόνει τὸν Δαμασιςράτου, γράφει βιβλίον ἐς Ἀθηναίους, καὶ ἐπὶ Λακεδαιμονίους ὁμοῦ καὶ Θηβαίους συγγραφὴν λοίδορον· ὡς δὲ ἦν ἐς τὸ ἀκριβέςατον αὐτῷ μεμιμημένα, ἐπιγράψας τοῦ Θεοπόμπου τὸ ὄνομα τῷ βιβλίῳ, διέπεμπεν ἐς τὰς πόλεις· καὶ αὐτός τε συγγεγραφὼς ἦν, καὶ τὸ ἔχθος τὸ ἐς Θεόπομπον ἀνὰ πᾶσαν τὴν Ἑλλάδα ἐπηύξετο. *Idem etiam Anaximenes inimicum suum non minùs vafrè quàm invidiosè ultus dicitur. Nam qui ingenio sophista esset, quum sophistarum orationem aptissimè imitaretur, susceptâ cum Theopompo Damasistrati filio simultate, historiam conscripsit maledictorum in Athenienses, Lacedæmonios, et Thebanos plenissimam. Ad unguem verò quum Theopompi stylum expressisset, supposito ejus nomine, per Græciæ civitates librum divulgandum curavit : quæ res Theopompo magnam apud omnes planè Græcos invidiam concitavit* (61).

(K) *Il ne nous reste aucun de ses livres, et c'est dommage.*] Il avait publié un grand nombre de harangues (62) et plusieurs lettres (63). Il en écrivit une à Alexandre (64), et une autre aux habitans de Chios (65), qui sont citées par Athénée. Il écrivit aussi des conseils à ce même prince (66). Son Traité περὶ τῶν συληθέντων ἐκ Δελφῶν χρημάτων, *de Rebus quæ sacrilegio ex Delphis surreptæ sunt* (67); et celui κατὰ τῆς Πλάτωνος διατριβῆς, *de Exercitationibus Platonis* (68), sont cités par le même auteur. Sa Dissertation περὶ εὐσεβείας, *de Pietate*, est citée par le scoliaste d'Aristophane (69). D'autres citent ses Θαυμάσια, *Admiranda* (70); mais il se rendit principalement recommandable par deux histoires. L'une était celle de la Grèce, en XII livres, contenant ce qui se passa dans l'espace de dix-sept ans, à commencer où Thucydide finit (71). Elle finissait à la bataille navale de Cnide. L'autre histoire s'appelait Φιλιππικὰ, parce qu'elle était destinée à représenter le règne de Philippe de Macédoine. Elle contenait LVIII livres, dont le VIe., le VIIe., le IXe., le XXe. et le XXXe., étaient perdus depuis long-temps (72) lorsque Photius lut les autres. Il nous donne des extraits du XIIe., quoique Ménophatus, ancien auteur, l'eût cru perdu. Diodore de Sicile (73) et l'anonyme qui a décrit les Olympiades, parlent de la perte de cinq livres de Théopompe. En vain opposerez-vous à leur témoignage que le livre LVe. et le LVIIe. ont été cités par Étienne de Byzance, et le LVIe. par Athénée. Ceux qui font cette objection ne la feraient pas (74) s'ils savaient ce que Photius observe, que presque tous les cinq livres perdus étaient plus près du commencement que de la fin de l'ouvrage.

Vossius se trompe quand il dit qu'Harpocration cite une lettre de Théopompe à Tisamène (75). Cela n'est pas vrai : Harpocration cite une pièce de théâtre composée par Théopompe le comique, et intitulée *Tisamène* (76).

(L) *L'éloge de philosophe péripatéticien que Grotius lui a donné.*] Le rétablissement d'un corps mort, dit-il, ne doit point passer pour une chose impossible, puisque de savans hommes, Zoroastre entre les Chaldéens, et presque tous les stoïques, et Théopompe entre les péripatéticiens, ont cru que cela se pouvait faire, et arriverait effectivement. Voilà son texte, au IIe. livre du Traité *de Veritate Religionis christianæ* (77). Et voici sa note sur ce qui regarde Théopompe (78) : *De quo Diogenes Laërtius initio libri* (79). Καὶ

(61) Pausan., *lib. VI, pag.* 496, *edit.* 1696.
(62) Photius, *in* Biblioth., *num.* 176, *p.* 392.
(63) Dionys. Halicarn., epist. ad Pompeïum, *in fine.*
(64) Athen., *lib. XIII, pag.* 595.
(65) *Idem, ibidem, pag.* 586.
(66) *Idem, lib. III, pag.* 230.
(67) *Idem, lib. XIII, pag.* 604.
(68) *Idem, lib. XI, pag.* 508.
(69) Schol. Arist. in Aves.
(70) Apollonius, Hist. commentit., *cap. X.* Laërtius, *in* Epimenide *et* Pherecyde. Servius, *in* Virgil., eclog. VI, *vs.* 13 *et* 26.
(71) Anonym., *in* Descript. Olymp., *apud* Vossium, de Hist. græcis, *pag.* 32.
(72) Photius, Bibl., *num.* 176, *pag.* 389.
(73) Diodor. Siculus, *lib. XVI, cap. III.*
(74) Jonsius, de Script. Hist. philos., *pag.* 46, *la fait.*
(75) Vossius, de Hist. græcis, *pag.* 31.
(76) *Voyez les* Notes de Maussac, sur Harpocration, *voce* Καταπλήξ.
(77) *Pag. m.* 64, 65.
(78) Hugo Grotius, *in* Annotatis *ad librum II* de Veritate Relig. christ., *pag. m.* 381.
(79) *C'est à la page* 7 *de l'édition d'Amsterdam*, 1692.

Θεόπομπος ἐν τῇ ὀγδόῃ τῶν Φιλιππικῶν ὅς καὶ ἀναβιώσεσθαι κατὰ τοὺς μάγους φησὶ τοὺς ἀνθρώπους καὶ ἔσεσθαι ἀθανάτους, καὶ τὰ ὄντα ταῖς αὐταῖς ἐπικλήσεσι διαμενεῖν. Theopompus verò etiam octavo Philippicorum, qui revicturos homines ex magorum sententiâ tradit, immortalesque futuros, et omnia in suis iisdem semper mansura nominibus. Il s'agit là de l'historien qui fait le sujet de cet article. Or je ne me souviens pas d'avoir jamais lu qu'il ait été mis au nombre des philosophes, et il me semble qu'il était trop fier pour devenir dans un âge assez avancé le disciple d'Aristote. Mais quand même Grotius pourrait être justifié de cette faute, il n'échapperait pas à une juste censure par un autre endroit. Car ce qu'il cite de Diogène Laërce signifie seulement que Théopompe avait rapporté dans son Histoire l'opinion des mages touchant la résurrection. Prenons que Théopompe ait été un très-illustre péripatéticien, s'ensuivra-t-il de son passage allégué par Diogène Laërce qu'un fameux disciple du grand Aristote a cru que les hommes ressusciteraient? Les historiens croient-ils tout ce qu'ils rapportent. Si M. de Cordemoi, qui était cartésien, avait inséré dans son Histoire de France quelque dogme des anciens druides, faudrait-il conclure que ce dogme a été cru parmi les cartésiens? Voilà sans doute un endroit très-faible dans le savant Commentaire que Grotius ajouta à son excellent ouvrage de la Vérité de la Religion chrétienne.

(M) *Théopompe fut accusé du crime de plagiaire.*] On prétend (80) qu'il inséra mot à mot dans le XIe. livre de ses Philippiques un long passage d'une harangue d'Isocrate; qu'en d'autres occasions, afin de cacher ses voleries, il changeait la scène, et le nom des personnages; que, par exemple, il raconte que Phérécyde, ayant bu de l'eau d'un certain puits dans une ville de Syrie, avait prédit que la terre tremblerait trois jours après; et qu'il en usa de la sorte parce qu'il vit bien que s'il eût parlé de ce tremblement de terre comme d'une chose que Pythagoras avait prédit dans la ville de Métapont, le vol qu'il faisait ne serait pas inconnu, les lecteurs n'ignoreraient pas qu'il eût pris cela d'un livre d'Andron (81). On ajoute qu'il déroba plusieurs choses à Xénophon, et qu'il les gâta; car ayant voulu transporter dans le onzième livre de son Histoire de la Grèce la conférence de Pharnabaze et d'Agésilaüs, que Xénophon a si bien décrite, il en ôta toute la force. Il ne voulut point se servir des termes de l'écrivain qu'il pillait; deux raisons l'en empêchèrent: l'une, qu'il voulait cacher le pillage; l'autre, qu'il voulut faire parade des ornemens de sa plume sur cette belle matière; mais il y échoua: sa narration fut languissante, on n'y voyait que pesanteur et froideur, au lieu que celle de Xénophon est remplie de vivacité : *Τὰ γοῦν περὶ τῆς Φαρναβάζου πρὸς Ἀγησίλαον συνόδου... εἰς τὴν ἑνδεκάτην τῶν Ἑλληνικῶν μεταθεὶς ὁ Θεόπομπος, ἀργά τε καὶ ἀκίνητα πεποίηκε καὶ ἄπρακτα. Λόγου γὰρ δύναμιν, καὶ διὰ τὴν κλοπὴν, ἐξεργασίαν ἐμβάλλειν, καὶ ἐπιδείκνυσθαι σπουδάζων, βραδὺς καὶ μέλλων, καὶ ἀναβαλλομένῳ ἐοικὼς φαίνεται, καὶ τὸ ἔμψυχον καὶ ἐνεργὸν τὸ Ξενοφῶντος διαφθείρων : Nam illum sanè Pharnabazi cum Agesilao congressum...... in Græcarum historiarum undecimum transtulit Theopompus : verùm ita quidem, ut omnia sine vi, sine motu, habere prorsùs ac jacere videantur. Dum enim is, ut plagium dissimulet, dicendi facultatem ostentare gestit, et elaboratæ dictionis cultum assuere, tardus, cunctabundus, ac procrastinanti similis videtur, adeòque vivam illam ut spirantem Xenophontis efficacitatem elidit* (82). Enfin on indique (83) un livre qui était intitulé Ἰχνευταὶ *Indagatores*, c'est-à-dire, *les inquisiteurs*, où il y avait beaucoup de pareilles choses touchant Théopompe.

Disons en passant que si Théopompe a falsifié ce qu'il dérobait à Andron, nous avons ici un exemple de ce que l'on dit que le mensonge fait

(80) Porphyrius, *lib. I. τῆς φιλολογίας ἀκροάσεως* de erudito auditu, *apud* Eusebium, *Præpar. evangel.*, *lib. X, cap. III, p. m.* 464.

(81) *Qui, dans son livre intitulé le Trépied, avait recueilli les prédictions de Pythagoras.* Idem, ibidem.

(82) Porphyrius, *apud* Euseb. Præpar. evang., *lib. X, cap. III, pag.* 465.

(83) *Idem, ibidem, pag.* 467.

plus de progrès que la vérité. Plusieurs graves écrivains attribuent à Phérécyde la prédiction (84).

N'oublions pas que Porphyre l'accuse aussi de se préférer à Isocrate, et de se vanter de l'avoir vaincu dans un combat d'éloquence sur le tombeau de Mausole. Καίτοι ὑπέρφρονει τὸν Ἰσοκράτην καὶ νενικῆσθαι ὑφ' ἑαυτοῦ λέγει, κατὰ τὸν ἐπὶ Μαυσωλῷ ἀγῶνα, τὸν διδάσκαλον. *Isocratem intereà despicit, eoque certamine, quod in Mausoli honorem institutum est, victum abs sese magistrum gloriatur* (85). Photius aurait dû mettre cette particularité avec celle qu'il rapporte de même nature. Je ne sais pourquoi il l'a omise. Il dit que Théopompe raconte lui-même qu'Isocrate, Théodecte, Naucrate et lui, étaient les quatre plus grands orateurs qui fussent alors dans la Grèce (86) : qu'Isocrate et Théodecte, étant pauvres, faisaient des harangues pour de l'argent, et tenaient école afin de gagner du bien; mais que quant à lui et Naucrate, ayant eu de quoi s'entretenir honorablement, ils n'avaient employé leur loisir qu'à étudier. Notez que le traducteur n'exprime pas bien le sens de ceci : Καὶ ὡς οὐκ ἂν εἴη ἀυτῷ παράλογον, ἀντιποιουμένῳ τῶν πρωτείων (87). Il prétend que cela veut dire, *on ne doit pas trouver étrange que je m'attribue le premier rang* (88). Il n'est pas vrai que Théopompe soit si orgueilleux; il ne dit sinon qu'il peut sans témérité se mettre au nombre des premiers. Il y a là une vanité assez notable pour ne devoir pas être augmentée par une version peu fidèle.

(84) Cicero, *lib. I et II* de Divinat. Plinius, *lib. II, cap. LXXIX.* Apollonius, Histor. memor., *lib. V.* Diogen. Laërtius, *lib. I, n.* 116.

(85) Porphyrius, *apud* Eusebium, Præpar. Evangel., *lib. X, cap. III, pag.* 464.

(86) Τούτους ἅμα αὐτῷ τὰ πρωτεῖα τῆς ἐν λόγοις παιδείας ἔχειν ἐν τοῖς Ἕλλησιν. *Hos secum in dicendi facultate principatum in Græciâ tenuisse.* Photius, Biblioth., *num.* 176, *pag.* 392.

(87) *Idem, ibidem.*

(88) *Neque verò temerè se aut præter rationem primas sibi vindicare.*

THÉRON (Vital), jésuite français, naquit à Limoux dans le Languedoc, l'an 1572. Il se fit jésuite, l'an 1587. Il enseigna la rhétorique, la philosophie et la théologie morale, et il fut profès du quatrième vœu. Il s'occupa à prêcher pendant cinquante ans, et il le fit dans les plus considérables villes de France. Il fut recteur du collége de Montauban, et provincial de la province de Toulouse (*a*). Il publia en divers temps plusieurs vers latins qui furent fort estimés, et il continua d'en faire pendant sa vieillesse sans qu'il parût que sa veine poétique fût affaiblie. Balzac l'encensa là-dessus d'une grande force (A). Il se trompa à l'égard de l'âge qu'il lui donnait (B). Ce jésuite mourut à Toulouse, le 25 de février 1657 (*b*).

Le chevalier Théron, son neveu, capitaine dans le régiment de Lanoy, et fils d'un conseiller de Toulouse (*c*) sait faire des vers français. On peut voir dans le Mercure Galant (*d*) un petit poëme de sa façon.

(*a*) *Tiré de* Sotuel, *in* Biblioth. Scriptor. societatis Jesu, *pag.* 784.

(*b*) *Iibdem. ibid., pag.* 784.

(*c*) Mercure Galant, *janv.* 1703, *pag.* 211.

(*d*) *Là même.*

(A) *Sans qu'il parût que sa veine poétique fût affaiblie. Balzac l'encensa là-dessus d'une grande force.*] Voici quelques-unes des pensées de Balzac : elle sont tirées d'une lettre qu'il écrivit au père Théron, le 4 de mars 1643. *Les hivers de Naples me représentent* votre vieillesse, *ces hivers tout pleins de lumière, et tout couronnés de roses. Celle de Massinisse a été moins verte et moins vigoureuse; et l'enfant qu'il fit à quatre-vingts ans n'était point une production comparable au poëme que vous avez fait à soixante-quinze. C'est-à-dire que le feu qui descend du ciel par la voie de l'inspiration ne s'éteint pas par la diminution de la chaleur naturelle. Et si l'art a trouvé l'invention des lampes inextingui-*

bles, le maître de l'art peut bien conserver en sa force la partie ignée de notre esprit, et faire durer l'ardeur et la vivacité de ses mouvemens..... Il faut que je me dédise du mauvais mot que j'ai avancé autrefois comme une proposition d'éternelle vérité. Qu'il ne se voit point de belle vieille. *Pardonnez-moi cette parole téméraire. Je ne connaissais pas alors votre muse, qui fait mentir ma proposition, et décrie un proverbe à qui je pensais pouvoir donner cours. Sa vieillesse n'est pas le déclin de sa beauté; c'en est la confirmation...... Si j'étais aussi courageux que les auteurs de votre pays, j'en dirais bien davantage; je dirais pour le moins, de cette admirable vieille, qu'en l'âge d'Hécube elle a autant d'amans qu'Hélène en avait dans la fleur de sa jeunesse. Je pourrais vous en alléguer une infinité, tant de ceux qui brûlent à Paris, que de ceux qui soupirent au deçà de Loire* (1). Pour donner du poids à ces éloges, il faut que je dise que Balzac louait beaucoup le père Théron dans ses lettres, que ce jésuite ne lisait pas. Voici ce qu'il écrivit à son ami Chapelain: « Puisque vous avez la curiosité de savoir qui est le père Théron, que je croyais que vous connussiez mieux que moi, je vous dirai que c'est un poëte qui a plus de soixante-quinze ans. Peu après la naissance du roi, il fit deux poëmes en petits vers, à mon avis glyconiques; et, le feu roi, sur le favorable récit qui lui en fut fait, commanda à Motin de les traduire. Ils ont pour titre les Couronnes, et les Dauphins, et ont été imprimés à Paris, le latin et le français è *regione*. Ces deux ouvrages portent leur recommandation, et je suis assuré qu'il vous plaîront. J'ai vu d'autres choses de lui, où j'ai remarqué un excellent naturel; mais je sais d'ailleurs qu'il est paresseux, et l'ouvrier du monde qui aime le moins son métier (2). » M. Baillet ne parle point de ce poëte.

(1) Balzac, Lettres choisies, *IIe. part.*, *liv. I*, lettre XVII, *pag.* 313.

(2) *Idem*, Lettres à Chapelain, *liv. VI*, *lettre V*, *pag.* 283, 284 : *elle est datée du 15 de février* 1641.

(B) *Balzac...... se trompe à l'égard de l'âge qu'il lui donnait.*] Nous venons de voir qu'il donne au père Théron plus de soixante-quinze ans, le 15 de février 1641. Sur ce pied-là, ce jésuite serait né l'an 1566. Mais cela est faux; car Alegambe et Sotuel ne lui donnent que quinze ans lorsqu'il entra chez les jésuites, l'an 1587. De pareils mensonges sont pour l'ordinaire désobligeans; car il y a peu de personnes qui veuillent passer pour plus âgées qu'elles ne le sont. Je n'en excepte pas même celles qui ne veulent point se marier. Je sais bien que certains vieillards qui, comme on l'a dit du premier duc d'Épernon, ont passé l'âge de mourir, se donnent cinq ou six années avec autant de plaisir qu'ils se les ôtaient pendant leur jeunesse. La vanité trouve son compte à cela, puisqu'il est plus admirable qu'un homme de quatre-vingt-dix ou de cent ans ait encore quelque vigueur, que s'il se portait assez bien à l'âge de quatre-vingt ou de quatre-vingt-cinq ans. Les autres vieillards ne sont pas fâchés que l'on compte juste; ils craignent qu'une fausse arithmétique, qui les approche plus qu'il ne faut du bout de la course, ne diminue les égards que l'on a pour eux. Quoi qu'il en soit, le mensonge de Balzac était d'une autre nature: il était flatteur, et non pas désobligeant; il servait à l'éloge du père Théron: un don gratuit de six ans inspirait plus d'admiration pour ses poésies; plus on le croyait chargé d'années, plus admirait-on le feu que l'on remarquait dans ses vers. Je crois pourtant que Balzac y allait de bonne foi.

THESMOPHORIES. On appelait ainsi les fêtes qui se célébraient en l'honneur de Cérès, considérée comme législatrice (A); car il y avait d'autres fêtes qui lui avaient été consacrées, comme à l'inventrice des biens de la terre. Il n'était point permis aux hommes d'assister aux Thesmophories; et il n'y avait que les femmes de condition libre qui les pussent célé-

brer (*a*). Elles se rendaient en procession à Éleusis, et faisaient porter par des filles de bon renom les livres sacrés (*b*). Cette fête durait trois ou quatre jours: il y en a qui disent qu'elle en durait neuf. Il n'était point permis aux femmes de coucher avec leurs maris, jusques à ce qu'elle fût finie. On prétend que, pour supporter cette abstinence avec plus de facilité, elles couchaient sur certaines feuilles qui ont le don de refroidir (B) : mais il serait bien étrange, généralement parlant, qu'elles eussent eu besoin de ce remède, et plus encore qu'elles eussent voulu témoigner qu'il leur était nécessaire. Le principal objet de leur culte, dans cette fête, était la partie qui les distingue des hommes (C). Vous pouvez vous imaginer que les anciens pères n'épargnaient pas les païens sur de telles cérémonies. Il fallait au reste, en célébrant cette fête, qu'on veillât toute la nuit (D).

Je remarquerai par occasion une faute de Brantôme; il a débité faussement que, selon Pline, les vestales se servaient *de paillasse de feuilles d'arbre* pour conserver leur chasteté (E).

(*a*) *Voyez* Aristophane, *in* Θεσμοφοριαζούσαις.

(*b*) *Voyez la remarque* (A) *à la fin.*

(A) *Cérès considérée comme législatrice.*] Selon l'opinion commune, le genre humain était redevable de deux grands bienfaits à cette déesse. Elle avait appris aux hommes à semer et à moissonner; elle leur avait donné des lois.

Prima Ceres unco glebam dimovit aratro :
Prima dedit fruges, alimentaque mitia terris:
Prima dedit leges. Cereris sumus omnia munus (1).

(1) Ovidius, Metam., *lib. V, fab. VI, vs.* 341.

Consultez les commentateurs de ces paroles de Virgile;

. . . . . *Mactant lectas de more bidentes*
Legiferæ Cereri (2). . . . .

Il y a donc beaucoup d'apparence qu'on lui consacra deux sortes de fêtes, et que les thesmophories se rapportaient principalement à sa qualité de législatrice (3). Le mot même nous conduit à ce sentiment; car, selon Hésychius, θεσμός signifie une loi divine, νόμος θεῖος. *Sacra ipsius* thesmophoria, *id est legum latio vocatur.* Ce sont les paroles de Servius sur le passage de Virgile que je viens de rapporter. Cela n'empêche pas que même dans les thesmophories on ne pratiquât des choses qui la concernaient comme l'inventrice des moissons. Notez que l'une de ses épithètes était celle de θεσμοφόρος. Pausanias (4) et une inscription de Grutérus (5) le témoignent. Au reste, voici la preuve d'une chose que j'avance dans le corps de cet article, c'est qu'on donnait à porter à des filles de bonne réputation les livres sacrés. Πάρθενοι γυναῖκες, καὶ τὸν βίον σεμναὶ, κατὰ τὴν ἡμέραν τῆς τελετῆς, τὰς νομίμους βίϐλους, καὶ ἱερὰς ὑπὲρ τῶν κορυφῶν αὐτῶν ἀνετίθεσαν καὶ ὡσανεὶ λιτανεύουσαι ἐπήρχοντο εἰς Ἐλευσῖνα. *Virgines mulieres, vitâque honestæ, quæ per solennitatis diem legales libros: et sacros vertice gestantes, tanquam supplicantes Eleusinem contendebant* (6).

(B) *Pour supporter cette abstinence* (7) . . . . . *couchaient sur certaines feuilles qui ont le don de refroidir.*] Ovide ne parle point de cela, mais seulement de la coutume de s'éloigner du mari.

Festa piæ Cereris celebrabant annua matres
Illa, quibus niveâ velatæ corpora veste
Primitias frugum dant spicea serta suarum :
Perque novem noctes Venerem tactusque viriles
In vetitis numerant (8). . . . .

Je ne m'étonne point qu'il n'ait pas décrit cette circonstance; car elle ne servait de rien à son sujet. Son silen-

(2) Virg., Æn., *lib. IV, vs.* 58.

(3) *Voyez* Castellanus, de Festis Græcor., *pag.* 138.

(4) Pausan., *lib. X, pag.* 352.

(5) Inscript. Gruteri, *pag.* 309.

(6) Schol. Theocriti ad Idyll. IV. *v.* 25.

(7) *Conférez avec ceci la remarque* (B) *de l'article* Phasis, *tom. XII, pag.* 8.

(8) Ovid., Metam., *lib. X, vs.* 431.

ce n'est donc ici d'aucune considération. De tous les auteurs que je pourrais alléguer, je ne veux mettre en avant que Pline et le scoliaste de Théocrite. *Græci lygon vocant, alii agnon, quoniam matronæ thesmophoriis atheniensium castitatem custodientes, his foliis cubitus sibi sternunt* (9). Voilà ce que Pline dit en parlant du *vitex*, que nos botanistes nomment *agnus castus*. Notez en passant qu'ils ont fait d'une épithète un nom propre. Les Grecs ayant prétendu que ceux qui mangeaient ou qui buvaient de cette plante, ou qui la mettaient sous eux dans leur lit, se préservaient de l'impureté, lui donnèrent le surnom ἄγνος du mot ἁγνὸς qui signifie *chaste*. Ce mot est devenu ensuite le nom propre du *vitex*, non pas seul, mais avec le mot latin qui lui correspond. Quant au scoliaste de Théocrite, voici ses paroles : Τὴν κονύζαν, κνύζαν εἶπεν. Ἔστι φυτὸν ψυκτικώτατον. ἔνθεν καὶ ἐν τοῖς θεσμοφορίοις ὑποστρωννύουσι τὸ φυτὸν, τὴν θερμότητα τὴν κατὰ τὰ Ἀφροδίσια ἐκκόπτοντες. *Conyzam dixit Cnyzam. Planta refrigerandi summâ vi pollens, quam propterea in thesmophoriis lecto substernunt, calorem ad res venereas extirpantes* (10). Il faut noter qu'il ne parle point de la même plante que Pline; car il parle de l'herbe *conyza*, ou *cunilago*. Notons aussi à quelle occasion il a fait cette remarque ; c'est pour expliquer un endroit de Théocrite où un berger narre ce qu'il fera, en cas que son bon ami fasse heureusement le voyage de Mitylène. Je mettrai, dit-il, une couronne de fleurs sur ma tête ; je boirai du meilleur vin, et j'aurai une jonchée d'herbes jusques au coude sur mon lit.

> Χἀ στιβὰς ἐσσεῖται πεπυκασμένα ἐς ἐπὶ πᾶχυν
> Κνύζᾳ τ' ἀσφοδέλῳ τε πολυγνάμπτῳ τε σελίνῳ.
>
> *Et thorus densatus erit ad cubitum usque Cnyza, asphodelo et flexibili apio* (11).

Voilà entre autres herbes celle qui, selon le scoliaste, était mise sur le lit des femmes, pendant la fête des thesmòphories, afin de les préserver de l'incontinence. On m'avouera que ceux qui font éclater leur joie quand leurs vœux sont accomplis, qui la font, dis-je, éclater par la bonne chère, et par telles autres marques d'un jour de réjouissance, ne recourent point à des remèdes qui étouffent dans leur âme toute pensée amoureuse. Il n'y a donc point d'apparence que la *cunilago* eût cette vertu ; et ainsi le scoliaste de Théocrite soutient une chose que nous pouvons réfuter par le texte même qu'il commente. Peut-être ne se tromperait-on pas, si l'on disait que la coutume de mettre des feuilles dans le lit des femmes pendant les thesmophories n'était qu'une simple dépendance de la fête. C'est l'ordinaire dans les grandes solennités que les rues soient jonchées de fleurs et de feuilles. On attache des festons aux portes ; les chambres ont quelquefois part à ces ornemens ; les Grecs pouvaient bien étendre cet usage jusque sur les lits, en faveur de celles qui célébraient la fête de Cérès. Dans la suite des temps on aura voulu chercher du mystère sous cet usage : les chercheurs de causes auront tant fait, qu'enfin ils se seront imaginé que la sage antiquité avait trouvé là un bon remède à l'incontinence. Je ne sais même si les plaisans et les satiriques n'ont pas été les inventeurs de cette supposition, que d'autres long-temps après auront débitée sérieusement et comme une chose réelle. Il est sûr qu'on ne pouvait guère dire des raisons plus désobligeantes ; et je ne saurais comprendre que les femmes grecques aient été assez dociles pour consentir qu'on leur appliquât un tel remède, qui eût témoigné si publiquement leur lasciveté. On n'attendit pas leur consentement, me dira quelqu'un : mais la Grèce, puis-je répondre, avait-elle mis le sexe sur un tel pied, qu'elle pût l'assujet-

(9) Plinius, *l. XXIV*, *cap. IX*, *pag. m.* 327. *Le père* Hardouin *dit là-dessus :* Hæc totidem verbis Diosc., lib. 1, cap. 135, et Galenus, lib. 6 de fac. simp. Med., pag. 148. Ælianus item, lib. 9 Hist. Animal. *cap.* 26.

(10) Scholiast. Theocriti ad idyll. VII. *Il dit la même chose* ad idyll. IV. Κνύζα φυτὸν χορτῶδες, ὃ αἱ Θεσμοφοριάζουσαι διὰ τὴν ἁγνειὰν στιβαδοποιοῦνται. *Cnyca, planta graminis formâ, quâ Cereris sacra celebrantes fœminæ lectos ad servandame astitatem insternunt.*

(11) Theocrit., idyll. VII, *pag. m.* 53, 54.

tir à des usages honteux? Il n'est point facile de trouver dans la mappemonde un coin de terre où les choses soient réduites à ce pied-là : et si nous le voulions trouver, il ne faudrait point chercher l'Attique, le Péloponnèse, ni les îles de la mer Égée. Pour trouver ici du vraisemblable, il faudrait dire que l'honneur des femmes n'était point intéressé à ces jonchées de *l'agnus castus*. Mais à qui le persuaderait-on? Ne faut-il pas avoir une très-mauvaise opinion de leur vertu, si l'on s'imagine qu'étant mariées elles ne peuvent être cinq ou six nuits (mettez en neuf (12) si vous voulez) dans un lit à part, sans se rendre indignes, par des tentations et par des démarches impures, de célébrer une fête où la chasteté est requise? Je veux bien qu'on me réponde que tous les pays ne sont pas semblables, et qu'il y a des climats moins chauds que la Grèce, dans lesquels ni le vin, ni l'esprit de vin, avalés copieusement, ne produisent pas les mêmes irritations vénériennes que les alimens les plus simples produisent ailleurs; et qu'ainsi l'on ne doit pas juger des cérémonies des fêtes de Cérès par les besoins du septentrion. Ne sortons donc point de la Grèce, je le veux bien : je persiste à dire que ces motifs de l'emploi de l'*agnus castus* ne sont guère vraisemblables; car si les femmes eussent eu recours de leur propre mouvement à ce remède, elles eussent avoué un grand défaut, elles se seraient confessées d'une infirmité honteuse, et que la pudeur ni la prudence ne permettent pas de révéler. Je dis la prudence, parce qu'une telle confession pouvait inquiéter et alarmer mortellement leurs maris. Les uns faisaient un commerce qui les obligeait à passer quelques semaines hors de chez eux. Un procès demandait la même chose de quelques autres. Plusieurs allaient à la guerre, ou s'embarquaient pour un voyage d'outre-mer. Ceux qui ne bougeaient du logis n'étaient pas toujours en bonne santé; et quand ils se portaient bien, ils n'ignoraient pas qu'ils pouvaient tomber malades. Quel fond aurait-on pu faire dans tous ces cas sur la chasteté d'une épouse qui aurait fait profession d'incontinence à la fête des thesmophories? C'était une auguste fête, un grand acte de religion : les femmes avaient en partage les principales fonctions de cette sainte cérémonie. Il fallait s'en acquitter chastement; le rituel le portait ainsi. Elles avaient donc là un puissant motif à la chasteté : le culte divin, la conscience, la prospérité de l'état, l'honneur de Cérès, la grandeur de ses mystères, s'y rencontraient; et néanmoins, à ce qu'on prétend, elles se reconnaissaient incapables de se contenir pendant la courte durée de cette fête. Que pouvait-on attendre de leur vertu mise à de plus longues épreuves dans un autre temps? Il est donc certain qu'en recourant d'elles-mêmes aux feuilles de *l'agnus castus*, elles eussent témoigné beaucoup d'imprudence, parce qu'elles eussent rempli de soupçons et d'inquiétudes leurs pauvres maris. Mais que direz-vous, demandera-t-on, si les hommes eussent établi cette coutume? Je dirais qu'il ne faut pas croire que s'ils en eussent été les auteurs, ou par voie de conseil, ou par voie de décret, elles s'y fussent soumises comme à un remède nécessaire, ou pour le moins très-utile; car en l'acceptant elles eussent avoué une infirmité naturelle qui eût fait beaucoup de tort à leur honneur, et qui les eût rendues suspectes d'infidélité dans les absences ou dans les maladies de leurs époux. Tous les maris qui auraient eu l'imprudence ou de proposer ce conseil, ou de l'approuver, eussent commis la réputation de leurs épouses. Les plaisans n'eussent pas manqué de dire, ils savent bien ce qui en est, une fâcheuse expérience les oblige à chercher ces expédiens : il n'y a point de nuit de repos pour eux, à moins que la religion ne l'ordonne; mais quand ils chomment les nuits des thesmophories, le souvenir du passé veut qu'ils se reposent sur la vertu de l'*agnus castus*. Voici encore l'observation que j'ai faite ci-dessus. De quoi eût servi de s'assurer sur cette vertu pendant cette fête? Cela eût-il cal-

(12) Ovide, *comme on l'a vu ci-dessus*, citation (8), *fait durer neuf jours les fêtes de Cérès.*

mé les alarmes de ceux qui étaient en voyage, ou sur mer ou sur terre? Cela eût-il laissé en repos le cœur des malades? On peut assurer que quiconque eût introduit cette coutume aurait mérité de passer pour perturbateur du repos public.

Cent autres raisons me persuadent que l'emploi de l'*agnus castus* dans le lit des femmes qui célébraient les thesmophories n'était point fondé sur le motif que l'on allègue. La même cause qui aurait porté à ordonner ce remède pendant cette fête aux femmes mariées aurait obligé à le leur prescrire pendant les absences et les langueurs des maris; et à le prescrire pour toute l'année aux jeunes veuves et aux jeunes filles. Puis donc que l'on ne faisait point l'un, il faut conclure que l'on ne faisait point l'autre. Si l'on avait fait tout ce que je marque, nous trouverions dans quelque livre qu'il n'y avait point de plante qui fût plus commune que l'*agnus castus* par toute la Grèce. Chacun en aurait eu une douzaine dans son jardin; il aurait fallu en entretenir des forêts toutes entières, et préposer d'habiles gens à leur culture : car à force de les effeuiller on aurait rendu plus nécessaire le soin de les faire vivre. La première prévoyance de ceux qui, dans le déclin de l'âge, auraient épousé une personne beaucoup plus jeune qu'eux, aurait dû être de faire planter plusieurs *agnus castus*, afin d'avoir à quoi recourir honnêtement pour satisfaire aux nécessités qu'ils n'eussent pu prévenir ni apaiser. On aurait préconisé les feuilles de cet arbrisseau comme le dieu tutélaire de la réputation des maris, et comme un dieu *averruncus* ou *alexicaque* par rapport au cocuage. Quelque Juvénal en aurait félicité la Grèce (13) : on eût dit de ces feuilles ce qu'un autre a dit des grenouilles (14). Or nous ne trouvons aucune trace de rien de cela dans les anciens monumens.

Il me semble qu'on va m'objecter que la fête des thesmophories demandait une pureté extraordinaire, une imagination exempte de tout ce que les casuistes nomment *pensées moroses*, une application non interrompue à l'excellence et aux grandeurs de la chasteté; toutes choses qui n'étaient point nécessaires en d'autres saisons. Pour toute réponse, je demande quelque témoin de cette propriété des thesmophories, et je suis sûr que ce caractère de cette fête n'est qu'une vision (15). J'ajoute que l'*agnus castus*, ni la *cunilago*, ni les feuilles de saule (16), etc., ne sont point capables d'inspirer une telle pureté, et voilà encore de mes raisons. Les Athéniens étaient trop habiles pour croire que quelques feuilles entre les draps fussent capables d'amortir la lubricité. Je veux croire qu'il y a des herbes qui à la longue peuvent refroidir ceux qui en mangent; mais à cela près, et en ne considérant qu'une application externe, je ne sais si l'on ne pourrait point dire de la luxure ce qui a été dit de la mort,

Contra vim mortis non est medicamen in hortis.

Je n'oublie point une réponse de Théano, fille de Pythagore. On lui demandait, *Combien de jours faut-il qu'une femme laisse passer depuis qu'elle a eu affaire avec un homme, jusques à ce qu'elle assiste aux thesmophories?* Si elle a eu affaire avec son mari, répondit Théano, elle peut y assister tout à l'heure; mais si c'est avec un autre, elle n'y doit jamais assister. *Apud Theodoretum* lib. XII Græcanicarum Affectionum, *Pythagorica Theano, rogata quoto demùm die mulieri liceret à complexu viri thesmophoriis interesse;* Ἀπὸ μὲν τοῦ ἰδίου παραχρῆμα, ἔφη· ἀπὸ δὲ ἀλλοτρίου οὐδέποτε. *Ei quæ à proprio viro surrexerit, statim licere respondit; quæ ab alieno nun-*

(13) *O sanctas gentes quibus hæc nascuntur in hortis*
Numina.
Juven., sat. XV, *vs.* 10.

(14) *Voyez la passage de* Pline, *rapporté dans la remarque* (I) *de l'article* Démocrite, *tom. V, pag.* 467, *avant le premier* alinéa.

(15) *Voyez la remarque suivante.*

(16) *Salicem habere vim perimendi seminis, et libidinis exstinguendæ, author est Theophrastus. Ælianus* Ἀφροδισίου κώλυμα *nuncupat. Alii* ἄγνον *castam appellant. Homer., Odyss.* κ, *v.*510. ὠλεσίκαρπον, *id est, ut exponit Plinius*, lib. 16, c. 26 frugiperda. *Ad quem locum Eustathius, p.* 1667, *l.* 21 : Διότι οἱ πίοντες τοῦ κατ' αὐτὰς ἄνθους ὄλλουσι τὸν καρπὸν, ἤτοι ἄγονοι γίνονται. Castellanus, de Festis Græcorum, *pag.* 171.

quàm (17). Cette morale de Théano ne méritait pas d'être nommée *rigorisme.* Une femme comme elle ne condamnerait pas aujourd'hui les fréquentes communions, sous le prétexte d'un trop petit intervalle depuis le devoir conjugal. Au reste, sa réponse prouve qu'on croyait que pour bien faire les fonctions des thesmophories, il fallait s'y préparer par quelques jours de continence. Or, comme cela allongeait le terme du jeûne, on me dira que je ne dois point m'étonner si l'on recourait à l'*agnus castus.* Mais cette objection est trop petite pour me faire changer d'opinion. Prenez garde à ce que je dis dans la pénultième remarque.

On aurait tort de condamner la critique que je viens de faire ; car l'équité veut qu'on ne laisse pas exposée à toutes les suites du témoignage de Pline et de quelques autres auteurs la réputation d'une infinité de femmes grecques, si elles n'ont pas mérité de recevoir cet affront.

(C) *Le principal objet de leur culte, dans cette fête, était la partie qui les distingue des hommes.*] Fasoldus, qui a fait un petit livre sur les fêtes de la Grèce, cite Théodoret touchant cette circonstance : *In hoc quoque festo* pudenda muliebria *mulieres illæ initiatæ honore divino afficiebant.* Theodoretus, lib. III. Græcan. Affection. (18). Il ne cite point les paroles de Théodoret, quoiqu'il les eût vues dans Castellanus, qui les rapporte en cette manière : Καί τὸν κτένα τὸν γυναικεῖον (οὕτως δὲ τὸ γυναικεῖον ὀνομάζουσι μόριον) ἐν τοῖς Θεσμοφορίοις, παρὰ τῶν τετελεσμένων γυναικῶν θείας τιμῆς ἀξιούμενον. *Nec minùs muliebrem pectinem (sic enim pudenda mulieris vocant) in Ceceris festò, mulieres initiatæ divino honore, pignum habent* (19). Fasoldus nous dit aussi qu'à Syracuse l'on portait en procession la figure de cette partie, faite d'une certaine farine et de miel ; qu'on la portait, dis-je, processionnellement le dernier jour de la fête en l'honneur de Cérès et de Proserpine. Il se fonde sur le témoignage d'Athénée. *Athenæus, lib. XIV*, dit-il (20), *refert, muliebria pudenda*, μυλλοὶ *appellata, quæ ex sesamo et melle facta erant, ultimo die hujus festi apud Syracusanos, qui hæc sacra etiam observârunt, Cereri et Proserpinæ circumlata fuisse.* Il pourrait bien être qu'il n'a pas rendu exactement le sens d'Athénée, et qu'au lieu du *dernier jour de la fête*, il aurait dû dire *aux grandes thesmophories.* Voici le grec : Ἡρακλείδης ὁ Συρακούσιος ἐν τῷ Περὶ θεσμῶν, ἐν Συρακούσαις φησὶ τοῖς παντελείοις τῶν θεσμοφορίων ἐκ σησάμου καὶ μέλιτος κατασκευάσασθαι ἐφήβαια γυναικεῖα, ἃ καλεῖσθαι κατὰ πᾶσαν Σικελίαν μυλλοὺς, καὶ περιφέρεσθαι ταῖς θεαῖς (21). Dalechamp le traduit ainsi : *Heraclides Syracusius libro de vetustis et sancitis Moribus, scribit, apud Syracusios in perfectis thesmophoriis* (22), *ex sesamo et melle fingi pudenda muliebria, quæ per ludos et spectacula* (23) *circumferebantur, et in totâ Siciliâ vocabantur Mylli.* Vous trouverez dans les Essais de Montaigne un bon nombre de tels faits. Je n'y ai pas vu celui-ci dans l'endroit où il observe (24), qu'*en la plupart du monde cette partie de nostre corps estoit deifiée ; qu'en certains lieux le plus sacré magistrat estoit reveré et reconnu par ces parties-là : et qu'en plusieurs ceremonies l'effigie en estoit portée en pompe en l'honneur de diverses divinités. Les dames égyptiennes, en la feste des bacchanales, en portoient au col un de bois, exquisement formé, grand et pesant, chacun selon sa force : outre ce que la statue de leur dieu en representoit un qui surpassoit en mesure le reste du corps* (25). *Les femmes mariées ici prés,*

(17) *Idem, ibidem.*

(18) Joh. Fasoldus, *in* Græcorum veterum Ἱερολογία, *dec. XII, num. 1, pag. m.* 280.

(19) Castell. de Festis Græcorum, *pag.* 173.

(20) Fasoldus, *in* Græc. vet. Ἱερολογίᾳ, *pag.* 280.

(21) Athen., *lib. XIV*, *pag.* 647.

(22) *La note du traducteur est :* Cereris thesmophoria et mysteria, majora minoraque fuerunt. Vide Gyraldum.

(23) *Le traducteur fait ici une note* ταῖς θέαις : alii, ταῖς θεαῖς deabus nempè Cereri et Proserpinæ. *Il suppose faussement qu'il a mis au texte* ταῖς θέαις.

(24) Montaigne, Essais, *liv. III*, *chap. V*, *pag.* 128, 129.

(25) *A cela se peut rapporter ce que* Daniel Heinsius *a dit dans la* Réponse *à la* Dissertation de Balzac, sur Herodes infanticida, *p.* 112 : *Quem* (Pana) *eundem cum Priapo, quem pæderastem nec pudendum modò, sed pudendi sui propè par-*

en forgent de leur couvrechef une figure sur le front, pour se glorifier de la jouyssance qu'elles en ont; et venant à estre vefves le couchent en arriere, et ensevelissent sous leur coiffure. Ne pourrait-on pas conjecturer que la raison pour laquelle les parties propres de l'autre sexe recevaient un si grand honneur dans la fête des thesmophories, était celle-ci? On se souvenait du bon service qu'elles rendirent à Cérès. Cette déesse cherchant Proserpine qui lui avait été enlevée, et ne la trouvant nulle part, arriva toute désolée au bourg d'Éleusis. Une vieille paysanne, nommée Baubo, tâcha de lui faire prendre quelque rafraîchissement, et l'exhorta le mieux qu'elle put à chasser la mélancolie. Tout cela ne servit de rien. Cérès s'obstina à ne rien prendre, et à ne vouloir point être consolée. Baubo changea de batterie, et se proposa de divertir cette déesse par un spectacle de nouvelle invention. Elle s'en alla dans une autre chambre, et y défricha je ne sais quoi, qu'elle négligeait depuis long-temps, comme une portion de terre inculte, et puis revint trouver la déesse, et lui montra sa nudité, non sans faire des postures assez singulières (26). Cérès fichant les yeux sur cet objet ne put s'empêcher de rire, ensuite de quoi elle prit le rafraîchissement qui lui fut offert. On ne saurait décrire cela en français avec toute la naïveté qu'un ancien père de l'église y apporte. Voici ce qu'il dit : *Rogat illa* (Baubo) *atque hortatur contra, sicut mos est in hujusmodi casibus, ne fastidium suæ humanitatis assumat : obstinatissimè durat Ceres, et rigoris indomiti pertinaciam retinet. Quod cùm sæpiùs fieret neque ullis quiret obsequiis ineluctabile propositum fatigari, vertit Baubo artes, et quam seriò non quiebat allicere, ludibriorum statuit exhilarare miraculis : partem illam corporis, per quam secùs femineum et subolem prodere, et nomen solet acquirere generi, tùm longiore ab incuriâ liberat : facit sumere habitum puriorem, et in speciem levigari nondùm duri atque striculi pusionis : redit ad deam tristem, et inter illa communia, quibus moris est frangere ac temperare mœrores, retegit se ipsam, atque omnia illa pudoris loca revelatis monstrat inguinibus : atque pubi affigit oculos diva, et inauditi specie solaminis pascitur. Tùm diffusior facta per risum, aspernatam sumit atque ebibit potionem : et quod diù nequivit verecundia Baubonis exprimere, propudiosi facinoris extorsit obscœnitas* (27). Il a raison de demander aux païens, en les poussant vivement sur le ridicule de leurs fêtes, ce qu'il y avait de si risible pour Cérès dans un objet qu'elle pouvait voir sur elle-même. *Ut animum commodare alimoniis possint, victuique sumendo, non ratio, non tempus, non sermo aliquis adhibetur gravis, aut affabilitas seria, sed propudiosa corporum monstratur obscœnitas, objectanturque partes illæ, quas pudor communis abscondere atque naturalis verecundiæ lex jubet : quas inter aures castas sine veniâ nefas est, ac sine honoribus appellare præfatis. Quidnam, quæso, in spectu tali, quid in pudendis fuit verendisque Baubonis, quòd feminei sexûs deam, et consimili formatum membro, in admirationem converteret atque risum? quod objectum lumini conspectuique divino, et oblivionem miseriarum daret, et habitum in lætiorem repentinâ hilaritate traduceret* (28)? N'y a-t-il pas beaucoup d'apparence que, pour faire commémoration de cette aventure, l'on décerna les honneurs divins à l'objet qui divertit alors si à propos la déesse Cérès? De là naîtrait une objection contre la doctrine exposée dans la remarque précédente; car, dira-t-on, il fallait fortifier extraordinairement les femmes grecques, qui d'un côté couchaient seules, et qui de l'autre méditaient sur une chose très-capable de salir l'imagination, et d'exciter des envies malhonnêtes. J'avoue que

tem faciunt. Arnobe, *lib. VI, pag.* 209, *a dit* genitalibus propriis inferior Priapus.

(26) *Sic effata, sinu vestem contraxit ab imo,*
Objecitque oculis formatas inguinibus res :
Quas cava succutiens Baubo manu, nam puerilis
Ollis vultus erat, plaudit, contrectat amicè.
Orpheus, *apud* Arnobium, *lib. V, pag.* 175. *Voyez* Clément Alexandrin, *in* Protrept., *p.* 13.

(27) Arnob., *lib. V, pag.* 174, 175.

(28) *Idem, ibidem, pag.* 176.

cela peut affaiblir un peu mes raisons ; mais tout bien considéré elles conservent assez de force pour m'engager à ne changer pas de sentiment.

(D) *Il fallait.... qu'on veillât toute la nuit.*] Ceci fournirait encore une objection à mes adversaires. Les maris, me dira-t-on, considérant, 1°. que leurs femmes étaient séparées d'eux pendant qu'elles étaient occupées à célébrer la mémoire d'une aventure chatouilleuse, et à vénérer un objet de tentation, dont il fallait même qu'elles fissent des figures de pâte (29), 2°. qu'elles passaient les nuits à veiller, devaient craindre quelque fâcheux accident ; car ces veilles ont été toujours des occasions de bonne fortune. Il est donc probable qu'ils recoururent à de bons préservatifs, savoir aux feuilles de l'*agnus castus*. Ces difficultés sont faibles, car outre que tous les hommes étaient exclus des thesmophories, ce qui pouvait rassurer les maris jaloux et défians, peut-on croire que les Grecs aient été assez fous pour se fier à un remède de feuilles, pendant qu'ils se seraient défiés de la vertu de leurs femmes, et que les circonstances de la fête, je veux dire l'exclusion des hommes, la chasteté commandée, les veilles dans le temple, etc., n'auraient pu les rassurer? Si l'on me demande une autorité touchant le texte de cette remarque, j'alléguerai ces mots d'Arnobe (30) : *Vultis enim consideremus mysteria et illa divina, quæ thesmophoria nominantur à Græcis : quibus gente ab atticâ sancta illa pervigilia consecrata sunt et pannychismi* (31) *graves*. Je ne nie point qu'à la faveur de ces veilles il ne se commît bien des désordres. L'*Aulularia* de Plaute roule sur le mariage d'une fille qui avait été engrossée dans une telle occasion (32). Les Romains ne se portèrent à l'abolition de certaines fêtes nocturnes, qu'après en avoir connu les déréglemens. Il y eut des villes grecques qui abolirent les mêmes cérémonies ; et il fallait voir de qu'elle manière Aristophane frondait les veilles de dévotion. Lisez ces paroles (33) : *Diligentissimè sanciendum est, ut mulierum famam multorum oculis lux clara custodiat, initienturque eo ritu Cereri, quo Romæ initiantur. Quo in genere severitatem majorum senatûs vetus auctoritas de bacchanalibus ; et consulum exercitu adhibito quæstio animadversioque declarant. Atque omnia nocturna, ne nos duriores fortè videamur, in mediâ Græciâ Diagondas Thebanus lege perpetuâ sustulit. Novos verò deos, et in his colendis nocturnas pervigilationes sic Aristophanes facetissimus poëta veteris comœdiæ vexat, ut apud eum Sabazius, et quidam alii dii de peregrinis judicati è civitate ejiciantur.* Lisez aussi ce qu'a dit un journaliste dans l'extrait d'une dissertation de M. Rainssant. *Ce n'était pas seulement pendant trois jours que l'on célébrait* les jeux séculaires : *c'était aussi pendant trois nuits ; car on s'assemblait dans les temples* pour y veiller, et pour y faire des prières et des sacrifices : c'était ce qu'on appelait *pervigilium ;* et afin que dans ces assemblées publiques il ne se passât rien de malhonnête, les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe y assistaient sous la conduite de leurs pères et de leurs mères, ou de quelques personnes d'âge de leur famille, qui pussent répondre de leurs déportemens, ainsi qu'Auguste l'avait ordonné. *L'ordonnance était sage, et la précaution nécessaire ; l'amour est trop alerte sur toutes les occasions favorables, pour oublier ses intérêts dans ces assemblées nocturnes. Mais on s'avisa un peu tard de remédier à l'abus, puisque l'empereur Auguste commença d'y donner ordre.* Præstat serò quàm nunquàm. Il faut mieux tard que jamais. *Il faut croire qu'avant cela les trois nuits des jeux séculaires étaient un bon temps pour la jeunesse amoureuse, et qu'on le mettait à profit avec d'autant plus de soin, qu'on savait*

(29) *Voyez ci-dessus, citation* (21), *le passage* d'Athénée ; *mais l'instance qu'on y fonde ici n'est pas un fait fort certain ; car on ne trouve point par qui ces figures étaient faites.*

(30) Arnobius, *lib. V*, *pag.* 173.

(31) *Ce mot signifie veiller toute la nuit. Vous trouverez dans les gloses* pervigilium, παννυχισμὸς καὶ ἡ διὰ νυκτὸς ἀγρυπνία.

(32) *Is adulescentis illius est avunculus,*
Qui illam stupravit noctu, Cereris vigiliis.
Plaut., *in prologo* Aululariæ.

(33) Cicero, de Legibus, *lib. II*, *folio* 335, *A*.

qu'on ne le trouverait pas deux fois (34). Les veilles de dévotion de la primitive église n'étaient pas à couvert de tout attentat; et c'est pour cela que saint Jérôme recommande aux jeunes filles qu'en y assistant elles ne s'éloignent jamais de leurs mères, non pas même d'un travers de doigt (35). Il eût mieux valu qu'il acquiesçât aux justes plaintes de Vigilantius, qui condamnait ces assemblées nocturnes, à cause des impuretés qui s'y commettaient (36). Il en fallut enfin venir là, et supprimer cette dévotion, comme l'avoue le cardinal Bellarmin. *Quoniam occasione nocturnarum vigiliarum abusus quidam irrepere cœperant, vel potiùs flagitia non rarò committi, placuit ecclesiæ nocturnos conventus et vigilias propriè dictas intermittere, ac solùm in iisdem diebus celebrare jejunia* (37).

C'est sans doute sur de semblables raisons que fut fondé le mandement de l'archevêque de Paris, l'an 1697, contre la coutume que l'on avait d'aller au mont Saint-Valérien pendant la semaine sainte.

(E) *Brantôme..... a débité faussement que selon Pline les vestales se servaient* de paillasses de feuilles d'arbre *pour conserver leur chasteté.*] Voici un peu au long les paroles de cet écrivain (38) : « J'ay veu et leu un » petit livret d'autrefois en italien, » sot pourtant, qui s'est voulu mes- » ler de donner des receptes contre » la luxure, et en met trente-deux; » mais elles sont si sottes, que je » ne conseille point aux femmes d'en » user, pour ne mettre leur corps » à trop fascheuse sujection. Voilà » pourquoy je ne les ai mises icy » par escrit. Pline en allegue une, » de laquelle usoient le temps passé » les vestales; et les dames d'Athe- » nes s'en servoient aussi durant les » festes de la déesse Ceres, dites » *thesmophoria*, pour se refroidir, » et oster tout appetit chaud de » l'amour; et par ce vouloient ce- » lebrer cette feste en plus grande » chasteté, qu'estoit des paillasses » de feuille d'arbre dit *agnus castus*. » Mais pensez que durant la feste, » elles se chastroient de cette façon; » et puis aprés elles jettoient bien » la paillasse au vent. J'ay veu un » pareil arbre en une maison en » Guyenne d'une grande, honneste » et très-belle dame, et qui les » montroit souvent aux estrangers, » qui avenoient voir, par grande » spéciauté, et leur en disoit la pro- » prieté; mais au diable, si j'ai ja- » mais veu ny ouy dire, que fem- » me ou dame en ait encore osé » cueillir une seule branche, ny fait » pas seulement un petit recoin de » paillasse, non pas même la da- » me proprietaire de l'arbre et du » lieu, qui en eut pû disposer, » comme il lui eut plû. » Voyez la note (39).

(34) Nouvelles de la République des Lettres, *mars* 1685, *art. II, pag.* 259, 260.

(35) *Vigiliarum dies et solemnes pernoctationes sic virguncula nostra celebret, ut ne transversum quidem unguem à matre discedat.* Hieronymus ad Lætam, de Institut. filiæ.

(36) *Vide* Hieronym. adversùs Vigilantium, *cap. IV. Consultez M.* Van Dale, de Oraculis, *pag.* 232 *de la première édition, et pag.* 60 *de la seconde. Voyez aussi la remarque* (D) *de l'article* VIGILANTIUS, *ci-dessous.*

(37) Bellarminus, de Ecclesiâ triumph., *lib. III, cap. ult.*

(38) Brantôme, Dames galantes, *tom. II, pag. m.* 163, 164.

(39) *Il ne faut pas s'étonner de cela, puisque toute femme qui en eût cueilli eût avoué son infirmité.*

THIBAUT, comte de Champagne, cinquième du nom, se fit connaître entre autres choses par ses amours pour la reine Blanche (A), mère de saint Louis : et s'il y fut malheureux, comme la plupart des historiens le croient, il ne laissa pas d'exposer cette grande reine aux traits de la médisance (B). Quelques-uns (*a*) prétendent qu'il fit éclater sa passion avant que cette princesse fût veuve (C)[1], et ils ajoutent que Louis VIII, mari de Blanche, fut contraint de dissimuler un tel affront, à cause des guerres où il se trouvait engagé; que le comte amena de fort belles troupes à ce prince et

(*a*) Varillas, Minorité de saint Louis, *imprimée à la Haye*, 1685.

qu'il se battit courageusement; mais qu'il ne put se résoudre à hiverner hors de son pays, et qu'il déclara nettement qu'il n'en ferait rien; que le roi s'imaginant que le comte ne s'impatientait que pour avoir occasion de voir la reine, et connaissant d'ailleurs le grand préjudice qu'il pourrait recevoir de la retraite de ce seigneur, le maltraita et le menaça; que Thibaut, outré de l'affront, et ne respirant qu'une terrible vengeance, fit empoisonner le roi; que voyant que la reine n'était pas moins insensible pour lui depuis qu'elle se trouvait veuve qu'auparavant, il embrassa le parti des princes qui la voulurent dépouiller de la régence; et qu'on n'eut aucune peine à l'y engager, parce qu'on lui persuada facilement que l'indifférence de la reine venait de la passion qu'elle avait conçue pour le cardinal légat (D), qui était depuis quelque temps à la cour de France; qu'il ne fut pas moins facile à la reine de le détacher de la ligue, car il fallut seulement qu'elle lui fît dire qu'elle ne serait pas fâchée de le voir; qu'il fonda de grandes espérances pour son amour sur ce simple compliment; qu'il abandonna la ligue, et qu'il découvrit à la reine fort à propos tous les desseins des ligueurs; que ceux-ci, tournant toute leur fureur contre lui, entrèrent dans la Champagne et la ravagèrent; que la régente le secourut et fit réduire les choses à des transactions qui leur ôtèrent tous les prétextes de leur invasion; qu'ils cherchèrent une autre voie de le perdre, qui fut de l'accuser de la mort du roi; que la reine le tira d'affaire en les faisant consentir à désarmer, pourvu qu'il partît incessamment pour aller faire la guerre aux infidèles, avec cent chevaliers entretenus à ses dépens (*b*). On ne voit rien dans ce narré touchant la couronne de Navarre : il faut donc dire en cet endroit que Thibaut parvint à cette couronne, l'an 1234, par la mort de Sanche (*c*), qui ne laissa point d'enfans. Il se croisa deux ans après, et fut même chef de croisade; mais par les raisons ordinaires, c'est-à-dire par la mauvaise intelligence des princes croisés, cette expédition n'aboutit à rien. Il mourut l'an 1253 (*d*), laissant ses états à Thibaut, son fils. Il avait eu dans ses derniers jours de grands démêlés avec les ecclésiastiques; et il avait même attiré sur la Navarre un interdit de trois ans, pour avoir chassé l'évêque de Pampelune (*e*). Nous verrons dans les remarques qu'il fut grand poëte (E). Ce fut un homme que l'on soupçonnait aisément des plus grands crimes. On crut qu'il empoisonna Philippe, comte de Boulogne (F), oncle de saint Louis.

(*b*) *Idem*, *ibidem*.

(*c*) *Père*, *ou selon d'autres*, *oncle de Blanche de Navarre*, *mère de Thibaut*.

(*d*) *Et non pas* 1277, *comme dit* la Croix du Maine, *pag*. 465.

(*e*) *Voyez l'*Histoire de saint Louis, *composée par M*. de la Chaise, *liv. XI*, *num*. 4, *pag*. 172.

(A) *Ses amours pour la reine Blanche.*] Claude Fauchet n'a pas oublié notre comte de Champagne ni ses amours, en parlant des anciens poëtes français. « Blanche, dit-il (1), qui » estoit belle, jeune, et encore Espa-

(1) Des anciens Poëtes français, *liv. II*, *pag*. 117.

» gnole, sceut si bien mener Thie-» bault, qu'il abandonna les autres » barons : et qui plus est descouvrit » l'entreprise faite pour prendre le » roy revenant d'Orleans à Paris. Or » les amours du comte de Champa-» gne desplaisans depuis à aucuns » seigneurs, il advint (ainsi que dit » une bonne chronique que j'ai es-» crite à la main) que Thiebault un » jour entrant en la salle où estoit la » roine Blanche, Robert, comte d'Ar-» tois, frère du roi, luy fit jetter au » visage un fromage mol, dont le » Champenois eut honte, et prist de » là occasion de se retirer de la cour, » afin d'éviter plus grand scandale. » Toutesfois la grand Chronique de » France dit que le comte ayant de-» rechef pris les armes contre le roy, » et sçachant le grand appareil qu'on » faisoit pour lui courre sus, il en-» voya des plus sages hommes de son » conseil requerir paix, laquelle luy » fut accordée. Mais d'autant que le » roy avoit fait grande despense, il » fut contraint quitter Montereau-» fault-Yonne et Bray-sur-Seine, avec » leurs dependences. A celle beson-» gne estoit (ce sont les mots de la » grand Chronique) la roine Blanche » laquelle dit au comte, qu'il ne de-» voit point prendre les armes contre » le roy son fils, et se devoit souve-» nir qu'il l'estoit allé secourir jus-» ques en sa terre, quand les barons » le vindrent guerroyer. Le comte re-» garda la royne qui tant estoit belle » et sage, de sorte que tout esbahi de » sa grande beauté, il luy respondit : » Par ma foy, madame, mon cœur, » mon corps, et toute ma terre est à » vostre commandement, ne n'est » riens qui vous peust plaire que ne » fisse volontiers : jamais, si Dieu » plaist, contre vous ne les vostres » je n'iray. D'illec se partit tout pen-» sif, et luy venoit souvent en re-» membrance le doux regard de la » roine, et sa belle contenance. Lors » si entroit en son cœur la douceur » amoureuse; mais quand il luy sou-» venoit qu'elle estoit si haulte da-» me, et de si bonne renommée, et » de si bonne vie et nette, qu'il n'en » pourroit ja jouir, si muoit sa dou-» ce pensée amoureuse en grande » tristesse. Et pource que profondes » pensées engendrent melancolies, il » lui fut dit d'aucuns sages hommes » qu'il s'estudiast en beaux sons et » doux chants d'instruments; et si il » fit : car il fit les plus belles chan-» çons et les plus delitables et melo-» dieuses, qui onques fussent oyes » en chançons ne en instruments, » et les fist escrire en sa salle à Pro-» vins, et en celle de Troyes; et sont » appelées les chançons au roy de » Navarre. »

(B) *Il ne laissa pas d'exposer cette grande reine aux traits de la médisance* (2).] Plusieurs choses donnèrent prise aux médisans. Thibaut s'était rendu très-odieux par sa retraite précipitée du camp d'Avignon, et plus encore par les soupçons que l'on eut qu'il avait empoisonné Louis VIII; et cependant on le voyait dans une si étroite intelligence avec la veuve du roi, qu'il lui découvrait tous les desseins des princes ligués; et cela quoique divers sujets de colère l'eussent engagé à se porter pour l'un des chefs de la ligue: cela sentait un engagement mutuel de cœur (3). Une veuve ne s'apprivoise pas sans cela avec un homme qui passe pour l'homicide de son mari. Un homme ne revient pas sans cela d'un grand mécontentement; et si on l'en fait revenir, ce n'est guère par de simples paroles. Outre cela les princes ligués se jetant dans la Champagne trouvent la reine Blanche sur leur chemin; elle va au secours du comte, et ne l'abandonne pas lors même que les ligueurs le poursuivent comme l'empoisonneur de leur roi commun. Cela leur parut tellement suspect, qu'ils se moquèrent des offres qu'elle leur fit de punir Thibaut s'il était coupable. Voici comme parle un moderne qui a consulté de bons manuscrits. *La reine envoya de là un second ordre aux ligués de sortir de la Champagne; et que, s'ils avaient quelque sujet de plainte contre Thibaut, elle était prête de leur en faire justice. Mais tout ce qu'elle en tira, ne fut, à ce qu'on prétend, qu'une réponse insolente et même barbare :*

(2) *Voyez d'autres médisances contre cette reine, ci-dessous, remarque* (D).

(3) *L'historien moderne de saint Louis, liv. II, num. 6, pag. 51, rapporte que la facilité qu'eut Blanche de se raccommoder avec Thibaut, quoiqu'elle sût qu'il était amoureux d'elle, fit tirer des conséquences désavantageuses.*

« *Qu'ils avaient pris les armes pour » se faire justice eux-mêmes, et non » pas pour l'attendre d'une femme » qui se déclarait la protectrice du » meurtrier de son mari* (4). » Quant aux chansons composées par le comte, la plupart des historiens disent qu'elles prouvaient le mauvais succès de ses amours. Le passage que j'ai cité de Claude Fauchet marque que l'on conseilla à ce galant infortuné de se consoler par des chansons, et de chasser par ce moyen la mélancolie qui le dévorait. Le bon sens nous porte à croire que si Blanche avait été favorable aux désirs du comte, il eût mieux caché son feu; et que la douleur de ne pouvoir inspirer aucune tendresse à cette reine lui fit exhaler tant de soupirs et tant de vers qu'il recommanda aux murailles de son palais. On prétend que ce fut une extravagance et une espèce de folie où il ne serait pas tombé si la reine avait eu pitié de lui de la bonne sorte. Écoutons un auteur moderne «Soit qu'il eût autant de pré» somption que d'amour, soit que sa » passion eût d'abord dégénéré en » folie, soit qu'il fût prévenu de l'o» pinion que le secret empirerait » plutôt sa maladie que de la guérir, » ou qu'à la fin la vertu de la reine » l'eût réduit au désespoir; non-seu» lement il ne se mit point en peine » de cacher le feu qui le consumait, » mais il affecta même de le décou» vrir par toutes les voies que l'ex» travagance la plus pitoyable pou» vait suggérer à un homme de sa » qualité. Il composa des chansons » amoureuses où il y avait plus d'es» prit que d'élégance : il trouva » moyen de les faire voir à la reine; » on les mit en musique; on les » ajusta à toutes sortes d'instrumens, » et pour les remettre dans l'idée » après qu'elles auraient perdu la » grâce de la nouveauté, ou pour en » conserver la mémoire, après même » que l'auteur et la princesse qui lui » servait de sujet ne seraient plus, » il les fit graver sur le bronze, et » exposer aux yeux de tout le mon» de dans les galeries de son palais » de Troyes et de Provins, comme » s'il eût eu peur que les siècles à » venir ne fussent pas assez instruits » de sa folie, ou que le sien manquât » de satires (5). » Il y a ici un petit anachronisme. M. Varillas suppose que Thibaut fit toutes ces extravagances avant la mort de Louis VIII; mais je m'en fierais plutôt à l'histoire que Fauchet cite (6), laquelle renvoie toutes ces chansons au temps qui suivit la perte de Montereau et de Bray. C'est aussi la chronologie d'un de nos meilleurs historiens (7) : Cette perte, dit-il, ne le rendit point plus sage; *il persista toujours dans sa folle passion pour la reine qui l'avait ruiné, et se retira dans son château de Provins, à composer des vers et des chansons pour entretenir son amoureuse rêverie.* Il fut obligé de céder ces villes l'an 1235, selon Mézerai (8).

Finissons cette remarque par les paroles du nouvel historien de saint Louis, elles seront une juste récapitulation de ce qui précède. « L'auteur » où l'on voit le plus de traits de » cette médisance recueillis, et qui » loue partout Blanche jusqu'à l'ex» cès, ne parle de ces bruits que » comme de choses qu'il ramasse, » ajoutant de lui, tout Anglais qu'il » était, que ce serait un crime que » de s'en laisser persuader. Il assure » même, aussi-bien qu'un Liégeois » né dans un temps où les choses » étaient encore fraîches, que ce n'é» tait qu'un effet de l'animosité des » grands contre la régence et contre » la fermeté de cette princesse; com» me en effet on ne trouvera point » de siècle qui ne fournisse assez » d'exemples pareils. D'ailleurs, de » quatre auteurs qui en parlent, au» cun n'insinue seulement qu'elle ait » eu la moindre pente à flatter la » passion du comte de Champagne, » s'il est vrai qu'il en ait eu; mais » un des quatre assure positivement » que Thibaut ne s'amusait à bar» bouiller de ses chansons les palais » de Troyes et de Provins, que pour » charmer le désespoir où la vertu » de Blanche l'avait mis. Que si dans » ce qui reste de ces beaux ouvrages,

(4) Histoire de saint Louis, *liv. II*, *num.* 21, *pag. m.* 84, *à l'ann.* 1229.

(5) Varillas, Minorité de saint Louis, *pag.* 12.

(6) *Voyez ci-dessus*, *la remarque* (A).

(7) Mézerai, *ubi infrà.*

(8) Mézerai, Abrégé chronologique, *tom. II*, *pag.* 715.

» on voit quelques vers dont il semble qu'on pourrait abuser, c'est en vérité un étrange témoignage que celui d'un homme comme Thibaut, et d'un faiseur de vers, qui, transporté de la chaleur de son imagination, peut aussi-bien entretenir le public d'aventures qu'il n'a jamais eues, que ceux de ce caractère le fatiguent souvent de passions qu'ils n'ont jamais senties (9). »

(C) *Quelques-uns prétendent qu'il fit éclater sa passion avant que cette princesse fût veuve.*] Il est fort apparent qu'il n'attendit pas à l'aimer que le roi fût mort. Il n'est guère moins apparent qu'un prince aussi vain, aussi volage et aussi hardi que lui, ait eu assez de pouvoir sur ses passions pour aimer long-temps la reine sans en donner quelques marques. Notez qu'elle avait quarante ans et peut-être plus quand elle perdit son mari; car elle le perdit l'an 1226, et elle l'avait épousé l'an 1200. Il est fort rare qu'un homme qui a vu une belle femme sans en devenir amoureux, lorsqu'elle n'avait que trente ans, le devienne tout d'un coup lorsqu'elle en a quarante, et qu'elle a été en couche plus de dix fois. Voilà le cas de la reine Blanche l'an 1226. Un de nos historiens s'imagine qu'il y avait plus de vanité que d'amour dans le fait du comte Thibaut. *Le comte de Champagne*, dit-il (10), *était celui qui avait donné cet avis à la reine. Ce jeune prince s'était piqué de galanterie pour elle, plutôt par une vanité de courtisan, que par la force des charmes d'une femme qui avait plus de quarante ans.* Il a raison de croire que la vanité est capable de faire jouer le personnage d'amoureux; mais il ne songe pas que l'amour du comte pouvait avoir pris naissance long-temps avant que la reine fût âgée de quarante ans. Or à cet âge-là elle pouvait plus facilement entretenir un grand feu déjà allumé, que commencer de l'allumer.

(D) *La passion qu'elle avait conçue pour le cardinal légat.*] Un auteur que je cite assez souvent (11) remarque que ce cardinal était très-bien fait de corps; que personne ne l'égalait en bonne mine; qu'il *avait de la délicatesse dans l'esprit, qui passait pour merveilleuse;* et que l'on n'avait point encore vu dans l'Europe un si parfait courtisan. Il ajoute que Blanche le considérait très-particulièrement; qu'elle le consultait dans les affaires importantes; qu'elle préférait quelquefois ses avis à celui des autres, et qu'elle ne lui refusait aucune des petites grâces qu'il demandait pour ses amis. Il n'en fallait pas davantage, ni pour donner de la jalousie à Thibaut, ni pour fournir aux médisans un beau prétexte pour semer de mauvais bruits contre l'honneur de la régente. Ils n'y manquèrent pas; et ce qu'il y eût de plus fâcheux, ce fut que des gens d'étude se rendirent les principaux promoteurs de ces satires; car les écoliers de l'université de Paris, *tous gens d'un âge en ce temps-là où l'on aurait honte aujourd'hui de n'être pas docteur*(12), n'étant pas contens des procédures qui furent faites à l'occasion des querelles qu'ils avaient eues avec les bourgeois (13), abandonnèrent la ville, *non sans avoir publié des chansons et des vers licencieux, qui noircissaient la réputation de la régente, et du cardinal romain légat du pape, qui la gouvernait* (14).

(E) *Il fut grand poëte.*] Voici ce que le président Fauchet rapporte. *Les Italiens ont jadis estimé ces chansons* de Thibaut, roi de Navarre, *et d'autres François de ce temps-là, si bonnes, qu'ils en ont pris des exemples, ainsi que montre Dante, lequel en son livre* de vulgari eloquentiâ, *allegue ce roi comme un excellent maistre en poësie* (15). Vous trouverez plusieurs morceaux des poésies de ce prince dans le livre de Fauchet (16).

(9) Histoire de saint Louis, *liv. X*, *num.* 14, *pag.* 126.

(10) Mézerai, Abrégé chronol., *tom. II*, *pag.* 710, *à l'ann.* 1227.

(11) Varillas, Minorité de saint Louis, *p.* 22.

(12) Histoire de saint Louis, *liv. II*, *num.* 16, *pag.* 71.

(13) *Ces querelles commencèrent l'an* 1229. *Voyez-en une courte déduction dans l'*Histoire de saint Louis, *liv. II*, *num.* 16, *pag.* 71.

(14) Mézerai, Abrégé chronologique, *tom. II*, *pag.* 715.

(15) Fauchet, des anciens Poëtes français, *liv. II*, *pag.* 118.

(16) Du Verdier Vau-Privas *a inséré dans sa* Bibliothéque française *tout ce que* Fauchet *a dit de* Thibaut, comte de Champagne.

(F) *On crut qu'il empoisonna Philippe, comte de Boulogne.*] Ce comte était fils de Philippe-Auguste, et il avait été le chef de la ligue qui se forma contre la régente Blanche, peu après la mort de Louis VIII. Comme « sa mort fut fort soudaine, le peu- » ple, toûjours disposé à la calom- » nie, y voulut trouver une cause » violente, et quelques traits perdus » porterent même à la reine. Mais ce » seroit lui faire tort que de penser » à l'en justifier; et en effet on se dé- » chaîna tout autrement contre Thi- » baut, soit parce qu'il y gagnoit » plus que personne, ou que persua- » dé comme on estoit qu'il avoit fait » son coup d'essay sur Louis VIII, on » ne crut pas qu'il eût deu beaucoup » hesiter pour celuy-cy. La verité » est neanmoins qu'il n'y eut jamais » rien d'averé contre luy sur ce der- » nier soupçon, non plus que sur » l'autre, quoy que la maniere dont » il prit cette mort fût assez pro- » pre à le faire juger capable de » l'avoir procurée (17). » Voilà comment la reine Blanche était mise de toutes les mauvaises parties; tant il est difficile d'avoir une grande réputation sans être exposée aux coups de langue des médisans.

(17) Histoire de saint Louis, *liv. III, num.* 20, *pag.* 140.

THOMÆUS (Nicolas-Léonic), a été un illustre professeur à Padoue, dans le XVIe. siècle. Il était Vénitien, et originaire d'Albanie (*a*). Il étudia les lettres grecques à Florence, sous Démétrius Chalcondyle; et il a été le premier entre les latins qui ait expliqué en grec, à Padoue, les ouvrages d'Aristote. Il voulut remonter jusqu'à la source, afin de bien rétablir la philosophie, qu'il trouva misérablement défigurée par les vaines subtilités des scolastiques, et par les spéculations des commentateurs arabes (A). Comme il était grand humaniste, il ne se faut étonner, ni de son dégoût pour la méthode de philosopher qu'on suivait en ce temps-là, ni du courage qu'il eut d'expliquer le texte grec d'Aristote. Ses mœurs étaient celles d'un véritable philosophe: il aimait le repos du cabinet, sans se donner les mouvemens que l'émulation et que l'ambition inspirent (*b*). Il se contenta d'un bien médiocre, il le dépensa frugalement, et ne se maria point (B). Il prit pour un présage de sa mort prochaine la mort d'une grue qu'il avait nourrie pendant quarante ans (C). Vu l'âge où il était parvenu, la moindre chose pouvait lui donner cette pensée. Il avait réussi à faire des vers (*c*). Il mourut à Padoue, l'an 1533, à l'âge de soixante et quinze ans (*d*) (*). Je parlerai de ses écrits dans l'une de mes remarques (D). Il avait un frère que Pierre Valérianus a mis au nombre des savans malheureux (E).

(*a*) *Epirotâ patre Venetiis genitus.* Paulus Jovius, Elog. *cap. XCI.*

(*b*) *Vita ejus procul à contentione ambitioneque in studioso mollique otio versabatur.* Jovius, *ibid.*, *Præter virtutem bonasque artes totâ in vitâ nullius rei appetens.* Petrus Bembus, *in* Epitaphio Leon. Thomæi, *apud* Chytræum Delic. Itiner., *pag. m.* 152.

(*c*) Petrus Bembus, *in* Epitaphio Leon. Thomæi, *apud* Chytræum Delic. Itiner., *pag. m.* 152.

(*d*) Spond., *ad ann.* 1533, *num.* 20.

(*) Léonic mourut de deux ans plus jeune, l'an 1531, au mois de mars. Voyez rem. sur le ch. 24 du Ier. liv. de Rabelais. Elle est de M. de la Monnoie. Rem. crit.

(A) *La philosophie, qu'il trouva misérablement défigurée par les...... scolastiques, et par les...... Arabes.*] Paul Jove exprime heureusement le triste état où les scolastiques réduisirent la philosophie. Ils ne cherchaient point la vérité, mais l'art de faire des objections, et d'y répondre à la faveur de cent termes de

nouvelle fabrique qu'ils n'entendaient pas eux-mêmes. *Philosophiam ex purissimis fontibus, non ex lutulentis rivulis salubriter hauriendam esse perdocebat, explosâ penitùs sophistarum disciplinâ, quæ tùm inter imperitos, et barbaros principatum in scholis obtinebat, quum doctores excogitatis barbarâ subtilitate dialecticorum figmentis, physicæ quæstiones non ad veritatis lucem, sed ad inanem disputandi garrulitatem revocarent; et juventus in gymnasio Arabum et barbarorum commentationes secuta, à recto, munitoque itinere in confragosas ignorantiæ crepidines duceretur* (1).

(B) *Il se contenta d'un bien médiocre...... et ne se maria point.*] On verra, dans le passage que je cite, l'innocence de ses mœurs et la pureté de son célibat. *Pervenit venerandâ barbæ canitie ad septuagesimum tertium ætatis annum* (2), *mediocri substantiâ, ipsâque civili frugalitate, et cœlebs et felix, quòd nemo vel innocentiæ et doctrinæ conscientiâ, vel munditiâ corporis, vel animi nitore, beatior ætate nostrâ fuerit* (3).

(C) *Il prit pour un présage...... la mort d'une grue qu'il avait nourrie pendant quarante ans.*] Le même Paul Jove sera mon garant. *Aluerat domi gruem, de manu ipsius senili oblectamento cibaria capientem, per quadraginta annos. Is senio tabefactus quum periisset, et ejus desiderio triste omen concepit, prædixitque nullo lacessitus morbo, se non multò post adamati gruis fatum, maturo vitæ exitu secuturum.*

(D) *Je parlerai de ses écrits dans l'une de mes remarques.*] Il composa dix dialogues à la manière des académiciens, sur des matières curieuses, ou importantes, comme *de divinatione, de nominum inventione, de ludo talario, de precibus, de animorum immortalitate, etc.* Il traduisit ou paraphrasa quelques traités d'Aristote et de Galien (4), et publia un mélange de très-beaux recueils, sous le titre *de Variâ Historiâ*, où il suivit la coutume de son siècle : il ne cita point les anciens auteurs qui lui fournissaient des matériaux. A l'égard des traductions, M. Huet lui donne ce bon témoignage, *Emendatus interpres, ad auctoris nutum totum se fingens* (5). Il y a une chose à observer touchant l'ouvrage qui a pour titre *de Variâ Historiâ libri tres*, c'est qu'il le composa dans sa jeunesse, et qu'il ne le publia qu'en sa vieillesse, l'an 1531. Voici comme il parle dans l'épître dédicatoire à l'évêque de Dunelme, Cuthbert Tonstal. *Commentariolos de Variâ Historiâ quos aliàs juvenis admodùm multiplici cùm Græcorum tùm Latinorum lectione confeceram seposueramque nunc edendos excudendosve curavi : ut quando maturioris ætatis pleraque jam à me de omnimodâ philosophiâ exierunt opera ex academicorum peripateticorumque fontibus hausta, hæc quoque juvenilia studia nostra suâ aliquando mercede non defraudarentur.*

Voilà un auteur qui eut la prudence de n'exposer pas au jugement du public les productions de sa jeunesse, avant que de s'être acquis une grande réputation par les livres qu'il composa dans un âge plus avancé. Cette conduite est judicieuse : il n'y a guère d'auteurs qui ne se repentent de la précipitation avec laquelle ils mettent au jour les premiers essais de leur plume, avant même que le poil follet leur soit venu au menton. Grotius, qui avait peut-être moins de sujet que tous les autres de s'en repentir, en eut une confusion extrême. Voici l'aveu qu'il en fait dans une lettre où il loue Servius d'avoir tenu une conduite bien différente. *Quo rependam non habeo, ex quo tandem resipiscere cœpi ab eâ insaniâ, quæ mihi cum aliis nonnullis communis fuit, ut cæcâ quâdam innotescendi libidine nihil nisi infamiam meam publicarem, daremque ea mundo spectanda, quæ nunc ne solus quidem apud me sine magno pudore et acri doloris sensu conspicio. Tu*

(1) Paulus Jovius, *in* Elogiis, *cap. XCI*, *pag. m.* 213.

(2) Sponde, *ad ann.* 1533, *num.* 20, *le fait vivre jusqu'à l'âge de soixante-quinze ans.*

(3) Jovius, Elogior. *cap. XCI*, *pag.* 213.

(4) De Animalium motione ac ingressu : Quæstiones mechanicæ : Liber primus de partibus animalium : Argumenta in aliquot libros Aristotelis parvorum naturalium ex Michaële Ephesio ferè translata. *Gesner.*, in *Bibliothecâ*, folio 521. *Paul Jove* dit, *Scripsit eruditè et luculenter Commentarios in parva naturalia Aristotelis.*

(5) Huet., de claris Interpret., *pag. m.* 222. *Voyez* Vossius, de Hist. lat., *pag.* 677.

verò (dicam non ut blandiar, sed ut raram animi fortitudinem, quam, si possim, imitari velim, sanè, quod possum, probem atque commendem) in annos non doctrinæ tantùm, sed et sapientiæ capaces, tibi te et publico servâsti; et quo nullum maturæ mentis certius esse signum potest, ausus es ita utilitati aliorum studere, ut appareret priorem tibi hujus esse quàm gloriæ tuæ rationem (6). Les auteurs qui se hâtent un peu moins courent encore plus de risque, parce qu'on excuse mieux les défauts des écrivains de quinze ans, que les défauts des écrivains de vingt à vingt-cinq ans. C'est donc à ceux-ci à prendre bien garde à leur premier livre; car s'il ne vaut rien, ils ont ensuite mille peines à se relever, et à guérir la prévention du public. S'ils ont composé dans leur jeunesse, qu'ils fassent comme Thomæus, qu'ils attendent qu'à la faveur d'une belle réputation, ils puissent faire passer un ouvrage médiocre. Qu'ils ne fassent pas ce qui se pratique dans les cortéges d'Italie, où les valets précèdent les maîtres; que le plus beau de leur équipage prenne les devans; qu'ils s'établissent par-là; le reste trouvera son heure; ils ne perdront point la récompense des premiers travaux, s'ils croient avec Thomæus que ceux-là aussi doivent remporter leur salaire. Il est constant qu'au bout d'un certain degré de réputation les auteurs trouvent du débit et de l'encens pour des ouvrages médiocres, qui seraient sifflés si des inconnus les mettaient au jour. Mais ceux qui abusent de ce préjugé du public y sont bien souvent attrapés. Ils rassemblent tous leurs papiers, ils remontent jusqu'aux plus petits manuscrits qu'ils ont composés au sortir de leurs études, ou étant encore sur les bancs, et les envoient à l'imprimeur. Ils rebutent enfin tous les lecteurs, et s'attirent quelquefois plus de blâme à cause des derniers livres, qu'ils n'avaient remporté de louanges pour les premiers.

(6) Grotius, *dans une lettre où il remercie* Scrivérius *de l'exemplaire qu'il avait reçu des auteurs* de Re militari. *Elle est datée du* 8 *de juin* 1607, *et à la tête de mon édition. Joignez à cet exemple de* Grotius *ceux que M.* Baillet *allègue au Ier. tome des* Jugemens des Savans, *part. II, chap. IX* des Préjugés de l'âge.

(E) *Il avait un frère que Piérius Valérianus a mis au nombre des savans malheureux.*] Il n'eût point été inférieur à notre Thomæus s'il eût vécu autant que lui; mais il mourut jeune, et il eut néanmoins le temps de sentir bien des misères: ses jours furent courts et mauvais. Rapportons ce qu'en a dit Valérianus. *Bartholomeum Leonicum cognomento Fuscum agnovistis, cujus ingenium, et absolutissimam eruditionem omnes admirabamur. Is cùm Patavinum bellum, et totius ejus regionis desolationem, incendiaque devitâsset, Romæ aliquandiù fuit, sed, cùm neque hic otium, quod sibi proposuerat, reperisset, in Cassinatem recessit solitudinem, factâ illi à loci illius monachis quiescendi copiâ; sed, dum hic sperat scripta sua luculentissima maturare, et immortalem sibi gloriam comparare, paucis postquàm illuc secesserat diebus, rapidissimâ correptus febri, cùm ægrotâsset gravissimè, valetudinis ejus violentiâ sublatus est: futurus dubio procul Leonico Thomæ germano fratri non inferior, si fata eum diutiùs in vitâ esse voluissent* (7).

(7) Pier. Valerianus, de Litteratorum Infelicitate, *lib. II, pag. m.* 84.

THOMAS (Paul), sieur de Girac, fils de Paul Thomas, sieur de Maisonnette (A), a été un fort savant homme, bon voisin et bon ami de Balzac. Son esprit et son savoir n'auraient pas été connus peut-être hors des murailles d'Angoulême sa patrie, s'il n'eût critiqué les ouvrages de Voiture: mais cette critique, qui n'était qu'une petite dissertation, donna lieu à une longue querelle qui fit un grand bruit dans le monde. Costar, ami de Voiture, n'eut pas plus tôt vu cette critique qu'il entreprit de la réfuter. Ce dessein, qu'il n'exécuta que lentement, et qu'avec plusieurs artifices, dit-on, lui réussit (B): il publia une défense de Voiture qui fut fort estimée (C). Girac

se crut obligé de répondre: il ne se servit plus du latin, comme dans sa première dissertation; il se défendit en français, qui était la langue que Costar avait employée dans l'Apologie de son ami. La réponse de Girac (*a*) fut destinée, non-seulement à soutenir ce qu'il avait censuré dans les Lettres de Voiture, mais aussi à critiquer quelques fautes de Costar. C'est pourquoi la réplique de ce dernier consista en deux ouvrages : l'un fut sa propre Apologie; l'autre fut la suite de la Défense de Voiture. Son adversaire revint à la charge, et publia un gros volume contre cette suite de la Défense. La querelle n'alla pas plus loin; aussi avait-elle été poussée aux dernières extrémités que notre langue puisse souffrir dans des ouvrages sérieux. Costar était un railleur qui donnait de pesans coups quand il s'en mêlait. Il le fit bien sentir tout à la fois à Balzac et à Girac, dans sa première défense. Un auteur piqué s'imagine ordinairement qu'il ne tire point raison de l'offense si les coups qu'il rend ne sont plus rudes que ceux qu'on lui a donnés. Girac se conduisit selon ce principe dans sa réponse, et Costar aussi dans ses nouvelles défenses; de sorte que Girac, ayant bâti sa réplique dans ce même esprit, porta l'invective au dernier degré. Pour voir des livres plus injurieux que cette réplique, il faut s'adresser, ou à ceux qui écrivent en latin, ou à ceux qui ont écrit en français depuis quelque temps dans quelques villes de Hollande que je ne nomme pas. Girac eut l'avantage d'avoir porté le premier et le dernier coup. Il y eut une chose qui marqua bien distinctement sa victoire, c'est que Costar employa tout son crédit pour obtenir des magistrats que la réplique de son antagoniste fût supprimée (D). Le prétexte qu'il allégua qu'on l'attaquait dans ses mœurs a quelque chose de spécieux, généralement parlant, et néanmoins n'était pas valable (E); car on ne l'accusait point sans preuves (F), et cela devait plutôt engager les juges à donner un privilége à l'ouvrage de Girac, qu'à le refuser (G). Patin a parlé peu exactement de ce démêlé (H). On ne saurait assez admirer la délicatesse des amis de Voiture : ils prétendirent que puisque Girac avait osé le critiquer, il était digne des exécutions militaires (I). Le passage qui prouve cela témoigne que cet auteur avait du bien. Un passage de Balzac témoigne la même chose (K). Ce que j'avais dit touchant M. de Girac, dans le projet de ce Dictionnaire, sera l'une des remarques de cet article (L). On y verra le temps de sa mort, et la restriction avec laquelle il faut entendre un éloge qu'on lui a donné, par rapport à l'intelligence des langues orientales.

Le jugement de M. Chevreau sur ces deux célèbres combattans, Girac et Costar, donne au premier tout l'avantage (M). Je ne doute point que les meilleurs

(*a*) *Il la publia l'an* 1655, *et y joignit sa* Dissertation latine, *qui avait déjà été imprimée dans la deuxième édition de la* Défense de Voiture. *J'ai une édition de cette* Défense, *imprimée à Paris, l'an* 1664, *où l'on assure, dans l'avis au lecteur, que l'on donne pour la première fois la* Dissertation latine de M. de Girac. *N'est-il pas ridicule de dire cela l'an* 1664?

connaisseurs ne se conformassent en cela à M. Chevreau, s'ils voulaient prendre la peine d'examiner toutes les pièces de ce procès; ceux qui approfondiraient les sources de cette dispute trouveraient apparemment un nouveau sujet de prononcer contre Costar, à cause qu'il en usa mal avec M. de Balzac. On lui en a fait de cruels reproches dans la préface des Entretiens de ce dernier. M. du Rondel, qui a été dès sa jeunesse grand admirateur de Balzac, et qui l'est encore autant que jamais (N), fut si indigné de la conduite de Costar, que peu s'en fallut qu'il ne publiât quelque chose contre lui.

(A) *Fils de Paul Thomas, sieur de maisonnette.*] Le père de M. de Girac était de Jarnac (1), mais il demeurait à Angoulême. Il entendait bien l'hébreu, comme il paraît par ces paroles de Jarrige : Le père Beaufés *ayant reçu l'an passé d'un de nos ministres une lettre en hébreu, il courut de Ruffec à Angoulême toute la nuit pour en avoir l'interprétation et la réponse de M. Thomas de Maisonnette, homme savant, et qui a une parfaite connaissance de cette langue. Cet honnête homme ne peut nier ce que je dis* (2). M. Colomiés (3) cite ce passage de Jarrige, et dit (4) qu'il a lu avec plaisir les poésies de M. de Maisonnette, et que Balzac en a parlé avec éloge dans ses lettres latines (5), comme aussi Nicolas Bourbon.

(B) *Ce dessein, que* Costar *n'exécuta que lentement, et qu'avec plusieurs artifices, dit-on, lui réussit.*] Un peu après l'impression des ouvrages de Voiture, il arriva que Balzac, qui peut-être ne voyait pas sans chagrin le bon accueil qui leur était fait, pria Girac de lui en écrire son sentiment. Celui-ci ne manqua pas d'avoir cette complaisance : il fit une dissertation latine sur ce sujet, laquelle Balzac communiqua à Costar, pour en avoir son avis. Costar prit cela pour une occasion de se signaler, et comme il crut que Balzac n'était pas fâché que l'on eût trouvé des taches dans les Lettres de Voiture, il résolut de faire une apologie dont le contre-coup portât sur Balzac. Mais afin de prendre mieux ses mesures, *il s'excusa d'abord de ne pouvoir dire ses sentimens sur les remarques* de Girac, *et allégua mille occupations qui lui en ôtaient le loisir. Enfin, après quelques années, et quand on y pensait le moins, il envoya* sa Défense, *écrite à la main, à M. de Balzac, le conjurant,* s'il y trouvait quelques lignes qui lui pussent déplaire, de les rayer, de les mettre au feu, de les jeter dans l'eau ; qu'il les lui abandonnait absolument. *Cependant ce livre, qui n'est autre chose qu'une satire contre l'honneur de celui à qui il l'adresse, quoiqu'il fît profession de le chérir et de l'honorer, était imprimé, et entre les mains de tout le monde, avant que le manuscrit en fût seulement venu jusqu'à lui* (6). Un passage du *Ménagiana* me fait douter que ce récit de Girac soit véritable à l'égard de la dernière partie. Je ne crois point que la Défense de Voiture fût imprimée avant que l'auteur en eût envoyé une copie manuscrite à M. de Balzac ; car voici ce que je trouve dans le *Ménagiana* (7) : « M. de Balzac... après avoir » obligé M. de Girac à écrire en latin » contre les *Lettres de Voiture*, en» gagea aussi M. Costar à prendre la » défense de Voiture, et à écrire con» tre M. de Girac : c'était pour s'at» tirer les louanges de l'un et de » l'autre côté. Je passais par le Mans » pour revenir à Paris dans le temps » que la *Défense* fut achevée. M. Cos» tar m'en donna deux exemplaires, » l'un pour être envoyé à M. de Pin» chêne, neveu de M. de Voiture, et

(1) Colomesius, Galliæ Orient. *pag.* 183.

(2) Réponse aux Calomnies de Jacques Beaufés, *chap. II.*

(3) Colom., Galliæ Orient. *pag.* 184.

(4) *Idem, ibidem, pag.* 183.

(5) *Pag.* 208 *editionis* in-12. Quanti oris et quanti spiritùs, *dit-il*, poëta sit Paulus civis meus, non est cur pluribus exemplis apud te probare debeam. *Après quoi il cite quelque chose d'un poëme sur l'expédition de l'île de Ré.*

(6) Girac, *préface de la* Réponse à la Défense de Voiture.

(7) *Pag.* 166 *de la première édition de Hollande.*

» l'autre à M. Conrart. Il me dit qu'il » se soumettrait volontiers à tous les » changemens qu'on y voudrait faire, soit qu'on voulût y ajouter ou » retrancher. Une des copies fut communiquée à M. de Balzac, qui envoya ses corrections. Cependant » l'ouvrage s'imprima : et parce que » ses corrections arrivèrent dans le » temps que l'impression fut achevée, » on lui manda qu'elles étaient venues trop tard ; et le livre parut » tel qu'il était, dont il eut quelque » chagrin. » Comparez cela avec le narré de Costar (8), et avec une lettre de Balzac à Conrart (9), et vous comprendrez clairement que Balzac avait reçu le manuscrit avant que l'ouvrage fût imprimé. Cela n'empêche point que beaucoup de gens ne croient qu'on se joua de Balzac, et que les excuses empruntées de ce que le neveu de Voiture fit imprimer sans en avertir Costar sont de pures avanies. La guerre des auteurs a ses ruses aussi-bien que celles des souverains ; et apparemment c'est un stratagème des combats de plume que ce qui fut pratiqué en cette rencontre envers Balzac. L'impression alla son train, et sortit son plein et entier effet, malgré les fortes oppositions qu'il faisait signifier par M. Conrart (10).

(C) *Costar... publia une Défense de Voiture qui fut fort estimée.*] On peut dire que cela le mit au monde : son nom vola de toutes parts depuis ce temps-là ; et ce qui est beaucoup plus réel, il obtint à cause de cet ouvrage une pension de cinq cents écus. *Il ne pouvait s'empêcher*, c'est M. de Girac qui parle (11), *de témoigner en toutes rencontres la satisfaction et la joie qu'il avait de me connaître. Et de fait, en quel coin de la France n'a-t-il point publié*, qu'il m'avait des obligations infinies de lui avoir donné lieu de se produire ; que par mon moyen il était devenu le spectacle du monde savant et poli ; qu'il me devait la gloire et les applaudissemens qu'il recevait de tous côtés ; *et ce qu'il estime bien davantage*, Que j'étais cause qu'il avait attrapé cinq cents écus ? *J'ai vu plusieurs de ses lettres qui ne chantent autre chose, et je n'ai vu aucun de ses amis, qui ne m'ait fait mille remercîmens de sa part*, pour avoir fourni d'occasion à ce bienheureux livre que son éminence avait jugé digne de ses libéralités (*1). *Ce sont les paroles dont il s'est servi depuis en son épître dédicatoire.*

(D) *Costar employa tout son crédit pour obtenir des magistrats que la réplique de son antagoniste fût supprimée.*] Il est moins honteux à un dialecticien de faire la faute qu'on appelle μετάβασις εἰς ἄλλο γένος, *donner le change, abandonner la question, et se jeter à travers champs pour se saisir d'une autre difficulté*, qu'il n'est honteux à un bel esprit qui s'est battu quelque temps avec sa plume, de la quitter pour se servir des armes du magistrat. C'est visiblement lâcher le pied, quitter le champ de bataille, jeter son bouclier et son épée, pour gagner plus promptement un asile, pour s'aller cacher avec plus de diligence derrière un autel. Je m'étonne que Costar, qui avait tant de lumières, n'ait point prévu que sa conduite serait ainsi interprétée, et qu'on la comparerait pour le moins avec celle d'un gentilhomme qui, dans une querelle d'honneur, aurait son recours au juge du lieu, et non pas à son épée. Il répondit et il répliqua au critique de Voiture ; il le maltraita autant qu'il voulut, il l'accusa de mille fautes ; et, après avoir joui de la liberté que la république des lettres lui donnait, il recourut à M. le lieutenant civil pour empêcher que son ennemi ne se défendît, et ne jouît de la même liberté. C'était une injustice criante ; mais la peur était encore plus visible dans ce procédé que l'injustice. Girac n'eut garde de se taire ; il insulta bien son homme. « Que sont devenus, » dit-il (12), les sentimens généreux » de ce fanfaron qui prenait naguère » la qualité *de gentilhomme de Poméranie et de cadet Orondate* (*2) ;

(8) Suite de la Défense, *pag.* 20 *et suiv.*

(9) *La XV*e. *du IV*e. *livre, datée du* 15 *de juin* 1653.

(10) *Là même.*

(11) Réplique à Costar, *pag.* 3 *et* 4, *édition de Hollande. Voyez aussi le* Ménagiana, *pag.* 368, 369.

(*1) *Épit. déd. de la Suite de la Déf.*

(12) *Dans sa* Ire. lettre à M. de Montausier, *à la tête de sa* Réplique, *folio* * 3 *verso.*

(*2) *Suite, pag.* 12, *L.* 366.

» qui se faisait tout blanc de son » épée, et qui se vantait, *d'avoir* » *toujours si profondément gravé* » *dans son âme les sacrées lois de* » *l'ancienne chevalerie*, *qu'il ne lui* » *était pas possible de les violer et* » *de les enfreindre?* Si ces imagina- » tions frivoles et ridicules se sont » évaporées, et si le cerveau de M. » Costar n'est plus troublé par de » semblables visions, ne voit-il point » (afin que je m'exprime en termes » plus intelligibles) quelle confusion » et quel opprobre c'est à un homme » de lettres comme lui, que l'on ac- » cuse de mille ignorances, de mille » bévues et de mille absurdités, » d'avoir recours au magistrat et à » la faveur, pour faire supprimer » les écrits qui le convainquent, au » lieu de soutenir ses opinions ou » de reconnaître ses erreurs? » Il tira un autre avantage de ce que son antagoniste avait fait paraître beaucoup de confusion et de désordres dans sa conduite. « Ce désordre, » dit-il (13), a paru assez visiblement » dans tout le cours de son procédé; » mais rien ne l'a fait connaître da- » vantage que le vœu qu'il avait » fait si publiquement, (*1) *de ne rien* » *lire de toute sa vie qui portât mon* » *nom.* Car s'il a tant de mépris ou » de haine contre moi, que de ne » vouloir jamais voir aucun de mes » ouvrages, pourquoi se met-il si » fort en peine d'en empêcher la pu- » blication? Pourquoi proteste-t-il » si hautement, (*2) *que dans la* » *poursuite d'un grand dessein qu'il* » *s'est proposé*, *il ne s'amusera point* » *par les chemins; que les pierres* » *que je lui jetterai ne seront pas ca-* » *pables de l'arrêter; qu'il y en au-* » *rait une mont-joie*, *et que je ferais* » *claquer continuellement ma fron-* » *de*, *qu'il n'en tournerait pas seu-* » *lement la tête de mon côté?* » Cependant, ni la religion du ser- » ment, ni une protestation si solen- » nelle, ne l'ont pu empêcher de » me lire, jusqu'à corrompre la fi- » délité de mon imprimeur, pour » avoir en sa puissance toutes les » feuilles de mon livre, à mesure » qu'elles s'imprimaient. Mais, afin » que je continue dans la belle allé- » gorie, à peine me suis-je vu à la » main cette fatale fronde, que cet » homme intrépide, ce terrible et » superbe Goliath, a pris honteuse- » ment l'épouvante; qu'il a crié au » secours, qu'il a imploré la justice. » Ce sera toutefois en vain, comme » je l'espère; et je ne veux point » d'autres preuves de sa fuite et de » ma victoire, s'il faut appeler vic- » toire la défaite d'un si lâche enne- » mi, que l'empressement qu'il se » donne à éviter ma rencontre. »

(E) *Le prétexte qu'il allégua... n'était point valable.*] Continuons d'entendre Girac (14). « Par quel droit » est-ce donc qu'il s'attribue la licen- » ce de proscrire les auteurs et de » faire le tyran dans un empire qui » s'est toujours maintenu dans la » possession d'une entière et parfaite » liberté? C'est en effet une chose » qu'on n'avait point vue encore; » c'est un attentat qui est digne de » l'orgueil de mon adversaire. Car » bien qu'il ait couvert son dessein » d'un prétexte plus spécieux, et » qu'il ait pris d'autres conclusions » pour obtenir la sentence dont il » triomphe à cette heure, il se mo- » que du juge et du monde, s'il veut » leur persuader qu'il a été con- » traint d'agir de la sorte par de » prétendues médisances sur sa » créance et sur ses mœurs. Et, cer- » tes, il serait bien délicat de se » plaindre pour deux ou trois billets » que j'ai employés, puisqu'il ne » peut pas nier de les avoir écrits, » et qu'il faut qu'il avoue que ce » qu'il a imprimé lui-même en ces » matières est beaucoup plus hon- » teux et plus déshonnête; joint qu'ils » étaient entre les mains de tous les » curieux, et qu'on les lisait publi- » quement dans les provinces où M. » Costar était connu. » Après avoir allégué d'autres raisons pour justifier l'usage que l'on avait fait de ces billets, on continue de cette manière (15): « C'est donc qu'il rougit de se » voir surpris en fraude et en mau- » vaise foi, en faux savoir et en » fausse intelligence des auteurs. Il » lui fâche de se voir troublé *dans*

(13) Girac, *là même.*
(*1) *Suite*, *pag.* 424.
(*2) *P.* 834.

(14) Girac, Ire. lettre à M. de Montausier, *a la tête de sa* Réplique, *folio* * 5.
(15) *Là même*, *folio* * 5.

» *cette belle, ancienne et générale* » *réputation, dont il s'imagine qu'il* » *jouissait paisiblement dans le mon-* » *de ;* et que *ces enchantemens et ces* » *illusions avec lesquels il donnait* » *à une mauvaise cause l'apparence* » *d'une bonne*, n'ont plus d'efficace » ni de vertu. Il connaît que le fard » de ses paroles, qui est la seule » chose qui a quelque attrait dans » ses écrits, ne saurait plus imposer » à la crédulité des simples. Il appré- » hende, qu'au lieu *de ces grands* » *mots d'illustre*, *d'ornement de la* » *France*, *de la gloire de notre* » *temps*, on ne le prenne pour un » ignorant, pour un étourdi, et » pour un plagiaire. Voilà les véri- » tables motifs qui l'ont fait résoudre » d'avoir recours à la chicane, com- » me à un dernier refuge dans une » affaire déplorée, parmi le trouble, » la confusion et le désordre où il » est réduit. » Quelqu'un me dira peut-être que Costar n'eut pas l'injustice que d'autres ont eue, de demander qu'il lui fût permis d'écrire contre son adversaire, et qu'il fût défendu à celui-ci de se défendre (16); il voulut bien que le lieutenant civil le comprît dans la défense d'écrire, et qu'il ordonnât que les sieurs Costar et Girac n'écriraient plus à l'avenir l'un contre l'autre : mais c'est alléguer très-peu de chose en faveur de M. Costar ; car comme il avait publié tout ce qu'il avait à dire, peu lui importait qu'on lui défendît de publier de nouveaux volumes. L'importance pour lui était que son adversaire eût les bras liés. « Sans » mentir, » c'est M. de Girac qui parle (17), « il n'est pas aisé de con- » cevoir ce qui a pu obliger M. le » lieutenant civil d'ordonner que » M. Costar et moi n'écririons plus » à l'avenir l'un contre l'autre, puis- » que je n'avais pas encore commen- » cé de me défendre (18), et que » mon adversaire avait publié trois » gros volumes, où il me traite d'u- » ne manière si indigne, où il me » charge de tant de calomnies, qu'il » faut par nécessité que je souffre » une insigne flétrissure en ma ré- » putation, si je ne prends le soin de » les réfuter. Il faut que je permette » qu'un maître d'école, qui sait à » peine les premiers élémens et les » principes des sciences, s'élève sur » mes ruines, et se fasse valoir à mes » dépens. Si bien que quelque réso- » lution que j'aie prise de retenir » mes légitimes plaintes sur l'injus- » tice qu'on m'a faite, je ne saurais » m'empêcher que je ne dise de la » sentence de M. le lieutenant civil » ce qu'un excellent homme (*) di- » sait autrefois de celle d'un grand » empereur: *Cette sentence se détruit* » *d'elle-même, elle confond et ren-* » *verse toutes choses ; et sous le pré-* » *texte d'une humanité trompeuse*, » *elle couvre une rigueur extrême et* » *sans exemple.* Elle lie les mains à » un accusé pour le donner en proie » à ses ennemis ; elle ravit à l'inno- » cence opprimée ce que les plus sé- » vères lois n'ont jamais refusé aux » criminels les plus coupables, elle » lui ôte les moyens de se justifier, » par le silence qu'on lui impose. » Elle défend à M. Costar de me rien » dire après qu'il a si long-temps abusé » de ma patience, et lassé sa cruauté » et sa rage à me déchirer. A-t-on » jamais ouï parler d'une subtilité » plus captieuse, plus injuste et plus » illusoire ? » J'avertis mon lecteur que Girac n'oublia pas le passage de Tacite concernant Crémutius Cordus. Ainsi il montra dans la conduite de son adversaire, non-seulement beaucoup d'injustice, mais aussi beaucoup d'imprudence ; car Tacite observe que la proscription d'un livre le met en crédit.

Il est visible qu'un auteur qui emploie l'autorité des magistrats pour la suppression des livres que l'on écrit contre lui témoigne manifestement sa défaite et son incapacité de répondre, et augmente la curiosité du public à l'égard de ces mêmes livres. D'où vient donc que tant d'auteurs, lorsque leur crédit peut arri-

(16) *Voyez le livre intitulé :* La Chimère de la Cabale de Rotterdam démontrée, *à la page* 65 *de la préface.*

(17) *Dans sa* Ire. lettre à M. de Montausier, *à la tête de sa* Réplique, *folio* * 5 *verso.*

(18) *Il faut entendre ceci par rapport à la* Suite de la Défense de Voiture, *et à l'*Apologie de Costar. *La sentence du lieutenant civil fut antérieure à la* Réplique de Girac *à cet égard ; mais avant cette sentence* Girac *avait répondu à la* Défense de Voiture. *Il ne s'est donc pas exprimé exactement.*

(*) *Tertull., en son Apolog.*

ver jusque-là, recourent à cette voie? Est-ce une chose bien agréable que de déclarer à toute la terre qu'on n'a pas la force de résister à un auteur? L'amour-propre trouve-t-il son compte à faire naître l'envie de lire des livres dont bien des gens ne se seraient pas informés, et qu'ils ne s'avisent d'acheter que parce qu'ils entendent dire que les magistrats les ont défendus? L'amour-propre, dis-je, si chagrin du contenu de ces livres, si avide d'en étouffer la mémoire, trouve-t-il son compte à faire que le public s'instruise plus curieusement de tous les détails de ces écrits? Quel ragoût peut-on trouver à insérer quelquefois dans les gazettes la sentence de proscription contre quelques livres? N'est-ce pas le moyen d'apprendre par toute l'Europe la honteuse nécessité où l'on se trouve réduit, de demander aux magistrats le secours que l'on ne devrait emprunter que de sa plume (19)? Je crois pouvoir dire, sur ces demandes, que les auteurs qui en usent de la sorte n'y trouvent pas dans le fond un grand ragoût : ce n'est qu'un pis-aller à quoi ils donnent le tour le plus consolant qu'il leur est possible. Ils veulent regagner, par l'idée de leur crédit, ce qu'ils perdent par la plume de leur adversaire : ils veulent retenir le peuple dans leurs intérêts; le peuple, dis-je, toujours porté à juger que le parti le plus fort est le meilleur; ils veulent prévenir les attaques de quelques autres adversaires; car combien y a-t-il de gens qui ne gardent le silence sur les injustices d'un homme, qu'à proportion qu'ils le voient en état de faire du bien et du mal par son crédit? Pour ne pas dire que l'on espère qu'un grand nombre de lecteurs simples concluront qu'un livre contenait des faussetés, puisque la vente en a été défendue. Il est vrai que bien des gens sont capables de ce pitoyable raisonnement : c'est qu'ils ne considèrent pas que les magistrats, lors même qu'ils font supprimer un livre par des raisons de prudence, et selon leur règlemens, ne prétendent pas faire un préjugé contre les faits qui sont contenus dans ce livre; car ils n'en prennent point connaissance, et ne s'en portent pas pour juges. Voilà, ce me semble, l'un des principaux motifs qui engage certains auteurs à tenir la même conduite que Costar? conduite peu honorable, pour ne rien dire de pis, et tout-à-fait sophistique. N'est-ce pas un sophisme que de donner un autre état de la question? S'agissait-il entre Costar et Girac du plus ou du moins de pouvoir auprès des juges du châtelet? M. de Girac, confiné dans une province, prétendait-il avoir plus d'amis et plus de patrons dans la capitale que son adversaire, pour solliciter un procès? Il s'agissait de savoir si les pensées de Voiture étaient bonnes ou mauvaises, et s'il avait été bien censuré et mal défendu, ou mal censuré et bien défendu. Que fait à cela d'avoir le crédit d'obtenir de M. le lieutenant civil la suppression d'un ouvrage?

(F) *On ne l'accusait point sans preuve.*] Il sied mal à un pasteur, à un prêtre, à un ministre, d'exercer sa plume sur des matières de galanterie et de plaisanterie. C'est pourquoi M. Costar, qui était prêtre, curé, archidiacre (20), oublia son caractère, et tout l'art des bienséances, lorsqu'il employa son esprit à plaisanter avec l'autre sexe, et à semer dans ses lettres beaucoup de contes gaillards. Son adversaire l'a cruellement persécuté là-dessus, si l'on peut appeler persécution une guerre si bien fondée. Sur ce que Costar avait écrit à une fille, *Votre pied danse en perfection; il vous aide à faire la culbute, l'arbre fourchu, et mille autres gentillesses*, Girac assure (21) que lorsque son monsieur le curé voyait cette *jeune demoiselle en une posture si plaisante, il n'avait pas la dureté de cœur de cet anachorète* (22) qui fit devenir tout blancs les che-

(19) *D'auteur à auteur les armes doivent être égales : chacun doit avoir recours à sa seule plume. Il lui est permis de dire :*

Dextra mihi deus, et telum quod missile libro :
Virg., Æn., lib. X, vs. 773.

S'il dit, J'aurai mon recours aux puissances, et à mon crédit auprès des dieux de la terre, il ressemble à un champion qui s'armerait de toutes pièces contre un homme désarmé.

(20) Girac, Réplique, *sect. III*, *pag.* 15.
(21) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 19.
(22) *Il cite* Théodoret, en son Hist. relig.

yeux de quelques jeunes filles, parce qu'elles se moquaient de ce qu'il n'osait les regarder nues. *M. Costar*, poursuit-il, *est trop galant pour imposer aux dames de si rudes pénitences ; et si une pareille aventure lui fût arrivée, je jurerais qu'il eût plutôt souhaité de n'avoir point de cheveux gris, que d'en couvrir la tête de ces pauvres malheureuses* (23). On ne pardonne pas à cet archidiacre d'avoir dit, en se représentant prêt à rendre l'âme, *je ne sais où je ferai mon purgatoire : ce me serait une merveilleuse consolation, si l'on voulait que ce fût dans votre chambre. J'aurais tant de joie de vous voir si belle, etc.* (24). C'est à une dame qu'il écrit cela. On ne lui pardonne pas la pitié qu'il eut pour l'une des Grâces, dont le mari était impuissant. « Il peste contre *les poëtes qui » avaient eu la cruauté, et même l'impertinence, de marier une des Grâces à Vulcain*, et *l'autre au Sommeil. Toutefois*, poursuit-il, *passe » pour la première ; elle avait de quoi » se consoler, s'il est vrai ce que disait une reine des Amazones, que » le boiteux baise le mieux*, ἄριστα » χωλὸς οἰφεῖ. Mais il déplore la misérable condition de la seconde, » *puisque Virgile a dit que le Sommeil est mou*, et somno mollior » herba. *Voyez l'excellente qualité » pour le mari d'une déesse toujours » jeune. C'était un grand bien pour » lui que Pasithée* (*c'est ainsi qu'elle » s'appelait*) *fût* solutâ zonâ, *comme » l'ont toutes les Grâces*, et solutis » Gratiæ zonis, *autrement*.

» Quærendum aliundè foret (*nervosius illud*)
» Quod posset zonam solvere virgineam (25). »

On ne lui pardonne point l'explication qu'il avait donnée à ces mots d'Horace (26),

Bacchum in remotis carmina rupibus
Vidi docentem,

Je l'ai rapportée dans l'article Sicyone. On lui reproche des impuretés encore plus fortes, tirées de ses écrits imprimés (27) ; et l'on en vient même jusques à lui reprocher ce qu'il écrivit un jour à son médecin. Sa lettre n'était point imprimée ; mais comme il en fit courir des copies de toutes parts (28), on ne se fit point un scrupule de lui en faire publiquement un procès. Il avait encore quelques restes de fièvre ; et s'étant aperçu deux nuits de suite que la nature se réveillait, il écrivit à son médecin (29) cette agréable nouvelle, et le pria de lui dire s'il se devait fier à un vieux proverbe, qui porte que le symptôme qu'il avait senti était un bon signe de convalescence. Cette lettre étant assez courte, et en latin, je ne ferai pas difficulté de la mettre ici tout du long. *Febris mea longè remissior fuit quàm fuerat hactenùs ; hâc nocte placidissimè quievi, haud scio an usquàm meliùs. Sub ortum solis* (*neque enim tibi et medico et amicissimo viro quicquam reticere æquum est*) *validâ tentigine, et satis diuturnâ et non insuavi, quod et heri acciderat, correptus sum. Lusit animus aliquantulùm in umbrâ voluptatis, sed ne de theologo malè sentias, dormiebam. Vides, mi colendissime, seu potiùs mi jucundissime senex, nondùm in me funeratam esse eam partem corporis, cui apodixin defunctoriam scribere paratus eram. Vetus verbum est, id jamjam redituræ sanitatis argumentum indubitatum esse. Verùm uni tibi plus credo quàm universis adagiis. Si commodum est ad me rescribas velim hâc de re quid sentias, hoc est quid sentire debeam. Ride, vale, et me ama, alioquin nec ridebo, nec valebo* (30). Balzac, ayant lu ce billet, écrivit à M. Costar entre autres choses ce que l'on va lire. « Maintenant que je » vois par votre billet à M. le Goust, » que vous ne vous contentez pas » de la santé, mais que vous prétendez à la force, et que vous faites l'athlète qui veut lutter plutôt que l'homme qui se porte bien, » je ne sais si, etc. (31). » Il faut avouer que ces reproches regardaient les mœurs de M. Costar, mais ce n'était pas une raison qui dût obli-

(23) Girac, Réplique, *sect. III, pag.* 20.
(24) Costar, lettre CLXXXVIII *du Ier. tome.*
(25) Girac, Réplique, *section III, pag.* 22.
(26) Od. XIX, *lib. II.*
(27) *Voyez les* Entretiens de Costar et de Voiture, *pag.* 200. Girac, Réplique, *pag.* 23 *et* 24, *et les* Nouvelles Lettres contre le Calvinisme de Maimbourg, *pag.* 748.

(28) Girac, *pag.* 21.
(29) *Il s'appelait M. le Goust, et était médecin de Niort.*
(30) Girac, Réplique, *pag.* 21.
(31) Balzac, Lettres choisies, *IIe. part., lettre III, pag.* 562, *cité par* Girac, *là même.*

ger le châtelet à supprimer la Réplique de M. Girac ; car elle ne pouvait point passer pour libelle : l'auteur y mettait son nom, et prouvait ses accusations.

(G)... *et cela devait plutôt engager les juges à donner un privilége à l'ouvrage de Girac qu'à le refuser.*] Une critique qui représente fortement à un prêtre l'abus qu'il fait de son temps et de son esprit n'est pas un ouvrage inutile. Au contraire, le bien public semble demander qu'il y ait des gens assez hardis pour censurer les ecclésiastiques qui ne vivent pas conformément à leur profession. Or c'est vivre d'une manière très-éloignée de son devoir, quand on est prêtre, curé, et archidiacre, comme l'était M. Costar, que de faire le bel esprit, et de donner son meilleur temps à la lecture des livres de galanterie, et à écrire aux dames et aux cavaliers ce qu'on appelle de jolies choses. Il faut laisser faire cela aux Voiture et aux Sarasin, et en général à ceux qui ne sont point d'une profession qui leur interdise les bagatelles. Ou si l'on se sent une forte inclination de ce côte-là, et beaucoup de talent pour y réussir, il faut demeurer dans le monde, et alors on pourra faire des vers et des lettres de galanterie tout son soûl ; on plaisantera, on folâtrera dans ses livres à discrétion, et l'on se moquera d'un censeur farouche qui s'en voudra formaliser. Mais si l'on se jette dans l'église, et si l'on y jouit d'un bénéfice à charge d'âmes, ou simplement du caractère sacerdotal, on ne doit point s'amuser à faire le dameret, ni à coups de langue, ni à coups de plume. Je crois même qu'il serait à souhaiter que les récompenses que méritent à très-juste titre les Voiture et les Sarasin, et les autres beaux esprits, ne fussent point assignées sur les biens d'église, comme elles le sont très-souvent (32). Ce ne fut jamais l'intention de ceux qui ont enrichi l'église, que les biens qu'ils lui conféraient servissent de récompense aux poésies galantes, aux romans, aux comédies. Croyez-vous que ceux qui ont incommodé leur famille, afin de faire vivre à leur aise les personnes qui serviraient les autels, aient jamais eu dessein de fournir à des auteurs qui auraient tourné leurs études de la manière que Costar les avait tournées, et qui occupaient leur plume comme il l'occupait ; croyez-vous, dis-je, qu'ils aient voulu fournir à de semblables auteurs de quoi *tenir table ouverte, fort bonne et délicate* (33) ? Tout bien compté, l'on ne me saurait nier qu'une réplique comme celle de Girac ne fût propre à corriger les abus, et à faire qu'à l'avenir un homme d'église ne fît point courir des copies d'un billet, où il avait fait savoir à son médecin la résurrection d'un membre dont la mortification devait être l'une de ses principales affaires. Il paraît par la réflexion de Balzac que l'auteur de ce billet souhaita que ses amis le félicitassent du retour de ses songes amoureux. Quel désordre ! Quand il n'aurait voulu sinon qu'ils louassent les imitations de Pétrone qui régnaient dans ce billet, n'eût-il pas mérité une censure ?

(H) *Patin a parlé peu exactement de ce démêlé.*] Voici ce qu'il en dit (34). « On imprime un second « tome des Lettres de M. de Costar. » M. Paul Thomas, sieur de Girac, » conseiller au présidial d'Angou- » lême (35), et intime ami de M. de » Balzac, avait eu querelle contre » ce M. Costar, en défendant Balzac » contre Voiture. Il y en a quelque » chose d'imprimé. M. de Girac y a » répondu, et a envoyé ici sa copie. » M. Costar, qui en a eu le vent, a » présenté requête contre l'impres- » sion de ce livre, et a obtenu qu'il » ne s'imprimerait point : même ce » qui en était commencé a été saisi ;

(32) *Voyez l'article* BENSERADE, *tom. III, pag.* 319, *remarque* (E) ; *et l'article* RONSARD, *tom. XII, pag.* 578, *remarque* (O).

(33) *Le* Ménagiana, *pag.* 90 *de la première édition de Hollande, dit cela de M.* Costar.

(34) *Dans une* lettre *écrite le* 25 *d'octobre* 1658 : *c'est la LXXIV*e. *de la première édition, et la CXXII*e. *de la seconde.*

(35) *Cela ne s'accorde point avec la* lettre de Girac à M. Montausier, *en date du* 1er. *mars* 1659 (*elle est à la tête de sa* Réplique), *où il dit :* Ayant fait profession toute ma vie de haïr les procès, et de rechercher, autant qu'il m'a été possible, cette tranquillité et ce repos d'esprit qui sont incompatibles avec les embarras du palais et les ruses de la chicane, je renonce de bon cœur à la poursuite des injures que j'ai reçues. *Voyez aussi sa* Réplique, *sect. XII*, *, pag.* 93.

» et néanmoins Balzac vaut mieux » que Voiture. » Qui ne croirait, en vertu de ces paroles, que Voiture avait fait une querelle à Balzac, et que Girac se rendit le protecteur du dernier contre le premier ? Cela est très-faux. Voiture n'intenta aucun procès à Balzac : ce fut Balzac qui, après la mort de Voiture, critiqua le fameux sonnet d'Uranie ; mais cette critique ne fut point le sujet de la querelle de Costar et Girac. Si Gui Patin ne savait pas mieux les autres nouvelles de la république des lettres que celle-ci, malheur à qui s'y fie. Sorel en était beaucoup mieux instruit ; il en donne tout le détail comme il faut (36), et il n'oublie pas de dire que la *dernière Réplique de M. de Girac, dont l'impression et la publication avaient été arrêtées, avait été mise au jour depuis peu* (37) (*1). *Quelques gens disent*, ajoute-t-il, *que M. de Girac fait bien de se défendre ; les autres croient qu'il ne fallait pas faire durer cette querelle jusques après la mort de Costar, qui n'est plus ici pour repartir.* Ces dernières paroles peuvent être censurées. On y parle de Girac comme d'un homme qui était en vie l'an 1667 ; et il était mort depuis quatre ans. On y parle de sa Réplique comme d'un ouvrage qui ne venait que de paraître, et cependant il s'en était fait une édition (38) l'an 1660 (*2). Il fallait censurer ceux qui censuraient Girac de faire durer cette guerre jusques après la mort de Costar. De tels censeurs étaient fort déraisonnables, puisque la Réplique de Girac fut imprimée pendant la vie de Costar ; et que si elle ne fut pas vendue, ce fut à cause que Costar eut le crédit de l'empêcher. Était-il juste, sous prétexte qu'il ne vivait plus, c'est-à-dire, qu'il ne pouvait plus opprimer son adversaire par la faveur qu'il trouva dans le châtelet, d'ôter à l'auteur le droit de rendre publique sa justification, et au libraire les moyens de recouvrer les sommes que l'impression lui avait coûtées ?

(I) *Les amis de Voiture .... prétendirent ..... que Girac ..... était digne des exécutions militaires.*] C'est Costar qui nous l'apprend (39). « Sans » mentir, un homme de cette humeur est bien sujet à se faire battre (j'entends à coups de langue et » à coups de plume) ; car nous ne » vivons pas en un siècle si licencieux que l'était celui de ces jeunes Romains de condition, qui se » promenaient par les rues tout le » long du jour, cachant sous leur » robe de longs fouets, pour châtier » l'insolence de ceux qui n'approuvaient pas le poëte Lucilius, s'ils » étaient si malheureux que de se » rencontrer en leur chemin (40). » Néanmoins, M. de Girac pourrait » bien s'attirer quelque logement de » gendarmes, s'il passait des troupes par l'Angoumois ; et je m'étonne que lui, qui ne néglige pas » trop ses intérêts, et qui songe à » ses affaires, ne se souvienne plus » du capitaine qui lui dit, il y a deux » ou trois ans : *En considération de* » *M. le marquis de Montausier,* » *j'empêcherai ma compagnie d'aller* » *chez vous ; c'est un seigneur à qui* » *je dois tout ; mais c'est à la charge* » *qu'à l'avenir il ne vous arrivera*

(36) Bibl. franç., *chap. VII, section dernière.*

(37) *Là même, pag.* 142, *édition de* 1667.

(*1) Toutes les difficultés que se fait ici M. Bayle viennent de ce qu'il a supposé que son édition de la Bibliothéque française de Sorel était la première, ou que du moins le texte de toutes était semblable en toutes choses ; ce qui n'est point. Au lieu de ces paroles, par exemple, *avait été mise au jour depuis peu*, mon édition, qui est de 1664, et vraisemblablement conforme à la première, qui est de l'année 1659, lit, *va être mise au jour en peu de temps.* J'ai dit que la première édition était de 1659, et je me fonde sur ce que le privilége imprimé avec celle de 1664 est du mois d'avril 1659. Rem. crit.

(38) *A Leyde*, in-8°.

(*2) M. Bayle a confondu la Réponse avec la Réplique de M. Girac. Voici le titre de la première édition de sa Réponse : *Réponse du sieur de Girac à la Défense des OEuvres de M. de Voiture, par M. Costar, avec quelques remarques sur ses Entretiens. A Paris, chez Augustin Courbé*, 1655. Voici le titre de la seconde : *Réponse de M. de Girac à M. Costar. A Leyde*, 1660, *in*-8°. Et voici le titre de sa Réplique, dont il n'y a qu'une édition : *Réplique de M. de Girac à M. Costar, où sont examinées les bévues et les invectives du livre intitulé :* Suite de la Défense de M. de Voiture, etc. *A Paris, chez Louis Billaine*, 1664, *in*-4°. A la fin du privilége il y a : *Achevé d'imprimer pour la première fois le* 19e. *jour de mars* 1664. Le privilége est du 3 de juin 1658. L'impression fut commencée en ce temps-là ; mais elle fut retardée par les obstacles dont M. Bayle parle ici. Rem. crit.

(39) Suite de la Défense, *pag.* 40, 41.

(40) *Voyez l'article* Lucilius, *tom. IX, pag.* 491, *remarque* (P).

» *plus d'écrire contre Voiture* (41). » J'ai de la peine à deviner ce qui a » pu rassurer si fort M. de Girac » contre ces menaces, si ce n'est » qu'il se soit imaginé qu'en deve- » nant un auteur célèbre il n'au- » rait plus que faire de recomman- » dation étrangère, et que son livre » tout seul lui tiendrait lieu de sau- » vegarde inviolable aux gens de » guerre. » Il allègue ensuite la considération d'Alexandre pour la maison de Pindare, et celle d'Alfonse, roi d'Aragon, pour un château de Cicéron; et il finit par ces paroles : *Je sais tout cela et quelque chose de plus; et toutefois si M. de Girac était mon ami, je ne lui conseillerais pas de se fier à ces grand exemples, et je l'exhorterais à prendre d'autres sûretés contre le capitaine partisan et vengeur des beaux esprits.* Peut-on rien voir de plus étrange que la prétention de ce capitaine? Il voulait que tout le monde approuvât Voiture; que l'on ne trouvât aucun défaut dans les œuvres de Voiture; et il menaçait de loger sa compagnie dans le village de celui qui oserait critiquer ce bel esprit. N'est-ce point se préparer à une belle vengeance de son ami? N'est-ce point vouloir introduire le gouvernement militaire dans la république des lettres, l'état le plus libre qui soit au monde? Voilà les effets de l'entêtement: les parens et les amis de Voiture auraient voulu l'ériger en pape du bel esprit, et le faire, dans les matières de ce ressort, la règle infaillible de l'orthodoxie. Au moins devaient-ils se contenter des excommunications du Parnasse contre ceux qui disputeraient à un tel pontife le privilége de l'infaillibilité. Mais ils les menaçaient d'un logement de soldats. Quelle manière de convertir les hérétiques du bel esprit! n'approche-t-elle pas de la dragonnade de France?

(K) *Un passage de Balzac témoigne la même chose.*] Girac, répondant à son adversaire sur les menaces du capitaine vengeur des beaux esprits, déclare *qu'il a été assez heureux pour n'avoir point encore eu dans son village aucun logement de gens de guerre* (42). Il était donc seigneur d'un village (43). Nous allons voir que ses terres devaient être riches en bois. (44) *L'endroit de* la Dissertation *sur lequel vous demandez éclaircissement est une pièce de son Histoire.* Ces silves qui occupent maintenant M. de Girac (45) *ne sont pas des silves métaphoriques, et de la nature de celles de Stace ou de Politien. Pour parler la langue des hommes, c'est un bois qu'il fait couper, et de la vente duquel il doit tirer plus de quinze cents pistoles* (46). *Mais qu'en dira Diane et ses nymphes, les dryades et les hamadryades, le dieu Pan et ses sylvains, si tout ce peuple de menus dieux peut trouver un poëte à sa dévotion? quelles plaintes élégiaques; quelles imprécations ïambiques, contre un autre poëte qui les chasse si cruellement de leur ancienne demeure; qui meurtrit les pauvres nymphes, et les blesse à grands coups de hache; qui les tue et leur donne le dernier coup de la mort, en mettant par terre les arbres sacrés, sous l'écorce desquels elles vivaient!*

Non sine hamadriadis fato, prostrata bipenni
Alta cadit quercus : clausam sub cortice nympham
Mors eadem plantamque manet.

(L) *Ce que j'avais dit...., dans le projet de ce Dictionnaire, sera l'une des remarques de cet article.*] Je déclarai assez librement qu'il me semblait que Girac avait fait un méchant procès à Costar, sur la moelle des lions, qui selon plusieurs auteurs avait été la nourriture d'Achille; et là-dessus je remarquai ce qui suit. Par-là nous ne prétendons point déroger en façon du monde à son mérite, ni adjuger la victoire à son adversaire. Si d'un côté il semble que celui-ci donne plus de brillant à ses

(41) Girac *répond à cela dans sa section XII, pag.* 93.

(42) Réplique, *sect. XII, pag.* 93.

(43) *Ce village était proche d'Angoulême.* Girac, là même.

(44) Balzac, Dissertation à don André de Saint-Denys, *à la fin du* Socrate chrétien, *p.* 201, 202.

(45) *Dans la* Dissertation contre Voiture, *il y a:* Qui enim ego mediis in silvis occupatus *rurisque plenus et inficetiarum* judicem de homine.

(46) Balzac, Dissertation à don André de Saint-Denys, *pag.* 203, *parle ainsi:* Mon ami, quoique aussi grand poëte et d'esprit aussi élevé que *les premiers poëtes*, a eu des pensées plus matérielles et plus basses. Pour une petite affaire de six mille écus ou environ, il n'a point fait de conscience d'éclaircir les ombres, etc.

pensées, et qu'il se soit plus coloré au soleil de la capitale, comme parlerait M. de Balzac, il paraît de l'autre que M. de Girac avait plus de fond. C'est dommage qu'il soit mort si jeune. En un mot, *je souscris* avec M. Colomiés (47), *très-volontiers*, mais avec la restriction que je mettrai ci-dessous *au bel éloge que M. de Balzac donne à M. de Girac, dans une de ses lettres latines*, et que M. Colomiés rapporte (48), comme aussi aux louanges que le même M. de Balzac lui donne en français (49), et à celles que le père Gaudin lui a données dans la préface de son Dictionnaire (50). Selon cette préface, M. de Girac mourut le 2 de janvier 1663. M. Colomiés le fait mourir au mois d'avril suivant. Quoi qu'il en soit, sa mort ne devait pas être inconnue comme elle l'était à Sorel, lorsqu'il publia sa Bibliothéque française en 1664, et qu'il en donna une seconde édition revue et augmentée l'an 1667, où il traite (51) assez amplement du démêlé de M. Costar avec M. de Girac; sur quoi on peut voir aussi la LXXIVe. lettre de Gui Patin. On ne saurait croire les diversités qui se rencontrent dans les auteurs, sur le jour de la mort des hommes illustres. Ce qui semble néanmoins devoir être peu exposé aux variations.

Voici la restriction que j'ai promise. M. de Balzac, écrivant à Scipion-le-Gaillard (c'est ainsi que M. Costar (52) explique le *Scipioni jucundo* de l'autre), témoigne que M. de Girac entendait le latin, le grec et l'hébreu au delà de tout ce qui s'en pouvait croire. *Habeo jam certè quicum non solùm suavissimo sermone horas consumo, sed etiam à quo recedo semper et melior et doctior. Paulum Thomam à Giraco, paternâ virtute, suâ virtute clarissimum; rerum divinarum et humanarum cognitione instructum, à primâ adolescentiâ: litteris latinis, græcis, hebraïcis suprà quàm credibile est, ornatum; omnibus denique et naturæ et artis præsidiis ad dicendum, ad scribendum, paratum* (53). M. Costar, voulant fonder là-dessus quelques traits de raillerie, représenta (54) son adversaire attaché à de *gros volumes latins, grecs, hébreux, arabes, etc.*, beaucoup moins sensible aux beautés des écrits modernes qu'à celles qui sont écrites *en quelque langue morte ou orientale*, et destinant ses bonnes heures *à un scoliaste de Lycophron, ou peut-être même à un rabbi Nephtalin*. Sur quoi M. de Girac lui fait sa confession ingénue: *Vous pensez peut-être*, lui dit-il (55), *me faire un reproche odieux d'une chose que je tiendrais à grand honneur si elle était véritable; mais comme mon procédé est sincère et de bonne foi, vous saurez, s'il vous plaît, que mes études n'ont guère passé les langues grecque et latine; qu'à peine ai-je les principes de la langue sainte, et que j'ignore entièrement cet arabe et ces langues orientales, dont vous prétendez me décrier*. C'est agir en honnête homme, qui ne veut point se prévaloir des flatteries de son ami, pour imposer au public, et qui ne mérite pas qu'on lui applique ces paroles d'Horace,

Sed vereor ne cui de te plùs quàm tibi credas (56).

C'est avoir profité de la lecture de ce distique de Caton,

Cùm te aliquis laudat, judex tuus esse memento:
Plùs aliis de te quàm tu tibi credere noli.

Si M. Colomiés avait pris garde à cette réponse de Girac, il ne l'eût point mis dans sa *Gallia Orientalis*.

(M) *Le jugement de M. Chevreau .....donne à Girac tout l'avantage.*] Voici le détail de cet arrêt. « J'oserais vous soutenir . . . . qu'il » y a une différence fort considérable entre M. de Girac et M. Costar; que celui-là porte et appuie » son coup de toute sa force; que » l'autre brouille, et ne pare point. » ou pour m'expliquer plus ouvertement, que M. Costar fait tout

(47) Bibliothéque choisie, *pag.* 9.
(48) Gall. Orient., *pag.* 217.
(49) *Dans un* Discours *imprimé avec le* Socrate chrétien, *pag. m.* 198 *et suiv.*
(50) Dictionnaire français et latin, *imprimé à Limoges en* 1664.
(51) *Au chap. VII, section dernière.*
(52) Suite de la Défense de Voiture, *pag.* 77.

(53) Balzac, Epistolar. select. *pag. m.* 294.
(54) Costar, Défense de Voiture.
(55) Girac, Réponse à la Défense de Voiture, pag. 47.
(56) Horat., *lib. I, epist. XVI, vs.* 19.

» ce qu'il peut pour résister par des » lieux communs à la vérité et à la » raison; et qu'il se contente de nier » ce que l'autre prouve. Usons en- » core de la première figure. L'un » charge et renverse tout ce qui lui » fait de la résistance, l'autre se re- » lève le mieux qu'il peut, et dis- » pute ce qu'il est assuré de ne point » avoir. Le vainqueur s'étonne de la » faiblesse de son ennemi, et le » vaincu ne raille pas de mauvaise » grâce (57). »

(N) *M. du Rondel est encore autant que jamais* admirateur de Balzac.] Voici ce qu'il m'écrivit après avoir lu le Ier. tome des Mélanges de Vigneul-Marville : « Il y a bien » d'autres choses qui me plaisent » dans ces Mélanges (58); mais il y » en a deux ou trois qui ne me plai- » sent pas trop; entre autres ce qu'il » dit de Balzac. On ne devrait par- » ler de cet homme qu'avec respect » et vénération. Sans lui notre lan- » gue serait encore incertaine et » chancelante; et nous lui avons l'o- » bligation de savoir parler et écri- » re. Il est vrai que dans les exem- » ples qu'il nous a laissés il paraît » nous avoir plutôt bravés qu'in- » struits. Son élévation est si grande, » si forte, si majestueuse, et il se » maintient si bien dans sa hauteur » et son étendue, qu'il n'y a point » moyen d'y pouvoir atteindre; » mais au fond ce n'est point sa » faute. Pour n'avoir personne qui le » suive, cela n'empêche ni la rareté » de son mérite, ni la vigueur de » sa course, ni la beauté de sa car- » rière; il n'en est que plus remar- » quable. Permettons aux Voiture » d'écrire joliment, naturellement, » et en style d'à tous les jours : ce- » la leur sied bien, et ils ne sau- » raient mieux faire. Mais ne haïs- » sons pas Balzac, pour s'être mis » au-dessus de tous les hommes par » le plus beau, par le plus noble, » par le plus glorieux attentat qui » se commettra jamais. Avant lui » le style sublime était inconnu en » France, et l'on s'imaginait même » que notre langue en était incapa- » ble. Mais cet homme a bien mon- » tré le contraire; et parce qu'en » nous dessillant les yeux, il fit pa- » raître son adresse et son courage, » on ne lui a pas pardonné notre bê- » tise et notre lâcheté. Voilà ce qui » arrive dans le commerce des stupi- » des. Nous les éveillons à notre » dommage; et parce qu'ils ne sau- » raient nous mépriser, ils ne man- » quent point de nous haïr (59). »

Si vous trouvez là de fortes marques de l'admiration que l'on a conçue pour Balzac, vous y en voyez d'aussi fortes de l'heureuse fécondité d'une si juste admiration. M. du Rondel fait paraître clairement qu'il sait imiter ce qu'il admire dans ce grand modèle de l'éloquence majestueuse.

(57) Chevreau, OEuvres mêlées, *pag.* 350.

(58) *Il m'avait marqué plusieurs endroits qu'il trouvait beaux dans ce livre-là.*

(59) *Lettre de M. du Rondel, écrite de Maestricht, le* 10 *de juillet* 1700.

THORIUS (Raphael), médecin et poëte latin *, a fleuri en Angleterre sous le roi Jacques (*a*). Il fit une lettre, qui a été imprimée *de causâ morbi et mortis Isaaci Casauboni*. Sa complainte en vers sur cette mort a été aussi imprimée. On estime beaucoup son poëme sur le tabac (A). Je pense qu'il ne doutait guère de la maxime, que les buveurs d'eau ne sauraient faire de bons vers (*b*). De sa vie peut-être il ne se trouva plus embarrassé que quand M. de Peiresc l'obligea de boire un grand verre d'eau (B). le roi Jacques souhaita qu'on lui fît ce conte, qui est fort risible.

* Guib dit que Thorius mourut de la peste à Londres, en 1629. Robert Aythonus fit sur cette mort des vers qui sont à la page 61 du tome Ier. des *Deliciæ poetarum Scotorum.*

(*a*) *Voyez les* Opuscules de Colomiés, *pag. m.* 162.

(*b*) *Nulla placere diù nec vivere carmina possunt,*
Quæ scribuntur aquæ potoribus.
Horatius, epist. XIX, *lib. I*, *v.* 2.

(A) *On estime beaucoup son poëme sur le tabac.*] Le Catalogue d'Oxford marque l'édition anglaise et la-

tine de Londres, 1651, *in*-8°. *Hymnus Tabaci, or a Poem in honour of Tobacco.* M. Pasch, professeur en philosophie à Kiel, cite l'édition d'Utrecht, 1644, *in*-12. C'est au chapitre VI de son Traité *de Inventis nov-antiquis* (1). M. Konig parle de l'édition de 1628 (2). Elle fut faite à Leyde, *in*-4°. Mais ce n'est pas la première; car M. de Zuylichem fit des vers l'an 1625, *in Pætologiam Raphaëlis Thorii.* Vous les trouverez à la fin du *Momenta desultoria.* Vous y trouverez aussi quelques pièces de poésie latine que le même auteur et Thorius composèrent l'un contre l'autre, dans un combat d'amitié.

(B) *M. de Peiresc l'obligea de boire un grand verre d'eau.*] M. de Peiresc, dînant à Londres avec plusieurs hommes de lettres, ne put jamais obtenir dispense à l'égard d'une santé que le docteur Thorius lui porta. Le verre était d'une grandeur démesurée; c'est pourquoi M. de Peiresc s'excusa long-temps, et allégua mille raisons: mais il fallut qu'il le vidât. Avant que de le faire, il stipula que Thorius boirait la santé qu'il lui porterait à son tour. Dès qu'il eut bu ce vin, il fit remplir d'eau le même verre, et l'avala, après avoir porté cette santé au docteur. Celui-ci, frappé comme de la foudre, pensa tomber de son haut, et voyant qu'il n'y avait pas moyen de s'en dédire, il jeta de profonds soupirs (3), il porta mille fois sa bouche sur les bords du verre, et il l'en retira autant de fois. Il appela à son secours tous les bons mots des anciens poëtes grecs et latins, et il fut presque toute la journée à vider à plusieurs reprises ce maudit calice. Vous trouverez plus d'agrémens dans le narré de M. Gassendi, que je m'en vais copier. *Contigit ut in quodam virorum doctorum convivio, doctor Thorius ipsi Peireskio ingenti scypho præbiberit: ac ille quidem se excusare, ob vastitatem pateræ, ob merum insolitum, ob imbecillem stomachum, ob compotandi infrequentiam: verùm cùm nihil admitteretur, petiit, ut saltem sibi liceret, postquàm Thorio fecisset satis, suo arbitrio præbibere. Annuerunt omnes, ac tùm assumptis, quasi adigente necessitate animis, fœcundum hausit calicem, eodemque mox aquâ suppleto, Thorio intentans præbibit, totumque rursùs (tanquam injectum temperaturus merum) absorpsit. Ille quasi fulmine ictus, delapsusve è nubibus, vix tandem ad se rediit, et quia ex condicto agebatur, neque resilire fas erat, tùm longa suspiria è pectore duxit, toties admovit, removitque ora, tot intereà carmina ex omnibus græcis, latinisque poëtis profudit, ut diem penè contriverit instillandæ aquæ in insuetum guttur. Atque id ipsum est, quod rex cùm audiisset ex aliis, ex Peireskii ore accipere voluit* (4).

(1) *Pag.* 475 *de la seconde édition, qui est celle de Leipsic*, 1700.

(2) Konig, Biblioth., *pag.* 805.

(3) *Quelques-uns croient qu'il fut assez profane (comme les poëtes sont quelquefois pendant la chaleur d'un repas) pour s'appliquer les paroles de l'Évangile* de saint Matthieu, *chap. XXVI, vers.* 39.

(4) Gassendus, *in* Vitâ Peireskii, *lib. II, ad ann.* 1606, Oper. *tom. V, pag.* 263, *col.* 2.

TIBARÉNIENS, peuple d'Asie sur le Pont-Euxin (*a*). Ils avaient deux coutumes fort remarquables, et dont je crois que la seconde était une suite de la première, ils s'attachaient extrêmement et à jouer et à rire, et ils mettaient en cela le souverain bien (*b*); et dès que leurs femmes étaient délivrées du travail d'enfant; Ils s'allaient mettre dans le lit; ils y faisaient les malades, et ils y recevaient d'elles tous les services qu'on rendait ailleurs à des accouchées. Il est visible qu'ils n'en usaient de la sorte que par cet esprit moqueur qui les portait à se divertir de tout. Divers

(*a*) Stephanus Byzant., *voce* Τιβαρηνία.

(*b*) Ἔφορος ἐν πέμπτῳ φησὶν, ὅτι Τιβαρηνοὶ καὶ τὸ παίζειν καὶ τὸ γελᾶν εἰσιν ἐζηλωκότες, καὶ μεγίστην εὐδαιμονίαν τοῦτο νομίζουσι. *Ephorus, lib. V, inquit Tibarenos studio ludendi et ridendi teneri et maximam felicitatem hoc judicare.* Idem, ibid. *Voyez aussi* Pomponius Méla, *lib. I, cap. XIX, qui dit* Tibareni Chalybas attingunt quibus in risu lusuque summum bonum est.

auteurs parlent de cette dernière coutume (A), qui était aussi en usage dans l'île de Corse (*c*). C'est à tort que Lancelot de Pérouse a insulté sur cela Diodore de Sicile (B). Théodoret observe que les Tibaréniens, ayant reçu l'évangile, abrogèrent la cruelle loi qui s'observait parmi eux, et qui ordonnait de précipiter les vieilles gens (*d*).

(*c*) Diodor. Siculus, *lib. V, cap. XIV.*
(*d*) Theodoretus, de Græc. Affect. *Serm. IX, pag.* 615.

(A) *Divers auteurs parlent de cette ...... coutume.*] Je me contenterai de citer ici les vers d'Apollonius :

Σώοντο πάρεξ Τιβαρηνίδα γαῖαν
Ἔνθ' ἐπεὶ ἄρ κε τέκωνται ὑπ' ἀνδράσι τέκνα γυναῖκες,
Αὐτοὶ μὲν στενάχουσιν ἐνὶ λεχέεσσι πεσόντες,
Κράατα δησάμενοι· ταὶ δ' εὐκομέουσιν ἐδωδῇ
Ἀνέρας, ἠδὲ λοετρὰ λεχώϊα τοῖσι πένονται.

. . . . Eruperunt ad Tibarenorum terram.
Ibi, cùm è viris gravidæ mulieres reddiderunt fœtum,
Ipsi versantur in gemitu, et puerperio cubant,
Capitibus circumvinctis : illæ rursùs molliter curant escis
Præbitis viros, et puerpera ipsis lavacra calfactant (1).

Valérius Flaccus dit la même chose (2), et si l'on ne se contente pas du témoignage de deux poëtes, on trouvera ci-dessus celui d'un historien, dans la remarque (A) de l'article Nymphodore, tome II.

(B) *C'est à tort que Lancelot de Pérouse a insulté . . . . Diodore de Sicile.*] Il a fait un traité qui a pour titre, *Farfalloni de gli antichi Historici*, où il maltraite « Diodore Sicilien, à cause que dans son Ve. livre, chapitre XIVe, il a écrit que les femmes de Corsègue étant accouchées sortent aussitôt de chez elles, le mari se mettant au lit pour s'y reposer. Si est-ce qu'il n'y a rien de plus ordinaire que cette façon de faire dans presque toute l'Amérique ; ou bien ce qu'on nous rapporte du Canada, et d'assez d'autres endroits, doit être tenu pour de pures impostures ; à quoi il n'y a guère d'apparence, vu la condition de ceux qui nous informent de ces pays-là, et l'impossibilité qu'ils convinssent tous dans le dessein de nous tromper (3). » Je m'étonne que la Mothe-le-Vayer ne parle pas de nos Tibaréniens ni des anciens Espagnols. Γεωργοῦσι γὰρ αὗται, τεκοῦσαί τε διακονοῦσι τοῖς ἀνδράσιν ἐκείνους ἀνθ' ἑαυτῶν κατακλίνασαι. *Mulieres enim agros colunt, et cùm pepererunt, suo loco viros decumbere jubent, iisque ministrant* (4). M. Colomiés a cru que la plaisante coutume qui s'observait autrefois dans le Béarn, c'est que *lorsqu'une femme était accouchée, elle se levait, et son mari se mettait au lit, faisant la commère*, était venue des Espagnols (5). Il ajoute que cela était en usage *chez les Tartares, suivant le témoignage de Marc Paul, Vénitien, au ch. XLI du IIe. livre de ses Voyages.* Notez que diverses causes ont pu engager les gens à tenir cette conduite; car je ne crois pas que le dessein de tourner en ridicule la vie humaine, afin de goûter la félicité que l'on faisait consister à rire, ait porté les anciens Corses, et les peuples américains, à pratiquer ce que faisaient les habitans de Tibarénie. Je voudrais bien qu'on me dît sur quelles raisons se fondent les nations du Canada, etc., qui font mettre au lit le mari de l'accouchée. Le veut-on encourager à faire d'autres enfans ; l'y veut-on, dis-je, exciter par l'espérance d'être nourri délicatement? Craint-on que s'il lui fallait prendre la peine de servir une malade il serait moins prompt à causer une telle maladie? On serait peut-être bien embarrassé à raisonner sur une pratique si impertinente.

(1) Apollonius, Argonaut., *lib. II, vs.* 1012, *pag. m.* 242.
(2) Valer. Flaccus, Argonaut., *lib. V, vs.* 148.

(3) La Mothe-le-Vayer, Observations sur la Composition des Livres, *au tome XV de ses* OEuvres, *pag.* 30, *édit. de Paris*, 1681, in-12. *Il cite le IXe.* Farfalloni.
(4) Strabo, *lib. III, pag. m.* 114.
(5) Colomiés, Mélanges historiques, *pag.* 25.

TIBUR, ville d'Italie proche

de Rome, et plus ancienne que Rome, s'appelle présentement Tivoli. Elle fut bâtie sur la rivière d'Anio (*a*), ou par les Aborigènes, selon Denys d'Halicarnasse (*b*), ou par une troupe de Grecs qui étaient venus du Péloponnèse (*c*), selon quantité d'auteurs. Elle était déjà bien florissante lorsqu'Énée débarqua en Italie (A), si nous en croyons Virgile; et nous voyons qu'elle résista assez vigoureusement et assez long-temps aux armes romaines (*d*), avant de subir le joug de cette victorieuse république. C'est à quoi elle fut enfin contrainte, l'an de Rome 403 (*e*). On prétend qu'elle reprocha une fois si fièrement aux Romains les services qu'elle leur avait rendus, que ses députés ne remportèrent pour toute réponse que ces paroles : *Vous êtes des superbes* (*f*). Elle eut une dévotion particulière pour Hercule, et lui fit bâtir un temple très-magnifique (B). Elle honorait aussi avec un grand zèle le dieu Tiburnus (C). Les Romains bâtirent dans le territoire de cette ville-là plusieurs maisons de plaisance (D). On a fait la même chose dans les derniers siècles. Les habitans de Tibur furent passés au fil de l'épée par les soldats de Totila, l'an 345, comme nous l'apprend Procope. Les guerres des Allemands désolèrent cette ville ; Frédéric Barberousse en fit rebâtir les murailles, et l'agrandit. Le pape Pie II y fit bâtir une forteresse dont l'entrée porte une inscription qui fut faite par Jean-Antoine Campanus (*g*). La voici :

Grata bonis, invisa malis, inimica superbis
Sum tibi. Tibur enim sic Pius instituit (*h*).

Lloyd se trompe extrêmement lorsqu'il parle de la montagne de Tibur comme d'un lieu qui fut célèbre pour l'ivoire que l'on y trouvait (E). Il eût mieux valu se taire sur ce chapitre, et ne pas garder le silence à l'égard des belles carrières qui étaient en ces quartiers-là (F). N'oublions pas la fontaine et la déesse Albunéa (G), l'une des choses les plus mémorables qui fussent dans le voisinage de Tibur.

(*a*) *Aujourd'hui* Teverone.

(*b*) Dionys. Halicarn. Antiquit. Roman., *lib. I*, *cap. XVI*, *pag. m.* 14.

(*c*) *Voyez la rem.* (A).

(*d*) *Voyez* Tite Live, *au VII*e. *livre.*

(*e*) *Selon* Calvisius, *pag. m.* 195; *selon* Sigonius, *in* Fastis, *ce fut l'an* 399.

(*f*) *Voyez la rem.* (A) *à la fin.*

(*g*) Leandro Alberti, Descrizz. di tutta l'Italia, *folio m.* 248.

(*h*) *Ex eodem*, *ibidem.*

(A) *Elle était déjà bien florissante lorsqu'Énée débarqua en Italie.*] Virgile la compte parmi les grandes villes qui s'armèrent contre les Troyens :

Quinque adeò magnæ, positis incudibus, urbes
Tela novant, Atina potens, Tiburque superbum,
Ardea, Crustumerique et turrigeræ Antemnæ (1).

Léandre Alberti a si mal compris ce passage, qu'il assure que Tibur fut l'une des villes qui forgèrent des armes en faveur d'Énée. *N'è fatto anche memoria*, dit-il (2), *d'essa città da Virgilio, nel settimo libro, annoverandola fra quelle cinque città che fabricarono l'armi ad Enea cosi*,

Quinque adeò, etc

Virgile nomme dans le même livre les deux chefs des Tiburtins qui allèrent à la guerre contre Énée :

Tum gemini fratres Tiburtia mœnia linquunt,
Fratris Tiburti dictam cognomine gentem,

(1) Virgil., Æneid., *lib. VII*, *vs.* 629.

(2) Leandro Alberti, Descrizz. di tutta l'Italia, *folio* 147 *verso*, *edit. Venet.*, 1561.

Catillusque, acerque Coras, Argiva juventus (3).

Lloyd se sert de ce passage pour prouver que la ville de Tibur fut bâtie par Catillus et par Coras; mais il le falsifie, puisqu'au lieu de *mœnia linquunt*, il lit *mœnia condunt*. Voilà le moyen de trouver partout les preuves que l'on demande; voilà le moyen de tromper un pauvre lecteur. Ce n'est point dans ces paroles de Virgile que l'on doit chercher une autorité, c'est dans celles du commentateur Servius. *De Græciâ*, dit-il (4), *tres fratres venerunt ad Italiam : Catillus, Coras, Tybur vel Tyburnus. Hi simul omnes unam fecêre civitatem, et eam de fratris majoris nomine* Tybur *appellaverunt : licet et alias fecerint singuli.* Pline n'attribue la fondation de Tibur qu'à l'un des trois personnages dont il est parlé dans ces paroles de Servius; il ne parle, dis-je, que de Tiburtus, qu'il prétend être fils d'Amphiaraüs. J'ai cité ailleurs (5) ce qu'il a dit, et je vous conseille de le lire; il y a mis une chose très-singulière. D'autres prétendent que les trois frères mentionnés dans Servius étaient petits-fils d'Amphiaraüs, et fils de Catillus, *Tybur, sicut Cato facit testimonium, à Catillo Arcade præfecto classis Evandri; sicut Sextius, ab Argivâ juventute. Catillus enim Amphiarai filius post prodigialem patris apud Thebas interitum Oëclei avi jussu* (6), *cum omni fœtu ver sacrum missus tres liberos in Italiâ procreavit, Tiburtum, Coram, Catillum, qui depulsis ex oppido Siciliæ veteribus Sicanis, à nomine Tiburti fratris natu maximi urbem vocaverunt* (7). La critique de M. de Saumaise sur ce passage de Solin n'est point bonne. Il s'emporte étrangement contre cet auteur. *Sanum putamus fuisse Solinum cùm hæc scriberet? Quis Siciliam pro Italiâ sanus dixit? ...... Scio Sicanos Italiam olim tenuisse .... Sed Italiam dictam fuisse Siciliam, nemo, quod sciam, prodidit : falsissimum igitur, et absurdissimum est, quod heic narrat Solinus* (8). Il s'apaise en quelque façon tout aussitôt; car il suppose que peut-être la faute est venue de quelque petit savant qui aura joint une glose au texte de cet auteur. *Sed fortassè ita scripserat :* Qui depulsis veteribus Sicanis, à nomine Tiburti fratris natu maximi urbem vocaverunt, *cùm sciolus aliquis heic Sicanos legeret, ad oram videtur addidisse*, ex oppido Siciliæ, *quia scilicet putaret Sicanos non alibi quàm in Siciliâ fuisse* (9). Il n'a pas pris garde que ce qu'il rapporte neuf ou dix lignes après confond toute sa critique. *Quinimò Siculos illos veteres, Tibur oppidum tenuisse scribit Dionysius lib. I.* παρ' οἷς, *inquit*, καὶ ἐς τόδε χρόνου, μέρος τι τῆς πόλεως ὀνομάζεται Σικελιών (10). Ces paroles grecques signifient qu'une partie de la ville de Tibur s'appelait encore *Sicilia* ou *Sicilium*. N'est-ce pas un signe bien manifeste que ce lieu-là se nommait ainsi avant que Tiburtus et ses frères en chassassent les Sicaniens? Pourquoi donc fait-on des chicanes, ou à Solin même, ou à l'état présent de son livre? Notez que Catillus passait pour le principal fondateur de Tibur.

... *Hinc Tibur Catille tuum* (11);

c'est ainsi que parle Silius Italicus; joignez à cela ces deux vers d'Horace :

Nullam, Vare, sacrâ vite priùs severis arborem
Circa mite solum Tiburis, et mœnia Catili (12).

Au reste, une infinité d'auteurs s'accordent touchant l'origine grecque de cette ville.

Tibur Argeo positum colono
Sit meæ sedes utinam senectæ (13)!

Ovide n'en parle pas moins clairement :

Jam mœnia Tiburis udi
Stabant Argolicæ quæ posuêre manus (14).

Voyez aussi Strabon (15), Martial

(3) Virgil., Æn., *lib. VII, vs.* 670.
(4) Servius, in Virgil., *ibidem*
(5) *Dans la remarque* (M) *de l'article* AMPHIARAUS, *tom. I, pag.* 547.
(6) Leandro Alberti, Descrizz. d'Italia, *folio* 147, *a fait une faute*, per commandamento del suo avolo Tideo, *dit-il. Son traducteur en a fait une autre*, *ayant dit* hortatu Tydei patrui.
(7) Solin., *cap. II, pag. m.* 13.
(8) Salmas., Exercitat. Plin., in Solin., *p.* 61.
(9) *Idem., ibidem*
(10) *Idem, ibidem.*
(11) Silius Italicus, *lib. VIII, pag. m.* 345.
(12) Horat., od. XVIII, *lib. I.*
(13) *Idem*, od. VI, *lib. II.*
(14) Ovid., *lib. IV* Fastorum, vs. 71.
(15) Strabo, *lib. V, pag.* 165.

(16), et Artémidore, cité par Étienne de Byzance (17).

N'oublions pas le commentaire de Servius sur ces paroles, *Tiburque superbum* du VII[e]. de l'Énéïde. *Aut nobile*, dit-il (18), *aut per transitum tetigit illud, quòd cùm aliquandò à senatu auxilia poscerent Tyburtes sub commemoratione beneficiorum, hoc tantùm à senatu responsum acceperunt*, superbi estis.

(B) *Elle eut une dévotion particulière pour Hercule, et lui fit bâtir un temple très-magnifique.*] Statius a placé Tibur au nombre des quatre lieux où cette divinité était principalement honorée.

Nec mihi plus Nemee, priscumque habitabitur Argos,
Nec Tiburna domus, solisque cubilia Gades (19).

Ce temple d'Hercule était l'un de ceux où l'on gardait les plus beaux trésors. Auguste, dans ses besoins, en tira de bonnes sommes, aussi-bien que du Capitole et du temple d'Antium, et de celui de Lanuvium. Il promit d'en payer l'intérêt. Appien, qui dit cela, ajoute : Encore aujourd'hui l'on garde dans ces lieux-là beaucoup de trésors sacrés (20). Voici des vers qui témoignent qu'on allait consulter le sort dans ce temple de Tibur :

Quod ni templa darent alias Tirynthia sortes,
Et Prænestinæ poterant migrare sorores (21).

On trouve ces vers dans une silve faite par Stace en l'honneur de la maison de plaisance que Manlius Vopiscus possédait proche de Tibur. Les sorts de Préneste pourraient bien quitter leur place, dit Statius, et se transporter en ce beau lieu, s'il n'y avait déjà d'autres sorts aux temples d'Hercule. Les commentateurs de ce passage s'y trouvent embarrassés. Sabellicus avoue (22) qu'il n'a rien lu touchant cet oracle ou touchant ces sorts de l'Hercule de Tibur; et il penche à croire que cela regarde les sorts d'Albunéa, divinité honorée par les Tiburtins conjointement avec Hercule. On cite là-dessus le

Quodque Albuna sacras Tiberis per flumina sortes
Portârit (23),

mais on a tort; car ces paroles latines concernent, non pas un oracle qui fut consulté à Tibur, mais les livres qu'une sibylle apporta à Rome. Un autre commentateur s'est imaginé que Properce rend ici un témoignage authentique :

Nam quid Prænestis dubias, ô Cynthia, sortes,
Quid petis Æœi mœnia Telegoni ?
Curve te in Herculeum deportant esseda Tibur ?
Appia cur toties te via ducit anum (24)?

Vous voyez clairement, dit Barthius (25), que Cynthie allait à Tibur pour y consulter les sorts, mais ces sorts n'étaient-ils pas ceux d'Hercule ? Je réponds qu'il n'est pas vrai que Properce dise que ce voyage de Tibur fut fondé sur ce motif. Ce qu'il remarque des sorts consultés ne passe pas le premier vers : Tibur n'y a point plus de part que les murailles de Télégone, c'est-à-dire Tusculum. La seule chose qu'on puisse apprendre à l'égard de Tibur, dans cet endroit de Properce, est que l'on donnait à cette ville l'épithète *Herculeum*. On apprend aussi cela dans ces paroles de Silius Italicus :

Quosque sub Herculeis taciturno flumine muris
Pomifera arva creant Anienicolæque Catilli (26);

et dans plusieurs épigrammes d'un autre auteur (27). Léandre Alberti a converti cette épithète en nom propre; et pour comble de bévue, il a cité Strabon, tant pour cela qu'afin de prouver que la ville de Tibur s'appelait aussi Cataracte. *Fu altresi nominata questa citta (secondo Strabone) Herculeum...era anche nominata Caterratta* (28). La vérité est

(16) Mart., epigr. LVII, *lib. IV.*

(17) Steph. Byzant., *voce* Τίβυρις.

(18) Servius, in Virgil., Æneid. VII, *vs.* 630.

(19) Statius, silvâ I *lib. III*, *sub fin.*, *pag. m.* 55.

(20) Appianus, *lib. V de* Bell. civilibus, *pag. m.* 399.

(21) Statius, silvâ III *lib. I*, *vs.* 79, *pag. m.* 15.

(22) *Voyez* Barthius in Statium Silvâ III, *lib. I*, *pag.* 107.

(23) Tibullus, eleg. V, *lib. II.*

(24) Propertius, *lib. II*, eleg. XXIII, *vs.* 41.

(25) *Vides clarè et Tibur petiisse Cynthiam ad capiendas sortes; quæ autem illa nisi Herculeæ cùm hujus præcipuè numen hìc jungatur.* Barth., in Statium, silvâ III *lib. I*, *pag.* 108.

(26) Silius Italicus, *lib. IV*, *pag. m.* 172.

(27) Martial., epigr. XIII, *lib. I*, *et* ep. LXII, *lib. IV*, *etc.*

(28) Leandro Alberti, Descrizzione d'Italia, *folio m.* 248.

que Strabon dit seulement qu'il y avait à Tibur un temple d'Hercule, et une cataracte, c'est-à-dire que la rivière d'Anio tombait là impétueusement du haut d'une montagne dans une vallée. Τίβουρα μὲν, ἢ τὸ Ἡράκλειον καὶ ὁ καταράκτες· ὃν ποιεῖ... ὁ Ἀνίων ἀφ' ὕψους μεγάλου καταπίπτων εἰς φάραγγα βαθεῖαν. *Tibure fanum est Herculis et præceps aquæ dejectus (cataractam vocant) quem facit Anio......ab excelso loco in convallem dejiciens sese profundam* (29).

Notez qu'il y avait une assez belle bibliothéque dans ce temple : Aulu-Gelle le témoigne. *Promit è bibliothecâ Tiburti quæ tunc in Herculis templo satis commodè instructa libris erat, Aristotelis librum* (30).

(C) *Elle honorait...avec un grand zèle le dieu Tiburnus.*] Consultez Cluvier, au chapitre IV du IIIe. livre de son *Italia antiqua*, et les commentateurs de ces paroles d'Horace,

> *Et præceps Anio, et Tiburni lucus* (31)....

(D) *Les Romains bâtirent dans son territoire plusieurs maisons de plaisance.*] L'air était bon, sain, et d'une extrême fraîcheur en cet endroit-là : les terres y étaient arrosées d'une infinité de ruisseaux, et très-propres à produire beaucoup de fruits. Il ne faut donc pas s'étonner que les Romains y aient eu tant de maisons de campagne, tant de vergers, et tant d'autres commodités. L'empereur Auguste s'y retirait de temps en temps. *Ex secessibus præcipuè frequentavit maritima, insulasque Campaniæ, aut proxima urbi oppida, Lanuvium, Præneste, Tibur, ubi etiam in porticibus Herculis templi persæpè jus dixit* (32). L'empereur Hadrien (33) y fit bâtir un magnifique palais. Zénobie eut une retraite au voisinage de ce bâtiment superbe (34). Manlius Vopiscus avait dans ce territoire une très-belle maison. Stace l'a décrite pompeusement (35). Cétronius, qui fit des dépenses si énormes à bâtir, avait à Tibur un palais qui effaçait le temple d'Hercule.

> *Ædificator erat Cetronius, et modò curvo*
> *Littore Cajetæ, summâ nunc Tiburis arce,*
> *Nunc Prænestinis in montibus, alta parabat*
> *Culmina villarum, Græcis longèque petitis*
> *Marmoribus vincens Fortunæ, atque Herculis*
> *ædem* (36).

Oublierions-nous Horace, qui avait là une maison où il allait très-souvent, et qu'il souhaitait comme la retraite fixe de sa vieillesse (37). *Vixit plurimùm in secessu ruris sui Sabini aut Tiburtini : domusque ejus ostenditur circa Tiburtini lucum* (38). Il témoigne que Munatius Plancus avait là une très-belle maison (39). Ce que j'ai dit au commencement de cette remarque se pourrait prouver par une foule d'autorités, mais je me contente de quelques-unes.

> *Cùm Tiburtinas damnet Curiatius auras*
> *Inter laudatas ad Styga missus aquas.*
> *Nullo fata loco possis excludere : cùm mors*
> *Venerit, in medio Tibure Sardinia est* (40).

Voilà des vers qui furent faits sur la mort d'un homme qui n'avait pu sauver sa vie en respirant le bon air de Tibur : en voici d'autres que le même auteur adresse à Faustin, qui jouissait de la fraîcheur de ce lieu-là pendant les chaleurs de la canicule.

> *Herculeos colles gelida vos vincite bruma,*
> *Nunc Tiburtinis cedite frigoribus* (41).

J'ai déjà cité Silius Italicus, qui appelle les environs de Tibur *pomifera arva* ; ajoutons ces vers d'Horace :

> *Et præceps Anio, et Tiburni lucus, et uda*
> *Mobilibus pomaria rivis* (42).

La Rome chrétienne n'a pas moins couru après les délices de Tivoli ; car Léandre Alberti rapporte que les prélats de la cour de Rome allaient passer anciennement tout l'été à la fraîcheur de ce lieu-là (43). Le car-

(29) Strabo, *lib. V, pag.* 164.
(30) Aulus Gellius, *lib. XIX, cap. V.*
(31) Horat., od. VII, *lib. I.*
(32) Sueton., *in* Augusto, *cap. LXXII.*
(33) *Voyez la rem.* (I) *de son art., t.* VII, *p.* 431.
(34) *Voyez la remarque* (C) *de l'article* Zénobie, *tom. XV.*
(35) Statius, silvâ III, *lib. I.*
(36) Juven., sat. XIV, *vs.* 86.
(37) *Voyez la remarque* (A), *citation* (13).
(38) Sueton., *in* Vitâ Horatii.
(39) . . . . *Seu te fulgentia signis*
Castra tenent, seu densa tenebit
Tiburis umbra tui. . . . .
Horat., od. VII, *lib. I.*
(40) Mart., epigr. LX, *lib. IV.*
(41) *Idem*, epigr. LVII, *lib. IV.*
(42) Horat., od. VII, *lib. I.*
(43) Leandro Alberti, Descrizzione d'Italia, *folio* 148.

dinal Hippolyte d'Est, comme le remarque M. Moréri, y fit bâtir un très-beau palais, avec des jardins les plus somptueux du monde. Ubert Foliette en publia une description qui mérite d'être lue. Voyez aussi les itinéraires d'Italie, et nommément celui d'André Schot, et celui de Jérôme Capugnani.

(E) *Lloyd se trompe ..... lorsqu'il parle de la montagne de Tibur comme d'un lieu qui fut célèbre pour l'ivoire qui s'y trouvait.*] On lui peut reprocher deux grosses fautes. *Tiburtinus mons*, dit-il, *locus ebore notissimus*, et tout aussitôt il cite deux vers de Martial, tirés l'un de l'épigramme XII du VIIe. livre (44), l'autre de l'épigramme XXVIII du livre VIII (45). Manifestement il veut dire que la montagne de Tibur donnait de l'ivoire; c'est ignorer qu'il n'y a que les dents de l'éléphant qui soient la matière de l'ivoire. Car ce qu'a dit Théophraste (46) se compte pour rien; et en tout cas c'est une chose qui ne concerne nullement notre montagne de Tibur. Voilà le premier mensonge de M. Lloyd. Sa seconde faute consiste en ce que le premier vers de Martial ne contient aucune mention de l'ivoire, et que le sens du second n'est pas celui que M. Lloyd a supposé. Il ne pouvait mettre le premier vers à quelque usage sans citer toute la pensée du poëte; mais s'il l'eût citée toute, tous ses lecteurs auraient vu qu'il avançait une très-mauvaise autorité. Recueillons d'ici, en passant, qu'il est bon de se défier de ces passages que l'on ne rapporte qu'à demi, sous le spécieux prétexte de ne vouloir pas être prolixe. Ne vaut-il pas mieux l'être, que de tromper ses lecteurs? C'est ma maxime; c'est pourquoi je fais en sorte que mes citations étalent toute la pensée de mes témoins. Voici par exemple toute l'épigramme dont M. Lloyd n'a rapporté que le premier vers, et encore ne l'a-t-il pas rapporté comme il fallait.

Dum Tiburtinis albescere collibus audit
Antiqui dentis fusca Lycoris ebur,
Venit in Herculeos colles : quid Tiburis alti
Aura valet? parvo tempore nigra redit (47).

La pensée de Martial est que Lycoris, ayant ouï dire que le vieil ivoire redevenait blanc sur la montagne de Tibur, s'était transportée en ce lieu-là; mais qu'au lieu d'y perdre son teint basané, elle y était devenue noire en peu de temps. Il s'était déjà servi de la même raillerie.

Tibur in Herculeum migravit nigra Lycoris
Omnia dum fieri candida credit ibi (48).

Ramirez de Prado assure que Pline a dit que l'air froid de Tibur donne à l'ivoire un plus haut degré de blancheur (49). Il cite aussi Properce et Silius Italicus, qui ont dit, l'un (50):

Ramosis Anio quâ pomifer incubat arvis
Et nunquàm Herculeo numine pallet ebur;

et l'autre (51):

Quale micat semperque novum est, quod Tiburis aura
Pascit ebur (52). . . . .

On voit donc manifestement que M. Lloyd a cité mal à propos le second passage de Martial, puisque c'est un vers qui ne signifie pas que la montagne de Tibur fournit de l'ivoire, mais seulement que l'air de cette montagne avait la vertu de conserver à l'ivoire sa blancheur et son éclat, ou même de les réparer.

(F) *Des belles carrières qui étaient en ces quartiers-là.*] Strabon en parle, et observe qu'elles fournirent de quoi bâtir la plupart des édifices de Rome (53). Les pierres de Tibur étaient estimées : leur dureté était à l'épreuve des fardeaux et des injures de l'air, mais le feu en venait à bout très-facilement. *Tiburtini* (lapides) *ad reliqua fortes, vapore dissiliunt* (54). Ces paroles de Pline seront plus intelligibles si on les compare avec celles-ci : *Tiburtina verò*

(44) *De Tiburtinis albescere collibus audit.* Martial., epigr. XII, *lib. VII.*

(45) *Et Tiburtino monte quod albet ebur.* Idem, epigramm. XXVIII, *lib. VIII.*

(46) *Theophrastus auctor est et ebur fossile candido et nigro colore inveniri.* Plinius, *lib. XXVI, cap. XVIII.*

(47) Mart., epigr. XII, *lib. VII.*

(48) *Idem*, epigr. LXII, *lib. IV.*

(49) *Lycorin irridet quæ cùm sciret ebur candidius fieri frigidissimâ Tiburis aurâ ut Plin. testatur.* Laur. Ramirez de Prado in Mart., epigr. LXII, *lib. IV.*

(50) Propertius, eleg. VII, *lib. IV, sub fin.*

(51) Silius Italicus, *lib. XII, pag. m.* 490.

(52) *Pascit, dixit pro sustentat et conservat.* Ramirez de Prado, in Martial., epigr. LXII, *lib. IV.*

(53) Strabo, *lib. V, pag.* 164.

(54) Plinius, *lib. XXXVI, cap. XXII, pag. m.* 334.

et quæ eodem genere sunt omnia, sufferunt et ab oneribus et à tempestatibus injurias : sed ab igni non possunt esse tuta : simulque ut sunt ab eo tacta, dissiliunt et dissipantur, ideò quòd temperatura naturali parvo sunt humore (55). Pline rapporte comme un bon mot ce qui fut dit par Cicéron aux habitans de l'île de Chios, qui montraient avec un grand faste les murailles de leurs maisons, bâties de marbre jaspé. Je vous admirerais beaucoup plus, leur dit Cicéron, si vous les aviez bâties des pierres de Tibur. *Primùm, ut arbitror, versicolores istas maculas Chiorum lapicidinæ ostenderunt, cùm exstruerent muros, faceto in id M. Ciceronis sale : omnibus enim ostentabant ut magnificum. Multò, inquit, magis mirarer, si Tiburtino lapide fecissetis* (56). Un fort habile homme prétend que si ces pierres eussent été transportées en l'île de Chios, elles y eussent été peut-être fort estimées à cause de la distance du lieu d'où on les eût fait venir (57). Cela n'est pas sans apparence, mais je ne crois pas que la raillerie de Cicéron ait ce fondement; il me semble qu'il ne pensait que ceci. Votre marbre ne vous coûte guère, vous le trouvez dans votre île, ne vous glorifiez donc pas de la somptuosité de vos maisons. Vos richesses et vos dépenses paraîtraient avec plus d'éclat, si vous aviez fait venir de Tibur les matériaux de vos édifices.

(G) *N'oublions pas la fontaine et la déesse Albunéa.*] Commençons cette note par un passage de Virgile :

> *At rex sollicitus monstris, oracula Fauni*
> *Fatidici genitoris adit, lucosque sub altâ*
> *Consulit Albuneâ : nemorum quæ maxima sacro*
> *Fonte sonat, sævumque exhalat opaca mephitin.*
> *Hinc Italæ gentes, omnisque Œnotria tellus,*
> *In dubiis responsa petunt* (58). . . . . .

Je laisse la suite de ce passage, et j'avertis seulement qu'elle fait voir que ceux qui consultaient cet oracle s'endormaient sur les peaux de leurs victimes, et qu'ils recevaient réponse pendant qu'ils dormaient. On ne voit pas bien certainement, dans ces paroles de Virgile, si l'oracle du dieu Faunus était au bois d'Albunéa : car les lois de la grammaire souffrent que nous croyions que le roi Latinus fut consulter l'oracle de Faunus, et les bois sacrés d'Albunée, c'est-à-dire qu'il s'informa de la volonté des dieux en deux endroits différens; mais néanmoins le sens le plus raisonnable est celui-ci : le roi alla consulter l'oracle de Faunus dans le bois sacré d'Albunée. Il se présente là-dessus une petite difficulté, c'est que personne, que je sache, ne nous apprend qu'il y eût à Tibur un oracle du dieu Faunus. Cette ville-là honorait Hercule comme sa grande divinité : ses autres dieux étaient, ou Tiburnus, ou Albunée. On ne parle point de Faunus. Dira-t-on que Virgile s'est peu soucié en cet endroit-là d'accommoder ses fictions à la tradition? Cela peut-être est plus vrai que vraisemblable. Quoi qu'il en soit, observons qu'Albunéa était tout ensemble le nom d'un bois, et d'une fontaine (59), et d'une divinité de la montagne de Tibur (60). Elle ne paraît que sous la notion de fontaine dans ces paroles d'Horace,

> *Et domus Albuneæ resonantis* (61) :

elle paraît et sous la notion de bois, et sous celle de fontaine, dans les paroles de Virgile qu'on a vues ci-dessus; mais voici un passage de Lactance qui l'érige en divinité : *Decimam Tiburtini, nomine Albuneam quæ Tiburi colitur, ut dea, juxta ripas amnis Anienis : cujus in gurgite simulachrum ejus inventum esse dicitur, tenens in manu librum. Cujus sacra senatus in Capitolium transtulerit* (62). C'est-à-dire qu'Albunée était la dixième des sibylles, et qu'on l'honorait à Tibur comme une déesse, et que l'on disait que son simulacre avait été trouvé, un livre à la main, dans le gouffre de l'Anio. Notez qu'il y a des gens qui di-

(55) Vitruv., *lib. II, cap. VII.*
(56) Plinius, *lib. XXXVI, cap. VI, p.* 287.
(57) *Romæ vulgaris in eam advectus insulam accepisset fortassis ab loci undè peteretur intercapedine pretium.* Harduin., in Plin., *ibidem.*
(58) Virgil., Æneid., *lib. VII, vs.* 81.
(59) *Sciendum sane unum nomen esse fontis et silvæ.* Servius, in Virg., Æn., *lib. VII, vs.* 82.
(60) *In Tiburtinis altissimis montibus.* Idem, ibidem.
(61) Horat., od. VII, *lib. I.*
(62) Lactant., *lib. I* Divin. Institut., *cap. VI, pag. m.* 19.

sent que la fontaine Albunéa ne différait point des eaux minérales que l'on nommait *Albula* ou *Albulæ*. Strabon dit qu'elles étaient froides, et qu'elles sortaient de plusieurs sources, et servaient à la guérison de plusieurs infirmités, soit qu'on les bût, soit qu'on s'y baignât (63). Pline ne leur attribue de la vertu qu'à l'égard des plaies (64); mais Suétone (65) n'en parle pas avec cette restriction. Cluvier (66), qui juge qu'elles ne différaient point de la fontaine Albunéa, peut se servir de cet argument : cette fontaine, selon Virgile, était puante,

. . . *Sævumque exhalat opaca mephitim* (67):

or, selon Martial et plusieurs autres, cette qualité convenait aux eaux minérales que l'on nommait *Albula* ou *Albulæ*.

Canaque sulfureis Albula fumat aquis (68).

Donc, etc. Notez que cet Albula était une petite rivière qui se déchargeait dans l'Anio, et dont la principale source, selon Cluvier, était la fontaine d'Albunée. Cet auteur croit que l'on débita que le simulacre de la sibylle Tiburtine ou Albunéa fut trouvé dans cette fontaine. Il ajoute que les anciens érigèrent cette fontaine en divinité, et lui consacrèrent un bois, un temple et un oracle (69); et qu'il paraît, par une épigramme de Martial, qu'il y avait en ce lieu-là un bois consacré aux muses (70). Ce dernier fait est très-faux. Cluvier lut avec trop de hâte ces paroles de Martial :

Itur ad Herculei gelidas quâ Tiburis arces,
Canaque sulfureis Albula fumat aquis.
Rura, nemusque sacrum, dilectaque jugera Musis
Signat vicina quartus ab urbe lapis :
Hìc rudis æstivas præstabat porticus umbras
Heu quàm, etc. (71).

(63) Strabo, *lib. V, pag.* 164.
(64) *Juxta Romam Albulæ aquæ vulneribus medentur.* Plinius, *lib. XXXI, cap. II, p.* 779.
(65) Sueton., *in* Augusto, *cap. LXXXII.*
(66) Cluver., Ital. antiq., *lib. II, cap. X.*
(67) Virgil., Æn., *lib. VII, vs.* 82.
(68) Martial., *lib. I*, epigr. XIII. *Voyez aussi* epigr. IV, *lib. IV, et* Stace, silvâ III *lib. I, vs.* 75.
(69) *C'est-à-dire l'oracle de Faunus.*
(70) *Sed et* Camænarum *sive* Musarum *ibidem fuisse* nemus *ex Martialis* epigr. XIII *libri I colligere datur.* Epitome Cluverii, per Bunonem Ital. Antiq., *lib. II, cap. X, pag.* 431.
(71) Mart., epigr. XIII, *lib. I.*

S'il les eût considérées avec la moindre attention, il eût vu qu'elles ne concernent point Tibur, mais un autre endroit à quatre milles de Rome, sur le chemin de Tibur. Il n'est pas même certain qu'il y eût en cet endroit-là un bois consacré aux muses : on peut croire que Martial n'a voulu dire autre chose, sinon que les terres de Régulus étaient aimées de ces déesses (72). Souvenons-nous que Martial a mis un intervalle de vingt milles entre Rome et Tibur (73).

(72) Farnabe *entend ainsi ce vers de* Martial.
(73) Mart., epigr. LVII, *lib. IV.*

TILLET (Jean du), en latin *Tilius*, protonotaire et secrétaire du roi, et greffier au parlement de Paris, était né en Angoumois (*a*), et a fleuri au XVIe. siècle. Il s'appliqua avec une diligence merveilleuse à illustrer l'Histoire de France, et l'on peut dire que personne n'avait encore manié ce grand sujet selon le plan qu'il se forma. Il n'eut pas seulement en vue de recueillir un détail de guerres et d'événemens généraux dont les plus petits chroniqueurs se chargent, il rechercha aussi (*b*) ce qui concerne les domaines de la couronne, les lois et les ordonnances, la forme ancienne du gouvernement, la personne et la maison du roi, les officiers de la couronne, les grands du royaume, la création de leurs charges, leurs rangs, leurs fonctions, et d'éclaircir tout cela par des actes authentiques dont il donna des inventaires fort curieux et fort instruc-

(*a*) *Engolismensi agro oriundus.* Thuanus, *lib. XLVII, circa fin. pag. m.* 974. Sainte-Marthe, Elogior. *lib. II, pag. m.* 80., *s'exprime ainsi :* Ducebant Tilii genus suum ab Engolismâ. La Croix du Maine *se trompe, qui qualifie* gentilhomme parisien *le frère de celui-ci.*
(*b*) *Voyez ses paroles dans la rem.* (A).

tifs. Il eût poussé beaucoup plus loin son travail, si la cour eût soutenu les dépenses qu'il fallait faire ; mais il se plaint d'avoir été obligé de s'arrêter, à cause qu'on ne le secourait pas dans les grands frais que ses recherches lui rendaient inévitables (A). On n'a publié qu'une petite partie de ses vastes compilations (B). S'il s'acquit beaucoup de gloire par cette exacte connaissance de l'intérieur du royaume, il amassa d'autre côté beaucoup de biens (C) par sa grande assiduité aux détails et aux fonctions de sa charge. Le livre qu'il publia, l'an 1560, touchant la majorité du roi, le rendit odieux aux protestans. Ils le réfutèrent, et il reproche à l'un de leurs historiens d'avoir supposé qu'il ne leur répliqua pas (D). Ils publièrent sur les motifs de son ouvrage certaines choses qui lui étaient désavantageuses, et ils remontèrent jusques à des faits qu'ils prétendaient avoir été cause de son aversion pour la Renaudie, chef de la conspiration d'Amboise (E). Je rapporterai (*c*) ce qu'ils publièrent ; chacun en croira ce qu'il voudra. Nous verrons dans l'article suivant (*d*) qu'on a dit qu'il avait été disciple de Jean Calvin. Il mourut à Paris l'onzième de novembre 1570 (*e*). Sa charge de greffier au parlement de Paris a été possédée pendant plus d'un siècle par ses descendans (F). Il ne faut pas oublier qu'il fut l'auteur ou le promoteur de l'édit (*f*) qui faisait défense de porter de l'argent à Rome pour l'expédition des bénéfices (*g*) *.

(*c*) *Dans la rem.* (E).

(*d*) *Dans la rem.* (C).

(*e*) Pierre de Saint-Romuald, Journ. Chron., *tom. II*, *pag.* 540. La Croix du Maine, Biblioth. franç., *pag.* 269, *et* Sammarth. Elogior. *lib. II*, *pag. m.* 80, *marquent seulement le mois de novembre. Corrigez* Moréri *qui met au mois de décembre.*

(*f*) *Donné en septembre* 1551.

(*g*) Thuan., *lib. VIII*, *pag.* 168.

* Leclerc dit qu'il n'y a nulle apparence que J. du Tillet ait été l'auteur de cet édit. Pour promoteur, il ne peut l'être que comme tout greffier l'est des édits qu'il signe ; mais en ce cas, le fait n'a rien de remarquable. Joly ajoute que Boivin, dans sa Vie latine de Pierre Pithou, dit que du Tillet composa une partie de son *Recueil des Rois de France* sur les Mémoires de P. Pithou.

(A) *Il se plaint d'avoir été obligé de s'arrêter à cause qu'on ne le secourait pas dans les grands frais...... inévitables.*] Cette particularité, qui sera sans doute agréable aux lecteurs curieux, se trouve dans l'épître dédicatoire de son ouvrage. Citons-en un long morceau, puisque nous ferons connaître par-là plusieurs circonstances du travail de cet auteur. Souvenons-nous qu'il s'adresse à Charles IX. « Ayant à très-grands » labeur et despense visité depuis » mon institution en mon office l'in- » finité des registres de vostre par- » lement, recherché les librairies » et tiltres de plusieurs eglises de » vostre royaume, et par permis- » sion du feu roy vostre pere (que » Dieu absolve) eu l'entrée du thre- » sor de vos chartres, et tout veu » par son commandement, et sur sa » declaration qu'il porteroit les fraiz » et recompense de mes aydes (neces- » saires en grand nombre pour tels » œuvres), j'entreprins dresser par » forme d'histoires et ordre des ré- » gnes, toutes les quereles de ceste » troisieme lignée regnante avec ses » voisins, les domaines de la cou- » ronne par provinces, les loix et » ordonnances depuis la salique par » volumes et régnes, et par recueil » separé ce qui concerne les person- » nes et maisons royales, et la for- » me ancienne du gouvernement des » trois estats et ordre de justice » dudit royaume, avec les change- » mens y survenus. Pline est autheur » que le roy Alexandre le Grand » despendit quatre-vingts mille ta-

» lens, qui sont quarante-huit mille » escus en voyages et autres fraiz » qu'il falut faire pour avoir la co- » gnoissance des proprietez des ani- » maux, dont Aristote ayant celle » charge de luy, composa cinquan- » te livres. La huictiesme part eust » fourny à parfaire mesdites œu- » vres, ausquels je commençay vac- » quer diligemment, et presen- » tay à sa majesté six volumes : les » quatre desdites quereles, un des- » dictes ordonnances, et un concer- » nant les personnes et maisons roya- » les : mais il m'advint ce que » maistre Girard de Montagu secre- » taire et thresorier des chartres du » roy Charles V escrit en l'epistre » liminaire de son repertoire gene- » ral, et registre dudit thresor cotté » par A. A. qu'aucuns ses anteces- » seurs audit office avoient laissé » l'œuvre par eux commencé audit » thresor imparfait, pour estre sur- » chargez de frais, ainsi ay-je esté » contrainct faire. Car quelques vo- » lontez qu'eussent declarées, et » commandements qu'eussent sou- » vent faits ledit roy et la royne » vostre mere de moyenner les fraiz, » recompenses de mesdits aydes, et » afin de parfaire lesdictes œuvres, » il n'en sortit aucun effect, et fus » abandonné et reproché d'iceux » aydes, que j'avois long temps » nourris et entretenus partie du » mien, partie d'esperance de ladite » recompense. Ce que je dis pour » mon excuse et regret infiny qui » me demeure de n'avoir peu servir » tant que je desirois à vostre cou- » ronne, n'attribuant à autruy le » malheur (s'il y en a) : ce nonob- » stant selon mon devoir j'ay seul, » tant que j'ay peu, continué partie » de mon entreprinse...... J'ay am- » plifié de moitié le recueil concer- » nant les personnes et maisons roya- » les ; et si je vis, je poursuivray » et parachevray ce qui touche les » trois estats, et ordre de justice » de vostre dict royaume (1). »

(B) *On n'a publié qu'une petite partie de ses vastes compilations.*] Nous venons de voir qu'elles consistaient en six volumes, et qu'en attendant qu'il pût mettre la dernière main aux cinq premiers, il prépara le sixième et le dédia à Charles IX. Il a été imprimé sous ce titre, *Recueil des Roys de France, leurs couronne et maison ;* mais je ne voudrais pas garantir qu'on l'intitula de la sorte la première fois qu'on le publia, car du Verdier Vau-Privas (2) et la Croix du Maine (3), ne font mention que de ce titre : *Mémoires et Recherches touchant plusieurs Choses mémorables pour l'Intelligence de l'État et des Affaires de France.* La Croix du Maine ajoute que ce livre, imprimé *à Rouen, pour la première fois, l'an* 1577, *pour Philippe de Tours*, fut réimprimé à Paris par Jacques du Puis, et que cette seconde édition *est bien plus ample et plus correcte, et a été revue sur la minute de l'auteur, avec plusieurs figures et portraits des rois de France, de leurs monnaies et autres choses remarquables qui n'étaient pas en la première édition.* Après quoi il articule des ouvrages non imprimés, et pose dans cette liste le Recueil *concernant les Personnes et les Maisons royales* et le *Traité de la Majorité du Roi.* C'est une faute, puisqu'il est certain que le dernier de ces deux livres avait déjà vu le jour en 1560, et peut-être aussi que le premier ne diffère pas de celui dont la Croix du Maine venait d'indiquer deux éditions. Notez qu'on ne tarda guère à publier en latin l'ouvrage de du Tillet concernant l'Histoire de France : il fut imprimé à Francfort, l'an 1579, sous le titre de *Commentarii de Rebus gallicis.*

Le libraire qui publia le *Recueil des Rois de France, leurs couronne et maison*, fit espérer que les héritiers de Jean du Tillet n'en demeureraient pas là. *Or soient le nom,* dit-il en son vieux gaulois (4), *le los et la memoire dudit sieur du Tillet perpetuels en ce royaume, soient-ils toutes parts ailleurs..... Et à mesdits sieurs ses enfans, soit au pareil, dit le grand mercy de la part de tous, de quoy non seulement ils ont esté autheurs de l'impression et communication de cest*

(1) Du Tillet, Épître au roi Charles IX, *au devant de son* Recueil des Rois de France, etc.

(2) *A la page* 758 *de la* Bibliothéque française.

(3) *Idem, pag.* 268.

(4) *Dans l'avertissement au lecteur.*

œuvre : ains nous en promettent encores d'autres de mesme main et de pareille etoffe, aimans et zelans la grandeur de nostre nation, et le singulier plaisir et la satisfaction de chacun, desireux estre instruict des choses de ce qualibre non moins que faisoit leur feu pere. Je qui ay receu et stipulé d'eux si haute promesse pour le bien et advantage de vous, lecteur, vous promets aussi et reçoy en moy, la leur ramentevoir sans cesse, pour l'envie que j'ay de vous procurer et communiquer par mon impression chose qui vous asseure et arreste en l'opinion que pouvez avoir pieça de moy, que je m'employe et feray toujours à publier livres dont vous puissiez tirer rare et signalé profit. A Dieu. Je pense que depuis la première édition de ce Recueil, les fils de Jean du Tillet fournirent successivement aux libraires les additions suivantes. I. *Recueil des Rangs des Grands de France.* II. *Inventaire sur chaque Maison des Roys et Grands de France.* III. *Recueil des Guerres et Traictez de Paix, Trefves et Alliances d'entre les Roys de France et d'Angleterre. IV. Mémoires et Advis sur les Libertez de l'Eglise Gallicane.* Ces quatre pièces se trouvent dans mon édition qui est celle de Paris (5), 1618, *in*-4°., avec une Chronique abrégée des Rois de France, composée par Jean du Tillet, évêque de Meaux, frère du greffier.

La Croix du Maine a ignoré que notre Jean du Tillet soit l'auteur d'une *Institution du Père chrétien à ses enfans*, qui fut imprimé à Paris, l'an 1563, *in*-4°. Je vois dans le Catalogue de la bibliothéque de M. l'archevêque de Reims (6), *Sommaire de l'Histoire de la Guerre faite contre les Albigeois, extraite du Trésor des Chartres, par Jean du Tillet*, à Paris, chez Robert Nivelle, 1590, *in*-8°. M. Teissier remarque qu'*il y a aussi un livre intitulé* Pontificum aliquot Romanorum exempla cum Ethnicorum Principum gestis comparata, *imprimé l'an* 1576, *fait par Jean Tilius* (7).

(5) *Chez Pierre Mettayer.*

(6) *A la page* 266, *col.* 2.

(7) Teissier, Additions aux Éloges, *tom. I, pag.* 345.

Il ne sait lequel des deux frères en est l'auteur. Je l'ignore aussi; je sais seulement que cet ouvrage fut imprimé à Amberg, l'an 1610, *in*-8°.

(C) *S'il s'acquit beaucoup de gloire . . . . . . il amassa. . . . . . . beaucoup de biens.*] M. de Thou me fournit cette circonstance, quoiqu'il l'exprime un peu autrement que moi. Rapportons les paroles de ce grand historien. *Qui* (Jo. Tilius) *curâ, diligentiâ, et summâ in suo munere assiduitate, non solùm ingentes opes, sed veram gloriam, et quâ majorem nemo nostrorum anteà meruit, exactâ juris nostri et Franco-Galliæ omnis antiquitatis cognitione sibi comparavit* (8).

(D) *Il reproche à l'un de leurs historiens d'avoir supposé qu'il ne leur répliqua pas.*] Quand on parle des disputes des auteurs, on ne doit point négliger de dire quel en a été le premier sujet, ni de quoi traitent leurs écrits. Ne nous mettons donc pas en peine si quelque lecteurs trouve trop longues les citations suivantes. *Charles cinquiesme avoit fait* au bois de Vincennes, l'an 1374, *l'ordonnance de la majorité des rois de France, entrez au* 14 *an, laquelle fust approuvée et publiée en parlement y seant ledit roy, et tenant son lict de justice, le vingtiesme may mil trois cens soixante et quinze. Neanmoins aprés le decez dudit roy Henry second, que son fils aisné le roy François second print la couronne, aagé de quinze ans, cinq mois vingt un jours, et marié, aucuns desirans changer la religion en ce royaume, par escrits insolens, blasmerent (comme illicite) l'administration dudit roy et de la roine sa mère, à laquelle j'envoyay lors un escrit intitulé :* pour la Majorité du Roy très-chrestien contre les rebelles. *Leurs majestez l'ayant veu, et que l'auctorité dudit roy y estoit fondée et declarée, commanderent qu'il fust publié par impression. Je remonstray qu'il n'estoit dressé que pour instruction et conseil, afin de ne souffrir ladite auctorité estre diminuée, qu'ils avoient pouvoir faire garder et entretenir, tendant qu'il ne fust impri-*

(8) Thuan., *lib. XLVII, pag. m.* 974, *col.* 2.

mé. Toutesfois pour informer chacun du droict dudict roy, leurs dites majestez persevererent à commander ladite impression. Laquelle faite aussi tost sortit un escript contraire sous le tiltre de Legitime Conseil, *auquel je respondis par autre escript intitulé*, Pour l'entiere Majorité du Roy tres-chrestien, contre le Legitime Conseil malicieusement intitulé par les Rebelles, *qui les arresta. Ce que l'imposteur a teu en ses Commentaires de l'estat de la religion et republiques n'agueres sans nom, mis en lumiere. Sont suffisans lesdits escripts demourez pour le convaincre de calomnie impudente en cest endroit et autres* (9). Celui qu'il nomme imposteur est le président de la Place, qui l'a fait entrer en assez mauvais état dans ses narrations. Voyons un peu cette scène. La Place donne d'abord (10) le précis de *plusieurs livres et placards* que l'on *divulgua* contre la maison de Guise, sous le règne de François II. Il dit ensuite que Jean du Tillet les réfuta par un écrit *intitulé la Majorité du Roi* (11). Il donne une analyse assez courte de cet ouvrage, et il la conclut par ces paroles (12) : « Et » finalement s'attachoit à ceux qui » se disent faire profession de l'Evan- » gile, disant que c'estoit à faulx » tiltre, que c'estoit plutost d'une » nouvelle opinion, appellant les » predicans seditieux et mutins : » concluant que Dieu favoriseroit » les armes qui seroyent employées » à l'encontre d'eux. » Il ajoute que *tout aussi tost presque que ce livre fut divulgué* on y fit une réponse dont il rapporte le sommaire exactement, et n'oublie pas de s'étendre sur ce que l'on y avait mêlé de personnel. « Estoit ajousté, » dit-il (13), « Que l'autheur dudict livre » parvenu à l'honneur et dignité » par la liberalité des rois de Fran- » ce, (duquel la plume devoit estre » consacrée et desdiée seulement à » maintenir l'équité, les estats, et » police de ce royaume, et l'auc- » torité de justice) s'estoit fort ou- » blié, voulant confirmer l'aucto- » rité de ceux qui ne cessoient de » pervertir tout l'ordre qui jusques » icy a eu lieu en ce royaume : ne » respondant aucunement, et de » propos deliberé, à ce que l'on » avoit maintenu que ceux de Guise » estoyent en tout evenement du » tout incapables du lieu qu'ils te- » noyent. Et faisant semblant de » n'y penser point, s'estoit jetté sur » ceux qui n'en pouvoient mais, » lesquels se deffendroyent en tems » et lieu : mais qu'iceluy autheur » s'estoit à la parfin représenté de- » peint au vif en la personne d'Achi- » tophel, luy ressemblant naïfve- » ment au conseil qui donnoit pour » conclusion de son livre. Car com- » me il conseilloit d'assembler le » peuple fidele qui maintenoit le » roy contre Absalon usurpateur, » aussi ce personnage enseignoit que » l'espée trenchante devoit estre jec- » tée sur eux, se declarant par- » là mutin et seditieux, ne deman- » dant que cruauté, confusion et » la ruïne de ce royaume. » Voilà où finit la scène; elle est, pour en parler franchement, trop courte ou trop longue. Car si l'historien ne voulait rien dire de la Réplique de du Tillet, il devait se taire sur la Réplique des protestans; et puisqu'il ne trouva pas à propos de supprimer ce point-là, il ne devait point supprimer l'autre. Nous allons voir qu'il n'est pas le seul qui ait commis ce petit péché d'omission, et même qu'on a enchéri sur son silence.

(E) *Ils publièrent sur les motifs de son ouvrage certaines choses..... désavantageuses, et ils remontèrent jusques à des faits...... cause de son aversion pour...... le chef de la conspiration d'Amboise.*] Louis de Régnier, sieur de la Planche, ayant donné presque mot à mot la même analyse que le président de la Place, s'arrêta tout court sans dire un seul mot de la Réplique de Jean du Tillet *. Il fit bien pis ; car il débita

(9) Du Tillet, Recueil des Rois de France, *pag. m.* 277, 278.

(10) Commentaires de l'État de la Religion et République, *liv. II, folio* 38 *verso.*

(11) *Là même, folio* 43.

(12) *Là même, folio* 44.

(13) *Là même, folio* 45.

* L'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibliothèque française*, tome XXX, ne voit dans les récits de la Planche et de la Place qu'un péché d'omission, et trouve que Bayle les traite trop durement. Joly combat l'auteur des *Observations*; et prévoyant qu'on sera étonné de lui voir pren-

que cet auteur, sollicité de répliquer, répondit qu'il valait mieux garder le silence. « Il y eut plusieurs autres personnages qui mirent la main à la plume contre ce livre de du Tillet, mais si je les transcrivois tous cela pourroit estre ennuyeux aux lecteurs. Ces responses estant tombées es mains du cardinal, il envoya querir du Tillet et son frere l'evesque de sainct Brieu, et les pria en la presence de ses plus privez et familiers amis, de mettre la main à l'œuvre pour repliquer. Car, disoit-il, je crain que ces escrits trottent en Allemagne et rompent les desseins du roy, d'autant que les princes, nommément les protestans que nous voulons entretenir, sont fort curieux de tels livrets : et quand ils les ont imprimez en leurs gros cerveaux, il n'est pas aisé aux serviteurs secrets que nous avons pres d'eux de les pouvoir arracher. Au contraire, cela donne grande ouverture aux huguenots d'avoir audience, en sorte que nous ne jouyssons pas puis apres si aisement de ces princes comme nous voulons, et sommes le plus souvent reculez en nos entreprises. On dit que du Tillet s'excusa bien fort, parce que la matiere estoit difficile, et par trop esclaircie par les histoires de France : en sorte que ce seroit bailler nouvel argument aux huguenots d'escrire et surcharger luy cardinal et sa maison d'injures. Qu'entre ces personnages desesperez il y avoit de merveilleux esprits, lesquels n'entretenoyent leur credit, ni faisoyent valoir leur cause, que par leurs escrits. A tant faloit-il leur en donner la moindre occasion qu'on pourroit, et qu'au lieu d'escrire on devoit user contre leurs personnes et biens de toutes les rigueurs qu'on pourroit adviser, afin de ne leur donner pied ferme ni aucun esprit de livre : ce qui fut jugé le plus expedient par toute la compagnie, et que le cardinal pourroit escrire particulierement des lettres aux princes, qui serviroyent d'ample deffense à toutes les calomnies qu'on luy rejetteroit, lesquelles ne seroyent imprimées, n'estans publiées par impression. Ce qu'il promit faire pour le plus expedient (14). »

L'histoire dont je tire ce passage est un livre qu'une infinité de particuliers trouveraient difficilement : on ne ferait donc rien presque pour leur service, si l'on se contentait de la leur citer; le seul vrai moyen de les satisfaire est de mettre ici tout du long le récit que l'on y trouve touchant les motifs de du Tillet. C'est un narré tout rempli de choses particulières et très-curieuses. Rapportons-le donc sans craindre que l'on se fâche de la prolixité de la citation.

« (15) Du Tillet,..... remuant les anciens registres et panchartes du parlement de Paris, commença à les feuilleter; et trouvant des actes dignes de memoire oubliés par nos historiographes, fust par nonchalance ou ignorance, il se proposa d'en faire un recueil pour servir à la posterité. Ce qu'ayant fait entendre au roy (16), il le trouva très-bon et utile pour le bien de son service et du royaume. Et pourtant luy commanda d'y travailler diligemment. Et d'autant que le labeur estoit de grands frais, argent luy fut pour ce faire delivré, avec promesse de recompense. Par ce aussi qu'il luy convenoit estre aidé des registres et enseignemens de la chambre des comtes, du thresor des chartres et autres lieux, il eut lettres contenantes mandement très-expres, pour luy faire ouverture, et laisser prendre ce qui luy feroit besoin. En quoi il usa d'une extreme diligence. Mais ayant avancé la besongne, le roy

dre le parti de Bayle dans un ouvrage entrepris pour le réfuter, il déclare qu'il n'a pu se dispenser d'embrasser sa défense, parce que s'il avait laissé subsister l'accusation il serait coupable de l'atteinte que recevrait la vérité défendue par Bayle, malgré ses préjugés. Mais Joly reproche en même temps à Bayle de n'avoir pas examiné avec la même critique le second passage de la Planche, cité dans cette remarque. Joly transcrit aussi les observations de Leclerc sur quelques passages de la Planche.

(14) La Planche, Histoire de François II, *pag.* 378 *et suiv.*

(15) *Là même*, *pag.* 372 *et suiv.*

(16) *L'auteur parle de François Ier.*

» mourut, sans que du Tillet eust » recueilly le bien qu'il en attendoit. Et ce qui plus l'estonna, ce » fut que depuis le deces du roy, » tous ses amis se trouvoyent ou » eslongnez, ou chassez de la cour, » en sorte que son estat du greffe » estoit en grand bransle à cause de » sa value, et que ceux de Guise » avoyent des lors pris ceste coustu- » me, de distribuer tant qu'ils pou- » voyent les offices et les plus bel- » les charges à leurs amis. Du Til- » let eut lors acces seulement au » connestable, auquel il fit enten- » dre la charge qu'il avoit eue du- » dit feu seigneur, et le bien que » la France en devoit esperer. En » quoy il n'oublia ses peines, et » requerant pour recompense d'icel- » les, et de ses services, que son » estat de greffe de parlement luy » fust à tout le moins continué et » conferme. Le connestable, qui » avoit receu quelques services de » du Tillet, luy promet de le pre- » senter au roy, et de le faire ex- » pedier. Mais quant à son livre, » d'autant qu'il n'estoit homme de » lettres, il ne s'en soucia autre- » ment. Advint comme il en par- » loit au roy, et que du Tillet » avoit ses livres desployez sur sa » table, voici arriver le cardinal de » Lorraine, qui mit l'œil dessus. Et » ayant estimé que ceste marchan- » dise seroit fort à propos à l'in- » struire aux affaires d'estat, et » pour adresser les desseins qu'il » s'estoit desja imaginez, commença » de faire trouver mauvaise et ren- » dre odieuse ceste bonne entreprise » de du Tillet, voire jusques à » l'accuser, devant sa majesté, de » desloyauté, de vouloir mettre en » lumiere les secrets du royaume, » et les choses que les roys de- » voyent tenir cachées plus precieu- » sement, pour n'estre veues que » de peu de gens. Le connestable » n'insista pas fort pour du Tillet, » car il avoit opinion que les lettres » amolissoyent les gentilshommes, » et les faisoyent degenerer de leurs » majeurs, et mesmes estoit persuadé » que les lettres avoyent engendré » les heresies, et acreu les lutheriens » en tel nombre qu'ils estoyent au » royaume, en sorte qu'il avoit en » peu d'estime les gens savans et » leurs livres : qui fut cause que du » Tillet ne trouva tel appuy et sup- » port de ce costé-là qu'il estimoit. » Toutesfois, se sentant ainsi ra- » broué, il se defendit du comman- » dement qu'il avoit du feu roy, sup- » pliant que ses livres fussent veus » et examinez, esquels on trouve- » roit qu'il n'avoit en rien outrepas- » sé le deu de sa charge. Sur cela, le » cardinal se fit commander de pren- » dre ces livres pour les voir, et en » faire son rapport au conseil. Ce » qu'il fit, et les envoya en ses cof- » fres, chargeant du Tillet de se re- » tirer à luy, pour luy rendre rai- » son de son fait, et entendre l'in- » tention du roy. Voilà comme ce » negoce fut accroché, et comme du » Tillet, au lieu de recevoir recom- » pense de ses longs travaux, avoit » assez affaire à employer ses amis » pour appaiser le cardinal, de sorte » que il craignoit de perdre la vie, » les biens et les estats. Le cardinal » de sa part ayant fait feuilletter ces » livres par les gens doctes qu'il te- » noit prés de soy pour l'instruire es » affaires qu'il devoit proposer au » conseil, où il estoit lors fort neuf, » à cause de son jeune aage et inex- » perience, trouva, par leur rapport, » que ces labeurs luy pourroyent » grandement ayder et servir ; mais » que de les publier par impression, » il y avoit des choses de trop grande » consequence, et qui mesmes pour- » royent prejudicier aux droits qu'ils » pretendoyent en quelques duchez » et seigneuries du royaume. Tou- » tesfois, il leur sembloit qu'il ne » devoit ainsi rudoyer l'auteur, ains » le caresser et recevoir benigne- » ment, luy faisant avoir la confir- » mation de son estat : quoy adve- » nant, il se sentiroit merveilleuse- » ment obligé à luy, et pourroit-on » soustraire des livres ce qui faisoit » contre ces droits. Davantage que » s'estant acquis un tel serviteur au » parlement, il n'auroit peu fait ; » car par son moyen il entendroit » tous les secrets de la cour. A quoy » ils s'asseureroyent le faire condes- » cendre, s'estimant encores bien » heureux. Le cardinal trouva cela » tres bon, et le sceut si bien prati- » quer, qu'il parvint en fin au but

» auquel il vouloit viser, comme ci-» dessus nous avons deduit. Du Tillet » aussi s'estimant n'avoir peu fait, » d'estre entré en la bonne grace du » cardinal, et d'avoir eu la confir-» mation de son office par sa faveur, » se constitua son affectionné servi-» teur, et afin d'avoir moyen de le » tenir plus seurement adverti de » toutes choses, luy bailla un sien » frere pour protenotaire. Par ainsi » croissant le cardinal en faveur, » biens, honneurs et grandeurs, crois-» soit aussi l'affection de ce greffier à » son service, de sorte qu'il n'eschap-» poit secret de proces de belles du-» chez, contez ou seigneuries de » respect, qu'il ne fust adverty des » moyens de les pouvoir recouvrer. » Ayant donc depuis ledit cardinal » atteint le haut degré sous le regne » de François II, duquel nous escri-» vons l'histoire, du Tillet print vo-» lontairement la defense de ceux de » Guise en main, sachant bien que » s'il leur avenoit mal, on pourroit » un jour rechercher sa vie; comme, » au contraire, il y avoit à penser » que cest escrit ayant fortifié leur » cause, accroistroit aussi sa faveur, » comme à la verité le protenotaire, » qui aussi avoit trouvé moyen d'es-» tre employé par la royne mere, eut » pour recompense l'evesché de S. » Brieu. La cour de parlement, meuë » de pareille affection, et voulant » entierement gratifier à ces gouver-» neurs, adjousta à ce livre de la » Majorité son privilege, faisant tout » son possible à supprimer les escrits » au contraire, et recherchant les » imprimeurs qu'on soupçonna y » pouvoir mettre la main, pour les » punir comme criminels de lese-» majesté. Davantage, il y avoit une » autre consideration particuliere » qui mouvoit ce greffier à escrire » contre ceux de l'entreprise d'Am-» boyse, asavoir l'inimitié mortelle » qu'il portoit à la Renaudie, à cause » des proces qu'ils avoyent eus en-» semble en matière de fausseté, où » l'honneur de du Tillet estoit gran-» dement engagé. Et combien qu'il » eust eu arrest à son profit (17), si » est-ce que la Renaudie publioit » haut et clair que c'estoit par faveur » qu'il avoit trouvée par toutes les » cours de France, à cause de son es-» tat, où il pouvoit beaucoup servir » à ses amis; mais qu'il esperoit que » si la justice luy estoit jamais ou-» verte, il feroit apparoir de l'ini-» quité des jugemens, et de la faus-» seté de du Tillet, comme de fait il » avoit obtenu restablissement et let-» tres de revision quelque temps de-» vant la mort du roy Henry. Il re-» prochoit aussi à du Tillet que luy » et les siens ayans esté nourris et » eslevez en la maison de la Renau-» die, il avoit esté envoyé à Paris » dés ses jeunes ans pour solliciter » leurs proces, et là entretenu si cu-» rieusement et diligemment en ses » estudes, que par leur faveur et di-» ligence il avoit finalement esté » pourveu de cest estat de greffier de » parlement, où se voyant eslevé, » au lieu de rendre à sadite maison » loyal service pour les bienfaits » qu'il en avoit receus, il avoit, par » des faussetés toutes manifestes, fait » tomber es mains de ses freres qua-» tre ou cinq mille livres de rente en » benefices, que tenoit un des oncles » dudit de la Renaudie; et davan-» tage, cherchoit tous moyens de » s'approprier le bien demeuré de » reste de leur domaine, à cause » qu'il en tenoit tous les tiltres riere » soy. Mais tout cela fut assopi par » la mort de la Renaudie, la memoi-» re duquel tenoit encores du Tillet » en gehenne. »

Je crois que l'Histoire du sieur de la Planche n'a été imprimée qu'après la mort de Jean du Tillet.

(F) *Sa charge de greffier..... a été possédée pendant plus d'un siècle par*

(17) *Conférez avec ceci ces paroles de* Varillas, *pag.* 102 *de l'*Histoire de François II. La Renaudie avait eu un procès de longue discussion avec Jean du Tillet, greffier en chef du parlement de Paris. C'était pour la cure de Champiners en Angoumois, de six mille livres de rente; et la Renaudie, après avoir promené sa partie par toutes les juridictions souveraines du royaume, sous prétexte qu'elle y avait des parens, obtint enfin une évocation au parlement de Dijon, où il fut dans les formes convaincu de fausseté. *Varillas ajoute que du Tillet* fit prendre prisonnier *la Renaudie qui* ne pouvait éviter d'être condamné à la mort; *mais que le prince de Joinville fit sauver ce prisonnier, et lui obtint* des lettres de révision qui le rétablissaient dans ses biens et dans sa renommée. *M.* de Thou *dit, lib. XXIV, pag. m.* 488, *que la Renaudie n'avait été condamné qu'à une grosse amende, et banni pour quelque temps.*

ses descendans.] Voici ce qu'on trouve dans le Véritable État de la France, imprimé en 1657 : *Il y a dans le parlement de Paris un greffier en chef, qui est monsieur du Tillet, dont les prédécesseurs possédent depuis trois cents ans cette charge, qui est une des plus lucratives de toute la France* (18). Il y a là, ce me semble, une erreur de chronologie ; car je crois qu'avant notre Jean du Tillet, aucun de sa race (19) (*) n'avait été greffier en chef au parlement de Paris. Et notez que l'État de la France, imprimé en 1620 (20), nomme Philippe-Jacques celui qui l'était alors.

Voici un bel éloge du petit-fils de Jean du Tillet. Le 29 de décembre 1646, *monsieur du Tillet, greffier en chef du parlement durant près de soixante ans, rendit son esprit à Dieu, après une longue maladie qu'il supporta fort patiemment. Il est loué très-particulièrement de ce qu'ayant donné pendant sa vie plus d'un million d'or en charités, aumônes et libéralités, on ne trouvera nulle part ni le nom ni les armes de Jean du Tillet, baron de la Bussière. Il a vécu soixante-dix-huit ans et six jours* (21).

(18) Véritable État de la France, *pag.* 453, *édition de Paris*, 1657.

(19) *C'est-à-dire père, aïeul paternel, etc., qui est le sens de l'auteur que j'ai cité.*

(*) S'il n'est pas vrai, comme le remarque fort bien M. Bayle, que la charge de greffier en chef du parlement de Paris fût depuis trois cents ans dans la famille du Tillet, il n'est pas vrai non plus que Jean du Tillet soit le premier de cette famille qui en ait été revêtu. Cela paraîtra par l'extrait suivant d'un Mémoire communiqué par M. François Janiçon, avocat au conseil privé du roi, et député général des églises réformées de Guienne.

Hélie du Tillet, fils d'un secrétaire des commandemens de Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, mère de François Ier., fut anobli en avril 1484, et était en 1514 président des comptes en Angoumois, et vice-président de la chambre des comptes de Paris. En sa considération, François Ier. donna à son fils Séraphin du Tillet, chevalier, valet de chambre du roi, la charge de greffier en chef du parlement de Paris, en laquelle il succéda à Nicole Pichon, son beau-père. Les lettres patentes de cette donation sont datées à Claye, le 5 novembre 1518, et il en prêta serment le 4 février 1519, calcul moderne. Depuis ce temps-là, cette charge n'est point sortie de cette famille. Jean, son frère, l'obtint le 7 septembre 1530 ; Jean, son fils, le 24 juillet 1552 ; Jacques, son frère, le 2 janvier 1578 ; Jean, dit *le Jeune*, le 4 mars 1588 ; François, en 1638 et Jean-François, en 1674. Cette année, le roi ayant séparé cette charge en quatre parties, un nommé Philippe Jacques en eut une, dont il jouit jusqu'en 1689, que Jean-François du Tillet y rentra. *Jean du Tillet*, frère du premier Jean, et fils d'Hélie, fut fait évêque de Saint-Brieux, en 1553, et le 16 décembre 1565, évêque de Meaux [Voyez la note sur le texte de l'article suivant]. Il mourut au mois de décembre 1570.

Il paraît par-là, 1°. que Séraphin du Tillet est le premier de cette famille qui fut greffier en chef du parlement de Paris ; 2°. que ce Philippe-Jacques n'est point un du Tillet, comme l'insinue le passage rapporté par M. Bayle, et comme M. Bayle paraît l'avoir cru lui-même ; 3°. que ce Philippe-Jacques semble n'avoir exercé cette fonction qu'en attendant que *J.-Fr. du Tillet* fût en âge ou en état de l'exercer lui-même. Rem. crit.

(20) *A la page* 430 *du IIe. tome.*

(21) Pierre de Saint-Romuald, Journ. chron., *tom. II, pag.* 700.

TILLET (Jean du), frère puîné du précédent, s'attacha à l'état ecclésiastique, et se rendit un fort habile homme (*a*). Il apprit exactement les langues, l'ancien droit romain et l'antiquité ecclésiastique. Il visita, par la permission de François Ier., les plus célèbres bibliothéques du royaume, et en tira beaucoup de livres, et se mit par-là en état de publier de beaux monumens de l'une et de l'autre antiquité (*b*) (A), et nommément un vieux manuscrit qui porte le nom de Charlemagne (B), et qui ne plut guère aux catholiques romains. Il fut pourvu successivement de deux évêchés. Les uns disent qu'il fut évêque de Meaux, et puis de Saint-Brieux (*c*) ; les autres qu'il le fut premièrement de Saint-Brieux, et puis de Meaux (*d*) *. il composa des traités de controverse, et néanmoins on le soupçonna de quelque penchant vers

(*a*) Thuan., *lib. XLVII, pag. m.* 974.

(*b*) *Idem, ibidem.*

(*c*) Sammarthan. Elog., *lib. II, pag.* 79.

(*d*) Thuan., *lib. XLVII, pag. m.* 974.

* Joly, à ce qui est dit dans la remarque critique de l'article précédent, oppose ce qu'on lit sur le frontispice de son Quintilien, daté de 1544, et où il est déjà appelé *évêque de Saint-Brieux*.

le calvinisme (C). On a estimé une Chronique abrégée des Rois de France (*e*) qu'il publia en latin (*f*) et en français (*g*), et qu'il étendit depuis Pharamond jusqu'en 1550. Il mourut le même mois et la même année que son frère le greffier (*h*). On dit que Louis du Tillet, archidiacre d'Angoulême, était leur frère (D).

(*e*) Sammarth. Elog., *lib. II*, *pag. m.* 80. La Croix du Maine, *pag.* 268.

(*f*) *L'an* 1551.

(*g*) *L'an* 1553.

(*h*) *C'est-à-dire au mois de novembre* 1570. Sammarth. Elog., *lib. II*, *pag.* 80, *et* la Croix du Maine, *pag.* 269.

(A) *Il publia de beaux monumens de l'une et de l'autre antiquité.*] Il fit imprimer à Paris, en 1538, quelques traités de Pacien, évêque de Barcelone; et, en 1540, *Apostolorum Canones et Concilia XIII*; et, en 1550, *Codicis Theodosiani Libri priores octo emendati, et posteriores octo integri primum*; et, en 1555, *Evangelium Matthæi hebraicè et latinè*; et, en 1567, les OEuvres de Lucifer, évêque de Cagliari [*1].

(B) *et....... un vieux manuscrit qui porte le nom de Charlemagne.*] Il le publia à Paris, l'an 1549; mais on ne marqua au titre ni le nom de l'imprimeur, ni le lieu de l'impression; et il se donna, dans la préface qu'il y joignit, le faux nom d'Éliphilus [*2]. On a cru, avec beaucoup de vraisemblance, que, par la première moitié de ce mot, *il voulut faire connaître qu'étant animé de l'esprit d'Élie il avait dessein de travailler à la destruction des images*; et que, par l'autre moitié, il désigna son nom *Tilius*, car *Tilia*, en latin, est le nom d'un arbre que les Grecs appellent *Philyra* (1). Il est certain que sa préface n'est point conforme aux principes des catholiques romains sur le culte des images, mais plutôt au livre qu'il publiait, qui foudroie les décisions du second concile de Nicée. Voici le titre sous lequel il le donna au public. *Opus illustrissimi Caroli magni, nutu Dei, regis Francorum, Gallias, Germaniam, Italiamque, sive harum finitimas provincias, Domino opitulante, regentis, contra synodum, quæ in partibus Græciæ pro adorandis imaginibus stolidè sive arroganter gesta est. Item : Paulini Aquileiensis episcopi adversùs Felicem Urgelitanum, et Eliphandum Toletanum episcopos Libellus. Quæ nunc primùm in lucem restituuntur. Anno salutis M. D. XLIX.* On fit à Cologne une seconde édition de ce livre, l'an 1555, et il a été inséré par Goldast dans le Recueil des Décrets impériaux *de Cultu Imaginum*, publié à Francfort, l'an 1608, *in*-8°. Plusieurs controversistes de la communion de Rome (2) ont soutenu que c'est une pièce supposée; que Charlemagne n'est point l'auteur de ce livre-là, et qu'il n'a point été composé au temps de cet empereur, mais plutôt par les hérétiques du XVIe. siècle. On leur a fait voir qu'ils ont tort; et que du moins c'est un écrit que Charlemagne approuva et adopta. Voyez les preuves que M. Daillé apporte, et ses réponses aux chicaneries de Bellarmin (3). Le père Maimbourg reconnaît de bonne foi que ce livre fut écrit sous l'empereur Charlemagne. *Il était demeuré dans l'obscurité,* continue-t-il (4), *jusqu'à l'an* 1549, *qu'un luthérien l'ayant trouvé dans un ancien manuscrit, le mit en lumière avec une préface de sa façon, sous le nom d'Eliphili, dans laquelle il se déchaîne terriblement contre le culte des images. On ne peut néanmoins nier que ce livre ne soit le véritable ouvrage qu'on attribue à Charlemagne, comme il paraît par les réponses que le pape Adrien a faites aux objections qu'il contient.* Il prétend que

[*1] Dans un voyage qu'il fit en Italie avant d'être évêque, il avait rapporté un Abrégé de Quintilien, qu'il publia. Voyez, ci-après, dans ce volume l'article de P. P. *Vergérius*, l'ancien.

[*2] Leclerc observe qu'à la tête de la préface on lit ainsi : *Eli. Phil. christiano lectori S.*

(1) Teissier, Additions aux Éloges, *tom. I*, *p.* 344, *ex* Vossio, de Histor. lat., *lib. II*, *cap. XXX*, *pag.* 290.

(2) *Voyez entre autres* Alanus Copus, dial. IV, *cap. XVIII et XIX; et* Dial. V, *cap. XII et seq.* Surius, *in* Admon. de Syn. Francof., *au IIIe. tome des* Conciles, *part. I, pag.* 159.

(3) Daillé, Traité des Images, *liv. IV*, *chap. III. Voyez aussi M.* du Pin, Biblioth., *tom. VI*, *pag.* 120, *édition de Hollande.*

(4) Maimbourg, Histoire des Iconoclastes, *liv. IV*, *pag. m.* 23.

ceux qui le composèrent *n'avaient nullement l'esprit de ce prince, qui n'eût pas écrit de cette manière.* On a réfuté invinciblement cette remarque dans les Entretiens d'Eudoxe et d'Euchariste (5), dont l'auteur avoue *qu'il y a lieu de croire que Charlemagne a travaillé à ces quatre livres qui portent son nom.* Je m'étonne qu'on ait épargné ce jésuite sur ce qu'il a débité qu'un luthérien les mit en lumière. Ignorait-il ce que tout le monde reconnaît depuis long-temps, que leur *éditeur* était évêque?

(C) *Il composa quelques traités de controverse, et néanmoins on le soupçonna de quelque penchant vers le calvinisme.*] Vous en trouverez le titre dans ce catalogue : Traité de l'Antiquité et Solennité de la Messe, du Symbole des Apôtres et des douze Articles de notre foi, à Paris, 1566, *in* 8°. Réponse d'un Évêque aux Ministres des Églises nouvelles, à Paris, 1566, *in*-8°. (6). Il la publia aussi en latin. Avis à messieurs les Gentilshommes séduits par les piperies des ministres des Églises nouvelles, à Paris, 1567, *in*-8°. Traité de la Religion chrétienne.

Voici la preuve qu'il fut suspect : le cardinal du Perron l'accuse d'avoir eu un mauvais dessein contre le catholicisme, en publiant le Traité de Charlemagne. *C'est M. du Tillet*, dit-il (7), *qui l'a fait imprimer* studio nocendi *plutôt qu'autrement; et lui, qui avait été écolier de Calvin, ne pouvait pas avoir autre opinion des images que celle-là. Calvin*, dit-il en un autre endroit (8), *était bien empêché sur le fait de l'eucharistie. On dit que chez MM. du Tillet il y a encore quelques épîtres de sa main sur le fait de l'eucharistie, par lesquelles on pourrait voir plus clairement ce qu'il en tenait qu'en ses écrits. Il ne faut pas s'étonner si ces MM. du Tillet ont été un peu suspects, ayant eu Calvin pour précepteur.* Il ne faut pas être surpris que la préface que Jean du Tillet, l'évêque, avait mise au devant du livre de Charlemagne, l'ait rendu suspect; car il s'exprima avec une extrême force contre l'abus des images, et ne se tint pas dans les bornes où se renferment quelques docteurs catholiques (9). Peut-être n'écrivit-il ensuite contre les huguenots qu'afin de se délivrer de tout soupçon. Ce que j'ai cité du Perroniana prouve que son frère le greffier n'était pas en bonne odeur d'orthodoxie, et qu'on prétendait qu'il avait été disciple de Calvin. Il se purgea si fortement, que ceux de la religion le regardèrent comme leur persécuteur (10). Et, à propos de cela, je corrigerai une faute qui est dans l'indice des matières, au IIe. volume de l'*Histoire Ecclésiastique des Églises réformées au royaume de France.* On y voit, sous la lettre T, *du Tillet, greffier, et sa cruauté*, 7, 501; mais quand on va à cette page 501 du VIIe. livre, on n'y trouve rien qui soit nécessairement à la charge de ce du Tillet. On y voit seulement que quelques soldats de la religion, qui étaient sortis de Bourges, l'an 1563, et qui voulaient s'en aller à Orléans, prirent une route particulière, *dequoy, les uns se trouverent bien, les autres se perdirent, entre lesquels y en eut trente ou quarante, lesquels estant travaillés du chemin, et ayans bien peu de poudre pour tirer, furent surpris et cruellement massacrés par les gens que Jean du Tillet, greffier de la cour de parlement de Paris, tenait en sa maison de la Bussiere, pres de Châtillon-sur-Loing* (11). Si l'auteur avait dit que du Tillet, séjournant alors à la Bussière, avait ordonné cette tuerie, la table du livre serait correcte; mais il nous permet de penser que du Tillet n'eut point de part à cela : n'est-il pas certain que, dans les guerres civiles, on fait garder ses châteaux le mieux que l'on peut? Si les soldats que l'on emploie font du désordre, le maître du château, étant quelquefois à cent lieues d'eux, n'ayant rien commandé en particulier, est-il responsable de ce

(5) *Pag.* 173, *édition de Hollande.*

(6) Du Verdier, Bibliothèque française, *pag.* 757, 758.

(7) Perroniana, *au mot* Charlemagne.

(8) *Ibidem*, *au mot* Calvin.

(9) *M.* du Pin, *par exemple. Voyez la page* 153 *du VIe. tome de sa* Nouvelle Bibliothèque, *édition de Hollande.*

(10) *Voyez les remarques* (D) *et* (E) *de l'article précédent.*

(11) Bèze, Histoire ecclésiastique des Églises, *volume II, livre VII, pag.* 501.

désordre? Ceux qui font la table des livres commettent souvent de pareilles fautes.

(D) *On dit que* Louis du Tillet, *archidiacre d'Angoulême, était leur frère.*] Florimond de Rémond sera mon témoin. Il assure(12) que Calvin, s'étant retiré dans la ville d'Angoulême, y *fut entretenu l'espace de trois ans, aux despens de Louys du Tillet, curé de Claix et chanoine d'Angoulesme, à qui il enseignoit ce peu de grec qu'il sçavoit. Il estoit frere de l'evesque de Meaux et de Jean du Tillet, greffier au parlement de Paris.* Cet auteur ajoute (13) que Louis du Tillet, « ayant la teste pleine des opinions que Calvin luy avoit imprimées, desireux de voir tous ces grands hommes qui avoient denoncé la guerre à l'eglise catholique, s'en va en Allemagne (14). ...... Du Tillet, de retour, estant remis en son bon sens, quitta pour jamais la doctrine de son maistre. Ainsi Calvin perdit bien tost la premiere de ses conquestes : car ce fut la premiere ame qu'on pense avoir esté jamais desbauchée par luy. Il montre fort le mal talent qu'il avoit contre cet homme en sa preface sur les psalmes. Car c'est de luy qu'il parle disant qu'un personnage *qui s'est vilainement revolté et retourné vers les papistes, le descouvrit passant à Geneve.* Il entend du Tillet, duquel il parloit tousjours en mauvaise bouche. Du Tillet, de retour dans Angoulesme, ayant dit par ses lettres le dernier à dieu aux opinions nouvelles de Calvin, et fait publique abjuration de l'heresie, monté en chaire (car il estoit homme de sçavoir), presche et descrie le lutheranisme autant qu'il avoit desiré de l'avancer. Le calvinisme n'avoit encor de nom : il fut esleu archidiacre, dignité qu'il disputa longuement avec la Renaudie (15). » Selon ce récit, il serait faux que du Tillet le greffier eût été disciple de Jean Calvin ; le Perroniana confondrait les choses.

Notez que le frère de Papyre Masson assure que Louis du Tillet n'était point frère, mais neveu du greffier au parlement. *Is* (Ludovicus Tillius) *erat filius Heliæ in privato consistorio regio consiliarii et vicepræsidis rationalium, Aloisiæ è Sabundiâ Francisci primi, matris, fratrisque Johannis Tillii senatûs parisiensis exceptoris, cujus scripta extant* (16). Il ne dit point que le greffier ait eu nulle part au retour de ce disciple de Calvin. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que ce frère de Papyre Masson s'informa le mieux qu'il lui fut possible de toutes ces choses pendant son séjour à Angoulême, où il eut un canonicat (17). Pierre de Saint-Romuald (18) observe que ce chanoine du Tillet se nommait Louis ou Séraphin ; il rapporte quelques faits que Florimond de Rémond avance ; mais au lieu de citer ce Florimond, il cite Papyre Masson, qui n'en a rien dit.

Je trouve dans le Mercure Galant du mois de mai 1705 (19) un Séraphin du Tillet, qui était mort depuis peu conseiller en la grand'-chambre, et un abbé du Tillet, qui vit encore; et que la mère de feu M. le comte d'Entremont, lieutenant général de Bresse, et grand'mère de la marquise de l'Hôpital, descendait du greffier Jean du Tillet.

(12) Florimond de Rémond, Histoire de l'Hérésie, *livre VII, chap. IX, pag. m.* 883.

(13) *Idem, chap. X, pag.* 889, 890.

(14) *Voyez la remarque* (AA) *de l'article* Calvin, *tom. IV, pag.* 347.

(15) *M.* de Thou, *liv. XXIV, pag.* 488, *dit que la Renaudie plaida pour un bénéfice que son oncle maternel avait eu dans l'Angoumois, et que du Tillet le greffier prétendait. Voyez dans la remarque* (E) *de l'article précédent les paroles de* la Planche *et celles de* Varillas.

(16) *Addit. ad caput IV* Vitæ Calvini, *pag.* 457 Elog. Pap. Massonis.

(17) *Ibidem, pag* 456.

(18) *In* Continuatione chronici Ademari, *pag.* 296, 297.

(19) *Pag.* 281.

TILLI (ou Thilli), terre seigneuriale dans le Brabant (A), a donné son nom au comte Jean de Tilli, qui y était né, et qui a été l'un des plus grands capitaines du XVII[e]. siècle. On parle de lui dans le Moréri, sous le mot *Tzerclas*, qui était le nom de famille de ce fameux général. Il avait un frère aîné dont les petits-fils font aujourd'hui (*a*) une

(*a*) *C'est-à-dire l'an* 1696. *Les gazettes parlent incessamment d'eux.*

très-belle figure. Ils sont trois frères, et s'appellent comtes de Tilli. L'un est chanoine de Liége; les deux autres portent les armes. L'un est général des troupes de Liége, et a été promu à la dignité de prince par le roi d'Espagne (B). L'autre s'est avancé aux premières charges dans les armées de Hollande, par de longs services (*b*). Il est marié avec une sœur du comte de Reckheim, évêque de Coire, et chanoine de Cologne et de Saltzbourg, seigneur qui soutient par un grand mérite, et par un esprit fort relevé, la noblesse illustre de sa maison.

Il y a quelques fautes dans le Moréri, à l'article *Tzerclas* (C), qui est celui du comte Jean de Tilli. Je ne sais si l'on se trompe quand on dit que ce général fut fait comte à la diète de Ratisbonne, l'an 1623 : je dirai seulement que, selon le père Labbe, *Jean et Jacques de* Tilli *furent créés comtes de l'empire par l'empereur, à Vienne, le* 3 *de septembre* 1622 (*c*). Le sieur Blanc observe que le comte Werner, neveu du comte de Tilli, fut blessé au combat de Statlo, l'an 1623 (*d*).

(*b*) *Lieutenant général de la cavalerie, et gouverneur d'Arnheim en* 1701. *Voyez les* Lettres Historiques *de novembre* 1701, *pag.* 607.

(*c*) Labbe, Chronol. Franc., *tom. V*, *pag.* 846.

(*d*) Blanc, Histoire de Bavière, *tom. IV*, *pag.* 190.

(A) *Terre seigneuriale dans le Brabant.*] Gramaie assure qu'il avait appartenu à la maison de Warfuzé, et que Robert de Warfuzé la transporta à Gérard Marbais, l'an 1389. Elle fut ensuite possédée par Jean de Limilette, et puis par Sanson de Lalain, qui en conféra le *dominium altum et bassum*, le 25 de juin 1448, à Jean Serclaes, issu d'une famille patricienne et des plus nobles de Bruxelles (1). La terre de Tilli ne relevait alors de personne; mais depuis elle a relevé des ducs de Brabant. Voici par quel acte : Jean, seigneur de Thilly a transporté és mains de mon» seigneur le ducq, sa maison et sei» gneurie de Thilly si comme icelle » seigneurie à luy estoit demourée, » et à luy appartenoit comme des » propres biens alloux, et mondit » seigneur a audit Jean ladite mai» son de seigneurie transportée et » investie, pour iceux biens et sei» gneurie de lors en avant par ledit » Jean et hoirs et successeurs, de » mondit seigneur et ses successeurs » ducz et duchesses de Brabant, à » tousjours mais tenir en fief. Et ledit » Jean releva ainsi sa dite maison et » seigneurie de Thilly de mondit » seigneur en fief, et en fit foy, » hommaige, et serment de loyaulté, » ainsi que selon le droit de la court » des fiefs de Brabant y appartenoit, » et mondit seigneur le receut ainsi » en son hommaige, saulf, en ce, ses » haulteur et seigneurie, et les droits » de chacun; fait le seiziesme jour » de mai, l'an 1449 (2). » Ce Jean Serclaes fut père de Jacques T'Serclaes, qui le fut de Martin T'Serclaes, qui le fut de Jean T'Serclaes, conseiller au conseil de guerre de l'empereur, et mari d'une fille du comte de Frise (3). De ce mariage sortit Jean T'Serclaes, créé comte par l'empereur Ferdinand II (4), et l'un des plus grands capitaines du XVII[e]. siècle.

(B) *L'un... a été promu à la dignité de prince par le roi d'Espagne.*] Voici la teneur des lettres patentes, telle que M. le baron le Roy l'a publiée en abrégé. Elles sont datées de Madrid le 22 de décembre 1693. « Char» les, par la grâce de Dieu, roi de Cas» tille, etc. *Nous* ayant été fait rap» port que plusieurs devanciers de

(1) *Patriciâ imprimisque nobili apud Bruxellam stirpe edito.* Le Roy, *in* Topographiâ Gallo-Brabantiæ, *pag.* 99.

(2) *Idem, ibidem.*

(3) *Idem, ibid.*

(4) *Ex eodem, ibidem.*

» notre très-cher et féal messire *Albert T' Serclaes de Thilli*, comte » du Saint-Empire romain, gentilhomme de notre chambre, sergent » général de bataille de nos armées » au Pays-Bas, et à présent, par notre permission et aveu, général des » troupes du prince et évêque de » Liége, notre allié, et autres de sa » famille, ont rendu avec beaucoup » de valeur et fermeté, aux empereurs, rois et princes nos augustes » prédécesseurs. Comme aussi que » ledit messire *Albert T' Serclaes* » *de Thilli*, aurait servi dans nos » dites armées dès l'an 1666, capitaine, lieutenant colonel, mestre de camp, et sergent général » de bataille, et que dans toutes les » occasions qui se sont offertes de » notre service, il n'aurait jamais » épargné, ni sang, ni biens, de » quoi nous avons toute la satisfaction que nous pourrions souhaiter, ainsi que des services » qu'il continue de rendre actuellement, en qualité de général desdites troupes du prince et évêque de » Liége, pour la cause commune, » avec le zèle, bravouré, et expérience si connue de tout le monde. » Sachant de plus que ledit messire » *Albert T' Serclaes de Thilli*, est » issu d'une très-illustre et ancienne » maison qui s'est toujours maintenue par plusieurs bonnes, hautes, » et très-considérables alliances, et » que d'ailleurs il possède plusieurs » terres, seigneuries et biens, pour » soutenir le lustre, si comme celles » de Montigny, Farciennes, Prelle, » et autres, et voulant pour cette » cause l'élever, accroître, et décorer de plus grands honneurs, » droits, prérogatives et prééminences; avons icelui messire *Albert* » *comte de T' Serclaes de Thilli*, » de notre certaine science, etc. fait » et créé, comme nous le faisons et » créons par ces présentes *prince de* » *T' Serclaes*, consentant et permettant qu'il puisse et pourra appliquer ledit titre de prince, sur » la terre et seigneurie qu'il dénommera sous notre obéissance et » juridiction en nosdits Pays-Bas, » laquelle terre et seigneurie nous » avons dès maintenant pour lors » érigée, et érigeons par ces présentes, » en dignité, titre, nom, cri, et » prééminence de *principauté de* » *T' Serclaes*, etc. (5). »

(C) *Il y a quelques fautes dans le Moréri, à l'article* Tzerclas.] I. On a oublié de marquer le nom de baptême de ce général des troupes de la ligue catholique. II. La ville qu'on marque qu'il prit après la bataille de Prague se nomme *Ellenbogen*, et non pas *Elbogen*. III. Il aurait fallu indiquer qu'elle est en Bohême. IV. La défaite du marquis de Bade à Wimphen ne fut point postérieure, mais antérieure à la prise d'Heidelberg. V. Ce qui arriva à Mansfeld proche de Darmstad (6) ne fut pas une *déroute*, mais un échec, et précéda aussi la conquête d'Heidelberg: ainsi ces paroles du Moréri contiennent un anachronisme, *Tilli avait* AUPARAVANT... *pris Heidelberg*. VI. On ne peut comprendre ces termes, *il avait auparavant aidé l'archiduc Léopold à la prise de Bréda*. C'est peut-être une faute d'impression pour *Bretta*, nom latin de *Bretten* petite ville du Palatinat. Cet archiduc Léopold était évêque de Strasbourg, et joignit ses troupes à celles du comte de Tilli au siége d'Heidelberg (7). VII. Au lieu de dire que *le duc de Weimar* et celui d'Alkenbourg (8) furent pris à la bataille de Statlo, il fallait dire *le duc Guillaume de Saxe-Weimar et Frédéric, duc de Saxe-Altembourg*. Sans cette désignation particulière, dont le sieur Blanc s'est servi (9), on laisse mille ambiguïtés qui déplaisent aux lecteurs exacts. VIII. Dire que *plusieurs autres princes* furent du nombre des prisonniers, c'est avancer une fausseté; car le sieur Blanc, qui nomme les principaux, ne nomme que ces deux-là qui fussent princes. Notez que dans l'édition de France, 1689, on marqua bien le titre du livre de Julius Bellus, *Laurea Austriaca*; mais, dans l'édition

(5) Le Roy, Érection de toutes les terres, seigneuries et familles titrées du Brabant, *p.* 106.

(6) *C'est ainsi qu'il faut dire, et non pas* d'Amstad, *comme dans* Moréri. *On a corrigé cette faute dans l'édition de Paris*, 1699.

(7) *Voyez* Blanc, Histoire de Bavière, *tom. IV*, *pag.* 153.

(8) *On a mis Altembourg dans les éditions de Hollande.*

(9) Histoire de Bavière, *tom. IV*, *pag.* 190.

de 1699, on a mis, conformément aux éditions de Hollande, *Maurea* au lieu de *Laurea*.

TIMÉE, historien grec, fils d'un homme illustre (A), était de Tauroménium en Sicile, et florissait au temps d'Agathoclès, qui mourut l'an 4 de la 123e. olympiade (*a*). Il écrivit plusieurs livres (B), et entre autres une histoire de son pays. Tout cela est perdu ; il ne nous en reste rien. Il se plut fort à médire (C), et l'on ne fut guère persuadé de sa bonne foi (D). Ses emportemens contre Agathoclès, et l'affectation de lui rendre si peu de justice, déplurent beaucoup. Il écouta trop en cette rencontre l'esprit de vengeance (E). On trouva encore d'autres défauts dans son Histoire (F) ; mais de fort bons connaisseurs avouent qu'il fut très-docte et très-éloquent (G). Il n'était pas moins excessif à louer qu'à invectiver, et cela parut dans les éloges qu'il donna à Timoléon (H). Il vécut quatre-vingt-seize ans (*b*). Sa fortune paraît avoir été médiocre. Il se tint fort en repos dans le lieu de son exil (*c*) ; il renonça à la vie active, aux voyages, à la guerre, et aux charges de la robe (*d*). Cela fut cause que quelques-uns s'étonnèrent qu'il eût acquis la réputation d'un habile historien (*e*). Longin le censure d'une chose qui ne mérite pas d'être critiquée (I). Mais Plutarque l'a condamné justement sur des puérilités qui se rapportent à un lieu commun que l'ancienne histoire cultivait beaucoup. C'était celui de compiler les bons ou mauvais présages (K). Il est aisé de conclure, du caractère de Timée, qu'il n'était point propre au métier d'historien, et qu'il aurait dû s'abstenir principalement d'exercer sa plume sur les actions d'Agathoclès (L).

(*a*) Athen., *lib. II*, *pag.* 37 *et alibi*.
(*b*) Lucian. in Macrobiis, *pag.* 642, *t. II*.
(*c*) *C'est-à-dire à Athènes, si l'on en croit* Corradus in Brutum Ciceronis, *pag.* 115.
(*d*) Polybius, *lib. XII*, *pag.* 670.
(*e*) *Idem*, *ibidem*.

(A) *Fils d'un homme illustre.*] Il était fils d'Andromaque qui parut beaucoup par ses richesses et par ses belles qualités, et qui peut passer pour le fondateur de l'une des villes les plus considérables de la Sicile, car il ramassa tous les fugitifs de Naxe, ville que Denys le tyran avait ruinée, et les établit sur une colline nommée Taurus. Ce fut l'origine de Tauroménium (1). Il fit cela l'an second de la 106e. olympiade (2). Il y avait déjà long-temps que Denys avait ruiné Naxe (3). Notez qu'Andromaque régna dans cette nouvelle ville avec beaucoup de douceur, et qu'il se montra ennemi de tous les tyrans. Il reçut les troupes de Timoléon, et anima ses sujets à les seconder pour délivrer du joug de la tyrannie toute la Sicile (4).

(B) *Il écrivit plusieurs livres.*] Trois de la Syrie, soixante-huit *de argumentis Rhetoricæ* : Ὀλυμπιονίκας ἢ Χρονικὰ πραξίδια, *Olympionicas seu Acta chronica*. Ἰταλικὰ καὶ Σικελικὰ *libris* 8. Ἑλληνικὰ καὶ Σικελικά. Dans le premier de ces deux derniers ouvrages, il donna l'Histoire de Sicile, en tant qu'elle était jointe avec celle des Romains, et il la donna dans l'autre en tant qu'elle était jointe à celle des Grecs (5). Il fit à part l'Histoire de Pyrrhus, comme nous l'apprenons de Denys d'Halicarnasse (6), et de ces paroles de Cicéron : *Deesse mihi no-*

(1) *Tiré de* Diodore de Sicile, *lib. XVI*, *cap. VII*.
(2) *Idem*, *ibidem*.
(3) *Ex eodem*, *lib. XIV*, *cap. XVI*.
(4) *Tiré de* Plutarque, *in* Vitâ Timoleontis, *pag.* 240.
(5) Vossius, de Histor. græcis, *pag.* 82. *Voyez* Suidas.
(6) Dionys. Halicarn., *lib. I*, *cap. VI*.

lui quin te admonerem ut cogitares conjunctène malles cum reliquis rebus nostra contexere, an, ut multi Græci fecerunt, Callisthenes Troïcum bellum, Timaëus Pyrrhi, Polybius Numantinum : qui omnes à perpetuis suis historiis ea quæ dixi bella separaverunt (7). Nous avons vu qu'on fait deux parties de l'Histoire de Timée, et que l'on donne huit livres à la première, sans marquer combien la seconde en contenait. Mais il faut que j'ajoute que plusieurs le citent sans observer cette division: ils marquent en général tel ou tel livre de ses Histoires. Le plus haut qu'Athénée en ait cité est le vingt-huitième (8). Diogène Laërce ne va que jusqu'au dix-huitième (9).

(C) *Il se plut fort à médire.*] Cela fut cause que l'on ajouta quelques lettres à son nom, pour lui faire un titre qui marquât son attachement à la censure: Τίμαιος μὲν οὖν μεγίστην πρόνοιαν πεποιημένος, τῆς τῶν χρόνων ἀκριβείας, καὶ τῆς πολυπειρίας πεφροντικὼς, διὰ τὰς ἀκαίρους καὶ μακρὰς ἐπιτιμήσεις εὐλόγως διαβάλλεται. Καὶ διὰ τὴν ὑπερβολὴν τῆς ἐπιτιμήσεως Ἐπιτίμαιος ὑπό τινων ὠνομάσθη. *Timæus sanè, et in temporum notatione exquisitam adhibuit diligentiam, et ut variâ rerum cognitione abundet, sollicitè laborat. At propter intempestivas, et verbosas reprehensiones, jure etiam ipse reprehenditur. Quare ob nimiam taxandi libidinem, et acerbitatem, Epitimæus (id est, taxator) à quibusdam nominatus fuit* (10). Vous voyez que l'historien qui lui a porté ce coup ne laisse pas de le louer par d'autres endroits, je veux dire par l'exactitude chronologique, et par l'abondance des éruditions. Tous ceux qui l'ont critiqué ne sont pas si équitables : l'un d'eux ne le fait connaître que par le mauvais côté, et il emploie pour cela une parenthèse. Τούτων δὲ μαρτυρία ἐστὶ τὰ γεννηθέντα τότε ψηφίσματα· ἅπερ ἀγνοοῦντα φησὶν ὁ Ἀρτεμίδωρος τὸν Ταυρομενίτην Τίμαιον, καὶ ἄλλως βάσκανον ὄντα, καὶ συκοφάντην (διὸ καὶ Ἐπιτίμιον κληθῆναι) λέγειν ὡς ἐκ τῶν Περσικῶν παρακαθηκῶν ἐποιήσαντο τοῦ ἱεροῦ τὴν ἐπισκευήν : *Testantur hoc quæ tum facta sunt decreta : quæ ignorantem ait Artemidorus Timæum Tauromenitam, hominem alioqui invidum et calumniatorem, ac cui propterea nomen Epitimii, id est reprehensoris factum sit scripsisse, id templum eos è depositis Persarum condidisse* (11). Afin qu'on entende mieux ce passage, j'ajoute qu'il se rapporte à la réfutation d'un mensonge que notre Timée avait débité touchant les Éphésiens. Il avait dit qu'ils employèrent les dépôts des Perses à faire bâtir le temple de Diane. Voici un troisième censeur dont la morsure va jusqu'au vif. Διὸ δὴ καὶ νῦν ἡμεῖς μὲν εἰκότως ἂν δόξαιμεν ἀθετεῖν τοῖς ὑπὸ Τιμαίου κατὰ Δημοχάρους εἰρημένοις· ἐκεῖνος δ' ἂν οὐκ εἰκότως τυγχάνει συγγώμης, οὐδὲ πίστεως ὑπ' οὐδενὸς, διὰ τὸ προφανῶς ἐν ταῖς λοιδορίαις ἐκπίπτειν τοῦ καθήκοντος διὰ τὴν ἔμφυτον πικρίαν : *Quocircà nunc quoque nos ea, quæ à Timæo dicta sunt in Democharem, meritò improbare videamur. Ille autem indignus, cui à quoquam ignoscatur, et fides habeatur, videri debet : quia apertè in maledictis ab officio discedit, ac deflectit propter insitam acerbitatem* (12). Clément d'Alexandrie nous donne Timée et Théopompe pour une accolade d'historiens satiriques et fabuleux (13). Cornélius Népos en fait presque autant (14). Notez qu'Athénée observe qu'Ister écrivant contre Timée, le nomma Épitimée (15). Ce fut peut-être le premier qui trouva ce jeu de mots. Notez aussi qu'Aristote fut l'un de ceux que Timée maltraita (16), et n'oubliez point cette circonstance; cet historien répandait toute son aigreur contre les autres, lors même qu'ils n'avaient point tort. C'est ainsi qu'il s'emporta contre ceux qui avaient parlé du taureau de

(7) Cicero, epist. XII *libri V*, ad Familiares, *pag. m.* 255.

(8) Athen., *lib. XI, cap. VI, pag.* 471.

(9) Diog. Laërt., *in* Empedocle, *lib. VIII, num.* 60.

(10) Diodorus Siculus, *lib. V, circa init.*

(11) Strabo, *lib. XIV, pag.* 440.

(12) Polybius, *lib. XII, pag.* 659.

(13) Ἀλλ' ἄρα Θεοπόμπῳ μὲν καὶ Τιμαίῳ μύθους καὶ βλασφημίας συντάττουσιν. *Sed Theopompo quidem et Timæo qui fabulas et maledicta componunt.* Clem. Alexandrin. Stromat., *lib. I, init., pag. m.* 269.

(14) *Theopompus... et Timæus qui quidem duo maledicentissimi.* Cornelius Nepos, *in* Alcibiade.

(15) Athen., *lib. VI, cap. XX, pag.* 272.

(16) *Voyez* Diogène Laërce, *lib. V, num.* 1; *et* Aristocles, *apud* Eusebium, Præ par., *lib. XV, cap. II, pag.* 791.

Phalaris. Il les traita hautement de conteurs de fables; il soutint avec la dernière chaleur que ce taureau n'avait jamais existé (17); et c'était lui qui se trompait; car ce taureau subsistait encore au temps de Diodore de Sicile (18). Il avait été transporté à Carthage lorsque la ville d'Agrigente fut saccagée par Amilcar, et il avait été rendu aux Agrigentins deux cent soixante ans après, lorsque Scipion l'Africain détruisit Carthage. Ces particularités sont rapportées par Diodore de Sicile (19) comme une occasion favorable de censurer notre Timée, et de marquer les conjonctures où il faut excuser l'erreur des historiens, et où il ne faut pas l'excuser. Il faut l'excuser lorsque les faits sont si obscurs que même avec beaucoup de diligence on ne peut pas découvrir ce qui en est : il ne faut pas l'excuser si sa négligence et si l'envie de flatter quelqu'un ou de médire de quelqu'un, l'entraînent hors du bon chemin. Les paroles de l'original plairont beaucoup à ceux qui seront capables de les entendre. C'est pour eux que je les copie : les autres ne doivent point s'en fâcher; ils passeront par-dessus sans avoir la peine de lire, et ils sauront néanmoins en gros la pensée de l'historien. Περὶ δὲ τούτου φιλοτιμότερον εἰπεῖν προήχθην, διό τι Τίμαιος ὁ τῶν πρὸ ἑαυτοῦ συγγραφέων πικρότατα κατηγορήσας, καὶ συγγνώμην οὐδεμίαν τοῖς ἱστοριογράφοις ἀπολιπὼν, αὐτὸς εὑρίσκεται σχεδιάζων, ἐν οἷς μάλιστα ἑαυτὸν ἀποπέφαγκεν ἀκριβολογούμενον. Δεῖ γὰρ, οἶμαι, τοὺς συγγραφεῖς ἐν μὲν τοῖς ἀγνοήμασι τυγχάνειν συγγνώμης, ὡς ἂν ἀνθρώπους ὄντας, καὶ τῆς ἐν τοῖς παροιχομένοις χρόνοις ἀληθείας οὔσης δυσευρέτου· τοὺς μέντοιγε κατὰ προαίρεσιν οὐ τυγχάνοντας τοῦ ἀκριβοῦς προσηκόντως κατηγορίας τυγχάνειν, ὅταν κολακεύοντές τινὰς, ἢ δι' ἔχθραν πικρότερον προσβάλλοντες, ἀποσφάλλωνται τῆς ἀληθείας (20) : *Quâ de re studiosiùs disserere mihi libuit; quia Timæus, cùm magnâ acerbitate scriptores ætatem suam antecedentes reprehendat, nullumque historicis veniæ locum relinquat, ipse tamen, ubi diligentissimum veritatis studium profitetur, nugari et alucinari deprehendatur. Scriptoribus enim in iis, quæ non assequuntur, veniam (meo quidem judicio) tribui æquum est, quippe, cùm homines sint, et temporum præterlapsorum veritas difficulter è caligine eruatur. Contrà verò, qui datâ operâ exactam inquisitionem negligunt. Hos meritò accusandos arbitror, et quando nimirùm nonnullis adulando, vel per odium virulentiùs alios impugnando, à regiâ veritatis viâ exorbitant et aberrant.*

(D) *L'on ne fut guère persuadé de sa bonne foi.*] Voyez les paroles de Polybe que j'ai citées dans la remarque précédente, et celles que l'on verra ci-dessous (21). Lisez, en un mot, ce qui nous reste du XIIe. livre de Polybe.

(E) *De rendre si peu de justice à Agathoclès........ Il écouta trop........ l'esprit de vengeance.*] Agathoclès l'avait contraint de s'enfuir hors de la Sicile : cela ne lui coûta rien pendant sa vie; mais il lui en coûta quelque chose après sa mort. Agathoclès vivant ne fut pas une personne dont Timée se pût venger; il fallut que cet auteur usât de remise, et qu'il différât sa vengeance jusqu'à ce qu'Agathoclès fût dans le tombeau. Alors il déchargea sur lui les torrens de sa colère : ce tyran fut diffamé, non-seulement par la description de ses crimes et de ses mauvaises qualités, mais aussi par des médisances fabuleuses. On lui déroba la gloire des bons succès, on attribua à sa faute les malheurs qui lui arrivèrent, sans en excepter les plus fortuits; on le fit passer pour un poltron, quoiqu'il fût assez évident qu'il avait donné mille preuves d'un grand et d'un brave capitaine. Aurait-il pu sans cela, fils de potier qu'il était, subjuguer toute la Sicile et une partie de l'Italie et de la Libye? Timée ne s'est-il pas contredit? Dans tout le reste de son ouvrage, il élève jusques aux nues la valeur des Syracusains (22), et puis

(17) Diodorus Siculus, *lib. XIII, cap. XC, pag.* 543, *edit. lat.*, 1611, in-8°.
(18) *Idem, ibidem.*
(19) *Ibidem.*
(20) Diodorus Siculus, *lib. XIII, pag.* 380, *edit. græcæ Henrici Stephani*, 1559, in-folio.

(21) *Dans la remarque* (E).
(22) Παρ' ὅλην γὰρ τὴν γραφὴν ἐγκωμιάζων τὴν τῶν Συρακουσίων ἀνδρείαν τὸν τούτων κρατήσαντα δειλίᾳ φησὶ διενηνοχέναι τοὺς ἅπαντας ἀνθρώπους. *Cùm per*

il prétend qu'Agathoclès, qui les subjugua, était le plus lâche de tous les hommes. Il fait donc voir trop clairement sa passion et son animosité; les cinq derniers livres de son Histoire, dans lesquels il traite des actions d'Agathoclès, ne méritent aucune louange. Suidas, qui me fournit tout ceci (23), prétend que l'auteur, dans toutes les autres parties de son Histoire, a beaucoup de soin de dire la vérité. Οὗτος ὁ τὰς ἁμαρτίας τῶν πρὸ ἑαυτοῦ συγγραφέων πικρότατα ἐξελέγξας, κατὰ μὲν ἄλλα μέρη τῆς γραφῆς πλείστην πρόνοιαν εἶχε τῆς ἀληθείας· ἐν δὲ ταῖς Ἀγαθοκλέους πράξεσι, τὰ πολλὰ κατέψευσται τοῦ δυνάστου, διὰ τὴν πρὸς αὐτὸν ἔχθραν : *Timæus isti qui veterum historicorum peccata gravissimè redarguit, in aliis quidem scripti partibus maximam veritatis curam providè gessit. In Agathoclis verò rebus pleraque ementitus est in principem illum, propter odium quo prosequebatur eum* (24).

Nous trouvons dans Polybe quelques-unes des injures que Timée avait vomies contre Agathoclès. Il l'accusa de s'être prostitué dans sa jeunesse à tout venant et en toutes sortes de façons : Γεγονέναι τὸν Ἀγαθοκλέα κατὰ τὴν πρώτην ἡλικίαν κοινὸν πόρνον, ἕτοιμον τοῖς ἀκρατεστάτοις, κολοιὸν, τριόρχην, πάντων τῶν βουλομένων, τοῖς ὄπισθεν ἔμπροσθεν γεγονότα : *Agathoclem in primâ ætate publicum fuisse prostibulum, passim omnium incontinentissimorum libidini expositum, graculum, triorcham sive buteonem qui aversus et adversus impudicus obviisque quibusque pateret* (25). Et il conta que la femme de ce prince fit cette complainte, en le voyant mort, *à quoi ne lui servais-je pas? à quoi ne me servait-il pas?* Paroles où Polybe trouve une terrible infamie : Ὅτ' ἀπέθανε τὴν γυναῖκα φησὶ κατακλειομένην αὐτὸν, οὕτω θρηνεῖν· τί δ' οὐκ ἐγώ σέ, τί δ' οὐκ ἐμὲ σύ : *Ubi fato functus esset, ejus uxorem mortuum maritum lamentantem hujusmodi plangorem edidisse, Quid non ego tibi? quid non tu mihi* (26)? Polybe ne nie point qu'Agathoclès n'ait été le plus impie de tous les hommes (27); mais il prétend que cela n'excuse point la malignité satirique de Timée, et qu'elle se réfute elle-même; car il paraît par les relations de cet auteur qu'Agathoclès, sans bien ni naissance, parvint au comble des dignités : il subjugua toute la Sicile, il mit Carthage en péril, il se maintint dans la tyrannie jusqu'à sa vieillesse, il mourut roi. Cela montre qu'il avait reçu de la nature plusieurs grandes qualités. Donc les historiens le devaient faire connaître, non-seulement par ses mauvaises actions, mais aussi par celles qui méritaient de la louange : et par conséquent l'on ne peut excuser Timée, qui ayant narré malignement et hyperboliquement tout ce qui pouvait être blâmé dans la conduite d'Agathoclès, supprima universellement tout ce qui pouvait y être loué. Ὁ δὲ παρεσκοτισμένος ὑπὸ τῆς ἰδίας πικρίας, τὰ μὲν ἐλαττώματα δυσμενικῶς καὶ μετ' αὐξήσεως ἡμῖν ἐξήγγελκε, τὰ δὲ κατορθώματα συλλήβδην παραλέλοιπεν : *Egregius hic scriptor maledicendi studio occæcatus minùs rectè facta cum quâdam animi malignitate solitus narrare, et simul omnia in majus extollere, præclara facinora simul cuncta prætermisit* (28). Il n'y a rien de plus sensé que tout ce discours de Polybe.

(F) *On trouva encore d'autres défauts dans son Histoire.*] Nous apprenons de Suidas (29) que Timée fut nommé *vieille rapsodeuse*, γραοσυλλέκτρια, parce qu'il insérait dans son Histoire tout ce qui se présentait. C'est la même chose que si on l'eût appelé *compilateur de contes de vieille*. Polybe l'accuse d'avoir parlé de

totam historiam Syracusanorum fortitudinem laudet, illum qui subegit istos omnes mortales ignaviâ longè superâsse dicit. Suidas, *ubi infrà.*

(23) Suidas, *in* Τίμαιος, *pag.* 911.

(24) *Idem, ibidem.*

(25) Polybius, *lib. XII, pag.* 659, *edit.*, 1619, in-folio. *Joignez à cela ces paroles de* Justin. *lib. XXII, cap. I.* In Siciliâ patre figulo natus (*Agathocles*) non honestiorem pueritiam, quàm principia originis habuit. Siquidem formâ, et corporis pulchritudine egregius, diù vitam stupri patientiâ exhibuit. Annos deindè pubertatis egressus, libidinem à viris ad feminas transtulit. Post hæc apud utrumque sexum famosus, vitam latrociniis mutavit.

(26) *Idem, ibidem. Voyez le* Justin Variorum *de M.* Grævius, *lib. XXII, init.*, *et* Suidas, *in* Τριόρχης.

(27) Πάντων γέγονεν ἀσεβέστατος. *Fuit ille sanè omnium maximè impius.* Polybius, *lib. XII, pag.* 659.

(28) Polybius, *lib. XII, pag.* 660, *edit.*, 1619, in-folio.

(29) Suidas, *in* Τίμαιος, *pag.* 911.

l'Italie avec beaucoup d'ignorance (30), et d'avoir joint à ce défaut, dans la description de l'Afrique, un petit génie, et sans jugement, et beaucoup de crédulité pour les vieilles traditions. Τὸν δὲ Τίμαιον εἴποι τις ἂν οὐ μόνον ἀνιστόρητον γεγονέναι περὶ τῶν κατὰ τὴν Λιβύην, ἀλλὰ καὶ παιδαριώδη καὶ τελέως ἀσυλλόγιστον καὶ ταῖς ἀρχαίαις φήμαις ἀκμὴν ἐνδεδεμένον : *Timæum jure pronuntiet aliquis non solùm imperitum rerum Africæ, sed etiam puerili ingenio virum, ac prorsùs infirmo judicio et qui antiquitùs traditis opinionibus supra modum fuerit deditus* (31). Il le blâme de ne s'être instruit que par les oreilles, et d'avoir manqué de discernement (32). Ce fut sans doute la cause des contradictions qui lui furent reprochées (33). Joignez à ceci le passage de Longin que je citerai dans la remarque (I), et ceux de Plutarque qui paraîtront ci-dessous; et notez qu'il ne fut pas un sectateur si servile des anciennes traditions, qu'il n'en réfutât quelques-unes : mais il n'était pas heureux dans son choix; car, par exemple, il rejeta mal à propos la tradition du taureau de Phalaris (34), et celle de la colonie des Locriens (35); et apparemment il ne fut pas mieux fondé quand il nia que Zaleucus eût donné des lois à ce peuple (36). Il nia même qu'il y eût eu un Zaleucus (37).

(G) *De fort bons connaisseurs avouent qu'il fut très-docte et très-éloquent.*] Le passage de Diodore de Sicile, que j'ai cité ci-dessus (38), me sert ici de commentaire; mais je trouve beaucoup mieux mon compte dans les paroles de Cicéron, qui vont être rapportées : *Minimus natu horum omnium Timæus, quantùm autem judicare possum longè eruditissimus, et rerum copiâ ac sententiarum varietate abundantissimus, et ipsâ compositione verborum non impolitus magnam eloquentiam ad scribendum attulit, sed nullum usum forensem* (39). Il venait de nommer Hérodote, Thucydide, Philistus, Théopompe, Éphore, Xénophon et Callisthène. Je remarque cela afin que l'on juge mieux du rang que Timée avait dans l'estime de Cicéron. Tous ces grands historiens y étaient au-dessous de lui quant à la science, et à la fertilité des matières et des pensées. C'est beaucoup dire. Il n'y était point mal placé à l'égard de l'éloquence: vous le connaîtrez encore mieux par ces paroles : *Genera Asiaticæ dictionis duo sunt, unum sententiosum et argutum sententiis non tam gravibus et severis quàm concinnis et venustis, qualis in historiâ Timæus* (40). Mais afin qu'on voie que les meilleurs juges des ouvrages de l'esprit ne s'accordaient guère mieux anciennement qu'aujourd'hui, je rapporterai un beau passage de Plutarque (41) : *L'historien Timæus esperant surmonter Thucydides en vivacité d'eloquence, et faire trouver Philistus ignorant et du tout fascheux et impertinent, se va jetter en son Histoire à vouloir deschiffrer les batailles tant de mer que de terre, et les harangues que l'un et l'autre ont le plus elegâmment escrites, là où, ne lui desplaise, il n'approche d'eux, non plus que feroit un homme de pied d'un coche de Lydie, comme dit Pindarus, et se fait lui-mesme connoistre homme de mauvaise grace, et de peu de jugement en cela, où, comme dit Diphilus*,

Gras et souillé du suif de la Sicile.

Cicéron voulant rapporter comme un bon mot une pensée de Timée, observe qu'il y en a beaucoup de semblables dans cet historien (42). Mais Plutarque, qui l'attribue à un autre auteur, la traite de froide et de puérile.

(H) *Les éloges qu'il donna à Timoléon.*] Il le mit au-dessus des plus grands dieux (43), si l'on en croit

(30) Polybius, *lib. II, pag.* 105.

(31) *Idem, lib. XII, init., pag.* 653.

(32) Περὶ τὰς ἀνακρίσεις ῥαθύμως ἀνεστράφη. *In dijudicandis iis quæ sibi narrarentur negligens fuit.* Idem, ibidem, *pag.* 668.

(33) Athenæus, *lib. VI, pag.* 272.

(34) *Voyez la remarque* (C), *citation* (17).

(35) Polybius, *lib. XII, pag.* 656.

(36) Cicero, epist. I *libri VI* ad Atticum, *pag. m.* 689.

(37) *Idem, lib. II* de Legibus, *folio* 333, *C.*

(38) *Citation* (10).

(39) Cicero, de Oratore, *lib. II, folio* 73, *D.*

(40) *Idem, in* Bruto, *circa fin., pag. m.* 451.

(41) Plutarchus, *in* Niciâ, *initio, pag.* 523. *Je me sers de la version d'*Amyot.

(42) *Vous trouverez cela dans la remarque* (C) *de l'article* FONTARABIE, *tom. VI, pag.* 500.

(43) Μείζω ποιεῖν Τιμολέοντα τῶν ἐπιφανεστάτων Θεῶν. *Timoleontem illustrissimis diis majorem facere.* Suidas, *in* Τίμαιος, *pag.* 910.

Suidas, qui ajoute que cette flatterie était bien plus punissable que celle de Callisthène ; car celui-ci n'avait pour but que l'apothéose d'Alexandre, prince infiniment plus illustre que Timoléon ; mais Timée ne se borna pas à cela, il voulut donner à son héros la supériorité sur les premières divinités. Le raisonnement de Suidas roule sur un parallèle bien conduit ; on y trouve d'un côté plus de mérite dans la personne honorée, et moins d'excès dans les honneurs ; et de l'autre, plus d'excès dans les honneurs, et moins de mérite dans celui qui les reçoit. Cette conclusion de Suidas est donc juste : si Callisthène a été puni de mort très-injustement pour sa flatterie, Timée méritait encore plus la même peine. Je suis surpris de lire dans Suidas ce qui regarde Callisthène ; car plusieurs autres auteurs content qu'il ne se rendit odieux à Alexandre que par la trop grande liberté de lui parler sans flatterie, et nommément sur le chapitre des honneurs divins. Observons que Suidas impute à Timée deux grands défauts : le premier est d'avoir condamné très-aigrement dans les autres les mêmes vices à quoi il était sujet ; le second d'avoir eu le cœur tout-à-fait gâté, vu les maximes qu'il propose, et les opinions qu'il insinue à ses lecteurs (44).

(I) *Longin le censure d'une chose qui ne mérite pas d'être critiquée.*] » Pour ce qui est de ce froid ou puérile dont nous parlons, Timée en » est tout plein. Cet auteur est assez » habile homme d'ailleurs ; il ne manque pas quelquefois par le grand » et le sublime : il sait beaucoup, » et dit même les choses d'assez bon » sens : si ce n'est qu'il est enclin » naturellement à reprendre les vices » des autres, quoiqu'aveugle pour » ses propres défauts, et si curieux » au reste d'étaler de nouvelles pensées, que cela le fait tomber assez » souvent dans la dernière puérilité. » Je me contenterai d'en donner ici » un ou deux exemples, parce que » Cécilius en a déjà rapporté un » assez grand nombre. En voulant » louer Alexandre le Grand, *Il a,* » dit-il, *conquis toute l'Asie en* » *moins de temps qu'Isocrate n'en* » *a employé à composer son Panégy-* » *rique.* Voilà sans mentir une comparaison admirable d'Alexandre » le Grand avec un rhéteur. Par » cette raison, Timée, il s'ensuivra » que les Lacédémoniens le doivent » céder à Isocrate, puisqu'ils furent » trente ans à prendre la ville de Messène, et que celui-ci n'en mit que » dix à faire son Panégyrique (45). » Je ne reconnais point là Longin ; je ne sais ce qu'il avait fait de son goût quand il écrivit de telles choses. Un de nos savans, bel esprit, en a jugé de cette façon. *Longin*, dit-il (46), *est un chicaneur et un faux subtil. Timée avait écrit :* Alexandre employa moins de temps à la conquête de toute l'Asie, qu'Isocrate n'en mit à achever son Panégyrique. *Longin le reprend d'avoir comparé un grand prince à un sophiste, et soutient que par cette même raison on pourrait croire* que les Lacédémoniens ont été moins vaillans (47) qu'Isocrate, puisqu'il ne lui fallut que dix ans à composer son Panégyrique, et qu'ils en mirent trente à la conquête de Messène. *Quelle conséquence ! Timée a-t-il parlé de la vaillance d'Isocrate ? Est-ce proprement comparer un orateur à un conquérant, que de comparer le temps de la composition de l'un, à celui de la conquête de l'autre ? Quoiqu'il n'y ait point de proportion entre des actions toutes différentes, s'ensuit-il qu'il n'y en ait point entre le long et le court espace de leur durée ? Ne pourrions-nous pas dire que le grand Gustave se rendit maître d'une partie de l'Allemagne en moins d'années qu'il n'en fallut à M. de Vaugelas pour traduire Quinte-Curce, au père Strada pour achever son Histoire, à Scrivérius pour nous donner son Martial* (*) ?

M. Costar n'a point marqué tous les défauts de cet endroit de Longin : il aurait pu dire qu'il y a des choses

(44) Suidas, *in* Τίμαιος, *pag.* 911.

(45) Longin, Traité du Sublime, *chap. III. Je me sers de la version de M.* Despréaux.

(46) Costar, Apologie, *pag.* 88, 89.

(47) *C'est ainsi qu'il faut traduire ; car le grec porte* κατ' ἀνδρείαν, quoad fortitudinem. *M.* Despréaux *a éclipsé cela : peut-être afin de cacher un peu la fausse pensée de* Longin.

(*) *Scaliger l'appelle quelque part dans ses épîtres,* lentulum Martialis editorem.

que l'on ne peut surpasser ou égaler sans un mérite extraordinaire, auxquelles pourtant on pourrait être inférieur sans être petit. Un prince qui subjuguerait trois royaumes en aussi peu de temps qu'il en faudrait à un géographe pour tracer trois cartes ferait sans doute une grande action; mais s'il ne gagnait qu'une province pendant que le géographe tracerait dix mappemondes, il ne serait pas permis de tirer cette conséquence, donc il est inférieur en adresse et en promptitude à ce géographe. Je dis cela pour faire voir que Longin n'a pas eu droit de conclure que la comparaison de Timée pourrait faire plus d'honneur à Isocrate qu'aux Lacédémoniens; car dix années mises à la composition d'une harangue peuvent désigner plus de lenteur que n'en désignent trente ans employés par un petit peuple à subjuguer un état voisin.

Le censeur de Timée n'a point pris garde au but des comparaisons. On les destine à faire sentir vivement la grandeur ou la petitesse des objets. Il n'y a donc rien de plus propre à être comparé à certaines choses, que ce qui en augmente l'idée le plus manifestement. Ainsi, pour bien faire connaître la rapidité des victoires d'Alexandre, il fallait les opposer à la lenteur d'un panégyriste. Considérez d'un côté les obstacles de la guerre, le grand nombre d'ennemis qu'Alexandre a combattus, la vaste étendue des pays qu'il subjugua; considérez de l'autre la facilité d'écrire un discours qu'on peut réciter dans une heure: il ne sera point possible que vous ne vous figuriez une vitesse incroyable dans ce conquérant, si vous songez qu'il n'a point mis plus d'années à ses conquêtes qu'un rhétoricien à une harangue. Un autre conquérant qui n'aurait pas subjugué en trente années autant de provinces qu'Alexandre en dix, eût été moins propre qu'Isocrate à servir de comparaison; car on est naturellement porté à imaginer une différence presque infinie entre le travail d'un rhétoricien et celui d'un conquérant. On se figure qu'il est infiniment plus facile de ranger des mots que de subjuguer des royaumes. Disons donc que Timée fut très-heureux dans son choix. Il prit ce qui pouvait frapper le plus vivement l'imagination des lecteurs. J'ai lu dans un écrivain moderne (48) que le duc de Candale et le cardinal de la Valette, généraux de l'armée de France, l'an 1637, *prirent Landrecies presque en moins de jours que Charles-Quint n'avait autrefois employé de mois pour ne la point prendre, ayant été contraint après six mois de temps d'en lever honteusement le siége.* Voilà sans doute une belle idée, grande, noble; mais je suis sûr que la promptitude d'une conquête frapperait encore plus si l'on disait: *Un fameux ingénieur avait autrefois employé autant de temps à dresser le plan de cette place, qu'ils en mirent à la prendre.* Les grands exemples ne sont pas moins favorables à Timée que les raisons. Le plus grand orateur de Rome a dit que Pompée avait terminé plus de guerres que les autres n'en avaient lu; et que jamais les voyageurs ne parcoururent tant de pays en si peu de temps qu'il en subjugua par ses victoires. *Qui sæpiùs cum hoste conflixit quàm quisquam cum inimico concertavit: plura bella gessit quàm cæteri legerunt: plures provincias confecit quàm alii concupiverunt* (49)...... *Quis unquàm aut obeundi negocii aut consequendi quæstûs studio tam brevi tempore tot loca adire, tantos cursus conficere potuit quàm celeriter Cn. Pompeio duce belli impetus navigavit* (50)? N'est-ce point comparer Pompée avec le moindre particulier qui sait lire, et avec un marchand que l'avidité du gain transporte de lieu en lieu (51)? Si la comparaison d'Alexandre avec un rhéteur, que Longin a tant blâmée, n'est point bonne, ne faudra-t-il pas que l'on condamne celle-là, qui est néanmoins admirable, et la plus propre du monde à exciter dans les esprits les idées que l'orateur avait intérêt d'y exciter? Passons à des exemples modernes.

(48) Girard, Vie du duc d'Épernon.

(49) Cicero, pro Lege Maniliâ, *folio* 104, *B.*

(50) *Idem, ibidem, D.*

(51) *Impiger extremos curris mercator ad Indos,*
Per mare pauperiem fugiens, per saxa, per igneis.
Horat., epist. I, *lib. I, vs.* 45.

Je n'allègue point ce qui fut dit de Charles VIII, qu'il courut toute l'Italie, comme un maréchal des logis, la craie à la main, et sans s'arrêter. Je vais tout droit à M. Despréaux, l'un des plus grands maîtres. Il allègue deux raisons pour s'excuser de ce qu'il ne chante point les victoires de l'an 1672 : la première est que les noms des villes que le roi conquit en Hollande sont *durs et barbares*, et *n'offrent de toutes parts que syllabes bizarres* (52) ; la seconde, que le conquérant allait si vite, que les muses ne pouvaient l'atteindre.

Encor si tes exploits, moins grands et moins rapides,
Laissaient prendre courage à nos muses timides,
Peut-être avec le temps, à force d'y rêver,
Par quelque coup de l'art nous pourrions nous sauver.
Mais dès qu'on veut tenter cette vaste carrière,
Pégase s'effarouche et recule en arrière ;
Mon Apollon s'étonne, et Nimègue est à toi
Que ma muse est encore au camp devant Orsoy (53).

M. Pellisson s'était servi de cette pensée dans son Invocation à Pégase, pièce de poésie que l'on admira extraordinairement, et où tout consiste à faire voir que les conquêtes du roi couraient avec une telle vitesse, que les poëtes ne pouvaient suivre la rapidité de ce torrent. Depuis que M. Pellisson eut employé cette idée, tant d'autres auteurs s'en sont servis, qu'elle est devenue un lieu commun. Je me souviens de l'avoir lue dans une gazette de Paris, et c'était, si je ne me trompe, lorsque M. de Guilleragues en avait la direction. Il déclara qu'il était forcé de prendre de l'avantage, c'est-à-dire de raconter par avance les victoires de sa majesté, afin de pouvoir l'atteindre en quelque sorte dans ses promptes expéditions. M. Pavillon, qui sait manier un sujet si adroitement, tourna d'une très-belle manière cette pensée, dans une ode sur la prise de Namur, l'an 1693. Notez que cette manière de louer le roi a plu à un très-bon juge de la justesse et de la délicatesse des pensées : *Vous ne savez pas peut-être*, dit-il (54), *un autre madrigal qui me plaît infiniment :*

Louis, *plus digne du trône,*
Qu'aucun roi que l'on ait vu,
Enseigne l'art à Bellone
De faire des impromptu.
C'est une chose facile
Aux disciples d'Apollon ;
Mais ce conquérant habile
A plus tôt pris une ville
Qu'ils n'ont fait une chanson.

Toutes ces pensées sont ingénieuses, continua Eudoxe ; mais la louange y est toute visible, et les auteurs font profession de louer, au lieu que celui qui dit,

Croit que l'on fait les vers comme l'on prend les villes,

n'y songe pas, ce semble : il a l'air chagrin ; il ne paraît avoir autre intention que de se tirer d'affaire : et c'est par-là que le trait de louange qu'il donne en passant est plus délicat. La conformité qui est entre ces pensées-là et le parallèle de Longin, ne nous permet pas de douter que l'approbation de Timée ne soit contenue dans ce passage du père Bouhours. Mais si quelqu'un en doutait, il le faudrait renvoyer à ces paroles formelles du même jésuite (55) : « Je » ne suis pas pour Longin ; et je le » trouve trop critique de reprocher à » Timée une puérilité sur la louange » d'Alexandre. Qui dirait de Louis-» le-Grand qu'il a conquis la pre-» mière fois la Franche-Comté en » moins de jours qu'on ne pourrait » faire son panégyrique, dirait-il, à » votre avis, une sottise ? Et si, au re-» tour d'une campagne si courte et » si glorieuse, on eût dit que ceux » qui devaient faire des complimens » à sa majesté avaient besoin de plus » de temps pour préparer leurs ha-» rangues, qu'elle n'en avait mis à » cette conquête, croyez-vous que » la pensée eût été mauvaise ? Je ne » le crois pas, répondit Eudoxe ; et » je crois pourtant que la pensée de » Timée est vicieuse, par la raison » que les harangues dont vous par-» lez ont rapport au roi et à sa con-

(52) *Cela me fait souvenir de ces deux vers :*

Ilion et Tenedos, Simoisque et Xantus et Ida
Nomina sunt ipso penè timenda sono.

C'est Laodamie qui parle ainsi dans sa lettre a Protésilas, apud Ovidium Heroid., epist. XIII, vs. 53.

(53) Despréaux, épître IV, *vs.* 20.

(54) Bouhours, Manière de bien penser dans les Ouvrages d'Esprit, *pag.* 199, 200, *édition de Hollande.*

(55) *Là même, pag.* 81, *édition de Hollande.*

» quête, et que le Panégyrique d'Iso-» crate n'en avait point à Alexandre » ni à ses victoires. » N'en déplaise à cet Eudoxe, je crois qu'il aurait mieux fait de donner son approbation sans nulle réserve. Je crois que la pensée de l'auteur grec eût eu plus de perfection, si la harangue d'Isocrate eut été le Panégyrique d'Alexandre. Il serait sorti de là une augmentation d'agrémens; mais je ne saurais convenir que le défaut d'une telle circonstance rende vicieuse la comparaison. Elle conserve sans cela une image vive de la rapidité d'Alexandre.

Je ne dois pas oublier que M. Racine doit être nécessairement pour Timée contre Longin. Lisez ce passage d'une lettre que madame de Sévigné écrivit, le 3 novembre 1677, à M. le comte de Bussy: « Vous me parlez » fort bien, en vérité, de Racine et de » Despréaux. Le roi leur dit, il y a » quatre jours: Je suis fâché que » vous ne soyez venus à cette der-» nière campagne; vous auriez vu la » guerre, et votre voyage n'eût pas » été long. Racine lui répondit: » Sire, nous n'avions que des habits » de ville, nous en commandâmes de » campagne; mais les places que vous » attaquiez furent plus tôt prises que » nos habits ne furent faits. Cela fut » reçu agréablement (56). » J'ignore si quelqu'un s'est avisé de faire usage d'une pensée de Martial. Elle concerne des copistes qui allaient plus vite que celui qui leur dictait.

Currant verba licet, manus est velocior illis:
Nondùm lingua, suum dextra peregit opus (57).

Pourquoi n'aurait-on pas dit que le bras d'un conquérant achève son œuvre avec bien plus de vitesse que la langue d'un orateur n'achève le sien.

(K) *Plutarque l'a condamné justement sur...... le lieu commun..... des présages* *.] « Et si se laisse en » beaucoup de lieux couler és sottises de Xenarchus, comme là où il » dit qu'il estime que c'estoit un » mauvais présage pour les Atheniens, que le capitaine Nicias, » ayant le nom derivé de ce mot » Nicé, qui signifie victoire, con-» tredict à l'entreprise de la Sicile; » et que par la mutilation des Her-» mes, c'est à-dire des images de » Mercure, les dieux les avertissoyent » qu'en ceste guerre là ils devoyent » recevoir et souffrir beaucoup de » maux par le capitaine des Syracu-» sains, qui avoit nom Hermocrates » fils de Hermon; et davantage qu'il » estoit vraisemblable que Hercules » portast faveur aux Syracusains, » à cause de la déesse Proserpine, » en la protection de qui est la ville » de Syracuse, pour recompense de » ce qu'elle lui bailla le chien des » enfers Cerberus: et au contraire » qu'il vouloit mal aux Atheniens, » pource qu'ils défendoyent les Eges-» tains, lesquels estoyent descendus » des Troyens, ses mortels ennemis, » à cause que pour la foy faussée, » et pour le tort que lui tenoit le roy » Laomedon, il destruisit leur ville: » mais à l'avanture avoit-il aussi bon » jugement à escrire toutes ces ga-» lanteries là, comme à reprendre » le stile de Philistus, ou à injurier » Platon et Aristote (58). » Notons en passant combien était fausse l'idée que les païens se faisaient de Dieu. Le décalogue nous enseigne que l'iniquité des pères n'influe sur les enfans, quant à la colère de Dieu, que jusques à la quatrième génération. Et voici un historien païen qui s'imagine que les Troyens attireront sur leurs protecteurs la haine d'Hercule, huit cents ans après les querelles que ce demi-dieu avait eues avec un prince troyen.

(L) *Timée...... n'était point propre au métier d'historien, et....... il aurait dû s'abstenir principalement d'exercer sa plume sur les actions d'Agathoclès.*] Sa passion la plus favorite était d'imprimer un caractère de médisance sur ses discours: il aimait naturellement à critiquer

(56) Lettres du comte de Bussy Rabutin, *tom. I, pag.* 226, *édition de Hollande.*

(57) Martial., *liv. XIV, epigr. CCVIII.*

* L'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibliothèque française*, croit que Bayle prend mal le sens de Plutarque, qui ne reprocherait à Timée que d'avoir ramassé des pointes froides et fondées sur des allusions à de purs jeux de mots. Joly ne trouve pas tout-à-fait juste la critique sur Bayle, puisque Plutarque reproche à Timée non-seulement les jeux de mots, mais aussi d'avoir compilé les bons ou mauvais présages.

(58) Plutarch., *in Niciâ, pag.* 523. *Je me sers de la version d'*Amyot. *Notez que* Longin, Traité du Sublime, *chap. III, se moque de la raison prise du nom d'Hermocrate.*

et à censurer. C'est pourquoi une histoire de sa façon n'eût jamais pu être bonne, quand même il eût possédé les autres talens qui sont nécessaires aux historiens (59). L'esprit satirique porte à supprimer les actions louables, et à ne présenter aux lecteurs que l'endroit faible, et que les mauvais côtés que l'on trouve dans chaque chose, ou que l'on y sait donner. On en use de la sorte principalement lorsqu'on parle des actions d'un homme dont on a reçu quelque offense. Il n'y avait donc point d'histoire que notre Timée fût moins capable de bien composer que l'Histoire d'Agathoclès; car il l'écrivait dans une ville où il se trouvait en exil pour avoir été chassé de sa patrie par Agathoclès. Le souvenir de cette injure et de ce dommage se présentait à tout moment pour crier vengeance aux oreilles de l'écrivain. Je vous laisse à penser si un auteur naturellement satirique pouvait en cet état-là se tenir neutre entre les bonnes et les mauvaises qualités du tyran qui l'avait banni. Ceux qui se plaisent à médire trouveraient sans doute, s'ils s'examinaient profondément, que leur humeur satirique est le fruit d'un tempérament bilieux et présomptueux. Or, comme ce tempérament excite de grands désirs de vengeance, lors même qu'on n'a été qu'un peu offensé, il faut conclure que Timée sentait une passion violente de se venger d'Agathoclès. Dès là il ne devait point le mêler dans son Histoire; il devait être très-assuré que s'il l'y mêlait il s'écarterait des lois historiques. Les personnes les plus modérées et les plus modestes auraient sujet de se défier de leur vertu en écrivant les actions d'un persécuteur. Elles devraient justement craindre que les incommodités de la proscription n'excitassent des nuages qui leur cacheraient l'état naïf des événemens, et qui par-là les empêcheraient de bien remplir les fonctions d'un historien (60). A plus forte raison faut-il craindre les illusions du ressentiment lorsqu'on ressemble à Timée. Je crois qu'il y a des gens si raisonnables, qu'ils aimeraient mieux ne rien écrire que de s'ériger en historiens dans des circonstances où ils pourraient craindre ces illusions; ils ne se contenteraient pas de laisser calmer les premiers troubles de l'âme, d'attendre que le temps eût fermé la plaie; ils renonceraient pour jamais à des écritures qui la rouvriraient infailliblement. Mais Timée n'était pas de cette trempe; et je gagerais que le seul désir de se venger d'Agathoclès l'eût déterminé à prendre la plume incessamment pour composer une histoire de Sicile. Chaque siècle peut fournir de tels exemples; je veux dire des auteurs qui n'auraient jamais songé à composer des histoires, si des mécontentemens personnels et des passions à la mode ne les y eussent déterminés. Ils n'attendent point que leur colère soit passée, comme il faudrait pour le moins qu'ils l'attendissent (61); ils écrivent dès le premier jour de leur nouvel établissement. Aussi voit-on que leurs histoires sont trop partiales, et qu'ils ajoutent leurs gloses à chaque fait qu'ils rapportent. On les prendrait pour des qualificateurs du saint-office; car ils prononcent des arrêts sur chaque action; ils décident qu'elle est faible, qu'elle est lâche, etc. Que ne donnent-ils à faire ce jugement au lecteur? Ils devraient faire un narré qui ne contînt que les principes ou que les prémices du raisonnement; le lecteur tirerait lui-même la conclusion, soit qu'il s'agît de blâmer, soit qu'il s'agît de louer. Il suffit donc de bien exposer les faits : les sentences en ce genre-là doivent être ménagées tout comme celles qu'on nomme maximes : elles ne doivent pas se montrer hors d'œu-

(59) *Conférez avec ceci la remarque* (D) *de l'article* Rémond, *tom. XII*, *pag.* 504.

(60) *Voyez la remarque* (B) *de l'article* Hall (Richard), *tom. VII*, *pag.* 490.

(61) *Il faudrait qu'ils se souvinssent de ce beau précepte :*

Ne frena animo permitte calenti,
Da spatium tenuemque moram : malè cuncta ministrat
Impetus. . . . .

Stat. Theb., lib. X, vs. 697.

Mais peut-être craindraient-ils de ne savoir pas écrire, s'ils attendaient qu'ils fussent de sens rassis : peut-être s'imaginent-ils que la colère leur donne le talent qu'ils n'avaient pas.

Si natura negat facit indignatio versum,
disait Juvénal *dans sa* Ire. satire, *vs.* 79.

vres ou en relief, il faut les incorporer dans la narration, comme on l'a dit ci-dessus (62). Il y a bien des histoires modernes où il manque au titre l'épithète de *critique*. Ce sont des ouvrages où l'on ne fait que critiquer, et où l'on engage même quelquefois une dispute réglée. On narre et puis on réfute alternativement.

(62) *Dans la remarque* (C) *de l'article* THÉON, *ci-dessus, pag.* 103.

TIMÉSIUS (A) a été un homme de conséquence dans Clazomène sa patrie. Il y possédait une telle autorité, qu'il y faisait tout ce qu'il voulait; et comme il avait rendu beaucoup de services à la république, il ne croyait pas être devenu odieux par son grand crédit. Il fut assuré du contraire, lorsque, passant par un lieu où quelques petits enfans se divertissaient à jouer aux osselets, il entendit ce qu'ils disaient. Il s'agissait de faire sauter un osselet hors d'un trou : la chose paraissait si malaisée, que la plupart de ces enfans dirent qu'elle ne se ferait pas; mais celui qui devait jouer en jugea d'une autre manière, *Plût à Dieu*, dit-il, *que je fisse sauter la cervelle de Timésius, comme je ferai sauter cet osselet.* Timésius ne douta plus qu'il ne fût extrêmement haï dans la ville; et, dès qu'il fut de retour chez lui, il raconta à sa femme ce qu'il venait d'ouïr, et lui ordonna de plier bagage et de le suivre, et sortit hors de Clazomène (*a*). Je croirais volontiers que ce fut depuis ce temps-là qu'il entreprit de conduire une colonie dans la Thrace, et de rebâtir Abdère. Nous avons vu ailleurs (*b*) que son dessein ne réussit pas, et qu'il fut chassé par les Thraces avant que d'avoir mis en ordre ce nouvel établissement. Les Téiens, qui dans la 59e. olympiade abandonnèrent leur ville, réussirent incomparablement mieux que lui dans le dessein de bâtir Abdère. Ils conservèrent pour lui tant de respect, qu'ils l'honorèrent comme un héros (*c*). Il éprouva qu'on lui avait répondu juste, lorsqu'il avait consulté l'oracle touchant le dessein de conduire une colonie, *Cherchez*, lui répondit-il, *des essaims d'abeilles, vous aurez abondance de guêpes* (*d*). Le mal fut qu'au lieu de faire comme les abeilles de Virgile, qui chassent les frelons (*e*), les guêpes le contraignirent à déguerpir.

(*a*) Plutarch. Præc. Reip. ger., *pag.* 812.
(*b*) *Dans l'article d'*ABDÈRE, *tome Ier.*

(*c*) Hérodot., *lib. I, cap. CLXVIII.*
(*d*) Plut., de Amicor. multitud., *pag.* 96.
Ignavum fucos pecus à præsepibus arcent.
(*e*) Virgil. Georg., *lib. IV, vers.* 168.

(A) *Timésius.*] Je lui donne le nom qu'Hérodote lui a donné, et non pas celui de *Timésias* qui lui est donné par Plutarque. J'ai remarqué ailleurs (1) qu'un fort savant homme l'a appelé Tisamènes, et qu'apparemment par une faute d'impression il lui attribue d'avoir chassé les Thraces (2). Un autre a dit qu'il fut chassé par les Téiens; j'ai aussi relevé cela (3).

(1) *Dans l'article* ABDÈRE, *tom. I, pag.* 40, *remarque* (K).
(2) *Ibidem, pag.* 35, *remarque* (B).
(3) *Ibidem, pag.* 35 *remarque* (C).

TIMOLÉON, général des Corinthiens, a été l'un des plus grands hommes de l'ancienne Grèce. On aurait pu l'appeler le fléau des tyrans; car sa principale inclination, et sa principale occupation, furent de punir les usurpateurs de la puissance sou-

veraine, et de maintenir ou de rétablir la liberté. S'il combattit les tyrans, ce ne fut pas pour se défaire de ses compétiteurs et pour s'emparer de l'autorité illégitime dont il les voulait dépouiller; on ne trouve que trop de tels ennemis des usurpateurs. Pour lui, il ne travaillait qu'en faveur des peuples. Il porta si loin son zèle pour les intérêts de sa patrie, qu'il fit mourir Timophanes, son frère aîné (A), après avoir vu que ses remontrances et ses prières étaient incapables de le convertir. Il faut savoir que Timophanes s'était érigé en tyran dans la ville de Corinthe. Sa mort eut des suites bien désagréables à Timoléon. Il y eut des gens qui se plurent à la lui reprocher comme un exécrable parricide, et sa mère le chargea de malédictions (B). Cela le mit au désespoir : il voulut se faire mourir; et lorsqu'enfin ses amis lui eurent fait prendre une autre résolution, il renonça au public, et se confina dans une morne solitude. Il y passa vingt années, et apparemment il y eût passé toute sa vie, s'il ne se fût présenté une occasion de remettre en liberté la ville de Syracuse. Cette ville opprimée sous la tyrannie de Denys eut recours aux Corinthiens. Ceux-ci résolurent de la secourir, et donnèrent à Timoléon le commandement des troupes qu'ils destinèrent à cela. Il fit ce voyage sous des auspices très-favorables (C) : mais il eut beaucoup de difficultés à vaincre pour débarquer en Sicile; car Icètes, tyran de Léonte, qui avait fait mine de concourir avec les Corinthiens pour la liberté de Syracuse, et qui dans le fond ne songeait à détrôner Denys que pour devenir le maître de cette ville-là, s'était joint avec les Carthaginois et occupait tous les passages. Il tenait Denys assiégé dans la forteresse de Syracuse, et il avait déjà pris le reste. Nonobstant ces embarras, Timoléon inventa des ruses pour prendre terre en Sicile; il défit l'armée d'Icètes, et peu après il se vit maître de la citadelle de Syracuse, et ensuite de toute la ville : la citadelle tomba entre ses mains, parce que Denys la lui livra avec sa personne (*a*); et il prit la ville d'assaut sans qu'aucun de ses soldats y fût tué ni blessé. Il fit raser la forteresse, afin que les habitans se persuadassent que la liberté qu'ils venaient de recouvrer serait de longue durée; et après avoir travaillé heureusement à rétablir le bon ordre dans cette place, il s'appliqua à redonner leur première liberté à toutes les villes de Sicile qui gémissaient sous des tyrans. Il contraignit Icètes à renoncer à l'alliance des Carthaginois, et à vivre en homme privé dans la ville des Léontins. Il obligea Leptine, tyran d'Apollonie, à se rendre, et il l'envoya à Corinthe. Il remporta une victoire signalée sur les Carthaginois. Il punit la perfidie d'Icètes, qui avait eu de nouvelles liaisons avec eux (D). Il défit Mamercus, tyran de Catane, et le poursuivit jusque dans Messine, où le tyran Hippon lui avait donné retraite. Il assiégea cette place, et il eut

(*a*) *Il fut envoyé à Corinthe : mais on ne peut pas dire, comme* Moréri, *que ce fut après que Timoléon l'eût vaincu; car Denys ne résista point à Timoléon.*

la joie de faire tomber entre ses mains ces deux tyrans (E). Tant d'actions glorieuses ne lui inspirèrent point l'envie de dominer : il se réjouit au contraire de ce qu'il y eut dans Syracuse quelques personnes qui le mirent en justice (F). Il passa le reste de ses jours dans cette ville (G), et y reçut toutes les marques de gratitude qu'il méritait : il y jouit réellement des avantages de la domination (H), sans perdre la gloire de n'avoir agi que pour l'affranchissement du peuple, et sans s'exposer à l'envie des esprits républicains. Ses funérailles furent magnifiques. Il ne faut pas oublier l'aveu qu'il fit que ses grands exploits étaient l'ouvrage des dieux (I), une grâce de la fortune, un bonheur, et non pas l'ouvrage de sa prudence (*b*). Cela nous donnera lieu de rapporter quelques recueils qui concernent ce que les anciens ont dit sur l'influence de la fortune (K), et nous réfuterons en particulier ceux qui soutiennent qu'il n'y a point d'autre source du bonheur que la prudence, ni d'autre source du malheur que l'imprudence. Mais il ne faut pas s'imaginer que je réfute cela par des raisons qui ne puissent être contestées. Il n'est point possible dans un sujet comme celui-là de mener les gens jusqu'à l'évidence, ou jusques à la démonstration. On n'y trouve tout au plus que de grandes probabilités; et ce n'est pas une petite objection contre le parti que je défends, que de dire que le cardinal de Richelieu, dont les lumières étaient prodigieuses, n'admettait point d'autre cause du malheur que l'imprudence (L).

(*b*) *Tiré de* Plutarqne, *dans la* Vie de Timoléon.

(A) *Il fit mourir Timophanes, son frère aîné.*] Il ne mit point lui-même la main au sang de son frère, mais il fut pourtant l'un des vrais auteurs de ce meurtre : car voici de quelle manière cela se passa. Timoléon lia la partie avec deux hommes, dont l'un, nommé Eschyle, était frère de la femme de Timophanes, l'autre était un devin qui avait nom Satyrus (1). Ils furent tous trois trouver le tyran, et tâchèrent pour la dernière fois de l'induire à rendre au peuple la liberté. Il se moqua d'eux d'abord, et puis il se mit bien en colère. Là-dessus Timoléon se mit un peu à l'écart, et se couvrit le visage, et pleura pendant que les deux autres tuèrent Timophanes (2). Voilà le narré de Plutarque : généralement parlant il est conforme à celui de Cornélius Népos (3). Mais Diodore de Sicile raconte que ce fut Timoléon qui tua son frère (4). Notez une différence entre Cornélius Népos et Plutarque. Le premier dit que Timoléon s'associa avec son beau-frère; l'autre dit qu'il s'associa avec le beau-frère de Timophanes. Disons cela plus clairement. Cet associé, selon Plutarque, était frère de la femme de Timophanes (5); mais selon Cornélius Népos, il était marié avec une sœur de Timophanes et de Timoléon. *Per aruspicem communemque affinem cui soror exiisdem parentibus nata, nupta erat, fratrem tyrannum interficiendum curavit* (6). M. Moréri a fait ici une faute. Timoléon, dit-il, *consentit que Satyrus, qui avait épousé leur sœur, fît perdre la vie à ce nouveau tyran.* Il cite Diodore de Sicile et Plutarque : le premier ne parle point de cela; l'autre ne dit point que Sa-

(1) *C'est ainsi que* Théopompus *le nomme; mais* Éphorus *et* Timée *le nomment Orthagoras.* Plut., *ubi infrà.*

(2) *Tiré de* Plutarque, *dans la* Vie de Timoléon, *pag.* 237.

(3) Cornel. Nepos, *in* Vitâ Timoleontis, *c. I.*

(4) Diodor. Siculus, *lib. XVI, cap. LXVI.*

(5) Ἀδελφὸν ὄντα τῆς Τιμοφάνους γυναικός. *Fratrem uxoris Timophanis.* Plut., *in* Vitâ Timoleontis.

(6) Cornel. Nepos, *in* Vitâ Timoleontis, *c. I.*

tyrus fût parent ou allié de Timoléon : il le nomme seulement devin. Et quant au second complice, il le nomme Eschylus, et le fait frère de la femme de Timophanes. Il serait possible que le même Eschyle eût épousé une sœur de Timophanes, et fût frère de la femme de Timophanes. Sur ce pied-là Cornélius Népos et Plutarque auraient tous deux raison ; mais ils auraient supprimé chacun une partie de l'alliance.

(B) *La lui reprocher comme un exécrable parricide, et sa mère le chargea de malédictions.*] Donnons à ce fait toute l'étendue que Plutarque lui a donnée. *Ceux qui ne pouvoyent vivre en estat de liberté populaire, et qui avoyent de tout temps accoustumé de se renger à l'entour des seigneurs, et leur faire la cour, firent semblant d'estre bien aises de la mort du tyran : toutesfois en reprochant continuellement à Timoléon qu'il avoit commis un parricide execrable et abominable aux dieux et aux hommes, firent tant qu'ils lui en imprimerent au cœur un regret de l'avoir fait : et davantage estant averti que sa mere mesme le portoit fort impatiemment, et qu'elle en jettoit contre lui des paroles effroyables à ouïr et des maledictions horribles, il s'en alla vers elle pour la cuider reconforter ; mais elle ne le voulut jamais voir, ains lui fit fermer sa porte. Adonc estant outré de douleur et troublé en son entendement, il lui prit soudainement volonté de se faire mourir en s'abstenant de manger ; mais ses amis ne l'abandonnerent point en ce desespoir, ains le presserent tant et par remonstrances et par prieres, qu'ils le contraignirent de manger. Parquoi il prit alors resolution de vivre desormais aux champs en solitude, et quitter de tout poinct l'entremise du gouvernement des affaires publiques : de maniere qu'au commencement il ne venoit pas seulement en la ville, ains, evitant toutes compagnies, se tenoit és plus solitaires et plus esgarez endroits des champs, où il ne faisoit autre chose que vaguer tantost ici tantost là, et se consumer de melancholie* (7)....... *Soit que ce fust le regret qu'il sentoit en son cœur de la mort de son frere, ou la honte qu'il avoit de se trouver devant sa mere. Quoi que ce fust, cela lui rompit et abatit tellement le cœur, que vingt ans depuis il ne se mesla d'affaire quelconque honorable ne publique* (8). Cornélius Népos a dit à peu près la même chose (9) ; mais Diodore de Sicile ne parle point de cette longue mélancolie de Timoléon ; et au contraire il nous fait entendre qu'il se passa peu de temps entre la mort de Timophanes et l'expédition de Syracuse (10). Il dit qu'aussitôt que Timoléon eut tué son frère il s'éleva un grand tumulte ; une partie des habitans demandèrent que le meurtrier fût puni, les autres voulaient qu'on lui donnât les éloges qui étaient dus aux personnes qui massacraient les tyrans. Cette dispute fut renvoyée à la décision du sénat : on agita la question de part et d'autre ; il se présenta des avocats pour et contre Timoléon : les juges n'avaient encore rien prononcé, lorsque les ambassadeurs de Syracuse se présentèrent pour demander du secours aux Corinthiens. Le sénat ordonna que Timoléon serait envoyé à Syracuse, et que s'il s'acquittait bien de sa charge on le traiterait comme un meurtrier de tyran, mais que s'il ne s'en acquittait pas bien on le traiterait comme un meurtrier de son frère. Je m'en vais encore citer Plutarque, afin de faire sentir par un bon exemple combien les meilleurs historiens savent pervertir les caractères les plus essentiels d'un fait. Voilà Diodore de Sicile qui nous assure que le sénat de Corinthe ne donna à Timoléon le commandement des troupes que sous une condition incommode, c'est que son procès criminel serait jugé, ou à son absolution, ou à sa condamna-

(7) Plutarque, *dans la* Vie de Timoléon, *pag.* 238. *Je me sers de la version d'*Amyot.

(8) *Là même.*

(9) *Hoc præclarissimum ejus factum non pari modo probatum est ab omnibus. Nonnulli enim læsam ab eo pietatem putabant : et invidiâ laudem virtutis obterebant. Mater verò post id factum, neque domum ad se filium admisit, neque aspexit, quin eum* fratricidam impiumque *detestans compellaret. Quibus rebus ille adeò est commotus, ut nonnunquàm vitæ finem facere voluerit, atque ex ingratorum hominum conspectu morte decedere.* Corn. Nepos, *in* Vitâ Timoleontis, *c. I.*

(10) Diodorus Siculus, *lib. XVI, cap. LXVI.*

tion, selon qu'il s'acquitterait de sa charge ou bien ou mal. Mais Plutarque ne rapporte pas ainsi la chose : il dit que Timoléon fut élu général absolument, et sans condition, par les suffrages du peuple, après quoi *Teleclides, qui estoit celui qui pour lors avoit plus d'autorité et de credit és affaires de Corinthe, se dressant en pieds devant tout le peuple, fit un preschement à Timoleon, par lequel il l'exhorta de se porter en homme de bien et vaillant capitaine en ceste charge : car si tu t'y portes bien, dit-il, nous ferons jugement de toi, que tu auras occis un tyran : et si tu t'y portes mal, nous jugerons que tu auras tué ton frere* (11). Ce ne sont pas de petites variations, mais des narrés essentiellement différens, et comme disaient les Latins, *toto cœlo diversi*. On ne peut disculper l'un et l'autre de ces deux historiens; il faut que l'un d'eux soit tombé dans une insigne bévue.

(C) *Sous des auspices très-favorables.*] Je ne parle point du bon présage qu'il eut à Delphes : on le peut lire dans Moréri. Mais en voici d'autres : *Quand les vaisseaux furent prests, et que les soudards eurent tout ce qui leur faisoit besoin pour partir, les religieuses de la déesse Proserpine dirent avoir eu une vision la nuict en dormant, par laquelle les déesses Ceres et Proserpine leur estoyent apparuës, accoustrées comme pour voyager, et leur dirent qu'elles vouloyent aller avec Timoleon en la Sicile. A ceste cause les Corinthiens equiperent une galere laquelle ils appelerent la galere de Ceres et de Proserpine* (12).... *Quand* Timoleon *fut au large en pleine mer, ayant le vent en pouppe, la nuict il lui fut avis que le ciel soudainement se fendit, et que de celle ouverture il s'espandit en l'air au dessus de sa navire une grande quantité de feu fort clair et fort apparent à voir, duquel il se fit comme une torche ardente semblable à celles dont on use és ceremonies des mysteres. Ceste torche les accompagna et guida tout au long du voyage, et à la fin alla fondre et disparoir au propre endroit de la coste de l'Italie, où les pilotes avoyent deliberé d'arriver. Les devins enquis sur la signification de ce présage, respondirent que ceste apparition miraculeuse tesmoignoit ce que les religieuses de Ceres avoyent songé, et que les déesses favorisantes à l'entreprise avoyent montré le chemin par ceste lumiere envoyée du ciel : pour autant que l'isle de la Sicile est sacrée et dediée à la deesse Proserpine, mesmement que l'on conte que le ravissement d'elle y fut fait, et que la seigneurie luy en fut baillée en don nuptial au jour de ses nopces* (13). Ce narré de Plutarque aurait pu être plus net ; mais néanmoins on y trouve assez clairement, lorsqu'on en pèse les circonstances, que tout cela ne fut qu'un songe, et qu'il n'y eut point de feu actuel qui marchât devant la flotte comme un guide. Ainsi on ne pourrait point faire parallèle entre cette aventure et la colonne qui marchait devant les Israélites, ou l'étoile qui mena les mages à Béthléem.

(D) *Il punit la perfidie d'Icètes, qui avait eu de nouvelles liaisons avec* les Carthaginois.] La gloire de Timoléon souffrit ici quelque tache ; car il permit qu'on poussât trop loin la vengeance, et que l'on usât de cruauté envers des personnes qu'il eût mieux valu exempter du châtiment. Servons-nous des paroles du Plutarque d'Amyot : « Peu de » jours aprés, Timoleon menant » son armée devant la ville des » Leontins, y prit Icetes vif, avec son » fils Eupolemus et le général de » sa chevalerie, qui lui furent li- » vrez entre les mains par ses sou- » dards mesmes. Si furent Icetes et son » fils punis de mort, comme trais- » tres et tyrans ; et Euthydemus, » quoi qu'il fut vaillant homme et » hardi à la guerre, ne trouva non » plus de misericorde pour quelque » injurieuse parole qu'on le char- » gea d'avoir dit contre les Corin- » thiens. Car on dit que quand ils vin- » drent prémierement de leur païs » en la Sicile, pour y faire la guerre » aux tyrans, en une harangue qu'il » fit devant les Leontins, il dit en-

(11) Plutarque, *dans la* Vie de Timoléon, *p.* 238, 239, *version d'*Amyot.

(12) *Le même, là même.*

(13) *Là même, pag.* 239.

» tre autres choses, qu'il ne se faloit
» point estonner ni effroyer, si

» *Dehors estoient femmes corinthiennes* (*).

» Voilà comment la plupart des hommes bien souvent s'offense plus pour de mauvaises paroles, que pour de mauvais effets, et portent plus patiemment un dommage qu'ils ne font une injure, et pardonne lon aux ennemis quand ils se revengent de fait, comme ne pouvans faire de moins, mais les paroles injurieuses semblent proceder d'une haine et d'une malignité trop excessive. Au demeurant retourné que fut Timoleon à Syracuse, les Syracusains mirent en justice les femmes d'Icetes et de son fils, et leurs filles, lesquelles, leurs procès fait, furent par sentence du peuple condamnées à la mort. C'est de tous les actes de Timoleon, celui qui me semble le plus desagreable : car s'il eust voulu, il eust bien peu empescher que ces pauvres femmes ne fussent point mortes : mais il ne s'en soucia point, et les abandonna au courroux de leurs citoyens, qui voulurent venger sur elles les torts qu'on avoit faits à Dion, après qu'il eut chassé le tyran Dionysius : car ce fut Icetes qui fit noyer dedans la mer Arete, femme de Dion, sa sœur Aristomache et son fils qui estoit encore petit enfant, comme nous avons escrit ailleurs en la vie de Dion (14). » La réflexion de Plutarque, sur la faiblesse qu'ont les hommes de pardonner plus malaisément une parole offensante qu'une action injurieuse, est fort sensée.

(E) *Il eut la joie de faire tomber entre ses mains* Hippon et Mamercus.] Ils firent tous deux une malheureuse fin. Hippon, voyant Messine assiégée par mer et par terre, se mit dans un vaisseau pour s'évader : *Mais il fut pris à la sortie; et les Messaniens l'ayant entre leurs mains firent venir les enfans de l'escole au theatre, pour y voir un des plus beaux spectacles qu'ils eussent sceu voir, c'est assavoir la punition du tyran, lequel fut fouetté publiquement, et puis exécuté à mort. Quant à Mamercus, il se rendit lui mesme à Timoleon pour estre jugé par les Syracusains, pourvu que Timoleon ne fust point son accusateur. Si fut mené à Syracuse, là où il essaya de prononcer devant le peuple une harangue qu'il avoit de longue main propensée et composée; mais voyant que le peuple crioit et faisoit un grand bruit pour ne le point ouïr, et qu'il n'y avoit point d'apparence qu'il fust pour lui pardonner, il se prit à courir à travers le theatre, et alla donner de la teste tant qu'il peut, contre un des degrez où l'on se sied au theatre, cuidant se froisser toute la teste pour mourir promptement; mais il n'eut pas l'heur de pouvoir ainsi mourir; car il fut pris estant encore vif, et puni de la mesme peine dont on punissoit les brigands et les larrons* (15). N'oublions pas que Mamercus était poëte, et qu'il avait irrité les Syracusains par des vers piquans. Laissons parler le traducteur de Plutarque (16) : « La commune de Syracuse supportoit mal patiemment quelques traits de moquerie que leur faisoyent et disoyent les tyrans : car Mamercus entre autres estimant beaucoup de soi, pour ce qu'il savoit faire des vers, et composoit quelques tragœdies, ayant eu en quelques rencontres avantage sur les estrangers que les Syracusains entretenoyent à leur soulde, en faisant grande gloire, et en dediant les boucliers qu'il avoit gagnez sur eux au Temple des Dieux, y ajouta ces vers piquans, en mespris et moquerie des vaincus :

» *Ces beaux pavois de pourpre coulourez,*
» *D'yvoire et d'or richement labourez,*
» *Nous les avons gaignez par force, et pris*
» *Avec boucliers de bien fort petit pris.* »

Voici un poëte dont Vossius ne fait point mention. Le jésuite Hiérôme Ragusa ne l'oublie pas dans ses Éloges des anciens Siciliens (17); mais au lieu de nous renvoyer à Plu-

(*) *C'est le commencement de la tragédie de Médée, d'Euripide.*

(14) Plutarque, *dans la* Vie de Timoléon, *pag.* 252.

(15) *Là même.*

(16) *Là même, pag.* 251.

(17) *Mamercus quoque poëtarum Siculorum gloriâ effulsit. Ex Johanne Vigintimillio in Tabulâ Poëtarum Siculorum.* Hier. Raguza, *in* Elogiis Siculorum, *pag.* 178.

tarque, il ne cite que Jean Vintimille.

(F) *Il se réjouit .... de ce qu'il y eut dans Syracuse quelques personnes qui le mirent en justice.*] Ce fut, ce me semble, le plus bel endroit de sa vie : rapportons-le sans rien retrancher des paroles de Plutarque. *Pour ce qu'il est, par maniere de dire, necessaire que non seulement toutes alouettes ayent la houpe sur la teste, comme dit Simonides, ains aussi qu'en toutes villes regies par police populaire, il y ait des calomniateurs, il s'en trouva deux à Syracuse de ceux qui avoyent accoustumé de harenguer devant le peuple, qui s'attacherent à Timoleon, dont l'un s'appelloit Laphystius, et l'autre Demænetus, desquels comme Laphystius lui donna assignation à certain jour pour venir respondre devant le peuple à quelque cas, dont il pretendoit le convaincre, ses citoyens se mutinerent et ne voulurent point que cest ajournement eust lieu : mais lui les appaisa en leur remonstrant qu'il avoit pris tant de peines et de travaux, et s'estoit exposé à tant de dangers, afin que quiconque voudroit des Syracusains peut librement user de la franchise et liberté des loix. Et une autre fois Demænetus en pleine assemblée du peuple ayant repris et blasmé plusieurs choses par lui faites pendant qu'il estoit capitaine, Timoleon ne respondit rien à cela, ains seulement dit au peuple, qu'il rendoit graces aux dieux de ce qu'ils lui avoient concedé ce qu'il leur avoit souventes fois requis et demandé en prieres : c'est qu'il peust une fois voir les Syracusains en pleine franchise et liberté de pouvoir dire tout ce que bon leur sembleroit* (18). Ceux qui aimeront mieux le latin de Cornélius Népos que le français d'Amyot n'auront qu'à lire la note (19).

(G) *Il passa le reste de ses jours dans* Syracuse.] Il n'y a rien de plus extraordinaire qu'un grand homme qui sait jouir tranquillement de sa gloire sans aspirer à de nouvelles dignités. La plupart de ceux qui parviennent à une haute réputation, et à une grande autorité, ont l'imprudence de vouloir monter plus haut, et ils s'exposent par ce moyen à des traverses mortifiantes, et surtout dans les états populaires. Timoléon fut plus sage : *Il ne retourna onques puis à Corinthe, ains en fit venir sa femme et ses enfans, et ne s'entremesla point des troubles qui depuis sourdirent entre les Grecs, ni ne s'exposa point à l'envie de ses citoyens, à laquelle la pluspart des gouverneurs et capitaines vont donner de la teste ordinairement par une trop grande et insatiable convoitise d'honneurs et d'autorité : ains se tint le reste de ses jours en Sicile, jouissant des biens que lui-mesme avoit produits, desquels le principal et le plus grand estoit de voir tant de villes et tant de miliers d'hommes heureux par son moyen* (20).

(H) *Il y jouit réellement des avantages de la domination.*] Si nous en croyons Cornélius Népos, la conduite de Timoléon fut celle d'un habile homme : il se dépouilla volontairement de l'autorité, et il s'acquit par ce moyen une puissance mieux affermie que celle des rois : *Quum tantis esset opibus, ut etiam invitis imperare posset, tantùm autem haberet amorem omnium Siculorum, ut nullo recusante regnum obtineret, maluit se diligi quàm metui. Itaque, cùm primùm potuit, imperium deposuit, et privatus Syracusis, quod reliquum vitæ fuit, vixit. Neque verò id imperitè fecit. Nam quod ceteri reges imperio potuerunt, hic benevolentiâ tenuit. Nullus honos huic defuit : neque posteà Syracusis res ulla gesta est publica, de quâ priùs sit*

(18) Plutarque, *dans la* Vie de Timoléon, *pag.* 253.

(19) Huic quidam Laphystius homo petulans, et ingratus vadimonium cùm vellet imponere, quòd *cum illo se lege agere* diceret, et complures concurrissent, qui procacitatem hominis manibus coërcere conarentur : Timoleon oravit omnes, *ne id facerent, namque id ut Laphystio ceterisque liceret, se maximos labores summaque adiisse pericula. Hanc enim speciem libertatis esse, si omnibus quod quisque vellet, legibus experiri liceret.* Idem, cùm quidam Laphystii similis, nomine Demænetus, in concione populi, de rebus gestis ejus detrahere cœpisset, ac nonnulla inveheretur in Timoleonta, dixit : *Nunc demùm se voti esse damnatum; namque hæc à diis immortalibus semper precatum, ut talem libertatem restituerint Syracusanis, in quâ cuivis liceret, de quo vellet, impunè dicere.* Cornel. Nepos, *in* Vitâ Timoleontis, *cap. IV.*

(20) Plutarque, *dans la* Vie de Timoléon, *pag.* 253.

decretum, quàm Timoleontis sententiâ cognitâ. Nullius unquàm consilium non modò antelatum, sed ne comparatum quidem est. Neque id magis benevolentiâ factum est quàm prudentiâ (21). Cet historien ajoute que Timoléon étant devenu aveugle, ne discontinua point de rendre service au public : il se faisait porter en litière dans l'assemblée, et sans descendre il disait son sentiment; rapportons ce fait un peu au long après Plutarque. « C'estoit aussi une « chose belle à voir ce qu'ils faisoyent » pour l'honnorer en leurs assem» blées de conseil. Car s'il estoit ques» tion de quelque affaire de peu de » consequence, ils le jugeoyent et des» pechoyent eux-mesmes tous seuls : » mais si c'estoit quelque matiere qui » requist plus grande deliberation, » ils le faisoyent appeller, et lui s'en » alloit dedans sa litiere à travers la » place, jusques au theatre où se te» noit l'assemblée du peuple, et y » entroit tout ainsi qu'il estoit assis » dedans sa litiere, et là le peuple » tout d'une voix le saluoit, et lui » leur rendoit aussi leur salut : et » aprés avoir donné quelque espace » de temps à ouïr les louanges et be» nedictions que toute l'assemblée » lui donnoit, on lui proposoit l'af» faire dont il estoit question, et lui » en disoit son avis, lequel estant » passé par les voix et suffrages du » peuple, ses serviteurs le rame» noyent de rechef en sa litiere à tra» vers le theatre, et les citoyens le » recevoyent quelque temps avec ac» clamations de joye et battemens de » mains, puis se remettoyent comme » devant à despescher le reste des af» faires publiques par eux-mesmes » (22). »

(I) *Il ne faut pas oublier l'aveu qu'il fit que ses grands exploits étaient l'ouvrage des dieux.*] « Et en ses » missives familieres qu'il escrivoit à » ses amis à Corinthe, et en quel» ques harengues qu'il fit devant le » peuple de Syracuse, il dit par plu» sieurs fois qu'il rendoit graces à » Dieu de ce qu'ayant voulu sauver » et delivrer de servitude la Sicile, » il lui avoit pleu se servir de lui, et » en donner le titre à son nom. Et » ayant fait bastir dedans sa maison » un temple, il le dedia à la fortune » et lui sacrifia : et qui plus est, » consacra et dedia toute sa maison » à la sacrée fortune (23). » Cornélius Népos raconte la même chose. *Nihil unquàm neque insolens, neque gloriosum, ex ore ejus exiit : qui quidem, cùm suas laudes audiret prædicari, nunquàm aliud dixit, quàm se eâ re maximas diis gratias agere atque habere, quòd, cùm Siciliam recreare constituissent, tùm se potissimùm ducem esse voluissent. Nihil enim rerum humanarum sine deorum numine agi putabat. Itaque suæ domi sacellum* αὐτοματίας *constituerat, idque sanctissimè colebat* (24).

Cette chapelle qu'il fit bâtir à la Fortune dans sa maison, et le culte exact qu'il rendait à cette divinité, nous doivent faire juger qu'il parlait selon sa persuasion, quand il n'attribuait pas à sa prudence, mais à la faveur céleste, les heureux succès de ses entreprises. Il est d'ailleurs très-probable que tous ceux qui faisaient de tels aveux n'avaient point en vue les devoirs de la religion, je veux dire la gratitude avec laquelle nous devons attribuer notre bonheur à la Providence divine, et non pas à notre sagesse. Plusieurs n'ont parlé ainsi que par politique, soit qu'ils voulussent apaiser leurs envieux, soit qu'ils voulussent inspirer plus de confiance à leurs amis (25). Faisons parler un homme qui savait faire des réflexions judicieuses. *Le plus grand obstacle*, dit-il (26), *que les fondateurs des sectes et des empires aient trouvé à leurs desseins, c'est l'aversion naturelle que les hommes ont pour se soumettre les uns aux autres, pour reconnaître quelque supériorité de mérite ou de lumière. C'a été de tout temps parmi eux un moyen certain d'être exclu de toute sorte de prééminence, que de témoigner d'en prétendre quel-*

(21) Cornel. Nepos, *in* Vitâ Timoleontis, *cap. III.*

(22) Plutarque, *dans la* Vie de Timoléon, *pag.* 254.

(23) *Là même, pag.* 253.

(24) Cornel. Nepos, *in* Vitâ Timoleontis, *cap. IV.*

(25) Plutarque, *in* Præceptis Reip. gerendæ, *pag.* 816, *où il parle nommément de Timoléon.*

(26) *L'abbé* de Saint-Réal, de l'Usage de l'Histoire, *discours VII, pag. m.* 223.

qu'une, ou de croire la mériter. Aussi ces grands hommes se sont bien gardés de parler jamais des qualités extraordinaires qu'ils avaient reçues de la libéralité de la nature. Ils s'en sont toujours servis avec tant de circonspection, que pendant que tous les autres les admiraient, ils semblaient être seuls à les ignorer... (27) *Mais le plus heureux artifice dont ils se soient servis, pour ne pas irriter l'orgueil des hommes et leur indépendance naturelle, en les asservissant, c'est, quand ces célèbres imposteurs ont donné lieu au peuple d'attribuer tout ce qu'il y avait en eux d'excellent et au-dessus de lui, de l'attribuer à quelque communication secrète qu'ils avaient avec les dieux. Par cette adresse, tout ce qu'ils avaient de grand n'a plus choqué personne, parce que cela n'a plus été regardé dès lors comme un mérite personnel, ce que naturellement on n'aime pas à reconnaître, mais seulement comme l'effet du bonheur et du hasard, ou de la faveur du ciel, qui se répand également sur les dignes et sur les indignes, ce qui ne rabaisse ni les uns ni les autres....* (28) *C'est sur ce même fondement que Cicéron se trouvant un jour obligé d'entrer dans le détail de toute sa conduite contre Catilina, pour justifier quelqu'un qu'on accusait d'avoir trempé dans sa conjuration; et ce grand orateur voyant bien qu'un récit si glorieux pour lui était plus propre dans sa bouche à aliéner l'esprit de ses auditeurs qu'à les gagner, il crut devoir essayer de leur rendre ce récit moins odieux, en rejetant, dès l'entrée, sur une inspiration céleste tout ce qu'il avait fait de merveilleux dans cette occasion* (*). O dieux, *s'écrie-t-il d'abord dans cette pensée*, dieux immortels (car je veux vous rendre ce qui vous appartient, et je ne saurais présumer si fort de ma capacité que de croire que j'aie pu de moi-même pourvoir à tant d'accidens, si grands, si différens, si imprévus, qui accompagnèrent l'affreux orage dont cet état fut agité)! oui, c'est vous qui répandîtes dans mon âme ce désir ardent de conserver ma patrie; vous qui me retirâtes de tout autre soin pour m'appliquer uniquement au salut de la république; c'est vous enfin qui portâtes dans mon esprit des lumières si extraordinaires à travers toutes les ténèbres de mes erreurs et de mon ignorance.

Si ces pensées de l'abbé de Saint-Réal sont judicieuses, celles de Costar ne le sont pas moins, lorsqu'il recherche les raisons pourquoi Sylla se voulut donner le surnom d'Heureux. Il n'approuve point le sentiment de Girac, qui avait parlé ainsi : « A la » vérité, c'était une modération à » un capitaine si illustre d'attribuer » à la fortune tant de grandes vic- » toires qu'on pouvait attribuer à sa » vertu. Néanmoins c'était par une » prudence consommée, et par une » fine politique, qu'il voulait céder à » l'envie, qui s'attache ordinaire- » ment à ceux qui s'élèvent au-des- » sus des autres. Les sages, parmi les » anciens, ont toujours craint la » déesse Némésis, qui se plaisait à » abattre et à détruire ce qui était de » trop éminent (29). » Voyons les réflexions de Costar sur ce passage de son adversaire : *Pour Sylla, ce ne fut point la défaite de Mithridate qui l'obligea de prendre le nom d'*Heureux (*[1]). *Après avoir opprimé tous les ennemis de sa grandeur et de sa personne, et s'être fait dictateur de son autorité propre, il fit publiquement un long et ample récit des félicités qui avaient toujours accompagné ses actions, autant les civiles que les militaires; et puis il déclara qu'en reconnaissance des faveurs dont le ciel l'avait comblé, il était résolu d'ajouter à l'avenir la qualité d'*Heureux *à ses autres noms.* (*[2]) *Que ce fut* par modération et pour apaiser l'envie, *comme le croit M. de Girac*,

(27) *L'abbé* de Saint-Réal, de l'Usage de l'Histoire, *discours VII, pag. m.* 225.

(28) *Là même, pag.* 229.

(*) O dii immortales (vobis enim tribuam quæ vestra sunt, nec verò possum meo tantùm ingenio dare, ut tot res, tantas tam varias tam repentinas, in illâ turbulentissimâ tempestate reipubl. meâ sponte dispexerim)! vos profectò, animum meum tunc conservandæ patriæ cupiditate incendistis, vos me ab omnibus cæteris cogitationibus ad unam salutem reipubl. contulistis, vos denique in tantis tenebris erroris et inscientiæ clarissimum lumen prætulistis menti meæ. *Pro Syllâ.*

(29) Girac, Remarques sur les Entretiens de Costar, *pag.* 255.

(*[1]) *Plut., in Syllâ.*

(*[2]) *Pag.* 255.

c'est ce que je ne saurais me persuader. Je m'imagine bien plutôt que ce fut pour donner plus de hardiesse à ses partisans, et plus de terreur à ceux qui ne l'aimaient pas. En effet, nous appréhendons davantage la fortune d'un grand homme que son excellente vertu, parce que la vertu n'est qu'une cause purement humaine, dont nous connaissons à peu près la mesure et la portée; au lieu que la fortune est une cause divine, dont la puissance n'a point de bornes. C'est aussi pour cette raison que nous nous fions davantage en la protection des heureux qu'en celle des vertueux; et le chancelier Bacon ne pense pas que César eût donné tant de courage à son pilote effrayé de la tempête, s'il lui eût dit, Ne crains rien, tu mènes César et sa vertu, *qu'il lui en donna par ce mot plein de confiance :* Ne crains rien, tu mènes César et sa fortune (30). Le mieux est, ce me semble, de donner à Sylla les deux motifs, celui que Girac rapporte et que Costar ne veut pas admettre, et celui que Costar a allégué; car il est sûr qu'on craignait beaucoup dans le paganisme la déesse Némésis, et qu'on la croyait ennemie de ceux qui s'enflaient d'orgueil. On se persuada que les revers de fortune du général Timothée vinrent de ce qu'il ne voulut pas reconnaître les obligations qu'il avait à son étoile. Rapportons ce que Plutarque dit là-dessus : *Timotheus Athenien, fils de Conon, comme ses envieux et mal-vueillans attribuassent ses beaux faits à la faveur de fortune, et peignissent en des tableaux la Fortune qui lui apportoit les villes toutes prises et enveloppées des rets pendant qu'il dormoit, le prit à mal, et s'en courrouça contre ceux qui le faisoyent, disant qu'ils lui osteroyent la gloire qui lui appartenoit; à l'occasion dequoi, un jour qu'il estoit retourné de la guerre où il lui estoit bien succédé, après avoir rendu conte au peuple, et recité publiquement les choses par lui faites en son voyage, il dit : Seigneurs Atheniens, la Fortune n'y a point de part en tout ce que je vous ai conté. Les dieux furent indignez de celle folle ambition de Timotheus, de maniere qu'il ne fit onques puis chose qui valust, ains lui tournerent toutes choses à contre-poil, jusques à tant qu'il vint à estre si fort haï du peuple, qu'il fut à la fin chassé et banni d'Athenes* (31). Rapportons aussi ce que le même Plutarque nous apprend de l'affectation toute contraire de Sylla. Les faits sont curieux. « Sylla n'enduroit » pas seulement en patience le dire » de ceux qui le preschoyent heureux » et singulierement favorisé de la » Fortune, ains augmentant ceste » opinion, et s'en glorifiant comme » d'une grace speciale des dieux, » attribuoit toute la gloire de ses » faits à la Fortune (32), soit qu'il » le fist par une maniere de vaine » gloire, ou que veritablement il » eust ceste fantaisie, que les dieux » le guidoyent en toutes ses affaires : » car il a escrit lui-mesme en ses Commentaires, que des entreprises » qu'il sembloit avoir bien consultées, celles qu'il hazardoit chaudement, selon l'occasion qui se » presentoit, contre ce qu'il avoit » paravant arresté et resolu en son » conseil, c'estoyent celles qui lui » succedoyent le mieux. Davantage » quand il dit qu'il estoit mieux né » à la fortune qu'à la guerre, il » semble qu'il reconnoissoit tenir » ses prosperitez plutost de la Fortune » que de sa valeur. Brief il semble » qu'en tout et par tout il se soumettoit entierement et avouoit dependre totalement de la Fortune, » attendu mesmement qu'il attribue » à une singuliere faveur des dieux » la bonne union et concorde qu'il » maintint avec Metellus son beaupere, qui estoit homme en autorité » et en dignité pareil à lui (33). » Voyez dans Plutarque (34) quelques autres faits qu'il tire des Commentaires de ce général romain; et observez qu'il suppose qu'on a pu par fanfaronnade attribuer à la fortune ce que l'on a fait de grandes actions.

(30) Costar, Apologie, *pag.* 317, 318.

(31) Plutarque, *dans la* Vie de Sylla, *pag.* 454. *Je me sers de la version d'*Amyot.

(32) *Cependant voici ce que dit* Salluste : *atque illi* (Sullæ) *felicissimo omnium ante civilem victoriam nunquàm super industriam fortuna fuit, multique dubitavêre fortior an felicior esset.* Sallust., de Bello Jugurth., *pag. m.* 262.

(33) Plutarque, *dans la* Vie de Sylla, *p.* 454.

(34) *Là même.*

Εἴτε κόμπῳ χρώμενος εἴθ' οὕτως ἔχων τῇ δόξῃ πρὸς τὸ θεῖον, soit, dit-il (35), que Sylla parlât ainsi par bravade, soit qu'il eût cette opinion de la Providence. Je ne vois pas clairement la justesse d'une semblable disjonctive : car si ce grand capitaine n'avait pas cru effectivement que Dieu lui avait été favorable, j'avoue qu'il aurait pu néanmoins le dire par les raisons de politique que j'ai rapportées ci-dessus ; mais je ne vois point qu'il l'eût pu dire par vanité, et par fanfaronnerie, puisqu'il n'était point de ces étourdis et de ces hâbleurs qui fondent leurs vanteries sur des extravagances, et qui sont assez contens pourvu qu'ils parlent. Un homme comme lui ne pouvait pas ignorer qu'il diminuait le mérite de sa prudence et de sa valeur, à proportion qu'il reconnaissait que la fortune était la cause de ses victoires. Comment donc pouvait-il le reconnaître par un principe de vanité, en supposant qu'il disait une menterie? J'ajoute cela, parce que la disjonctive de Plutarque veut que l'on suppose que Sylla n'eût point parlé de la sorte par un motif de vaine gloire, s'il avait été persuadé de ce qu'il disait. Il me semble donc que l'historien aurait dû joindre les deux choses qu'il a séparées. Il aurait dû dire que Sylla, persuadé que la Providence l'avait comblé de ses plus insignes bénédictions, affectait de s'en vanter, et qu'il en tirait une matière de fanfaronnade ; car comme on abuse de toutes choses, il est sûr que si d'un côté les hommes sages s'humilient en reconnaissant qu'ils n'ont été que l'instrument de la Providence, d'autre côté les hommes superbes s'enorgueillissent, quand ils songent que Dieu s'est voulu servir d'eux pour l'exécution de ses desseins. Ils se regardent comme ses mignons et ses favoris, et ils se croient dès lors au-dessus de tous les hommes. Considérez que saint Paul eut besoin d'un grand correctif, et d'un rude rabat-joie, afin que l'excellence des révélations que Dieu lui avait communiquées par un privilége spécial ne lui donnât de l'orgueil. Disons quelque chose pour Plutarque : des gens qui ne croiraient rien de ce qu'ils diraient de la fortune pourraient néanmoins lui attribuer leurs plus beaux exploits, et cela par vanterie et par présomption. Ils se règleraient sur l'opinion générale ; et ils s'imagineraient que ceux qui croient que Dieu est l'arbitre de toutes choses admireraient ses favoris et mettraient en eux leur confiance. Un auteur moderne prétend qu'une certaine vanterie de Tibère (36) *est plus politique qu'elle n'est vaine. Car il importe beaucoup à un prince d'être heureux, ou d'être cru tel ; et cela lui tient lieu de mérite et de vertu auprès de ses sujets* (*1), *d'autant plus qu'ils croient que leur félicité dépend de la sienne. Ainsi Tibère, qui savait toutes les maximes de régner, faisait sonner bien haut cette prospérité de sa maison, disant que jamais chose pareille n'était arrivée à pas un prince romain. Par où il voulait se rendre plus vénérable au peuple, en lui faisant croire qu'il avait la faveur des dieux* (*2) (37).

(35) Plutarque, dans la Vie de Sylla, *p.* 554.

(K) *Ce que les anciens ont dit sur l'influence de la fortune.*] Si je voulais compiler ici tout ce qu'ils ont dit sur cette matière, il me faudrait entreprendre un livre particulier. Je ne me propose que de recueillir quelques épis dans ce vaste champ. On peut dire qu'il n'y a rien de mieux établi dans les livres des anciens que cette hypothèse, c'est que l'industrie et la prudence de l'homme ont moins de part aux événemens que son bonheur ou son malheur ; c'est-à-dire, que le concours imprévu, ou qu'une disposition des circonstances, qui ne dépend point de nous. *Sunt in his quidem virtutis opera magna sed majora Fortunæ.* C'est Pline qui parle ainsi (38), après

(36) *La femme de Drusus, fils de Tibère, étant accouchée de deux enfans mâles, Tibère dit en plein sénat que depuis la naissance de l'empire personne de son rang n'avait eu tant de bonheur.* Tacit., Ann., *lib. II.*

(*1) Quibusdam fortuna pro virtutibus fuit. *Hist.* 2.

(*2) Cœlestis favor, et quædam inclinatio numinum ostenderetur. *Hist.* 4.

(37) Amelot de la Houssaye, *dans son* Tibère, *chap. LXXXIII, pag.* 106, *édit. de* 1683, in-4°.

(38) Plinius, *lib. VII, cap. XXVIII, pag. m.* 49.

avoir rapporté un certain nombre d'événemens : mais qui doute qu'il n'eût dit la même chose touchant une infinité d'autres histoires particulières? Il étale la même maxime un peu plus bas, quoique d'une façon plus enveloppée. *Plurimùm refert in quæ cujusque virtus tempora inciderit.* Quand Quinte Curce ne dirait pas formellement (39) que les conquêtes d'Alexandre furent moins l'ouvrage de la valeur que l'ouvrage de la fortune, sa narration toute seule le dirait assez. Cornélius Népos affirme que dans le partage de la gloire militaire la portion de la fortune était la plus grande : *Jure suo nonnulla ab imperatore miles, plurima verò Fortuna vindicat, seque his plus valuisse quàm ducis prudentiam verè potest prædicare* (40). M. de Spanheim (41) conjecture que ces paroles ne sont qu'une imitation de celles-ci : *Nam bellicas laudes solent quidem extenuare verbis, easque detrahere ducibus, communicare cum militibus...... maximam verò partem quasi suo jure fortuna sibi vindicat, et quidquid est prosperè gestum id penè omne ducit suum* (42). Cicéron, qui parle ainsi à César, ne devait pas craindre de l'offenser; car personne n'a mieux reconnu que César l'empire de la fortune (43). Vous verrez dans M. de Spanheim (44) ce que Tive Live, Diodore de Sicile et quelques autres ont reconnu touchant cet empire, soit en mots exprès, soit en déclarant qu'il faut juger du mérite des personnes, non par le succès de leurs actions, qui est tout entier sous le domaine de la fortune, mais par les moyens qu'ils ont choisis. Il n'y a guère de poëtes qui aient parlé aussi fortement sur ce chapitre que Juvénal.

Si Fortuna volet, fies de rhetore consul;
Si volet hæc eadem fies de consule rhetor.
Ventidius quid enim? quid Tullius? anne aliud quàm
Sidus et occulti miranda potentia fati (45)?

Le sentiment des princes est ici d'un plus grand poids que celui d'un poëte; citons donc une réponse du jeune Denys. *Pourquoi ne vous êtes-vous pas maintenu dans le royaume que votre père vous avait laissé*, lui demanda Philippe de Macédoine? *Ne vous en étonnez pas*, lui répondit-il; *car mon père, qui m'avait laissé tous ses autres biens, ne me laissa pas sa fortune, qui les lui avait fait acquérir* (46).

Je pourrais joindre à ces citations les pensées de plusieurs modernes; mais je me contenterai d'un passage de Montaigne : « On s'apperçoit ordinairement aux actions du monde » que la Fortune, pour nous apprendre combien elle peut en toutes » choses, et prend de plaisir à rabattre nostre presomption, n'ayant » pu faire les mal-habiles sages, les » fait heureux à l'envy de la vertu, » et se mesle volontiers à favoriser » les executions où la trame est plus » purement sienne. D'où il se void » tous les jours que les plus simples » d'entre nous mettent à fin de tres- » grandes entreprises et publiques et » privées. Et comme Sirannez le Persien respondit à ceux qui s'estonnoient comment ses affaires succedoient si mal, veu que ses propos estoient si sages : Qu'il estoit » seul maistre de ses propos; mais » du succez de ses affaires, c'estoit » la Fortune. Ceux-cy peuvent respondre de mesme, mais d'un contraire biais. La pluspart des choses du monde se font par elles- » mesmes.

» *Fata viam inveniunt.*

» L'issuë authorise souvent une tres- » inepte conduite. Nostre entremise » n'est quasi qu'une routine, et plus » communément consideration d'usage et d'exemple que de raison. » Estonné de la grandeur de l'affaire, j'ay autrefois sceu, par ceux

(39) *Fatendum est quùm plurimùm virtuti debuerit plus debuisse fortunæ quàm solus omnium mortalium in potestate habuit.* Q. Curtius, *lib. X, cap. V, num.* 35.

(40) Cornel. Nepos, *in* Thrasybulo, *cap. I.*

(41) Spanheim, sur les Césars de Julien, *pag.* 428.

(42) Cicero, Orat. pro Marcello.

(43) *Voyez l'article* César, *tom. V, pag.* 30, *remarque* (H).

(44) Spanheim, sur les Césars de Julien, *pag.* 428 *et* 255.

(45) Juven., sat. VII, *vs.* 197. *Il dit dans la* XVIe. satire, *vs.* 4.

Plus etenim fati valet hora benigni,
Quam si nos Veneris commendet epistola Marti,
Et Samiâ genitrix quæ delectatur arenâ.

(46) Ælian., Div. Hist., *lib. XII, cap. LX.*

» qui l'avoient mené à fin, leurs mo-
» tifs et leur adresse : je n'y ay trou-
» vé que des advis vulgaires, et les
» plus vulgaires et usitez sont aussi
» peut-estre les plus seurs et plus
» commodes à la pratique, sinon à
» la monstre.. . L'heur et le malheur
» sont, à mon gré, deux souveraines
» puissances. C'est imprudence d'es-
» timer que l'humaine prudence
» puisse remplir le rolle de la for-
» tune. Et vaine est l'entreprise de
» celuy qui presume d'embrasser et
» causes et consequences, et mener
» par la main le progrez de son fait.
» Vaine sur tout aux deliberations
» guerrieres (47). »

Nonobstant toutes les autorités qu'on vient de citer, on ne laisse pas de pouvoir dire que de bons auteurs ont soutenu que chacun est l'artisan de sa fortune, et qu'il est ou malheureux ou heureux selon qu'il agit imprudemment ou sagement. Plaute a débité cette maxime,

Ly. *Ne opprobra, pater. Multa eveniunt homini quæ volt quæ nevolt.*
Ph. *Mentire edepol, gnate : atque id nunc facis haut consuetudine*
Nam sapiens quidem pôl ipse fingit fortunam sibi.
Eo ne multa quæ nevolt eveniunt nisi fictor malu'st (48).

Elle est rapportée comme d'un ancien poëte dans un discours (49) attribué à Salluste : *Res docuit id verum esse quod in carminibus Appius ait fabrum esse suæ quemque fortunæ.* Cornélius Népos l'a alléguée deux fois dans la Vie de Pomponius Atticus. *Itaque hic fecit ut verè dictum videatur* SUI CUIQUE MORES FINGUNT FORTUNAM (50)...... *quantùm poterimus rerum exemplis lectores docebimus sicut suprà significavimus* SUOS CUIQUE MORES PLERUMQUE CONCILIARE FORTUNAM (51). Ceux qui ont tant crié contre Théophraste (52), parce qu'il avait loué la maxime que la fortune, et non la sagesse, est la directrice de la vie, n'étaient pas fort éloignés de la pensée de Plaute. Et que dirons-nous de Juvénal, qui, après avoir tant prôné, dans sa VIIe. satire, la toute-puissance de l'étoile, dit, dans la Xe., que tout dépend de la prudence ?

Nullum numen habes, si sit prudentia, nos te
Nos facimus, Fortuna, deam cœloque locamus (53).

Quelques modernes ont approuvé ce qu'a dit Plaute. Le sieur Galeotto degli Oddi prononça sur ce sujet une harangue dans l'académie des *Insensati* de Pérouse (54). Régnier embrasse la même opinion dans l'une de ses satires :

Nous sommes du bonheur de nous-mesmes artisans,
Et fabriquons nos jours ou fascheux ou plaisans.
La fortune est à nous, et n'est mauvaise ou bonne
Que selon qu'on la forme ou bien qu'on se la donne (55).

M. de Caillière, dans son livre de la Fortune des gens de qualité, soutient : *Que notre bonne et mauvaise fortune dépend de notre conduite* (56). Il déclare, dans l'épître dédicatoire, qu'*il fait dessein de briser les idoles* de la Fortune, *de démolir ses temples et ses autels, et de lui enlever la plus saine partie de ses adorateurs.* Quoique M. de Silhon dise que la Fortune est un fantôme *que la religion a aboli*, et dont *l'invention n'a pas été inutile*, puisque *les malheureux et les imprudens lui attribuent les causes de leur misère, et les effets de leur mauvaise conduite* (57), je ne le compterai pas pour l'un des approbateurs de la maxime de Plaute ; car il ne prétendait pas que pour réussir dans

(47) Montaigne, Essais, *tom. IV, liv. III, chap. VIII, pag.* 198, 199, *édit. de la Haye*, 1727.

(48) Plautus, *in* Trinummo, *act. II, sc. II, vs.* 80, *pag. m.* 741.

(49) *Intitulé :* Oratio I ad Cæsarem de ordinandâ Republicâ.

(50) Cornel. Nepos, *in* Vitâ Pomp. Attici, *cap. XI.*

(51) *Idem, ibidem, cap. XIX.*

(52) *Vexatur idem Theophrastus et libris et scholis omnium philosophorum, quòd in Callisthene suo laudaret illam sententiam : Vitam regit fortuna non sapientia.* Cicero, Tusculan., *lib. V, folio* 273, *B.*

(53) Juven., X, *vs.* 365. *Voyez-le aussi* sat. XIV, *vs.* 315.

(54) *Voyez don* Secondo Lancilotti *dans le livre intitulé :* Chi l'indovina è savio, *pag.* 231.

(55) Régnier, satire XIV, *folio m.* 96 *verso. Il avait dit néanmoins, folio* 95 *verso :*

Or ce n'est point pour estre eslevé de fortune,
Aux sages comme aux foulx c'est chose assez commune,
Elle avance un chacun sans raison et sans choix,
Les foux sont aux échets les plus proches des rois.

(56) *C'est le titre du premier chapitre.*

(57) Silhon, Ministre d'État, *liv. I, chap. I, au commencement.*

ses entreprises, il suffît de s'y comporter selon les règles de la prudence, et d'avoir de son côté la bonne cause. Il reconnaissait un bonheur et un malheur dispensé par la providence de Dieu, sans un rapport nécessaire à nos intentions et à nos mesures. Il paraît depuis quelque temps un fort bon livre intitulé : *Réflexions sur ce que l'on appelle Bonheur et Malheur en matière de Loteries* (58). L'auteur, sans doute, est du sentiment de Plaute, ou, pour mieux dire, il ne croit point que les cas fortuits favorisent ou traversent certaines personnes avec quelque sorte de distinction. Ce n'est donc pas un sentiment général qu'il y ait un je ne sais quoi qui favorise ou qui traverse certaines personnes, sans avoir égard à leurs qualités bonnes ou mauvaises, et aux moyens qu'elles choisissent pour parvenir à leurs fins. Mais il faut avouer que le plus grand nombre des suffrages est pour l'affirmative : or comme ce n'est pas une preuve de la vérité d'un sentiment, je voudrais bien qu'un habile homme examinât un peu à fond cette matière, et discutât pour et contre ce qui se peut dire de part et d'autre. J'espère qu'il se trouvera des gens qui se donneront cette tâche ; en attendant, je donne ici quelque peu de réflexions.

I. Je remarque premièrement qu'il ne faut pas croire que les païens se représentassent la Fortune comme un être qui distribuât les biens et les maux sans savoir ce qu'il faisait. Ils l'appelaient aveugle (59), je le confesse ; mais ce n'était pas pour lui ôter absolument toute connaissance ; c'était seulement pour signifier qu'il n'agissait pas avec un juste discernement. C'est ainsi que nous disons qu'un prince est aveugle dans la distribution de ses grâces, lorsqu'il les donne et les ôte par un pur caprice, et sans se régler sur les qualités des sujets. Nous ne prétendons pas dire qu'il fait du bien ou du mal à tels et à tels, sans savoir qu'il donne ou qu'il ôte telle et telle charge à tels et à tels. Nous voulons seulement dire qu'il ne se gouverne point selon les règles de la raison et de la justice, et qu'il se détermine témérairement par l'instinct de ses passions inconstantes. Voilà l'idée que les païens se formaient de la Fortune. Ils étaient tous persuadés, si l'on en excepte un petit nombre de philosophes, que la nature divine était une espèce d'être divisé en plusieurs individus. Ils attribuaient à chaque dieu beaucoup de pouvoir ; mais ils ne l'exemptaient pas des imperfections de notre nature ; ils le croyaient susceptible de colère et de jalousie, littéralement parlant : ils ne feignaient point d'écrire dans les ouvrages les plus sérieux qu'une maligne et secrète envie des divinités s'était opposée à leur bonheur (60). En particulier, ils attribuaient au dieu qu'ils nommaient Fortune une conduite volage, téméraire, capricieuse au souverain point. C'est pour cela qu'ils lui bâtissaient une infinité de temples, et qu'ils l'honoraient d'une façon particulière, afin de prévenir les mauvais effets de ses boutades. Ils ne croyaient donc pas qu'elle fût sans yeux, sans oreilles, sans sentiment. Les philosophes qui reconnaissaient l'unité de Dieu le nommaient Fortune, lorsqu'ils ne le considéraient que comme un distributeur des biens et des maux qui ne se conforme point à ce que nous appelons mérite, constance, raison. Mais les plus sages ne laissaient pas de reconnaître qu'il n'agissait jamais contre la justice absolue, et sans de bonnes raisons qu'il connaissait bien. Au fond, il a dit lui-même que ses voies ne sont pas nos voies, et que ses pensées ne sont pas nos pensées.

II. Ma seconde réflexion est que, sous l'Évangile, nous attribuons aux biens terrestres tous les défauts qu'on attribuait sous le paganisme à la divinité de la fortune. Nous disons que la possession de ces biens n'est pas une marque de mérite, qu'elle est caduque et périssable, qu'elle trompe vilainement ceux qui s'y fient, etc. Il est aisé de marquer la source de cette diversité de langage. Les chrétiens ne reconnaissent qu'un Dieu,

(58) *Imprimé à Amsterdam*, 1696.

(59) *Spargitque manu munera cæca pejora fovens.* Seneca.

(60) *Hinc sive invidiâ deûm, sive fato rapidissimus procurrentis imperii cursus parùmper Gallorum Senonum incursione supprimitur.* Florus, lib. I, cap. XIII. *Indignantium voces exaudiebantur tam viridem et in flore ætatis fortunæque invidiâ deûm ereptum esse rebus humanis* (*Alexandrum*). Q. Curtius, *lib. X, cap. V.*

et ils entendent par ce mot une nature souverainement parfaite, qui gouverne toutes choses, et qui dispense tous les événemens; mais les païens prodiguaient le nom de dieu à une infinité d'êtres bornés, imparfaits, pleins de défauts et de vilaines passions. C'est pourquoi ils ne faisaient point scrupule de les rendre responsables des irrégularités de la vie humaine, quand ils n'en trouvaient point la cause dans les actions libres de l'homme. Les chrétiens, au contraire, transportent sur la créature tout ce qu'ils trouvent d'infirme dans l'univers; ils rejettent sur les qualités du bienfait ce qui était mis par les païens sur le compte du bienfaiteur.

III. Je dis, en troisième lieu, qu'on ne peut guère nier qu'il n'y ait des gens malheureux et des gens heureux; c'est-à-dire, selon le langage des païens, qu'il n'y ait des gens à qui la Fortune joue cent pièces dans le cours de leurs affaires, pendant qu'elle aplanit le chemin à d'autres, et qu'elle prend soin de leur ménager cent favorables dispositions. Le négoce, le jeu, la cour, ont toujours fourni des exemples de ces deux choses; mais il n'y a rien où elles se montrent aussi manifestement que dans le métier des armes. C'est là que la fortune domine bien plus qu'ailleurs : notre Timoléon, Alexandre (61), Sylla, César, et plusieurs autres anciens guerriers, l'ont reconnu de la manière la plus authentique; les modernes le reconnaissent aussi, soit dans leurs mémoires, soit dans leurs conversations. J'ai ouï dire à une personne de qualité que le connétable Vrangel lui avait dit qu'il n'y a rien de plus téméraire que de hasarder une bataille, vu qu'on peut la perdre par mille cas imprévus, lors même qu'on a exactement pris toutes les mesures que la prudence militaire la plus consommée peut suggérer. Girard, secrétaire du duc d'Épernon, fait voir dans la longue vie de ce fameux favori, dont il a écrit l'Histoire, tant d'événemens heureux et indépendans de la précaution, qu'il n'est presque pas possible d'y méconnaître la vérité de l'opinion populaire touchant la fortune de certaines gens. Après cela, dit l'historien, il ne faut pas trouver étrange si ce duc, dans les malheurs qu'il ressentit en sa vieillesse, ne se plaignit jamais de la Fortune; au contraire, quelques-uns de ses amis l'ayant une fois mis sur ce discours, il leur disait qu'il serait bien ingrat des bienfaits de la Fortune, qui l'avait constamment favorisé durant plus de soixante ans, s'il était mécontent de ce qu'elle se retirait de lui pour le peu de temps qui lui restait à vivre; qu'il ne s'était guère vu de fortune d'une vie toute entière, non pas même d'une vie beaucoup plus courte que la sienne; et que, dans l'inconstance des choses humaines, ce n'était pas un petit avantage d'avoir été réservé à éprouver ces disgrâces en un temps où il n'était presque plus capable de goûter de prospérités.

IV. Ma quatrième réflexion est qu'il semble très-faux que ce qu'on nomme bonheur ne dépende que de la prudence, et que ce qu'on nomme malheur ne dépende que de l'imprudence. J'avoue ingénument que la prétention de l'auteur (62) que j'ai cité ci-dessus ne me paraît pas assez bien fondée. Il est faux qu'un joueur qui gagne joue toujours mieux que celui qui perd. Il est faux qu'un marchand qui s'enrichit surpasse toujours dans l'intelligence du négoce, dans l'industrie et dans la circonspection, les marchands qui ne s'enrichissent pas. Personne n'ignore que dans les jeux de hasard il règne je ne sais quoi qui contribue beaucoup plus ou au gain ou à la perte que ce qui dépend de l'adresse du joueur. Il y a des jours où un homme gagne beaucoup : ce n'est pas qu'il joue avec plus d'application ou avec des gens moins habiles; c'est qu'il lui entre beau jeu, c'est qu'il rencontre les cartes dont il a besoin, c'est que les dés tournent selon ses désirs. Un autre jour il éprouve tout le contraire. Dans la même séance il éprouve quelquefois

(61) *Rex jussum confidere felicitati suæ remisit, sibi enim ad alia gloriam concedere deos.* Q. Curtius, *lib. VII, cap. VII. Rex fortunâ suâ et consiliis suorum se usurum esse respondet, nam et fortunam cui confidat et consilium suadentium ne quid temerè et audacter faciat sequuturum.* Idem, ibidem, *cap. IX.*

(62) *M.* de Caillière, *dans son livre* de la Fortune des Gens de qualité.

le changement de fortune : il est heureux au commencement, et malheureux à la fin : il perd à la dernière heure plus qu'il n'avait gagné dans les précédentes. Il y a des gens qui sentent bientôt s'ils jouent ou de bonheur ou de malheur, et dès qu'ils ont aperçu que la journée ne leur est pas favorable, ils ont la sagesse de ne point s'opiniâtrer au jeu ; ils s'en retirent de bonne heure. C'est sans défiance de leur adresse et de leur capacité ; mais ils se défient de ce qui ne dépend pas de leurs lumières. Ce je ne sais quoi ne règne pas si visiblement dans le négoce : il est néanmoins certain que des personnes de peu d'esprit et de peu de jugement font quelquefois un gain immense dans des ventes et dans des achats, à quoi un homme plus fin et plus expérimenté n'eût pas voulu s'engager. On peut dire, en général, que ceux qui acquièrent le plus de richesses dans le commerce ne sont pas plus laborieux ni plus habiles que plusieurs autres dont le gain est médiocre. Ceux-ci donc ne sont pas favorisés de la Fortune comme les autres. Il y a donc un bonheur et un malheur dans la vie humaine, indépendamment de la prudence et de l'imprudence. Je ne crois point que l'auteur dont j'examine le sentiment ait voulu nier cela quant au jeu et quant au négoce ; il n'avait en vue que la fortune que les gens de qualité peuvent faire au service de leur prince. S'il ne prétendait que conseiller à un gentilhomme de choisir toujours le parti de la prudence, je ne trouverais rien à dire dans son sentiment ; mais il va beaucoup plus loin : il veut que ceux qui s'avancent en soient redevables à la sagesse de leur conduite, et que ceux qui ne font point de fortune doivent imputer cela à leur imprudence. C'est ce que je ne crois point. Je consens qu'il nomme sage conduite tout ce que l'on fait conformément aux circonstances, comme d'être hâbleur, débauché, badin, folâtre, etc., lorsque c'est le plus sûr moyen de plaire ; ou comme de faire semblant d'être fou, lorsque sans cela l'on ne pourrait éviter les grands périls (63). Je consens qu'il nomme imprudence tout ce que l'on fait d'opposé à l'air du bureau, comme d'être fort honnête homme dans une cour dépravée, où il n'y a rien à faire que pour des fripons. Je soutiens avec tout cela que l'élévation et la chute des grands ne sont pas pour l'ordinaire le pur ouvrage de la prudence et de l'imprudence. Le hasard, le cas fortuit, la fortune, y ont bonne part. Des occurrences que l'on n'a ni préparées ni prévues ouvrent le chemin, y font marcher à grands pas. Un caprice, une jalousie qu'on n'a pu prévoir, vous arrêtent tout d'un coup, et vous jettent même entièrement hors des voies.

V. Pour mieux réfuter M. de Caillière, je dois mettre ici ma cinquième réflexion. On ne doit pas dire que tous les événemens étant liés à une cause déterminée, la Fortune est un être chimérique, et qu'ainsi nous ne sommes ou heureux ou malheureux que parce que nous prévoyons ou que nous ne prévoyons pas la suite des causes et des effets naturels. Pour faire sentir la nullité de cette objection, je suppose un fait non-seulement très-possible, mais aussi dont on pourrait indiquer quelques exemples. Un prince fait assiéger une ville au cœur de l'hiver : si les pluies, si la neige, si les glaces surviennent, il ne la prendra pas ; mais si le temps est sec, si le froid est médiocre, il la prendra. Il arrive quelques semaines d'un temps doux ; point de pluies, point de neiges : le siége s'avance de jour en jour, et la ville capitule avant qu'il gèle. Un autre prince fait assiéger une place au cœur de l'été ; si les saisons vont à l'ordinaire, il la prendra ; mais s'il pleut beaucoup pendant plusieurs jours, si les nuits sont froides, si elles morfondent le soldat, et causent plusieurs maladies dans le camp, il ne la prendra point. Il arrive un renversement de saisons, l'été est froid et pluvieux, la tranchée ne s'avance que lentement, l'armée s'affaiblit de jour en jour par les maladies que cette rigueur du temps y produit ; on se voit contraint de lever le siége. Pouvez-vous dire que

(63) *Insipiens esto, quum tempus postulat, aut res : stultitiam simulare loco, prudentia summa est.* Cato, XIX, lib. II. *David, et Brutus, et plusieurs autres se sont bien trouvés de cette conduite. Voyez* Cornelius à Lapide, in lib. I Regum, *cap. XXI.*

l'heureux succès du premier siége est l'ouvrage de la prudence, et que le mauvais succès du second est l'ouvrage de l'imprudence? Ce serait dire deux absurdités : car, au premier cas, on n'a point prévu le beau temps, et au second, on n'a pas dû ni pu prévoir le mauvais; et, par conséquent, ce n'a pas été par prudence qu'on a entrepris le premier siége, ni par imprudence qu'on a entrepris le second. C'est donc par bonheur qu'on a réussi au premier, et par malheur que l'on n'a pas réussi à l'autre. Je sais bien que si les hommes avaient assez de lumières pour prévoir les pluies et le beau temps, ce serait un acte d'imprudence que d'avoir formé le second siége. Le mauvais succès, en ce cas-là, serait une lourde faute, et non pas un coup de malheur; mais les lumières humaine ne s'étendant pas jusque-là, ce n'est point par imprudence que l'on ignore que l'été sera pluvieux. Notez qu'il y a cent cas fortuits aussi impossibles à prévoir que celui-là, et aussi capables de faire échouer les entreprises de guerre les mieux concertées. Or, comme il y a des généraux qui sont traversés beaucoup plus souvent que d'autres par cette espèce d'occurrence, on peut raisonnablement acquiescer à l'opinion populaire qu'il y a des généraux malheureux et des généraux heureux; mais gardons-nous bien de dire que les généraux heureux sont toujours ou presque toujours aussi prudens que les généraux malheureux. Croyons, au contraire, que ceux-ci surpassent les autres quelquefois en prudence et en valeur (64). Consultez Forstnérus, dans ses notes sur un passage où Tacite assure que les affaires humaines sont un jouet continuel (65). Le commentateur vous donnera d'illustres exemples qui prouvent que la politique la mieux concertée est confondue par une force invisible que la prudence humaine ne saurait parer. Cela se voit principalement dans les conclaves (66). Et quant à ceux qui prétendent que chacun est l'artisau de sa fortune, vous les trouverez solidement et amplement réfutés dans un livre de don Lancelot (67).

Prenez bien garde à ce que je m'en vais dire. Les souverains jugent ordinairement des choses par le succès. On acquiert leurs bonnes grâces si l'on réussit dans une entreprise militaire; mais si l'on n'y réussit pas, on perd leur estime et leur amitié. Lors même qu'ils savent que la victoire a été un coup de bonheur, et que la défaite n'est point venue de quelque faute du général, ils se sentent plus disposés à élever le vainqueur que le vaincu; car c'est un grand titre de recommandation auprès d'eux que d'être heureux, et c'est au contraire une qualité rebutante qu'un grand mérite accompagné de malheur. Puis donc qu'on perd des batailles, et qu'on en gagne, par des accidens imprévus, il est clair que l'on tombe dans l'infortune indépendamment de l'imprudence, et qu'on fait fortune indépendamment de la prudence. Une témérité heureuse, me direz-vous, ne mérite pas le nom de témérité; car puisqu'elle a réussi, c'est un signe qu'elle était propre à produire cet effet : or en quoi consiste la prudence? n'est-ce pas à se servir des moyens qui sont capables de nous conduire où nous tendons? Ma réponse est que pour agir prudemment il faut connaître que les moyens qu'on emploie sont proportionnés à la fin. Un téméraire heureux ne connaissait pas cette proportion; il s'engagea par une fougue impétueuse; il n'y eut rien dans sa conduite qui ne se trouve dans les téméraires malheureux : il ne faut donc pas attribuer à la prudence le succès de l'entreprise, il le faut donner à la fortune. Prenez garde aussi à une autre chose. Ce n'est pas une imprudence que de ne se point précautionner contre des choses que les lumières

(64) *On peut dire de plusieurs grands capitaines ce que* Florus, *lib. III, cap. XXII, a dit de Sertorius*, vir summæ quidem sed calamitosæ virtutis.

(65) *Mihi quantò plura recentium seu veterum revolvo, tantò magis ludibria rerum mortalium cunctis in negotiis observantur.* Tacit., Annal., *lib. III, cap. XVIII.*

(66) *Voyez les* Mélanges de Vigneul-Marville, *tom. II, pag.* 330, 331, *édition de Hollande. Voyez, tom. II, pag.* 153, *la citation* (16) *de l'article* Antoniano.

(67) *Il a pour titre :* Chi l'indovina è Savio, overo la Prudenza humana fallacissima : *l'auteur réfute dans le III*e. disapanno *du II*e. *livre la harangue de* Galeotto degli Oddi.

de l'esprit humain ne peuvent pas découvrir ; et par conséquent si l'on ne se pousse pas à la cour, ou si l'on perd toute la fortune qu'on y avait faite, ce n'est pas toujours par imprudence. Peut-on découvrir tous les caprices, tous les dégoûts, et toutes les jalousies qui se forment, ou dans l'esprit d'un monarque, ou dans celui de ses maîtresses, ou dans celui de ses favoris ? Peut-on démêler toutes les grimaces des faux frères, éventer leurs médisances, et prévenir des mensonges et de faux rapports qui frappent sans menacer ? Voici l'aveu d'un grand ministre dont le génie ne fut pas moindre que l'autorité. *Dans le poste où vous êtes*, disait un jour le cardinal de Richelieu à un capitaine aux gardes (68), *il vous est facile de connaître vos amis et vos ennemis. Aucun déguisement ne vous empêche de les discerner ; mais à l'égard des miens, dans la place que j'occupe, je ne puis pénétrer leurs sentimens : ils me tiennent tous le même langage ; ils me font tous la cour avec le même empressement*, *et ceux qui voudraient me détruire me donnent autant de marques d'amitié que ceux qui sont véritablement attachés à mes intérêts* (69). Voici ce qu'a dit Régnier dans la satire que j'ai citée :

La faveur est bizarre à traicter indocile,
Sans arrest, inconstante, et d'humeur difficile,
Avecq' discretion il la faut caresser,
L'un la perd bien souvent pour la trop embrasser,
Ou pour s'y fier trop, l'autre par insolence,
Ou pour avoir trop peu ou trop de violence,
Ou pour se la promettre ou se la desnier,
Enfin c'est un caprice estrange à manier,
Son amour est fragile et se rompt comme verre,
Et fait aux plus matois donner du nez en terre (70).

VI. Tenons donc pour une chose certaine, et c'est ma sixième réflexion, que la prudence de l'homme n'est point la cause totale ni même la cause principale de sa fortune. Il y a des gens heureux qui se conduisent imprudemment ; d'autres sont malheureux quoiqu'ils se conduisent prudemment. La difficulté est de savoir ce que c'est donc que cette fortune qui favorise certaines gens, et qui en persécute d'autres, sans se régler sur leur mérite, ni sur les mesures qu'ils prennent. Ce n'est point ôter la difficulté que de recourir à Dieu ; car en avouant qu'il est la cause générale de toutes choses, on vous demandera s'il ménage immédiatement, et par des actes particuliers de sa volonté, ces occurrences imprévues qui font réussir les desseins d'un homme, et échouer les entreprises d'un autre. Si vous répondez par l'affirmative, vous aurez à dos tous les philosophes, et en particulier les cartésiens, qui vous soutiendront que la conduite que vous attribuez à l'Être Suprême ne convient pas à un agent infini. Il doit se faire, vous diront-ils, un petit nombre de lois générales, et produire par ce moyen une variété infinie d'événemens, sans recourir à tout moment à des exceptions, ou à des actes particuliers, qui ne peuvent être que des miracles, mais qu'on ne voudrait plus appeler miracles dès qu'ils seraient si fréquens (71). Vous pourriez leur dire que les occurrences favorables à ceux qui ont du bonheur, et contraires à ceux qui ont du malheur, sont une suite naturelle des lois générales ; mais on ne le croira pas facilement. Vous ne me persuaderiez jamais que le hasard produisît ce que je vais dire. Qu'on range sur une table cent billets bien cachetés ; qu'il y en ait dix de blancs, et dix marqués de la lettre A, et qu'on ait écrit sur tous les autres quelque sentence ; qu'on fasse entrer dix hommes ; que l'on dise à l'un, tirez le 1er. billet, le 15, le 21, le 37, le 44, le 68, le 80, le 83, le 90 et le 99 ; que l'on dise à un autre, tirez le 3, le 6, le 13, le 25, le 50, le 73, le 88, le 89, le 95, le 100. Dites-moi, de grâce, si le premier de ces hommes tire les dix billets blancs, et si l'autre tire les dix billets marqués A, pourrez-vous bien espérer de me faire croire que cela s'est fait par une suite des lois géné-

(68) *A M. de Fabert, qui fut maréchal de France.*

(69) Histoire du maréchal de Fabert, *pag.* 53.

(70) Régnier, satire XIV, *folio* 96.

(71) *Il y a d'autres objections tirées de la morale, que l'on verra ci-dessous dans les paroles de* Pontanus. *Voyez aussi les* Réflexions sur le Bonheur et Malheur des Loteries, *chap. VIII, pag.* 92 *et suiv.*

rales de la communication des mouvemens? Ne sentez-vous pas vous-même que de dessein prémédité l'on aurait mis ces vingt billets dans un certain ordre, afin qu'ils tombassent les uns entre les mains du premier de ces dix hommes, et les autres entre les mains du second? Je dis aussi que, posé le cas que certains joueurs aient toujours ou presque toujours les meilleures cartes (72), et qu'en général certaines personnes soient presque toujours favorisées des occurrences fortuites, cela demande autre chose que la suite naturelle de la communication des mouvemens, cela doit venir d'une direction et d'une destination particulière; et j'aimerais mieux nier avec quelques hommes doctes cette distinction de bonheur et de malheur, que de l'expliquer par les seules lois générales de la nature. Mais nous raisonnons ici sur l'hypothèse qu'il y a des gens malheureux et des gens heureux.

Ne pourrait-on pas recourir aux causes occasionelles, je veux dire aux désirs de quelques esprits créés? Le platonisme s'accommoderait facilement d'une telle explication; elle est combattue par de puissans argumens selon l'idée que la théologie nous donne de la nature angélique. Elle nous apprend que les anges sont les uns parfaitement bons, les autres extrêmement méchans, les uns et les autres d'une connaissance et d'une puissance presque sans bornes, sous la direction générale de Dieu. Cette idée ne s'ajuste pas facilement avec le détail particulier de ce que l'on nomme coups de bonheur et de malheur. Mais en se renfermant dans des hypothèses purement philosophiques, on répondrait mieux aux objections, si l'on supposait, par exemple, que les esprits invisibles (73) sont plus différens les uns des autres, que les hommes ne le sont entre eux; qu'il y a une grande subordination entre ces esprits; qu'il y en a qui sont tantôt bons, tantôt mauvais, tantôt de bonne humeur, tantôt de mauvaise humeur; et qu'ils sont fantasques, inconstans, jaloux, envieux; qu'ils se traversent les uns les autres; que leur pouvoir est très-borné à certains égards; et que, s'ils peuvent faire une chose très-difficile, il ne s'ensuit pas qu'ils puissent faire ce qui est beaucoup plus facile. Ne voyons-nous pas des paysannes qui ne savent ni A ni A, et qui connaissent mille beaux secrets en matière de remèdes? Archimède, qui faisait des machines si admirables, savait-il coudre? savait-il filer? Quoi qu'il en soit, il n'y a point de fortune sans la direction de quelque cause intelligente; et je ne saurais assez m'étonner qu'un savant homme ait osé dire, que la fortune n'était ni Dieu, ni la nature, ni un entendement, ni la raison, mais un certain élancement naturel et irraisonnable (74). *Licet disputatum sit, fortunam à naturâ prorsùs esse aliam, non defuère tamen, qui assererent, et si à naturæ moribus, institutisque longè plurimùm fortuna abhorreat, sitque ipsa inconstans admodùm, et lubrica, non continua, non eadem ubique, non eorundem semper effectrix, non simileis sibi retinens progressiones, non discriminata servans tempora, denique improvida sit, repentina, inordinata, temeraria, qui sive mores, sive impulsus, neque naturæ conveniant, neque rationi, quarum utriusque propria sit constantia, maturitas, ordo, mensura, regula, discriminatio item rerum, temporum, effectuum, non inquam defuère, fortunam qui asserant, irrationalem quandam esse naturam, nec aliud illam denique, quàm naturæ impetum quendam, hoc est ratione carentem agitationem naturæ quandam, in iis ipsis videlicet, quæ nec rationi subjiciantur naturæ, neque hominum electionibus ac consiliis. Impetum itaque esse eam censent, quòd sit absque ratione, feraturque suopte tantùm agitatu, atque impulsu, quodque ubi impetus dominetur; illic rationi nullus omninò relictus sit locus, nullà prorsùs authoritas.*

(72) *Notez cette clause; car quand même il n'y aurait point de Providence, mais seulement une effusion de biens et de maux à l'aventure dans l'univers, il arriverait que certains hommes se rencontreraient aux cas favorables, et d'autres aux cas incommodes. Voyez l'article* MAHOMET II, *tom.* X, *pag.* 110, *remarque* (F), *à l'alinéa.*

(73) *Je les nomme ainsi par opposition à l'âme humaine, qui est un esprit uni à un corps visible.*

(74) Jovianus Pontanus, de Fortunâ, *lib.* I, *folio m.* 129 *et seq.*

ritas, aut pensitatio earum quæ gerantur rerum (75). On voudra savoir peut-être par quelles raisons il ôte à Dieu et à la nature les actes de la fortune ; c'est pourquoi, comme ses livres sont devenus assez rares, je mettrai ici ce qu'il a dit là-dessus. *Fortunam non esse Deum*, c'est le titre d'un de ses chapitres, et voici le chapitre même : *Quomodò enim Deus erit, si hæc tam sæpè, tam inconsideratè, tam etiam iniquè, atque ex inopinato extollit ignavos, locupletat immeritos, vexat atque affligit insontes, bonos in calamitatem adducit ac servitutem, pravos statuit in solio, liberat à periculis perversos, moderatos, et honestos viros laboribus, periculis, ærumnis, ac miseriis conficit? Tyrannorum hæc sunt non Dei, cujus est summa bonitas, absoluta justitia, rectissimum judicium, æquissima rerum omnium dispensatio* (76). Le chapitre suivant, sous le titre de *Fortunam non esse Naturam*, contient ceci entre autres choses : *Naturam quoque non esse eam hæc ipsa liquido satis docent, quòd Fortuna ipsa quidem inconstans est, inordinata, varia, repentina, incerta. Contrà verò quid naturâ ipsâ ordinatius, constantius, certius? cujus is est ordo, ea lex, ac regula, ut non nisi certis, constitutisque è principiis suo tempore, suis progressionibus, mensurisque tùm universa proveniant, tùm etiam singula quarumcunque ipsa rerum, effectionum, operum author est et causa. Pergit natura ordine suo, graditur suis passibus, dispensat actiones suas cum temporibus, viribus, opibusque suis utitur cum mensurâ, et penso, non fluitat, non nutat, stabilis est in officio suo, sibique semper constat* (77). Voyez la note (78).

VII. Ma dernière réflexion est que les hommes sont excessifs dans leurs murmures contre la fortune ; car bien souvent ils lui imputent ce qu'ils devraient imputer à leur imprudence. Homère n'ignorait pas ce défaut ; car il introduit les dieux faisant des plaintes de cette injustice des hommes. Lisez ces paroles d'Aulu-Gelle (79) : *Propterea negat* (Chrysippus) *oportere ferri audirique homines aut nequam aut ignavos et nocentes et audaces ; qui, cùm in culpâ et in maleficio revicti sunt, perfugiunt ad fati necessitatem, tamquam in aliquod Fati asylum ; et, quæ pessimè fecerunt, ea non suæ temeritati, sed fato esse attribuenda dicunt. Primus autem Homerus sapientissimus et antiquissimus poëtarum dixit in hisce versibus :*

Ὢ πόποι, οἷον δή νυ θεοὺς βροτοὶ αἰτιόωνται.
Ἐξ ἡμέων γάρ φασι κάκ' ἔμμεναι· οἱ δὲ καὶ αὐτοὶ
Σφῇσιν ἀτασθαλίῃσιν ὑπὲρ μόρον ἄλγε' ἔχουσιν (80).

Ces trois vers grecs sont tirés du premier livre de l'Odyssée, et signifient en latin

Papæ ! quomodò jam deos mortales culpant?
Ex nobis enim inquiunt mala esse : at illi ipsi
Ob sua scelera præter fatum dolores patiuntur.

La Fontaine a décrit très-joliment la même injustice : vous trouverez ses pensées et quelques autres dans l'ouvrage que je cite (81). Mais ne pourrait-on pas prétendre qu'en plusieurs rencontres un malheureux par sa faute n'a pas moins de droit de se plaindre de la fortune, qu'un malheureux qui a très-bien fait son devoir? Ne peut-on pas dire que cette puissance qu'on nomme Fortune verse le malheur en deux manières ? Elle permet quelquefois qu'un homme se serve de tous les moyens que la prudence peut suggérer, et néanmoins elle lui ravit le bon succès qu'il devait attendre ; elle se plaît à cela afin de faire paraître sa supériorité, et l'insuffisance de notre raison et de la sagesse humaine. Quelquefois aussi elle précipite les hommes dans la mi-

(75) *Idem, ibidem, folio* 150 *verso et folio* 151.

(76) *Idem, ibidem, folio* 129.

(77) *Idem, ibidem.*

(78) Jérôme Garimberto, *qui vivait au XVIe. siècle, composa en italien un Traité* della Fortuna, *où il soutient, au chap. X du Ier. livre,* che la Fortuna è un impeto naturale privo di ragione negli uomini ; *et au chapitre suivant, que l'homme heureux est celui qui est poussé par un instinct naturel vers un effet qu'il ne prévoit pas, et sans fondement de raison.*

(79) Aulus Gellius, *lib. VI, cap. II, pag. m.* 171.

(80) Homer, Odyss, *lib. I, vs.* 32.

(81) Réflexions sur ce que l'on appelle Bonheur et Malheur en matière de Loteries, *chap. VI, pag.* 79 *et suiv. Voyez aussi* Régnier, sat. XIV, *folio* 96 *verso.*

sère, en les empêchant de se servir des moyens qui les en pourraient préserver : elle leur trouble le jugement, elle les pousse à faire des fautes irréparables. C'est ainsi apparemment qu'elle ruina sans ressource les affaires de Pompée. Elle s'était déclarée pour Jules César, et lui procura le triomphe en lui permettant d'agir selon toutes les lumières d'un grand capitaine, et en éclipsant dans l'âme du grand Pompée les qualités éminentes qu'il possédait. Elles ne parurent point à la journée de Pharsale ; Pompée y parut un mal habile homme, un très-pauvre général. Cette éclipse ne fut-elle pas surnaturelle ? Ne fut-elle pas l'ouvrage de quelque force majeure qui avait dessein d'élever César sur les ruines de son concurrent? Velléius Paterculus déclare que quand les destins ont résolu de ruiner un homme, ils lui ôtent la prudence : (82) *Sed profectò ineluctabilis fatorum vis cujuscunque fortunam mutare constituit, consilia corrumpit*...(83) *sed prævalebant jam fata consiliis omnemque animi ejus* (84) *aciem præstrinxerant. Quippe ita se res habet, ut plerùmque fortunam mutaturus Deus, consilia corrumpat, efficiatque, quod miserrimum est, ut quod accidit, id etiam meritò accidisse videatur, et casus in culpam transeat.* Le sentiment de ce grave historien était commun dans le paganisme ; et nous disons tous les jours comme un proverbe, *quos Jupiter vult perdere dementat.* Quelqu'un, ayant à prouver qu'il est possible que deux auteurs débitent la même pensée sans l'emprunter l'un de l'autre (85), cite Philippe de Comines qui, *sans jamais avoir ouï le nom de Velléius Paterculus ne laissa pas de dire avec lui, que quand Dieu veut commencer de châtier les princes, premièrement il leur diminue le sens et leur fait fuir les conseils et les compagnies des sages.* Citons ces belles paroles d'Ammien Marcellin : *Ut solent manum injectantibus fatis hebetari sensus hominum et obtundi, his illecebris ad meliorum exspectationem erectus, egressusque Antiochiâ numine lævo ductante, prorsùs ire tendebat de fumo, ut proverbium loquitur vetus, ad flammam* (86). Peu après, en parlant de Némésis, il dit qu'elle écarte de leur route et de leur but les desseins des hommes : *Hæc ut regina causarum et arbitra rerum ac disceptatrix, urnam sortium temperat, accidentium vices alternans : voluntatumque nostrarum exorsa interdùm alio, quàm quo contendebant, exitu terminans, multiplices actus permutando convolvit* (87). Elle ne fait pas toujours cela par le moyen de l'erreur ; elle emploie quelquefois la pure ignorance. J'appelle erreur le faux jugement que notre esprit fait des choses en les comparant ensemble, et en choisissant la pire : j'appelle ignorance l'état où l'on est quand les idées nécessaires ne s'offrent pas à notre imagination. Or, soit qu'on prenne mal son parti par la rejection des bons moyens actuellement présens à l'esprit, ou par l'absence des idées qui devraient nous présenter ces moyens, on passe pour imprudent ; mais il est sûr qu'au premier cas l'imprudence est plus volontaire qu'au second, et par conséquent plus condamnable. Plusieurs philosophes soutiennent que ce qu'on nomme *omission pure* n'est jamais libre. Qui oserait soutenir que nous sommes maîtres de notre mémoire, et que c'est un défaut moral de ne se pas souvenir de certaines choses, toutes les fois qu'on a besoin d'y songer pour se conduire dans ses délibérations ? Ceux qui reconnaissent l'empire de la Fortune seraient, ce me semble, déraisonnables, s'ils supposaient qu'elle ne se mêle pas de nos omissions ou de nos oublis; car, au contraire, c'est par-là le plus souvent qu'elle nous conduit aux mauvais succès. Elle écarte les idées qui nous viendraient naturellement, et qui nous empêcheraient de faire des fautes. Combien de fois est-il arrivé qu'un homme de jugement s'est fait un grand préjudice par les réponses qu'il a faites à plusieurs questions qu'on lui proposait. Tous ceux à qui il rend compte de cet interrogatoire lui disent, Pour-

(82) Velleius Paterculus, *lib. II, cap. LVII.*
(83) *Idem, ibidem, cap. CXVIII.*
(84) *C'est-à-dire de Quintilius Varus.*
(85) Ogier, Apologie pour Balzac, *pag.* 34.

(86) Amm. Marcell., *lib. XIV, cap. XI, pag. m.* 55.
(87) *Idem, ibidem, pag.* 59.

quoi n'avez-vous pas répondu une telle chose ? Il comprend d'abord qu'il le devait faire, il l'avoue, il admire qu'il ne s'en soit pas avisé ; il jurerait qu'en toutes autres rencontres cette idée lui serait venue, tant il la trouve naturelle, facile, et conforme au sens commun. Cependant il est convaincu qu'il n'y songea point du tout, et qu'elle ne s'offrit jamais à lui, non pas même confusément. Pourquoi ne voulez-vous pas qu'il croie que sa mauvaise fortune présida à cet oubli, et le ménagea tout exprès ? Nos théologiens ne nient pas que la Providence n'aveugle quelquefois l'homme, tant à l'égard des omissions que par rapport au jugement actuel. Plutarque ne leur passerait point ce dogme ; car il recommande bien fortement à ceux qui lisent les poëtes de rectifier tous les passages où ils trouveront que les dieux nous trompent et nous poussent vers le mal. C'est de quoi il nous avertit en particulier à l'égard des vers d'Euripide (88) qu'Amyot traduit de cette façon :

Les dieux puissans trop plus que nous ne sommes,
Vont abusant nous autres povres hommes
Par plusieurs tours de ruse tromperesse.

Bien loin d'avouer qu'une puissance divine soit cause que nous choisissions le mauvais parti, lors même que nous connaissons le bon, il veut qu'on attribue cela à une passion brutale.

Αἲ αἶ τόδ' ἤδη θεῖον ἀνθρώποις κακὸν,
Ὅταν τις εἰδῇ τἀγαθὸν, χρῆται δὲ μή.

θηριῶδες μὲν οὖν, καὶ ἄλογον, καὶ οἰκτρὸν, εἰδότα τὸ βέλτιον, ὑπὸ τοῦ χείρονος ἐξ ἀκρασίας καὶ μαλακίας ἄγεσθαι.

Eheu, malum mortalibus divinitùs
Venit, ut bonum videant, non utantur tamen:

immò verò beluinum, non divinum est hoc malum, et brutum ac miserabile, melius videntem intemperantiâ et mollitie ad deterius rapi (89). Mais quelque solides que puissent être à certains égards ces réflexions de Plutarque, il faut toujours se souvenir que notre théologie, et le langage commun de tous les chrétiens fondé sur plusieurs passages de l'Écriture, établissent, comme un dogme très-certain, que l'aveuglement de l'homme, sa folie, sa poltronnerie, sont assez souvent l'effet d'une Providence particulière qui le punit ; et que sa prudence, ses réponses à propos dans un interrogatoire, sa fermeté, son esprit, sont des faveurs inspirées par la Providence qui le veut sauver, ou le faire prospérer. Les païens savaient ce dogme ; car nous voyons que Manlius déclara aux bourgeois de Rome que si les dieux empêchaient sa ruine, ce ne serait pas en descendant sur la terre, mais en inspirant de bonnes résolutions aux Romains, comme ils lui avaient inspiré la valeur et le courage qui avaient sauvé la république : *Benè facitis quòd abominamini : dii prohibebunt hæc : sed nunquàm propter me de cœlo descendent : vobis dent mentem oportet, ut prohibeatis : sicut mihi dederunt armato togatoque, ut vos à barbaris hostibus, à superbis defenderem civibus* (90).

Je ne finirai point sans dire que si d'un côté l'on nomme malheur ce qui quelquefois est une suite de l'imprudence, on donne de l'autre le nom de bonheur à ce qui est quelquefois un effet de la prudence. On a vu tenir à certaines gens une conduite si téméraire, qu'on ne doutait point qu'elle ne se terminât par quelque rude mortification : ils attaquaient et ils mordaient tout le monde ; et si le premier engagement avait paru digne d'un étourdi, la continuation n'était qu'une longue suite de témérités, et de saillies déréglées et furieuses. Selon toutes les règles, ces gens-là devaient succomber honteusement, et néanmoins on les a vus triompher, ou du moins se retirer du combat sans aucune marque de flétrissure. Voilà un grand bonheur, s'écriait-on. Mais il est certain que la ruse et la fine politique avait plus de part à ces bons succès que la fortune. Ces prétendus

(88) Πολλαῖσι μορφαῖς οἱ θεοὶ σοφισμάτων σφάλλουσιν ἡμᾶς κρείττονες πεφυκότες. *Multis dii formis homines sophismatum quodbis potentiâ præstant in fraudem agunt.* Euripides, *apud* Plutarchum, de audiendis Poëtis, *pag.* 20, 21.

(89) *Idem, ibidem, pag.* 33, *E.*

(90) Titus Livius, *lib. VI, pag. m.* 176.

téméraires avaient pris de longue main leurs précautions avec beaucoup de prudence ; ils s'étaient rendus nécessaires à des personnes qui étaient capables de les tirer de tout mauvais pas. Ils avaient trouvé le secret de leur être utiles, soit par rapport aux plaisirs secrets, soit par rapport à l'ambition. Les circonstances du temps leur avaient été favorables ; le métier de chef d'espions, ou tel autre emploi occulte, était d'un usage merveilleux. On était donc assuré du succès de ses querelles déraisonnables ; on n'agissait donc pas témérairement.

(L) *Le cardinal de Richelieu .... n'admettait point d'autre cause du malheur que l'imprudence.*] M. Auberi nous apprend cette particularité. Il dit que le cardinal de Richelieu et le comte duc d'Olivarez, premiers ministres, l'un de France, l'autre d'Espagne, ont été rivaux et antagonistes ; (91) que *leur crédit a presque eu la même durée* ; qu'ils ont été comparés *à deux astres de la première ou du moins de la seconde grandeur, qui attiraient sur eux la vue, l'estime et l'admiration de toute la chrétienté*. Que le cardinal *s'éclipsa le premier par une mort naturelle* le 4 de décembre 1642, et que *l'autre ne jouit pas plus de cinq ou six semaines de cet avantage, ayant été disgracié le* 17 *janvier* 1643. *Le motif ou le prétexte de sa disgrâce fut le malheur qui accompagnait toutes ses entreprises. C'était en effet l'accuser d'imprudence. Dans le sentiment du cardinal de Richelieu, l'imprudent et le malheureux n'est qu'un* (92). *Il pratiquait ainsi volontiers l'une de ses plus constantes maximes, qui était, pour nous servir de ses propres termes* (93), « *Qu'en matière d'état on » ne saurait jamais se précautionner » trop, ni chercher trop de sûretés ; » qu'il fallait, s'il se pouvait, avoir » toujours deux cordes à son arc : » que pour bien réussir il ne fallait » pas prendre ses mesures trop justes ; » mais que pour faire beaucoup il » fallait s'efforcer, et s'apprêter à » faire encore plus : qu'en un mot, » dans toutes les grandes affaires, » si on ne prenait des mesures trop » longues en apparence, elles se » trouvaient toujours trop courtes en » effet.* » Il est malaisé de croire que ce cardinal n'ait pas reconnu quelquefois, dans les entreprises qui ne lui avaient pas réussi, qu'il avait pris néanmoins toutes les mesures que sa prudence avait pu lui suggérer. S'il se croyait donc alors coupable de quelque imprudence, il donnait plus d'étendue à l'idée de prudence qu'il ne lui en faut donner ; car s'il croyait que ceux qui se fient à un homme qui les trompera ne sont pas prudens, il supposait que la prudence renferme la certitude des événemens qui dépendent du franc arbitre. Or c'est une erreur. Il y a des gens que l'on éprouve fidèles plusieurs fois de suite, et de telle sorte que sans aucune ombre d'imprudence on leur confie une affaire. Cependant ils s'en acquittent très-mal, et ils commencent alors de trahir, et ils la font échouer. Ce serait demander d'un premier ministre plus de connaissance que la nature humaine n'en peut avoir, que de prétendre que témérairement et imprudemment il s'est fié à cet homme-là (94) ; que ce n'est point par malheur, mais par sa faute que l'entreprise est échouée, puisqu'il aurait dû être instruit du changement intérieur de cette personne. Vous voyez donc qu'il peut entrer dans cette question beaucoup d'équivoques ou de disputes de mots. Le malheur d'une entreprise est toujours accompagné de quelque défaut de connaissance. Si vous donnez à ce défaut-là le nom d'imprudence, et si vous voulez raisonner conséquemment à cette définition, vous pourrez soutenir pleinement et sans réserve la thèse du cardinal de Richelieu ; mais votre définition sera fausse, et

(91) Auberi, Histoire du cardinal Mazarin, *liv. I, pag.* 100.

(92) *Cela est bien éloigné des sentimens du* Garimberto, *qui soutient*, della Fortuna, *c. XVII, qu'il ne faut point appeler heureux celui qui agit selon les vues de la prudence; et, cap. XIX, qu'on n'est heureux ni par art, ni par prudence, ni par la faveur de Dieu, mais par une impétuosité naturelle excitée dans l'âme; et, c. III et IV, l. I V, que la Fortune favorise les audacieux, et qu'elle est amie des présomptueux, et fort souvent des téméraires. Voyez, tom. V, pag.* 70, *remarque* (K) *de l'article* Charles-Quint.

(93) *Voyez le même* Auberi, Histoire du cardinal de Richelieu, *liv. VII, chap. IV, pag. m.* 383.

(94) *Conférez ce que dessus, pag.* 191, *num. V.*

dans le fond vous serez d'accord avec l'adversaire.

TIMOMAQUE, peintre célèbre natif de Byzance, vivait du temps de Jules César. Il fit un Ajax et une Médée (*a*), qui furent achetés quatre-vingts talens par cet empereur, pour être mis au temple de Vénus (*b*). La somme est un peu forte; c'est cent quatre-vingt-douze mille livres, monnaie de France, selon la supputation du père Hardouin. Timomaque n'avait pas encore mis la dernière main à sa Médée; et c'est ce qui la faisait encore plus estimer. Pline n'a pas mauvaise grâce d'admirer ce caprice du goût des hommes (A). Il y a dans l'Anthologie quelques épigrammes sur cette Médée, qu'Ausone a traduites en latin (*c*). Ce n'était pas l'ouvrage auquel ce peintre eût le plus heureusement réussi; car outre que l'on n'estimait pas moins son Iphigénie et son Oreste, l'on jugeait que sa Gorgone était l'ouvrage où son art avait paru davantage. J'ai recueilli quelques fautes (B).

(*a*) Moréri *a dit très-improprement*, des tableaux d'une Médée et d'un Ajax.

(*b*) *In Veneris genitricis æde.* Plin., *lib. XXXV*, *cap. XI*.

(*c*) Epigr. CXXI, CXXII.

(A) *Pline n'a pas mauvaise grâce d'admirer ce caprice du goût des hommes.*] Si l'on faisait plus de cas des ébauches d'un grand maître, que des ouvrages qu'un peintre fort médiocre aurait finis, il ne faudrait pas s'en étonner; mais que les ouvrages achevés d'une habile main excitent moins de passion que ses ébauches, c'est ce qui paraît déraisonnable. La pitié entre-t-elle là-dedans? Se fait-on un devoir de chérir les choses à cause de l'infortune qu'elles ont eue de perdre leur auteur avant que d'avoir reçu toute leur forme? Peut-être chercherait-on des raisons que personne ne pourrait donner. Laissons-en donc les recherches: rapportons seulement ce que Pline a dit. *Illud perquàm rarum ac memoriâ dignum, etiam suprema opera artificum imperfectasque tabulas, sicut Irin Aristidis, Tyndaridas Nicomachi, Medeam Timomachi, et quam diximus Venerem Apellis, in majori admiratione esse quàm perfecta* (1).

(B) *Sa Gorgone était l'ouvrage où son art avait paru davantage. J'ai recueilli quelques fautes.*] Lisez ces paroles de Pline au chapitre XI du XXXVe. livre: *Præcipuè ars ei favisse in Gorgone visa est.* Charles Étienne avait cité le Ve. livre; M. Lloyd a supprimé la citation, au lieu de la rectifier, et n'a rien ajouté à l'article, sinon qu'Athénée, au livre XIV, cite un *Timomaque* qui avait écrit l'Histoire de Cypre. MM. Moréri et Hofman ne citent personne. On a retranché dans les dernières éditions de Charles Étienne l'article *Timoniachus*, qui est dans celle de l'an 1620, revue et corrigée par Frideric Morel. Il est étrange que ce savant homme n'ait point vu qu'une *m* changée par un imprimeur en *ni*, avait produit le prétendu peintre Timoniachus.

(1) Plin., *lib. XXXV*, *cap. XI*.

TIPHERNAS (GRÉGOIRE (*a*)), natif de Tipherne en Italie (*b*), mérite une bonne place parmi les doctes humanistes du XVe. siècle *1. Il savait le grec, et il traduisit en latin une partie de Strabon. C'est celle que Guarin de Vérone n'avait pas traduite *2. Quelques-uns disent que

(*a*) *Et non pas* George, *comme dit* Moréri.

(*b*) Leand. Albertus, *in* Descrip. Ital., *pag. m.* 132.

*1 Joly dit que cet auteur, que plusieurs écrivains appellent *Lilius Gregorius Tiphernus*, se nomme lui-même à la tête de ses poésies, *Publius Gregorius Tifernas*.

*2 Guarino avait traduit les six premiers livres, Tiphernus traduisit les sept autres: le tout fut imprimé à Venise, 1472, in-folio, réimprimé en 1480, in-folio; Lyon, 1559, 2 vol. in-16. En donnant cette re-

Politien s'appropria la traduction d'Hérodien que Tiphernas avait faite ; mais cela n'est guère croyable (*c*). La manière dont Tiphernas obtint la profession de la langue grecque dans l'université de Paris (A) est fort singulière. Vous trouverez ses vers latins * dans les Délices des Poëtes italiens (*d*). Il allait quelquefois acheter lui-même ses provisions, mais il marchandait avec un style si étudié que les paysans ne s'en accommodaient pas (B).

marque de Goujet, Joly indique quelques autres éditions d'après Fabricius.

(*c*) *Tiré de* Paul Jove, Elog., *cap. CXVII, pag. m.* 259.

* On ne trouve dans les *Deliciæ Poetarum Italorum* que six petites pièces de Tiphernas. Leclerc, d'après les notes de Goujet, donne la liste des autres productions poétiques de Tiphernas.

(*d*) *Au IIe. tome, pag.* 1171.

(A) *La profession de la langue grecque dans l'université de Paris.*] Voici les paroles de Pierre Matthieu : *De l'escole d'Emanuel Chrisolora estoit sorti Gregoire Typhernas, qui vint à Paris, et se presentant au recteur, luy dist* qu'il estoit venu pour enseigner les lettres grecques, et demandoit qu'on luy donnast la recompense portée par les saincts decrets. *Le recteur s'estonna un peu de la hardiesse de cet estranger, et neantmoins loua son desir, et de l'advis de l'Université l'arresta et luy donna l'entretenement qu'il desiroit. Hermonyme de Sparte luy succeda* (1). Gabriel Naudé rapporte la même chose, et s'en sert pour faire voir l'inclination de Louis XI à protéger les savans. *Nous pouvons juger*, dit-il (2), par l'Épître de Philelphe, *rapportée dans le précédent chapitre.... comme il avait toujours favorisé les Grecs de Constantinople qui s'étaient venus ranger* à Paris *pour vivre et continuer le cours de leurs études sous l'assurance de la liberté. Grégoire Typhernas fut le premier qui en traça le chemin aux autres* (3), *lequel étant arrivé à Paris se présenta au recteur, etc.* Naudé cite *Mélanchthon, in Oratione de Capnione, tomo III.* Plusieurs écrivains font mention de cette démarche de Tiphernas, et entre autres Sixtinus Amama, qui observe que ce personnage vint à Paris environ l'an 1470 *, et qu'il indiqua au recteur ce qui avait été ordonné par le concile de Vienne : il n'oublia point de dire que l'université de Paris fut expressément nommée dans les décrets de ce concile (4).

(1) Pierre Matthieu, Histoire de Louis XI, *liv. XI, pag. m.* 734, 735.

(2) Naudé, Additions à l'Histoire de Louis XI, *pag.* 185.

(B) *Il marchandait avec un style si étudié, que les paysans ne s'en accommodaient pas.*] Jovien Pontanus, qui avait été son disciple, raconte la chose de cette façon : *Gregorius Typhernas quo præceptore græcis in litteris usus sum adolescens, ad forum accesserat rerum venalium, dumque rusticano cum homine non potest de mercimonio convenire, sermone enim cum illo nimis composito utebatur, ibi ego, qui rem perpendissem, conversus ad rusticum, etc.* (5).

(3) *De ces termes de* Naudé *l'on peut conclure qu'il a cru que* Tiphernas *était Grec.*

* D'après des vers latins de Tiphernas, Joly pense que cet auteur était à Paris dès 1455, sous le règne de Charles VII ; il ne resta environ que quatre ans en France ; alla à Venise, où il professa plusieurs années. Il mourut à l'âge de cinquante ans, empoisonné, dit-on, par un envieux, sous le pontificat de Paul II (c'est-à-dire de 1464 à 1471).

(4) *Voyez* Sixtinus Amama, *in* Parænesi de excitandis SS. Linguarum Studiis, *à la page* 197 *de son* Anti-Barbarus Biblicus, *édition.* 1628.

(5) Jovian. Pontanus, de Sermone, *lib. V, cap. I, pag. m.* 1704, 1705.

TYPOT (Jacques), en latin *Typotius*. On trouvera dans le Moréri ce que M. Teissier avait déjà publié touchant ce jurisconsulte flamand (*a*). J'y ferai quelque correction (*b*), et n'y ajouterai qu'une chose, c'est que Typot fit des actions si blâmables, et un livre où il diffama tant de personnes qualifiées en Suède (*c*), que peu s'en fallut qu'on ne le punît du dernier

(*a*) Teissier, Addit. aux Éloges, *tom. II, pag.* 353, *édit. de* 1696.

(*b*) *Voyez la rem.* (C).

(*c*) *Voyez la rem.* (A).

supplice. Il maltraita en particulier l'illustre Pontus de la Gardie (A), qu'il avait accompagné dans l'ambassade de Rome (*d*). L'indignation de Jean III, roi de Suède, contre cet auteur, paraît clairement dans la réponse qu'il fit à une lettre où on le priait de faire sortir de prison Jacques Typot (B). Il ne lui accorda point cette grâce; le prisonnier ne fut élargi qu'après la mort de ce prince; et ayant encore goûté de la faveur pendant quelque temps, il vit changer la face des choses (*e*), et se retira à la cour de sa majesté impériale. Il mourut, non pas l'an 1604, comme le dit M. de Thou, mais quelque temps auparavant. Il y a quelque autre chose à rectifier dans son article (C).

(*d*) *Voyez la* Vie de ce Pontus, *publiée l'an* 1690 *par* Claudius Arrhénius Oernhielm, *pag.* 165.

(*e*) *Voyez la rem.* (C).

(A) *Il maltraita ...... Pontus de la Gardie.*] Il l'accusa d'avoir gagné les bonnes grâces du roi de Suède Éric, en lui livrant la forteresse de Wardberg, qui appartenait au Danemarck. Il suppose que Pontus était au service de sa majesté danoise en ce temps-là, c'est-à-dire l'an 1565. M. Oernhielm réfute cette accusation par le passe-port que ce monarque accorda à la Gardie, le 16 mars 1571. La Gardie servant la Suède fut pris dans une bataille que les Danois gagnèrent sur les Suédois, l'an 1569. Il fut détenu en prison jusques à la paix conclue le 13 de décembre 1570, et ratifiée le 16 de mars 1571. Le roi de Danemarck lui expédia un passe-port honorable, ce qu'il n'eût point fait s'il l'eût regardé comme un traître. *Non aliundè meliùs dilucet Typotiani mendacii vanitas, quâ, ut superiùs indicavimus, nugatur, apud Ericum Sueonum regem PONTUM captâsse locum gratiæ, proditâ ei Wardbergensi arce. Si sic se res habuisset, quomodò potuisset Fridericus rex, spontè nullâque adactus necessitate, rerum sibi carissimarum proditorem, cari dilectique sibi equitis nomine compellare? Quis unquàm regum, arcium, terrarum, copiarumque suarum proditorem, dignatus est nomine tam honorifico, ac non potiùs quovis, pro atrocitate facti, proscidit non injusto convitio? Cur non æquam tanto facinori mercedem retulit? Cur alia omnia de se meritum, mancipio jam sibi etiam traditum, benignè tantùm toto captivitatis tempore habuit rex, sed etiam redintegratâ cum Suecis pace, honoris gratiæque plenissimis litteris securum redire fecit in Sueciam* (1)? L'auteur que je cite rapporte les propres termes du passe-port, traduits de l'original en latin. Un peu auparavant il avait dit que Typotius parla très-mal de l'extraction de Pontus de la Gardie, ce qui, continue-t-il, n'est pas étonnant; car cet écrivain a eu l'audace de mordre jusques aux rois de Suède. Il observe que cet ouvrage satirique avait été réimprimé depuis peu par le soin de gens malins. *Quæ paulò liberaliore manu adduci à me oportuit, ut famosum libellum Jacobi Typotii venenati convincerem mendacii, quo ille, suggerente veteri quodam congerrone Ægidio, ut ipse fatetur, homine ignoto ac terræ filio, natalibus, vitæ famæque PONTI adspergere voluit labem, quam fœdissimam conscivit sibi ipsi, typis committens fuco dictionis pictas livorisque plenas calumnias. Sed quid mirum est, allatrâsse eum genus et famam PONTI, qui ne regibus quidem, aut ulli Sueciæ gentis honesto viro satis fuit æquus? Etenim, in monstroso illo ingenii fœtu, recuso nuper à malevolis, nefandi in bonorum famam sceleris consciis, atque ideò nec loci nec editoris nomen proferre ausis, debacchatur in Ericum ipsum et Johannem reges, adeò non parcit aliis viris illustribus ex ordine equestri, quorum gloriosa semper fuit, ac deinceps erit apud posteros memoria. Quin imò, in religionem, et nationem ipsam, cujus, ut Pontificius è Belgio sacrificulus, flagrabat odio,*

(1) Claudius Arrhenius Oernhielm, *in* Vitâ Ponti de la Gardie, *pag.* 19, 20.

stolidè nonnunquàm invehitur (2). Pour cette audace satirique, ajoute-t-il, et pour d'autres crimes, on le condamna à la mort, et on l'eût puni de cette peine, si le roi de Danemarck n'eût intercédé pour lui; mais si cette intercession lui sauva la vie, elle ne le sauva pas de la honte du bannissement. *Ob quæ, aliaque* (*) *facinora, damnatus hic fuit capitis, luissetque factis dignum supplicium, nisi intercessio regis Daniæ intervenisset, quæ quidem à meritâ morte illum liberavit, sed non ab ignominiosâ ex hoc regno relegatione* (3).

(B) *La réponse qu'il fit à une lettre où on le priait de faire sortir de prison Jacques Typot.*] Frideric II, roi de Danemarck, lui avait écrit cette lettre : voici un morceau de la réponse du roi de Suède (4) : *Quo minùs* (5) *petitioni Majestati Vestræ in hâc causâ satisfacere possimus, facit magnitudo scelerum, quibus caput suum obstrinxerat idem Typotius, quæ si æquè Majestatis Vestræ ac nobis nota fuissent, scimus, non tantùm tributuram fuisse Majestatem Vestram ejus desideriis ac precibus, ut pro ipso intercedere sustinuerit. Etenim is homo est, qui virus mendacis linguæ, sine ullo discrimine, in summos imosque passìm effundit. Indè est, quòd non tetro tantùm carceri mancipandum, sed ultimo etiam supplicio afficiendum eum censuimus, in quem si quid mitius in posterùm decreverimus, id clementiæ nostræ, Majestatisque Vestræ intercessioni, non innocentiæ suæ debebit. Confidimùs certò, Majestatem Vestram hanc excusationem nostram, ut justam et idoneam adprobaturam.* Cette lettre du roi de Suède est datée du 17 février 1583. Notez que le roi de Danemarck intercéda pour Jacques Typot à la prière d'un homme qu'il aimait beaucoup, et qui lui servait de médecin, et qui était frère du prisonnier (6).

(2) Claudius Arrhenius OErnhielm, *in* Vitâ Ponti de la Gardie, *pag.* 11, 12.

(*) Messenius Scondiæ Illustratæ I. VII, ad ann. 1581. A Ponto Typotius plurimarum convictus imposturarum et calumniarum, carceri perpetuo adjudicatur mancipaturque, inquit, undè mirum non est, quòd in illum in primis debacchetur.

(3) *Idem, ibidem.*

(4) *Idem, ibidem, pag.* 12, 13.

(5) *C'est-à-dire que* Typot *fut délivré de prison.*

(6) *Vix evitatò, Friderici II, Danorum regis (cui frater ejus Mattias gratissimus erat atque à curâ valetudinis) intercessione.* Joh. Mollerus, Hypomn. ad Schefferi Sueciam litteratam, *pag.* 443.

(C) *Il mourut...* avant *l'an* 1604. .... *Il y a quelque autre chose à rectifier dans son article.*] La faute que M. de Thou a faite en mettant sa mort à l'an 1604 (7), a été remarquée par M. Mollérus dans ses Additions au *Suecia litterata* de Jean Scheffer (8). Il y a un livre imprimé l'an 1602 (9), où l'on trouve l'éloge funèbre que Jean Jessénius à Jessen, médecin de l'empereur, consacra à Jacques Typot. Si M. Teissier y avait pris garde, il eût corrigé l'erreur de M. de Thou. Quelques auteurs disent que Typot mourut l'an 1600 (10). On trouve dans la préface du second tome *Symbolorum Pontificum, Regum, et Principum Octavii de Strada*, datée du 15 de mars 1602, qu'il était mort après avoir achevé l'explication des symboles de ce second tome. Ces paroles *Jacobus Typotius... in aulâ Suecicâ diù fuit, Carolo Sudermaniæ duci ac tandem regi cum Sigismundo Poloniæ rege nepote tunc dissidenti percarus* (11), se trouvent ainsi traduites dans M. Teissier : « Jacques Typot...... demeura long-temps à la cour de » Suède, où il fut aimé par le duc » de Sudermanie et par le roi, qui » avait alors quelque différent avec » Sigismond, roi de Pologne, son neveu (12). » Cette traduction a quelques défauts; il ne fallait pas supprimer le nom de baptême du duc de Sudermanie, ni amener un roi de Suède distinct de ce duc; car il est visible que M. de Thou a dit que Charles fut duc de Sudermanie, et enfin roi de Suède. Il a raison en cela; mais il a eu tort de débiter que la faveur de Typot fut longue auprès de ce Charles. Il eût fallu dire que la faveur de Typot auprès du roi

(7) Thuan., Hist., *lib. CXXXI, p. m.* 1041.

(8) *Pag.* 443.

(9) *C'est le IIe. tome* Symbolorum Octavii Stradæ. *Voyez M.* Mollerus, Hypomn. ad Sueciam litteratam, *pag.* 444.

(10) Witte, *in* Diario Biograph. Mollerus, *ubi suprà.* Valère André, Biblioth. belg., *pag.* 432, *dit qu'il mourut environ l'an* 1600.

(11) Thuan., Hist., *lib. CXXXI, pag.* 1041.

(11) Teissier, Éloges tirés de M. de Thou, *tom. II, pag.* 353.

Jean III, frère de ce duc de Sudermanie, dura assez long-temps, et qu'il en déchut d'une manière bien triste, ayant été emprisonné, et condamné à la mort, et n'ayant obtenu grâce de la vie qu'à l'intercession de sa majesté danoise. On aurait pu ajouter, si je ne me trompe, qu'après la mort de Jean III il regagna la faveur, et qu'il en jouit sous le règne de Sigismond, fils de ce Jean; mais qu'il n'y eut plus rien à faire pour lui dans la Suède lorsque le duc de Sudermanie en eut été créé roi, à l'exclusion de Sigismond son neveu, roi de Pologne; qu'il se maintint pendant les contestations qui s'élevèrent entre l'oncle et le neveu, et qu'enfin il se retira dès que le parti de Sigismond eut été ruiné. Voilà, ce me semble, quelles furent les vicissitudes de la destinée de Typot. Je fais fond sur ce qu'on raconte dans la Bibliothéque du Pays-Bas, qu'après la mort de Jean III il fut mis en liberté par Sigismond, et qu'il fit devant les états du Royaume la harangue inaugurale du couronnement. *Mortuo deindè Suecorum rege Johanne, ejus filius atque in regno successor Sigismundus III, annitente etiam Daniæ rege Christierno IV*, Typotium *pristinæ mox restituit libertati: eique tùm imposita est provincia in ipsis regni comitiis Stocholmiæ orationem illam, quam inauguralem vocat, habendi, quâ Suecorum erga regem suum fidei atque benevolentiæ causas disertè exposuit. Rege autem in regnum Poloniæ, quod ei per electionem accesserat, profecto*, Typotius *à Romanorum imp. Rodolpho II inter aulæ suæ familiares adlectus, ac Cæsarei historiographi titulo ornatus, Pragæ diem clausit extremum circa annum salutis millesimum sexcentesimum* (13). On voit dans la même Bibliothéque, que ses *Orationes genethliacæ ad Annam Sueciæ et Poloniæ reginam* furent imprimées à Stockholm l'an 1594. La harangue inaugurale dont j'ai fait mention fut imprimée aussi dans la même ville la même année (14), et il assure (15) qu'il publia l'Oraison funèbre du roi Jean III, qui mourut au mois de novembre 1592. Elle fut imprimée à Stockholm l'an 1594 (16). C'est un signe qu'il se trouva en Suède dans une assez bonne posture après la mort de ce monarque. Il y a une chose qui fait de la peine dans tout ceci, c'est que de fort bons auteurs assurent (17), que l'intercession de sa majesté danoise le préserva bien du supplice, mais non pas de l'infamie d'être chassé du royaume. Frideric II, roi de Danemarck, intercéda pour Typot, ou l'an 1582, ou vers le commencement de l'an 1583. Si en sa considération on commua la peine de mort en celle de bannissement, il semble qu'il faudrait dire que le prisonnier fut banni l'an 1583. Cependant nous avons vu (18) que Sigismond, successeur d'un prince (19) qui mourut l'an 1592, mit en liberté Typot, et que Christiern IV, roi de Danemarck, l'en pria. On ne saurait accorder ensemble ces deux relations, et peut-être faudrait-il dire qu'après la mort du roi Jean on cassa l'arrêt d'exil, et l'on rappela Typot par ordre du roi Sigismond.

Pendant que l'on imprimait ceci, j'ai trouvé de quoi fixer mes conjectures dans un ouvrage allemand (20) dont on m'a traduit quelques pages qui concernent Jacques Typot. J'y ai trouvé un passage qui me fait croire que M. Oernhielm s'est trompé quand il a dit que l'intercession de Frideric II, roi de Danemarck, n'empêcha pas que cet homme ne fût banni de Suède avec infamie. Ce passage est contenu dans une lettre écrite à Typot par Zacharie Palthénius, et imprimée avec un traité de Typot, à Francfort l'an 1595. Palthénius assure, 1°. que Jean III, roi de Suède, empêcha que Jacques Typot ne fût opprimé entièrement par ses ennemis; 2°. que Sigismond III, roi de Pologne et de Suède redonna la liberté à ce prisonnier: *Quæ tibi ergastulum, aut, ut tu loqui soles, Dei gratia peperit, de fortunâ et legibus, cùm fortuna, quam*

(13) Valer. Andreas, Biblioth. belg., *pag.* 432.

(14) Scheffer., *in* Sueciâ litteratâ, *pag. m.* 274.

(15) Typot., *lib. II* de Salute Reipubl., *pag.* 122, *apud* Scheff., *ibidem.*

(16) Mollerus, Hypomn. ad Sueciam litteratam, *pag.* 444.

(17) Mollerus, *ibidem*, *pag.* 443. *Voyez aussi la remarque* (A), *à la fin.*

(18) *Ci-dessus*, *citation* (13).

(19) *Jean III, roi de Suède.*

(20) *Les* Entretiens de M. Tentzélius, *mois de septembre* 1690.

liberatio, uti videre est, concepit, ego fasciis involvi, prodibuntque brevi in lucem. Felix infelicitas tua, quæ tibi veræ laudis, imò solidæ felicitatis principium exstitit. Abfuisti à familiarium commercio, doleo, dolet mecum litteratorum chorus, quanquàm mœroris tui vehementioris nullum signum in libris tuis repererim, et tu Johannis III regis Sueciæ humanitatem ac clementiam prædicare soleas, ut per quem stetit, ne adversariorum malignitate caderes. Sed cùm abesses à tuis, versatus es cum, quæ maximè tuæ sunt, musis. Restitutus in libertatem à Sigismundo III, Poloniæ et Sueciæ rege, huic enim secundum Dei, cui etiam ille cedit, misericordiam, consuetudinem nostram refers acceptam, profers in lucem luce dignissimos diversi argumenti plurimos codices (21). M. Tentzélius raconte que Jacques Typot dédia au roi de Suède, Sigismond III, son Traité *de Fortunâ*, imprimé à Francfort l'an 1595, et au roi de Danemarck Christiern, son Traité *de Fato*, imprimé au même lieu en la même année, et qu'il dit au commencement de son Traité *de Fortunâ*, qu'il avait reçu du roi Sigismond beaucoup de faveurs, et qu'il avait attendu à Calmar le retour de ce monarque, et que ses envieux l'empêchèrent d'aller au-devant de sa majesté jusques à Dantzick. Vous remarquerez que la préface de ce livre fut faite à Wirtsbourg au mois de décembre 1595. Il est bien surprenant que M. Oernhielm, historiographe de Suède, ait ignoré que cet homme sortit glorieusement de prison, et non pas par une sentence infamante de bannissement.

Voici quelques fautes de M. Moréri. I. Il dit que Sigismond, successeur de Jean, mit en liberté Typot, *et l'employa en plusieurs affaires de la dernière importance*. M. Teissier (22) s'est servi des mêmes paroles, sous la citation unique de Valère André, auteur qui ne parle d'aucune affaire de cette nature, et qui ne dit autre chose sinon que Typot, ayant été élargi, fut chargé de prononcer la harangue inaugurale devant les etats. II. *Enfin*, ajoute M. Moréri, fidèle copiste de M. Teissier, *Sigismond ayant été élu roi de Pologne, Typot se retira à la cour de l'empereur Rodolphe II*. Cela signifie que Sigismond fut élu roi de Pologne quelques années après qu'il eut succédé à Jean III, roi de Suède. Rien de plus faux. Jean III mourut au mois de novembre 1592. Sigismond son fils ne fut couronné roi de Suède qu'en 1594, et il avait été élu roi de Pologne l'an 1587. La IIIe. faute de M. Moréri est d'avoir mis la mort de Typot à l'an 1606.

(21) Zach. Palthenius, epist. ad Typotium, *apud* Tentzelium, Monatliche Unterredungen, *sept.* 1690, *pag.* 861.

(22) Teissier, Additions aux Éloges, *tom II*, *pag* 354.

TYRANNION, grammairien célèbre au temps de Pompée, était d'Amise dans le royaume de Pont. Il s'appelait au commencement Théophraste; mais à cause qu'il tourmentait ses condisciples, leur commun maître, Histiæus, le nomma Tyrannion (A). Il fut disciple de Denys de Thrace à Rhodes. Il tomba entre les mains de Luculle, lorsque ce général des troupes romaines eut mis en fuite Mithridate, et se fut emparé de ses états. Cette captivité de Tyrannion ne lui fut pas désavantageuse, puisqu'elle lui procura l'occasion de se rendre illustre à Rome, et d'y amasser du bien. Il l'employa entre autres usages, à dresser une bibliothéque de plus de trente mille volumes (*a*). Il mourut fort vieux, miné et consumé par la goutte (*b*). Le temps de sa mort n'est pas bien marqué dans Suidas (B). Je ne dois pas oublier que Muréna demanda Tyrannion à Luculle, pour se faire un sujet de vanité d'avoir affranchi un célèbre grammairien. Les réflexions de Plu-

(*a*) Charles Étienne, Lloyd, Hofman, Moréri, *disent seulement trois mille.*

(*b*) *Ex* Suidâ, *in* Τυραννίων.

tarque là-dessus ne sont pas mauvaises (C). Le soin que prenait Tyrannion d'amasser des livres a contribué très-utilement à la conservation des ouvrages d'Aristote. La destinée de ces ouvrages a été assez singulière (D). Elle mérite d'être rapportée, et surtout puisqu'il s'agit d'un philosophe si renommé. Ils étaient dans la bibliothéque d'un certain Apellicon : j'en parlerai ci-dessous (E). Sylla, s'étant rendu maître d'Athènes, se saisit de cette bibliothéque, et la fit porter à Rome. Tyrannion, ayant trouvé le moyen de s'insinuer dans la familiarité du bibliothécaire de Sylla, s'accommoda de tous les écrits d'Aristote et de Théophraste qu'il put rencontrer. On a vu la suite de tout cela dans l'article d'ANDRONICUS de Rhodes, et on la verra plus amplement ci-dessous. Strabon avait été disciple de notre Tirannyon (*c*) (F) : le fils et le neveu de Cicéron furent ses disciples à Rome. Cicéron se servit de lui pour mettre en ordre sa bibliothéque (G). Tyrannion fit un livre que Pomponius Atticus admira (H).

(*c*) Strabo, *lib. XII*, *pag.* 377.

(A) *A cause qu'il tourmentait ses condisciples.... on le nomma Tyrannion.*] Dans la traduction de Suidas on voit ces paroles grecques, Τυραννίων ὠνομάσθη, ὅς καταρέχων τῶν ὁμοσχόλων, rendues par celles-ci : *Tyrannio dictus est, quòd condiscipulos excogitaret.* Lisez ὡς κατατρέχων. Il n'est pas besoin d'avertir qu'*excogitaret* a été mis par les imprimeurs à la place d'*exagitaret* : mais il est bon de dire que M. Moréri ne songeait point assez au titre de son ouvrage ; il donnait ses conjectures pour les traductions des auteurs qu'il citait au bas des articles. S'il eût fait un roman, et non pas un dictionnaire historique, on lui pardonnerait cette liberté. Personne ne lui avait appris que Théophraste *étant devenu superbe à cause de sa science, et méprisant ses égaux, on le nomma Tyrannion.*

(B) *Le temps de sa mort n'est pas bien marqué dans Suidas.*] Comment est-ce que Tyrannion serait mort la troisième année de la 120e. olympiade, ainsi qu'on le dit dans Suidas, puisqu'il ne fut amené à Rome qu'après que Luculle eut mis en fuite Mithridate, pendant l'olympiade 177 ? Patricius (1) conjecture qu'au lieu de ὀλυμπιάδι ρκ', Suidas avait dit ὀλυπππιάδι ρπ'. Selon cela, il faudrait dire que Tyrannion mourut l'an 3e. de la 180e. olympiade. Il y a quelque vraisemblance dans la correction de Patricius : il est néanmoins certain que Tyrannion enseignait dans la maison de Cicéron pendant l'année dernière de la 180e. olympiade (2) ; et comme il prenait soin de mettre en ordre la bibliothéque de Cicéron (3), il ne fallait pas qu'il fût encore dans l'état de caducité où il mourut, selon Suidas. Ce que je vais dire est imcomparablement plus fort ou contre la correction de Patricius, ou contre Suidas même, s'il a parlé conformément à la conjecture de Patricius. Lorsque César était en Afrique pour faire la guerre à Juba, c'est-à-dire l'an de Rome 707, le 2e. de la 184e. olympiade, Cicéron et Atticus se promirent de convenir d'un jour pour assister à la lecture que Tyrannion leur ferait d'un livre de sa façon (4). Atticus l'ayant entendu lire sans son ami en reçut quelques reproches (5).

(C) *Les réflexions de Plutarque là-dessus ne sont pas mauvaises.*] Muréna, dit-il, ne répondit point à la générosité de Lucullus : en faisant semblant d'affranchir Tyrannion il lui ôtait la liberté. Pour en user hon-

(1) Discussion. peripateticar., *tom. I*, *lib. IV*, *pag.* 36.

(2) Cicero, epist. IV, *lib. II* ad Q. Fratrem. *Elle fut écrite l'année que Tullia fut mariée avec Crassipes : c'était la* 697e. *de Rome. Voyez* Fabricius, *dans la* Vie de Cicéron.

(3) *Voyez la remarque* (G).

(4) Epist. II *libri XII* ad Atticum.

(5) Epist. VI *ejusd. libri.*

nêtement, il fallait le laisser ce qu'il était. Voici les paroles de Plutarque, dans la description du saccagement d'Amise, qui n'ayant pu être prévenu par tous les soins de Luculle, fut réparé tout autant que la chose fut possible à ce général. Τότε καὶ Τυραννίων ὁ γραμματικὸς ἑάλω. Μουρήνας δ' αὐτὸν ἐξῃτήσατο, καὶ λάϐων ἀπηλευθέρωσεν, ἀνελευθέρως τῇ δωρεᾷ χρησάμενος. Οὐ γὰρ ἠξίου Λούκουλλος ἄνδρα διὰ παιδίεαν ἐσπουδασμενόν, δοῦλον γενέσθαι πρότερον, εἶτα ἀπελεύθερον· ἀφαίρεσις γὰρ ἦν τῆς ὑπαρχούσης ἡ τῆς δοκούσης ἐλευθερίας δόσις. Ἀλλὰ. Μουρήνας μὲν οὐκ ἐνταῦθα μόνον ὤφθη πολὺ τῆς τοῦ στρατηγοῦ καλοκαγαθίας ἀποδέων. *Eâdem tempestate captus est Tyrannio grammaticus. Hunc Murena petivit à Lucullo, quem ut accepit, manumisit eum. Verùm usus est eo munere illiberaliter, nolebat enim insigni virum eruditione Lucullus priùs servum fieri, indè libertinum. Quippè ereptio præsentis erat illa simulatæ libertatis donatio. Cæterùm non hic tantùm ostendit se imperatore suo Murena honestate imparem* (6).

(D) *La destinée des ouvrages* d'Aristoste *a été assez singulière.*] Ce grand philosophe les laissa avec son école, et avec ses autres livres, à son disciple Théophraste. Celui-ci laissa sa bibliothéque à Néléus, qui avait été son disciple et celui d'Aristote. Néléus fit porter à Scepsis (7) sa bibliothéque, et la laissa à ses héritiers. Ceux-ci, gens idiots et sans lettres, n'eurent autre soin de cette bibliothéque que de la tenir bien fermée (8); et, lorsqu'ils apprirent l'empressement avec lequel les rois de Pergame, dont ils étaient sujets, cherchaient des livres, ils enfouirent sous terre ceux de Néléus. Au bout d'un assez long temps leur postérité les tira de ce cachot, fort gâtés par l'humidité et par la vermine, et vendit bien chèrement ceux d'Aristote et ceux de Théophraste à un certain Apellicon, qui les fit copier : mais ses copistes remplirent mal les endroits que les vers avaient rongés et que l'humidité avait effacés, de sorte que ces livres ne parurent qu'avec une infinité de fautes. Après la mort d'Apellicon, sa bibliothéque fut transportée d'Athènes à Rome par Sylla. Le bibliothécaire de Sylla permit au grammairien Tyrannion, grand amateur d'Aristote, de prendre les écrits de ce philosophe. Les libraires en firent tirer des copies ; mais ils se servirent de gens ignorans, et ils ne collationnèrent pas les copies avec l'exemplaire dont on s'était servi ; de sorte que le mal devint à Rome plus grand qu'il n'était à Athènes. Voilà jusqu'où Strabon a conduit la chose : prenons la suite dans Plutarque et ailleurs.

Plutarque (9) dit que Sylla, s'étant rendu maître d'Athènes, s'appropria la bibliothéque d'Apellicon, où étaient la plupart des ouvrages d'Aristote et de Théophraste, peu connus encore au public. Il ajoute qu'on disait qu'après qu'elle eut été transportée à Rome le grammairien Tyrannion en détourna plusieurs livres, et qu'Andronicus de Rhodes, ayant eu de lui les exemplaires, les publia, et dressa les tables ou les indices que l'on eut depuis (10). Plutarque et Strabon s'accordent à dire que pendant un assez long temps les péripatéticiens ne connurent guère les écrits d'Aristote, ni les écrits de Théophraste, et que l'ignorance des héritiers de Néléus en fut cause. Strabon dit nettement que les péripatéticiens modernes avaient surpassé les anciens ; parce que ceux-ci, n'ayant que très-peu d'ouvrages d'Aristote, et ce peu ne comprenant guère que les livres de moindre importance (11), n'avaient pas été en état de philosopher avec une exactitude méthodique et

(6) Plut., *in* Lucullo, *pag.* 504.

(7) *C'était sa patrie et une ville de la Troade.*

(8) Παρέδωκεν ἰδιώταις ἀνθρώποις οἱ κατάκλειστα εἶχον τὰ βιϐλία οὐδ' ἐπιμέλως κείμενα. *Reliquit ineruditis hominibus, qui incuriè positos sub clavibus reposuerunt.* Strab., *lib. XIII, pag.* 413. Saumaise, in Tertull., de Pallio, *pag. m.* 177, *prouve par ce passage que* κατάκλειστον *signifie une chose précieuse que l'on conserve soigneusement.* Strabon *n'insinue rien moins que cela. D'ailleurs* Saumaise *parle des héritiers d'Apellicon, et il devait parler de ceux de Néléus.*

(9) *In* Syllâ, *pag.* 468.

(10) *Joignez à ceci le passage de* Porphyre, *in* Vitâ Plotini, *que j'ai cité dans l'article d'*ANDRONICUS, *tom. II, pag.* 105, *citation* (10).

(11) *C'étaient ceux qu'on appelait* ἐξωτερικοί: *les autres, d'une plus profonde doctrine, étaient nommés* ἀκροαματικοί.

profonde. Mais depuis qu'on eut déterré les ouvrages d'Aristote, il fut plus facile à ses sectateurs de philosopher selon le plan de leur maître : encore fallait-il qu'ils donnassent beaucoup au hasard des conjectures, parce qu'il y avait une infinité de fautes dans ses écrits. C'est la remarque de Strabon (12).

Athénée (13) dit une chose qu'il est nécessaire de rapporter. Il dit que Néléus, possesseur de la bibliothéque d'Aristote, la vendit toute à Ptolomée Philadelphe, qui la fit transporter à Alexandrie, avec les livres qu'il avait achetés à Rhodes et à Athènes. Il remarque au même endroit que Laurentius, bourgeois de Rome sous Marc Aurèle, avait assemblé plus de livres que Polycrate, tyran de Samos; que Pisistrate, tyran d'Athènes; qu'Euclide, que Nicocratè, que les rois de Pergame, que le poëte Euripide, et que le philosophe Aristote. Voilà deux choses en quoi Athénée est contraire à Strabon. Ce dernier assure qu'Aristote est le premier qui ait fait une bibliothéque, et qu'il enseigna aux rois d'Égypte l'art d'en dresser une. Athénée nomme bien des gens qui ont amassé beaucoup de livres avant Aristote. Il dit d'ailleurs que Néléus vendit tous les livres de ce philosophe à Ptolomée Philadelphe; mais Strabon assure que Néléus les laissa à ses héritiers, qui les cachèrent. Le docte François Patricius (14) prétend lever cette dernière difficulté, en supposant que Néléus avait doubles les livres de la bibliothéque d'Aristote, et qu'il vendit l'un des exemplaires au roi d'Égypte, et garda l'autre pour lui. Je conviens qu'il n'était pas trop aisé à un homme tel que Néléus de faire copier tant de livres, mais néanmoins je n'y trouve aucune impossibilité, vu les dépenses de Ptolomée pour sa bibliothéque. Que ne fait-on pas pour avoir quelque chose à vendre à un prince qui la paie bien? D'autre côté un disciple d'Aristote devait tâcher de garder sa bibliothéque, et il n'y avait point d'autre voie de contenter ces deux passions que celle de faire copier. Vossius (15) s'imagine que Nélée vendit toute sa bibliothéque, à la réserve des ouvrages d'Aristote; mais outre que cette exception n'a nul fondement sur le texte d'Athénée, quelle apparence que le roi d'Égypte, en achetant la bibliothéque qui avait appartenu à Aristote, eût souffert qu'on en eût ôté les écrits de ce grand génie? C'était principalement de pareils ouvrages qu'il cherchait. Je remarque qu'Ammonius dit bien que Ptolomée fit acheter soigneusement les ouvrages d'Aristote, et qu'il récompensa ceux qui lui en apportèrent (16); mais il ne parle point de Néléus. La libéralité de ce roi d'Égypte fut cause qu'on supposa des livres à Aristote (17). On lui donnait ceux d'autrui, afin de les vendre plus chèrement. Ce que Patricius remarque sur l'autre partie de la discorde de Strabon et d'Athénée me paraît mauvais. Il prétend que Strabon attribue à Néléus d'avoir été le premier qui ait dressé une bibliothéque, et d'avoir enseigné cet art aux rois d'Égypte (18). Mais il est très-évident que Strabon a dit cela d'Aristote, et non pas de Néléus. Si l'on m'objecte qu'Aristote mourut un an après Alexandre, et qu'alors Ptolomée Philadelphe, le premier fondateur de la bibliothéque d'Alexandrie, n'était pas encore roi, ni même fils de roi, je réponds qu'Aristote a pu enseigner la méthode de dresser des bibliothéques à des gens qui ont vécu long-temps après lui; car il n'a été nécessaire pour cela, sinon que l'on ait appris de quelle manière il avait rangé ses livres. Voilà donc ruinée l'objection de Patricius; voilà sans doute le vrai sens de ces paroles de Strabon, *διδάξας τοὺς ἐν Αἰγύπτῳ βασιλέας βιβλιοθήκης σύνταξιν. Ægypti reges bibliothecæ ordinem*

(12) Strabo, *lib. XIII, pag.* 413.

(13) *Lib. I, pag.* 3.

(14) Discuss. peripatetic., *tom. I, pag.* 29.

(15) De Philosophorum Sectis, *cap. XVII, pag.* 86.

(16) Ammonius, Prolegomen in Categorias.

(17) *Ὅθεν τινὲς χρηματίσασθαι βουλόμενοι, ἐπιγράφοντες συγγράμματα τῷ τοῦ φιλοσόφου ὀνόματι προσῆγον. Quare quidam ditari indè volentes inscripserunt libros nomine philosophi eique detulerunt.* Ammonius, *ibidem.*

(18) Patricius, Discuss. peripatet., *tom. I, pag.* 35.

docuit. Je sais bien que Strabon s'est trompé assez lourdement en cet endroit, puisqu'il a dit qu'il ne connaissait personne qui eût amassé des livres avant Aristote (19); il ne se souvenait point de Polycrate, ni de Pisistrate, ni de Nicocrate, ni d'Euripide, qui, selon la remarque d'Athénée, ont amassé beaucoup de livres. C'est un grand défaut de mémoire, je l'avoue; mais il me semble qu'il était plus aisé à Strabon de tomber dans ce défaut que de penser qu'Aristote était en vie lorsque Ptolomée Philadelphe dressait sa bibliothéque. Patricius aggrave l'erreur de Strabon, vu qu'il fait dire que Néléus est le premier qui a ramassé des livres. Ce serait avoir ignoré la passion avec laquelle Aristote en achetait (20).

Le père Rapin a narré fort agréablement les aventures des ouvrages d'Aristote; je m'en vais rapporter quelques fragmens de sa narration, parce qu'ils méritent qu'on y réfléchisse. « On prétend qu'Aristote ne » put se résoudre à publier ses écrits, » par un pur respect qu'il eut pour » Platon; parce qu'il combattait ses » sentimens en bien des choses. » Mais il y eut en cette conduite » plus de politique que de vertu; il » voulut se ménager, parce que les » esprits étaient alors trop prévenus » en faveur de la doctrine de Platon; ainsi, pour mettre à cou» vert ses écrits, il les confia à » Théophraste, avec défense fort » expresse de les rendre publics : ce » qui fut exactement observé. De fa» çon que Théophraste, qui en fut » le dépositaire, Straton, Lycon, » Démétrius le Phalérien, et Héra» clides, qui se succédèrent les uns » aux autres dans le lycée, n'ensei» gnèrent la doctrine d'Aristote que » par pure tradition. Cette tradition » n'étant soutenue d'aucun écrit de» vint froide dans la suite, et n'eut » rien de cette chaleur qui parut » dans les autres sectes....... Théo» phraste, pour obéir exactement » aux ordres de son maître, confia » en mourant au plus cher de ses » disciples les écrits d'Aristote, aux » mêmes conditions qu'ils lui avaient » été confiés. Cet ami s'appelait Né» lée...... Il mourut peu de temps » après; ce ne fut pas sans faire » comprendre à ses héritiers le prix » du dépôt qu'il leur laissait. Ils le » comprirent aussi si bien, qu'ayant » appris que le roi de Pergame..... » faisait de grandes recherches de » livres et d'écrits pour faire une » bibliothéque, ils enterrèrent dans » un caveau, bâti exprès, les écrits » d'Aristote, afin de s'en assurer » davantage. Ce trésor si précieux » fut caché l'espace d'environ cent » soixante années dans ce lieu se» cret, d'où enfin il fut tiré à demi » rongé de vers, et presque tout » gâté par l'humidité du lieu où » l'on l'avait mis. Mais on ne le tira » que pour être vendu fort chère» ment à un riche bourgeois d'Athè» nes, nommé Apellicon...... Les » professeurs qui enseignaient alors » dans le lycée, l'ayant appris, » furent faire leur cour à ce bour» geois, qui leur prêta pour quel» que temps ces écrits. Mais il les » retira pour les mettre en sa bi» bliothéque, qu'il rendit célèbre par » un dépôt de cette importance. » Quelques années après, Sylla..... » les fit enlever pour les porter à » Rome...... il mourut bientôt après, » et ces écrits tombèrent entre les » mains d'un grammairien nommé » Tyrannion, qui en avait eu con» naissance par la liaison qu'il eut » avec le bibliothécaire de Sylla. » Quoique ce grammairien fût fort » habile, et qu'il eût dressé une » bibliothéque de plus de trente » mille volumes, depuis que Lucul» lus..... l'eut amené à Rome, tou» tefois il ne connut pas le prix des » ouvrages d'Aristote. Mais après sa » mort, Andronicus le Rhodien » étant venu à Rome, et connais» sant fort bien le mérite d'Aristo» te, parce qu'il avait été nourri » dans le lycée, il traita, avec les » héritiers de Tyrannion, de ces » écrits; et les ayant en son pou» voir, il s'attacha avec tant d'ar» deur à les examiner...... qu'il en » fut en quelque façon le premier » restaurateur...... Ce fut cet An-

(19) Ἀριστοτέλης... πρῶτος ὧν ἴσμεν συναγαγὼν βιβλία. *Aristoteles... primus omnium quos scimus, libros congregavit.* Strabo, *lib. XIII, pag.* 413.

(20) A. Gellius, *lib. III, cap. XVII.*

» dronicus qui commença à faire » connaître Aristote dans Rome, » environ le temps que Cicéron » s'élevait par sa grande réputation » aux premières charges de la répu- » blique (21). »

Les remarques que j'ai à faire sur ce discours se réduisent à ceci. I. Le père Rapin ne cite personne qui ait rapporté qu'Aristote confia ses écrits à Théophraste, *avec défense fort expresse de les rendre publics*. Strabon et Plutarque, qui observent que les livres d'Aristote furent long-temps inconnus, n'en attribuent la cause qu'à l'ignorance des descendans de Nélée : et nous avons cité un auteur (22) qui assure que ce Nélée vendit la bibliothéque d'Aristote à Ptolomée Philadelphe. Il s'en faut donc bien qu'il ne dise que Nélée conserva ses écrits, suivant la défense expresse de les publier. II. Le père Rapin ne rapporte pas fidèlement le narré de l'auteur qu'il cite (23) ; car Strabon ne remarque point que Nélée ne mourut pas *sans faire comprendre à ses héritiers le prix du depôt qu'il leur laissait ;* et bien loin de dire qu'ils le comprirent fort bien, il dit qu'ils négligèrent ces livres, et qu'ils les laissèrent en confusion (24) sous la clef. Il est vrai que Strabon ajoute qu'ils les enterrèrent, lorsqu'ils surent que les rois de Pergame faisaient amas de livres ; cela semble signifier que Nélée leur avait défendu d'aliéner sa bibliothéque ; mais enfin Strabon n'en dit rien, et c'est aux casuistes du Parnasse à nous apprendre s'il est permis à un auteur d'attribuer à ceux qu'il cite les conséquences, les raisons, et les motifs qu'il imagine de ce qu'ils ont dit. Que sait-on si les héritiers de Nélée ne craignirent point que leur prince ne leur donnât rien de ces livres, auquel cas ils pouvaient croire qu'il valait mieux les garder jusques à une meilleure occasion ? III. Le père Rapin applique aux seuls écrits d'Aristote ce que Strabon dit en général de tous les livres que Nélée laissa à ses héritiers. IV. Strabon ne dit pas un seul mot de ces professeurs du Lycée qui firent leur cour à Apellicon, afin d'obtenir de lui qu'il leur prêtât pour quelque temps les ouvrages d'Aristote. Il ne dit point qu'Apellicon, les ayant prêtés pour quelque temps, les retira : il dit au contraire qu'Apellicon les fit copier et les publia tout pleins de fautes. V. Personne n'a dit que Tyrannion ne connaissait pas le prix des ouvrages d'Aristote. Strabon a plutôt insinué le contraire par ces paroles, φιλαριστοτέλης ὤς, *il était fort attaché à Aristote*. VI. Personne n'a dit qu'Andronicus le Rhodien soit venu à Rome après la mort de Tyrannion, et qu'il ait acheté des héritiers de Tyrannion les ouvrages d'Aristote : au contraire Plutarque assure (25) qu'Andronicus retira ces livres des mains de Tyrannion (26). VII. S'il était vrai qu'Andronicus ne vint à Rome qu'au temps que le père Rapin marque, il n'aurait pas trouvé Cicéron au commencement de sa fortune, mais au comble de sa gloire ; rappelé de son exil au grand contentement du peuple romain. La preuve de ceci se tire de ce que Tyrannion, amené à Rome, pendant la 177e. olympiade, y devint illustre, s'y enrichit, y assembla une bibliothéque de plus de trente mille volumes, et y mourut fort âgé (27). Ce fut l'an 3 de la 180e. olympiade, selon la correction que Patricius a faite du passage de Suidas. Il ne fallait guère moins de douze ans à Tyrannion pour amasser tant de biens et tant de livres à Rome. Or l'an 3 de la 180e. olympiade est justement celui du rappel de Cicéron (28). Mais il y a plus ; j'ai montré que Tyrannion vivait encore dans la 180e. olympiade, lorsque Cicéron était âgé pour le moins de soixante ans.

(21) Comparaison de Platon et d'Aristote, *pag.* 371 *et suiv.*, *édition de Hollande*, 1686.

(22) Athénée, *lib. I*, *pag.* 3.

(23) *Il cite* Strabon, *liv. XIII.*

(24) Οὐδ' ἐπιμελῶς κείμενα, *incuriè positos.*

(25) Παρ' αὐτοῦ (Τυραννίωνος) τὸν ῥόδιον Ἀνδρόνικον εὐπορήσαντα τῶν ἀντιγράφων. *A quo* (Tyrannione) *accepisse Andronicum Rhodium exemplaria.* Plut., *in* Syllâ, *pag.* 468, *B.*

(26) *Ajoutez à ces remarques, concernant le père* Rapin, *ce qui a été dit dans l'article d'*Andronicus de Rhodes, *tom. II*, *pag.* 102.

(27) *Ex* Suidâ.

(28) *Voyez* Calvisius, *ad ann. mundi* 3893.

Je puis conclure cette remarque par une réflexion que je trouve dans Vossius (29). C'est une grande gloire pour Aristote, que ses écrits, ayant été inconnus si long-temps, n'aient pas laissé d'effacer, quand ils ont paru, les ouvrages de plusieurs autres philosophes qui jouissaient d'une longue et non interrompue possession. J'ajouterai de mon chef que, par un jeu de la Fortune, la secte qui devait le plus dominer dans les écoles, a été celle qui a eu le plus de peine pendant plusieurs siècles à lever la tête, et à sortir de l'obscurité. Enfin, je dis qu'il faut s'étonner beaucoup plus de ce qu'on a conservé tant de livres d'Aristote, que de ce qu'il s'en est perdu un si grand nombre. Il est vrai qu'il y a lieu de douter que ceux qui passent aujourd'hui sous son nom soient effectivement sortis de sa plume. Vossius rejette le jugement de Célius Curion Sécundus, qui ne reconnaît pour ouvrages d'Aristote que l'Histoire des Animaux, le Traité du Monde, et la Rhétorique à Alexandre (30). Mais je m'étonne qu'au lieu d'alléguer ce Curion, il n'ait point parlé de François Patricius, qui a si savamment discuté quels ouvrages sont ou ne sont point d'Aristote, et qui en a rejeté un fort grand nombre sur le pied de marchandise de contrebande. Ramus avait déjà fait cette tentative. Voici un passage qui nous apprendra qu'il ne la fit pas le premier. (31) *N'est-ce pas chose étrange que François Picus* (*1) *qui succéda tant à la doctrine qu'à la principauté de son oncle, ce grand Picus, le phénix de son siècle, s'est efforcé de montrer par une longue suite de raisons, qu'il est du tout incertain si Aristote a composé aucun livre de tous ceux qui sont aujourd'hui compris dans le catalogue de ses œuvres? ce qui a néanmoins été par après confirmé par Nizolius* (*2), *et tellement examiné par Patrice* (*1), *qu'après avoir fait remarquer son admirable diligence à bien rechercher la vérité de cette proposition, il conclut enfin que de tous les livres de ce démon de la nature il n'y en a que quatre fort petits, et quasi de nulle conséquence au prix des autres, qui soient parvenus jusques à nous hors de doute et de controverse, savoir, celui des Mécaniques, et trois autres qu'il composa contre Zénon, Gorgias et Xénophane : où au contraire Ammonius témoigne en son Commentaire sur les Catégories, que l'on trouva dans cette somptueuse bibliothéque de la ville d'Alexandrie quarante livres des Analytiques, qui tous portaient le nom d'Aristote, combien qu'il n'en eût composé que quatre, desquels les deux premiers répondent aux neuf qui sont cités par Diogène Laërce. Ce qu'il faut attribuer, comme remarque Galien* (*2), *à l'émulation qui fut entre les rois de Pergame et d'Alexandrie, à bien récompenser ceux qui leur apportaient les livres de quelque bon auteur, et principalement d'Aristote, pour orner davantage leur bibliothéque, n'étant jamais arrivé au précédent que le titre des anciens livres eût été falsifié. Ce que nous déduirions plus amplement s'il ne l'avait déjà été par Patrice* (*3). Voyez Gassendi (32).

(E) *Un certain Apelliçon... j'en parlerai ci-dessous.*] Je n'ai point parlé de lui en son lieu, mais je l'ai renvoyé ici : il est donc juste que j'en parle dans cette remarque. Apelliçon était de Téos, mais il s'établit à Athènes, et y acquit la bourgeoisie. Il était fort riche et fort brouillon. Il se mêla de philosophie, et embrassa la secte des péripatéticiens (33); mais il fit paraître qu'il avait plus de talent pour acheter les ouvrages des philosophes, que pour acquérir l'intelligence de leurs opinions (34). Il acheta la bibliothéque

(29) Vossius, de Philosophor. Sectis, *pag.* 88.

(30) *Idem, ibidem, pag.* 87, *où il remarque que les deux derniers de ces trois ouvrages ne sont pas d'*Aristote.

(31) Naudé, Apologie des grands Hommes, *chap. VI, pag.* 101, 102, 103.

(*1) *Lib.* 4 *Examin. vanit. doctrinæ Gentium.*

(*2) *Lib.* 4, *cap.* 6 *de rectâ Ratione philosophandi.*

(*1) *Discussion. peripat., tom. I, lib.* 3.

(*2) *Comment. in lib. Hippoc., de Naturâ humanâ.*

(*3) *Discuss. peripat., tom. I, lib.* 3.

(32) Gassend., Exercit. advers. Aristotelæos, *lib. I, cap. IV.*

(33) Athenæus, *lib. V, pag.* 214.

(34) Φιλόβιβλος μᾶλλον, ἢ φιλόσοφος. *Librorum amore tenebatur majore quàm philosophiæ studio.* Strab., *lib. XIII, pag.* 419.

d'Aristote, et plusieurs autres nombreuses bibliothèques. Il n'épargnait rien pour acheter les pièces rares, et il avait trouvé des expédiens pour enlever des archives les originaux des décrets qui avaient été publiés anciennement dans Athènes. S'il y avait dans les autres villes quelques pièces originales, recommandables par leur antiquité, ou par le peu de connaissance que le public en avait, à cause qu'on les tenait bien cachées, il employait tant de soins pour les recouvrer, qu'il s'était rendu le possesseur de tous les papiers de cette nature. Les Athéniens, ayant découvert ce pillage, auraient apparemment puni de mort Apellicon, s'il ne se fût évadé. Ses amis le firent rappeler bientôt. Il s'attacha à la cabale d'Athénion, philosophe péripatéticien, qui était devenu le tout-puissant par une émotion populaire, durant la guerre des Romains contre Mithridate. Les confusions qui régnèrent dans Athènes en ce temps-là servirent d'un côté à l'élévation d'Apellicon, et de l'autre à faire voir qu'il n'était point propre au commandement. Athénion l'envoya commander dans l'île de Délos; mais Apellicon observa si mal la discipline militaire, et se précautionna si peu contre les surprises de l'ennemi, que les Romains firent descente dans l'île sans être aperçus, et y égorgèrent la garnison endormie. Apellicon eut le bonheur de se sauver (35). Il mourut un peu avant que Sylla se rendît maître d'Athènes (36). Nous avons dit ci-dessus ce qu'il avait fait envers les écrits d'Aristote, et ce que devint sa bibliothèque. Il était auteur; car on le cite (37) comme un défenseur d'Aristote, touchant les médisances qu'on fit courir au sujet des liaisons de ce philosophe avec Hermias.

(F) *Strabon avait été disciple de notre Tyrannion.*] J'ai cité l'endroit où Strabon rapporte cette particularité; il est faux qu'il marque qu'il fut son disciple dans sa patrie, et qu'il était son compatriote. Popma, qui avance ces deux faussetés, a confondu Amisus, la patrie de Tyrannion, avec Amasia, la patrie de ce géographe (38).

(G) *Cicéron se servait de lui pour mettre en ordre sa bibliothèque.*] C'est ce qu'il apprend à son ami Pomponius Atticus. *Perbellè feceris si ad nos veneris : offendes designationem Tyrannionis mirificam in librorum meorum bibliothecâ, quorum reliquiæ multò meliores sunt quàm putâram. Etiam vellem mihi mittas de tuis librariolis duos aliquos, quibus Tyrannio utatur glutinatoribus, ad cætera administris* (39). Il reconnaît dans une autre lettre (40) que les deux hommes qu'Atticus lui avait prêtés firent merveilles : *Posteà verò quàm Tyrannio mihi libros disposuit, mens addita videtur meis ædibus : quâ quidem in re mirifica opera Dionysii et Menophili tui fuit.*

(H) *Il fit un livre que Pomponius Atticus admira* (41).] Quelques-uns croient que c'était un traité de prosodie. Ils se fondent sur ces paroles de Cicéron : *Quid ex istâ acutâ et gravi refertur ad* τέλος (42)? Un autre passage (43) semble marquer que Tyrannion se piquait de géographie.

(35) Athen., *lib. V, pag.* 214.

(36) Strabo, *lib. XIII, pag.* 419. *La prise d'Athènes tombe sur la* 173e. *olympiade, environ l'an* 666 *de Rome.*

(37) Aristocles peripateticus, *apud* Eusebium Præp., *lib. XV, cap. II, pag.* 793.

(38) Popma in Ciceron., epist. VI, *lib. II* ad Atticum, *in edit. Grævianâ.*

(39) Epist. IV, *lib. IV. Il l'écrivit un peu après qu'il fut venu de son exil. Confer* epist. IV et V *lib. III* ad Q. fratrem.

(40) Epist. VIII *libri IV* ad Atticum.

(41) *Vide* epist. VI *libri XII*, ad Atticum.

(42) *Ibidem.*

(43) Epist. VI *lib. II*, ad Atticum.

TYRANNION, ainsi nommé à cause qu'il fut disciple du précédent (A), s'appelait Dioclès de son premier nom. Il était de Phénicie. Il fut fait prisonnier dans la guerre d'Octavius et de Marc-Antoine, et acheté par un affranchi de l'empereur (*a*). Il fut ensuite donné à Térentia, qui l'affranchit. Alors Tyrannion dressa une école dans Rome, et composa soixante-huit livres. Il en fit un pour prouver que la

(*a*) *Il s'appelait Dymas.*

langue latine descendait de la langue grecque (*b*). Cette Térentia avait été femme de Cicéron (B).

(*b*) *Ex* Suidâ.

(A) *A cause qu'il fut disciple du précédent.*] Je ne sais d'où MM. Lloyd, Hofman et Moréri ont tiré qu'il prit le nom de son oncle Tyrannion : car Suidas, qu'ils citent, ne le dit point, et je ne le trouve ni dans l'édition de Charles Étienne, de Paris, 1620, ni dans celle de Genève, 1662.

(B) *Cette Térentia avait été femme de Cicéron.*] Quoique Suidas n'ait point distingué les temps, M. Moréri ne devait pas les confondre. Il ne devait pas dire, ni que Damas acheta Tyrannion, ni qu'il le donna à *Térence*, femme de Cicéron. Celui qui acheta l'esclave se nommait Dymas. Personne n'a dit que ce soit lui qui l'ait donné à cette femme. Il fallait nommer cette femme *Térentia* et non pas *Térence;* et, afin de ne tromper personne, il fallait ne pas se servir d'une expression qui signifie que Cicéron vivait encore. Il y avait longtemps qu'il était mort : Térentia n'était ni sa femme ni sa veuve ; car il l'avait répudiée plusieurs années avant que de mourir.

TIRAQUEAU (ANDRÉ), en latin *Tiraquellus*, l'un des plus savans hommes du XVIe. siècle, était né à Fontenai-le-Comte, ville de Poitou (*a*). Je n'ai que fort peu de choses à ajouter à ce qu'en ont dit MM. Teissier et Moréri (*b*). Je dis seulement qu'il n'y a point d'apparence qu'il ait eu autant d'enfans que quelques-uns lui en donnent. Ils en font monter le nombre jusqu'à quarante-cinq, et ils disent que s'il avait bu du vin il aurait été encore beaucoup plus fécond, soit à l'égard des productions de la plume, soit à l'égard des productions conjugales (A). Il mourut fort vieux l'an 1558 (B). On fut beaucoup plus plagiaire contre lui qu'il ne le fut contre d'autres (C). J'ai cité ailleurs (*c*) un passage où l'on observe qu'il inséra dans l'un de ses livres quantité d'obscénités.

(*a*) *Le* Ghilini, Teatro, *tom. II*, *pag.* 18, *le fait naître à* Fontanablau, terra del distretto di Poitiers.

(*b*) *Il a fait deux fautes que je corrige dans la rem.* (B).

(*c*) *Citat.* (14) *du deuxième article* SANCHEZ *tom. XIII*, *pag.* 81.

(A) *Ils font monter le nombre de ses enfans jusqu'à quarante-cinq, et ils disent, etc....*] Il n'y a pas longtemps que j'ai lu dans une thèse *de Aquæ calidæ Potu*, soutenue à Helmstad, sous Henri Meibomius, l'an 1689, qu'encore que Tiraqueau ne bût que de l'eau, il fut père de quarante-cinq enfans, et auteur d'autant de livres; sur quoi l'on rapporte ces quatre vers :

Fæcundus facundus aquæ Tiraquellus amator
Terquindecim librorum et liberûm parens,
Qui nisi restinxisset aquis abstemius ignes
*Implêsset orbem prole animi atque corporis**.

Je suis sûr qu'on outre la chose (*). M. de Thou n'eût pas ignoré un fait aussi singulier que celui-là, et il l'aurait spécifié, s'il l'avait cru véritable ; or il s'est contenté de dire que Tiraqueau donnait chaque année un livre et un enfant au public (1). Quelques autres écrivains ont parti-

* Voici une traduction de ces vers, où l'on réduit d'un tiers la fécondité de Tiraqueau. Cette réduction a probablement été commandée par la mesure du vers :

Tiraqueau, fécond à produire,
A mis au monde trente fils :
Tiraqueau, fécond à bien dire,
A fait pareil nombre d'écrits :
S'il n'eût point noyé dans les eaux
Une semence si féconde,
Il eût enfin rempli le monde
De livres et de Tiraqueaux.

(*) M. Bayle aurait pu rapporter ici cette épigramme de Bèze sur A. Tiraqueau :
Est tibi natorum quæ computat agmina conjux,
Est tibi quæ natos bibliotheca parit, etc.
REM. CRIT.

(1) *Æquè ingenii ut corporis numerosâ fecundus prole, cùm singulis annis singulos libros ac liberos reipublicæ daret,* Thuan., *lib. XXI*, *pag.* 432, *ad ann.* 1558. Sainte-Marthe, *in* Elog., *pag. m.* 33, *dit en général*, cùm numerosam sobolem ex honestissimâ uxore susceperit.

cularisé le nombre : mais en se bornant à trente. Tiraqueau *n'était pas moins fécond à produire des enfans de l'esprit que du corps : car durant trente ans il ne s'en passa point qu'il ne donnât un livre et un fils au monde; et ainsi, si d'un côté il étendit son nom et sa lignée par un grand nombre d'enfans, tous excellens personnages, qu'il eut d'une femme vertueuse, il consacra bien autant sa gloire par un grand nombre de livres, dont il enrichit le public : mais ce qui augmente la merveille, c'est qu'il fut fécond de la sorte, encore qu'il ne bût que de l'eau* (2). M. Teissier, citant *Frey, admir. Galliæ*, se borne aussi au nombre de trente (3). On ne saurait aller jusqu'à quarante-cinq, si l'on se règle sur l'observation commune des écrivains qui font mention de ceci, c'est que Tiraqueau n'eut qu'une femme, et que tous ses enfans furent légitimes. Je ne trouve pas étrange que cette fécondité paraisse plus merveilleuse à ceux qui font réflexion que ce docte personnage ne buvait que de l'eau; mais peut-être que cela même contribuait à sa vertu prolifique. Sa chaleur naturelle serait passée peut-être à un degré excessif par l'usage des bons vins; et dans ces excès il n'eût pas été si propre à la génération; car on dit qu'il y a des mariages stériles à cause de la trop grande salacité des conjoints (4). Quoi qu'il en soit, la femme de Tiraqueau n'avait pas à craindre les attaques des railleurs, comme elle aurait eu sujet de les craindre, si elle n'eût été grosse que rarement. Son mari aimait l'étude jusqu'à l'excès; ses ouvrages crient hautement qu'il passait les journées tout entières parmi ses livres. On y voit une lecture prodigieuse, un travail et des recherches qui demandent une forte application. Quand on sait qu'un homme passe de la sorte la journée, on suppose qu'il s'épuise, et qu'il a besoin d'un grand repos pendant la nuit; car

Quod caret alternâ requie durabile non est :
Hæc reparat vires, fessaque membra novat (5).

On suppose qu'il a dissipé ses esprits à force de méditer, et de composer, et de feuilleter; et qu'il tâche d'en préparer de nouveaux par un bon sommeil, au lieu de faire de nouvelles dissipations. Là-dessus on raille sa femme dans les compagnies, on la plaint, on lui fait de très-mauvais complimens de condoléance : mais si elle peut montrer une maison pleine d'enfans, elle est à couvert de ces traits-là. Comme toutes choses ont deux faces, il est certain qu'un mari auteur, enseveli toute la journée parmi ses papiers, et parmi ses livres, peut passer et pour un mari commode, et pour un mari incommode. C'est selon la femme qu'il a rencontrée. Si elle est coquette et peu vertueuse, il est un mari commode; car, pendant qu'il étudie douze heures par jour, ou plus, elle a ses coudées franches pour disposer de sa personne selon ses désirs. Mais si elle veut faire son devoir, il n'est pas un bon mari à tous égards; il l'oblige quelquefois à souhaiter d'être livre (6); il se couche tout harassé de ses études, et la tête pleine de quelque chapitre qu'il n'a pu achever. Chacun voit les inconvéniens de cette disposition de corps et d'esprit. Notez que tout a ses exceptions; on sait par la lecture des vies des hommes savans, qu'il y en a quantité qui ont eu une lignée nombreuse. C'est que certains tempéramens sont si forts, et si bien constitués, qu'ils suffisent à tout.

Notez que pour la justification de ceux qui ont dit que Tiraqueau fut père de quarante-cinq enfans légitimes, quoiqu'il n'eût été marié qu'une seule fois, on ne peut pas supposer de lui ce que le Ménagiana raconte d'un certain Blunet (7), qui *avait fait à sa femme vingt et un enfans en sept fois de suite* (8), trois à chaque fois; car si la femme de ce docte jurisconsulte eût accouché fort sou-

(2) Pierre de Saint-Romuald, Abrégé du Trésor chronologique, *tom. III*, *pag. m.* 324, *à l'ann.* 1558.

(3) Teissier, Additions aux Éloges, *tom. I*, *pag.* 154.

(4) *Voyez*, *tom. VIII*, *pag.* 99, *la remarque* (H) *de l'article* Herlicius.

(5) Ovid., *in* Epist. Heroïd., *epist. IV*, *vs.* 89.

(6) *Voyez le II*e. *tome du* Chevréana, *pag.* 115, *édition de Hollande.*

(7) *Petit bourgeois de Paris.*

(8) Ménagiana, *pag.* 327 *de la première édition de Hollande. On ajoute qu'il abusa de sa servante*, laquelle au bout de neuf mois accoucha de trois enfans mâles.

vent de deux ou de trois jumeaux, ce serait la principale circonstance qui aurait été observée par les écrivains. Or aucun d'eux n'a fait mention de cela, et ils ont dit au contraire que Tiraqueau produisait des livres et des enfans, chaque année un à un. *Singulis annis singulos libros reipublicæ daret* (9).

(B) *Il mourut fort vieux, l'an* 1558.] Sainte-Marthe observe deux ou trois fois, presque dans la même page, que Tiraqueau atteignit la grande vieillesse, mais il ne marque point le nombre des ans. S'il le savait, il est blâmable de ne l'avoir pas appris à ses lecteurs. Je ne voudrais pas nier qu'il ne le sût; car c'est sa coutume de négliger les dates. Il savait sans doute que Tiraqueau décéda l'an 1558, et cependant il ne le dit pas; il se sert d'une grande périphrase pour marquer le temps de la mort de Tiraqueau. *Obiit*, dit-il (10), *planè senex haud multò antè quàm inter Henricum secundum et Philippum Hispaniæ Regem post varias bellorum offensiones de pace tandem per utriusque legatos ageretur.* M. Bullart s'est servi de ces paroles de Sainte-Marthe avec une explication du temps qu'il a cru qu'elles désignaient; mais il n'y a pas réussi. « Ayant atteint une vieillesse vénérable et décrépite, il quitta pieusement la terre pour le ciel sur la fin de l'an 1559, et sur le point qu'on vit renaître en l'Europe les douces espérances de la paix, après une guerre sanglante qui avait divisé ses plus puissans monarques (11). » C'est bien l'entendre. Le traité de Cateau en Cambrésis, qui donna la paix à l'Europe, fut conclu le 3 d'avril 1559. On n'était donc point réduit aux espérances de cette paix sur la fin de cette année. Voilà sans doute d'où M. Moréri a tiré la faute qu'il a commise en plaçant la mort de notre jurisconsulte à l'année 1559. Il a commis une autre faute, que M. Bullart lui pouvait faire éviter. Il a dit que Michel de l'Hôpital a composé un poëme *à l'honneur des Tiraqueaux*. Il fallait dire, comme Bullart, *à l'honneur des écrits de* Tiraqueau (12). Pour parler exactement, il eût fallu dire que Michel de l'Hôpital adressa l'un de ses poëmes à Tiraqueau. Au reste, le Ghilini s'est encore plus abusé que M. Bullart aux circonstances dont Sainte-Marthe s'était servi; le Ghilini, dis-je (13), qui a cru que l'année 1556 ne précéda que de peu de jours la paix de Cateau entre Philippe II et Henri II. C'est une bévue, et c'est une fausseté que de dire, comme il fait (14), que le 23 de décembre 1556 est le jour qu'André Tiraqueau mourut.

(C) *On fut beaucoup plus plagiaire contre lui qu'il ne le fut contre d'autres.*] Il accuse Barthélemi Chassanée * de lui avoir volé plus de six cents pages tout entières de son livre *de Legibus connubialibus*, et de les avoir employées sans y rien changer. (15) *In hunc furti nomine vehementissimè invehitur Tiraquellus, cùm* (16) *alibi, tùm in tractatu de utroque Retractu* (17), *ubi dicit eum plusquàm sexcentas paginas integras ne vocabulo quidem mutato ex Legibus suis connubialibus in tractatum suum de Gloriâ mundi transcripsisse.* Chassanée avait accusé Tiraqueau d'avoir volé plusieurs choses à Cælius Rhodiginus. L'accusé se justifia, et accusa à son tour. Son accusation est mieux fondée que celle de son adversaire (18).

(9) Thuan., *lib. XXI, ad ann.* 1158, *p.* 432.

(10) Sammarthanus, Elog., *lib. I, p. m.* 35.

(11) Bullart, Académie des Sciences, *tom. I*, *pag.* 220.

(12) *Là même.*

(13) Ghilini, Teatro, *tom. II. pag.* 18.

(14) *Là même.*

* Le nom de cet auteur était Chasseneuz. Voyez la note sur l'article Hélène, tome VII, pag. 528. Bayle a fait la même faute dans les articles Quellenec et Rorarius.

(15) Jacobus Thomasius, de Plagio litterario, *num.* 385, *pag. m.* 169. *Il cite* Speckh., cent. I, qu. 88, n. 10, p. 376.

(16) Thomasius *cote ici plusieurs endroits de Tiraqueau* in Leges connubiales.

(17) Thomasius *cote ici* § 1, *gl.* 9, *num.* 76, *circa fin.*

(18) *Voyez* Thomasius, de Plagio litterario, *num.* 563, 564, *pag.* 249.

TIRÉSIAS, l'un des plus célèbres devins de l'antiquité, était fils d'Évère (*a*) et de la nymphe Chariclo, et rapportait son ori-

(*a*) Moréri *le nomme mal* Ivère.

gine à Udæé, l'un de ceux (*b*) qui étaient nés des dents de serpent semées en terre par Cadmus. Il était aveugle, et l'on en contait plusieurs causes. Les uns disaient que les dieux, ne trouvant pas bon qu'il révélât aux mortels ce qu'on souhaitait qu'ils ne sussent pas, l'avaient aveuglé. Phérécide n'attribuait la chose qu'à l'irritation de Minerve (A). Il disait que cette déesse fut si fâchée d'avoir été vue toute nue par Tirésias, qu'elle lui arracha les yeux. Elle fut instamment sollicitée par Chariclo, sa favorite, et mère de Tirésias, de rendre la vue à ce misérable : mais ne pouvant lui faire cette faveur, elle chercha quelque dédommagement ; elle lui perfectionna de telle sorte l'ouïe, qu'elle le rendit capable d'entendre tout le langage des oiseaux (B). Elle lui donna aussi un bâton, avec lequel il pouvait conduire ses pas aussi sûrement que s'il avait eu des yeux. Hésiode faisait autrement le conte : il disait que Tirésias, ayant rencontré deux serpens qui frayaient, les frappa de son bâton (*c*) (C), et qu'aussitôt il devint femme ; qu'au bout d'un certain temps (*d*), il rencontra ces mêmes bêtes dans la même occupation, et qu'il reprit sa forme d'homme. Or comme il avait goûté des plaisirs de l'un et de l'autre sexe (*e*), il fut choisi juge d'un différent qui s'éleva entre Jupiter et Junon, sur la question si les femmes ont plus de part que les hommes au plaisir vénérien. Jupiter le soutenait ; Junon le niait. Tirésias prononça contre la déesse Junon (D), qui en fut si fâchée qu'elle l'aveugla (E) ; mais il en fut dédommagé par le don de prophétie (F), qu'il reçut de Jupiter. Il acquit une grande réputation par sa science divinatrice (G), qui ne l'empêcha pas d'ignorer que l'eau de la fontaine de Tilphouse lui serait funeste ; car ayant pris la fuite avec ses compatriotes (H), au temps de la seconde guerre de Thèbes, il but de cette eau, et en mourut. Voilà ce qu'on trouve sur son chapitre dans Apollodore (*f*). On voit dans Strabon (*g*) que les Thébains se réfugièrent alors sur la montagne de Tilphouse, et qu'au bas de cette montagne il y avait une fontaine de même nom, et que le tombeau de Tirésias y était aussi. Pausanias (*h*) dit la même chose que Strabon à l'égard du lieu où ce tombeau était situé. C'était, je l'avoue, un lieu qui n'était pas très-éloigné d'Alalcomène ; mais néanmoins Moréri s'est fort trompé, quand il a dit (*i*) qu'Alalcomène *était considérable par le tombeau de Tirésias*. Nous avons donné en son lieu l'article de MANTO, digne fille de ce grand devin, auquel elle servait de guide et de bâ-

(*b*) *Ils étaient appelés* Σπαρτοί.

(*c*) *Voyez dans la rem.* (C) *les variétés des auteurs touchant cette fable.*

(*d*) Ovide *est le seul, que je sache, qui spécifie le temps : il le fait de sept années.*

(*e*) *Venus huic erat utraque nota.* Ovid., Métam., *lib. III*, *vs.* 323.

(*f*) Biblioth., *lib. III*, *pag.* 191, 197. *Edit Salmur.*, 1661.

(*g*) *Lib. IX*, *pag. m.* 285. *Voyez aussi pag.* 283.

(*h*) *Lib. IX*, *pag. m.* 307.

(*i*) *Dans l'article d'*Alalcomène ; *car dans celui de* Tirésias *il ne s'en souvient plus : il place ce tombeau où il faut : et cite* Strabon.

ton de vieillesse (*k*); car il ne faut pas oublier qu'il vécut beaucoup (I). On lui donne une autre fille nommée Historide (*l*), dont une ruse bien imaginée trompa la déesse Lucine, et fut cause qu'Alcmène, dont le travail d'enfant était prolongé par cette déesse, accoucha heureusement. Il a couru un livre sous le nom de Tirésias, par une imposture qui a été mise en usage cent et cent fois. Ce livre traitait des présages de l'encens, *de Thuris Signis*. Il est cité deux fois par le scoliaste du poëte Stace (*m*). Tirésias se mêlait de toutes sortes de prédictions; il employait la pyromancie (*n*), la capnomancie, la nécromancie, etc. Cette dernière, qui consiste dans l'évocation des morts, lui plaisait plus que les autres (*o*); il y faisait l'impérieux (K), et ne voulait pas que les ombres fussent tardives à se présenter. Comme il était aveugle, il fallait que sa fille Manto lui apprît les phénomènes du feu et de la fumée, etc. (*p*). Lucien, au Traité de l'Astrologie, remarque que Tirésias avait enseigné que les planètes n'ont pas toutes la même vertu, ni le même sexe.

Il fut l'inventeur des auspices (*q*) : on l'honora comme un dieu à Orchomène; son oracle y fut fameux pendant quelques siècles; mais enfin il fut réduit au silence après qu'une peste eut désolé cette ville-là (*r*). Peut-être que les directeurs de l'oracle périrent tous pendant la contagion : peut-être jugea-t-on qu'un dieu qui laissait ruiner par la peste les habitans d'Orchomène n'était plus capable de prédire l'avenir. Je ne touche point aux raisons surnaturelles.

(*k*) *O nostræ regimen viresque senectæ.* Stat. Theb., *lib. IV*, *vers.* 536.

(*l*) Pausan., *lib IX*, *pag.* 290.

(*m*) *Voyez* Barthius in Stat., *tom. II*, *pag.* 1106, *et tom. III*, *pag.* 673.

(*n*) *Ille coronatos jamdudum amplectitur ignes,*
Fatidicum sorbens vultu flagrante vaporem.
Stat. Theb., *lib. X*, *v.* 598. *Voyez aussi* Sénèque, *in* OEdipo, *acte II*, *scène II.*

(*o*) *Voyez la rem.* (B), *à la fin.*

(*p*) Stat. Theb., *lib. X*, *vers.* 598; *et* Sen., *in* OEdip., *act. II*, *sc. II.*

(*q*) *Auspicia avium Tiresias Thebanus* (*invenit*). Plin., *lib. VII*, *cap. LVI*, *p.* 102.

(*r*) Plutarc., de Oracul. Defectu, *p.* 434.

(A) *Phérécyde n'attribuait la chose qu'à l'irritation de Minerve.*] Il sera bon de conférer avec cet endroit d'Apollodore une hymne de Callimaque (1), où il est dit que Minerve ayant été vue par Tirésias, pendant qu'elle se baignait dans la fontaine d'Hippocrène avec Chariclo, ne lui eut pas plus tôt annoncé qu'il ne verrait plus rien, qu'il perdit les yeux. Chariclo s'affligea beaucoup de cette infortune de son fils. Minerve, pour la consoler, l'assura que c'était une loi irrévocable des destinées, que tous ceux qui voient un dieu sans sa permission, en soient sévèrement châtiés (2); qu'un jour viendrait qu'on l'estimerait heureuse de ce que son fils en aurait été quitte pour ses deux yeux. Minerve ajouta que, pour l'amour de Chariclo, elle rendrait Tirésias le plus excellent devin du monde; qu'elle lui ferait connaître les présages du vol des oiseaux; qu'elle lui donnerait un bâton qui lui tiendrait lieu de guide; qu'elle le ferait vivre long-temps; et qu'il serait le seul qui, après sa mort, aurait de l'habileté dans les enfers, où Pluton l'honorerait singulièrement.

(B) *D'entendre tout le langage des oiseaux.*] Ἅπασαν ὀρνίθων φωνὴν ποιῆσαι συνιέναι : *Omnem avium vocem fecisse ut intelligeret.* On ne donnerait point, ce me semble, à ce bienfait de Minerve toute sa juste

(1) Εἰς λουτρὰ τῆς Παλλάδος. *In lavacrum Palladis.*

(2) *Voyez-en un exemple dans l'article d'*Adonis, *tom. I*, *pag.* 224, *au texte*, *citation* (*g*).

étendue, si l'on disait qu'elle communiqua à Tirésias une parfaite connaissance de tous les présages qui dépendent du chant des oiseaux : il faut aller plus avant, et supposer qu'on a voulu dire que les oiseaux se communiquent entre eux leurs pensées, par le moyen de leur chant, comme font les hommes par le moyen de la parole ; et que Tirésias reçut de Minerve le don d'entendre et d'interpréter ce langage des oiseaux. C'est ainsi que Porphyre a conçu la chose (3) ; car s'étant imaginé que les bêtes ont non-seulement la faculté de raisonner, mais aussi celle de s'entre-parler, il a dit qu'Apollonius de Tyane, Mélampus, Tirésias et Thalès, ont entendu et distingué les divers langages dont se servent les animaux. A l'égard de Mélampus, on raconte (4) que des serpens, lui ayant léché les oreilles pendant qu'il dormait, furent cause qu'à son réveil il entendit ce que disaient les oiseaux qui volaient au-dessus de lui ; et qu'ensuite il faisait savoir aux hommes ce qu'il apprenait de l'avenir par cette voie. *Qui credit ista et Melampodi profectò aures lambendo dedisse intellectum avium sermonis dracones non abnuet.* Ces paroles sont de Pline (5), qui ajoute tout incontinent que Démocrite a marqué le nom de certains oiseaux dont le sang mêlé ensemble produit un serpent qui donne à celui qui le mange l'intelligence de ce que les oiseaux s'entre-disent. *Vel quæ Democritus tradit nominando aves, quarum confuso sanguine serpens gignatur, quem quisquis ederit intellecturus sit alitum colloquia.* Les juifs et plusieurs mahométans sontiennent (6) que Salomon entendait ce même langage (7). Pour revenir à Tirésias, j'observe que si l'on ne veut entendre par l'expression d'Apollodore, sinon qu'il entendait parfaitement cette espèce de divination qui s'appelait proprement *augure* (c'est celle qui dépendait des oiseaux) on trouvera dans Élien (8) qu'en effet Tiresias s'est principalement rendu célèbre par cet endroit-là. Barthius s'imagine que cela est fort contraire à Stace (9) ; mais cette imagination n'est fondée que sur la fausse supposition que ce poëte a introduit Tirésias plein de mépris pour les augures. Je dis que c'est une fausse supposition, et pour le prouver je n'ai qu'à citer à Barthius la page 1069 de son IIe. tome sur Stace, où il reconnaît que Tirésias déclare que les autres manières de fonder l'intention des dieux ne lui avaient jamais donné une aussi profonde connaissance de l'avenir, que celle qu'il avait acquise par l'évocation des mânes. Est-ce mépriser une chose, que de ne la point reconnaître pour la meilleure de toutes ?

(C) *Le frappa de son bâton.*] D'autres disent qu'il marcha dessus : *In monte Cyllenio Tiresias dracones coeuntes calcâsse dicitur : ob id in mulieris formam versus, ut Ovidius refert. Deindè monitus sortibus in eundem locum rediit, et in figuram pristinam* (10). Avant que Lutatius eût parlé ainsi, Hyginus avait déjà dit : *In monte Cyllenio Tiresias Everis filius pastor dracones venerantes dicitur baculo percussisse, aliàs calcâsse, ob id in mulieris figuram est conversus : posteà monitus à sortibus in eodem loco, dracones cùm calcâsset, redit in pristinam speciem* (11). Les commentateurs s'embarrassent beaucoup sur ces paroles, *aliàs calcâsse :* mais pourquoi ne prendrait-on pas *aliàs* pour un adverbe ? après quoi rien ne demande qu'on se figure quelque glose quil, de la marge, se soit glissée dans le texte. Hyginus aura pû dire le tout afin d'embrasser les deux traditions : mais s'il ne manque rien aux deux passages qu'on vient de lire, on s'étonnera justement que ces auteurs aient omis des circonstances essentielles. Le premier oublie qu'il fallut que Tirésias rencontrât une seconde fois les serpens dans l'acte vénérien, et qu'il renouvelât sur eux son premier coup : il

(3) Porphyr., *lib. III* de Abstinent. *Voyez l'article* Péreira, *tom. XI*, *pag.* 554, *citation* (32).

(4) Apollodor., Biblioth., *lib. I*, *pag.* 46.

(5) Plin., *lib. X*, *cap. XLIX.*

(6) *Vide* Pfeiffer., Theol. Judaïcæ atque Mohamm., *pag.* 307, 308.

(7) Bonaventure Baron, *au Ier. tome du* Scotus defensus, *parle d'un moine franciscain qui entendait ce que les bêtes s'entre-disent, et devinait par ce moyen l'avenir.*

(8) Animal. Hist., *lib. VIII*, *cap. V. Voyez aussi* Euripide, *in* Phœnic., *vs.* 846.

(9) Barthius, in Statium, *t. II*, *p.* 1065, 1149.

(10) Lutarius, in Stat. Thebaid., *lib. II.*

(11) Hygin., *cap. LXXV.*

oublie, dis-je, que ces deux circonstances furent nécessaires, afin que Tirésias redevînt homme; il prétend qu'il ne fallut que retourner sur les lieux. L'autre oublie la première de ces deux choses. Ovide (12) avec toute sa prolixité, ne laisse pas de l'oublier pareillement. Hésiode, dans Apollodore, a oublié la dernière des deux circonstances; il n'a point dit que Tirésias ait frappé à la seconde rencontre. C'est Phlégon et Fulgence qui les ont bien retenues toutes deux. Mais d'autre côté Phlégon a ses variétés particulières; il veut que Tirésias ait frappé l'un des serpens la première fois, et l'autre la seconde, mais non pas qu'à chaque fois il les ait frappés tous deux (13). Eustathius et le scoliaste d'Homère (14), et Tzetzès sur Lycophron, disent que la première fois Tirésias tua la femelle, et devint femme; et puis, qu'il tua le mâle, et redevint homme; et que la chose se passa sur la montagne de Cithéron (15), et non pas sur la montagne de Cyllène (16).

(D) *Tirésias prononça contre la déesse Junon.*] On dirait que, pour donner mieux un air juridique à sa décision, il prit en main la balance avec quoi on peint la Justice. Il considéra d'abord comme une somme totale le plaisir dont il s'agissait, puis il en fit la division, et assigna à chacun son lot, ou sa quote part en poids et mesure: il prononça que de dix parties il y en avait neuf pour la femelle, et une pour le mâle.

Οἴην μὲν μοίρην δέκα μοιρῶν τέρπεται ἀνήρ·
Τὰς δὲ δέκ' ἐμπίπλησι γυνὴ τέρπουσα νόημα.

Parte unâ è denis mas partibus oblectatur;
At mulier solidum coitûs capit ipsa decuncem.

Apollodore, qui rapporte ces deux vers (17), venait de dire, si l'on suit l'état misérable où est son grec, que de dix-neuf parties du plaisir l'homme en goûte neuf, et que les dix autres sont pour la femme (18); de quoi Junon fut si fâchée, qu'elle lui fit perdre les yeux. Deux choses montrent que ce passage est corrompu; la première est qu'il n'y a rien de plus plat, ni de plus fade, ni de plus éloigné du but de ceux qui ont imaginé cette dispute chimérique, que de faire condamner Junon pour une si petite différence. Je ne dis rien de la punition sévère qu'elle exerce sur son juge pour une sentence où elle se voit si peu éloignée de la vérité; car on me répondrait que son caractère est d'être fière, colère et vindicative (19), et qu'il a été remarqué qu'en cette rencontre son ressentiment passa les bornes de la raison.

. . . . Gravius Saturnia justo
Nec pro materiâ fertur doluisse, suique
Judicis æternâ damnavit lumina nocte (20).

L'autre raison est qu'Apollodore serait un homme destitué de jugement, si, après avoir rapporté la substance d'un arrêt d'une certaine manière, il faisait voir peu après, en rapportant les paroles de l'arrêt, qu'il l'aurait misérablement falsifié. Si l'on peut parer à ce coup, en disant que nous n'avons qu'un petit abrégé d'Apollodore, que dira-t-on contre tant d'autres auteurs, qui suivent non pas son texte tel que nous l'avons aujourd'hui, mais les deux vers grecs qu'il a cités, comme le *dictum* de la sentence? Phlégon (21) et Lutatius (22) admettent précisément les proportions énoncées dans ces deux vers. Le scoliaste d'Homère (23) cite ces deux vers mêmes, à quelque petite altération près. Eustathius (24) en cite quelques paroles. Lucien (25) ne s'en éloigne pas beaucoup dans le fond. Fulgence s'en éloigne encore moins

(12) Metamorphos., *lib. III.*
(13) Phlegon, de Rebus mirabil., *cap. IV.*
(14) In Odyss., K, *vs.* 494.
(15) *Dans la Béotie.*
(16) *Dans l'Arcadie.*
(17) Apoll. Biblioth., *pag.* 193.
(18) Δεκαεννέα μοιρῶν παρὰ τὰς συνουσίας οὐσῶν, τὰς μὲν ἐννέα ἄνδρας ἥδεσθαι τὰς δὲ δέκα, γυναῖκας. *De novem ac decem quæ inter coëundum voluptatis partes capiuntur, novem mares ac mulieres decem sentire.* Idem, ibidem, *pag.* 191.
(19) *Es germana Jovis Saturnique altera proles.*
Irarum tantos volvis sub pectore fluctus.
Æneid., *lib. XII*, *vs.* 830.
(20) Ovid., Metam., *lib. III*, *vs.* 333.
(21) Phleg. de Rebus mirabil., *cap. IV.*
(22) In Statium, *apud* Barthium, *tom. II*, *pag.* 318.
(23) In Odyss. K, *vs.* 494. *Vide* Munckerum, in Hygin., *pag.* 128.
(24) In eumd. loc. Odyss.
(25) *In* Amoribus, *où il dit que, selon Tirésias,* Ἡ θήλεια τέρψις ὅλῃ μοίρᾳ πλεονεκτεῖ τὴν ἄῤῥενα, *muliebris delectatio totâ parte masculam superat.*

(26) ; et le scoliaste de Juvénal encore moins (27), sur un passage où ce poëte dit que les femmes qui aimaient le plus les occupations viriles, et qui fuyaient le plus les occupations de leur sexe, ne voudraient point devenir hommes : de quoi il donne pour raison le partage trop inégal de la volupté vénérienne.

Quæ fugit à sexu, viros amat, hæc tamen ipsa
Vir nollet fieri ; nam quantula nostra voluptas !

Je ne dois pas omettre que Barthius corrige assez heureusement, ce me semble, le texte d'Apollodore dans les pages 319 et 1066 du IIe. volume sur Stace.

Quelqu'un pourrait demander s'il y a quelques raisons naturelles ou morales qui appuient le prétendu jugement de Tirésias. Soit renvoyé aux médecins, quant aux raisons naturelles. Ils auraient apparemment bien de la peine à voir clair dans cette question. Pour ce qui est des raisons morales, je ne crois pas qu'on pût en alléguer de plus fortes que de dire qu'il est d'une Providence sage et bonne, telle qu'est la providence de Dieu, d'user de compensations, et de multiplier la joie à proportion de tout ce qu'il y a de dégoûts, d'incommodités et de douleurs à souffrir, depuis la conception jusques à l'enfantement. Sur ce pied-là, le partage du plaisir devrait être prodigieusement inégal à l'avantage de l'autre sexe : mais outre que la loi des compensations aurait des conséquences qui mèneraient loin, on peut dire que Dieu a mille et mille manières de compensations sans celle-là, et qu'ainsi on ne peut rien déterminer sur aucune de ces manières. Mais la meilleure moralité est de ne jamais parler de cette prétendue histoire de Tirésias, sans ajouter qu'elle est fausse, et quant au fait et quant au droit. Brantôme vous apprendra la nécessité de cette addition. « J'ai » connu, dit-il (28), une fille de » fort bonne maison, et grande, vous » dis-je, qui se perdit et se rendit » putain, pour avoir ouy raconter, » à son maistre d'escole, l'histoire » ou plustost la fable de Tiresias, » lequel, pour avoir essayé l'un et » l'autre sexe, fut éleu juge par Jupiter et Junon, sur une question » meue entre eux deux, à sçavoir » qui avoit et sentoit plus de plaisir » au coït et acte venerien, ou l'homme ou la femme. Le juge deputé » jugea contre Junon, que c'estoit » la femme : dont elle de despit d'avoir esté jugée, rendit le pauvre » juge aveugle, et luy osta la veue. » Il ne se faut esbahyr si cette fille » fut tentée par un tel conte : car » puisqu'elle oyoit souvent dire, ou » à ses compagnes, ou à d'autres » femmes, que les hommes estoient » si ardens après cela, et y prenoient » si grand plaisir, que les femmes, » veue la sentence de Tiresias, en » devoient bien prendre davantage, » et par consequent il le faut esprouver. Vraiment telles leçons se devoient bien faire à ces filles ! n'y » en a-t-il pas d'autres ? Mais leurs » maistres diront qu'elles veulent » tout sçavoir, et que, puis qu'elles » sont à l'estude, si les passages et » histoires se rencontrent qui ont » besoin d'estre expliquées (ou qui » d'elles-mesmes s'expliquent), il faut » bien leur expliquer, et leur dire » sans sauter ou tourner le feuillet. » Combien de filles estudiantes se » sont perdues lisant cette histoire » que je viens de dire, et celle de » Biblis, de Caunus, et force autres » pareilles, escrites dans la Metamorphose d'Ovide. »

Y ayant eu des gens qui ont dit que j'ai eu tort de supposer que cette question pouvait être renvoyée aux médecins, il faut que je leur montre qu'elle a été effectivement agitée et discutée dans des ouvrages de médecine. Je le pourrai justifier avec d'autant plus de liberté, que toute ma citation sera, ou en italien, ou en latin : *Questo suo donare nasce dalla sfrenata sua libidine, e dal prendere maggior piacere nel atto venereo, che gli uomini non pigliano, e non sentono : come prova Avicenna nel libro nono, e ventesimoprimo degli animali ; ed Hali Abbate nel sesto libro della sua Teorica, in questo proposito*

(26) *Tiresias dixit tres uncias habere virum amoris, et novem feminam.* Fulgent., Mythol., *lib. II, cap. VIII.*

(27) *Una uncia libidinis est in masculis, undecim in feminis.* Scholiast. Juven., in sat. VI, *vs.* 253.

(28) Brantôme, Mémoires des Dames galantes, *tom. II, pag.* 45.

disse: Duplicia est in fœminâ concubitûs voluptas, quia præter seminis motum, et orificii vulvæ in suggendo quoque nascitur oblectatio, vulva ipsa diversimodè mota; *il che conferma anco Galeno nel quarto libro* de Morbis et Symptomatis. *E lo dimostra il giudizio di Tiresia, secondo i poeti... E lo confermò anco Pietro Aponense sopra il decimo quinto problema d'Aristotile; benche Polibio in quel suo libro de Geniturâ provi il contrario, facendo due voluttà; voluttà intensiva, ed estensiva, voluttà intensiva chiamando l'ultima, ed estrema nel mandare fuora il seme genitale, ed in questa vuole, che si diletta più l'uomo: estensiva intende quella, la quale si piglia innanzi l'emissione nel maneggiarsi: ed in questa vuole si diletta più la donna, onde Gorreo parisino medico dottissimo nelle annotationi al libro di Polibio, scrisse le seguenti parole à favor delle donne:* Tametsi maribus semen calidius, acrius, copiosiusque inest, motuque ipsi majore quàm fœminæ in coïtu concutiuntur, plusque multò caloris, et spiritûs obtinent, quamobrem ex his major esse maris quàm fœminæ videri possit. Verùm in fœminâ alia privatim considerare oportet, quæ inter præcipuas, et potissimas voluptatis venereæ caussas esse possunt. Siquidem ejus uterus magno virili seminis desiderio tenetur, ipsumque mirum in modum appetit, et attrahendo, sugendo, concipiendoque impensissimè delectatur: est enim eâ in re uterus ventriculo similis, sicut enim iste suavibus cibis, potibusque gaudet, eosque avidissimè amplectitur; ita ille semen amat, habetque gratissimum. *Mario Equicola, nel quarto libro* de Naturâ Amoris, *dice, che se ciò fosse vero, che le donne avessero maggior piacere che gl'uomini non hanno nell' atto venereo, sempre le femine ricercherebbono i maschi, del che (dice egli) si vede tutto il contrario* (29).

(E) *Elle en fut si fâchée, qu'elle l'aveugla.*] Apollodore ne dit pas comment; mais Hygin déclare qu'elle le fit de sa propre main: *Juno irata, manu aversâ eum excæcavit* (30). Phlégon se sert d'un terme qui pourrait bien signifier qu'elle se servit de son poinçon, *κατανύξαι αὐτοῦ τοὺς ὀφθαλμοὺς*. Le scoliaste de Stace dit de plus qu'elle lui coupa les mains, *illâ iratâ manus ejus præcidit et excæcavit;* mais comme il est le seul qui le dise, il y a de l'apparence que le passage est corrompu. Barthius le corrige en cette manière, *manus ei superjecit et excæcavit;* et il confirme sa conjecture par cette raison, c'est qu'Apollodore, en parlant de la punition que Minerve exerça sur Tirésias, dit qu'elle se servit de ses mains, *τῆν δὲ ταῖς χερσὶ τοὺς ὀφθαλμοὺς αὐτοῦ καταλαβομένην πηρόν ποιῆσαι* (31).

(F) *Il fut dédommagé par le don de prophétie.*] Il acquiesça à cet échange; il ne paraît point qu'il ait eu regret à ses deux yeux; on ne l'a point introduit déplorant sa destinée: cela n'eût pas été de la bienséance, après les grandes lumières que l'on supposait que son âme avait reçues. *Augurem Tiresiam quem sapientem fingunt poëtæ nunquàm inducunt deplorantem cæcitatem suam. At verò Polyphemum Homerus cùm immanem ferumque finxisset, cum ariete etiam colloquentem facit, ejusque laudare fortunas quòd quò vellet ingredi posset, et quæ vellet attingeret. Rectè hic quidem, nihilo enim erat ipse cyclops quàm aries ille prudentior* (32). C'est aux cyclopes, c'est aux ignorans, à croire qu'en perdant la vue du corps on perd la joie de ce monde. Il est vrai que tous les esprits grossiers ne demeurent pas d'accord de ce principe; témoin ces deux bélîtres dont il est parlé dans la XIX[e]. sérée de Bouchet. Ils étaient à la porte d'une église, et *ne se pouvoient accorder de la joye de ce monde; car l'aveugle disoit*, Baillez l'aumône à ce pauvre homme qui a perdu la joie de ce monde: *l'autre coquin, qui avoit perdu, par un coup de faucon, ce qui devoit estre en sa braguette, le dementoit, et soutenoit que c'estoit lui qui avoit perdu la joye de ce monde* (*).

(29) Giuseppe Passi *de l'académie* de' Signori Riccovrati di Padoa, ed Informi di Ravenna, *à la page* 33 *et* 34 *du livre qu'il a intitulé:* I Donneschi Difetti, *édition de Venise*, 1618, in-4°.: *c'est la quatrième édition.*

(30) Hygin., *cap. LXXV*. Vigenère sur Philostrate, *pag.* 50 *du II*[e]. *tome* in-4°., *traduit:* Junon, indignée de cela, lui donna une arrière-main dont il demeura aveugle.

(31) Barth. in Stat., *tom. II*, *pag.* 318. *Voyez aussi* Munckerus, in Hygin., *pag.* 128.

(32) Cicero, Tusculan. V, *circa fin.*

(*) Les aveugles et les châtrés *sont également*

On parle d'une princesse qui aurait vidé la question en condamnant le premier. Voici le conte. « Une prin-
» cesse de grande vertu, et qui était
» demeurée fille toute sa vie, conti-
» nue le duc, perdit la vue sur le re-
» tour de son âge : comme elle était
» en cet état, un pauvre aveugle fut
» conduit à la portière de son carros-
» se, et lui dit, Ma bonne dame ayez
» pitié d'un pauvre homme qui a
» perdu les joies de ce monde : la
» princesse, qui l'entendit, demanda
» à une de ses femmes, *Qu'a donc*
» *cet homme? est-ce qu'il est eunu-*
» *que?* Non, ma princesse, lui ré-
» pondit cette femme, c'est qu'il est
» aveugle : *Hélas, le pauvre homme!*
» *il a raison*, répliqua-t-elle, *et je*
» *n'y songeais pas.* La naïveté de la
» demande de cette bonne princesse
» fait connaître assez plaisamment
» l'opinion qu'elle avait touchant les
» joies de ce monde (33). » Il y a beaucoup d'apparence que Malherbe eût décidé la dispute conformément à l'avis du mendiant, *qui avait perdu par un coup de faucon, etc.*; car il était inconsolable de se sentir faible de ce côté-là, et il aurait mieux aimé être en état de recueillir les faveurs des dames, que d'obtenir du roi son maître les dignités les plus sublimes (34). De l'air dont il fait ses doléances (35), on jugerait qu'il s'était trouvé plus d'une fois dans le fâcheux inconvénient du faux ermite qui eut inutilement à sa discrétion la belle Angélique.

Già resupina ne l'arena giace
A tutte voglie del Vecchio rapace.

Egli l'abbraccia, ed à piacer la tocca.
Ed ella dorme; e non puè fare ischermo;
Hor le baccia il bel petto, hora la bocca:
Non è chi'l veggia in quel loco aspro ed ermo,
Ma ne l'incontro il suo destrier trabocca;
Ch'al desio non risponde il corpo infermo,
Era mal'atto, perche avea tropp'anni.
E potrà peggio, quanto più l'affanni.

Tutte le vie, tutti li modi tenta:
Ma quel pigro rozzon non però salta.
Indarno il fren gli scote, e lo tormenta,
E non può far che tenga la testa alta (36).

Racan, le bon et fidèle disciple de Malherbe, était du goût de son maître; il n'eût pas voulu donner les restes de sa vigueur pour tous les triomphes des grands guerriers, ni pour toute l'habileté des premiers ministres. *Je ne m'étonne point*, dit-il dans une lettre qu'il écrivit à Balzac (37), *si N. a été si osé que de censurer votre éloquence, puisque M. de Malherbe a eu l'effronterie de m'accuser de froideur, lui qui n'est plus que de glace, et de qui la dernière maîtresse est morte de vieillesse, l'année du grand hiver. Il a beau jeu à se vanter des merveilles de sa jeunesse, personne ne l'en peut démentir; et pour moi, qui ne voudrais pas avoir donné ce qui me reste de la mienne pour les victoires du prince d'Orange, ni pour la sagesse du cardinal de Richelieu, je serais bien marri d'être en état de lui pouvoir reprocher ce qu'il me reproche.* La raillerie de Malherbe est contenue dans ces paroles : « Du côté des bergeries son
» cas va le mieux du monde; mais
» certes pour ce qui est des bergè-
» res, il ne saurait aller pis. Cette
» affaire veut une sorte de soins dont
» sa nonchalance n'est pas capable.
» S'il attaque une place, il y va d'u-

privés des joies de ce monde. L'une et l'autre de ces expressions proverbiales est fondée. On dit d'un *aveugle*, qu'il a perdu les joies de ce monde, et ce proverbe fait allusion à ces paroles de la Vulgate, Tobie 5. *Ingressus itaque* (Raphaël) *salutavit eum* (Tobiam) *et dixit: Gaudium tibi sit semper. Et ait Tobias: Quale gaudium mihi erit, qui in tenebris sedeo et lumen cæli non video.* On en dit autant d'un eunuque, par plusieurs manières de proverbes, touchées par Verville, ch. 23 de son *Moyen de parvenir*: et cela, parce que ce qu'en terme d'anatomie nous nommons *les bourses*, anciennement s'appelait par excellence *les biens*, comme pour insinuer que sans la possession, et peut-être même, suivant l'apologue de Rabelais, l. 5, ch. 7, sans l'usage légitime de cette partie du corps humain, tous les biens de la vie ne sont rien. La Chronique scandaleuse, sur l'an 1465, parlant de l'assassinat commis en la personne de l'évêque d'Évreux, le fameux Balue, depuis cardinal : *et avant ladite fuite il* (Balue) *eut deux coups d'espee, l'un au plus haut de ses biens, et au milieu de sa* couronne : *et l'autre en l'un de ses dois.* La *couronne* ici est le chapelet, lequel, en ce temps-là, pendant au cou, comme un collier d'ordre, tombait perpendiculairement jusqu'au-dessous de la ceinture. REM. CRIT.

(33) M. de Caillère, *de l'académie française*, Recueil des bons Contes et des bons Mots, *pag.* 132, *édition de Hollande*, 1693.

(34) *Voyez l'article* MALHERBE, *tom. X, pag.* 171, *remarque* (B).

(35) *Voyez sa* lettre à Balzac, *dans le* Recueil de nouvelles Lettres, *imprimé à Paris*, 1642, *pag.* 65.

(36) Ariosto, Orlando furioso, *canto ottavo*, *stanza XLVIII et seq.*

(37) Racan, lettre à Balzac. *Elle est dans le IIe. tome du* Recueil de Lettres nouvelles, *imprimé à Paris*, *chez Toussaint Quinet*, *l'an* 1634, *pag.* 295 *et suiv.*

» ne façon qui fait croire que s'il » l'avait prise il en serait bien empê- » ché ; et s'il la prend, il la garde si » peu, qu'il faut croire qu'une femme » a été bien surprise quand elle a » rompu son jeûne pour un si misé- » rable morceau (38). » Malherbe ne parle point là de soi-même en tierce personne, comme je l'ai cru autrefois: il parle de son disciple Racan, et c'est là-dessus que Racan se justifie, et qu'il l'insulte dans le passage que j'ai rapporté. Quoi qu'il en soit, voilà deux âmes de sang et de boue que Minerve n'aurait su dédommager, si au lieu de les faire aveugles, comme elle en usa envers notre Tirésias, elle les eût faits eunuques.

Je finis par la pensée d'un philosophe, mais d'un philosophe d'une secte réprouvée, et plus hérétique sur le dogme de la volupté que la secte d'Épicure. Il avait perdu les yeux, et entendant de bonnes femmes qui déploraient sa condition, il leur demanda si elles comptaient pour rien les plaisirs nocturnes. *Illud Antipatri Cyrenaici est quidem paulò obscœnius, sed non absurda sententia est. Cujus cæcitatem quum mulierculæ lamentarentur, Quid agitis, inquit? an vobis nulla videtur voluptas esse nocturna* (39)?

(G) *Il acquit une grande réputation par sa science divinatrice.*] Cela paraît par plusieurs passages de Sophocle et d'autres anciens auteurs. Il n'y avait que lui de sage dans les enfers (40), si nous en croyons Homère (41).

Τῷ καὶ τεθνειῶτι νόον πόρε Περσεφόνεια
Οἴῳ πεπνύσθαι τοὶ δὲ, σκιαὶ ἀίσσουσιν.

Huic etiam mortuo mentem tribuit Proserpina
Solus ut saperet, reliqui verò umbræ circumvolitant.

Il fut honoré comme un dieu après sa mort (42). Je n'ai pourtant point trouvé dans le IXe. livre de Strabon ce que Charles Étienne, Lloyd, Moréri et Hofman en citent, savoir que les habitans de Thèbes rendirent des honneurs divins à Tirésias, enterré auprès de Tilphouse. Je vois seulement dans Pausanias (43) qu'il y avait dans leur ville un lieu appelé l'observatoire de Tirésias, οἰωνοσκοπεῖον Τειρεσίου (c'était apparemment l'endroit d'où il contemplait les augures), et un tombeau honoraire, ou un cénotaphe de Tirésias : car les Thébains avouaient qu'il était mort auprès d'Aliarte (44), et qu'ainsi ils n'avaient pas chez eux son véritable tombeau. L'historien leur prête là un mauvais raisonnement; mais peu nous importe. Ces messieurs qui ont cité Strabon auraient mieux trouvé leur compte dans Diodore de Sicile ; c'est lui qui apprend que les Thébains firent de pompeuses funérailles à Tirésias, et qu'ils lui rendirent les honneurs divins (45).

(H) *Ayant pris la fuite avec ses compatriotes.*] M. Moréri a fort mal entendu Charles Étienne son original, lorsqu'il a dit que Tirésias, *ayant été relégué* proche de la fontaine de Tilphouse, *y mourut.* Voici le latin de Charles Étienne, *juxta fontem ejusdem nominis, ubi profugus diem suum obiit*, ce qui est emprunté de Strabon, ὑφ' ᾧ Τίλφωσσα κρήνη καὶ τὸ τοῦ Τειρεσίου μνῆμα ἐκεῖ τελευτήσαντος κατὰ τὴν φυγὴν, *sub quo fons est Tilphosa, et monumentum Teiresiæ qui extorris ibi mortem obiit.* Si M. Moréri avait su l'histoire de Tirésias, il n'aurait pas tourné le mot *profugus* par celui de *relégué.* Inférons de là que ceux qui traduisent sont sujets à faire d'étranges bévues, lorsqu'ils n'entendent point les choses ; car ils ont beau savoir trois ou quatre significations d'un même mot, cela ne les empêche pas de prendre celle qui ne convient point à tel ou tel lieu. Je remarque une assez grande diversité entre Strabon et Pausanias. Le premier veut que Tirésias soit mort dans sa fuite, sans être tombé au pouvoir des ennemis; le second, au contraire,

(38) Malherbe, lettre à Balzac, *pag.* 61 *du* Recueil de Lettres nouvelles, *imprimé à Paris l'an* 1642.

(39) Cicero, Tusculan., *lib. V*, *folio* 278, *B.*

(40) *Voyez ce qui a été cité de* Callimaque, *dans la remarque* (A).

(41) Odyss. K, *vs.* 494.

(42) Clem. Alexandr. I Stromat.

(43) *Lib. IX, pag.* 294 *et* 295.

(44) *Cette ville n'était pas loin du mont Tilphouse.*

(45) Θάψαντες λαμπρῶς οἱ Καδμεῖοι τιμαῖς ἰσόθεοις ἐτίμησαν. *Dans la traduction imprimée à Bâle, en* 1548, *lib. V, cap. VI, pag.* 124 : Quem sui cives magnâ cum pompâ sepelivêre, deorum sibi honores tribuentes, *on a mis* sibi *pour* ipsi.

se fondant sur les histoires des Grecs, dit (46) que ceux d'Argos, ayant pris la ville de Thèbes, menaient au temple de Delphes le devin Tirésias, avec le reste du butin, mais qu'il mourut sur la route pour avoir bu dans la fontaine de Tilphouse. Diodore de Sicile (47) raconte le fait tout comme Strabon. Un auteur (48), dont j'honore la mémoire, a débité que Tirésias sur ses vieux jours se retira à la montagne de Tilphouse, pour y achever sa vie en repos, et loin des tumultes de la ville. On ne cite personne; mais je ne doute point qu'on n'eût lu cela dans quelque célèbre écrivain. Ne laissons pas de dire que cette retraite de Tirésias ne fut nullement volontaire.

(I) *Il vécut beaucoup.*] Hygin, Phlégon, et Lutatius, s'accordent à dire que Jupiter dédommagea Tirésias de la perte de la vue, en lui accordant, avec la connaissance de l'avenir, une vie sept fois plus longue que celle des autres, *septem ætates* (49). Agatharcide ne fait mention que de cinq âges; Lucien que de six; mais, selon Tzetzès, il y a eu des gens qui ont fait vivre Tirésias onze âges d'homme (50).

(K) *Il y faisait l'impérieux.*] Sénèque lui donne des paroles menaçantes.

> *Carmenque magicum volvit, et rabido* MINAX
> *Decantat ore, quicquid aut placat leves*
> *Aut cogit umbras* (51). . . . .

Stace l'introduit armé de reproches et de menaces.

> *Atque hic Tiresias nondùm adventantibus umbris*
> *Testor ait, divos quibus hunc sacravimus ignem*
> *Jam nequeo tolerare moram. Cassusne sacerdos*
> *Audior, an rabido jubeat si Thessala cantu*
> *Ibitis, et Scythicis quoties armata venenis*
> *Colchis aget, trepido pallebunt tartara motu?*
> *Nostri cura minor?* . . . .
> . . . .
> *Ne tenues annos nubemque hanc frontis opacæ*
> *Spernite ne, moneo, et nobis sævire facultas,*
> *Scimus enim et quidquid dici noscique timetis* (52).

Voyez dans Lucain (53) un long détail de menaces faites par la magicienne de Thessalie aux dieux infernaux. C'était un style assez ordinaire dans les cérémonies magiques. Un philosophe païen s'en moque avec beaucoup de raison. Πολλῷ δὲ τούτων ἀλογώτερον, τὸ μὴ δαίμονι, εἰ τύχοι, ἢ ψυχῇ τεθνηκότος αὐτῷ δὲ τῷ βασιλεῖ Ἡλίῳ, ἢ Σελήνῃ, ἤ τινι τῶν κατ' οὐρανὸν ἀνθρώπων τῷ τυχόντι ὑποχείριον, ἀπειλὰς προσφέροντα ἐκφοβεῖν, ψευδόμενον ἵν' ἐκεῖνοι ἀληθεύσωσι. *Quodque omnium absurdissimum est, non jam vulgari cuipiam dæmoni, aut defuncti animæ, sed ipsimet soli, syderum principi, lunæ, reliquisque diis cœlestibus, homo cuivis è populi fæce obnoxius minas intentat, atque ut eos ad vera dicenda compellat, falsum vanumque terrorem ostendit* (54). Cela me fait souvenir de nos contes populaires sur la magie: je ne parle pas des contes les plus communs, mais de ceux qui lèvent un peu la tête pardessus la foule. On prétend qu'il y a des magiciens qui exercent une espèce de commandement, jusqu'à la contrainte, sur les démons qu'ils évoquent. Quelque absurde que cela paraisse, on le pourrait regarder comme possible, si une fois on tombait d'accord qu'il se forme certains pactes ou certains traités entre les hommes et les mauvais anges; car y ayant sans doute de la subordination entre ces esprits, il peut y avoir des démons qui règnent absolument sur plusieurs autres. L'un de ces démons ne pourrait-il pas promettre à ses magiciens qu'il leur soumettra tous les esprits de sa dépendance? ne pourrait-il pas leur promettre de menacer de sa colère ceux qui feraient les rétifs? M. de Thou, qui assista à un dialogue du sieur Calignon et d'un fameux magicien, raconte que ce magicien ne nia pas son commerce avec les démons, mais il soutint que sa magie ne tendait qu'à faire du bien à l'homme, et qu'il y avait une extrême différence entre les sorciers et les magiciens. Un magicien, disait-il, n'a commerce qu'avec des esprits aériens et célestes, bons et bienfaisans, qui lui appren-

(46) Pausan., *lib. IX*, *pag.* 307.
(47) Diod. Sicul., *lib. V*, *cap. VI*.
(48) Petrus Mussardus (*de quo vide* Deckherrum, de Scriptor. Adespot., *pag.* 397, *edit.* 1686. Histor. Deor. fatidicorum, *pag.* 87.
(49) *Quelques-uns traduisent* sept siècles.
(50) *Voyez* Munkerus, *in* Hygin., *pag.* 128.
(51) Seneca, *in* OEdipo, *act. III*, *sc. I*.
(52) Statius, Theb., *lib. IV*, *vs.* 500.
(53) Pharsal., *lib. VI*, *vs.* 732 *et seq.*
(54) Porphyrius, *apud* Eusebium, Præparationis Evangel., *lib. V*, *cap. X*, *pag.* 198, *A*.

nent mille secrets d'une grande utilité, et de plus il commande à ces esprits; mais un sorcier est un vil esclave des esprits terrestres, malfaisans de leur nature, et ennemis du genre humain. Il ajoute qu'il y avait en Espagne des écoles de magie, et qu'il y en avait eu aussi de très-florissantes en Allemagne, qui s'étaient dissipées pour la plupart depuis que Luther avait annoncé ses hérésies (55). Il n'avoua pas à ses juges tout ce qu'il avait avoué au sieur Calignon; mais le parlement de Paris ne laissa pas de le condamner au dernier supplice, sur les preuves qui furent produites. La chose me semble assez singulière pour mériter que mes lecteurs la trouvent ici selon les propres paroles de M. de Thou (56) : *Magiam quam profitebatur Bellomontius, dæmonum, qui numinis divini particula sunt, cum hominibus conciliatricem artem præclaram esse ad beneficium inventum non ad maleficium, quo sortiarii qui vocantur vulgò utuntur, ipsi malorum spirituum vilia mancipia in crassam ignorantiam demersi, et veneno ac diris falcinationibus eorum arbitrio perniciem humano generi machinantes, cùm contra magis ipsis dæmonibus imperent, et eorum consortio ac familiaritate arcana naturæ vulgo ignota nec libris prodita cognoscere, futura rimari, mala declinare, pericula antevertere, amissa recuperare, corpora citeriùs quàm humanâ ratione fieri possit, de loco in locum transferre, dissidenteis componere, patres cum filiis, uxores cum maritis, et amicitiam cum iis quibus debet conciliare discant, denique sibi rem cum aëriis spiritibus et cœlo participantibus esse, qui naturâ benefici nihil nisi juvare sciunt, cùm terrestres et subterranea incolentes, qui sortiariis imperant, sint maligni et nocere tantùm noverint : tam præclaræ artis scholas, etc.* (57). Voyez la suite de ces paroles à la note de cette page. Finissons par des paroles de Cicéron, qui nous apprennent que Tirésias n'était point de ces devins à la douzaine qui vendent des impostures, et qui font de leur métier un gagne-pain. *Ante hos Amphiaraüs et Tiresias non humiles et obscuri neque eorum similes, ut apud Ennium est*, qui sui quæstûs causâ fictas suscitant sententias, *sed clari et præstantes viri qui avibus et signis admoniti futura dicebant, quorum de altero etiam apud inferos Homerus ait solùm sapere cœteros umbrarum modo vagari* (58).

(55) *Tam præclaræ artes scholas toto terrarum orbe ac professores sparsos, et adhuc in Hispaniâ Toleti, Cordubæ, Granatæ, aliisque locis frequentari, (*) fuisse olim et in Germaniâ celeberrimas, sed magnâ ex parte defecisse, postquàm Lutherus seminato hæresis suæ fermento, tot sectatores habere cœpit.* Thuan., *ubi infrà, pag.* 1234. *Voyez la remarque* (H) *de l'article* PONCE, *tom. XII, pag.* 248. [(*) Naudé, pag. 76 de son *Instruction à la France*, etc., prétend que toutes les écoles finirent en Espagne en l'année 1492. Voyez la note (9) sur le chap. 23 du 3e, liv. de Rabelais.] REM. CRIT.

(56) Thuanus, de Vitâ suâ, *lib. VI, p.* 1233, 1234.

(57) *Idem, ibidem.*

(58) Cicero, *lib. I* de Divinat., *folio m.* 310, *C.*

TISSANDIER (N.), auteur d'un livre qui ne m'est connu que par une lettre de Balzac. Il mourut fort vieux, l'an 1628 (A). La Croix du Maine ne fait point mention de lui, et je ne crois point que du Verdier Vau-Privas en fasse mention non plus (B).

(A) *Il mourut fort vieux l'an* 1628.] Voyez la lettre qui fut écrite cette année-là par Balzac à un M. Tissandier (1). On le console sur la mort de son aïeul, qui était aussi vieux que l'hérésie, et plus que la ligue; car il avait publié un livre pour avertir la France de la conception de ce monstre, quand le cardinal de Lorraine le conçut. Il n'est pas besoin que je dise que ces expressions sont de Balzac.

(B) *Et je ne crois point que du Verdier Vau-Privas en fasse mention non plus.*] Je m'exprime de la sorte, parce que je n'ai pas eu le loisir d'examiner page à page si notre Tissandier se trouve dans la Bibliothéque française de cet écrivain. Les auteurs y sont rangés selon leur nom de baptême, et l'on n'y a point mis une table des surnoms. Voilà deux défauts inexcusables quand ils sont

(1) *C'est la XVIIIe. du VIIIe. livre dans l'édition in-folio.*

ensemble. On supporterait le premier s'il était seul comme il l'est dans la Croix du Maine ; mais c'est se moquer du monde que de ne pas remédier au premier par une table des surnoms.

TITIUS (Caïus), orateur et poëte latin, était chevalier romain. Il porta l'éloquence aussi loin que le pouvait faire un homme qui n'entendait point le grec (A). Il y avait des subtilités, beaucoup d'exemples, et beaucoup de politesse dans ses harangues, de sorte qu'elles paraissaient être du style attique. Cette subtilité de pensées ne réussit pas sur le théâtre, lorsqu'il s'en voulut servir dans ses tragédies, comme il s'en était servi dans ses plaidoyers. Cela ne soutenait pas assez noblement la gravité du caractère tragique (*a*). Lorsque le consul Fannius proposa sa loi contre le luxe des festins, Titius harangua le peuple pour lui représenter l'utilité de cette loi. Nous verrons dans les remarques si ce fait est propre à montrer en quel temps la loi Fannia fut établie (B). La harangue que Titius fit alors fait voir que l'ivrognerie était montée aux derniers excès (C). La bévue d'un interprète d'Horace (D) n'est pas supportable : il a confondu notre Titius avec un Titius qui vivait du temps d'Auguste.

(*a*) Cicero, *in* Bruto, *pag. m.* 280.

(A) *Il porta l'éloquence aussi loin que le pouvait faire un homme qui n'entendait point le grec.*] Cicéron, qui en pouvait mieux juger qu'homme du monde, lui a rendu ce témoignage. *Ejusdem ferè temporis fuit eques romanus C. Titius, qui meo judicio eò pervenisse videtur, quò potuit ferè latinus orator sine græcis litteris, et sine multo usu pervenire. Hujus orationes tantùm argutiarum, tantùm exemplorum, tantùm urbanitatis habent, ut penè attico stylo scriptæ esse videantur. Easdem argutias in tragœdias satis ille quidem acutè, sed parùm tragicè transtulit* (1).

(B) *En quel temps la loi Fannia fut établie*] J'ai examiné en un autre lieu (2) le sentiment de Glandorp, et je ne l'ai point trouvé solide. Cet auteur a cru (3) que celui qui proposa la loi Fannia n'était point Caïus Fannius le père, consul l'an de Rome 529, mais Caïus Fannius le fils, consul l'an de Rome 632. Il ne s'est servi que d'une preuve, et l'a prise d'un passage d'Aulu-Gelle : elle n'a aucune force. Il aurait pu dire quelque chose de plus spécieux, s'il eût allégué Macrobe, qui nous apprend que Titius, contemporain de Lucilius, conseilla au peuple d'établir la loi Fannia (4). Il est certain que Lucilius naquit au commencement du VII[e]. siècle de Rome : cela s'accorde merveilleusement avec l'hypothèse de Glandorp ; car, selon cette hypothèse, Lucilius a été âgé d'environ trente ans, lorsqu'on établit la loi Fannia. Il faut donc que l'orateur qui conseilla cette loi ait été contemporain de Lucilius. Mais si vous mettez l'établissement de cette loi à l'année 593, cet orateur et Lucilius n'auront pas vécu en même temps ; l'orateur aura été vieux au commencement de la jeunesse de l'autre, et par conséquent Macrobe fournit une preuve très-spécieuse à Glandorp. On la peut fortifier par ces paroles de Cicéron : *Ejusdem ferè temporis fuit eques Romanus C. Titius;* car il venait de parler de trois ou quatre orateurs qui ont fleuri vers l'an 660 de Rome. Titius aura été presque de leur temps, s'il a recommandé la loi Fannia en l'année 632. Mais il y aurait un grand espace entre les autres et lui, si cette loi avait été établie en l'année 593. Non-

(1) Cicero, *in* Bruto, *pag. m.* 280.

(2) *Dans le second article* Fannius, *tom. VI, pag.* 388, *remarque* (B).

(3) Onomastic., *pag.* 333.

(4) *Id ostendunt tum multi alii, tum etiam C. Titius, vir ætatis Lucilianæ, in oratione quâ legem Fanniam suasit.* Macrob., Saturn., *l. II, cap. XII.*

obstant toutes ces raisons, je persiste dans le sentiment pour lequel je me déclarai dans les articles FANNIUS. Le passage de Pline (5), qui marque précisément l'intervalle d'onze années entre la loi Fannia et la troisième guerre punique, est plus fort que dix passages où l'on dit en général, *ejusdem ætatis*, *ejusdem fermè temporis*. Les expressions vagues, *vivre presque en même temps qu'un autre*, *être du même siècle qu'un autre*, souffrent le plus et le moins, peuvent être allongées et accourcies, sentent un homme qui ne se soucie guère qu'on examine à la rigueur sa chronologie, et qui n'a parlé que sur les idées confuses de sa mémoire. Mais quand on se sert d'un nombre rompu, quand on marque onze ans précis, c'est un signe qu'on a pris la peine d'y regarder un peu de près; et par conséquent le témoignage de Pline est ici d'une grande force pour fixer à l'année 593 la loi Fannia, vu que l'année 604 est la première de la troisième guerre punique. Si l'on ne se rend pas à ces raisons, que dira-t-on, en considérant que, selon Macrobe, la loi Fannia fut établie l'an 588; et néanmoins il avance que Titius et Lucilius ont vécu en même temps, ou au même siècle (6)? Je raisonne ainsi: ou Macrobe a su avec la dernière précision l'âge de Lucilius, ou il ne l'a point su de cette manière: au premier cas, il faut conclure que, selon lui, un orateur qui recommande une loi l'an 588, et un poëte né douze ans après, ont vécu en même temps; et ainsi ses paroles ne servent de rien pour confirmer le sentiment de Glandorp: au second cas, elles le confirment encore moins; car on ne peut rien prouver en matière de chronologie, par les paroles d'un homme qui parle à vue de pays, et sans chercher la précision. A l'égard de Cicéron, on peut dire que son *ejusdem ferè temporis* est une phrase qui ne nous empêche pas de croire que Titius harangua en l'année 593. Remarquez bien qu'Afranius a imité Titius (7): je ne donne pas cela pour une preuve nécessaire et démonstrative qu'il fût plus jeune; mais je dis que c'en est un signe. Or Afranius a été contemporain de Térence (8), qui mourut l'an 594 (9). Voyez quelle preuve Cicéron nous a fournie contre Glandorp. Disons donc que notre Titius florissait environ l'an 590 de Rome.

(C) *Que l'ivrognerie était montée aux derniers excès.*] Les juges buvaient tant de vin avant que d'aller à l'audience, qu'ils étaient contraints de pisser copieusement à chaque coin. Après avoir ouï l'état des causes, ils faisaient venir les témoins, et en attendant ils allaient au pot de chambre; étant revenus, ils recueillaient les suffrages, et avaient bien de la peine à s'empêcher de dormir. Allant au conseil, ils se demandaient, Qu'avons-nous à faire de nous tourmenter avec ces rêveurs? vidons plutôt une bouteille, et mangeons un bon ragoût. Ceux qui entendent le latin seront beaucoup plus contens des paroles de Titius que de l'abrégé que j'en donne. *Ludunt aleâ, studiosè unguentis delibuti, scortis stipati, ubi horæ decem sunt; jubent puerum vocari ut comitium eat percunctatum quid in foro gestum sit, qui suaserint, qui dissuaserint, quot tribus jusserint, quot vetuerint. Indè ad comitium vadunt, ne litem suam faciant: dum eunt, nulla est in angiporto amphora quam non impleant, quippe qui vesicam plenam vini habeant. Veniunt in comitium tristes, jubent dicere quorum negotium est, dicunt: judex testes poscit: ipsus it minctum: ubi redit, ait se omnia audivisse; tabulas poscit; litteras inspicit. Vix præ vino sustinet palpebras. Eunti in concilium ibi hæc oratio: Quid mihi negotii est cum istis nugacibus? quàm potiùs potamus mulsum mixtum vino Græco, edimus turdum pinguem, bonumque piscem lupum germanum, qui inter duos pontes captus fuit* (10)? Macrobe, qui nous a conservé ce curieux morceau de la harangue de Titius, en avait cité un

(5) Plinius, *lib. X*, *cap. L.*

(6) *C. Titius, vir ætatis Lucilianæ.*

(7) *Quem studebat imitari L. Afranius poëta, homo perargutus in fabulis quidem etiam, ut scitis, disertus.* Cicero, *in* Bruto, *pag.* 280.

(8) *Dulces Latini leporis facetiæ per Cæcilium, Terentiumque, et Afranium, sub pari ætate nituerunt.* Paterculus, *lib. I*, *cap. XXVII.*

(9) Sueton., *in* Vitâ Terentii.

(10) *Apud* Macrobium, *lib. II* Saturnal., *cap. XII*, *pag. m.* 366.

autre passage dans le chapitre IX, car il ne faut point douter que le *Cincius in suasione legis Fanniæ*, qui paraît dans le chapitre IX, n'y soit par la faute des copistes, qui ont changé peu à peu Titius en Cincius. Cet autre passage nous apprend que l'on faisait cuire à Rome dans le ventre d'un cochon plusieurs autres animaux, et qu'on appelait cela un cochon de Troie, par allusion au cheval de Troie, qui était rempli de soldats (11). Ces excès avaient besoin d'être réprimés : la gourmandise était si énorme, que plusieurs enfans de bonne famille se prostituaient et se vendaient afin de manger de bons morceaux : l'ivrognerie était devenue si commune, que les bourgeois allaient soûls aux assemblées où il s'agissait de délibérer du salut de la patrie. C'est Sammonius Sérénus qui nous l'apprend. *Lex Fannia sanctissimi Augusti, ingenti omnium ordinum consensu pervenit ad populum. Neque eam prætores aut tribuni, ut plerasque alias, sed ex omni bonorum consilio et sententiâ ipsi consules pertulerunt, cùm respublica ex luxuriâ conviviorum majora quàm credi potest, detrimenta pateretur. Siquidem eò res redierat, ut gulâ illecti plerique ingenui pueri pudicitiam et libertatem suam venditarent; plerique ex plebe Romanâ vino madidi in comitium venirent, et ebrii de reipublicæ salute consulerent* (12). Les siècles suivans, qui ont vu à Rome tant de vices effroyables, n'y ont guère vu le règne de l'ivrognerie : aujourd'hui c'est un défaut qu'on ne connaît point du tout en ce pays-là ; mais pour les anciens Romains, ils vivaient comme de vrais septentrionaux. Voyez, dans la remarque (A) de l'article BÉRENGER, l'ivrognerie des députés d'un synode. Je m'étonne au reste que Corradus, qui était si consommé dans l'histoire des personnes, n'ait connu notre Titius que par le passage de Cicéron : il a ignoré ceux de Macrobe. *C. Titius*, dit-il dans la page 282 de son Commentaire sur le *Brutus* de Cicéron, *de quo scriptum nihil nos præterea vidimus.*

(D) *La bévue d'un interprète d'Horace.*] C'est Corradus qui relève cette bévue au même lieu, sans dire de qui elle est. *Undè videtur interpres Horatii deceptus, qui putavit eumdem Titium fuisse*

Pindarici fontis qui non expalluit haustues,

et eum qui scripsit tragœdias, quum hic multò antè floruerit, et ille tempore Augusti vixerit: quamquam ille potuit etiam utrumque præstare. Il semble que Corradus doute si le Titius d'Horace a été tout à la fois faiseur d'odes et de tragédies ; et il me semble qu'il n'y a point là matière de doute, quand on a lu ces six vers de la IIIe. lettre du Ier. livre d'Horace :

Quid Titius romana brevi venturus in ora?
Pindarici fontis qui non expalluit haustus,
Fastidire lacus, et rivos ausus apertos.
Ut valet? ut meminit nostri? fidibusne latinis
Thebanos aptare modos studet auspice musâ?
An tragicâ desævit et ampullatur in arte?

Le vieux scoliaste d'Horace assure qu'il s'agit ici de Titius Septimius, qui avait fait des vers lyriques et des tragédies, et dont le tombeau se voit au-dessous d'Aricia. M. Dacier, après plusieurs autres, prétend que ce Titius est le même Septimius auquel Horace adresse l'ode VI du IIe. livre, et pour lequel il écrit la IXe. lettre du Ier. livre. Cela pourrait être ; mais comme on n'en donne aucune raison, et que deux raisons semblent combattre ce sentiment, j'aime mieux agir ici en philosophe sceptique. L'ode VI du IIe. livre contient vingt-quatre vers, et il ne s'y trouve pas un mot qui insinue que Septimius soit poëte : au lieu que tout ce qui concerne Titius, dans la IIIe. lettre du Ier. livre d'Horace, ne se rapporte à lui que comme à un poëte. C'est ma première raison. La seconde est que Titius, dans la IIIe. lettre d'Horace, est au nombre des beaux esprits qui accompagnaient Tibère, et qui composaient dans sa cour une troupe de savans ; au lieu que dans la IXe. lettre Septimius est un homme qui prie Horace de l'introduire auprès de Tibère. Je ne puis rien dire en particulier contre un autre sentiment de M. Dacier : il veut que le Septimius d'Horace, et celui qui, dans

(11) *In suasione legis Fanniæ objecit sæculo suo quòd porcum Trojanum mensis inferant: quem illi ideò sic vocabant quasi aliis inclusis animalibus gravidum, ut ille Trojanus equus gravidus armatus fuit.* Macrob., *ibid.*, *cap.* 9, *pag.* 356.

(12) Sammonicus Serenus, *apud* Macrobium, Saturnal., *cap. XIII*, *pag.* 367.

l'épigramme XLVI de Catulle, aime si ardemment Acmé, soient la même personne (13).

(13) Dacier, sur l'ode VI du II[e]. livre d'Horace.

TORELLI (POMPONIO), comte de Montechiarugolo, vivait au XVI[e]. siècle. Il était fils d'une fille de Jean-François Pic, comte de la Mirandole, et il fut de l'académie des *Innomati* de Parme, et y eut nom d'*il Perduto* (*a*). Il fit un livre intitulé, *Trattato del Debito del Cavaliero*, où il donne de très-bonnes instructions à ceux qui veulent parvenir ou qui sont déjà parvenus à l'honneur de la chevalerie. Il choisit cette matière, parce qu'il avait un fils qui était chevalier de Malte. Il le perdit pendant l'impression du livre, comme il nous l'apprend dans l'épître dédicatoire, datée de Parme le 15 de février 1596. Il était vassal du duc de Parme, Ranuccio Farnèse, à qui il dédia son Traité. Il cite souvent les anciens poëtes et les modernes, et toujours en vers italiens. Sa morale est bonne, et il entre dans de si grands détails, qu'il donne même (*b*) des préceptes sur ce que les Italiens nomment *mottegiare* (*c*). Il est si zélé pour sa religion, qu'il ne saurait reconnaître une véritable chevalerie hors de la communion du pape (*d*), et qu'il veut qu'un chevalier abandonne le service de son prince excommunié par le pape (*e*). Il croit qu'un hérétique est presque toujours coupable de quelque péché énorme, et il cite là-dessus Pie V (A). La différence qu'il met entre les poëtes modernes et les anciens a besoin de restriction (B).

(*a*) Pomponio Torelli, del Debito del Cavaliero, *folio* 143, *édit. de Venise* 1596, in-8°.

(*b*) *Id., ibid., fol.* 128, *verso.*

(*c*) *Cela signifie dire des bons mots.*

(*d*) *Id., fol.* 25.

(*e*) *Idem, ibidem.*

(A) *Il croit qu'un hérétique est presque toujours coupable de quelque péché énorme, et il cite là-dessus Pie V.*] Il y a des persécuteurs qui ne portent pas leur entêtement jusqu'à ce point d'injustice; car ils reconnaissent qu'il y a des hérésiarques dont les mœurs ont été bonnes. Notre Torelli est plus rigide. *Gli eretici*, dit-il (1), *cavallieri essere non ponno per essersi allontanati dalla congregazione de' fedeli, e ribellati per superbia del vero capo della chiesa di Dio, il quale errore, come è il maggiore che si ritrovi, cosi di rado dagl' altri vizii enormi si vede scompagnato, perciò le congregazioni degli eretici, più tosto confusione, che compagnie civili dire si possono; poi che ogni compagnia civile, e leggi, e costumi abbracia, e quelle alle sante constituzioni de' padri, ed a tutte le cerimonie devote e costumi repugano; e perciò ha luogo in loro ciò, che disse il Tasso, in altro sentimento, Gierus., canto IV.*

Che non è fede in huom, ch' Iddio la neghi,

Onde come restano senza fede, cosi sono senza fondamento stabile di cavalleria.

Solea dire Pio V di santissima mem. che non avea mai conosciuto eretico, che vizioso non fosse, e, di vizio enorme macchiato (2).

(B) *La différence qu'il met entre les poëtes modernes et les anciens a besoin de restriction.*] Notre poésie, dit-il, est plus modeste que la grecque et que la latine: nos poëtes qui parlent d'amour n'imitent Catulle, Tibulle, Properce et Ovide qu'à l'égard des choses où il n'y a point de lasciveté et d'obscénité. *Nella lirica* (poesia) *ed italiana, e francese, e spagnuola si vede, che molto maggior modestia risiede, che non fa nella greca, e nella latina, il che fa-*

(1) Torelli, del Debito del Cavaliero, *folio* 26 *verso.*

(2) *Idem, ibidem, folio* 30.

cilmente si comprenderà, se si considera l'oda d'Anacreonte da Boscano imitata, perche ciò che vi è di lascivo si tralascia dall' ingegnoso poeta, e sola l'arguzia, e leggiadria si ha imitato. Questo ancora apparirà più chiaro, se gli amori di Catullo, Tibullo, Propertio, ed Ovidio con quelli del Petrarca ed altri autori nostri paragoneremo, et se noterremo con qual arte Garcilasso, Ronzarte, il Porteo e Boscano, imitando sempre sopradetti autori ogni lascivia da loro poemi esclusero, che di sali propri, misti con gravità e leggiadria riempirono (3). Des Portes, qu'il met entre les exemples des poëtes qui évitent les obscénités, est pourtant fort décrié de ce côté-là (4); mais ce n'est point ma principale observation : j'ai à objecter une chose plus considérable. Il y a eu au XVIe. siècle, et même au XVIIe., plusieurs poëtes renommés qui ont écrit aussi fortement que les anciens (5); et ainsi la proposition de Torelli ne doit pas être entendue sans quelques limitations.

(3) *Idem, ibid., folio* 179 *verso.*

(4) *Voyez son article.* [L'article des Portes n'existe pas.]

(5) *Voyez la remarque* (D) *de l'article* MOLSA, *tom. X, pag.* 478, *et l'Éclaircissement sur les* Obscénités, *num. II et III. tom. XV.*

TORI ou THORI * (GEOFFROI), *imprimeur du roi, et libraire juré en l'université de Paris* (*a*) au XVIe. siècle, était de Bourges. Il contribua beaucoup à perfectionner les caractères d'imprimerie (*b*); car il composa un livre intitulé: *le Champ fleury, contenant l'art et science de la proportion des lettres attiques ou antiques, et vulgairement appelées lettres romaines, proportionnées selon le corps et visage humain* (*c*). Il l'imprima lui-même à Paris, *l'an* 1529, *in-4°.* *1, *et depuis in-8°.* (*d*) Claude Garamont, qui *fit des poinçons et* qui *frappa les matrices pour les gros caractères romains* (*e*), fut son élève (*f*). Nous verrons ci-dessous le titre des autres ouvrages de Geoffroi Tori (A). Il avait été *régent au collége de Bourgogne à Paris* (*g*), et il y avait enseigné la philosophie *2 avec applaudissement (*h*). Il mourut l'an 1550 (*i*) *3. Quelques-uns l'appelèrent le *maître du pot cassé, qui était l'enseigne de sa maison* (*k*). D'autres disent *4 que sa marque

* La Monnoie, dans ses notes sur les Jugemens des savans, numéro 20, dit qu'on a diversement corrompu le nom de cet imprimeur; Joly ajoute que ce libraire écrivait toujours Tory.

(*a*) La Croix du Maine, Bibl. franç., *pag.* 124.

(*b*) *Voyez* La Caille, *à la page* 76 *de* l'Hist. de l'imprimerie.

(*c*) La Croix du Maine, Bibl. franç., *pag.* 124.

*1 Leclerc, après avoir rapporté tout au long le titre du livre, et la souscription, observe qu'il n'est pas dit *par qui* le volume a été imprimé; on lit seulement qu'il l'a été *pour* Geoffroi Tory et Giles Gourmont.

(*d*) *Là même; mais du* Verdier, Bibl. franç., *pag.* 445, *assure que le livre fut imprimé par Gilles Gourmont l'an* 1529, *in-folio.*

(*e*) La Caille, Hist. de l'Imprimerie, *pag.* 76.

(*f*) *Là même, pag.* 99.

(*g*) La Croix du Maine, Bibl. franç., *pag.* 124.

*2 La Croix du Maine est le seul qui parle de ce fait; et il peut s'être trompé, dit Joly; car Tory était assez ignorant. Il est pourtant vrai, ajoute Joly, qu'il avait régenté à Paris; c'est ce qu'on lit au feuillet XLIX de son *Champ fleury.*

(*h*) La Caille, Hist. de l'Imprimerie, *pag.* 100.

(*i*) *Là même, pag.* 99.

*3 La Caille, a mis cette date, dit Leclerc, parce qu'il croyait que la seconde édition du *Champ fleury*, qui est de 1549, avait éte publiée par l'auteur lui-même : mais la Monnoie doute que Tory ait vécu jusqu'en 1536.

(*k*) La Croix du Maine, Bibl. franç., *pag.* 124.

*4 Ces personnes se trompent, dit Leclerc qui rapporte même la description de l'enseigne du pot cassé, donnée par Tory lui-même « *premierement en icelle y a ung vase antique* (posé droit) *qui est cassé* (entre

était *un pot cassé rempli de toutes sortes d'instrumens*, et qu'il y *mettait...... autour ces mots :* non plus (*l*). François I[er]. lui accorda un privilége *pour l'impression des Heures, en considération des ornemens et vignettes dont il se servait* (*m*).

les deux anses) *par lequel passe ung toret* (trépan à archet). *Ce dict vase et pot cassé signifie notre corps qui est ung pot de terre, le toret signifie fatum* (la mort), *qui perce et passe foible et fort. Soubs iceluy pot cassé y a ung livre clos à trois chaines et cathenas. Le feuillage et les fleurs, qui sont au dict pot signifie les vertus, etc.*

(*l*) La Caille, Hist. de l'imprimerie, *pag.* 98.

(*m*) *Là même : notez que le sieur* de la Caille dit que *ce privilége est daté du* 28 *de septembre* 1584. *Cela ne peut être vrai, puisque François I[er]. mourut l'an* 1547. [Leclerc observe que le privilége est également pour les *Heures* et pour le *Champ fleury ;* que Tory n'y est point qualifié imprimeur ; mais seulement *libraire ;* qu'il est daté de *Chénonceau*, 5 de septembre 1526.]

(A) *Le titre des autres ouvrages de Geoffroi Tori.*] Il traduisit en français *les Hiéroglyphes d'Orus Apollo; les Politiques de Plutarque imprimées à Lyon* (1) *par Guillaume Boule ; le Tableau de Cebés, et trente dialogues de Lucien, imprimés à Paris chez Jean Petit, l'an* 1529 ; *Sommaire des Chroniques de Jean-Baptiste Egnace, imprimé à Paris par lui-même, l'an* 1529 (2), et par Charles l'Angelier, l'an 1543, *in*-8°. (3). « Il fit imprimer rouge et noir, par » Henri Étienne, en 1512, *Itinerarium* » *Antonini*, avec des préfaces et avis » de lui .... Il est aussi auteur » du livre qui a pour titre : *Ædilo-* » *quium, seu Digesta* (4) *partibus* » *ædium urbanarum et rusticarum* » *suis quæque locis adscribenda.* » Item *Epitaphia septem* * *Amorum* » *aliquot passionibus*, imprimé par » Simon Colines, *in*-8°., en 1530 » (5). » M. Catherinot observe que l'on imprima, en 1530, *Distiques latins de Geoffroy Tory, de Bourges, sur les maisons de ville et de campagne avec plusieurs tombeaux, en vieux latin* (6).

(1) *Selon* du Verdier Vau-Privas, *ce fut à Paris*, in-8o., *l'an* 1530.

(2) *Tiré de* la Croix du Maine, *pag.* 125.

(3) Du Verdier, Bibliothéque française, *pag.* 445.

(4) *Il fallait dire* Disticha.

* On peut voir dans le *Ménagiana* de 1715, IV, 84, le peu de cas qu'en fait la Monnoie.

(5) La Caille, Histoire de l'Imprimerie, *p.* 98.

(6) Catherinot, Annales typographiques de Bourges, *pag.* 3.

TORQUATO (Antoine), fameux astrologue du XV[e]. siècle, était de Ferrare. Il donna à Matthias, roi de Hongrie, l'an 1480, un pronostic qui a été bien funeste à la chrétienté ; car, comme il menaçait d'une entière ruine la monarchie ottomane après un certain temps, il fut cause que les Hongrois s'engagèrent à une guerre (*a*) qui les ruina (*b*). Quelques-uns des événemens qu'il avait prédits arrivèrent ; mais les principaux se sont trouvés chimériques (A). Pour cela l'on ne s'est point dégoûté, ni de débiter ni de croire de semblables pronostics. On les a renouvelés si souvent, que je pardonne à un politique italien la pensée qu'il a eue, que les Turcs subornaient des gens pour faire courir de ces prédictions (B), afin d'endormir les princes chrétiens. Je crois pourtant que ces infidèles ne se sont point avisés de cette ruse. Elle ne serait pas fort fine ; car il n'y a rien qui anime davantage à s'armer contre un monarque, que de croire qu'il est écrit dans les destinées qu'il sera bientôt ruiné.

(*a*) *Voyez la rem.* (A).

(*b*) *Voyez* Leunclavius, *in* Hist. musulm. Appendice.

(A) *Les principaux se sont trouvés chimériques.*] Voici le précis de sa

prédiction Les Turcs feront la guerre aux chrétiens, et perdront beaucoup de troupes (1). Ils attaqueront les Vénitiens, et leur feront un grand mal: ensuite ils feront la paix avec cette république, et prendront Belgrade et Rhodes, et désoleront la Hongrie. Enfin faisant beaucoup de menaces, saccageant la Hongrie, et attaquant l'empire romain, ils tomberont sous le pouvoir des Hongrois, environ l'an 1594 ou 1595. Mais avant cela ils entreront dans la Pouille, ils inquiéteront et affligeront la Sicile, l'Italie, les côtes de France, et celles d'Espagne. Leur empereur bientôt après sera tué dans une bataille, leur monarchie sera ruinée sous le treizième ou le quatorzième de ses chefs; elle ne passera point ce nombre, ni l'an 1596. Les chrétiens deviendront alors les maîtres de ce vaste empire (2). Lisez la réflexion que fait sur cela un docteur en théologie de la faculté de Paris. *Non est vel hujus loci, vel mei otii, historias retexere, quibus multa quæ hìc exprimuntur evenisse intelligamus; satis sit expendisse corollarium hujus prædictionis quàm varium sit, quàm falsum, quàm ridiculum, de imperio Turcico funditùs everso, ad annum Christi* 1596, *cùm hoc anno* 1608 *tam florens et potens, magno quidem christiani nominis malo, cernamus, quàm anteà extiterit, nec ullâ parte, aut hiare, aut nutare, aut inclinare, tanti imperii moles perspiciatur: nec in quartodecimo imperatore Osmanidâ seriem sultanorum et principum suorum defecisse videamus, cùm sultanus Muhamet Cham, tertius hujus nominis, sit decimus quintus Osmanidarum principum, à primo illo Osmano sultano. Magnò certè constitit Hungaris hæc prædictio, cui cùm stolidè inniterentur, motumque maximum sub sultano Soleimanno in Hungariâ excitâssent, ab eo magnâ clade affecti, suæ credulitatis vesanæ pœnas non minimas dederunt, quemadmodùm narrat Leunclavius, Histor. musulmanæ lib. XVIII* (3).

(1) Turci magnâ strage suorum in christianos arma movebunt. *Voyez* Filesac, de Idololatriâ magicâ, *folio* 33 *verso*.

(2) *Voyez* Filesac, *ibid.*, *et folio* 34, *ex* Leunclavio, *in* Historiæ musulmanæ Appendice, *post epistolas*.

(3) Filesac, *ibidem*, *folio* 34.

(B) *La pensée qu'a eue un politique italien, que les Turcs subornaient des gens pour faire courir de ces prédictions.*] Le discours de ce politique italien me paraît digne d'être copié. Mais il faut se souvenir qu'en ce temps-là les Turcs étaient plus puissans qu'ils ne le sont depuis le siége de Vienne en l'an 1683. *Molte predizioni d'astrologi, altre a molte profezie, secondo che si dice, vi sono, e se ne leggono ogni dì, con le quali vien minacciata la distruzzione del regno, ed imperio Turchesco, ed ogni tanti anni pare, che si vadano rinovando cotali credenze, senza vedersene l'effetto. Ora io m'avviso, che non darebbe molto lontano dal segno, uno, che dicesse ciò esser intenzione de' medesimi Turchi, ò di qualche christiano rinegato; per addormentar gli animi de' prencipi christiani con questo sonnifero, e rendergli negligenti, a pensar d'offendergli, con la speranza di dover veder, che il tempo debba esser quello, che triomfi di cosi fatto nemico: e non è dubbio, che principi cattolici, ricercati a colligarsi contro il Turco, hanno dato per risposta, che egli era meglio star a veder quel che partorirebbe il tempo, parendo impossibile che signoria cosi violenta debba esser di lunga durata. E per non parere di dire cose del tutto a vento, certo è, che per accelerar la morte di qualche imperadore romano, si serviva alcuno di sparger voci, che le stelle promettevano il principato a tal' uno, che essi conoscevano atto a dover, con si fatto pretesto, insurgere contro al dominante, ed accelerar a se stessi la successione, con l'accelerazione della morte di lui. Onde al contrario potrebbe pur essere, che tra Turchi per diuturnar il loro imperio, si diffamassero queste dicerie, della sua piccola durata, per indurre altri ad aspettar, che il pronostico si verifichi, senza venir all' atto d'offenderlo, armata mano; il che sarebbe un sottile, ma non impossibile stratagemma* (4). Ceci peut servir de supplément à la remarque (GG) de l'article Mahomet. Je découvre tous les jours beaucoup

(4) Bonifazio Vannozzi, della Supellettile degli Avvertimenti politici, *volume primo*, *pag.* 97, *édition de Bologne*, 1609.

de matière pour la grossir, et ce sont ordinairement de lourdes bévues. En voici un exemple. Un père de l'oratoire rapporte qu'à certains jours de l'année les Turcs maudissent les chrétiens solennellement. Ils lisent dans leurs mosquées une prophétie qui porte que la monarchie ottomane sera détruite par les Francs après qu'elle aura duré dix siècles (5). Pendant cette lecture, les femmes hurlent, et de leurs cheveux épars elles balaient les autels. Ils s'imaginent que cette cérémonie détournera l'infortune qui les menace. Ce père de l'oratoire ne dit point cela de son chef, mais sur la foi d'un de ses amis. *Vias Massiliensis poëta (si mihi creditur) valdè bonus*, dit-il (6), *mihi olim cùm Massiliæ rhetoricen profiterer multùm familiaris, in suis ad Sylvas* (7) *notis, morem refert Turcarum cùm illi christianos, quos perditè oderunt, ultrò statis diebus detestantur. Habent, inquit ille, Turcæ inter suos fastos prophetiam, per id tantùm tempus, M. scilicet annos, Ottomanorum permansurum, mox subvertendum à Francis. Legitur illa quotannis suis in mosquetis, ut illius ominis terrore ultrò christianis adversentur. Lugent interim ululantes fœminæ, sparsisque comis infanda verrunt altaria : sicque huic malo fato procurare credunt, dum tam funesto vaticinio perterrentur.*

(5) *Ce n'est point de la monarchie ottomane, mais de la religion mahométane, que l'on fait courir cette prédiction. Si elle regardait les Ottomans, ils se presseraient un peu trop; leur monarchie serait bien loin de sa destruction.*

(6) Petrus Berthaldus, libro singulari de Arâ, *cap. XV, pag.* 181, 182, *edit. Nannetensis*, 1636.

(7) *Ce sont les* Silves *de* Stace, *sur lesquelles le sieur* Vias, *poëte provençal, loué par* Gassendi, *in* Vitâ Peireskii, *a fait des notes.*

TORTELLIUS (Jean). Cherchez Arétin (Jean), tome II, page 290.

TOUCHET (Marie), maîtresse de Charles IX, roi de France, était d'Orléans. Il n'est pas vrai, comme tant d'auteurs l'assurent, qu'elle fût fille d'un apothicaire (A). Elle donna des enfans à Charles IX (*a*), et se maria ensuite avec un homme de qualité. Je crois qu'elle ne l'épousa qu'après la mort de ce monarque (B). Elle eut deux filles légitimes qui marchèrent sur ses traces; l'une fut concubine de Henri IV, et l'autre du maréchal de Bassompierre (C). La raison pourquoi elle poignarda un page, à ce que disent quelques auteurs, est assez curieuse (D). Ce qu'elle dit, en considérant le portrait de la princesse que Charles IX devait épouser, n'est pas indigne d'être su (E). Je dirai par occasion que ceux qui avancent que ce prince n'aima point les femmes n'y ont pas regardé de près (F). On ne doit pas trouver étrange que je fasse des articles pour des femmes comme celle-ci (G).

(*a*) *Voyez la rem.* (F).

(A) *Il n'est pas vrai..... qu'elle fût fille d'un apothicaire.*] Brantôme lui donne cette origine : je le citerai ci-dessous. Papyre Masson semble la faire d'une naissance encore plus basse; car on dirait qu'il la fait fille d'un parfumeur : (1) *Amavit Mariam Tochetiam Aurelianensis unguentarii* (2) *filiam.* D'autres disent qu'elle était fille d'un notaire; mais il est certain qu'elle était de meilleure condition que cela, comme M. le Laboureur l'a montré. « Jean Touchet, son » père, dit-il (3), prenait qualité de » sieur de Beauvais et du Quillart, » conseiller du roi, et lieutenant » particulier au bailliage et siége pré- » sidial d'Orléans. Il était fils de » Pierre Touchet, bourgeois d'Or- » léans, et petit-fils de Jean Tou- » chet, avocat et conseiller à Or- » léans, l'an 1492, qui avait eu pour » père Regnaut Touchet, marchand

(1) Papyr. Masso, *in* Vitâ Caroli IX.

(2) *Peut-être faut-il traduire ce mot par* apothiquaire, *comme l'a traduit* le Laboureur.

(3) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, *tom. II, pag.* 656.

» de la ville de Parthai, en Beauce.
» Et tout ce qu'on pouvait dire contre la naissance de cette dame, c'est
» qu'elle avait eu pour mère Marie
» Mathy, fille naturelle d'Orable Mathy, Flamand de nation, médecin
» du roi, qui, pour parvenir à cette
» alliance, donna, par le contrat de
» mariage, deux mille écus, qui étaient
» une somme alors considérable. »

On tombe pour l'ordinaire dans deux sortes d'excès à l'égard de ceux que la Providence pousse fort au delà de leur condition. Les uns par des généalogies fabuleuses leur procurent des ancêtres de la première qualité; les autres les rabaissent à un état beaucoup plus vil que le véritable, soit pour procurer à la médisance et à l'envie quelque dédommagement, soit pour faire trouver plus merveilleux, et plus propre aux exclamations, l'agrandissement de leur fortune. L'historien des Amours du Palais-Royal n'a-t-il pas dégradé de noblesse mademoiselle de la Valière, pour n'en faire qu'une petite bourgeoise de Tours? Cependant (4) elle était d'une famille alliée de celle de Beauvau-le-Rivau, l'une des plus nobles de la province; et il y a cent ans plus ou moins qu'un seigneur de la Valière se maria avec une demoiselle qui avait été fille d'honneur de la reine Louise, femme de Henri III, ce qui, sans doute, ne serait pas arrivé s'il n'eût pas été gentilhomme. Nous fesons voir en son lieu qu'on a usé de pareilles médisances envers Albert de Gondi, premier duc de Retz, et envers le cardinal de Pellevé, le connétable de Luynes, le cardinal Mazarin, etc.

(B) *Elle ne l'épousa qu'après la mort de* Charles IX.] Mézerai a fort bien su que le père de Marie Touchet était lieutenant particulier au présidial d'Orléans; mais je doute un peu de ce qu'il ajoute, que Charles IX maria cette maîtresse à *François Balzac d'Entragues, gouverneur d'Orléans* (5). Je passe sous silence que ce François de Balzac ne fut gouverneur d'Orléans qu'ensuite de plusieurs intrigues qui firent perdre ce gouvernement au chancelier de Chiverni, l'an 1588, et qu'avant cela il n'en avait que la lieutenance (6); je dis seulement que son mariage avec Marie Touchet me paraît postérieur à la mort de Charles IX; et c'est tout ce que j'en puis dire aujourd'hui, n'étant pas en lieu à pouvoir consulter les titres de la maison, et n'ayant pu rassembler encore les livres qui me pourraient donner une entière certitude. Mais considérant d'un côté ce que dit Papyre Masson, que le roi Charles, malade à la mort, n'osant pas recommander lui-même sa maîtresse à la reine sa mère, la lui fit recommander par l'entremise de Charles de Gondi (7); et de l'autre ce que dit M. le Laboureur (8), *qu'il ne se faut pas étonner que* Marie Touchet *ait trouvé un si bon parti dans le vol qu'elle avait pris à la cour, où elle tint aussi-bien son rang qu'aucune des dames de la première condition* (9): considérant, dis-je, ces deux choses, je ne saurais croire qu'elle ait épousé le seigneur d'Entragues du vivant de Charles IX; car, en ce cas-là, il n'eût pas été nécessaire que ce prince la fît recommander à Catherine de Médicis (un tel mari aurait été un assez bon protecteur), et l'on ne comprendrait pas pourquoi M. le Laboureur propose tant de raisons de ne se pas étonner du mariage de François de Balzac avec Marie Touchet, sans rien dire de la principale, qui aurait été les grands biens qu'un roi vivant aurait faits à l'époux de sa maîtresse. Cet auteur remarque que *c'était une femme d'un esprit aussi incomparable que sa beauté*, et que l'anagramme qu'on fit de son nom, *Marie Touchet, je charme tout*, était fort juste. Il dit aussi que M. d'Entragues en devint si amoureux, qu'*on l'appela par dérision* d'Entragues Touchet,

(4) *M. de* Marolles, Abbé de Villeloin, Catal. de ses Écrits, *pag.* 8.

(5) Mézerai, Abrégé chronolog., *tom. V*, *pag.* 184.

(6) De Thou, Hist., *lib. XCII.*

(7) Brantôme *rapporte la chose un peu autrement :* Estant à la mort, *dit-il*, il commanda à M. de la Tour de lui faire (*à sa maîtresse*) ses recommandations, et n'en osa *jamais parler à la royne, sa mère.*

(8) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, *tom. II*, *pag.* 656.

(9) *Il avait dit dans la page 70 qu'elle ne le céda point en adresse ni en ambition aux duchesses d'Étampes et de Valentinois, et qu'elle tint si bien son rang, que toute la gloire et les artifices de la reine Catherine ne défaisaient point sa contenance.*

duc d'Orléans, *dans le libelle intitulé :* l'Édit du Roi déguisé (10), *fait l'an* 1586, *contre certains petits galans, dits Bourbons, et aucuns malotrus et ivrognes d'Allemagne.*

(C) *L'une fut concubine de Henri IV, et l'autre du maréchal de Bassompierre.*] Si le fait que je rapporte dans la remarque (D) est véritable, Henri IV y a pu être attrapé; car il se pourrait bien faire que la jeune fille violée ne fût autre que la demoiselle d'Entragues, qui fit tant valoir à ce prince le présent de sa virginité. Le récit de ses ruses et de ses cajoleries se voit dans les Mémoires de Sully et dans M. de Péréfixe. Les cent mille écus que le roi lui fit donner ne furent pas une pluie d'or capable de l'introduire au giron, et de terminer les chicaneries qu'elle faisait du terrain. Il en fallut enfin venir à la promesse de mariage pour lever les traverses du père et de la mère, que la fille faisait intervenir à propos, et qu'elle déclara insurmontables si l'on n'amenait ces bonnes gens à un point si délicat, en mettant par cette promesse leur conscience à couvert envers Dieu, et son honneur envers le monde. La belle sut si bien représenter à son amant (11) qu'*il ne devait point faire de difficulté de guérir leur fantaisie, puisqu'il ne s'agissait que de lui donner un petit morceau de papier* (12) *en échange de la chose la plus précieuse qu'elle eût au monde*, qu'il s'engagea par écrit à l'*épouser dans un an, pourvu que dans ce temps-là elle lui fit un enfant mâle.* S'il fallait que l'aventure dont parle Saint-Romuald regardât cette demoiselle, combien de frais et de poursuites afin qu'un grand roi pût jouir des restes d'un page !

M. de Rosni, qui était l'homme du monde le plus attaché aux véritables intérêts de ce prince, ne se contenta pas de déchirer la promesse de mariage, lorsqu'elle lui fut montrée par le roi, il tâcha encore de le guérir, en lui donnant plus de soupçons de l'honnêteté de la fille qu'il ne paraissait en avoir. Il est vrai que ce monarque avait dit à ce favori qu'il travaillait à *la conquête d'un pucelage que peut-être il n'y trouverait pas ;* mais l'autre lui parle d'une manière beaucoup plus scabreuse. « S'il vous » souvient bien, lui dit-il, de ce que » vous m'avez autrefois dit de cette » fille et de son frère, du temps de » madame la duchesse, des langages » que vous en teniez tout haut, et » des commandemens que vous me » fîtes faire à tout ce bagage (car » ainsi appeliez-vous lors la maison » et famille de monsieur et madame » d'Entragues) de sortir de Paris, » vous seriez un peu plus en doute » que je ne vous vois de trouver la » pie au nid. » Voyez les Mémoires de Sully, à la page 248 et 253 du IIe. tome de l'édition de Hollande, 1552, *in*-12.

Quoi qu'il en soit, nous apprenons de tout ceci que cette dame fut plus sensible à l'honneur par rapport à ses filles, qu'elle ne l'avait été par rapport à elle-même. La punition du page (13), si elle est vraie, en est une preuve; car apparemment on ne se serait pas porté à un homicide, si l'on eût été autrefois traité de la sorte. Nous voyons de plus combien cette mère fit la consciencieuse, et combien elle se précautionna du côté du monde quand il fut question de sa fille, ce qu'elle n'avait point fait pour elle-même envers Charles IX. Mais on peut dire que ses soins ne lui réussirent pas, et que, comme elle avait chassé de race par rapport à sa grand'mère (14), ses filles le firent aussi à son égard. L'une d'elles (15) procréa lignée naturelle à Henri IV, et l'autre en procréa au maréchal de Bassompierre. Il faut l'entendre lui-même sur ce chapitre. « Je m'en re- » vins à Paris, dit-il (16), voir ma

(10) *Par allusion au duc de Guise.*

(11) Péréfixe, Vie de Henri IV, *sous l'an* 1600, *en quoi il se trompe d'un an ; car ce fut l'été de* 1599 *que le roi jouit d'elle. Voyez le* Journal de Bassompierre, *tom. I, pag.* 58.

(12) *Il faut savoir qu'elle promettait au roi de ne se servir jamais de cette promesse, n'y ayant point d'ailleurs d'official suffisant pour citer un tel monarque, et qu'elle serait* avec toutes les conditions qu'elle savait bien être par lui désirées. *Mémoires de Sully, tom. II, pag.* 247 *et* 248, *édition de Hollande,* 1752, in-12.

(13) *Voyez la remarque* (D).

(14) *Nous avons dit ci-dessus, remarque* (A), *que la mère de Marie Touchet était bâtarde.*

(15) *Catherine-Henriette de Balzac, marquise de Verneuil, morte en* 1633, *en sa cinquante-quatrième année, selon le père* Anselme; *ce qui montrerait que M.* de Péréfixe *lui devait donner plus de dix-huit ans en* 1600.

(16) Journal de sa Vie, *tom. I, pag.* 152.

» maîtresse (17), qui était logée à la » rue de la Coutellerie, où j'avais » une entrée secrète par laquelle » j'entrais au troisième étage du lo- » gis, que sa mère n'avait point loué; » et elle, par un degré dérobé de la » garde-robe, me venait trouver lors- » que sa mère était endormie. » Peu après il nous apprend une chose d'où l'on pourrait inférer que Henri IV n'eût pas fait conscience de jouir des deux sœurs, c'est qu'il avait ce prince pour rival. Il nous apprend une autre chose qui confirme la dernière remarque que j'ai faite touchant Marie Touchet. « Pour notre malheur, » dit-il, ils en avertirent la mère, » laquelle y prenant garde de plus » près, un matin, voulant cracher, » et levant le rideau de son lit, elle » vit celui de sa fille découvert, et » qu'elle n'y était pas. Elle se leva » tout doucement, et vint dans sa » garde-robe, où elle trouva la porte » de cet escalier dérobé, qu'elle pen- » sait qui fût condamnée, ouverte, » ce qui la fit crier, et sa fille, à sa » voix, à se lever en diligence et ve- » nir à elle. Moi cependant je fermai » la porte, et m'en allai bien en pei- » ne de ce qui serait arrivé de toute » cette affaire, qui fut que sa mère » la battit, qu'elle fit rompre la por- » te pour entrer en cette chambre » du troisième étage où nous étions » la nuit, et fut bien étonnée de la » voir meublée de beaux meubles de » Zamet, avec des plaques et flam- » beaux d'argent. Alors tout notre » commerce fut rompu; mais je me » raccommodai avec la mère par le » moyen d'une demoiselle nommée » d'Azi (18), chez laquelle je la vis, » et lui demandai tant de pardons, » avec assurance que nous n'avions » point passé plus outre que le bai- » ser, qu'elle feignit de le croire (19). » Il ne fut pas privé long-temps du commerce de la fille; car, au bout de quelques mois, madame d'Entragues étant allée à la cour, il dit (20) *qu'il y passa bien son temps avec sa fill et avec d'autres aussi*. La demoiselle devint grosse quatre ans après, et ayant été chassée par sa mère *de son logis*, *fit prier* son galant *de lui donner une promesse de mariage, pour apaiser sa mère, et lui offrit toutes les contre-promesses qu'il désirerait d'elle, et que ce qu'elle en désirait était pour pouvoir accoucher en paix, et avec son aide* (21). Elle obtint ce qu'elle désirait, et ne manqua pas à fournir la contre-promesse, tant elle était de bonne composition.

On fait un conte que je m'en vais rapporter. Ce maréchal se promenant en carrosse avec la reine, un jour qu'il y avait un grand nombre de carrosses au cours, il arriva que celui de la d'Entragues fut obligé de s'arrêter quelque temps proche de celui de la reine, à cause de la foule. La reine regardant le maréchal, *Voilà*, lui dit-elle, *madame de Bassompierre*. Ce n'est que son nom de guerre, répondit-il assez haut pour être entendu de son ancienne maîtresse. *Vous êtes un sot, Bassompierre*, dit celle-ci. *Il n'a pas tenu à vous, madame*, reprit-il; et là-dessus les carrosses recommencèrent à marcher. Comme ce maréchal avait une infinité de galanteries, je ne sais pas si cet autre conte de M. Ménage regarde la même maîtresse : « Le carrosse de » M. le maréchal de Bassompierre » s'étant accroché avec celui d'une » dame qu'il avait aimée, et avec » laquelle il avait dépensé beaucoup » de bien, elle lui dit : Te voilà donc, » maréchal dont j'ai tiré tant de plu- » mes. Il est vrai, madame, dit le » maréchal; mais ce n'est que de la » queue, et cela ne m'empêche pas » de voler (22). »

(D) *La raison pourquoi elle poignarda un page..... est assez curieuse.*] Je répète ici sans y rien changer ce que je dis dans le projet de ce Dictionnaire. Don Pierre de Saint-Romuald donne dans la même chronologie que M. de Mézerai, à l'égard du mariage de Marie Touchet (23); car il le place sous l'an 1572. Son imprimeur a été un vrai bourreau de noms

(17) *Marie de Balzac, laquelle il ne nomme que d'Entragues, dont il eut l'évêque de Xaintes, décédé l'an* 1676.

(18) *C'est peut-être la même qu'il nomme d'Achy, pag.* 173 : *les noms propres étant fort brouillés dans ce* Journal.

(19) Journal de Bassompierre, *tom. I, p.* 157, *à l'ann.* 1606.

(20) *Là même, pag.* 165.

(21) *Là même, tom. I, p.* 261.

(22) Suite du Ménagiana, *pag.* 374, *édition de Hollande.*

(23) *Voyez la remarque* (F), *vers la fin.*

propres, à l'exemple de plusieurs de ses confrères. Le passage contient une action si particulière, qu'il mérite d'être rapporté tout entier. « (24) Ce fut » environ ce temps (25) que François » de Balzac, seigneur d'Entragues-» Marcouste (26), gouverneur d'Or-» léans, épousa en seconde noces Ma-» rie Touchet, fille d'un apothicaire » de cette ville, non moins belle » d'esprit que de corps, de qui le » roi Charles IX avait eu un fils appe-» lé depuis le comte d'Auvergne. On » rapporte d'elle un fait bien étran-» ge et hardi qu'elle fit un jour à un » page de son mari, qui avait violé, » dans le cabinet d'un jardin, l'une » de ses filles, toute jeune et d'ex-» cellente beauté, par une passion » insensée d'amour. C'est qu'elle le » poignarda sur-le-champ, ôtant la » vie à celui qui avait ôté l'hon-» neur à sa fille. » Je voudrais que ce bon feuillant, qui a ramassé tant de faits de toute nature, mais non pas sans être sujet à caution, nous eût appris d'où il a tiré celui-là; car sur sa parole toute seule je ne conseillerais pas de le croire.

(E) *Ce qu'elle dit, en considérant le portrait de la princesse........ n'est pas indigne d'être su.*] Elle eut bonne envie de posséder le cœur du roi Charles au préjudice de l'épouse. Elle fut fort curieuse, dans le temps qu'on traitait le mariage du roi avec Elisabeth d'Autriche, de bien examiner le portrait de cette princesse, et *l'ayant bien contemplé, elle ne dit autre chose sinon: Elle ne me fait point de peur; inferant par là*, à ce que dit Brantôme (27), *qu'elle presumoit tant de soi et de sa beauté, que le roy ne s'en sauroit passer.* Papyre Masson prétend que lorsqu'elle examina le portrait, et qu'elle dit là-dessus en riant: *je n'ai pas peur de cette Allemande*, la reine était déjà arrivée (28); mais il n'y a nulle apparence que Marie Touchet eût attendu jusques alors à voir le portrait de la reine; et ainsi le narré de Brantôme est plus vraisemblable par rapport à la circonstance du temps. Gabrielle d'Estrée vit bientôt le portrait de l'infante d'Espagne et celui de Marie de Médicis, lorsqu'on parlait de leur mariage avec Henri IV. On lui fait dire qu'elle ne craignait nullement la brune Espagnole, mais bien la Florentine (29): nous tenons ce discours d'un historien qui prétend l'avoir ouï. *Il me souvient*, dit-il (30), *que le roi m'ayant donné à garder les deux premiers tableaux qu'il eut de ces deux princesses, il me permit de les montrer à la duchesse, et prendre garde à ce qu'elle dirait : son propos fut :* Je n'ai aucune crainte de cette noire, mais l'autre me mène jusqu'à la peur.

(F) *Ceux qui avancent que* Charles IX *n'aima point les femmes n'y ont pas regardé de près.*] Les historiens qui ont parlé le plus librement de ses mauvaises qualités remarquent qu'il ne fut pas fort déréglé à l'égard des femmes. On avait tâché de le jeter dans cette débauche et dans celle du vin; *mais une fois, s'étant aperçu que le vin lui avait troublé la raison jusqu'à lui faire commettre des violences, il s'en abstint tout le reste de sa vie; et pour les femmes, s'étant mal trouvé de quelqu'une de celles de sa mère, il les prit en aversion, et ne s'y attacha guère.* C'est ainsi que M. de Mézerai s'exprime (31), sans s'arrêter aux règles du grammairien sophiste qui critiqua dans le fameux sonnet de Voiture un arrangement d'expressions où la dernière disait beaucoup moins que la première :

> *Je bénis mon martyre, et, content de mourir,*
> *Je n'ose murmurer contre la tyrannie* (32).

Brantôme témoigne que ce prince ne paraissait pas au commencement fort sensible pour le sexe, et qu'il fallut que les reproches des dames mêmes l'animassent. « Je me souviens, dit-

(24) Pierre de Saint-Romuald, Abrégé du III[e]. tome du Trésor chronol. et histor., *pag. m.* 348, *à l'année* 1572.

(25) *C'est-à-dire le massacre de la Saint-Barthélemi.*

(26) *Il fallait dire Balzac, seigneur d'Entragues et de Marcoussis.*

(27) Brantôme, Discours sur Charles IX.

(28) *Inspectâ Isabellæ reginæ, quæ recens in Galliam venerat, picturâ, risisse dicitur, addito verbo, Nihil me terret Germana.*

(29) Dupleix, Histoire de Henri IV, *pag.* 262.

(30) D'Aubigné, *tom. III*, *pag.* 637.

(31) Mézerai, Abrégé chronolog., *tom. V*, *pag.* 183.

(32) *Voyez les pièces qui sont à la fin du* Socrate chrétien de Balzac.

» il (33), qu'en son plus verd aage de » dix-sept à dix-huit ans, étant un » jour fort persecuté d'un mal de » dents, et les medecins n'y pou- » vant appliquer aucun remede pour » lui en oster la douleur, il y eut une » grande dame de la cour, et qui luy » appartenoit, qui luy en fit une re- » ceste dont elle en avoit usé pour » elle-même, et s'en estoit tres-bien » trouvée ; mais elle ne servit de » rien à luy, et le lendemain, com- » me elle luy eut demandé comment » il s'en estoit trouvé, et qu'il luy eust » respondu que nullement bien, elle » luy repliqua: *Je ne m'estonne pas*, » *sire, car vous ne portez point d'af-* » *fection et n'ajoutez foy à femmes*, » *et faictes plus de cas de la chasse* » *et de vos chiens que de nous autres.* » *Dont*, lui dit-il, *avez vous cette* » *opinion de moy, que j'aime plus* » *l'exercice de la chasse que le vostre,* » *et pardieu, si je me depite une fois,* » *je vous joindray de si près toutes* » *vous autres de ma cour, que je vous* » *porteray par terre les unes apres* » *les autres*. Ce qu'il ne fit pas pour- » tant DE TOUTES ; mais en entreprit » aucune, plus par reputation que » par lasciveté, et tres-sobrement » encore, et se mit à choisir une fille » de tres-bonne maison, que je ne » nommeray point, pour sa maistres- » se, qui estoit une fort belle, sage » et honneste damoiselle, qu'il ser- » voit avec tous les honneurs et res- » pects qu'il estoit possible, et plus, » disoit-il, pour façonner et entre- » tenir sa grace que pour autre cho- » se, n'estant rien, disoit-il, qui fa- » çonnoit mieux un jeune homme » que l'amour logé en un beau et no- » ble subject. Et a tousjours aimé ceste » honneste damoiselle jusques à la » mort, bien qu'il eust sa femme, la » royne Elisabeth, fort agreable et » fort aimable princesse. Il aima fort » aussi Marie Jacossie, dite autre- » ment TOUCHET, fille d'un apothi- » caire d'Orleans, tres-excellente en » beauté, de laquelle il eut M. le » grand prieur, dit aujourd'hui M. » le comte d'Auvergne. » Voilà de bon compte trois maîtresses (34) outre la femme légitime ; car on ne doit pas confondre celle dont M. de Mézerai dit que le roi se trouva mal, avec celle que Brantôme n'a pas voulu nommer, et que ce prince aima jusqu'à sa mort. Quand donc on fait réflexion qu'il mourut avant l'âge de vingt-quatre ans accomplis, et après une longue maladie, et que l'historien lui donne deux enfans naturels (35), on ne voit pas sur quoi peut être fondée l'aversion que M. de Mézerai lui prête. Que voudrait-il qu'on eût fait de plus ? Il lui en faudrait bien pour nommer débauche la vie des gens ! Mais il est vrai qu'au prix de l'horrible corruption qui était alors à la cour de France, on pourrait trouver dans Charles IX quelque sorte de modicité par cet endroit-là. Cet historien ne parle que d'un fils de Charles IX et de Marie Touchet, et remarque qu'il naquit en 1572, et qu'il fut premièrement grand prieur de France, puis comte d'Auvergne et de Lauraguais, et après duc d'Angoulême (36) et comte de Ponthieu. Le père Anselme ne s'accorde pas à cette chronologie, puisqu'il le fait naître (37) au château du Fayet, en Dauphiné, près de Montmélian, le 28 d'avril 1573. Je ne saurais encore bien éclaircir à mon lecteur ce qui en est, ni pourquoi la dame aurait été envoyée faire ses couches si loin de la cour et de sa patrie. Ce n'était pas son premier né ; le rang du père effaçait la honte, et rien ne l'engageait à se servir des mystères qu'il faut employer quelquefois lorsque les choses n'ayant pas été dans l'ordre un voyage paraît nécessaire pour dépayser les gens, et pour mettre bas la charge à l'insu du monde.

Si ce que Brantôme raconte sans le croire était véritable, on ne devrait point avoir trop bonne opinion des Mémoires de M. de Mézerai sur l'aversion qu'il attribue à ce prince. *Aucuns ont voulu dire* (c'est Bran-

(33) Brantôme, Discours sur Charles IX.

(34) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, *tom. II, rapporte une lettre où il est dit que Charles IX aimait fort la femme du sieur de la Tour. Voyez ci-dessous le pénultième* alinéa *de cette remarque.*

(35) *Le père* Anselme, Histoire généalogique de France, *pag.* 146, *ne dit pas s'ils furent tous deux d'une même mère ; mais* Papyre Masson *en marque deux de Marie Touchet.*

(36) *C'est de lui que sont descendus les derniers ducs d'Angoulême. Il mourut à Paris le 24 sept.* 1650.

(37) Histoire généalogique, *pag.* 173.

tôme qui parle) *que durant sa maladie il s'échapa apres la royne sa femme, et s'y echauffa tant qu'il en abregea ses jours, ce qui a donné subject de dire que Venus l'avoit fait mourir avec Diane, ce que je n'ay su croire, car il ne s'en parloit à la cour parmi les bouches les plus dignes de foy, car j'y estois.* Ce qu'il dit de Vénus et de Diane est une allusion à deux vers qu'il avait déjà rapportés, et qui étaient une espèce d'épitaphe de Charles IX.

Pour aimer trop Diane et Cytherée aussi,
L'une et l'autre m'ont mis en ce tombeau icy.

Papyre Masson, qui composa un Abrégé de la Vie de Charles IX, un an après la mort de ce prince, rapporte un fait qui peut-être n'est pas plus vrai que celui-là, mais qui est du moins plus vraisemblable. Il dit que le roi, pendant sa longue maladie, alla voir une fois madame Touchet, sa maîtresse, et qu'on soupçonne que pour s'être diverti avec elle à contre-temps ou avec excès, il augmenta son mal, et hâta la fin de sa vie. *Sanè rex ipse inter moras longissimi morbi semel ad eam divertit, suspicioque est auctum morbum ex importuno aut immodico coïtu et acceleratum vitæ finem* (38). M. le Laboureur (39) n'a pas bien rendu ce latin-là, car voici comment il le traduit : *Aussi le roi l'ayant été voir une fois dans un intervalle de sa longue maladie, tient-on pour certain que pour n'avoir pas été en état de l'approcher, ou pour avoir fait quelque excès, son mal augmenta, et que cette visite hâta ses jours.* Je ne dis rien de ce qu'il donne comme une certitude ce qui n'est qu'un soupçon dans le latin ; mais il me semble qu'il n'y a guère de lecteurs qui par ces paroles, *pour n'avoir pas été en état*, ne se figurent d'abord tout autre chose que ce que l'historien a voulu dire, quelque accident semblable à celui que M. de Rabutin a imité de Pétrone (40). M. Varillas n'a pas manqué d'adopter ce passage de Papyre Masson. « Le roi fut dangereusement malade, dit-il (41), et » ceux qui le connaissaient particulièrement en disaient à l'oreille » deux causes. La première était sa » course précipitée de Paris à Orléans, pour voir la belle Marie » Touchet, sa maîtresse ; et la seconde, le poison qu'ils prétendaient » lui avoir été donné par son maître » d'hôtel (42), la Tour, frère puîné » du maréchal de Retz et de l'évêque » de Paris. La vigueur extraordinaire de ce prince sembla pourtant » depuis avoir surmonté la force de » son mal, et l'appréhension que la » Tour conçut du bruit qui s'était » répandu contre lui le jeta dans une » frénésie qui fut cause de sa mort » peu de temps après. » M. Varillas ne cite que Papyre Masson.

C'est ce qui me donne lieu de faire quelques remarques ; car, I, l'auteur auquel M. Varillas nous renvoie ne dit pas que Charles IX ait été obligé de faire une course à Orléans pour voir Marie Touchet ; et il n'y a guère d'apparence qu'elle se tînt si peu à la portée du roi, puisqu'elle était sa maîtresse tambour battant, et qu'elle avait déjà eu des enfans de lui. En IIe. lieu, il est si faux que Masson impute cet empoisonnement à la Tour, qu'au contraire il le fait mourir d'une maladie causée par la douleur d'avoir perdu, avec Charles IX, l'espérance d'une très-grosse fortune. Je ne nie pas que la Tour n'ait été accusé de ce mauvais coup par d'autres gens ; mais il fallait donc nous renvoyer ailleurs qu'à l'éloge de Papyre Masson. M. le Laboureur a inséré dans ses Additions aux Mémoires de Castelnau, à la page 462 du IIe. tome, une lettre satirique, où l'on reproche à Catherine de Médicis d'avoir fait empoisonner Charles IX par le sieur de la Tour, et puis celui-ci par un autre. *Votre majesté fit si bien*, dit l'auteur de cette lettre, *qu'elle gagna le feu sieur de la Tour, lui faisant entendre, ou*

(38) Papyr. Masso, *in* Vitâ Caroli IX.

(39) Additions à Castelnau, *tom. II, pag.* 879.

(40) *Dans l'*Histoire amoureuse des Gaules. Ovide, Amor., *lib. III*, eleg. VII, *décrit au long un tel accident.*

(41) Varillas, Histoire de Charles IX, *tom. II, pag.* 365, *édition de Hollande*, 1684.

(42) Brantôme *le fait maître de la garde-robe:* Papyre Masson *le nomme* Carolum Gondium cubicularium. *Le* Journal de Henri III *le fait maître de la garde-robe, et met sa mort au* 15 *juin* 1574, *et l'attribue à une autre cause.*

autre pour vous, que le feu roi votre fils était en volonté de le faire mourir, afin que plus aisément il jouît de sa femme; ce que ledit la Tour crut facilement, d'autant qu'il savait bien que ledit feu roi aimait fort sa femme, et facilement accorda de donner le poison à sa dite majesté, etc. Cette lettre est datée de Lausanne, le troisième mois de la quatrième année après la trahison, (*c'est-à-dire après la St.-Barthélemi*) et est signée *Granchamp*, qui était un gentilhomme de Nivernois, qui avait été ambassadeur à Constantinople, et engagé dans les intrigues de la Mole et de Coconnas. En IIIe. lieu, on ne saurait trop deviner par les paroles de M. Varillas, si la Tour mourut avant ou après le roi, et l'on en conclurait plutôt que ce fut avant qu'après : néanmoins il ne mourut qu'après ce prince, soit de regret, soit de poison, soit de peur, ou autrement.

Voici une chose qui ne fait pas déshonneur à Charles IX. « S'allant » un jour promener aux Tuileries, » voyant une femme (quoy que » belle en perfection) toute nue passer la riviere à nage depuis le » Louvre jusqu'au faubourg Saint- » Germain, il s'arresta pour la voir : » mais pendant qu'il estoit attaché » par les yeux, comme le reste de » la cour, elle avec un plongeon » se desroba de sa veue. En fin estant revenue sur l'eau, et puis ressortie en terre aussi viste qu'un » esclair, elle commença à tordre » ses cheveux, et faire ce que dit » Antipater de Venus,

» *Voy n'agueres Venus hors de la mer sortant,*
» *Ouvrage d'Apelles, entre ses mains tenant*
» *Ses moettes cheveux, elle faict de sa tresse*
» *Humide l'espraignant, sortir l'escume espaisse;*

» Puis se retira emportant quant et » soy les yeux et les cœurs de tout » le monde. Mais neantmoins avec » tout cela, encore que l'action » semblast estre plaisante en soy, » si est-ce que le roy la trouva si » estrange et nouvelle, qu'on ne luy » en ouit jamais dire un seul mot » de louange, bien qu'il entendist » la plupart de sa suitte, voire » les plus retenus, dire tout haut » plusieurs paroles d'admiration » (43). »

(G) *On ne doit pas trouver étrange que je fasse des articles pour des femmes comme celle-ci.*] Le commencement de cet article, dans mon projet, contient ces paroles : « Les » dictionnaires ne devraient pas oublier les personnes de cette catégorie : la figure qu'elles font dans » le monde est assez relevée pour » cela, et ce serait sans doute un » livre tout-à-fait curieux, que » celui que feu M. Colomiés avoit » promis (44), et qu'il voulait intituler, *Cupidon sur le Trône, ou* » *l'Histoire des Amours de nos Rois* » *depuis Dagobert.* » Depuis l'impression du projet il a paru un ouvrage où l'on remonte plus haut que Colomiés ne voulait faire; car on commence par Pharamond. J'aimerais mieux l'ouvrage de Colomiés que celui-ci. Cet auteur n'aurait rien dit qu'il n'eût tiré de quelque livre; il aurait consulté des livres rares, et cité toujours ses témoins. Mais l'anonyme qui nous a donné l'Histoire des Galanteries des Rois de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à Louis XIV ne cite personne, et ne nous rassure point contre les soupçons de roman. La première édition valait mieux que les suivantes; elle était plus simple et moins chargée; elle avait plus l'air d'une histoire. Je m'avisai un jour de la louer par cet endroit-là, devant le libraire qui l'avait donnée au public. Il me répondit sincèrement qu'on avait trouvé, par le débit, que c'était le principal faible de l'ouvrage, et qu'on y allait remédier dans la seconde édition. Le public n'a pas trouvé, me dit-il, assez d'intrigues et d'aventures merveilleuses dans cette pièce; nous y en ferons mettre pour contenter les lecteurs. Depuis cet aveu je me défie de cet ouvrage beaucoup plus que je ne faisais. On y verra bien des choses touchant Marie Touchet, que j'ai réfutées, ou que je n'ai pas rapportées, n'étant pas fort assuré qu'elles ne soient pas

(43) Pierre de Lancre, *conseiller au parlement de Bordeaux*, Tableau de l'Inconstance et Instabilité de toutes choses, *folio* 52 *verso*.

(44) Colomiés, Gallia Orient., *pag*. 67.

de l'invention de l'auteur. C'est ce que je juge de la douzaine de coupeurs de bourse qu'on y a fait intervenir, afin que le roi pût voir le billet d'amour que sa maîtresse avait reçu d'un autre galant, frère de l'évêque de Valence (45).

(45) *Voyez les* Intrigues galantes de la Cour de France, *tom. I, pag.* 234, *édition de Hollande,* 1695.

TOULOUSE, ville de France sur la Garonne, l'une des plus grandes et des plus anciennes de l'occident, et le siége du second parlement du royaume, mériterait un fort long article; mais comme M. Moréri et l'auteur de son Supplément en ont traité fort au long, je ne m'y arrêterai pas. Je dirai seulement que les consuls de cette ville portent le nom de capitouls, et qu'ils acquièrent la noblesse par cette charge. M. de la Faille publia une très-belle dissertation sur ce sujet (*a*), au temps qu'on recherchait les faux nobles (*b*). Tout le monde attend avec impatience la suite des Annales * de Toulouse que cet illustre écrivain a composées (*c*). Cette ville, qui a été toujours féconde en habiles gens (*d*), et qui l'est encore autant que jamais (*e*), méritait bien l'érection (A) qu'on y a faite d'une académie de beaux esprits.

(*a*) *Vous en pouvez voir le précis dans l'ouvrage in-4°. de* M. Gille de la Roque, sur la noblesse.

(*b*) *C'est-à-dire environ l'an* 1666.

* Les *Annales de la ville de Toulouse*, Ire. partie, sont de 1687, in-folio : la seconde partie est de 1701, et conséquemment antérieure à la seconde édition de Bayle, qui est de 1702. Mais on ne doit pas oublier que Bayle, habitant la Hollande, ne pouvait connaître tous les livres français dans leur nouveauté.

(*c*) M. de Beauval, *a parlé du Ier. vol. de ces* Annales, *mois de septembre* 1688, *pag.* 3 *et suiv. Voyez aussi le* Journal des Savans, *du* 19 *d'avril* 1598.

(*d*) *Voyez* Balzac *à la dernière page des* OEuvres diverses, *et* Sorbériana *au mot* Toulouse.

(*e*) *Le Théâtre de Paris et l'Académie française en peuvent rendre témoignage.*

(A) *L'érection qu'on y a faite d'une académie de beaux esprits.*] M. de Basville (1), qui dans les provinces de son intendance s'est montré si digne d'avoir eu pour père l'illustre premier président de Lamoignon, pendant que M. l'avocat général (2), son frère, se montre si digne du même honneur dans le parlement de Paris, s'est fort employé à ce nouvel établissement. Il résolut *de changer les jeux floraux de Toulouse en une académie de belles-lettres* (3). La compagnie des jeux floraux s'alarma de ce dessein, et fit publier des mémoires qui tendaient à intéresser la ville à laisser les choses comme elles étaient. On réfuta ces mémoires ; on montra l'inutilité de ces jeux, *et la nécessité qu'il y avait d'établir dans Toulouse une académie de belles-lettres*, afin que les *heureux génies que* cette ville *produit eussent les moyens de se perfectionner dans l'éloquence.* On soutint qu'elle *ne manquerait pas de fournir quantité de sujets capables* d'imiter les académies des autres villes du royaume, et *on fit une longue liste d'excellens esprits sortis de Toulouse* (4). Pour savoir si ces raisons furent efficaces, on n'a qu'à lire cet extrait d'un des journaux de M. Cousin. « Les jeux floraux de Toulouse ont été enfin érigés en académie, et les lettres en ont été scellées sur la fin de l'année dernière. Cette compagnie est composée de trente-cinq personnes les plus distinguées par leur mérite et par leur savoir. Ils distribueront chaque année deux prix auxquels sera employé le fonds des jeux, qui était considérable (5).

(1) *Intendant de Languedoc.*

(2) *On parlait ainsi l'an* 1696 : *depuis ce temps-là cet avocat général est devenu président à mortier au parlement de Paris.*

(3) *Voyez le* Journal des Savans, *du* 14 *de septembre* 1693, *pag.* 666, *édition de Hollande.*

(4) *Là même, pag.* 668.

(5) Journal des Savans, *du* 7 *février* 1695, *pag.*

Depuis la première édition de ce Dictionnaire j'ai appris, par le Journal des Savans, du 11 juin 1696, qu'il n'y avait pas long-temps que l'académie française était établie, lorsque M. Pellisson, *qui était alors à Toulouse, y forma le plan d'une compagnie qui s'adonnerait à de semblables exercices;* qu'*elle ne reçut pourtant sa dernière forme qu'en l'année* 1688, *que des gens de lettres commencèrent à s'assembler chez M. Carrière, juge-mage et président au présidial de cette ville; ce qu'ils continuèrent de faire jusqu'en l'année* 1694, *qu'ils se transportèrent chez M. de Mondran, gentilhomme, dont la maison était située dans un quartier plus commode* (6). Que *ceux qui désireront savoir qui étaient les personnes qui composaient cette compagnie, et quels étaient leurs exercices, le pourront apprendre par la lecture de la réponse que M. de Martel, l'un des membres de ce corps, et qui y remplit dignement la fonction de secrétaire, fit imprimer à Montauban, en* 1692, *pour effacer les impressions peu avantageuses qu'en avait voulu donner l'auteur du mémoire fait contre son établissement, sous prétexte de défendre les jeux floraux.* Que *les messieurs qui se trouvent à* ces conférences académiques, *composent souvent en prose et en vers des pièces en l'honneur du roi et sur d'autres sujets importans, et qu'il y en a plusieurs qui ont été imprimées et reçues avec un applaudissement général. Leur zèle a été plus loin. Ils donnèrent, en* 1694, *un prix qui est une médaille d'or, de la valeur de douze louis* (7). Tout ceci, et quelques autres particularités bien glorieuses à ces messieurs, se peuvent lire dans l'extrait d'une lettre écrite de Toulouse, qui a été employé par M. Cousin, auteur du Journal des Savans. On m'a envoyé de la même ville un long mémoire manuscrit dont je mettrais ici très-volontiers toute la substance, si l'imprimeur me pouvait donner le temps de demander et de recevoir l'éclaircissement qui me serait nécessaire. Mais comme je n'ai examiné ce mémoire-là que deux jours avant que d'envoyer cet article à l'imprimerie, je ne puis attendre que cet éclaircissement me soit donné. Il faut donc que je me borne à un petit nombre d'extraits par où l'on pourra aisément comprendre que l'académie érigée à Toulouse est distincte de la compagnie où se tenaient les conférences académiques dont le Journal du 11 juin 1696 a fait mention.

Ces conférences commencèrent à Toulouse, l'an 1640, en deux endroits différens, chez M. de Malepeire (8) et chez M. de Campunaut (9); mais ces deux assemblées se réunirent ensuite chez M. de Garrigis, conseiller au présidial, et choisirent pour leur directeur M. de la Garde, *qui s'était rendu également recommandable par ses poésies latines, et par les belles découvertes qu'il faisait dans la physique; car il avait combattu les formes et les accidens d'Aristote avant qu'on eût vu paraître les ouvrages de Gassendi.* M. Donneville, président à mortier, rétablit ces exercices de littérature avec beaucoup plus d'éclat, en l'année 1667. M. de Nolet, trésorier de France, établit des conférences réglées dans sa maison quelque temps après, sous la direction de M. Bayle (10), docteur en médecine; M. Régis y faisait d'excellens discours sur le système de M. Descartes. Il se forma ensuite une autre assemblée dans le collége de Foix, et l'on commença à travailler à l'érection d'une académie de beaux esprits. La compagnie des jeux floraux ne goûta point ce projet, et il y eut un anonyme qui fit un écrit pour montrer que l'exécution de ce dessein était impossible. M. Martel, agrégé à l'académie des

108, *édit. de Hollande. On marque que c'est l'extrait d'une lettre écrite de Montauban, le* 12 *décembre* 1695. *Il y a là une faute d'impression,* 1695 *pour* 1694; *et notez que ces paroles,* l'année dernière, *se rapportent, non pas à la date de la lettre, mais à celle du* Journal.

(6) *Là même,* 1696, *pag.* 426, *édition de Hollande.*

(7) *Là même, pag.* 427.

(8) *A présent doyen du présidial.*

(9) *Père de M. Campunaut, professeur royal en droit.*

(10) *Il est professeur en philosophie. Voyez, tom. XII, pag.* 616, *la citation* (132) *de l'article* ROBARIUS.

Ricovrati de Padoue, réfuta cet anonyme par un ouvrage (11) dont vous trouverez l'extrait dans le Journal des Savans du 14 septembre 1693. Il avait formé, de concert avec M. de Carrière (12), et avec M. de Malepeire, des conférences réglées qui ont continué jusqu'en 1698. « M. Pellisson qui avait autrefois » jeté les fondemens de semblables » exercices de littérature, à Tou- » louse, avec M. de Malepeire, ne » peut en voir l'heureux rétablisse- » ment sans les regarder en quel- » que manière comme son ouvrage, » puisqu'il en avait formé le pre- » mier plan, et que l'illustre ma- » gistrat qu'il avait autrefois asso- » cié dans les premières conférences » avait tant de part et tant d'inté- » rêt à leur renaissance. Ce grand » homme, toujours passionné pour » l'accroissement des belles-lettres, » inspira aux auteurs de ces nou- » veaux exercices de penser sérieu- » sement à faire ériger leur com- » pagnie en une académie de bel- » les-lettres, afin de les fixer dans » Toulouse par un aussi solide éta- » blissement. Il s'offrit lui-même » d'en être le médiateur, se flattant » avec quelque raison de pouvoir » procurer à Toulouse le même avan- » tage qu'il avait auparavant obtenu, » même dans une conjoncture peu » favorable, en faveur de Soissons. » C'est pour favoriser ce dessein » qu'il fit agréer la protection de » cette compagnie à monseigneur le » prince du Maine, gouverneur de » Languedoc, qui eut la bonté de » présenter un placet au roi, pour » supplier sa majesté d'approuver » le projet et l'exécution de cet ou- » vrage. C'est aussi en reconnais- » sance d'une grâce si signalée, que » M. Richebourg, l'un des membres » de cette compagnie, eut l'hon- » neur d'adresser à ce prince une » ingénieuse fable.... Cette pièce de » poésie alarma quelques messieurs » des jeux floraux...... et ce fut » alors que cette compagnie, favo- » risée de plusieurs illustres ma- » gistrats qui en étaient les mem- » bres, craignant qu'on n'élevât la » nouvelle académie sur les ruines » de la leur, qui avait le manie- » ment d'un fonds considérable, pri- » rent les plus justes mesures pour » la faire établir par des lettres pa- » tentes, sous la protection des chan- » celiers de France. Ils lui conser- » vèrent autant qu'ils purent le » nom et les coutumes qu'elle avait, » afin de suivre les vestiges de son » ancien établissement; car outre » qu'il est défendu à ces messieurs, » par leurs statuts, de faire impri- » mer aucun ouvrage au nom de » la compagnie, ni d'y faire aucun » remercîment à leur réception, » de quatre prix qu'on y distribue, » il y en a trois, et même l'un des plus » considérables, qui sont destinés » pour la poésie. Messieurs des con- » férences académiques redoublè- » rent alors leur zèle pour perfec- » tionner leurs études; et, comme » ils avaient particulièrement en vue » l'éloquence, les antiquités, et tout ce » qui peut regarder les belles-lettres, » ils choisirent les comédies de Té- » rence et les Institutions de Quin- » tilien, pour le sujet de leurs con- » férences. M. de Mondran, tréso- » rier de France, qui avait une mai- » son très-commode au milieu de la » ville, se fit honneur de la leur » offrir pour y faire leurs exerci- » ces. »

L'auteur du mémoire dont je tire toutes ces choses finit par dire que ces conférences, *qui n'auraient pas été interrompues sans la mort de plusieurs dignes sujets, pourront se rétablir dans un temps aussi favorable pour les sciences, que l'est cette paix générale qui règne dans toute l'Europe* (13).

(11) *Imprimé à Montauban en* 1692.

(12) *A présent juge-mage.*

(13) *On écrivait cela au commencement de l'an* 1700.

TRABEA (QUINTUS), poëte comique dont Cicéron a allégué quelques vers (*a*). La pièce qu'il avait intitulée *Ergastulum*, a été citée par Nonius Marcellus (*b*). On voit dans Aulu-Gelle que

(*a*) Cicero, Tuscul., *lib. IV, folio m.* 270, *B. Voyez aussi lib. II* de Finibus, *folio* 219, *D.*

(*b*) Nonius Marcell., *voce* Barenter, *pag. m* 515.

Vulcatius Sédigitus lui donnait la huitième place entre les dix plus excellens poëtes comiques de l'ancienne Rome (*c*). La supercherie qui fut faite par Muret au grand Scaliger (A), et qui fut cause que celui-ci allégua comme des vers de Trabéa ce qui venait d'une source bien plus moderne, mérite ici quelque place. On y a été trompé dans le Lexicon de Buchnérus (*d*).

(*c*) Aulus Gellius, *lib. XV*, *cap. XXIII*.

(*d*) *Voyez* Præfica, *folio* 1128. *Voyez les* Poésies de Muret, *pag.* 50 *edit. Lips.* 1672.

(A) *La supercherie qui fut faite par Muret au.... Scaliger.*] Rassemblons diverses choses qui concernent ce fait-là. « Scaliger, en l'âge de dix-» huit ans, se piquait de discerner » les différens caractères de tous » les siècles. Muret, ayant envie de » l'attraper, composa quelques vers » qu'il luy montra, feignant qu'il » les avait reçus d'Allemagne, et » qu'on les avait tirés d'un vieux » manuscrit. Scaliger, après les » avoir lus attentivement, lui as-» sura sans balancer qu'ils étaient » infailliblement d'un vieux comi-» que nommé Trabéas : et dans » l'opinion qu'il eut que sa conjec-» ture était infaillible, il les allégua » depuis sous le nom de cet ancien » poëte en quelque endroit d'un » commentaire qu'il fit sur Varron. » Muret s'en moqua tout son soûl, » et ne prit pas la peine de s'en » contraindre (1). » Costar, ayant parlé de la sorte dans son Apologie, expliqua depuis, dans une lettre, plus particulièrement les circonstances du fait. « Ces vers de Muret, » faussement attribués au comique » Trabéas, méritent bien l'impa-» tience que vous avez de les voir. » Comme j'ai l'honneur de vous » connaître, je me réponds que » vous les apprendrez par cœur ; » car ils expriment élégamment un » sentiment de morale qui vient » souvent en usage :

» *Here, si querelis, ejulatu, fletibus,*
» *Medicina fieret miseriis mortalium,*
» *Auro parandæ lacrumæ contrà forent.*
» *Nunc hæc ad minuenda mala non magis valent,*
» *Quàm nænia præficæ ad excitandos mortuos.*
» *Res turbidæ consilium, non fletum expetunt.*

» Scaliger allégua ces vers dans son » commentaire sur Varron *de Re* » *rusticâ*, page 211 de l'édition de » Henri Étienne. *Producam autem*, » dit-il, *locum veteris comici Tra-* » *beæ ex Fabulâ Harpace, ubi hoc* » *loquendi genus usurpatur, etc.* » (2). (Il parle de cette façon de par-» ler, *auro contrà.*) *Quis enim tam* » *aversus à Musis, tamque humanita-* » *tis expers, qui horum versuum pu-* » *blicatione offendatur?* etc. Muret » se vanta d'avoir trompé ce grand » homme qui s'estimait infaillible ; » et Scaliger, piqué de cette four-» be, s'en vengea par ce distique :

« *Qui rigidæ* flammas *evaserat antè Tolosæ*
» *Muretus*, fumos *vendidit ille mihi.*

» Vous entendez bien *ces flammes* » *de la rigoureuse Toulouse*, et » n'avez pas oublié que Muret avait » été accusé devant le parlement de » cette ville-là d'un crime qui est » puni par le feu. Vous serez bien » aise que je vous avertisse aussi que » Scaliger supprima ces vers de Mu-» ret dans sa seconde édition (3). »

Le sieur Borremans n'a pas eu raison de dire que ce panneau fut tendu à Jules-César Scaliger (4). On n'a pas été mieux fondé, quand on a dit que ce prétendu passage de Trabéa était une épigramme. *Joseph. Scaliger, cui ille* (Muretus) *verba dederat, atque epigramma recens à se compositum pro vetere obtruserat, etc.* (5). C'était un endroit d'une scène de comédie. Voyez M. Ménage, au chapitre LXXXIII de l'Anti-Baillet. Vous y trouverez beaucoup de choses curieuses touchant cela ; mais vous n'y trouverez point toute la suite du passage de Scaliger. Je ne saurais croire que M. Ménage l'ait omise de dessein pré-

(1) Costar, Apolog., *pag.* 303, 304.

(2) *Les paroles qui manquent ici sont :* tùm propter sententiæ elegantiam, tùm etiam quia vulgo nondùm noti sunt : *Scaliger rapporte ensuite les six vers prétendus de* Trabéa.

(3) Costar, Apologie, *pag.* 419, *dans sa* IIe. lettre à M. de Heurles.

(4) Borremans, Var. Lect., *cap. III*, *p.* 10.

(5) Nicius Eryth., Pinac. I, *pag.* 12.

médité : je soupçonne qu'il n'avait pas sous les yeux le commentaire sur Varron : car s'il avait su qu'elle contient un autre piége où ce grand critique tomba, il l'aurait citée de tout son cœur, ce me semble. Je n'ai point cette édition du Commentaire de Scaliger ; mais sur la foi de Scrivérius, j'ose soutenir qu'immédiatement après les paroles que M. Costar a rapportées on y trouve celles-ci (6) : *Quod si hi placent, non gravabor et alios ejusdem notæ, sed alius poëtæ, adhibere, qui tanquam superiorum gemini et germani sunt. Sunt autem Accii, veteris ac gravissimi tragici, ex OEnomao :*

Nam si lamentis allevaretur dolor,
Longoque fletu minueretur miseria;
Tum turpe lacrumis indulgere non foret,
Fractaque voce divûm obtestari fidem,
Tabifica donec pectore excesset lues.
Nunc hæ neque hilum de dolore detrahunt,
Potiùsque cumulum miseriis adjiciunt mali,
Et indecoram mentis mollitiam arguunt.

Qui versus hactenùs latuerunt, eosque nunc primùm in vulgus publicamus, quorum priores Trabeæ mihi ad verbum è Philemone (vel Menandro, secundùm alios), *mutuati videntur : qui eandem sententiam extulit :* Εἰ τὰ δάκρυ' ἡμῖν, etc. *Hæc illustris heros, qui posteaquàm dolum persensit, præ indignatione hoc distichon, quod mihi de manu in manum vivus vidensque olim tradidit, ex tempore lusit :*

Qui rigidæ flammas evaserat antè Tolosæ,
Falsidico fumos vendidit ore mihi.

Virum disertum designans, cujus nomini heic parco. Heroe (æterno, heu, doctorum omnium dolore) defuncto incidi in posthuma quædam scripta M. A. M. C. R. (7) *et inter poëmata repperi hæc*

AFFICTA TRABEÆ.

Here, si querelis, ejulatu, fletibus, etc.

prorsùs eadem eum iis quæ suprà recitavi. Illud alterum ex Actii OEnomao fragmentum nusquàm comparet? præterquàm in Rittershusii ad Oppianum commentario : ubi Trabeæ et Actii hos versus, elegantes et memoriâ dignissimos (ut ipse vocat) producit, transcriptos et mutuatos ex notis Scaligeri. Je n'ai point fini cette citation où les paroles de Scaliger finissent : j'ai voulu alléguer aussi celles que Scrivérius y ajoute ; car c'est un fonds de deux remarques critiques. En premier lieu, vous voyez que le distique de Scaliger est conçu en d'autres termes, que M. Baillet ne le rapporte (8) après Nicius Érythréus, et que M. Ménage ne le cite (9) comme tiré du *Recueil des Poésies de Scaliger, fait par Scrivérius sur les originaux de Scaliger.* En second lieu, vous voyez que Scrivérius ignore que les prétendus vers d'Accius se voient ailleurs que dans Scaliger, et dans Rittershusius, copiste de Scaliger en cela. Cependant nous verrons bientôt qu'ils furent mis dans une édition des Poésies de Muret, deux ans après que Scaliger eut publié son commentaire sur Varron. Voici la preuve de cela (10) : « Muret les a fait imprimer » dans le Recueil de ses Poésies » de l'édition d'Alde de 1575. Et il » les a fait imprimer avec cette » note : *Cùm veteris comici græci* » *Philemonis sententiam à Plutar-* » *cho et à Stobæo acceptam animi* » *caussâ exprimere tentâssem, et* » *dicendi genere, et numero, vete-* » *rum latinorum simillimo : placuit* » *etiam experiri ; numquid eandem* » *comicè explicare possem. Visum* » *est utrumque non infeliciter suc-* » *cessisse. Per jocum itaque priori-* » *bus versibus Attii, posterioribus* » *Trabeæ nomen ascripsi, ut ex-* » *perirer aliorum judicia, et vide-* » *rem num quis in eis inesset vetus-* » *tatis sapor. Nemo repertus est qui* » *non ea pro veteribus acceperit.* » *Unus etiam, et eruditione et ju-* » *dicio acerrimo præditus, repertus* » *est, qui ea à me accepta pro ve-* » *teribus publicaret. Ne quis igitur* » *ampliùs fallatur, et rem totam*

(6) Scriverius, Animadv. in Pervigilium Veneris, *pag.* 466, 467. *Tractatus cui titulus* Baudii Amores.

(7) *Ces cinq* ... *tres signifient* Marci Antonii Mureti Civis P

(8) Baillet, Jugement sur les Poëtes, *n.* 1333, *le rapporte ainsi :*

Qui flammas rigidæ ditaverat antè Tolosæ
Rumetus fumos vendidit ille mihi.

(9) Ménage, Anti-Baillet, *chap. LXXXIII, le cite ainsi :*

Qui rigidæ flammas evaserat antè Tolosæ,
Rumetus, fumos vendidit ille mihi.

(10) Ménage, Anti-Baillet, *ibidem. Notez qu'il rapporte tous ces vers-là de Muret.*

» *detegendam, et carmina ipsa hìc subjicienda duxi.*

» Affiċta Attio,
» *Nam si lamentis, etc.*
» Affiċta Trabeæ.
» Here, *si querelis, etc.* »

Ces paroles de Muret nous découvrent une erreur contenue dans le passage qui est au commencement de cette remarque. M. Costar s'est imaginé que Scaliger se hasarda de donner un père aux vers latins qu'on lui avait communiqués; M. Costar, dis-je, s'est imaginé que ce grand critique, non content de les recevoir comme l'ouvrage d'un ancien auteur, décida qu'ils étaient tirés d'une telle pièce de théâtre de Trabéa. Mais Muret nous montre que la chose ne se passa pas ainsi, et qu'il les produisit d'abord comme des vers de cet ancien poëte. Scaliger ne se trompa qu'en ajoutant foi aux paroles de Muret. Au reste, il découvrit sûrement que c'était une imitation de quelques vers grecs qui se trouvent dans Plutarque (11), et qu'Amyot a traduits de cette façon :

Si nos mal-heurs les larmes guerissoyent,
Et si nos maux incontinent cessoyent
Que l'on auroit larmoyé tendrement,
Au poids de l'or payées cherement
En un mal-heur les larmes devroyent estre :
Mais maintenant les affaires, mon maistre,
N'y pensent point, et n'y jettent point l'œil ;
Ains soit, ou non, que tu pleures en deuil,
Pas ne lairront d'aller la mesme voye.
Qu'est-il besoin donc que nostre œil larmoye ?
Qu'y gagnons-nous ? Rien : mais douleur produit,
Comme arbres font, des larmes pour son fruit.

Scaliger fut plus excusable en cette rencontre que lorsqu'il prit pour un ouvrage de Juste Lipse la harangue *de duplici concordiâ* (12); car il n'y a rien qui ressemble mieux aux vers des anciens que ceux du prétendu Trabéa (13); mais la harangue faussement attribuée à Juste Lipse (14) ne ressemble guère aux autres ouvrages de cet écrivain. Le poëte Apollonius Collatius n'a rien qui ressente l'antiquité, et cependant Scaliger et plusieurs autres très-bons critiques l'ont pris pour un ancien poëte (15). Joignez à cela ces paroles de M. Colomiés : « J'ai » ouï dire à M. Vossius que Boxhornius avait corrigé et commenté » une satire *de Lite*, qu'il croyait » ancienne, qui est du chancelier » de l'Hôpital; ce que j'ai vérifié » depuis avec grand plaisir. Pricæus, critique anglais, fait la » même faute sur l'Apologie d'Apulée, page 54 (16). » Un madrigal de M. Ménage a passé pour être du Tasse; vous le trouverez dans le chapitre CXXXIII de l'Anti-Baillet; et vous verrez dans les *Mescolanze*, du même auteur, *l'histoire de cette innocente tromperie.* Muret se plaint de quelques lettres et de quelques poésies dont il passait injustement pour l'auteur (17). Conférez avec ceci les remarques (M) et (Y) de l'article Érasme, tome VI.

(11) Plut., de Consol. ad Apollon., *pag.* 105.
(12) *Voyez le* Scaligérana, *au mot* Lipse.
(13) *Voyez* Bongars, lettre CXIX à Camérarius.
(14) *Voyez la remarque* (I) *de l'article* Goldast, *tom. VII, pag.* 102.

(15) *Voyez* Barthius, in Claudian., *pag.* 795, *edit.* in-4°. *Voyez aussi l'article* Collatius, *tom. V, pag.* 235.
(16) Colomiés, Opusc., *pag. m.* 123.
(17) Muret., epist. I, *lib. I.*

TRAERBACH, petite ville du Palatinat avec un château situé sur un rocher, est le chef d'un bailliage dans le comté de Spanheim. Elle est sur la Moselle, vis-à-vis de Mont-Royal, au-dessous de Trèves et au-dessus de Coblentz. Les Espagnols y mirent une garnison l'an 1632. Les Suédois s'en rendirent maîtres l'an 1635, et la remirent aux Français. Elle fut rendue par la paix de Munster. La France s'en empara quelque temps après la paix de Nimègue, et la fit fortifier avec Mont-Royal. Elle rendit l'une et l'autre de ces places par le traité de Ryswick, l'an 1697, à condition qu'elles seraient démantelées (*a*). Les Français, sous le comte de Tallard, se rendirent maîtres de Traerbach après un

(*a*) *Tiré de la* Gazette *flamande de Leyde du* 9 *de janvier* 1705.

siége de quelques jours, au mois de novembre 1702. Les alliés la reprirent au mois de décembre 1704, et y trouvèrent plus de résistance qu'ils n'avaient cru (A).

(A) *Les alliés....... y trouvèrent plus de résistance qu'ils n'avaient cru.*] Ils l'investirent le 3 novembre 1704, et commencèrent à la canonner le 16 ou le 17 du même mois. Le baron de Trosgné, brigadier dans les armées de Hollande et directeur des attaques, s'était vanté d'emporter la place dans cinq ou six jours : toutes les gazettes avaient fait savoir cela. Cependant ce château tenait bon encore le 10 de décembre, que ce baron fut tué d'un coup de mousquet, et il ne capitula que le 18. Le gouverneur de Traerbach et le major furent tués pendant le siége. On accorda à la garnison une capitulation très-honorable.

TRAJAN, empereur romain.

. . . .

. . . .

. . . .

La plupart des habiles gens de la communion romaine réfutent aujourd'hui le conte qui a été tant prôné, que l'âme de cet empereur fut tirée des enfers par les prières du pape Grégoire (A).

(A) *Le conte qui a été tant prôné, que l'âme de cet empereur fut tirée des enfers par les prières du pape Grégoire.*] Paul Diacre et Jean Diacre, qui ont écrit la vie de saint Grégoire, rapportent ce fait (1). Il est *encore attesté par saint Jean de Damas* (2). Voici comment on le raconte. « Saint Grégoire passant par » la place de Trajan, que ce prince » avait fait orner de superbes édifi- » ces, où les principales actions de » sa vie étaient représentées, il » s'arrêta particulièrement à consi- » dérer un bas-relief, dans lequel » on voyait ce qu'il fit en faveur » d'une pauvre veuve (*). Cet em- » pereur marchant à la tête de son » armée, et étant obligé de faire » grande diligence, une veuve, bien » âgée et fort pauvre, vint le prier » les larmes aux yeux, de venger la » mort de son fils, qui avait été » tué. Trajan lui promit qu'au » retour de son expédition il fe- » rait justice. *Mais*, repartit la » veuve, *si vous êtes tué dans le* » *combat, de qui, seigneur, pour-* » *rai-je après cela l'attendre?* De » mon successeur, répliqua Trajan. » *Que vous servira-t-il, grand em-* » *pereur, qu'un autre que vous me* » *rende justice*, répondit cette fem- » me; *ne vaut-il pas mieux que vous* » *vous acquittiez de cette bonne ac-* » *tion que de la laisser faire à un* » *autre?* On dit qu'alors l'empereur, » touché des larmes de cette pauvre » mère, et forcé par ses raisons, » descendit de cheval, fit venir ceux » qu'on accusait d'avoir tué le fils » de la veuve, prit une exacte con- » naissance de toute cette affaire; et, » quoique les principaux officiers de » son armée le pressassent fort, il » ne voulut point continuer sa mar- » che qu'il ne l'eût terminée. Il fit » payer à la veuve une somme con- » sidérable, et donna néanmoins la » vie aux criminels. Saint Grégoire, » dit-on, touché de cette action de » justice et de charité, pria Dieu, » avec bien des larmes et des gé- » missemens, de faire miséricorde » à cet empereur. Étant allé de là » prier au tombeau de saint Pierre, » il y répandit encore beaucoup de » larmes, et il demeura long-temps » en prières sur le même sujet. En- » fin il connut peu de temps après » qu'il n'avait pas prié inutilement; » car s'étant endormi d'un sommeil » plutôt extatique que naturel, » Dieu lui révéla qu'il avait été » exaucé; mais en même temps il » lui ordonna de ne faire plus de » prières pour des personnes qui

(1) Denys de Sainte-Marthe, Histoire de saint Grégoire, *pag.* 283.

(2) *Là même, pag.* 2843; *mais il remarque que les savans doutent si le sermon des Morts, où cela est attesté, et qui se trouve parmi les* OEuvres de Jean Damascène, *est de lui.*

(*) Aucun des auteurs qui ont écrit l'histoire romaine n'a rapporté ce fait qui était pourtant assez remarquable. Les panégyristes de Trajan n'en parlent point non plus.

» seraient mortes sans avoir reçu le » baptême (3). » Jean Diacre, qui *a cru cette histoire* véritable (4), et qui a dit qu'elle *se lisait dans les églises des Anglais* (5), avoue néanmoins *qu'elle n'était pas reçue des Romains, et qu'elle leur avait paru peu croyable* (6). « On doit en » effet la rejeter comme une fable » qui n'a pu trouver créance que » parmi des Anglo-Saxons encore » grossiers, et peu instruits de la re- » ligion chrétienne ; car Jean Diacre » fait bien connaître que c'est de chez » eux qu'elle tire son origine. Je suis » surpris de ce que les savans qui » ont travaillé à recueillir les actes » des saints, bien loin de la rejeter, » ont fait une (*1) note pour l'auto- » riser et l'appuyer. Je crois qu'ils » n'en ont jugé si favorablement » que parce qu'ils ont cru que la » Vie ancienne de saint Grégoire, » qu'ils ont donnée comme d'un » auteur anonyme, était d'un histo- » rien contemporain, ainsi qu'ils le » (*2) déclarent. Mais cet anonyme » s'appelle pourtant Paul Diacre, » et cet auteur contemporain est » du IXe. siècle, plus jeune que » saint Grégoire d'environ deux » cent cinquante ans, comme nous » l'avons prouvé dans l'avertisse- » ment. Le cardinal Barônius (*3) a » réfuté ce conte fort amplement, au » huitième tome de ses Annales, et » le cardinal Bellarmin après lui, » sans parler de plusieurs savans » critiques de notre temps, qui en » ont montré l'absurdité et les dan- » gereuses conséquences. Mais com- » me cela n'empêche pas que tous » les jours on ne s'en serve pour » autoriser une doctrine très-perni- » cieuse, et pour enseigner que les » prières de la Sainte Vierge sauvent » ceux qui lui appartiennent, et » qui portent ses livrées, quoiqu'ils » meurent même en péché mortel ; » je crois que les personnes qui ai- » ment la véritable piété seront » bien aises de voir cette fausseté » réfutée par saint Grégoire même, » et par ce qu'il dit dans ses Dialo- » gues (7). »

Don Sainte-Marthe rapporte ensuite divers endroits du chapitre XLIV du livre quatrième de ces Dialogues, et fait voir par-là que saint Grégoire n'a point cru qu'il fût possible de délivrer une âme damnée. Il réfute aussi quelques réponses qu'on pourrait faire en faveur de l'opinion qu'il combat. Voyez de plus la page 409 de son ouvrage. Il ne s'amuse point à réfuter en particulier un autre conte que l'on joint à celui-là. On débite que ce pape sentit des douleurs continuelles aux pieds et à l'estomac, en punition du péché qu'il avait commis par les prières qu'il avait faites pour un empereur damné. Le père Théophile Raynauld met cela au nombre des calomnies qui ont été publiées contre les grands personnages (8). Il cite Tostat, qui, dans la question LVII sur le IVe. livre des Rois, assure que saint Grégoire commit alors un péché mortel. Il dit qu'Alfonse Ciacconius a fait un traité pour soutenir que cette histoire de la délivrance de Trajan est véritable. Il ajoute que Rutilius Benzonius a soutenu la même chose dans son *Speculum Episcoporum ;* mais que Melchior Canus et Soto avaient bien conjecturé la fausseté de ce conte, et que Baronius, Bellarmin et Suarez, et plusieurs autres modernes, ont clairement établi que c'est une fable. Il traite de chicaneries toutes les subtilités qu'on avait trouvées pour concilier cette prétendue délivrance de Trajan avec l'irrévocabilité des décrets de Dieu contre les damnés ; et il rejette la pensée de Jean Diacre, que ces infirmités furent envoyées à saint Grégoire, comme une bonne médecine contre l'orgueil qui eût pu l'enfler après un aussi grand exploit que d'avoir arraché du fond des enfers l'âme de Trajan. *Hoc sanè fundamento everso........ præciduntur tricæ variæ ab antiquis theologis*

(3) *Là même, pag.* 283.

(4) *Là même, pag.* 284.

(5) *Là même, pag.* 283.

(6) *Là même, pag.* 284.

(*1) Bolland, sur le dernier chapitre de la Vie de saint Grégoire, par Paul Diacre.

(*2) *Auctore anonymo sed synchrono*, disent-ils.

(*3) Ad ann. 604, num. 30 et seq., l. 2 de Purgat., c. 8.

(7) Denys de Sainte-Marthe, Histoire de saint Grégoire, *pag.* 284 *et* 285.

(8) Theoph. Raynaud., Hoploteca, *sect. II, serie III, cap. XXIV, pag. m.* 435.

scholasticis excogitatæ, ad exponendum quomodò salvâ decretorum divinorum veritate de abysso nunquàm senescente, (id est, ut ipse D. Gregorius XXXIV mor. c. XIII exposuit, de nullâ unquàm in inferno redemptione) potuerit vir sanctus, exorare Trajani à Tartaro ereptionem : quibusdam dicentibus, Trajanum precibus sancti Gregorii ad vitam revocatum egisse pœnitentiam; quod habet S. Thomas in 4 distinct. 45, quæst. 2, art. 5 ad quintum. Aliis asserentibus, suspensam fuisse Trajani condemnationem, et D. Gregorii orationi impeditam, ut videre est apud D. Thomam in 1 distinct. 43, quæst. 2, artic. 2, ad quintum et quæst. 6, de veritat. artic. 6 ad quartum. Nihil horum necessarium est, suppositâ narrationis prædictæ falsitate, quæ item revicta, concidit quod ait Johannes Diaconus, ægritudines de quibus diximus, immissas esse sancto Gregorio, ne ob eam Trajani ereptionem exoratam, tumeret animo (9).

(9) Theoph. Raynaud., Hoplot., *sect. II, serie III, cap. XXIV, pag. m.* 435.

TRAPPE (L'ABBAYE DE LA), située dans un lieu fort solitaire (A), sur les frontières du Perche, au diocèse de Seez, est devenue fort fameuse depuis que M. l'abbé de Rancé l'a réformée. Il la tenait en commande depuis plus de vingt-cinq ans, lorsqu'en 1662 il moyenna un concordat, *en vertu duquel les religieux de l'étroite observance entrèrent dans le monastère, et en prirent possession.* Pour *leur donner encore plus de moyen de s'y établir*, il *leur céda la terre de Nuisement dont il jouissait comme abbé commendataire* (*a*). L'année suivante il obtint du roi *la permission de tenir cette abbaye en règle. Il prit l'habit régulier, et fut admis au noviciat dans le monastère de Notre-Dame de Perseigne, de l'étroite observance de Cîteaux, le* 13 *juin* 1663, *étant pour lors âgé de trente-sept ans cinq mois* (*b*)..... *Le* 27 *juin suivant ayant reçu ses expéditions de la cour de Rome, pour tenir en règle l'abbaye de la Trappe, il fit profession dans celle de Perseigne* (*c*)...... *Le* 3 *juillet suivant il reçut la bénédiction abbatiale* (*d*)..... *dans le monastère de Saint-Martin de Seez*, et il se rendit dans son abbaye le 14 du même mois (*e*). Il a tant fait par l'éloquence qui lui est naturelle, et par son exemple, que ses religieux se sont soumis aux anciennes austérités de la règle. *Il n'y eut point de religieux qui ne voulût imiter son abbé, et comme lui s'abstenir de boire du vin, de manger des œufs et du poisson, et ajouter à cela le travail des mains l'espace de trois heures par chaque jour* (*f*). Cette abbaye était tombée dans un grand relâchement. Elle fut fondée l'an 1140 (B).

(*a*) Description de l'abbaye de la Trappe, *pag.* 13, 14, *édition de Paris* 1682. *C'est une lettre de M.* Félibien *à la duchesse de Liancour, comme on l'apprend dans le* Journal des Savans *du* 28 *novembre* 1695, *pag. m.* 699.

(*b*) Félibien, *là même, pag.* 15, 16.

(*c*) *Idem, ibid., pag.* 19.

(*d*) *Par les mains de messire Patrice Plunquet, évêque d'Arda en Hibernie.*

(*e*) Félibien, Description de la Trappe, *pag.* 20.

(*f*) *Là même, pag.* 22.

(A) *Abbaye située dans un lieu fort solitaire.*] « Cette abbaye est » située dans un grand vallon, et la » forêt et les collines qui l'environ- » nent sont disposées de telle sor- » te, qu'elles semblent la vouloir » cacher au reste de la terre. Elles » enferment des terres labourables, » des plants d'arbres fruitiers, des » pâturages, et neuf étangs qui » sont autour de l'abbaye, et qui

» en rendent les approches si difficiles, qu'il est même malaisé d'y » arriver sans le secours d'un guide. » Il y avait autrefois un chemin » pour aller de Mortagne à Paris, » qui passait derrière les murs du » jardin; mais, quoiqu'il fût dans le » bois, et à plus de cinq cents pas » de la clôture, et qu'on ne pût le » pousser plus loin sans beaucoup » de dépense, monsieur l'abbé néanmoins l'a fait changer, afin que » les environs de leur monastère » soient moins fréquentés. Aussi n'y » a-t-il rien de plus solitaire que ce » désert : car encore qu'il y ait plusieurs villes et bourgades à trois » lieues à l'entour, il semble pourtant qu'on soit dans une terre » étrangère et dans un autre pays. » Le silence règne partout; si l'on » entend du bruit ce n'est que le » bruit des arbres lorsqu'ils sont » agités des vents, et celui de » quelques ruisseaux qui coulent » parmi les cailloux. Au sortir de la » forêt du Perche, lorsqu'on vient » du côté du midi, on découvre » cette abbaye; et, bien qu'il semble qu'on en soit fort proche, on » chemine néanmoins près d'une » lieue avant que d'y arriver; mais » enfin après avoir descendu la montagne, traversé des bruyères, et » marché quelque temps entre des » haies, et par des chemins couverts, on arrive à la première » cour, où loge le receveur, et qui » est séparée de celle des religieux » par une forte palissade de pieux » et d'épines, que monsieur l'abbé » a fait faire depuis qu'il s'y est retiré (1). »

(B) *Elle était tombée dans un grand relâchement. Elle fut fondée l'an* 1140.] Je me sers encore des expressions de l'auteur qui m'a fourni la remarque précédente. « L'abbaye de Notre-Dame de la Maison-» Dieu de la Trappe, car c'est ainsi » qu'elle se nomme, fut fondée par » Rotrou, comte du Perche, l'an » 1140, et consacrée sous le nom de » la Sainte Vierge, l'an 1214, par » Robert, archevêque de Rouen, » Raoul, évêque d'Évreux, et Sylvestre, évêque de Séez. Elle se ressentait depuis un très-long temps » de la décadence de l'ordre de Cîteaux, et était tombée dans le dérèglement où tout le monde sait » que se trouvent encore plusieurs » monastères de cet ordre, qui sont » demeurés dans le relâchement introduit depuis 200 ans, et qui » n'ont point embrassé l'observance » étroite de la règle rétablie en France par feu M. le cardinal de la Rochefoucault, lorsque messire Armand-Jean Bouthillier de Rancé, » docteur en théologie, premier aumônier de feu M. le duc d'Orléans » et abbé commendataire de cette » abbaye, depuis plus de 25 ans, » porta par ses soins et ses fréquentes exhortations, les religieux de » cette abbaye à consentir et demander eux-mêmes qu'elle fût mise entre les mains des pères de l'étroite observance de Cîteaux, » pour y rétablir la première et véritable pratique de la règle. M. » l'abbé de Barbarie *[1], de l'étroite » observance, et visiteur de la province, s'y étant transporté à la » prière de M. l'abbé de Rancé *[2] » avec commission de M. l'abbé de » Prières, vicaire général, passa un » concordat avec M. l'abbé et les » anciens religieux de la Trappe, le » 17 août 1662, qui fut ensuite homologué au parlement de Paris, le » 16 février 1663; en vertu duquel » les religieux de l'étroite observance entrèrent dans le monastère, » et en prirent possession (2). »

(1) Félibien, Description de l'abbaye de la Trappe, *pag.* 6 *et suivantes*, *imprimée à Paris*, *l'an* 1671, *et pour la seconde fois l'an* 1682.

*[1] Joly dit qu'il faut lire, *abbé de Barbéry*, et que *Barbarie* est une ancienne faute d'impression.

*[2] Au sujet de l'abbé de Rancé, dont il a été question, tom. II, pag. 20, remarque (L) de l'article Anacréon, Joly renvoie à l'ouvrage de D. Gervaise, intitulé : *Jugement critique, mais équitable des Vies de feu M. l'abbé de Rancé*, 1742, in-8°.

(2) Félibien, Description de l'abbaye de la Trappe, *pag.* 11 *et suivantes.*

TRÉBATIUS (Caïus), surnommé *Testa* (*a*), a été un très-grand jurisconsulte. Il avait beaucoup de mémoire (*b*); et encore

(*a*) Cicero, epist. XIII *et* XXI, *lib. VII*, ad Famil.

(*b*) *Voyez la remarque* (A).

qu'il fît profession de la secte d'Épicure (*c*), il était d'une probité incompable (*d*). Il entra, par la recommandation de Cicéron, dans les bonnes grâces de Jules César, pendant la guerre des Gaules; et s'il eût voulu, il eût pu jouir des émolumens de la charge de tribun sans en faire les fonctions (A). Il s'en fût peut-être mal acquitté, car il semble que Cicéron lui fait quelquefois de petits reproches de n'être point brave (*e*); et sans doute ce n'était que pour sa docte conversation qu'il était aimé de César et à sa suite. Il nous reste encore plusieurs lettres qu'il reçut de Cicéron. Ceux qui ont dit qu'il s'engagea dans le parti de Pompée se sont fort trompés (B); il fut toujours attaché à Jules César, et il exhorta Cicéron à être du même parti. Il maintint de telle sorte sa réputation après la mort de César, qu'Auguste, se trouvant en peine sur la validité des codicilles, en autorisa l'usage par l'avis et par les raisons de Trébatius (C), après avoir consulté les plus habiles jurisconsultes. Plusieurs croient que lorsqu'on trouve dans les Pandectes (*f*) que les anciens ont dit quelque chose, cela se doit principalement entendre de Trébatius et de son disciple Labéo. La qualité de docte, qu'Horace donne à Trébatius, signifie beaucoup en cet endroit-là (*g*), ce me semble. Ce jurisconsulte avait eu pour maître Corneille Maxime (*h*). Il publia divers ouvrages (D). Il se trompait quelquefois en affirmant que certaines choses n'avaient point été enseignées (E).

(*c*) Cicero, epist. XII.

(*d*) *Voyez la remarque* (A).

(*e*) *Voyez* Bertrand, de Jurisperitis, *lib. II, pag. m.* 248, et Cicéron, epist. X, *lib. VII*, ad Famil.

(*f*) Bertrand, *ibidem*, *pag.* 249.

(*g*) Horat., sat 1, *lib. II*, *vs.* 78.

(*h*) Pomponius, de Origine Juris, *lib. III*, *cap. XI*, *num.* 45.

(A) *Il entra, par la recommandation de Cicéron, dans les bonnes grâces de Jules César, ... s'il eût voulu, il eût pu jouir....etc.*] Voici en quels termes Cicéron le recommanda : *Hunc, mi Cesar, sic velim omni tuâ comitate complectare, ut omnia quæ per me possis adduci ut in meos conferre velis, in unum hunc conferas : de quo tibi homine hæc spondeo non illo vetere verbo meo, quod, cùm ad te de Milone scripsissem, jure lusisti : sed more romano, quo modo homines non inepti loquuntur : probiorem hominem, meliorem virum, prudentiorem esse neminem. Accedit etiam, quòd familiam ducit, in jure civili singularis memoria, summa scientia. Huic ego neque tribunatum, neque præfecturam, neque ullius beneficii certum nomen peto : benevolentiam tuam et liberalitatem peto : neque impedio quominùs, si tibi ita placuerit, etiam hisce eum ornes gloriolæ insignibus. Totum denique hominem tibi ita trado de manu (ut aiunt) in manum tuam istam, et victoriâ et fide præstantem* (1). Cette recommandation fut de grand poids; car il ne tint qu'à Trébatius d'être tribun honoraire et usufruitier : *Ex tuis litteris cognovi præproperam quandam festinationem tuam, et simul sum admiratus cur tribunatûs commoda, demto præsertim labore militiæ contemseris* (2). On avait prévu qu'il serait lui-même le plus grand obstacle de sa fortune (3). Il n'est pas le seul qui ait eu cette qualité : combien y a-t-il de gens qui se

(1) Cicero, epist. V, *lib. VII* ad Familiar., *pag. m.* 375, 376. *Notez que dans la* I[re]. lettre *du* X[e]. *livre* à Atticus, *il se sert de ces paroles : Trebatii boni viri et civis verbis te gaudeo esse delectatum.*

(2) *Idem*, epist. VIII *ejusdem libri.*

(3) *Tibi unum timendum sit ne ipse tibi defuisse videare.* Idem, epist. VII *ejusdem libri.*

seraient avancés, s'ils avaient eu assez de patience, et s'ils avaient été importuns, et audacieux outre mesure?

(B) *Ceux qui ont dit qu'il s'engagea dans le parti de Pompée se sont fort trompés.*] Zazius a débité ce mensonge, et a été réfuté par Rutilius, comme Guillaume Grotius le remarque : *Cùm bellum civile incrudesceret partes Cæsaris semper bonâ fide secutus est, ipsumque Ciceronem monere non destitit, ut vel ei se conjungeret, vel in Græciam proficisceretur* (*). *Ut mirum videri possit Zasium scribere, Trebatium Pompeïanarum fuisse partium, et Ciceronis interventu in gratiam receptum: sed hæc jam Rutilius diluit* (4). Suétone rapporte, 1°. que Trébatius conseilla à Jules César de se lever quand les sénateurs le furent trouver au temple de Vénus; 2°. que César, désapprouvant ce conseil, conçut un peu de froideur pour Trébatius (5). Cela témoigne que notre jurisconsulte était en faveur auprès de César.

(C) *Auguste, se trouvant en peine sur la validité des codicilles, en autorisa l'usage par l'avis....de Trébatius.*] Lisez ces paroles de Bertrand : *Cæterùm Justinianus in* § 1 de jure codicil. in Institut., *refert, Augustum, cùm de codicillorum viribus dubitaret, qui anteà in usu non fuerant, convocâsse sapientes viros, inter quos Trebatium, cujus tunc maxima auctoritas erat, et quæsisse, an non absonans à juris ratione codicillorum usus esset, recipique possit : Trebatium id suasisse Augusto, quòd diceret, utilissimum ac necessarium civibus esse, propter magnas et longas peregrinationes, quæ apud veteres fuissent; ubi si quis testamentum facere non posset, tamen codicillos posset* (6). M. Ménage rejette le sentiment d'Heinsius, qui a prétendu prouver que les opinions de Trébatius sont les plus souvent condamnées dans les Pandectes : *Longè plura sunt*, dit M. Ménage (7), *in quibus Trebatii sententiam sequuntur ceteri juris interpretes, et omninò falsa est Heinsiana sententia.* Il est certain que l'autorité de Trébatius fut fort grande pendant plusieurs siècles. Ces paroles d'Ammien Marcellin le témoignent : *Hi ut altiùs videantur jura callere* TREBATIUM *loquuntur et Cascellium, et Alfenum, et Auruncorum Sicanorumque jam diù leges ignotas cum Evandri matre abhinc sæculis obrutas multis* (8).

(D) *Il publia divers ouvrages.*] Un vieux scoliaste (9) débite qu'Aulus (10) Trébatius, chevalier romain et jurisconsulte, composa quelques traités sur le droit civil, et neuf livres sur les religions. Cela n'est point exact, puisque Macrobe a cité le Xe. livre de cet ouvrage de Trébatius (11). Il y a encore moins d'exactitude dans ces paroles de Bertrand : *Certum est* Trebatium *scripsisse de religionibus lib. duos* (12).

(E) *En affirmant que certaines choses n'avaient point été enseignées.*] Cicéron le convainquit une fois de fausseté. Je rapporterai le fait tout du long, afin qu'on connaisse que notre Trébatius régalait bien ses amis. *Illuseras heri inter scyphos : quod dixeram, controversiam esse, possetne heres, quòd furtum anteà factum esset, furti rectè agere. Itaque etsi domum benè potus seròque redieram, tamen id caput, ubi hæc controversia est, notavi, et descriptum tibi misi : ut scires, id, quod tu neminem sensisse dicebas, Sex. Ælium, M. Manilium, M. Brutum sensisse* (13). Ceux qui se servent de cette lettre de Cicéron pour faire voir que Trébatius mettait en pratique les préceptes de sa secte, et qu'il vivait en franc épicurien, raisonnent mal. Cicéron, si contraire à Épicure, n'avoue-t-il pas qu'il avait bien bu

(*) *Plut.*, *in Vitâ Cic.*

(4) Guilel. Grotius, de Vitis Juriscons., *pag.* 78.

(5) *Admonentem C. Trebatium ut assurgeret minus familiari vultu respexisse.* Sueton., *in Julio*, *cap. LXXVIII.*

(6) Bertrandus, de Jurisperitis, *lib. II*, *pag. m.* 250.

(7) Menagius, Juris civilis Amœnit., *c. XIV*, *pag. m.* 79.

(8) Amm. Marcell., *lib. XXX*, *cap. IV*, *pag. m.* 594.

(9) Vetus scholiastes Horatii in sat. I, *lib. II.*

(10) *Il le devait nommer* Caïus.

(11) Macrob., Saturn., *lib. III*, *cap. III*, *p. m.* 388.

(12) Bertrand., de Jurisperit., *lib. II*, *pag.* 252, 253.

(13) Cicero, epist. XXII, *lib. VII* ad Famil.

ce soir-là? En peut-on conclure quelque chose contre ses mœurs? Il est donc vrai que ce passage n'empêche point que Trébatius ne soit une preuve que les sentimens impies des épicuriens étaient compatibles avec la pratique des vertus morales; car, comme je l'ai déjà dit, Trébatius était un fort honnête homme. Bertrand tire une autre conséquence de cette lettre de Cicéron : il veut qu'elle prouve que Trébatius, voulant passer pour l'inventeur de ses réponses, affirmait magistralement qu'aucun auteur n'avait jamais dit une telle chose : *Tantam autem Trebatius in respondendo vanam ostentationem, inanemque gloriolam habebat, ut sæpissimè quæ plerique ante eum dixerant, neminem præter eum sensisse audacter profiteretur* (14).

(14) Bertrandus, de Jurisperitis, *p.* 251, 252.

TRISTAN * L'HERMITE (LOUIS), fut l'instrument des vengeances et des cruautés de Louis XI (*a*). Il était prevôt des maréchaux, ou selon d'autres, grand prevôt de l'hôtel. « Il devint si exé-
» crable à tous les gens de bien,
» qu'ils n'osaient le nommer.....
» Il ne se contentait pas d'obéir
» quand on lui commandait d'ô-
» ter la vie à ceux qui n'avaient
» été convaincus d'aucun crime,
» mais de plus il le faisait avec
» une précipitation qui n'au-
» rait point été excusable dans
» les personnes les plus barbares.
» Il arrivait de là qu'il prenait
» quelquefois les innocens pour
» les coupables, et qu'afin de
» réparer la faute qu'il avait
» commise en se méprenant, il
» fallait qu'il tuât deux person-
» nes pour une (*b*). »

* Leclerc se contente de dire que cet article est tiré de mauvaises sources, comme beaucoup d'autres.

(*a*) *Voyez la remarque* (Q) *de l'article de* LOUIS XI. *tom. IX, pag.* 415.

(*b*) Varillas, Hist. de Louis XI, *liv. X*, *pag.* 331, *édition de Hollande.*

Il avait été fait chevalier par Charles VII, après le siége de Fronsac (*c*). Son fils PIERRE L'HERMITE fut père de Jeanne l'Hermite qui montra un jour au cosmographe Thevet, dans la maison de Mortaigne, plusieurs *vieux titres dans lesquels était contenue l'alliance que les seigneurs d'icelle maison avait eue avec les anciens Romains* (*d*). Je ne remarque cela que comme un exemple de la folie des traditions qui se conservent dans les familles anciennes. M. de Thou s'étonne que Philippe de Comines n'ait point parlé de Tristan, qui laissa, dit-il, de grands biens, entre autres la *principauté de Mortaing en Gascogne... possible estoit-ce lui qui avoit mis Philippe de Comines dans la cage* (*e*).

(*c*) Matthieu, Hist. de Louis XI, *liv. XI*, *pag. m.* 751.

(*d*) Thevet, Cosmographie universelle, *liv. XIV*, *folio* 517.

(*e*) Thuana, *pag. m.* 37, 38.

TRISTAN L'HERMITE (FRANÇOIS), gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans et l'un des bons poëtes du XVIIe. siècle, *voulait descendre* du grand prevôt de Louis XI (*a*). Il était *né au château* de *Soliers* (*b*), dans la province de la Marche. Il *fut élevé jeune garçon d'honneur de Scévole de Sainte-Marthe* (*c*) *. Sa tragédie

(*a*) Chevræana, *tom. I*, *pag.* 29, *édition de Hollande.*

(*b*) Pellisson, Histoire de l'Académie française, *pag. m.* 339. *Je crois qu'il eût fallu dire* Soliers.

(*c*) Chevræana, *tom. I*, *pag.* 29.

* Leclerc, qui pense que les paroles de Chevreau ont besoin de commentaire, renvoie à l'addition faite par d'Olivet, à l'article TRISTAN, dans l'*Histoire de l'Académie française*, par Pellisson.

de Mariamne *[1] passa pour une excellente pièce (*d*) (A). Il fut reçu à l'académie française à la place de M. Colomby, environ l'an 1649, et vécut encore six ou sept ans *[2].

« Il mourut à l'hôtel de Gui- » se *[3], fort chrétiennement, » sans vouloir être visité de ses » amis; et les oublia tous pour » penser à Dieu (*e*). » Ce qu'on a dit de sa pauvreté ne me paraît pas véritable dans toutes ses circonstances (B), et ne serait point une preuve de l'injustice du siècle, ou une marque de la stérilité des services que l'on rend aux Muses (C). Il avait un frère, *qui s'appliquait à écrire des généalogies*, et qui a publié une *Histoire de Touraine* (*f*), et qui est, si je ne me trompe, Jean-Baptiste *[4] TRISTAN L'HERMITE de Soliers, qui publia, en 1661, *le Cabinet du roi Louis XI, contenant plusieurs fragmens, lettres missives, et secrètes intrigues du règne de ce monarque et autres pièces très-curieuses et non encore vues, recueillies de diverses archives et trésors* (*g*).

*[1] Quand on parle de cette pièce, dit Leclerc, on doit écrire et prononcer *Mariane*.

(*d*) *Voyez M.* Baillet, Jugemens sur les poëtes, *num.* 1488; *et M.* Pellisson, Histoire de l'Académie française, *pag. m.* 359, *où l'on voit la liste de ses ouvrages.*

*[2] Reçu à l'Académie française en 1649, Tristan mourut, dit Leclerc, le 7 septembre 1655.

*[3] Leclerc observe qu'il avait quitté le duc d'Orléans pour se donner au duc de Guise, chez qui il mourut.

(*e*) Chevræana, *tom. I*, *pag.* 29.

(*f*) Marolles, Dénombrement des Auteurs.

*[4] Ce Jean-Baptiste Tristan mourut en 1670, dit Leclerc. Joly renvoie, pour ses ouvrages, à la table de la *Bibliothèque historique de la France du père Lelong.*

(*g*) *A Paris. C'est un in-12 de* 122 *pages.*

(A) *Sa tragédie de Mariamne passa pour une excellente pièce.*] M. l'abbé de Marolles observe que *ce fut la pièce par laquelle finit l'admirable Mondori, le plus parfait comédien de son temps* (1). Cela est un peu équivoque. Il fallait dire que ce fameux comédien perdit la vie par les efforts qu'il lui fallait faire pour représenter les passions que l'auteur avait décrites *. Voyez le Parnasse Réformé, où l'on introduit un comédien qui dit à Tristan, *Vous voudriez, je pense, qu'on ne jouât jamais que Mariamne, et qu'il mourût toutes les semaines un Mondori à votre service* (2).

(B) *Ce qu'on a dit de sa pauvreté ne me paraît pas véritable dans toutes ses circonstances.*] Voyons ce que M. Ménage en contait (3) : « M. » Quinault était valet de M. Tristan. » M. de Montausier disait qu'en » mourant il lui avait laissé son es- » prit de poëte; qu'il aurait bien » voulu lui laisser aussi son man- » teau, mais qu'il n'en avait point : » sur quoi M. de Montmaur fit cette » épigramme, que M. de Furetière » a rapportée.

» *Elie, ainsi qu'il est écrit,*
» *De son manteau joint à son double esprit*
» *Récompensa son serviteur fidèle.*
» *Tristan eût suivi ce modèle;*
» *Mais Tristan qu'on mit au tombeau*
» *Plus pauvre que n'est un prophète,*
» *En laissant à Quinault son esprit de poëte,*
» *Ne put lui laisser de manteau.* »

M. Furetière, cité par M. Ménage, n'attribue point cette raillerie à M. de Montausier, mais à M. Bourdelot. « Ce n'est pas un petit bonheur » pour M. Quinault, dit-il (4), » d'avoir servi l'illustre M. Tristan, » chez qui il a fait son apprentissa- » ge de poésie. Cela lui attira un » jour la cajolerie d'un grand prin-

(1) Marolles, Mémoires, *IIe. part.*, *pag.* 242.

* Cette circonstance paraît une fable à Leclerc et à Joly. D'après un passage du *Ménagiana*, 1715, II, 404, on voit que Mondori vécut après s'être retiré du théâtre. Leclerc pense que Mondori *finit* ainsi que le dit Marolles, c'est-à-dire, termina, non pas sa vie, mais sa profession de comédien, par la tragédie de *Mariane*.

(2) Parn. réformé, *pag. m.* 106.

(3) Ménagiana, *pag.* 146, 147 *de la seconde édition de Hollande.*

(4) Furetière, troisième factum, *pag.* 22, *édition de Hollande.*

» ce (*), qui, à la fin d'une de ses » comédies l'en félicita par la com- » paraison qu'il fit de son maître » et de lui, à Élie et à Élisée. Il » semblait, disait-il, que comme » Élie, étant élevé aux cieux, avait » laissé le don de prophétie à Élisée, » son disciple, en lui donnant son » manteau, que Tristan, à sa mort, » avait transmis à Quinault son gé- » nie poétique. Le sieur Bourdelot, » qui était présent, trouva seule- » ment que la comparaison clochait » en ce point, que Tristan n'avait » point de manteau; ce qui donna » lieu à cette épigramme, âgée de » quarante ans, qu'on fit alors pour » conserver la mémoire de ce paral- » lèle :

» *Élie, ainsi qu'il est écrit, etc.* »

Je ne doute point qu'on n'outre les choses, et je ne saurais me persuader que la misère de notre Tristan l'Hermite l'ait rendu semblable à ce fameux poëte qui sert de début aux satires de M. Despréaux (5) :

Damon, ce grand auteur dont la muse fertile
Amusa si long-temps et la cour et la ville :
Mais qui n'étant vêtu que de simple bureau,
Passe l'été sans linge, et l'hiver sans manteau *.

Je voudrais bien parier qu'il y a encore des gens qui pourraient donner un certificat qu'ils ont vu Tristan l'Hermite avec un manteau, ou qu'ils connaissent des gens qui l'avaient vu ainsi équipé pendant la pluie ou le grand froid. Je veux croire que ce n'était pas un manteau neuf, ou de prix, mais enfin c'était un manteau (6). Un railleur s'arrête principalement à deux choses lorsqu'il veut se divertir de la pauvreté des poëtes; l'une est de dire qu'ils sont mal vêtus, l'autre qu'ils sont mal logés, et l'on va presque toujours plus loin qu'il ne faut dans cette espèce de plaisanterie. Costar se trouva embarrassé quand il lui fallut rendre compte de ces paroles. » L'Arioste et le Tasse ont fait de » très-riches palais, sans parler de » celui de l'Amour, dans l'Adonis » du Marin; mais ils n'en logeaient » pas moins en chambres locantes, » et ce n'est pas ce que nous appe- » lons *ædificare casas*. Ce sont ces » gens-là, MONSIEUR, qui, comme » vous dites, eussent attendu à bâ- » tir, quand les pierres se fussent » venues mettre d'elles-mêmes les » unes sur les autres (7). » On lui fit voir ses mensonges et leur origine; on lui marqua qu'il se mettait peu en peine de la vérité des choses, pourvu qu'elles lui fournissent d'agréables imaginations. Voici toute la critique qui lui tomba sur la tête. » J'avoue que le Tasse était pauvre : » néanmoins il ne logeait point en » chambre garnie; il avait son loge- » ment dans le palais des ducs de » Ferrare et des autres princes, en » la cour desquels il s'est trouvé. » Pour ce qui est de l'Arioste, il » avait assez de bien; et tant s'en » faut qu'il fût réduit à la chambre » locante, il fit bâtir une maison » fort commode, où il faisait ordi- » nairement sa demeure, comme lui- » même l'assure dans ces vers qu'il » y fit graver.

» *Parva, sed apta mihi, sed nulli obnoxia, sed non*
» *Sordida, parta meo, sed tamen ære domus.*

» Battista Pigna, qui a fait sa Vie, » dit qu'il aimait fort à bâtir, et que » c'était l'une de ses occupations les » plus communes, que de changer » et de refaire toujours quelque cho- » se à sa maison. *Ma dilettandosi* » *molto d'edificare, etc. Intorno a* » *questa sua casa non si contentando* » *mai d'una cosa fatta, facea spesso* » *rifarla dicendo d'essere ancora* » *tale nel far versi, essendo che* » *molto li mutava e rimutava.* Si » vous voulez encore un autre té- » moin, Paul Jove dit de lui dans » ses Éloges, *Receptus indè est ab* » *Alfonso principe tanquam hora-* » *rum omnium amicus et sodalis,* » *cujus benignâ manu urbanam do-* » *mum extruxit peramœnâ hortorum* » *ubertate, frugi mensæ quotidianos*

(*) *M. le duc de Guise.*

(5) Despréaux, sat. I, *au commencement.*

* Brossette dit que, quoique Cassandre, sous le nom de Damon, soit le héros de cette satire, il est certain que le quatrième vers porte sur Tristan, et non sur Cassandre, qui portait un manteau en tout temps.

(6) *Ajoutez que sans doute c'était plutôt un manteau à lui, acheté si l'on veut à la friperie, qu'un manteau d'emprunt ou de louage.*

(7) Entretiens de Voiture et de Costar, p. 329.

» *sumptus adæquantem.* Mais il vous » importe peu de la vérité des choses » que vous dites, vous craignez » qu'elles *soient ridicules pour être* » *trop véritables.* Tout va bien, » pourvu que vous ne demeuriez » pas court, et que vous remplissiez » la page. Vous rapportez tout ce » qui se présente à votre imagina- » tion (8). » Costar ne fut pas si étourdi de ce rude coup, qu'il ne s'avisât de quelques échappatoires; mais en vérité ce ne sont que pures chicanes. *Il est vrai*, dit-il (9), *que le* Tasse *eut long-temps un apparte- ment dans le palais des ducs de Fer- rare : mais pendant qu'il composait, à Padoue, le poëme héroïque de son Renaud, ou qu'il travaillait à Bou- logne à la disposition du dessein et des matières de sa* Jérusalem déli- vrée, *ne logeait-il point en chambre garnie; et ne parle-t-il point, dans quelqu'une de ses lettres, des incom- modités qu'il y avait eues? Pour l'Arioste, nous voyons qu'il se plaint dans ses satires de son extrême pau- vreté* (10)...... *A la fin pourtant les libéralités que lui fit Alphonse lui donnèrent le moyen de bâtir une maison; mais Battista Pigna témoi- gne qu'il y avait fait fort peu de dépense*, poca spesa. *Et quelqu'un lui disant qu'un si petit édifice ne s'accordait guère avec tant de super- bes et de magnifiques palais qu'il avait élevés dans ses écrits, il lui ré- pondit que la structure des paroles et celle des pierres n'étaient pas la même chose :* Egli dandogli questa festevole risposta, che porvi le pie- tre e porvi le parole non è il mede- simo. *Je demande à M. de Girac s'il n'y a pas apparence que l'Arios- te logeait en chambre locante, durant qu'il avait les maçons chez lui, et à plus forte raison devant qu'il fût en état de les pouvoir employer* (11)? Costar joint à tout cela quelques exemples. Il dit que Térence *n'avait pas eu seulement une maison de loua- ge*, que Vitellius, *partant de Rome pour aller en Allemagne*, (*) *où bientôt après les légions romaines le créèrent empereur, laissa sa femme et ses enfans* en chambre locante. Que *Malherbe ne logea jamais ail- leurs*, et que *ses excellens vers... ne lui acquirent pas seulement de quoi bâtir une chétive cabane dont il se pût dire le maître et le possesseur* (12). Chacun voit que cette manière de répondre est une mauvaise apolo- gie; car pour ne pas insister sur cha- que point, ne suffit-il pas de soutenir que l'Arioste pouvait employer les maçons, et avoir en même-temps *une maison de louage;* ce qui convient à une infinité de personnes très-ri- ches? S'agissait-il de Térence, de Vitellius, ou de Malherbe, ou d'exa- miner s'il était honteux (13) au Tasse et à l'Arioste d'avoir logé en cham- bre garnie? il ne s'agissait que du fait même. Costar n'a pu soutenir ce qu'il avait avancé : le voilà donc vaincu. Il arriverait apparemment la même chose à ceux qui se trou- veraient obligés de donner des preu- ves que Tristan l'Hermite n'avait pas même un manteau.

On se plaît trop à l'hyperbole dans cette espèce de raillerie : on se figure qu'à moins de pousser fort loin au delà de la vérité, on ne pourra point mettre assez de sel à ses pensées. Nous allons voir un rondeau, où l'on suppose qu'il y a des poëtes qui n'ont pas même le moyen d'avoir une chambre de louage. On dit cela à l'occasion de la fable de la lyre d'Am- phion, lyre d'une telle vertu, qu'il ne fallut point d'autre architecte pour la construction d'une ville.

Le (14) *beau secret pour élever le corps*
D'un grand logis! Tels ouvriers sont morts;
Il n'en est plus; à leur douce harmonie
Les gros moellons venaient de compagnie,
Et s'arrangeaient comme par des ressorts.
A peu de frais, et sans aucuns efforts,
Pareilles gens édifiaient alors,
La seule voix au luth étant unie :
Le beau secret!

(8) Girac, Remarques sur les Entretiens de Costar, *pag.* 263, 264.

(9) Costar, Apologie, *pag.* 330.

(10) Costar *cite ici plusieurs vers de l'*Arioste, *témoins de sa pauvreté; mais comme on l'a vu, t. III, pag.* 319, *dans la remarque* (E) *de l'article* Benserade, *les plaintes des poëtes ne sont pas toujours une preuve qu'ils soient pauvres.*

(11) Costar, Apologie, *pag.* 331.

(*) Uxore et liberis quos Romæ relinquebat, *meritorio cœnaculo* abditis, *etc.*, *Suet.*, *in Vi- tell.*, *cap.* 7.

(12) Costar, Apologie, *pag.* 332.

(13) Costar *suppose mal à propos qu'on se figu- rait* qu'il faisait un grand tort à la réputation du Tasse et de l'Arioste.

(14) Benserade, Métam. d'Ovide mises en ron- deaux.

Ah ! pour bâtir, si les charmans accords
Si les bons vers tenaient lieu de trésors,
Que de palais de splendeur infinie !
Nos Amphions sont en chambre garnie ;
S'ils n'y sont pas, c'est qu'ils couchent dehors:
Le beau secret (15) !

Vous voyez que M. de Benserade n'a point cru pouvoir railler agréablement, s'il ne renchérissait sur tous ceux qui l'ont précédé. Il regardait comme trop usée la raillerie de loger les poëtes dans une chambre de louage fort proche du galetas. C'est sans doute le destin de quelques-uns, tout comme celui du grammairien Orbilius, dont Suétone nous apprend cette particularité, qu'il enseigna dans Rome avec beaucoup plus de réputation que de profit, et qu'il avoua, dans un de ses livres, que la misère qui accompagnait ses vieilles années le contraignait de se loger sous le toit (16). Cette plainte était, ce me semble, mieux fondée que l'aveu que faisait Martial d'être logé au troisième étage :

Et scalis habito tribus sed altis (17).

On a raillé M. Gombauld de n'être pas mieux logé. « M. Boitard, président de la chambre des comptes » de Montpellier, se plaisait fort à » faire la guerre à M. de Gombaud. » Un jour, pour le railler, il fit mettre à sa porte une affiche où on » lisait ces mots : *Si quelqu'un a* » *trouvé un sac de satin de Bruges*, » *où sont les pensées de Gombaud*, » *il n'a qu'à les porter à l'Écu d'Ancezune, rue des Noyers, au quatrième étage*, ubi ponunt ova co- » lumbæ (18), *on lui donnera une* » *honnête récompense* (19). » Quelques-uns croient que Juvénal ne veut pas dire que les meilleurs poëtes de Rome furent sur le point de se faire boulangers ou baigneurs, et que le vrai sens de ses paroles est celui-ci, qu'ils songèrent à se loger chez quelque baigneur, ou chez quelque boulanger, afin que le chauffage ne leur coûtât rien. Quoi qu'il en soit, le passage de Juvénal contient une description fort vive de leur état déplorable :

. . . *Cùm jam celebres, notique poëtæ*
Balneolum Gabiis, Romæ conducere furnos
Tentarent : nec fœdum alii, nec turpe putarent
Præcones fieri, cùm, desertis Aganippes
Vallibus, esuriens migraret in atria Cleio (20).

Mais M. de Benserade va plus loin encore ; il veut qu'il y ait des poëtes qui soient obligés de passer la nuit dans les rues, et de coucher à la belle étoile, plus pauvres que les renards qui ont des tanières, et que les oiseaux qui ont des nids (21).

Il est si vrai que les railleries que l'on fait en ce genre-là tendent à montrer que les poëtes n'ont point de maison, qu'il y eut un homme d'esprit qui se plut à feindre qu'un poëte ayant acheté une maison, on convoqua tout le sénat poétique pour délibérer sur cette grande nouveauté ; et, parce que les plus grands poëtes alléguèrent qu'ils n'avaient jamais logé que dans des chambres de louage, il fut dit que celui-là serait obligé de se défaire incessamment de sa maison. Voici tout le conte en latin : *Memini me olim legisse elegantem ingenii lusum, superiore ætate excusum, cum inscriptione :* Poëta domum emit. *Argumentum libelli est, nescio quis poëta, qui cùm propriam domum emisset, res ea tanquam novi et pessimi exempli, ad poëtarum senatum delato, acerbè judicata est.* Præses *senatûs* Eobanus Hessus *constitutus, cui assederunt,* Celtes, Huttenus, Bebelius, Brassicanus, *alii. Cùm sententias dicerent, nemo ex omnibus fuit, qui vel Mæcenatum gratiâ, vel ingenii felicitate tantùm profecerit, ut ædes proprias vel hæreditate vel emptione possederit : omnes rei familiaris incurii, in*

(15) *Cela me fait souvenir de ces paroles du père* Garasse, *pag.* 63 *de la* Doctrine curieuse : « *Ils sont de l'avis de ce parasite du vieux co-* » *mique Cæcilius, que le plus grand tourment* » *qu'on puisse donner à un écornifleur, tels* » *qu'ils sont pour la plupart, c'est* affligere eum » domicœnio, *le condamner à souper en son lo-* » *gis*, si tamen lares habet. »

(16) *Docuit majore famâ quàm emolumento. Namque jam persenex pauperem se et habitare sub tegulis quodam scripto fatetur.* Sueton., de illustr. Grammat., *cap. IX.*

(17) Mart., epigr. CXVIII, *lib. I. Voyez aussi l'épigramme* CIX *du même livre, où il dit :*
At mea Vipsanas spectant cœnacula laurus.

(18) *C'est une allusion à ces paroles de* Juvénal, sat. III, *vs.* 201 :
. . . . . . Quem tegula sola tuetur
A pluviâ, molles ubi reddunt ova columbæ.

(19) Suite du Ménagiana, *pag.* 176, *édition de Hollande.*

(20) Juvenal., sat. VII, *vs.* 3.

(21) Évangile de saint Mathieu, *chap. VIII, vs.* 20.

conducto se vixisse et fassi sunt et gloriati. Jussus igitur est quàm primùm ædes revendere, pecuniam *verò in* symposium *conferre quo immanem hanc culpam elueret, et ubique habitare ac* sine curis vivere poeticè disceret. *Hæc illi* (22).

Pour ce qui est de notre Tristan l'Hermite, on s'attachait principalement à représenter sa misère du côté de la vêture. C'est lui que M. Guéret a choisi pour l'apologiste des poëtes mal habillés; car quelqu'un ayant dit que *leur chevelure en désordre, la saleté de leur linge, et la figure grotesque de leurs habits déchirés, les rendent la risée des plus sérieux* (23), Tristan répond brusquement (24): « Vous vous mettez en peine de » peu de chose.... laissez vivre les » poëtes à leur fantaisie. Ne savez-» vous pas qu'ils n'aiment point la » contrainte. Et que vous importe-» t-il qu'ils soient mal vêtus, pourvu » que leurs vers soient magnifiques? » Ne vous y trompez point, cette » grande négligence d'eux-mêmes » est la source des plus belles poé-» sies; ils ne sont ainsi détachés du » monde que pour faire leur cour aux » Muses avec plus d'assiduité; et, tan-» dis que leurs yeux vous paraissent » égarés, leur imagination cherche » des merveilles qui vous ravissent. » Plût à Dieu, poursuivit-il, que » nos poëtes de théâtre n'eussent que » ce défaut, je le leur pardonnerais » volontiers! Mais, tout au contraire » de ceux dont vous parlez, ils sont » superbes dans leurs habits, leur » mine est relevée de mille sortes » d'ajustemens, et leurs poëmes sont » languissans et destitués de con-» duite. »

(C).... *et ne serait point une preuve de l'injustice du siècle, ou une marque de la stérilité des services que l'on rend aux Muses.*] Si l'on s'avise jamais de réduire en un catalogue universel toutes les listes qui se trouvent en divers endroits touchant les hommes de lettres qui ont été pauvres (25), on fera un très-gros livre. Les poëtes y occuperont plus d'espace que tous les autres auteurs, soit qu'on prenne droit sur leur propre aveu, soit qu'on aille jusques à la vérité du fait. J'ai cité, ce me semble, quelque part ces vers de Régnier :

Or avecq' tout cecy le poinct qui me console,
C'est que la pauvreté comme moi les affole,
Et que la grâce à Dieu, Phœbus et son troupeau
Nous n'eusmes sur le dos jamais un bon manteau, etc. (26).

Un peu plus bas il parle ainsi :

Pour moy, si mon habit, partout cicatricé
Ne me rendoit du peuple et des grands mesprisé,
Je prendrois patience, etc.

Voici l'épitaphe de Malherbe, composée par Gombauld : on y voit la pauvreté de l'un et de l'autre * :

L'Apollon de nos jours, Malherbe, icy repose;
Il a vécu long-temps sans beaucoup de support:
En quel siècle? passant! je n'en dis autre chose,
Il est mort pauvre, et moi je vis comme il est mort (27).

Il serait aisé de faire un recueil de semblables poésies qui remplirait plusieurs feuilles. La conclusion générale que l'on tire de tout cela est que le siècle est bien ingrat, et bien injuste de laisser ainsi dans la misère ceux qui sont si dignes de récompense, et de goûter les commodités de la vie. Mais il est certain que l'on a tort assez souvent de parler de cette façon ; car il y a plusieurs poëtes qui ne tombent dans la pauvreté que parce qu'ils négligent trop leurs affaires domestiques, et qu'ils ne savent pas ménager les faveurs qu'ils ont reçues. Ceux qui s'appliquent tout entiers à ce métier-là ne peuvent

(22) Joh. Valentinus Andreas, epist. CCII, *pag.* 242.

(23) Guéret, Parnasse reformé, *pag.* 101.

(24) *Là même, pag.* 102, 103.

(25) *Vous en trouvez une, nommément dans les notes de Weitzius sur ces paroles de Pétrone*, Nescio quo modo bonæ mentis soror est paupertas. *Ces notes se trouvent dans l'édition de* Pétrone *procurée par* Lotichius, *à Francfort*, 1629, in-4°.

(26) Régnier, sat. II, *folio m. 5 verso.*

* Leclerc et Joly disent que Bayle, qui dit ici que Gombauld était pauvre, a oublié qu'à son article il en faisait un homme riche. Bayle, tom. VII, pag. 115, dit que Gombauld fit des épargnes avec lesquelles il passa les *années de stérilité;* et l'épigramme, d'après ce que dit Gombauld, doit avoir été composée dans une de ces années de stérilité.

(27) *Voyez les* Diversités curieuses, *X*e. *part. pag.* 35, *édition de Hollande.*

presque songer à d'autres choses, et ils trouvent tant de charmes, ou tant d'entraves, dans la composition d'une pièce, qu'ils ne peuvent lâcher prise, lors même que l'intérêt du ménage voudrait qu'ils eussent un tout autre soin que celui de travailler à une ode. « Le divertissement de la » poésie est grand, et ... les heures » passent fort vite en cette occupa- » tion. Mais ne serait-ce point aussi » ce merveilleux plaisir que les poë- » tes prennent à leurs compositions, » qui, en les détournant des affaires, » nuit à leur fortune, et les écarte » de la conduite ordinaire des autres » hommes? Car, plutôt que de ne pas » achever un sonnet bien commencé, » un poëte laissera partir son ami » sans lui dire adieu, abandonnera » la sollicitation de son procès, et » négligera de pourvoir à sa santé, » comme il arriva au cavalier Ma- » rin, lorsqu'il se brûla une jambe » en écrivant quelques stances de son » Adonis. Cette distraction poétique » n'est pas incommode quand les » maux sont déjà arrivés, et elle sert » à en émousser le sentiment; mais » elle ne vaut rien lorsqu'elle jette » dans de fâcheux accidens, tels que » celui du Marin. Aux sujets indiffé- » rens elle est innocente, et même » elle est plaisante,

» . . . . . . *Si lorsque tu lui parles*,
» *Il te laisse au roi Jean, et s'en court au roi Charles.*

» L'imagination d'un poëte émue » n'est pas un désagréable objet » lorsqu'aux heures de récréation on » la voit gagner pays, et tirer de » longue vers tout ce qui lui peut » fournir quelques pensées. Et en » cela si quelquefois la beauté ou » la hardiesse des peintures qu'il » nous fait de ses fantaisies nous » divertissent, toujours la mauvaise » fortune du poëte est à plaindre, » en ce que ses plus pressantes affai- » res ne se prévalent guère de sa » distraction (28). » Il y a bien d'autres causes que celle-là du mauvais état de leurs affaires, et ce sont des causes honteuses: les uns sont pauvres malgré les libéralités d'un Mécène, c'est qu'ils sont prodigues et voluptueux; les autres perdent au jeu tout l'argent que leurs poésies leur font avoir. Notre Tristan se ruinait par-là. Voici ce que M. Chevreau en a fait savoir au public. « L'on peut ju- » ger de son génie par sa Mariamne. » Nous étions amis; et quand il m'eut » prié de l'informer de la destinée de » ses derniers vers, qu'il avait faits » pour la reine (29), je lui répondis » que celui qui les avait fait voir à » sa majesté n'avait par pris le temps » de sa belle humeur. Mais quand » elle lui eût fait quelque présent, il » n'en eût pas fait un fort bon usage, » parce que le jeu était sa passion » dominante; et il perdait tout ce » qu'il pouvait hasarder au jeu. Il a » reçu, à diverses fois, de M. le duc » de Saint-Aignan mille pistoles, et n'a » pas trouvé dans cette somme de » quoi se faire un habit honnête » (30). » Étant tel, pouvait-il se plaindre justement de la dureté de son siècle? S'il n'était pas riche selon son état et sa condition, c'était sa faute; il ne devait s'en prendre qu'à sa mauvaise conduite. On rapporte qu'il fit lui-même son épitaphe *: elle contient ces six vers.

Ébloui de l'éclat de la splendeur mondaine :
Je me flattai toujours de l'espérance vaine;
Faisant le chien couchant auprès d'un grand seigneur,
Je me vis toujours pauvre, et tâchai de paraître;
Je vécus dans la peine attendant le bonheur,
Et mourus sur un coffre en attendant mon maître (31).

M. Chevreau fait mention d'un autre poëte qui se ruinait pour ses plaisirs; c'était Colletet. « Dans ses poésies on » trouve ce vers,

» *J'ai des maisons aux champs, j'ai des maisons en ville.*

Mais ces maisons devaient être *in partibus infidelium*. « Il était naturel- » lement voluptueux; et, pour le ten- » ter, il ne fallait être ni belle ni

(28) Sorbière, lettre LXXVII, *pag.* 559, 560.

(29) *C'est-à-dire Christine, reine de Suède.*

(30) Chevræana, *tom. I*, *pag.* 29, *édition de Hollande.*

* Cette épitaphe, intitulée, *Prosopopée d'un Courtisan*, est à la page 304 des *Vers héroïques du S. Tristan l'Hermite*, 1648, in-4°.; mais il n'y a, dit Leclerc, aucune preuve que Tristan l'ait composée pour lui-même. Joly parle des *Plaidoyers historiques*, ou *Discours de controverse* que publia Tristan. D'Olivet leur donne la date de 1648. Joly en possédait un exemplaire daté de 1650, et rien n'indiquait qu'il y eût une édition antérieure.

(31) *Voyez les* Diversités curieuses en plusieurs lettres, *tom. II*, *pag.* 341, *édition de Hollande.*

» jeune. Comme il ne voulait point » être en scandale à son voisinage, et » qu'il ne pouvait vivre sans quelque » servante, il épousait celle qu'il » avait prise, et qui n'était pas plus » tôt morte qu'il en cherchait quel- » que autre dont il ne manquait pas » de faire sa femme (32)...... Ceux » qui se proposaient de travailler à » son inventaire m'ont assuré qu'il » leur en avait épargné la peine, et » qu'il n'avait laissé à M. son fils que » le nom de Colletet pour tout héri- » tage (33). »

Il serait presque aussi malaisé d'enrichir certains auteurs, que de remplir le tonneau des Danaïdes. Ils sont, en matière de dépenses, ce que d'autres sont en matière de secrets (34), l'argent leur échappe par mille sortes d'ouvertures.

(32) Chevræana, *tom. I*, *pag.* 30.

(33) *Là même*, *pag.* 31.

(34) *Plenus rimarum sum, hæc atque illac perfluo.*
Terent., Eunuch., *act. I*, *sc. II.*

TRISTAN DE SAINT-AMANT (JEAN), antiquaire et médailliste au XVIIe. siècle *, auteur de trois volumes *in-folio*, intitulés *Commentaires historiques* (*a*), était fils de Charles Tristan, auditeur des comptes à Paris (*b*). Le père Sirmond et lui écrivirent l'un contre l'autre (*c*).

* Il était, dit Leclerc, *gentilhomme ordinaire de la chambre du roi*, lorsqu'en 1656 il publia, contre J. J. Chifflet, son *Traité du Lis, symbole de l'espérance;* il mourut apparemment peu après, puisqu'il ne répliqua pas à Chifflet, qui le réfuta par son *Lilium francicum*, imprimé en 1658.

(*a*) *Voyez le jugement qu'en a porté M.* Spanheim, De usu et præst. Numism., *pag.* 774, *et epist. III*, ad Morellium, *pag.* 148.

(*b*) *Voyez* le Journal des Savans, *du* 22 *août* 1689, *pag.* 584, *édition de Hollande.*

(*c*) *Voyez les* Anti *de M.* Baillet, *art.* 221.

TRONCHIN (THÉODORE), ministre et professeur en théologie, naquit le 17 d'avril 1582 à Genève où son père s'était réfugié pour la religion (A). Il fut destiné aux lettres par le conseil de Théodore de Bèze, son parrain, et il y fit d'excellens progrès. Le témoignage qu'on lui donna l'an 1600, lorsqu'il alla voir les académies étrangères, parlait de lui comme d'un homme d'une très-grande espérance. Il confirma cet éloge auprès de tous les savans dont il fut disciple, ou avec qui il lia des connaissances pendant le cours de ses voyages (B). Il retourna à Genève l'an 1606, et donna des preuves de son érudition, qui firent que la même année on le créa professeur en langue hébraïque. Il épousa en 1607 Théodora Rocca, femme d'un très-grand mérite à tous égards, sœur d'un premier syndic de la république, et petite-fille de la femme de Théodore de Bèze, chez qui elle avait été élevée, et de qui elle était filleule (*a*). Il fut élu ministre en décembre 1608, et créé recteur de l'académie l'an 1610. Il fut prié en 1614 de faire quelques leçons en théologie outre les leçons hébraïques, à cause de la maladie de l'un des professeurs; et lorsqu'une chaire de professeur en théologie fut devenue vacante l'an 1518, il en fut pourvu, et déchargé par ce moyen de la profession hébraïque. La même année il reçut ordre de la compagnie des pasteurs et des professeurs de répondre au jésuite Coton, qui avait attaqué la version française de la Bible, par un livre intitulé, *Genève plagiaire*. Il s'acquitta de cette commission par un ouvrage qu'il intitula : *Coton plagiaire*, et qui fut fort

(*a*) *C'est donc une rencontre assez singulière, que le mari et la femme eussent l'un et l'autre cet illustre parrain.*

estimé du public. Au même temps il fut envoyé avec M. Diodati de la part de l'église de Genève au fameux synode de Dordrecht (*b*), et il y fit paraître ses grandes lumières en théologie, et une modération qui fut fort louée. Il s'acquit dans cette grande conjoncture la réputation d'une singulière prudence. Il fut prêté au duc de Rohan pour quelques mois l'an 1632 (C), et remplit parfaitement bien l'attente de ce seigneur, qui lui témoigna depuis beaucoup d'estime et une affection particulière. Il en fut très-reconnaissant, et il honora la mémoire de ce duc par une harangue qu'il prononça quelques jours après les funérailles de ce grand homme, l'an 1638. Il continua à se faire estimer dans l'exercice de ses charges, et par des correspondances fort étendues dans les pays réformés, où il s'attira l'amitié des plus savans hommes, et celle de plusieurs princes et de grands seigneurs. Il avait beaucoup de facilité à composer des harangues (*c*) et des vers latins : sa conversation était fort utile et fort agréable, car il avait ajouté à l'étude de la théologie la connaissance du droit, celle de diverses autres sciences, et celle de l'histoire sacrée et de l'histoire profane, surtout par rapport aux deux derniers siècles, dont il savait une infinité de particularités. Il était du nombre de ces esprits qui aimaient mieux mériter la réputation que la rechercher ; et, s'il eût voulu, il eût pu donner de très-belles choses au public, comme l'assurait M. Mestrezat (*d*). Il fut choisi en 1655 par la compagnie des pasteurs, pour conférer et pour concourir avec Jean Duréus, dans l'affaire de la réunion des luthériens et des réformés. Il fit sur cela divers écrits. Il parvint à une heureuse vieillesse exempte de maladie, et mourut fort doucement, après une fièvre de quelques jours, le 19 de novembre 1657. Il n'y avait qu'un moment qu'il avait reçu visite des pasteurs et des professeurs en corps, qui lui donnèrent des marques d'une tendre affection par les discours touchans qu'ils lui tinrent. On a remarqué qu'il survécut à tous les théologiens étrangers qui assistèrent au synode de Dordrecht. C'était un homme franc et sincère, zélé pour la religion et pour le service des églises, grand ennemi des vices, quoique fort doux envers les personnes. Ses avis étaient fort considérés, et pour le gouvernement, et dans les deux corps ecclésiastiques, et par les étrangers, dont un grand nombre le consultaient. Il laissa entre autres enfans LOUIS TRONCHIN, qui était ministre (*e*) de l'église de Lyon, et qui fut élu quatre ans après pour remplir sa place dans l'église, et dans la chaire de théologie (*f*). Ce digne fils occupe encore aujourd'hui (*g*) ce poste-là avec la réputation d'un des plus habiles théologiens de notre temps. Tous

(*b*) *La république des Provinces-Unies avait demandé à messieurs de Genève deux de leurs docteurs.*

(*c*) *J'ai parlé de son* Oraison funèbre de Simon Goulart, *dans la* Dissertation sur Junius Brutus.

(*d*) *Le ministre de Paris.*

(*e*) *Il fut reçu ministre l'an* 1651.

(*f*) *Tiré d'un* Mémoire *reçu de Genève.*

(*g*) *On écrit ceci l'an* 1701.

ceux qui connaissent la justesse et la pénétration de son génie souhaitent passionnément qu'il veuille enfin devenir auteur, et sont bien marris qu'il ait fait si peu de cas de ce titre-là *.

* Chaufepié a donné un long article à Louis Tronchin.

(A) *Genève, où son père s'était réfugié pour la religion.*] Il était de Troyes en Champagne, et il en sortit l'an 1572, à l'occasion du massacre dont il échappa par le bon office d'un prêtre son ami et son voisin, qui le cacha dans sa maison. Il eut dessein de se retirer en Allemagne, et de ne faire que passer par la ville de Genève; néanmoins il s'y arrêta, selon le conseil d'une personne de sa connaissance. Il y obtint la bourgeoisie, et peu après il fut mis dans le conseil des deux cents en reconnaissance de quelques services qu'il rendit à la république, pendant la guerre qu'elle avait alors avec le duc de Savoie (1).

(B) *Pendant le cours de ses voyages.*] Étant parti de Genève l'an 1600, il fut étudier à Bâle sous Jean-Nicolas Stupanus, Amandus Polanus, et Antoine Walæus. Il retourna à Genève l'an 1602, et en partit l'an 1604, pour aller à Heidelberg, où il profita des leçons de David Paréus, professeur en théologie, et de celles d'Æmilius Portus, professeur en grec. Il passa quelque temps à Francfort pour voir Grutérus, qui s'était rendu illustre par son gros recueil d'inscriptions. Il alla en 1605 à l'académie de Franeker, pour entendre Sibrand Lubbert. Il s'arrêta assez longtemps à Leyde sous les professeurs Gomarus, Trelcatius, Bertius, et Arminius. Il soutint solennellement, sous ce dernier, une thèse de théologie. Il fréquenta aussi Mérula et Baudius, et vit très-souvent Joseph Scaliger et Heinsius, qui lui témoigna beaucoup d'affection et d'estime. *Il fut aimé et loué de tous pour sa vertu et pour son érudition.* Il vit à la Haye Hugo Grotius, qui *lui donna seize vers de sa façon, et lui dit que c'était pour le faire souvenir de l'amitié qu'il avait pour lui, et de l'estime qu'il faisait de son savoir.* Il vit à Londres Aaron Cappel; à Oxford Drusius (2) et Jean Rainoldus; à Cambridge Richard Thomson et plusieurs autres. Il fut fort estimé à Paris par Montigni et par du Moulin, pasteurs, et par Casaubon, *qui lui donnèrent de grands éloges de savoir et de piété.* Il fit ensuite le tour de la France, *et vit à Blois Nicolas Vignier, grand historien *; à Saumur Philippe Birgan, Breton, professeur aux langues orientales, appelé par du Plessis et par le sénat académique. Il passa quelques mois de l'année 1606 à Montauban, où Sonius, professeur en théologie, lui marqua une singulière estime; et à Montélimar, où le célèbre Daniel Chamier le prit en grande affection* (3).

(C) *Il fut prêté au duc de Rohan pour quelques mois, l'an 1632.*] Ce duc était alors ambassadeur extraordinaire du roi de France, et général de son armée dans le pays des Grisons. Il envoya un gentilhomme à Genève avec des lettres pour la seigneurie et pour la compagnie des pasteurs. C'était pour demander un ministre qui résidât auprès de lui, et dont il pût prendre conseil à l'égard des choses qui pouvaient tendre au bien des églises réformées de ce pays-là, maltraitées par les Espagnols. Théodore Tronchin lui fut envoyé, mais seulement pour quelques mois. Le besoin qu'en avait l'académie ne permettait pas qu'on lui donnât un fort long congé. Le terme étant expiré, on le prolongea de deux mois, à l'instance du duc de Rohan. *Les églises des Grisons conservèrent une grande vénération pour la personne de ce ministre, et beaucoup de reconnaissance des bons offices qu'il leur avait rendus* (4).

(1) Mémoire *communiqué.*

(2) *Je m'attache à mon* Mémoire, *sans examiner quel pouvait être ce Drusius. Appliquez cette observation partout où besoin sera.*

* Nicolas Vignier, *grand historien*, étant mort le 13 mars 1596, si Tronchin vit à Blois, après 1604, un Vignier, ce fut probablement Nicolas, fils de l'historien. Cette faute, dit Leclerc, aurait dû sauter aux yeux de Bayle, et le tenir en garde contre le *Mémoire* qu'il cite dans ses notes, et qu'il aurait dû supprimer ou rectifier.

(3) *Tiré du même* Mémoire.

(4) *Tiré du même* Mémoire.

TRUBÉRUS (Primus), naquit

en Esclavonie l'an 1508 (*a*). Il fut le premier qui enseigna l'art d'écrire en langue esclavonne (*b*), et il traduisit en cette langue le Nouveau Testament, le Catéchisme, la Confession d'Augsbourg, et quelques traités de Mélanchthon; ce qui fut cause que la doctrine luthérienne se répandit non-seulement dans la Carniole et dans la Carinthie, mais aussi dans les états du grand-turc (*c*). Il mourut l'an 1586 (*d*), et laissa un fils, Félicien Trubérus, qui fut ministre à Laubach dans la Carniole, et qui avait été élevé à Tubinge dans le collége où le duc de Wittemberg nourrissait à ses dépens un certain nombre d'écoliers (*e*).

(*a*) Konig, Biblioth., *pag.* 810.

(*b*) *Primus linguam Sclavonicam in litteras referre docuit.* Phil. Hailbrunnerus, *Epist. dedic.* Comment. in Jeremiam. *Primus excogitavit artem scribendi linguâ Vandalicâ.* Konig, Biblioth., *pag.* 810.

(*c*) Konig, *ibidem.*

(*d*) *Idem*, *ibidem.*

(*e*) Hailbrunnerus, *Epist. dedic.* Comment. in Jeremiam.

TULÉNUS, docte personnage sous le règne de Henri II, avait été précepteur du cardinal et de l'amiral de Châtillon (*a*). Il fut frappé d'une espèce de folie qui ne l'empêcha point de conserver toute sa raison et un parfait jugement en toute autre chose; mais sur le chapitre de l'amour d'une princesse il extravaguait pitoyablement. Pasquier, témoin oculaire, nous en dira quelques circonstances (A).

(*a*) Pasquier, Lettres, *liv. XIX*, *pag.* 541, 542; *et liv. XXII*, *pag.* 791.

(A) *Pasquier, témoin oculaire, nous en dira quelques circonstances.*] Voulant objecter quelque chose contre l'opinion commune des médecins, que le jugement, l'imagination et la mémoire, sont trois facultés qui ont leur place séparément dans trois ventricules du cerveau, il dit que la distinction des trois ventricules ne suffira pas, et qu'il faudra subdiviser le ventricule du jugement et celui de la mémoire autant de fois que ces parties opèrent en nous diversement. Et, pour prouver cette différence d'opérations, il observe qu'au temps de François Ier. *on veit un villemanoche en sa cour n'avoir le jugement offensé que sur les mariages des grandes dames qu'il se promettait* (1); *et depuis luy*, continue-t-il, « un Tulenus, » personnage docte... ne manquer en » cette partie, sinon pour une amitié » qu'il avoit follement vouée à une » des premières princesses de la » France, qui estoit allée de vie à tres- » pas. Chose dont autrefois je me » voulus donner plaisir à ma table, » à laquelle y ayant quelques gens » d'honneur estrangers, qui de lui » n'avoient connoissance, il nous en- » tretint jusques au milieu du disner » d'une infinité de bons propos pleins » de doctrine et de jugement, avec » une grande admiration de ceux qui » l'escoutoient. En fin estimant que » j'avois assez baillé la baye à la » compagnie, et qu'il estoit lors temps » de faire jouër autre rolle à ce bon » vieillard, il m'advint, comme fai- » sant autre chose, de parler de ceste » princesse; et adonc sortant de son » emble, il commença de troter, » nous racontant une infinité de sot- » ties des bons et mauvais traitemens » qu'il recevait d'elle. La compaignie » bien estonnée d'où luy estoit sur- » venu cest inopiné changement, ne » sçachant quel jugement asseoir » sur luy, tant il nous avoit du com- » mencement repeu de belles et doc- » tes paroles; mais luy sorty, je leur » fis tout au long le recit de l'altera- » tion de son cerveau. Il y a plus, » car ceste partie judicative, en luy » sur ce subject blessée, luy avoit » encore offensé l'imaginative; d'au- » tant qu'à la premiere rencontre » des damoiselles qu'il voyoit, il se » faisoit accroire que c'estoit sa Ju- » lia (ainsi appelloit-il en latin sa » pretendue maistresse, et en françois » sa Jolivette) et sur cette folle ima-

(1) Pasquier, Lettres, *liv. XIX*, *pag.* 541.

» gination il s'acheminoit quelque-» fois avec sa longue robbe, le bonnet » quarré sur sa teste, jusques à Fon-» taine-Bleau, se persuadant qu'elle » s'y estoit cachée. Je ne dy chose » que je n'aye veuëe et entenduë de » luy (2). » Cet exemple confirme ce que l'on a vu ci-dessus (3), qu'il y a des gens qui perdent le sens commun par rapport à certaines choses, et qui néanmoins font paraître leur esprit, leur savoir et leur raison, dans tout le reste de leur conduite (4).

(2) Pasquier *répète la même chose, presque en mêmes termes, au livre XXII, pag.* 791 ; *mais il dit là que Tulénus* péchait en deux objets, en l'évêché de Cambrai, et en l'amitié *de cette grande princesse. Voyez les* Remarques de Sorel sur le Berger extravagant, *pag.* 176, 177.

(3) *Tom. X, pag.* 241, *à la fin de la remarque* (E) *de l'article* Marets (Jean des).

(4) *Voyez* Fromond., de Animâ, *lib. IV, cap. IV.*

TULLIE, fille de Cicéron, paraît si souvent dans les lettres de ce grand homme, qu'elle mérite qu'on recherche son histoire. Elle naquit le 5 d'août (*a*), mais on ne sait pas en quelle année. De fort habiles gens ont cru qu'elle épousa son premier mari l'an 689 (*b*). Il s'appelait Caïus Pison (A). C'était un fort honnête homme, qui s'intéressa aux affaires de son beau-père avec le dernier empressement (B), et qui ne manquait ni d'esprit ni d'éloquence. On croit qu'il mourut pendant l'exil de Cicéron, c'est-à-dire l'an 696. Tullie se remaria à Furius Crassipes l'année suivante (C). On ne sait comment elle fut séparée de ce mari; si ce fut parce qu'il mourut ou parce qu'il la répudia : on sait seulement qu'en 703 elle épousa Publius Cornélius Dolabella. Ce troisième mariage se fit en l'absence de Cicéron, qui était alors gouverneur de Cilicie. Les amis qu'il pria de s'informer si Dolabella avait du bien (D) s'acquittèrent mal de la commission; et il se repentit ensuite d'avoir consenti à la conclusion de ce mariage, avant qu'il eût pu rechercher lui-même en quel état se trouvaient les affaires de Dolabella. Elles n'allaient guère bien : c'était un jeune homme qui s'était mal comporté (E); mais il sut si bien cajoler la mère et la fille (*c*) (F), qu'elles fermèrent les yeux sur ses débauches, et le regardèrent comme un bon parti. Il causa mille chagrins à son beau-père (G), par les tumultes qu'il excita dans Rome pendant qu'il était tribun du peuple. Il voulait établir une loi très-préjudiciable aux créanciers; car il prétendait que les débiteurs ne pourraient être contraints, ni par emprisonnement, ni par saisie de leurs biens, au paiement de leur dettes. Il fallut que Marc Antoine (*d*) fît entrer des troupes dans la ville, qui chargèrent les fauteurs de Dolabella, et en tuèrent huit cents (H). La pauvre Tullie fut malheureuse avec ce dernier mari; et il ne faut point douter que le voyage qu'elle fit à Brundusium (I), pour s'aboucher avec son père, n'eût entre autres motifs la nécessité de le consulter sur ce qu'elle avait à faire envers un époux si turbulent. Elle fit divorce avec lui (K), et néanmoins Cicéron ménagea toujours Dolabella le plus doucement qu'il put

(*a*) Cicero, Orat. pro Sextio, *et* epist. I, *lib. IV*, ad Atticum.

(*b*) *Voyez la remarque* (A).

(*c*) *Je veux dire Térentia, femme de Cicéron, et Tullie leur fille.*

(*d*) *Il était alors général de la cavalerie, sous la deuxième dictature de Jules César, l'année d'après la bataille de Pharsale.*

(L), jusques à ce qu'après le meurtre de Trébonius, il fondit sur lui avec toutes les figures de sa rhétorique (e) (M). Tullie mourut l'an 708 (N). Son père fut inconsolable pendant quelque temps (O) : ses amis firent ce qu'ils purent pour le consoler : il fit lui-même un livre sur ce sujet (P), et voulut faire bâtir une chapelle à la défunte : il poussa ses projets jusques à l'apothéose (Q). Ses ennemis furent assez lâches pour l'accuser d'avoir aimé criminellement Tullie (f). Plutarque s'est trompé en certaines choses qui la regardent. Il ignorait qu'elle ait eu jusqu'à trois maris (g). M. Moréri, qui avait en main la dissertation du sieur Gaspar Sagittarius, sur l'Histoire de Tullie (h), n'en a point su profiter : il n'en a presque tiré que ce qui n'en valait pas la peine, un conte rapporté par Cœlius Rhodiginus, que le sieur Sagittarius avait assez nettement relégué au pays des fables. Le projet d'un temple a été converti par M. Moréri en un temple très-effectif, contenant un superbe mausolée. Voyez la remarque (Q). On pourrait faire une bonne note sur la pensée qui servit d'exorde à Cicéron, dans le traité *de Consolatione ;* car il débuta par dire que les hommes (R) ne viennent au monde que pour y porter la peine de leurs péchés.

(e) *Voyez l'article* Dolabella, *tome V.*

(f) *Voyez la remarque* (O) *vers la fin.*

(g) *Voyez les quatre premières remarques.*

(h) *Il la cite; mais les imprimeurs lui ont mis une virgule après* Gaspar, *laquelle a persuadé à bien des lecteurs qu'il avait cité deux écrivains, l'un nommé* Gaspar, *l'autre nommé* Sagittarius.

(A) *Il s'appelait Caïus Pison.*] On n'en peut douter après ces paroles : *Tulliolam C. Pisoni L. F. Frugi despondimus.* C'est ainsi que Cicéron a fini la IIIe. lettre du premier livre à Atticus. On veut qu'il l'ait écrite sous le consulat de Lucius Julius César, et de Caïus Martius Figulus, l'an 689 (1) ; mais on n'en donne nulle raison, et je n'ai rien trouvé dans cette lettre qui signifie cela. Casaubon la croit écrite avant l'année 689, et que Tullie n'avait tout au plus que douze ans lorsqu'elle fut mariée à ce Caïus Pison (2).

(B)..... *Il s'intéressa aux affaires de son beau-père.*] Cicéron ne s'en pouvait assez louer. *Vexabatur,* dit-il (3), *uxor mea : liberi ad necem quærebantur : gener, et Piso gener à Pisonis consulis pedibus supplex rejiciebatur.* Dans l'une de ses harangues (4) il parle ainsi: *Alter fuit propugnator mearum fortunarum et defensor assiduus, summâ virtute et pietate C. Piso gener, qui minas inimicorum meorum, qui inimicitias affinis mei propinqui sui consulis, qui Pontum et Bithyniam quæstor pro meâ salute neglexit.* Il y a de semblables passages dans ses Lettres. Voyez l'éloge qu'il lui donne par rapport à l'éloquence et à la vertu, dans son Traité *de claris Oratoribus* (5).

(C) *Tullie se remaria à Furius Crassipes l'année suivante.*] Voyez les Lettres de Cicéron à son frère, livre II, lettre IV et VII. Louis Vivès a (6) réduit à un ces deux gendres de Cicéron : il a supposé que Tullie ne se maria que deux fois ; la première avec Pison Frugi Crassipes, la seconde avec Cornélius Dolabella, et qu'elle mourut en couches chez ce dernier. Nous réfuterons cela ci-dessous (7).

(D) *De s'informer si Dolabella avait du bien.*] Je ne donne ceci que

(1) Corradus, *in* Quæsturâ, *pag. m.* 83, *et après lui* Sagittarius, *in* Vitâ Tulliæ, *n.* 5 *et* 11.

(2) *Voyez le* Cicéron de Grævius, epist. ad Attic., *tom. I, pag.* 33, *et au* Commentaire de Manuce, *pag.* 18.

(3) Orat. pro Sextio, *pag. m.* 73.

(4) Post reditum in senatu. *Voyez aussi sa harangue* Post reditum ad quirites.

(5) *Pag. m.* 398.

(6) In August., de Civit. Dei, *lib. XIX, cap. IV.*

(7) *Dans la remarque* (N).

comme une conjecture que j'emprunte du docte Manuce : elle est très-vraisemblable, et fondée sur quelques paroles de Cicéron. Voici ce qu'il écrivit à Atticus : *Tullia mea venit ad me pridiè idus jun. deque tuâ erga se observantiâ benevolentiâque mihi plurima exposuit, litterasque reddidit trinas : ego autem ex ipsius virtute, humanitate, pietate non modò eam voluptatem non cepi, quam capere ex singulari filiâ debui ; sed etiam incredibili sum dolore affectus, tale ingenium in tam miserâ fortunâ versari, idque accidere nullo ipsius delicto, summâ culpâ meâ* (8). Nous allons voir comment ces deux derniers mots ont été paraphrasés par Manuce. *Meâ enim negligentiâ factum est, ut Dolabellæ nuberet : quem ego probare generum non debui, nisi priùs omnia perscrutatus, non solùm quod ad mores, sed etiam quod ad facultates attineret, quod si fecissem, ejus ære alieno perspecto, nunquàm passus essem, ut homini in tantâ rei domesticæ difficultate constituto filia mea collocaretur ; sed commisi, ut me absente res per amicos ageretur, quibus in Ciliciam proficiscens ita mandavi* (9), *ut, quoniam ego tam longè abfuturus eram, de Tulliæ meæ matrimonio agerent ipsi quod probâssent, in quo meam negligentiam agnosco, tantam enim rem aliis committere non debui, sed in reditum meum integram reservare.* L'auteur confirme sa paraphrase en cette manière : *Cur autem hoc à Cicerone putem significari, facit epistola ad Terentiam his verbis scripta :* Tullia nostra venit ad me pridiè idus jun. cujus summâ virtute et singulari humanitate graviore etiam sum dolore affectus, nostrâ factum esse negligentiâ, ut longè aliâ in fortunâ esset, atque ejus pietas ac dignitas postulabat. *Dixit autem,* Tale ingenium in tam miserâ fortunâ versari, *hoc sensu ; quòd Tullia virum haberet tam perditum, tam flagitiosum, tam multa in tribunatu nefariè molientem : siquidem in tribunatu iniquas leges ferre Dolabella conatus est, maximè debitorum causâ è quibus ipse unus erat* (10).

(E) *C'était un jeune homme qui s'était mal comporté.*] Cœlius le fit entendre adroitement à Cicéron lorsqu'il le félicita sur ce mariage : je rapporterai ses paroles, parce qu'elles contiennent le compliment que l'on ferait aujourd'hui en pareil cas. On excuserait le passé sur la jeunesse ; et si l'on n'osait pas assurer que toutes les imperfections de cet âge fussent corrigées, on dirait que le mariage avec une personne si accomplie, avec la fille d'un si excellent père, achèverait la guérison. *Gratulor tibi affinitate viri medius fidius optimi. Nam hoc ego de illo existimo. Cetera porrò quibus adhuc ille sibi parùm utilis fuit, et ætate jam sunt decursa, et consuetudine atque autoritate tuâ et pudore Tulliæ ; si qua restabunt, confido celeriter sublatum iri. Non est enim pugnax in vitiis, neque hebes ad id quod melius sit intelligendum* (11). Remarquez bien ce que Cœlius observe, que l'âge avait déjà fait passer les mauvaises dispositions de Dolabella. Cela me ferait croire qu'Appien n'a pas eu raison de dire (12) que lorsque César fut tué Dolabella n'avait que vingt-cinq ans. Il n'en aurait donc eu que dix-huit ou dix-neuf lorsqu'il épousa Tullie. Peut-on assurer de cet âge-là qu'il a fait passer le cours des mauvaises qualités de la jeunesse ? Mais voici d'autres difficultés contre Appien. Les commentateurs de Cicéron veulent qu'il applique à Dolabella ces paroles-ci : *Illud verò mihi permirum accidit, tantam temeritatem fuisse in eo adolescente, cujus ego salutem duobus capitis judiciis summâ contentione defendi, ut tuis inimicitiis suspiciendis oblivisceretur patroni omnium fortunarum ac rationum suarum : præsertim cùm tu omnibus vel ornamentis vel præsidiis redundares, illi (ut levissimè dicam) multa deessent, cujus sermo stultus et puerilis erat jam anteà ad me à M. Cœlio, familiari nostro, perscriptus : de quo item sermone*

(8) Epist. XVII, *lib. XI.*

(9) *Cela paraît par ces paroles de* Cicéron. *In quo unum vereor ne tu parùm perspicias ea quæ gesta sunt ab aliis esse gesta, quibus ego ita mandâram, ut cùm tam longè abfuturus essem ad me ne referrent, agerent quod probâssent.* Epist. XII, *lib. III ad* Familiares, *où il s'excuse du mariage de Tullie avec Dolabella, l'accusateur d'Appius auquel il écrit.*

(10) Manuce *cite ici* Dion.

(11) *Voyez l'épître XIII du VIIIe. livre de* Cicéron ad Familiares.

(12) Appian., *lib. IV* de Bello civili.

multa scripta sunt abs te. Ego autem citiùs cum eo qui tuas inimicitias suscepisset, veterem conjunctionem diremissem quam novam conciliâssem. Cicéron écrivit cela lorsqu'il était en Cilicie l'an 703, et avant que Dolabella fût son gendre. La lettre où sont ces paroles fut écrite à une personne que Dolabella avait accusée (13). Il ne semble donc pas qu'on puisse ne les appliquer qu'à Dolabella. Or ce serait une chose bien singulière qu'avant l'âge de dix-huit ans un homme se fût vu deux fois devant la justice pour des procès criminels. Je vois d'ailleurs que Tullie ne fut point la première femme de Dolabella. Il en avait une qui le quitta pendant qu'il était l'accusateur d'Appius (14).

(F) *Il sut si bien cajoler la mère et la fille.*] C'est ce qu'on peut recueillir de ces paroles de Cicéron à Atticus (15). *Ego, dum in provinciâ omnibus rebus Appium orno, subitò sum factus accusatoris ejus socer. Id quidem, inquis, dii approbent. Ita velim, teque ita cupere certò scio; sed, crede mihi, nihil minùs putâram ego, qui de Ti. Nerone, qui mecum egerat, certos homines ad mulieres miseram, qui Romam venerunt factis sponsalibus; sed hoc spero meliùs; mulieres quidem valdè intelligo delectari* OBSEQUIO ET COMITATE *adolescentis, cœtera non* ἐξακανθίζειν. Térentia et Tullie étaient si charmées des complaisances et de la civilité du jeune homme, qu'elles lui pardonnaient ses défauts, et n'allaient pas éplucher sa vie. On est fait encore aujourd'hui comme cela. Qu'un jeune débauché se rende agréable par ses manières, et qu'il fasse le chevalier courtois, il s'insinuera de telle sorte dans le cœur des mères et des filles, qu'on ne prendra point garde s'il a mangé tout son bien; il exclura ses rivaux s'ils n'ont pas le même don de souplesse, encore qu'ils soient un meilleur parti que lui. *Prenons-le, car il plaît à nos yeux.* Voilà sans doute ce qui ruina les affaires de l'autre galant de Tullie : il ne faut point le nommer Titus Néron, mais Tibérius Néron. C'est lui apparemment qui fut mari de Livie, et père de l'empereur Tibère. Selon quelques-uns, Dolabella sut tellement toucher le cœur de Tullie par ses caresses et par ses honnêtetés, qu'elle compta pour très-peu de chose de le voir petit comme un nain : car c'est à lui qu'ils appliquent le bon mot de Cicéron, *qui est-ce qui a attaché mon gendre à son épée* (16)? Leur conjecture peut tirer quelque secours de ce que Macrobe nomme Lentulus le gendre qui fut raillé de la sorte (17). Ce surnom peut mieux convenir à Dolabella qu'à Pison et à Furius; car les Lentulus étaient une branche de la maison Cornélia, et peut-être que les Dolabella étaient de la branche des Lentulus. Voyez ci-dessous un passage d'Asconius Pédianus *.

(G) *Il causa mille chagrins* à Cicéron.] Pour ne pas répéter ce que j'ai dit dans l'article de Dolabella, touchant les nouvelles tables qu'il proposa en faveur des gens endettés, je me contente de rapporter une ou deux preuves du chagrin de son beau-père. *O dii!* s'écrie-t-il dans une lettre à Atticus (18), *generum ne nostrum potissimum, ut hoc, vel tabulas novas. Quod me audis*, dit-il dans une autre lettre (19), *fractiorem esse animo, quid putas, cùm videas accessisse ad superiores ægritudines præclaras generi actiones?*

(H) *Et en tuèrent huit cents.*] Nous verrions le détail de cette action si Tite Live était venu jusqu'à nous en son entier; car voici ce que l'on trouve dans le sommaire de son CXIII^e. livre : *Quum seditiones Romæ à P. Dolabellâ tribuno plebis legem ferente de novis tabulis excitatæ essent, et ex eâ caussâ plebs tumultuaretur, inductis à M. Antonio magistro equitum in urbem militibus octingenti è plebe cæsi sunt.* Tous les historiens

(13) *A. Appius Pulcher. Cette lettre est la X*e. *du III*e. *livre* ad Familiares.

(14) *Inter postulationem et nominis delationem uxor à Dolabellâ discessit.* Epist. VI, *lib. VIII*, Cicer. ad Familiares.

(15) Epist. VI, *lib. VI.*

(16) Adeò placuit Tulliæ novi sponsi comitas, ut minori ejus staturâ non offenderetur. Notus est Ciceronis jocus, *Quis generum meum alligavit gladio?* Caspar Sagittarius, *in* Vitâ Tulliæ, *num.* 30.

(17) M. Cicero cùm Lentulum generum suum exiguæ naturæ hominem longo gladio accinctum vidisset, *Quis*, inquit, *generum meum ad gladium alligavit?* Macrob., Saturnal., *lib. II*, *cap. III.*

* No. 24, sur la note (K).

(18) *La XXII*e. *du XI*e. *livre.*

(19) *La XII*e, *du même livre.*

parlent de l'état où était alors la ville, comme d'un état affreux. Il est vrai que les habitans de Rome étaient si accoutumés à voir répandre le sang dans les rues et dans les assemblés du peuple, par l'animosité des factions contraires, qu'ils s'étonnaient moins aisément que l'on ne ferait aujourd'hui de voir leur ville remplie de corps de gardes toujours prêts à s'entre-charger.

(I) *Le voyage qu'elle fit à Brundusium.*] L'état misérable qu'elle exposa à son père le combla de déplaisir; de sorte que cette entrevue, qui, dans une autre occasion, aurait causé à ce tendre père un contentement infini, ne servit qu'à l'affliger mortellement : on le connaîtra par les paroles que j'ai rapportées ci-dessus dans la remarque (D), citation (8), et par celles que je tire d'une lettre qu'il écrivit à Térentia, sa femme. *Tullia nostra venit ad me pridiè idus junii : cujus summâ virtute, et singulari humanitate, graviore etiam sum dolore affectus, nostrâ factum esse negligentiâ, ut longè aliâ in fortunâ esset, atque ejus pietas, ac dignitas postulabat* (20). Cicéron ne retint guère Tullie : il la renvoya bientôt au logis, sa présence ne pouvant diminuer leur commune désolation. *Tulliam autem non videbam esse caussam cur diutiùs mecum tanto in communi mœrore retinerem : itaque matri eam, cùm primùm per ipsam liceret, eram remissurus.* C'est ce qu'il mande à son ami Atticus dans la XVII[e]. lettre du onzième livre.

(K) *Elle fit divorce avec lui.*] On n'en peut douter après la remarque de Sulpicius, dans la lettre de consolation sur la mort de cette femme. Entre autres raisons, il se sert de celle ci : c'est que, dans l'état où étaient les choses, rien ne pouvait engager Tullie à souhaiter de ne mourir pas, vu que son père n'aurait pu trouver avec qui la bien marier. Cela suppose qu'elle était parfaitement dégagée du lien conjugal. *Quoties in eam cogitationem necesse est et tu veneris, et nos sæpè incidimus, hisce temporibus non pessimè cum iis esse actum quibus sine dolore licitum est mortem cum vitâ commutare? Quid autem fuit quod illam hoc tempore ad vivendum magnoperè invitare posset? quæ res? quæ spes? quod animi solatium? Ut cum aliquo adolescente primaria conjuncta ætatem gereret? Licitum est tibi (credo) pro tuâ dignitate ex hâc juventute generum diligere, cujus fidei liberos tutos te tuo committere putaret* (21). Si cette preuve ne suffisait pas, on alléguerait les endroits des lettres de Cicéron qui concernent la restitution de la dot (22). Quelques-uns croient que Dolabella, ayant dessein de répudier Tullie, pressait l'établissement des nouvelles tables, afin de n'être pas obligé de restituer quoi que ce fût à Cicéron (23). On a lieu d'être surpris qu'Asconius Pédianus ait été assez mal informé de la destinée de Tullie pour assurer qu'après que Pison fut mort, elle épousa Lentulus, et mourut en couches chez lui (24). Ce sont deux ou trois mensonges.

(L) *Cicéron ménagea toujours Dolabella le plus doucement qu'il put.*] Il avait sans doute plus d'habileté que de fermeté, et il voyait que le parti de Pompée se ruinait de plus en plus par les continuelles victoires de Jules César. Il craignait apparemment que le vainqueur ne cessât enfin d'user de clémence, et ne se défît de ceux qui avaient l'âme républicaine, avec des talens capables de le traverser. Il savait que Dolabella était fort accrédité auprès de César : ne me demandez donc point pourquoi Cicéron dissimula son ressentiment envers ce gendre. Les ménagemens qu'il eut pour lui le retinrent dans les bons offices de l'amitié; car Dolabella prenait le parti de Cicéron à la cour de Jules César, contre ceux qui travaillaient à le rendre odieux (25),

(20) Cicero, epist. XI, *lib. XIV*, ad Familiar.

(21) Epist. V, *lib. IV* Ciceron. ad Familiares, *pag. m.* 192.

(22) *Teneor tamen dum à Dolabellæ procuratoribus exigam primam pensionem.* Epist. XVIII, *lib. VI* ad Familiares, *écrite pendant que César était en Espagne contre les fils de Pompée.*

(23) *Voyez le* Cicéron de Grævius, *tom. II*, epist. ad Attic., *pag.* 270.

(24) *Cicero filiam post mortem Pisonis generi D. Lentulo collocavit apud quem illa ex partu decessit.* Ascon. Pedian., in Orat. Ciceron. contra L. Pisouem, *pag.* 157.

(25) *Quod scribis prælia te meâ caussâ sustinere non tam id laboro, ut si qui mihi obtrectent à te refutentur, quàm intelligi cupio quod certè intelligitur me à te amari.* Epist. XI, *lib. IX* ad Familiares.

et il souhaita de savoir de ses nouvelles un peu après la mort de Tullie. Cela fut cause que Cicéron lui écrivit une lettre fort obligeante (26), au milieu de l'affliction qui l'accablait. Nous allons voir une belle preuve de la liaison qui était entre eux lors même que César eut été tué. Cette preuve est dans la Ire. Philippique. On représente à Dolabella l'action glorieuse qu'il avait faite en renversant la colonne qu'une troupe de mutins avait érigée pour animer le peuple contre les meurtriers de César. Les personnes bien intentionnées en félicitèrent, en remercièrent Cicéron : c'est qu'on le croyait le directeur de Dolabella. *Te intuens, Dolabella, qui es mihi carissimus, non possum de utriusque vestrûm errore reticere..... Dicerem, Dolabella, qui rectè factorum fructus esset, nisi te præter ceteros paulisper esse expertum viderem. Quem potes recordari in vitâ tibi illuxisse diem lætiorem, quàm cùm, expiato foro, dissipato concursu impiorum, principibus sceleris pœnâ affectis, urbe incendio et cædis metu liberatâ te domum recepisti? cujus ordinis, cujus generis, cujus denique fortunæ studia tum laudi, et gratulationi tuæ se non obtulerunt? quin mihi etiam, quo auctore te in iis rebus uti arbitrabantur, et gratias boni viri agebant, et tuo nomine gratulabantur. Recordare, quæso, Dolabella, consensum illum theatri, cùm omnes earum rerum obliti, propter quas tibi fuerant offensi, significârunt se novo beneficio memoriam veteris doloris abjecisse* (27). Ce long passage ne contient pas nommément ce qui fut fait contre la colonne; mais Cicéron s'en était expliqué peu auparavant d'une manière si précise (28), qu'on ne saurait douter de ce que j'avance. Je dirai par occasion que cette colonne est la même que celle dont Suétone a parlé. *Posteà*, dit-il (29), *solidam columnam propè* 20 *pedum lapidis Numidici in foro statuit* (plebs) *scripsitque* PARENTI PATRIÆ. *Apud eandem longo tempore sacrificare, vota suscipere, controversias quasdam interposito per Cæsarem jurejurando distrahere perseveravit.* Ce *longo tempore* est un mensonge qui marque très-clairement que Suétone n'avait point lu la Ire. Philippique, ou qu'il ne s'en souvenait pas; car on voit dans cette harangue que la colonne fut renversée avant le 1er. de juin. Les lettres de Cicéron témoignent qu'on la renversa avant le 1er. de mai (30). Or César avait été tué le 15 de mars précédent. Revenons aux liaisons de Cicéron et de Dolabella. Il ne se peut rien voir de plus tendre que la lettre que Cicéron lui écrivit sur le sujet de cette colonne. *Cùm te semper tantùm dilexerim quantùm tu intelligere potuisti : tùm his tuis factis sic incensus sum, ut nihil unquàm in amore fuerit ardentius* (31). Il n'oublia pas de dire qu'il passait pour l'auteur de ce bon conseil; le tour qu'il donne à ses pensées est admirable. *Etsi contentus eram, mi Dolabella, tuâ gloriâ, satisque ex eâ magnam lætitiam voluptatemque capiebam, tamen non possum non confiteri, cumulari me maximo gaudio, quòd vulgò hominum opinio socium me adscribat tuis laudibus. Neminem conveni, convenio autem quotidiè plurimos....... quin omnes, cùm te summis laudibus ad cœlum extulerunt, mihi continuò maximas gratias agant. Negant enim se dubitare, quin tu meis præceptis et consiliis obtemperans præstantissimum te civem et singularem consulem præbeas. Quibus ego quamquàm verissimè possum respondere te quæ facias tuo judicio et tuâ sponte facere, nec cujusquam egere consilio : tamen neque planè assentior, ne imminuam tuam laudem, si omnis à meis consiliis profecta videatur : neque valdè nego, sum enim avidior etiam quàm satis est gloriæ..... A te autem peto, ut me hanc quasi falsam hæreditatem alienæ gloriæ sinas cernere : meque aliquâ ex parte, in societatem tuarum laudum venire patiare : quamquàm, mi Dolabella* (*hæc enim jocatus sum*), *libentiùs omneis meas, si modò sunt aliquæ meæ laudes, ad te transfuderim, quàm aliquam partem exhause-*

(26) *L'onzième du IXe. livre* ad Familiares.

(27) Philipp. I, *pag. m.* 690, 691.

(28) *Talisque eversio illius execratæ columnæ.* Ibidem, *pag.* 674. *J'ai cité tout le passage dans l'article de* DOLABELLA, *tom. V*, *pag.* 550, *citation* (18).

(29) *In* Cæsar., *cap. LXXXV.*

(30) Epist. XV, *lib. XIV* ad Atticum.

(31) Cicero, epist. XIV, *l. IX* ad Famil., *p. m.* 32.

rim ex tuis (32). Il paraît extasié quand il parle de cette action à son ami Atticus. Voyez la XVe. et XVIe. lettre du XIVe. livre. Voyez aussi la Ire. lettre du XIIe. livre *ad Familiares*. J'ai lu quelque part qu'il voulut aller en Syrie comme lieutenant de Dolabella, mais qu'à la prière d'Hirtius et de Pensa, qui devaient être consuls l'année suivante, il changea de résolution : il laissa partir Dolabella, et s'embarqua pour Athènes, après avoir promis de revenir dès qu'Hirtius et Pansa seraient entrés dans le consulat. Les vents contraires ayant retardé son voyage, il reçut des nouvelles de ses amis, qui l'engagèrent à s'en retourner promptement à Rome. Le lendemain de son arrivée, le sénat fut convoqué : il ne s'y rendit point, ce qui fâcha Marc Antoine. Voilà ce qu'on trouve dans le Plutarque d'Amyot, à la Vie de Cicéron. On pourrait convaincre Plutarque d'un mensonge, si la phrase dont il s'est servi (33), et qu'Amyot a traduite *il laissa aller Dolabella*, n'était équivoque ; mais comme cette phrase se peut prendre simplement pour *il ne songea plus à Dolabella*, *il le planta là*, notre critique ne concerne que le traducteur. Il a eu tort de supposer que Dolabella fût parti de Rome avant Cicéron ; car la Ire. Philippique fut récitée en présence de Dolabella, après le retour de Cicéron. Cela me fait répéter ce que j'ai dit plusieurs fois, qu'il est extrêmement difficile de bien traduire ; car quoiqu'on prenne les expressions de l'original dans le sens le plus vraisemblable, on ne laisse pas quelquefois de s'égarer : la connaissance de cent faits particuliers est nécessaire pour choisir le sens véritable. Par exemple, si Amyot se fût souvenu que Dolabella était au sénat en qualité de consul, lorsque Cicéron y fit sa Ire. Philippique ; si le même Amyot se fût souvenu que Cicéron a exposé dans cette harangue les motifs de sa sortie de Rome et les motifs de son retour, il n'aurait pas traduit les paroles de Plutarque par *il laissa aller Dolabella*. Au fond, je ne prétends pas contester le fait ; je ne vois rien qui m'empêche de m'imaginer que Cicéron voulut suivre Dolabella dans la Syrie. C'est une nouvelle preuve du texte de cette remarque.

(M) *Après le meurtre de Trébonius, il fondit sur lui avec toutes les figures de sa rhétorique*] Il avait raison de le blâmer fortement d'une perfidie et d'une cruauté si énorme ; mais il devait prendre garde de ne se pas contredire, et de ne pas trop commettre sa réputation. Il avait protesté dans plusieurs lettres qu'il estimait Dolabella ; et puis, dans ses Philippiques, il déclara que cet homme n'avait jamais rien valu, et avait été toujours un scélérat. *Dolabella quidem tam fuit immemor humanitatis, quamquàm ejus* NUNQUAM *particeps fuerit, ut suam insatiabilem crudelitatem exercuerit, non solùm in vivo, sed etiam in mortuo, ac in ejus corpore lacerando atque vexando, cùm animum satiare non posset oculos paverit suos* (34). Il le fait égal à Marc Antoine en toutes sortes de vices (35) ; que pouvait-il dire de plus ? Et quand il déclara qu'on ferait un très-grand tort à Trébonius si on le comparait avec Dolabella, voici comment il s'exprima ; le passage mérite d'être copié : *Nam cæteris quidem vitæ partibus quis est qui possit sine Trebonii maximâ contumeliâ conferre vitam Trebonii cum Dolabellæ ? alterius consilium, ingenium, humanitatem, innocentiam, magnitudinem animi in patriâ liberandâ quis ignorat : alteri à puero deliciis crudelitas fuit, deindè ea libidinum turpitudo, ut in hoc sit semper ipse lætatus, quòd ea faceret, quæ sibi objici ne ab inimico quidem possent verecundo : et hic, dii immortales, aliquando fuit meus, occulta enim erant vitia non inquirenti. Neque nunc fortassè alienus ab eo essem, nisi ille vobis, nisi mœnibus patriæ, nisi huic urbi, nisi diis penatibus, nisi aris, et focis omnium*

(32) *Idem, ibidem, pag.* 30.

(33) Δολοϐέλλαν μὲν εἴασε χαίρειν. *Dolabellam missum fecit.* Plutarch., *in Cicer.*, *pag.* 882, *E.*

(34) Philippica XI, *pag.* 827, *edit. Græv.*

(35) *Duo hæc capita nata sunt post homines natos teterrima et spurcissima Dolabella et Antonius... Ecce tibi geminum in scelere par, inusitatum, inauditum, ferum, barbarum. Itaque, quorum summum quondàm inter ipsos odium, bellumque meministis eosdem posteà singulari inter se consensu, et amore devinxit impurissimæ naturæ, et turpissimæ vitæ similitudo.* Idem, *in eâdem* Oratione, *init.*

nostrum, nisi denique naturæ, et humanitati inventus esset inimicus.

(N) *Tullie mourut l'an* 708.] César était alors en Espagne contre les fils de Pompée : la lettre de consolation qu'il écrivit à Cicéron était datée d'Hispalis (36). Voilà une bonne preuve de mon texte ; celle que Plutarque fournit ne me revient point : elle n'est pas assez nette, et contient quelques faussetés. Cet historien ayant parlé du divorce de Térentia ajoute (37) que Cicéron se remaria avec une jeune fille, et que Tullie mourut en couches peu après ce mariage ; elle mourut, continue-t-il, chez Lentulus, avec qui elle s'était remariée après la mort de Pison, son premier mari. Pour trouver là que Tullie est morte l'an 708, il faut supposer une chose que Plutarque ne dit pas, c'est que Cicéron épousa sa seconde femme l'an 708 (38). Du reste, il paraît bien que Plutarque n'avait guère consulté les lettres de Cicéron. Il y eût appris que le second mari de Tullie se nommait Furius Crassipes, et qu'elle mourut répudiée par son troisième mari, qui se nommait Dolabella. Un moderne (39), voulant prouver que Tullie n'est pas morte en couches, et qu'elle était enceinte quand elle fut répudiée par Dolabella, allègue ce passage de Cicéron : *Tullia mea peperit XIV, kal. jun. puerum* ἑπταμηνιαῖον, *quod* ηὐτόκησεν *gaudebant : quod quidem est natum perimbecillum est* (40). Il devait savoir que Cicéron écrivit cela avant la bataille de Pharsale, et qu'ainsi ces paroles ne sont point capables de prouver que Tullie n'est pas morte en travail d'enfant, et qu'elle fut répudiée pendant sa grossesse. Ce qu'il fallait alléguer se trouve dans une autre lettre écrite pendant la dernière guerre que César fit en Espagne. Le voici : *Me Romæ tenuit omninò Tulliæ meæ partus ; sed cùm ea, quemadmodùm spero, satis firma sit : teneor tamen dum à Dolabellæ procuratoribus exigam primam pensionem* (41). Quelque favorable qu'on veuille être à Plutarque et à Asconius Pédianus, on sera contraint de les accuser de s'être mal exprimés *. Cicéron, plus croyable là-dessus que ne le seraient cent historiens qui soutiendraient le contraire, déclare que Tullie se porte assez bien depuis ses couches ; de sorte que la plus favorable supposition que l'on puisse faire pour Plutarque et pour Asconius Pédianus est d'avancer que Tullie, avant que d'être parfaitement relevée, fut surprise de quelque accident de femme accouchée qui l'emporta.

(O) *Cicéron fut inconsolable pendant quelque temps.*] Si nous en croyons Plutarque (42), les philosophes accoururent de toutes parts au secours de Cicéron. Ils lui amenèrent sans doute l'élite de leurs troupes ; je veux dire les plus excellentes moralités que leur topique, que leurs lieux communs purent fournir. Ils n'y gagnèrent rien ; Cicéron ne pouvait souffrir la compagnie ; il s'alla confiner dans la solitude, et y trouva beaucoup plus de consolation que dans les discours de ses amis, et que dans les livres. *Quod me ab hoc mœrore recreari vis, facis ut omnia : sed me mihi non defuisse, tu testis es. Nihil enim de mœrore minuendo scriptum ab ullo est, quod ego non domi tuæ legerim. Sed omnem consolationem vincit dolor* (43)....... (44) *Ne discessissem quidem è conspectu tuo nisi me planè nihil ulla res adjuvaret... mihi adhuc nihil prius fuit hâc solitudine... me scriptio et litteræ non leniunt sed obturbant* (45). Il proteste dans une autre lettre (46) que la solitude est la chose qui lui semble la moins insupportable. *Nunc omnia respuo, nec quicquam habeo tolera-*

(36) *Aujourd'hui Séville. Voyez la* XXe. lettre *du XIIIe. livre* à Atticus.

(37) Plut., *in* Cicerone, *pag.* 881, 882.

(38) Fabricius *le suppose in* Vitâ Ciceronis, *pag. m.* 193.

(39) Caspar Sagittarius, *in* Vitâ Tulliæ, *n.* 54.

(40) Epist. XVIII, *lib. X*, ad Attic.

(41) Epist. XVIII, *lib. VI* ad Familiar.

* Lentulus (dit Mongault, cité par Joly) était un surnom de la famille Cornélia ; et Dolabella était un second surnom d'une des branches de cette famille. Bayle n'aurait donc pas dû reprendre Plutarque et Asconius d'avoir donné au gendre de Cicéron le nom de Lentulus.

(42) *In* Cicer., *pag.* 882, *A.*

(43) Cicero, epist. XIV ad Attic., *lib. XII.*

(44) *Ibidem*, epist. XVI.

(45) *Il dit dans la XIVe., lib. XII* ad Atticum *à peu près la même chose :* Totos dies scribo, non quo proficiam quid, sed tantisper impedior, non equidem satis (vis enim urget), sed relaxor tamen. *Il tâchait à s'étourdir par la lecture et par la composition.*

(46) *La* XVIIIe. *du même livre.*

bilius quàm solitudinem. Pour bien connaître le désordre où son affliction le plongea, il ne faut que considérer l'aveu sincère qu'il fait qu'il succombe à sa douleur, et l'ostentation avec laquelle il parle de la force de son courage. Il voulait bien se vanter d'être inconsolable; mais il ne voulait point souffrir qu'on lui reprochât de témoigner trop de faiblesse. Sentimens incompatibles. *Quòd me ipse per litteras consolatus sum non pœnitet me quantùm profecerim. Mœrorem minui, dolorem nec potui, nec si possem, vellem* (47). Voilà un homme qui ne peut diminuer sa douleur, et qui ne voudrait pas même la pouvoir diminuer. *In hâc solitudine careo omnium colloquio; cùmque manè me in silvam abstrusi densam et asperam, non exeo indè ante vesperum. Secundùm te, nihil est mihi amicius solitudine; in eâ mihi omnis sermo est cum litteris; eum tamen interpellat fletus: cui repugno quoad possum, sed adhuc pares non sumus* (48). Le voilà qui se cache dans le fond d'un bois, depuis le matin jusqu'au soir, et qui ne peut retenir ses larmes. N'avoue-t-il pas presque qu'il avait perdu l'esprit? *In consolationis libro quem in medio* (NON ENIM SAPIENTES ERAMUS) *mœrore et dolore conscripsimus* (49). N'a-t-il pas confessé qu'il avait honteusement rendu les armes à la fortune (50)? Mais voyons, d'autre côté, comment il se glorifie d'avoir témoigné de la force. (51) *Quod scribis te vereri, ut et gratia et auctoritas nostra hoc meo mœrore minuatur: ego, quid homines aut reprehendant, aut postulent, nescio; ne doleam? qui potest, ne jaceam? quis unquàm minùs, dum tua me domus levabat, quis à me exclusus? quis venit, qui offenderetur? Asturam* (52) *sum à te profectus: legere isti læti, qui me reprehendunt, tam multa non possunt, quàm ego scripsi; quàm benè, nihil ad rem, sed genus scribendi id fuit, quod nemo abjecto animo facere posset.* Sur ce qu'on trouvait mauvais à Rome qu'il se tînt si long-temps caché dans sa retraite, il déclare que ses occupations ne sont pas celles d'un homme abattu et accablé. *Ne me quidem contemno: meoque judicio multo stare malo, quàm omnium reliquorum; neque tamen progredior longiùs, quàm mihi doctissimi homines concedunt: quorum scripta omnia, quæcumque sunt in eam sententiam, non legi solùm, quod ipsum erat fortis ægroti, accipere medicinam; sed in mea etiam scripta transtuli; quod certè afflicti, et fracti animi non fuit* (53). Voyez ci-dessus la note (45), qui fait voir qu'en faisant des livres il ne gagnait presque rien contre sa douleur: il engourdissait seulement un peu la partie qui était malade. Est-ce une action de courage?

Il faut avouer que son affliction est la preuve la plus convaincante qu'il ait donnée de sa tendresse pour cette fille; mais quand même il serait mort avant elle, nous ne laisserions pas de savoir qu'il l'aimait extraordinairement. C'est ce que témoignent les termes dont il se sert dans ses lettres en parlant d'elle: *deliciæ, deliciolæ, mea anima, lux, desiderium.* Il y a beaucoup d'apparence que Tullie était douée de mille bonnes qualités, et l'une des plus aimables personnes de son temps, puisqu'elle avait acquis à un tel point la tendresse d'un tel père. Le sieur Sagittarius (54) conjecture qu'elle fut instruite aux belles-lettres. Il n'aurait pas parlé de cela en conjecturant s'il avait su ce qu'on citera de Lactance (55). Si l'on en croit Plutarque (56), l'une des causes du divorce de Térentia fut qu'elle ne donna pas à sa fille un assez bon équipage pour aller s'aboucher avec son père à Brundusium. Il ajoute que la seconde femme de Cicéron fut répudiée parce qu'elle avait été bien aise de la mort de Tullie. On n'a pas raison de quereller là-dessus Plutarque, sous prétexte que les lettres de Cicéron à Atticus nous apprennent que

(47) Epist. XXVIII, *lib. XII* ad Atticum.

(48) Epist. XV *ejusdem libri.*

(49) Tuscul. Quæst.

(50) Lactantio teste affirmavit *se tùm à fortunâ victum turpiter.* Sagittar., *in* Vitâ Tulliæ, *num.* 57; *et avant lui* Corradus, *in* Quæsturâ, *pag. m.* 294.

(51) Epist. XL, *lib. XII* ad Atticum.

(52) *Maison de campagne, où il s'était retiré après être sorti de chez Atticus.*

(53) Epist. XXI *libri XII.*

(54) *In* Vitâ Tulliæ, *num.* 10.

(55) *Dans la remarque* (Q), *citation* (74).

(56) *In* Cicer., *pag.* 882.

cette seconde femme fut assez long-temps chez son mari depuis que la fille fut morte (57) : cette querelle, dit-il, est mal fondée, puisqu'il est constant que le divorce était déjà fait l'été qui suivit immédiatement la mort de Tullie (58).

L'amitié extraordinaire que Cicéron eut pour sa fille inspira l'audace à ses ennemis de divulguer qu'il l'aimait criminellement, tant il est vrai qu'il n'y a rien dont les esprits satiriques ne soient capables de tirer un vilain poison. Les caresses que la proximité du sang autorise entre les personnes de différent sexe sont exposées à de mauvaises interprétations dès qu'elles passent au delà de l'ordinaire. Qu'y a-t-il que la médisance n'empoisonne ? Voyez en note (59) ce que dit le déclamateur qui prit le nom de Salluste, et souvenez-vous que Donat, ancien interprète de Virgile, a cru que ce vers de l'Énéide,

Hic thalamum invasit natæ vetitosque hymenæos (60),

se doit entendre de Cicéron. Mais Servius rejette cela (61).

(P) *Il fit lui-même un livre sur ce sujet.*] J'ai cité, dans la remarque précédente, quelques passages qui indiquent cette composition. C'est dommage qu'elle se soit perdue. Il n'a pas tenu à Sigonius que le public ne se soit imaginé qu'elle subsistait encore : il composa un traité *de Consolatione*, et tâcha de le faire passer pour celui de Cicéron. Les bons critiques (62) donnèrent ordre bientôt que l'on n'y fût point attrapé : Sigonius eut beau faire des dissertations contre eux, il n'obtint point ce qu'il prétendait. Cicéron ressembla en cette rencontre à ceux qui ne mangent rien avec plaisir s'ils ne l'apprêtent eux-mêmes. Toutes les consolations que ses amis lui proposèrent, ou de vive voix, ou par écrit, furent inutiles : il n'y eut que son livre *de Consolatione* qui lui procura un peu de soulagement : *Quid ego de consolatione dicam, quæ mihi quidem ipsi sanè aliquantùm medetur, ceteris item multùm illam profuturam puto* (63). Il remarque qu'au plus fort de sa douleur il entreprit de faire lui-même cet appareil : *In consolationis libro quem in medio (non enim sapientes eramus) mœrore et dolore conscripsimus, quodque vetat Chrysippus ad recentes quasi tumores animi remedium adhibere, id nos fecimus, naturæque vim attulimus, ut magnitudini medicinæ doloris magnitudo concederet* (64). Il y avait beaucoup d'histoires et beaucoup d'exemples dans ce livre ; saint Jérôme (65) et saint Augustin (66) en parlent sur ce pied-là. Nous verrons ci-dessous une observation de Lactance.

(Q) *Il poussa ses projets jusques à l'apothéose.*] Il communiqua plusieurs fois ce dessein à Atticus : contentons-nous de rapporter deux ou trois passages : *Habeo nonnullos ex iis, quos nunc lectito, auctores, qui dicant, fieri id oportere, quod sæpè tecum egi, et quod à te approbari volo; de fano illo dico; de quo tantùm, quantùm me amas, velim cogites : equidem neque de genere dubito; placet enim mihi Cluatii : neque de re; statutum est enim; de loco nonnunquàm; velim igitur cogites, ego, quantùm his temporibus tam eruditis fieri poterit, profectò illam consecrabo omni genere monimentorum, ab omnium ingeniis scriptorum, et Græcorum et Latinorum : quæ res forsitan sit refricatura vulnus meum; sed jam quasi voto quodam, et promisso me teneri puto* (67). Le passage qui suit montrera plus clairement qu'il s'était engagé par vœu à la construc-

(57) *Sed etiamsi non negaverimus Ciceroni non admodùm benè convenisse cum uxore novâ, multo tamen post obitum Tulliæ cum Cicerone vixisse, ex epistolis ad Atticum liquet.* Sagittarius, *in* Vitâ Tulliæ, *num.* 70.

(58) *Voyez la* XXXIVe. lettre *du XIII*^e^. *livre* à Atticus.

(59) *Verùm, ut opinor, splendor domesticus tibi animos attollit, uxor sacrilega, ac perjuris delibuta, filia matris pellex, tibi jucundior atque obsequentior quàm parenti par est.*

(60) Æneid., *lib. VI, vs.* 623.

(61) Servius in hunc locum Æneidos. *Voyez* Schottus, *in* Cicerone vindicato, *cap. XII, pag. m.* 90.

(62) Lipse Guilhelmus, etc.

(63) De Divinat., *lib. II, init.*

(64) Cicero, *in* Tuscul., *apud* Corradum, *in* Quæsturâ, *pag.* 294.

(65) *In* Epitaphio Nepotiani.

(66) *Quis enim sufficit quantovis eloquentiæ flumine vitæ hujus miserias explicare, quàm lamentatus est Cicero in consolatione de morte filiæ, sicut potuit?* Augustin., de Civit. Dei, *lib. XIX, cap. IV.*

(67) Cicero, epist. XVIII, *lib. XII* ad Atti

tion de ce temple, et qu'il aurait cru commettre un acte d'irréligion s'il n'eût pas exécuté son dessein. Lactance nous apprendra ci-dessous cet engagement. *Si ista minùs confici possunt, effice quidvis. Ego me majore religione quàm quisquam fuit ullius voti, obstrictum puto* (68). Un monument, un mausolée, tout ce qui eût pu avoir le nom et l'air de sépulcre, lui déplaisait. *Fanum fieri volo, neque hoc mihi erui potest; sepulcri similitudinem effugere non tam propter pœnam legis studeo, quàm ut maximè assequar ἀποθέωσιν : quod poteram, si in ipsâ villâ facerem; sed, ut sæpè locuti sumus, commutationes dominorum reformido: in agro ubicumque fecero, mihi videor assequi posse, ut posteritas habeat religionem* (69). Il a raison de donner à ces fantaisies le nom qu'il leur donne (70). Si M. Moréri avait du moins pris la peine de considérer attentivement ce qu'il pillait dans les modernes, aurait-il dit que Cicéron *fit bâtir un temple, où il enferma les cendres* de Tullie *dans un superbe mausolée ?* N'a-t-il pas pu voir dans l'auteur qu'il cite le dernier passage que j'ai rapporté, qui témoigne si expressément que Cicéron, ayant pour but l'apothéose, fuyait tout ce qui pourrait sentir le sépulcre ? Ce n'était pas à cause des frais; il s'en explique clairement : *Antè quàm à te proximè discessi, numquàm mihi venit in mentem, quo plùs insumtum in monumentum esset, quàm nescio quid, quod lege conceditur, tantundem populo dandum esse, quod non magnoperè moveret, nisi nescio quomodò ἀλόγως fortassè, nollem illud ullo nomine, nisi fani, appellari; quod si volumus, vereor ne assequi non possimus, nisi mutato loco* (71). Selon les principes de Cicéron, il n'y avait rien de plus absurde ni de plus impie que d'honorer comme des dieux les mêmes personnes en faveur de qui l'on s'acquittait des devoirs funèbres sur leurs tombeaux; et c'est pour cela qu'il dit qu'il n'eût pas donné son suffrage pour l'ordonnance du sénat qui décerna des supplications à Jules César : *An me censetis, patres conscripti, quod vos inviti secuti estis decreturum fuisse ut parentalia cum supplicationibus miscerentur? ut inexpiabiles religiones in rempublicam ? ut decernerentur supplicationes mortuo ?.... Fuerit ille L. Brutus..... adduci tamen non possem ut quemquam mortuum conjungerem cum deorum immortalium religione, ut cujus sepulchrum usquàm exstet ubi parentetur, ei publicè supplicetur* (72). Si M. Moréri avait écrit avec attention, il eût évité une autre méprise. Il assure que Cicéron fit bâtir effectivement ce temple; mais c'est de quoi il ne paraît aucun vestige dans ses lettres. On voit Cicéron fort empressé et fort échauffé sur ce dessein, je l'avoue; on le voit menacer son bon ami, qui n'allait pas assez vite; on le voit marquer un terme préfixe dans lequel il prétendait que l'ouvrage fût achevé; mais on ne voit pas qu'il dise dans quelqu'une de ses lettres, ni que la construction de ce temple fût achevée, ni qu'elle fût commencée. N'est-ce pas une marque que son projet s'évanouit, soit que le temps, qui diminua sa douleur, lui fît mieux comprendre le ridicule de sa pensée, soit que des obstacles imprévus ou d'autres affaires éloignassent l'exécution de l'apothéose?

Lactance cite quelquefois le livre *de Consolatione*. C'est par-là qu'on peut apprendre que Cicéron ne fit aucune difficulté de sacrifier l'honneur et la gloire de ses dieux à la fantaisie ridicule qu'il avait de déifier sa fille; car, afin de justifier cette fantaisie, il montra que les dieux que l'on adorait à Rome publiquement avaient été autrefois des hommes. On voit là une belle image de l'empire des passions. Elles n'épargnent rien, ni dans le ciel, ni sur la terre, quand elles travaillent à leur justification (73). Les paroles de Lactance sont très-belles, et d'autant plus dignes d'être copiées qu'elles contiennent un morceau d'un livre perdu, et la promesse

(68) *Ibidem*, epist. XLIII.

(69) *Ibidem*, epist. XXXVI.

(70) *Hæ meæ tibi ineptiæ, fateor enim, ferendæ sunt.* Idem, ibidem.

(71) *Ibidem*, epist. XXXV.

(72) Cicero, Philipp. I.

(73) *On a vu depuis quelque temps un fameux ministre chercher dans les prophètes du Vieux Testament, tous les défauts que l'on critiquait dans les faux petits prophètes de Dauphiné, lesquels il se trouvait engagé de garantir vrais prophètes.*

publique que Cicéron fit à sa fille de la mettre au nombre des dieux. *M. Tullius...... in eo libro quo seipsum de morte filiæ consolatus est, non dubitavit dicere, deos, qui publicè colerentur, homines fuisse. Quod ipsius testimonium eo debet gravissimum judicari, quòd et augurale habuit sacerdotium, et eosdem se colere, venerarique testatur. Itaque intra paucos versiculos duas res nobis dedit. Nam dum imaginem filiæ eodem se modo consecraturum esse profiteretur, quo illi à veteribus sunt consecrati, et illos mortuos esse docuit, et originem vanæ superstitionis ostendit. CUM verò (inquit) et mares, et feminas complures ex hominibus in deorum numero esse videamus, et eorum in urbibus atque agris augustissima delubra veneremur, assentiamur eorum sapientiæ, quorum ingeniis, et inventis omnem vitam legibus, et institutis excultam, constitutamque habemus. Quòd si ullum unquàm animal consecrandum fuit, illud profectò fuit. Si Cadmi, aut Amphitryonis progenies, aut Tyndari in cœlum tollenda famâ fuit, huic idem honos certè dicandus est, quod quidem faciam, teque omnium optimam, doctissimamque approbantibus diis immortalibus ipsis in eorum cœtu locatam ad opinionem omnium mortalium consecrabo* (74). Je pourrais en demeurer là ; mais parce que la suite de ce passage me fournit une réflexion, voici encore du latin : *Fortassè dicat aliquis præ nimio luctu delirâsse Ciceronem. Atqui omnis illa oratio et doctrina, et exemplis, et ipso loquendi genere perfecta non ægri, sed constantis animi ac judicii fuit. Et hæc ipsa sententia nullum præfert indicium doloris. Neque enim puto, illum tam variè, tam copiosè, tam ornatè scribere potuisse, nisi luctum ejus et ratio ipsa, et consolatio amicorum, et temporis longitudo mitigâsset* (75). Lactance se propose cette objection : On me dira peut-être que Cicéron radotait quand il composa ce livre, et que la tête lui avait tourné par la force de son affliction. Mais je soutiens, répond Lactance, que le livre *de Consolatione* est si beau, qu'il n'a pu être composé que par un homme de très-bon sens, et dont l'affliction avait été déjà apaisée par la raison, par le soin de ses amis, par le temps. C'est ainsi qu'il fallait tourner la chose, quand on avait besoin que Cicéron fût un témoin irréprochable. Mais s'il eût fallu prouver l'insuffisance de la philosophie à consoler l'homme dans son affliction, alors on aurait allégué ce livre même de Cicéron comme l'ouvrage d'un homme qui se confesse subjugué honteusement par la douleur d'avoir perdu une fille (76). A quoi imputerons-nous ce manége? Est-ce par mégarde que l'on emploie les mêmes choses à des usages bien contraires, ou par quelque artifice de rhétoricien *.

(R) *Cicéron.... dit que les hommes ne viennent au monde que pour y porter la peine de leurs péchés.*] Il ne pouvait pas dépeindre sa douleur par des caractères mieux marqués qu'en disant que la vie humaine est un supplice, et en critiquant ceux qui le nient. *Quid Ciceroni faciemus? qui cùm in principio consolationis suæ dixisset luendorum scelerum causâ nasci homines, iteravit id ipsum posteà, quasi objurgans eum qui vitam pœnam non esse putet* (77). On ne doit pas blâmer Lactance de censurer cette pensée de Cicéron (78); car il est certain qu'elle témoigne une ignorance pernicieuse de la raison pourquoi Dieu nous met au monde; mais parce que cette raison ne pouvait guère être l'objet des lumières naturelles, et qu'elle n'est bien connue que par la révélation évangélique, il ne faut pas trop s'étonner que Cicéron, outré de chagrin, et opprimé de son affliction, ait étendu l'hypothèse platonicienne. La philosophie de Platon enseignait que l'âme de l'homme avait existé avant que d'être enfermée dans le corps humain, et

(74) Lactant., divin. Instit., *lib. I, cap. XV, pag. m.* 48.

(75) *Ibidem.*

(76) *Voyez ci-dessus la remarque* (O), *citation* (59).

* Joly extrait ici quelques passages de l'*Apologie de Lactance, contre M. Bayle*, *seconde partie*, insérée dans les *Mémoires de Trévoux*, juillet 1736.

(77) Lactant., divin. Instit., *lib. III, cap. XVIII, pag. m.* 197.

(78) *Rectè ergò profatus est errore ac miserabili veritatis ignorantiâ se teneri.* Idem, ibidem.

que cet état antérieur avait été beaucoup plus noble et plus heureux que ne l'est celui de l'homme. Là-dessus il s'éleva des raisonneurs qui prétendirent que l'âme n'aurait pas été tirée de cet état, si elle n'avait mérité d'être châtiée; et ils conclurent qu'on l'enferma dans le corps comme dans une prison, afin de lui infliger les peines que ses crimes méritaient (79). Cicéron adopta cette hypothèse (80); mais Lactance la regarde comme la plus insensée de toutes les rêveries. Cependant il est très-vrai qu'elle ne diffère de la doctrine du péché originel qu'à l'égard des circonstances; car puisque la foi nous enseigne qu'Adam a péché, et pour lui et pour tous ses descendans, il s'ensuit, 1°. que toutes les âmes sont criminelles aux yeux de Dieu avant même qu'elles existent; 2°. qu'elles ne sont unies au corps que par un acte de punition *, vu que par cela même qu'elles sont unies au corps, elles encourent la peine de la damnation éternelle, et y sont de droit adjugées, n'y ayant que la rémission et la voie des lettres de grâce qui en sauve quelques-unes; et c'est pourquoi l'Écriture dit que tous les hommes naissent *enfans d'ire* (81). Il eût donc fallu que Lactance eût réfuté plus adroitement l'hypothèse de Cicéron, et par des preuves qui ne concernassent que les articles en quoi elle est différente de l'hypothèse du péché originel. S'il eût bien pesé le second livre d'Arnobe, il eût senti qu'il est malaisé de réfuter Cicéron par des argumens philosophiques; car on ne voit pas ce que les platoniciens eussent pu répondre aux raisons d'Arnobe, je parle des objections qu'il leur a faites sur ce qu'ils disaient que des esprits immortels de leur nature, innocens, heureux, remplis de science, étaient descendus de leur bon gré dans des corps humains, ou y avaient été envoyés par la Providence. Il fait une longue énumération des sottises, et des crimes, et des misères du genre humain, et il en conclut que la bonté et la justice de Dieu n'ont pu permettre que de tels esprits fussent unis à des corps humains. Il prend pour la même chose leur commander d'y descendre, et souffrir qu'ils y descendent. *Atque ita perficitur*, dit-il (82), *ut nihil intersit omninò voluntariè venerint, an illius obtemperaverint jussioni: cùm non prohibendo quod oportuerat prohiberi, cessatione crimen fecerit proprium, et retentionis dissimulatione permiserit priùs. Sed procul hæc abeat sceleratæ opinionis immanitas, ut Deus credatur omnipotens, magnarum et invisibilium rerum sator et conditor, procreator, tam mobiles animas genuisse gravitatis ac ponderis constantiæque nullius, in vitia labiles, in peccatorum genera universa declives; cùmque eas tales atque hujusmodi sciret, in corpora ire jussisse, quorum inductæ carceribus sub procellis agerent tempestatibusque quotidiè fortunæ, et modò turpia facerent, modò paterentur obscœna; naufragiis, ruinis, incendiorum conflagrationibus ut perirent. Pauperies alias, alias ut mendicitas premeret, ut ferarum paterentur aliæ laniatus, muscularum aliæ ut interirent veneno, claudæ ut incederent aliæ, ut aliæ lumen amitterent, ut articulis sederent aliæ colligatis, morbis denique objectarentur ut cunctis, quos infelix et miseranda mortalitas diversarum sustinet dilaceratione pœnarum: tùm deindè oblitæ unius esse se fontis, unius genitoris et capitis, germanitatis convellerent atque abrumperent jura: urbes suas everterent, popularentur hostiliter terras, servos de liberis facerent, insultarent virginibus, et matrimoniis alienis, odissent invicem sese, aliorum gaudiis et felicitatibus inviderent: tùm deindè se omnes maledicerent, carperent, et sævorum dentium mordacitate laniarent. Sed procul hæc abeat, ut eadem rursùs frequentiùsque dica-*

(79) *Quæ ignorantia effecit ut quosdam dicere non puderet, iccircò nos esse natos ut scelerum pœnas lueremus, quo quid delirius dici possit non invenio. Ubi enim, vel quæ scelera potuimus admittere, qui omninò non fuimus?* Id., ibid., *pag.* 196.

(80) *Voyez, tom. XI, pag.* 305, *la citation* (80) *de l'article* Ovide.

* « Cette dernière conséquence (dit l'auteur » des *Observations* insérées dans la *Bibliothéque française*, XXX), suppose la précédente; et par conséquent en renversant la » première on les renverse toutes deux. Or je » dis qu'elle ne suit pas de ces prémices qu'*Adam a péché et pour lui et pour tous ses descendans.* »

(81) Épître de saint Paul aux Éphés., *chap. II, vs.* 3.

(82) Arnobius, *lib. II, pag. m.* 74, 75.

mus, tam immanis, et scelerata persuasio, ut ille salus rerum Deus, omnium virtutum caput, benignitatis et columen; atque ut eum laudibus extollamus humanis, sapientissimus, justus, perfecta omnia faciens, et integritatis suæ conservantia mansiones, aut aliquid fecerit claudum, et quod minùs esset à recto, aut ulli rei fuerit miseriarum aut discriminum causa, aut ipsos actus quibus vita transigitur et celebratur humana, ordinaverit, jusserit, et à suâ fluere constitutione præceperit. Minora hæc illo sunt, et magnitudinis ejus destruentia potestatem; tantùmque est longè ut istarum auctor rerum esse credatur, ut in sacrilegæ crimen impietatis incurrat quisquis ab eo conceperit hominem esse prognatum, rem infelicem et miseram, qui esse se doleat, qui conditionem suam detestetur et lugeat : qui nullâ aliâ de causâ sese intelligat procreatum, quàm ne materiam non haberent per quam diffunderent se mala, et essent miseri semper, quorum cruciatibus pasceretur nescio qua vis latens, et humanitati adversa crudelitas. On serait trop modéré si l'on disait seulement que cette doctrine d'Arnobe est mauvaise : il faut la traiter d'abominable ; car elle sape les fondemens du christianisme, et ne vaut pas mieux que le dogme des manichéens. Cicéron y aurait trouvé une description aussi forte que celle qu'il eût pu faire du malheur de l'homme ; mais il se serait tiré facilement de cette objection par son hypothèse de la préexistence du péché, qui, toute fausse qu'elle est, ne laissait pas de lui pouvoir inspirer quelque patience. Car, enfin, il eût pu se dire à soi-même : *La mort de ma fille m'accable ; elle me plonge dans le désespoir; mais il y a deux cents ans ou plus que j'ai fait des crimes qui méritent cette punition : je les expie, j'en souffre la peine dans cette prison organisée où mon âme s'enferma quand je naquis : il est juste que je sois malheureux, puisqu'il y a si long-temps que j'ai fait des fautes.* Si le père de Psyché avait raisonné de cette manière, il n'aurait pas répondu ce que le théâtre français lui a fait répondre au lieu commun de consolation tiré du droit qu'ont les dieux d'ôter à un père les enfans qu'ils lui ont donnés :

Ah! cherche un meilleur fondement
Aux consolations que ton cœur me présente,
Et de la fausseté de ce raisonnement
Ne fais point un accablement
A cette douleur si cuisante,
Dont je souffre ici le tourment.
Crois-tu là me donner une raison puissante
Pour ne me plaindre point de cet arrêt des cieux?
Et dans le procédé des dieux,
Dont tu veux que je me contente,
Une rigueur assassinante
Ne paraît-elle pas aux yeux?
Vois l'état où ces dieux me forcent à te (83) *rendre,*
Et l'autre où te reçut mon cœur infortuné :
Tu connaîtras par-là qu'ils me viennent reprendre
Bien plus que ce qu'ils m'ont donné.
Je reçus d'eux en toi, ma fille,
Un présent que mon cœur ne leur demandait pas;
J'y trouvais alors peu d'appas,
Et leur en vis sans joie accroître ma famille.
Mais mon cœur ainsi que mes yeux
S'est fait de ce présent une douce habitude :
J'ai mis quinze ans de soins, de veilles, et d'étude,
A me le rendre précieux :
Je l'ai paré de l'aimable richesse
De mille brillantes vertus,
En lui j'ai renfermé par des soins assidus
Tous les plus beaux trésors que fournit la sagesse,
A lui j'ai de mon âme attaché la tendresse,
J'en ai fait de ce cœur le charme et l'allégresse,
La consolation de mes sens abattus,
Le doux espoir de ma vieillesse.
Ils m'ôtent tout cela, ces dieux;
Et tu veux que je n'aie aucun sujet de plainte
Sur cet affreux arrêt dont je souffre l'atteinte?
Ah! leur pouvoir se joue avec trop de rigueur
Des tendresses de notre cœur :
Pour m'ôter leur présent, leur fallait-il attendre
Que j'en eusse fait tout mon bien?
Ou plutôt, s'ils avaient dessein de le reprendre,
N'eût-il pas été mieux de ne me donner rien (84)?

En tout cas, je m'imagine que Cicéron aurait mieux goûté le discours d'Arnobe, qui n'exténue pas les malheurs de la vie humaine, que le discours de Lactance, qui les exténue. *Quid ergò dicemus, nisi errare illos, qui aut mortem appetunt tanquam bonum, aut vitam fugiunt tanquam malum? nisi quòd sunt iniquissimi, qui pauciora mala non pensant bonis pluribus? Nam cùm omnem vitam per exquisitas, et varias traducant voluptates, mori cupiunt, si quid fortè his amaritudinis supervenerit :*

(83) *C'est un père qui parle à sa fille, que les dieux lui devaient bientôt enlever.*

(84) Molière, *tragédie de* Psyché, *act. II, scène I.*

et sic habent, tanquam illis nunquàm fuerit benè, si aliquando fuerit malè. Damnant igitur vitam omnem, plenamque nihil aliud, quàm malis opinantur. Hinc nata est inepta illa sententia, hanc esse mortem, quam nos vitam putemus, illam vitam, quam nos pro morte timeamus. Ita primum bonum esse non nasci, secundum, citiùs mori. Quæ ut majoris sit authoritatis, Sileno attribuitur. Cicero in Consolatione : NON (inquit) longè optimum, nec in hos scopulos incidere vitæ : proximum autem si natus sit, quàm primum mori, et tanquam ex incendio effugere fortunæ. Credidisse illum vanissimo dicto exindè apparet, quòd adjecit aliquid de suo, ut ornaret (85). Cela nous apprend que Cicéron avait fait valoir, dans cet ouvrage *de Consolatione*, cette sentence de Silène : *Le premier des plus grands biens, c'est de ne point naître, et le second, c'est de sortir promptement de cette vie, comme d'un logis qui brûle.*

Il fait mention de cette sentence dans un des livres qui nous restent, et il y joint quelques vers qui signifient qu'il faudrait pleurer à la naissance des gens, et se réjouir à leur mort. *Fertur etiam de Sileno fabella quædam : qui cùm à Midâ captus esset, hoc ei muneris pro suâ missione dedisse scribitur, docuisse regem NON NASCI HOMINI LONGE optimum esse : proximum autem, quam primùm mori; qua est sententia in Cresphonte usus Euripides.*

Nam nos decebat cœtus celebrantis domum
Lugere, ubi esset aliquis in lucem editus,
Humanæ vitæ varia reputantis mala :
At, qui labores morte finisset gravis,
Hunc omneis amicos laude, et lætitiâ exequi (86).

On trouve dans Plutarque l'original grec de ces vers-là (87), et voici de quelle manière Amyot les a traduits :

Plorer convient celui qui sort du ventre
Pour tant de maux ausquels naissant il entre;
Et convoyer au sepulchre le mort,
Qui des travaux de ceste vie sort,

(85) Lactant., divin. Instit., *lib. III*, *cap. XVIII*, *pag.* 198.

(86) Cicero, Tuscul. I, *sub fin.*, *folio m.* 253 *verso. Voyez, ci-dessous, la remarq.* (D) *de l'article* Xénophanes, *vers la fin.*

(87) Plut., de audiendis Poëtis, *sub fin.*, *pag.* 36.

En faisant tous signes d'aise et de joye,
En benissant de son départ la voye.

Lactance suppose un fait que Cicéron lui aurait nié; c'est que les biens de cette vie surpassent les maux. Je suis sûr que l'état affreux où Cicéron se trouva réduit, pour avoir perdu Tullie, lui paraissait un mal si pesant, qu'il eût volontiers cédé tout le brillant de sa gloire afin de se délivrer de sa tristesse. Je crois aussi qu'il n'eût pas voulu revenir au monde sous la condition de passer par tous les états où il s'était vu (88). Nous avons vu (89) ce qu'il faisait dire à Caton : il en pensait autant de soi-même. Il eut néanmoins beaucoup de part aux faveurs de la fortune : son éloquence fut admirée ; il s'éleva aux premières charges de la république ; il y acquit une glorieuse réputation ; mais, si je ne me trompe, il aurait juré que tous les plaisirs de sa vie, mis en balance avec les douleurs et les chagrins qu'il avait sentis, ou qu'il ressentait, n'eussent pas été comme une once à une livre. Je dirai ailleurs (90) quelque chose sur la dispute si les biens de cette vie surpassent les maux : on est partagé là-dessus; les uns tiennent pour l'affirmative, et les autres pour la négative.

(88) *Conférez ce qui sera dit dans l'article* Vayer, *ci-dessous, remarque* (F).

(89) *Dans la remarque* (R) *de l'article* Porcius, *tom. XII*, *pag.* 285.

(90) *Dans l'article* Xénophanes, *ci-dessous, remarque* (D). *Voyez, tom. XI*, *pag.* 604, *l'article* Périclès, *remarque* (K), *citation* (89).

TUPPIUS (Laurent), jurisconsulte, était de Poméranie, et vivait au XVIe. siècle. Il traduisit en latin un livre allemand que les princes de la confession d'Augsbourg avaient fait faire pour se disculper de ce qu'ils ne voulaient point se soumettre au concile de Trente (A). L'épître dédicatoire de cette version latine est datée de Strasbourg, le 31 de mars 1565. L'ouvrage fut réimprimé l'an 1597, in-8°.

(A) *Un livre allemand que les princes de la confession d'Augsbourg*

avaient fait faire.... touchant le concile de Trente.] Ils avaient d'abord présenté leurs griefs dans l'assemblée de Naumbourg, lorsque le pape Pie IV et l'empereur Ferdinand, les exhortèrent à se trouver au concile, ou en personne, ou par des députés. Il les proposèrent ensuite à la diète de Francfort, au temps du couronnement du même empereur. Cela contenait les raisons pour lesquelles ils rejetaient ce qui avait été décidé par le concile de Trente; mais pour faire mieux connaître la justice de ces raisons, ils chargèrent un certain nombre de théologiens et de conseillers politiques de composer un ouvrage où ces mêmes griefs fussent étendus, éclaircis et justifiés. On n'a qu'à lire l'avertissement qui est au revers du titre de la traduction de Tuppius. *Hæc Gravamina* PRO DEFENSIONE SYNCERÆ ET ORTHODOXÆ RELIGIONIS, *proposita primùm in Naoburgico conventu principum; deindè repetita, atque oblata majestati Cæsareæ in imperii conventu publico, qui ob electionem et coronationem inclyti regis Rom. habitus fuit Francofurti: tandem summorum quorundam imperii ordinum mandatu et voluntate, à delectis ad hoc ecclesiarum suarum doctoribus, et consiliariis politicis, uberiore explicatione singulorum capitum, ex sacrarum litterarum testimoniis, patrum scriptis, theologorum scholasticorum commentariis, ac canonum interpretibus, aliisque scriptoribus compluribus; ad eum usum jampridem diligentiâ singulari collectis, illustrata sunt: et hoc scripto, quod ad posteritatem de horum ordinum erga religionem et Rempstudio extet, comprehensa.* Voici le titre du livre. *Concilii Tridentini restitutioni seu continuationi à Pio IV pontifice, anno 1562 indictæ, decretisque tunc editis, opposita Gravamina: quibus et causæ necessariæ et gravissimæ exponuntur, quare electores, principes, ordines imperii, augustanam confessionem amplexi, concilium illud neque agnoscere neque adire voluerint.* Nous avons vu ci-dessus (1) une citation de cet ouvrage: elle concerne l'athéisme de Léon X; mais il est un peu étrange que personne ne soit cité là-dessus, et que dans un livre de cette nature on ait avancé des faits que l'on ne savait que par des bruits vagues. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage généralement parlant n'est point censurable par le manque de citations. Il en contient un grand nombre, et qui sont très-bonnes en elles-mêmes: il est vrai qu'on les rencontre dans une infinité d'autres livres. Les observations sur la Taxe de la chancellerie apostolique n'ont pas été épargnées (2), et l'on a fini par un long détail des articles de cette Taxe. Ce détail peut passer pour une édition du *Taxa Sacræ Pœnitentiariæ;* et c'est sur ce pied-là qu'Hunnius le donne en l'insérant dans la préface de son livre *de Indulgentiis*, imprimé à Francfort l'an 1599, *in*-8°; mais notez que, quant à la forme, et même quant à divers points de la matière, cette édition est différente de plusieurs autres que j'ai vues, et dont j'ai parlé ailleurs (3). J'avais conjecturé (4) que du Pinet avait suivi l'édition insérée dans le livre des princes protestans d'Allemagne. Cette conjecture est très-bien fondée, comme je l'ai avéré depuis.

(1) *Dans le passage de M.* Heidegger (*qui avait copié ou pu copier* Berneggérus) *rapporté remarque* (I) *de l'article* LÉON X, *tom. IX, pag.* 151.

(2) *Voyez les pages* 79 *et* 89 *de l'édition de* 1597.

(3) *Tom. III, pag.* 76, *dans la remarque* (B) *de l'article* BANCK; *et dans la remarque* (B) *de l'article* PINET, *tom. XII, pag.* 89.

(4) *Voyez, tom. III, pag.* 76, *l'article* BANCK, *remarque* (B).

TURLUPINS*, hérétiques du XIVe. siècle, vilains et infâmes qui enseignaient que quand l'homme était arrivé à un certain état de perfection, il était affranchi du joug de la loi divine; et bien loin d'assurer avec les stoïques que la liberté de leur sage consistait à n'être plus soumis aux passions, ils faisaient consister cette liberté à n'être plus soumis aux ordres de la sagesse éternelle. Ils ne croyaient pas qu'il fallût invoquer Dieu autrement que

* Voyez les notes sur l'article PICARDS, *tom. XII.*

par l'oraison mentale; mais ce qu'il y avait de plus choquant dans leur secte, était qu'ils allaient nus (A), et qu'à l'exemple des cyniques, ou plutôt à l'exemple des bêtes, ils faisaient l'œuvre de la chair en plein jour devant tout le monde (*a*). Ils prétendaient que l'on ne doit avoir honte d'aucune partie que la nature nous ait donnée. Nonobstant ces extravagances profanes, ils affectaient de grands airs de spiritualité et de dévotion, afin de se mieux insinuer dans l'esprit des femmes, et puis de les faire donner dans le piége de leurs désirs impudiques (*b*). Car voilà l'écueil de toutes les sectes qui se veulent distinguer par des paradoxes de morale : approfondissez les visions des illuminés et des quiétistes, etc., vous verrez que si quelque chose est capable de les démasquer, c'est la relation au plaisir vénérien; c'est l'endroit faible de la place; c'est par-là que l'ennemi donne l'assaut; c'est un ver qui ne meurt point, et un feu qui ne s'éteint point. Ce fut sous le règne de Charles V que ces hérétiques parurent en France (*c*); leur principale scène fut en Savoie et en Dauphiné. On fit bon devoir d'en purger le monde (B). Il n'est pas aisé de trouver la vraie cause de leur nom. Vignier (*d*) le dérive de ce qu'ils ne demeuraient

(*a*) *Cynicorum Philosophorum more omnia verenda publicitùs nudata gestabant, et in publico velut jumenta coïbant, instar canum in nuditate et exercitio membrorum pudendorum degentes.* Gerson, *apud* Prateolum.

(*b*) Gerson, *apud eundem.*

(c) Mézerai, Abrégé chronolog. *tom. III, pag. m.* 227, *édition de Hollande.*

(*d*) *Ad ann.* 1159.

que dans des lieux exposés aux loups. Ils affectèrent de se nommer *la fraternité des pauvres*, comme du Tillet (*e*) et Gaguin (*f*) l'ont remarqué.

(*e*) Chronique des Rois de France, *sous Charles V.*

(*f*) Vie de Charles V.

(A) *Ils allaient nus.*] On ne saurait assez admirer qu'une semblable fantaisie ait été si souvent renouvelée parmi les chrétiens. Le paganisme ne nous fournit que la secte des cyniques qui ait donné dans cette impudence; encore faut-il reconnaître que jamais cette secte n'a été nombreuse, et que la plupart des cyniques ne pratiquaient point, en fait de montrer sa nudité et ce qui s'ensuit, ce qu'on attribue à Diogène. Les gymnosophistes indiens n'étaient point nus, quant aux parties que les adamites, les turlupins, les picards, et quelques anabaptistes, découvraient *[1]. Il faut donc demeurer d'accord que les chrétiens se sont plus souvent déréglés à cet égard que les païens*[2]. On ne s'en étonnera pas, quand on prendra garde à un principe dont on peut abuser sous l'Évangile, et dont les païens n'avaient nulle connaissance. Ce principe est que le second Adam est venu réparer le mal que le premier Adam avait introduit au monde. De là un fanatique se hasarde de conclure que ceux qui sont une fois participans du bénéfice de la loi de grâce sont parfaitement réhabilités dans l'état d'Adam et d'Ève. J'avoue qu'il faut que le fanatisme soit bien outré, et que la dose en soit très-forte, quand il est capable de vaincre les impressions de pudeur que la nature et l'éducation chétienne nous donnent : mais de quoi ne sont point capables les combinaisons infinies de nos passions, de nos imaginations, de nos esprits animaux, etc? J'ai parlé ail-

*[1] Chaufepié, dans son article PICARDS, reproche à Bayle de contredire dans la remarque (B) (où il suppose des *bornes à la nudité*) ce qu'il dit ici.

*[2] Chaufepié, dans son article PICARDS, reproche à Bayle de faire l'éloge des cyniques aux dépens des chrétiens.

leurs (1) de quelques anciens solitaires qui faisaient scrupule de voir leur propre nudité. Les païens n'ont point eu que je sache de tels exemples ; ils en sont demeurés aux termes de se cacher soigneusement aux yeux du prochain. Cela s'est vu non-seulement dans les femmes (2), mais aussi dans des hommes fort débauchés (3) : ainsi Pétrone ne s'avançait pas trop en disant, *Quam ne ad cognitionem quidem admittere severioris notæ homines solent* *.

(B) *On fit bon devoir d'en purger le monde.*] On verra un échantillon de ce soin dans les paroles suivantes (4) : *A frere Jacques de More, de l'ordre des Freres Prescheurs, inquisiteur des bougres de la province de France, pour don à luy fait par le roy, par ses lettres du 2 février* 1373, *pour et en recompensation de plusieurs paines, missions, et despens qu'il a eus, souf-ferts, et soustenus, en faisant poursuite contre les Turlupins et Turlupines qui trouvez, et pris ont esté en ladite province, et par sa diligence pugnis de leurs mesprentures et erreurs, pour ce cinquante francs, vallent dix livres parisis.* Gaguin, en la vie de Charles V, remarque qu'on brûla *les livres et vêtemens* des Turlupins *au marché aux pourceaux de Paris, hors la porte Saint-Honoré ;* qu'on brûla aussi *Jehanne Dabentonne et un aultre avecque elle* qui étaient les deux *principaux prescheurs de ceste secte, mais cettui,* dit-il, *que sans nom mettons, comme il fut trepassé en prison avant la sentence de sa cremation, à ce que son corps ne pourrist on le garda quinze jours dedans un tas de chaux, et au jour determiné pour sa punition fut bruslé.* Du Tillet dit pareillement que sous Charles V *la superstitieuse religion des turlupins, qui avaient donné nom à leur secte* la fraternité des pauvres, *fut condamnée et abolie, et leurs cérémonies, livres et habits condamnés et brûlés.* Or comment accorder, avec ces habits que l'on brûla, ceux qui disent que les turlupins allaient nus? C'est qu'il faut supposer des bornes à la nudité de toutes ces espèces de fanatiques, à l'égard des temps et des lieux, ou à l'égard de certains membres. Nous avons vu que les adamites ne se dépouillaient que dans les poêles où ils tenaient leurs assemblées, et que les picards condamnaient surtout ceux qui ne découvraient pas la partie honteuse. Le froid et la pluie ne permettaient pas qu'on fût toujours nu ; il n'y a point d'apparence qu'on osât se produire nu réglément et continuellement dans les villes où l'on n'était pas le plus fort ; il semble, en particulier, que les turlupins ne découvraient que les parties qui font la diversité des sexes. *Turelupini cynicorum sectam suscitantes de nuditate* PUDENDORUM *et publico coïtu* (5). Ce que j'ai cité de Gerson se réduit à cela même. Ils avaient donc des habits nonobstant leur impudence, et il est à croire que devant les personnes non initiées, devant ces bonnes dévotes qu'ils tâchaient d'attirer dans leurs filets, ils ne montraient pas d'abord toutes leurs pièces.

(1) *Dans la remarque* (F) *de l'article* ADAMITES, *tom. I, pag.* 222.

(2) *Voyez l'article* OLYMPIAS, *tom. XI, pag.* 234, *remarque* (I).

(3) *Voyez le même article, là même.*

* Dans son article PICARDS, remarque (G), Chaufepié justifie les chrétiens du reproche d'avoir surpassé les païens en impudentes nudités, et de celui de s'appuyer sur le principe avancé par Bayle, supposé qu'il y ait eu des sectes chrétiennes aussi effrontées.

(4) Ex computo Nicolaï *Mauregart*, burgensis Parisiensis de Auxiliis præpositurae Parisiens., an. 1374, *apud* Du Cange, Glossar., *voce* Turlupini.

(5) Génebrard, Chronic.

TURPIN, historien fabuleux des actions de Charlemagne et de celles de Roland. Il n'y a désormais personne qui le prenne pour Turpin, élevé à l'archevêché de Reims *, par Charlemagne, ni qui ajoute aucune foi à ses narrations : mais quelques-uns croient qu'il n'est guère moins ancien que cet archevêque (A). D'autres aiment mieux dire qu'il a vécu au XII[e]. siècle (B).

* Voyez sur Turpin l'*Histoire littéraire de la France*, par les bénédictins, tom. IV, pag. 200, et encore la notice de Lacurne de Sainte-Palaye dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tom. VII, première partie, pag. 280.

S'il était vrai que des papes ou des conciles l'eussent déclaré authentique (C), nous aurions là une preuve, ou d'une crasse ignorance, ou d'une imposture insigne.

M. Allard assure que le *roman de l'archevêque Turpin, de l'an* 1092, a été composé *dans Vienne, par un moine de Saint-André* (a).

(a) Allard, Biblioth. de Dauphiné, *à la fin*.

(A) *Quelques-uns croient qu'il n'est guère moins ancien que cet archevêque.*] Papyre Masson le place après le règne de Charles-le-Chauve : mais d'ailleurs il le considère comme un misérable auteur, qui abusa de son loisir pour composer un roman à l'usage des enfans. Voyez la remarque suivante.

On trouve dans M. Catel une observation assez curieuse. Cet auteur, ayant rapporté quelques mensonges *de Tilpin ou Turpin, archevêque de Reims*, ajoute ceci : « Ces fables ainsi » escrites par Tilpin sont fort an- » ciennes; car ce livre se trouve » escrit à la main de lettre fort an- » tique et en vieux françois, dans » plusieurs bibliothéques; elles ont » esté suivies par beaucoup d'anciens » autheurs, commepar Mathieu, qui » a escrit l'Histoire d'Angleterre : » Dante, ancien poëte italien, et Cal- » condile en son Histoire des Turcs, » Petrus Venetus en son Cathalogue » des Saincts, lequel escrit la Vie de » Rolland, et autres qu'il a tirées en » partie du susdit Tilpin, et Gode- » froy de Viterbe en son histoire » appelée Panthéon, lequel encheris- » sant sur ces fables, adjouste comme » Charlemaigne fust en Hierusalem » visiter les saincts lieux où les » mysteres de nostre redemption ont » esté accomplis. Mais la pluspart » de tout ce que ces historiens ont » escrit est fabuleux, car Tilpin » mesme en la preface de son Histoi- » re escrite à Leopard Doyen d'Aix-la- » Chappelle, dit que dans les ancien- » nes Chroniques de sainct Denys, » les guerres faites par Charlemaigne » en Espagne ne se trouvent point » escrites, dequoy il pouvoit estre » bien informé, comme ayant esté » religieux de sainct Denys. Et d'ail- » leurs ils est fort mal-aisé que l'ar- » chevesque Tilpin soit autheur de » ce roman, qui contient l'Histoire » de Charlemaigne, d'autant qu'il » fait mention de la mort de Char- » lemaigne, qui arriva en l'an huict » cens quatorze, et toutesfois Tilpin » mourust en l'an huict cens treize, » ainsi qu'a remarqué Trithemius, » ce qui est fort vray semblable : car » Wulpsarius, qui luy succeda en » son evesché, tint un concile en » l'an huict cens quatorze, comme » dit Flodoard au livre troisiesme » de son Histoire de Rheims (1). »

(B) *D'autres aiment mieux dire qu'il a vécu au XIIe. siècle.*] Oihenart s'étonne que Papyre Masson le mette beaucoup plus haut. *Hanc* (de rebus Caroli Magni prodigiosam historiam) *nescio quo argumento, Papyrius Massonus* (*etsi authorem imperitiæ et mendacii damnet*) *è vetustate commendat. Dum, non multò post Caroli Calvi imperium, ab homine otioso in juventutis gratiam scriptam fuisse videri pronuntiat* (2). Voici ce qui a fait croire à Oihenart que notre Turpin a vécu au XIIe. siècle, et qu'il était Espagnol. M. des Cordes, chanoine de Limoges, lui avait prêté un manuscrit de cette Histoire, où il y avait une préface composée par un prieur un peu avant l'an 1200 (3). Cette préface témoigne que ce prieur avait recouvré ce manuscrit depuis peu, et qu'on le lui avait apporté d'Espagne, et qu'il le prenait pour une Histoire de l'archevêque Turpin, à l'intercession duquel il se recommande dévotement. On sera bien aise de trouver ici ses propres paroles : *Gaufredus prior Vosiensis*,

(1) Catel, Mémoires de l'Histoire du Languedoc, *pag.* 545.

(2) Arnoldus Oihenartus, Notitiâ utriusque Vasconiæ, *pag.* 397.

(3) *Mihi præfatio historiæ illi à Gaufredo priore Vosiensi, qui paulò ante annum* 1200 *scribebat, in exemplari manuscripto, cujus copiam fecit Johannes Cordesius canonicus Lemovic. præfixa, planè persuadet hoc opus, recens tempore Gaufredi vulgatum, Hispani hominis illo ipso sæculo* XII *viventis, abortum esse.* Oihenarti Notitia Vasconiæ, *pag.* 397.

sacro Martialis conventui et universo clero Lemovicini climatis gaudiis sempiternis perfrui. Egregios invicti regis Caroli triumphos ac præcelsi comitis Rotholandi prædicandos agones in Hispaniâ gestos nuper ad nos ex Hesperiâ delatos gratanter excepi et ingenti studio corrigens scribere feci, maximè quod apud nos ista latuerant hactenùs, nisi quæ joculatores in suis præferebant cantilenis. Quia verò scriptura ipsa scriptorum vitio depravata ac penè deleta fuerat, non sine magno studio decorando correxi, non superflua subtrahens, sed quæ necessaria aderant, addens, ne quis me putet reprehendere inclitæ laudis Turpinum qui se infrà scripta scripsisse fatetur. Ego tanti pontificis oratibus mihi à judice pio dari veniam opto (4).

(C) *Que des papes ou des conciles l'eussent déclaré authentique.*] Vossius ayant observé que cette Histoire est intitulée dans le manuscrit du collége de Saint-Benoît à Cambridge, *Liber Turpini archiepiscopi Rhemensis quomodò Carolus rex Francorum adquisivit Hispaniam*, ajoute que le pape Calixte l'a déclarée authentique (5). Il ne dit pas cela de son chef, mais sur la foi de Thomas James, qu'il suppose fondé, ou sur le titre, ou sur quelque note du manuscrit : *Hunc librum dicit papa Calixtus esse authenticum, ut adjungit Thomas James : ut puto ex MS. operis inscriptione sive notâ ei additâ* (6). Vossius ne connaissait pas le vrai fondement; il ne se souvenait point d'un certain endroit du *Fasciculus temporum*. On va voir ce que c'est. M. du Plessis Mornai, parlant de quelques canons d'un concile célébré à Reims l'an 1119, y appose cette réflexion, « et notés dequel esprit pouvoient » estre meus ces bons evesques, qui » en ce mesme concile authentiquent » l'Histoire de Charle-Magne, escrite » par l'archevesque Turpin, fabu- » leuse et ridicule s'il y en eut onq, » et telle convaincue et jugée par » Baronius mesme (7). » Voici ce que Coëffeteau lui répondit : *Il cite en marge son petit chroniqueur le* Fasciculus temporum, *qui ne dit pas un seul mot de ce synode ? Voici d'où est venue la fourbe, parlant de Calixte il dit:* Il a fait un petit livre des miracles de saint Jacques : il a aussi fait un statut de l'Histoire de Charles, décrite par le bienheureux Turpin, archevêque de Reims. *Et donc, lecteur, n'est-ce pas conclure en galant homme ? Calixte a fait un statut de l'Histoire de Charles, écrite par l'archevêque de Reims ; ergò le concile de Reims, où il présidait, a authentiqué cette Histoire. Certes ils avoient bien d'autres affaires, sans s'amuser à ces fables. Mais, derechef, où est-ce que son petit chroniqueur a trouvé que Calixte ait fait ce statut ? Quelle apparence qu'il se soit seulement soucié de ce roman* (8) ? Le jésuite Gretser, répondant au même livre de du Plessis, ne sait s'il faut mettre au nombre des fables ce que l'on conte de cette authenticité de l'historien Turpin. Peut-être, dit-il, ne se tromperait-on pas si l'on niait tout cela ; car les actes de ce concile, ni le Commentaire de Hesson le scolastique, n'en font aucune mention (9). Le *Fasciculus temporum* n'en parle que d'une manière vague : *Statuit etiam* (Calixtus) *Historiam Caroli descriptam à beato Turpino Remensi archiepiscopo*. Il ne dit point quel fut ce statut, ou et comment on le fit : mais accordons, ajoute Gretserus, que Calixte approuva ce livre ; quel profit en reviendra-t-il au Mystère d'Iniquité ? Cette Histoire de Turpin n'est pas si menteuse que les protestans ne la publient avec les anciennes histoires : *At demus Calixtum Historiam Turpini* statuisse, *hoc est, confirmâsse, quid utilitatis indè ad Mysterium Plessæum redit? Quæ tam fabulosa non est, ut absterreat ipsos etiam sectarios, quominùs eam cum aliis veterum monumentis publicent. Testis Justus Reuberus, qui à suo tomo antiquorum Scriptorum* Turpinum *excludere*, *turpe*

(4) *Apud* Oihenartum, Notitiâ Vasconiæ, *pag.* 397.

(5) Vossius, de Histor. latinis, *lib. II*, *cap. XXXII*, *pag. m.* 299.

(6) *Idem*, *ibidem.*

(7) Du Plessis Mornai, Mystère d'Iniquité, *p.* 279, *citant le* Fasciculus temporum, an. 1119.

(8) Coëffeteau, Réponse au Mystère d'Iniquité, *pag.* 754.

(9) *Neque enim in actis quidquam hujus apparet, ut nec in Commentario Hessonis scolastici, qui res gestas hujus concilii ex professo litteris mandavit.* Gretser., *in* Examine Mysterii Plessæani, *pag.* 375.

duxit (10). Cette dernière partie de la réponse de ce jésuite est pitoyable; car si c'est une conduite honteuse à un concile, comme elle l'est sans doute, d'approuver un livre tout rempli de fables impertinentes, la réflexion de du Plessis est très-judicieuse. Et puis n'est-ce pas prouver fortement qu'une histoire est bonne, que de dire qu'un compilateur huguenot ou luthérien l'a publiée avec d'autres livres? Ne suffit-il pas quelquefois pour insérer un ouvrage dans une compilation, qu'il ait quelque antiquité? et, après tout, pour être orthodoxe, est-on nécessairement heureux à bien choisir ce qui mérite d'avoir place dans un recueil d'historiens? Gretser eût bien fait de s'en tenir à sa première réponse; il lui devait suffire que les paroles du Faisceau des temps sont incapables de faire preuve. M. Rivet en tombe d'accord; voici comment il réplique pour M. du Plessis (11): *Il n'importe rien si* Calixte *a confirmé l'Histoire de Turpin en concile, ou si seulement il l'a faict de son autorité hors le concile. On ne peut nier que le chartreux, collecteur du Faisseau des temps, ait écrit ces mots*, Statuit Historiam Caroli, descriptam à B. Turpino, Rhemensi archiepiscopo. *Ici Coëffeteau fait une insultation* de galant homme, *après sa fausse version*, il a fait un statut de l'Histoire de Charles: *au lieu qu'il y a* il a statué, *c'est-à-dire*, établi ou confirmé *l'Histoire de Charles. Il apprendra, à loisir, de quelque petit grammairien, la différence qu'il y a entre* statuere historiam, et statuere de historiâ. *Si le petit chroniqueur s'est trompé, s'il a dit cela sans auteur, nous n'en sommes pas coupables. Nous rendons aux papistes ce qu'ils nous donnent. Pour moi, j'ai bien quelque opinion qu'il s'est mépris, et qu'au lieu des statuts de Calixte*, pour l'établissement de l'archevêque Turpin, *il s'est équivoqué, et a pensé qu'il y allait de l'établissement de l'Histoire de l'archevêque Turpin.*

(10) *Idem*, *ibidem*.

(11) Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystère d'Iniquité, *tom. II*, *pag.* 238.

TURREL * ou TURREAU

* C'est là le véritable nom de ce personnage, suivant la note de la Monnoie, rapportée sur la remarque (B) de l'article CASTELLAN, tom. IV, pag. 545.

(PIERRE), en latin *Turellus*, philosophe et astrologue (*a*), et recteur des écoles de Dijon *1, sa patrie (*b*), vivait sous le règne de Louis XII et sous celui de François Ier. Voyez ce que j'en ai dit dans les remarques (B) et (C) de l'article CASTELLAN. J'ajoute qu'il est auteur d'un petit livre intitulé: *Le Période, c'est-à-dire la Fin du Monde, contenant la disposition des choses terrestres par la vertu et l'influence des corps célestes.* Cet ouvrage fut imprimé à Lyon, l'an 1531. On a aussi de lui un écrit qui fut imprimé au même lieu, et qui a pour titre: *Fatale precision par les Astres et Disposition d'icelles sur la region de Juppiter maintenant appellée Bourgoigne pour l'an* 1529 *et pour plusieurs années subsequentes* (*c*). Jacques Tahureau, en ses Dialogues, s'est fort moqué de ce *Période ou Fin du Monde.* Longolius loue extrêmement Pierre Turrellus dans son oraison, prononcée et imprimée à Poitiers, l'an 1510, *touchant la louange des Français comparés aux Romains* *2. Pierre

(*a*) Du Verdier Vau-Privas, Bibliothèque française, *pag.* 1065.

*1 La Monnoie, dans ses notes sur la Croix du Maine, dit que Turrel était d'Autun. Il prend le titre de *Augustodunensis*.

(*b*) La Croix du Maine, Biblioth. franç. *pag.* 417.

(*c*) *Tiré de* du Verdier Vau-Privas, Biblioth. franç., *pag.* 1065.

*2 La Monnoie observe que Bayle est ici induit en erreur par la Croix du Maine, qui l'avait été par Chasseneux. Ce dernier en rapportant un long passage de *Christophori Longolii Oratio de Laudibus divi* Ludovici *atque Francorum*, où Longueil nomme plusieurs savans hommes français, y en ajoute deux de son chef (Ravisius Textor et P. Turrel), dont Longueil ne fait nulle mention.

de Saint-Julien, au feuillet 13 et 14 de son Histoire des Bourguignons, parle d'une Table chorographique de Bourgogne, et d'une Histoire de Bourgogne composées par ce Turrel (*d*) *. Si l'on en veut croire Paradin, cet astrologue avait prédit à madame la régente le malheur de la journée de Pavie, un peu auparavant (*e*). Il ne le faut pas confondre avec celui qui écrivit contre le *Franco-Gallia* de François Hotman (A).

(*d*) *Tiré de* la Croix du Maine, Biblioth. franç., *pag.* 515.

* La *Table chorographique* et l'*Histoire des Bourguignons* n'ont jamais été imprimées, dit la Monnoie. Ces ouvrages existaient en manuscrit dans la bibliothéque de Philibert de La Mare, conseiller au parlement de Dijon. Au sujet des ouvrages de Turrel, Joly renvoie à la *Bibliothéque de Bourgogne*, par Papillon ; mais il ajoute l'indication de quelques opuscules.

(*e*) Paradin, Hist. de notre temps, *p. m.* 132.

(A) *Il ne le faut pas confondre avec celui qui écrivit contre la* Franco-Gallia *de François Hotman.*] Nous avons nommé deux auteurs (1) qui réfutèrent cet ouvrage. En voici un troisième. *Petri Turelli, Campani, et in supremo Galliarum senatu advocati, contra Othomanni Franco-Galliam libellus, Parisiis apud Michaël. de Roigny*, 1576, *in*-8°. Ce traité fut dédié à Christophle de Thou, premier président au parlement de Paris, et il est daté du 12 de septembre 1575. « L'auteur y prouve » qu'en fait de royaume, les successions sont à préférer aux élections. » Il dit un mot sur la fin de la loi » salique, et de la fameuse question » si les femmes peuvent être appelées à succéder au royaume de France (2). »

(1) Papyre Masson, *et* Antoine Matharel. *Voyez la remarque* (I) *de l'article* Hotman, *tom. VIII, pag.* 280.

(2) *Tiré d'un* Mémoire *manuscrit, communiqué par M.* Lancelot.

TURRETTIN (François), ministre et professeur en théologie à Genève, sa patrie (A), naquit le 17 d'octobre 1623. Ayant étudié à Genève, à Leyde, à Paris, à Saumur, à Montauban et à Nîmes, avec beaucoup de progrès, il fut reçu au saint ministère, l'an 1648, et servit en même temps l'église française et l'église italienne de Genève. Deux ans après on lui offrit la chaire de professeur en philosophie, qu'il refusa ; mais il accepta la vocation de l'église de Lyon (*a*). On le rappela à Genève au bout d'un an, parce qu'on avait besoin de lui pour des leçons de théologie. Il commença d'en faire l'an 1653. Il fut député en Hollande, l'an 1661, pour demander les secours d'argent dont la ville de Genève avait besoin. Il eut dans ce voyage tout le succès que l'on s'en pouvait promettre ; et il se fit souhaiter passionnément par les églises wallonnes de la Haye et de Leyde, et par l'université de cette dernière ville. Il reprit les exercices de sa charge dès qu'il fut de retour, et il les continua jusques à sa mort avec une application très-particulière. Il mourut le 28 de septembre 1687, avec les marques les plus édifiantes d'un ardent amour de Dieu (*b*). Ce fut un homme de beaucoup de mérite, éloquent, judicieux, laborieux, savant et zélé pour l'orthodoxie. Tout cela paraît par les ouvrages qu'il a donnés au public (B). Il a laissé un fils qui a des dons extraordinaires (C).

(A) *A Genève, sa patrie.*] François Turrettin, son aïeul, d'une ancienne et noble famille de Lucques, ayant quitté l'Italie pour la religion,

(*a*) *Pour remplir la place de feu Aaron Morus, frère de M. Morus.*

(*b*) *Tiré de son* Oraison funèbre, *prononcée à Genève, par M.* Pictet, *le* 3 *de novembre* 1687.

s'arrêta quelques années à Anvers, et vécut familièrement avec le célèbre Sainte-Aldegonde. Il s'en alla ensuite à Zurich, et enfin il se fixa à Genève, où il eut un fils nommé BENOÎT TURRETTIN, qui a été un illustre professeur en théologie à Genève, fort connu par ses écrits (1); c'est le père de notre François Turrettin. Vous trouverez toutes ces choses dans l'Oraison funèbre de celui-ci, prononcée par M. Pictet, son neveu, pièce très-éloquente, et digne de la réputation de l'auteur, qui est ministre et professeur en théologie à Genève, et auteur, entre autres ouvrages, d'une Morale chrétienne en plusieurs volumes *in*-12, et d'une *Theologia christiana*, *in*-8°.

(B) *Les ouvrages qu'il a donnés au public.*] Outre des sermons dédiés à madame de Schomberg, il a fait une réponse à l'écrit qu'un chanoine d'Annecy avait publié pour rendre odieux les protestans, entre autres choses, sur la doctrine de l'obéissance des sujets à leurs princes légitimes. Il a fait aussi une réponse à la lettre que l'évêque de Lucques écrivit aux familles de Genève, originaires de son diocèse, pour les exhorter à la profession de la catholicité que leurs ancêtres avaient quittée. Mais ce qui l'immortalisera principalement est son *Institutio Theologiæ Elencticæ*, en trois volumes *in*-4°. (2); et ses thèses *de Satisfactione Christi*, contre les sociniens, et *de necessariâ Secessione ab Ecclesiâ Romanâ.*

(C) *Il a laissé un fils qui a des dons extraordinaires.*] J'ai cité quelque part (3) les doctes thèses qu'il soutint à Leyde, l'an 1692. La philosophie de M. Descartes, qu'il a si bien apprise de M. Chouet (4), donne un grand relief aux lumières qu'il s'est acquises dans la théologie. On a érigé en sa faveur une charge de professeur en histoire sacrée, dans l'académie de Genève, et il en remplit les fonctions très-dignement, comme aussi celles de ministre *.

(1) *Il a fait entre autres livres la* Défense des Versions de Genève, contre le père Cotton. *Cet ouvrage est en deux volumes* in-4°. *Il publia aussi des* Sermons *français, sous le titre de* Profit des Châtimens. *Il avait été ministre de l'église de Nîmes.*

(2) *Voyez l'éloge qu'on en a fait dans l'édition de Hollande*, 1696. *On l'a abrégé en faveur des étudians. L'auteur de cet Abrégé, imprimé pour la seconde fois à Amsterdam*, 1695, *se nomme* Léonard Ryssenius.

(3) *Dans l'article* NICOLLE, *citation* (13), *tom. XI, pag.* 142.

(4) *Cet illustre professeur, l'ornement de Genève, sa patrie, a été tiré depuis long-temps de sa profession, pour être admis au gouvernement de la république.*

* Jean-Alphonse Turrettin, fils de François, a un article dans Chaufepié.

TUSCUS (BALÉRUS), passa, dit-on, pour l'auteur d'un livre qui fut condamné qar l'inquisition, l'an 1622, et qui était intulé, *Tela Catholica contra judicia erronea;* il passa, dis-je, pour l'auteur de cet ouvrage, parce que l'on crut y reconnaître son style (*a*). Frère Ange de la Purification, historiographe des carmes déchaussés, se servit de cet exemple, pour autoriser les soupçons qu'il eut que le jésuite Conrad Janningus était l'auteur d'une lettre qui courait sous le nom de l'empereur à sa majesté catholique, l'an 1696, et il allégua aussi que saint Jérôme reconnut à cette conformité de style que Jean de Jérusalem était l'auteur d'une lettre (*b*). Nous verrons ci-dessous ses illusions (A). Il est certain que la lettre qui courut sous le nom de l'empereur fut effectivement écrite par sa majesté impériale.

(*a*) Lambert. Batavus, *in* Arte nauticâ catholicâ, *lib. II*, *cap. IX*, *apud* Papebroch., Elucidat. hist., *pag.* 149.

(*b*) Hieron. Epist. XV, *apud* Papebroch., Elucid. hist., *pag.* 149.

(A) *Nous verrons ci-dessous ses illusions.*] Le père Papebroch, qui a inséré dans l'un de ses livres la plainte portée au tribunal de l'inquisition par cet historiographe des carmes déchaussés, rapporte que l'ambassadeur de sa majesté impériale à Madrid demanda que l'auteur de cette plainte si injurieuse à l'empereur fût châtié, et qu'on disait que ce carme n'évita la peine qu'en désavouant la délation. Notez que le délateur, voulant prouver que la lettre qu'il trai-

tait de supposée était du style de Janningus, avait cité comme deux écrits de ce jésuite, deux ouvrages qui avaient été composés par le carme Sébastien de Saint-Paul (1). N'était-ce pas bien prouver la conformité de style? Le père Papebroch ajoute (2), qu'il n'a trouvé le nom de Balérus Tuscus dans aucune liste des ouvrages condamnés par l'inquisition; et il soupçonne que ce Balérus ayant mis son nom à la tête de quelque livre où les réglemens secrets de la compagnie des Indes orientales étaient blâmés, les ministres de Hollande le censurèrent, et que l'auteur, sans se nommer, opposa à cette censure ses *Tela Catholica*, qui furent aussi condamnés. Il soupçonne aussi que Lambertus Batavus était un capitaine de vaisseau au service des Provinces-Unies, et par conséquent huguenot, et que son livre enseignait l'art de naviguer par tout le monde. Enfin, il dit que les plus experts dans ces matières n'ont pu encore rien découvrir touchant cet ouvrage, à Amsterdam. *Ipso* (libro) *necdùm reperto, licet ab ejusdem rerum peritissimis Amstelodami quæsitus sit* (3). Je n'ai trouvé personne qui eût ouï parler de ce livre-là, et je n'en ai rencontré le titre dans aucun catalogue.

(1) Daniel Papebrochius, Elucidat. historicâ actorum in Controversiâ carmeliticâ, *pag.* 150. *Voyez aussi la Ire. partie de sa réponse, art. XI, num.* 240, 241.

(2) *Idem, ibidem, pag.* 153.

(3) *Idem, ibidem.*

V.

VAYER (François de la Mothe-le-), Parisien, conseiller d'état ordinaire, et précepteur du duc d'Anjou, frère unique du roi Lous XIV, a été un fort savant homme*. Il fut reçu à l'académie française, le 14 de février 1639 (A). Il avait plus d'érudition et de lecture que la plupart de ses confrères; mais ils écrivaient presque tous plus élégamment que lui: car il n'avait pas une grande politesse dans son style; et s'il avait voulu se servir de sa mémoire et de sa lecture des livres latins beaucoup moins qu'il ne faisait, il aurait été pourtant fort éloigné de la perfection en matière de langage. C'était un homme d'une conduite réglée, semblable à celle des anciens sages; un vrai philosophe dans ses mœurs, qui méprisait même les plaisirs permis, et qui aimait passionnément la vie de cabinet, et à lire et à composer des livres. Cette régularité, cette austérité, cette sagesse, n'empêchèrent point qu'on ne soupçonnât qu'il n'avait nulle religion (B). On se fondait apparemment sur certains dialogues qu'il avait faits, et qui parurent sous le nom d'Orasius Tubéro (*a*), et sur ce qu'en général il faisait paraître dans ses ouvrages trop de prévention pour la sceptique, ou pour les principes des pyrrhoniens. Il est sûr qu'il y a beaucoup de libertinage dans les Dialogues d'Orasius Tubéro: mais qui en voudrait conclure que l'auteur n'avait point de religion

* Bayle, dit Leclerc, fait semblant dans cet article (V. les rem. (D) (E) (H)) de condamner les écrivains et les écrits qui peuvent corrompre les mœurs; mais on voit que dans le fond il leur fait grâce. Il plaisante sur le mariage, sur les vœux de continences et débite des contes qui prouvent qu'il ne blâme pas sérieusement les obscénités. Joly dit de consulter sur cet article les *Mémoires* du père Niceron, tome XIX. Le père Niceron cite trois autorités, *les Éloges* de Perrault, l'*Histoire de l'Académie française*, par Pellisson et d'Olivet, et le *Dictionnaire de Bayle*, à qui Niceron ne reproche pas la moindre erreur.

(*a*) *Ces noms, et ceux de* Tubertus Ocella, *sous lesquels il s'est désigné en quelques rencontres, se rapportent à la signification de* la Mothe-le-Vayer, *ou* Voyer.

se rendrait coupable d'un jugement téméraire; car il y a une grande différence entre écrire librement ce qui se peut dire contre la foi, et le croire très-véritable. Plusieurs se persuadent que ces dialogues l'empêchèrent d'occuper la place qu'on lui avait destinée de précepteur de sa majesté (C). Cela est peu apparent, puisque si la reine et le cardinal Mazarin eussent été ébranlés par cette raison, ils ne lui eussent point confié le frère unique du roi. On a été surpris qu'un homme si sage ait écrit fort librement sur des matières obscènes (D), et en même temps on a été assez équitable pour n'en rien conclure au préjudice de ses mœurs : tant il est vrai que le public n'est pas toujours téméraire, aveugle et inique dans ses jugemens. Ceci nous donnera lieu de satisfaire à une question qui a été proposée depuis peu à un habile journaliste. Elle concerne Jean de la Casa et son détestable *Capitolo del Forno* (E). La Mothe-le-Vayer est un grand exemple du peu de bonheur que l'on goûte dans cette vie; car quelque sujet qu'il semble qu'il eût d'être content de sa condition, il n'eût pas voulu revenir au monde (F), s'il eût fallu qu'il y jouât le même rôle que la Providence lui avait déjà imposé. Il s'affligea extrêmement de la perte de son fils unique (*b*) : sa douleur le démonta de telle sorte, qu'il se remaria (G) quoiqu'il eût plus de soixante et quinze ans, et qu'il n'eût pas eu sujet de pleurer sa première femme. L'endroit de ses livres où il nous apprend cette dernière particularité est bien favorable à ceux qui disent que la promesse de la fidélité conjugale n'est guère mieux observée que le vœu du célibat (H). Les réflexions qu'il a faites dans un autre endroit de ses livres, donnent lieu de s'imaginer qu'il connaissait par expérience les mauvais côtés du mariage, les querelles du jour, la manière de les apaiser la nuit, etc. (I). Il vécut encore quelques années depuis ses secondes noces, et mourut l'an 1672 (*c*). Je parlerai des éditions de ses OEuvres (K).

« L'académie française le considérait comme un de ses premiers sujets; mais le monde le regardait comme un bourru qui vivait à sa fantaisie, et en philosophe sceptique. Sa physionomie et sa manière de s'habiller faisaient juger à quiconque le voyait, que c'était un homme extraordinaire. Il marchait toujours la tête levée et les yeux attachés aux enseignes des rues par où il passait. » *Avant que l'on m'apprît*, continue l'écrivain dont j'ai tiré ce passage, *qui il était, je le prenais pour un astrologue, ou pour un chercheur de secrets et de pierre philosophale* (*d*) *. Ceci ne doit servir qu'à confir-

(*b*) *Il mourut l'an* 1664.

(*c*) Moréri *dit en* 1671. *Le sieur* Witte *s'abuse beaucoup dans son* Diarium Biographicum, *où il met la mort de cet auteur à l'année* 1664.

(*d*) Vigneul-Marville, Mélanges d'Histoire de Littér., *II*, *p.* 301, *édit.* de *Hollande*.

* Joly s'étonne que Bayle, qui cite dans cet article le *Sorbériana* n'en ait pas extrait ce qui suit : « *Franciscus Motha Vahyerius* » *Manceau*, *épousa la fille d'Adam Blacusdæus*, *conseiller à Poitiers*, *et homme* » *savant. Elle était veuve de Jacobus Critonius*, *professeur des lettres humaines à* » *Paris*. le Vayer eut ses recueils dont il a dû » faire son profit. » Camusat, dans ses

mer ce qu'on a vu ci-dessus (*e*).

Il avait des cousins dont les descendans font une très-belle figure dans les charges de la robe (*f*).

Mémoires historiques et critiques, décembre 1722, pag. 69, dit que J. Fr. Bernard, libraire d'Amsterdam, avait un *Traité* manuscrit *des Libertés de l'église gallicane*, *par M. de* la Mothe-le-Vayer, 1 vol.

(*e*) *C'est-à-dire que c'était un philosophe qui s'attachait à l'intérieur, et qui méprisait les vanités de la vie humaine.*

(*f*) *Voyez le* Mercure Galant *du mois de mars* 1682, *pag.* 166 *et suiv.*

(A) *Il fut reçu à l'académie française, le* 14 *de février* 1639.] M. Esprit et lui y furent reçus le même jour (1). Voici ce que M. de Balzac écrivit sur ce sujet, à son ami M. Chapelain : *Je me réjouis, monsieur, de la nouvelle acquisition que l'*académie *a faite du philosophe* ****, *qui, en effet, est un galant homme, et ne laisse pas d'avoir de l'esprit, quoiqu'il se serve la plupart du temps de celui d'autrui* (2). J'observe, en passant, que M. Moréri se trompe quand il dit que la Mothe-le-Vayer *fut des premiers que l'on reçut dans l'académie française.* Cela ne se doit point dire d'un homme qui fut élu à la place d'un académicien mort (3).

(B) *On soupçonna qu'il n'avait nulle religion.*] Patin sera mon témoin. « Monsieur de la Mothe-le-Vayer a » été depuis peu appelé à la cour, et » y a été installé précepteur de monsieur le duc d'Anjou, frère du roi. » Il est âgé d'environ soixante ans, » de médiocre taille, autant stoïque » qu'homme du monde, homme qui » veut être loué, et ne loue jamais » personne; fantasque et capricieux, » et soupçonné d'un vice d'esprit » dont étaient atteints Diagoras et » Protagoras (4). » Patin écrivait cela le 13 de juillet 1649.

(C) *Plusieurs se persuadent que ces dialogues l'empêchèrent d'occuper la place de précepteur de sa majesté.*] Le docte Naudé m'apprend des choses qui combattent ce sentiment. Voici ce qu'il dit : « Aussi m'étais-je toujours persuadé qu'une » des difficiles choses qui fût en » cour était le choix des hommes. » Mais je l'éprouvai entièrement lorsqu'il fût question de donner un » précepteur au roi; car l'intention » de la reine et de ses ministres étant » de commettre à cette charge l'un » des plus suffisans et des plus renommés et estimés personnages qui » fût en France, on jeta premièrement les yeux sur M. de la *Mothe-le-Vayer*, comme sur celui que le » cardinal de Richelieu avait destiné » à cette charge, tant à cause du » beau livre qu'il avait fait sur l'éducation de M. le Dauphin, qu'eu » égard à la réputation qu'il s'était » acquise par beaucoup d'autres compositions françaises, d'être le Plutarque de la France; mais la reine » ayant pris résolution de ne donner » cet emploi à aucun homme qui fût » marié, il fallut par nécessité songer à un autre, qui fut M. *Aubert*, » abbé de Saint-Remy, principal du » collége de Laon, chanoine de ladite ville, et professeur du roi en » langue grecque, de la civilité duquel, comme aussi de sa probité, » doctrine et facilité à s'expliquer » nettement, tant en latin qu'en français, personne ne peut douter, *modò caput habeat extra cucurbitam;* » mais ni lui, ni M. *Gassendi*, cet » unique oracle, en notre siècle, de la » philosophie, des mathématiques, » de l'astronomie, et de tout ce qu'il » y a de meilleur dans les sciences » plus relevées; ni aussi M. *Rigaud*, » quoiqu'il soit le coryphée de nos » humanistes, et homme de la portée que chacun sait en toutes les » autres sciences, après avoir été mis » à la coupelle du cabinet, sans » qu'eux-mêmes en fussent avertis, » n'y résistèrent pas si bien que » M. l'*abbé de Beaumont*, docteur » en théologie, et maintenant très-digne évêque de Rodez, qui fut » aussi préféré à un autre des plus » brillantes lumières du clergé, parce que n'étant inférieur à tous les » précédens, il avait encore d'autres » qualités qui firent pencher finalement la balance de son côté (5). » La raison que j'ai alléguée (6) contre

(1) Pelliss. Hist. de l'Acad. franç., *p. m.* 228.

(2) Balzac, lettre *I* du IVe. livre, à Chapelain, *pag.* 149, 150, *édition de Hollande*, 1661. *Cette lettre est datée du* 4 *de janvier* 1639.

(3) *Voyez* Pellisson, Histoire de l'Académie française, *pag.* 228.

(4) Patin, lettre XXII, *pag.* 97 *et* 98 *du I*^er^. *tome.*

(5) Naudé, Dialogue de Mascurat, *pag.* 375.

(6) *Dans le corps de cet article.*

ceux qui veulent que les Dialogues d'Orasius Tubéro aient fait exclure notre le Vayer de cette charge, me paraît démonstrative; car encore que l'on prenne de plus près garde à ce qui concerne l'éducation d'un jeune roi qu'à ce qui concerne l'éducation d'un frère de roi, on ne consentirait jamais à donner aux frères d'un grand monarque les précepteurs qu'on n'eût pas voulu lui donner, dans la crainte qu'ils ne l'élevassent à l'impiété. Si d'autres raisons n'eussent point nui à la Mothe-le-Vayer, on l'eût choisi tout aussitôt pour précepteur de Louis XIV, nonobstant ces mauvais Dialogues, que pour précepteur du duc d'Anjou; car puisqu'on jugea qu'un homme si sage se garderait bien d'inspirer à ce jeune duc le libertinage d'Orasius Tubéro, on aurait jugé qu'il n'eût jamais eu l'audace de l'inspirer au jeune monarque. Le cardinal Mazarin se connaissait trop en gens pour ne savoir pas qu'un philosophe qui se laisse aller au pyrrhonisme de religion, par je ne sais quelle enfilade de raisonnemens, est d'un tout autre caractère qu'un homme qui devient impie par brutalité et par débauche. Un tel philosophe, s'il ressemble d'ailleurs à la Mothe-le-Vayer, serait bien marri que des personnes capables d'en faire un mauvais usage fussent imbues de ses sentimens (7). Il a toujours la discrétion d'en éloigner la jeunesse, et à plus forte raison un prince dont la solide piété peut contribuer extrêmement au bonheur public.

Ce que Moréri débite, que la Mothe-le-Vayer a fait la fonction de précepteur de sa majesté pendant un an, est une chose que M. Pellisson assure (7*); et nous apprenons d'un autre écrivain (7**) que cette fonction commença au mois de mai 1652, et qu'elle fut donnée par le propre choix de la reine-mère à la Mothe-le-Vayer, qui avait déjà la charge de précepteur du frère du roi. On ne peut pas conclure de ce que M. Pellisson ne parle que d'une année, que cette fonction n'ait duré qu'un an. Il faut seulement conclure qu'elle n'avait encore duré que ce temps-là lorsqu'il en parlait, c'est-à-dire lorsqu'il publiait son Histoire de l'Académie française, l'an 1653; mais, quoi qu'il en soit, cela confirme ce que j'ai dit en réfutant ceux qui ont cru que les Dialogues d'Orasius Tubéro firent exclure leur auteur.

(D) *Il a écrit fort librement sur des matières obscènes.*] Il y a des pensées bien gaillardes, et des expressions bien sales dans les Dialogues d'Orasius Tubéro, mais ce n'est rien peut-être en comparaison de la IIIe. (8) et de la IVe. (9) journée de l'Hexaméron rustique. Ses autres livres ne contiennent rien de semblable, encore qu'en certains endroits il débite, ou par citation, ou sans citation, quelques pensées un peu cyniques. Il me semble qu'il a fait son apologie en deux manières: I. En faisant voir (10) que Sénèque, Dion Chrysostome et saint Augustin, ont mis dans leurs livres certaines choses si sales et si vilaines, qu'il n'y a presque personne qui n'en soit choqué, et cependant *le premier est reconnu pour le plus austère des Romains au fait de la morale; le second..... pour la merveille de son siècle; et le troisième pour l'un des premiers docteurs de l'église* (11). II. En établissant pour maxime (12): *Que les livres d'un homme sont de fort mauvais garans de ses inclinations, et qu'on ne peut former un bon jugement des mœurs d'une personne par ses écrits.* Voyons ce qu'il dit pour confirmer cette thèse (13): *S'il fallait* mal *juger de tous les auteurs qui ont choisi pour thème des matières assez gaillardes, non-seulement le Centon d'Ausone, et les Hendécasyllabes de Pline le jeune, les eussent diffamés à perpétuité, mais Platon même et Xénophon auraient bien*

(7) *Conférez ce que dessus, article de* DES BARREAUX, *tom. V, pag.* 487, *remarque* (F), *au premier* alinéa.

(7*) Pellisson, Histoire de l'Académie française, *pag. m.* 352.

(7**) Pierre de Saint-Romuald, *in* Continuatione chronici Ademari, *pag.* 534, 535.

(8) *Il y traite des parties appelées honteuses aux hommes et aux femmes.*

(9) *Il y explique l'antre des nymphes, comme si* Homère *avait entendu par-là les parties honteuses de Pénélope.*

(10) Hexaméron rustique, *pag.* 43 *et suiv. Conférez ce qui est dit dans l'article* SANCHEZ (Thomas), *tom. XIII, pag.* 79, *remarque* (C).

(11) *Là même, pag.* 42.

(12) *Là même, pag.* 41.

(13) *Là même, pag.* 99.

de la peine à s'excuser des libertés qu'ils se sont données dans leurs compositions. L'on peut dire de plus que, généralement parlant, il se ferait les plus extravagans jugemens du monde de tous ceux qui ont écrit.

Accius esset atrox, conviva Terentius esset,
Essent pugnaces qui fera bella canunt (*1).

*Aussi la fausseté de ce raisonnement faisait autrefois soutenir (*2) à Timée qu'Homère et Aristote avaient été de grands goulus, ce dernier ayant souvent parlé de l'assaisonnement des vivres; et le premier a employé plusieurs fois le mot διαιτρεύειν, qui veut dire distribuer des viandes. Et si de telles conséquences étaient bonnes, comme Virgile passerait nécessairement pour un grand homme de guerre, et Dioscoride pour un infâme empoisonneur, les pieuses Méditations de l'Arétin prouveraient sa sainteté, et les belles sentences de Sénèque au sujet de la pauvreté le feraient croire nécessiteux, nonobstant les sept millions d'or qu'on lui attribue, et ses huit cent mille livres de revenu* (14).

La maxime de la Mothe-le-Vayer, considérée en général, est très-véritable : le jugement que l'on voudrait faire de l'intérieur d'un homme par ses écrits serait faux en mille rencontres. Salluste est un exemple qu'on peut ajouter aux précédens. Ce qu'il dit « contre la corruption et les dé» sordres de son siècle ne saurait être » mieux dit, mais il devait le laisser » dire à Caton, ou à quelque autre » de ces sévères qui se piquaient de » l'ancienne discipline; et à mon gré » une déclamation contre le luxe et » le débordement de la vie n'était » pas une moindre incongruité dans » l'Histoire de Salluste, repris de dé» bauche par le censeur, en plein sé» nat, et accusé deux fois d'adultère » devant le préteur (15), que l'eût » été dans les Commentaires de Cé» sar une invective contre l'ambition » de régner (16). » Voyez de quelle manière Cicéron se moque de la harangue que Clodius avait faite contre le relâchement des Romains dans le service divin (17). Le monde a toujours été plein, et l'est encore, de gens qui déclament contre le vice, et qui sont fort corrompus; qui sont graves et sévères dans leurs écrits, et fort relâchés dans leur conduite. On serait donc bien dupe si l'on jugeait de leurs mœurs par leurs ouvrages. Mais a-t-on droit de dire, par la règle des contraires, qu'il y a des gens dont les mœurs sont plus rigides que les écrits? Je crois que l'on a ce droit; mais il est plus rare qu'un auteur se donne beaucoup de licence dans ses livres, et peu dans ses mœurs, qu'il n'est rare qu'il s'en donne beaucoup dans ses mœurs et peu dans ses livres. Il est bien aisé de comprendre les raisons de la différence; car qui peut le plus peut le moins; mais qui peut le moins ne peut pas le plus. Qu'y a-t-il de plus facile que de déclamer en vers ou en prose contre les déréglemens du siècle, et qu'y a-t-il de plus malaisé que de n'y prendre aucune part? Un homme sage fait donc ce qui est le plus difficile : il ne lui est donc pas malaisé d'édifier par les productions de sa plume; car ceci est infiniment plus facile que cela. Mais de ce qu'un homme peut composer des ouvrages édifians et dévots, et nettoyés de toute licence morale, il ne s'ensuit pas qu'il puisse vivre avec une telle régularité. Ceci est infiniment plus difficile que cela.

Allons plus directement au fait. Catulle et Ovide, dont les vers sont si impurs, vivaient comme ils écrivaient. Leurs débauches avec les femmes étaient excessives. On peut assurer la même chose des poëtes français qui ont composé le Parnasse Satirique, et de plusieurs poëtes italiens dont les poésies sont fort sales. Ainsi cette sentence sera très-vraie :

Rarò moribus exprimit Catonem
Quisquis versibus exprimit Catullum.

Mais en accordant tout cela on ne ruinerait point l'apologie de la Mothe-le-Vayer; car il y a des intervalles immenses entre ces deux choses : 1°. raconter des vilenies que l'on a faites, les louer, les applaudir, y

(*1) *Ovid.* 1 *Trist.*
(*2) *Ex Pol. in Exc. Const.*
(14) *Voyez dans* Meibomius, *in* Vitâ Mæcenatis, *cap.* XXII, *pag.* 132, 133, *plusieurs recueils touchant l'opposition entre les mœurs de Sénèque et ses écrits.*
(15) *Conférez ce qui est dit dans l'article* MÉTELLA, *tom.* X, *pag.* 412, *citation* (13).
(16) *Le père* le Moine, Discours de l'Histoire, *pag.* 185.
(17) Cicero, *in* Orat. de Haruspicum Responsis.

exhorter ses lecteurs; 2°. rapporter des aventures galantes en des termes un peu trop vifs et trop naïfs; égayer beaucoup un récit, en condamnant les actions ou en ne les approuvant pas; exposer un point de doctrine (18), ou une pensée de mythologie avec des phrases qui représentent des impuretés. La première de ces choses est inexcusable, infâme, punissable sévèrement. Mais la seconde peut n'être qu'un jeu d'esprit, et ne donne point de droit d'en inférer rien au préjudice de l'honnêteté et de la vertu de son auteur. C'est ce qui sauve notre le Vayer.

Je dirai par occasion, qu'il ne faut pas condamner universellement d'impudicité tous les poëtes dont les vers ne sont point chastes, Catulle ne mérite point d'être compris dans l'Apologie qu'il leur a dressée : il va trop loin au delà des bornes dans la plupart de ses poésies, et même dans l'épigramme où il prétend se justifier. Elle suffit à sa juste condamnation.

Pædicabo ego vos, et inrumabo,
Aureli pathice, et cinæde Furi:
Qui me ex versiculis meis putatis,
Quòd sint molliculi, parùm pudicum,
Nam castum esse decet pium poëtam
Ipsum. Versiculos nihil necesse est :
Qui tum denique habent salem, ac leporem,
Si sunt molliculi, ac parùm pudici,
Et quod pruriat incitare possunt.
Non dico pueris, sed his pilosis,
Qui duros nequeunt movere lumbos (19).

Ovide, Martial, et plusieurs autres, doivent être pareillement exclus du bénéfice de cette justification, quoiqu'ils protestent de leur innocence et de la pureté de leur vie, au milieu des impuretés de leur muse (20). C'est en vain que Béroalde a tâché de les excuser : il s'est rendu ridicule, quand il a dit que s'il fallait condamner avec leurs auteurs les livres où l'on rencontre des galanteries criminelles, il faudrait traiter ainsi les écritures canoniques : *Si scripta omnia quibus amores, res amatoriæ continentur sunt cum suis scriptoribus repudianda, repudientur canonicæ scripturæ, hoc est instrumenti veteris luculenta illa volumina, quibus nihil sacratius, nihil religiosius, nihil mysticum magis æstimatur* (21). Cela est pitoyable, et ne se rapporte aucunement à la raison pour laquelle ces poëtes sont condamnés (22). Mais si ceux-là ne méritent point de jouir du bénéfice dont je parle, il y en a plusieurs autres qui méritent d'en jouir. Leurs poésies lascives n'ont été qu'un jeu d'esprit ; la contagion de ces idées impures ne corrompait point leurs cœurs ; ils faisaient ces vers pour débiter des pensées ingénieuses ; ils ne pouvaient résister à la tentation de s'exprimer d'une manière qui ferait louer leur génie ; ils voulaient s'accommoder au goût d'une infinité de lecteurs, qui trouvent là un sel et des agrémens qui les enchantent. Ils eussent bien fait de résister à la tentation, *tanti non erat esse te disertum* : mais enfin ce n'étaient que des paroles ; leurs mœurs conservaient leur intégrité, et l'on pouvait leur appliquer ce qu'un empereur a dit de Voconius,

Lascivus versu, mente pudicus erat (23);

ce qu'il n'eût jamais osé dire, ajoute Apulée, si les vers trop libres étaient une preuve d'impudicité (24). Ausone, ayant besoin de prévenir les soupçons qu'on pourrait former contre sa sagesse, en vertu du *Cento nuptialis* qu'il avait fait, allègue plusieurs personnes irréprochables dans leur conduite, qui s'étaient donné beaucoup de licence dans leurs vers (25) : *Sed quum legeris, adesto mihi adversùm eos, qui ut Juvenalis ait,*

....Curios simulant, et Bacchanalia vivunt,

ne fortè mores meos spectent, de carmine.

Lasciva est nobis pagina, vita proba :

Ut Plinius dicit. Meminerint autem,

(18) *Voyez ce qui a été dit pour la défense de* Lucrèce, *tom. IX, pag.* 514, *dans son article, remarque* (G).

(19) Catullus, epigr. XVI.

(20) *Credo mihi mores distant à carmine nostro :*
Vita verecunda est, musa jocosa mihi.
Ovidius, *lib. II* Tristium, *vs.* 353.
Innocuos censura potest permittere lusus :
Lasciva est nobis pagina, vita proba.
Martialis, epigr. V, *lib. I.*

(21) Philippus Beroaldus, Orat. habitâ in principio Enarrationis Propertii, continente laudes amoris.

(22) *Consultez* Radérus, sur Martial., epigr. V, *lib. I.*

(23) Hadrianus, *apud* Apuleïum Ap., *p. m.* 281.

(24) *Quod nunquàm ita dixisset, si forent lepidiora carmina argumentum impudicitiæ habenda.* Apul., *ibidem.*

(25) Auson., *in* Centone nuptiali, *sub fin., pag. m.* 515, 516. *Voyez l'article* Ausone, *tom. II, pag.* 538, *remarque* (E).

quippe eruditi, probatissimo viro Plinio in poëmatis lasciviam ; in moribus constitisse censuram : prurire opusculum Sulpicii, nec frontem caperare : esse Apuleïum in vitâ philosophum, in epigrammatis amatorem, in præceptis omnibus extare severitatem, in epistolis ad Cærelliam subesse petulantiam (26). Il nomme de plus, Platon, Annianus, Lævius, Évènus, Ménandre (27), et Virgile. Notez qu'un lecteur ne doit pas juger des poëtes par soi-même ; je veux dire qu'il ne doit pas s'imaginer qu'une pièce de poésie qui produit un mauvais effet sur son cœur quand il la lit, fait sur eux une pareille impression quand ils la composent. Quelques-uns d'eux s'accoutument à ces idées, et n'y admirent que les beautés poétiques dont ils les revêtent. Le tempérament et l'habitude forment en eux la même insensibilité que Marigny attribue à un gouverneur du Pays-Bas espagnol, à l'égard des belles dames de la cour de Bruxelles. *Monsieur l'archiduc*, dit-il (28), *fécondé de sa seule vertu, résiste aux puissans charmes de toutes les beautés dont je vous parle.... Il les regarde comme des feux qui l'éclairent et qui ne l'échauffent pas.*

Comme dans un jardin rempli de fleurs nouvelles,
Dont l'éclat fait des yeux le plus noble plaisir,
Un sage curieux regarde les plus belles ;
Mais sans songer à les cueillir.

Ce prince voit toutes ces merveilles de la même façon qu'il considère les peintures de sa galerie; et bien que la reine du Nord (29) *ait dormi six semaines durant à quatre pas de son appartement, comme s'il avait bu de la fontaine enchantée de Merlin, la passion qui trouble quelquefois la raison des plus braves héros n'a point fait de peine à la sienne* (30).

Dorme vicina a lui la donna bella
Fusse altro, fusse l'acqua di Merlino,
Non è quel ch'esser suole il Paladino.

Vous voyez des poëtes qui font des vers de galanterie où ils s'expriment grossièrement, quoique la vieillesse les ait rendus froids comme la glace. Tout ce qu'ils disent ne doit-il point passer pour un jeu d'esprit? Lisez les Hendécasyllabes de Jovien Pontanus, faits pour une fille qui montrait la gorge, et choisis entre plusieurs autres moins modérés.

Prædico tege candidas papillas,
Nec quæras rabiem ciere amantum,
Me quem frigida congelat senecta,
Irritas malè, calfacisque, quare
Prædico tege candidas papillas,
Et pectus strophio tegente vela.
Nam quid lacteolos sinus, et ipsas
Præ te fers sine linteo papillas?
An vis dicere basia papillas?
Et pectus nitidum suaviare?
Vis num dicere, tange, tange, tracta?
Te ne incedere nudulis papillis?
Nudo pectore te ne deambulare?
Hoc est ad Venerem vocare amantes.
Quare contege candidas papillas,
Et pectus strophio decente vesti,
Aut, senex licet, involabo in illas,
Ut possim juvenis tibi videri (31).

Il y a des écrivains qui sont d'autant plus scrupuleux dans le choix des termes pudiques, qu'ils craignent qu'un peu de licence d'expressions ne confirmât les bruits qui courent contre leurs mœurs. D'autres au contraire assurés de leur bonne vie, et de la bonne opinion que l'on a de leur sagesse, *morum fiduciâ*, n'y regardent pas de si près, et se donnent, pour divertir leur lecteur, une liberté un peu trop grande. Apparemment M. de la Mothe-le-Vayer était de ce nombre : il savait qu'il pourrait dire, en cas de besoin (32), *Verba mea arguuntur, adeò factorum innocens sum* (33). Finissons par considérer la diversité étonnante de tempéramens et de caractères qui se trouve parmi les hommes. Il y a des gens qui font scrupule de dire ce qu'ils ne font point scrupule de commettre : d'autres n'oseraient commettre ce qu'ils disent sans scrupule. « (34) Quel» qu'un a dit que ceux qui témoi» gnent tant de zèle pour retrancher

(26) *Voyez l'article d'*Apulée, *tom. II, pag.* 217, *citation* (64).

(27) *Quid ipsum Menandrum? quid comicos omnes; quibus severa vita est, et læta materia.* Auson., *ibidem.*

(28) Marigny, *dans ses* Lettres, *imprimées l'an* 1658.

(29) *C'est-à-dire Christine, reine de Suède.*

(30) *Voyez, touchant la dévotion de cet archiduc, un livre intitulé :* Mémoires de Hollande, *imprimé à Paris l'an* 1678.

(31) Jovianus Pontanus, Hendecasyll., *lib. I, folio* 187 *verso, edit. Venet.*, 1513.

(32) *Exceptez de ceci le temps de sa première jeunesse. Voyez la remarque* (F), *citation* (53).

(33) Cremutius Cordus, *apud* Tacitum, Ann., *lib. IV, cap. XXXIV.*

(34) Nouvelles de la République des Lettres, *octobre* 1686, *art. III du Catalogue des livres nouveaux, pag.* 1222.

» des auteurs classiques les endroits
» qui choquent la chasteté n'étaient
» pas toujours aussi sages que ces
» auteurs.

* *Nimirùm criticus facere id quàm scribere mavult,*
* *Quod mavult vates scribere quàm facere* (35). *

(E) *Elle concerne Jean de la Casa, et son détestable* Capitolo del Forno.] J'ai déjà dit que plusieurs poëtes italiens ne doivent pas être reçus à justifier les saletés de leurs poésies par la règle,

Lasciva est nobis pagina, vita proba.

Je ne prononce rien en particulier contre Calcagnini (36), mais le Molsa, le Mauro, Jean de la Casa *, etc., méritent l'arrêt de condamnation. Ce n'est pas qu'on ne puisse dire que la sentence qui a été prononcée contre ce dernier par des juges incompétens, puisqu'ils ne l'avaient point lu, ne soit trop sévère; et comme il faut rendre justice à tout le monde, je suis obligé de dire qu'on lui a fait tort, en lui imputant un ouvrage intitulé *de Laudibus Sodomiæ*. Ce prétendu poëme n'est autre chose que le *Capitolo del Forno*, où, sous l'allégorie du four, Jean de la Casa décrit les commerces impudiques des hommes avec les femmes. Ces sortes d'allégories étaient alors à la mode; l'un prenait la métaphore de la figue, l'autre celle de la fève (37). Ce qu'il y a d'horrible est que le Casa, ayant observé que certains mauvais garçons commençaient à mépriser le four ordinaire, ajoute que pour lui il n'était pas si délicat, et qu'il ne lui arrivait que rarement d'aller cuire ailleurs. Ce qui était avouer que, pour le moins, il commettait quelquefois le péché contre nature.

Tennero il forno già le donne sole.
Oggi mi par che certi garzonacci
L'abbian mandato poco men ch' al sole.
Spazzinlo a posta lor, nessun non vacci.
Dicon pur ch' egli è umido e mal netto.
E sono ben cagion quelle sue stracci.
Io per me rade volte altrove il metto:
Con tutto che' l mio pan sia piccolino,
E' l forno delle donne un po' grandetto.
Benche chi fa questo mestier divino,
Sà ben trovar dove l'anno nascosto
Colà dirieto un certo fornellino (38).

M. Ménage a rapporté ce morceau du *Capitolo del Forno* dans un ouvrage français qu'il publia à la Haye, l'an 1688. Ce qu'il est bon d'observer, afin que des chicaneurs ne viennent point dire que j'ai allégué des choses que personne ne connaissait, et qui étaient dignes de demeurer inconnues. Venons à la question qui donne lieu à cette remarque.

Quelqu'un a écrit d'Utrecht à M. Basnage de Beauval (39), qu'il a lu *dans les Nouvelles de la République des Lettres*, 1685, *mois de juillet*, que Jean de la Casa, se voyant poussé dans une satire, fit une réponse en vers latins où il *nia le fait*, et soutint *qu'il n'avait prétendu louer que la jouissance des femmes. Or je voudrais bien voir ces vers latins*, ajoute cet anonyme d'Utrecht, *ne pouvant pas m'imaginer que l'archevêque de Bénévent ait été capable de nier le fait avec tant d'impudence; car j'ai vu, tenu et lu, il n'y a pas long-temps, cette infâme pièce italienne intitulée*, Capitolo di M. Giovanni della Casa, sopra il Forno; *et très-assurément ce n'est pas du commerce des femmes, comme femmes, qu'il entend parler.* Puisque le livre de Daniel Francus où les vers latins de cet archevêque sont rapportés est si difficile à trouver (40), j'avertis ici mon lecteur qu'on les pourra lire dans l'Anti-Baillet de M. Ménage (41). Il est très-certain que le Casa nie qu'il ait loué le péché contre nature.

. . . . Obscœno nihil
Scripsisse me scitote: namque tunc quoque
Festiva nos à turpibus secrevimus,

(35) *Dans la remarque* (A) *de l'article* Virgile, *ci-dessous, nous citerons* Pline le jeune *qui s'est défendu par un bon nombre de grands exemples, etc.*

(36) *Parmi ses poésies latines; imprimées avec celles de* Jean-Baptiste Pigna *et de* Louis Arioste, *à Venise*, 1553, in-8°., *il s'en trouve de fort sales.*

* Cette remarque, dit Joly, roule entièrement sur le Casa, au sujet duquel on peut consulter l'article 119 de l'*Anti-Baillet*, avec les notes de la Monnoie, et la préface (pag. 50, 51, 52) des OEuvres de Jean de la Casa, imprimées à Florence, l'an 1707, 3 volumes in-4°., par les soins de l'abbé Casotti.

(37) *Voyez l'article* Molsa, *tom. X, p.* 478, *remarque* (D).

(38) Jean de la Casa, *cité par* Ménage, Anti-Baillet, *chap. CXIX.*

(39) *Voyez l'*Histoire des Ouvrages des Savans, *mai* 1696, *pag.* 427.

(40) Histoire des Ouvrages des Savans, *mai* 1696, *pag.* 427.

(41) Anti-Baillet, *par M.* Ménage, *chap. CXIX.*

A mollibusque impura. Cumque versibus
Laudavimus Furnum, haud mares laudavimus :
Quod ille ait per maximam calumniam :
Sed feminas planè : ut videre carmine
Ex ipso adhuc potestis. . . . .

Vous voyez qu'il prend à témoin le poëme même sur lequel on lui faisait son procès. *Très-assurément*, nous dit-on dans l'Histoire des Ouvrages des Savans, *ce n'est pas du commerce des femmes, comme femmes, qu'il entend parler*. Mais on peut répondre que, très-assurément son *Capitolo*, n'est fait que sur ce commerce. Il est vrai qu'il y fait entrer l'observation que j'ai rapportée, c'est qu'il y avait certains gros garçons qui se dégoûtaient de celui-là, et qui cherchaient l'autre, en quoi il ne les imitait que rarement. Il ne loue point ces gros garçons, il ne se loue point lui-même de ce qu'il les imite quelquefois : ainsi on ne peut pas l'accuser d'avoir fait l'éloge de ce vilain crime. Mais ce poëme et son auteur ne laissent pas d'être exécrables ; car encore que l'épithète de *mestier divino* tombe en général sur l'exercice vénérien (42), et non pas sur la sodomie en particulier, il y a là une licence et une profanation qui ne peut être assez détestée. Quelques-uns « (43) l'excusent
» par le

Lasciva est nobis pagina, vita proba est,

» et par le

Lascivus versu, mente pudicus erat.

» Et il est très-vraisemblable en ef-
» fet que le Casa s'est ici calomnié
» lui-même à l'imitation de plusieurs
» autres poëtes (44). Mais de toutes les
» excuses qu'on allègue en faveur du
» Casa, au sujet de son *Capitolo del*
» *Forno*, la meilleure, selon moi, c'est
» ce qu'il dit qu'il a réparé cette faute
» par une vie vertueuse. »

. . . . Moribus,
Industriâ, pudore, continentiâ,
Lasciviam nos Carminis correximus
Illiùs : emendavimusque seriis
Jocos. . . . .

Ces vers sont tirés du poëme latin que notre curieux d'Utrecht souhaite de voir. On y en trouve d'autres où Jean de la Casa avoue sa faute trop faiblement, et où il tâche de l'excuser sur sa jeunesse, et sur l'usage des bons poëtes, gens de bien d'ailleurs.

Annis ab hinc trigenta, et ampliùs, scio
Nonnulla me, fortassè non castissimis.
Lusisse versibus : quod ætas tunc mea
Rerum me adegit inscia, et semper jocis
Licentiùs gavisa, concessu omnium,
Juventa : quod fecêre et alii item boni.

La seule excuse est celle que M. Ménage trouve la meilleure. Disons en passant qu'il y a fort peu de sujets où l'on voie mieux que dans celui-ci la hardiesse qu'ont les auteurs de se copier les uns les autres, sans qu'aucun d'eux ait consulté l'original. M. Ménage en cite plusieurs qui ont accusé le Casa, mais il en a oublié un fort grand nombre, et j'ai été surpris qu'il n'ait point connu cet endroit d'un livre qui a passé par les mains de tout le monde : *Jean de la Case archevesque de Benevent a escrit un livre à la louange de la bougrie, la nommant œuvre divine, et disant qu'il y prend tres grand soulas, et n'use d'autre œuvre venerien* (45). Remarquez que le très-illustre M. Magliabechi, ayant détesté les infamies du *Capitolo del Forno*, indique plusieurs autres poëtes italiens dont les ouvrages sont aussi horribles, ou même plus exécrables que celui-là, et dont néanmoins les protestans n'ont rien dit : d'où il conclut que la haine personnelle du Vergério contre le Casa a été la source de leurs plaintes si souvent copiées. *Io non intendo di far qui l'apologista del Casa : troppo chiare sono l'infamità che si leggono in quel suo sporco Capitolo, etc. Contuttociò, come ho detto, fu sua gran disgrazzia l'aver per nemico il Vergerio. Ognun vede le orribili infamità, nel medesimo genere, che si trovano nel Berni nel Capitolo a M. Antonio da Bibbiena, e nell' altro Capitolo sopra un garzone, ed in mille altri luoghi : in Curzio da Marignolle, nel Russoli; in Marco Lamberti, nel Persiani, ed in cento e mille altri nostri poeti Fiorentini ; per tralasciare altri quasi infiniti di altre patrie* (46). Les poëtes ne furent pas

(42) M. Ménage, *là même*, *ibidem*, *dit ceci :* « Benche chi fa questo mestier divino, » *se doit entendre en bonne grammaire de l'a-* » *mour des femmes, et non pas de celui des gar-* » *çons. Voyez ce qui précède et ce qui suit.* »

(43) Ménage, *là même*, *ibidem*.

(44) *M.* Ménage *met ici les vers de* Catulle *rapportés ci-dessus*, *remarque* (D), *citation* (19).

(45) Sainte-Aldegonde, Tableau des Différends, *Ve. partie*, *tom. II*, *chap. VI*.

(46) Magliabechi, lettre à M. Bigot, *dans l'Anti-Baillet*, *à la fin du chap. CXX*.

lés seuls qui se débordèrent : la prose servit aussi aux impuretés de quelques auteurs du même pays, témoin la harangue d'Héliogabale, composée par Léonard Arétin (47). Tous ces écrivains sont très-blâmables, et d'autant plus indignes d'excuse, qu'ils connaissaient la faiblesse de leurs lecteurs. Ils n'étaient pas d'un pays où la nature se soutienne contre les moindres objets, mais d'un pays où elle est facilement échauffée : ce qui faisait que le Pogge enviait aux Suisses l'honnêteté et la bonne foi qu'il observait parmi eux. Il ne pouvait assez admirer les bains de Bade, où les hommes et les femmes, les garçons et les jeunes filles se trouvaient ensemble en chemise, sans faire naître de mauvais soupçons. *Poggius Florentinus de thermis Badensibus Helveticorum admirabundus scripsit ad Leonh. Aretinum* (48), *in iis pueros puellasque viros et fœminas simul conspici : sæpè fœminas nudas nudo viro obviam ire, nullâ inhonesti suspicione : masculos campestribus seu femoralibus, fœminas linteis indui vestibus, crurum tenùs à latere scissis : neque collum, neque brachia, neque lacertos tegere, etc. Et addit posteà :* Cernunt viri uxores tractari, cernunt alteri colloqui. Est quidem illis solatium, nihil his commoventur, nihil admirantur : omnia *BONA MENTE* fieri putant, neque est ex iis, qui zelotypus esset, ô mores nostris (*Italicis*) dissimiles, qui semper res in deteriorem partem excipimus : quiusque adeò calumniis delectamur et obtrectationibus, ut, si quid videmus per ullam conjecturam, statim pro manifesto crimine attestemur. Invideo, imò nostras execror animi perversitates, etc. (49).

(F) *Il n'eût pas voulu revenir au monde.*] Voici ses paroles (50) : « La » vie toute seule me paraît si indifférente, pour ne rien dire de plus » à son désavantage, qu'outre que je » n'élirais jamais d'en recommencer » la carrière, s'il était à mon choix » de le faire, je n'échangerais pas » les trois jours calamiteux qui me » restent dans un âge si avancé » qu'est le mien, contre les longues » années que se promettent une infinité de jeunes gens dont je connais tous les divertissemens. Certes » je pourrais jurer aussi-bien que » Cardan sur la vérité de ce sentiment, si je jugeais plus à propos » de vous rapporter ses termes, auxquels je souscris, bien que, selon » sa façon ordinaire d'écrire, ils » soient plus sensés qu'ils ne sont » élégans : *Nos, per Deum, fortunam nostram exiguam, atque* » *in ætate senili, cum ditissimo ju-* » *vene, sed imperito, non commutaremus.* » Je suppose avec une grande vraisemblance un fait sur lequel il ne s'est pas expliqué précisément ; c'est que la carrière de la vie, qu'il n'eût pas voulu recommencer, serait la même qu'il avait presque achevée. D'où je conclus qu'il n'y a guère de rôles qui paraissent dignes d'être répétés sur le théâtre du monde, à un homme de jugement ; car celui qui était échu à la Mothe-le-Vayer était le plus souhaitable que l'on puisse concevoir dans cette classe de personnes. Il n'y manquait aucun agrément, si nous en jugeons par l'extérieur. La Mothe-le-Vayer naquit dans la ville capitale : c'est un avantage que tous les hommes de lettres, et bien d'autres aussi se donneraient, si cela dépendait d'eux. Il fut très-bien élevé par un père docte (51), et que son mérite et ses emplois (52) rendirent considérable. Il fut utilement aimé et considéré des deux cardinaux qui gouvernèrent la France successivement : les beaux titres et les emplois honorables ne lui manquèrent point ; car il fut conseiller d'état ordinaire et précepteur du frère unique du roi. Il se distingua

(47) *Exstat in monumentis Desiderii Erasmi Roterodami ex recensione editis, oratio invitatoria Heliogabali Romanorum imperatoris, habita in concione ad meretrices, quam à Leonhardo Aretino compositam plerique credunt.* Sacra Eleusinia patefacta, *pag.* 21. *Voyez, touchant ces* Sacra Eleusinia, *tom. XII, pag.* 88, *l'article* PINEAU, *citation* (3).

(48) *Cette lettre est là CCCCXXV*e. *parmi celles d'*Énée Silvius.

(49) Matthias Berneggerus, Quæstion. Miscellan. XC *ex* Taciti Germaniâ.

(50) La Mothe-le-Vayer, lettre CXXXIV, *à la page* 204 *du XII*e. *tome.*

(51) *Voyez* la Croix du Maine, *pag.* 84, *qui le nomme* Félix de la Mothe-le-Vayer.

(52) Moréri *dit qu'il était conseiller du roi, et substitut du procureur général du parlement de Paris.*

glorieusement parmi les auteurs, et mérita une place dans l'académie française. Les ouvrages qu'il publia en très-grand nombre eurent beaucoup de débit. Ils furent mis sous la presse diverses fois séparément, et puis en corps. Il eut du bien autant que sa condition le demandait. Il s'était un peu égaré après les plaisirs illégitimes, pendant les feux de sa première jeunesse (53); mais il s'en délivra bientôt, et depuis il mena très-constamment une vie pure, et qui le fit regarder comme un sectateur rigide de la plus belle morale (54), de sorte qu'il acquit par-là une estime singulière. C'est une plus grande perfection d'être toujours sage, que de le devenir par la voie de l'amendement; mais il est plus difficile de se convertir à la sagesse, que de ne s'en écarter jamais. Il y avait donc dans cette partie du rôle de la Mothe-le-Vayer une espèce d'agrément. Elle faisait souvenir de la force que l'on avait eue de renoncer à un bien connu: force plus grande, se peut-on dire à soi-même, que celle de s'abstenir des voluptés que l'on n'a jamais goûtées. D'ailleurs, n'est-ce pas un agrément, que de trouver dans son partage la jouissance successive des biens du corps et des biens de l'âme? Cela tente plus d'accepter une condition, que si elle était privée des plaisirs de la jeunesse. Cependant, ni ce côté-là, ni tous les autres qui étaient si beaux, ne firent point souhaiter à cet auteur la répétition de son rôle. C'est une preuve qu'il s'y mêla des traverses que nous ne connaissons pas, et qui faisaient tomber la balance du côté du mal. Or si l'infortune a fait irruption sur un assemblage de tant de biens, si elle les a empoisonnés d'une amertume assez dégoûtante pour faire mépriser la vie comme une dignité onéreuse, que l'on n'accepterait pas dans la liberté de la refuser, que pouvons-nous croire de la condition de tant de personnes, qui nous paraît destituée de presque toutes les causes du bonheur humain, et exposée à mille disgrâces? Il y a bien des gens qui soutiennent qu'excepté quelques brutaux, aucun vieillard ne voudrait revenir au monde, à condition d'y jouer le même rôle qu'il y a eu. On voudrait bien ne pas mourir: on voudrait vivre toujours: on se flatte que l'avenir serait meilleur; mais le souvenir du passé, compensation faite entre les biens et les maux, fait qu'on ne souhaite pas de rentrer dans cette carrière. Les anciens ont feint que les âmes qui devaient revenir au monde passaient par le fleuve d'oubliance, comme si sans cela l'on eût eu à craindre qu'elles ne fissent les rétives. Voyez là-dessus les nouvelles Lettres contre Maimbourg (55).

(G) *Il s'affligea extrêmement de la perte de son fils unique: sa douleur le démonta de telle sorte, qu'il se remaria.*] Gui Patin me va fournir deux passages nécessaires: « Nous » avons ici un honnête homme bien » affligé. C'est M. de la Mothe-le-» Vayer, célèbre écrivain et ci-» devant précepteur de M. le duc » d'Orléans, âgé de soixante-dix-» huit ans. Il avait un fils unique » d'environ trente-cinq ans, qui » est tombé malade d'une fièvre con-» tinue, à qui MM. Esprit, Brayer » et Bodineau ont donné trois fois » le vin émétique, et l'ont envoyé » au pays d'où personne ne revient » (56). » Ceci est tiré d'une lettre écrite le 26 septembre 1664. Trois mois après on en écrivit une autre où nous lisons ces paroles: *M. de la Mothe-le-Vayer, pour se consoler de la mort de son fils unique, s'est aujourd'hui remarié à soixante-dix-huit ans, et a épousé la fille de M. de la Haye, jadis ambassadeur à Constantinople, laquelle a bien quarante ans. Elle était demeurée pour être sibylle.* Non invenit vatem, sed virum, sed vetulum (57). Remarquez qu'on lui donne ici soixante et dix-huit ans en 1664. Cela ne s'accorde point avec ce qu'on

(53) *Voyez l'*Hexaméron rustique, *p.* 97, 98.

(54) *Virtutis veræ custos rigidusque satelles.* Horatius, epist. I, *lib. I, vs.* 17. *Nous avons vu que* Patin *le nomme stoïque.*

(55) Nouvelles Lettres de l'auteur de la Critique générale, *pag.* 722, 719 *bis*, *et* 768.

(56) Patin, lettre CCCXXVI, *pag.* 656 *du IIe. volume.*

(57) *Le même*, lettre CCCXLI, *pag.* 10 *du IIIe. tome. Elle est datée du* 30 *décembre* 1664.

avait dit dans une autre lettre (58), qu'en 1649 *il était âgé d'environ soixante ans.* Les nouvellistes de M. de Vizé s'arrêtèrent au nombre rond ; ils assurèrent que la Mothe-le-Vayer se remaria à quatre-vingts ans. La mort de M. Godeau *fit parler de celle de M. de la Mothe-le-Vayer, qui laissait par son trépas une seconde place vacante dans l'académie. C'était un homme très-docte, qui avait beaucoup de belles-lettres, et qui a laissé au public 15 ou 16 volumes d'OEuvres diverses, qui lui ont acquis beaucoup de réputation. Il avait été précepteur de Monsieur, frère unique du roi, et s'était marié à l'âge de quatre-vingts ans, à mademoiselle de la Haye. Il a encore vécu plusieurs années après son mariage. Voilà de quelle manière les nouvellistes s'en entretinrent ; et comme ils ne dirent rien que de véritable, je n'ai rien à vous dire davantage sur ce sujet* (59). L'auteur des Nouvelles de la République des Lettres s'est attaché aux soixante et dix-huit ans. Je rapporterai un peu au long ce qu'il a dit, parce qu'on y trouve, entre autres choses, que ce mariage fut une faiblesse que les philosophes ne pardonneront jamais. M. Petit *décharge son indignation sur quelques savans qui se sont imaginé que la description* de l'antre des nymphes *regarde la partie caractéristique des femmes* (60). *Il dit qu'après la guerre que ces gens-là ont déclarée à la science et à la raison de l'homme, il ne manquait plus rien à leur fureur, que d'entreprendre la ruine des belles-lettres par la flétrissure d'Homère. On voit bien que cela regarde la 4e. journée de* l'Hexaméron rustique *de M. la Mothe-le-Vayer, insigne pyrrhonien. Effectivement, il vaudrait mieux que, sur ses vieux jours, il n'eût pas laissé imprimer un écrit tel que celui-là, où, malgré les ménagemens qu'il garde en plusieurs endroits, on ne peut nier qu'il n'y ait trop de pensées impures. Mais ce n'est pas la seule chose qui ait fait tort à la dernière partie de la course de ce vénérable vieillard, dont la vertu avait si heureusement marché sur les vestiges des anciens sages : il s'était remarié à l'âge de soixante-dix-huit ans, et c'est là une faiblesse que les philosophes ne lui pardonneront jamais* (61). Parce que tous les habiles lecteurs souhaiteront de connaître en original cette indignation de M. Petit, et qu'ils n'auront pas tous sous la main son ouvrage *de Sibyllâ*, je rapporte ici ses paroles : *Sed et propudiosa quorumdam interpretamenta exploduntur, qui istâ imagine antri nympharum uterum et pudendum muliebre ænigmaticè ab Homero designatum censent : quibus cùm opponitur duarum ejus antri portarum descriptio, eò amentiæ et furoris procedunt, ut ad adversæ et aversæ seu posticæ veneris flagitiosa divortia confugere non erubescant. Adeò impudentes ut non vereantur poëtarum omnium principem, litterarum parentum, ingeniorum fontem, ad hæc transferre nefanda. Nempè hoc illis ad extremam vecordiam restabat, ut qui rationi humanæ et scientiis bellum indixissent, litteras quoque omnes infamato earum principe, quantùm in ipsis esset, perderent* (62). Au reste, ce fils de la Mothe-le-Vayer avait place parmi les abbés savans ; c'est à lui qu'on croit que M. Despréaux adressa sa IVe. satire. Il publia, en 1656, une traduction française de Florus, et la dédia au duc d'Anjou, frère unique de sa majesté. Il assure qu'il donne ce Florus sur les traductions que ce jeune prince en avait faites. Cette version est accompagnée d'un commentaire docte et curieux, où celle de Coëffeteau est bien critiquée. Voyez les louanges que l'abbé de Villeloin a données au père et au fils (63).

(H) *L'endroit....... où il nous apprend* qu'il n'eut pas sujet de pleurer sa première femme (64) *est bien fa-*

(58) *Voyez le passage de* Patin, *rapporté dans la remarque* (B).

(59) Mercure Galant *de l'année* 1672, *tom. II, pag.* 38 *et* 39, *édition de Hollande.*

(60) *L'auteur d'un traité d'anatomie, intitulé :* Sacra Eleusinia patefacta, *explique de la même manière l'antre d'Atalante; de quo* Ælian., Var. Hist., *lib. XIII, cap. I.*

(61) Nouvelles de la République des Lettres, *octobre* 1686, *pag.* 1118, 1119.

(62) Petrus Petitus, de Sibyllâ, *lib. II, cap. X, in fine, pag.* 234.

(63) Marolles, Mémoires, *pag.* 194.

(64) *J'ai dit dans l'article* Criton (George), *tom. V, pag.* 339, rem. (B), *qui elle était.*

vorable à ceux qui disent, etc.......] D'abord je dois avertir qu'il ne se plaint point d'aucune galanterie de son épouse : il avoue seulement que les incommodités du mariage lui sont peut-être aussi connues qu'à tout autre. Voici ses paroles : il écrit à un ami qui lui avait fait savoir qu'un certain homme s'était séparé de sa femme pour cause d'adultère. « Ne pensez pas que je veuille » vous paranympher ici un genre » de vie dont je ne connais peut-être » pas moins tous les inconvéniens » que ceux qui en sont les plus dé- » goûtés. J'ai toujours pris ce som- » meil dont Dieu assoupit notre pre- » mier père devant que de lui pré- » senter une femme, non-seulement » pour un avis de nous défier de » notre vue, comme d'une très-mau- » vaise conseillère là-dessus, mais » encore pour une instruction mora- » le, que personne vraisemblable- » ment ne s'en chargerait, si l'on » avait les yeux de l'esprit assez ou- » verts pour voir dans l'avenir à » combien d'infortunes celui-là se » soumet, qui accepte une société si » périlleuse. Et je n'ai jamais lu le » premier vers du Xe. livre de la » Métamorphose d'Ovide, où il don- » ne au dieu Hyménée une robe de » safran,

> .... *Croceo velatus amictu*,

» sans m'imaginer que ce poëte nous » a possible voulu faire une leçon » de ce qui est si essentiel au ma- » riage. Les soucis d'une famille » dont vous vous chargez, l'exposi- » tion où vous entrez à tant de coups » de fortune, la jalousie inévitable » que vous aurez d'une femme, pour » peu qu'elle vous agrée, ou que votre » honneur vous touche, ne sont-ce » pas autant de sujets de jaunisse ? » Et n'est-ce pas une merveille si » le tempérament le plus sanguin, » ou le plus enjoué, ne tombe par- » là dans une passion ictérique ? » Mais après tout, il faut acquiescer » à nos destinées, et à ce que les » plus sages législateurs nous ont » ordonné pour le mieux sur ce su- » jet. Nous ne pouvons pas changer » leurs décrets, et nous pouvons » nous rendre encore plus miséra- » bles, en prenant une route beau- » coup plus périlleuse que celle » qu'ils nous ont prescrite (65). » Par ces dernières paroles il fait entendre que les inconvéniens du mariage ne sont point le pis aller de la condition humaine ; c'est ce qu'il avait dit clairement dans les pages précédentes. *Je suis trompé si cet homme ne trouve le remède qu'il veut appliquer à son infortune, pire que le mal qu'il a cru intolérable, et s'il n'expérimente, à la longue, qu'en beaucoup de façons le concubinage a quelque chose encore de plus dur que le mariage. Car il me semble que ce n'est pas assez dire de prononcer simplement avec cet ancien,*

> Tam malum est foris amica, quàm malum est uxor domi (*).

.... *Il est bien plaisant s'il croit trouver plus de correspondance dans le libertinage, et s'il pense être animé avec plus d'ardeur et de sincérité tout ensemble, où l'on n'emploie que des feux d'artifice. Vous avez connu aussi-bien que moi des personnes plus empêchées à se tirer des embarras qui viennent d'une vie licencieuse, et telle qu'il se l'imagine, qu'on ne le peut être parmi toutes les disgrâces qui suivent des noces infortunées* (66). Tout cela est digne de la sagesse et de l'esprit de ce grand auteur. Mais venons à ce qu'il a dit de plus essentiel au commentaire de mon texte.

« Je ne veux pas pénétrer si avant » que vous faites dans les secrets de » ce mariage. Il me suffit de vous » dire qu'il y a long-temps que, sans » être grand prophète, l'on pou- » vait prédire cette aventure. Jamais » homme n'a fait paraître une amour » plus folle pour sa femme, qu'il » témoignait affectionner avec toutes » les passions d'un Russien. Or c'est » un grand défaut à un homme sage, » qui se doit fort éloigner de ce pro- » cédé ; *Adulter est uxoris amator* » *acrior*; et c'est, selon le sens de » Labérius, mettre soi-même sa fem- » me dans le libertinage, qu'on » nomme aujourd'hui coquetterie,

(65) La Mothe-le-Vayer, lettre LXXXVI, *à la page* 224 *et suiv. du tome XI.*

(*) *Labérius.*

(66) La Mothe-le-Vayer, *là même*, *pag.* 223, 224.

» de la traiter de la sorte. Aussi ne » saurait-on nier que la façon de vi- » vre de celle-ci n'ait été telle à la » fin, que ce n'est pas lui faire » grand tort, ni être fort crédule, » de croire une partie des gentil- » lesses dont son mari l'accuse. Et » néanmoins, que lui impute-t-il, » que d'avoir vécu à la mode? En » vérité nos mœurs sont arrivées, » pour ce regard, à une étrange pé- » riode; et la prostitution de ce » sexe, par ceux mêmes qui croient » que leur honneur dépend absolu- » ment de sa conduite, n'est pas » concevable par le raisonnement, » n'y ayant que ce que nous voyons » tous les jours qui la puisse faire » croire; (*) *Eò prolapsi mores* » *jam sunt, ut nemo ad suspicanda* » *adulteria nimiùm credulus videri* » *possit.* Et jamais la grammaire la- » tine ne rendit par ses préceptes » la corne si indéclinable, que no- » tre conduite, insensée pour ce re- » gard, l'a fait inévitable en ce » temps par une plaisante synony- » mie (67). » Ne croyez pas que la Mothe-le-Vayer soit le seul auteur qui prononce des arrêts si effroyables et si satiriques : une infinité d'autres livres nous mènent à ce jugement. Je serais trop long si je les voulais indiquer; voyez seulement quelques-uns des plus nouveaux, soit qu'ils se terminent en *ana* (68), soit qu'on les appelle contes, lettres, mémoires, comédies, nouvelles, etc. Ils nous représentent l'impudicité comme un déluge de Deucalion, qui couvre toute la terre, et comme un mal que le mariage facilite au lieu de le refréner.

Ils nous portent à conclure que le temps dont parle Sénèque est revenu; le temps, dis-je, où la multitude des adultéresses effaçait la honte de ce crime, où la fidélité conjugale était une preuve de laideur, où l'on ne prenait un mari qu'afin d'irriter l'amour d'un galant. La description de Sénèque est d'une si grande force, que j'aime mieux la copier que la traduire faiblement. *Non expedit notum omnibus fieri, quàm multi ingrati sint, pudorem enim rei tollet multitudo peccantium: et desinet esse probri loco, commune maledictum. Numquid jam ulla repudio erubescit, postquàm illustres quædam ac nobiles fœminæ non consulum numero, sed maritorum annos suos computant? et exeunt matrimonii caussâ, nubunt repudii? Tam diù istud timebatur, quamdiù rarum erat, quia verò nulla sine divortio acta sunt; quod sæpè audiebant, facere didicerunt. Numquid jam ullus adulterii pudor est, postquàm eò ventum est, ut nulla virum habeat; nisi ut adulterum irritet? argumentum est deformitatis, pudicitia. Quam invenies tam miseram, tam sordidam, ut illi satis sit unam adulterorum par? nisi singulis divisit horas, et non sufficit dies omnibus? nisi ad alium gestata est, apud alium mansit! Infrunita et antiqua est, quæ nesciat, matrimonium vocari unius adulterium...... horum delictorum jam evanuit pudor, postquàm res latiùs evagata est* (69).

Les partisans des vœux monastiques se prévalent de cela; comme si l'on ne pouvait plus les combattre par la raison : que l'incontinence qui existe naturellement au mariage, et qui est presque toujours la cause du mariage, doit être laissée dans la pleine liberté de recourir à son but. Qu'elle y parvienne tant qu'elle voudra, disent-ils, elle n'en est pas moins domtée, et autant vaut-il la brider par le vœu du célibat que par la promesse solennelle de la fidélité conjugale. Ce sont deux sortes de sermens qui doivent être aussi inviolables l'une que l'autre; et si l'une n'est pas mieux gardée que l'autre, comme la pratique le montre, que gagnerait-on par l'abrogation des lois monastiques? On ne cesse de crier que les religieux et les religieuses commettent ensemble mille et mille saletés. On fait des listes épouvantables des bâtards et des avortons, et de tels autres désordres provenans du célibat des ecclésiastiques (70). Mais je vous prie, si ces

(*) *Sen. Cont.*

(67) La Mothe-le-Vayer, *là même*, *pag.* 222, 223.

(68) *Comme* Ménagiana, Harliquiniana, Furetiériana, Saint-Évremoniana.

(69) Seneca, *de Benefic.*, *lib. III*, *cap. XVI*, *pag. m.* 53. *Vide etiam ibid.*, *lib. I*, *cap. IX.*

(70) *Voyez le livre intitulé :* le Cabinet du roi de France, dans lequel il y a trois perles précieu-

personnes, engagées à la continence par le vœu du célibat, demeuraient libres dans le monde, ne se porteraient-elles pas à des souillures encore plus grandes? Lisez un peu ce que les auteurs rapportent des avortemens de Paris (71). Sous la couverture du mariage, hors de la crainte des suites, à quoi ne s'abandonne-t-on pas? Et si celles qui ont à craindre l'embarras où se trouva le renard, je veux dire la nécessité de se tenir enfermées jusques à ce qu'elles aient le ventre plat comme quand elles entrèrent, font le saut, doit-on se promettre rien de bon de celles qui en pareil cas n'ont pas besoin de se cacher, le mariage couvrant leur faute aux yeux du public? Mais vous avez beau faire, partisans des vœux monastiques, vous ne persuaderez jamais avec tous les témoignages qu'il vous plaira de citer de la Mothe-le-Vayer, et de cent autres auteurs, que la promesse de fidélité conjugale ne soit mieux gardée que le vœu du célibat; et que l'hymen ne soit un remède d'incontinence pour un grand nombre de personnes. Il ne faut pas trop presser ce qu'a dit un fort honnête homme, également recommandable par la gloire de son père et par sa propre vertu. Il a dit dans l'un des meilleurs ouvrages que nous ayons sur la morale chrétienne, intitulé *de la Paix de l'Ame et du Contentement de l'Esprit*, livre sérieux, grave et rempli d'onction, qu'un mari dont la femme n'est point fidèle doit *pratiquer le grand remède aux maux irremédiables, qui est la patience, et que la bonne compagnie de tant d'honnêtes gens qui sont en la même condition aide à le supporter, et qu'il ne le faut pas trouver plus étrange que de porter un chapeau à la mode* (72). Encore un coup, il ne faut point trop presser cette expression; car le nombre de ceux qui suivent la mode dans leurs habits surpasse le nombre de ceux que ce sage théologien veut consoler.

Ce que j'ai dit du renard sera plus intelligible, quand j'aurai conté à ces messieurs ce que j'ai lu touchant les mauvais effets des vœux qu'ils veulent justifier. C'est un conte dont je n'ai pu encore trouver le fond dans les Annales Ecclésiastiques: j'amis des gens en quête pour le trouver. En attendant voici tout ce qui en est venu à ma connaissance. Environ l'an 1537, la comtesse de Guastala, par le conseil d'un jacobin, nommé Baptiste de Crème, fonda une confrérie *de la Victoire de soi-même contre la chair...... Pour gagner cette victoire, une certaine dame, nommée Julie*, mettait dans un lit un jeune homme *avec une jeune fille, et leur mettait au milieu un crucifix comme une barre entre deux, afin qu'ils ne se donnassent des coups de pied, tout ainsi qu'on met des perches ou barres entre les chevaux: et c'était là l'épreuve* (73). Cette confrérie se multiplia prodigieusement. *Souventes-fois telles dames*, dit mon auteur (74), *vont en plusieurs villes qui leur sont circonvoisines, pour visiter leurs prestres et beaux-peres spirituels, d'autant qu'elles ont leur nid en plusieurs citez. Mais souvent il leur advient comme il fist à un certain renard affamé, lequel entra dedans une chambre par un pertuis, là où il mangea tant, que le ventre luy devint si gros qu'il n'en pouvoit plus sortir: ainsi en prend-il souvent à ces bonnes dames, quand elles entrent dedans les chambres de leurs beaux-peres confesseurs, le ventre leur devient si enflé, qu'elles sont contraintes de demeurer là, et de n'en bouger jusqu'à ce que le fruict soit meur, à cause du repas qu'elles ont faict par trop excessif: ce qu'il leur advient par leur gourmandise, d'autant qu'elles sont affamées comm ce renard susdict* (75). Il assure

ses d'inestimable valeur. *Il fut adressé à Henri III, le 1er. de novembre 1581. On y renvoie souvent à un autre livre intitulé:* La Polygamie sacrée. *Ces deux livres sont pleins de choses qui font horreur. Mais cela paraît outré.*

(71) *Voyez l'article* Patin, *tom. XI, pag.* 449 et 455, *remarque* (C) *et* (F).

(72) Pierre du Moulin le fils, Traité de la Paix de l'Ame, *livre III, chap. XIV, pag.* 382, *édition de Paris*, 1673.

(73) Histoire de la Mappemonde papistique, *pag.* 81, *édition de* 1567, *in-4°.*

(74) Histoire de la Mappemonde papistique, *pag.* 82.

(75) *Voici ce que dit* Horace, epist. VII, *lib. I, vs.* 29.

Fortè per angustam tenuis vulpecula rimam

qu'à Venise, et dans d'autres villes, on chassa *ces garnemens de Guastaliens* (76).

Retournons à la Mothe-le-Vayer. Il observe judicieusement que cette femme répudiée s'était perdue par la faute de son mari, qui l'aimait trop lascivement. Brantôme par cette raison met sur le compte de plusieurs maris la mauvaise vie de leurs épouses (77). Généralement parlant, on peut assurer que la part des hommes dans tous ces désordres est infiniment plus grande que celle des femmes. Ils sont les instigateurs, les solliciteurs, les séducteurs. C'est ce qu'un auteur du XVIe. siècle expose très-bien pour la justification du beau sexe. *L'on voit peu souvent*, dit-il (78), *des femmes superbes, cruelles, meurdrieres, yvrognes, gourmandes, sacrileges, larronnesses, et generalement tachées de tous genres et espece de tous maux et vices ainsi qu'eux: ains au contraire, sont, pour la pluspart, humbles, gratieuses, sobres, chastes, sages, et charitables, de cœur doux et humain: et s'il y en a, comme l'on me pourroit alleguer, quelques-unes vitieuses, je dy et maintien qu'elles sont à ce induites et incitées le plus souvent par les hommes, sans l'induction desquels, s'en trouveroit point, ou peu de telles. Et pour parler plus ouvertement, pour un petit nombre de mauvaises femmes qu'il y a, la plus part des hommes ne valent rien. Et si aucun me veut à ce contredire, je luy demande, quels seroyent les hommes s'ils estoyent ainsi communément induits, excitez, et sollicitez par les femmes à mal, vice, et peché, comme elles sont par eux? veu que d'eux-mesmes, et sans aucune persuasion, ils sont ja tant corrompus et vicieux? lequel doit l'on estimer plus excusable celuy qui par l'induction d'autruy laisse la vertu, et l'homme s'esforce luy mesme la chasser, tesmoing l'experience qu'en voyons journellement: et par laquelle, je m'esbahy d'avantage de ces nouveaux hommes, lesquels ne cessent de blasmer aux femmes un vice qui leur est trop plus commun qu'à elles: et bien qu'ainsi ne fust, et que les femmes (comme ils disent) fussent sujettes à la lubricité et luxure (ce que toutesfois je nie) ne devroyent-ils estimer autant ou plus vilain, et abominable, une infinie quantité d'autres vices et imperfections qu'ils ont en eux, et le moindre desquels n'est moins à blasmer qu'iceluy? Je ne sçay dont tel erreur leur procede, sinon qu'ils veulent condamner autruy pour se justifier, ce que toutesfois ils ne feront en mon endroit: car je les cognoy presque generallement tous tant adonnez à ce mesme vice, entre autres, qu'il n'y a si petit et malheureux d'entr'eux qui ne desire accomplir et assouvir sa volupté avec toutes, et autant de femmes qui lui plaisent: tellement que si l'honnesteté et chasteté d'elles n'y repugnoit, il n'y auroit non plus de continence entre les humains, qu'entre les bestes brutes* (79). *Mais comme nous voyons, encores que sans cesse elles soyent sollicitées, et qu'avec trop moindre peyne que les hommes elles puissent avoir le comble de leur plaisir, si les voit-on peu souvent tomber en telles fautes: laquelle, encor qu'elle soit plus blasmée en elles qu'aux hommes qui en font presque vertu, si n'est elle moins desplaisante à Dieu de l'un que de l'autre: et trouve fort estrange qu'elles soyent si aigrement blasmées de ce mesme dequoy ces fols se glorifient, et qu'elles font le plus souvent avec quelque droict ou excuse: où eux ils ne s'en scauroyent excuser.* Ce qu'on a dit depuis peu sur la faiblesse des hommes, et sur la force des femmes, dans un livre intitulé *Molière Comédien aux Champs Élisées* (80), est la meilleure chose qui

Repserat in cameram frumenti, pastaque rursus
Ire foràs pleno tendebat corpore frustrà.
Cui mustela procul: si vis (ait) effugere istinc,
Macra cavum repetes arctum, quem macra subisti.

(76) *Je ne sais si l'on peut appliquer aux personnes de cette confrérie ce passage d'une* lettre de Lucretia Gonzaga, *pag.* 134: Avete ridette tutte quelle piacevolezze che io vi narri occorse tra le Guastalline, e lui. *Ce* lui *était Hortensio Lando.*

(77) Brantôme, Mémoires des Dames galantes, *tom. I, pag.* 54. 55.

(78) Claude de Taillemont, Lyonnais, *dans ses* Discours des Champs Faéz, à l'honneur et exaltation des Dames, *imprimés à Lyon*, 1553, in-8°.

(79) *Conférez ce qui a été dit dans l'article* LAMPONIANO, *tom. IX, pag.* 48, *citat.* (18).

(80) *Imprimé l'an* 1696. *Voyez la scène VI du*

soit dans l'ouvrage; et sans doute celui qui a fait la satire des maris, pour répondre à M. Despréaux, auteur de la satire des femmes, a eu une plus ample matière que M. Despréaux.

(I) *On a lieu de s'imaginer qu'il connaissait par expérience les mauvais côtés du mariage, les querelles du jour, la manière de les apaiser la nuit, etc.*] Voyez la lettre qu'il écrivit à un homme qui lui avait demandé conseil sur le mariage. Il y fait d'abord le dénombrement de quelques imperfections que les anciens ont attribuées à l'autre sexe, et puis il ajoute (81) : « Mais ni ce défaut de capacité, ni assez d'autres » vices dont celles de ce temps abondent plus que jamais, ne seraient » peut-être pas si considérables, si » nous avions les remèdes que les » anciens pratiquaient contre les » plus incorrigibles. Car outre la répudiation, qui leur était permise » s'ils trouvaient leur femme dans » de bien légères fautes, ils avaient » droit en quatre cas de leur ôter la » vie, et elles en couraient le hasard » autant pour avoir bu du vin, ou employé de fausses clefs, comme pour » avoir supposé des enfans, ou commis un adultère......... (82). Or » comme nos lois sont fort éloignées » d'une si grande sévérité, il se » trouve que leur indulgence favorise les débauches et la dépravation des femmes, jusques à tel » point que, n'étant aujourd'hui » retenues par nulle sorte de crainte, » je ne vois rien qu'on doive raisonnablement espérer des plus retenues.

» *Paucæ adeò Cereris vittas contingere dignæ* (*).

» Que s'il en faut excepter quelques-» unes, pour ce qui touche l'honneur, qui vous garantira du reste » de leurs infirmités, que les plus » grands philosophes ni les puissans » empereurs n'ont pu corriger? Philippe de Macédoine (*1) protestait » de fort bonne grâce qu'il ne connaissait point d'humeur belliqueuse comme celle de sa femme Olympias, qui lui faisait incessamment » la guerre. Leurs jeux, leurs excès » de bouche, et le reste de leurs profusions excèdent aujourd'hui celles » des plus débauchés de notre sexe, » et font bientôt ressentir à un mari » la vérité du proverbe italien, *sposa di spesa, noce che nuoce.* Ne » pensez pas pourtant que les chagrins ni les riottes de la journée » vous exemptent des devoirs de la » nuit. Il n'y a point de repos ni de » pacification à espérer, si elle ne » vient de ce côté-là,

» *Sed lateri ne parce tuo, pax omnis in illo est* (*2).

» Et vous éprouverez que la plupart » d'entre elles ressemblaient à cette » fontaine de Hammon (*3) qui pour » être très-froide le jour, n'en était » pas moins bouillante la nuit. » Quand un homme marié tient ce langage, il donne un très-grand sujet de croire, 1°. qu'il a passé bien souvent par cette épreuve; 2°. que c'est ce qui lui a fait si bien connaître le sceau qu'on doit apposer aux réconciliations; 3°. qu'il est bien stylé à distinguer entre les querelles d'Allemand qui lui ont été suscitées, et qui sont semblables à la mauvaise humeur d'un créancier mal payé, et les querelles qui naissent d'un tempérament chagrin.

(K) *Je parlerai des éditions de ses OEuvres*] Son fils les rassembla en un corps, l'an 1653, et les dédia au cardinal Mazarin. Cette édition, *in-folio*, ayant été suivie d'une seconde, il en fit une troisième, *plus ample et plus exacte que les deux premières* (83), et la dédia au roi, l'an 1662. Depuis ce temps-là il s'en est fait une en quinze volumes *in*-12, qui contient plus de traités que la dernière édition *in-folio*, qui était en trois volumes. Ces trois volumes *in-folio* ne sont que les douze premiers tomes de l'édition *in*-12. Les XIIIe., XIVe. et XVe. contiennent les livres que l'au-

IIIe. acte, pag. 157 et suiv., édit. d'Amsterdam. Vous trouverez les mêmes choses dans la IVe. partie des Diversités curieuses, *pag.* 68 *et suiv., édition de Hollande.*

(81) La Mothe-le-Vayer, lettre XLV, *pag.* 357 *du Xe. tome.*

(82) *Là même, pag.* 358, 359.

(*) *Juven., sat.* 6, *vs.* 50.

(*1) *Dio Chrys., or.* 2.

(*2) *Ov., l.* 2, *vs.* 413, *de Art. am.*

(*3) *Diod. Sic., l.* 17.

(83) *Épître dédicatoire de la troisième édition.*

teur donna au public l'an 1667, 1668 et 1669. Il y a beaucoup de profit à faire dans la lecture de cet écrivain, et nous n'avons point d'auteur français qui approche plus de Plutarque que celui-ci. On trouve de belles pensées répandues dans ses ouvrages, on y trouve de solides raisonnemens. L'esprit et l'érudition y marchent de compagnie. L'esprit paraîtrait sans doute beaucoup plus s'il allait seul : les autorités et les citations qui l'accompagnent l'offusquent souvent ; mais en quelques endroits il tire son plus grand brillant de l'application heureuse d'une pensée étrangère. L'auteur s'était appliqué, entre autres lectures, à celle des relations des voyageurs. Ordinairement chacun a un but particulier dans cette lecture. M. Daillé (84) ne s'y attachait que pour y trouver des différences entre la manière dont les apôtres avaient converti les anciens païens, et la manière dont les missionnaires du pape convertissent les nouveaux. Notre le Vayer se proposait une autre chose ; il ne cherchait que des argumens de pyrrhonisme. La diversité prodigieuse qu'il rencontrait entre les mœurs et les usages de différens peuples le charmait : il ne peut cacher la joie avec laquelle il met en œuvre ces matériaux, et il ne cache pas trop les conséquences qu'il voudrait que l'on en tirât ; c'est qu'il ne faut pas être aussi décisif qu'on l'est à condamner, comme mauvais et déraisonnable, ce qui ne se trouve pas conforme à nos opinions et à nos coutumes. Je ne sais pas s'il croit, avec Cardan, que l'opinion est la reine du genre humain (85) ; mais je crois qu'il aurait pu faire une harangue aussi bonne sur l'empire de l'opinion, que celle de Schuppius (86), et un excellent commentaire sur ces trois vers de Sophocle :

Παῦσαι, καταρκεῖ τοῦ δὲ κεκλῆσθαι πατρὸς
Εἴπερ πέφυκά γ' εἰδὲ μὴ, μείωε βλάβη.
Τὸ γὰρ νομισθὲν τῆς ἀληθείας κρατεῖ.

Pausa : sat est me hoc patre natum dicier,
Natus tamen si sum : sin autem, obest parùm.
Nam veritate potentior est opinio.

Son Traité de l'*Instruction de Monseigneur le Dauphin* (87) et celui de la Philosophie des Païens sont des meilleurs qu'il ait faits. Celui des historiens est bon ; mais comme M. Baillet le remarque finement, il ne lui a pas coûté beaucoup de peine (88). J'y ai remarqué bien d'autres fautes que celles dont j'ai fait mention dans les articles de Suétone et de Tacite. *Personne n'ignore que ses dernières œuvres ne soient bien moins raisonnables que celles qu'il avait composées dans la fleur et la vigueur de son âge.* Ce sont les paroles de M. Baillet (89).

M. de Vigneul-Marville prétend que les ouvrages de la Mothe-le-Vayer *ne sont qu'un amas de ce qu'il avait trouvé de meilleur dans le cours de ses lectures ;* qu'*on lisait autrefois ces sortes de rapsodies*, *mais* qu'*elles ne sont plus de notre goût* (90). Il y a trop de dureté et trop d'injustice dans ce jugement : les personnes équitables mettront toujours une grande différence entre les écrits de la Mothe-le-Vayer et les rapsodies. Ce n'était point un auteur qui entassât des passages les uns sur les autres, à la manière des compilateurs d'un *Florilegium* ou d'un *Polyanthea*. Il se contentait de confirmer ses pensées par celles des plus excellens auteurs de l'antiquité, ou d'employer des éruditions qui fournissaient de nouvelles vues par l'application qu'il en faisait, et par les conséquences qu'il en tirait. Ce n'est point ce qu'on appelle rapsodies. Il débite du sien une infinité de choses, il y mêle beaucoup de sel et beaucoup d'esprit ; et s'il y mêle aussi beaucoup de choses d'emprunt, et qui ne sont pas choisies avec assez de discernement, il ne laisse pas d'être vrai qu'il résulte de tout cela un ouvrage dont

(84) *Voyez sa* Vie, *composée par son fils.*

(85) *Æstimatio et Opinio rerum humanarum reginæ sunt.* Cardanus, *lib. III* de Utilit. ; *apud* Naudæum, Coups d'État, *pag. m.* 92.

(86) *Le sieur* Christophle Pellérus *la cite quelquefois dans son* Politicus sceleratus impugnatus. *Voyez-y pag.* 55, 56 *et* 219.

(87) *Voyez* Sorbériana, *pag.* 223, *édition de Hollande.*

(88) Baillet, Jugemens des Savans, *tom. II*, *chap. V*, *art.* 186.

(89) *Là même*, *tom. I*, *IIe. part.*, *chap. IX.*

(90) Vigneul-Marville, Mélanges d'Histoire et de Littérature, *tom. II*, *pag.* 300, *édition de Hollande.*

la lecture est très-utile, et qui plaît encore à quelques bons connaisseurs. M. de Vigneul-Marville croit faire beaucoup d'honneur à la France en disant que les *rapsodies* de la Mothe-le-Vayer *ne sont plus de notre goût*, et qu'on ne perd plus de temps à les lire; mais il est à craindre qu'on ne se confirme par-là dans le jugement que font plusieurs étrangers, que la France, trop dégoûtée de tout ce qui sent l'érudition, ne s'occupe qu'à polir sa langue, et qu'à bien tourner des portraits et des caractères. Les meilleurs écrits des premiers académiciens ne sont pas moins négligés que ceux de la Mothe-le-Vayer (91) : cependant l'on tombe d'accord que l'académie française n'a jamais été mieux remplie que dans ses commencemens.

(91) *Je fais cette remarque, afin qu'on voie que si la Mothe-le-Vayer n'est point lu comme autrefois, cela procède d'un dégoût général de presque tout ce qui n'a pas la grâce de la nouveauté.*

VAL (Geoffroi du), cherchez Vallée, ci-dessous.

VAL (Jean du), médecin à Issoudun, sa patrie, a traduit en français l'Antidotaire, ou le Dispensaire de Jean-Jacques Wecker, médecin à Bâle, et y a joint diverses choses de sa façon. Le livre fut imprimé à Genève, in-4°., l'an 1609. La nouvelle édition de Vander-Linden, *de Scriptoribus Medicis*, n'en fait aucune mention, non plus que de Jacques du Val, médecin d'Évreux, qui publia (*a*) un livre français des *Hermaphrodites et accouchemens des femmes*, l'an 1612 (*b*). Il avait déjà publié (*c*) un livre *des Fontaines médicinales des environs de Rouen* (*d*), et une *Méthode nouvelle de guérir les catarrhes* (*e*).

(*a*) *A Rouen*, in-8°.
(*b*) *M.* Drelincourt *m'a appris ceci.*
(*c*) *A Rouen*, 1603, in-12.
(*d*) *A Rouen*, 1611, in-8°.
(*e*) *Je tiens ceci de M. Bourdelet.*

VALDÈS (Jean), en latin *Valdesius*, florissait à Rome sous le pape Jules II. C'était un jeune Espagnol de belle taille, poli et bien fait. Son savoir, son industrie, et l'amitié de plusieurs grands lui procurèrent beaucoup de richesses. Il devint amoureux de la fille d'un sénateur, qui n'était pas moins vertueuse que belle; et quand il eut vu que le seul moyen de contenter sa passion était d'aimer pour le sacrement, il tint des discours de mariage, et passa même jusques à la signature du contrat. Un peu après on découvrit qu'il ne serait pas possible de pousser l'affaire jusques à la bénédiction nuptiale, vu ses engagemens à l'état ecclésiastique. Cela chagrina beaucoup le père de la fiancée, et l'obligea d'en faire des plaintes au cardinal Léonard de la Rovère, qui commandait dans Rome en l'absence de Jules II. Ce cardinal fit mettre Valdès au Château-Saint-Ange. Le prisonnier, se voyant chargé d'une affaire criminelle, promit de renoncer à la prêtrise * si le pape le lui permettait, et d'épouser la fiancée quand même elle n'aurait point de dot. En conséquence de cette promesse, il fut élargi sous caution; mais pendant que l'on travaillait à obtenir la dispense, il se trouva si embarrassé entre l'envie de conserver ses bénéfices et celle de posséder une femme, qu'il ne put se dégager de ce labyrinthe qu'en se jetant du haut en bas de sa maison (A). Il se brisa tous

* On renonce, dit Leclerc, à une chose que l'on a déjà, comme on renonce à une autre qu'on n'a point encore, et à laquelle on aspire. Il fallait donc lever l'équivoque de cette expression.

les os, et mourut sur l'heure, fort regretté de toute la ville. Sa maîtresse, ayant su qu'il s'était désespéré, voulut se tuer; il fallut la garder à vue pour empêcher qu'elle n'attentât à sa vie. Vous vous attendez que je vous apprenne que le temps, et un autre soupirant, la consolèrent : mais vous vous trompez; car dès qu'elle eut senti un peu de soulagement, elle se fit religieuse (*a*).

(*a*) *Tiré de* Pierius Valerianus, *in* Litteratorum Infelicitate, *lib. I*, *pag.* 44, 45.

(A) *Il ne put se dégager de ce labyrinthe qu'en se jetant du haut en bas de sa maison.*] Le combat que deux passions différentes lui livrèrent fut très-rude : d'un côté il se sentait incapable de se priver des douceurs qu'il avait trouvées dans la jouissance de ses bénéfices, qui étaient d'un gros revenu, et de l'autre il désespérait de résister à la violence de son amour, s'il obtenait la liberté de tenir pour nulles ses fiançailles. Si je conserve mes bénéfices, disait-il en lui-même, je ne jouirai pas de la personne dont je suis amoureux, et je ne vois pas que j'aie la force de soutenir cette privation. Si je jouis de cette personne, je perdrai mes bénéfices, et je ne vois pas non plus que j'aie la force de soutenir cette perte. Cela le plongeait dans un chagrin effroyable, qu'il sentait encore plus rude lorsqu'il faisait réflexion sur le préjudice qu'il causait à sa maîtresse. Il connaissait qu'en faisant cesser son contrat de mariage, il ruinait tout à la fois la réputation et la fortune d'une très-honnête fille. Car sans doute il s'imaginait qu'elle ne trouverait plus un parti sortable. La délicatesse des Italiens sur ce chapitre est si scrupuleuse, qu'ils ne digèrent pas facilement les privautés qu'ils supposent qu'un fiancé a pu prendre, et qu'il a prises effectivement. Il se trouve dans les pays mêmes où l'on est peu délicat sur cette matière, il s'y trouve, dis-je, des gens qui ne veulent pas d'une fille qui a écouté plusieurs fois les déclarations d'amour d'un jeune galant agréé de la famille; car ils supposent que plus la belle a connu le consentement de ses parens, moins a-t-elle donné de bornes aux caresses du jeune homme. Ils supposent qu'elle a laissé tous les dehors au pillage et à l'abandon. Que ne penseraient-ils pas si l'affaire était échouée entre les fiançailles et le jour des noces? Quoi qu'il en soit, notre Valdès se persuada qu'il ruinerait de réputation sa fiancée s'il faisait déclarer nul son contrat de mariage : elle lui faisait pitié; il avait honte d'en user ainsi, et ces deux passions se joignant aux autres le bourrelèrent si cruellement, que pour s'affranchir de cet esclavage il prit la résolution de se tuer. Il monta donc de bon matin à son belvéder, et se jeta dans la rue. Lisez ce latin : *Valdesius neque libenter sacerdotiis, quæ opulenta erant, abdicare cogitat, neque perferre se amorem, etiam si impunè liceat, ulteriùs sperat. Igitur cùm id consilii se cepisse videret, quod non facilè poterat explicare, graviore ob id dolore affectus, quòd pudicissimæ fœminæ famam, et fortunam omnem everterat, si repudii nuntium remisisset, magnis excruciatus sollicitudinibus, misericordiâque et pudore confectus, ut erat æstivus dies, turriculam quandam ad prospectum super ædium culmen excitatam discinctus adhuc ascendit, quasi matutinalem auram strictiorem animi gratiâ captaturus, servuloque mox negotii certi nomine ablegato, nullam aliam rationem nactus, quâ se turbulentissimis miseriis explicaret, et dulcissimæ sponsæ famæ, nominique prospiceret ex editissimo eo loco in viam mediam sese præcipitem dedit, quo ita totis ossibus colliso, et statim exanimato. Alterii filiâ re perceptâ, ipsa quoque sponsi desiderio sibimet manum inferre tentavit, sed diligenti familiarium observatione prohibitâ, custoditâque, posteaquàm tempore dolor aliquantulùm mitigatus est, maritalem perosa vitam perpetuo victura cælibatu vestalem induit* (1). Cet auteur ne nous dit point si

(1) Pierius Valerianus, de Litterat. Infelicit. *lib. I*, *pag.* 45.

ce misérable fut enterré dans une église, ou si les juges exercèrent sur le cadavre la rigueur des lois. Il dit seulement que toute la ville déplora la mort de ce personnage (2).

(2) *Valdesius totius Romæ luctu deploratus est.* Pierius Valerianus, de Litter. Infelicit., *lib. I, pag.* 45.

VALDÈS (Jean), l'un des premiers fondateurs du luthéranisme dans le royaume de Naples, était un jurisconsulte (*a*) et un gentilhomme espagnol que Charles-Quint honora de la qualité de chevalier (*b*). On croit (*c*) que dans un voyage qu'il fit en Allemagne il goûta les opinions que l'on y prêchait contre l'église romaine; et qu'ayant porté à Naples les livres de Luther, ceux de Bucer et ceux des anabaptistes, il s'en servit à faire des prosélytes. Il est certain qu'il communiqua ses sentimens à plusieurs personnes qui s'assemblèrent en secret pour servir Dieu selon ces nouvelles instructions. Il y eut des femmes de qualité qui fréquentèrent ces assemblées (A). Quelques religieux de grand mérite, et entre autres Pierre Martyr Vermilius (*d*), et Bernardin Ochin (*e*), les fréquentèrent aussi. L'inquisition s'en aperçut; et par les remèdes violens qu'elle employa selon sa coutume, elle dissipa ces commencemens de réformation. Les disciples de Valdès ne furent pas tous également fermes; les uns conservèrent le dépôt, et se retirèrent dans les pays protestans; mais la plupart succombèrent, et trahirent leur conscience (B) *. Il ne fut point marié, et vécut très-chastement, et mourut à Naples environ l'an 1540 (*f*). Il ne combattait l'église romaine que sur quelques points (C), et l'on prétend que sur la doctrine de la Trinité il n'était conforme ni aux protestans, ni aux catholiques. Les unitaires l'ont placé au nombre de leurs auteurs (D). Il composa quelques livres (E), dont celui qui a été le plus estimé s'intitule : *Cent et dix considérations*. Je dirai ci-dessous par les soins de qui il fut imprimé (F).

(*a*) *Voyez la* Bibliothéque des Antitrinitaires, *pag.* 2.

(*b*) *Nobili genere natus in Hispaniâ et dignitate equestri ornatus à Carolo Cæsare.* Melchior Adam, *in* Vitâ Petri Martyris, *pag.* 31.

(*c*) *Voyez la* Bibliothéque des Antitrinitaires, *pag.* 2; *et* Sponde, *ad ann.* 1547, *num.* 21, 22.

(*d*) *Voyez la remarque* (A).

(*e*) Spond. *ad ann.* 1547, *num.* 22.

* Ces mots, *trahirent leur conscience*, paraissent trop durs et trop absolus à Leclerc, qui rappelle la réserve que Bayle lui-même recommande sur ces matières, dans son article Castellan. Voir la fin de la remarque (Q), tom. IV, p. 554.

(*f*) Celius Secundus Curion, *préface des* Considérations de Valdès.

(A) *Il communiqua ses sentimens à plusieurs personnes qui s'assemblèrent en secret pour servir Dieu........ Il y eut des femmes de qualité qui fréquentèrent ces assemblées.*] Un passage de la vie de Pierre Martyr va nous apprendre cela plus en détail. On y verra un bel éloge de notre Valdès, le fondateur de cette église naissante. *Qui* (Johannes Valdesius) *posteaquàm à DEO veræ religionis agnitione donatus est, vitam suam in Italiâ, et præcipuè Neapoli egit, quo loco doctrinâ et sanctissimo vitæ exemplo, quàm plurimos, præsertim nobiles, Christo lucrifecit, ac fuit eo tempore non spernenda ecclesia piorum hominum in urbe Neapolitanâ. Nam in illo cœtu multi viri erant nobiles et docti; multæ etiam excellenti virtute fœminæ : inter quas ut alias illustres et verè heroinas omittamus, silentio*

tamen prœterire non debemus nobilissimam heroinam Izabellam Manricham, *quæ posteà CHRISTI nomine à patriâ exulavit. In hoc cœtu piorum fuit ibidem CHRISTI nomine exul* Galeazzius Caracciolus *Marchio Vici, et alii magni viri post exules, quos omnes nominare non necesse est. Quamvis autem hujus ecclesiæ prima laus debeatur Valdesio : nihilominùs talem Martyris quoque virtùs commemoranda est* (1). Voyez la remarque (F).

(B) *La plupart succombèrent et trahirent leur conscience.*] Nicolas Balbani, ministre de l'église italienne de Genève, nous apprend cela : voici ses paroles, selon la version de M. Minutoli. « Le danger de tous » pour lui (2) le plus grand, lui vint » de là même d'où étaient partis ses » commencemens de connaissance ; » car le nombre des disciples de ce » Valdès, dont nous avons déjà parlé, et qui étaient la seule com» pagnie que Galéace fréquentait » depuis qu'il les avait connus, » ayant extrêmement grossi dans Na» ples, comme la plupart de ceux» ci ne passèrent point plus avant, » en matière de religion, qu'à bien » établir le moyen de la justifica» tion par Jésus-Christ, et qu'à con» damner quelques-unes des super» stitions les plus grossières de la » papauté, sans s'abstenir pour ce» la d'en fréquenter les églises, d'as» sister à la messe, et de participer, » avec le reste des papistes, à di» verses idolâtries, il y eut lieu » d'appréhender que Galéace ne » fît pas plus de chemin que ces » messieurs, dont les bons desseins » avortèrent dans la suite, qu'on » vint à les persécuter, qu'on les » emprisonna, et que, les ayant con» traints d'abjurer, on en fit mou» rir quelques-uns comme relaps, » et, dans le nombre, ce Caserta » même qui avait été le premier » instrument de la conversion de » Galéace (3). »

(C) *Il ne combattait l'église romaine que sur quelque points.*] Joignez au passage que je viens de rapporter ces paroles du même livre : « Il y » avait pour lors à Naples..... un cer» tain gentilhomme espagnol, nommé » Jean Valdès, qui ayant quelque » connaissance et même quelque sen» timent de la vérité de l'Évangile, » surtout au fait de la justification, » avait eu le bonheur d'en épandre » déjà quelques semences parmi la » noblesse qu'il voyait, et de com» mencer de retirer de la sorte » quelques gentilshommes de leur » ignorance, en les détrompant de » l'opinion du mérite des œuvres, » et de la propre justice de l'hom» me, aussi-bien que de quelques » superstitions (4). » Conférez avec ceci ce que j'ai cité de M. de Thou, dans l'article Flaminius, et notez que Flaminius est un de ceux qui, avec Valdès, confirmèrent Pierre Martyr Vermillius dans ses nouveaux sentimens (5).

(D) *Sur la doctrine de la Trinité il n'était conforme....... Les unitaires l'ont placé au nombre de leurs auteurs.*] Voici un passage de la Bibliothèque des Antitrinitaires : *Ab eo* (Johanne Valdesio) *Bernardinus Ochinus sententiam suam contra receptam de Trinitate opinionem imbibisse perhibetur. Floruit a.* 1542. *De eo ministri ecclesiarum consentientium in Sarmatiâ et Transylvaniâ lib. I, cap. III, de falsâ et verâ unius Dei Patris, Filii et Spiritûs Sancti Cognitione, hæc scribunt :* De Johanne etiam Valdesio, genere et pietate clarissimo, quid dicendum ? Qui scriptis publicis suæ eruditionis specimina nobis relinquens, scribit, se de Deo ejusque Filio nihil aliud scire, quàm quòd unus sit Deus altissimus Christi Pater : et unicus Dominus noster Jesus Christus ejus filius, qui conceptus est *de Spiritu Sancto* in utero Virginis, unus et amborum Spiritus (6). On pourrait peut-être confirmer cela par ces paroles de Balbani : *Le diable, ne se lassant point de forger des entraves* à Galéace Caracciolo, *de peur qu'il ne lui échappât, tâcha encore de* lui *gâter l'esprit, par les*

(1) Melch. Adam., *in* Vitâ Theolog. Extern., *pag.* 31.
(2) *C'est-à-dire pour Galéace Caracciolo, marquis de Vico.*
(3) Vie de Galéace Caracciolo, *pag.* 47, 84.
(4) *Là même, pag.* 10 *et* 11.
(5) Melch. Adam., *in* Vitis Theolog. extern., *pag.* 31.
(6) Biblioth. Antitrinit., *pag.* 2.

efforts qu'il fit faire à certaines gens pour tâcher de l'attirer dans un très-méchant parti. C'était une bande d'anabaptistes et d'abominables ariens qui, s'étant malheureusement provignés tant dans Naples que par le royaume, se figurèrent qu'ils pourraient trouver en Galéace (qu'ils croyaient qu'il leur serait aisé de gagner, parce qu'il n'était guère, pour le dire de la sorte, en matière de dogme que dans le noviciat) l'homme qu'il leur fallait, pour s'en faire un puissant appui, et comme le patron de leur cabale; aussi n'omirent-ils quoi que ce soit de tout ce qu'ils jugèrent propre pour l'y faire entrer, et pour le coiffer de leurs hérésies (7). L'auteur dit ensuite que ce gentilhomme repoussa vigoureusement tous leurs efforts. Notez qu'il met de la distinction entre ces gens-là et les disciples de Valdès (8), mais on ne laisse pas de pouvoir dire que l'aveu qu'il fait, qu'il s'éleva dans le royaume de Naples un parti d'antitrinaires, rend plus probable ce que Sandius (9) assure touchant l'hérésie de Valdès. J'ai trouvé, dans les Lettres de Théodore de Bèze, un fait qui mérite ici une place. Un ministre de l'église française d'Embden fut accusé entre autres choses d'avoir fait traduire et publier en langue flamande, à l'insu de ses collègues, les Considérations de Valdès, remplies de blasphèmes contre la parole de Dieu (10), et d'en avoir retranché les notes que l'on y avait insérées dans l'édition de Lyon. Il se défendit entre autres moyens par ces deux-ci, que ce livre-là n'était pas plein de blasphèmes; et qu'il ne devait pas être moins permis à Embden de louer la piété de Valdès, qu'à Bâle, qu'à Zurich et qu'à Genève. On lui répondit que cet ouvrage avait fait beaucoup de mal au troupeau de Naples, et qu'Ochin y avait puisé des rêveries qui l'avaient perdu; et que s'il y a des gens de bien qui aient donné des éloges à ces Considérations de Valdès, ils changeront d'opinion après les avoir examinées. On ajoute que le libraire de Lyon qui les imprima en fut très-fâché, et en demanda pardon, après que Calvin et quelques autres l'eurent averti de sa faute. Lisez un plus long détail sur tout cela dans ces paroles latines de Théodore de Bèze : *Scimus ex idoneorum hominum testimonio, quantùm nascenti neapolitanæ ecclesiæ liber ille detrimenti attulerit : scimus etiam quod fuerit de illo judicium D. Johannis Calvini : scimus et illud, Ochinum infelicis memoriæ virum ex illis lacunis suas illas prophanas speculationes hausisse, et ita tandem sensim à verbo Dei abductum in ultimum illud exitium sese præcipitâsse, in quo miser interiit : ac proindè librum illum à spiritu anabaptistico multis locis non multùm dissidentem, id est, à verbo Dei ad inanes quasdam speculationes, quas falsò spiritum appellant, homines abducentem, vel nunquàm editum, vel statim sepultum fuisse magnoperè cuperemus....... Cæterùm quinam illi sint probati judicii homines qui scriptum illud (personam enim ipsam Valdesii non attingimus) ut pium et religiosum libris etiam editis commendârint, nos quidem ignoramus, neque dubitamus quin si boni viri sunt, re diligentiùs perspectâ sententiam mutent, quod et Lugdunensi typographo viro bono evenit, ut qui, quamvis additis illis notis meritò se posset excusare, admonitus tamen à fratribus, et nominatim quidem à D. Calvino, culpam deprecari quàm excusare maluit* (11).

(E) *Il composa quelques livres.*] En voici la liste selon Sandius : *Dialogi Charon et Mercurius, impressi italicè. Considerationes piæ et doctæ. In Psalmos aliquot. In Evangelium Matthæi. In Evangelium Johannis. Commentarius in Epistolam Pauli ad Romanos, ann.* 1556. *Comentario breve, ò Declaracion compendiosa, y familiar, sobre la primera Epistola de san Pablo à los Corinthios, muy util para todos los amadores de la piedad*

(7) Balbani, Vie de Galéace Caracciolo, *pag.* 45 *et* 46.

(8) *Là même, pag.* 47.

(9) *Il est l'auteur de la* Bibliothéque des Antitrinitaires.

(10) *Multis erroribus atque etiam blasphemiis adversùs sacrum Dei verbum scatentes.* Beza, epist. IV, *pag.* 200, *tom. III* Operum.

(11) Theod Beza, *ibid.*

Christiana (12). Il observe que l'inquisition d'Espagne a mis dans l'Index des ouvrages défendus, ce Commentaire de Valdès sur la première Épître aux Corinthiens, soit que l'on y trouve le nom de l'auteur, soit qu'on ne l'y trouve pas. Il a raison d'observer cela ; car c'est une vérité (13). Don Nicolas Antonio remarque la même chose (14) ; mais il ne fait point paraître qu'il sache qui était ce Valdès. *Johannes de Valdes quidam*, dit-il, *scripsit Comentario breve ó Declaracion, etc.* Il ajoute que du Verdier Vau-Privas rapporte que Claude de Kéquifinen (*), Parisien, a traduit du castillan en français cent et dix Considérations divines *Johannis Valdesii*. Du Verdier nomme l'auteur *Jean de Valdesso*, et dit que la traduction française de ces Considérations divines fut imprimée *à Lyon, in-8°., par Charles Pesnot ; et à Paris, in-16, par Mathurin Prevost*, 1565 (15). Voilà comment il parle sous le mot *Claude de Kéquifinen :* mais sous le mot *Jean de Valdesso, secrétaire du roi de Naples* (16), il ne parle que de cent Considérations, et il nous renvoie à Claude de Kerquifine. Par où nous voyons qu'il ne garde l'uniformité, ni à l'égard des noms propres, ni à l'égard du titre des livres. Il ajoute que *Charon et Mercure, Dialogues dudit Valdesso*, ont été *mis en français par un traducteur incertain*. Ceci appuie la Bibliothéque des Antitrinitaires et l'Épitome de celle de Gesner, où notre Jean Valdès est qualifié *secretarius regis neapolitani*, et déclaré l'auteur des Dialogues *Charon et Mercurius*. Disons en passant qu'on nous trompe quand on se sert du pluriel, à l'égard du livre où Charon et Mercure sont les interlocuteurs. Ce n'est qu'un Dialogue : il est suivi d'un autre, je l'avoue, mais dont les personnages sont Lactance et un archidiacre. Voici le titre tout entier du livre. *Due Dialoghi, l'uno di Mercurio e Caronte : nel quale, oltre molte cose belle, graziose, e di buona dottrina, si raconta quel che accade nella guerra dopo l'anno MDXXI. L'altro di Lattanzio e di uno archidiacono, nel quale puntalmente si trattano le cose avvenute in Roma nell' anno MDXXVII. Di spagnuolo in italiano, con molta accuratezza, e tradotti e revisti. In Vinegia, con grazia e privilegio per anni dieci.* L'année de l'impression n'y est point marquée : l'ouvrage comprend 148 feuillets, *in*-8°. Au reste, M. Konig nous trompe (17) quand il nous renvoie à Piérius Valérianus, à l'égard du Jean Valdès, qui a fait un Commentaire sur l'Épître de saint Paul aux Romains, imprimé l'an 1556 ; car le Jean Valdès de Piérius Valérianus est fort différent de celui-là. Je n'ai rien trouvé de notre Valdès dans le Catalogue d'Oxford ; mais sous le nom *Jean de* VAL D'ESSO, ou *Valdesso*, vous y trouverez *cent et dix Considérations divines*, imprimées à Lyon, *in*-8°., l'an 1563. Vous y trouverez le même livre imprimé en italien, à Bâle, l'an 1550, *in*-8°., et en anglais à Oxford, l'an 1638, *in*-4°.

(F) *Par les soins de qui il fut imprimé.*] L'édition française dont je me sers est de Paris, 1565, *in*-16, et a pour titre : *Cent et dix Considérations divines de Jean de Val d'Esso, traduites premièrement d'espagnol en langue italienne, et de nouveau mises en français, par C. K. P.* La préface est de la façon de Célius Secundus Curion, qui fit imprimer à Bâle l'édition italienne de ce livre, l'an 1550. Il le donne pour un écrit excellent, et, après un grand étalage d'éloges, il continue de cette manière : « Or nous sommes tous attenus et obligés, pour » un si grand et celeste tresor, à » maistre Pierre Paul le Vergier,

(12) Biblioth. Antitrinit., *pag.* 2. *Voyez aussi l'*Épitome de la Bibliothéque de Gesner, *pag. m.* 506.

(13) *Voyez l'*Index Librorum prohibitorum et expurgandorum, *à la page* 736 *de l'édition de* 1667, *sous le mot* Juan Valdesio.

(14) Nicol. Antonio, Biblioth. Scriptorum Hispaniæ, *tom. I, pag.* 606.

(*) Le 2, le 3 et le 5e. livre des Lettres de Pasquier contiennent plusieurs lettres de l'auteur à M. de Querquifinen, seigneur d'Ardivilliers. REM. CRIT.

(15) Du Verdier, Bibliothéque française, *pag.* 182.

(16) *Là même, pag.* 759.

(17) Konig, Bibl. vet. et nova, *pag.* 826.

» comme ayant servy d'instrument » à la Providence divine, pour le » faire imprimer et mettre en lu- » miere, à fin qu'il peut estre veu » et possedé d'un chacun. Car luy » venant d'Italie et quictant la faus- » se et feinte evesché pour s'ajoindre » et s'appliquer au vray apostolat, » auquel il estoit appellé par Christ, » il apporta avec soy beaucoup de » belles compositions : et fit ainsi » qu'un chacun a coustume d'en » user, lors qu'il voit sa maison em- » brasée par quelque feu survenu de » meschef, ou bien quand la ville » où il demeure est sur le poinct » d'estre mise à sac et pillée par » des gens d'armes : car en tel de- » sastre, il tasche de se sauver avec » le plus clair de son bien, et ses » plus precieux meubles qu'il peut » empoigner. Ainsi nostre du Ver- » gier (18), n'ayant chose plus che- » re en ce monde que la gloire de » nostre Seigneur Jesus Christ, il mit » en son paquet et emporta quant » et soy ces compositions, lesquel- » les pouvoyent servir, pour l'il- » lustrer, estendre et augmenter » d'avantage. Il laissa donc les thre- » sors terriens, et sauva avec soy » les thresors celestes et divins : en- » tre lesquelz ce petit livre est bien » un des plus beaux et rares qu'on » sçauroit imaginer ny souhaicter. » Et depuis sachant bien que les » bonnes choses et excellentes aug- » mentent d'autant plus de prix, et » croissent en bonté et recomman- » dation, lors qu'elles sont commu- » niquées à plus de personnes, il me » laissa ces cent et dix Consydera- » rations, à ce que je les feisse im- » primer : ce que j'ay faict, comme » vous voyez, avec toute la diligence » que j'ay peu et sceu y employer. » Or ces Consyderations, comme » plusieurs le sçavent, furent pre- » mierement escristes par l'autheur » en langue espaignolle : mais de » puis elles ont esté traduittes en » italien, pour certain personnage » doué de grande pieté, et bien re- » commandable pour ses vertus : et » toutesfois il n'a peu tant s'esloi- » gner des manieres de parler qui » ont cours et sont usitées en Espai- » gne, que quelques unes ne luy » soient encore eschappées par mes- » garde. Et outre cela il a encores » retenu tout à escient, quelques » mots, mais peu toutesfois, du » langage maternel de l'autheur, » par ce que Jan de Val d'Esso fut » Espagnol de nation, yssu de noble » et ancienne race, et eslevé en estat » honorable, estant au commence- » ment gentilhomme et chevalier de » l'empereur Charles cinquiesme, » mais depuis plus honorable et ma- » gnifique chevalier de Jesus Christ. » Neanmoins il ne suivit pas long » temps la court, apres que Christ lui » fut revelé ; mais habita en Italie, » et fit la plus part de sa residence à » Naples. Auquel lieu, avec l'attrait » et douceur de sa doctrine, et la » saincteté de vie qu'il menoit, il » gaigna beaucoup de disciples à » Christ, et principalement un bon » nombre de gentils-hommes et che- » valiers, et quelques grandes dames, » recommandables en toute sorte de » louenge. Combien qu'il estoit si » bening, et avoit une telle charité, » qu'il se rendoit debiteur du talent » qu'il avoit receu, envers toute » personne tant fut elle abjette, et » de petite et basse condition, et » se faisoit toute chose à tous pour » les gaigner tous à Christ. Et non » seulement cela, mais il a servi » d'organe pour illuminer quel- » ques uns des plus fameux pres- » cheurs d'Italie. Ce que je sçay, » pour avoir conversé avec eux....... » Et encores a laissé quelques au- » tres belles et S. compositions, » lesquelles, par le moyen dudit du » Verger, nous seront communi- » quées quelque jour, comme j'es- » pere. »

(18) *On verra ci-après son article, sous le mot* Vergérius.

VALDÈS (Jacques (*a*)), auteur d'un livre où il tâche de prouver que les rois d'Espagne doivent jouir de la préséance sur tous les princes chrétiens (A), naquit dans les Asturies au XVI[e]. siècle. Il fit ses études à Valladolid, il y exerça la pro-

(*a*) Nicolas Antonio, Biblioth. Scriptorum Hispaniæ, *tom. I*, *pag.* 247, *le nomme* Didacus.

fession d'avocat, et il y enseigna le droit canonique environ vingt ans. Après quoi il fut pourvu de la charge de conseiller dans le conseil de Grenade. Ses *Additiones ad Roderici Suarez Lecturas variorum Jurium*, furent imprimées à Valladolid, l'an 1590 (*b*).

(*b*) *Tiré de* Nicolas Antonio, Biblioth. Scrip. Hisp., *tom. I, pag.* 247.

(A) *Il est auteur d'un livre où il tâche de prouver que les rois d'Espagne doivent jouir de la préséance sur tous les princes chrétiens.*] Il le publia à Grenade, l'an 1602, *in-folio*, et le dédia au roi d'Espagne, Philippe II. On le réimprima à Francfort, *in*-4°., l'an 1626. En voici le titre : *Prærogativa Hispaniæ, hoc est, de dignitate et præeminentiâ regum regnorumque Hispaniæ, et honoratiori loco ac titulo eis eorumque legatis à Conciliis, nec non Romanâ sede jure debito, Tractatus eximius, Reges Catholicos Christianissimis aliisque jure, regnis, sede ac titulo potiores extitisse adhuc* (1) *liquido demonstrans* (*). L'auteur avait pris cela pour le sujet d'une harangue qu'il fit dans l'académie de Valladolid, en présence de Philippe II. Cette harangue fut applaudie, et le monarque en fut si content, qu'il commanda à l'auteur de composer un ouvrage sur cette matière. Ce fut l'occasion du livre (2) : et en cela Valdès prétend avoir eu le destin de Gilles de Rome, qui ayant agité, dit-il, une question *de Regno* dans les écoles, en présence de Philippe IV, roi de France, reçut ordre de ce prince de faire un traité complet *de Regimine Principis. Mihi evenit id, quod olim Ægidio Romano accidisse Paulus Æmilius in Philippo IV auctor est, quod cùm in scholis publicam de Regno coram Philippo Pulchro quæstionem habuisset, tandem ejus regis imperio, opus de Regimine Principis edidit* (3). Si Valdès n'a pas rapporté plus fidèlement ce qu'il cite des autres auteurs, je regarde son ouvrage comme un des plus mauvais livres du monde; car il est faux que Gilles de Rome ait agité la question *de Regno* en présence de Philippe IV. Il est faux qu'il ait reçu ordre de composer un traité sur cette matière, depuis cette prétendue dispute. Mais voici le fait. Ce prince l'avait porté à publier un ouvrage *de Regimine Principum*, et ensuite il voulut que ce fût lui qui le haranguât au nom de toute l'université au retour du sacre. Rapportons les paroles de Paul Émile : *Philippus Pulcher jam indè à primâ adolescentiâ Ægidium Romanum theologum observârat, authorque fuerat ut de regimine principum monumenta quæ extant conscriberet, ederetque. Eundem Lutetiam à Rhemensibus sacris regressus, quod Sacræ Scholæ universique Musæi oratione novos excipi Reges solemne sit, dicere jussit* (4). Il est vrai que cette Harangue traita *de Regno*. Paul Émile la rapporte ; mais c'est lui-même qui l'a composée. Gilles de Rome ne savait parler que le langage grossier des scolastiques : il n'avait garde d'employer les termes choisis et le beau latin que l'historien lui prête. Au reste, les auteurs français ne se sont point tu quant aux prétentions de l'écrivain espagnol : ils ont fait des livres pour lui montrer qu'il s'abuse. Voyez les *Mémoires concernant la préséance des Rois de France sur les Rois d'Espagne, par T. Godefroy, avocat en parlement*, imprimés l'an 1612. Mais surtout voyez le Traité que M. Bulteau (5) fit imprimer à Paris l'an 1679. Le Journal des Savans, du 11 février de la même année, en donna l'extrait.

(1) *Je copie ceci selon l'édition de Francfort, où il semble qu'il manque ici le mot* extare *ou* esse.

(*) C'était apparemment une réponse, pour le roi d'Espagne, aux prétentions de la France, soutenues en France par deux pièces publiées environ l'année 1577, peu auparavant la tenue des premiers états de Blois. On les trouve l'une et l'autre dans les *Mémoires de la Ligue*, tom. IV, pag. 709 et suiv. de l'édition de 1598. Rem. crit.

(2) Jacobus Valdesius, *in epist. dedicat.*

(3) *Idem, ibidem.*

(4) Paulus Æmilius, *lib. VIII, initio, pag. m.* 162, *ad ann.* 1286.

(5) *Secrétaire du roi. Il est fort versé dans la connaissance de l'histoire, et il a une très-belle bibliothèque.*

VALÉRIE, sœur de l'orateur Hortensius (A), devint femme de Sylla d'une manière assez curieuse. Elle était belle, et de grande qualité : place vide d'ailleurs, car elle avait fait divorce depuis peu avec son mari. Sylla venait de perdre sa femme ; on assistait à un grand combat de gladiateurs ; les femmes s'asseyaient alors pêle-mêle avec les hommes. Valérie, allant s'asseoir près de Sylla, lui mit doucement la main sur la robe quand elle fut derrière lui, et en aracha quelques poils. Il la regarda avec surprise ; *ce n'est rien*, lui dit-elle, *seigneur, je veux seulement me ressentir un peu comme les autres de votre bonne fortune*. Ce discours, bien loin de déplaire à Sylla, lui fit venir des émotions agréables. Il fit paraître bientôt que cela le chatouillait ; il envoya s'informer du nom, des qualités, et de la réputation de cette dame. Ensuite ce ne furent plus qu'œillades (B) et que souris de l'un à l'autre, et enfin on en vint à la promesse de mariage (C). L'historien (*a*) de qui nous tenons cette aventure ne blâme que Sylla ; d'autres trouveraient que sans faire tort à son jugement il aurait pu censurer aussi Valérie (D). Il ne le fait pas ; mais il remarque que son mari s'attacha si peu à elle seule, qu'il entretenait des comédiennes et des baladines dans sa maison. Il la laissa grosse d'une fille en mourant, qui fut nommée *Posthumia*, à cause qu'elle naquit après la mort de son père.

(*a*) Plutarchus, *in* Syllâ, *pag.* 474.

(A) *Sœur de l'orateur Hortensius.*] Sans doute elle n'était sa sœur que de mère, et il faut dire que la mère d'Hortensius fut mariée à un homme de l'ancienne famille *Valeria*. Or, comme d'autre côté nous savons qu'Hortensius avait une sœur qui fut mère de Valérius Messala (1), consul l'an de Rome 701, il faut dire que sa mère et sa sœur se marièrent dans une même famille. Je n'ai trouvé aucun auteur qui m'ait pu apprendre si la mère de Valérius Messala avait le même père qu'Hortensius, ou si elle était la même qui épousa Sylla.

(B) *Ce ne furent plus qu'œillades.*] Si quelqu'un ne savait pas que la langue grecque a des termes extrêmement significatifs pour exprimer le langage muet de l'amour, il n'aurait qu'à considérer les paroles que je cite. Ἐκ δὲ τούτων, ῥίψεις ὀμμάτων ὑπ' ἀλλήλους ἐγένοντο, καὶ παρεπιστροφαὶ συνεχεῖς προσώπων, καὶ μειδιαμάτων διαδόσεις. *Hinc oculorum invicem annictus, assiduæ ac leves in se mutuò vultûs conversiones, risus adjectiones* (2).

(C) *Et enfin on en vint à la promesse du mariage.*] Plutarque n'a pas exprimé bien précisément si les propositions de mariage et l'acceptation se firent ce même jour à la sortie des jeux. Il y a de l'apparence que l'affaire ne traîna point, et qu'après avoir assez joué de la prunelle pour se faire des déclarations d'amour par signes, pendant que les gladiateurs se battaient, on se parla en sortant de l'amphithéâtre. Sylla avait pris feu fort promptement, et la dame n'avait pas fait la précieuse. Il est donc fort apparent qu'elle ne se le fit pas dire deux fois, et qu'aussitôt qu'elle vit jour à participer à l'étoile fortunée de Sylla, non pas par le simple toucher de sa robe, ou par quelques brins de laine enlevés de ses habits, mais par l'union conjugale, elle s'abandonna à cette bonne fortune. Ce fut prendre l'occasion au poil ; des regards on passa au tête-à-tête, et du tête-à-tête au corps-à-corps : tout cela dans un jour, enco-

(1) Valer. Maximus, *lib. V*, *cap. IX*.

(2) Plutarchus, *in* Vitâ Syllæ, *pag.* 474.

re que Plutarque ne le dise pas en autant de termes.

(D) *Il aurait pu censurer aussi Valérie.*] *Elle*, dit-il, selon la traduction d'Amyot, *à l'aventure ne merite point de repréhension; mais encore qu'elle fust la plus honneste et la plus sage et la plus vertueuse du monde, si est-ce que l'occasion qui esmeut Sylla à l'espouser ne fut ni belle ni bonne, pource qu'il fut incontinent espris par un regard et un parler affecté, comme si c'eust esté quelque jeune garçon: et ce sont ordinairement les plus laides et les plus honteuses passions de l'ame qui se mouvent de telles choses.* Il me semble que j'entends Brantôme nous conter les aventures de ses femmes galantes, après leur avoir donné l'éloge de bonnes et d'honnêtes dames. Si un traducteur se donnait tant soit peu de liberté, il ferait parler Plutarque beaucoup plus raisonnablement qu'il ne parle dans le français d'Amyot: on lui ferait dire que quand même Sylla aurait rencontré une femme vertueuse, il serait blâmable de l'avoir épousée par un principe d'amour tel que celui qui l'y avait déterminé.

VALÉRIUS (AUGUSTIN), évêque de Vérone et cardinal, a fleuri vers la fin du XVIe. siècle. Il était de Venise, et il y enseigna la philosophie morale. Il entendait bien la langue latine, et il parlait élégamment et facilement; mais il avait de la peine à s'exprimer en sa langue maternelle. Ses mœurs étaient fort édifiantes, et il s'acquitta des devoirs de l'épiscopat en bon pasteur. Il fut créé cardinal par Grégoire XIII. Le chagrin qu'il eut de voir sa patrie excommuniée par Paul V lui causa une maladie dont il mourut (*a*). Il a fait entre autres livres une Rhétorique sacrée, où il nous apprend une chose très-curieuse qui concerne les martyrologes (A).

(*a*) *Tiré de* Nicius Erythræus, Pinacoth. I, *pag.* 170, 171.

(A) *Il nous apprend une chose très-curieuse qui concerne les martyrologes.*] On a inséré dans le Mercure Galant, du mois de décembre 1665, une lettre qui m'a paru admirable (1). Je ne sais point ce que le public en juge; mais je m'imagine que je ne suis pas le seul qui l'ait goûtée. On y voit une critique judicieuse et modeste d'un ouvrage du Lorédano (2), traduit en français tout nouvellement. On traite, ce me semble, trop doucement cet auteur, puisqu'on se contente de dire *qu'il s'est joué visiblement de son sujet, et que, sans respecter la source sacrée d'où il l'avait tiré, il n'a songé qu'à le farder des plus vives couleurs de son éloquence, et à l'embellir des faits les plus agréables que son imagination lui a pu fournir.* On ajoute que Lope de Véga s'est servi d'une licence semblable dans la pastorale où il traite de l'arrivée des bergers à la crèche de Bethléem, et qu'on a vu un manuscrit *in-folio*, *composé par un pauvre garçon sur l'entretien de Notre-Seigneur avec les deux disciples qui allaient en Emmaüs.* Après cela, on raconte que *Valério, évêque de Vérone, et cardinal, dans son ouvrage intitulé*, de Rhetoricâ Christianâ, *nous apprend qu'une des causes des fausses légendes des martyrs a été la coutume qui s'observait autrefois en plusieurs monastères, d'exercer les jeunes religieux par des amplifications latines qu'on leur proposait sur le martyre de quelque saint; ce qui, leur donnant la liberté de faire agir et parler les tyrans et les saints persécutés en la manière qui leur paraissait la plus vraisemblable, leur donnait lieu en même temps de composer sur ces sortes de sujets des espèces d'histoires bien plus remplies d'ornemens et d'inventions que de vérité. Mais quoiqu'elles ne méritassent pas d'être fort considérées, celles qui paraissaient les plus ingénieuses et les*

(1) *Vous la trouverez dans le* Recueil de Pièces curieuses, *qui s'imprime à la Haye, chez Moetjens. Voyez le tome V, pag.* 14.

(2) La Vie d'Adam : *voyez la remarque* (L) *de l'article d'*Ève, *tom. VI, pag.* 337.

mieux faites ne laissaient pas d'être mises à part; en sorte qu'après un long temps, se trouvant avec les manuscrits (3) *des bibliothèques des monastères, il était fort difficile de discerner ces jeux d'esprit d'avec les autres légitimes, et les histoires véritables des saints qui s'y conservaient. Il faut avouer cependant que ces pieux écrivains étaient excusables, en ce que, n'ayant eu d'autre dessein que de s'exercer sur de saintes matières, ils n'avaient pu prévoir la méprise qui est arrivée dans la suite; de manière que si la postérité s'est trompée, c'a été plutôt l'effet de son peu de discernement qu'une preuve de leur mauvaise intention. Il serait difficile d'avoir la même indulgence pour le célèbre Siméon Métaphraste, auteur grec du neuvième siècle, qui le premier nous a donné les Vies des Saints pour chaque jour des mois de l'année, puisqu'il est visible qu'il n'a pu, par cette raison, les composer que fort sérieusement, quoique cependant il les ait remplies et amplifiées de plusieurs faits imaginaires, au témoignage même de Bellarmin, qui dit assez nettement que Métaphraste a écrit quelques-unes de ces vies en la manière qu'elles ont pu être, et non telles qu'elles ont été effectivement* (4). *Mais comment cela ne serait-il pas arrivé à des historiens ecclésiastiques, par un pieux zèle d'honorer les saints, et de rendre leurs vies agréables au peuple, plus porté ordinairement à admirer ceux qu'il révère qu'à les imiter, puisque cette liberté s'était même glissée autrefois jusque dans la traduction de quelques livres de la Bible, et que nous apprenons de saint Jérôme, dans la préface sur celui d'Esther, que l'édition vulgate de ce livre de l'Écriture, qui se lisait de son temps, était pleine de plusieurs additions, que je ne saurais mieux exprimer que par les termes de ce même père*: Quem librum, *dit-il, parlant du livre d'Esther,* editio vulgata lacinosis hinc indè verborum finibus trahit, addens ea quæ ex tempore dici potuerant, et audiri, sicut solitum est scholaribus disciplinis sumpto themate, excogitare quibus verbis uti potuit qui injuriam passus, vel qui injuriam fecit.

(3) *Consultez l'article* TANAQUIL, *à la fin de la remarque* (B), *dans ce volume pag.* 26.

(4) *Conférez ce que dessus, tom. IX, pag.* 31, *dans l'article* LAMBERT, *citation* (10).

Ceux qui voudront voir une infinité d'observations curieuses et judicieuses touchant ceci n'auront qu'à lire le discours de M. Baillet sur la Vie des Saints. M. de Beauval en donne un très-bon extrait dans son Journal du mois de janvier 1701, depuis la page 37 jusqu'à la 56e.

VALLA (LAURENT), l'un des plus savans personnages du XVe. siècle, naquit à Rome l'an 1415 (A). Il combattit avec une grande force la barbarie sous laquelle la langue latine gémissait depuis plusieurs siècles, et il composa des livres où il recueillit les élégances de la latinité, qui étaient si peu en usage dans les livres des scolastiques, et dans ceux des jurisconsultes. Mais quand il fit une histoire, il témoigna qu'il était plus propre à marquer aux autres comment il fallait écrire qu'à pratiquer ses préceptes (B). Il se plut beaucoup à critiquer et à contredire, et il se donna là-dessus une liberté qui lui attira beaucoup d'ennemis (C). Il eut le courage de réfuter une fausse tradition qui plaisait infiniment à la cour de Rome, c'est-à-dire la prétendue donation de Constantin. Il sortit de sa patrie, soit par les ordres du pape, soit parce qu'il s'y était fait haïr de trop de gens (*a*), et il se retira à la cour d'Alfonse, roi de Naples, grand protecteur des hommes de let-

(*a*) *Ex civitate patriâ seu jussu pontificis..... sèu sponte migrabat.* Hankius, de Romanarum Rerum Scriptor., *lib. II, parte I, pag.* 116. Orthuinus Gratius, *in* Fasciculo Rerum expetendarum, *assure qu'il fut chassé de Rome.*

tres, qui voulut bien apprendre de lui la langue latine, à l'âge de cinquante ans (*b*). S'il se fût borné à critiquer les humanistes, il en aurait été quitte pour beaucoup d'injures qu'ils publièrent contre lui avec beaucoup d'animosité, ce qu'il repoussa en même style; mais il ne s'en tint point là; il voulut que ses censures montassent plus haut, il critiqua les gens d'église, et il parla hardiment sur certaines choses qu'ils approuvaient et qu'il ne trouvait pas bonnes (D). Ce furent des adversaires tout autrement redoutables que ceux qui ne disputaient avec lui que sur des points de littérature; ils n'étaient pas moins capables de l'injurier; et outre cela ils pouvaient lancer sur lui les foudres de l'inquisition, et le livrer aux lois pénales du bras séculier. Ils le poussèrent de telle manière qu'il aurait été brûlé vif, si le roi Alfonse n'eût modéré leur rigueur (*c*). Il fallut qu'ils se contentassent de lui faire donner le fouet autour du cloître des jacobins. Il s'en retourna à Rome, et y trouva de si bons patrons qu'ils le mirent bien dans l'esprit du pape, et qu'ils lui obtinrent la faculté d'enseigner, et une pension (*d*). Il y mourut le 1er. d'août 1465, comme il paraît par l'épitaphe (*e*) que sa mère lui fit faire dans l'église de Saint-Jean-de-Latran où il avait eu un canonicat. Je donnerai le précis d'une assez longue narration que j'ai trouvée de ses démêlés avec les inquisiteurs (E). On y verra de plus qu'il s'attira l'inimitié violente d'un jurisconsulte qu'il avait embarrassé en disputant contre lui. Il fut provoqué à cette dispute avec des airs de mépris, ce qui augmenta sans doute la colère de l'agresseur. On le blâme d'avoir été un peu trop vain; car il faisait trop de parade de son esprit et de sa doctrine, et il l'étalait avec plus de faste et avec plus d'apparat dans les compagnies des gens doctes que dans ses ouvrages (F). C'est le caractère de ceux qui cherchent à être payés sur-le-champ, et qui veulent être les témoins de l'admiration qu'ils ambitionnent. Il embrassa la doctrine d'Épicure à l'égard du souverain bien (G); mais il la rectifia de telle sorte, qu'il la fit convenir avec les dogmes du christianisme. Il fut partisan outré de Quintilien, et il affecta de mépriser Aristote (H). On conte qu'il lui échappa de dire, étant à table, qu'il avait des flèches dans son carquois contre le Messie même (I). Il n'entendait pas assez bien le grec pour entreprendre, comme il fit, la traduction de Thucydide, celle d'Hérodote et celle de l'Iliade d'Homère : ces versions ne sont pas bonnes (K); mais ses notes sur le Nouveau Testament ne sont pas mauvaises. Voyez ce qu'en dit M. Simon (*f*). Il

(*b*) *Cui jam quinquagenaria latinas litteras anno christiano circiter* 1443 *tradebat.* Hankius, de Rer. romanar. Scrip., *lib. II*, *pag.* 116.

(c) *Voyez la remarque* (D).

(*d*) *Ibi quorundam patronorum ope sic faventem sibi reddebat pontificem, ut ab eo non tantùm docendi potestatem, sed stipendium quoque consequeretur.* Hankius de Romanar. Rer. Script., *lib. II*, *parte I*, *pag.* 116.

(*e*) *Voyez la remarque* (A).

(*f*) *Dans le chapitre XXXIV de son* His-

était beaucoup plus fort en latin qu'en grec; son livre des élégances, comparé avec ses versions de Thucydide, etc., le témoigne: on l'accusa faussement de l'avoir volé (L). Louis Vivès le loue d'une conduite qui mérite d'être sue (M). M. Varillas (N) a fait quelques fautes.

toire critique des Commentateurs du Nouveau Testament.

(A) *Il naquit........ l'an* 1415.] La preuve de cela se tire de son épitaphe, où l'on voit qu'il mourut le 1er. d'août 1465, et qu'il vécut cinquante ans. Voici les paroles de cette inscription; elle est dans l'église de Saint-Jean-de-Latran: *Laurentio Vallæ harum ædium sacrarum canonico, Alphonsi regis et Pontificis maximi secretario, apostolicoque scriptori, qui suâ ætate omnes eloquentiâ superavit, Catharina mater filio pientissimo posuit. Vixit annos L; obiit anno Domini M. CCCC. LXV, calendis Augusti**. Selon Vossius (1), on voit ce distique à la fin de cette épitaphe:

Laurens Valla jacet, Romanæ gloria linguæ,
Primus enim docuit quâ decet arte loqui.

Je ne doute pas qu'il ne se trompe: ces deux vers furent composés comme une manière d'épitaphe par Franchinus de Cosenze (2); mais cela ne veut pas dire qu'ils furent gravés sur le tombeau du défunt. Paul Jove ne les rapporte point sur ce pied-là. Bien des gens se sont trompés sur l'âge de Laurent Valla, et sur l'année de sa mort. Quelques-uns ont dit qu'il se signala au concile de Constance, l'an 1420. *Claruit in concilio Constantiensi personaliter sub Sigismundo imperatore, anno Domini* 1420 (3). Ce sont deux fautes; car ce concile commença l'an 1414, et finit l'an 1418; et nous avons vu que Laurent Valla avait cinquante ans en 1465. Il n'avait donc que trois ans lorsque ce concile finit. Gesner a commis la même faute (4): il l'a fait fleurir l'an 1410 (5). Le docte M. Huet l'a adoptée; car faisant parler Casaubon vers les dernières années de Henri IV, il lui fait dire (6) qu'il y avait deux cents ans que Laurent Valla avait traduit Hérodote. Quant à sa mort, elle est mise à l'an 1457 par Paul Jove (7), à l'an 1467 par M. de Sponde (8), et à l'an 1495 par M. Moréri.

(B) *Il combattit avec une grande force la barbarie....... Mais quand il fit une histoire, il témoigna qu'il était plus propre..... qu'à pratiquer ses préceptes.*] Paul Jove me fournit un témoignage de ces deux faits: *Indignatus tandiù corrumpi seculum leguleorum et sophistarum immani conspiratione, optimasque artes incultâ sermonis barbarie defœdari, elegantiarum libros edidit, traditis romanæ elocutionis præceptis ex accuratâ veterum scriptorum observatione, quibus juventus æmulandi studio ad detergendas corruptarum litterarum sordes accenderetur.... apud* Alphonsum regem *de avitis bellis in Hispaniâ atque Siciliâ gestis historia perscripta est, sed eo styli charactere, ut ejus minimè videri possit, qui cæteris elegantiarum præcepta tradiderit* (9).

(C) *Qui lui attira beaucoup d'ennemis.*] Voici encore un passage de Paul Jove: *Fuit Valla ingenio maximè libero, ob idque mordaci, contentiosoque, utpotè qui aliena satirico dente facilè perstringeret, et lites in litteris, quasi id opus esset, adversùs ignorantes acerrimas sereret. Extant enim invectivarum, et recriminatio-*

* Nonobstant cette épitaphe, la Monnoie dit que Valla mourut en 1457; il s'appuie sur une lettre de Jovien Pontan, adressée à P. Salvador Valla, d'après laquelle il paraît que L. Valla mourut avant Alfonse, roi de Naples (mort le 28 juin 1458). Voyez la note de la Monnoie, sur l'article 304 des *Jugemens des Savans.*

(1) Vossius, de Histor. lat., *lib. III, cap. VII, pag.* 580. Moréri *a copié cette faute.*

(2) Paulus Jovius, *in* Elog., *cap. XIII, pag.* 37.

(3) Trithemius, de Script. eccles.

(4) Gesner, *in* Biblioth., *folio* 477.

(5) *Et non pas l'an* 1510, *comme* Hankius, de Scriptor. Rerum romanarum, *tom. II, parte I, cap. XI, pag.* 118, *le lui impute.*

(6) *Je cite ses paroles dans la rem.* (K).

(7) Jovius, *in* Elog., *cap. XIII, pag.* 37; Boissard, *in* Iconibus, *num.* 13, *apud* Hankium *ubi suprà, pag.* 117; Aub. le Mire, *in* Auctario, de Scriptor. eccles, *pag.* 275; Zeiler, *in* Histor., *parte II, la mettent comme* Paul Jove.

(8) Spondan., *in* Annal., *ad ann.* 1467, *num.* 13: *il se fonde sur* Paul Jove, *qui met pourtant l'an* 1457.

(9) Paulus Jovius, in Elogiis, *cap XIII, pag.* 36.

num aliquot libri, eruditè salsèque perscripti; quibus dum læsi nominis famam tueretur, Facium Ligurem, Panhormitam, Pogium, et Raudensem jugulâsse videri potest (10). Je m'en vais donner le titre de quelques-uns de ses ouvrages; cela seul pourra faire voir qu'il fut l'un des plus grands duellistes de la république des lettres, et qu'on peut comparer sa vie au métier d'un gladiateur. *Antidoti in Pogium Florentinum libri* 4, *in quibus promiscuè et mores ac vitam hominis et impuram dictionem notat. Apologus et actus Scenicus in eundem. Adversùs eundem Libellus sive Dialogus secundus. In Antonium Raudensem Annotationum Libellus. In Benedictum Morandum Bononiensem libri duo, sive Confutatio prior et posterior. In Bartholemæum Facium Ligurem et Anto. Panhormitam Recriminationum libri* 4. Il ne pardonnait à ses adversaires aucun mot ou aucune phrase qui sentissent la barbarie, et de là vint qu'on feignit après sa mort qu'il s'était rendu si redoutable dans les enfers, que Pluton n'osait y parler latin. On ajouta que Jupiter lui eût donné une place dans les cieux, s'il n'eût craint d'y introduire un censeur de ses paroles. M. de Sponde rapporte les quatre vers où cette maligne plaisanterie est contenue : *Acerrimâ mordacitate suâ et aliorum doctorum virorum veterum recentiorumque satyricâ perstrictione infamis. Ut non illepidè quidam in illum mortuum, apud Trithemium* (*[1]) *sic luserit* :

Nunc postquàm manes defunctus Valla petivit (11),
Non audet Pluto verba latina loqui.
Jupiter hunc cœli dignatus parte fuisset,
Censorem linguæ sed timet esse suæ (*[2]).

On railla à peu près de la même sorte Caton le censeur :

Ce faux rousseau Portius aux yeux pers
Qui harassait et mordait tout le monde,
Pluto ne veut qu'il entre en ses enfers
Quoiqu'il soit mort, de peur qu'il ne lui gronde.

C'est ainsi qu'Amyot traduit ces deux vers grecs :

Πυῤῥὸν, πανδακέτην, γλαυκόμματον, οὐδὲ θανόντα
Πόρκιον, εἰς ἀΐδην Φερσεφόνη δέχεται.
Ruffum mordacem glaucum ne quidem exanimatum
Porcium in infernum Persephone recipit (12).

Voici une autre épitaphe de notre homme :

Ohe ut Valla silet solitus qui parcere nulli est!
Si quæris quid agat, nunc quoque mordet humum (13).

plusieurs ont cru qu'en faisant des livres, il n'eut point pour but l'instruction de ses lecteurs, mais d'avoir une occasion de médire et des vivans et des morts. Il critiquait Aristote, Cicéron, Virgile, et ne respectait qu'Épicure (14). Ce dernier était fort propre en ce temps-là à s'attirer les éloges de ceux qui donnaient dans l'esprit particulier. Tout le monde le déchirait et le détestait. Ce fut peut-être la raison qui le rendit admirable aux yeux de Valla. Cette pensée n'est point dans Pontanus, que je vais citer : *Qui cum Laurentio familiariùs vixerunt, affirmant illum eo nequaquàm consilio in grammaticis scripsisse, ac dialecticis, quo doceret, disciplinasque ab ignoratione vindicaret, atque à sorde, verùm ut malediceret, obloquendoque detraheret de famâ atque autoritate rerum scriptoribus : tùm illis qui exemplo sunt ad scribendum aliis propter antiquitatem majestatemque dicendi, ac præcipiendi, tùm illis ipsis, qui tunc viverent, qui ne dubitaverit ipse quidem dicere, profiterique palàm, habere se quoque in Christum spicula* (15). Au reste, ce savant homme a trouvé des défenseurs; lisez les écrits de Floridus Sabinus, et la lettre qu'Érasme écrivit à Christophle Fischer, l'an 1505 (16), à l'occasion des notes de Valla sur le Nouveau Testament, qu'il avait trouvées dans une bibliothéque, et qu'il donnait au

(10) *Idem, ibid.*
(*[1]) *Trith., de Script. eccles.*
(11) Spondan., *ad. ann.* 1467, *num.* 13, *pag.* 114.
(*[2]) Cette épigramme, qui se trouve aussi dans une lettre de Goudanus à Érasme, y est attribuée à Poge. Voyez les *Mémoires de littérature*, tome II, pag. 50 de la Ier. partie. Rem. Crit.

(12) Plut., in Catone majore, *init. pag.* 336.
(13) Volaterran., Comm. Urban., *lib. XXI*, *pag. m.* 774.
(14) *Ciceronem vellicabat, Aristotelem carpebat. Virgilio subsannabat . . . maximis quibusque ringeret authoribus, uni tantùm Epicuro, assurgeret.* Jovianus Pontanus, de Sermone, *lib. I*, *pag. m.* 1572.
(15) *Id., ibid.*
(16) *C'est la VII*e *du IV*e. *livre.*

public. Voyez aussi la IIIe. lettre du VIIe. livre d'Érasme.

(D) *Il critiqua les gens d'église, et il parla hardiment sur certaines choses...... qu'il ne trouvait pas bonnes.*] On convient que sa critique ne fut pas uniquement personnelle, elle fut réelle à certains égards; je veux dire qu'il censura les défauts des ecclésiastiques, et quelques-unes de leurs opinions : *Ipsos etiam sui sæculi theologos seu ignorantiâ supinâ seu inveteratâ persuasione vanis opinionibus indormientes, ad veri sensum acutiore stilo excitare nihil veritus est.... quòd in publicis scriptis quasdam ecclesiæ romanæ traditiones erroris damnavisset, aliis ipse gravis censor, hæreticæ pravitatis censores sibi gravissimos sentiebat* (17). On lui représenta qu'à moins d'être las de vivre, il se devait abstenir de censurer les ecclésiastiques, et de composer des ouvrages tels que la Réfutation de la Donation de Constantin. Il y avait donc deux choses qui lui attiraient des ennemis, c'est que les têtes sacrées étaient mordues par sa critique, et quant aux mœurs, et quant aux dogmes : *Et sanè à Francisco Philelpho etiam commonitus est satyrâ luculentâ, ut nisi vitæ suæ satur sit, abstinere velit à perstringendis sacri ordinis viris, ac similibus scribendis, uti illa adversùs donationem Constantinam. Satyra ea exstat Hecatostichorum lib. 2. sat. 4* (18). Plusieurs croient que de ces deux choses l'une fut la vraie cause des persécutions qu'il souffrit, et que l'autre en fut le prétexte. Les satires personnelles irritèrent les inquisiteurs, après quoi, pour se venger, ils tâchèrent de convaincre d'hérésie celui qui les critiquait. Pour mieux satisfaire leur ressentiment, ils supposèrent que Laurent Valla était hérétique sur des points de conséquence, comme vous diriez le mystère de la Trinité, le dogme du franc arbitre, et les vœux de continence, etc. On assure qu'il fut condamné au feu, et qu'il n'évita l'exécution de cette sentence que par la faveur du roi de Naples; qu'il fallut qu'il abjurât publiquement les propositions pour lesquelles il avait été condamné, et qu'outre cela il souffrit la peine du fouet dans le monastère des jacobins. Voici les paroles de M. de Sponde, sous l'année 1447. *Eodem tempore* Laurentius Valla *Romanus, elegantis quidem pro sæculo, sed pro quolibet tempore virulentissimæ linguæ homo, Neapoli existens, cùm quasdam propositiones hæreticas asseruisset, delatus ad inquisitores, et in carcerem trusus, damnatusque pro hæretico, beneficio Alfonsi regis pœnam ignis evasit; propositionibus tamen publicè ejuratis, virgis, privatim per claustra monasterii Prædicatorum manibus revinctis cæsus* (19). Il ajoute que Poge insinue que Laurent Valla avait erré sur les articles que je cote ci-dessus (20). Cela est bien remarquable. Cet annaliste ne rapporte pas les propositions que Laurent Valla fut obligé de rétracter; il n'assure pas même qu'elles continssent des hérésies sur la Trinité, sur le libre arbitre, etc.; il dit seulement qu'un des ennemis de Laurent Valla l'insinue. Cela peut faire penser que, par des extraits captieux et malins, et par de fausses conséquences, on défigura la doctrine de cet homme, et qu'on la représenta comme erronée, quoiqu'elle ne le fût pas. Notez que malgré les maux que lui firent les inquisiteurs de Naples, il vécut à Rome honorablement; il y obtint la faculté d'enseigner; il y jouit d'une pension, et de l'estime du pape. Cela confirme dans leur préjugé ceux qui se figurent qu'on ne le trouva hérétique que parce qu'on le voulut châtier d'avoir médit des ecclésiastiques. Voyez la remarque suivante.

(E) *Je donnerai le précis d'une...... narration que j'ai trouvée de ses démêlés avec les inquisiteurs.*] L'auteur que je cite ne parle de ces démêlés qu'après avoir rapporté une dispute que Laurent Valla eut à soutenir sur des matières de droit. Un jurisconsulte le censura un jour aigrement : Vous êtes un cordonnier, lui dit-il, qui montez au-dessus de

(17) Hankius, de Rerum romanarum, Scriptor., *tom. II, part. I, cap. XI, pag.* 116.

(18) Vossius, de Histor. lat., *pag.* 580.

(19) Spondan., *ad ann.* 1447, *num.* 10, *pag. m.* 3.

(20) *Quod prolixiùs narrant Poggius secundâ in eum invectivâ, errâsse innuit in articulis personæ in Deo, Trinitatis, liberi arbitrii, et virginitatis sanctimonialium.* Idem, ibidem

la pantoufle ; vous ne vous contentez pas de l'étude des humanités, vous portez votre faucille à la moisson d'autrui ; vous vous piquez de l'intelligence du droit romain (21). Expliquez-moi donc cet endroit du Code, poursuit-il, en lui montrant la fameuse et très-difficile loi, *quinque pedum præscriptione* (22). Valla répondit qu'il n'y avait rien de plus injuste que de prétendre qu'il ignorerait absolument le droit romain, s'il n'expliquait pas une matière que presque personne n'avait encore entendue ; qu'il fallait la proposer, non pas à ceux qui s'imaginaient savoir quelque chose dans l'ancienne jurisprudence, mais à ceux qui se vantaient de n'y ignorer quoi que ce fût : *Quid improbius quàm velle damnare me, ut nihil juris intelligentem, quia locum aut nulli, aut vix ulli intellectum non exposuerim ? Debuisse illum proponi non ei qui aliquid juris se intelligere diceret, sed ei qui omnia* (23). Il l'éclaircit néanmoins en homme qui entendait bien les lois romaines ; après quoi il questionna à son tour ce jurisconsulte, et le réduisit au silence. Cet agresseur se vit si embarrassé par les demandes qui lui furent faites sur le droit des prescriptions, établi dans les XII tables, qu'il se retira plein de rage, et depuis ce temps-là il eut une haine mortelle pour Laurent Valla, et chercha même à le faire mourir : *Aliâ è jure quæstione petitâ adversarium ad silentium adegit. Nam cùm de jure usucapionum ex duodecim tabulis nonnihil rogaret, in eas angustias eundem illum suum adversarium adduxit, ut hic in conclave, velut furens se receperit, atque ex eo tempore homo vindictæ cupidissimus, odio plusquàm Vatiniano Vallam fuerit prosequutus, vitæque ejus insidiatus* (24). C'est la première partie du narré de Boxhornius. Voyons la seconde.

Comme la science des théologiens, continue-t-il, est plus sainte et plus nécessaire, et que leur autorité est plus grande, ce savant homme ne put attaquer leurs sottises sans s'exposer aux derniers périls. *Ut theologorum et sanctior magisque necessaria disciplina est, et auctoritas major ita cum eorum quoque ignorantiâ, et putidissimis ineptiis commissus, vitam ac omnes fortunas suas in ultimum penè discrimen adduxit* (25). Il assista pendant le carême au sermon d'un cordelier (26) qui prêchait à Naples ; il y assista, dis-je, le jour que ce moine avait pour texte le Symbole des Apôtres. Ayant pris garde que le prédicateur avait assuré que saint Pierre dit, *je crois en Dieu, le père tout-puissant*, que saint André ajouta, *créateur du ciel et de la terre*, et que les autres apôtres fournirent les autres articles, chacun le sien, il demanda après la fin du sermon à Angelillus Campanus (27), si l'on trouvait des auteurs qui rapportassent que le Symbole fut dressé de cette manière. Campanus répondit qu'il n'avait trouvé cela dans aucun livre, et que ce moine était le seul à qui il eût ouï débiter que saint Jérôme était né à Rome. Ils lui firent une visite, et lui demandèrent où il avait lu que cet ancien père était Romain. Plusieurs le disent, répondit-il, mais qui est-ce qui le nie ? Valla se mit à rire d'une telle incongruité (28) ; car c'est celui qui affirme qui doit nommer ses témoins, et surtout quand on l'en somme : ce n'est point aux autres à lui nommer ceux qui nient. Cependant Valla ne laissa pas de marquer au prédicateur que saint Jérôme lui-même se fait natif d'une ville de Dalmatie : *Hieronymus ipse non se Romanum dicit, sed Pannonium aut Dalmatam ex oppido Stridone* (29).

(21) *Vallam aliquandò acerbè increpuit quòd, ut sutor ultra crepidam humaniorum litterarum cultu haud contentus falcem mitteret in messem alienam, et juris romani peritiam aliquam sibi arrogaret.* Boxhornius, Histor. univ., *pag.* 953, *édition* 1652.

(22) *Quem* (locum) *obscurissimum, et à nemine ejus ætatis jurisconsultorum intellectum, imò depositum esse constabat.* Idem, ibidem, *pag.* 954. *Voyez l'article* d'Abélard, *tom. I, pag.* 64, *remarque* (AA).

(23) Boxhornius, Hist. univers., *pag.* 953.

(24) *Idem, ibidem.*

(25) *Idem, ibidem.*

(26) *Il s'appelait* Antonius Betontinus.

(27) *Il était secrétaire du roi.*

(28) *Primùm hominis stultitiam risu Valla excepit quasi alius deberet ostendere qui negaret, et non ipse qui hoc affirmaverat, et quis traderet rogabatur.* Boxhornius, Hist. univers., *pag.* 954.

(29) *Idem, ibidem.*

Les uns, répliqua le moine, disent qu'il était Romain, et les autres qu'il était de Dalmatie. Il y avait deux défauts dans cette réponse : peut-on là-dessus opposer à saint Jérôme un témoin digne d'audience ? Et après tout ne fallait-il pas donner le nom du témoin ? Valla, comprenant l'ignorance et l'obstination du personnage, abandonna ce sujet (30), et passa à la question du Symbole. Quel fondement avez-vous, demanda-t-il, de soutenir qu'il a été formé pièce à pièce par les apôtres ? Les docteurs de l'église, répondit le moine, me l'ont appris. Nommez-les, répliqua-t-on ; citez-les. Je vous ai déjà répondu, reprit-il ; puis il s'emporta, et dit que Valla était un impie et un ennemi de la religion chrétienne (31). Quelques jours après il le diffama dans son sermon, et il continua à le déchirer avec tant de rage, qu'il fallut que le roi Alfonse fît arrêter ce torrent de calomnies. Valla, se croyant provoqué à une dispute, fit afficher à la porte de la grande église toutes les propositions dont il se voyait censuré, et s'offrit de les soutenir contre tout venant. Il invita à ce spectacle plusieurs gentilshommes, et le fils même du roi. Il fit préparer une grande salle : tout le monde était attentif au succès de cette affaire ; mais les ennemis de Valla ne voulurent rien hasarder, ils se retranchèrent à obtenir de la cour qu'il fût défendu à Valla de passer outre. Il obéit : mais il insulta ses adversaires par un distique latin, qu'il afficha à la porte de la salle.

Rex pacis, miserans sternendas Marte phalanges;
Victoris cupidum continuit gladium.

Ils en furent si indignés, qu'ils mirent tout en usage pour le faire condamner, ou à la mort, ou à une prison perpétuelle. Ils le citèrent devant le vicaire de l'archevêque. Il comparut, et fut bien surpris de voir une nombreuse assemblée de toutes sortes de moines : car il n'avait point soupçonné que cette intrigue fût si importante. On lui demanda s'il ne croyait point que le Symbole a été dressé par les apôtres. Non, répondit-il, mais par le concile de Nicée, et je me fonde sur de très-fortes raisons. L'inquisiteur qui l'interrogeait déclara que cette réponse était hérétique. On produisit les lettres où Valla corrige certaines fautes qui s'étaient glissées, par la négligence des copistes, dans les décrets des papes, et on lui soutint que cette audace méritait le feu. Il sentit alors le péril, et protesta qu'en toutes ces choses il croyait ce que l'église croyait. On le pressa de condamner et de rétracter ses écrits ; mais il exigea qu'au préalable on lui montrât qu'il s'était trompé, et qu'autrement on ferait paraître qu'on ne voulait point la correction de son cœur, mais seulement celle de sa langue : *Cur non potiùs vos docetis esse revocanda ? an mavultis oris mei quàm animi emendationem ? quo enim pacto ego emendor, nisi id quod ore fateor, animo etiam sentiam ? Et quomodò ex animo sentiam nisi sententiam quam ut verissimam hactenùs tueor, vos falsi convincatis* (32). Il y eut alors un évêque qui le saisit, et qui lui dit, Scélérat que tu es, il faut tout à l'heure que ton orgueil soit abattu (33). Valla répète comme auparavant, *je crois sur ceci tout ce que l'église croit.* On lui demanda ensuite ce qu'il croyait sur les dix catégories. Quoi ! répondit-il, appartiennent-elles à la foi comme les dix commandemens de la loi de Dieu ? Pourquoi non, répliqua-t-on, n'appartiendraient-elles pas à la foi ? Ignores-tu que le dogme de dialectique, sens divisé, sens composé, sert à expliquer les controverses les plus importantes de la théologie (34) ? Abrégeons, reprit Valla, et pour cet effet je déclare qu'encore que notre sainte mère l'église ignore ces choses, j'en crois pourtant ce qu'elle en croit. *Age, inquit Valla, rem compendii faciamus : et si ista mater*

(30) *Cognitâ hominis imperitiâ et improbitate, ultrà noluit instare.* Idem, ibidem, *pag.* 955.

(31) *Vehementer in Vallam velut impium hominem et christianæ rei ecclesiæque hostem exorsus est stomachari.* Idem, ibidem.

(32) *Idem, ibidem.*

(33) Tum Alesanus episcopus ejusdem ordinis (*prædicatorum*) manus ei injecit *et tibi*, inquit, *homo scelestissime superbia hìc deponenda est.*

(34) Quidni, *inquit, Alesanus*, ad fidem ista pertineant ? An ignoras ex illo dogmate dialecticorum de sensu diviso et composito gravissimas in theologiâ controversias explicari. *Idem, ibid.*

Ecclesia ignoret, tamen idem de illis credo quod mater Ecclesia. On voulait poursuivre; mais parce que le roi avait envoyé des gens pour protéger Valla, on s'en tint là.

Je trouve deux fautes dans ce long narré de Boxhornius; l'une, qu'il applique ces choses à l'an 1411, antérieur à la naissance de Laurent Valla; l'autre, qu'il ne cite aucun auteur.

(F) *Il l'étalait avec plus de faste.... dans les compagnies ...... que dans ses ouvrages.*] Jovien Pontanus a fait cette observation après avoir fort loué la modestie de Pomponius Lætus. *Contrà verò*, poursuit-il (35), *Laurentius Vallensis, multæ vir doctrinæ, ingeniique in primis acuti, popularibus in congressibus ac litteratorum circulis ostentandæ disciplinæ judicatus est fuisse studiosior, ne dicam parùm modestus, ut in iis circulis multò appareret diligentior, quàm in libris ipsis, quos scriptos reliquit. Cùmque non pauca in dialecticis adinvenisset adversùs horum temporum artis ejus magistros, eò sese efferebat, palàm ut diceret, nullam esse logicam præter Laurentianam.*

(G) *Il embrassa la doctrine d'Épicure à l'égard du souverain bien.*] Voyez son livre *de Voluptate et vero Bono.* Il a été mis dans l'Index comme un ouvrage dont la lecture n'est pas permise. Voyez aussi l'ouvrage qu'il intitula *Apologia pro se et contra calumniatores, ad Eugenium quartum Pont. maximum.* Vous y verrez qu'il justifie principalement ce qu'il avait enseigné, que la volupté est notre souverain bien : *Defendit se suaque scripta, et* PRÆCIPUÈ *quòd voluptatem statuerit summum bonum, virtutes ancillas esse voluptatis, prudentiam non à malitiâ, nihil amari propter aliud, nec etiam propter se, præscientiam Dei non obstare libertati arbitrii : Symbolum non factum esse ab Apostolis per particulas* (36).

(H) *Il fut partisan outré de Quintilien, et il affecta de mépriser Aristote.*] Vossius va me fournir le commentaire dont j'ai besoin. Je le tire de l'endroit où il veut montrer qu'en matière de rhétorique Aristote est le plus grand maître que l'on puisse suivre. *Neque nos*, ajoute-t-il (37), *aut Ausonii judicium movet qui Latinorum tantùm rationem habuit, aut Vallensis (quamvis viri non minùs de Rep. litterariâ meriti, quàm Camillus olim de Romanâ) elogium terret : quia ille, nec in Fabio laudando modum invenit, nec in Aristotele, Tullio, Prisciano, (et quo non, si unum Fabium demas?) insectando, sæpè habeat caussam.* Les paroles suivantes sont remarquables : *Videtur autem vir ille nimis quantùm liberaliter Quinctilianum sustulisse laudibus, quòd videret Georgium Trapezuntium perpetuum esse in hoc incessendo. Nam et lib.* IV. *Antidoti scribit, eâ de caussâ sibi semestri integro cum Trapezuntio fuisse contentionem; neque in gratiam cum eo rediisse, nisi cùm is publicè docendi provinciam desineret.* Je crois avec Vossius que l'esprit de contradiction poussa Laurent Valla dans cet excès d'admiration pour Quintilien : il avait un adversaire qui déclamait éternellement contre ce rhéteur, il n'en fallut pas davantage pour lui faire prendre le contre-pied. Dans sa Dialectique il abaissa le plus qu'il put l'autorité d'Aristote.

(I) *On conte qu'il lui échappa de dire.....qu'il y avait des flèches dans son carquois contre le Messie même.*] On prétend qu'il dit ce blasphème à Antoine Panormita *. Ce fut sans doute à l'oreille (38), et non pas de telle sorte que tous ceux qui étaient à table avec eux le pussent entendre. Panormita frémit d'horreur, et ne voulut plus parler à lui. *Taceo*, dit Vossius (39), *quòd neque in Christum (horrendum!) spicula sibi deesse dicebat; ut quidem scripsit Jovianus Pontanus* (*) : *et ante eum*

(35) Jov. Pontanus, de Sermone, *lib. VI, cap. IV, pag.* 1737.

(36) Gesner., *in* Biblioth. fol. 478.

(37) Vossius, de Rhetoricæ Naturâ ac Constit., *pag.* 48.

* La Monnoie, dans une note sur l'article 304 des *Jugemens des savans*, réfute le conte de J. Pontan qui n'a fait que repéter ce qu'avait dit le Pogge, ennemi de L. Valla.

(38) Pontanus *dit pourtant, comme on l'a vu ci-dessus*, profiterique PALAM habere se quoque in Christum spicula.

(39) Vossius, de Rhetoricæ Naturâ ac Constitut., *pag.* 48.

(*) *Lib. I, de Sermone.*

Poggius secundâ in Vallam Invectivâ (*1), *ubi exprobrat, quod hoc in convivio dixerit Antonio Panormitæ : qui propterea exhorruerit, et alloquio ulteriùs dignum negârit.* M. de Sponde n'a pas oublié cela, après avoir dit que ce critique n'avait épargné ni saint Augustin, ni saint Jérôme, ni Boëce (40). Ajoutons qu'il ne fit point grâce à Thomas d'Aquin : « Son style est trop libre, » reprenant avec trop de sévérité » les fautes de Rémi, de saint Thomas, » et de quelques autres écrivains, » qui ont osé, selon lui, entrepren- » dre de commenter saint Paul sans » aucune connaissance de la langue » grecque. Il rejette comme un conte » fait à plaisir ce qu'on dit commu- » nément de cet apôtre, qui apparut » à saint Thomas, l'assurant que per- » sonne n'avait si bien entendu ses » épîtres que lui. Si cela était, dit- » il, il n'aurait pas manqué de l'a- » vertir de ses fautes, (*2) *Peream » nisi id commentitium : num cur » eum Paulus non admonuit errato- » rum suorum* (41)? » Il reprenait quelquefois les papes mal à propos, comme quand il accuse de nestorianisme Célestin I. Le père Théophile Raynaud l'accable d'injures à ce sujet (42).

(K) *Ces versions ne sont pas bonnes.*] Voici ce que M. Huet suppose que Casaubon en pensait : *Annis ab hinc ducentis Herodotum et Thucydidem latinis litteris exponebat Laurentius Valla, in eâ benè et eleganter dicendi copiâ, quam totis voluminibus explicavit, inelegans tamen, et penè barbarus ; græcis ad hoc litteris leviter tinctus, ad auctorum sententias parùm attentus, oscitans sæpè, et alias res agens, fidem apud eruditos decoxit* (43).

(L) *Son livre des Élégances .... le témoigne. On l'accusa faussement de l'avoir volé.*] On a imprimé cet ouvrage une infinité de fois. Il témoigne dans son épître dédicatoire qu'on l'avait rendu public sans son ordre et sans son consentement. Cette épître dédicatoire fut adressée à Tortellius, camérier de Nicolas V. Elle est sans date; mais on ne laisse pas d'y apprendre qu'elle fut faite sous le règne de ce pape. Il était bien difficile en ce temps-là de ramasser tant d'observations : cela demandait beaucoup d'étude et beaucoup d'esprit. Le grand succès de cet ouvrage chagrina les ennemis de l'auteur, et les obligea à divulguer qu'il s'était paré des plumes d'autrui, et que c'était une production d'Asconius Pédianus. Cette calomnie, très-glorieuse dans le fond à Laurent Valla, n'eut point de crédit. Vossius a eu raison de la traiter d'impudente : *Admodùm perfrictæ frontis fuisse necesse est, qui, cùm Laurentii Vallensis Elegantiarum libros in honore esse dolerent, in vulgus sparsêre, eos jam olim in Germaniâ fuisse repertos, quòdque scripti essent litteris fugientibus ac fatiscentibus, vix certis cognitum indiciis tandem fuisse, Asconii Pediani esse opus : cujus calumniæ meminit Mariangelus Accursius in diatribarum suarum defensione, cui* Testudo *nomen fecit* (44).

(M) *Louis Vivès le loue d'une conduite qui mérite d'être sue.*] Quelque soigneux que fût Valla de rechercher la propriété des termes, et de l'enseigner à ses lecteurs, il suspendait son travail quand il s'agissait d'un mot sale, et il aimait mieux que la signification en fût ignorée. Voilà ce que Vivès approuve avec beaucoup de raison : *Benè Laurentius Valla de verbo quodam obscœno, ignorari malo quàm me docente sciri* (45).

(N) *M. Varillas a fait quelques fautes.*] I. Il a dit (46) que Laurent Valla, *ne trouvant plus personne à critiquer dans la cour de Rome, passa dans celle de Naples.* C'est se tromper en deux manières, c'est mal traduire son original, et c'est

(*1) *Fol.* 87., *à edit. anni* 1513.

(40) Spondanus, *ad ann.* 1447, *num.* 10.

(*2) *Laur. Vall. Not., in Epist. I, ad Cor., cap.* 9, *v.* 13.

(41) Simon, Histoire critique des commentateurs du Nouveau Testament. *Chap. XXXIV, pag.* 485.

(42) Theophil. Raynaudus, *in* Hoploth., *sect. II, serie I, cap. V, pag. m.* 16, 17.

(43) Huetius, de claris Interpretibus, *pag. m.* 218.

(44) Vossius, de Hist. latinis, *lib. I, cap. XXVII, pag.* 144. *Il cite la* Testudo *de Mariangélus Accursius.*

(45) Lud. Vives, de tradendis Disciplinis, *lib. III, pag. m.* 287.

(46) Varillas, Anecdotes de Florence, *pag.* 166.

avancer une chose peu véritable en elle-même. Le latin que Varillas a voulu traduire signifie que Laurent Valla ne trouvant à la cour du pape rien qui lui plût, s'en alla auprès d'Alfonse, roi de Naples (47). Cela veut-il dire, *qu'il ne trouvait plus personne à critiquer dans la cour de Rome?* Cela n'insinue-t-il pas au contraire qu'il lui restait bien des gens à critiquer? Car quand tout déplaît dans une cour, la critique ne s'épuise point. Soyons assurés qu'une personne de l'humeur de Laurent Valla ne serait jamais sortie de Rome par la raison que les sujets à critiquer lui auraient manqué, tout ce qui se pouvait dire contre cette cour ayant déjà été dit. II. Valla n'offrit point *d'écrire l'histoire des actions les plus éclatantes de Naples :* mais il fit l'histoire de Ferdinand, roi de Castille et d'Aragon, père d'Alfonse, roi de Naples. Voici encore deux fautes; le latin de Paul Jove mal traduit (48), et un mensonge, quant au fond même de l'affaire. III. Il y a beaucoup d'excès dans le jugement que M. Varillas prononce contre ce livre de notre Valla. *Il y travailla.....avec si peu de succès*, ce sont ses paroles, *que ses adversaires eurent lieu de lui reprocher qu'il était tombé lui-même dans toutes les fautes qu'il avait tant de fois reprochées aux autres.* C'est tomber pour la troisième fois dans les deux fautes qu'on a vues ci-dessus. Le latin de Paul Jove (49) ne dit point cela, et il est faux dans le fond que Laurent Valla, en composant cet ouvrage, ait commis tous les barbarismes qu'il a reprochés à d'autres auteurs. IV. On n'a point cru, comme l'assure M. Varillas, que Laurent Valla se bannit de la cour de Naples à cause que cet ouvrage fut méprisé. Il y eut d'autres disgrâces, et bien plus rudes (50), qui le contraignirent à sortir de cette cour. V. Il faut être bien simple pour s'imaginer que la mère de ce savant homme fit l'épitaphe de son fils. Il est vrai qu'on lit ces paroles dans l'inscription du tombeau, *Catharina mater filio pientissimo posuit;* mais selon le style des épitaphes cela ne veut dire autre chose sinon que la mère fit construire ce sépulcre. Par ce faux principe de Varillas nous devrions croire que des personnes qui n'ont jamais su un mot de latin ont composé de très-belles épitaphes en cette langue, car on en trouve beaucoup de ce genre-là au bas desquels on lit *mœstissima conjux*, ou *mater*, ou *filia posuit*, ou *mœstissimi filii posuerunt.* VI. Comme une faute en amène une autre fort souvent, M. Varillas est tombé dans une nouvelle méprise : pour avoir cru que la mère de Laurent Valla fit l'épitaphe de son fils, il assure que *personne* ne la voulut *soulager de cette peine.* VII. Quant à ce qu'il dit, que Valla donna un mauvais exemple *dans la république des lettres*, *en publiant, le premier* (51), *des livres entiers d'invectives et de récriminations*, je le renvoie à M. de Larroque, qui lui a montré (52) que saint Grégoire de Nazianze et saint Hilaire ont publié des invectives, l'un contre l'empereur Julien, l'autre contre l'empereur Constance. On pourrait remonter plus haut; car quoiqu'il y ait lieu de douter que l'invective de Salluste contre Cicéron, et celle de Cicéron contre Salluste, soient l'ouvrage des écrivains dont elles portent le nom, il est certain qu'elles sont antérieures au siècle de Constantin. On ne peut pas prétendre que Varillas n'a voulu parler que des écrivains chrétiens; car la république des lettres dont il parle n'exclut point le paganisme. Mais quand même nous aurions la complaisance de nous renfermer dans le christianisme, nous aurions encore d'autres exemples à lui opposer que ceux dont M. de Larroque fait mention. N'avons-nous pas deux ou-

(47) *Quòd nihil in aulâ pontificis sibi placeret Neapolim ad Alfonsum regem se contulit.* Jov., *in* Elogiis, *cap. XV*, *pag.* 36.

(48) *Apud quem* (Alfonsum regem), *de avitis belli in Hispaniâ atque Siciliâ gestis Historia præscripta est.* Id., ib.

(49) *Eo styli charactere ut ejus minimè videri possit qui cæteris elegantiarum præcepta tradiderit.* Id., ibid.

(50) *Voyez ci-dessus la rem.* (D).

(51) *Lourde faute de langage; car ces paroles peuvent être prises en ce sens :* entre les livres entiers d'invectives celui qui est le premier en rang fut publié par Laurent Valla.

(52) Larroque, *préface des* Nouvelles Accusations contre M. Varillas.

vrages d'invectives de Ruffin, contre saint Jérôme (53)? Je parle ailleurs (54) d'une invective qui fut faite dans le siècle même de Laurent Valla, mais avant qu'il songeât aux siennes. Et Pétrarque, qui l'a précédé de cent ans, ne fit-il pas des invectives contre un médecin? VIII. Il n'est pas vrai que Laurent Valla *ne loua jamais d'autre grammairien de son temps que* Candidus Décember (55). C'est commettre pour la quatrième fois la même faute; car le fait est faux dans le fond, et l'on a très-mal traduit son original (56): les paroles de Paul Jove servent de louange à Décember, sans contenir l'exclusion d'aucun autre grammairien.

(53) *On les imprime ordinairement dans le IXe. volume des Œuvres de saint* Jérôme.

(54) *Dans la remarque* (B) *de l'article* VERGÉRIUS, *dans ce volume, pag.* 357.

(55) Varillas, Anecdotes de Florence, *p.* 167.

(56) *Candidus December... Laurentii Vallæ testimonio exactissimæ censuræ grammaticus.* Paulus Jovius, *in* Elogiis, *cap. XV, pag.* 39.

VALLA (GEORGE), natif de Plaisance, médecin et professeur de belles-lettres à Venise, a fleuri après le milieu du XVe. siècle (*a*) *. Il était savant et en grec et en latin, et il composa beaucoup de livres tant de médecine que de littérature (A). Il irrita tellement le duc de Milan, par son zèle trop impétueux pour la faction des Trivulces, que ce prince le persécuta beaucoup, jusques à le faire mettre en prison dans Venise même (*b*). Il souffrit les plus fâcheuses incommodités dans cet état de captivité; mais sa cause ayant été jugée, il fut déclaré absous, et on lui rendit sa charge. Il ne l'exerça pas long-temps depuis ce temps-là; une mort subite l'ôta du monde peu de temps après: il était près de sortir de son logis pour aller faire leçon; rien de l'arrêtait qu'un certain besoin naturel d'aller à la garde-robe, et il y expira comme Arius l'Hérésiarque. Ses écoliers l'attendirent fort long-temps dans l'auditoire, et furent saisis d'un grand chagrin (B) lorsqu'ils apprirent pourquoi il ne venait pas. Il devait continuer ce jour-là à leur expliquer un endroit des Tusculanes de Cicéron qui concerne l'immortalité de l'âme (*c*). Piérius Valérianus (C), qui m'apprend ceci, fait des réflexions judicieuses sur la nature de cette mort.

(*a*) *Claruit sub Friderico III, juxta Trittemium verò sub Maximiliano Venetiis A. C.* 1494. *Justus in Chronol. Medic.* Mercklinus, *in* Lindenio renovato, *pag.* 342. Konig *le met à l'an* 1528. *M.* Baillet, Jugemens des Savans, *num.* 609, *le suppose vivant en* 1541.

* La Monnoie, dans une note sur le numéro 334 des *Jugemens des Savans*, dit que George Valla était mort lorsque son gros livre *De expetendis et fugiendis rebus* fut imprimé chez Alde, 1501, in-folio.

(*b*) Pierius Valerianus, de Litteratorum Infelicitate, *lib. I, pag. m.* 27.

(*c*) *Tiré de* Piérius Valérianus, *ibidem.*

(A) *Il composa beaucoup de livres tant de médecine que de littérature.*] Voici le titre de quelques-uns: *De tuendâ Sanitate per Victum, et quæ secundùm cujusque naturam in Victu sequenda aut fugienda sunt; de humani corporis Partibus; de differentiis Pulsuum; de Corporis Commodis et Incommodis; Universæ Medicinæ ex Græcis potissimùm contractæ libri septem.* On remarque dans le *Lindenius renovatus* que ce dernier ouvrage est une partie de celui qui a pour titre: *Expectanda et fugienda* (1). Ajoutons que notre Valla traduisit du grec le livre de Rhazis, *de Pestilentiâ*; celui de Psellus, *de Victûs ratione*; celui d'Alexandre d'Aphrodisée, *de Febrium causis et differentiis*; celui de Némésius, *de Naturâ Hominis* (2), et quelques autres (3). Disons en passant que M. Huet l'ap-

(1) *Extant operis sui expetendorum et fugiendorum libri* 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30. Mercklinus, *in* Lindenio renovato, *pag.* 342.

(2) *Idem, ibidem.*

(3) *Voyez la* Bibliothèque de Gesner, *fol.* 273.

pelle un fort mauvais traducteur (4). Les livres de littérature composés par Valla sont ou des traités de grammaire et de rhétorique, ou des commentaires sur quelques livres de Cicéron, sur la Poétique d'Horace, sur Juvénal, etc. Il commenta aussi le second livre de Pline. Cet ouvrage fut imprimé à Venise, l'an 1502, in-4°. (*). Il faut qu'il soit bien rare, puisque le père Hardouin n'a pu le trouver (5). Mais n'oublions pas l'ouvrage *de expetendis et fugiendis Rebus* : c'est une espèce d'encyclopédie dont Paul Jove parle avec assez de mépris ; car il ne faut point douter que les paroles que je vais citer ne se rapportent à cette compilation : *Disciplinas litterasque omnes, uno ingenti volumine complexus, multa potiùs didicisse, quàm in eo celeri transcursu perdiscenda posteris reliquisse videtur. Quandoquidem coacervantis omnia, indefessèque scribentis, requisitus ille romanæ elocutionis spiritus omninò defuerit, quo uno voluminum vita præclarè alitur, longissimèque producitur* (6). Jean-Pierre Valla, fils de l'auteur, la fit imprimer, et reconnut humblement qu'elle n'était point parfaite : il en fit beaucoup d'excuses aux lecteurs (7) sur ce que la mort avait empêché son père d'y mettre la dernière main. Cet ouvrage est divisé en XLIX livres ou VII semaines. Le sieur Sorel l'a critiqué fortement (8). Gesner observe que Valla avait emprunté des Grecs quantité de choses sans en faire aveu. *Nos sanè observavimus Georgium Vallam à Græcis permulta dissimulanter esse mutuatum, et non pauca perperam in latinum sermonem transtulisse* (9). On le peut donc placer dans les listes des plagiaires.

(B) *Ses écoliers. . . . furent saisis d'un grand chagrin.*] La citation que l'on va lire sera plus longue que ce texte ne le demande ; mais j'en use ainsi afin qu'on voie un peu amplement avec quelle estime les disciples de notre Valla parlaient de lui : *Haud ita multò post cùm manè summo paratus esset conferre se ad auditorium, ubi tunc Tusculanas Ciceronis quæstiones prælegebat, deque animæ immortalitate vehementissimè, doctissimèque quotidiè disserebat, dum interim corpori vacaturus excrementa cibi dejecit, animam etiam morte subitariâ exhalavit. Nos qui quotidiè ad admirandam hominis doctrinam sub matutinum crepusculum conveniebamus, non priùs tali nos doctore defraudatos intelleximus, quàm horâ profitendi frustrà elapsâ certos, qui moræ causam sciscitarentur, domum ejus delegavimus, qui redeuntes gymnasium nostrum præter omnium spem, quia nullum malæ valetudinis incommodum præcesserat, voce illâ eruditâ spoliatum atque orbatum renunciaverunt* (10).

(C) *Piérius Valérianus. . . . fait des réflexions judicieuses sur la nature de cette mort.*] Il commence par observer qu'il y aura des personnes qui compteront pour un grand bonheur que George Valla soit mort sans avoir été malade. Il dit ensuite que selon les lois chrétiennes il faut regarder la mort subite comme une infortune. Puis il observe que, selon la philosophie, cet accident, et tout autre qui ne dépend point de nous, ne doivent point passer pour un mal. Enfin, il veut bien qu'on croie que la manière dont Valla mourut est un bonheur, puisque sa mort ne fut précédée ni de douleurs, ni d'inquiétudes : *Erunt qui genus hoc mortis inter mortalium felicitates enumerabunt, quippe nullo dolore prævio, nulloque mortis metu statim exanimari. Nos tamen ex christianæ pie-*

(4) *Nec feliciùs Georgio Vallæ labor ille successit, nam et à Græcis dissentit sæpè, et quæ assequitur non raro pervertit.* Huetius, de claris Interpretibus, *pag. m.* 221. *Voyez ci-dessous les paroles de* Gesner.

(*) Il en a passé par mes mains à une auction un exemplaire de cette édition, il n'y a guère plus d'un an : et Jean-Pierre Valla, fils de George, fit réimprimer *in-folio* le même livre, aussi à Venise, et pareillement en 1502, chez Simon Bevilaque, avec d'autres ouvrages de son père, et particulièrement ses *Commentationes in Ptolomæi quadripartitum*, dont M. Bayle n'a point parlé. Cette édition, au reste, se trouve deux fois dans la Bibliothéque royale de Berlin, et il ne serait pas mal à propos d'en faire avertir le père Hardouin. Rem. crit.

(5) *Vide* Harduini *præfation. in* Plinium.

(6) Paulus Jovius, *in* Elog., *cap. CXIII, pag.* 256.

(7) *In* Epistolâ nuncupatoriâ. *Voyez* Gesner, *in* Biblioth., *folio* 273.

(8) Sorel, de la Perfection de l'Homme, *pag.* 89, 290.

(9) Gesner, Biblioth., *folio* 273.

(10) Pierius Valerianus, de Litterator. Infelic., *lib. I, pag.* 27, 28.

tatis institutis miserrimum hoc existimamus, ex philosophiæ verò præceptis, neque quidem calamitates alias, quæ alterius, non nostri juris sunt, mala existimo; sed erit super hoc aliàs disserendi locus. At fuerit felix Valla, quia cruciatu nullo, nulliusque rei anxius è vitâ migravit, nobis certè ejus discipulis calamitosa fuit hominis mors, quibus eruditionis suæ tam triste desiderium reliquit (11). Tout cela est fort sensé; car les douleurs violentes d'une maladie de quinze jours, et les langueurs d'une longue maladie, réduisent l'homme à un triste état, naturellement parlant. Il ne peut jouir ni des plaisirs défendus ni des plaisirs légitimes; il souffre en son corps et en son âme; ses membres lui font sentir plusieurs incommodités; sa raison en est abattue; il se chagrine, il craint la mort, et il ne peut songer sans horreur à l'approche de ce roi des épouvantemens. Une mort subite vous épargne tout cela : elle doit donc passer pour un grand bonheur, à moins qu'on ne considère les dogmes de l'Évangile. C'est pourquoi Piérius Valérianus a inséré judicieusement cette exception. La théologie nous enseigne que l'homme pécheur n'entre point dans le royaume de Dieu sans se repentir de ses fautes, et l'expérience nous enseigne que tous les hommes sont pécheurs. Selon ces principes, on doit regarder comme un grand malheur de mourir subitement, attendu qu'une telle mort ne donne pas le loisir de s'humilier devant Dieu, et d'implorer sa miséricorde par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Or un homme qui se présente pécheur et impénitent, au trône de Dieu ne peut attendre que la damnation éternelle. C'est la doctrine du christianisme. C'est en vain qu'on alléguerait qu'un prédestiné au salut ne peut point mourir sans pénitence, quoique sa mort soit subite, et qu'un réprouvé ne peut point mourir pénitent quoique sa mort soit précédée d'une longue maladie : c'est en vain, dis-je, qu'on alléguerait cela; car cette remarque ne pourrait point satisfaire les scrupules de ceux qui raisonneraient ainsi : un prédestiné au salut se réconcilie toujours avec Dieu avant sa mort; ceux qui meurent de mort subite n'ont pas le temps de se réconcilier avec Dieu; ils ne sont donc pas prédestinés au salut. J'avoue que l'on serait téméraire si l'on avançait la mineure de ce syllogisme comme un fait certain; mais enfin c'est ce qu'on peut dire de plus spécieux contre le prétendu avantage que plusieurs trouvent dans la mort subite. Ils ne manquent pas d'observer que les maladies sont très-souvent un grand obstacle à la pénitence, soit parce qu'elles font perdre l'esprit et le jugement, soit parce qu'elles affaiblissent de telle sorte la raison et la mémoire qu'on est peu capable de réfléchir sur les vérités de son catéchisme, et de profiter des exhortations d'un théologien, soit enfin parce qu'elles portent au dépit et au murmure quand elles sont longues. Cette disposition mène tout droit à l'impénitence et à l'endurcissement, et quelquefois même à l'impiété. Quand nous conviendrions de ces choses, nous serions toujours en droit d'avancer que les maladies produisent bien plus souvent un meilleur effet. Ainsi, pour trouver heureuse la mort de Grégoire Valla, il ne la faut pas considérer selon des vues chrétiennes, mais avec les yeux d'Auguste. La mort heureuse, selon le goût de cet empereur, était celle qui n'était point précédée de quelque mal; il se souhaitait une telle mort, il la souhaitait aux siens. Il trouvait là ce que les hommes de bien trouvent dans la mort des justes, c'est-à-dire un objet de vœu. Il eut à peu près ce qu'il souhaitait : *Sortitus exitum facilem et qualem semper optaverat. Nam ferè quoties audisset cito ac nullo cruciatu defunctum quempiam sibi et suis* εὐθανασίαν *similem* (*hoc enim et verbo uti solebat*) *precabatur* (12). César, son père d'adoption, avait été dans le même sentiment. Il trouvait digne de mépris cette lenteur avec laquelle le Cyrus de Xénophon alla à la mort, et rien ne lui semblait plus commode que de ce sortir de ce monde à l'improviste : *Illud planè inter omnes ferè constitit, talem ei mortem penè ex sententiâ obtigisse. Nam et quondam cùm apud Xenophontem legisset,*

(11) Pierius Valerianus, de Litterator. Infelic., *lib. I, pag.* 28.

(12) Sueton., *in Augusto*, *cap.* C.

Cyrum ultimâ valetudine mandâsse quædam de funere suo, aspernatus tam lentum mortis genus, subitam sibi celeremque optaverat. Et pridiè quàm occideretur in sermone nato super cœnam, apud M. Lepidum, quisnam esset finis vitæ commodissimus, repentinum, inopinatumque prætulerat (13). Hésiode compte parmi les prérogatives du siècle d'or la manière dont les hommes y mouraient. C'était entre les bras du sommeil. Un de nos critiques a blâmé Ovide d'avoir oublié ce privilége en faisant la description des félicités de ce temps-là. M. Ménage s'est souvenu de cette censure lorsqu'il a dit que son père était mort de cette façon. Voici ses paroles : *At verò cùm dormiturus caput in cervical inclinâsset, ecce tibi confestim exanimatus est. Dictum est senis Ascræi, aureâ ætate mortales quasi domitos somno interiisse : quam rem optimam, ut hoc te obiter doceam; neque enim te docendi occasionem ullam prætermittere debere mihi videor; in optimi illius sæculi descriptione omittere Pelignum vatem non debuisse, rectè à Julio Scaligero animadversum. Eo igitur modo placido et quieto parens meus fato functus est* (14). Vous voyez bien que son goût et celui de Scaliger le père (15) étaient conformes à celui d'Auguste. Ils auraient appliqué très-volontiers à ceux qui meurent ainsi notre proverbe, *le bien leur vient en dormant*. Voyez ci-dessus la remarque (F) de l'article Régius.

(13) Sueton., *in* Cæsare, *cap. LXXXVII.*

(14) Ægidius Menagius, *in* Vitâ Guillelmi Menagii, *pag.* 76, 77.

(15) *Dans sa remarque sur le passage que j'ai cité il parle ainsi :* Voici les paroles de Jules Scaliger, qui sont du livre V de sa Poétique, au chapitre VIII : *Omisit autem illud Hesiodi, longè optimum in hâc ætate*, θνῆσκον δ' ὡς ὕπνῳ δεδμημένοι. L'endroit d'Hésiode est de son Ἔργα καὶ Ἡμέραι.

VALLA (Nicolas), docteur en droit, et chanoine de l'église de Saint-Pierre, à Rome, vivait au XV[e]. siècle. Il entreprit de traduire l'Iliade en vers latins; mais la mort ne lui permit pas de venir à bout de cette entreprise (*a*). Ce qu'il en avait traduit fut imprimé après sa mort, l'an 1474, et réimprimé l'an 1541 (A). Nous avons aussi sa version latine d'un poëme d'Hésiode (*b*), et deux lettres en vers élégiaques. Il mourut fort jeune (B), l'an 1473 (*c*). Son père Lælius Valla (*d*), docteur en droit, fut avocat consistorial (*e*).

(*a*) *Voyez* Vossius, de Poët. lat., *pag.* 80.

(*b*) *De celui qui a pour titre* Ἔργα καὶ Ἡμέραι, Opera et Dies. *Cette version est en vers épiques, et fut dédiée à Pie II. Voyez* Gesner, *in* Biblioth. *folio* 524.

(*c*) Konig, Biblioth., *pag.* 828, *où il observe que son épitaphe se trouve à la page* 117 *de la* Rome *de* Fabricius.

(*d*) *Ou* de Valle.

(*e*) Vossius, de Poët. latin., *pag.* 80.

(A) *Ce qu'il en avait traduit fut imprimé..... et réimprimé l'an* 1541.] La première de ces deux éditions fut faite à Rome, et n'a été connue ni à Gesner, ni à ses abréviateurs. Elle contient le III[e]., le IV[e]., le V[e]., le XIII[e]. (1), le XVIII[e]., le XX[e]., le XXII[e]., le XXIII[e]., et le XXIV[e]. livre de l'Iliade, et quelque peu du XIX[e]. On joignit à la seconde édition les six livres de Joseph Iscan, *de Bello Trojano*, et la traduction de quatre livres d'Homère (2) faits en vers latins par Opsopæus (3).

(B) *Il mourut fort jeune.*] C'est de quoi Vossius n'a rien dit; mais nous l'apprenons de Piérius Valérianus. *Inter Romanos autem*, dit-il (4), *paucis antè annis non ignobilis fuit Nicolaüs Valla summæ juvenis eruditionis, græcis, latinisquè litteris apprimè doctus, qui quidem adolescens admodùm ad Homeri sublimitatem eleganti latini carminis facilitate cœperat aspirare. Is tamen nondùm alterum à vigesimo egressus annum fati quâdam inclementiâ eruditorum omnium spei surreptus est.* Ce qui fait ici quelque peine est de voir que Valérianus, qui écrivait sous Clément

(1) *Exceptez-en à la fin plus de deux cents vers. Voyez* Vossius, de Poët. lat., *pag.* 80.

(2) *Ce sont le I*[er]*., le II*[e]*., le IX*[e]*. et le X*[e]*. de l'*Iliade. Vossius, *ibid.*

(3) *Tiré de* Vossius, *ibidem.*

(4) Pierius Valer., de Litterat. Infelicit., *lib. II, pag.* 55.

VII (5), dise qu'il n'y avait que peu d'années que Valla était mort à l'âge de vingt et un ans. Cela ne conviendrait pas dans la rigueur de l'exactitude à un homme qui dédia un poëme à Pie II. Notez que je considère ici les manières particulières dont Valérianus s'exprime ordinairement dans le traité que je cite.

(5) *Voyez son Traité* de Litteratorum Infelicitate, *init.*, *et pag.* 11.

VALLA (Nicolas), en français *du Val*, conseiller au parlement de Paris (*a*), et ensuite au parlement de Rennes, est auteur d'un livre de jurisprudence (A), qui est assez estimé. Il florissait au XVIe. siècle *. Il fait mention de son gendre, qui s'appelait Jacques Capel, et qui était conseiller au parlement de Bretagne (*b*). Konig le confond avec le Nicolas Valla de l'article précédent (*c*). Il n'est pas hors d'apparence que notre du Val est le même conseiller au parlement de Paris qui parut suspect de luthéranisme dans la fameuse Mercuriale de l'an 1559, et qui évita par la suite le danger qui le menaçait (*d*). M. de Thou le nomme *Nicolaüs Valla* (*e*).

(*a*) *Voyez* Pasquier, Recherche de la France, *liv. IX*, *chap. XXXIX*, *pag. m.* 902.

* Leclerc dit que Nicolas Valla, reçu conseiller au parlement l'an 1542, fut assassiné l'an 1570.

(*b*) Nicolaüs Valla, de Rebus dubiis, *tract. VIII*, *circa fin.*, *pag. m.* 136.

(*c*) Konig, Biblioth., *pag.* 828, *où il donne à* Nicolas Valla, *traducteur* d'Hésiode, *et mort à Rome l'an* 1473, *le traité* de Rebus dubiis. [Imprimé pour la première fois en 1564, dit Leclerc.]

(*d*) Thuan., *lib XXII*, *pag. m.* 453.

(*e*) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 452.

(A) *Il est auteur d'un livre de jurisprudence.*] En voici le titre : *de Rebus dubiis et Quæstionibus in jure controversis Tractatus XX*. Je me sers de la cinquième édition qui est celle d'Arnheim, 1638, *in*-4°. *.

* La première est de 1564, dit Leclerc.

VALLÉ (Rolandus a), jurisconsulte italien, vivait au XVIe. siècle. Il n'était pas de Casalmaggiore dans le Milanais, comme l'ont cru quelques-uns, mais de Casal dans le Montferrat (A). Il composa beaucoup de livres dont on a fait plusieurs éditions, soit en Italie, soit en France, soit en Allemagne (B). Sa latinité est fort plate, et ne tient rien de la politesse qui s'était déjà introduite parmi les jurisconsultes.

(A) *Il n'était pas de Casalmaggiore dans le Milanais, comme l'ont cru quelques-uns, mais de Casal dans le Montferrat.*] Quenstedt, qui n'ignore pas qu'il était *patricius Casalensis*, *eques et primarius Montisferrati senator* (ce sont les titres qu'il prend à la tête de ses ouvrages), s'imagine faussement qu'il était de Casalmaggiore, et le met au nombre des hommes illustres que le Milanais a produits (1). Voici une preuve bien convaincante de son erreur, et qui en passant nous apprendra l'état misérable où la guerre réduisait le Montferrat, l'an 1551. *Practicus Papien... dicit se hanc quæstionem habuisse* in patria mea Montisferrati, (*quæ hodiernâ die*, *quæ est dies* 27 *septemb. anni* 1551, *est multùm infelicissima propter bellorum tumultus*, *tot tantasque hospitationes militum*, *quæ adeò intolerabiles sunt quòd coguntur nedum pauperes*, *verùm etiam et nobiles et divites omnem substantiam vilissimo pretio vendere*, *ac derelinquere patriam*, *et in externas provincias se conferre*) *qui movetur* (2).

(B) *Il composa beaucoup de livres dont on a fait plusieurs éditions*, *soit en Italie.... soit en Allemagne.*] Son Traité *de Lucro Dotis*, imprimé à Venise l'an 1567 et l'an 1584, fut réimprimé à Cologne, l'an 1599, *in*-8°., comme aussi son Traité *de Inventarii confectione*, qui avait paru

(1) Quenstedt, de Patriis Viror. illustrium, *pag.* 295.

(2) Roland à Valle, *in* Tractatu de lucro dotis, *quæst. XXVI*, *pag.* 96, *edit. Colon.*, 1599.

à Venise, in-8°., l'an 1573 et l'an 1584. Ses conseils *quibus graves præcipuæ juris controversiæ, de jure in regnis, principatibus, ducatibus, comitatibus, marchionatibus, et feudis acquirendo vel amittendo deciduntur*, etc., comprennent IV volumes *in-folio* dans l'édition de Venise 1592. Ils avaient été déjà imprimés séparément dans la même ville, et les deux premiers avaient été réimprimés à Lyon, l'an 1566; et, avec le troisième, l'an 1580 (3).

(3) *Voyez l'*Epitome de la Bibliothéque de Gesner, *pag. m.* 736, *et le* Catalogue d'Oxford, *pag.* 220.

VALLÉE (GEOFFROI DE LA), natif d'Orléans *[1], fit imprimer à Paris un livre intitulé : *Erre Geru, le fléau de la foi bigarrée*. C'est un livre plein de blasphèmes et d'impiétés contre Jésus-Christ. L'auteur fut brûlé à Paris pour son hérésie, l'an 1574 *[2]. On l'appelait ordinairement *le beau Vallée* (*a*). Voilà ce qu'on trouve dans la Bibliothéque française de la Croix du Maine. D'autres disent que cet homme-là fut brûlé pour son athéisme, à Paris l'an 1571, et qu'il avait composé un livre intitulé : *L'Art de ne rien croire* (*b*)*[3]. Maldonat a fait une fausse réflexion sur une chose contenue dans ce livre, à ce qu'il prétend (A). Je m'étonne qu'il y ait si peu d'auteurs qui parlent de cet athée, et que presque tous ceux qui en font mention soient fondés sur le témoignage de ce jésuite espagnol *.

*[1] La Monnoie, dans ses notes sur la Croix du Maine, dit que le personnage s'appelait Vallée et non de la Vallée. Il était oncle de Des Barreaux; voyez tom. V, p. 484.

*[2] La véritable date est 1574. L'arrêt du parlement est du 8 février. Il est transcrit au tome II des *Mémoires* de d'Artigny, p. 278. Chaufepié a reproduit cette pièce.

(*a*) *Tiré de* la Croix du Maine, *pag.* 125. René de la Barre, *au commencement de ses* Notes sur Novatien, de Trinitate, *dit qu'on appelait cet homme-là* Bellum Vallensem, *C'est-à-dire le beau Vallée.*

(*b*) Maldonatus in Matth., *cap. XXVI*, *pag. m.* 572, *à la marge. D'autres marquent l'an* 1572.

*[3] L'ouvrage n'était pas intitulé : *L'Art de ne rien croire*, comme le dit Bayle d'après Maldonat; mais *la Béatitude des Chrétiens, ou le Fléau de la foi, par Geoffroi Vallée, natif d'Orléans, fils de feu Geoffroi Vallée et de Girard Le Berruyer, auxquels noms des père et mère assemblés il se trouve :* LERRE GERU VREY FLÉO D. LA FOY BYGARRÉE; et au nom du fils : VA FLÉO, REGLE FOY; autrement : GUERE LA FOLE FOY. *Heureux qui soit au savoir repot.* C'est un petit in-8°. ne contenant que huit feuillets ou seize pages. On croyait unique l'exemplaire qui était dans la bibliothéque de Gaignat. Cet opuscule a été réimprimé dans le même format vers 1780. L'auteur fait parler dans ce livre le papiste, le huguenot, l'anabaptiste, le libertin, l'athée, etc., et leur fait dire des impiétés mêlées avec beaucoup de paroles destituées de sens. La Monnoie, dans ses notes sur la Croix du Maine, dit que le petit livre de Vallée a été réimprimé dans la seconde partie du tom. I[er]. des *Mémoires de Littérature* (par Sallengre); mais on s'est borné à en donner une notice. La Monnoie, dans le *Ménagiana*, IV, 311, dit que le fond de la doctrine de Vallée n'est pas l'athéisme, mais un déisme très-commode.

* Dans les *Mémoires de Littérature*, par Sallengre, tom. I, p. 222, on trouve des *Mémoires sur Geoffroi Vallée*, qui donnent la généalogie de sa famille. D'après une note manuscrite du temps, on y dit que *Geoffroy Vallée fut condempné à istre pendu et son coorps redduit en cendres le 2 janvier 1573, au Chatelet de Paris, et fust du jugement donné appel : par arrêt du parlement, fust la sentence exécutée le 9[e]. jour de feuburier en suivant, place de Grève, et abjura son erreur publiquement cognoscent sa faute.* Il est probable que l'auteur de la note manuscrite aura écrit MVCLXXIIII; mais on aura lu MVCLXXIII. Voyez ci-dessus la seconde des notes nouvelles.

(A) *Maldonat a fait une fausse réflexion sur une chose contenue dans ce livre, à ce qu'il prétend.*] Voici les paroles de ce jésuite : *Nonnulli progressi sunt longiùs, ut nihil crederent, quorum unus cùm libellum quemdam his annis de arte nihil credendi composuisset, nihil in eo nisi hoc unum verum dixit, oportere priùs calvinistam fieri qui atheus esse volet. Fuerat ille anteà calvinista, fuit posteà atheus, et unicuique in suâ arte credendum est. Verissima sententia : nam quisquis calvinista est,*

si eâ quam ingressus est incredulitatis viâ ire pergat, ad nihil credendum perveniat necesse est (1). On ne saurait croire combien il y a de jésuites et d'autres controversistes du parti romain, qui ont copié ce passage de Maldonat. Quelques-uns même le falsifient; car ils supposent que ce Geoffroi de la Vallée s'étendait beaucoup, dans son livre, à faire voir que quiconque veut être athée doit premièrement être calviniste (2). Maldonat n'avait point dit que cette thèse fût traitée amplement dans le petit livre *de Arte nihil credendi*. Ses copistes n'ont pas marché sur ses traces en raisonnant là-dessus. Ils supposent que cet athée parla ainsi, à cause qu'il crut que la secte de Calvin était si abominable, que tous ceux qui la considèrent de près aiment mieux n'avoir point de religion que d'être de celle-là. *Cur autem dixit eum, qui atheus esse volet, oportere priùs calvinistam fieri, nisi quòd putaret, tam fœdam ac profligatam esse Calvini sectam, ut qui eam propè aspexisset, mallet nullam, quàm talem sectam profiteri* (3)? C'est le jésuite Bécanus qui dit cela. Il ajoute que les fruits du calvinisme sont pires que les fruits de l'athéisme, et qu'encore que les athées ne croient pas une Providence, ils ne laissent pas de suivre en bien des choses les règles de l'honnêteté. Ils ne dérobent ni ne tuent; ils abhorrent le mensonge; ils gardent la foi promise; ils détestent les guerres injustes; ils aiment la paix : mais au contraire les disciples de Calvin sont instruits à compter pour rien les mensonges, les parjures, les adultères et les sacriléges; car ils croient que Dieu impose la nécessité de les commettre, et que les prédestinés ne sauraient périr quoi qu'ils fassent. *Si ex fructu doctrina cognoscenda est; pejores fructus Calvini, quàm atheorum doctrina parit. Hi tametsi negent Deum aliquem orbi præsidere, honestatem tamen, et rectæ rationis ductum ac directionem in multis sequuntur, et multa rectè agunt, quæ laudari possunt. Cavent furta, homicidia, rapinas, à mendacio abhorrent; juramenti religionem colunt; servant fidem alteri promissam; bellum injustum detestantur; pacem ac tranquillitatem amant. At contrà docentur à Calvino discipuli, parvi pendere mendacia, perjuria, adulteria, rapinas, libidines, sacrilegia. Undè hoc? Quia Deus, inquiunt, æternâ suâ prædestinatione necessitatem, etc.* (4). Cette objection de Bécanus est si grossière, que personne n'a besoin d'en être averti. C'est pourquoi je me contente de dire qu'il se fût rendu moins ridicule s'il eût suivi son original de point en point. Je ne prétends pas qu'en raisonnant comme Maldonat il eût bien philosophé : je dis seulement que son objection aurait été moins absurde. Voyons la pensée de Maldonat. Il veut que le calvinisme ayant une fois secoué le joug de la tradition à l'égard de la présence réelle, sous prétexte que c'est un dogme embarrassé de mille difficultés, et contraire aux sens et à la raison, ait fourni à toutes sortes d'hérétiques une méthode générale de rejeter tous les mystères; et qu'en effet quelques calvinistes, plus subtils et plus incrédules que les autres, ont nié la Trinité, par les mêmes argumens dont ils s'étaient déjà servis pour nier la transsubstantiation (5). Quelques-uns, ajoute-t-il, sont allés encore plus loin, et jusques à ne rien croire; et c'est à quoi les devait conduire nécessairement le chemin qu'ils avaient pris : ce que je remarque, poursuit-il, non pas pour injurier les calvinistes, mais pour leur montrer le précipice qui est au bout de leur route, et pour faire en sorte qu'à la vue de ce grand péril ils se retirent de cette voie de perdition. Ce lieu commun de Maldonat mérite la

(1) Maldonat., in Evangel. Matthæi, *cap. XXVI, pag. m.* 572.

(2) *In suo libro* de Arte nihil credendi, *fusè contendit eum qui atheus futurus est, Calvinistam priùs esse debere.* Henricus Fitz Simon, Brittannom., *pag.* 107.

(3) Martinus Becanus, Opusculorum Theologicorum, *tom. I, pag. m.* 175.

(4) *Idem, ibidem.*

(5) *Multos jam calvinistas videmus qui ingeniosiores et magis increduli, id est magis calvinistæ cæteris erant, eò jam pervenisse, ut quâ ratione hoc prius mysterium* (Eucharistiæ) *non credebant, nunc Trinitatis mysterium non credant, cæterosque calvinistas sicut calvinistæ nos tanquam nimis simplices et credulos rideant.* Maldonatus, in Evangel. Matthæi, *cap. XXVI, pag.* 572.

réprimande par deux endroits : car, I, en premier lieu c'est donner trop d'avantage aux libertins et aux esprits forts, que d'avouer que lorsqu'on préfère les lumières de la raison à l'autorité des conciles qui ont défini la réalité, on entre dans une route qui conduit à l'athéisme. N'est-ce pas dire que le dogme de l'existence de Dieu n'est pas moins contraire aux notions communes, que celui de la transsubstantiation? N'est-ce pas dire que pour croire cette existence, il faut sacrifier aveuglément à l'autorité de la tradition les lumières les plus distinctes de la philosophie; comme il faut les sacrifier à cette même autorité, pour croire ce que les papistes enseignent concernant l'eucharistie? Or qu'y aurait-il de plus pernicieux à la religion qu'un semblable aveu? Il est donc très-nécessaire de mettre des bornes à cette objection. Il fallait seulement dire que la brèche faite aux décisions des conciles par la rejection de la présence réelle se peut étendre jusqu'aux autres dogmes incompréhensibles de la communion romaine. II. Maldonat ignore le principe de ceux qu'il appelle calvinistes. Bien loin qu'ils enseignent qu'il faut rejeter un dogme dès que la religion ne le comprend pas, ou qu'elle peut le combattre par des argumens presque invincibles, qu'ils sont les premiers à dire et à soutenir que rien ne peut être plus pernicieux que de se régler sur la raison dans le choix de telles ou de telles doctrines. C'est ce qu'ils allèguent incessamment aux sociniens, avec la nécessité de captiver son entendement à l'obéissance de la foi. De sorte que quand même le principe que le jésuite espagnol a voulu combattre serait aussi dangereux qu'il le représente, il n'aurait rien dit de juste contre les calvinistes, en tâchant de profiter du livre de Geoffroi de la Vallée.

Voilà de quelle manière il faudrait traiter, dans un ouvrage critique comme celui-ci, non-seulement les erreurs de fait, mais même le mauvais usage d'un fait véritable.

VANDER-LINDEN (Jean-Antonides), professeur en médecine à Leyde, n'est pas le premier habile homme de sa famille. Quelques-uns de ses ancêtres avaient eu de l'emploi dans la république des lettres, comme on l'exposa dans son oraison funèbre, avec un détail fort exact de sa généalogie (A). Il naquit à Enckhuise (*a*) le 13 de janvier 1609. Il fut envoyé à Leyde, l'an 1625, pour y étudier en philosophie, et après cette étude il s'appliqua tout entier à celle de la médecine. De Leyde il alla à Franeker, pour y continuer ses études, l'an 1629, et y reçut le doctorat dans quelques mois. Son père, qui pratiquait la médecine à Amsterdam depuis l'année 1625, le fit venir auprès de lui, pour lui apprendre le train de cette pratique, et mourut l'an 1633. Notre Vander-Linden continua de pratiquer, et le fit d'une manière qui lui acquit beaucoup de réputation ; car en 1639 on l'appela pour être professeur en médecine à l'université de Franeker. Il remplit très-dignement cette charge pendant près de douze ans. Il fit des leçons tant sur la théorie que sur la pratique; tant sur l'anatomie que sur la botanique, et ce fut par ses soins que l'on agrandit le jardin de l'académie, et que l'on y fit bâtir une maison. La bibliothèque ne lui fut pas moins redevable; car pendant qu'il en eut la direction, il la fournit de beaucoup de livres, par l'adresse avec laquelle il sut engager les grands à user de libéralité pour cette bonne œuvre. L'académie d'Utrecht lui offrit une chaire

(*a*) *C'est une ville de la Nord-Hollande ou de la Hollande septentrionale.*

de professeur en l'an 1649. Il ne l'accepta point; mais deux ans après il accepta celle que les curateurs de l'académie de Leyde lui offrirent. Il en fit dignement toutes les fonctions jusques à sa mort, qui arriva le cinquième de mars 1664 (*b*). Il a composé plusieurs livres (B), et il a procuré l'édition de quelques autres (C). Sa chaire demeura vacante jusqu'au mois de mai 1668, que M. Drelincourt fut appelé pour lui succéder. Voyez la lettre D I de Gui Patin, à la page 464 du troisième tome; et notez que Gui Patin, qui était ami de Vander-Linden, a parlé souvent de lui dans ses lettres (D).

(*b*) *Tiré de son* Oraison funèbre, *prononcée par* Jean Coccéius, *professeur en théologie.*

(A) *On exposa avec un détail fort exact sa généalogie.*] On remonte jusqu'à l'*abavus*, jusqu'au quatrième aïeul. Il était bourgeois d'Harderwic, et s'appelait Henri Régnier. Sa maison ayant péri dans l'incendie de la ville, il se transporta à Naerde (1). Son fils Antoine y fut régent d'une classe, chantre au chœur, et secrétaire de la ville: c'était un bon papiste; mais il fut orthodoxe dans un point qui, au jugement de Coccéius, est le sommet du christianisme (2); je parle du droit que les enfans de Dieu obtiennent en Jésus-Christ par la foi, en tant qu'ils sont faits un même corps avec lui par son esprit. Antoine laissa un fils nommé Henri, né l'an 1546, qui apprit les langues savantes, et qui souffrit constamment une infinité d'embarras pour la religion réformée. Il était encore bien jeune lorsqu'il goûta la réformation, et qu'il se mit à instruire les fidèles persécutés, et même les petits enfans. S'étant trouvé dans un bateau où l'on refusait de faire place à une jeune demoiselle de Gueldres, chacun disant qu'on ne se pouvait pas presser davantage, il se serra, lui, autant qu'il put, et lui donna moyen de s'asseoir (3). Il lui trouva un si grand fonds de piété qu'il en devint amoureux, et qu'il l'épousa ensuite avec le consentement des parens. Elle fut la fidèle compagne de ses courses et de ses périls. Il perdit son père, son beau-père, ses parens et ses alliés, au massacre que les Espagnols firent à Naerde, l'an 1572. Après ce funeste accident, il exerça le ministère à Enckhuise, jusques à ce qu'en l'année 1585 il fut appelé pour être professeur en théologie à Franeker. Il fut le premier qui fit des leçons dans cette université, et ce fut lui qui prononça la harangue inaugurale de l'académie: *Quam academiam ipse initiavit oratione primâ et lectione* (4). (On apprendra ici, en chemin faisant, l'année natale de l'académie de Franeker.) Il exerça cette profession jusques à sa mort, c'est-à-dire jusques à l'année 1614. Il laissa plusieurs enfans. Son aîné Antoine fut habile homme; la connaissance qu'il avait des humanités fut cause que les magistrats d'Enckhuise le firent recteur de leur collége. Il était d'ailleurs bon musicien et bon organiste: il n'ignorait pas la théologie; mais il fit son fort de la médecine; et, en ayant reçu le doctorat à Franeker, l'an 1608, il la pratiqua heureusement et avec gloire d'abord à Enckhuise, et puis à Amsterdam (5). J'ai déjà dit (6) qu'il mourut l'an 1633, et que le professeur de Leyde Jean-Antonides Vander-Linden était son fils. Coccéius s'étend beaucoup sur les parens maternels du défunt: il est en-

(1) *C'est la capitale du Goyland, sur les confins de la province de Gueldres, et de celle d'Utrecht.*

(2) *Sacris papisticis diù immixtus, nisi quod de justitiâ Dei, h. e. jure filiorum Dei, quod in Christo per fidem, per spiritum ipsius unum corpus cum ipso facti obtinemus (qui religionis christianæ apex est) integram semper habuerit sententiam.* Cocceius, *in* Orat. funebri.

(3) *Eam virginem primùm in navi cùm eam recepisset in multitudine, ut solet arctiùs sedere renuente, ob pietatem amavit et conjugem optavit, ac deindè à parentibus impetravit.* Ibidem.

(4) Cocceius, *in* Orat. funebri.

(5) *Il avait composé plusieurs ouvrages sur la médecine, sur la musique et sur d'autres sciences. Son fils a donné le Catalogue des ouvrages de médecine, dans son Traité* de Scriptis Medicis: *je ne pense pas qu'ils aient jamais été imprimés. Il en avait laissé plusieurs autres imparfaits.*

(6) *Dans le corps de cet article.*

tré sans doute dans un trop petit détail, et plus que d'autres ne font; mais en général voilà l'usage pour ces sortes d'oraisons funèbres, dans les académies septentrionales. Je pense que le mot *Antonides* fut formé à la manière des noms patronimiques des anciens poëtes. Cependant j'avoue qu'il y a des familles en Hollande qui s'appellent *Antonides*. Apparemment ce n'était d'abord que le nom patronimique.

(B) *Il a composé plusieurs livres.*] En voici les titres : *Universæ Medicinæ Compendium, quinque Centuriis sub Clypeo Clariss. viri D. Menelai Winshemii Med. Doct. et in illustri Frisiorum Academiâ ejusdem facultatis et Anatomes professoris, publico examini decem Disputationibus propositum. Addita est Centuria inauguralis Positionum Medico-practicarum de virulentiâ venereâ, ibidem proposita et defensa ad diem* 18 *octobris* 1630. Ce sont proprement les thèses de médecine qu'il soutint pour arriver au doctorat, en l'année 1630. *Medulla Medicinæ partibus quatuor comprehensa*, à Franeker, 1642, *in*-8°.. *Medicina Physiologica novâ curatâque methodo ex optimis quibusque auctoribus contracta, et propriis observationibus locupletata*, à Amsterdam, 1653, *in*-4°. *Selecta Medica et ad ea Exercitationes Batavicæ*, à Leyde, 1656. Ce livre appartient plus à la remarque suivante qu'à celle-ci, car c'est un recueil de quelques traités d'Hippocrate et d'autres anciens auteurs. *Dissertatio de Lacte* : elle est dans le recueil des dissertations de Deusingius, imprimé à Groningue, 1655, *in*-12. *De Hemicraniâ menstruâ, Historia et Consilium*, à Leyde 1660 et 1668, *in*-4°. *Meletemata Medicinæ Hippocraticæ*, à Leyde, 1660, et à Francfort, 1672, *in*-4°. *Hippocrates de Circuitu sanguinis*, à Leyde, 1661, *in*-4°. *De Scriptis medicis libri duo, quibus præmittitur Manuductio ad Medicinam.* Cet ouvrage a été imprimé trois fois à Amsterdam, chez Jean Blaeu, en 1637, en 1651, en 1662, *in*-8°. C'est une liste des livres composés sur la médecine. L'auteur l'augmentait à chaque édition. Depuis sa mort, un Allemand nommé Merklinus l'a notablement augmentée, et l'a convertie en un gros *in*-4°. qui a pour titre *Lindenius renovatus*. Il est imprimé à Nuremberg, 1686. J'en ai tiré le catalogue des écrits de Vander-Linden que j'ai donné dans cette remarque.

Cette bibliothéque de Vander-Linden, *de Scriptis Medicis*, a eu le destin de tous les ouvrages de cette espèce. On a beau les corriger et les augmenter dans de nouvelles éditions, ils demeurent toujours défectueux. Voyez la critique que Voglérus fait de celui-ci (7). Quelque amples que puissent être les additions de Merklinus, il s'en faut bien que l'on ne trouve dans son édition tous ceux qui ont fait des livres de médecine. Je vais le prouver par un exemple. On y trouve cinq auteurs nommés MARTIN, et néanmoins on n'y trouve pas BERNARDIN MARTIN, né à Paris le 8 de janvier 1629. Il est fils de Samuel Martin, apothicaire de Marie de Médicis, reine de France : et il a donné au public un traité de l'usage du lait, et un autre sur la dentition, qui ont été bien reçus, et approuvés de la faculté de Paris (8). Il a aussi écrit une relation de ses voyages d'Espagne, de Portugal, de Hollande, d'Allemagne, etc., etc., qui contient des choses fort remarquables. Le feu prince de Condé le voulut avoir chez lui, pour le service de sa personne, l'an 1669. Martin, depuis ce temps-là jusques à la mort de ce grand prince, s'est bien acquitté de cette fonction, et a ressenti les marques de la bienveillance de son altesse. Le prince de Condé d'aujourd'hui (9), fils unique de celui-là, a gardé toujours dans sa maison le même Martin (10). Puisque l'édition de Merklinus contient fort souvent un abrégé de la vie des écrivains de médecine, ceci servira en plusieurs manières à ceux qui feront des additions au *Lindenius renovatus*.

(C) *Il a procuré l'édition de quelques autres.*] Continuons nos extraits du livre que nous venons de citer (11). *Adriani Spigelii Opera quæ*

(7) Voglerus, Introduct. in Notitiam bonorum Scriptorum, *pag. m.* 48.

(8) *Ils ont été imprimés à Paris, chez Denys Thierry.*

(9) *On écrit ceci l'an* 1696.

(10) *Tiré d'un Mémoire communiqué au libraire.*

(11) Lindenius renovatus.

extant omnia, recensuit, et cum additâ præfatione edidit, à Amsterdam, 1645, *in-folio*. *Hier. Cardani, de utilitate ex adversis capiendâ libros* IV *seriò emendatos edidit*, à Franeker, 1648, *in-8°*. *Cornel. Celsi de Medicinâ libros octo recognovit et edidit*, à Leyde 1657, et 1665, *in-12*. *Hippocratis Coi Opera omnia græcè et latinè duobus voluminibus comprehensa, et ad omnes alias editiones accommodata, edidit*, à Leyde, 1665, *in-8°*. Cette édition d'Hippocrate n'était pas entièrement achevée lorsque Vander-Linden mourut. Il y avait donné beaucoup de soins; le Journal des Savans en parla de cette manière : « Cette nouvelle édition..... a cet » avantage qu'elle répond à toutes » les précédentes, par le moyen des » chiffres qui sont à la marge, et » qui montrent en quelle page et en » quel endroit chaque chose s'y trou- » ve. Ainsi elle peut tenir lieu de » toutes les autres éditions, et elle » remédie à la confusion que leur » diversité apportait, lorsqu'il fal- » lait chercher quelque passage. Elle » est aussi la plus correcte de toutes, » car M. Vander-Linden ayant soi- » gneusement conféré ensemble tou- » tes les anciennes éditions, et plu- » sieurs manuscrits, a rétabli quan- » tité de passages qui n'avaient pas » été corrigés, même dans l'édition » de Foésius. Pour la traduction la- » tine, il a choisi celle de Cornarius, » parce qu'elle est la plus ancienne, » et que c'est celle dont on se sert » ordinairement. La mort le surprit » peu de temps avant que cette édi- » tion fût achevée, et l'empêcha de » donner au public les remarques » qu'il avait dessein de faire sur Hip- » pocrate (12). » Coccéius touche le dernier fait (13).

(D) *Gui Patin....... a parlé souvent de lui dans ses lettres.*] Je ne citerai qu'un passage. (14). « Je ne sais rien » de nouveau de l'Hippocrate de » M. Vander-Linden. Cet auteur est » mort à Leyde, agé de cinquante- » trois (15) ans, d'une fièvre avec » fluxion sur la poitrine, après avoir » pris de l'antimoine, et sans s'être » fait saigner. Quelle pitié! faire tant » de livres, savoir tant de latin et de » grec, et se laisser mourir de la fiè- » vre et d'un catharre suffoquant sans » se faire saigner! »

(12) Journal des Savans *du 22 février* 1666.

(13) *Scio τὸν μακαρίτην multa de variis locis medicorum principis esse meditatum, et magnam sibi supellectilem collegisse observationum ad hunc auctorem illustrandum utilium, quas non potuisse ab ipso edi dolendum est.* Cocceius, *in* Oratione funebri.

(14) Patin, lettre CCCX, *pag. m.* 610 *du IIe. tome.*

(15) *Il fallait dire trente-cinq.*

VAQUERIE (Jean de la), premier président au parlement de Paris, sous Louis XI *, avait eu la charge de pensionnaire dans la ville d'Arras (*a*). Il porta la parole pour cette ville, l'an 1476, quand il fallut répondre aux députés de ce prince, qui demandaient que les habitans se soumissent à lui comme à leur maître légitime, après la mort du duc de Bourgogne. Ils dirent que le roi prétendait Arras et l'Artois *par le moyen de confiscation*, et que si l'on n'ouvrait pas les portes, on était *en danger d'estre pris par force*. La Vaquerie répondit *que cette comté d'Artois appartenoit à mademoiselle de Bourgogne, fille du duc Charles, et lui venoit de vraye ligne, à cause de la comtesse Marguerite de Flandres*, femme du *duc Philippe de Bourgogne le premier*, et qu'on suppliait le roi *qu'il lui plust entretenir la treve qui estoit entre lui et le feu duc Charles* (*b*). Cette

* Leclerc observe que la Vacquerie (c'est ainsi qu'il faut écrire) fut reçu conseiller au parlement de Paris, au mois de novembre 1479, qu'il devint premier président en 1481, et qu'il mourut en 1497. C'est donc à tort qu'on lit dans le Moréri que le roi *le tira d'Arras pour le faire premier président.* Cette faute existe encore dans le Moréri de 1759.

(*a*) *C'est à peu près celle de syndic. Consultez la deuxième édition du* Dictionnaire de Furetière, *au mot* Pensionnaire.

(*b*) *Tiré de* Philippe de Cominés, *liv. V, chap. XI, pag. m.* 798.

réponse ne servit de rien ; il fallut qu'Arras subît le joug de la France. On a fort parlé d'une remontrance faite par la Vaquerie à ce même roi (A). On n'a guère moins parlé d'une réponse qu'il fit lorsqu'on voulut engager le parlement à interposer son autorité dans le choix de la personne qui serait régent du royaume (B). Le chancelier de l'Hôpital déclara un jour, dans une harangue « que la pauvreté » du président de la Vaquerie » était beaucoup plus recommandable que les richesses » d'un chancelier du duc de » Bourgogne, à qui son maître » dit : *Rolin, c'est trop* (c). »

(c) Le Bret, de la Souveraineté du Roi, *liv. II, chap. V, pag.* 182, 183.

(A) *On a fort parlé d'une remontrance faite par la Vaquerie à ce même roi.*] Je me servirai des termes de Jean Bodin. « Louis XI avoit usé » de menaces grieves envers la cour » de Parlement, qui refusoit publier » et verifier quelques edicts qui » estoyent iniques, le president la Vacrie, accompagné de bon nombre de conseillers en robbes rouges, alla faire ses plaintes et remonstrances pour les menaces » qu'on faisoit à la cour : le roy » voyant la gravité, le port, la dignité de ces personnages, qui se » vouloyent demettre de leur charge, plustôt que verifier les edicts » qu'on leur avoit envoyé, s'estonna, » et redoutant l'authorité du Parlement, fit casser les edicts en leur » presence, les priant de continuer à » faire justice, et leur jura qu'il » n'envoyeroit plus edict qui ne fust » juste et raisonnable. Cest acte fut » de bien grande importance pour » maintenir le roy en l'obeissance de » la raison : qui autrement avoit » tousjours usé de puissance absolue, » et deslors mesme qu'il n'estoit que » dauphin, il envoya querir les presidents de la cour, et leur dit qu'ils » eussent à effacer la clause, DE EX» PRESSO MANDATO, que la cour avoit » fait mettre sur la verification des » privileges ottroyez au comté du » Maine, autrement qu'il ne sortiroit » de Paris que cela ne fust faict, et » qu'il laisseroit la commission que » le roy lui avait donné : la cour ordonna que les mots seroyent effacez ; mais, afin qu'on peust voir ce » qui estoit biffé, elle ordonna que le » registre seroit gardé, qui se trouve » encore en la sorte qu'il fust ordonné, en date du XXVIII juillet M. CCCCXLII (1). » L'édition latine de ce livre de Bodin contient une circonstance que je ne dois pas omettre. C'est que le roi commanda au parlement de vérifier ses édits à peine de la vie, et que le premier président, à la tête de sa compagnie, déclara au roi qu'ils aimaient mieux mourir que d'obéir. *Rex sua jussa ingeminans minas adjecit, capitis etiam indictâ pœnâ nisi curia paruisset. Lanacrius* (2) *præses re intellectâ regem adiit coronâ judicum purpuratorum stipatus, non ut culpam deprecaretur, sed ut mortem precaretur, cùm diceret se suosque collegas mortem malle quàm legis propositæ promulgationem pati* (3).

Il n'a pas été inutile que je rapportasse ici ce qui fut fait par ce prince l'an 1442 (4). Cela relève le mérite de la Vaquerie ; car il est bien plus glorieux de témoigner du courage quand il s'agit de résister à une personne impérieuse, que quand il s'agit de s'opposer à des gens qui n'ont jamais fait paraître d'obstination à se maintenir dans le pouvoir arbitraire. Quoique Bodin ait oublié de marquer l'année où ce premier président se déclara si résolu et si intrépide, nous ne laissons pas de savoir que l'on avait pu connaître déjà par une autre preuve combien ce monar-

(1) Bodin, de la République, *liv. III, chap. IV, pag. m.* 417. *Voyez aussi* Matthieu, Histoire de Louis XI, *liv. XI, pag. m.* 668.

(2) *Il fallait dire* Lavaquerius ou plutôt *Lavacrius*. Le françois de Bodin, pag. 417 de l'édition de Paris, 1579, *in*-8°., dit *Lavacrie*. Ainsi, dans *Lanacrius* du latin de l'édition de 1601 la faute n'est que d'un *u* renversé. REM. CRIT.

(3) Bodinus, de Republicâ, *pag.* 454, *edit.*, 1601.

(4) Pasquier, Recherches, *lib. II, chap. IV, pag. m.* 61, *le rapporte plus amplement que* Bodin.

que voulait être absolument obéi. Pasquier raconte(5) qu'*en l'an 1465, le même Louis, étant roi, fit publier bon gré mal gré, en pleine cour, par son chancelier, le don qu'il avait fait au comte de Charolais, et nonobstant toutes protestations que fissent la plus grande part des conseillers, il voulut que sur le repli fût mis*, Registrata audito procuratore regis, et non contradicente. La Vaquerie était encore pensionnaire de la ville d'Arras l'an 1476. Il ne fut donc premier président au parlement de Paris que longtemps après que Louis XI eut exigé cette forme d'enregistrement. Notez bien ces paroles de Pasquier (6) : « Telles protestations ont été depuis » assez familières en cette cour. Et » se trouvent assez d'édits portant : » *De expresso et expressissimo mandato regis, pluribus vicibus reiterato*. Laquelle clause, tout ainsi » qu'elle est ajoutée, pour bonne » fin, aussi souhaiteraient plusieurs » (par aventure non sans cause) que » cette honorable compagnie se rendît quelquefois plus flexible, selon » que les nécessités et occasions pu» bliques le requièrent. » Voilà qui confirme ce que j'ai dit ci-dessus (7) touchant les maux que les parlemens ont fait naître quelquefois par le refus d'enregistrer les édits, ou par les clauses qu'ils apposaient à la vérification. Pasquier ne parlerait point comme il parle, s'il ne savait que la raideur de ces compagnies souveraines avait été quelquefois préjudiciable à l'état. Confirmons aussi, par une remarque de Bodin, une chose que j'ai dite ci-dessus (8). « Or les mots » DE EXPRESSO MANDATO, et *de ex-* » *pressissimo mandato*, et quelque» fois *multis vicibus iterato*, qui se » trouvent fort souvent es registres » des cours souveraines, sur la pu» blication des edicts, ont telle con» sequence, que tels edicts et privile» ges ne sont gardez, ou bientost après » oubliez et delaissez par souffrances » des magistrats (9). » Il n'y a point de leçon plus efficace de désobéissance, que de laisser espérer l'impunité aux transgresseurs d'un édit ; or c'est ce que faisaient les parlemens lorsqu'ils imprimaient cette flétrissure aux édits du prince.

(5) Pasquier, Recherches, *liv. II*, *chap. IV*, *pag. m.* 61.

(6) *Là même*, *pag. m.* 62.

(7) *Voyez la remarque* (K) *de l'article du chancelier de l'*HOSPITAL, *tom. VIII*, *pag.* 261.

(8) *Ci-dessus*, *dans la même remarque*, *l'alinéa*.

(B). . . . *et d'une réponse qu'il fit lorsqu'on voulut engager le parlement. . . . . dans le choix d'un régent du royaume.*] Après la mort de Louis XI, la comtesse de Beaujeu, sa fille aînée, eut l'administration de l'état pendant le bas âge de Charles VIII. Le duc d'Orléans, qui voulut la dépouiller de la régence, s'adressa au parlement de Paris; mais *M. de la Vaquerie, premier président, lui* déclara *que la cour n'entrait point en connaissance de telles affaires* (10). L'auteur du Ministère du cardinal de Richelieu rapporte cela ainsi : « Les parlemens ne sont pas » moins obligés par les lois de la » justice que par celles de la pru» dence, à ne se détacher jamais du » roi dans les affaires d'état : je dis » qu'ils y sont obligés par la justice ; » parce que c'est usurper une puis» sance qui ne leur appartient pas, » d'en vouloir juger, n'ayant été » créés par les rois que pour rendre » la justice au peuple ; comme le » président de la Vaquerie dit au » chancelier du duc d'Orléans, qui » demandait autrefois au parlement, » de la part de son maître, qu'il eût » à presser le roi de venir à Paris » se servir de son conseil dans les af» faires plus importantes (11). »

(9) Bodin, de la République, *pag.* 418.

(10) Le Grain, Histoire de Louis XIII, *p.* 4.

(11) Histoire du Ministère du cardinal de Richelieu, *IIe. part.*, *pag.* 219, *édition de Hollande*, *à l'ann.* 1631.

VAUBRUN (LE MARQUIS DE), cherchez BAUTRU (Nicolas) t. III.

VAUMORIÈRE (PIERRE DORTIGUE, SIEUR DE), *de noble extraction, de la ville d'Apt en Provence* (*a*), a vécu au XVIIe. siècle. Il s'établit à Paris, et y publia des romans qui lui firent de

(*a*) Rocolles, Introduction à l'Histoire, *tom. II*, *pag.* 339, *édit. de Paris*, 1664.

l'honneur (A). *Il écrivait poliment en vers et en prose* (*b*). Il fut sous-directeur de l'académie de M. l'abbé d'Aubignac (B), composée de personnes de mérite et d'érudition. Il recueillit un grand nombre de harangues sur toutes sortes de sujets, et les publia à Paris, en 1688, *in*-4°., avec un traité sur l'art d'écrire cette espèce de discours. Les journalistes en parlèrent avantageusement (*c*). Il était brouillé avec la fortune (C), si l'on s'en rapporte au sieur Richelet. Les lettres qu'il publia *sur toutes sortes de sujets*, *avec des avis sur la manière de les écrire*, furent bien reçues du public. La première édition fut achevée le 12 de novembre 1689, et la seconde le dernier de septembre 1694. J'en ai vu une troisième en deux volumes *in*-12, qui est *augmentée de plusieurs préceptes et de quelques lettres*, et qui porte la date de l'an 1695. On y trouve au commencement l'éloge de M. de Vaumorière. Il y a là beaucoup de détail sur les bonnes qualités de son esprit et de son cœur; mais on n'y dit rien ni de sa patrie, ni de sa fortune, ni du temps de sa naissance, etc. Il était mort quand cet éloge fut fait.

(*b*) *L'abbé* de Marolles, Dénombrement des Auteurs, *pag.* 441.

(*c*) *Voyez le* Journal des Savans, *du* 2 *de février* 1688, *pag.* 268, *édit. de Hollande*, et l'Histoire des Ouvrages des Savans, *mois de mars* 1688, *pag.* 388.

(A) *Il publia des romans qui lui firent de l'honneur.*] Il fit le grand Scipion *, et il acheva le dernier ouvrage de M. de la Calprenède, je veux dire le Pharamond. L'auteur, prévenu par la mort, ne l'avait poussé que jusqu'au septième tome : M. de Vaumorière le continua jusqu'à la fin. Il déclara dans la préface du douzième volume, qui est le dernier, qu'on avait eu tort de prétendre qu'il eût travaillé sur les mémoires de M. de la Calprenède, qui, ajouta-t-il, n'en faisait jamais pour lui-même. Le Journal des Savans était alors assez réservé sur les louanges des auteurs, et les critiquait librement : néanmoins, il parla du premier tome de la continuation du Pharamond en termes avantageux. *Il y a lieu d'espérer, par ce qui paraît du huitième volume que* M. de Vaumorière *a composé, que l'on ne regrettera pas longtemps la mort de celui dont il suit les traces. Il est parfaitement bien entré dans l'esprit de cet auteur. Il conserve aux héros et aux héroïnes les mêmes sentimens et les mêmes caractères qu'il leur avait donnés ; et, dans son style, il a pris cet air grand et magnifique qui lui était propre. On peut même dire, sans blesser la mémoire de cet illustre mort, que le discours de M. Vaumorière est plus uni et plus châtié que le sien; et qu'il a mieux su retenir les emportemens du grand style* (1). M. Guéret ne juge pas de ce premier tome de la continuation avec la même indulgence; mais, quant au reste, il n'épargne pas l'encens à ce substitut de la Calprenède. *Je ne suis pas mal satisfait de son travail*, fait-il dire à Pharamond; *je voudrais bien seulement qu'il n'eût pas fait un volume entier de l'histoire de Constantin; elle languit un peu trop ; et sans la beauté de son langage qui réveille son lecteur, elle serait ennuyeuse. Il l'a bien aperçu lui-même; car il s'en est corrigé aux tomes suivans : et ce qui fait que je tire un bon augure pour tout le reste, c'est qu'il a toujours augmenté ses forces en avançant, et qu'il*

* Le *Grand Scipion* est, dit Leclerc, de 1658, 4 vol. in-8°. « La Calprenède étant mort en 1663, » Vaumorière continua le *Pharamond*. Sa *Ga-* » *lanterie des Anciens* est de 1671, son *Adélaï-* » *de*, en 4 vol. in-12, est de 1680.; *l'Art de* » *Plaire* est de 1688. La première édition de ses » *Lettres* est de 1687. Son éloge, à la tête de ses » *Lettres* de l'édition de 1695, est de mademoi- » selle Scudéry, qui a oublié d'y marquer son » pays natal, et la date de sa mort, arrivée en » 1693. »

(1) Journal des Savans, *du* 23 *février* 1665, *p.* 156, 157, *édition de Hollande.*

marche à cette heure d'un pas ferme et assuré dans les traces de son illustre prédécesseur (2). Lorsque les petits romans furent en vogue, M. de Vaumorière se conforma à ce goût; il en fit qu'on pouvait lire dun bout à l'autre en moins de deux heures. Tel est celui qu'il intitula, *Diane de France*, et qui fut imprimé l'an 1674, si je m'en souviens bien. Il a fait aussi *La Galanterie des Anciens; Adélaïde de Champagne; Agiatis; L'Art de plaire dans la conversation*.

(B). *Il fut sous-directeur de l'académie de M. l'abbé d'Aubignac.*] Vous le verrez par la liste que le Mercure Galant a donnée de ceux qui la composaient (3). Vous verrez là aussi quelques circonstances concernant cette académie, et entre autres qu'elle avait été *rompue depuis* la nomination de M. l'abbé de Villeserain *à l'évêché de Senez*. Un autre livre m'apprend qu'elle s'assemblait chez cet abbé. Je rapporte le passage, car il est curieux: c'est Henriette Sylvie de Molière qui parle. « Tout ce que » j'entendais me semblait un carrosse » qui venait m'enlever; et j'étais » dans une maison où j'avais souvent » de ces sortes de frayeurs : c'était à » l'hôtel de Hollande. M. l'abbé de » Villeserain logeait vis-à-vis, et » l'assemblée des beaux esprits, qui » s'est faite depuis chez lui, se pro- » jetait dès ce temps-là. Je ne voyais » autre chose que gens à visage sé- » vère arrêter à sa porte, et passer » par ma rue; et je les prenais pour » autant d'envoyés de mesdames les » dévotes (4). »

(C) *Il était brouillé avec la fortune.*] Ce sont les termes du sieur Richelet, à la table des matières de l'un de ses livres (5). Ceux dont il se sert dans le corps du livre, à l'endroit où la table nous renvoie, sont encore plus significatifs. M. Conrart *était ravi qu'on dît qu'il connaissait les personnes de mérite, et qu'il leur rendait de bons offices en galant homme. Si dans ce siècle les mignons de la fortune étaient de cette humeur, Cassandre, Vaumorière, et quantité d'autres malheureux n'iraient pas en poste à l'hôpital* (6). Je crois qu'il lui en voulait; car il parle ainsi dans un autre livre : « On vient d'élargir le » continuateur de Pha..... qui était » au Châtelet depuis trois semaines » (7). »

(2) Guéret, Parnasse réformé, *pag.* 174, 175.

(3) Mercure Galant *de l'an* 1672, *tom. I, pag.* 81, *édition de Hollande.*

(4) Vie de Henriette Sylvie de Molière, *IVe. part.*, *pag.* 99, *édition de Hollande*, 1674.

(5) *Intitulé :* Les plus Belles-Lettres des meilleurs Auteurs français.

(6) Richelet, Lettres, etc., *pag. xiv, édition de Hollande*, 1694.

(7) Le même, Remarques sur son Dictionnaire, *pag.* 33, *au mot* élargir, *édition de Genève*, 1680.

VÉDÉLIUS (NICOLAS), théologien réformé assez célèbre, a vécu au XVIIe. siècle. Il était né au Palatinat, et il fut professeur en philosophie pendant douze ans à Genève, et ministre de l'église de la même ville pendant dix ans (*a*). Il fut appelé à Deventer, l'an 1630, pour la profession en théologie et en hébreu, et l'ayant acceptée, il se fit recevoir docteur en théologie à Bâle, pendant le voyage de Genève à Deventer, le 24 de juin de la même année (*b*). Il s'acquitta bien de sa charge, et témoigna un grand zèle contre les arminiens (A). Il exerça par *intérim* celle de professeur en philosophie, l'an 1634 (*c*). Il passa de Deventer à Franeker pour la profession en théologie, environ l'an 1638 (*d*). Ce fut sa dernière station; car il mourut à Franeker l'an 1642. Il fut fâché que la mort ne lui permît pas de publier la réponse qu'il préparait à ses adversaires (B), touchant le pouvoir des magistrats dans les affaires ecclésiastiques

(*a*) *Voyez le* Programme *que* Révius *rapporte dans son* Histoire de Deventer, *pag.* 686.

(*b*) Revius, *in* Historiâ Daventriensi, *ibid.*

(*c*) *Idem, ibidem, pag.* 694.

(*d*) *Idem, ibidem, pag.* 713.

(C). Je donnerai la liste de ses ouvrages (D). J'ai parlé ailleurs (*e*) de la querelle qu'il fit à Barléus.

Le programme que j'ai cité suppose qu'il ne fut professeur à Genève que pendant douze ans; néanmoins il dit lui-même dans la harangue inaugurale qu'il fit à Franeker, le 25 novembre 1639, qu'il avait été professeur à Genève et à Deventer vingt-trois ans. Puis donc qu'il ne l'avait été à Deventer que depuis l'an 1630, il faut qu'il l'ait été à Genève pendant quatorze ans. Son fils NICOLAS VÉDÉLIUS est mort ministre de l'église française de Heusden, vers le commencement de l'année 1705.

(*e*) *Dans la remarque* (D) *de l'article* BARLÉUS. *tom. III, pag.* 127

(A) *Il témoigna un grand zèle contre les arminiens.*] Il publia un livre, l'an 1631, qu'il intitula *de Arcanis Arminianismi*, où il soutint qu'ils s'efforcent explicitement, et par profession, d'introduire dans l'église l'athéisme subtil; et qu'encore que de dessein prémédité ils ne tâchent pas d'y introduire l'athéisme crasse, ils ne laissent pas d'ouvrir une grande et large porte à cet athéisme crasse. Voici le commencement d'un de ses chapitres : *Proposuimus hactenùs doctrinam remonstrantium, quâ omnis generis hæreses et sectas in ecclesiam Dei, adeòque libertinismum, hoc est atheismum subtilem* EX PROFESSO *introducere conantur* (1). Un peu après il dit ces paroles : *Scopus meus non est gravare remonstrantes accusatione eâ, ac si atheismum crassum introducere datâ operâ seu ex professo molirentur. Nequaquam verò, prout eodem cap. primo monui. Sed tantùm ostensurus sum, præter alia affecta pestilentissima quæ nova ipsorum theologia et religio producit, etiam fenestram et portam aperiri eâ atheismo crasso patentissimam atque amplissimam* (2). Il ajoute qu'il n'a pour but que de faire en sorte que les remontrans se convertissent à la vue du péril qui est attaché avec leur doctrine. *Quo nimirùm unusquisque eò magis ab eâ sibi caveat : et ipsi theologi remonst. lucri fiant, qui etiam noster in hoc labore scopus est* (3). Nous avons vu quelque chose de semblable dans les commentaires de Maldonat (4). Les arminiens s'emportèrent furieusement contre lui dans l'ouvrage qu'ils intitulèrent *Vedelius Rhapsodus*. Il répliqua dans la IVe. partie de son ouvrage, imprimé l'an 1634. La IIe. et la IIIe. partie furent publiées l'an 1633.

(B) *Il fut fâché que la mort ne lui permît pas de publier la réponse qu'il préparait à ses adversaires.*] Vous trouverez cette circonstance dans une lettre de Vossius. Vous y verrez aussi qu'en cas que cette réplique de Védélius fût imprimée, on en ôterait les injures violentes qu'il y avait répandues, rendant la pareille à son antagoniste. *Vedelius theologiæ apud Franekeranos professor, dum in Frisiâ sum, fatis concessit. Moribundum cruciabat, quòd terris eriperetur, priusquàm potuisset Revio et Triglandio respondere. Horum uterque acerbè satis scripsit adversùs scriptum ejus de Constantini Episcopatu; quo magistratûs jura circa res ecclesiæ defendit. Collegæ defuncti mihi Franekeræ aiebant, fortassè responsum sic etiam edendum : sed deletis, quæ, ut par pari redderet hostimentum virulentiùs chartis illevisset adversùs Revium* (5).

(C)... *touchant le pouvoir des magistrats dans les affaires ecclésiastiques.*] Il s'éleva quelques disputes en Hollande sur cette question, après le synode de Dordrecht : car il y eut des théologiens qui voulaient soustraire l'autorité ecclésiastique à celle du souverain, et il y en eut qui voulurent conférer aux magistrats toute la

(1) Vedelius, de Arcanis Arminianismi, *lib. II, cap. X, pag.* 242, *edit.* 1631, in-8°., *et pag.* 86, *edit.*, 1632, in-4°.

(2) *Ibidem, pag.* 243.

(3) *Ibidem.*

(4) *Voyez l'article* VALLÉE, *remarque* (A), *vers le milieu, dans ce volume*

(5) Vossius, epist. CDLXIII, *pag. m.* 409, *col.* 2. *Elle est datée du* 24 *d'octobre* 1642. *Elle est parmi celles des arminiens, à la page* 821 *de l'édition* in-folio.

puissance ecclésiastique. C'est pour le moins de cette manière que chaque parti interprétait l'intention et la doctrine de l'autre. Védélius se mêla dans cette dispute, et publia, au commencement de l'année 1638, une *Disputatio Theologica de Magistratu, adversùs Bellarmini Librum de Laïcis*, où il étendit beaucoup plus que d'autres n'eussent voulu, le pouvoir des magistrats. Quelque temps après il sut qu'on se préparait à le réfuter. Cela fut cause qu'il donna (6) une seconde édition de sa Dispute, et qu'il y joignit plusieurs éclaircissemens. Voici tout le titre de l'ouvrage : *de Episcopatu Constantini Magni, seu de Potestate Magistratuum Reformatorum circa Res Ecclesiasticas, Dissertatio repetita cum responsione ad interrogata quædam.* Il prévit qu'il irriterait ses adversaires, et qu'il s'attirerait bien des injures (7); mais cela ne lui ôta point le courage de se mettre sur les rangs. La prévision fut juste, et il ne fallait pas être un grand prophète pour deviner une telle chose. Il fut attaqué et de son vivant et après sa mort. Plusieurs ministres de Zélande le firent réfuter lorsqu'il n'était plus, et se servirent de la plume d'un ministre de Middelbourg (8). Ses amis de Frise le défendirent, et traitèrent de haut en bas ces ministres de Zélande. Voyez le livre qui a pour titre : *Grallæ seu verè puerilis cothurnus sapientiæ, quo se jactat apud imperitos Guillelmus Apollonii, etc.* (9). Apollonius répondit : on lui répliqua par un ouvrage dont le titre est assez comique (10).

(D) *La liste de ses ouvrages.*] J'ai déjà donné le titre de trois ; voici les autres : *Notæ in Epistolas Ignatii.* Ces Notes sont en partie critiques, et en partie de controverse, et accompagnent les Épîtres de saint Ignace qu'il fit imprimer à Genève, l'an 1623, *in-4°. Commentarius de tempore utriusque Episcopatûs S. Petri, Antiocheni et Romani*, à Genève, 1624. *Rationale Theologicum, seu de necessitate et vero usu principiorum Rationis ac Philosophiæ in Controversiis theologicis ;* là même, 1628. *Remède contre l'Apostasie ;* là même en la même année. *Panacea Apostasiæ ;* là même, 1628 : c'est la traduction du précédent. *Saint Hilaire, ou Antidote contre la Tristesse ;* là même, 1630. *S. Hilarius, seu Antidotum contra Tristitiam pro sanctâ Hilaritate*, à Leyde, 1632 : c'est la traduction du précédent. *De Prudentiâ veteris ecclesiæ*, à Amsterdam, 1633. *De Deo Synagogæ, contra Cast. Barlæum;* à Harderwic, 1532. *Opuscula Theologica;* à Franeker, 1641, *in-12.*

(6) *L'an* 1641.

(7) *Jam prævideo temerariis et superbis ingeniis nihil magis in votis fore, quàm ut spretis salutaribus pacis et concordiæ consiliis ac monitis in me involent, et virus suum contra me evomant.* Nicol. Vedelius, *præf.* de Episcopatu Constantini.

(8) *Nommé* Gulielmus Apollonius.

(9) *Il fut imprimé à Franeker l'an* 1646.

(10) Grallator furens de novo in scenam productus, cum pantomimo suo bombomachide Vlissingano. *A Franeker*, 1647.

VÉGIUS (Maphée), né à Lodi dans le Milanais, l'an 1407, fut un orateur illustre, et le plus grand poëte latin que l'on eût vu depuis plusieurs siècles (*a*). Il fit ses humanités à Milan, d'où il passa à Pavie pour y étudier la jurisprudence; mais la peste l'obligea bientôt à s'en retourner à Lodi. Il s'y appliqua tout entier aux belles-lettres, et principalement à la poésie, et il commença de très-bonne heure à faire des livres (A). Étant allé à Rome, il se fit aimer et considérer du pape Martin V, qui le pourvut de la charge de secrétaire des brefs. Il s'en acquitta si fidèlement qu'il fut élevé par le même pape à une charge plus considérable; ce fut à celle de dataire. On lui donna en même tems un canonicat dans l'église de Saint-Pierre (*b*). Il se trouva si content de cet état, qu'il refusa un riche évêché. La considération qu'eurent pour lui Eugène IV et Nicolas V les porta

(*a*) Jovius, Elog. *cap. CVII, pag. m.* 250.

(*b*) Moréri *le fait chanoine de Latran.*

à lui continuer l'emploi de dataire. Il eut beaucoup de part à l'estime du Panormitan et à celle d'Énée Silvius, et beaucoup de dévotion pour saint Augustin (B). Ses mœurs furent exemplaires. Il mourut à Rome, l'an 1459 (*c*). Entre ceux qui parlent de lui je n'en trouve guère qui ne passe sous silence le plus bel endroit de sa vie; car ils ne nous disent rien du changement de son goût. Les fictions des poëtes furent d'abord ses délices (*d*); il ne songeait qu'à faire des vers, et qu'à y placer les divinités païennes. Virgile était l'un de ses grands dieux : les psaumes de David ne lui paraissaient que chansons de vieille, et il abhorrait la prêtrise comme la mort : mais enfin il se dégoûta des beautés profanes de la poésie; les psaumes de David lui parurent admirables, et il se faisait un plaisir extrême des fonctions du sacerdoce, et de s'employer à l'instruction des nonains (C). Nous parlerons de ses livres (D).

Je pourrais donner un bon supplément à son article, si je voulais copier l'auteur des notes sur le *Naudæana;* mais il suffit d'y renvoyer le lecteur. C'est un livre aisé à trouver.

(*c*) *Tiré du* Ghilini, Teatro d'Uomini Letterati, *parte II*, *pag.* 188.

(*d*) *Voyez la remarque* (C).

(A) *Il commença de très-bonne heure à faire des livres.*] A l'âge de seize ans, si l'on en croit le Ghilini, et il faut l'en croire (1) quoique son autorité doive être ici de peu de poids; car nous pouvons assurer que l'enthousiasme de panégyriste l'a saisi, et qu'il ne lui laisse pas bien concerter les parties de sa narration. Écrit-on avec jugement lorsqu'on raconte, 1°. que Végius, étant parvenu à la souveraine perfection dans toutes sortes de lettres humaines, alla étudier à Pavie le droit civil et le droit canon (2); 2°. qu'ayant à peine commencé d'y étudier, il fut obligé de quitter la ville à cause de la peste; 3°. qu'il s'en retourna en sa patrie, où il se remit à l'étude des belles-lettres, et à composer, n'ayant à peine que seize ans (3)? Ce narré ne veut-il pas dire que Végius entendait dans la dernière perfection toutes les parties de la littérature avant que d'avoir seize ans? Cette hyperbole est absurde. Il mourut sans être fort approché de la perfection; comment y eût-il été dès l'adolescence.

(B) *Il eut beaucoup de dévotion pour saint Augustin.*] Il fit bâtir une chapelle dans l'église de ce saint, à Rome, au côté droit du grand autel, et ayant fait mettre dans une très-belle châsse les os de saint Augustin et ceux de sainte Monique sa mère, il les transporta d'Ostie à cette chapelle. Il composa des poésies en l'honneur de ces deux saints, qu'il loua aussi beaucoup dans la préface de son livre *de Educatione Puerorum et claris eorum Moribus.* C'est un ouvrage où, autant qu'il lui est possible, il confirme par des exemples tirés de la vie de saint Augustin, et de celle de sa mère, tous les préceptes qu'il donne sur l'éducation des enfans. *In præfatione postquàm D. Augustini et matris ipsius Monicæ laudes pluribus prædicavit, subjungit: Enitemur ostendere omnem benè educandorum filiorum rationem, et convenientissimis subindè etiam sanctissimique tamparentis monicæ quàm filii Augustini exemplis, singula quibus idoneè ea applicari potuerint confirmare studebimus* (4).

(C) *Il se dégoûta des beautés profanes de la poésie: les psaumes de*

(1) *Voyez les* Notes sur le Naudæana, *p.* 194, 195.

(2) *Dopò esser egli a somma perfezione arrivato in ogni genere di lettere humane andò à Pavia.* Ghilini, Teatro, *part. II*, *pag.* 188.

(3) *Diedesi nell' età di sedici anni appena a scrivere.* Idem, ibidem.

(4) Gesner, *in* Biblioth., *folio* 491, *en parlant du Traité de* Végius, de Educatione Puerorum, *imprimé à Bâle avec d'autres semblables livrets, l'an* 1541.

David lui parurent admirables, etc.] Une si belle conversion, une si sainte métamorphose, sont assez rares pour n'avoir pas dû être oubliées par ceux qui ont fait mention de cet écrivain. La plupart des poëtes gardent jusques à la mort leur attachement à la poésie, selon ce qu'elle a de beautés humaines. Exceptons-en Végius, et rapportons sa confession. *Priora recolens tempora*, dit-il, *quibus inhiabam quotidiè condendis carminibus, nihil præter musas et poëtarum lusus pulchrum ducens, mirari non satis possum, adeò IMMUTARI affectus meos, adeò vim animo meo, ut ita dixerim, fieri potuisse, ut à dulcibus prurientibusque fabulis, ad studia severiora conversus sim, et qui decantandis ingentibus rerum gestis, confictisque tot incertorum deorum numinibus, ardentiùs instabam, nunc ad exhortandas sorores, ad docendas virgunculas descenderim, ut pro Ovidiis et Flaccis, nunc Augustinos et Hieronymos, pro Virgilio, quem alterum in terris deum esse arbitrabar, nunc David fideliorem vatem colam, suscipiam, amplectarque, et ejus mihi carmina, quæ tanquam anilia deliramenta sordebant, nunc mira adspergant animum suavitate, atque undè magis etiam obstupescam quod tantoperè detestabar exhorrebamque instar mortis, nunc sacerdotio dulcius nihil putem* (5).

(D) *Nous parlerons de ses livres.*] Les uns sont en prose, les autres en vers; les uns ont été imprimés, les autres ne l'ont point été. Celui de ses poëmes qui l'a fait le plus connaître, est son Supplément de l'Énéide: il s'imagina que Virgile n'avait pas mis la conclusion à son ouvrage; il s'avisa donc d'y ajouter un XIIIe. livre que l'on a de coutume d'imprimer avec les douze du poëte romain. On a critiqué son entreprise (6). Son dialogue *de Felicitate et Miseriâ* a passé pendant quelque temps pour un ouvrage de Lucien (7). Il fut imprimé avec le livre *de Educatione Puerorum*, et avec le *Philalethes*, et avec la *Disceptatio inter terram, solem, et aurum*. Tous ces traités sont en prose. Le Ghilini a cru faussement que les sept livres *de Perseverantiâ Religionis ad Sorores*, n'ont jamais été imprimés. Ils le furent pourtant à Paris, l'an 1511 (8) avec quelques-uns de ceux dont j'ai rapporté le titre. Ils ont été insérés dans la grande Bibliothéque des Pères. Son poëme des Friponneries des Paysans doit être curieux. Vous trouverez dans le Ghilini le titre d'un très-grand nombre de pièces de cet auteur, qui n'ont pas été imprimées. Paul Jove n'a pas oublié de le louer d'avoir laissé quelques monumens de l'application de sa plume à des matières sacrées. *Ne quid ad cumulatam eruditionem vero christiano deesset, quædam etiam in sacris litteris sinceræ interpretationis glossemata reliquit, aureumque præsertim libellum de rebus antiquis memorabilibus basilicæ sancti Petri, in quo donaria, sepulcraque pontificum referuntur* (9).

(5) Vegius, de Perseverantiâ Religionis, *in tom. XXVI* Bibl. Max., *folio* 689, *apud* Spizelium, *in* Litterato felicissimo, *pag.* 162.

(6) *Voyez M.* Baillet, Jugemens sur les Poëtes, *num.* 1222, *tom. IV*, *pag.* 13, 14, *edit.* 1725, in-4°.

(7) Ghilini, Teatro, *part. II, pag.* 118.

(8) *Voyez le* Catalogue d'Oxford, *pag.* 224.

(9) Jovius, Elog., *cap. CVII, pag. m.* 250.

VELSÉRUS (MARC), consul d'Augsbourg (A), sa patrie, a été un savant jurisconsulte, et un auteur fort célèbre. Il naquit le 20 de juin 1558. Il était d'une famille très-ancienne (B), et qui avait possédé de grandes richesses (C). Il fut élevé avec un grand soin; et, comme il aimait les belles-lettres, on l'envoya fort jeune à Rome, pour y être disciple d'Antoine Muret (*a*). Il y était l'an 1575. Il mêla avec l'étude des antiquités celle de la langue italienne, et s'y perfectionna de telle sorte, qu'il écrivait en italien comme un Florentin (D). Étant de retour dans sa patrie, il s'attacha au barreau, l'an 1589. Il obtint la charge de sénateur l'an 1592. Il monta au

(*a*) Bonciarius, *lib. IX*, epist. XII, *apud* Arnoldum, de Marci Velseri Vitâ, Genere, et Obitu, *pag.* 42.

petit conseil l'an 1594, et il fut élu préteur l'an 1600. Il soutint tous ces caractères avec beaucoup d'honneur, et il fut l'ornement de son pays. Il aima et il protégea les sciences et les savans. Il publia plusieurs bons livres (E), et il fournit des secours à plusieurs auteurs (F); et jamais personne n'a eu plus d'amis que lui dans la république des lettres. Il ne se voulut jamais laisser peindre (G); néanmoins on eut son portrait sans qu'il le sût. Il mourut le 13 de juin 1614, et ne laissa point d'enfans de son mariage. Il avait plusieurs frères qui avaient beaucoup de mérite et de belles charges (*b*). Voyez sa vie, à la tête de la nouvelle édition de ses Œuvres, de laquelle on est redevable aux soins de Christophle Arnoldus, professeur à Nuremberg. Quelqu'un remarque que Velsérus laissa ses affaires domestiques en mauvais état (*c*); je ne m'en étonne point. Quand on se consacre, comme il faisait, au service des savans et à toutes les correspondances des auteurs, il est extrêmement difficile de ne pas faire de la dépense, et de ne pas négliger son patrimoine. Il y eut un certain Rosérius qui le critiqua, et qu'il ne daigna pas honorer d'une réponse. Scaliger et d'autres lui conseillèrent ce mépris. Pour Cluvier, qui le censure en certaines choses, il eût mérité qu'on lui répondît; mais Velsérus était mort depuis un an, lorsque le livre de ce censeur fut imprimé (*d*). On voit son épitaphe dans l'église des jacobins d'Augsbourg : elle est très-bien faite, et de la façon de Pignorius. Elle a été insérée, par Jean Tonjola, (*e*) dans l'appendix du *Basilea sepulta retecta continuata* (*f*).

(*b*) *Voyez* Schottus *à l'épître dédicatoire de* Photius, *et la note* (2) *de la remarque* (A).

(*c*) *Eximitur rebus humanis... memoriâ nominis sui relictâ immortali, perturbatis nonnihil suis facultatibus.* Melchior Adam. *in* Vitis Jurisconsult., *pag.* 481.

(*d*) Arnold. de Velseri Vitâ, etc., *pag.* 54.

(*e*) *Ministre de l'église italienne de Bâle.*

(*f*) *Imprimée à Bâle l'an* 1661. *Cet ouvrage avait été commencé par* Jean Grossius, *et conduit jusqu'à l'année* 1619.

(A) *Consul d'Augsbourg.*] Je ne sais si l'on pourrait mieux traduire que par ces paroles le *duumvir reipublicæ Augustanæ*, qu'on lit autour de la taille-douce de notre Velsérus. Il serait à souhaiter que l'on publiât un dictionnaire des charges modernes, et cette occupation serait digne d'un savant homme. Un tel ouvrage rendrait beaucoup de services aux traducteurs et aux lecteurs; car, par exemple, il nous apprendrait ce qu'il faut entendre par *duumvir Augustanus*, titre perpétuel de Marcus Velsérus. *Consul d'Augsbourg* n'est pas une bonne traduction; car la dignité consulaire des Romains ne ressemblait pas à la dignité de ceux que l'on nomme *duumvirs d'Augsbourg*. Je remarquerai, par occasion, que l'une des plus belles charges de Hollande, je veux dire celle de *pensionnaire*, est la plus mal nommée du monde. Son nom est pris d'un accident tout-à-fait externe (1), et ne donne aucune idée ni des droits ni des fonctions (2) de celui qui la possède. Ce que j'ai dit du consulat de Velsérus, je le dis aussi de sa préture. Je suis persuadé qu'un préteur d'Ausbourg ne ressemble pas aux préteurs romains; et cependant on ne saurait guère se passer des noms des charges romaines, quand on écrit en latin, et quand on traduit les modernes qui écrivent en cette langue. Je ne sais si ce n'est pas la même chose à Augsbourg d'être duumvir et d'être préteur. En tous cas, il y a des charges, dans cette ville, infé-

(1) *De ce que celui qui l'exerce reçoit du public une pension annuelle.*

(2) *Vous les trouverez très-bien expliquées dans le* Furetière *que* M. de Beauval *a corrigé.*

rieures à celle de duumvir, lesquelles les auteurs modernes désignent par le mot de consulat (3).

(B) *Il était d'une famille très-ancienne.*] On veut qu'elle descende de Bélisaire, ce fameux général d'armée sous l'empereur Justinien. On conte que François Bélisaire, marié environ l'an 564 avec Antonia fille de Pompée, et cousine de la sœur de l'empereur Anastase Ier., laissa deux fils, Pierre et Charles, dont le premier épousa Marie Colonne, et mourut à Milan sans laisser postérité : l'autre, pour vivre à couvert des incursions des barbares, se retira dans le pays de Valais, et posséda un château dans le territoire de Sion (4), qu'il laissa à ses descendans (5). Voilà quelle est la généalogie d'un bourgeois d'Augsbourg. Ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'on assure que les preuves authentiques de tout ceci se peuvent fournir : car, dit-on, Jean-Barthélemi Velsérus, conseiller de l'empereur Louis de Bavière, et chanoine de Strasbourg, écrivit une lettre à cet empereur, l'an 1336, pendant la diète de Spire, pour le supplier instamment d'approuver de son cachet la traduction allemande d'un livre qu'Étienne Colonna, vicaire du pape et cardinal, avait composé sur la généalogie des Velsérus. Cet empereur avait lui-même commandé que l'on composât ce livre ; et l'auteur y donnait une suite fort exacte de preuves fondées sur des actes et des documens publics, depuis l'an 545, jusqu'à Jean Velsérus, frère de Jean Barthélemi. *Pro vetustissimâ familiæ suæ gloriâ ac dignitate non rogans solùm, verùm etiam obsecrans, ut germanicam libelli versionem sigillo annuli sui confirmaret, quem auctoritate ac jussu ipsius imperatoris Stephanus Colonna, summi pontificis tunc vicarius et cardinalis, ex omnibus instrumentis, tabulis, litterisque publicis ab A. C.* 545 *usque ad* Johannem Velserum, *Joh. Bartholomæi fratrem germanum, omni curâ et diligentiâ complexus est* (6). Cet ouvrage avait été mis en latin, à Rome, l'an 1327, par le même Jean Barthélemi. On assure qu'Émanuel Velsérus, chanoine de Bâle l'an 1071, écrivant à son frère Octavien, fit mention de Charles Bélisaire, qui, avec sa femme Paule des Ursins, se retira de Rome dans le Valais, l'an 620. *Agitata inibi mentione de* Carolo Belisario, *qui unà cum conjuge* Paulâ Ursinâ *Vallesiam versus ad Rheni fontes A. C.* 620 *ex urbe Româ ob sævissimos et violentissimos in omnem nobilitatem Longobardos, exemplo aliorum egressus est* (7). Cet Octavien Velsérus dont j'ai parlé est le premier de la famille qui ait été patrice d'Augsbourg. Il était capitaine dans la même ville, et directeur des affaires de la guerre, et outre cela conseiller de Conrad, duc de Franconie. Il mourut l'an 1074 (8). Jacques Velsérus est le premier de la famille qui se soit établi à Nuremberg. Il s'y transporta l'an 1493. Il s'y maria, et il y mourut l'an 1544, père de six fils et d'onze filles. Les alliances des Velsérus ont été illustres et en Suisse et en diverses provinces de l'empire ; mais le plus grand honneur qu'ils aient reçu de ce côté-là est sans doute le mariage de Philippine Velsérus avec Ferdinand, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Ferdinand Ier. et frère de l'empereur Maximilien II. Ce prince, devenu éperdument amoureux de Philippine pendant la diète d'Augsbourg, l'an 1548, l'épousa secrètement (9). Elle vécut avec lui sur le pied de femme légitime jusques à sa mort, et plus de vingt-quatre ans (10). C'était une très-belle femme, et douée d'ailleurs de cent bonnes qualités. Elle était fille de François Velsérus baron de Zinnenberg, et sœur de Charles Velsérus, gouverneur du

(3) *Cela paraît par* Radérus, *qui a dédié son Martial* nobilissimis et amplissimis *VVV.* dominis Velseris, Marco *Duumviro*, *Urbis Præfecto*, Mathæo *Ædili*, Paulo *Consuli*, *Matthæi FFF. Antonii NNN. Patriciis Augustanis, B. R. natis.*

(4) *Sepultus in agro Sedunensi ubi arcem Valeriam cum suis longè possedit.* Arnoldus, *in* Dissertatione de Marci Velseri Vitâ, Genere, et Morte, *pag.* 6.

(5) *Ils ont été nommés* Vallisii, *ou* Walliseri, et Velseri. *Ibidem, pag.* 5.

(6) Arnoldus, de Marci Velseri Vitâ, Genere, et Morte, *pag.* 5.

(7) *Ibidem, pag.* 6.

(8) *Ibidem.*

(9) Martinus Crusius, *part. III* Annal. Suevic., *lib. XII, folio* 773, *apud* Arnoldum, *ibidem, pag.* 12.

(10) Jacob, Mentius, *apud* Arnold., *ibidem.*

marquisat de Burgaw (11). Elle mourut à Inspruck le 24 d'avril 1580, et laissa deux fils, que leur père Ferdinand ne put jamais faire passer pour habiles à lui succéder. Il fallut qu'il se contentât que l'aîné eût le marquisat de Burgaw. Le puîné fut homme d'église, et cardinal (12). Arnoldus cite un auteur (13) qui assure qu'André, fils aîné de Ferdinand et de Philippine Velsérus, fut cardinal; et que Charles son cadet, marquis de Burgaw, épousa Sibylle, sœur de Jean Guillaume, duc de Clèves. Ces deux frères sont morts sans laisser postérité. On prétend que Charlemagne donna trois fleurs de lis pour armes à PHILIPPE VALISÉRUS, qui s'était comporté avec beaucoup de valeur dans la guerre de Lombardie. On ajoute (14) qu'il l'honora de plusieurs autres prérogatives, et qu'Othon le Grand confirma tous ces priviléges, en faveur de JULES VELSÉRUS, petit-fils de Philippe Valisérus : car il le fit son conseiller du conseil de guerre, l'an 950; et chevalier, l'an 971 (15). Charles-Quint mit cette famille parmi *les nobles immédiats*, dont les causes doivent être portées en première instance devant l'empereur (16). L'archiduc Ferdinand fit baron libre CHARLES VELSÉRUS, frère de Philippe (17).

Notez que ce Jules Velsérus sauva la vie à l'empereur Othon dans une bataille contre les Huns, et qu'il mourut d'une fièvre continue à la guerre, à l'âge de quatre-vingt-seize ans, sous l'empire de Henri II (18). L'auteur que je cite parle de plusieurs Velsérus qui ont signalé leur valeur dans les armées, ou leur prudence dans la magistrature.

(C) .... *et qui avait possédé de grandes richesses.*] Melchior Adam rapporte que François Ier. s'étant engagé, par un traité de paix, à payer douze tonnes d'or à Charles V, les Fuggers et les Velsers se firent forts de compter cette grosse somme. *A rei nummariæ nervis apprimè instructam, vel hoc docet quod cùm Carolus V pace cum Gallo factâ, transegisset ut duodecim auri tonnas rex imperatori dependeret, Fuggari ac Velseri tantam pecuniæ vim bipartito se repræsentaturos promiserunt* (19). Martin Crusius raconte qu'en l'année 1528, BARTHÉLEMI VELSER et ses associés armèrent quelques vaisseaux en Espagne, et les envoyèrent dans l'Amérique, et découvrirent, sur les frontières du Pérou, un pays fort riche, nommé Vénézuéla, dont ils se rendirent les maîtres, et le gardèrent vingt-huit ans, selon le traité qu'ils conclurent avec Charles-Quint. Il s'éleva un différent entre les fermiers de la reine Élisabeth, femme de Philippe, et Georges de Spire, qui gouvernait ce pays au nom des Velsers. D'abord on ne disputait que des péages ; puis on disputa sur les limites, et enfin on prétendit que ces Allemands ne devaient rien posséder à Vénézuéla. La cause fut plaidée en Espagne, et par l'arrêt qui y fut rendu, l'an 1555, la possession de tout ce pays leur fut ôtée. Le premier gouverneur qu'ils y établirent était d'Ulm, et se nommait Ambroise Dalfinger : les Espagnols le tuèrent ; mais Charles-Quint fit châtier les auteurs de cette mort (20). Le sieur Arnoldus trouve fort mauvais que Jérôme Benzo appelle marchands les Velsers, à qui l'empereur donna en engagement le pays de Valentiola (21). *Vano istiùs judicio et reges et principes magnarii negotiatores erunt, et delicatarum mercium institores. Hercules tuam fidem?* Voilà comment Arnoldus s'est récrié sur le mot *marchand.* Il donne un abrégé de ce qu'on lit dans Herréra touchant les exploits des gouverneurs que les Velsers envoyèrent en ce pays-là.

(D) *Il écrivait en italien comme un*

(11) Arnoldus, *ibidem.*

(12) *Voyez M.* de Thou, *liv. LXXI*, *sub fin.*

(13) Didacus de Lequile, *concionator et historiographus aulicus.*

(14) Arnoldus, *pag.* 20.

(15) *Ibidem*, *pag.* 21, 22.

(16) *Ibidem*, *pag.* 22. *Voyez aussi pag.* 10.

(17) *Ibidem*, *pag.* 20.

(18) *Ibidem*, *pag*, 32.

(19) Melch. Adam, *in* Vit. Jurisconsultor., *pag.* 480. *Il cite* Melanchth., tom. II Explic. Evangel.

(20) Crusius, *part. III* Annal. Suevicor., *lib. XI*, *cap. III et IV*, *apud* Arnoldum, de Velseri Vitâ, etc., *pag.* 24.

(21) *Valentiola ditissimæ provinciæ oppidum, quam Cæsar anno* 1528 *Velzaris mercatoribus germanis oppignoravit.* Benzo, *lib. I* Historiæ novi Orbis, *cap. XXV*, *apud* Arnold., *ibidem*, *pag.* 25.

Florentin.] Le témoignage qu'un Italien lui a rendu sur cela est rapporté par M. Arnoldus (22) en cette manière : *Mirari posthàc desinant qui linguæ italicæ nitorem in Marco attoniti stupent ; Orlandus enim Pescetti in Responsione suâ ad Anticruscam Benii Florentinam* (23), *illius puritatem simul ac elegantiam exosculatur, dum ait :* Se 'l cavalier Guarisii (24), uomo pur Ferrarese, prega, come nelle sue lettere si vede, il cavalier Silviati che purghi il suo Pastor fido da Lombardismi, e dell' illustrissimo sig. Marco Velsero duumviro della rep. Augustana, e chiarissimo lume della Germania, scrive all' eccellentissimo sig. Chiocco, che le sue lettere gli paiono dettate da uomo nato ed allevato in Firenze. *Immò judicium Velseri de linguâ italicâ mille aliis præfert censoribus :* quando ogn' altra vi mancasse, quella del sig. Marco Velsero addietro mentovato, mi varebbe per mille, il quale in una lettera scritta all' eccellentissimo sig. Chiocco, dice che nel legger le cose del Casa sente tanto diletto, che non vorrebbe che avesser mai fine (25). Vous trouverez dans M. Arnoldus l'éloge que Nicolas Manassès donna à Velsérus, en lui dédiant un livre de Louis le Roi (26), qu'Hercule Catus avait traduit de français en italien. Je ne copie point cet éloge ; mais j'en copie un autre qui m'a paru de plus grand poids. Galilée, donnant la raison pourquoi il employait l'italien en écrivant à Velsérus les trois lettres *de Maculis solaribus*, s'exprime ainsi : *Ma in oltre ci ho avuto un altro mio particolar interesse, ed è il non privarmi delle risposte di V. S. in tal lingua vedute da me e dagl' amici miei con molto maggior diletto, è meraviglia, che se fossero scritte del più purgato stile latino, e parci nel legger lettere di locuzzione tanto propria che Firenze estenda i suoi confini, anzi il recinto delle sue mura, sino in Augusta* (27).

(E) *Il publia plusieurs bons livres.*] Son coup d'essai, selon Melchior Adam, fut l'ouvrage qu'il publia à Venise, l'an 1594 ; le titre seul fait comprendre les forces peu communes de l'auteur. *Rerum Augustanarum Vindelicarum libri octo, quibus à primâ Rhætorum ac Vindelicorum origine ad annum usque* 552 *à nato Christo nobilissimæ gentis Historia et Antiquitates traduntur, ac antiqua Monumenta tam quæ Augustæ, quàm quæ in agro Augustano, quin et quæ alibi extant ad res Augustanas spectantia, æri incisa et Notis illustrata exhibentur* *. Melchior Adam a raison de dire que ce prélude était heureux et vertueux (28). Velsérus consacrait à la gloire de sa patrie les prémices de ses travaux. *In Italiam progressus edidit* Antiquitates Augustanas, *felix famæ surgentis auspicium et pium.* L'an 1602, il publia, à Augsbourg, *Rerum Boïcarum libri quinque, Historiam à gentis origine ad Carolum Magnum complexi* (29). Dans la suite il publia, en divers temps, la Vie de quelques martyrs d'Augsbourg ; celle de saint Udalric, évêque de cette ville ; celle de saint Séverin ; celle d'Apollonius de Tyr. Quant à l'ancien Itinéraire qui avait appartenu à Peutinger, et qu'à cause de cela on nomme *Tabula Peutingeriana*, il l'avait publié à Venise, l'an 1591 (30). La plupart de ces pièces sont accompagnées des Commentaires de Velsérus. On a rassemblé en un corps toutes les œuvres de cet auteur, et on les a réimprimées *in-folio*, à Nuremberg, l'an 1682. Christophle Arnoldus, professeur à Nuremberg, a eu soin de cette édition, et l'a ornée de prolégomènes où l'on apprend une infinité de choses concernant la famille des Velsérus en général, et

(22) *Ubi suprà, pag.* 43, 44.

(23) *Nella* Risposta all' Anticr. del Beni, *cart.* 16.

(24) *Il fallait dire* Guarini, *et c'est apparemment une faute d'impression.*

(25) Rispost., *cart.* 112, 113.

(26) *Celui* de la Vicissitude des choses du Monde.

(27) Lettera terza, *cart.* 103 *et* 104, *apud* Arnoldum, *pag.* 44.

* L'auteur laissa, dit Joly, un Supplément manuscrit qui n'a été imprimé qu'en 1726, dans le Ve. volume des *Amœnitates litterariæ* de Schelhorn, pag. 116-140 ; dans le tome III du même Recueil, on trouve, dit Joly, une lettre de Velser à Élie Ehinger.

(28) *Il faut se souvenir qu'en* 1591 Velsérus *avait publié un petit livre. Voyez ci-dessous, citation* (30).

(29) *In* Vitis Jurisconsult., *pag.* 480.

(30) *Il le dit lui-même dans sa* XCVI^e^. lettre ad Italos, *pag.* 879.

la vie de Marc Velsérus en particulier ; avec le jugement que les doctes ont porté de ses ouvrages, et les éloges funèbres dont on l'honora. Et, comme il avait entretenu un grand commerce avec les savans d'Italie et de plusieurs autres pays, on a ramassé plusieurs de ses lettres latines et italiennes que l'on a jointes à cette édition.

Il a passé pour l'auteur du *Squittinio della Libertà Veneta*, qui parut environ l'an 1612. Gassendi, ayant rapporté que plusieurs donnèrent ce livre à M. de Peiresc, ajoute qu'ils se trompèrent, et qu'il est assez vraisemblable que Velsérus l'a composé. On fonde cette conjecture sur l'érudition de Velsérus, et sur ce qu'il aimait beaucoup la maison d'Autriche : *Non disquiro quidem an auctor hujusce libri fuerit Antonius Albizius, nobilis ille Florentinus, qui christianorum principum Stemmata ediderat ante duos annos, ut nonnullis persuasum est ; an, ut videtur verosimilius, insignis ille Marcus Velserus, cujus sæpiùs meminimus, ob consummatam eruditionem, propensionemque singularem erga domum Austriacam* (31). M. Arnoldus (32) déclare qu'il ne sait rien là-dessus, et il blâme ceux qui ont eu la témérité de prononcer décisivement sur un fait aussi incertain que celui-là. Il cite Ernstius (33), Rhodius (34), Scavénius (35), Placcius (36), qui ont assuré que Velsérus est l'auteur de cet ouvrage. Il avoue qu'Octavius Ferrarius lui avait écrit que Scioppius l'avait souvent assuré que le Squittinio était une production de Velsérus. *M. Velseri scripta eo plausu à studiosis excipientur, quem ingens viri fama et celebre nomen meretur. Nollem tamen illis inseri Venetæ Reip. Scrutinium, cujus illum auctorem fuisse sæpè mihi Scioppius firmavit* (37). L'autorité de Scioppius me paraît ici de grand poids ; car outre qu'en général il savait bien ces sortes de choses, il avait eu beaucoup de part à l'amitié de Velsérus, et avait entretenu avec lui un commerce de lettres fort régulier (38). M. Arnoldus n'ignore point que l'auteur du livre qui a pour titre, *la Conjuration des Espagnols contre la République de Venise*, attribue le *Squittinio* au marquis de Bédemar ; mais il n'a pas bien choisi l'endroit de cette conjuration par où l'on peut le plus clairement prouver que l'auteur donne le *Squittinio* à ce marquis. Sa preuve est tirée de ces paroles : *L'autre point était que dans toutes les affaires qu'il aurait à négocier touchant les droits et les prééminences de la république, il se servît pour tous mémoires du* Squittinio della Libertà Veneta, *auquel le marquis de Bédemar renvoie dans plusieurs endroits de cette instruction, et en des termes qui, bien que retenus, découvrent assez* L'AMOUR PATERNEL QU'IL AVAIT POUR CE LIBELLE. L'abbé de Saint-Réal, qui est l'auteur de la relation de cette conjuration, dit, dans la pénultième page, ce qu'on vient de lire ; et il avait raconté, dans la page 35, 36 et 37, l'histoire du *Squittinio*, et comment le marquis de Bédemar avait conçu et exécuté le dessein de cet ouvrage. C'est de là, et non pas de la pénultième page, que M. Arnoldus devait tirer la preuve qui lui était nécessaire. C'est une très-légère faute en comparaison de celle que je vais marquer. Il prétend que l'historien de cette conjuration s'est fort abusé en supposant que dans l'instruction donnée par le marquis de Bédemar à l'ambassadeur qui lui devait succéder, on recommande beaucoup la lecture du *Squittinio*. Cela est faux, dit M. Arnoldus ; car le marquis décrédite cette pièce comme un ouvrage où il y a quantité de faussetés. Voyons tout entier le passage de ce professeur de Nuremberg. « *Verùm quàm » falsus etiam hic auctor fuerit ex » instructione secretâ ab Alfonso » della Cueva Hispanico, apud Venetos legàto successori suo Lud. Bra- » vo datâ, cuivis uni ad oculum sta- » tim apparet, prout Laur. Bank eam-*

(31) Gassendus, *in* Vitâ Peireskii, *lib. III, ad ann.* 1612, *pag. m.* 279.

(32) *In præfat.*

(33) *Lib. II* Observat. Variar., *cap. XXXVI.*

(34) *In* Auctor. Supposit., *pag.* 20, 21.

(35) *In* Catalogo, *num.* 60, *in calce libri* Placcii.

(36) De Anonymis, *cap. XV*, *pag.* 116.

(37) Ferrarius, epist. ad Arnold., *in præfat.* Operum Velseri.

(38) *Voyez la remarque* (G) *de l'article* BONGARS, *tom. III*, *pag.* 537.

» *dem cum Scrutinio evulgavit.* (39) » E perche in tempo mio fu divulgato un libretto intitulato, *Squittinio della libertà de Veneziani*, opretta veramente degna d'esser letta. » *Deindè omnem isti derogat fidem ; ob multas fallacias veritati inimicas quæ inibi occurrunt, ac vivos magistros mortuis longè præferendos censet.* Questo ancora vorrei che si trovasse appresso di lei, scoprendosi per la lettura di quello molte fallacie introdotte dagli istorici moderni, che trascurando la pura verità contenuta nelle chroniche antiche, hanno dato ad intendere a posteri tutto quello che gli è parso a proposito per stabilire la loro libertà. Ne minor profettô sara che vostra eccellenza potra trarne da libri vivi, che s'hara cavato da volumi morti : voglio dire che l'informazione a bocca di persone prattiche solite a frequentar la casa nostra, etc. *Sed quid pluribus verbis opus est? Mentis acies se ipsam intuens nonnunquàm hebescit.*» La réflexion contenue dans ces dernières paroles semble n'avoir été faite que pour être tournée contre son auteur ; car il est visible que M. Arnoldus s'est ébloui par trop de lumière. Le passage qu'il cite de l'instruction marque clairement qu'il fallait consulter le *Squittinio*, à cause qu'en le lisant on pouvait connaître les impostures de plusieurs historiens modernes. Ainsi, bien loin que Bédemar le décrie comme rempli de mensonges, il le recommande comme le correctif des faussetés qui sont ailleurs. Ce qu'il y a de blâmable dans l'abbé de Saint-Réal, est peut-être qu'il a trop pris l'affirmative sur l'attribution du *Squittinio* à Alfonse de la Cuéva. Il a été cause que d'autres ont parlé avec la même décision sur ce fait (40). Il eût mieux valu suspendre son jugement : et nous avons ici un exemple qui prouve qu'il y a des livres qui font un grand bruit, et qu'on attribue faussement à un tel ou à un tel, sans que jamais on découvre certainement le vrai auteur (41). Un historien français, qui écrivait dans le temps qu'on vit paraître le Squittinio, l'attribue sans balancer à notre Velsérus, dont il écrit mal le nom. *Le deuxième*, dit-il (42), *est un Traité composé par un nommé Vulser,* de la Liberté de Venise.

(F) *Il fournit des secours à plusieurs auteurs.*] Personne ne contribua plus que lui au gros recueil d'inscriptions que Grutérus publia. Voyez l'éloge de Velsérus, dans la préface de Grutérus. Voyez, dans Melchior Adam (43), une longue liste de plusieurs anciens écrits dont Velsérus procura la publication. M. Arnoldus s'est fort étendu (44) sur le détail des services que ce savant homme rendit à plusieurs auteurs, et n'a pas oublié les deux manuscrits d'Anastase qu'il envoya aux jésuites de Mayence, après les avoir empruntés de la bibliothéque palatine, par le moyen de Marquard Fréher. L'histoire de la papesse Jeanne se trouvait dans ces manuscrits. Il n'a pas oublié de remarquer que Velsérus se rendit caution pour mille florins, afin de procurer à Conrad Rittershusius un manuscrit des Épîtres d'Isidore de Péluse, qui était dans la bibliothéque du duc de Bavière, et qui n'en pouvait sortir que sous une telle caution (45). Cet acte de générosité ne serait pas bien connu si l'on ignorait que Velsérus répondit de cette somme sans prétendre que Rittershusius lui en eût de l'obligation ; car il ne l'avertit point de cela.

(G) *Il ne se voulut jamais laisser peindre.*] C'est ce qu'on lit dans la Vie de M. de Peiresc. Il y eut un grand commerce de lettres et d'amitié entre ces deux savans hommes ; mais M. de Peiresc ne put jamais obtenir le portrait de cet ami. Il fut

(39) Bizzar. Polit., *num.* 14, 15, *pag.* 85 *et seq.*

(40) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *mai* 1684, *pag.* 316 *de la seconde édition.* [P. Marchand, II, 178, dit que Bayle a répété cette faute dans son *Epistola de Scriptis Adespotis*, pag. 376, 377, qu'il ne cite pas ici.]

(41) *Voyez la* Cabale chimérique, *pag.* 214 *de la seconde édition.*

(42) Le Grain, Décade de Louis XIII, *liv. X, pag.* 449. *L'auteur des* Vérités françaises, *imprimées l'an* 1643, *dit, pag.* 318, *que* Vulser publia son Traité de la Liberté de Venise.

(43) *In* Vitis Jurisconsult., *pag.* 482.

(44) De Vitâ... Marci Velseri, *pag.* 58 *et seq.*

(45) Georg. Rittershusius, *in* Vitâ Conradi patris, Salviano *præmissâ*, *apud* Arnold., *pag.* 59.

obligé de recourir à une ruse dont il se servit plus d'une fois : ce fut de payer un peintre qui cherchât l'occasion de se placer dans un poste d'où il pût voir à son aise Marc Velsérus sans être aperçu. *Hoc uno ipsi durus fuit* (Velserus) *quòd suî effigiem constantissimè denegavit, pro eo quo omnibus aliis ardentissimè flagitantibus denegaverat instituto. Et Peireskius tamen ut alios nonnullos, sic illum nescientem pingi procuravit, conducto artifice qui ipsius vultum è clandestino loco spectaret. Sic obtinuit quod illi Occo sperare nefas prædixerat; cùm id abs Velsero tulisset responsum, Cato major posteros volebat querere cur sibi statua nulla posita : mihi contrà, quantùm video cavendum ne quis aliquando miretur, si non et indignetur, quâ ambitione consortio magnorum virorum, quorum imagines se colligere Fabricius ostendit, irrepserim* (46). Ceci nous montre que Velsérus ne fut pas plus complaisant pour d'autres que pour M. de Peiresc, et qu'il s'excusa envers lui sur une raison toute pleine de modestie. Je ne sais si le portrait de Velsérus qui fut mis dans la bibliothéque de Milan, était la copie de celui que M. de Peiresc fit faire, ou si on le fit tirer par un artifice semblable à celui de M. de Peiresc, mais je sais que l'effigie de cet illustre Allemand tenait sa place dans cette bibliothéque. Bosca nous l'apprend lorsqu'il fait mention de l'entrevue du sieur Olgiati et de Velsérus. *Et quidem nos cùm pictam tabulam quæ expressam ipsius imaginem refert, in Ambrosiano Museo spectamus, gravitatem eam ex oculis conjicimus, et ex oris ipsius majestate vim litteraturæ ac consilii in administrandâ Vindelicorum provinciâ deprehendimus* (47).

(46) Gassendus, *in* Vitâ Peireskii, *lib. I*, *ad ann.* 1602, *pag. m.* 254.

(47) Petrus Paulus Bosca, Bibliothecarius ex Sodalitio Sacerdotum oblatorum, de Origine et Statu Biblioth. Ambrosianæ, *pag.* 21, *apud* Arnold., *pag.* 48.

VELSIUS (Juste), en flamand *Welsens* était de la Haye. Il reçut le doctorat en médecine à Louvain, l'an 1542, et fit quelquefois des leçons publiques à la place de Pierre Nannius, son bon ami, et professeur dans le collége des trois langues. Il fut soupçonné de luthéranisme, et il se sauva de Louvain pour éviter l'inquisition, et se retira à Strasbourg. Il fit un livre intitulé : Κρίσις, *sive veræ christianæque philosophiæ comprobatoris atque æmuli et sophistæ per comparationem Descriptio*, qui fut condamné par la faculté de théologie de Louvain, l'an 1554. Étant venu à Cologne, et disant qu'il s'était retiré de Strasbourg à cause de la religion, il fut honoré de la charge de professeur en philosophie, et aux belles-lettres (*a*). Le principal de ses ouvrages est un commentaire sur le tableau de Cébès. Ce fut un homme assez docte, mais fort inconstant sur le chapitre de la religion (A). Il pratiqua heureusement la médecine, et il excella dans la botanique (*b*). Il est fort loué par Nigidius, dans des vers latins que Paul Fréher a rapportés (*c*), et qui témoignent qu'il ne s'arrêta que peu de temps à Marpourg, où il enseigna publiquement.

(*a*) *Tiré de* Valère André, Biblioth. Belg., *pag.* 605, 606.

(*b*) Merckl. *in* Lindenio renovato, *pag.* 727.

(*c*) Freh. *in* Theatro, *pag.* 1247.

(A) *Ce fut un homme........ fort inconstant sur le chapitre de la religion.*] La crainte de l'inquisition le fit sortir de Louvain, où il se voyait suspect de luthéranisme, et l'obligea de s'en aller à Strasbourg, l'asile des protestans (1). Néanmoins il y fit un livre qui ne leur était point favorable, et où, dès le titre, il leur dé-

(1) *Deflexit ad Argentinenses ubi azylum hæretici habebant.* Valer. Andr., Biblioth. belg., *pag.* 605.

clarait la guerre ; car en voici le frontispice : *Justi Velsii Hagani in Cebetis Thebani Tabulam Commentariorum libri sex totius moralis Philosophiæ Thesaurus. In quibus nonnulla per occasionem tùm de studiorum, artium, et scientiarum abusu et corruptelâ : tùm contra ea quæ nostrâ hâc ætate in religione exorta sunt falsa et absurda dogmata, ad catholicæ et orthodoxæ veritatis propugnationem et defensionem disseruntur.* Cet ouvrage fut imprimé à Lyon, l'an 1551, *in*-4°. ; l'épître dédicatoire à Antoine Perrenot, évêque d'Arras, est datée de Strasbourg, le 1er. de l'an 1550, et témoigne que l'auteur désapprouvait fort les nouvelles sectes. Cependant ce qu'il avança pour combattre les protestans, sur la doctrine de la justification, n'a point plu aux inquisiteurs d'Espagne ; car ils avertissent dans leur *Index* de lire cela avec précaution (2). Ils mettent Justus Velsius dans la première classe des auteurs *damnatæ memoriæ.* Ils veulent que cette note soit apposée à tous les ouvrages de Velsius dont ils permettent la lecture, et ils condamnent absolument et à jamais son *Epistola ad Imperatorem et Electores, et ad Judices terræ, etc.*, et son *Crisis Christianæ Philosophiæ.*

Hospinien remarque (3) qu'en 1556 Calvin, étant allé à Francfort pour des raisons importantes, disputa publiquement avec Justus Velsius, sur le franc arbitre. Les brouilleries de l'église de Francfort furent cause de ce voyage de Calvin, comme on l'apprend par ses Lettres (4) et par sa Vie (5). Il ne faut point douter que Velsius ne vécût alors dans la communion des protestans, mais avec des opinions particulières. Cela est d'autant plus vraisemblable, que nous savons qu'il fit une confession de foi qui a été imprimée, et que l'on marque comme une preuve des divisions qui régnaient parmi les sectes séparées du papisme (6).

(2) Index Librorum prohib., *pag. m.* 677.
(3) Hospin., Histor. Sacram, *tom. II, pag.* 422.
(4) Calvini epist. CCXXIII *et seq.*
(5) Beza, *in* Vitâ Calvini, *ad ann.* 1556.
(6) *Voyez* Braunius, *in* Defensione Cathol. Tremonensium, *pag.* 51, 52.

VERDIER (N. DU), historiographe de France *1, auteur de plusieurs ouvrages (A) qui ne sont pas excellens, mais qui ne cèdent pas à beaucoup de livres qui ont procuré du pain à leurs pères. Néanmoins il a eu le malheur de ne pouvoir se nourrir des fruits de sa plume, quoiqu'assez féconde. C'est ce que j'apprends d'une longue parenthèse du sieur Jean-Baptiste de Rocolles (B), historiographe de France et de Brandebourg. On la verra ci-dessous, et l'on y pourra apprendre en quel temps vivait notre du Verdier *2.

*1 Gilbert Saunier du Verdier, historiographe de France, a été quelquefois confondu avec Claude et même Antoine du Verdier, auteur de la *Bibliothéque* (française) souvent citée par Bayle.
*2 Il mourut en 1686.

(A) *Auteur de plusieurs ouvrages.*] Il a publié, entre autres choses, un Abrégé de l'Histoire d'Angleterre, un de celle de France, un de celle d'Espagne, un de celle des Ottomans, etc. L'Abrégé de l'Histoire de France fut imprimé à Paris, pour la troisième fois, l'an 1655, en 2 volumes *in*-12. *.

(B) *C'est ce que j'apprends d'une longue parenthèse du sieur de Rocolles.*] L'auteur que je cite ayant raconté la mort du bassa Géduc-Acomat, selon le narré des Pandectes turques, tiré de l'italien du secrétaire de Sigismond Malateste, prince de Rimini, ajoute tout aussitôt : « Mais le pauvre du Verdier, qui a » écrit d'un style concis, mais élé- » gant, l'Abrégé de l'Histoire des » Turcs, la raconte après plusieurs » autres. (J'appelle pauvre ce célè- » bre écrivain, parce que, dans le

* J'ai, dans la *Bibliographie universelle*, XII, 420, indiqué tous les ouvrages que je crois de du Verdier. Je les ai divisés en ouvrages historiques et en romans. Leclerc doute que ce soit le même auteur qui ait pu écrire pendant plus de soixante ans. Joly, en rapportant ce doute, qu'il paraît cependant assez disposé à embrasser, cite l'exemple d'un auteur, son contemporain, qui survivait depuis plus de soixante-douze ans à son premier ouvrage. Ce savant est Fontenelle, qui vécut encore dix ans après. Voyez aussi ci-après la note ajoutée sur la remarque (C) de l'article XÉNOPHANÈS.

» temps que j'écris ceci, il est dans » l'hôpital, depuis sept ou huit ans, » de la Salpétrerie lez-Paris, avec sa » pauvre femme, où je l'ai été visi- » ter, et ai reconnu ce que la renom- » mée avait publié depuis long-temps » de sa grande probité : ce qui m'a » fait déplorer le sort de plusieurs » gens de lettres dans un siècle si » florissant, où la vertu et le mérite » devraient être en une plus grande » considération.) Cet auteur dit » donc, etc. (1). »

(1) Rocolles, Vie du sultan Gèmes, *imprimée à Leyde l'an* 1683, *pag.* 132, 133.

VERGÉRIUS (Pierre-Paul), l'un des savans hommes du XVe. siècle, était né à Capo d'Istria (*a*) sur le golfe de Venise. Il était bon philosophe, et il joignit si bien la connaissance des belles-lettres avec celle de la jurisprudence, qu'il fut estimé le plus éloquent jurisconsulte de ce temps-là (*b*). Il apprit la langue grecque sous Emmanuel Chrysolore, à Venise (*c*), et le droit canon sous François de Zabarellis, à Florence (*d*). Il fut fort considéré du prince Carrari, seigneur de Padoue, qui l'avait choisi pour le précepteur de ses enfans (*e*). Il ne fut pas moins considéré de l'empereur Sigismond, à la cour duquel il mourut dans la Hongrie (*f*), et qu'il avait accompagné au concile de Constance, si je ne me trompe (A). Il composa plusieurs livres (B) *.

(*a*) *En latin* Justinopolis.

(*b*) *Jurisconsultorum suo tempore eloquentissimus, sive mavis dicere eloquentium jurisconsultissimus, simul et philosophus fuit.* Volaterr. *lib. XXI*, *pag. m.* 773.

(c) Paul. Jovius, elog. *cap. CXI*, *pag. m.* 254.

(*d*) Panzirolus, de claris Legum Interpret., *lib. III*, *cap. XXVIII*, *pag. m.* 444.

(*e*) Leand. Albert. Descript. Ital. *pag. m.* 777.

(*f*) Volaterr., *lib. IV*, *pag.* 133.

* Joly remarque que tous les bibliographes et Niceron lui-même (tome 38 de ses *Mémoires*) ne parlent pas d'un ouvrage de Vergérius publié par J. du Tillet, évêque de Meaux, puis de Saint-Brieux, sous ce titre: *M. Fabii Quintiliani Institutionum oratoriarum libri XII, in commentarios redacti. Petro Paulo Vergerio auctore;* Paris, G. Morel, 1544, in-8°. Cependant du Tillet n'est pas certain que Vergérius soit l'auteur de cet abrégé de Quintilien. L'autre abrégé dont il parle dans sa préface est probablement, dit encore Joly, le *Jonas Philologus*, publié en 1547, in-8°, chez Robert Estienne, suivant Fabricius. Niceron cite Bayle comme l'une des autorités pour l'article consacré à Vergerio dans le tome XXXVIII de ses *Mémoires*.

(A) *Il avait accompagné l'empereur Sigismond au concile de Constance, si je ne me trompe.*] Je me sers de cette réserve, parce que les expressions de ceux qui disent qu'il parut avec éclat dans ce concile, *claruit in concilio Constantiensi* (1), ne prouvent pas qu'il fut domestique de l'empereur. Il pourrait être que les preuves qu'il donna de son mérite, pendant la tenue de cette assemblée, déterminèrent Sigismond à l'arrêter à son service.

(B) *Il composa plusieurs livres.*] L'Histoire des Princes Carrari, et celle des Princes de Mantoue; un Éloge de saint Jérôme; un Traité *de Republicâ Venetâ*, imprimé à Rome l'an 1526 (2); une Invective contre Malateste, qui avait fait abattre la statue de Virgile dans la place de Mantoue (3); une Lettre *de Vitâ et Obitu Francisci Zabarellæ cardinalis Florentini* (4); la Vie de Pétrarque; un Traité *de Ingenuis Moribus ac liberalibus studiis*, qui fut imprimé à Venise l'an 1582, avec quelques autres opuscules de la même trempe, *cum commentariis Johannis Bonardi Veronensis et aliis aliorum de puerorum educatione opusculis* (5), et réimprimé à Bâle l'an 1541, *cum L. Vitruvii Roscii de docendi studendi-*

(1) Andreas Divus, *præfat. in* Iliadâ Homeri, *à se versam.*
(2) Gesner., *in* Biblioth., *folio* 551 *verso.*
(3) Vossius, de Histor. lat., *pag.* 553.
(4) Panzirol., de claris Leg. Interpret., *lib. III*, *cap. XXVIII*, *pag. m.* 444.
(5) Vossius, de Histor. lat., *pag.* 552.

que modo et claris puerorum moribus libello (6). On le lisait dans les colléges lorsque Paul Jove était écolier (7). Joignez à cela que Vergérius fut le premier qui traduisit Arrien, *de Rebus gestis Alexandri Magni* (8). Or parce qu'il entreprit cette version pour l'usage de l'empereur Sigismond, qui n'était guère savant, il se servit tout exprès d'une mauvaise latinité, comme le remarque Barthélemi Faccius (9). Notons en passant une méprise de Léandre Albert. Il insinue clairement que Marius Équicola est le premier qui ait dit que Charles Malateste fit jeter dans la rivière la statue de Virgile. *Quamquàm*, dit-il (10), *à Mario Æquicolâ in commentariis linguâ vernaculâ de Mantuanis principibus conscriptis injuria herclè carpatur, ac si statuam Virgilii poëtæ in flumen abjici jusserit : etenim* (11) *ipso auctori huic rei Æquicolæ fides tribuitur exigua, modicæ nimirùm opinionis scriptori.* Il est sûr que notre Vergério a vécu avant cet Équicola.

Remarquez, je vous prie, que Vossius, en composant son ouvrage des Historiens latins, se souvenait bien que notre Vergérius était l'auteur de l'Invective contre Charles Malateste; mais il ne s'en souvenait plus quand il composa son traité des Poëtes latins. Il y déclare qu'il ne sait si cette Invective a été faite par Guarin de Vérone, ou par quelqu'un des disciples de ce Guarin. *Statuam Mantuæ constitutam Maroni ante hos annos ducentos Carolus de Malatestis, tanquam quæ nihil ad religionem christianam pertineret dejici curavit. Habeoque orationem Ms. adversùs Carolum iis temporibus super hoc exaratam, satis sanè acerbam : et tamen auctor ait, acerbiùs se scripturum fuisse, si tutum fuisset in eos scribere, qui possent proscribere. Nomen auctoris non apponitur : sed permista legitur orationibus, libellisque Guarini, ac discipulorum, qui auctore magistro hujusmodi oneris aliquid suscipere solerent. Ut videri possit scripta ab ipso Guarino Veronensi, clarissimo sui temporis viro, vel saltem discipulorum aliquo* (12).

(6) Gesner., Biblioth., *folio* 552.

(7) Jovius, *in* Elog., *cap. CXI*, *pag.* 254.

(8) Vossius, de Hist. lat., *pag.* 552.

(9) *In præfat. super sua Translat. eorundem librorum apud* Gesnerum, Biblioth., *folio* 552.

(10) Leand. Albert., *in* Descript. Ital., *p.* 455.

(11) *On donne ces paroles avec les fautes de l'imprimé.*

(12) Vossius, de Poët. lat., *pag.* 27.

VERGÉRIUS (PIERRE-PAUL), de la même ville (*a*) et de la même famille que le précédent (*b*), a fleuri au XVIe. siècle *. Il étudia en droit, et y fut reçu docteur; mais il se fit plus connaître par des ambassades, et par des affaires ecclésiastiques, que par sa jurisprudence. Il fut envoyé en Allemagne, par Clément VII, l'an 1530, pour être son nonce auprès du roi des Romains (*c*), et il reçut ordre d'empêcher par toutes sortes de voies la tenue d'un concile national. Il soutint avec vigueur et avec adresse les intérêts du papisme, et il traversa autant qu'il put les progrès des luthériens. Il fut rappelé par Paul III, qui voulut savoir de lui bien précisément les dispositions de l'Allemagne, et il y fut renvoyé, l'an 1535, avec ordre de promettre la tenue d'un concile, et avec d'autres instructions. Il eut là-dessus des

(*a*) Fra-Paolo, Istor. del Concilio, *lib. I pag. m.* 80.

(*b*) *Voyez ce que lui dit* André Divus, *en lui dédiant sa version latine de l'*Iliade. *Vous trouverez ses paroles dans la* Bibliothéque de Gesner, *folio* 552, *et dans* Vossius, de Histor. lat., *pag.* 553.

* P. P. Vergérius le jeune, était né à Capo d'Istria; Bayle parle de quelques-uns de ses ouvrages dans ses remarques (F) et (K). On en trouve une liste de cinquante dans le tome 38 des *Mémoires* de Niceron, qui dit qu'il en existe quelques autres dont il n'a pas une connaissance assez distincte pour en parler. Joly, sur le témoignage de Ph. de Bergame, ajoute que Vergérius avait écrit une *Vie des Scaliger*.

(*c*) *Ferdinand, frère de l'empereur Charles-Quint.*

conférences avec plusieurs princes protestans. Il s'entretint même avec Luther, dans Wittemberg (A). Il fut rendre compte de sa nonciature au pape, l'année suivante, et tout aussitôt on le fit aller à Naples pour négocier avec Charles-Quint. Il fut élevé à l'épiscopat la même année 1536 (*d*), et il dressa avec huit autres commissaires la formule de l'indiction du concile. Il retourna en Allemagne l'an 1541, pour assister à l'assemblée de Worms : il y parut en qualité d'homme du roi de France; mais on dit que ce n'était qu'une feinte (B), et qu'il ne prit ce caractère que pour rendre plus de services à la cour de Rome. Il publia une harangue sur l'unité de l'église, pour faire voir principalement qu'il ne fallait point songer à un concile particulier. Étant retourné à Rome, il apprit qu'on l'avait tellement rendu suspect de luthéranisme, que le pape, ajoutant foi à ces médisances, avait renoncé au dessein de le faire cardinal (*e*). Cette nouvelle le consterna, et il résolut de travailler à sa justification. Pour cet effet il se retira dans sa patrie, et y commença un livre de controverse contre les apostats d'Allemagne. Il examina leurs livres, il pesa la force de leurs objections, il chercha attentivement les manières de les réfuter; mais cette étude ne servit qu'à le convaincre qu'ils avaient raison. Dès lors il renonça à l'espérance du cardinalat, et alla trouver son frère (*f*), qui était évêque de Pola. Il lui déclara son état. Il lui demanda conseil, et, sans prendre garde à la compassion qu'il lui fit naître, il l'exhorta à consulter l'Écriture, et surtout à l'égard du dogme de la justification. L'évêque de Pola, ayant suivi ce conseil, se trouva persuadé de la doctrine protestante, et convint avec son frère qu'à l'avenir ils enseigneraient la vérité. Ils exécutèrent ce dessein; mais les moines, qui s'en aperçurent, alarmèrent l'inquisition, et firent mille vacarmes. L'un des inquisiteurs vexa prodigieusement les bourgeois de Pola, et ceux de Capo d'Istria (C); si bien que notre Vergérius, ne se croyant point en sûreté, se retira à Mantoue chez le cardinal Hercule de Gonzague. Il n'y trouva pas longtemps une retraite assurée; car Jean de la Casa, légat du pape à Venise, fit tant d'instances auprès de ce cardinal pour l'obliger à se défaire d'un tel hôte, que celui-ci trouva à propos de quitter Mantoue. Il s'en alla à Trente, pour s'y disculper devant le concile (D). Le pape aurait bien voulu le faire saisir; mais ne voulant pas donner lieu de dire qu'il n'y avait plus de liberté dans cette assemblée, il écrivit à ses légats qu'ils défendissent à cet évêque d'y prendre place, et qu'ils lui ordonnassent d'aller ailleurs. On rapporte là-dessus des circonstances qui font pitié (E). Vergérius se retira à Venise, où il n'eut garde de se conformer aux désirs de Jean de la Casa, qui

(*d*) *Tunc primus factus episcopus Modrusiensis, ac non multò post Justinopolitanus.* Melch. Adam., *in* Vitis Theol. Ext., *pag.* 118.

(*e*) *Voyez la remarque* (D).

(*f*) *Jean-Baptiste Vergérius.*

lui conseillait d'aller à Rome. Peu de jours après on lui fit défense, au nom du pape, d'aller à son évêché. Il s'en alla à Padoue, et y fut témoin de la déplorable mort de François Spiéra. Cet exemple du désespoir à quoi s'exposent ceux qui détiennent la vérité en injustice, le fit résoudre à s'exiler volontairement, pour pouvoir faire une profession ouverte du pur Évangile. Il se retira chez les Grisons, et y fut ministre quelques années, comme aussi dans la Valteline * : après quoi il fut attiré à Tubinge par le duc de Wurtemberg, et y mourut le 4 d'octobre 1565. Il publia plusieurs livres qui firent beaucoup de tort à la communion romaine (F). Avant qu'il sortît d'Italie, il avait perdu son frère, qui était mort de poison, à ce que l'on soupçonna (*g*). Il manque beaucoup de choses dans le récit que l'on vient de lire, et que j'ai tiré de Melchior Adam. On n'y voit point le service que Vergérius rendit à Henri II (G), ni les conférences qu'il eut dans l'Alsace avec le nonce apostolique (H). On n'y apprend point qu'il fit une emplette de reliques pour un électeur de Saxe (I), etc. Il fut cause que le *Capitolo del Forno* (*h*) exposa l'auteur à cent sortes d'invectives, ce qui obligea Jean de la Casa, qui l'avait fait, à composer un petit ouvrage qui a paru l'an 1688. Vergério y est maltraité cruellement (K). La prudence ne permettant pas de croire ce qu'un ennemi publie de son ennemi sans le prouver, l'on doit tout au moins suspendre son jugement sur les infamies imputées à cet ex-évêque; mais je ne dissimule point qu'il y a des protestans qui avouent que c'était un homme volage, fourbe et ignorant en théologie (L). Je n'ai point vu dans les auteurs que j'ai consultés le voyage qu'il fit en France depuis qu'on l'eut fait évêque : je n'ai appris cette partie de sa vie que dans un recueil de lettres imprimé à Venise, l'an 1558. On y en voit quelques-unes de sa façon, qui nous apprennent qu'il admirait la piété et les belles qualités de la reine de Navarre, sœur de François Ier., et qu'il commençait à se dégoûter de la vie qu'il menait, et à songer à la résidence (M). On y en voit aussi (*i*) une de son frère AURÉLIUS VERGÉRIUS (*k*) à Julie de Gonzague. Je n'aurai pas beaucoup de choses à dire contre Moréri (N).

Je me suis aperçu trop tard que les paroles que j'ai citées de la préface d'un livre qu'on lui attribue sont susceptibles d'une autre interprétation que celle que je leur ai donnée. Je rapporterai cet autre sens, quoiqu'enfin j'aie reconnu qu'il n'est pas le

* Leduchat propose d'ajouter ici, sur le témoignage de Fra-Paolo, que Vergérius ne cessant de tourner en ridicule la prétendue réformation qu'avait faite le concile de Trente, l'évêque de Come, par commission du pape, mit tout en œuvre, jusqu'à attenter à sa vie, pour le faire sortir du pays; mais en vain. Sur cela Joly reproche à Leduchat d'ajouter foi un peu légèrement à un ennemi des souverains pontifes et de l'empire romain, dont Bayle refute déjà un mensonge dans sa remarque (A).

(*g*) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vitis Theologorum exterorum, *pag.* 116 *et sequentibus.*

(*h*) *Voyez la remarque* (M).

(*i*) *Au feuillet* 124 *du Ier. livre.*

(*k*) *C'était un savant homme. Voyez* Seckendorf, Hist. Lutheran. *in Supplem. Indicis I, num.* 80.

véritable (O). Ceci concerne le livre de l'Anatomie de la Messe. AURÉLIUS VERGÉRIUS, frère de celui dont nous parlons, était chevalier de Malte, et fut employé à des négociations qui lui acquirent de la gloire (*l*). LOUIS VERGÉRIUS, son neveu, se réfugia à Bâle pour la religion. Il écrivit quelques lettres, l'an 1549, qui ont été insérées dans la Cosmographie de Munster (*m*).

(*l*) Munster, *in* Cosmographiâ, *lib III*, *pag. m.* 694.

(*m*) *Pag. m.* 693, 694.

(A) *Il s'entretint même avec Luther dans Wittemberg.*] Fra-Paolo et Pallavicin racontent cela d'une manière fort différente. Le premier assure que le pape donna ordre à Vergérius *de traiter avec Luther et ses principaux confrères, et de tâcher de les ramener par promesses et par caresses* (1), et que ce nonce *fut trouver Luther à Wittemberg, et le traita très-humainement, selon l'ordre exprès qu'il en avait* (2). Il rapporte le discours du nonce, et ce que Luther lui répondit. On voit les promesses les plus magnifiques, les honnêtetés les plus insinuantes dans ce discours. Mais la réponse de Luther est pleine d'un saint mépris de ces offres si avantageuses : elle respire une fermeté, une vigueur incomparable. Pallavicin conte les choses tout autrement, et accuse Fra-Paolo de les avoir enveloppées de plus de mensonges qu'Homère n'en a forgé touchant la guerre de Troie. Il se plaint que l'on ait flétri le pape en lui faisant faire des avances si honteuses, et qu'on ait prêté à un hérétique tant de piété, tant de sagesse, tant de grandeur d'âme. Il soutient que Vergério vit Luther sans y penser. Ce nonce, dit-il, fut obligé de passer par Wittemberg, et y fut reçu avec des honneurs insignes. Celui qui y commandait le servit à table pendant le souper, et le lendemain matin il le fut trouver pour lui rendre le même office à son déjeuner, et y mena deux docteurs, Martin Luther et Jean Bugenhage. Il lui dit que la cour et l'académie étant absentes (3), il n'avait pu trouver que ces deux personnes qui pussent lui tenir compagnie, et lui parler en une langue intelligible, et qu'il le priait de vouloir bien les écouter tout en déjeunant. Le nonce ne put s'empêcher d'y consentir : il trouva que Luther s'exprimait barbarement en latin ; il lui laissa dire plusieurs choses sans lui répondre presque mot, et il jugea que c'était un homme très-superbe, très-malin, et très-imprudent, et dont les manières étaient fort grossières. *Avez-vous ouï dire quelque chose, en Italie,* touchant la *réputation où je suis d'être un gros ivrogne d'Allemand* (4)? Ce fut l'une des questions que Luther fit à Vergérius. Il lui tint plusieurs discours de même nature, dont le nonce chargea sa lettre au secrétaire du pape, sans oublier la description de l'habit et des manières de Luther. Voilà le précis de la narration de Pallavicin (5) : il l'a prise de la lettre qui fut écrite par Vergérius au secrétaire du pape, le 12 de novembre 1535, et il en tire cette conclusion, que Fra-Paolo se trompe en assurant que le pape avait donné ordre à Vergério de faire de grandes promesses à Martin Luther. Cette conclusion est incontestable, et il ne reste nul autre moyen de tirer d'affaire Fra-Paolo, que celui de s'inscrire en faux contre la lettre du nonce ; car, en demeurant d'accord qu'elle est légitime, on voit clairement que le pape n'a point chargé Vergério de gagner Luther par des caresses, et par l'espérance des honneurs. En ce cas-là, si Vergério eût rendu compte de son entretien avec Luther, de la manière qu'il l'a rapporté dans sa lettre au secrétaire du pape, il eût été fou à lier, et plus visionnaire que ceux qu'on enferme dans les petites maisons.

(1) Fra-Paolo, Hist. du Concile de Trente, *liv. I, pag.* 69 *de la version d'*Amelot, *imprimée à Amsterdam*, 1686.

(2) *Là même, pag.* 70.

(3) *A cause de la peste les professeurs s'étaient transportés ailleurs.*

(4) *La prima cosa che disse vedendomi taciturno fu, se in Italia io haveva inteso alcuna cosa della sua fama d'esser Tedesco imbriaco.* Vergerius, epist. ad Secretarium Papæ, *apud* Pallavic., Istor del Concilio, *lib. III, cap. XVIII, num.* 9.

(5) Pallavicin, *ibidem, num.* 6 *et sequent.*

On dira, peut-être, qu'à tout le moins il est vrai que Vergérius tint de son chef à Luther le discours que Fra-Paolo rapporte, d'où il s'ensuivra que la réponse de Luther, rapportée par le même auteur, n'est pas une chose forgée à plaisir. Je voudrais que, pour le moins sur ce second point, la bonne foi de Fra-Paolo pût être justifiée; mais je n'en vois nul moyen: car en premier lieu, selon la remarque du père Maimbourg, on *ne trouve rien de tous ces beaux discours de Fra-Paolo dans les écrivains de ce temps-là, non pas même dans Sleidan, qui dit seulement en un mot que Verger vit Luther à Wittemberg* (6). En deuxième lieu, le curieux et l'infatigable Seckendorf a trouvé une relation de l'entrevue de ce nonce et de Luther, et n'y a rien vu touchant les promesses du nonce (7). Or, comme cette relation fut faite par un bon ami de Luther, il n'est point croyable qu'on eût oublié d'y mettre le plus bel endroit de la pièce, je veux dire les offres avantageuses du nonce, et le mépris héroïque et tout-à-fait apostolique que Luther en témoigna. Disons donc que le silence de la relation est une preuve démonstrative contre Fra-Paolo. Qu'on ne m'objecte point que l'auteur de la relation nous avertit qu'il omet diverses choses; car, puisque ce qu'il rapporte est moins important et moins honorable que les beaux discours de Fra-Paolo, il les eût sans doute insérés dans sa relation préférablement à tout le reste, s'ils eussent été effectivement tenus. Il n'a pas oublié une réponse railleuse faite par Luther à son barbier, et il eût omis une réponse plus digne du grand saint Paul, que d'un docteur du XVIe. siècle! Luther, devant faire une visite à Vergérius, se fit raser de grand matin. Le barbier fut fort surpris de cette conduite: N'en soyez pas étonné, répondit ce réformateur (8), j'ai été mandé pour aller parler au nonce du très-saint père, et je ne veux pas être malpropre en le saluant; et ceci même fera que je paraîtrai plus jeune, et que j'épouvanterai davantage mes adversaires; je leur ferai craindre que je ne vive plus long-temps. Voilà ce que l'auteur de la relation ne passe point sous silence. Notez que cet écrit insinue assez clairement que l'entrevue ne fut pas inopinée à l'égard du nonce, et qu'il marque expressément que l'on s'entretint beaucoup sur la tenue d'un concile. Inférons de là que Vergérius n'écrivit point au secrétaire du pape un détail fidèle de cet entretien. Ainsi l'une des raisons de Pallavicin est assez faible: il dit que le nonce n'aurait osé déguiser la vérité, puisque son dialogue avec Luther, en pleine table, aurait pu être mandé au pape par d'autres gens (9). Notez aussi que M. de Sponde rapporte que Paul III chargea son nonce, Pierre-Paul Vergérius, de faire bien des caresses et bien des promesses à Martin Luther (10). Encore un coup, cela est incompatible avec la lettre de ce nonce, et peut-être ne se trompera-t-on point si l'on adopte sur ce point-ci le jugement d'un jésuite. *Je crois*, dit-il (11), *que l'on ne peut rien dire de fort assuré sur cela, sinon que Fra-Paolo s'est diverti aux dépens de la vérité, en faisant parler, comme il lui a plu, ces deux hommes que l'on voit bien qui sont assez de ses amis.*

Objectera-t-on que l'ordre de tenter Luther par des promesses magnifiques était un secret dit à l'oreille, et que n'y ayant que Vergério et le pape qui le sussent, il n'en parut rien dans la longue lettre qui fut écrite au secrétaire du pape, et que le père Pallavicin a citée? Voilà sans doute le dernier retranchement dont la chicane la plus outrée se puisse couvrir: mais il est assez possible de l'y forcer; car, je vous prie, si cette instruction particulière du nonce du pape n'a été dite qu'à l'oreille; si le nonce n'a osé écrire au secrétaire du pape aucune chose qui ne prouvât qu'on ne lui avait point donné une

(6) Maimbourg, Histoire du Luthéranisme, *tom. I, liv. III, pag.* 229, *édition de Hollande.*

(7) Seckendorf., Hist. Lutheran., *lib. III, pag.* 95.

(8) Jocabundus dixit: *se ad sanctissimi Patris nuncium vocatum esse, nec incultum accedere velle; ita fore, ut pro juniori haberetur, et longioris vitæ metu adversarios terreret.* Seckendorf, Hist. Lutheran., *lib. III, pag.* 95, *col.* 1.

(9) Pallavic., Istor. del Concilio, *lib. III, cap. XVIII, num.* 10, *pag. m.* 352.

(10) Spondanus, *ad ann.* 1535, *num.* 10.

(11) Maimbourg, Histoire du Luthéranisme, *pag.* 230.

pareille instruction, d'où vient que le père Paul a su un si grand détail des offres du nonce? a-t-il vu des lettres de Vergério qui ne pussent être lues que par le pape? C'est ce qu'il aurait dû nous apprendre; car jusques à ce qu'il nous l'apprenne, nous serons en droit de nous fier aux dépêches de Vergério, qui sont encore dans les archives, et de prétendre que le pape eût brûlé des lettres qui ne lui eussent été écrites que pour être lues de lui seul : c'est une nouvelle raison de demander comment elles ont pu parvenir entre les mains d'un servite de Venise. Et, après tout, ne pouvons-nous pas opposer à Fra-Paolo le silence de la relation que M. de Seckendorf a trouvée dans les manuscrits de Wittemberg?

(B) *On dit que ce n'était qu'une feinte.*] Sleidan, et après lui Melchior Adam, l'assurent. *Erat etiam hoc in conventu* (Wormatiensi) *Petrus Paulus Vergerius, episcopus Justinopolitanus, verbo quidem, tanquam Galliæ regis causâ, sed reverâ missus à pontifice, qui suis rebus illum inservire magis posse putabat, si quidem alieno nomine ibi versaretur* (12). Le père Paul affirme la même chose. *L'évêque de Capo d'Istria*, dit-il (13), *intervint aussi à ce colloque, non pas comme ministre du pape, quoiqu'en effet il y fût envoyé par Paul, comme un homme qui connaissait très-bien la carte du pays, mais au nom de la France, pour être moins suspect aux Allemands, et par-là plus en état de servir utilement le pape, sous le nom d'autrui.* Il ajoute « qu'il » y avait des gens qui ne cherchaient » qu'à tirer l'affaire en longueur, » poussés à cela par le nonce Campége, et par les menées secrètes de » Verger. » Le cardinal Pallavicin se plaint ici, à son ordinaire, de la malignité de Fra-Paolo : il l'accuse d'imputer ici faussement au pape un esprit de fourberie; et, pour le convaincre de fausseté, il raconte que Vergério était suspect depuis long-temps à la cour de Rome. Les lettres du cardinal Aléandre avaient produit cet effet; il avait averti le pape que Vergério parlait désavantageusement du saint siége, et entretenait des correspondances avec les disciples de Luther. On croyait à Rome que le séjour de cet évêque en Allemagne était un signe du venin de l'hérésie qu'il avalait : c'est pourquoi on le voulut obliger à la résidence, et l'on fit prier l'empereur de faire en sorte qu'un prélat aussi suspect que celui-là demeurât loin de l'empire, et n'eût point de part aux conférences de religion. Si cela est, l'on peut supposer qu'il prit tout de bon le caractère d'envoyé de France, sans la collusion du pape. Voici les paroles du Pallavicin avec leurs preuves (14) : *Il qual racconto è sì falso, che molto prima il cardinal Aleandri haveva ammonito* (*[1]) *segretissimamente il pontefice, come il Vergerio parlava con poco onore della sede apostolica, minacciava contra di essa, e teneva amicizia con luterani; del che allegò per testimonii il nunzio Morone, e quel di Venezia. Ed in conformità d'una tale opinione formata di lui, nel quale trasparivano i semi di quelle serpi ch' egli covava nell' animo, e che poi uscirono nelle scritture e nell' azioni : era il senso che avevasi a questo tempo in Roma della sua dimora in Germania : Tantoche gli s'era anch' esibito lo sgravamento della pensione per indurlo alla residenza nel vescovado. E tuttociò fè significare il pontefice* (*[2]) *all' imperadore dal nunzio Poggi, affinchè l'autorità cesaria (quando ciò fosse possibile) il tenesse lungi da quelle provincie, e da que' trattati.* Notez que ce cardinal ne nie pas ce que Fra-Paolo débite touchant le manége de Vergério : il ne nie point les menées de cet homme du roi de France, si conformes aux intentions de la cour de Rome : il ne dit rien là-dessus, mais il déclare que Vergério, n'ayant pas moins de hardiesse que de vivacité, était de l'humeur de certaines gens qui ne peuvent vivre sans manier des affaires, et qui s'i-

(12) Sleidanus, *lib. XIII, folio m.* 318 *verso.*

(13) Fra-Paolo, Histoire du Concile de Trente, *v. I, pag.* 87 *de la version d'*Amelot.

(14) Pallavicin., Istor. del Concil., *lib. IV, cap. XII, num.* 11, *pag. m.* 433, 434. *Voyez aussi le chap. XIII, num.* 3 *du livre VI, pag.* 635.

(*[1]) *Lettera del Card. Aleandri a Marcello Cervino, a'* 12 *di marzo* 1539, *della quale il Cervino accusa la ricevuta in una all' Aleandri, sotto i* 28 *dell' istesso.*

(*[2]) *Lettere del Card. Farnese al Poggi dell' ultimo di febraio* 1541.

maginent que les affaires ne peuvent être traitées sans eux. *Uomo quanto vivace, tanto audace, e frà la condizione di coloro che nè possano vivere senza maneggiar negozii, nè pensano che i negozii possano maneggiarsi senza di loro* (15). Au reste, il nomme (16) fable ce que dit Sleidan, que Vergério au retour de cette diète de Worms eût été promu au cardinalat si l'on n'eût ôté au pape cette pensée. Il soutient que dès l'année 1539 le pape était mal intentionné pour cet évêque.

(C) *L'un des inquisiteurs vexa prodigieusement les bourgeois de Pola, et ceux de Capo d'Istria.*] On ne saurait trop souvent représenter les bassesses et les injustices qui sont annexées au métier d'inquisiteur. C'est pourquoi je donne ici un petit détail de la conduite de celui qui fit ce métier dans les diocèses de Vergério. Il s'appelait Annibal Grison. Il entrait dans les maisons pour voir s'il y trouverait des livres suspects : il excommunia ceux qui ne déféraient point les personnes qui leur paraissaient suspectes de luthéranisme : il promettait d'adoucir les peines en faveur de ceux qui renonceraient à leurs hérésies, et qui viendraient lui en demander pardon ; mais il menaçait du feu ceux qui seraient accusés avant que de prévenir les délateurs par une humble confession de leur crime. Il allait dénoncer ces menaces de porte en porte, et jetait partout la terreur. Quelques-uns s'accusèrent eux-mêmes : il censurait terriblement ceux qui s'accusaient d'avoir lu la Bible en langue vulgaire, et leur défendait de continuer. Peu après on ne vit que délations ; chacun s'en mêlait sans avoir égard ni aux lois de la parenté, ni à celles de la gratitude. Une femme n'épargnait pas son mari, ni un fils son père, ni un client son patron ; on déférait les gens pour des bagatelles ; ceux, par exemple, qui avaient trouvé un peu à redire aux bigoteries d'autrui. *Deindè promiscua multitudo, timore perculsis animis, deferebant quosque certatim, nullâ neque propinquitatis neque necessitudinis aut beneficiorum habitâ ratione:* non parenti filius, non uxor marito, non cliens patrono parcebat. *Delationes autem erant plerùmque de rebus frivolis ; ut quisque fortè aliquid ob superstitionem in aliquo reprehenderat* (17). Un jour solennel, cet inquisiteur célébra la messe dans la cathédrale de Capo d'Istria, et dit au peuple : Vous souffrez depuis quelques années beaucoup de malheurs ; la stérilité tombe tantôt sur vos oliviers, tantôt sur vos moissons, tantôt sur vos vignes ; vos bestiaux sont affligés. Votre évêque et les autres hérétiques vous exposent à cette calamité. N'attendez point de soulagement si vous ne les réprimez ; et que reste-t-il à faire, sinon de leur courir sus tout à l'heure et de les lapider ? *Hoc tempore, et hisce aliquot annis, multæ vos premunt calamitates : quæ nunc oleas, nunc segetes, modò vines modò pecudes, aliasque facultates graviter affligunt : his verò malis causam præbet episcopus vester et hæreticorum turba reliqua : nec est quod levationem ullam speretis, nisi coerceantur : proximum autem est, ut impetu facto lapidentur* (18). Vous trouverez tout ceci dans l'histoire de Sleidan (19). Notez que Vergérius eut la prudence de ne se commettre pas avec une populace animée de cette sorte par un violent persécuteur. Il prit la fuite, et, comme l'observe Fra-Paolo, il se déroba *à la fureur de ses diocésains, que l'inquisiteur Annibal Grison avait soulevés contre lui, l'accusant d'être luthérien, et d'être cause de la stérilité de la terre* (20). Je ne sais point si cet Annibal avait jamais lu les écrits des pères où sont contenus les reproches ridicules des païens, que les sectateurs de Jésus-Christ étaient la cause de tous les malheurs du peuple (21). Je ne sais point s'il se souvenait de ce beau passage de Ter-

(15) Pallav. Istor. del Concil., *lib. IV, cap. XII, num.* 11, *pag.* 433, 434.

(16) *Idem, lib. VI, cap. XIII, num.* 3.

(17) Melch. Adam., *in* Vitis Theolog. exter., *pag.* 119.

(18) *Idem, ibidem, ex* Sleidano, *ubi infrà.*

(19) Sleidan, *au livre XXI, folio m.* 589, *à l'ann.* 1548.

(20) Fra-Paolo, Hist. du Concile de Trente, *liv. II, pag.* 141.

(21) *Voyez* Origène, contra Celsum, *lib. III, et in* Matthæum, *cap. XXIV;* Arnobe, *lib. I; saint* Cyprien, *lib.* ad Demetrianum, *et parmi ses* Lettres, *la LXXV*e.; Orose, *lib. VII, cap. XXXVII;* sanctus Augustin., de Civitate Dei, *passim ; etc.*

tullien : *At è contrario illis nomen factionis accommodandum est, qui in odium bonorum et proborum conspirant, qui adversùm sanguinem innocentium conclamant, prætexentes sanè ad odii defensionem, illam quoque vanitatem, quòd existiment omnis publicæ cladis, omnis popularis incommodi christianos esse causam. Si Tyberis ascendit in mœnia, si Nilus non ascendit in arva, si cœlum stetit, si terra movit, si fames, si lues, statim christianos ad leonem* (22). Mais je suis persuadé que quand même il aurait su toutes ces choses, il n'eût pas laissé de dire que les hérétiques du pays étaient la cause de la cherté des denrées et de la mortalité des bestiaux. Un tel homme consultait plus son faux zèle que la raison, et ainsi il était capable de ne voir pas qu'il est absurde d'alléguer contre le luthéranisme les mêmes reproches que les païens firent aux premiers chrétiens, et que tous les protestans eussent pu faire au papisme dans les pays où ils étaient les plus forts. Et connaissant même cette absurdité, il était capable de s'en servir ; car rien ne lui paraissait plus propre à mettre en fureur le peuple, et à faire lapider les luthériens. S'étonnera-t-on qu'un moine ait employé cette machine? Ne voit-on pas qu'aussitôt que les chrétiens furent en état de persécuter, ils reprochèrent à l'erreur les mêmes choses que le paganisme leur avait attribuées, c'est-à-dire d'être la cause qu'on ne faisait pas de bonnes récoltes, et qu'on voyait un renversement de saisons. Je ne cite pas un petit particulier; je cite une pièce très-authentique, et un document impérial. Lisez ce qui suit : *An diutiùs perferimus mutari temporum vices, iratâ cœli temperie? quæ, paganorum exacerbatâ perfidiâ, nescit naturæ libramenta servare. Undè enim ver solitam gratiam abjuravit? undè æstas messe jejunâ, laboriosum agricolam in spe destituit aristarum? undè hyemis intemperata ferocitas, ubertatem terrarum penetrabili frigore sterilitatis læsione damnavit? nisi quòd ad impietatis vindictam transit lege suâ naturæ decretum* (23). M. van Dale fait de bonnes réflexions là-dessus (24). Quand on considère ces disparates, on ne peut s'empêcher de dire qu'il y a certains défauts qui appartiennent aux sectes, non pas en tant qu'elles sont des sectes, mais en tant qu'elles dominent. Et de là vient que les mêmes communions changent d'esprit et de maximes, à mesure qu'elles acquièrent ou qu'elles perdent la supériorité. La maxime que les honneurs changent les mœurs est ici très-véritable, et l'on peut changer le sens de celle de Cornélius Népos (25) sans la falsifier.

(D) *Il s'en alla à Trente pour s'y disculper devant le concile.*] Melchior Adam est blâmable de ne marquer pas l'année de ce voyage de Vergério. Il a tiré de Sleidan tout ce qu'il récite de la conversion de cet évêque, mais quoique Sleidan narre tout de suite ces choses sous l'année 1548, l'on ne doit pas croire que Vergério ait été à Trente cette année-là. Il y fut, selon Fra-Paolo, l'an 1546. « Il » croyait ne pouvoir être nullepart » plus honorablement, ni plus en » commodité de se justifier, qu'au » concile. Mais les légats ne le vou- » lurent point admettre dans les con- » grégations, qu'il ne se fût justifié » auprès du pape, où ils le pres- » saient fort d'aller : et s'ils n'eussent » craint de faire parler contre la li- » berté du concile, ils ne s'en fussent » pas tenus aux exhortations. Si bien » que Verger partit de Trente au » bout de quelques jours, en intention » de retourner à son évêché, où il » espérait de trouver le bruit apai- » sé. Mais, quand il fut à Venise, le » nonce (*) lui défendit d'y aller, » ayant reçu un ordre de Rome de » lui faire son procès. Ce qui fit qu'il » quitta l'Italie, peu de mois après, » soit par indignation, par peur, » ou autrement (26). » Je rapporte ce passage, tant parce qu'il contient des faits que Sleidan ne touche pas, que parce qu'il faut un peu corriger

(22) Tertull. Apologet., *cap. XL.*

(23) Novella III Theodosii de Judæis, Samaritanis et Hæreticis.

(24) Van Dale, de Oraculis, *pag. 21 et 22.*

(25) *Il a dit* : Suî cuique mores fingunt fortunam. *Voyez ci-dessus, pag.* 188, *citation* (50) *de l'article* TIMOLÉON, *mais on peut dire avec autant de raison;* sua cuique fortuna fingit mores.

(*) *Jean de la Case*, archevêque de Bénévent, qui fut secrétaire d'état sous Paul IV.

(26) Fra-Paolo, Histoire du Concile de Trente, *pag.* 141.

la chronologie de Fra-Paolo. Il n'est pas vrai, comme il le débite, que Vergérius quitta l'Italie l'an 1546. Il ne la quitta qu'après avoir vu à Padoue la fin misérable de Spiéra, qui mourut l'an 1548 (27). Si nous voulons joindre à cela les censures de Pallavicin, nous dirons que Vergério, se voyant cité à Rome où il avait été déféré comme suspect d'hérésie, s'en alla à Trente (28). Il espéra d'y rencontrer un asile, et de jouir même du droit de séance entre les évêques, comme juge de la foi qu'on l'accusait d'avoir quittée. Exclu de ce droit, il obtint, par l'intercession des légats, une dispense de se présenter à Rome; on commit sa cause au nonce et au patriarche de Venise, comme il l'avait demandé; mais ayant compris qu'il ne se pourrait justifier, il se retira chez les protestans.

(E) *Des circonstances qui font pitié.*] « Vergérius, se voulant retirer » du concile, vint par devers Servin » (29), et lui demanda quels étaient » les articles pourquoi il était rejeté » de la compagnie des autres évê» ques. Alors Servin répondit : Pour» ce que j'ai entendu que tu nies que » les Légendes de saint George et de » saint Christophle soient vraies. Il » est ainsi, dit Vergérius; je l'ai nié, » et le nie encore : mais c'est en me » fondant sur l'autorité du pape » Paul III; car il a commandé que » l'une et l'autre Légende fût ôtée » du Bréviaire. Et en la préface qui » est au commencement de ce livre» là, il dit qu'il a commandé qu'on » ôtât toutes celles qui n'étaient » pas vraies. Servin, se voyant sur» pris, ne sut que répondre, sinon : » On ne doit tenir pour gens de bien » ceux qui, en quelque chose que » ce soit, semblent accorder avec les » luthériens; et partant, retire-toi » de notre concile (30). » Ceux qui croiront qu'il n'est nullement probable que le mépris de Vergério pour ces Légendes ait été l'unique raison que le légat lui allégua seront du moins satisfaits de ce que l'historien avoue qu'enfin on renonça à cette raison, et qu'on en donna une autre. Mais ils ne pardonneront pas à Chemnice d'avoir dit que Vergério courut risque de la vie pour avoir osé déclarer qu'il n'approuvait pas tout ce qui est contenu dans la Légende de saint George. *Nota est Vergerii historia, qui cùm in Tridentinâ synodo Georgii legendam quam Gelasius distinction.* 15 *disertè autoribus hæreticis tribuit, sibi non per omnia probari ostenderet, in discrimen dignitatis imò vitæ et capitis adductus fuit* (31). Il faut convenir que cet exposé n'est point exact, et que l'on y trouve pour le moins le sophisme *à non sufficienti enumeratione partium.* On réduit plusieurs raisons à celle qui apparemment ne fut regardée que comme la plus petite.

Ce que je vais dire n'est pas l'une des circonstances dont il s'agit dans le texte de cette remarque. Crépin assure (32) que plusieurs évêques ayant appris que Servin, contre l'avis de ses deux collègues et de quelques cardinaux, persista à ne point admettre Vergérius au concile, résolurent d'en écrire au pape : *Hieronyme Vida de Crémone, évêque d'Albe, poëte excellent, avait déjà dicté les lettres, tant en son nom que des autres* (33), mais l'avertissement sévère de ce légat l'empêcha de les envoyer au pape.

(F) *Il publia plusieurs livres qui firent beaucoup de tort à la communion romaine.*] Comme il connaissait les intrigues de l'Italie, et les abus les plus cachés de ce pays-là, il était plus propre qu'un autre à rendre odieux le papisme. D'ailleurs, il ne faisait guère que de petits livres qu'on pouvait faire courir aisément par toute l'Europe, et il choisissait des matières susceptibles d'un certain tour qui se fait sentir au peuple très-vivement. Vous trouverez dans le catalogue de ses écrits (34), *Relatio*

(27) Sleidan., *lib. XXI, folio m.* 588.

(28) Pallav., Istor. del Concilio, *lib. VI, cap. XIII, num.* 3. *Il cite les lettres que les légats écrivirent au cardinal Ardinghelli, le* 27 *de février* 1546, *et au cardinal Farnèse, le* 2 *et le* 6 *de mars de la même année.*

(29) *C'était l'un des légats, et il fut ensuite le pape Marcel II.*

(30) Crépin, État de l'Église, *pag. m.* 570.

(31) Chemnitius, Exam. Concilii Trident., *part. III, pag.* 576, *edit. Francof.*, 1609, in-folio.

(32) Crépin, État de l'Église, *pag.* 569.

(33) *Là même.*

(34) *Notez qu'il y en avait plusieurs qu'il n'avait fait que traduire en italien.*

de Persecutione factâ contra Evangelium, in urbe Justinopolitanâ. Contra librum cui nomen Flosculi sancti Francisci. *Contra librum cui titulus* Rosarium. *Contra librum cui titulus* Miracula Virginis. *De libro cui titulus* Lux fidei. *De libro cui titulus* Flosculi Bibliæ. *De Statuis ac Imaginibus. De Coronatione Julii papæ III, quid sperandum ex papatu Julii III, de Litteris Othonis cardinalis Augustani scriptis de creatione Julii III. Quatuor litteræ sub nomine Bonini de Boninis* (35). *De Statu romanæ curiæ. De nugis et fabulis papæ Gregorii I. De Idolo Lauretano* (36). *Scholia in Orationem cardinalis Poli ad Cæsarem, quâ illum ad arma contra eos qui Evangelio nomen dederunt, instigat. Nova editio libri Ceremoniarum romanæ ecclesiæ cum præfatione et scholiis. Quot modis vir pius qui in Italiâ degat sæpè Deum et Christum negare compellitur.* J'en laisse quantité d'autres dont on peut trouver les titres dans l'Épitome de Gesner, et dans Verheiden (37). Mais je dirai un mot de celui qui a pour titre : *Epitome libri cui titulus* Anatomia Missæ, *ab Antonio de Adamo.* Je n'ai point vu cet abrégé de l'Anatomie de la Messe, et je ne sais si ceux qui en parlent écrivent bien le nom de celui qui a composé cette Anatomie ; car je trouve dans l'édition latine de cet ouvrage, que l'auteur s'appelle *Anthonius ab Æda.* Voici un passage de la préface : *Quoniam igitur Anatomiæ cognitio non solùm medecis chirurgisque, verùm etiam aliis summoperè commendatur : eam ob causam, Anthonium ab Ædam Italum imitatus, hanc missæ ac missalis Anatomiam gallicè, ut ab omnibus percipi posset faciliùs, in lucem edere statui.* Ces paroles nous apprennent que cet ouvrage fut premièrement mis au jour en italien, et puis en français. Il fut traduit en latin l'an 1561. Voici le titre de cette version latine : *Missæ ac Missalis Anatomia. Hoc est dilucida ac familiaris ad minutissimas usque particulas Missæ ac Missalis Enucleatio. Nunc primùm (ut ea res purioris fidei cultoribus scitu necessaria, ad alias quoque nationes deveniret) è gallicâ linguâ latinè versâ, anno domini M. D. LXI.* Ce livre contient 172 pages *in*-8°., et outre cela un *errata* de 15 pages. Le lieu de l'impression n'y paraît pas. Celui qui a fait l'*errata* nous avertit qu'une raison très-puissante l'a obligé à le faire. C'est afin, dit-il, d'aller au-devant des artifices du diable ; car il suppose que pour ruiner le fruit de ce livre Satan employa deux fraudes très-malicieuses : la première avant l'impression, la seconde pendant l'impression. La première consista en ce que le manuscrit fut jeté dans un bourbier, où il fut réduit à un état pitoyable. La seconde fut que les imprimeurs commirent plusieurs bévues. Ainsi, pour combattre cette double machination de Satan, l'on fut obligé de bien relire l'ouvrage, et de faire une longue liste des fautes des imprimeurs. Je sens bien que certaines gens me soupçonneraient d'en vouloir donner à garder à mes lecteurs ; c'est pourquoi je ne saurais m'abstenir de rapporter une partie du prologue de l'errata. *Maledictus Sathan, ut totam* Missæ *(execrandæ filiæ suæ) tragœdiam in hoc instituit, et gubernavit hactenùs, quò Christi meritum prorsùs in hominum pectoribus extingueret, ac mendaciorum tenebras pro veritatis luce obtruderet : ita jam quoque, dum hic ipse libellus excuderetur, rursùm artes suas egregiè adhibuisse videtur, dum tot eum mendis conspurcari (ut multis in locis non modò nullam sententiam, sed inversam planè colligere liceat) curavit, quò ejus lectionem vel prorsùs è manibus piorum excuteret : vel mendarum tedio ita lecturos afficeret, ut ad finem usque lectionem deducere non nisi summâ cum nauseâ possent. Idem verò etiam anteà quàm ad typographum libellus perveniret, aliâ viâ aggressus, eum in lacunam alicubi projectum ita deturpârat, ut non paucis foliis in itinere, antequàm afferretur, ex cœno ac humore illo jam corruptis ac pu-*

(35) *Voici un ouvrage pseudonyme dont* Placcius *ne parle point. M.* Baillet, *dans sa* Liste des Pseudonymes, *découvre ce masque, comme aussi celui d'*Athanasius *que* Vergério *prit quelquefois.*

(36) *Ce livre fut traduit d'italien en français, l'an* 1556, *par* Paul Vergérius, *neveu de l'auteur.*

(37) Verheid., *in* Effigiebus præstant. aliquot Virorum, *pag.* 154, 155.

tridis, scriptura etiam passim ita obliterata fuerit, ita multis in locis lacerata omnia, ut non modò non legi rectè, sed ne aperiri quidem alicubi absque detrimento, ac folia à se mutuò separari potuerint. Huic itaque Sathanæ fraudulentiæ occurrere studens, libellum jam typis absolutum denuò percurrere, atque errata, quamlibet multa, tamen ea (nam in nullo unquàm libro, vel centuplo hoc quidem majore, tot esse unquàm commissa puto) hìc subnotare, quo cuivis lectionem sibi emendare in promptu esset, operæ precium duxi. Notez que ce correcteur a bronché dès le premier pas; car il compte pour la première faute le mot *gallicè* du passage de la préface, que l'on a vu ci-dessus. Il veut qu'on lise *latinè*. Sa prétention est mal fondée : n'est-il pas certain qu'un homme qui met en latin une préface, où il y a *que pour de bonnes raisons on a fait une traduction française*, se doit servir du mot *gallicè*, et non pas du mot *latinè ?* Voyez néanmoins la remarque (Q). Notez aussi que du Moulin, qui a intitulé l'un de ses livres *Anatomie de la Messe*, n'est pas l'inventeur du titre. Disons en passant qu'il n'inventa point le titre de son *Bouclier de la Foi;* car j'ai un livre imprimé *en Avignon par François Tachet*, 1549 (38), et intitulé *le Bouclier de la Foy, en forme de dialogue, extraict de la saincte Escripture et des saincts peres et plus anciens docteurs de l'Eglise.* Frère Nicole Grenier, chanoine de Saint-Victor, en est l'auteur.

M. de Thou a parlé assez amplement du livre que Vergérius publia contre l'indiction du concile sous Pie IV, l'an 1561. Il était alors à Augsbourg. On comprendra combien cet ouvrage était piquant, si l'on examine ces paroles de M. de Thou (39): *Contra diploma illud Paulus Vergerius Justinopolitanus quondam episcopus, et magnis legationibus sub pontificibus defunctus, qui paulò antè* (40) *ab iis defecerat, cùm Augustæ Vindelicorum esset, scripto edito acriter invectus est, et curiæ R. fastum, pompas, luxum, ambitionem, sordeis, corruptos mores, quos perspectos se habere dicebat, multis et acerbis verbis detestatus, postremò addit concilium à pontifice indictum non ut oportuit ad stabiliendam Christi doctrinam, sed ad firmanda infirmæ carnis divinis mandatis adversantis commenta, non ad purgandum ovile dominicum, sed ad disseminandos hominum inveteratos errores, denique non ad christianam libertatem, sed ad miserarum animarum servitutem et oppressionem institutum esse : quippe in quo juxta ceremonialis, etc.* M. de Sponde prétend (41) que Fra-Paolo s'est fort servi des libelles de Vergérius, qui faisait, dit-il, de tous les actes du concile la matière de ses sermons : il ramassait diligemment toutes les disputes agitées dans cette assemblée; il les faisait savoir aux autres ministres; il composait là-dessus des livres, et il répandait sa médisance sur toute la conduite de ce concile (42). J'ai été surpris de ne trouver pas dans l'Épitome de Gesner que ce Vergérius écrivit contre Mutius son compatriote, et son grand persécuteur. J'y ai seulement trouvé, *ad papam Julium III qui librum Mutii approbavit.* Ce Mutius fut l'adjoint d'Annibal Grison dans les fonctions d'inquisiteur à Capo d'Istria, et fit imprimer une invective contre le prélat : *Huic* (Annibali Grisonio) *adjunctus Hieronymus Mutius qui et Vergerianam scripsit Invectivam posteà, nec id modò, sed evulgato quoque libello Germaniam, odio religionis, maledicentissimè traducit* (43). Mais voici des paroles qui nous apprennent, ce me semble, que Vergérius écrivit des lettres contre Mutius, et que Mutius en écrivit contre lui : *Finalmente accorgendosi il Vergerio che 'l suo delitto non aveva difesa, si recoverò*

(38) *Cette édition n'est pas la première; car le titre porte que l'ouvrage a été revu et augmenté par l'auteur.* La Croix du Maine *ne parle que de l'édition en deux tomes, qui fut faite à Paris ès années* 1566 *et* 1567. *Il est vrai que peu après il remarque que le second tome fut imprimé l'an* 1565. *Tout cela est peu exact.*

(39) Thuanus, *lib. XXVIII, pag. m.* 570, *col.* 2, *ad. ann.* 1561.

(40) *M.* de Thou *se trompe en ceci, il y avait plus de douze ans que* Vergérius *faisait profession du protestantisme.*

(41) Spondan., *ad ann.* 1545, *num.* 13.

(42) *Actis concilii omnibus detrahens.* Idem, ibidem.

(43) Sleidanus, *lib. XXI, folio* 589.

fra' Grigioni eretici, e di là mandò fuori contra la religione, contra il Concilio, e contra' l papa, libri tanto indotti quanto audaci; e che non piaceranno se non à que' palati sì pravi che con essi il fele, come già la manna, fà uficio di tutti i più delicati sapori. Ed intorno à quest' uomo ed alle sue azioni basti di leggere, oltre agli altri, le Vergeriane, e le lettere cattoliche del Muzio suo compatriota (44). J'ai repris d'un peu plus haut le témoignage de Pallavicin, pour faire connaître que ce n'est pas sans raison que j'ai avancé que les ouvrages de Vergérius chagrinaient cruellement la cour de Rome et ses dévots. Ils affectaient d'en parler avec mépris, et de témoigner que la hardiesse, l'emportement et l'ignorance, en faisaient le caractère. Cette affectation n'est point désavantageuse à ces ouvrages. Voyez l'épître dédicatoire du *Propugnatio veræ, christianæ, catholicæque doctrinæ*, de Stanislaüs Hosius (45). Notre Vergério y est déchiré; on s'y plaint entre autres choses de l'audace qu'il avait eue de dédier à sa majesté polonaise un livre de Brentius, et de provoquer Lipoman (46) à une dispute sur tous les points contenus dans cet ouvrage, de laquelle ce monarque serait le juge. Ce n'est pas le tout, on se plaint de quelques écrits qu'il avait eu soin de faire répandre parmi le peuple, pendant la dernière diète de Varsovie; écrits, dit-on, pleins d'impudence et de faussetés : *Ego verò, quòd illius tam eminet, tamque projecta est audacia, minùs miror, quem et frontem pridem omnem perdidisse, et ab omni Dei metu prorsùs remotum esse, vel ea sola scripta satis indicant, quæ in proximis hisce Varschaviensibus comitiis in vulgus spargi curavit. Illud non possum non mirari, quòd inveniuntur nihilominùs, qui non sine quâdam animorum assensione commenta legant ejus hominis : qui sic ad omnem levitatem incubuisse videtur, nihil ut caverit diligentiùs, quàm ne quid usquàm veri scriberet* (47). Joignez à ceci le passage que je rapporterai ci-dessous (48) du cardinal Pallavicin.

Je finis par une réflexion qui me paraît digne de trouver ici une place. Je suis sûr qu'en ce temps-là il se faisait peu de livres qui fussent lus avec plus d'avidité que les écrits de Vergério. Ils étaient fort satiriques ; ils contenaient cent particularités personnelles, que l'on prenait aisément pour véritables, parce qu'on savait qu'il avait pu s'en instruire à fond, ayant été si long-temps dans les emplois de la cour de Rome. Cependant ces ouvrages, si estimés dans leur nouveauté, ne purent se soutenir. Ce furent des favoris dont la fortune ne dura guère : ils perdirent promptement tout leur crédit, et on les a négligés de telle sorte, qu'il n'y a guère de livres si malaisés à trouver. On ne rencontre presque aucun ouvrage de Vergério dans le catalogue des plus nombreuses bibliothéques. Ce fut en vain qu'il fit faire une édition de ses OEuvres à Tubinge, l'an 1563 (49). Tant de petits livres réduits en un corps ne se sont pas moins perdus que si on les eût laissés dans leur dispersion. Il n'en fit guère pour lesquels je me sente plus de curiosité que pour la critique de Léandre Alberti (50), et des lettres de Claude Ptolomée (51).

(G) *Le service que Vergérius rendit à Henri II.*] Avant que d'en venir à la preuve citons un passage du père Paul (52) : « Le pape avait invité, » par ses lettres, les Suisses catholi- » ques à se trouver au concile... et » Jérôme *Franco*, son nonce, ne » cessait point de les en solliciter de » sa part, avec de grandes instances, » que l'empereur appuyait aussi de » ses bons offices. Mais le roi très- » chrétien les en détournait par » Morlot son ambassadeur, et Paul

(44) Pallavic., Istor. del Concilio, *lib. VI, cap. XIII, num. 3, pag. m.* 636.

(45) *Elle est datée du* 15 *d'octobre* 1557.

(46) *Il était alors nonce en Pologne.*

(47) Hosius, *in epist. dedicatoriâ ad Sigismundum Augustum Poloniæ regem.*

(48) *Dans la remarque* (K).

(49) *Elle est in-4°. Voyez* Seckendorf, Hist. Lutheran., *lib. III, pag.* 601, *col.* 2.

(50) *Le titre, dans l'*Epitome de Gesner, *porte :* contra Leandrum Albertum monachum Dominicanum, ejusque mendacia quæ ille scripsit in libro cui titulus : *Descriptio Italiæ.*

(51) *Le titre ibidem est* de Epistolis italicè scriptis à Claudio Ptolemæo.

(52) Fra-Paolo, Histoire du Concile de Trente, *liv. IV, pag.* 327, *à l'ann.* 1551.

» Verger (*1), bien instruit des secrets » et des artifices de la cour de Rome, donna de si bonnes instructions à ce ministre, outre le livre » qu'il écrivit sur cette matière (*2), » que dans la diète de Bade, qui se » tint alors, les cantons catholiques et » évangéliques résolurent tous, de » concert, de n'envoyer personne à » Trente : et les Grisons, s'étant » laissé persuader par Verger, que » le pape machinait quelque chose » contre eux, en rappelèrent Thomas » Plante, évêque de Coire. » Ces paroles ne prouvent pas que le roi de France mit en œuvre Vergérius ; les ambassadeurs cachent souvent à leurs maîtres le nom et la qualité des personnes qui leur servent d'instrument ou de conseil ; ainsi l'on pourrait prétendre que Morlot se prévalait des instructions de Vergérius, sans en rien marquer à Henri II. Mais voici un annaliste, évêque français, qui avoue que ce prince savait fort bien les menées de Vergérius, et s'en servait pour parvenir à ses fins, qui étaient de chagriner le pape et l'empereur. *Rex... ut pontifici et cæsari ægrè faceret, cum Helvetiis, quos pontifex hortatus fuerat ad synodum suos dirigere legatos, egit ne tam catholici quàm sacramentarii, nec item Rheti mitterent, et qui jam missi fuissent revocarentur : in his, quod turpius fuit, industriâ usus Petri Pauli Vergerii episcopi olim Justinopolitani, qui ad hæreticos delapsus inter Rhetos agebat* (53). M. de Sponde a raison de dire que ce qu'il y eut là de plus honteux à Henri II fut d'employer un ministre protestant, autrefois évêque. Si Vergérius eût été en France, Henri II l'aurait fait brûler, et le voilà caressé dans les pays étrangers par le même prince, le voilà employé contre le pape, et à forger des machines pour renverser le concile ; le voilà apparemment récompensé par Henri II, pour toutes ces bonnes œuvres. Qui ne voit là le génie des souverains ? Ils n'ont point une conduite liée à l'égard des hérétiques : ils les persécutent en un lieu, et les font fleurir en un autre ; leur conduite est sans principes, ou plutôt elle se règle uniformément sur la maxime qu'il faut tout sacrifier à la gloire temporelle de l'état, laquelle demande qu'on traverse en tout et par tout un voisin jaloux.

(H) *Les conférences qu'il eut dans l'Alsace avec le nonce apostolique.*] Ce fut l'an 1561. Il était alors au pays de Wurtemberg : il s'aboucha avec le nonce Delphinus premièrement à Zabara (54), et puis à Strasbourg, et aux lieux voisins, quelquefois seul, et quelquefois accompagné de Jean Sturmius : lorsqu'il était seul, il parlait plus librement (55) : mais en présence de Sturmius il prenait mieux garde à ses paroles, et à son tour il le rendait plus circonspect. Il témoignait d'un côté un grand désir de retourner en Italie, et de l'autre il s'emportait à des médisances contre ceux qui l'avaient persécuté, et contre le pape même. Il accusait principalement Jean de la Casa de l'avoir contraint à se faire protestant. Le nonce l'exhorta à se réunir à l'église, et à se recommander aux légats (56) ses anciens patrons. Vergérius avoua les obligations infinies qu'il leur avait, mais il retira la proposition de chanter la palinodie. Il écrivit deux lettres au cardinal de Mantoue, l'un des légats, et les mit entre les mains de Delphinus, qui les fit passer par Rome avant qu'elles fussent envoyées à ce cardinal. Vergérius y témoignait un grand zèle pour sa patrie et pour la paix de l'église ; il offrait de travailler à ce grand ouvrage, et se faisait fort de donner des ouvertures utiles, s'il s'abouchait avec ce légat. Il ne témoignait aucun dessein de se repentir de ses erreurs, il demandait seulement un sauf-conduit et du concile

(*1) *Alors ministre chez les Grisons, lequel avait apostasié pour avoir été exclu du cardinalat.*

(*2) *De Thou en parle au livre* 28 *de son Histoire, ann.* 1561. M. Amelot se trompe ; car le livre dont parle M. de Thou fut composé contre l'indiction du Concile, sous Pie IV. J'ai cité ses paroles, ci-dessus, citation (39). Le père Paul parle de ce livre de Vergério, au livre V, p. 419.

(53) Spondanus, *ad ann.* 1551, *num.* 18, *pag.* 537.

(54) *C'est ainsi qu'il y a dans* Pallavicin : *peut-être faudrait-il dire* Zaberna, Saverne.

(55) *Prenez garde que tout ceci est extrait de* Pallavicin.

(56) *Le cardinal de Trente et le cardinal de Mantoue.*

et de sa majesté impériale. Le nonce souhaitait passionnément de recouvrer cette brebis égarée. Il croyait que dans toute l'Allemagne il n'y avait pas deux personnes dont la conversion pût être d'un aussi grand prix que celle de Vergério. Ce n'est pas qu'il ne le crût ignorant ; mais il lui trouvait une plume très-pernicieuse au saint siége : *Il delfino era cupidissimo di recuperarlo : imperòcche quantunque, secondo ch' egli scriveva, il Vergerio niente affatto sapesse ; onde mentr' era soggiornato in Elvezia avea solo spesa l'industria nel trasportare i libri eretici in italiano ; ciò nonostante riputava, in tutta Alemagna non esser due teste il cui acquisto fosse stato di pregio uguale a quel di costui : tanto riusciva la sua penna à diservigio della sede apostolica per una certa sua eloquenza popolare, e audacemente maledica de' più invidiati personaggi* (57). Le cardinal de Mantoue, que le pape fit le maître de cette intrigue, ne trouva point à propos de faire réponse à Vergérius. Il crut que ce personnage tirerait trop de vanité de la lettre d'un légat, et s'en servirait pour persuader aux protestans qu'on le regardait dans la communion romaine comme un homme de beaucoup de mérite, et dont on était tout disposé à récompenser très-largement la conversion. Ce cardinal avertit le nonce de prendre garde à cela : cet avis était nécessaire ; car le nonce s'était servi de l'ambition de Vergérius pour le gagner par les offres d'une récompense glorieuse. Cette conduite du légat plut beaucoup au pape. Le nonce fit savoir enfin que l'arrogance et l'impudence de Vergérius s'augmentaient de jour en jour, et il reçut ordre de ne le plus voir. Le légat aurait voulu que Vergérius vînt au concile, non pas seul, mais avec Jean Sturmius, et avec Jérôme Zanchius, et que l'on prît de nouveaux expédiens de conférer par leur moyen avec les sectaires ; mais le pape désapprouva toutes ces propositions. Voilà ce qu'on trouve dans l'historien que je cite (58).

(57) Pallavic., Istor del Concilio, *lib. XV, c. X, num.* 13, *pag. m.* 644, 645.

(58) *Le cardinal* Pallavicin.

(I) *Il fit une emplette de reliques pour un électeur de Saxe.*] C'était l'électeur Frédéric, surnommé le Sage. Il ramassa autant de reliques qu'il lui fut possible (59). Il en demanda à François Ier. et à Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, et en obtint. On lui en envoya aussi de Mantoue, de Colmar, de Bâle et du monastère d'Ilmené (60). Un moine allemand (61) lui en cherchait dans l'Italie et se servait du ministère de notre Vergérius, qui eût remis cette emplette entre les mains de l'électeur, s'il n'eût été attaqué d'une maladie pendant le voyage. Jacques Vergérius son frère, qui l'accompagnait, et qui avait été avec lui le furet du moine allemand, fut obligé par une semblable raison à s'arrêter. Il tomba malade lui aussi (62). Je crois que Pierre Paul espéra pour récompense une profession dans l'académie de Wittemberg ; car on l'avait recommandé comme un jeune homme qui avait de l'érudition, et qui souhaitait d'avoir de quoi vivre en achevant ses études sous les professeurs de cette université. Voici les termes de la lettre qui fut écrite de Venise par le moine, à Spalatin, le 29 d'octobre 1521. *Intendit ipse Petrus Paulus, frater Jacobi, permanere et complere in Wittembergâ studium suum, si potuerit et sit beneplacitum principis nostri. Rogavit quoque me, ut tibi supplex fierem pro eo, et certè credo, magni honoris et utilitatis esset illi universitati ; habet enim nobilissimum ingenium et memoriam, ut experientiâ videre licet, reputaturque præcipuus de humanitate et jure, inter juvenes studii Patavini. Rogo proptereà T. Dom. suscipe eum et commenda eum principi ser. ut filium, et primò in universitate, ut inveniat locum legendi, vivendi, proficiendi* (63). Spalatin répondit qu'il n'avait rien à promettre aux deux Vergérius : et, quant aux reliques qu'on

(59) Seckendorf, Hist. Lutheran., *lib. I, pag.* 223.

(60) *Il était dans la Thuringe.*

(61) *Nommé Burcardi. Il était de la famille des barons de Schenck.*

(62) *Tiré de* Seckendorf, Hist. Lutheran., *lib. I, pag.* 223.

(63) Seckendorf, *ubi suprà.*

avait déjà reçues, et dont le moine sollicitait le paiement, on lui répondit qu'on les lui renverrait, que le prix en était tombé depuis la réforme de Luther, et que sans doute elles seraient plus estimées et mieux vendues en Italie qu'en Allemagne : *Reliquias nobis missas, unà cum cruce, recipies omnes, à te, quanticunque poteris, vendendas; credibile enim est, istic quàm hìc majoris esse tùm pretii tùm honoris. Hic enim vel vulgus ita resipuit, ut verbo Dei edoctum satis sibi esse putet, ut et reverà est, fide et fiduciâ erga Deum et charitate erga proximum* (64). Celui qui écrivit ces choses avait dit à l'électeur son maître qu'il eût été bon que la dispute des indulgences se fût élevée plus tôt, puisqu'elle eût épargné et bien des soins, et bien de l'argent (65).

(K) *Vergério y est maltraité cruellement.*] Quand j'ai fait mention de ses livres, je n'ai point parlé de celui qu'il intitula, *contra Catalogum Johannis della Casa, Sodomiæ patronum.* Il donnait à Jean de la Casa l'épithète d'apologiste de la sodomie, à cause du *Capitolo del Forno.* Il le diffama de telle sorte par toute l'Allemagne, que cet auteur se crut obligé d'adresser un poëme aux Allemands, pour leur ôter les sinistres impressions qu'on leur donnait contre lui. J'ai relevé ailleurs (66) la méprise d'un moderne, qui a cru que Jean de la Casa avait fait ce poëme pour repousser les invectives de Naogeorgus. Il est certain qu'il n'en voulait qu'à Vergérius. J'ai dit aussi quelque part (67) que la raison pour laquelle Jean de la Casa fut diffamé, pendant qu'on laissa en repos plusieurs poëtes italiens dont les poésies étaient encore plus abominables que les siennes, fut qu'il persécuta à Venise Vergério, ce que les autres poëtes ne firent pas. Mais parlons ici du petit livre que M. Ménage fit imprimer l'an 1688, à la queue de l'Anti-Baillet. C'est un écrit en fort bon latin, que M. Ménage avait reçu du célèbre M. Magliabechi, et où la Casa a répandu beaucoup d'injures contre Pierre-Paul Vergério. Il l'accuse d'avoir eu de longues et de violentes querelles avec son frère Jean Baptiste, évêque de Pola; d'avoir commis un parjure pour ne payer pas ses dettes; d'avoir fait mourir sa femme, afin de se pouvoir avancer aux bénéfices; d'avoir supplié le cardinal de Tournon de le mener avec lui en France, et de lui avoir offert d'écrire touchant les Suisses et l'Allemagne, et touchant la religion, tout ce qu'on lui prescrirait. Notez que Vergério était alors dans le pays des Grisons : ce cardinal, qui le prit d'abord pour un boucher, sut enfin qui il était et le rabroua d'une terrible manière, et ne tint nul compte de ses offres de repentir (68). Ce petit ouvrage nous apprend (69) que Vergério prit dans sa jeunesse la couronne poétique; qu'ensuite il fut reçu avocat, qu'il plaida des causes; mais qu'il se rendit insupportable et aux juges et aux plaideurs, et en général à tout le barreau par ses faussetés, par ses médisances, et par ses prévarications : *Linguâ atque audaciâ fretus, caussas agere te velle dixisti : sed cùm, quoties diceres, toties malediceres, mentireris, pejerares, calumniareris, prævaricarere, neque litigatores tibi, jam neque corona, neque judices, fidem habebant; nemoque ferre te, ac ne aspicere quidem poterat* (70). Que ne gagnant rien, et se voyant veuf, grâce au poison qu'il avait donné à sa femme, il jeta la vue sur les bénéfices, et s'en alla à Rome, où son frère Antoine le recommanda à Clément VII, et lui fit avoir la nonciature d'Allemagne. On ajoute que François Spiéra (71), qu'il faisait passer pour un inspiré, lui causa un jour une extrême confusion en l'appelant ban-

(64) Seckendorf., Hist. Lutheran., *citant une lettre de* Spalatin au moine Burcard, *datée du 28 de juillet* 1522.

(65) *Idem, ibidem.*

(66) *Dans l'article* Oricellarius, *tom. XI, pag.* 239, *remarque* (D).

(67) *Dans l'article* Molsa, *tom. X, pag.* 474, *remarque* (D); *et dans l'article* Vayer, *dans ce volume, remarque* (E).

(68) *Qui cùm te squalidum, sordidùm, pannis obsitum, conspicatus, visusque sibi videre lanionem aliquem esset; quæsivit de te qui tu esses : atque ubi Vergerium esse dixisti, multis, homo gravissimus, te verbis malè accepit.* Anti-Baillet, *tom. VII, pag.* 253, *dans l'édition des* Jugemens des Savans *de* Baillet, de 1725, *in*-4°.

(69) *Là même, pag.* 256.

(70) *Là même.*

(71) *On ne le nomme point, mais c'est de lui sans doute qu'on parle.*

queroutier, empoisonneur, et hérétique (72). Enfin on l'accuse de s'être sauvé chez les Grisons, afin de se dérober à la poursuite de ses créanciers (73). Lorsque les journalistes de Leipsic donnèrent l'extrait de l'Anti-Baillet, ils cotèrent exactement la plupart des accusations intentées à Vergério ; mais ils supposèrent que Mutius l'avait loué, et que la Casa réfuta l'éloge : *Mutii laudes Vergerio tributas p.* 377 *evertit Casa* (74). Ils se fondent sur ces paroles de la Casa, *de* MUTIO *vero affirmare tibi hoc possum, non tibi illum honorem cùm de te scripsit, habuisse, sed patriæ vestræ.* Elles signifient que Mutius n'eût pas fait l'honneur à Vergério de le réfuter, s'il n'eût eu égard à la gloire de leur commune patrie. Tant s'en faut qu'il ait loué Vergérius, qu'il publia des invectives atroces contre lui.

Faisons encore deux observations sur cet écrit de Jean de la Casa. On y objecte à Vergério deux nullités à l'égard des infamies qu'il avait écrites de Paul III. La première est fondée sur ce que les crimes qu'il imputait à ce pape étaient de telle nature, qu'ils ne pouvaient être parvenus à sa connaissance : la seconde est prise de l'inimitié qu'il y avait eue entre Paul III et lui : *Obsecro te quid tu tibi voluisti, aut quicumque ille fuit, qui de* PAULI III *vitâ scripsit ? putastine quemquam fore qui tibi de tot tantisque criminibus ac sceleribus crederet ? Qui tu isthæc scire potuisti ? Præsertim cùm tam multa sint intestina ac domestica, de quibus vix unus aut alter ex intimis familiaribus etiamsi maximè vera sint, suspicari aliquid signis quibusdam possit, qui igitur tu hæc alienus, ac propè alienigena, tantoperè affirmas, præsertim solus : quis ad te detulit ? qui testes affuerunt ? quæ proferuntur litteræ ? ubi tu interfuisti* (75) ? Un peu après on lui parle ainsi sur ses invectives contre Pierre Louis Farnèse, et contre Jules III. *A te requirunt Itali homines superiora illa scilicet quibus testibus, atque adeò quibus indiciis id compereris ? cur id, quod tibi non magis quàm cæteris omnibus compertum sit, solus affirmes* (76) ? ..... *Eadem tibi de Julio III respondeant, deque iis litteris quas tu de conclavi missas, ad te delatas ais. Negant tibi quicquam credi oportere à quoquam : vanitatis, levitatis, mendacii, te convictum defendunt. Profer igitur eas litteras : manum, signum, proba* (77). Voilà des interrogations bien pressantes, et dans le fond très-légitimes : car l'ordre veut qu'un écrivain qui publie ce qui s'est passé de plus occulte dans le palais d'un monarque, et qui là-dessus raconte mille infamies qui ont dû être commises sous les ténèbres les plus épaisses, et avec la confidence de très-peu de gens ; l'ordre veut, dis-je, qu'un tel auteur nous apprenne comment il a su ces choses ; qu'il produise et qu'il nomme ses témoins ; qu'il ait des lettres originales ou des copies légalisées ; en un mot, qu'il puisse prouver très-solidement ce qu'il avance. On ne peut donner de telles preuves de semblables faits, me dira-t-on : il ne faut donc pas, répondrai-je, se porter pour délateur de ces faits-là auprès du public : il faut pour le moins donner en preuve l'autorité de son nom ; je veux dire qu'il faut déclarer à la tête de l'ouvrage qui l'on est. Mais s'il se trouve que vous produisiez un nom à qui l'on ait droit de reprocher ou trop de crédulité, ou trop de méchanceté, ou le caractère d'ennemi de la personne diffamée, il est sûr que vos témoignages ne mériteront que peu de créance. Je crois avoir dit plus d'une fois que les faiseurs de libelles ne font aucune attention à ce que je viens de dire : le pis est que leurs lecteurs n'y en font pas davantage. Je n'ai garde d'adopter les applications de la Casa, je me contente de remarquer qu'il prétend que Vergérius était trop malhonnête homme, et trop ennemi de Paul III, pour mériter que son témoignage soit écouté contre ce pape. Ne savez-vous pas, dit-il, que les personnes de la plus exacte probité ne sont point reçues à témoigner dans la cause de leurs ennemis (78) ? Là-des-

(72) Anti-Baillet, *tom. VII*, *pag.* 257.
(73) *Là même.*
(74) Acta Eruditor. Lips., 1689, *pag.* 497.
(75) Anti-Baillet, *tom. VII*, *pag.* 252.
(76) *Là même*, *pag.* 255.
(77) *Là même.*
(78) *Vel castissimi atque integerrimi viri.... à*

sus il rapporte l'inimitié qui éclata entre Paul III et Vergérius, et il dit que celui-ci fait un grand tort aux Allemands, de les estimer capables d'ajouter foi à ses libelles : *Magnam tu Germanis hominibus contumeliam facis quòd idoneos arbitreris esse, apud quos tam impudenter mentiare, quosque usque adeò contemnas, imperitosque rerum putes, ut tibi de tuo inimico tam ineptè, tamque apertè mentienti fidem habeant. Si litteras, si testes, si tormenta atque equuleum, si omnia probationum genera proferres, nemo tibi tamen venefico atque uxoricidæ crederet; de tot tantisque præsertim rebus. Tu innuenti modò tibi fidem haberi existimas* (79).

C'est la première de mes deux observations : l'autre servira à faire voir qu'un satirique sait interpréter criminellement les actions les plus pieuses. Nous avons vu (80) que Vergérius, ayant dessein de réfuter le luthéranisme, fit des études qui le convainquirent que l'église romaine était une fausse église : nous avons vu que son frère se persuada la même chose, et qu'ils résolurent l'un et l'autre de travailler adroitement à l'instruction de leur diocèse. Le malin Jean de la Casa donne à leur conduite un tout autre tour. Il dit que Vergérius ayant épuisé les sources qui entretenaient les dépenses de sa bonne table et de son luxe, se mit à dogmatiser en secret, et à séduire principalement quelques femmes riches. Sous prétexte d'enseigner la pure doctrine, ajoute-t-il, il vida la bourse de bien des gens : *Gula scilicet creverat, et luxus atque superbia : quæ quorumdam hominum, qui malè te noverant, benignitate sustentata aliquandiù sunt : sed ubi exhausta est : nec enim tu parvo contentus esse poteras : convertisti te ad alium quæstum : Homines quosdam non nimiùm sapientes, superstitiosos, rusticanos, stultasque aliquot mulieres locupletes aggressus es : sevocâsti : docere eos te posse arcana quædam de Religione dixisti : nam quæ adhuc tradita illis essent ab aliis, perperam esse tradita : mutari ea oportere atque corrigi persuades imprudentibus ac fatuis quibusdam. Intereà merces magistri scilicet magna; pessundati multi à te sunt, atque ad summam inopiam redierunt* (81). Combien y a-t-il de catholiques qui croient cela sur le simple témoignage de la Casa, ennemi déclaré de Vergério? C'est une grande injustice. Peut-être même qu'il y a des indifférens qui en croient quelque chose : ils savent que l'entreprise secrète de réformer un diocèse peut ouvrir la bourse des bonnes âmes : car il est aisé de montrer qu'afin que cette bonne œuvre s'avance, il faut faire tels et tels frais. On devient par-là le dépositaire non comptable des aumônes, et des subsides que le zèle des premiers frères fait fournir.

(L) *Il y a des protestans qui avouent que c'était un homme volage, fourbe, et ignorant en théologie.*] M. de Seckendorf sera ici mon témoin. *Versatile ingenium* Vergerio *tribuitur*, dit-il (82), *nec suspicione caruit quòd conciliationem religionis quovis modo moliretur, et tandem ad vetera sacra redire cogitaret.* C'est-à-dire, que Vergérius fut soupçonné de vouloir unir les religions aux dépens même de la vérité, et enfin d'avoir envie de retourner au papisme. On prétend (83) qu'il usa de fraude dans des lettres qu'il envoya à Paris lorsqu'il souhaita d'être l'un des députés que le duc de Wurtemberg envoyait en France, l'an 1561. Il n'obtint point cet honneur, soit que le prince ne se fiât point en lui, soit qu'on ne le jugeât pas assez versé dans les matières de théologie. Jacques André, oubliant l'injure qu'il en avait reçue, fit son oraison funèbre, et le loua d'avoir reconnu la vérité, et d'avoir manifesté plusieurs méchantes intrigues de la cour de Rome; mais il le taxa de n'avoir pas bien connu les controverses de religions (84). Surius conte que Gablérus, professeur en médecine, assista à la mort de Vergério, et y remarqua certaines choses qui lui firent prendre la résolution de

testimonio dicendo removeri solent (*inimicitiâ*). Anti-Baillet, *tom. VII, pag.* 252.

(79) *Là même.*

(80) *Dans le corps de cet article.*

(81) Anti-Baillet, *tom. VII, pag.* 257.

(82) Seckendorf, Histor. Lutheran., *lib. III, pag.* 601.

(83) Joh. Val. Andreas, *in* Vitâ avi sui Jacobi Andreæ, *pag.* 130, *apud* Seckendorf, *ibidem.*

(84) Seckendorf, *ibidem.*

se faire catholique (85) : *Adfuerat is Petro Paulo Vergerio è corpore migranti apud quem mira quædam viderat quæ illi animum videbantur perfregisse, ut non modò catholicus sed pientissimus quoque catholicus fieret* (86). Notez que Surius n'est pas un auteur classique en fait d'histoire. A plus forte raison vous devez vous défier de ceux qui grossissent ce conte. Ils assurent que la mort horrible de Vergérius fit entrer dans le giron de l'église plusieurs protestans. Voyez en marge les expressions modérées de ces auteurs-là (87).

Par une lettre de Hubert Languet, écrite de Paris le 9 d'octobre 1561, on apprend que le duc de Wurtemberg avait envoyé en France notre Vergérius, l'homme du monde le plus propre à brouiller les choses. On trouvait étrange que ce prince voulût fourrer parmi les dogmes de la réformation de France l'ubiquité et les autres fantaisies de Brentius. *Miror etiam Virtembergensem nobis velle obtrudere ubiquitatem et alias nugas Brentii, nec religionis apud nos infantiam considerare, quæ non sit obruenda istis spinosis et futilibus disputationibus, quas ne quidem intelligunt qui eas proponunt, sed omni indulgentiâ fovenda, et tanquam lactis potu alenda, donec magis in Christo adolescat. Præterea hùc misit Vergerium hominem, quo nullus est magis idoneus ad res turbandas* (88). Languet écrivit une autre lettre huit jours après, et fit savoir que Vergérius n'était point encore venu à la cour de France ; mais qu'on disait qu'il y serait envoyé bientôt, ou qu'au moins travaillait-il pour cela. Je voudrais, ajoute-t-on, qu'il se tînt chez lui (89).

(M) *Il admirait la piété .... de la reine de Navarre ..... et il commençait à se dégoûter de la vie qu'il menait, et à songer à la résidence.*] Voici ce qu'il écrivit à Louis Alamanni, le lendemain du jour qu'il parla à cette princesse : *Ne la signora marchesa di Pescara, ne la signoria vostra, che sapete tanto ben tutti due in vive voci, e tanto bene ne i scritti vostri dir cio, che volete, ne il cardinal nostro illustriss., ne tutta Roma, predicandomi l'altezza e la bellezza dell' animo, e dell' ingegno, ed il fervor dello spirito acceso in Christo, e la carità ardente della serenissima regina di Navarra, me ne avete saputo dire tanto, quanto io nel vero ho trovato ieri, che sua maestà degnò di fare, che io udissi un pezzo quelle sue rare voci, il qual giorno mi ha portato una letizia inenarrabile, e senza dubbio la maggiore, che io abbi avuto già molto tempo* (90). Tout le reste de la lettre roule sur les sentimens de piété, que les lumières de cette reine avaient excités dans le cœur de ce prélat. Il était en France lorsqu'il écrivit à Ottonello Vida, une lettre où il déplore les progrès du luthéranisme, et le peu de soin que l'on prenait de la vigne du seigneur. Il déclare qu'ayant balancé avec ces paroles de l'Évangile, *que sert-il à l'homme de gagner toute la terre, s'il fait perte de son âme*, toutes les raisons qui lui faisaient espérer de faire fortune, il avait trouvé que la balance était tombée du côté de ces paroles de Jésus-Christ. C'est pourquoi, dit-il, je ferai mieux de m'appliquer désormais à la culture de la portion qui m'est échue. *Perciò dico, che sarà meglio, ch'io venga a coltivare quelle poche viti, ch'io ho su quel confine Tedesco, e veder di circondarle con un buon siepe, e tenerle difese, per poterne coglier qualche frutto da offerire à Dio; che stare fuori, ed*

(85) Surius, *dans l'édition de l'an* 1567, *ne dit que ce que je rapporte; mais dans celle de l'an* 1574, *pag.* 733, *il a ajouté ceci :* Sanè aiunt viri graves, hunc apostatam Vergerium sub mortem teterrimos exhalâsse fœtores, ac bovis instar horrendos edidisse boatus : et alia quædam, quæ spero quandoquè certiùs prodituros eos, qui morienti adfuêre. Mihi necdùm licuit omnia exactè cognoscere.

(86) Surius, Comment. Rerum in Orbe gest., *ad annum* 1567, *pag. ultimâ*, *edit.* 1367.

(87) *Petrus Paulus Vergerius, infamis apostata ob horrendam mortem quâ defunctus est, multis attonitis vicinarum civitatum hominibus salutare præbuit documentum, ut plerique sese collegerint, et ad pacem ac unitatem ecclesiæ reversi fuerint, frustrà frementibus lupis infernalibus.* Joh. Paulus Windeck, Prognostic. futuri statûs, *pag.* 113. *Il cite* Éderus.

(88) Languet, epist. LVII, *lib. II*, *pag.* 143.

(89) *Dicitur mittendus brevi, aut saltem hoc agere ut mittatur. Cuperem eum manere domi.* Idem, epist. LX, *pag.* 151.

(90) Lettere volgari di diversi nobilissimi Uomini, *lib. I*, *folio* 81. *Voyez aussi*, *folio* 101, *ce qu'il écrivit à la marquise de Pescaire.*

ozioso ad aspettare, che altri si risolvino a voler mettere in lavoro tutta la vigna insieme (91). La réponse (92) que lui fit Vida pour le confirmer dans cette résolution est belle et bonne.

(N) *Je n'aurai pas beaucoup de choses à dire contre Moréri.*] I. Les deux articles *Verger* (*Pierre-Paul*) sont transposés. Celui qui devait être le premier est le dernier, car on parle de l'évêque de Capo d'Istria, avant que l'on traite du disciple d'Émanuel Chrysolore. Quant à celui-ci, on nous renvoie aux *auteurs de l'article suivant*, c'est-à-dire à ceux que Moréri cite après avoir amplement parlé de *Jean Verger de Haurane, abbé de saint Cyran*. Cette absurdité a été ôtée du Moréri de Hollande (93). II. Ce que Moréri (94) assure, que Paul III voulut faire cardinal notre Vergério, est démenti par Pallavicin (95). III Ce qu'on ajoute, qu'*il emmena avec lui un de ses frères, qui était aussi évêque*, est démenti par Sleidan, qui assure qu'avant que l'évêque de Capo-d'Istria quittât l'Italie l'évêque de Pola était déjà mort (96). IV. À quoi bon citer Paul Jove, Volaterran, Jacques de Bergame, Vossius, etc., à la fin de ce qu'on venait de dire de l'évêque de Capo d'Istria dont ils ne parlent pas, et qui n'a pu être connu à quelques-uns d'eux ? V. Que veulent dire ces paroles, *pour le second, consultez Sponde ?* Il semble qu'elles nous adressent à des endroits où il soit parlé de Jean-Baptiste Vergérius, évêque de Pola : mais ce serait une fausse adresse, et ce n'est point le sens de Moréri. C'est l'effet d'une brouillerie absurde des imprimeurs.

(O) *Je rapporterai cet autre sens, quoiqu'enfin j'aie reconnu qu'il n'est pas le véritable.*] Remettons ici les paroles qu'on a déjà vues dans la remarque (F) : *Quoniam igitur anatomiæ cognitio non solùm medicis, chirurgisque, verùm etiam aliis summoperè commendatur : eam ob causam, Anthonium ab Ædam Italum imitatus, hanc Missæ ac Missalis Anatomiam gallicè, ut ab omnibus percipi posset faciliùs in lucem edere statui.* Je les ai entendues comme si elles signifiaient qu'on avait voulu être le copiste ou l'interprète d'*Anthonius ab Ædam*, auteur italien ; et j'ai supposé qu'elles étaient la version de la préface de l'édition française ; et sur ce pied-là j'ai cru que le correcteur ne devait pas avertir qu'il fallait lire *latinè* au lieu de *gallicè :* mais depuis j'ai reconnu qu'il serait peut-être plus raisonnable de supposer que ces paroles sont du traducteur latin, et qu'il a considéré *Anthonius ab Ædam* comme le traducteur italien du livre, et non pas comme l'auteur ; d'où il s'ensuivrait que l'ouvrage aurait été composé premièrement en français. Cette supposition m'a paru tout-à-fait probable ; mais ayant enfin recouvré l'édition française, j'ai été entièrement convaincu que mes premières conjectures sont celles à quoi il se faut tenir. L'épître dédicatoire de cette édition m'apprend que l'Anatomie de la Messe fut premièrement publiée en italien, et que le marquis del Vico exhorta quelqu'un à la traduire en français. Ce quelqu'un ayant suivi ce conseil, dédia sa traduction au même marquis, et la fit imprimer à Genève, chez Jean Crispin. Son épître dédicatoire est datée de Genève, le 11 de mai 1555, et signée C. D. J. Elle est suivie d'une préface assez longue, où le traducteur expose pourquoi *ce bon personnage italien, qui se nomme Antoine d'Adam* (97) (*lequel a depuis quelque temps en-ça si bien épluché les abominations de la Messe et du Missel, qu'il les a montrées quasi au doigt*), *a voulu donner ce titre d'Anatomie à un livre qu'il en a fait, pour mieux exprimer en somme ce qu'il avait écrit* (98). Ce traducteur

(91) Lettere volgari di diversi nobilissimi Uomini, *lib. I folio* 82 *verso*, *et folio* 83.

(92) *Vous la trouverez ibidem*, *folio* 83 *et seq.*

(93) *On y voit* du précédent, *au lieu* du suivant.

(94) *Il le dit après* de Sponde, *ad ann.* 1548, *num.* 23.

(95) *Voyez la remarque* (D), *à la fin.*

(96) *Antequàm ex Italiâ decederet, jam erat mortuus ejus frater episcopus Polæ suspicioque fuit veneno sublatum esse.* Sleid., *lib. XXI*, *folio* 590.

(97) *Le traducteur latin le devait donc appeler* Antonium ab Adamo, ou ab Adâ, *et non pas* ab Ædam. *Il n'a point dit que ce fût une faute d'impression.*

(98) *Préface de l'*Anatomie de la Messe, *pag. m.* 13. *Je me sers d'une édition faite l'an* 1562, in-16. *Le nom de l'imprimeur* (*Jean Martin*) *y est marqué, mais non pas le lieu de l'impression.*

se donna quelques libertés, et en fit l'aveu en cette manière : « Au reste, » je ne ferai pas longue excuse de » ce qu'en ce livre je ne me suis point » tellement assujetti, que j'aie tra- » duit de mot en mot de l'italien, » sans y rien ajouter ou laisser. Car » ce n'a point aussi été mon intention » quand j'ai entrepris de faire cette » Anatomie. Je me suis persuadé » que les lecteurs ne trouveraient » pas mauvais, si je tâchais de m'ac- » commoder à ceux qui ne sont du » tout instruits en la connaissance de » la vérité, tout ainsi qu'a fait l'au- » tre, écrivant pour les rudes de sa » nation. Car j'ai quelquefois exposé » plus amplement ce qu'il avait » bien dit en peu de paroles (99). »

Notez que cette Anatomie fut réfutée par un docteur de Paris, et qu'il y a des gens qui l'attribuent à Calvin. *Scripsit Calvinus in contemptum Missæ librum quem inscribit Anatomen Missæ, in quo totam missam membratim dissecat, ac medicorum more et philosophorum in suas partes resolvit ac egregiè irridet, subsannat, ac traducit. Hanc Anatomen confutavit Jacobus Faber Molinensis, doctor theologus Parisiensis. Liber impressus est Parisiis, anno* 1563 : *libri inscriptio est talis : Pro sacrosancto Missæ sacrificio adversùs impiam Missæ et Missalis Anatomen, dissectorum Laniorum, Misoliturgorum Calvinianæ familiæ perditè excogitatam Hyperaspistes, etc.* (100).

(99) *Préface de l'*Anatomie de la Messe, *pag.* 29 *et* 30.

(100) Cornelius Schultingius, Bilioth. cathol., *tom. IV, pag.* 227.

VERGÉRIUS * (ANGÉLUS), né dans l'île de Candie (*a*), traduisit de grec en latin le traité *de Fluviorum et Montium Nominibus*, attribué à Plutarque *1. Son écriture grecque était si belle *2, qu'elle servit d'original à ceux qui gravèrent les caractères de cette langue, pour les impressions royales, sous François Ier. (*b*) (A). Il était encore en vie sous le règne de Charles IX (B). Il a été censuré trop violemment par un critique hollandais (C). NICOLAS VERGÉRIUS (D), son fils, fut homme de lettres, et fit des vers sur la mort d'Hadrien Turnèbe.

* Cet auteur s'appelle Vergèce ou Vergécio et non Vergérius, comme écrit Bayle, induit en erreur par Rutgersius et par de Thou. Prosper Marchand ajoute que toutes les éditions qu'il a consultées de ce dernier auteur portent *Vergétius*, et s'étonne que Bayle n'ait pas été mis sur la voie par la Croix du Maine, qui lui était si familier, et par Baïf, dont il cite des vers dans ses remarques (B) et (D).

(*a*) *Voyez la remarque* (A).

*1 P. Marchand, qui a consacré un article à Vergèce, remarque que cette traduction, inconnue à J. A. Fabricius, avait été imprimée à Paris chez Ch. Estienne, 1556, in-8°. Maittaire, qui n'en eut connaissance qu'en 1725, et lors de l'impression du 3e. volume de ses *Annales typographicæ*, avoue n'avoir pu deviner le nom du traducteur qui, en tête de la dédicace à Claude Laval, archevêque d'Embrun, n'avait mis que les initiales AUG. VER.

*2 « Dans un des articles du *Dictionnaire* » *étymologique* de M. Ménage, que je ne puis » plus me rappeler, il est observé, dit Prosper » Marchand, que *c'est la belle écriture du* » *signor Angelo qui a donné lieu au pro-* » *verbe vulgaire ou à la formule ordinaire :* » Écrire comme un ange. »

(*b*) *M.* Chevillier, Origine de l'Imprimerie, *pag.* 259, *parle de* ces belles lettres qui furent fondues dans les matrices que le roi François Ier. avait fait frapper par une magnificence royale. *Voyez la remarque* (CC) *de l'article de* FRANÇOIS Ier., *t. VI, p.* 582.

(A) *Son écriture grecque était si belle, qu'elle servit d'original......, pour les impressions royales, sous François Ier.*] J'ai lu cela dans les *Variæ Lectiones* de Rutgersius. *Duos*, dit-il (1), (interpretes) *mihi videre contigit, Italum unum, Natalem de Comitibus, alterum Cretensem, Angelum Vergerium, eum qui tam eleganter græcè pinxit, ut ejus manus pro archetypo iis fuerit, quorum opera in sculpendis regiis characteribus rex Franciscus usus est.* Les deux traductions dont on parle là sont celles du petit livre *de Fluviorum et Montium Nominibus.*

(1) Joh. Rutgersius, Var. Lect., *lib. III, cap. XII, pag.* 235, 236.

(B) *Il était encore en vie sous le règne de Charles IX.*] Je n'en ai point d'autre preuve que l'épître dédicatoire des poésies de Jean-Antoine de Baïf. Elle est adressée à ce monarque, et contient ceci, entre autres choses,

Charle Etiene premier, disciple de Lazare,
Le docte Bonamy, de mode non barbare,
M'aprint a prononcer le langage Romain:
Ange Vergece Grec, à la gentile main
Pour l'écriture gréque, écrivain ordinére
De vos Granpere et Pere et le VOSTRE, *ut salère*
Pour à l'accent des Grecs ma parole dresser,
Et ma main sur le trac de sa lettre adresser.

Vous verrez ci-dessous (2) un autre passage, où le nom de ce Candiot est écrit *Vergece* tout comme ici. Cela me fait soupçonner qu'au lieu de dire *Vergerius* en latin, il faudrait peut-être dire *Vergecius.*

(C) *Il a été censuré trop violemment par un critique hollandais.*] On a vu dans la remarque (A) que Natalis Comes, et notre Vergérius, ont mis en latin le livre περὶ ποταμῶν καὶ ὀρῶν ἐπωνυμίας. On y trouve ces paroles (3) : Κάδμος τὸν κρηνοφύλακα δράκοντα τοξεύσας, καὶ εὑρὼν ὥσπερ πεφαρμακευμένον φόβου τὸ ὕδωρ, περιήρχετο τὴν χώραν ζητῶν πηγήν. Natalis Comes les a traduites par celles-ci : *Ubi Cadmus serpentem fontis custodem jaculis confodisset, invenissetque aquam quasi ob timorem veneno infectam, regionem lustravit fontem inquirens.* Voyons la version de Vergérius : *Cùm Cadmus fontis custodem draconem jaculis confecisset, et aquam ejus veneno infectam cerneret, eam abhorrens circuivit regionem ad investigandum fontem.* Voici le jugement que Rutgersius a fait de ces deux versions. Je crois, dit-il (4), que Vergérius était ivre quand il parla de la sorte : et l'on ne doit pas s'étonner que Natalis Comes ait mal traduit un passage corrompu ; car il gâtait presque toujours les endroits mêmes où le texte était correct. Cette censure est si outrée à l'égard de Vergérius, qu'elle est moins capable de le déshonorer, que de flétrir la mémoire de Rutgersius. Non-seulement sa traduction est meilleure que celle de Natalis Comes, quoique le critique parle mille fois plus doucement de celle-ci que de celle-là ; mais aussi elle est la meilleure que l'on puisse faire, en supposant que le texte grec n'est pas corrompu. Le docte Maussac l'a pris tout de la même manière que Vergérius ; car voici sa traduction. *Cùm Cadmus sagittis confixisset draconem qui fontem custodiebat,* VERITUS *ne aqua veneno infecta esset, circuivit regionem, alium fontem quo sitim levaret quærens.* Ainsi, toute la faute de Vergérius est de n'avoir pas soupçonné, comme a fait Rutgersius (5), qu'au lieu de φόβου, il faut lire ἐκ φόνου *hoc est, è sanguine sive tabo.* Maussac ne l'a point non plus soupçonné. Je m'étonne que sa traduction n'ait pas été censurée par Rutgersius, et je crois que c'est à cause qu'elle lui était inconnue *[1]. Le temps néanmoins pouvait permettre qu'il la connût (6); mais combien y a-t-il de livres imprimés depuis long-temps qui sont inconnus aux plus habiles? Voilà Maussac qui n'avait jamais ouï parler d'aucune version de cet ouvrage lorsqu'il entreprit de le traduire (7), et depuis il vit à la vérité la traduction de Natalis Comes et celle de Turnèbe, mais non pas celle de Vergérius. On pourrait citer cent exemples de cette nature *[2].

(D) NICOLAS VERGÉRIUS...... *fit des*

(2) *Dans la remarque* (D).

(3) *Au chapitre II, où il est parlé de la rivière* Isménus.

(4) Equidem Vergerium cùm hæc scriberet, sobrium fuisse non puto. Nam in Natali mirandum non est si corrupta non rectè transtulit cùm illi penè fatale fuerit, *malè vertendo*, ut ille ait, etiam *ex græcis bonis latina facere non bona.* Rutgersius, Var. *, *lib. III, cap. XII, pag.* 236.

(5) Rutgersius, Var. Lect., *l. III, cap. XII, pag.* 235.

* L'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibliothèque française*, XXX, 12, dit que Bayle n'aurait pas dû parler ici d'une manière incertaine, puisque Rutgersius lui-même dit n'avoir connu que deux traductions, celles de *Natalis Comes* et de *Angélus Vergérius.*

(6) *Le livre* de Fluviorum ac Montium Nominibus, *traduit en latin par* Philippe Jacques de Maussac, *fut imprimé à Toulouse, l'an* 1615, *et celui de* Rutgersius, *à Leyde, l'an* 1618.

(7) *Voyez sa préface.*

* Joly ne voit rien là d'étonnant. Le plus habile homme du monde ne peut tout savoir, et il ignore toujours plus de livres et d'auteurs qu'il n'en connaît. A l'occasion de Maussac, Joly relève les erreurs de Rocolles, qui, en parlant du père et du fils, a confondu leurs ouvrages. Joly avoue le faire dans les propres termes de Leclerc.

vers sur la mort d'Hadrien Turnèbe.] Vous apprendrez cela dans ces paroles de M. de Thou. *Ei* (Hadriano Turnebo) *Johan. Auratus..... Nicolaüs denique Vergerius, Angeli illius Cretensis elegantiorum græcæ linguæ characterum ad omnem admirationem et oculorum jucunditatem formatoris F..... et alii epitaphiis carminibus parentârunt* (8). Il était né en Candie, d'où il passa en France environ l'an 1540. C'est ce que j'infère de deux passages de Jean-Antoine de Baïf, dont l'un m'apprend qu'en ce temps-là ce Jean-Antoine fut mis sous la discipline de Tusan, et l'autre m'apprend qu'il fit amitié chez Tusan avec Nicolas Vergèce, nouvellement venu de Candie (9).

Amy qu'en la prime jeunesse
J'acointay chez le bon Tusan,
Voicy cinq fois le cinquieme an
Tout nouveau venu de la Grece.
. . . .
. . . .
Bien jeune tu vis escumer
Dessous toy la ronflante mer
Tiré de l'isle, ta naissance,
Qui vit de Jupiter l'enfance (10).

Je tire ces vers de la *Contretrene à Nicolas Vergece, Candiot*, dans laquelle vous trouverez cet éloge de sa muse :

Fee, *ces mignardises laisse,*
Je ne puis entendre à tes jeux :
Lachons un peu couver nos feux,
Afin que m'acquite à Vergece,
Qui m'a mis en soucy plaisant,
M'étrenant d'un mignard presant
Que la Muse avec la Charite
Ont ourdi de fleurons d'eslite.
Ces beaux vers en langue Latine
Confits au miel Catullien,
Vers de bon heur, meritent bien
Que beusse de l'eau Cabaline (11).

Jean-Antoine de Baïf ne finit point cette pièce sans parler de sa pauvreté et de celle de son ami.

Pauvreté mes espaulles presse,
Me foule et jamais ne me laisse.
Je suis pauvre, et tu n'es pas riche :
Vien-t'en me voir, amy tresdoux :
Embrassons-nous, consolons-nous :
Le ciel ne sera tousiours chiche
Envers nous du bien qui des mains
De fortune vient aux humains :
Or vivons une vie estroitte
En pauvreté, mais sans souffrette (12).

(8) Thuanus, *lib. XXXVIII, pag.* 769, *ad ann.* 1565.

(9) Jean-Antoine de Baïf, *épître au roi, au devant de ses* OEuvres en rime, *imprimées à Paris, l'an* 1573, in-8°.

(10) Jean-Antoine de Baïf, OEuvres en rime, *folio m.* 119.

(11) *Là même.*

(12) *Là même.*

VÉRON (Jean), Français de nation, et protestant de religion, vivait au XVI[e]. siècle. Il publia, en anglais, divers ouvrages de controverse, un entre autres sur le purgatoire (*a*).

(*a*) *Voyez le* Calvino-Turcismus, *lib. IV, cap. VIII, pag. m.* 834.

VÉRONE, ville d'Italie, en latin *Verona*. Les uns disent qu'elle fut bâtie par les Gaulois, d'autres prétendent que les Gaulois ne firent que la rebâtir. Le père de Pompée y conduisit une colonie romaine (*a*). Elle fut pillée par Attila, et possédée successivement par Odoacre, roi des Hérules; par Théodoric, roi des Goths; et par ses successeurs jusqu'à Totila; par les Lombards; par Charlemagne, et par sa postérité; mais lorsque ses descendans perdirent l'empire, il s'éleva plusieurs seigneurs qui tâchèrent de se rendre souverains dans plusieurs villes d'Italie. Cela dura jusques à Othon I[er]., qui réunit à l'empire plusieurs états qui en avaient été détachés. Vérone rentra alors dans la masse, mais elle reçut le pouvoir d'élire ses magistrats : de sorte qu'elle était proprement une république libre, sous le nom de ville impériale. Cet état dura jusques à ce qu'Actiolin se fût emparé de la puissance souveraine, ce qui ne se fit qu'avec beaucoup d'effusion de sang. Il jouit de la tyrannie trente-trois ans, et mourut l'an 1269. Après cela les Véronais élurent pour géné-

(*a*) *Tiré de* Cluvier, *in* Italiâ antiquâ, *lib. I, cap. XVI.*

ral Martin de l'Escale, et se trouvèrent si bien de sa conduite, qu'au bout de cinq ans ils le créèrent dictateur perpétuel. Ses descendans commandèrent dans Vérone avec beaucoup de réputation, et en furent créés princes par l'empereur, l'an 1310. Ils se rendirent formidables par leurs conquêtes, et furent chassés de Vérone, l'an 1337, par Jean Galéas, duc de Milan. Ils y rentrèrent, l'an 1404, mais ils ne la gardèrent guère; car les Vénitiens s'en emparèrent, l'an 1409 (*b*), et la gardèrent si bien, qu'ils la possèdent encore. On ne sait s'il resta quelqu'un de l'illustre race de l'Escale qui ait laissé des enfans. Jules-César Scaliger, l'un des plus habiles hommes du XVIe. siècle, se disait issu de cette maison. On lui contesta cette gloire, et peu de gens croient aujourd'hui qu'il fût bien fondé. Quelques-uns croient que les lettres de naturalité qu'il obtint en France sont contraires à sa prétention, vu qu'il n'y est qualifié que médecin natif de Vérone (*c*). Je suis sûr que le public sera bien aise de trouver ici ces lettres (A): c'est pourquoi je m'en vais les rapporter.

(*b*) *Tiré de* Léandre Alberti, Descript. Italiæ, *pag.* 716 *et seq. Il s'est servi des* Antiquités de Vérone, *publiées par* Torellus Sarayna.

(*c*) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *février* 1686, *pag. m.* 164, *et* Ménagiana, *pag.* 25 *de la première édition de Hollande. Le médecin* Primerose, *cité dans les* Curieuses Recherches de Riolan, sur les écoles de médecine, *assure que* les médecins de Bordeaux ne voulurent recevoir dans leur ville *Julius Cæsar Scaliger*, qu'il n'eût subi l'examen; ce que n'ayant voulu accepter, pour ne point hasarder sa réputation à une dispute quodlibétaire, il se retira à *Agen*.

(A) *Le public sera bien aise de trouver ici ces lettres.*] M. Baluze, l'un de ces hommes rares qui sont nés pour le bien de la république des lettres, et qui, outre les productions dont ils l'enrichissent, se plaisent encore à fournir aux autres auteurs toute sorte d'assistance, a eu la bonté de m'envoyer ce que l'on va lire.

Extrait d'un registre original de François Ier., qui est au trésor des chartes, à Paris.

« François, etc. Sçavoir faisons, » etc., nous avoir reçeu l'umble » supplication de nostre chier et bien » amé Julius Cæsar de l'Escalle de » Bordoms, docteur en medecine, » natif de la ville de Veronne en » Italie, contenant que depuis qua- » tre ans ença ou environ, il s'est re- » tiré en cestuy nostre royaume, en » la ville d'Agen, en Agenois, en in- » tention et totale resolution d'y fi- » nir le reste de ses jours, en laquelle » ville et ez environs ledit suppliant » a acquis une maison et plusieurs » autres biens. Mais parce qu'il est » estranger et non natif de nostre dit » royaume, il doubte que és biens » qu'il y peult avoir acquis et espere » acquerir, ensemble en ceulx qui » par ses parens ou autres luy pour- » roient advenir et escheoir ci-apres, » nos officiers et autres pretendans » iceulx biens à nous appartenir par » droict d'aubaine ou autrement, luy » voulsissent donner quelque trou- » ble ou empeschement, s'il n'estoit » par nous habillité et dispensé quant » à ce, nous humblement requerant » luy impartir sur ce nos grace et li- » beralité. Pourquoy nous, ces cho- » ses considerées, inclinant liberal- » lement à la supplication et reques- » te dudit suppliant, à icelluy, pour » ces causes et autres à ce nous mou- » vans, avons donné et octroyé, don- » nons et octroyons congé et licence, » voulons et nous plaist de grace espe- » cial, plaine puissance et auctorité » royal, par ces presentes, qu'il puisse » et luy loyse habituer et demeurer en » cestuy nostre dit royaume, et en icel- » luy tenir et posseder tous tels biens » tant meubles que immeubles qu'il » y a jà acquis et pourra licitement

» cy apres acquerir, et pareillement » qu'il puisse succeder à tous biens » et heritaiges qui en nostredit royaume, païs, terres et seigneuries luy » pourroient à bon et juste tiltre parvenir et apartenir, et d'iceulx, ensemble de ceux qu'il y a jà acquis » et pourra acquerir, ordonner et disposer par testament de derreniere » voulunté, comme de sa propre chose et heritaige, et que ses heritiers » ou autres à qui il pourra disposer » lui puissent succeder, prandre et apprehender la possession, saisine et » joissance de sesdits biens, et generallement qu'il joisse entierement » de tous et chascuns les honneurs, » privileges, prerogatives, franchises, libertez et droitz dont ont » acoustumé joyr et user les originaires et natifs d'icelluy nostredit » royaume, et soit tenu et reputé » nostre subgect, et en tous actes » comme originaire de cedit royaume; et quant à ce l'avons habilité » et dispensé, habilitons et dispensons de nostredite grace par cesdites presentes, en nous payant toutes voyes finance moderée pour » une fois seulement. Si donnons en » mandement par ces mesmes presentes à nos amez et feaulx les gens » de nos comptes et tresoriers à Paris, baillis, seneschaulx, et à tous » nos autres justiciers et officiers, et » à leurs lieutenans presens et advenir, et à chascun d'eulx, si comme à luy appartiendra, que de nos » presentes grace, licence, habitation, et tout l'effect et contenu en » cesdites presentes ils facent, soufrent, et laissent ledit suppliant » joyr et user plainement et paisiblement, sans luy faire, mettre, » ou donner, ne souffrir estre fait, » mis ou donné ores ne pour le » temps advenir aucun arrest, destourbier, ou empeschement en » quelque maniere que ce soit, lequel si faict, etc. Car ainsi, etc., » nonobstant les statuz, ordonnances faictes contre les estrangiers, » et quelconques autres ordonnances, etc. Et afin, etc., sauf, etc. » Donné à Paris, au moys de mars l'an » de grace mil cinq cens vingt-huit, » et de nostre regne le quinziesme. » Ainsi signé. Par le roy. Gedoyn. » Visa. Contentor. Des Landes. »

J'attendais du même M. Baluze un Mémoire que je n'ai point reçu, touchant du Pin (1), évêque de Rieux. M. l'évêque de Rieux (2), l'un des plus savans et des plus illustres prélats de France, devait le lui faire tenir.

(1) Johannes Pinus, *dont on a l'article, tom. XII, pag.* 85.

(2) *Il est d'une famille féconde en habiles gens. C'est celle de Bertier. Son père, président du parlement de Toulouse, s'appelait M. de Montrave : c'était un grand homme. Voyez* Balzac, Lettres choisies, *pag.* 270, *édition de Hollande.*

VERSORIS (Pierre de), seigneur de Fontenai-le-Vicomte, de Marilli, et en partie de Montoger, et chef du conseil de MM. de Guise (*a*) au XVIe. siècle, fut avocat au parlement de Paris, et l'un des plus fameux et des plus illustres de sa profession. Il naquit à Paris, le 16 de février 1528 (*b*), d'une famille noble et considérable depuis long-temps (*c*) (A). Il *avait été destiné par son père pour être officier en cour souveraine; mais ayant dépensé mal à propos dans sa jeunesse l'argent destiné à cela, il se mit en devoir de réparer cette faute par un grand travail, avec lequel.... il devint un des premiers avocats de son temps. Il avait tellement présentes les choses qui lui étaient nécessaires, qu'il ne se servait quasi point de livres* (*d*). Il plaida pour les jésuites, l'an 1564, dans le fameux procès qu'ils eurent dans l'université de Paris; et, à proprement parler, il gagna la cause. Il fut député aux états de Blois, l'an 1576, et il porta la parole pour le tiers état. Il ne fut pas moins propre aux con-

(*a*) Mémoire *manuscrit*.
(*b*) Opuscules de Loisel, *pag.* 556.
(*c*) Mémoire *manuscrit*.
(*d*) Opuscules de Loisel, *pag.* 751.

sultations qu'aux plaidoyers (*e*). *Il se passionnait pour ses parties, particulièrement pour la maison de Guise....; et de fait il mourut en moins de quatre ou cinq heures*, le 25 de décembre 1588, *de regret et de deuil qu'il eut après avoir entendu la mort de M. de Guise* (B), *qui fut tué à Blois* (*f*). On dit qu'il ne lui servait de conseil que pour des affaires domestiques, mais non pas pour les cabales d'état (*g*). On verra ci-dessous en quoi consistaient ses talens (C). *Mornac lui a fait un éloge*, dans son *Feriæ Forenses* (*h*). Nous parlerons de ses descendans (D).

(*e*) *Voyez la remarque* (C).
(*f*) Opuscules de Loisel, *pag*. 527.
(*g*) *Voyez la remarque* (B).
(*h*) Opuscules de Loisel, *pag*. 752.

(A) *D'une famille noble et considérable depuis long-temps.*] La preuve de cela m'est fournie par M. Joly, dans ses Notes sur l'Indice Alphabétique des Avocats, imprimé avec divers opuscules d'Antoine Loisel, l'an 1652. « Maître Pierre Versoris, dit-» il (1), avocat en parlement, était » issu de noble famille venue origi-» nairement de gentilshommes en » Normandie, ès environs de Falaise, » ainsi qu'il a lui-même remarqué » dans sa Généalogie, qu'il écrivit de » sa main pendant le loisir que lui » bailla la maladie contagieuse qui » fut en 1582, s'étant lors retiré en » sa maison de Clichi-la-Garenne, » près Paris. Leur nom était le Tour-» neur, qu'ils ont changé depuis en » celui de Versoris. Jean le Tourneur, » dit Versoris, étant venu le premier » à Paris, environ le règne de Char-» les VII, fut un des premiers doc-» teurs de l'université, et composa » plusieurs ouvrages en latin, quel-» ques-uns desquels cette Généalogie » remarque se trouver en la biblio-» thèque des minimes de Nigeon. Il » changea son nom de le Tourneur, » français, en celui de Versoris, latin, » comme avaient lors accoutumé de » faire les gens de lettres. Il attira » son neveu près de lui, le mit dans » le barreau, et le maria à Jeanne » Fournier, de bonne famille et pro-» che parente du lieutenant civil » Charmoulue. De ce mariage tous » les Versoris sont descendus, qui » ont la plupart exercé avec estime » dans le Palais et le Châtelet la » charge d'avocat. » Il manque quelque chose à ce récit de M. Joly; on n'y voit pas que le neveu que Jean le Tourneur * attira se nommait Frédéric le Tourneur, et qu'à l'imitation de son oncle il prit le nom de Versoris. Il laissa un fils, Guillaume Versoris, qui fut seigneur de Garge et un fameux avocat, et père de notre Pierre Versoris (2). C'est sans doute le Guillaume Versoris qu'on voit dans la Liste *des avocats plaidant en la cour de parlement, en* 1524 (3), et qui *mourut à vingt-cinq ans après avoir été marié cinq fois, ainsi qu'a remarqué M. Pierre Versoris, en la Généalogie qu'il a faite des Versoris, en* 1582 (4). M. Blanchard fait mention de cette famille, dans son Catalogue des Conseillers du parlement de Paris. Elle porte pour armes, d'argent à trois ancolies d'azur, deux en chef et une en pointe avec une fasce de gueules au milieu.

(B) *Il mourut.... de regret et de deuil qu'il eut après avoir entendu la mort de M. de Guise.*] M. Joly raconte cela de cette façon : « Pierre » Versoris (5) fut chef du conseil de » M. de Guise, et gardait ses sceaux, » et était fort affectionné à toute sa » maison, sans y avoir néanmoins » aucune part ni communication que » de ses affaires domestiques; telle-» ment que le propre jour des Bar-» ricades, en 1688, il fut le matin en » coche le trouver à l'hôtel de Guise » pour lui parler à l'ordinaire, ne » sachant rien de ce qui se passait, » et retourna chez lui sans l'avoir vu, » M. de Guise ayant bien lors à son-

(1) Opuscules d'Antoine Loisel, *pag*. 751.

* Leclerc dit que ce Jean le Tourneur fut recteur de l'université en 1458, et qu'il a composé, entre autres livres : *Quæstiones super octo libros Physicorum Aristotelis*, Cologne, 1489, in-folio.
(2) *D'un* Mémoire *manuscrit*.
(3) *Elle est à la page* 574 *et* 575 *des* Opuscules de Loisel.
(4) *Là même*, *pag*. 750.
(5) *Là même*, *pag*. 750, 751.

» ger à des choses plus pressantes.
» Il mourut la même année, le matin
» du jour de Noël, ayant appris le
» soir précédent, en faisant sa colla-
» tion, la nouvelle de ce qui s'était
» passé à Blois, dont il fut fort tou-
» ché, déplorant les malheurs où il
» voyait que l'on allait tomber, et
» dit même ces paroles avec douleur :
» *que ces princes* (parlant de mes-
» sieurs de Guise) *étaient bien ai-*
» *més, et que si le roi n'y avait bien*
» *pourvu, il aurait bien des affaires.*
» Il ne laissa pas néanmoins de gar-
» der une tranquillité toute entière,
» et se coucha en résolution de com-
» munier à la messe de minuit, s'étant
» déjà confessé : mais n'ayant pu y
» aller, s'étant trouvé mal, M. de Ver-
» thamon, conseiller en parlement,
» son gendre, et ses filles, l'étant
» venu voir au retour, sur les cinq
» heures du matin, le trouvèrent
» mort dans son lit. L'aîné de ses fils,
» Frédéric Versoris, était encore
» jeune, et fut reçu conseiller en la
» cour long-temps depuis : ses deux
» gendres, M. Ranchaire, maître des
» requêtes, et M. de Verthamon,
» conseiller en la cour, dès lors en
» charge, suivant toujours pendant
» ces mouvemens la personne et les
» intérêts du roi, tant aux états de
» Blois que dans le parlement séant
» à Tours. »

(C) *On verra...... en quoi consistaient ses talens.*] Antoine Loisel a fait une espèce de parallèle entre Jean le Maistre et Pierre Versoris. Le premier, dit-il (6), *était de vérité un fort et puissant avocat, résolu en points de droit, de coutumes et de pratique, fort prudent et avisé en ses causes, selon qu'il a fait paraître tant au barreau qu'en l'exercice de ces états. Depuis ayant résigné celui de président à M. de Sillery, il voulut vivre et mourir privé en sa maison, en laquelle il consultait sans aller au Palais, et était souvent employé aux arbitrages.* Après cela il ajoute : « Ce
» qui n'était pas tout-à-fait de même
» en M. Pierre Versoris ; car encore
» que l'on allât à lui, c'était princi-
» palement pour rhabiller les fautes
» qui se font quelquefois en l'in-
» struction des procès, comme de
» vérité il était plein de belles et
» subtiles inventions, et si fort ten-
» du aux affaires du Palais, qu'en-
» core qu'il l'eût par manière de
» dire quitté, toutefois le Palais ne
» le quitta jamais, sa maison étant
» un autre Palais ; jusque-là qu'il
» lui fallait demander non-seulement
» les jours, matinées, ou après-dî-
» nées, mais aussi les heures, les-
» quelles il distribuait tellement
» aux uns et aux autres, qu'il y avait
» perpétuellement des attendans en
» sa grande salle, pendant qu'il con-
» sultait en la petite. Et comme il
» était ainsi recherché sur les der-
» nières années, pour les consulta-
» tions, aussi avait-il été employé
» en ses jeunes ans plus que nul au-
» tre de son temps, aux plaidoiries,
» comme celui qui parlait avec une
» éloquence vive, prompte et na-
» turelle, (*1) et avec une grande fa-
» cilité et persuasion ; ce qui le fai-
» sait charger des plus grandes et
» plus belles causes de son temps,
» comme de celle des jésuites, (*2)
» que nous plaidâmes ensemble, lui
» pour eux, (*3) et moi pour l'Uni-
» versité de Paris, dont je ne vous
» dirai rien, d'autant que chacun
» en peut faire jugement, nos deux
» plaidoyers étant imprimés ; sinon
» qu'ayant lu le sien depuis quelques
» années en çà, je ne l'ai pas tant
» estimé, à beaucoup près, que j'avais
» fait lorsque nous plaidâmes ; ce
» qui vient de la grâce et de la force et

(6) *Là même, pag.* 526.

(*1) *M. du Vair le compare ainsi, avec M. Mangot, au commencement de son Traité de l'Éloquence française :* Nous avons ouï, *dit-il*, au même temps MM. Mangot et Versoris ; mais l'un était plutôt un subtil jurisconsulte, qui s'expliquait aisément avec une parole pressée et aiguë, que non pas un grand orateur. L'autre ne manquait pas d'une parole pleine et aisée, d'un grand et beau jugement ; mais, ayant donné tout son esprit aux procès, il n'était pas à beaucoup près parvenu jusques où sa nature, cultivée par l'art et sollicitude, l'eût pu aisément porter.

(*2) *Pasquier, en sa première lettre du livre XXI, à M. de Sainte-Marthe, décrit amplement comment il fut chargé de cette cause, et tout ce qui s'y passa.*

(*3) M. Pierre Versoris, *dit-il sur la fin de cette lettre, pag.* 675, grand avocat, plaidait contre moi pour les jésuites, aidé des mémoires que lui administrait Caigord, jésuite, né natif du pays d'Auvergne, l'un des plus braves solliciteurs que jamais le palais ait eus, et pour tel l'ai-je vu pleuvir par feu M. le cardinal de Lorraine.

» poids qui est donné au discours par » la voix et par l'action, mêmement » par la sienne, qui était belle et » agréable, au prix d'une simple lec- » ture morte, muette, et inanimée. » Vrai est qu'il avait un vice, qui » est qu'il prononçait ordinairement » un A pour un E, et un E pour » un A; et si connaissait-on en ce » qu'il alléguait des auteurs d'huma- » nité, qu'il n'y était guère versé : » néanmoins, à tout prendre, c'était » un grand avocat. »

(D) *Nous parlerons de ses descendans.*] Il fut marié à Marguerite Coignet, dont il laissa deux fils et deux filles, Frédéric, Jacques, Catherine et Marie. Celle-ci fut femme de François de Verthamont, conseiller au parlement de Paris, et mourut au mois d'août 1625. Catherine fut mariée le 5 de septembre 1580, avec Antoine Rancher, seigneur de la Foucaudière, conseiller au parlement, maître des requêtes, et puis président au parlement de Paris.

Frédéric de Versoris, conseiller au parlement le 19 février 1601, laissa, entre autres enfans, François-Frédéric, seigneur de Fontenai-le-Vicomte (qui n'a laissé qu'une fille), et Louis, seigneur de Marsilli, lieutenant aux gardes, qui ne laissa que deux filles. Elles sont mortes sans postérité. La cadette fut mariée, le 10 de septembre 1689, avec son cousin issu de germain, et mourut le 6 de novembre 1691.

Jacques de Versoris, l'autre fils de notre avocat, fut seigneur de Coulommiers, conseiller et secrétaire du roi, et père de Pierre de Versoris, seigneur de Coulommiers, Beauvoir et Malmusse, maître d'hôtel ordinaire du roi. Ce Pierre de Versoris laissa cinq enfans; trois filles qui sont religieuses, et deux fils Charles et Pierre. Charles de Versoris, seigneur et patron d'Agi et de Beauvoir, a été marié avec sa cousine issue de germain, fille, de Louis de Versoris, lieutenant aux gardes; et puis, le 3 de mars 1695, avec Geneviève Bourgouin, dont il n'a point d'enfans. Pierre de Versoris, seigneur de Beauvoir, a épousé mademoiselle Tonnelier, à Orléans, le 22 de février 1700 (7).

(7) *Tiré d'un* Mémoire *manuscrit.*

VESPASIEN (Tite Flavius), fils d'un bon péager (A), et petit-fils d'un collecteur, qui avait été capitaine d'une compagnie de cent hommes dans le parti de Pompée (*a*), et qui s'était sauvé de la bataille de Pharsale, monta à la plus sublime dignité qui fût alors sur la terre, car il devint empereur de Rome, l'an de grâce 69. Il était né dans un village du pays des Sabins, proche de Réate (*b*), le 17 de novembre 761 de Rome (*c*). Il fut élevé à la campagne par Tertulla, son aïeule paternelle, et il conserva un si grand respect pour sa mémoire qu'aux grandes solennités, il but toujours dans le gobelet de cette femme (*d*). Il passa de degré en degré par toutes les dignités. On le fit tribun de soldats, en Thrace, à cause de ses services. La Crète et la province de Cyrène lui échurent lorsqu'il fut questeur. On lui refusa l'édilité la première fois qu'il la demanda. Il l'obtint ensuite, mais il ne fut que le dernier des six édiles, et il ne parvint même jusque-là qu'avec quelque peine. Il fut plus heureux en demandant la préture; il l'obtint au premier rang la première fois qu'il la demanda. Il se servit de beaucoup de ruses pour gagner les bonnes grâces de Caligula, et il fut très-bien auprès de Narcisse, sous l'empereur Claude. Ce fut par le crédit de ce favori qu'on l'envoya en Allemagne à la tête d'u-

(*a*) Sueton., *in* Vespas., *cap. I. Voyez la remarque* (A), *citat.* (1).

(*b*) *Idem*, *ibidem*, *cap II.*

(*c*) *C'est le 9 de Jésus-Christ.*

(*d*) *Aviæ memoriam tantoperè dilexit, ut sollennibus ac festis diebus pocillo quoque ejus argenteo potare perseveraverit.* Idem, ibidem.

ne légion. Il fut ensuite envoyé dans la Bretagne (*e*), où il se battit trente fois avec l'ennemi, et subjugua deux nations puissantes, et plus de vingt villes et l'île de Vectis. Cela lui fit obtenir les ornemens du triomphe, deux sacerdoces, et le consulat. Il vécut dans une espèce de retraite pendant le crédit d'Agrippine, qui haïssait tous les amis de Narcisse. Étant rentré dans les emplois, il fut proconsul d'Afrique et remplit très-dignement les fonctions de cette charge (B), et sans y gagner du bien. Il accompagna Néron dans le voyage de la Grèce; mais n'ayant pas eu la complaisance d'applaudir au chant de cet empereur (C), il se vit entièrement disgracié, et se cacha dans une petite ville. Il ne s'y croyait pas en sûreté, il y craignait les suites funestes de la colère de Néron, quand il reçut la nouvelle qu'on lui donnait le gouvernement d'une province et le commandement d'une armée. On n'avait trouvé personne plus propre que lui à remettre sous l'obéissance la nation juive, qui avait eu la hardiesse de se soulever. Cette expédition, où Titus, son fils, lui servait de lieutenant-général, lui fut tout-à-fait glorieuse, et lui ouvrit le chemin du trône. Il commença d'espérer cette grande élévation pendant la guerre civile d'Othon et de Vitellius (*f*). Divers présages qui lui promettaient une très-haute fortune contribuèrent puissamment à lui faire prendre la résolution de s'emparer de l'autorité impériale; car outre qu'ils faisaient de l'impression sur son cœur et sur son esprit, ils fournissaient à ses partisans un bon moyen de l'animer à cette entreprise. Tacite (*g*) et Suétone (*h*), qui ont rapporté ces présages, n'ont pas oublié la réponse qui lui fut faite sur le mont Carmel. Elle aurait été donnée par le vrai Dieu, si l'on en croyait les carmes, qui bâtissent sur l'autorité de ces deux historiens la chimère de l'antiquité de leur ordre, et la prétendue succession des disciples du prophète Élie, continuée jusques au commencement de leur institut (D). Vespasien, animé par des présages et par les instances de ses amis, ne laissa pas d'hésiter pendant quelque temps : il eut besoin du concours de plusieurs causes fortuites (*i*), et des raisons très-pressantes de Mucien (*k*), pour passer de l'incertitude au dessein fixe de se déclarer empereur. Il y a bien de l'apparence que les mensonges que l'on fit courir adroitement contribuèrent beaucoup au succès de son entreprise (E). Il fut le premier qui s'amenda sur le trône (*l*), et l'on serait injuste si l'on n'avouait qu'il remédia à plusieurs maux, et qu'il fit de belles choses. L'avidité de thésauriser fut son grand vice; il ne prenait guère de soin de le

(*e*) *L'Angleterre d'aujourd'hui.*

(*f*) *Tiré de* Suétone, *in* Vespasiano, *cap. II et sequentibus.*

(*g*) Tacit. Hist., *lib. II*, *cap. LXXVIII.*

(*h*) Sueton., *in* Vespasiano, *cap. V.*

(*i*) *Idem*, *ibidem*, *cap. VI.*

(*k*) *Vous les trouverez dans* Tacite, Hist., *lib. II*, *cap. LXXVI*, *LXXVII.*

(*l*) *Ambigua de Vespasiano fama : solusque omnium ante se principum in melius mutatus est.* Tacit., *ibidem*, *lib. I*, *cap. L.*

cacher : cependant on a lieu de croire qu'il fit en sorte qu'une partie de ses extorsions fussent imputées à sa concubine Cænis (F). C'était un pauvre moyen de se disculper ; car ceux mêmes qui auraient cru qu'il ne savait pas le trafic qu'elle faisait de toutes les charges, lui eussent compté pour une faute très-honteuse cette ignorance. Il fut le premier qui mît un impôt sur l'urine (*m*). On a dit ailleurs (*n*) quelque chose touchant certaines guérisons miraculeuses dont il a passé pour auteur. Il mourut le 24 de juin 79, après un règne de dix ans moins six jours, et à l'âge d'un peu plus de soixante et neuf ans. Il ne faut pas oublier qu'il fit paraître beaucoup de modération envers ceux qui l'offensaient (*o*), et qu'il répandit beaucoup de présens et beaucoup de grâces sur les beaux esprits, et sur ceux qui cultivaient les beaux-arts (*p*). Il n'eut jamais honte de la médiocrité de sa première condition, et il se moqua des vains efforts de quelques généalogistes qui voulaient le faire descendre d'un des compagnons d'Hercule (G). Il aimait trop les plaisanteries, et il les poussait jusques aux manières des bouffons, et ne faisait nul scrupule de se servir des paroles les plus sales. Il se servait fort souvent de ce tour d'esprit pour éluder les justes reproches à quoi l'exposaient son avarice et la rigueur de ses exactions (H).

(*m*) Sueton., *in* Vespasiano, *cap. XXIII.*

(*n*) *Dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *juin* 1688, *art. I*, *pag.* 630.

(*o*) Sueton., *in* Vespasiano, *cap. XIII et sequent.*

(*p*) *Le même*, *cap. XVIII.*

(A) *Fils d'un bon péager.*] C'est-à-dire d'un péager honnête homme, qui se comportait dans son emploi généreusement, et si équitablement, qu'il mérita que les villes rendissent un témoignage public et durable à sa probité. *Hujus* (1) *filius cognomine Sabinus... publicum quadragesimæ in Asiâ egit. Manebantque imagines à civitatibus ei positæ sub hoc titulo,* ΚΑΛΩ͂Σ ΤΕΛΩΝΉΣΑΝΤΙ. *Posteà fœnus apud Helvetios exercuit ibique diem obiit, superstitibus uxore Vespasiâ Pollâ, et duobus ex eâ liberis : quorum major Sabinus ad præfecturam urbis, minor Vespasianus ad principatum usque processit.* Que les médisans ne viennent donc point faire ici des gloses, et qu'ils ne s'avisent point de dire que le père de Vespasien était un bon péager au même sens que l'un de ceux qu'on crucifia avec Jésus-Christ est nommé le bon larron. Celui-ci ne mérita point cet éloge *in sensu composito*, comme parlent les logiciens, mais seulement *in sensu diviso*. Il ne fut pas bon et larron en même temps, mais de larron il devint bon. La même chose se doit dire de Zachée : il ne fut point honnête homme pendant la levée des deniers publics ; il le devint par des actes de restitutions et de repentance (2). Cela ne se peut point dire du père de notre empereur ; car il joignit ensemble la qualité d'honnête homme, et celle de publicain si décriée dans l'Évangile, et dans les auteurs profanes. Disons même que les satiriques, ne pouvant nier ceci, outreraient les choses s'ils se servaient de l'application de cette pensée, *ces deux mots sont bien étonnés de se voir ensemble, car apparemment ils ne s'y sont jamais vus.* J'ai allégué autrefois cela (3), en remarquant qu'il est fort rare qu'un grand savoir soit associé avec une grande modes-

(1) Sueton., *in* Vespas., *cap. I. C'est-à-dire de* Titus Flavius Petro Municeps Reatinus bello civili Pompeïanarum partium centurio... deindè... coactiones argentarias factitavit. *Idem*, *ibidem.*

(2) *Voyez le chapitre XIX de l'*Évangile de saint Luc.

(3) *Voyez les* Nouvelles de la Républiques des Lettres, *mois de juin* 1685, *article II*, *à la fin.*

tie. On voit néanmoins quelques exemples de cette association : on en voit aussi de la compatibilité de partisan et d'honnête homme, quoiqu'il faille convenir que de tout temps ces deux qualités se plaisent à faire divorce. La facilité de gagner fait qu'on amasse des richesses, et qu'on ne regrette pas de s'en servir pour les dépenses que le luxe inspire; mais pour soutenir ces dépenses il faut renouveler l'extorsion et l'amplifier (4). Voilà le poison qui gâte le cœur des personnes qui manient les finances. Voyez plusieurs remarques contre eux dans la Mothe-le-Vayer à la première partie de la Prose chagrine (5).

Observons que les ancêtres maternels de Vespasien étaient plus illustres que ses ancêtres paternels ; car Vespasia Polla, sa mère, était sœur d'un sénateur, et fille de Vespasien Pollion, qui avait eu d'assez belles charges à l'armée. *Polla Nursiæ honesto genere orta, patrem habuit Vespasianum Pollionem, ter tribunum militum, præfectumque castrorum, fratremque senatorem prætoriæ dignitatis* (6). L'on voyait plusieurs monumens de cette famille dans un lieu qui s'appelait Vespasies, au sommet d'une montagne, à six milles de Nursie, sur le chemin de Spolète. Cela sentait un ancien éclat. *Ubi* Vespasiis) *Vespasiorum complura monumenta exstant, magnum indicium splendoris familiæ et vetustatis* (7). Or, puisque le frère aîné de Vespasien prit le surnom de Sabinus, il faut conclure que dès ce temps-là les cadets prenaient quelquefois un surnom emprunté de la famille de leur mère, et terminé comme ceux qui indiquaient l'adoption.

(B) *Il remplit très-dignement les fonctions* du proconsulat d'Afrique.] Nous avons ici une preuve de ce qu'on a dit ci-dessus (8), que Suétone n'était point poussé par un esprit satirique à dire du mal des gens. Il donne ici des éloges à Vespasien qui sont fort contraires au témoignage de Tacite : cela montre qu'il avait examiné à fond le bien et le mal que l'on avait dit de la conduite de Vespasien, et qu'ayant trouvé que les médisances étaient fausses, il les rejeta pour rendre à ce proconsul la justice qui lui était due. Un historien naturellement malin et satirique n'en use pas de la sorte. *Exin sortitus Africam, integerrimè, nec sine magnâ dignatione administravit : nisi quòd Adrumeti seditione quâdam, rapa in eum jacta sunt. Rediit certè nihilò opulentior, ut qui propè labefactatâ jam fide, omnia prædia fratri obligârit* (9). Vous voyez que Suétone ne dissimule point que les habitans d'Adrumète se soulevèrent, et qu'ils jetèrent des raves à Vespasien. Il est d'autant plus croyable sur les éloges qu'il lui donne; et ainsi nous pouvons croire que Tacite ne fut pas assez équitable ni assez exact, lui qui ne dit autre chose si ce n'est que Vespasien se décria, et s'attira la haine publique durant ce proconsulat (10).

(C) *N'ayant pas eu la complaisance d'applaudir au chant de* Néron.] L'attachement de ce prince à la musique était une extravagance ridicule. La principale cause de son voyage de Grèce fut la passion de se signaler aux disputes de musique qui se faisaient dans plusieurs villes de ce pays-là, et d'y remporter le prix (11). Suétone raconte sur ce sujet un bon nombre de circonstances tout-à-fait dignes d'étonnement (12). Il dit, entre autres choses, qu'il n'était permis à personne de sortir du théâtre pendant que Néron chantait, et qu'il y eut des femmes qui furent contraintes d'accoucher en ce lieu-là; et que, parce qu'on tenait fermées les portes des villes, il y eut des gens si fatigués et si ennuyés d'entendre ce prince et

(4) *Julien l'Apostat savait très-bien que les financiers aiment le luxe :* Evenerat iisdem diebus, *ce sont les paroles d'*Ammien Marcellin, *lib. XXII, cap. IV, pag. m.* 300, ut ad demendum imperatoris capillum tonsor venire præceptus, introïret quidam ambitiosè vestitus. Quo viso Julianus obstupuit : *Ego*, inquit, *non rationalem jussi, sed tonsorem acciri.*

(5) *Pag.* 327 *du IX*e. *tome, édit. in-12. Voyez aussi le Ier. tome, pag.* 70 *et suiv.*

(6) Sueton., *in* Vespasiano, *cap. I.*

(7) *Idem, ibidem.*

(8) *Dans la remarque* (D) *de l'article* Suétone, *tom. XIII, pag.* 545.

(9) Sueton., *in* Vespasiano, *cap. IV.*

(10) *Integrum illìc ac favorabilem proconsulatum Vitellius; famosum invisumque Vespasianus egerat.* Tacit., Hist., *lib. II, cap. XCVII.*

(11) Sueton., *in* Nerone, *cap. XXII. Voyez aussi* Tacite, Ann., *lib. XVI, cap. IV et V.*

(12) Suet., *ibid.*, *cap. XXIII et seq.*

de le louer, qu'ils se sauvèrent secrètement par les murailles, ou qu'ils feignirent d'être morts, afin qu'on les emportât hors de la ville sous prétexte de les enterrer. *Cantante eo, ne necessariâ quidem caussâ excedere theatro licitum erat. Itaque et enixæ quædam in spectaculis dicuntur, et multi tædio audiendi laudandique, clausis oppidorum portis, aut furtim desiluisse de muro, aut morte simulatâ funere elati* (13). Il est aisé de comprendre que l'indignation de Néron fut extrême contre Vespasien, qui se retirait assez souvent du théâtre, ou qui s'y endormait pendant le chant de son maître. *Peregrinatione Achaïcâ inter comites Neronis, cùm cantante eo, aut discederet sæpiùs, aut præsens obdormisceret, gravissimam contraxit offensam : prohibitusque non contubernio modò, sed etiam publicâ salutatione, secessit in parvam ac deviam civitatem, quoad latenti, etiamque extrema metuenti, provincia cum exercitu oblata est* (14). On demandera pourquoi Suétone dit ici que Vespasien sortait souvent du théâtre? N'avait-il pas assuré ailleurs (15) qu'il n'était permis à personne d'en sortir pour quelque cause ou prétexte que ce fût? Je réponds qu'à la vérité il ne s'est pas trop bien souvenu de mettre d'accord ensemble toutes les parties de ses récits; mais que pour le justifier en quelque manière on peut supposer que la défense de sortir fût une suite de la liberté que plusieurs s'étaient donnée de n'assister pas au spectacle jusques à la fin. Vespasien, avant la défense, fut un de ceux qui se contraignirent le moins. Il commença par-là à déplaire au prince, et il acheva sa disgrâce depuis qu'on eut défendu de se retirer. Il obéissait, mais il s'endormait sur le théâtre. Je ne vois pas de meilleur moyen de concilier ces deux endroits de Suétone. On pourrait peut-être s'imaginer qu'il a confondu les temps, je veux dire qu'au lieu d'appliquer ceci à l'année des victoires de musique que Néron gagna dans Rome, il l'a appliqué à l'année des victoires remportées parmi les Grecs. Nous apprenons de Tacite que ce fut à Rome que Vespasien tomba en disgrâce, pour s'être endormi aux disputes de musique de l'empereur. *Ferebantque Vespasianum, tamquam somno conniveret, à Phœbo liberto increpitum, ægrèque meliorum precibus obtectum : mox imminentem perniciem majore fato effugisse* (16). M. de Tillemont s'imagine que Vespasien fit deux fois la faute de s'endormir à la musique de Néron; premièrement à Rome, et puis dans les villes grecques (17). Cela n'est pas vraisemblable : un courtisan qui a couru risque de la vie prend mieux garde à éviter les rechutes, et principalement lorsqu'il est facile de les éviter.

(D) *La réponse qui lui fut faite sur le mont Carmel...... Les carmes...... bâtissent..... la chimère de l'antiquité de leur..... institut.*] Rapportons les paroles de Tacite : *Est Judæam inter Syriamque Carmelus, ita vocant montem, deumque : nec simulacrum deo, aut templum (sic tradidêre majores), ara tantùm et reverentia. Illìc sacrificanti Vespasiano, cùm spes occultas versaret animo, Basilides sacerdos, inspectis identidem extis,* Quidquid est, *inquit*, Vespasiane, quod paras, seu domum exstruere, seu prolatare agros, sive ampliare servitia, datur tibi magna sedes, ingentes termini, multùm hominum. *Has ambages et statim exceperat fama, et tunc aperiebat, nec quidquam magis in ore vulgi ; crebriores apud ipsum sermones : quantò sperantibus plura dicuntur* (18). Les dernières paroles de cette citation ne m'ont point paru devoir être supprimées ; car elles contiennent une excellente moralité, ou plutôt une vive image des supercheries et des illusions de l'ambition. Le peuple s'entretenait de ses présages; mais ceux qui approchaient de Vespasien en parlaient encore plus ; car plus on voit que ces discours ont fait naître quelque espérance, plus se plaît-on à les grossir. Passons à Suétone : *Apud Judæam, Carmeli dei oraculum consulentem, ita confirmavêre sortes, ut quidquid*

(13) Sueton., *in Nerone, cap. XXIII.*
(14) *Idem, in Vespasiano, cap. IV.*
(15) *Ci-dessus, citation* (13).

(16) Tacit., Ann., *lib. XVI, cap. V, ad ann. Romæ* 818, *Christi* 65.
(17) Tillemont, Histoire des Empereurs, *tom. II, pag. m.* 6.
(18) Tacit., Hist., *lib. II, cap. LXXVIII.*

cogitaret volveretque animo, quantumlibet magnum, id esse proventurum pollicerentur (19). Ceux qui pèsent les circonstances des paroles de ces deux historiens, et qui connaissent la religion que Dieu a donnée aux juifs, n'ont point de peine à se convaincre que l'oracle consulté par Vespasien sur cette montagne était une fausse divinité, et aussi fausse que celle de Delphes. Néanmoins les carmes n'ont pas laissé de soutenir que c'était l'oracle du même Dieu que l'on adorait dans Jérusalem. Un religieux espagnol, nommé Herménigilde de Saint-Paul, réfuta cette prétention en montrant le paganisme de ce dieu Carmel de Tacite et de Suétone; mais le carme Laurent-Ange Espin ne souffrit point cette vérité : il publia, à Sarragosse, un écrit qu'il intitula avec faste et avec insulte : *Ruina idoli Carmelitici quod somniavit reverendissi. P. Fr. Hermenigildus à S. Paulo.* Cet écrivain audacieux ne soutint pas sa fierté; on le vit réduit au silence par le marquis d'Agropoli, qui fit imprimer à Séville, l'an 1678, un ouvrage où il montra d'une manière très-solide et pleine d'érudition que le père Herménigilde de Saint-Paul, son bon ami, soutenait la bonne cause. Les carmes lui en voulurent du mal, et pour contenter leur passion avec plus d'adresse (20), ils firent un procès à ce marquis sur ce qu'il avait rejeté le prétendu Haubert de Séville. Ils le déférèrent à l'inquisition comme complice de Papebroch, écrivain français, disaient-ils, et gagé pour écrire contre l'Espagne. Ils prétendirent qu'il avait trahi l'Espagne, et que sa faute était un vrai crime de lèse-majesté. *Neque scimus*, inquiunt, *utrùm major sit audacia quòd homo Francus* (qualem me fingunt) *eo stylo utatur contra scriptores Hispanos, quàm quòd Agropolitanus marchio homo merè laicus, scriptis suis ignorantiâ plenis, patriæ honorem prodat, favens auctori franco, quem novit conductum ut scribat contra Hispaniam......... quòd grave marchionis illius dilectum est, perduellionis etiam crimine exaggeratum, adeòque facit eum sacro tribunali delatabilem, sicut eum delatamus in præsentiarum, unà cum Papebrochio, ut eorundem peccatorum complicem* (21). C'est ce qu'ils firent l'an 1691; et l'on voit par-là que les qualités les plus éminentes ne mettent pas à couvert des persécutions monacales; car on ne peut pas avoir plus de titres de grandeur qu'en a ce marquis. Les voici en partie : je ne puis pas les rapporter tous; un *et cetera* que vous allez voir m'en empêche. *Gaspar de Mendoza, ibañes de Segovia et Peralta, eques ordinis de Alcantara, marchio de Mondexar, comes Tendiliæ, et utroque titulo ex primatibus Hispaniæ; nec non marchio de Valhermosæ et Agropoli, dominus Provinciæ de Almoguera, toparcha Oppidorum Corpæ, Meci, Fuentonobiliæ, Loranciæ, Aunionis, Vianæ, etc.* Notez que son ouvrage fut publié en espagnol, à Séville, et qu'il a été traduit en latin par le père Papebroch, jésuite d'Anvers, et non pas Français, comme le prétendent très-ignoramment les délateurs. Cette traduction latine a été imprimée à Anvers, l'an 1698. Voyez les journalistes d'Utrecht (22).

Le marquis d'Agropoli réfute les carmes, entre autres raisons, par un argument pris de la personne de Vespasien : car il cite (23) plusieurs auteurs qui ont cru que cet empereur est le sanglier de la forêt, dont David avait parlé par un esprit prophétique (24). Il dit qu'on le nomme *cæsor piorum* dans les vers sibyllins, et que lui et son fils Titus sont les types de l'Antechrist, au sentiment de Malvenda. Quelle apparence, conclut-il, que le vrai Dieu ait honoré de ses réponses un tel personnage? Il réfute solidement Marcellus Donatus (25), qui avait cette opinion.

(E) *Il y a bien de l'apparence que les mensonges.... contribuèrent beau-*

(19) Sueton., *in* Vespasiano, *cap. V.*

(20) *Eodem astu contra Marchionem mihi consentientem procedunt; eamdem quidem prætendentes causam, reapse verò stomachantes quòd suum Laurentium Espin conatum Carmelo vindicare pro ætate Vespasiani decorem indebitum, fecerit obmutescere.* Dan. Papebrochius, *præf. ad* Examen Divinitatis quam in Carmelo Vespasianus consuluit.

(21) *Idem, ibidem.*

(22) *Au mois de septembre et d'octobre* 1698, *pag.* 730 *et suiv.*

(23) Exam. Divinitatis, *art. XXV.*

(24) *Au* psaume LXXIX, *vs.* 15.

(25) Marc. Donatus, Schol. in Histor. roman.

coup au succès de son entreprise.] On fit courir des copies d'une lettre de l'empereur Galba * à Vespasien, par laquelle celui-ci était constitué le dépositaire de la vengeance de celui-là, sans compter que Galba y témoignait un grand désir que Vespasien secourût la république. On fit aussi courir le bruit que Vitellius avait résolu de transporter en Syrie les légions d'Allemagne, et en Allemagne les légions de Syrie. *Plurimùm cœptis contulerunt, jactatum exemplar epistolæ, veræ sive falsæ, defuncti Othonis ad Vespasianum, extremâ obtestatione ultionem mandantis, et ut Reip. subveniret, optantis, simul rumor dissipatus, destinâsse Vitellium victorem permutare hiberna legionum, et Germanicas transferre in Orientem ad securiorem molli oremque militiam* (26). Ces deux choses, qui étaient sans doute une invention des ennemis de Vitellius, produisit un grand effet en faveur de Vespasien. La lettre prétendue de Galba passait pour une espèce de testament qui donnait une prétention légitime à Vespasien. Les légions de Syrie, qui se plaisaient à séjourner dans un climat si agréable, et qui se faisaient une idée affreuse des neiges et des glaces de la Germanie, furent facilement entraînées dans le parti d'un empereur qui empêcherait ce changement des quartiers d'hiver. Les Syriens, accoutumés à ces légions, eussent été bien fâchés qu'on leur en eût donné d'autres, tirées d'un pays barbare (27). Cela les encourageait à favoriser Vespasien. C'est le destin des révolutions : il faut les aider par mille écrits supposés, et par de fausses alarmes jetées dans l'esprit des peuples. Sans cela de mille il n'en réussirait pas deux,

(F) *Il fit en sorte qu'une partie de ses extorsions fussent imputées à sa concubine Cænis.*] Xiphilin, en abrégeant Dion Cassius, retrancha beaucoup de choses qui étaient sans doute très-importantes; mais, si je ne me trompe, il n'en usa pas ainsi à l'égard des faits qui concernaient cette concubine : il me semble qu'il les retint tous. On voit dans son Abrégé en quel temps elle mourut (28). On y voit que Vespasien l'aima tendrement, et qu'il lui fut redevable du grand pouvoir qu'il acquit, et des grands trésors qu'il amassa. Elle vendait les charges de robe, celles d'épée et celles de religion, et les réponses mêmes de Vespasien. Personne ne perdait la vie à cause de son argent, sous cet empereur; mais plusieurs se garantirent de la mort par le moyen de leur bourse. C'était Cænis qui recevait toutes ces sommes, et l'on soupçonna avec beaucoup de vraisemblance qu'elle les prenait au su et au gré de Vespasien. L'historien observe que deux choses le portèrent à parler de cette femme : premièrement, elle eut beaucoup de fidélité; et, en second lieu, une mémoire tout-à-fait heureuse (29); car voici la réponse qu'elle fit à Antonia, sa maîtresse (30), qui lui avait fait écrire quelque chose de secret touchant Séjan, pour être communiqué à Tibère, et qui lui avait ordonné de l'effacer tout aussitôt, afin d'éviter tous les inconvéniens de la découverte : *C'est en vain que vous me donnez cet ordre; car ceci et toutes les autres choses que vous me dites s'attachent si fermement à ma mémoire, qu'elles n'en peuvent être effacées* (31). J'ai admiré cela en elle, dit l'historien (32). Avouons que cette réponse était digne d'avoir place dans les écrits de cet auteur; mais reconnaissons en même temps qu'elle n'allait point au fait. Elle ne pouvait être juste qu'au cas qu'Antonia eût souhaité d'abolir toutes les idées de sa lettre. Or ce n'était point son souhait ni son intention; elle ne voulait abo-

* L'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibliothéque française*, XXX, s'étonne que deux fois, dans cette remarque, Bayle dise que la lettre supposée par les amis de Vespasien soit de Galba, tandis que son auteur la donne à Othon.

(26) Sueton., *in* Vespasiano, *cap. VI.*

(27) *Voyez* Tacite, Hist., *lib. II, c. LXXIX.*

(28) Xiphilin., *in* Vespasiano, *pag. m.* 221.

(29) Ἐμνημόνευσα δὲ αὐτῆς ὅτι τε πιστοτάτη ἦν, καὶ ὅτι μνήμης ἄριστα ἐπεφύκει. *Cujus proptereà mentionem feci quòd maximâ fide et excellenti memoriâ fuit.* Idem, ibidem.

(30) *Mère de l'empereur Claude. Voyez la remarque* (C) *de l'article* Antonia *l'aînée, tom. II, pag.* 147.

(31) Xiphilin., *in* Vespasiano, *pag. m.* 221.

(32) Τοῦτό τε οὖν αὐτῆς ἐθαύμασα. Id igitur in eâ admiratus sum. *Idem, ibidem.*

lir que les témoignages extérieurs de son secret, et ce qui eût pu le découvrir d'une manière à former des preuves : elle ne se défiait point de Cænis, et ne craignait point les dénonciations purement verbales et destituées de l'appui de l'écriture. A quoi servait donc de dire qu'en effaçant, qu'en biffant la lettre, on ne ferait rien qui pût prévenir l'inconvénient contre lequel Antonia voulait prendre des précautions? La bonne mémoire de Cænis n'eût pas empêché qu'Antonia ne se tirât d'inquiétude en sachant que ce qu'elle avait écrit ne subsistait point. Notez que Cænis avait été affranchie par cette dame, et qu'elle était son secrétaire. Vespasien l'entretint dans sa maison avant qu'il se mariât, et la renvoya lorsqu'il se fut marié; mais il la reprit après la mort de sa femme, et peu s'en fallut qu'il ne la traitât comme son épouse. *Post uxoris excessum, Cænidem Antoniæ libertam, et à manu dilectam quondam sibi, revocavit in contubernium : habuitque etiam imperator penè justæ uxoris loco* (33). Quand elle fut morte il prit plusieurs concubines (34); ce qui marquait qu'aucune autre ne lui paraissait suffire à remplir la place de celle-là, et qu'il fallait recourir au nombre pour compenser le dommage qu'il avait souffert par la perte d'une seule favorite. On observe comme un témoignage de l'orgueil ou de l'incivilité de Domitien que Cænis, au retour d'un voyage, le voulant baiser, selon sa coutume, il lui présenta sa main à baiser (35).

(G) *Il se moqua des vains efforts de quelques généalogistes qui voulaient le faire descendre d'un des compagnons d'Hercule.*] La plupart de ces gens-là sont d'une impudence prodigieuse (36), et pour peu qu'un favori ou qu'un ministre d'état se veuille laisser piper, ils lui offrent une extraction toute telle qu'il la voudra. Un surintendant des finances n'a qu'à choisir, et pourvu qu'il ait envie de récompenser largement les faiseurs d'arbres généalogiques, il descendra, s'il veut, des anciens Troyens.

Tunc licet à Pico numeres genus, altaque si te
Nomina delectant, omnem Titanida pugnam
Inter majores ipsumque Promethea ponas :
De quocunque voles proavum tibi sumito libro (37).

Le « Granadin Pegnafiel Contreras,...
» non content de nommer........ cent
» dix-huit successions depuis Adam
» jusqu'à Philippe III, en fait voir
» cent vingt et une du même principe jusqu'au duc de Lerme, pour
» qui il composa ce bel ouvrage. Ce
» n'a pas été sans donner, comme les
» les autres, dans les reliques de la
» vieille Troie, où il trouve, avant
» même sa destruction, deux frères,
» Illus et Asaracus, du premier desquels il fait sortir le roi d'Espagne,
» et de l'autre son excellence, qui
» est une parenté assez éloignée :
» aussi la rend-il bien plus proche
» par les lignes maternelles, qu'il a
» semblablement dressées. Et parce
» qu'il n'y avait pas d'apparence de
» laisser un duc si bien apparenté
» sans souverainetés, il met Énée entre ses aïeux..... Il couche de suite,
» un peu après Énée, ce Brutus qu'on
» veut avoir donné le nom à la
» Grande-Bretagne (38).» Il n'y avait pas moins de fourbes ni moins de dupes anciennement qu'il n'y en a aujourd'hui. Si Vespasien l'avait voulu, on aurait dressé de telle sorte l'arbre généalogique de la maison Flavia, que les plus grands noms de l'ancienne Rome y auraient eu une place, ou en ligne masculine ou en ligne féminine. On y aurait vu :

. . . . Stanteis in curribus Æmilianos,
Et Curios jam dimidios, humerosque minorem
Corvinum, et Galbam auriculis nasoque carentem?
. . . . .
Fumosos equitum cum dictatore magistros (39),

On y aurait vu ce Murranus qui fut tué au temps d'Énée, et qui était le rejeton des plus anciens rois du pays latin.

Murranum hic, atavos et avorum antiqua sonantem

(33) Sueton., *in* Vespasiano, *cap. III.*

(34) *Idem, ibidem, cap. XXI.*

(35) Cænidi patris concubinæ ex Istriâ reversæ osculumque ut assuerat offerenti manum præbuit. *Idem, in* Domit., *cap. XII.*

(36) *Conférez, tom. XII, pag. 92, rem.* (C) *de l'article* Pinet.

(37) Juven., sat. VIII, *vs.* 131.

(38) La Mothe-le-Vayer, Discours de l'Histoire, *tom. II, pag.* 160, 161.

(39) Juvenal., sat. VIII, *vs.* 3.

Nomina, per regesque, actum genus omne Latinos,
Præcipitem scopulo, atque ingentis turbine saxi
Excutit (40) . . . .

Il y eut des gens qui s'efforcèrent de prouver que les fondateurs de la ville de Réate, et un héros dont on voyait le monument dans une rue de Rome, et qui avait accompagné Hercule, étaient aussi les fondateurs de la famille de Vespasien; mais cet empereur fut le premier à se moquer de leur travail : il ne cacha jamais la petitesse de sa condition, et il en parlait même souvent. *Mediocritatem pristinam neque dissimulavit unquàm, ac frequenter etiam præ se tulit. Quin et conantes quosdam originem Flavii generis ad conditores Reatinos, comitemque Herculis, cujus monumentum exstat, viâ Salariâ, referre, irrisit ultrò* (41). Il n'est pas étrange que pour flatter un empereur on ait entrepris un tel travail généalogique, puisqu'on fit encore plus pour un homme qui n'était qu'un simple questeur d'Auguste. Je parle d'un Quintus Vitellius. On lui prouva par un livre fait exprès (42) que ses ancêtres avaient régné dans tout le pays latin, et qu'ils rapportaient leur extraction à Faunus, roi des aborigènes, et à Vitellia, qui avait été honorée en divers lieux comme une déesse. Cependant, selon plusieurs autres écrivains, les Vitellius descendaient d'un affranchi, ou même d'un savetier (43). On ne saurait croire combien il y avait de familles qui se vantaient d'un commencement beaucoup plus ancien que le fameux siége de Troie. Les Glabrions se disaient issus d'Énée (44). La pieuse Paule, si célèbre dans les écrits de saint Jérôme, se disait issue d'Agamemnon; et cette généalogie fut marquée dans son épitaphe, composée par saint Jérôme :

Scipio quam genuit, Pauli fudere parentes
Gracchorum soboles, Agamemnonis inclyta proles
Hoc jacet in tumulo (45). . . . .

Synésius, évêque de Cyrène au commencement du Ve. siècle, se disait issu d'Hercule, et soutenait que les archives de Cyrène contenaient les preuves de cette extraction (46). Il n'est pas inutile de marquer ces choses; car elles montrent que notre siècle ne surpasse pas en cette espèce de chimères l'antiquité la plus vénérable (47). Il nous fournit, d'autre côté, un exemple qu'on peut mettre en parallèle avec celui de Vespasien. Lisez ces paroles de Naudé : *Le cardinal Mazarin*, dit-on (48), « se » moqua il y a plus de cinq ans, en » présence de personnes d'honneur » et de probité, desquelles je l'ai su, » d'un certain flatteur qui voulait » tirer l'origine de la famille et des » armes de Mazarin de ces vieux con- » suls romains, *T. Geganius Macerinus, M. Geganius Macerinus II,* » *Proculus Geganius Macerinus*, » *M. Geganius Macerinus III*, dont » l'ancienne Chronique de *Haloan-* » *der*, *Panuinius*, en ses fastes, et » les autres historiens romains font » mention, ès années à *Regifugio* » XVIII, et *ab urbe conditâ* CCCVII, » CCCXIV, et CCCXVII. Et qu'il fit me- » nacer, quasi en même temps, un » certain prêtre d'Avignon, nommé » *Thomas Bonnet*, de le faire met- » tre à la Bastille, s'il publiait, con- » tre les défenses qu'il lui en avait » déjà faites plusieurs fois, une gé- » néalogie ou Histoire *di Casa Ma-* » *zarini*, parce qu'il en disait des » merveilles sans les prouver, au » moins légitimement; ni sans atta- » cher, par titres authentiques, beau- » coup de familles illustres, dont il » parlait, les unes avec les autres. »

(H) *Il aimait trop les plaisanteries .... ne faisait nul scrupule de se servir des paroles les plus sales....... pour éluder les reproches....... de ses exactions.*] S'y étant accoutumé dans sa condition privée, il aurait eu bien de la peine à s'en abstenir sur le trône; car la passion des bons mots est une des plus incurables que l'on puis-

(40) Virgil., Æneid., *lib. XII, vs.* 529.
(41) Sueton., *in* Vespasiano, *cap. XII.*
(42) Sueton., *in* Vitellio, *cap. I.*
(43) *Idem, ibidem, cap. II.*
(44) Herodian., *lib. II, cap. III, pag. m.* 70.
(45) Hieronym., epist. ad Eustochium Virginem, *pag. m.* 514.

(46) *Voyez les* Dissertations *de* Balzac, *à la fin du* Socrate chrétien, *pag.* 63, 64.

(47) *Voyez les* Caractères de la Bruyère, *au chapitre* de quelques Usages, *pag. m.* 599. *Voyez aussi la remarque* (H) *de l'article* Bzovius, *tom. IV, pag.* 288.

(48) Naudé, Dialogue de Mascurat, *pag.* 26, 27. *Ce livre fut fait l'an* 1649.

se avoir. Il est néanmoins tout-à-fait indigne d'un grand monarque de s'abaisser aux plaisanteries burlesques comme faisait Vespasien. *Super cœnam autem, et semper aliàs comissimus, multa joco transigebat. Erat enim dicacitatis plurimæ et sic scurrilis ac sordidæ, ut ne prætextatis quidem verbis abstineret. Et tamen nonnulla ejus facetissima exstant, in quibus et hoc : Menstrium Florum, consularem, admonitus ab eo* plaustra *potiùs quàm* plostra *dicenda, die postero* Flaurum *salutavit. Expugnatus autem à quâdam, quasi amore suî deperiret, cùm productæ pro concubitu sestertia quadraginta donâsset : admonente dispensatore quemadmodùm summam rationibus vellet referri,* Vespasiano, *inquit*, adamato (49) .... *Maximè tamen dicacitatem in deformibus lucris affectabat ; ut invidiam aliquâ cavillatione dilueret, transferretque ad sales* (50). Croit-il faire oublier par des railleries l'oppression que l'on sentait sous ses maltotes ?

(49) Sueton., *in* Vespasiano, *cap. XXII.*
(50) *Idem, ibidem, cap. XXIII.*

VIGÉRIUS (MARC), cardinal du titre de Sainte-Marie, au delà du Tibre, était de Savone. Il fut tiré du cloître des cordeliers par Jules II, pour être élevé au cardinalat. Ensuite il fut fait évêque de Préneste et archiprêtre de l'église du Vatican. Il avait enseigné la théologie dans Padoue et dans Rome. Il mourut le 18 de juin 1516, à l'âge de soixante et dix ans, et fut enterré sans épitaphe, à Sainte-Marie au delà du Tibre (*a*). Il fit plusieurs livres, et un entre autres pour montrer que la tunique de Jésus-Christ était inférieure à la lance de Longin (A).

(*a*) *Tiré de l'*Athenæum Romanum *du jésuite* Augustin Oldoïni, *pag.* 481.

(A) *Il fit plusieurs livres, et un entre autres pour montrer que la tunique de Jésus-Christ était inférieure à la lance de Longin.*] L'occasion de cet ouvrage est singulière. Bajazet, empereur des Turcs, ayant deux reliques très-précieuses, savoir la tunique sans couture de Jésus-Christ, et la lance qui avait servi à percer le cœur du Messie, fit présent de cette lance au pape, et garda pour lui la tunique (1). Là-dessus il s'éleva une dispute dans l'Italie, pour savoir si le présent fait au pape valait mieux que ce que le grand-seigneur s'était réservé On examina soigneusement si le goût d'un prince turc était bon quand il s'agissait de juger du prix des reliques. Notre Vigérius fut chargé de faire voir que le sultan n'était point sur ces matières un fin connaisseur, puisque la tunique sans couture devait céder le haut bout à la lance de Longin. En effet, la lance pénétra jusques au cœur, elle fut teinte du sang le plus vital; mais la tunique ne toucha que les parties extérieures. Bartholin a fait mention de ceci. *Insedit hæc opinio*, dit-il (2), Marco Vigerio *episcopo Prænestino et cardinali Senogalliensi in controversiâ quam jussu æqualium suorum de præstantiâ et dignitate lanceæ Longini pontifici romano à Turcarum imperatore missæ præ tunicâ inconsutili, quam ipse* Bajazetes *sibi reservârat, olim ipse conscripsit, post à* Simone Begnio *Modrusiensi episcopo per prælum Ascensianum typis divulgatam.* Tractatu quarto *fol.* 10, *primas lanceæ defert, quia*, non extrema solùm, ut tunica, sed sanctissimi corporis medium attigit et nobilissima; vel fortè loca cordis; et ipsum attigit cor; ad quæ in morte Christi omnis vigor vitalis humoris, in exhausto corpore reliqui, ut ad arcem muniendam, et ad proprium domicilium se contulerat : quâ fortè de causâ sanguis defluxit et aqua per lanceam. *Posteà paucis interjectis :* Ferrum autem aquâ perfusum est, quam de fonte intimi cordis eduxit, et de micanti mucrone rubens et sanguinolentum spiculum regio sacerdotalique sanguine cruentatum extitit.

(1) *Voyez l'article d'*INNOCENT VIII, *t. VIII, pag.* 365, *remarque* (F).
(2) Thomas Bartholinus, Dissertat. de latere Christi, *pag.* 21, 22.

Calvin n'avait pas ouï parler de ce présent de Bajazet; car il n'en dit rien dans l'endroit où il observe que le fer de cette lance se trouve en quatre lieux différens, si l'on en croit les papistes (3). Il n'oublie pas dans ce même livre, que les Turcs se vantent d'avoir la tunique. Voici ses paroles (4) : « De la robe qui estoit tis» sue de haut en bas sans cousture, » sur laquelle fut jetté le sort, pour» ce qu'elle sembloit plus propre a » esmouvoir les simples a devotion, » il s'en est trouvé plusieurs. Car a » Argenteuil, pres Paris, il y en a » une : et a Trier * une autre. Et si » la bulle de saint Salvador en Hes» paigne dit vray, les chrestiens par » leur zele inconsideré ont fait pis » que ne firent les gendarmes incre» dules. Car iceux n'oserent la de» chirer en pieces : mais pour l'es» pargner, mirent le sort dessus : et » les chrestiens l'ont despecée pour » l'adorer. Mais encor que respon» dront ilz au Turc, qui se moque de » leur folie, disant qu'elle est entre ses » mains? Combien qu'il n'est ja mes» tier de les faire plaider contre le » Turc. Il suffist qu'entre eux ilz » vuident leur debat. Ce pendant » nous serons excusez de ne croire » n'a l'un n'a l'autre, de peur de ne » favoriser a l'une des parties plus » qu'a l'autre, sans cognoissance de » cause. Car cela seroit contre toute » raison. »

Oldoïni vous donnera cette liste des écrits de notre Vigérius, *Apologiam contra Pisanum conciliabulum scripsit, et libellum unum decachordum christianum prænotatum, et alterum de ferro lanceæ, et Christi indumentis, eorumque dignitate* (5). Je laisse la liste des livres non imprimés (6).

(3) Calvin, Inventaire des Reliques, *p. m.* 29.

(4) *Là même*, *pag.* 31, 32.

* Au lieu de *Trier*, il faut lire *Trèves*, dit Leclerc.

(5) August. Oldoïnus, *in* Athenæo romano, *pag.* 481.

(6) *Elle est dans* Oldoïni, *ibidem.*

VIGILANTIUS, curé d'une paroisse du diocèse de Barcelone en Espagne, était Gaulois de nation (A), et vivait vers le commencement du Ve. siècle. Il composa quelques livres où il fit paraître quelque zèle de religion; mais s'étant laissé séduire par l'amour des louanges, et présumant trop de ses forces, et ayant acquis plus de politesse de style (B) que d'intelligence de l'Écriture, il expliqua mal l'une des visions du prophète Daniel, et débita quelques autres bagatelles qu'il fallut mettre au Catalogue des hérétiques (*a*). Saint Jérôme le réfuta (*b*). C'est ainsi que Gennadius a parlé de ce personnage; d'où l'on peut conjecturer qu'il n'approuvait guère la véhémence avec laquelle saint Jérôme a écrit contre Vigilantius, car on dirait, à entendre saint Jérôme, que ce prêtre était le plus maudit hérétique qui se pût voir (C). Les protestans n'en jugent pas de la sorte; ils se persuadent que Vigilantius condamnait avec raison les vœux de virginité, l'usage des cierges aux sépulcres des martyrs, les honneurs qu'on rendait aux saints, les prières que l'on faisait pour les morts, et les assemblées nocturnes de dévotion, etc. Il se commettait du mal dans ces assemblées, et il fallut faire enfin ce que Vigilantius conseillait (D) : il fallut les supprimer, et l'on donna une autre forme à cette espèce de dévotion. Il se mêla peut-être quelque ressentiment personnel dans l'ardeur que saint Jérôme témoigna; car il avait été diffamé comme fauteur d'O-

(*a*) *Exposuit pravo ingenio secundam visionem Danielis, et alia locutus est frivola quæ in catalogo hæreticorum necessariò ponuntur.* Gennadius, de Scriptor. ecclesiast., *cap. XXXV.*

(*b*) *Tiré de* Gennadius, de Script. ecclesiast. *cap. XXXV.*

rigène, par Vigilantius, et cela à l'instigation de Ruffin (E). Il avait donné des marques d'estime à Vigilantius, que Paulin lui avait recommandé (*c*). Ce fut lorsque Vigilantius fit un voyage à Jérusalem. Un tremblement de terre qui arriva pendant qu'il était dans la Terre-Sainte lui fit tant de peur, qu'il se sauva tout-à-fait nu à une église (F). En sortant de ce pays-là il fut voir l'Égypte (*d*), et quand il fut de retour en Occident, il sema ses opinions dans les Gaules. Sa secte ne fut pas de longue durée : l'irruption des barbares la fit périr ; l'irruption, dis-je, que les barbares firent peu après en ce pays-là, et dont les erreurs de cet hérétique furent la cause, si l'on en croit l'annaliste de l'église (G). Je n'ai que deux fautes à objecter à M. Moréri (H).

(*c*) *Voyez la dernière remarque.*

(*d*) Hieron., Epist. LXXV.

(A) *Il était Gaulois de nation.*] Gennadius l'assure formellement (1) ; mais on l'accuse de se tromper, et l'on se fonde sur saint Jérôme, qui a donné à Vigilance l'épithète *Calaguritanus. Fuit ipse natione Hispanus, patriâ Calaguritanus, ut idem S. Hieronymus tradit, ex quo Gennadius redarguitur* (2). J'aimerais mieux me fonder sur saint Jérôme, pour justifier Gennadius ; car un homme qui a fait mention de plusieurs monstres, et qui a dit nommément que Gérion est né en Espagne, *triformem Geryonem Hispaniæ prodiderunt* (3), et qui ajoute que la seule Gaule n'en avait jamais eu, et qu'elle avait toujours abondé en braves gens, et en personnes éloquentes ; mais que tout d'un coup Vigilantius s'est élevé, et a combattu l'esprit de Notre-Seigneur ; un homme, dis-je, qui arrange de la sorte ses périodes, veut-il que l'on croie que cet hérétique est né en Espagne, et non dans les Gaules ? Il est certain que si l'on voulait signifier que Vigilantius était Gaulois, et qu'il n'était pas Espagnol, on s'exprimerait comme saint Jérôme. *Cacum describit Virgilius, triformem Geryonem Hispaniæ prodiderunt. Sola Gallia monstra non habuit, sed viris semper fortissimis et eloquentissimis abundavit. Exortus est subitò Vigilantius, seu veriùs Dormitantius, qui immundo spiritu pugnet contra Christi spiritum* (4). Voici un autre passage où saint Jérôme marque plus expressément la patrie de Vigilance, et avec une précision qui ne permet pas de douter qu'il ne le fasse natif du pays qu'on nomme présentement Cominges. *Nimirùm respondet generi suo* (Vigilantius) *ut qui de latronum et convenarum natus est semine : quos Cn. Pompeius, edomitâ Hispaniâ, et ad triumphum redire festinans de Pyrenæi jugis deposuit, et in unum oppidum congregavit ; undè et convenarum urbs nomen accepit. Hucusque latrocinetur contra ecclesiam Dei : et de Vectonibus, Arebacis, Celtiberisque descendens incurset Galliarum ecclesias, portetque nequaquàm vexillum Christi, sed insigne diaboli. Fecit hoc idem Pompeius, etiam in Orientis partibus ; ut Cilicibus et Isauris piratis, latronibusque superatis, sui nominis inter Ciliciam et Isauriam conderet civitatem. Sed hæc urbs hodiè servat scita majorum, et nullus* IN EA ORTUS *est Dormitantius. Galliæ* VERNACULUM HOSTEM *sustinent, et hominem moti capitis, atque Hippocratis vinculis alligandum, sedentem cernunt in ecclesiâ* (5). Pourquoi donc, demandera-t-on, s'est-il servi de l'épithète *Calaguritanus*, et cela d'une manière qui témoigne qu'il prend ce mot au même sens que s'il eût voulu marquer le pays natal de Quintilien (6) ? Pour toute réponse à cette difficulté, je vous renvoie au savant M. de Marca : je ne doute

(1) *Vigilantius presbyter natione Gallus.* Gennadius, de Script. eccles., *cap. XXXV.*

(2) Baronius, *ad ann.* 406, *num.* 40.

(3) Hieronym., epist. adv. Vigilant., *pag. m.* 548.

(4) *Idem, ibidem.*

(5) *Idem, ibidem, pag.* 551.

(6) *Idem, ibidem, pag.* 549

point qu'il ne la lève pleinement dans une Dissertation que je n'ai point lue, et que je connais seulement par ces paroles de M. l'abbé de la Roque : « Comme ce n'est pas un » déshonneur à un homme d'être » d'un pays qui en a produit de » méchans, et qu'un historien est » obligé de dire toujours la vérité, » M. de Marca, dans un discours » qu'il fait sur la patrie de Vigilan- » tius, que ce monstre a désho- » norée par ses erreurs, corrige la bé- » vue que presque tous les historiens » ont faite touchant cet hérétique, » en faisant voir qu'il n'est pas de » *Calaguris*, ville d'Espagne, mais » de *Calaguri*, petite bourgade pro- » che la ville de Saint-Bertrand, dans » le diocèse de Cominges. C'est ce que » Baronius n'a pas bien su, et que » l'on peut sûrement corriger dans » le nouveau Dictionnaire de M. Mo- » réri (7). » Je laisse les observations d'Hadrien Valois contre saint Jérôme. Ce savant critique montre (8) que ce père s'est contredit, vu que la situation des lieux ne souffre point que les mêmes gens descendent des Vectons (9), des Arebaces, des Celtibères, et des voleurs que Pompée rassembla : le père Pagi promet de répondre en faveur de saint Jérôme aux objections de M. de Valois (10), et il dit par avance qu'au lieu de *Vectonibus* il faut lire, non pas *Veronibus* (11), mais *Vasconibus*. Cette correction ne lèvera point les difficultés à l'égard d'*Arebacis Celtiberisque*. Cela soit dit en passant.

Notez que le jurisconsulte Jacques Valdès a conjecturé que l'épithète *Calaguritanus* a pu être prise de quelque ville des Gaules; car il ne veut point convenir que Vigilance soit Espagnol. *Gallus*, dit-il (12), *à Gennadio* de Script. Eccles. *dicitur et quamvis Calaguritanus à B Hieronymo nuntietur* in princ. adversùs Vigilantium, *et à Varonio*, 5°. tom., anno 406, *et Pampilonensem dicat Mariana* de Reb. Hisp. libr. 4, c. 20, *tamen non Hispanum appellant, sed potiùs videntur Gallum nunciare, cùm tunc monstra Galliæ nasci hæreticorum dixerint, et potuit esse Calaguritanum aliud oppidum Galliæ, vel ibi presbyterum fuisse, ut Barchinonæ, non tamen natum.* Dans un autre endroit il allègue saint Jérôme qui témoigne que l'Espagne n'a point produit d'autre hérétique que Priscillien (13).

(B) *Plus de politesse de style.*] C'est ainsi que l'on peut traduire avec M. du Pin (14) le *linguâ politus* de Gennadius. Je remarque cela afin qu'on voie plus d'opposition entre saint Jérôme et Gennadius. Celui-là dit que Vigilance écrivait très-mal : *Miseruntque libros per fratrem Sisinnium quos inter crapulam stertens evomuit.... Est quidem imperitus et verbis et scientiâ, et sermone inconditus, ne vera quidem potest defendere* (15). Gennadius, qui savait ce jugement de saint Jérôme, n'a pas laissé de reconnaître que Vigilance avait un langage poli. Il a voulu dire sans doute, non pas que cet hérétique parlait poliment et écrivait grossièrement, mais que l'on trouvait de la politesse dans ses écrits. Il juge donc de lui tout autrement que saint Jérôme, et il est plus digne de foi; car quand on réfute un homme avec l'aigreur qui éclate dans l'écrit de saint Jérôme, on n'avoue presque jamais qu'il écrive bien, on tâche de l'exposer de toutes parts au mépris de ses lecteurs.

(C) *On dirait, à entendre saint Jérôme, que ce prêtre était le plus maudit hérétique qui se pût voir.*] Il le traite de Samaritain et de Juif, d'homme puant à qui il fallait couper la langue, et de monstre furieux qu'il fallait lier. *Ais, Vigilantium,*

(7) Journal des Savans *du* 31 *mars* 1681, *pag.* 120, *édition de Hollande, dans l'extrait des* Opuscules de M. de Marca, *publiés pour la première fois l'an* 1681.

(8) Hadrian. Valesius, Notit. Galliar., *p.* 157.

(9) *Ou Vettons.*

(10) Pagi, Lettre à M. l'abbé Nicaise, *datée du* 1er. *d'octobre* 1696 : *elle fut d'abord imprimée in-4°., et puis dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *mois de juillet* 1699.

(11) *C'est la conjecture de M.* Valois, Notit. Galliar., *pag.* 157.

(12) Jacobus Valdesius, de Dignitate Hispaniæ, *cap. IX, num.* 17, *pag. m.* 204.

(13) *Regio enim Hispana ut B. Hieronymus*, c. 17, in Esaïam, *inquit, monstra hæreticorum non generavit et unum partum Prisciliani ut abortivum et impium pia mater procul à se abdicavit, pariterque ablegavit.* Idem, ibidem, cap. XIX, num. 72, *pag.* 398.

(14) Dupin, Bibliothéque des Auteurs ecclésiastiques, *tom. III, pag.* 158, *édition de Hollande.*

(15) Hieron., advers. Vigilant., *pag. m.* 550.

qui κατ' ἀντίφρασιν hoc vocatur nomine, nam Dormitantius rectiùs diceretur : os fœtidum rursùm aperire, et putorem spurcissimum contra sanctorum martyrum proferre reliquias ; et nos, qui eas suspicimus, appellare cinerarios et idolatras, qui mortuorum hominum ossa veneremur. O infelicem hominem, et omni lacrymarum fonte plangendum, qui hæc dicens, non se intelligat esse Samaritanum et Judæum (16). . . . *O præcidendam linguam à medicis, immò insanum curandum caput : ut qui loqui nescit, discat aliquandò reticere. Ego vidi hoc aliquandò portentum, et testimoniis Scripturarum, quasi vinculis Hippocratis, volui ligare furiosum : sed abiit, excessit, evasit, erupit, et inter Hadriæ fluctus, Cotiique regis Alpes in nos declamando clamavit. Quidquid enim amens loquitur, vociferatio et clamor est appellandus* (17). Il nomme les paroles de Vigilantius un vomissement très-impur d'ivrogne (18). Il dit dans un autre endroit que la conduite des sectateurs de ce personnage n'est pas tant leur propre action que celle des diables qui habitent en eux. *Quales nuper sub magistro cerebroso in Galliâ pullulârunt qui basilicas martyrum declinantes nos qui ibi orationes ex more celebramus, quasi immundos fugiunt. Hoc autem non tam illi faciunt quàm habitantes in eis dæmones, fortitudinem et flagella sancti cineris fugientes* (19). Il le dit nommément de Vigilance, *Sentio, sentio, infelicissime mortalium, quid doleas, quid timeas. Spiritus iste immundus, qui hæc te cogit scribere, sæpè hoc vilissimo tortus est pulvere, immò hodièque torquetur : et qui in te plagas dissimulat, in ceteris confitetur* (20). Notez que l'évêque de Vigilance acquiesçait à la doctrine de ce prêtre. Saint Jérôme le trouve mauvais : il aurait voulu qu'avec une verge de fer on eût brisé ce vaisseau de terre (21).

S'il y a beaucoup d'excès dans ces invectives, je ne pense pas qu'il y en ait moins dans la description que saint Jérôme nous donne des opinions de Vigilance. Je crois qu'on lui faisait la même injustice que l'on fait aux protestans. Il désapprouvait l'honneur religieux que l'on rendait aux reliques, et là-dessus on l'accusa d'avoir en horreur et la mémoire et les ossemens des martyrs, et de s'éloigner de leurs sépulcres comme d'un lieu rempli de charognes. Mais qui ne sait la différence qui se rencontre entre haïr une chose, et ne lui point rendre un culte de religion ? Je ne saurais croire que les sentimens de Vigilance à l'égard du célibat fussent tels qu'on les représente. Sans doute il se contentait de dire que le mariage doit être permis aux ecclésiastiques, et qu'il ne faut point s'engager par vœu à la continence. Pour rendre odieuse cette doctrine, on divulgua qu'il condamnait et qu'il détestait le célibat, et qu'il regardait comme inhabiles au sacerdoce ceux qui n'avaient point de femme. On broda encore cette fausse glose ; on soutint que selon lui il fallait donner des preuves incontestables d'un mariage consommé et fructifiant lorsqu'il s'agissait de l'ordination, et qu'il ne fallait pas s'y présenter sans être suivi d'une épouse qui fût grosse, ou qui portât son enfant entre ses bras. Il n'y a nulle apparence qu'il fît pratiquer, ou qu'il enseignât de telles sottises. Que voulez-vous donc que l'on juge, ou de la bonne foi de saint Jérôme, ou de celle des délateurs qui lui apprirent des nouvelles de cet hérétique ? Considérez bien les paroles de ce saint docteur. *Proh nefas, episcopos sui sceleris dicitur habere consortes* (Vigilantius) ; *si tamen episcopi nominandi sunt, qui non ordinant diaconos, nisi priùs uxores duxerint, nulli cœlibi credentes pudicitiam, imò ostendentes quàm sanctè vivant, qui malè de omnibus suspicantur. Et nisi prægnantes uxores viderint clericorum, infantesque de ulnis matrum vagientes, Christi*

(16) Hieron., epist. ad Riparium, *pag. m.* 543.

(17) *Ibidem*, *pag.* 545.

(18) Eructaret immundissimam crapulam. *Ibidem. Conférez ce que dessus, citation* (5).

(19) *Idem*, in Isaïam, *cap. LXXV. Apud* Baron., *ad ann.* 406, *num.* 43.

(20) *Idem*, epist. adv. Vigilant., *p.* 558, 559.

(21) *Miror sanctum episcopum, in cujus parochiâ esse presbyter dicitur, acquiescere furori ejus, et non virgâ apostolicâ, virgâque ferreâ confringere vas inutile, et tradere in interitum carnis, ut spiritus salvus fiat.* Idem, epist. ad Riparium, *pag.* 545.

sacramenta non tribuunt (22). Il répète la même chose à la fin de son ouvrage (23). Pour peu que l'on eût continué les broderies, on aurait imputé à Vigilance une discipline qui renouvelait le *jus trium liberorum* en faveur des ecclésiastiques; je veux dire qui accordait des exemptions et des priviléges aux clercs dont les femmes n'avaient pas été stériles. On eût soutenu que les statuts de sa discipline assignaient les meilleures prélatures et les plus beaux bénéfices, non pas à ceux qui avaient le plus de vertu et le plus de silence, mais à ceux qui avaient le plus d'enfans. On eût dit qu'il soumettait à des peines canoniques les clercs mariés qui ne pouvaient pas montrer des héritiers issus de leur corps. On eût soutenu qu'à l'égard même des laïques il renouvelait tous les anciens réglemens du paganisme qui attachaient au célibat une espèce de flétrissure, et un dommage réel. On eût divulgué cent autres choses de cette nature.

(D) *Il se commettait du mal dans ces assemblées, et il fallut faire enfin ce que Vigilantius conseillait.*] En ce temps-là c'était la coutume de passer les nuits dans les églises lorsqu'on célébrait certaines solennités. La jeunesse profitait de cette occasion pour des parties de galanterie, et il se trouvait des femmes qui, se prévalant de la conjoncture, se plongeaient dans l'impureté; ce qu'elles n'auraient pu faire si elles étaient demeurées dans leurs logis. Il est donc certain que Vigilance condamnait avec raison ces assemblées nocturnes, qui fournissaient tant d'occasions de pécher. Voyez ce que je rapporte dans la remarque (D) de l'article THESMOPHORIES. Saint Jérôme ne nia point que ces veilles ne fussent accompagnées de plusieurs désordres; mais il soutint que cela ne prouvait pas qu'on les dût rendre plus rares : il allégua que ceux qui péchaient dans ces rencontres trouveraient bien sans cela le moyen de se souiller; qu'on se prévaut plus soigneusement d'une occasion qui ne se présente que rarement; et que les veilles du jour de Pâques n'étaient point exemptes de ces coups d'impudicité; et qu'ainsi il faudrait les abolir si les raisons de son adversaire étaient bonnes; mais qu'après tout, quoique les méchans abusent des choses, il ne s'ensuit pas que l'on en doive abolir l'usage. Je rapporte ses paroles. *Error autem et culpa juvenum, vilissimarumque mulierum, qui per noctem sæpè deprehenditur, non est religiosis hominibus imputandus; quia et in vigiliis Paschæ tale quid fieri plerùmque convincitur : et tamen paucorum culpa non præjudicat religioni : qui et absque vigiliis possunt errare vel in suis, vel in alienis domibus. Apostolorum fidem Judæ proditio non destruxit. Et nostras ergò vigilias malæ aliorum vigiliæ non destruent : quin potiùs pudicitiæ vigilare cogantur, qui libidini dormiunt. Quod enim fecisse bonum est, non potest malum esse, si frequenter fiat : aut, si aliqua culpa vitanda est, non ex eo, quòd sæpè, sed ex eo, quòd fit aliquandò, culpabile est. Non vigilemus itaque diebus Paschæ : ne expectata diù adulterorum desideria compleantur : ne occasionem peccandi uxor inveniat, ne maritali non possit recludi clave. Ardentiùs appetitur quidquid est rarius* (24). Il serait facile de montrer qu'il y a du paralogisme dans chacune des raisons de saint Jérôme, mais il me suffit de dire que l'événement les réfuta, et justifia Vigilance, car on abolit enfin ces assemblées nocturnes, afin de faire cesser les impuretés qui s'y commettaient (25). On se souviendra ici d'un mandement que M. l'archevêque de Paris fit publier l'an 1697, pour remédier à un semblable désordre. Observons, par occasion, que les assemblées des fidèles, dans les basiliques des martyrs, furent exposées à un autre inconvénient. On y apportait de quoi faire bonne chère, on s'y enivrait. Cet abus régnait encore dans l'Afrique au temps de

(22) Hieron., adv., Vigilant., *pag. m.* 549.

(23) *Totâ nocte vigilabo, et sociis illius, immò discipulis, vel magistris, qui nisi tumentes uteros viderint feminarum, maritos earum Christi ministerio arbitrantur indignos.* Idem, ibidem, *pag.* 564.

(24) Hieron., adv. Vigil., *pag.* 557, 558.

(25) *Voyez l'article* THESMOPHORIES, *dans ce volume, pag.* 124, *citation* (36).

saint Augustin (26); mais on l'avait déjà aboli en plusieurs autres endroits. La corruption de l'homme est si grande, qu'elle trouve jusque dans les exercices de la dévotion une ample matière de se produire.

(E) *Il avait été diffamé comme fauteur d'Origène, par Vigilantius, et cela à l'instigation de Ruffin.*] Vous trouverez les preuves de tout ceci dans Baronius : vous y verrez que Ruffin, étant à Jérusalem, disposa Vigilantius à être mal avec saint Jérôme (27). Vous y verrez que Vigilance, depuis sa sortie de la Palestine, médisait de saint Jérôme partout. *Dimisisti Ægyptum et cunctas provincias reliquisti in quibus sectam tuam liberâ plerique fronte defendunt, et elegisti me ad insectandum qui omnia contra ecclesiam dogmata reprehendo, et publicâ voce condemno* (28) Vous y verrez que cette secte de Vigilance n'a point de rapport aux opinions particulières qu'il débita depuis dans les Gaules, mais aux médisances qu'il faisait courir contre saint Jérôme, qu'il accusait d'origénisme, pour lui imputer une conduite inégale (29), et un procédé assez ordinaire aux zélateurs. Ils condamnent dans leur prochain ce qu'ils font eux-mêmes. D'ailleurs, vous y trouverez que ce saint docteur niait qu'il eût accusé d'hérésie Vigilantius. *Undè adversùs Ruffinum, illum in se concitantem, ipsemet Hieronymus hæc ait :* (*) In Vigilantii nomine quid somnies, nescio. Ubi enim eum scripsi hæreticâ apud Alexandriam communione maculatum; da librum, profer epistolam; nusquàm omninò reperies. *E inferiùs :* Ego in Vigilantio tibi respondi. Eadem enim accusabat, quæ tu posteà et amicus laudas, et inimicus accusas. *Nimirùm quòd ille diceret sanctum Hieronymum Origenis errores sectari; nam subdit :* Scio à quo illius contra me rabies concitata sit, novi cuniculos tuos. *Hæc sanctus Hieronymus. Agebat enim id astutè Ruffinus, ut esset qui Origenis hæresis accusaret. Hieronymum, qui ipsum Ruffinum et alios omnes origenistas ejusdem Origenis errorum insimularet; ipsumque talionis pœnam subire cogeret, ut quem in origenistas ipse gladium exacuerat, in sua se præcordia convertisse non ignoraret* (30). J'ai rapporté (31) un passage où saint Jérôme se plaint que Vigilance le décriait entre la mer Adriatique et les Alpes. Concluez de tout ceci qu'il était possible qu'un ressentiment personnel enflammât le zèle que l'on témoigna pour la vérité.

(F) *Il se sauva tout-à-fait nu à une église.*] Saint Jérôme lui reprocha cette frayeur, et le mauvais spectacle qu'il donna de sa vergogne aux yeux des fidèles. *In hâc provinciâ cùm subitus terræ motus, noctis medio omnes de somno excitâsset, ut prudentissimus et sapientissimus mortalium, nudus orabas, et referebas nobis Adam et Evam de Paradiso. Et illi quidem apertis oculis erubuerunt, nudos se esse cernantes, et verenda texerunt arborum foliis; ut et tunicâ, et fide nudus, subitoque timore perterritus, et aliquid habens nocturnæ crapulæ, sanctorum oculis obscœnam partem corporis ingerebas, ut tuam indicares prudentiam* (32). Notez qu'il l'accuse éternellement comme ici d'être un ivrogne.

(G) *Les erreurs de cet hérétique furent la cause, si l'on en croit l'analyse de l'église.*] C'est de Baronius que je veux parler. Lui et cent autres écrivains célèbres se sont fait un lieu commun de donner les hérésies pour la cause des plus grands fléaux de la justice de Dieu; je parle des fléaux qui châtient indifféremment les sectateurs de l'erreur et ceux qui l'ont combattue; car, par exemple, les malheurs dont les Gaules furent accablées ne firent

(26) *Voyez l'épître* LXIV de saint Augustin. *Il dit dans le chapitre XXVII du VIIIe. livre de* Civitate Dei, *que les plus sages n'apportaient point leur souper aux églises des martyrs. Voyez aussi le IIe. chapitre du VIe. livre de ses* Confessions, *et* saint Ambroise, lib. de Heliâ et Jejunio, *cap. XVII.*

(27) Baronius, *ad ann.* 406, *num.* 41, *ex* Hieronymi apologiâ II.

(28) Hieron., epist. LXXV, *apud* Baron., *ibidem*, *num.* 42.

(29) *Saint* Jérôme *déclamait beaucoup contre les origénistes.*

(*) *Hieron.*, *Apolog.* 2.

(30) Baronius, *ad ann.* 406, *num.* 41, *ex* Hieronymi Apologiâ II.

(31) *Dans la remarque* (C), *citation* (17).

(32) Hieron., adv., Vigilant., *pag. m.* 559.

pas plus de quartier aux orthodoxes qu'aux disciples de Vigilantius. Tous les partis se plaisent à faire valoir ce lieu commun, sans se souvenir que les païens s'en servirent contre les premiers chrétiens (33). Quoi qu'il en soit, citons les paroles de Baronius : elles nous apprennent que les livres de saint Jérôme ne firent point taire les sectateurs de Vigilance, et qu'il fallut que Dieu employât bien d'autres machines pour réprimer cette hérésie. *Porrò quòd posthàc siluerit infamis hæresis, nec ampliùs ad multa sæcula audita fuerit : haud scias brevem illam Hieronymi scriptionem esse veritam, ut caput tollere ampliùs ausa non fuerit. Non enim ea est natura hæreticorum, ut victi cedere sciant, et dent manus ratione convicti : sed prostrati licèt, pertinaciori audaciâ surgant, restituantque acriora certamina. Sed undè accidit ut sileret ? audi :* (*) Terribilis Deus in consiliis super filios hominum, *vocavit gentes ab extremis terræ : immisitque in Gallias, in eamque potissimùm partem grassari sivit, in quâ hæresis nefanda plantata est : adeò ut sub barbarico gladio magis de vitâ tuendâ contendere, quàm de dogmatibus licuerit disputare. Creduntur autem è barbaris illi esse sublati, quorum nulla unquàm fuit posteà vox audita. Ecce tibi quid soleant vehere secum, vel post se ducere hæreses, clades nimirùm ; provinciarum ; quod multis exemplis sæpè omnibus sæculis, et hoc ipso infeliciùs contigit demonstrari* (34). Les amis de Vigilance ne pourraient-ils pas soutenir que les Gaules furent ainsi affligées pour n'avoir pas embrassé les vérités qu'il leur annonçait ? Que leur opposerait-on ? Il en faudrait venir à cette thèse, *j'ai raison, vous vous trompez.* Mais chacun ne tiendra-t-il pas ce langage ? n'a-t-il pas autant de droit qu'un autre à la pétition du principe, si une fois elle passe ? Il n'est donc rien de plus frivole que les réflexions de Baronius.

(H) *Je n'ai que deux fautes à objecter à M. Moréri.*] La I[re]. consiste en ce qu'il dit que *saint Paulin avait entretenu* Vigilance *malade à Barcelone.* C'est se tromper quant au lieu, car voici les paroles de saint Paulin, rapportées par Baronius (35) : *Vigilantius quoque noster in Campaniâ, et antequàm ad nos veniret : et postquàm pervenit vi febrium laboravit, et ægritudini nostræ qui et ipse sociale membrum erat, salativo* (36) *dolore compassus est.* On ne voit point là que saint Paulin ait *entretenu* Vigilance : on y voit seulement qu'ils furent tous deux malades en même temps. Je veux croire néanmoins que saint Paulin fit tout-à-fait bien les honneurs de la maison. Sa bonté, son honnêteté, sa piété, me le persuadent ; et d'ailleurs il avait beaucoup d'estime pour Vigilantius, et il l'avait fort connu à Barcelone (37). Il le recommanda à saint Jérôme ; et sa lettre fut efficace, comme il paraît par ces paroles de la réponse : *S. Vigilantium presbyterum quâ aviditate susceperim, melius est ut ipsius verbis quàm meis discas litteris* (38). Saint Jérôme ajouta foi au bon témoignage que l'on rendait à Vigilance dans la lettre de recommandation. Mais quelque temps après, en écrivant contre cet homme, il marqua qu'il se repentait de s'être fié à ce témoignage de Paulin. Rapportons cela un peu au long : *Credidi sancti presbyteri Paulini epistolis, et illius super nomine tuo non putavi errare judicium. Et licèt statim acceptâ epistolâ, ἀσυνάρτητον sermonem tuum intelligerem : tamen rusticitatem et simplicitatem magis in te arbitrabar, quàm vecordiam. Nec reprehendo sanctum virum : maluit enim apud me dissimulare quod noverat, quàm portitorem clientulum suis litteris accusare. Sed memetipsum arguo, qui alterius potiùs acquievi quàm meo judicio ; et oculis aliud cernentibus, aliud schedulæ credidi, quam videbam* (39). La II[e]. faute de M. Moréri est de dire que Vigilance *traitait d'illusions les miracles qui se fai-*

(33) *Voyez le deuxième article* VERGÉRIUS, *dans ce volume, pag.* 359, *remarque* (D).

(*) *Psalm.* 95.

(34) Baronius, *ad ann.* 406, *num.* 52, *pag. m.* 330.

(35) Paulinus, epist. I ad Severum, *apud* Baron., *ad ann.* 406, *num.* 40, *pag.* 324.

(36) *Quelques manuscrits portent* socio.

(37) Baronius, *ad annum* 406, *num.* 40, *p.* 324

(38) Hieronym., epist. XIII, *apud* Baron., *ibid.*

(39) *Idem*, epistolâ LXXV, *apud eumd.* Baronium, *ibidem*, *num.* 41, *pag.* 324, 325.

saient aux tombeaux des saints martyrs. C'est calomnier Vigilance; et je m'étonne que Baronius ait avancé une telle calomnie, puisqu'il ne fallait pour la connaître que considérer les paroles qu'il rapporte de saint Jérôme. *Idem nebulo respuens sanctorum reliquias addebat illud horrendum dictu, signa apud eas fieri solita, dæmonum esse præstigias* (40). C'est l'accusation atroce que Baronius intente à cet hérétique, et voici comment il la prouve: *Nisi fortè in morem gentilium, impiorumque Porphyrii et Eunomii has præstigias dæmonum esse confingas* (41). Il est visible que ces paroles de saint Jérôme témoignent que Vigilance ne nommait pas prestiges du diable les signes qui se faisaient sur les tombeaux des martyrs. Saint Jérôme n'aurait pas parlé comme il a fait, s'il avait vu, ou dans l'écrit de son adversaire, ou dans les lettres dénonciatrices, l'opinion que Baronius impute à ce prétendu hérésiarque. Il l'eût réfutée comme un sentiment positif de Vigilance, et non pas comme un subterfuge dont il suppose que l'on se pourrait servir. Quand on prévient une objection, quand on parle ainsi à son adversaire, *peut-être m'alléguerez-vous une telle chose; que sais-je si vous ne prétendez pas, comme faisaient les païens, etc.*, il est sûr que l'adversaire n'a rien dit de tout cela. Notez que la calomnie de Baronius se trouvait dans bien des auteurs. Lindanus l'avait déjà avancée; je le cite pour faire voir son manque de jugement. *Porphyrius, Eunomius, Eustathius, Vigilantius, aliique Hagiomastiges sanctorum miracula aiebant esse dæmonum præstigias* (42). Pratéolus adopte tout ce passage (43). Le jésuite Gaultier (44) l'adopte aussi sous la caution de Pratéolus. Mais ce qui me surprend davantage est de voir que M. Godeau ait affirmé cette calomnie (45). C'est de lui que M. Moréri l'a copiée.

(40) Baronius, *ibidem*, *num.* 50, *pag.* 329.
(41) Hieron., a. Vigilant., *apud* Baronium, *ibid.*
(42) Lindanus, *in* Dubitantii dialogo II, *pag. m.* 207.
(43) Prateolus, *in* Elencho Hæres., *p. m.* 512.
(44) *In* Tabulâ Chronograph., *pag. m.* 372.
(45) Godeau, Histoire de l'Église, *à l'ann.* 406.

VILLAMARINI (Isabelle), femme du prince de Salerne. Voyez la remarque (B) de l'article Capycius.

VILLARÉAL (Emmanuel Fernandez), auteur plagiaire d'un livre qui lui fit avoir une pension du cardinal de Richelieu, fut brûlé à Lisbonne pour le judaïsme (A). Il avait été consul de la nation portugaise à Rouen, et il fit un livre contre Caramuel pendant qu'il y exerçait cette charge.

(A) *Auteur plagiaire..... fut brûlé.....pour le judaïsme.*] J'apprends de M. le Laboureur toutes ces particularités: il les rapporte ensuite d'une observation qu'il a faite contre les généalogistes qui ont débité que le cardinal de Richelieu descendait du mariage de Guyonne de Laval avec François du Plessis. Il montre que c'est une fausseté, et *par conséquent*, ajoute-il (1), *il faut supprimer tout le livre entier, fait en espagnol par un Portugais nommé Ville-Réal, depuis brûlé pour le judaïsme à Lisbonne, fameux plagiaire, qui le copia sur le sieur du Chesne, pour faire descendre le cardinal de Richelieu, par l'alliance de Laval, des rois de Castille et de Portugal, et qui ne laissa pas de profiter d'une bonne pension.* Je m'étonne que don Nicolas Antoine ne dise rien de la mort tragique de cet écrivain: il se contente de donner le titre des deux ouvrages dont j'ai fait mention dans le corps de cet article, et d'observer qu'ils furent écrits pendant que l'auteur était à Rouen, consul des marchands portugais (2). Le premier de ces deux livres est intitulé, *El Politico Christiano, ó Discorso politico de la Vida y Acciones del Cardinal de Richelieu* (3); et l'autre, *Anti-Caramuel* (4), *ò Defensa del Mani-*

(1) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, *tom. II*, *pag.* 303.
(2) Nicol. Antonius, Biblioth. Scriptor. hisp., *tom. I*, *pag.* 267.
(3) *Il fut traduit en français, et imprimé à Paris, l'an* 1643, in-4°. Idem, ibidem.
(4) *Il fut imprimé à Paris, l'an* 1643. Nicol. Antonius, Biblioth. Schript. Hisp., *t. I*, *p.* 267.

festo del Reino de Portugal. Voyez les *Anti* de M. Baillet (5).

(5) *Au tome VI, art. CXVII,* § 1, *dans l'édit. des* Jug. des Savans de Baillet, *de* 1725, *in*-4°.

VILLARS (*a*). La maison de M. le maréchal de VILLARS est ancienne et considérable. Sa généalogie, rapportée dans le nouveau Dictionnaire de Moréri, et dans le père Anselme, des grands Officiers de la Couronne, commence seulement par PIERRE DE VILLARS, mari de Suzanne Joubert; mais les mariages et les alliances sont si connus et si constans jusques à Barthélemi de Villars Ier. qu'il y a lieu de s'étonner que l'on ait oublié plusieurs de ses ancêtres, qui méritaient bien que l'on allât jusques à eux. Ses alliances et celles de ses successeurs doivent aisément persuader qu'il n'était pas le premier de sa race. BARTHÉLEMI DE VILLARS Ier., après avoir servi long-temps Charles VII contre les Anglais, se retira à Lyon. Il possédait des terres considérables en Bresse, et il épousa, en 1389, Marguerite Thomassin, fille de Pierre Thomassin, seigneur de la Forêt, hors la ville de Lyon, et de plusieurs autres terres, d'une bonne et ancienne famille. Il eut pour fils PIERRE DE VILLARS, lieutenant pour le roi du bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon, qui épousa Marie le Charron, fille d'Antoine le Charron, seigneur de Vessieux, qui eurent pour fils CAMION DE VILLARS, qui, en 1443, vivait avec Hélène Palmier, sa femme, fille de noble Pierre Palmier. JEAN DE VILLARS, leur fils, épousa Marie Thomassin, sa parente, fille de Bonnaventure, seigneur de Saint-Barthélemi, premier président au parlement de Grenoble, et sœur d'Antoine Thomassin, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies de Lyon et de Saint-Paul en Dauphiné, grand maréchal de l'ordre. Jean de Villars fut père de PIERRE DE VILLARS II, qui épousa Jeanne Despeisses. Ils eurent pour fils BARTHÉLEMI DE VILLARS II, qui servit Louis XII, sous le seigneur de la Trimouille, et se maria, en 1505, avec Marie Haranc de la Condamine. PIERRE DE VILLARS III, leur fils, servit en Flandre et en Italie, sous le maréchal de Lamarck. C'est celui par qui l'auteur du nouveau Dictionnaire de Moréri commence seulement la généalogie de la maison de Villars, et qui eut de Suzanne Joubert, FRANÇOIS DE VILLARS, CLAUDE DE VILLARS, premier du nom, et PIERRE, qui fut évêque de Mirepoix, et ensuite archevêque de Vienne en Dauphiné. Claude de Villars Ier., seigneur de la Chapelle, second fils de Pierre III, et de Suzanne Joubert, s'étant retiré à Condrieux dans les biens que son père lui avait laissés, fut marié avec Charlotte Gayan, fille de Jean, seigneur de Rochevieille, dont il eut CLAUDE DE VILLARS II, seigneur de la Chapelle, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et NICOLAS DE VILLARS, évêque d'Agen. Claude de Villars II épousa, en 1591, Anne de Fay, fille de Jean, baron de Virieux, che-

(*a*) *Mémoire communiqué pour la troisième édition, en* 1714. [Et qui a été omis par tous les éditeurs, ceux de 1734 exceptés.]

valier de l'ordre du roi, et de Louise de Varey, dont il eut Claude de Villars III, baron de Maclas, seigneur de la Chapelle et autres terres, gentilhomme de la chambre du roi, et Pierre de Villars, quatrième archevêque de Vienne, qui avait été coadjuteur de Jérôme de Villars, son grand-oncle, troisième archevêque, qui avait succédé à Pierre de Villars, son frère, second archevêque, lesdits Jérôme et Pierre, fils de François de Villars, fils aîné de Pierre III, et de Suzanne de Joubert. François de Villars avait aussi pour fils Balthasar de Villars, premier président au parlement de Dombes, premier président et lieutenant général à Lyon, magistrat d'un mérite et d'une vertu éminente, et plusieurs autres filles mariées dans leur province dans des familles distinguées, aussi-bien que celles de Balthazar de Villars, qui ne laissa point de fils. Il ne faut pas passer sous silence que Barthélemi de Villars II avait eu de Marie Haranc de la Condamine, non-seulement Pierre de Villars, mari de Suzanne Joubert, mais encore Barthélemi de Villars, qui mourut à la guerre; et André de Villars, son troisième fils, qui servit François I[er]., et se trouva à la bataille de Cérisolles, lequel ayant quitté le service eut en partage les grands biens que Barthélemi de Villars, son père, possédait à Miribel en Bresse; il y épousa Marie de Candée, fille d'Hugonin de Candée, écuyer de Charles, duc de Savoie, dit le Malheureux, dont il eut entre autres enfans Philippe de Villars, qui fut page, et ensuite premier maître d'hôtel de Philibert Emmanuel, duc de Savoie. Philippe de Villars épousa Louise de Malivert: ils eurent pour fils un Claude de Villars, qui vendit tous ses biens de Bresse, et se retira auprès de N. de Villars, évêque d'Agen, son cousin, et y épousa Jeanne Olivier, d'ancienne noblesse de la province d'Agénois : ils eurent plusieurs enfans, mais cette branche est finie. Claude de Villars III, baron de Maclas, seigneur de la Chapelle, fils de Claude de Villars II, et d'Anne de Fay, épousa en 1620 Charlotte de Nogaret Cauvisson, fille d'Aymard de Nogaret Cauvisson, baron de Saint-Alban, chevalier de l'ordre du roi, et de Louise de Montranel, dont il eut Pierre IV, marquis de Villars, chevalier des ordres du roi, lieutenant général de ses armées, conseiller d'état d'épée, ambassadeur pour sa majesté en Espagne, en Piémont, et en Danemarck; Henri de Villars, cinquième archevêque de Vienne; Charles, chevalier de Malte, et plusieurs filles, et entre autres madame l'abbesse de Saint-André de Vienne, qui vit encore. Pierre, marquis de Villars, épousa Marie de Gigault, fille de Bernardin, marquis de Bellefond, sœur du père du maréchal de Bellefond, dont il a eu Louis-Hector, duc de Villars, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du roi et de la Toison d'Or, gouverneur de Provence, si connu par sa valeur, ses actions éclatantes, et les services importans qu'il a rendus à la France; Armand, comte de Vil-

lars, chef d'escadre et lieutenant général des armées du roi, gouverneur de Gravelines, mort au siége de Douai; Henri-Félix de Villars, abbé du Moutier, agent général du clergé, mort dans un âge peu avancé, en revenant de Rome; la marquise de Boissieux, les comtesses de Vogué et de Choiseul, et madame l'abbesse de Chelles.

Le maréchal de Villars épousa, en 1702, Jeanne-Angélique Roque de Varengeville, fille de Pierre Roque de Varengeville, ambassadeur de France à Venise, et de Charlotte Courtin, fille de M. Courtin, conseiller d'état, et ambassadeur en Angleterre, dont il n'a qu'un fils, qui dès ses plus tendres années donne de grandes espérances.

On n'a parlé qu'en passant des cinq archevêques de Vienne que la maison de Villars a donnés à cette métropole, et d'un évêque à l'église d'Agen. Ils font connaître l'illustration de cette maison depuis long-temps. Leurs éloges et leurs services sont rapportés en tant d'endroits, que l'on a cru inutile de les rappeler: mais on ne peut s'empêcher de remarquer que le premier Pierre de Villars, archevêque de Vienne, et qui fut chargé de grandes et importantes négociations sous les règnes de Henri II et de Henri III, et même auprès du roi de Navarre, qui fut depuis Henri-le-Grand, avait succédé à Pierre Palmier, archevêque de Vienne, son parrain et son parent, qui était un prélat illustre, et d'une ancienne maison, que M. de Sainte-Marthe, dans sa *Gallia Christiana*, dit *Consanguineus* de la maison de Villars. Il y a plusieurs autres vestiges de l'ancienneté de cette maison. On en voit une épitaphe dans l'église des jésuites de Vienne, où sont ces mots, *Hìc Petrus jacet, episcopus Mirapicensis primùm, demùm archiepiscopus Viennensis, ex nobili et antiquâ Villariorum gente;* et une autre: *Ex nobilissimâ et antiquissimâ Villariorum sobole.* Celle de Jérôme de Villars, dans la chapelle de Saint-Thibaut dans l'église cathédrale de Vienne: *Jacet hìc Hieronymus de Villars, Villartiæ surculus familiæ vetustæ herclè et nobilis.* Il ne faut pas omettre que le père Colomby, jésuite, dédiant à Pierre de Villars, archevêque de Vienne, ses prolégomènes sur le Nouveau Testament, dit dans son épître dédicatoire: *Tu autem statim unus occurristi, et stirpis antiquitate nobilissimus.*

Il y a plusieurs monumens de la piété de la maison de Villars. Elle a fondé à Lyon le couvent des religieuses de Sainte-Claire. Il y a aussi une fondation considérable aux Chartreux de Lyon. Charlotte de Nogaret de Cauvisson, aïeule de M. le maréchal de Villars, donna sa maison de Coindrieux aux filles de la visitation, et y fit construire un fort beau monastère dont elle prit soin, et qu'elle gouverna avec une sagesse admirable. On ne parle pas de plusieurs fondations faites par les archevêques de Vienne, qui sont des monumens de leur piété, et qui sont de grands exemples pour leurs successeurs.

On ne peut passer sous silence l'ancienne devise de la maison de Villars. On la voit dans des an-

ciens vitraux. Elle montre l'ancienneté de cette maison, et elle est digne de la fermeté et du courage qui ont toujours paru avec éclat dans tous ceux de là maison de Villars. Elle est en langue grecque autour de l'écu de leurs armes, en ces mots : ΤΥΧΗ ΑΝΔΡΕΙΟΣ ΥΠΕΡΒΕΙΝΕΙ, qui écrits en caractères latins sont, TICHI ANDREIOS HYPERVENEI. Ils ont été traduits en latin par ces mots : *FORTIS FORTUNA FORTIOR*.

VILLAVICENTIUS (LAURENT), religieux de l'ordre de Saint-Augustin *[1], et prédicateur du roi d'Espagne, Philippe II, était né à Xérès dans l'Andalousie. Il avait séjourné long-temps dans le Pays-Bas, et avait même acquis à Louvain le grade de docteur en théologie, avant d'être appelé à la cour et de devenir prédicateur du roi d'Espagne, (*a*). Il fit en 1561 la dernière visite de la province de la Basse-Allemagne, dont il était le vicaire général (*b*). Nous avons parlé ci-dessus (*c*) de quelques-uns de ses écrits, qui ne lui avaient coûté que la peine d'ôter des ouvrages d'autrui ce qui ne sentait pas assez le catholicisme *[2]. On n'est pas certain que, même de cette façon, il ait eu part à tous les autres ouvrages qui lui ont été attribués. Il a fleuri jusqu'en 1581 (*d*).

*[1] Leclerc dit que c'est sans raison qu'on a révoqué en doute que Villavicentius ait été augustin.

(*a*) Andr. Schot. Bibl. Hispan. *pag.* 265.

(*b*) Elssius, Encom. Augustin., *pag.* 426.

(*c*) *Dans la remarque* (C) *de l'article* HYPÉRIUS. *tom. VIII*, *pag.* 137.

*[2] Joly reconnaît que le livre d'Hypérius, *de formandis Concionibus*, parut à Nuremberg dès 1553; que le traité du même auteur, *de Theologo, seu de ratione studii theologici libri IV*, est de 1562. La première édition du livre de Villavicentius est de 1565; la seconde, de 1575, est intitulée, *De rectè formando studio theologico libri quatuor ;* ac de formandis sacris Concionibus libri tres, *omnes collecti et restituti per fratrem Laur. à Villavicentio.., nunc demùm diligentissimè correcti et emendati*. Joly pense que les mots *collecti et restituti*, qu'on lit dans ce titre, prouvent que Villavicentius ne se donnait pas pour auteur du livre; qu'il ne doit pas dès lors être compté parmi les plagiaires.

(*d*) Elssius, Encom. Augustin., *pag.* 426.

VILLEGAIGNON (NICOLAS DURAND DE), chevalier de Malte *, natif de Provins en Brie (*a*), servit long-temps sur les galères, et se trouva en plusieurs expéditions navales, de sorte qu'ayant d'ailleurs quelque érudition (A), il se fit considérer comme un homme de mérite, et fut pourvu de la vice-amirauté de Bretagne, sous le règne de Henri II (*b*). Il se brouilla avec le gouverneur du château de Brest, et craignit les suites de ce différent (*c*). C'est pourquoi il s'avisa d'une entreprise qui sert souvent d'épisode dans les ouvrages de controverse, et qui n'a pas été omise par M. Maimbourg (B). Il résolut d'aller établir une colonie dans le Brésil; et comme il savait que l'amiral de Coligni favorisait la religion réformée, il lui fit entendre que son but était d'avancer le règne de Dieu en ce pays-là, et d'y procurer un asile aux fidèles qu'on persécutait en France. L'amiral cachant avec sa prudence ordinaire ce beau motif à Henri

* Cet article est un de ceux où Leclerc et Joly trouvent que Bayle a montré le plus visiblement sa partialité. Ils assurent que Bayle mérite qu'on lui fasse l'application de ce qu'il avance dans l'article RÉMOND, contre les auteurs qu'il nomme historiens de parti.

(*a*) Théod. de Bèze, Hist. Ecclésiast., *liv. II*, *pag.* 158.

(*b*) *Là même.*

(*c*) *Là même.*

II, et ne lui représentant cette entreprise que du côté des utilités qu'elle pouvait apporter à son royaume, obtint à Villegaignon deux grands navires bien équipés, et la somme de dix mille livres (*d*). Ce chevalier s'embarqua le 15 de juillet 1555 (*e*), et arriva au mois de novembre suivant à l'embouchure de la rivière de Ganabara, sous le vingt-troisième degré de latitude méridionale (*f*). Il tâcha de planter sa colonie dans la terre ferme; mais plusieurs raisons l'engagèrent à se retirer dans une île (*g*) qu'il appela Coligni, pour faire honneur à l'amiral (*h*). Il fit paraître un grand zèle pour la religion réformée (*i*); car la plupart de ceux qui l'avaient suivi en étaient, et n'avaient fait ce voyage que sous l'espérance qu'il leur avait donnée d'avancer l'œuvre de Dieu, et de leur procurer la liberté de conscience que Henri II leur ôtait. Il écrivit à l'église de Genève par le retour de ses navires, pour demander des ministres, et autres personnes qui pussent travailler utilement à l'instruction des sauvages (*k*). Sa lettre ayant été lue, on *rendit premièrement grâces à Dieu de l'amplification du règne de Jésus-Christ en pays si lointain*, et puis on choisit deux ministres, Pierre Richier et Guillaume Chartier, qui lui furent envoyés avec quelques autres personnes propres à ses intentions (*l*). Ils partirent de Genève le 10 de septembre 1556 (*m*), et s'embarquèrent à Honfleur le 19 de novembre de la même année (*n*), et débarquèrent à l'île de Coligni le 10 de mars 1557 (*o*). Richier prêcha dès le même jour, et fut écouté par Villegaignon avec des marques d'un zèle extraordinaire (*p*). On célébra la cène quelques jours après, et on le vit communier très-dévotement après qu'il eut récité deux longues prières, si ferventes qu'aucun ministre n'en eût pu dicter de meilleures (*q*). On s'aperçut bientôt qu'il n'y avait que du faste en tout cela, et qu'il ne cherchait qu'à faire le controversiste; car lui et un certain Cointa, qui avait étudié en Sorbonne, se mirent à disputer sur la présence réelle. Ils soutinrent qu'encore que la transsubstantiation et la consubstantiation fussent des doctrines absurdes, il était néanmoins vrai que le corps de Jésus-Christ se trouvait *enclos* sous les signes de l'eucharistie (*r*). On convint que cette dispute serait donnée à décider aux églises d'Allemagne et à celles de France, et que le ministre Chartier serait renvoyé en Europe pour les consulter (*s*). Villegaignon s'engagea à se soumettre à leur décision, et

(*d*) Theod. de Bèze, Hist. Ecclésiast., *liv. II*, *pag.* 159.

(*e*) *Là même; mais selon la* Relation de Jean de Léri, *p. m.* 3, *ce fut au mois de mai.*

(*f*) Jean de Léri, Histoire d'un voyage fait au Brésil, *pag.* 4.

(*g*) *Là même*, *dans la préface.*

(*h*) Bèze, Hist. Ecclésiast., *liv. II*, *pag.* 159; Léri, *chap. VII*, *pag.* 88.

(*i*) Léri, *chap. I*, *pag.* 2 *et suiv.*

(*k*) *Là même*, *pag.* 4.

(*l*) *Là même*, *pag.* 5.

(*m*) *Là même*, *pag.* 7.

(*n*) *Là même*, *pag.* 8.

(*o*) *Là même*, *cap. VI*, *pag.* 55.

(*p*) *Voyez l'article* RICHER. *t. XII*, *p.* 521.

(*q*) *Vous les trouverez tout du long dans* de Léri, *pag.* 60 *et suiv.*

(*r*) Léri, *chap. VI*, *pag.* 67.

(*s*) Bèze, Hist. Ecclésiast., *liv. II*, *pag.* 160.

nommément à l'avis de Jean Calvin, pour qui il faisait paraître beaucoup de respect (*t*) (C). Il forma de nouvelles chicaneries quand on fit la cène pour la seconde fois, et au bout de quelques jours il déclara tout ouvertement qu'il avait changé d'opinion (*v*), et sans attendre la réponse *qu'il avait envoyé quérir en France par le ministre Chartier, il dit que Calvin était un méchant hérétique* (*x*). Depuis ce temps-là on fit la cène de nuit et à son insu, et quelques-uns lui firent dire qu'ils ne voulaient plus dépendre de lui (*y*). C'étaient ceux qui avaient pris parti à Genève pour suivre les deux ministres. Il ne se trouva pas assez fort pour les contraindre à suivre ses ordres, et se contenta de leur commander qu'ils sortissent de son île. Ils auraient pu lui désobéir impunément; mais ils trouvèrent plus à propos de s'en revenir (D). Ils s'embarquèrent le 4 de janvier 1558 (*z*), et arrivèrent au port de Blavet le 26 de mai suivant (*aa*). La description des misères et de l'horrible famine qu'ils souffrirent pendant ce voyage se trouve dans la relation de Jean de Léri, l'un d'eux. Villegaignon, qui, à ce que disent quelques écrivains, fut cause de cette famine, leur avait brassé une trahison encore plus déloyale dont ils échappèrent heureusement (E). Il s'en revint lui aussi en France quelque temps après, sans pourvoir à la défense de son fort de Coligni (*bb*). Les Portugais s'en rendirent maîtres, et en transportèrent à Lisbonne l'artillerie. Il fit la guerre à toute outrance par sa plume à ceux de la religion depuis son retour. Ils écrivirent de leur côté contre lui d'une manière qui ne lui fut point avantageuse (F). Il mourut au mois de décembre 1571 (*cc*), dans une *commanderie de Malte* nommée *Beauvais*, et située dans le *Gâtinois*, proche de *Saint-Jean-de-Nemours*, et *donnâ si mauvais ordre à ses affaires, tant durant sa maladie qu'auparavant, et fut si mal affectionné envers ses parens*, qu'ils ne profitèrent guère de son bien, ni pendant sa vie ni après sa mort (*dd*). Quelques-uns de ses adversaires ont avoué qu'il ne se souilla point avec les femmes sauvages de l'Amérique (G) : c'est un éloge que bien d'autres gouverneurs n'ont pas mérité en pareils cas. Nous coterons quelques fautes de Thevet (H).

L'addition que j'ai à faire à son article est curieuse, et concerne deux exploits de l'an 1560, l'un de guerre, et l'autre de controverse, qui lui firent peu d'honneur (I). J'ajoute aussi qu'un écrivain qui le méprisait fit une promesse qu'il n'a point tenue, que je sache (K). Ce fut de publier bientôt les mémoires de la Vie de Villegaignon et de ses principaux parens (*ee*).

(*t*) Léri, *chap. VI*, *pag.* 68.

(*v*) *Là même*, *pag.* 73.

(*x*) *Là même*, *pag.* 76.

(*y*) *Là même*, *pag.* 82.

(*z*) Bèze, Hist. ecclésiast., *liv. II*, *chap. XXI*, *pag.* 341.

(*aa*) *Là même*, *chap. XXII*, *pag.* 373.

(*bb*) Taffin, État de l'Église, *pag. m.* 580, *à l'année* 1558.

(*cc*) Saint-Romuald, Journal Chronol., *tom. I*, *pag.* 442.

(*dd*) Léri, Relation d'un voyage, *pag. pénult.*

(*ee*) La Popelinière, Histoire des Histoires, *pag.* 451.

(A) *Ayant d'ailleurs quelque érudition.*] « Ce qui est assez rare dans » les gens de sa condition, il était » aussi très-habile dans la connais- » sance des belles-lettres, comme il » paraît par la belle description qu'il » a faite en latin de la malheureuse » expédition d'Alger, où il fut blessé » en servant Charles-Quint qui était » alors en paix avec la France (1). » M. Maimbourg met en marge que l'on voit cette description dans le IIe. tome des Ouvrages Historiques que Schardius a recueillis. Il aurait pu dire qu'elle fut imprimée toute seule à Strasbourg l'an 1542, *in*-8°. (2). Son traité *de Bello Melitensi et ejus eventu Francis imposito*, fut imprimé à Paris, chez Robert Étienne, l'an 1542, *in*-4°. La Croix du Maine rapporte que ce même ouvrage fut imprimé en français, dans la même ville, la même année, chez Charles Étienne (3). Je dirai quelque chose ci-dessous des ouvrages de controverse de Villegaignon. Voici des paroles de Jean de Léri : *Je n'ouïs jamais homme mieux parler de religion et réformation chrétienne qu'il faisait lors* (4).

(B) *Qui n'a pas été omise par M. Maimbourg.*] Ce qu'il en a dit dans le second livre de son Histoire du Calvinisme a servi d'original au continuateur de M. Moréri. J'aurais donc un droit tout particulier de l'examiner ; mais je dois convenir que ce continuateur n'a rien pris que je veuille contredire. J'observerai seulement, 1°. que les éditions de Hollande ont changé mal à propos l'an 1557 en 1558, touchant l'arrivée des Génevois à l'île de Coligni ; 2°. que M. Moréri n'a pas eu raison de dire que Villegaignon ne rentra dans la communion romaine qu'après son retour en France. Venons à M. Maimbourg. Son premier mensonge est de dire que la division *se mit aussi entre les protestans, et même entre les ministres* (5) ; *car*, ajoute-t-il, *les uns voulaient qu'on fît la cène à la romaine, comme Jésus-Christ l'avait faite, avec des azimes, ou du pain sans levain ; et les autres disaient qu'on la devait faire à la grecque, avec du pain levé. Ceux-ci voulaient qu'on retînt les cérémonies de l'église catholique ; et ceux-là les rejetaient comme superstitieuses.* Il cite l'Histoire ecclésiastique des églises réformées, et c'est ce qui le confond, puisqu'on y trouve qu'il n'y eut que Villegaignon, et un étudiant de Sorbonne, qui excitassent la querelle. « Un nommé Jean Contat, estu- » diant de Sorbonne, aspirant secre- » tement à je ne say quelle dignité » épiscopale aussi fantastique qu'es- » toit le royaume de Villegaignon, » estant venu le jour destiné pour » celebrer la cene, demanda où es- » toient les habillemens sacerdotaux, » et commença de disputer du pain » sans levain, qu'il disoit estre ne- » cessaire, et de mesler de l'eau avec » le vin de la cene, avec autres » questions semblables. Ce neant- » moins la cene fut administrée se- » lon la simple ordonnance de Jesus- » Christ, et comme elle est observée » és eglises reformées de France : » mais le different ne laissa pas de » croistre, voire jusques à ce poinct, » que Richer faisant un baptesme, » et condamnant la superstition » qu'on y adjouste, Villegaignon de- » menti tout hautement le ministre, » protestant de ne se trouver plus à » ses sermons, et de n'adhérer à la » secte qu'il appellait calvinienne » (6). » La seconde fausseté est de dire que le ministre Richer soutint *contre les calvinistes*, que Jésus-Christ *ne doit être ni adoré ni invoqué*, *et qu'ensuite la cène ou l'eucharistie, en quelque manière que l'on y reçoive le corps de Jésus-Christ, n'apporte aucune utilité à celui qui communie* (7). J'ai dit ailleurs (8) quels sont les dogmes particuliers que l'on impute à ce ministre. Il est aisé de s'apercevoir qu'il n'enseignait autre chose sinon que l'humanité de Jésus-Christ étant une créature ne doit être ni

(1) Maimbourg, Histoire du Calvinisme, *liv. II, pag.* 100, *édition de Hollande.*

(2) Du Verdier, Bibliothéque française, *pag.* 909.

(3) La Croix du Maine, Bibliothéque française, *pag.* 342.

(4) Jean de Léri, Histoire d'un Voyage fait au Brésil, *chap. VI, pag. m.* 58.

(5) Maimbourg, Histoire du Calvinisme *liv. II, pag.* 103.

(6) Bèze, Histoire ecclésiastique, *liv. II, pag.* 160.

(7) Maimbourg, Histoire du Calvinisme, *liv. II, pag.* 103.

(8) *Dans la remarque* (C) *de l'article* Richer, *tom. XII, pag.* 523.

adorée ni invoquée; mais cela ne signifie point que Jésus-Christ Dieu et Homme tout ensemble ne doive être adoré et invoqué (9). Si Pierre Richer avait eu les sentimens que M. Maimbourg lui impute, Calvin l'eût fait déposer ignominieusement : et je ne sais même si l'on n'aurait pas voulu lui faire subir une peine plus rigoureuse; car on l'eût considéré comme un misérable anti-trinitaire : or nous savons qu'il a été regardé comme un bon ministre de l'Évangile depuis son retour du Brésil (10). Notez que le jésuite Gaultier ne lui attribue point, quant à la cène, le sentiment monstrueux dont parle M. Maimbourg. La troisième fausseté est de dire que, continuant *à prêcher ses blasphèmes*, il fut démenti par Villegaignon (11). Celui que l'on cite dit nettement (12) que ce démenti ne regarde que la condamnation des superstitions que les papistes ont ajoutées au baptême (13).

Voilà comment le ministre qui a répondu à M. Maimbourg eût dû critiquer cette partie de l'Histoire du Calvinisme : mais au lieu de s'y prendre de cette manière, il s'est amusé à remarquer (14), 1°. que l'amiral de Coligni jeta les yeux sur Villegaignon pour l'envoyer préparer une retraite dans l'Amérique aux réformés; 2°. que Villegaignon promit de leur accorder la liberté de conscience ; 3°. qu'après avoir tenu sa parole pendant quelque temps, *il pendit, il noya, il précipita dans la mer tous ceux qui ne voulurent pas suivre son apostasie ; 4°. qu'il enferma les autres dans une prison mouvante : c'était un vieux vaisseau pourri, dégarni de vivres et de munitions, dans lequel il renvoya ce qu'il put y faire tenir de réformés*. Le premier de ces quatre faits est démenti par Théodore de Bèze, et par Jean de Léri, qui assurent que Villegaignon fut le premier qui donna cette ouverture à l'amiral. Ils assurent aussi qu'il promit de travailler de toutes ses forces à l'avancement du règne de Dieu en ce pays-là, et qu'il se déclarait hautement un bon réformé. Cela ruine le second fait, selon lequel Villegaignon est un catholique qui promet de tolérer les protestans. Le troisième fait est un mensonge aussi condamnable pour le moins que ceux de Maimbourg ; car il paraît, par la Relation de Jean de Léri, 1°. que Villegaignon ne punit de mort que trois réformés qui retournèrent dans son île après le départ des Génevois (15); 2°. qu'il n'osait ou qu'il ne pouvait empêcher que les ministres ne prêchassent (16), ni user d'autorité à l'égard des Génevois (17) ; 3°. que s'il était rude et cruel, c'était ou envers les sauvages, ou envers ses domestiques, ou envers ceux qui violaient ses défenses ; la religion ne faisait rien à cela (18). Le quatrième fait n'est pas moins faux que le précédent, puisque Jean de Léri assure (19) que lui et les autres, qui s'en retournèrent en France sur ce *vieux vaisseau*, traitèrent avec le maître (20) pour les frais de leur passage, sans que Villegaignon s'en mêlât, et lorsqu'ils étaient déjà hors de son île et de sa juridiction. Conférez avec ceci la remarque (D) vers la fin. Disons encore que cet adversaire de Maimbourg a mal glosé ce passage : *il se défit aisément de tous les protestans qui ne voulurent pas suivre son exemple.* C'est assez avouer, dit-il, qu'il leur fut un cruel bourreau. Mais on verra ci-dessous (21) que Jean de Léri reconnaît que pendant que la troupe génevoise séjourna dans l'île de Coligni, aucun Français ne fut mis à mort, et que depuis qu'elle en fut

(9) *Voyez M.* Saurin, *à l'endroit que j'ai cité dans la remarque* (C) *de l'article* Richer, *tom. XII, pag.* 523.

(10) *Voyez la remarque* (A) *de son article.*

(11) Maimbourg, Histoire du Calvinisme, *liv. II, pag.* 104.

(12) Bèze, Histoire ecclésiastique, *liv. II, pag.* 160.

(13) *C'est-à-dire de mêler du sel et de l'huile avec l'eau. Voyez* Jean de Léri, Relation d'un Voyage, *chap. VI, pag.* 73.

(14) Jurieu, Apologie pour la Réformation, *tom. I, pag.* 552.

(15) *Voyez la remarque* (E).

(16) Léri, Relation d'un Voyage, *cap. VI, pag.* 82.

(17) *Voyez la remarque* (D).

(18) Léri, Relation, *pag.* 77 *et suiv.*, *item, pag.* 85.

(19) *Là même, chap. VI, pag.* 84, *et chap. XXI, pag.* 339.

(20) *Il n'était pas Breton, comme* Bèze *dit,* Histoire ecclésiastique, *liv. II, pag.* 160 ; *mais du Havre-de-Grâce.*

(21) *Dans la remarque* (H), *à la fin.*

partie, Villegaignon ne fit mourir que trois protestans (22). Ils étaient du nombre des cinq qui après s'être embarqués avec Richer, Jean de Léri, etc., aimèrent mieux retourner dans le Brésil que de continuer leur voyage. Or, puisque Villegaignon sauva la vie aux deux autres, il semble qu'on puisse croire, ou que les trois ne furent pas mis à mort simplement et absolument pour leur religion, ou que les deux autres apostasièrent, ce que personne que je sache n'a observé. Qu'on n'aille pas dire que je me rends le défenseur de Villegaignon; n'en rapporté-je pas tout le mal qu'en dit Jean de Léri? mais les lois de l'histoire ne souffrent pas que je garde le silence sur les faussetés qui ont été publiées contre qui que ce puisse être.

Au reste, si la matière n'était trop grave et trop triste, pourrait-on se tenir de rire en lisant qu'un homme, ayant fait mourir TOUS ceux qui ne voulurent pas suivre son apostasie, chargea les autres dans un vaisseau? Qui dit tout n'excepte rien. Il faudrait pour trouver du sens dans ces paroles que ces autres eussent suivi *son apostasie;* mais rien n'est plus faux que cela: la suite du discours de cet auteur en fait foi suffisamment. Il ne nous reste qu'à conclure qu'il a écrit avec une extrême précipitation, et sans savoir la plupart du temps ce qu'il disait.

(C) *Nommément à l'avis de Jean Calvin, pour qui il faisait paraître beaucoup de respect.*] Calvin lui écrivit une lettre par les deux ministres qui lui furent envoyés. Villegaignon lui répondit en latin, *et lui manda non seulement bien au long de tout son estat en general, mais particulierement il escrivit d'ancre de Bresil, de sa propre main, ce qui s'ensuit:* « J'ajousteray le conseil que vous » m'avez donné par vos lettres, m'efforçant de tout mon pouvoir de ne » m'en desvoyer tant peu que ce soit. » Car de fait, je suis tout persuadé » qu'il n'y en peut avoir de plus » sainct, droit ny entier. Pourtant » aussi nous avons fait lire vos lettres en l'assemblée de nostre con» seil, et puis après enregistrer, à » fin que s'il advient que nous nous » destournions du droit chemin, par » la lecture d'icelles nous soyons rap» pelez et redressez d'un tel four» voyement (23). » Jean de Léri ajoute ceci: *Nicolas Carmeau, qui fut porteur de ces lettres........ en prenant congé de nous, me dit que Villegaignon luy avoit commandé de dire de bouche à M. Calvin, qu'il le prioit de croire qu'à fin de perpetuer la memoire du conseil qu'il luy avoit baillé, il le feroit engraver en cuivre* (24). « Je lui ai souventefois ouï dire, » c'est Jean de Léri qui parle (25), » et reïterer ce propos: Monsieur » Calvin est l'un des savans per» sonnages qui ait esté depuis les » apostres, et n'ay point leu de doc» teur qui, à mon gré, ait mieux » ny plus purement exposé et traitté » l'Escriture Saincte qu'il a fait. » Théodore de Bèze n'a pas oublié de dire que Villegaignon *fit enregistrer au greffe de son royaume imaginaire les lettres qu'il avoit receuës de Geneve* (26). Il se trompe à la date de la réponse de Villegaignon; il met le dernier de février 1557, au lieu du dernier de mars (27); et puisqu'il venait de dire que les Génevois arrivèrent là le 7 de mars 1557, il lui était facile de voir que la réponse aux lettres qu'ils apportèrent ne pouvait pas être datée du dernier de février 1557. Je ne remarque ceci que pour faire voir un exemple des bévues où les distractions font tomber les plus grands auteurs et les meilleurs correcteurs. Ceux du bas étage y sont moins sujets; néanmoins j'ai bien peur qu'il ne s'en trouve quelques-unes de cette espèce dans ce Dictionnaire.

(D) *Ils auraient pu lui désobéir impunément; mais ils trouvèrent plus à propos de s'en revenir.*] Les Génevois lui ayant fait signifier que, puisqu'il rejetait l'Évangile, *ils n'entendoient plus d'estre à son service;* il leur fit ôter *les deux goubelets de fa-*

(22) *Voyez la remarque* (E).

(23) Léri, Relation d'un Voyage, *chap. VI, pag.* 68.

(24) *Là même, pag.* 69.

(25) *Là même, pag.* 68.

(26) Bèze, Histoire ecclésiastique, *liv. II, pag.* 159.

(27) Léri, Relation d'un Voyage, *chap. VI, pag.* 69.

rine de racine qu'ils avaient accoutumé d'avoir chaque jour (28). Ils furent *bien aises, par tel refus, d'estre entierement hors de sa sujettion. S'il eust esté le plus fort, et qu'une partie de ses gens, et des principaux, n'eussent tenu leur parti*, il eût essayé, sans doute, de les dompter par la force. Il voulut un jour mettre à la chaîne Jean de Léri et un autre, sous prétexte qu'en dépit de son ordonnance ils étaient sortis de l'île sans permission : il fait semblant d'ignorer que son lieutenant leur eût permis ce voyage. *Ils lui declarerent tout à plat qu'ils ne l'endureroient point, et il fila doux* (29). La principale de leurs raisons fut qu'ils lui avaient fait savoir *que puis qu'il avoit rompu la promesse qu'il avoit faite de les maintenir dans l'exercice de la religion evangelique, ils n'entendoient plus rien tenir de luy...... Les principaux de ses gens estans de nostre religion*, c'est Jean de Léri qui parle (30), *et par consequent mal contens de luy à cause de sa revolte, si nous n'eussions craint que monsieur l'amiral, lequel, sous l'auctorité du roi (comme j'ai dit du commencement), l'avoit envoyé, et ne le cognoissoit pas encore tel qu'il estoit devenu, en eust esté marri, avec quelques autres respects que nous eusmes, il y en avoit qui empoignans ceste occasion pour se ruer sur luy, avoyent grande envie de le jetter en mer. A fin, disoyent-ils, que sa chair et ses grosses espaules servissent de nourriture aux poissons.* Sur la fin du mois d'octobre, il leur dit qu'il ne voulait plus les souffrir, et leur commanda de s'en aller hors de son île (31). *Vray est*, ajoute Jean de Léri (32), *que nous avions bien moyen de l'en chasser luy-mesme, si nous eussions voulu; mais tant à fin de luy oster toute occasion de se plaindre de nous, que parce que, outre les raisons susdites, la France et autres pays estans abruvez que nous estions allez pardela pour y vivre selon la reformation de l'Evangile, craignans de mettre quelque tache sur iceluy, nous aimasmes mieux, optemperant à Villegaignon, et sans contester davantage, lui quitter la place.*

Concluez de tout cela qu'un auteur que j'ai déjà critiqué n'était guère instruit des choses lorsqu'il disait que Villegaignon les *enferma dans une prison mouvante*, et qu'ils *aimèrent mieux s'embarquer dans un mauvais vaisseau, sur le plus infidèle de tous les élémens, que de demeurer plus long-temps exposés à la fureur de ce tigre, plus impitoyable et plus infidèle que la mer* (33).

(E) *Villegaignon, qui, à ce que disent quelques écrivains, fut cause de cette famine, leur avait brassé une trahison..... dont ils échappèrent heureusement.*] Théodore de Bèze assure qu'il fit en sorte que le maître de navire *n'eut pas le quart des vivres necessaires pour son voyage, esperant par ce moyen qu'ils mourroient de faim et de misere devant que d'arriver à port* (34). M. Jurieu affirme la même chose (35), mais Jean de Léri n'en dit rien ; il savait néanmoins autant que personne, et beaucoup mieux qu'eux, ce qui en était, et sûrement il n'était pas homme à ménager Villegaignon. Quant à l'autre perfidie, voici de quelle manière il la rapporte : « Non seulement Villegaignon nous envoya un congé signé » de sa main ; mais aussi il escrivit » une lettre au maistre dudit navire » par la quelle il luy mandoit qu'il » ne fist point de difficulté de nous » repasser pour son esgard : car, di- » soit-il frauduleusement, tout ainsi » que je fus joyeux de leur venue, » pensant avoir rencontré ce que je » cherchois ; aussi, puis qu'ils ne » s'accordent pas avec moy, suis-je » content qu'ils s'en retournent. De » maniere que, sous ce beau prétex- » te, il nous avoit brassé la trahison » que vous orrez : c'est qu'ayant don- » né à ce maistre du navire un petit » coffret envelopé de toile cirée (à » la façon de la mer), plein de let- » tres qu'il envoyoit par deça à plu- » sieurs personnes, il y avoit aussi

(28) *Là même, pag.* 80.
(29) *Là même, p.* 81.
(30) *Là même, pag.* 82.
(31) *Là même, pag.* 83.
(32) *Là même, pag.* 84.

(33) Jurieu, Apologie pour la Réformation, *tom. I, pag.* 553.
(34) Bèze, Histoire ecclésiastique, *liv. II pag.* 160.
(35) Jurieu, Apologie pour la Réformation, *tom. I, pag.* 553.

» mis un proces qu'il avoit fait et » formé contre nous et à nostre des» ceu, avec mandement expres au » premier juge auquel on le bailleroit en France, qu'en vertu d'ice» luy il nous retinst et fist brusler » comme hérétiques qu'il disoit que » nous estions (36). » La providence de Dieu fit tourner à l'avantage de ces bonnes gens cette infâme trahison. Celui qui les conduisait *ayant eu cognoissance à quelques gens de justice* de Bretagne, *lesquels avoient sentiment de la religion dont nous faisions profession, le coffret couvert de toile cirée, dans lequel estoit ce proces, et force lettres addressantes à plusieurs personnages, leur estant baillé, apres qu'ils eurent veu ce qui leur estoit mandé, tant s'en fallut qu'ils nous traitassent de la façon que Villegaignon desiroit, qu'au contraire, outre qu'ils nous firent la meilleure chere qu'il leur fut possible, encore offrans leurs moyens à ceux de nostre compagnie qui en avoyent affaire, presterent-ils argent audit* conducteur *et à quelques autres* (37). C'est ici que je dois parler des trois martyrs protestans que ce personnage fit mourir. Il y eut cinq personnes de la troupe génevoise qui, après le premier péril du naufrage, aimèrent mieux s'en retourner au Brésil, dans une barque qui leur fût donnée, que de demeurer dans le vaisseau. Ils regagnèrent avec beaucoup de peine la côte de l'Amérique. Villegaignon en fit noyer trois * pour cause de religion (38). Des personnes dignes de foi, qui furent témoins de ce supplice, mirent par écrit la confession de ces patiens, et toute la procédure de Villegaignon (39). Cet écrit fut envoyé par Jean de Léri, *dès ceste mesme année* 1558, à Jean Crespin, imprimeur, qui l'inséra au Ve. livre des Martyrs (40).

(36) Léri, *chap. XXI*, *pag.* 340.

(37) *Là même*, *chap. XXII*, *pag.* 377.

* Leclerc, copié par Joly, soupçonne que sans doute ces trois avaient conspiré contre Villegaignon. A l'appui de sa conjecture il apporte le récit de Villegaignon lui-même, qui, après avoir dit que sur les cinq il y en avait trois qui avaient été moines, ajoute : *de monachis supplicium sumpsimus.* Ne semble-t-il pas qu'il les a punis d'avoir été moines ; c'est-à-dire d'avoir apostasié. Si cette explication est bonne, Bayle a eu raison de dire qu'ils périrent pour cause de religion.

(38) Léri, *chap. XXI*, *pag.* 346.

(39) *Là même*, *chap. XXII*, *pag.* 379.

(F) *Il fit la guerre.. par sa plume à ceux de la religion. Ils écrivirent de leur côté contre lui d'une manière qui ne lui fut point avantageuse.*] Du Verdier Vau-Privas me fournit le catalogue que vous allez voir : *Response aux Remonstrances faictes à la roine mere du roi*, à Paris, 1561, *in*-4°. *Les Propositions contentieuses entre le chevalier de Villegaignon, et Jean Calvin, contenant la Verité de la saincte Eucharistie*, à Paris, 1562, *in*-4°. *Response par le chevalier de Villegaignon sur la Résolution des Sacremens de Jean Calvin*, à Paris, 1562. *Response aux Libelles et Injures publiées contre lui*, à Paris, et puis à Lyon, 1561. *De Cœnæ controversiæ Phil. Melanchth. Judicio*, à Paris, 1561, *in*-4°. *Liber ad Articulos Calvinianos*, à Venise, 1565. *De Consecratione mystici Sacramenti, et duplici Christi Oblatione adversùs Vannium Lutherologiæ professorem. De Judaici Paschatis implemento adversùs Calvinologos. De poculo sanguinis Christi, et introitu in sancta sanctorum adversùs Bezam*, à Paris, 1569 (41). *Ses Adversaires de Religion contraire*, continue du Verdier, *ont escrit des libelles diffamatoires contre luy, comme la Suffisance de maistre Colas Durand. Item Espoussette de ses armoiries et autres.* Voyez ci-dessus l'article RICHER.

De tous les livres qu'il publia, je n'ai vu que ces trois-ci : *Ad Articulos Calvinianæ de Sacramento Eucharistiæ, traditionis ab ejus ministris in Franciâ Antarcticâ evulgatæ Responsiones, per Nicolaüm Villegagnonem equitem Rhodium, ad Ecclesiam Christianam*, à Paris, chez André Wéchel, 1560, *in*-4°. *De Cœnæ controversiæ Philippi Melanchthonis Judicio*, à Paris, chez le même Wéchel, 1561, *in*-4°. *Paraphrase du chevalier de Villegaignon, sur la resolution des Sacremens, de maistre Jehan Calvin, ministre de Genefve*, à Paris, chez le même Wéchel, 1561, *in*-4°. On ne peut

(40) *Là même*, *pag.* 380. *Voyez aussi* Théod. de Bèze, Hist. ecclésiast., *liv. II*, *pag.* 161.

(41) Du Verdier, Biblioth. franç., *pag.* 909.

rien voir de mieux imprimé que ces trois ouvrages.

(G) *Ses adversaires ont avoué qu'il ne se souilla point avec les femmes sauvages de l'Amérique.*] « (42) Afin » de ne taire non plus ce qui estoit » louable que vitupérable en Ville- » gaignon, je diray en passant, qu'à » cause de certains Normans, les- » quels des long temps au paravant » qu'il fust en ce pays-là, s'estoyent » sauvez d'un navire qui avoit fait » naufrage, et estoient demeurez » parmi les sauvages, où, vivans sans » crainte de Dieu, ils paillardoyent » avec les femmes et filles (comme » j'en ai veu qui en avaient des en- » fans ja aagez de quatre à cinq ans); » tant, dis-je, pour reprimer cela, » que pour obvier que nul de ceux » qui faisoyent leur residence en » nostre isle et en nostre fort n'en » abusassent de cette façon, Villegai- » gnon, par l'advis du conseil fit » deffense, à peine de la vie, que nul » ayant titre de chrestien n'habitast » avec les femmes des sauvages. Il » est vray que l'ordonnance portoit » que si quelques unes estoyent at- » tirees et appellees à la cognoissance » de Dieu, qu'apres qu'elles seroyent » baptizees il seroit permis de les » epouser.......... (43). Comme ceste » loy avoit doublement son fonde- » ment sur la parole de Dieu, aussi » fut-elle si bien observee, que non » seulement pas un seul des gens de » Villegaignon ni de nostre compa- » gnie ne la transgressa, mais aussi, » quoy que depuis mon retour j'aye » entendu dire de lui que quand il » estoit en l'Amerique il se polluoit » avec les femmes sauvages, je lui » rendrai ce tesmoignage, qu'il n'en » estoit point soupçonné de nostre » temps. Qui plus est, il avoit la » pratique de son ordonnance en tel- » le recommandation, que n'eust » esté l'instante requeste que quel- » ques uns de ceux qu'il aimoit le » plus lui firent pour un truche- » ment qui, estant allé en terre » ferme, avoit esté convaincu d'avoir » paillardé avec une de laquelle il » avoit ja autrefois abusé, au lieu » qu'il ne fust puni que de la cade- » ne au pied et mis au nombre des » esclaves, Villegaignon vouloit qu'il » fust pendu. Selon doncques que » j'en ay cogneu, tant pour son re- » gard que pour les autres, il estoit » à louer en ce poinct. » J'ai cité ce long passage pour avoir lieu de faire deux notes. I. La première est qu'il faut refréner sévèrement sa crédulité à l'égard des médisances? Combien y eut-il de gens qui crurent ce qui fut dit des impuretés de Villegaignon, et néanmoins le voici justifié par le témoignage d'un homme qui, bien loin de l'épargner, eût débité avec joie toutes ses vérités désavantageuses? II. Ma seconde observation est qu'il n'y a point de passion plus incorrigible ni plus brutale que l'impudicité. Tous les chrétiens savent que la loi de Dieu leur interdit le commerce des femmes infidèles : ils sont élevés sous des maximes qui inspirent de l'horreur pour ce commerce. Les lois humaines qui le punissent fortifient les impressions de l'éducation. Cependant jusqu'où ne s'est point portée la lasciveté des chrétiens qui ont découvert le nouveau monde? La laideur, la grossièreté des femmes sauvages, a-t-elle pu refréner des gens qui portaient d'ailleurs le joug des lois divines et des lois humaines? Ne sortons point de la Relation de Jean de Léri. Ne nous apprend-elle pas que des Normands sauvés d'un naufrage s'abandonnèrent à cette espèce d'impureté, et qu'il fallut que Villegaignon établît la peine de mort contre ceux qui se plongeraient dans ce désordre, ce qui ne fut point capable d'arrêter la fougue d'un truchement? Si nous consultions d'autres relations, elles nous feraient savoir qu'il a fallu recourir à la même peine pour empêcher qu'on ne se souillât avec certains animaux amphibies qui ont en quelque façon la figure d'une femme. Dépravation horrible, passion indomptable, qui pousse et au péché contre nature, et à celui de la bestialité (44), et, ce qui est peut-être encore beaucoup plus furieux, au commerce avec des cadavres. Nous apprenons d'Hérodote (45), qu'après qu'on eut su en Égypte qu'un de ceux

(42) Jean de Léri, *chap. VI, pag.* 71.
(43) *Là même, VI, pag.* 72.

(44) *Voyez le conseil d'Ésope, dans* Phèdre, fabl. XLII, *pag. m.* 49.
(45) Herodot., *lib. II, cap. LXXXIX.*

qui embaumaient les corps morts s'était souillé avec une femme morte depuis peu de temps, on gardait trois ou quatre jours le cadavre des belles femmes avant que de le livrer à ces gens-là (46).

(H) *Nous coterons quelques fautes de Thevet.*] Posons d'abord ce fondement. On imprima, en 1558, un livre intitulé, *des Singularités de l'Amérique*, dressé et disposé par M. de la Porte, suivant les Mémoires de frère André Thevet. Il conte dans cet ouvrage (47) que Thevet arriva le 10 de novembre 1555 au cap de Frie, et quatre jours après à la rivière de Ganabara, d'où il partit le 31 de janvier suivant pour s'en retourner en France. Il s'ensuit de là qu'il ment lorsqu'il assure, dans le XXI[e]. livre de sa Cosmographie, imprimée l'an 1575 (48), que les partialités de quatre ministres de la religion nouvelle, *le principal desquels* s'appelait Richier, excitèrent une sédition qui attira le dernier supplice à quelques-uns des mutins; que les autres, et nommément Richier, se sauvèrent, et que *les sauvages*, *irrités de cette tragedie*, pensèrent mettre à mort ce qui restait. Il se met du nombre de ceux qui coururent ce péril. *Peu s'en fallut*, dit-il, *qu'ils ne se ruassent sur nous*. Il dit, dans un autre endroit (49), qu'il abandonna l'entreprise de convertir les sauvages, tant parce qu'il n'était pas *bien versé en leur langage*, que parce que les ministres de Calvin *entreprenoient cette charge*, *envieux*, ajoute-t-il, *de ma deliberation*. Ces deux passages montrent qu'il prétend avoir été en ce pays-là pendant que les ministres de Genève y étaient. Or c'est un mensonge insigne; car ils n'y arrivèrent qu'au mois de mars 1557, et il en était parti le 31 de janvier 1556. Lui-même réfuterait ceux qui voudraient dire qu'il y fit un autre voyage, écoutez bien ces paroles : *Et m'esbahis qui a incité ledit Calvin de me taxer en une Apologie qu'il a fait imprimer à Geneve, comme l'un des premiers qui assista à la mort et suffoquement desdits ministres que feit faire le seigneur de Villegaignon, les faisant precipiter au par fond des abismes de la mer, veu qu'il y avoit trois ans ou environ que j'estois de retour en France, comme il appert dans mon livre des singularitez, qui peut donner ample tesmoignage de la supputation du temps, et par plusieurs autres de mes escrits.* Il confesse donc que depuis le 31 de janvier 1556, jusques au temps que Villegaignon fit noyer quelques hérétiques, il fut absent de ce pays-là. Il n'y était donc point pendant le séjour de la troupe génevoise, qui dura depuis le mois de mars 1557 jusque vers la fin de l'année. On voit donc par ses propres paroles, et qu'il y était et qu'il n'y était pas. Je laisse ses autres mensonges. Il n'est pas vrai que ceux que Villegaignon fit précipiter dans la mer fussent ministres, ni qu'on lui eût envoyé de Genève ou d'ailleurs plus de deux ministres. Notons seulement pour le mieux convaincre de ses impostures, que la sédition dont il parle précéda l'arrivée de Pierre Richier, et qu'aucun ministre, avant Pierre Richier, n'avait vu Villegaignon dans son Coligni. La preuve démonstrative de toutes ces choses se tire de la lettre que Villegaignon écrivit à Calvin, le 31 de mars 1557. Il y déclare que Richier (50) et les autres frères l'avaient trouvé *reduict en tel point, qu'il lui faloit faire office de magistrat et quant et quant la charge de ministre de l'eglise; ce qui*, ajoute-t-il, *m'avoit mis en grande angoisse, car l'exemple du roy Ozias me destournoit d'une telle maniere de vivre.* Il y raconte la conspiration qu'on avait brassée contre lui, et comment les auteurs avaient été découverts et châtiés.

(46) Τοῦτο δὲ ποίεουσι οὕτω τοῦδε εἵνεκα, ἵνα μή σφι οἱ ταριχευταὶ μίσγωνται τῇσι γυναιξί. Λαμφθῆναι γάρ τινα φασὶ μισγόμενον νεκρῷ προσφάτῳ γυναικός κατεῖπαι δὲ τὸν ὁμότεχνον. *Eâ de caussâ facientes, ne cum feminis isti salinarii concumbant. Deprehensum enim quemdam aiunt coeuntem cum recenti cadavere muliebri, delatumque ab ejusdem artificii socio.* Idem, ibidem.

(47) *Voyez la préface de* Jean de Léri, *qui cite les I[er], XXIV[e]., XXV[e]. et LX[e]. chap. de ses* Singularités.

(48) Thevet, Cosmographie universelle, *liv. XI*, *folio* 909.

(49) *Là même*, *chap. VIII*, *folio* 925.

(50) Villegaignon, lettre à Calvin, *citée par* Jean de Léri, *dans sa préface.*

Jean de Léri (51) a bien fait valoir ces raisons contre Thevet, et il lui a soutenu que pendant que les ministres, et leurs compagnons de Genève, séjournèrent à Coligni, il n'y eut ni sédition ni conspiration, et qu'aucun Français n'y fut tué. C'est déjà une grande faute que de confondre les temps, mais on pèche infiniment davantage quand on se fonde sur ces confusions pour calomnier des innocens. Thevet est coupable de ces deux énormités.

(I) *Deux exploits de l'an* 1560........ *lui firent peu d'honneur.*] Un historien protestant me fournira ce narré. Voici ce qu'il dit lorsqu'il parle des persécutions que MM. de Guise exercèrent contre ceux de la religion, sous le règne de François II. « Villegaignon .... pensant avoir trouvé matiere propre pour se venger de ceux » qui avoient publié ses cruautez, » commises du temps de Henry, en » l'Amérique; accompagnant le grand » prieur, frere des susdits (52), dressa » durant ce tumulte une fantastique » guerre navale, comme s'il eust » esté question de resister a une » grande et puissante armée, et rendre par icelle la riviere de Loyre » tellement inutile, que l'eau n'eust » peu seulement servir à abbruver » les chevaux de l'ennemi. Mais ceci, » commencé avec grande despence, » fut tellement trouvé ridicule, que » le tout tourna à leur mocquerie et » confusion. Ce que voiant Villegagnon, pour ne demeurer oisif, entreprit d'aller à Tours disputer » contre le ministre de Loudun, Simon Brossier, qui autrefois avoit » esté son compagnon d'escole, et » lors prisonnier es mains de l'archevesque de la maison de Bresay, » un autre apostat. Pour ce faire il » eut lettre du roy et du cardinal : » mais il fit aussi mal ses besongnes » qu'auparavant, en sorte que ne » pouvant exposer de bouche ses raisons, il les redigea par escrit, » principalement la dispute de la » Cene. A quoy Brossier respondit, » au contentement de toutes gens » doctes. Entre autres choses, il luy » remonstra que sa forme de disputer n'estoit sorbonique, et encore » moins theologique; mais ressembloit plustost aux academiques, et » à gens qui sans aucun sentiment de » Dieu disputent des choses incognues aux hommes. Que s'il vouloit » suyvre la vraye maniere de disputer par les Escritures (comme » avoient fait tous les anciens docteurs : voire mesme plusieurs heretiques, tant farouches ayent ils » esté) il estoit prest de luy satisfaire. » Et neantmoins afin qu'il ne s'en » allast sans responce, il confuta par » argumens de l'Escriture toute sa » doctrine. Et enfin le pria de corriger ce vice d'escrire qu'il avoit, a » savoir de se rendre confus pour » n'estre veu sans propos, quand il » ne pouvoit rendre raison de son » faict (53). »

(K) *Un écrivain qui le méprisait fit une promesse qu'il n'a point tenue, que je sache.*] Voici comment il en parle : « Nicolas Durand, Provençal, » surnommé Villegaignon, plus renommé par les escrits de reformez » qui l'ont aigrement poursuivy par » divers escrits, pour le tort qu'il leur » fit en Brezil, partie de l'Amerique, » que pour autre chose, laissa quelques livres, qui l'ont fait cognoistre mauvais theologien, et pauvre » guerrier, encore qu'il se fit nommer chevalier de Malte. Il fit un » livre du voiage que Charles V empereur fit en Affrique pour la » prinse d'Alger : Et un autre qu'il » dedia à l'empereur Charles, pour » la deffence des François, sur ce » qu'on leur imposoit de l'évenement » de la guerre de Malte. Je mettrais » bientost au jour des Mémoires que » j'ay *de sa Vie et de ses principaux* » *parens* (54). » La Popelinière, qui me fournit ces paroles, a eu tort de le faire Provençal*. L'origine de cette faute pourrait bien être qu'un auteur

(51) Léri, *dans sa préface.*

(52) *C'est-à-dire le duc de Guise et le cardinal de Lorraine.*

(53) La Planche, Histoire de François II, *pag.* 229, 230.

(54) La Popelinière, Histoire des Histoires, *liv. VIII*, *pag.* 450, 451.

* Joly trouve que Bayle a tort de ne trouver qu'une faute dans le texte de la Popelinière, qui traite Villegaignon de pauvre guerrier, lequel Bayle lui-même représente comme s'étant fait considérer en qualité d'homme de mérite. Villegaignon a un article dans le XXII[e]. volume des *Mémoires* de Nicerou, et Joly y renvoie.

n'ayant pas régulièrement formé les lettres du mot *Provins*, le compositeur d'imprimerie mit *Provens*, et que le correcteur fit mettre *Provence*. La Popelinière ayant donc lu que Villegaignon était de Provence, le qualifia Provençal.

VILLÉNA, marquisat aux confins de la nouvelle Castille (A) et des royaumes de Murcie et de Valence, appartenait à don Jean Manuel, *le plus puissant* seigneur *qui fût en Espagne après le roi* (*a*), au XIVe. siècle. Il eut une fille qui épousa, en 1350, don Henri, comte de Transtamare, fils naturel de don Alfonse XI, roi de Castille (*b*). Ce comte, étant devenu roi de Castille par la déposition de don Pédro le Cruel, l'an 1366 (*c*), donna le marquisat de Villéna à don Alfonse d'Aragon, cousin du roi d'Aragon, et comte de Dénia (*d*). Ce nouveau marquis de Villéna parvint à une très-grande autorité. Le roi don Juan Ier. ayant voulu qu'il y eût dans son royaume de Castille un connétable, comme il y en avait un en France et en Aragon, créa cette dignité l'an 1382, et la donna à ce marquis (*e*). Il ordonna par son testament que, s'il venait à mourir pendant le bas âge de son fils, le gouvernement du jeune roi et du royaume fût entre les mains de ce connétable et de quelques autres seigneurs (*f*). Il mourut l'an 1390, et comme son fils don Henri III n'avait presque pas atteint l'onzième année de sa vie (*g*), il fallut songer à lui choisir des tuteurs, et à créer un conseil qui gouvernât le royaume. On trouva des difficultés dans le testament du roi, qui firent qu'on ne s'y conforma point; mais cependant notre marquis de Villéna fut un de ceux à qui la régence fut commise (*h*). Il était alors en Aragon (*i*), et parce qu'il adhéra aux mécontens, et qu'il demanda l'exécution du testament du feu roi, on lui ôta la charge de connétable de Castille (*k*). Il la redemanda au roi don Henri III, à Illesca, l'an 1393, la première fois qu'il eut l'honneur de le saluer (*l*). On lui promit de la lui rendre, pourvu qu'il accompagnât le roi en Castille; mais il s'excusa de le faire; et ainsi il ne recouvra point cette dignité (*m*), et il reçut même d'autres mauvais traitemens (B). Il fut fait duc de Candie par le roi d'Aragon, l'an 1399 (*n*), et il eut deux fils (*o*) qui épousèrent deux tantes (*p*) du roi de Castille don Henri III, et dont l'un fut père d'un marquis de Villéna qui aima les sciences, et qui passa pour un sectateur insigne de la

(*a*) Mayerne Turquet, Hist. d'Espagne, *liv. XV, pag. m.* 647.

(*b*) *Là même.*

(*c*) *Là même, pag.* 691.

(*d*) Mariana, de Rebus Hispaniæ, *lib. XVII, cap. VII, pag. m.* 109.

(*e*) *Idem, lib. XVIII, cap. V, pag.* 143.

(*f*) Mayerne Turquet, *liv. XVII, pag.* 765.

(*g*) *Là même, pag.* 764.

(*h*) *Là même, pag.* 766.

(*i*) Mariana, *lib. XVIII, cap. XV, pag.* 165.

(*k*) Mayerne Turquet, *liv. XVII, pag.* 770.

(*l*) *Là même, pag.* 785, 786.

(*m*) Mariana, *lib. XIX, cap. IV, pag.* 180.

(*n*) *Idem, ibidem, cap. IX, pag.* 190. *Notez que peut-être ce passage de* Mariana *se doit entendre du fils et non pas du père.*

(*o*) *Idem, ibidem., lib. XIX, cap. VIII, pag.* 188.

(*p*) *C'étaient deux filles naturelles de don Henri II.*

magie (C). Ce marquisat fut donné, l'an 1445, à Juan Pachéco, favori du prince Henri, fils de Jean II, roi de Castille (q). Le fils de ce Jean Pachéco ayant tâché de faire tomber le royaume de Castille entre les mains des Portugais, par le mariage du roi de Portugal avec la prétendue fille du roi Henri IV, s'exposa à de fâcheuses affaires. Ses propres vassaux du marquisat de Villéna favorisèrent les troupes de Ferdinand, roi d'Aragon : le château de Villéna fut pris, *et par ce moyen fut réuni le marquisat à la couronne*, *l'an* 1475, *avec promesse de ne l'en aliéner jamais* (r).

(q) Mariana, *lib. XXII*, *cap. IV*, *pag.* 294.

(r) Mayerne Turquet, *liv. XXII*, *pag.* 1019.

(A) *Villéna*, *marquisat aux confins de la nouvelle Castille.*] M. Baudrand dit que Villéna, chef du territoire de ce nom, *caput agri cognominis*, est dans le royaume de Murcie (1); mais je viens de consulter une carte de Sanson, imprimée l'an 1663, et j'y ai trouvé Villéna dans la nouvelle Castille. M. du Puy, dans son Histoire des Favoris, raconte que sous le règne de Jean II, roi de Castille, et pendant la grande faveur d'Alvaro de Luna, le prince *don Henri* d'Aragon épousa, en 1420, *l'infante Catherine*, *sœur* de ce *roi*, *à laquelle on donna le* marquisat de Villéna, *qui fut érigé en duché* (2). Je m'imagine que cette érection devint nulle; car je vois dans le même M. du Puy que Pachéco, favori de don Henri, fils de Jean II, fut fait marquis de Villéna, environ l'an 1445 (3). Mariana et les autres historiens ne donnent à ce Pachéco ni à son fils que le titre de marquis de Villéna.

(1) Baudr., Georg., *tom. II*, *pag.* 383.

(2) Pierre du Puy, Histoire des Favoris, *pag. m.* 146. *Le sieur du* Chaintreau *dit la même chose dans son* Histoire de D. Jean II, roi de Castille, *pag.* 19, *édition de Paris*, 1640.

(3) *Là même*, *pag.* 229.

(B) *Il reçut même d'autres mauvais traitemens.*] Citons les paroles du sieur Mayer Turquet : « Le marquis » s'estant purgé envers le roy de » toutes les choses qui luy avoient » peu estre imputées, et ayant mis » en avant plusieurs excuses de ce » qu'il n'estoit plustost venu à la » cour, luy fit requeste de le restablir » en son estat de connestable de Castille, qui luy avoit esté osté par » ses tuteurs, pour en pourveoir D. » Pedro, comte de Transtamara, au » prejudice de son honneur et dignité : auquel le roy fit douce et » gracieuse responce, l'asseurant » qu'il mettroit ordre en ses affaires » avec toute equité, et justice ; puis » le pria de passer les monts, et » venir avec luy en Castille la Vieille, » dequoy le marquis s'excusa, disant » qu'il n'estoit venu là en équipage » de luy pouvoir faire service, comme il desiroit, mais que s'il luy » en donnoit les moyens, il reviendroit le servir de tres-bonne volonté. Ainsi s'en retourna en ses » terres, non trop content du roy » D. Henry, lequel ne fit compte de » le remettre en l'estat de connestable; et, si quelque temps après, par » le conseil de l'archevesque de Tolede, il luy osta le tiltre de marquis de Villena, pource qu'il ne » sembloit point estre asseuré, ny » proffitable à l'estat de Castille, » qu'un marquisat frontier à un » royaume estranger demeurast és » mains d'un chevalier qui y eust si » grand part, et si estroites alliances, » comme avoit le marquis D. Alfonse » avec les rois et royaume d'Arragon (4). »

(C) *Il eut deux fils qui épousèrent ..... dont l'un fut père d'un marquis de* VILLÉNA ..... *sectateur*.... *de la magie.*] L'un des deux fils du premier marquis de Villéna se nommait Alfonse, et l'autre Pierre. La dot de leurs femmes fut comptée aux Anglais pour la rançon de leur père, et pour retirer Alfonse qui servait d'otage. Cet Alfonse se fit démarier, ne pouvant souffrir l'impudicité mani-

(4) Mayerne Turquet, Histoire d'Espagne, *liv. XVII*, *pag.* 786.

feste de son épouse (5). Son frère Pierre fut tué dans une bataille. Le roi don Henri prenant sous sa protection les femmes de ces deux frères, et se fâchant de ce qu'ils ne voulaient pas rendre la dot, leur enleva tout leur pays à la réserve du château de Villéna et de celui d'Almansa, qui résistèrent, tant à cause de leur situation qu'à cause de la garnison aragonaise qui les défendait (6). Pierre d'Aragon, fils du marquis de Villéna, laissa un fils qui fut connu sous le nom de Henri de VILLÉNA, et qui étudia beaucoup. Il fit des livres fort doctes, mais d'un style fort grossier : *Petrus ad Aliubarrotam ceciderat, ejus Henrici pater, cui à Villenâ cognomentum fuit, eruditionis tantum studium, ut magica etiam sacra, carminaque caluisse fama sit. Extant ingenii monimenta : in quibus multa reconditaque eruditio est, elegantiæ parùm quippe affectatæ, sed horridæ, et cum hispanâ linguâ latinam miscentis* (7). Il mourut à Madrid l'an 1434, ayant supporté constamment jusqu'à sa vieillesse les injures de la fortune, la perte de ses biens, et celle de ses dignités (8). On crut que pour avoir eu trop de passion d'être savant, il s'attacha à la magie : ses livres furent donnés à examiner, par ordre du roi, à frère Lope de Barrientos, dominicain, et précepteur du prince des Asturies; on en brûla la plupart, et cela déplut à plusieurs personnes, qui jugèrent qu'une bibliothéque qui avait coûté tant d'argent pouvait être conservée sans nul péril pour les usages des gens doctes. Le dominicain fit un écrit pour s'excuser de sa conduite sur les volontés du roi. Mariana raconte ce fait en bons et beaux termes. *Henricus Villena Madriti, ubi rex erat, extinctus est. Amissas opes, atque amplissimos honores ablatos, injuriamque fortunæ honestis solatiis ad extremam senectutem toleravit. Tanto eruditionis studio, ut ne à magicis quidem sacris abstinuisse feratur. Libri jussu Regis Lupo Barriento dominicano, Henricique principis magistro examinandi sunt traditi. Quorum parte combustâ, multorum vituperationem incurrit : libros existimantium magno comparatos, eruditorum usibus sine periculo noxâque servari debuisse. Regiam ille de scripto conceptâ defensione, voluntatem excusavit, cui repugnare fas non esset* (9). Mayerne Turquet suppose qu'on ne brûla que les manuscrits magiques composés par le marquis de Villéna, et il dit même qu'on ne les brûla pas tous (10). S'il avait pris la peine d'examiner Mariana, il aurait parlé plus correctement, et il aurait vu qu'il fallait dire que l'on brûla presque toute la bibliothéque de ce seigneur. Quelle absurdité que de prétendre que l'on épargna une partie des livres magiques. Il est bien malaisé de ne faire qu'une faute. Cet historien, ayant mal compris de quoi il était question, s'est servi mal à propos d'une clause restrictive; et, n'ayant pu errer conséquemment, il a doublé ses erreurs. Il court une plaisante fable en Espagne touchant ce marquis : je le sais par la lecture de la Relation des Différens de don Juan d'Autriche et du jésuite Nitard. Ce jésuite publia un manifeste auquel on fit une réponse dont l'auteur feignit, « Que le marquis de Villéna, » accompagné de don Pédro le Cruel, » et de l'âme de Pédro Hernandès, » trois personnages assez connus, » étaient venus exprès de l'autre » monde pour le réfuter avec plus » de liberté (11). » Il n'est pas nécessaire de rien dire ici du discours qu'on fait tenir à don Pédro; voyons

(5) *Alfonsi conjugium diremptum ob malè tectas uxoris libidines.* Mariana, *ubi infrà.*

(6) *Tiré de* Mariana, *lib. XIX, cap. VIII, pag.* 188.

(7) *Idem, ibidem.*

(8) Mariana, *lib. XX, cap. VI, pag.* 221, *raconte que pour obtenir la grande maîtrise de l'ordre de Calatrava, il répudia sa femme, Marie Albornos, qui était très-riche, et céda au roi don Henri le marquisat de Villéna, et autres terres; et que les chevaliers de l'ordre créèrent un autre grand-maître qui fut confirmé par le pape, environ l'an* 1413, *après six ans de contestations.* Henricus, *ajoute Mariana,* in tantis litteris, tantâque eruditione parùm sibi sapuisse visus est: repetitoque conjugio egenus vitæ reliquum exegit.

(9) Mariana, *lib. XXI, cap. VII, pag.* 264.

(10) *Prince abusant des lettres auxquelles il s'était exercé, s'adonnant aux infâmes arts magiques, dont il avait écrit plusieurs traités, lesquels, par le commandement du roi, et par la censure de frère Lope de Barrientos, lors précepteur du prince des Asturies, D. Henri, furent pour la plupart brûlés.* Mayerne Turquet, Histoire d'Espagne, *liv. XIX, pag.* 859, *à l'ann.* 1434.

(11) Relation des Différens arrivés en Espagne, entre D. Jean d'Autriche et le cardinal Nitard, *tom. I, pag* 97, *édition de Hollande*, 1677.

seulement le début du second acteur: « L'autre vieillard, ayant pris la pa- » role, lui dit: Pour moi, seigneur, » je suis le marquis de Villéna, qui » me rendis célèbre dans le monde » par l'astrologie, et par l'invention » de la bouteille, dans laquelle on » dit que je me fis mettre en petits » morceaux, afin de découvrir à » travers le verre, dans les siècles à » venir, les choses qui devaient ar- » river aujourd'hui : et en effet c'est » la vérité, n'étant pas possible » qu'un homme de mon humeur et » de ma naissance se pût empêcher » de se faire mettre en pièces pour » voir les événemens de ce temps, » le renversement de cette monar- » chie par un simple particulier..... » Il est vrai que je me fis hacher, je » ne le puis celer, pour voir devenir » arbitre de notre foi un homme » qui devait naître en Allemagne » sous des lois si peu conformes aux » nôtres. Je me fis hacher, porté par » la curiosité de voir qu'une reine, » qui devait gouverner l'Espagne se- » lon nos lois, dût choisir pour son » directeur, etc. (12). »

(12) *Là même, pag.* 100.

VINAY (Alexandre de), ministre de l'église réformée d'Annonay, publia un livre, l'an 1626 (A), et remarqua, dans son épître dédicatoire, qu'il y avait environ trente ans qu'un fameux prélat (*a*) avait écrit que la ville d'Annonay était *plus ancienne en hérésie que Genève* (*b*).

(*a*) Pierre de Villars, *archevêque de Vienne, tom. II, de ses* Opusc. Epist. Clem. VIII.

(*b*) *Conférez ce que dessus, remarque* (D) *de l'article* Richer, *tom. XII, pag.* 524.

(A) *Il publia un livre, l'an* 1626.] Il fut imprimé à Genève, et contient 634 pages *in*-8°. Il a pour titre, *Actes pour la Conférence tenue à Annonay, depuis le* 10 *décembre* 1625, *jusqu'au* 25 *février* 1626, *entre* Alexandre de Vinay, *ministre de la parole de Dieu*, et Jean-François Martinecourt, jésuite, *touchant la créance des pères sur les points de la suffisance des Écritures, et de l'Eucharistie; y jointe une continuation tant de l'un que de l'autre article, et un Traité du Purgatoire, par le susdit* de Vinay. Je n'ai point trouvé ce jésuite dans la Bibliothéque d'Alegambe; et cela me fait juger qu'il ne donna point une contre-relation de cette dispute. C'était pourtant la coutume que chaque parti publiât les actes de ces conférences, et s'attribuât la victoire *.

* Voyez, tom. XIII, p. 401, la note sur l'article Spanheim.

VIRET (Pierre), ministre de l'église réformée, naquit à Orbe (*a*), petite ville du canton de Berne, l'an 1511. Il étudia à Paris, et y connut Farel, dont il fut ensuite le compagnon d'œuvre dans l'établissement de la réforme en quelques villes de Suisse (*b*). Il alla avec lui à Genève l'an 1534, et il le seconda habilement dans tout ce qu'il fallut faire pour y abolir le papisme (*c*). La ville de Lausanne ayant embrassé la réformation l'an 1536, on trouva bon que Pierre Viret y fût exercer le ministère. Il s'en acquitta si bien, qu'il s'acquit l'amour et l'estime des habitans. Cela parut par la peine avec quoi ils consentirent à le prêter à l'église de Genève, pour six mois, lorsque l'absence de Calvin faisait souhaiter ardemment à cette église la présence de Viret (*d*). Pour faire mieux entendre cela, il faut que je dise que Calvin s'étant résolu à retourner à Genève, d'où il avait été exilé (*e*), n'y put re-

(*a*) *Au pays de Vaud.*

(*b*) Melch. Adam. *in* Vitis Theolog. exter., *pag.* 120, 121.

(*c*) Spanhemius, *in* Genevâ restitutâ, *pag.* 65.

(*d*) Leti, Historiâ Genevrinâ, *tom. III, pag.* 70.

(*e*) *L'an* 1538.

tourner aussitôt qu'on le souhaitait; car il se trouva engagé à s'en aller aux conférences de Ratisbonne(*f*). Pendant ce temps-là Viret servit fort utilement l'église de Genève (*g*). Calvin, réuni à ce troupeau, souhaita passionnément d'avoir Viret pour collègue (*h*); mais il n'eut point ce plaisir. Viret fut rappelé à Lausanne, et y remplit admirablement tous les devoirs de sa charge, jusques à ce que les réformés de France obtinrent par leurs prières qu'il fût donné à l'église de Lyon (*i*) (A). Il la servit très-fidèlement au milieu de mille difficultés; car ce fut un temps de guerre civile, et un temps de peste (*k*). Il fut obligé de quitter Lyon * lorsque Charles IX, par un édit interprétatif de la paix conclue au mois de mars 1563, défendit à ses sujets de la religion d'avoir des ministres nés hors du royaume (*l*). Alors Viret se retira à Orange, d'où la reine de Navarre le fit venir en Béarn (*m*). Il y fit valoir ses talens, et y mourut l'an 1571 (B). C'était un homme de petite taille, et faible de complexion (*n*), et qui était devenu moins robuste depuis les coups qu'il reçut d'un prêtre, et le poison qui fut mis dans ses alimens (C); mais il avait beaucoup de savoir, et une éloquence charmante. Il publia une infinité de livres (D). Il était assez bien versé dans la connaissance des auteurs païens. On voit cela dans un ouvrage (*o*) qu'il fit imprimer à Genève l'an 1560, sous ce titre-ci : *De la vraie et fausse Religion, touchant les vœux et les sermens licites et illicites : et notamment touchant les vœux de perpétuelle continence, et les vœux d'anathème et d'exécration, et les sacrifices d'hosties humaines, et de l'excommunication en toutes religions. Item de la moinerie, tant des Juifs que des païens et des Turcs et des papistes, et des sacrifices faits à Moloch, tant en corps qu'en âme.* Son article dans M. Moréri est confus et mêlé de faussetés (E).

Je m'en vais dire une chose que j'ai lue depuis la seconde édition, c'est qu'il s'appuya de l'autorité des papistes pour réprimer quelques sectes dangereuses qui s'étaient formées à Lyon dans le sein des protestans. L'auteur qui m'apprend cela en tire une preuve contre la tolérance de religion, et pour la maxime *compelle intrare, contrains-les d'entrer* (F).

(*f*) *En* 1541.

(*g*) Leti, Historiâ Genevrinâ, *tom. II, pag.* 70. *Voyez aussi* Bèze, *in* Vitâ Calvini, *ad ann.* 1541.

(*h*) *Voyez la remarque* (E).

(*i*) Melch. Adam., *in* Vitis Theolog. exter., *pag.* 121.

(*k*) *Idem, ibidem.*

* Jean Dorigny, auteur de la *Vie d'Édmond Auger*, 1716, in-8°, , dit que ce fut le crédit d'Édouard Auger qui fit chasser Viret de Lyon.

(*l*) La vraie et entière Histoire des Troubles, *liv. I, folio* 6 *verso, à l'ann.* 1564.

(*m*) Melch. Adam., *in* Vitis Theolog. exter., *pag.* 121.

(*n*) *Idem, ididem.*

(*o*) *C'est un in-8°. de* 864 *pages.*

(A) *Les réformés de France obtinrent par leurs prières qu'il fût donné à l'église de Lyon.*] Melchior Adam laisse ici une lacune qu'il faut remplir. Il a ignoré que Viret alla servir l'église de Nîmes et puis celle de Montpellier, avant que d'aller servir celle de Lyon. On apprend cela

de Viret même, dans une épître dédicatoire datée de Lyon le 7 de décembre 1563. Il y expose qu'*il y a deux ans passez* qu'*il tomba en une maladie*, qui le mit *si bas qu'il ne pouvoit attendre, selon son jugement, sinon d'estre porté en terre .... que Dieu l'a comme arraché par les cheveux, d'entre les peuples entre lesquels il avoit presque passé tout le principal cours de sa vie* (1)...... « Je » sai bien, ajoute-t-il, que mes » seigneurs et semblablement mes » freres et compagnons, et toute l'e- » glise en laquelle Dieu m'avoit con- » stitué ministre, ne m'eussent pas » facilement envoyé et donné con- » gé, s'ils n'eussent veu et cognu la » necessité en laquelle le Seigneur » m'avoit mis, et s'ils n'eussent » mieux aimé que j'eusse servi ail- » leurs pour l'édification de l'eglise, » tant debile que je suis, que de- » meurer inutile entre eux, et sans » faire service ny à cette eglise ny à » autre, tel que je desire le faire..... » Voilà le moyen par lequel le Sei- » gneur m'a tiré de l'eglise en la- » quelle j'avoye bien occasion de » m'aimer, comme s'il m'avoit » empoigné par la main pour me » mener, comme tout tremblant de » foiblesse et à demy mort, et me » rendre jusqu'à vous (2) qui estes » les premiers du Languedoc, entre » lesquels j'ay fait residence après » mon depart de Geneve. » Il se loue extrêmement du bon accueil qu'on lui fit à Nîmes, quoiqu'il semblât *à me voir*, continue-t-il, *que je n'estoye que comme une anatomie seche couverte de peau, qui avoye là porté mes os, pour y estre ensevely : de sorte que ceux-là mesme qui n'estoyent pas de nostre religion, ains y estoyent fort contraires, avoyent pitié de me voir, jusques à dire, qu'est venu faire ce povre homme en ce pays? N'y est il venu que pour y mourir? Et mesme j'ay entendu que quand je montay la premiere fois en chaire plusieurs me voyant, craignoient que je me defaillisse en icelle, avant que je pusse parachever le sermon.*

(1) Viret, *épître dédicatoire du Ier. volume de son* Instruction chrétienne.

(2) *Il adresse la parole à l'église réformée de Nîmes.*

Il y a là certaines choses que je ne saurais comprendre ni développer; et peut-être que Viret ne voulait pas qu'elles fussent manifestes. Il dit qu'il ne pouvait plus servir son ancienne église, et que ce fut la seule raison pour laquelle ses supérieurs lui accordèrent son congé. Cette raison ne pouvait pas être l'état où sa maladie l'avait réduit; car malgré cet état il fut capable d'aller servir l'église de Nîmes. On pourrait conjecturer que le temple de celle-ci était plus petit que le temple de Lausanne ou de Genève, et que le même homme qui n'avait pas assez de forces pour prêcher dans un grand temple, en avait assez pour prêcher dans un petit auditoire. Mais cette conjecture n'est guère valable (3) *.

La preuve qu'il servit ensuite l'église de Montpellier se trouve dans l'épître dédicatoire du IIe. tome de son Instruction chrétienne. Cette épître est datée de Lyon, le 12 de décembre 1563. Il l'adresse à cette église pour lui témoigner sa reconnaissance des bontés qu'elle avait eues pour lui pendant qu'il exerçait le ministère, et notez qu'il la félicite de ce que plusieurs médecins et chirurgiens de Montpellier étaient de la religion. Il nomme entre autres les professeurs en médecine Rondellet, Saporta et leurs adjoints, *MM. Joubert, Feynes et Trial, et M. Michel Hérouart, fameux chirurgien.* Je mets ici cette particularité, parce qu'elle est inconnue à plusieurs de ceux qui connaissent le mérite de ces illustres professeurs.

Vous trouverez dans l'Histoire Ecclésiastique des Églises réformées de France (4), une fort belle lettre que Viret écrivit de Nîmes, le 15 janvier 1562 (5), aux ministres de Languedoc *assemblés au colloque de Montpellier*, par laquelle il les exhorte à

(3) *Voyez la remarque* (FF) *de l'article* CALVIN, *tom. IV, pag.* 355.

* Joly ajoute que cette conjecture est détruite par une circonstance qu'apprend l'*Histoire des Évêques de Nîmes, par Ménard;* c'est que Viret prêcha dans la cathédrale de Nîmes, deux jours après que les protestans s'en furent emparés. Or, suivant Ménard, la cathédrale était un vaste bâtiment gothique, en pierre de taille et à trois nefs.

(4) *Au livre V, pag.* 886 *et suiv.*

(5) *Par une faute d'impression on a mis* MDLVII *dans l'*Histoire des Églises.

se conformer aux volontés de la cour. Il paraît par les deux épîtres dédicatoires que j'ai citées ci-dessus, que ce n'était pas un concert de sédition, mais plutôt un esprit doux et modéré, qui déconseillait les violences et les émeutes populaires, autant qu'il pouvait. La même Histoire nous apprend (6) qu'il alla à Montpellier *pour remedier à sa santé*, et qu'il *commença d'y exercer le ministere ayant esté l'edict de janvier publié le 7 du mois de fevrier* 1562. Soyez sûr que Pasquier se trompe lorsqu'il dit que Viret prêcha à Paris, au Patriarche, vers la fin de l'an 1661 (7)*.

(B) *Il fit valoir ses talens* en Béarn, *et il y mourut l'an* 1571.] Il enseigna à Orthez, comme le remarque Melchior Adam (8). Quelques-uns disent qu'il y mourut (9); mais M. Moréri et quelques autres assurent qu'il mourut à Pau. Très-peu d'auteurs disent qu'il fut en prison pendant quelque temps en ce pays-là. D'Aubigné est le seul qui me l'ait appris. Il dit que le gouverneur d'une ville, que ceux de la religion prirent d'assaut l'an 1569, *fut libéré sur la promesse de racheter de prison Pierre Viret, ministre, prisonnier en Béarn* (10). Ce qu'il y a de certain est que ce ministre finit ses jours dans les états de la reine de Navarre: il y a donc une fausseté dans ces paroles de M. Ancillon. *Viret....... enseigna quelque temps à Orthez, d'où il retourna à Lausanne, où il donna au public par l'impression assez de livres pour faire une petite bibliothéque* (11). La plupart des livres qu'il publia précédèrent son voyage de Béarn; et ainsi M. Ancillon se tromperait, quand même il aurait raison sur le retour de Lausanne.

(6) Histoire des Églises réformées de France, *pag.* 888.

(7) Pasquier, Lettres, *liv. IV, pag.* 201.

* Après avoir dit que Bayle se trompe ici en reprenant Pasquier, après avoir dit que François d'Amboise et Florimond nomment aussi Viret comme prêchant à Paris, Leclerc ajoute qu'après tout il ne serait point impossible que Pasquier, d'Amboise et Florimond ne se fussent équivoqués, parce qu'il y avait à Paris, en même temps du colloque de Poissy, un ministre nommé Virel, comme on le voit à la page 228 du *Scaligérana*. Dans ce même *Scaligérana*, ce ministre est, par une faute d'impression, pag. 226, nommé Viret.

(8) Melch. Adam., *in* Vitis Theolog. exter., *pag.* 121.

(9) Paulus Freherus, *in* Theatro, *pag.* 225.

(10) D'Aubigné, Histoire universelle, *tom. I, liv. V, chap. XII, pag. m.* 412, *à l'année* 1569.

(11) Ancillon, Vie de Farel, *pag.* 217.

(C) *Depuis les coups qu'il reçut d'un prêtre, et le poison qui fut mis dans ses alimens.*] Il fut tant battu par un prêtre, qui l'attaqua en trahison, qu'il demeura sur la place et qu'on le crut mort (12). Au temps des pointes, l'on aurait dit que ce prêtre ne savait faire que des argumens *in Ferio et in Barbarâ.* S'il fut injuste en recourant à de telles voies de prévenir les innovations, il ne fut pas moins imprudent lorsqu'il cessa de frapper sans être bien sûr que le ministre n'en réchapperait jamais. C'est dans ces occasions qu'il se faut bien souvenir de la maxime, *Nunquàm tentabis ut non perficias, il ne faut pas commencer, si l'on ne peut achever.* On tira contre l'église romaine* toutes les mêmes conséquences d'un assassinat imparfait que l'on eût tirées d'un assassinat parfait. Tous ceux qui étaient capables de se conduire par cette règle, *Il faut qu'une cause soit bien mauvaise lorsqu'on fait mourir ceux qui l'attaquent*, tiraient la même conséquence de ce que l'on réfutait à coups de bâton ou à coups de poing les argumens des ministres. C'est pourquoi le prêtre qui battit Viret fit autant de mal à sa cause par les suites du préjugé, que s'il l'avoit mis à mort; mais, en ne le tuant pas, il laissa sa cause exposée à un grand danger. Viret, armé de ressentiment, travailla à la destruction du papisme avec plus de force, et il s'y prit d'une manière très-efficace. Il chercha le ridicule des abus, il composa plusieurs livres en français, fort divertissans et remplis de facéties. Ce sont les plus dangereux ouvrages que l'on puisse faire (13). Ainsi, à ne considérer que l'utilité, le prêtre suisse eût très-bien fait de ne croire pas sans preuves indubitables la mort de Viret. Un certificat de deux chirurgiens n'eût pas été superflu peut-être.

(12) *Partim vulnera in agro paterniacensi à sacrificulo ipsum per insidias invadente inflicta usque adeò gravia, ut jacentem pro mortuo reliquerit.* Melchior. Adam., *in* Vitis Theolog. ext., *pag.* 121.

* Joly reproche à Bayle de rendre l'église romaine responsable de l'action d'un seul.

(13) *Voyez, tom. XIII, pag.* 48, *la remarque* (G) *de l'article* Sainte-Aldegonde.

Passons au poison. Les uns disent que le valet d'un chanoine de Genève le donna à Pierre Viret (14), les autres imputent ce crime à une femme subornée par les chanoines. Quoi qu'il en soit, ce bon ministre en pensa mourir, et l'on prétend que cette mauvaise action acheva de faire perdre leur cause aux catholiques de Genève. Au fond, dans un temps de crise, et pendant que les deux partis avaient à peu près les mêmes forces, rien n'était aussi capable que cela de faire pencher la balance vers les réformés. Un peuple ébranlé et plein de soupçons ne trouve presque jamais sophistique ce raisonnement : si ces gens-là soutenaient la cause de Dieu, ils ne se serviraient point des crimes les plus infames pour perdre leurs adversaires. L'auteur que je vais citer ajoute qu'il courut un bruit que les prêtres avaient résolu de faire mourir tout d'un coup les réformés, en faisant mettre du poison dans le pain de la sainte cène. Je suis bien persuadé qu'un bruit de cette nature répandu par toute la ville, soit qu'il fût vrai, soit qu'il fût faux, pouvait valoir cent raisons démonstratives dans l'esprit de bien des gens. *Cùm præterea venefica quædam*, è Bressæ *comitatu vicino oriunda, quæ nigros succos verbi divini ministris tollendis miscuerat*, P. Viteri *lethali morbo in scelere deprehensa, se ad id flagitii à canonicis conductam fateretur, mirum quantùm omnium animi à nefandarum artium institoribus fuerint aversi, præsertim cùm in vulgus innotesceret, à sacrificulis deliberatum de inficiendis symbolis sacris, Cœnæ Dominicæ celebrandæ destinatis, quò evangelici omnes facili operâ in sacratissimo suæ religionis actu, ad generum Cereris non siccâ morte vel descenderent, vel deducerentur. Cujus flagitii, quod ne Thetis quidem ipsa universis suis undis abluerit, sola cogitatio ingenti horrore et indignatione omnium animos confudit. Experimentis id genus aliis compluribus compertum, omnes clericorum machinas ad subruendam Evangelii instaurati structuram comparatas, occultâ Dei directione in summum ejus incrementum cessisse* (15). La conclusion de ce passage est fort sensée : la mauvaise conduite du clergé romain fut un très-grand instrument pour faire croître le nombre des réformés. On n'eût su attaquer l'église romaine dans un temps plus favorable. Son clergé était tout plein d'ignorance et de personnes de mauvaise vie. Ceux qui prêchaient la réformation étaient presque tous éloquens et doctes : ils savaient un peu ou beaucoup d'hébreu et de grec ; c'est pourquoi les prêtres succombaient presque toujours dans les disputes. Ils ne savaient comment tenir tête à des personnes qui les menaçaient des langues originales de la bible, et qui faisaient voir sans peine que les pratiques de religion, à quoi les peuples étaient soumis, n'avaient pas été prescrites dans l'Écriture. Deux ou trois prédications des ministres suffisaient dans quelques paroisses à convertir la moitié des habitans. Quel remède ? Eussiez-vous opposé raison à raison ? mais un prêtre, un moine ignorant, eût-il réussi par-là contre Viret, contre Farel ? Point du tout. On se vit donc contraint d'employer la violence, le poison, l'assassinat, et autres voies iniques qui achevèrent de persuader qu'une cause qui se défendait de cette manière n'était point celle de Dieu.

M. Leti vous apprendra que l'empoisonneuse de Viret avait nom Marie Navau, qu'elle était de Bourg en Bresse ; qu'à la sollicitation de quelques ecclésiastiques, qui lui promirent une bonne récompense, elle se réfugia à Genève sur le pied d'une personne persécutée pour la religion : que faisant bien la dévote elle se familiarisa merveilleusement avec Farel, avec Viret et avec Saunier, les trois ministres des Génevois ; qu'ainsi elle trouva le moyen d'empoisonner la soupe pendant que les deux collègues de Farel dînaient chez lui ; que Farel et Saunier trouvant mauvaise cette soupe n'en mangèrent point, que Viret, qui la trou-

(14) Fuit corpusculo per se imbecillo : quod naturæ vitium vehementer auxerunt partim venenum ipsi à Genevensis cujusdam canonici servo propinatum, partim vulnera, *etc.* Melch. Adam., *in* Vitis Theolog. exter., *pag.* 121. *Ces paroles et celles de la citation précédente sont empruntées de* Bèze, *in* Iconibus.

(15) Fridericus Spanhemius, *in* Genevâ restitutâ, *pag.* 74, 75.

va bonne, en mangea, et qu'il sentit bientôt les effets de ce venin; que sur les soupçons que l'on conçut contre cette femme on l'emprisonna; que sans attendre la question elle chargea un chanoine, et qu'ayant tout avoué elle fut pendue le 22 d'avril 1535; et que le chanoine, en considération de sa famille, ne fut condamné qu'au bannissement (16).

(D) *Il publia une infinité de livres* (17).] J'ai déjà dit qu'il chercha le ridicule de l'autre parti, et qu'il prit un air railleur et divertissant. Il éplucha le rituel et le cérémoniel; en un mot il combattit l'église romaine beaucoup plus selon ce qu'elle laisse faire aux moines et aux curés, que selon ce qu'elle décide dans les conciles œcuméniques. C'était la prendre par son faible; car, de nos jours, ceux qui ont le plus adroitement travaillé à la défendre (18) ont demandé qu'on mît à part ce qu'elle prescrit comme un article de foi dans les conciles, et ce qui n'est point d'obligation, ou qui peut être un abus. Rapportons un long passage de Verheiden. *Sic ut ecclesia Lugdunensis frequentissima, aliæque vicinarum regionum, ob egregiam operam quam præstitit in proseminando Dei verbo, hunc virum maximè coluerint, scriptaque tempori tum ingeniis risu papismum excipientibus summâ voluptate perlegerint. Is autem Viretus erat, qui mysticam illam papistarum theologiam cognitam habebat: quam variis libris explicans lectori risum sæpè movet, propter mira illa miracula et ridicula quæ continet. Ethnicam præterea theologiam cùm ex prophanis scriptoribus hausisset, eamdem cum papistarum sacris ita contulit, tamquam hæc romana sacra parallela essent veterumque Romanorum horrendâ idololatriâ plenis responderent. Fortè inter sinceriores theologos nullus fuit, qui mysticum illud romani Jovis regnum ita aperuit et perlustravit atque hic Viretus, quod vel uno illo Centone (ut alia multa mittam) de Theatricâ Missæ Saltatione, ex veteribus poëtis consarcinato, probari potest: qui lectorum, præcipuè in poëtis versatum, novo genere voluptatis (ut apud Belgas decantatum illud Apiarium Romanum) perfundit et recreat* (19).

Au reste, il ne faut pas que l'on s'imagine, ni que tous les livres de cet auteur soient du caractère que j'ai marqué, ni que dans ceux qui le sont il y ait un air de bouffonnerie. Il gardait toujours le tempérament d'un homme sage. Notez qu'il ne se borna point à attaquer les superstitions, matière propre à être tournée en ridicule; mais qu'il travailla aussi très-sérieusement, et dans toute la gravité que la chose demandait, à combattre les impies. Je m'en vais citer un long passage de l'épître dédicatoire de son IIe. tome de l'Instruction Chrétienne. On y verra que la multitude des mécréans le détermina à tourner ses armes contre le déisme. « Il y en a plusieurs qui confessent bien qu'ils » croyent qu'il y a quelque Dieu et » quelque Divinité, comme les Turcs » et les Juifs; mais quant à Jésus-» Christ, et tout ce que la doctrine » des evangelistes et des apostres en » tesmoignent, ils tiennent tout cela » pour fables et resveries..... Il y a » bien plus de difficulté avec ceux-» cy, voire mesme qu'avec les Turcs, » ou pour le moins autant. Car ils » ont des opinions touchant la reli-» gion, autant ou plus estranges que » les Turcs et tous autres mescreans. » J'ai entendu qu'il y en a de ceste » bande, qui s'appellent déistes, » d'un mot tout nouveau, lequel ils » veulent opposer à athéiste. Car » pour autant qu'athéiste signifie ce-» luy qui est sans Dieu, ils veulent » donner à entendre qu'ils ne sont » pas du tout sans Dieu, à cause » qu'ils croyent bien qu'il y a quel-» que Dieu, lequel ils recognoissent » mesme pour créateur du ciel et de » la terre, comme les Turcs: mais de

(16) *Tiré de* Leti, Historiâ Genevrinâ, *tom. II*, *pag.* 541, 542.

(17) *Vous en trouverez le catalogue dans l'É*pitome de Gesner, *dans* Melchior Adam, *in* Vitis Theolog. exter., *pag.* 122, *dans* Verheiden, *in* Præst. Theolog. Effigiebus, *pag.* 120, 121. [Et aussi dans le tome 35 des *Mémoires* de Niceron, qui n'a pas connu la seconde édition revue et augmentée de l'*Exposition familière*, édition citée par Joly, d'après le *Catalogue des livres censurés par la faculté de théologie de Paris.*]

(18) *M. l'évêque de Condom, dans l'*Exposition de la Doctrine catholique.

(19) Verheiden, *in* Præst. Theolog. Effigiebus, *pag.* 119, 120.

» Jésus-Christ, ils ne sçavent que c'est, » et ne tiennent rien ne de luy, ne de » sa doctrine. » *Ces déistes desquels nous parlons maintenant*, ajoute Viret, *se moquent de toute religion*, « nonobstant qu'ils s'accommodent, » quant à l'apparence extérieure, à » la religion de ceux avec lesquels » il leur faut vivre, et ausquels ils » veulent plaire, ou lesquels ils craignent. Et entre ceux-cy, il y en a » les uns qui ont quelque opinion de » l'immortalité des ames : les autres » en jugent comme les epicuriens, » et pareillement de la providence de » Dieu envers les hommes : comme » s'il ne se mesloit point du gouvernement des choses humaines, ains » qu'elles fussent gouvernées ou par » fortune, ou par la prudence, ou » par la folie des hommes, selon » que les choses rencontrent. J'ay » horreur quand je pense qu'entre » ceux qui portent le nom de chrestien, il y a de tels monstres. Mais » l'horreur me redouble encore d'avantage, quand je considere que » plusieurs de ceux qui font profession des bonnes lettres et de la » philosophie humaine, et qui sont » mesme souventes fois estimez des » plus savans, et des plus aigus et » plus subtils esprits, sont non seulement infectez de cest execrable » athéisme, mais aussi en font profession et en tiennent escole, et » empoisonnent plusieurs personnes » de tel poison. Parquoy nous sommes venus en un temps, auquel » il y a danger que nous n'ayons » plus de peine à combattre avec » tels monstres qu'avec les superstitieux et idolatres, si Dieu n'y » pourvoit, comme j'ay bonne esperance qu'il le fera. Car parmy ces » différens qui sont aujourd'huy en » la matiere de religion, plusieurs » abusent grandement de la liberté » qui leur est donnée de suyvre des » deux religions qui sont en différent, ou l'une ou l'autre. Car il y » en a plusieurs qui se dispensent » de toutes les deux, et qui vivent » du tout sans aucune religion. Et » si ceux qui n'ont point de bonne » opinion d'aucune religion se contentoyent de périr tous seuls en » leurs erreur et athéisme, sans en » infecter et corrompre les autres » par leurs mauvais propos et mauvais exemples, pour les mener à » mesme perdition avec eux, ce malheur ne seroit pas tant à deplorer » qu'il est. Pour ceste cause, en » revoyant mon Instruction Chrestienne, laquelle a desja esté par » cy-devant imprimée, je l'ay beaucoup augmentée, et notamment » sur la matiere de la création du » monde, et de la providence de » Dieu en toutes les créatures, et » singulierement envers l'homme, » principalement pour deux causes. » La prémiere, pource que l'esprit » de Dieu nous propose souvent, és » Sainctes Escritures tout ce monde » visible comme un grand livre de » nature, et de vraye théologie naturelle, et toutes les créatures, » comme des prescheurs, et des tesmoins universels de Dieu leur » créateur, et des œuvres et de la » gloire d'iceluy... L'autre cause qui » m'a encore esmu à traiter tant amplement ces matieres, c'est l'athéisme et ceux qui en font profession : » desquels j'ay tantost parlé (20). »

(E) *Son article dans M. Moréri est confus et mêlé de faussetés.*] I. Il est faux que Viret et Farel se joignirent à Calvin pour prêcher leurs nouveautés à Genève, et pour en chasser les catholiques, en 1535. Calvin n'alla à Genève qu'en 1536. II. De la manière, que Moréri conte que, *quand Calvin partit pour la conférence de Worms, on appela Viret pour prêcher à Genève*, il fait entendre clairement que Calvin partit de Genève. Or cela est faux. Il était à Strasbourg depuis deux ou trois années quand il alla à ces conférences. III. Il est ridicule de donner le nom de *préférence* à la vocation de Viret; car ceux de Genève ne recoururent à Viret qu'à cause qu'ils ne purent faire revenir Calvin avant la tenue de ces conférences. Ceci nous montre que Moréri a été persuadé que Calvin partit de Genève en ce temps-là ; car son sens est que ce ministre fut très-marri qu'on le députât aux conférences, et que pendant son absence on se servît du ministère de Viret. IV. Il est très-faux que Calvin ait

(20) Viret, *épître dédicatoire du IIe. volume de l'*Instruction chrétienne, *elle fut imprimée en* 1563.

témoigné du déplaisir pour la vocation de Viret. V. Très-faux qu'*il agit si bien, qu'on renvoya son compétiteur.* VI. Très-faux *que ceux de Lausanne ne reçurent* Viret *qu'avec peine* (21). Tant s'en faut que Calvin eût quelque envie que son prétendu compétiteur fût renvoyé à Lausanne, qu'il fit au contraire de grands efforts pour le retenir à Genève. Melchior Adam, l'un des auteurs que Moréri cite, le témoigne clairement (22). Cela même est attesté par Théodore de Bèze (23), et nous avons là-dessus une preuve littérale de la propre main de Calvin; car voici ce qu'il écrivit à Farel : *Quod benè vertat Deus, hìc retêntus sum ut volebas : superest ut Viretum quoque mecum retineam, quem à me avelli nullo modo patiar. Tuæ quoque omniumque fratrum partes me hìc adjuvare ; nisi vultis me frustrà excruciari, ac sine commodo esse miserrimum* (24). Je remarquerai en passant une méprise de M. Hofman. Il dit que Viret, étant ministre à Lausanne l'an 1535, fut appelé à Genève. Rien de plus faux. Il fut ministre de Genève dès l'an 1534, et avant que de l'être à Lausanne.

(F) *Il s'appuya de l'autorité des papistes pour réprimer quelques sectes.... L'auteur qui m'apprend cela en tire une preuve...pour la maxime... Contrains-les d'entrer.*] « L'e-
» dict premier de pacification ne fut
» plustost publié en France, que
» soudain s'esclouit à Lyon une sec-
» te d'ariens, couvée dez long-temps
» audit Lyon, et ailleurs, par un
» Aleman et un Italien, qui en es-
» toyent les chefs. Dont advint que
» M. Pierre Viret, lors predicant à
» Lyon, fut sollicité d'avoir recours
» à M. Buatier grand vicaire du
» reverendissime archevesque de
» Lyon, pour esteindre ce feu crois-
» sant, et qui menassoit d'un grand
» embrasement, si on luy eust laissé
» acquerir forces. Aussi estoyent
» prests à se faire paroistre les pos-
» telliens, les trinitaires ou serve-
» tistes, et autres jusques aux a-
» christes et deistes : qui tous pré-
» tendoyent pouvoir jouyr du bene-
» fice de l'edict, ne permettant
» qu'aucun indefinitivement fut re-
» cherché pour le faict de la con-
» science. On adjoucte que tous les
» prénommez sectaires, et autres,
» se vantoyent estre fondez en tex-
» tes, ou raisons tirées aussi perti-
» nemment de l'Escriture, que les
» calvinistes y scauroyent prouver
» leurs opinions estre fondées : tant
» une trop hardie assertion est ef-
» frontée, et tasche occuper lieu de
» verité. Voilà à quoy le desir de li-
» berté de conscience nous cuida re-
» duire. Voila l'excessive confusion
» de laquelle la religion fut presque
» envelouppée : et comment la diffe-
» rente varieté des croyances fut
» en train d'estouffer la foy en plu-
» sieurs : et reduire en irresolubles
» difficultez la conscience des bien
» croyants. Ces raisons m'induisent
» à croire que nous devons humilier
» nos cuidances : les submettre, et
» assubjectir aux determinations de
» la saincte eglise apostolique et
» romaine (25)..... Il nous faut (dis-
» je) captiver nos sens, et nos rai-
» sons humaines, pour croyre par
» foy, ce que nostre infirmité ne
» peut autrement comprendre. Nous
» devons aussi obeyr à nos supe-
» rieurs jouxte l'Escriture : sans re-
» chercher en eux des défauts, qui

(21) *Ils n'avaient consenti qu'avec peine à le prêter à ceux de Genève pour six mois.*

(22) *Reversus Calvinus omnem quidem movit lapidem ut ne Vireto spoliaretur, quo sublato ecclesiam salvam retinere se posse negabat : sed Viretus apud suos* Lausanenses *agere maluit.* Melchior Adam, *in* Vitis Theolog. exter., *pag.* 121. *Voyez aussi pag.* 73.

(23) Beza, *in* Vitâ Calvini, *ad ann.* 1541.

(24) Calvinus, epist. L, *pag. m.* 109, 110. *Cette lettre est datée du 16 de septembre 1543; mais apparemment cette date est fausse : on a mis 1543 pour 1541; car il serait absurde que* Calvin, *écrivant à un ministre de Neufchâtel, eût donné comme une nouvelle son retour à Geneve deux ans après son arrivée.*

(25) Pierre de Saint-Julien, Meslanges paradoxales, *pag.* 202, 203, 204; *et voici ce qu'il avait dit, pag.* 189, 190 : « La liberté de con-
» science ne pourroit estre permise, que soudain une
» infinité de sectes (la pluspart abominables) ne
» se presentassent pour jouyr du mesme privilege:
» selon qu'il advint à Lyon, quand par l'edit de
» pacification il fut dit que personne ne seroit
» recherché en sa conscience : soudain sortit en
» public un Alemanni, avec une trouppe de re-
» nouvellez arriens (et beaucoup pires) qui, pré-
» tendant tirer faveur de l'edict, fut cause que le
» vicaire general du reverendissime archevesque
» de Lyon, et maistre Pierre Viret superinten-
» dant en la pretendue eglise calvinienne dudit
» Lyon, furent contraincts de se joindre pour
» rembarrer ces arriens, qui faisoyent la liberté de
» conscience couverture de leurs meschancetez.

» ne gisent pas en nostre correction : » ....Que si quelques hommes se » trouvent de si dure cervelle, que » de se rendre opiniastres à mes- » priser, et se separer de la pré- » mentionnée eglise, il faut suy- » vre le conseil du prophete (26) » disant : *Coge eos intrare.* » Conférez avec ceci ce que nous alléguons du même auteur dans l'article STELLINGUES, tome XIII.

(26) *Il fallait dire de Jésus-Christ dans l'É*vangile selon saint Luc, *chap. XIV, vs.* 23.

VIRGILE, en latin *Publius Virgilius Maro*, le plus excellent de tous les poëtes de l'ancienne Rome, a fleuri du temps d'Auguste. Il naquit le 15 d'octobre 683, dans un village (*a*) qui n'était pas loin de Mantoue. Il passa les premières années de sa vie à Crémone (*b*); et puis ayant fait quelque séjour à Milan, il se transporta à Naples, où il étudia les lettres latines et les lettres grecques avec une extrême application, et ensuite les mathématiques et la médecine. Quelques-uns disent que sa jeunesse fut fort éloignée de la chasteté; d'autres assurent le contraire, et qu'il était si modeste, si retenu, et si réglé dans ses paroles et dans sa conduite, que les habitans de Naples lui donnèrent un surnom pris de la virginité (A). Voilà une chose qui nous fournit la matière d'une assez longue remarque, et une occasion fort naturelle de réfuter une observation que l'on trouve dans l'Anti-Baillet (B). Ceux qui disent que ses Églogues furent admirées de Cicéron se trompent (C). Il n'était point envieux de la gloire de son prochain; et il faisait paraître un si grand fonds de bonté et d'honnêteté, que les autres poëtes, qui crevaient d'envie les uns contre les autres, s'accordèrent presque tous à l'aimer et à l'honorer (D). Ceux qui ont dit qu'une secrète jalousie le porta à ne parler point d'Homère, et à lui préférer un autre poëte qui est moins connu, ont débité un sentiment tout-à-fait absurde (E). Il n'était point de ces auteurs qui se contentent facilement des productions de leur plume; il limait et il retouchait ses vers avec une extrême sévérité (F); et l'on prétend que son Énéide, que nous regardons comme une pièce achevée, était bien loin de la perfection à son avis; et qu'il souhaita ardemment qu'elle fût brûlée, parce qu'il n'avait pas pu y mettre la dernière main (G). Il avait destiné à la polir une retraite de trois ans (*c*); après quoi son dessein était de s'appliquer uniquement tout le reste de ses jours à l'étude de la philosophie; mais il mourut sur ces entrefaites à Brundusium, le 22 de septembre 734 (H). Son corps fut porté à Naples, comme il l'avait ordonné (*d*). Ses poésies avaient infiniment plu à l'empereur (*e*). Il n'y a rien de plus ridicule que ce que l'on conte de sa magie, et des prétendus prodiges qu'il fit voir aux Napolitains (I). Les versions et les commentaires de

(*a*) *Nommé Andes. Voyez* Donatus, *in* Vitâ Virgilii.

(*b*) *Initio ætatis, id est usque ad septimum annum, Cremonæ egit.* Donatus, *ibidem.* Du Verdier Vau-Privas, Prosopogr., *tom. I, pag.* 766, *et plusieurs autres, disent qu'au* 17e. *an de son âge il étudia à Crémone.*

(*c*) Donatus, *in* Vitâ Virgilii.

(*d*) *Idem, ibidem.*

(*e*) *Voyez la remarque* (L), *numero IV.*

ses œuvres sont innombrables (e*). Ceux qui les ont travesties en vers burlesques (K) ont mû la bile de quelques personnes doctes ; et il faut avouer que ce n'était pas entièrement sans raison. Le commentaire *in usum Delphini* par le père de la Rue, jésuite, est fort bon. Il est précédé d'une vie de ce poëte, digérée selon l'ordre des consulats, et ornée de remarques bien judicieuses. J'aurai quelques fautes à reprendre dans M. Moréri (L). Je n'ai point voulu faire mention d'un certain peuplier, que l'on appelait l'arbre de Virgile. On l'avait planté, selon la coutume du pays, dès que sa mère fut accouchée de lui, et on le vit croître si promptement, qu'il égala en peu d'années les peupliers beaucoup plus vieux. Les femmes enceintes et les accouchées en firent un objet de religion (*f*).

(e*) *Voyez-en une longue liste à la tête du* Commentaire *que l'abbé* de Marolles *a ajouté à sa traduction de* Virgile. *M.* de Segrais, *qui est mort en* 1701, *promettait une traduction des* Géorgiques. *On l'attendait avec impatience, ce qu'il a fait sur l'*Enéide *ayant été si estimé. C'est une version en vers accompagnée d'une fort belle* Préface *et de* Notes *très-curieuses. On en a fait en Hollande, l'an* 1700, *une deuxième édition corrigée par l'auteur.* [Pour les éditions de Virgile, Joly renvoie à la *Bibliotheca latina* de Fabricius. On peut renvoyer aujourd'hui à l'édition de Deux-Ponts des Œuvres de Virgile. Quant aux traductions françaises et aux écrits pour et contre Virgile, Joly dit de consulter la *Bibliothéque française* de Goujet, tome V ; mais ce volume est de 1742 ; et depuis lors on s'est peut-être plus exercé sur Virgile qu'on ne l'avait fait auparavant.]

(*f*) *Accessit aliud præsagium : siquidem virga populea, more regionis in puerperiis eodem statim loco depacta, ita brevi coaluit, ut multò ante satas populos adæquârit. Quæ arbor Virgilii ex eo dicta atque consecrata est ; summa gravidarum et fetarum religione, suscipientium ibi et solventium vota* Donatus, *in* Vitâ Virgilii, *init.*

On peut compter à coup sûr parmi les folies de Caligula le mépris et la haine qu'il fit paraître pour Virgile, dont il tâcha de faire ôter de toutes les bibliothéques les écrits et le portrait (*g*). Il eut l'audace de dire que c'était un homme sans esprit et sans savoir (*h*). L'empereur Alexandre Sévère en jugea bien autrement ; il l'appelait le Platon des poëtes, et il en mit le portrait avec celui de Cicéron dans la chapelle où il avait donné place à Achille et aux grands hommes (*i*). Le grammairien Cæcilius fut le premier qui fit des leçons sur les poésies de Virgile dont il était contemporain (*k*).

(*g*) Suetonius, *in* Calig, *cap. XXXIV.*

(*h*) *Nullius ingenii minimæque doctrinæ.* Idem, ibidem.

(*i*) Lampridius, *in* Alex. Severo, *cap. XXXI, pag. m.* 936.

(*k*) Sueton. de illustr. Gramm., *cap XVI.*

(A) *Un surnom pris de la virginité.*] La Vie de Virgile, attribuée à Donat, nous apprend qu'il était fort sobre, mais qu'on disait qu'il était enclin au péché contre nature ; que les personnes équitables n'ajoutaient point de foi à ce bruit, et qu'elles croyaient qu'il n'avait de l'affection pour de jeunes gens que dans la vue de les instruire (1) ; qu'on divulgua aussi qu'il avait couché avec Plotia Hiéria, mais qu'il avait souvent raconté qu'il refusa constamment la part que Varius lui voulut faire de cette maîtresse. *Vulgatum est consuevisse eum cum Plotiâ Hieriâ. Sed Asconius Pedianus affirmat ipsum posteà minoribus natu narrare solitum, et invitatum quidem se à Vario ad communionem mulieris, verùm se pertinacissimè recusâsse* (2). Les paroles suivantes sont notables ; car elles affirment, non pas

(1) *Cibi vinique minimi : fama est eum libidinis pronioris in pueros fuisse. Sed boni ita eum pueros amâsse putaverunt, ut Socrates Alcibiadem.* Donatus, *in* Vitâ Virgilii.

(2) *Idem, ibidem.*

comme un bruit, mais comme une chose certaine, que ceux de Naples lui donnèrent le surnom de Virginal à cause de la pureté de ses mœurs et de ses paroles. *Cetera sanè vitâ et ore et animo tam probum fuisse* CONSTAT, *ut Neapoli Parthenias vulgò appellaretur.* Voici une marque bien expresse de sa modestie. Il aimait mieux vivre retiré à la campagne que de séjourner à Rome où il était admiré. Il y allait fort rarement, et il affectait si peu d'y paraître, que se voyant suivi et montré, il s'enfermait dans la première maison qu'il trouvait ouverte. *Si quando Romæ quò rarissimè commeabat viseretur in publico, sectantes demonstrantesque se subterfugere solitum in proximum tectum* (3). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il composa dans sa jeunesse quelques vers lascifs. On n'en peut douter, puisque Pline (4), qui en avait fait de semblables, s'en justifie par un bon nombre de grands exemples, et nommément par celui de notre Virgile. *Nec verò molestè fero hanc esse de moribus meis existimationem, ut qui nesciunt talia doctissimos, gravissimos, sanctissimos homines scriptitâsse, me scribere mirentur. Ab illis autem quibus notum est quos quantosque auctores sequar facilè impetrari posse confido ut.... An ego verear.... ne me non satis deceat quod decuit M. Tullium, Caïum Calvum....... Neronem transeo, quamvis sciam, non corrumpi in deterius, quæ aliquando etiam à malis; sed honesta manere, quæ sæpiùs à bonis fiunt. Inter quos vel præcipuè numerandus est P. Virgilius, Corn. Nepos, et priùs Ennius, Acciusque, non quidem hi senatores, sed sanctitas morum non distat ordinibus* (5). L'auteur de la Vie de ce poëte le fait auteur des Priapées, et il y a des savans (6) qui veulent que l'ouvrage qui subsiste encore sous ce nom-là soit de Virgile : mais il vaut mieux croire que c'est un recueil de poésies composées par divers auteurs. Nous avons vu ci-dessus qu'Ausone allègue l'exemple de Virgile pour sa justification (7) : mais il est un peu étonnant qu'il ne se fonde que sur des passages des Géorgiques et de l'Énéide; car ces passages ne sont guère propres à son dessein. *Quid etiam Partheniam dictum causâ pudoris ? qui octavo Æneïdos, quum describeret coïtum Veneris atque Vulcani, αἰσχροσεμνίαν decenter immiscuit. Quid in tertio Georgicorum de summissis in gregem maritis, nonne obscœnam significationem honestâ verborum translatione velavit ? Et si quid in nostro joco aliquorum hominûm severitas vestita condemnat, de Virgilio accersitum sciat* (8). Il eût mieux valu imiter Pline le jeune, qui avait égard sans contredit à de petits poëmes particuliers, où Virgile s'était exprimé trop librement sur des matières gaillardes. Le passage de l'Énéide qu'Ausone indiquait n'a rien de trop fort pour ce temps-là; ceux qui le critiquèrent méritent plutôt le titre de chicaneurs que le titre de censeurs : et remarquez bien qu'une partie de ceux qui ne l'approuvèrent pas entièrement donnérent de grands éloges au poëte. C'est ce qu'Aulu-Gelle va nous apprendre. *Annianus poëta et plerique cum eo ejusdem Musæ viri summis assiduisque laudibus hos Virgilii versus ferebant; quibus Vulcanum et Venerem junctos mixtosque jure conjugii, rem legé naturæ operiendam, verecundâ quâdam tralatione verborum quum ostenderet demonstraretque, protexit : sic enim scripsit :*

> . . . . Ea verba locutus
> Optatos dedit amplexus; placidumque petivit
> Conjugis infusus gremio per membra soporem.

Minùs autem difficile esse arbitrabantur in istiusmodi re dicendâ verbis uti uno atque altero brevi tenuique eam signo demonstrantibus..... Tot verò et tam evidentibus ac tamen non prætextatis, sed puris honestisque verbis venerandum illud concúbii pudici secretum neminem quemquam alium dixisse (9). Voyons de quelle manière cet auteur censure un autre critique beaucoup plus chagrin. *An-*

(3) *Idem, ibidem.*

(4) *C'est-à-dire* Pline le jeune.

(5) Plinius, epist. III, *lib. V.*

(6) Jean-Marie Catanée *est de ceux-là. Voyez son* Commentaire sur Pline le jeune, *pag.* 290.

(7) *Dans l'article* VAYER, *dans ce volume, citation* (25).

(8) Ausonius, *in* Centone nuptiali, *sub finem, pag. m.* 519.

(9) Aulus Gellius, *lib. IX, cap. X.*

næus Cornutus, homo sanè pleraque alia non indoctus neque imprudens, in secundo tamen librorum, quos de figuris sententiarum composuit, egregiam totius istius verecundiæ laudem insulsâ nimis et odiosâ scrutatione violavit. Nam quum genus hoc figuræ probâsset, et satis circumspectè factos esse versus dixisset; membra *tamen, inquit, paulò incautiùs nominavit* (10). A cet égard la gravité et la modestie qui régnent dans l'Énéide sont admirables. Pouvait-on être plus court que Virgile l'a été, sur la caverne où Énée et Didon consommèrent leur mariage? Ses Bucoliques ne sont pas de la même pureté : il y rapporte des passions très-criminelles; mais ce n'est pas une preuve qu'il les sentît. L'amour des garçons n'était guère moins commun dans le paganisme que l'amour des filles, et ainsi un faiseur d'églogues pouvait faire parler ses bergers selon ce maudit usage, comme l'on fait parler aujourd'hui les héros et les héroïnes de roman, c'est-à-dire sans que ce fût une marque ou qu'il racontât ses aventures, ou qu'il approuvât les passions qu'il racontait. Nos meilleurs romans français, depuis longtemps, se font par des filles ou par des femmes. A-t-on droit de dire qu'elles composent l'histoire de leurs amours, ou qu'elles approuvent que leurs héroïnes se laissent percer si vivement des traits de l'amour (11)? N'est-il pas certain qu'elles peuvent composer ces livres dans la seule vue de faire paraître leur esprit, et l'art de peindre les passions et de soutenir des caractères? Nous pouvons supposer la même chose en faveur de notre Virgile, puisque d'ailleurs on a des motifs de croire qu'il avait beaucoup de vertu. J'avoue qu'il courait des contes qui ne lui étaient pas favorables; mais ceux qui les rapportent ne les donnent que comme un bruit (12), au lieu qu'ils assurent comme un fait certain, que sa pudeur et sa probité étaient singulières. Outre les contes que j'ai rapportés, on disait (13) que Varus, poëte tragique, était marié avec une femme très-docte qui couchait avec Virgile, et à qui ce galant donna une tragédie qu'il avait faite. La dame fit accroire à Varus qu'elle en était l'auteur, et Varus la récita comme son ouvrage. On ajoutait que Virgile désigna cette aventure en paroles couvertes dans ces trois vers de son églogue III :

An mihi cantando victus non redderet ille,
Quem mea carminibus meruisset fistula, caprum?
Si nescis, meus ille caper fuit.

Mais Servius rejette cela comme une chose que personne n'avait écrite, et qui répugnait à la nature de l'églogue : *Superfluam volunt esse allegoriam, dicentes rem nusquàm lectam de Virgilio.... Melius simpliciter accipimus : refutandæ enim sunt allegoriæ in bucolico certamine : nisi, ut suprà diximus, ex aliquâ agrorum perditorum necessitate descendunt* (14). Et l'on voit assez clairement que c'est une vaine imagination de ces esprits mal tournés, qui cherchent partout des allégories et des mystères, et à qui rien de naturel n'a jamais été de bon goût. La plus forte objection contre Virgile serait de représenter qu'il a fait des priapées : mais cette raison toute seule n'est point d'une grande conséquence contre les mœurs; car comme il y a des gens de bien et d'honneur qui lisent des livres sales sans aucun mauvais motif, il y en a qui peuvent faire des vers impurs sans que leur cœur se corrompe. On prétend que saint Chrysostome lisait souvent Aristophane; et il est sûr que saint Jérôme lisait souvent Plaute. Voyez la remarque (B) de l'article Longus, et l'épître dédicatoire des notes de Scioppius *in Priapeia*. Oserait-on mettre Joseph Scaliger,

(10) Aulus Gellius, *lib. IX, cap.* 10. *Joignez à cela le titre de ce chapitre X du IX*e. *livre d'Aulu-Gelle.* Quod Annæus Cornutus versus Virgilii, quibus Veneris et Vulcani concubitum pudicè operteque dixit reprehensione spurcâ et odiosâ inquinavit.

(11) *Notez qu'on ne prétend pas nier que quelques-unes de ces faiseuses de romans n'aient eu des aventures.*

(12) *Voyez ci-dessus le commencement de cette remarque.*

(13) *Aiunt hoc. Varus, tragœdiarum scriptor, habuit uxorem litteratissimam, cum quâ Virgilius adulterium solebat admittere : cui etiam dedit scriptam tragœdiam, quam illa marito dedit tanquam à se scriptam. Hanc recitavit pro suâ Varus : quam rem Virgilius dicit per allegoriam. Nam tragœdiæ præmium caper fuerat.* Servius, in Virgil., ecl. III, *vs.* 20.

(14) *Idem, ibidem.*

Janus Douza, Daniel Heinsius, et le président Maynard, parmi les gens débauchés, et en donner pour raison que le premier a fait des notes sur les Priapées et sur Catulle ; que le second a commenté fort curieusement Pétrone (15) ; que le troisième a publié quelques vers lascifs, et que le quatrième avait fait des priapées (16) * ? Quand on croit qu'un autre ne saurait toucher à de telles choses sans s'infecter, on donne trop à connaître le peu de forces que l'on se trouve contre de semblables objets. *In iis, quæ turpicula et lasciviuscula sunt, ille qui, ut ait Aristoteles, bonâ institutione præmunitus est, offendere nequit. Adeò ut, molliculos istos, qui vel unâ tali et alterâ lectione verberantur, et ad nequitiam abducuntur, suâ sibi culpâ et in Venerem putredine, perire videas. Haud secùs, ac si terribili objectâ re timidus expavescat, fortis non adficiatur* (17). Cela me fait souvenir d'une pensée de Molière. Son Tartufe, prêt à écouter une fille, tira un mouchoir de sa poche, et dit :

. . . Ah ! mon Dieu, je vous prie,
Avant que de parler, prenez-moi ce mouchoir.
. . . .
. . . Couvrez ce sein, que je ne saurais voir.
Par de pareils objets les âmes sont blessées,
Et cela fait venir de coupables pensées.

Mais prenez garde à la réponse de cette fille :

Vous êtes donc bien tendre à la tentation ;
Et la chair sur vos sens fait grande impression ?
Certes, je ne sais pas quelle chaleur vous monte :
Mais à convoiter, moi, je ne suis point si prompte ;
Et je vous verrais nu du haut jusques en bas,
Que toute votre peau ne me tenterait pas (18).

Il peut y avoir des poëtes, et des casuistes, et des critiques, qui sont endurcis de la même sorte à l'égard de ces objets dangereux, que tant d'autres personnes ne sauraient lire impunément. Lipse proteste que la lecture de Pétrone ne le touchait qu'à l'esprit, et qu'elle ne laissait pas plus de traces dans son cœur qu'un bateau sur une rivière. *Vidistin' quidquam venustius, argutius* (Petronio) *post natas Musas ? Non ego : abesset tantùm nuda illa nequitia ; quâ tamen nihil offendor. Joci me delectant, urbanitas capit : cetera nec in animo nec in moribus meis magis labem relinquunt, quàm olim in flumine vestigium, cymba. Ut vina apposita vinosum movent ; invinium, ut antiqui loquebantur, non movent : sic ista animum jam antè improbum fortassè incitent ; casto et castigato non adhærent* (19). Si cela est vrai, j'oserais dire qu'il eût pu faire ou des vers, ou des narrations en prose, selon le modèle de ce Romain, sans perdre la pureté de son cœur. Appliquez cela si vous voulez, *positis ponendis*, aux amusemens poétiques de Virgile qui servirent d'apologie à Pline le jeune.

Il ne faut pas oublier la conjecture ingénieuse de M. l'évêque d'Avranches sur le nom de *Parthenias*, donné à Virgile. Ayant observé qu'on le lui donna peut-être, parce qu'on crut que, comme Homère, il était né d'une vierge, il ajoute qu'il est plus probable que l'on confondit le nom *Virgilius* avec le nom *Virginius*, c'est-à-dire que les habitans de Naples ne connaissant pas l'étymologie ni le sens de Virgilius, et connaissant bien ce que voulait dire Virginius, s'imaginèrent que ce poëte se nommait Virginius, mot qui répond au terme grec *Parthenias*. *Cur Virgilius Neapolitanis dictus sit Parthenias, caussam hanc esse suspicari quis possit ; non quòd virgi-*

(15) *Douza præter quod Petronium in omni linguâ latinâ ut sermone cultissimum, sic rebus turpissimum inlustravit, tum etiam verborum lasciviâ superare eumdem studuit, et non infeliciter, ut opinor, adsecutus est.* Scioppius, *epist. dedicat.* Priapeior. *Voyez aussi ce qu'il dit dans ses notes sur le prologue.*

(16) Ménagiana, *pag.* 32 *de la première édition de Hollande.*

* La Monnoie donne à penser que les *Priapées* de Maynard n'existaient plus de son temps. Conrart cependant les avait possédées, et il paraît que Richelet les avait vues. Un anonyme qui préparait une nouvelle édition des *OEuvres de Maynard* avait transcrit et rassemblé à la suite d'un exemplaire (qui est aujourd'hui à la bibliothèque de l'Arsenal, sous le n°. 99, in-4°.) tout ce qu'il avait connu de cet auteur. Il a donné le titre de *Priapées* à certaines pièces qui font partie de son manuscrit.

(17) Scioppius, *epist. dedicat.* Priapeiorum, *pag.* 3.

(18) Molière, *dans la comédie de l'*Imposteur, *acte III, scène II, au tome III de l'édition d'Amsterdam*, 1725.

(19) Lipsius, epistolic. Quæstion., *lib. III, epist. II*, ad Petr. Pithœum.

nali esset modestiâ ; ut vulgò fertur, sed quòd virgine natum, perindè ut Homerum, credi voluerint. Probabile sanè hoc est; sed ne quid dissimulem, longè est probabilius ac simillimum veri, sic dictum esse à Græcis, pro eo quòd romanâ linguâ appellatum eum putabant Virginium, non Virgilium, cùm ignorarent nominis hujus significationem et originem, à virgulis, hoc est ramis seu surculis, petitam; undè et virgeta Ciceroni dicuntur arborum seminaria; prioris verò nominis vim notionemque probè callerent (20) *.

M. Des Maizeaux (21) a eu la bonté de me communiquer des observations sur l'article de Virgile. Il y en a quelques-unes où il combat tout ce passage de M. Huet, et où il donne une raison toute contraire du surnom *Parthenias*. J'eusse employé volontiers ses conjectures, si je n'eusse cru qu'il fallait attendre les nouvelles observations que je sais qu'il m'a envoyées, et que je n'ai pas encore reçues.

(B) *Une occasion de réfuter une observation que l'on trouve dans l'Anti-Baillet.*] M. Ménage prétend qu'il y a beaucoup d'ordures dans Virgile. « Ses Églogues, dit-il (22), » sont pleines d'amour déshonnête.

» *Novimus et qui te transversa tuentibus hircis*, etc.
» *Formosum pastor Corydon ardebat Alexin.*

» Il aimait cet Alexis, comme nous » l'apprenons de cet endroit de l'a» pologie d'Apulée, *Quantò modes» tiùs tandem Mantuanus poëta, » qui, itidem ut ego, puerum amici » Pollionis bucolico ludicro laudans, » et abstinens nominum, sese quidem » Corydonem, puerum verò Alexin » vocat.* Mais Apulée se trompe, en » ce qu'il dit que cet Alexis était le » mignon de Pollio : il était celui » de Mécénas, comme nous l'appre» nons de l'épigramme LVI du livre » VIII de Martial. » M. Ménage avait tort de vouloir prouver par ce passage d'Apulée que Virgile était amoureux d'Alexis; car au contraire je m'en vais prouver par-là qu'il ne l'était point, et que son églogue, quant à cela, n'était qu'un pur jeu d'esprit. Les accusateurs d'Apulée lui objectèrent entre autres crimes d'avoir fait des vers galans sur des garçons qui s'appelaient autrement qu'il ne les nommait. Il répond (23) que c'est la coutume des poëtes de changer le nom de l'objet aimé. Il prouve cela par plusieurs exemples, et il désapprouve la conduite de Lucilius, qui ne s'était pas servi d'un pareil déguisement (24). Il oppose à cette conduite la modestie de Virgile, qui, louant, dit-il, tout comme j'ai fait, le mignon de son ami, changea les noms, etc. S'il eût prétendu qu'il y avait dans cette églogue de Virgile un amour réel de l'auteur, il eût avoué nettement qu'il était coupable du même crime; et au lieu de réfuter ses accusateurs, il serait tombé d'accord de la justice de leur cause. Or rien ne serait plus absurde que de supposer qu'il tomba dans cette bévue. Disons donc qu'il déclara que cette églogue de Virgile n'était qu'un amusement d'esprit à quoi le cœur n'avait point de part. C'est ce qu'il déclare à l'égard des poésies dont on lui faisait un crime. Il s'étonne qu'on osât le faire venir devant les juges pour un tel sujet. S'égayer à faire des vers, dit-il, n'est pas faire montre de ses mœurs. Ceux qui pèchent ne s'en vantent pas, mais ceux qui publient des amours n'y entrent que par manière de jeu ; ce ne sont que des fictions poétiques. *Sed sumne ego ineptus, qui hæc etiam in judicio ? an vos potiùs calumniosi, qui etiam hæc in accusatione ? quasi ullum specimen morum sit, versibus ludere. Catullum ita respondentem malivolis non legistis ?* . . . . . .

Nam castum esse decet pium poëtam
Ipsum, versiculos nihil necesse est.

Divus Hadrianus, cùm Voconii ami-

(20) Petrus Daniel Huetius, Alnetan. Quæst., *lib. II, cap. XV, pag.* 239, *edit. Lips.*, 1692.

* Joly observe que Huet a répété cette conjecture dans le *Huétiana*, pag. 127 de l'édition d'Amsterdam, et il transcrit le passage.

(21) *Dont il est parlé, tom. XII, pag.* 459, *dans l'article* RAMUS, *remarque* (O), *à la fin.*

(22) Ménage, Anti-Baillet, Ire. *part., article* LXI.

(23) Apuleïus, *in* Apologiâ, *pag. m.* 279.

(24) *C. Lucillium, quamquàm sit Iambicus, tamen improbárim, quòd Gentium et Macedonem pueros directis nominibus carmine suo prostituerit.* Idem, ibidem.

ci sui poëtæ tumulum versibus muneraretur, ita scripsit :

Lascivus versu, mente pudicus eras.

Quod nunquàm ita dixisset, si forent lepidiora carmina, argumentum impudicitiæ habenda........... Cujus (Platonis) *versus, quos nunc percensui, tantò sanctiores sunt quantò apertiores : tantò pudiciùs compositi, quantò simpliciùs professi. Namque hæc et id genus omnia dissimulare et occultare, peccantis, profiteri et promulgare, ludentis est. Quippe natura, vox innocentiæ, silentium maleficio distributa* (25). On peut disputer contre ces maximes d'Apulée, et prétendre raisonnablement qu'il faut les modifier, et qu'elles sont fort sujettes à des exceptions : mais on ne saurait combattre ce que je soutiens ici contre l'auteur de l'Anti-Baillet, que les paroles d'Apulée signifient clairement que Virgile n'a point chanté ses propres amours.

(C) *Ceux qui disent que ses Églogues furent admirées de Cicéron se trompent.*] Voici les paroles de Donat (26) : *Bucolica eo successu edidit, ut in scenâ quoque per cantores crebrâ pronunciatione recitarentur. At cùm Cicero quosdam versus audiisset, et statim acri judicio intellexisset non communi venâ editos, jussit ab initio totam eclogam recitari : quam cùm accuratè pernotâsset, in fine ait :*

. . . . Magnæ spes altera Romæ.

quasi ipse linguæ latinæ spes prima fuisset, et Maro futurus esset secunda. Quæ verba posteà Æneïdi ipse inseruit. Il y a là une erreur de chronologie ; car il est certain que Virgile ne composa ses Églogues qu'après le Triumvirat d'Octavius, de Marc Antoine et de Lépidus, pendant lequel Cicéron fut cruellement massacré, comme tout le monde sait. Je ne m'attribue pas la découverte de cette faute; il y a long-temps que le père Vavasseur a réfuté sur ce sujet les compilateurs de la Vie de Virgile (27). Il a réfuté aussi Servius, qui conte que la VIe. églogue, ayant été écoutée avec de grands applaudissemens lorsque l'auteur la récita, fut chantée ensuite sur le théâtre, par la courtisane Cythéris ou Lycoris, et que Cicéron, l'un des spectateurs, fut saisi d'étonnement, et demanda qui l'avait faite, etc. (28).

Claude du Verdier reprit cette faute de Servius, dans un ouvrage (29) qu'il publia l'an 1586. Pierre Ramus avait déjà réfuté la même faute que le père Vavasseur réfute : *Hoc Donatus affirmat, sed chronologia repugnat : quatuor enim aut quinque annis anteà jam Cicero triumvirali proscriptione perierat.* Ce sont les paroles de Pierre Ramus, dans la Vie de Virgile qu'il a mise au devant de ses leçons sur les Bucoliques de ce poëte. Il a joint fort à propos avec ces paroles-là un passage d'un dialogue attribué à Tacite. C'est un passage qui témoigne que tout le peuple romain se leva en entendant réciter sur le théâtre quelques vers de notre Virgile, et que ce grand poëte se trouvant là par hasard y fut salué et honoré comme l'empereur : *Malo securum et secretum VIRGILII secessum, in quo tamen neque apud divum Augustum gratiâ caruit, neque apud populum romanum notitiâ. Testes Augusti epistolæ, testis ipse populus, qui auditis in theatro versibus Virgilii, surrexit universus, et fortè præsentem spectantemque Virgilium veneratus est, sic quasi Augustum* (30).

(D) *Les autres poëtes.... s'accordèrent presque tous à l'aimer et à l'honorer.*] C'est un grand éloge ; et cela me donne plus d'admiration pour Virgile que la beauté de ses ouvrages, et que l'excellence de sa muse. Il effaçait tous les poëtes de sa volée, et cependant ils l'aimaient. Soyez assuré qu'il n'y a guère de choses aussi rares que celle-là ; et si l'auteur qui la raconte ne nous préparait à la croire par la description qu'il fait du cœur de Virgile, il ne persuaderait pas. Il lui donne beaucoup de bonté, et un grand soin de cultiver les honnêtes gens et les savans, et de rendre justice à leur

(25) *Idem, ibidem, pag.* 280.

(26) *On dit cela sans prétendre s'éloigner de ceux qui nient que* Donat *soit le vrai auteur de la* Vie de Virgile, *qui court sous son nom.*

(27) Vavassor, de ludicrâ Dictione, *pag.* 172 *et seq.*

(28) Servius, in eclogam VI, *vs.* 11.

(29) *Intitulé :* in Auctores penè omnes, antiquos potissimùm, Censio.

(30) Tacit., de Orator., *cap. XIII.*

mérite, sans porter envie à personne, sans blâmer personne. Il n'avait rien qui ne fût à ses amis : une belle pensée dans les écrits des autres lui plaisait autant que s'il l'avait inventée, et il n'était point fâché que la gloire de son travail lui fût ravie, et qu'un autre se l'appropriât et en tirât du profit. Voilà son portrait de la façon d'Asconius Pédianus. *Refert etiam Pedianus* (31) *benignum, cultoremque omnium honorum atque eruditorum fuisse, et usque adeò invidiæ expertem, ut si quid eruditè dictum inspiceret alterius, non minùs gauderet ac si suum fuisset : neminem vituperare, laudare bonos : eâ humanitate esse, ut, nisi perversus maximè, quisque illum non diligeret modò, sed amaret. Nihil proprii habere videbatur. Ejus bibliotheca non minùs aliis doctis patebat ac sibi ; illudque Euripidis antiquum sæpè usurpabat,* τὰ τῶν φίλων κοινὰ, *hoc est,* communia amicorum esse omnia....... *Gloriæ verò adeò contemtor fuit : cùm quidam versus quosdam sibi adscriberent, eâque re docti haberentur, non modò ægrè non ferebat, immò voluptuosum id illi erat* (32). Après cela n'est-on pas bien préparé à trouver du vraisemblable dans ces paroles du même auteur : *Quare coævos omnes poëtas ita adjunctos habuit, ut cùm inter se plurimùm invidiâ arderent, illum unà omnes colerent?* On me demandera peut-être pourquoi le texte de cette remarque n'est point conforme à ce latin; je me sers de l'exception *presque*, qui n'est point dans les paroles latines. Je réponds que c'est justement que je l'emploie, puisqu'immédiatement après je trouve dans mon auteur que le poëte Anser et le poëte Cornificius furent ennemis de Virgile. C'est donc cet auteur qui est blâmable d'avoir dit *omnes* deux fois de suite, au lieu de *ferè omnes*. Il est d'autant plus blâmable, qu'il ne pouvait pas ignorer que les adversaires de Virgile avaient été plus de deux. Bavius et Mævius le haïrent (33); voilà donc quatre poëtes contre lui. On parle d'un anonyme qui critiqua les Bucoliques (34), et d'un Carbilius Pictor, qui critiqua l'Énéide, et d'un Hérennius et d'un Périlius Faustinus, dont celui-là recueillit les fautes, et celui-ci les vols de Virgile (35). Et il faut bien qu'on avoue que ce grand poëte fut exposé aux censures de ses contemporains, puisque Asconius Pédianus fit un livre pour le défendre (36). S'il n'y eût pas été exposé, il faudrait mettre cela parmi les plus grands prodiges qui aient jamais paru,

Urit enim fulgore suo qui, etc. (37).

(E) *Ceux qui ont dit qu'une secrète jalousie le porta à ne parler point d'Homère.... ont débité un sentiment tout-à-fait absurde.*] Virgile suppose dans la description de la descente d'Énée aux Enfers, que la sibylle voulant savoir où était Anchise, le demanda à Musée, le plus illustre de tous les poëtes et de tous les hommes d'élite qui avaient un appartement au séjour des bienheureux.

Hic manus, ob patriam pugnando vulnera passi;
Quique sacerdotes casti, dùm vita manebat,
Quique pii vates, et Phœbo digna locuti,
Inventas aut qui vitam excoluêre per artes,
Quique suî memores alios fecêre merendo :
Omnibus his niveâ cinguntur tempora vittâ.
Quos circumfusos sic est effata Sibylla :
(Musæum ante omnes : medium nam plurima turba
Hunc habet, atque humeris exstantem suspicit altis.)
Dicite felices animæ, tuque optime vates,
Quæ regio Anchisen, quis habet locus (38)?

C'est-à-dire, selon la version de M. de Segrais.

Le front ceint de bandeaux en ce lieu de délices,
Sont les prêtres exempts des souillures des vices,
Ceux qui pour leur pays sont morts aux champs de Mars,
Ceux que rendit fameux l'invention des arts,
Les poëtes divins, dont la céleste flâme
A montré qu'Apollon illuminait leur âme;
Tous ces nobles esprits, dont les faits généreux
Affranchirent leur nom de l'oubli ténébreux.
A ces esprits épars la sibylle s'adresse,
A Musée entre tous; car dans la foule épaisse,
Par son port éminent il domine sur eux.

(31) *In libro quem contra obtrectatores Virgilii scripsit.* Donat., *in* Vitâ Virgilii.

(32) Donat., *ubi suprà.*

(33) *Voyez* Servius, *sur le* 90[e]. *vers de la III*[e]. *églogue.*

Qui Bavium non odit amet tua carmina Mævi.

(34) *Prolatis Bucolicis innominatus quidam rescripsit Anti-Bucolica, duas modò eclogas, sed insulsissimè* παρῳδήσας. Donatus, *in* Vitâ Virgilii.

(35) *Idem, ibidem.*

(36) *Idem, ibidem.*

(37) Horat., epist. I, *lib. II, vs.* 23.

(38) Virgil., Æneid., *lib. VI, vs.* 660.

Dites, heureux esprits, et toi chantre fameux,
Quels lieux sont habités par le célèbre Anchise?

Voici une fort bonne remarque de ce traducteur : « Il y a des commenta- » teurs qui demandent pourquoi » Virgile avait fait cet honneur à » Musée, de le mettre dans les » Champs Élysées, et de lui adresser » la parole de la sibylle, plutôt qu'à » Homère ; et sur cela je vis un jour » une assemblée d'hommes doctes » répondre presque d'une commune » voix que Virgile le devait, et que » sa jalousie contre Homère l'en » avait empêché : je n'y réfléchis » point pour lors, cependant rien » n'est plus grossier que cela, et la » réponse à cette objection n'est pas » difficile à trouver, à savoir que » Virgile eût fait une épouvantable » faute de donner cette commission » à Homère dès le vivant d'Énée, » n'ayant vécu que long-temps après, » et cela pour le faire répondre à la » sibylle seulement. Ce sage poëte » y met Musée plus judicieusement, » puisque Musée, ayant été disciple » d'Orphée, était bien plus ancien » qu'Homère, étant environ du » temps de la guerre de Troye » même. Il n'est pas compréhensi- » ble que Scaliger le père se soit » trompé en cela, comme il a fait, » quand il prend Musée, qui est au- » teur du petit poëme de Léandre » et de Héro, postérieur à Virgile » même, à ce que tiennent beaucoup » de savans hommes, pour cet an- » cien Musée; et qu'il allègue, pour » montrer combien ce poëte était » au-dessus d'Homère, que c'est pour » cette raison que Virgile l'a préféré » à Homère dans cet honneur qu'il » lui fait recevoir aux Champs Ély- » sées, sans songer quelle imperti- » nence c'eût été de mettre Homère » aux enfers devant la mort d'Énée, » d'Ulysse et de tant de héros dont » il a chanté les aventures et les ex- » ploits. Si Homère eût été du temps » de la guerre de Troye, il n'eût pas » pris ce sujet-là pour son poëme, » et il faudrait qu'il l'eût fait promp- » tement, pour avoir achevé l'Iliade » et l'Odyssée en sept ans, afin de se » trouver à l'entretien de la sibylle. » Mais il est bien avéré qu'il n'a vécu » que long-temps après; et comme » nulle raison n'obligeait Virgile à » faire ce contre-temps, et qu'il ne » pouvait l'ignorer, il n'avait garde » de commettre une faute si gros- » sière : ce qui s'appelle en un mot » faire mourir Homère avant qu'il » fût au monde. Je suis persuadé au » contraire que s'il avait pu faire » mention de lui, il lui aurait rendu » cet honneur bien volontiers, rien » ne se rencontrant dans son carac- » tère, comme je l'ai fait observer » dans ma préface, qui ne soit digne » d'un cœur généreux (39). »

Le docte Turnèbe (40), qui a rapporté l'objection qu'on fait à Virgile, n'y a répondu quoi que ce soit ; d'où il faut conclure que les plus savans personnages n'ont pas toujours dans l'esprit ce qui devrait s'y présenter le plus naturellement et le plus nécessairement lorsqu'ils traitent une chose.

(F) *Il retouchait ses vers avec une extrême sévérité.*] Il employa trois ans aux Églogues, sept aux Géorgiques, et onze ou douze à l'Énéide (41). En faisant le second de ces trois ouvrages, il dictait la matinée plusieurs vers, et il s'occupait le reste du jour à les corriger, c'est-à-dire à les réduire à un petit nombre. Il se comparait à une ourse qui donne la forme à ses petits à force de les lécher. *Cùm Georgica scriberet, traditur quotidiè meditatos manè plurimos versus dictare solitum, ac per totum diem retractando ad paucissimos redigere, non absurdè carmen se ursæ more parere dicentem, et lambendo demùm effingere* (42). Aulu-Gelle nous apprend la même chose. *Amici familiaresque P. Virgilii in his, quæ de ingenio moribusque ejus memoriæ tradiderunt, dicere eum solitum ferunt, parere se versus more atque ritu ursino : namque, ut illa bestia fetum ederet ineffigiatum informemque, lambendoque id posteà, quod ita edidisset, conformaret et fingeret; proindè ingenii quoque sui par-*

(39) Segrais, Remarques sur le VIe. livre de l'Énéide, *pag.* 164 *et suivant.*, *édition d'Amsterdam*, 1700.

(40) Turneb., Adversar., *lib. XXVIII*, *cap. XXXVI*, *pag. m.* 631, *col.* 1.

(41) Donat., *in* Vitâ Virgilii.

(42) *Idem*, *ibidem.*

tûs recentes rudi esse facie et imperfectâ : sed deinceps tractando colendoque reddere iis se oris et vultûs lineamenta. Hoc virum judicii subtilissimi ingenuè atque verè dixisse res, inquit, judicium facit : nam, quæ reliquit perfecta expolitaque, quibusque imposuit census atque delectus sui supremam manum, omni poëticæ venustatis laude florent : sed quæ procrastinata sunt ab eo ut post recenserentur, et absolvi, quoniam mors præverterat, nequiverunt, nequaquàm poëtarum elegantissimi nomine atque judicio digna sunt (43).

(G) *On prétend..... qu'il souhaita ardemment que* son Énéide *fût brûlée, parce qu'il n'avait pas pu y mettre la dernière main.*] On assure cela dans sa Vie, attribuée à Donat. Voyez ci-dessus la remarque (L) (44). Cette vie est un écrit où il y a bien des faussetés; c'est pourquoi l'on ne serait pas inexcusable de traiter ceci de mensonge (45), si d'autres auteurs n'en avaient parlé; mais puisque Pline, Aulu-Gelle et Macrobe en ont fait mention, nous pouvons bien admettre ce fait sans craindre de passer pour trop crédules. Voici les paroles de Pline : *Divus Augustus carmina Virgilii cremari contra testamenti ejus verecundiam vetuit : majusque ita vati testimonium contigit quàm si ipse sua probavisset* (46). Aulu-Gelle, immédiatement après ce que je cite de lui dans la remarque précédente, continue de cette façon : *Itaque cùm morbo oppressus adventare mortem videret, petivit oravitque à suis amicissimis impensè, ut Æneida, quam nondùm satis elimâsset, adolerent* (47). Voyez Macrobe, au chapitre XXIV du I[er]. livre des Saturnales.

(H) *Il mourut...... à Brundusium le 22 de septembre 734.*] Le père la Rue dit que ce fut l'an 735, et que Virgile était né l'an 684. J'ai suivi la chronologie de ceux qui mettent la naissance de ce poëte à l'an 683, et la mort à l'an 734. Ils s'accordent avec le père la Rue sur les consulats de la naissance et de la mort de Virgile, mais non pas quant à l'année de ces consulats. Il règne de semblables variations dans presque toutes les parties des anciens fastes consulaires. Cette diversité est ici d'une fort petite conséquence : Virgile n'a pas plus vécu selon les uns que selon les autres; mais voici une variation d'une autre nature. Il semble que sa mort ait été placée par Pline sous l'an 740. *Hæc*, dit-il (48), *Virgilii vatis ætate incognitâ à cujus obitu XC aguntur anni.* Lorsque Pline composa l'épître dédicatoire de son ouvrage, Tite n'avait été consul que six fois : il la composa donc avant l'année 832, qui fut celle du septième consulat de Tite (49), et il y a de l'apparence qu'il la composa l'an 830 sous le sixième consulat de ce fils de Vespasien, et qu'ayant relu son ouvrage, il y mit partout la date de cette année-là. Or il ne compte depuis la mort de Virgile que quatre-vingt-dix ans : il la faudrait donc mettre sous l'an 740. Vous remarquerez qu'en pareilles occasions il se plaît à supputer juste, et qu'il ne s'arrête pas au nombre rond. Je crois néanmoins, ou qu'en cet endroit il s'est servi du nombre rond, ou plutôt qu'il composa le livre XIV de son Histoire naturelle l'an 825 (50), lorsqu'au pied de la lettre il y avait quatre-vingt-dix ans que Virgile n'était plus. En relisant son ouvrage, il se proposa de réduire à la date de l'année de sa révision toutes les dates particulières dont il s'était servi à mesure qu'il composait; mais apparemment il oublia de changer la date du XIV[e]. livre, et il y laissa le nombre XC. Ceux qui ont corrigé leurs écrits pourraient rendre témoignage que, malgré leur intention, il leur échappe beaucoup de choses qui empêchent la parfaite uniformité des parties d'un gros livre (51).

(43) Aulus Gellius, *lib. XVII, cap. X, pag. m.* 459.

(44) *Au numéro* IV.

(45) Corradus *le fait. Voyez la* Vie de Virgile, *par le père* Larue, *à la tête du* Commentaire in usum Delphini.

(46) Plinius, *lib. VII, cap. XXX, pag. m.* 53.

(47) Aulus Gellius, *lib. XVII, cap. X, pag. m.* 459.

(48) Plinius, *lib. XIV, cap. I, pag. m.* 114.

(49) *D'autres la comptent pour la* 831[e]. : *ceux par exemple qui mettent la mort de Virgile à l'an* 734.

(50) *Je suppose ici que l'année de la mort de Virgile est, non l'an* 734, *comme je l'ai mis au texte de cet article, mais l'an* 735.

(51) *Voyez ci-dessus, pag.* 17, *la remarque* (K) *de l'article* TACITE, *vers le milieu.*

Mais quand même nous supposerions qu'il n'y avait en effet que quatre-vingt-dix ans entre la mort de Virgile et l'année du sixième consulat de Tite, et que ceux qui mettent cette mort-là sous l'an 735 de Rome doivent être corrigés par le passage de Pline où elle est sous l'an 740, nous ne laisserions pas de trouver une grosse faute dans les Commentaires du sieur Tristan. Cet antiquaire suppose (52) qu'au temps de l'expédition de Caïus César contre les Parthes, *Virgile témoigne qu'il acheva ses Géorgiques : car c'est de notre* Caïus César *dont il parle en ses vers du dernier livre de cet ouvrage, sur la fin*,

Hæc super arvorum cultu, pecorumque canebam,
Et super arboribus : Cæsar dum magnus ad altum
Fulminat Euphratem bello, victorque volentes
Per populos dat jura, viamque affectat Olympo.

et non pas d'Auguste, *comme on l'a estimé jusques à présent : car il faut considérer qu'Auguste ne fut pas en cette guerre, mais Caïus son neveu* (53) *et tout ensemble son fils par adoption, lequel força* Phraates, *roi des Parthes, d'abandonner l'Arménie, et la quitter aux Romains.* Si cet auteur avait pris la peine de consulter les Tables Chronologiques, il aurait vu que le consulat sous lequel on place la mort de Virgile, est trop éloigné du temps de l'expédition de son Caïus César, pour qu'on puisse s'imaginer que ce grand poëte travaillait aux Géorgiques pendant que ce Caïus César attaquait les Parthes. Son expédition appartient à l'an de Rome 752 ou environ. Si Virgile avait composé depuis ce temps-là son Énéide, il aurait vécu pour le moins jusqu'à l'an 763. Cela n'a pas besoin d'être réfuté. Je vous avertis que le père Noris allègue contre Tristan l'opinion commune selon laquelle Virgile mourut l'an 735 (54).

(I) *Ce que l'on conte de sa magie, et des prétendus prodiges qu'il fit voir aux Napolitains.*] Ce fut, je pense, l'an 1625 qu'il parut un livre intitulé *Nouveau Jugement de ce qui a été dit et écrit pour et contre le livre de la Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps.* On y accuse Virgile *d'avoir été un insigne enchanteur et nécromancien, et de ce qu'il avait fait une infinité de choses émerveillables par le moyen de sa magie* (55). On avait *transcrit* cela, *mot pour mot, du* livre que le sieur de Lancre avait publié contre *la Mécréance du Sortilége.* C'est ce qui porta le sieur Naudé à faire l'Apologie *de tous les grands personnages qui ont été faussement soupçonnés de magie.* D'abord il reproche à Bodin et à de Lancre, qui ont mis Virgile au nombre des magiciens, *le peu de raison qu'ils ont eu de tirer cette fausseté des écrits fangeux et relans de certains auteurs qui ont été la bourbe et la lie de tous les écrivains les plus barbares* (56).... *Ce phénix de la poésie latine*, continue-t-il, *est accusé, non point de cette magie et fureur poétique qui a charmé par la perfection de ses œuvres tous les plus beaux esprits ..... mais de la géotique superstitieuse et défendue, de laquelle toutefois cet honneur du Parnasse n'eût été aucunement soupçonné sans l'impudence effrénée de ces potirons et fabulistes, auxquels, certes, je ne sais si je me dois plutôt prendre, ou à ces deux auteurs modernes et quelques autres*, quos fama obscura recondit, *qui sont si légers et crédules que de recevoir de tels faussaires pour cautions légitimes d'une calomnie qui tourne beaucoup plus à leur préjudice qu'à celui de Virgile.... Il y a véritablement de quoi s'étonner de ceux-là qui se veulent aujourd'hui servir des mensonges et inventions fabuleuses de sept ou huit esclaves de la barbarie, et des opinions de la populace, pour augmenter le catalogue des magiciens du nom de ce poëte, et nous conter de lui mille petites histoires et férialités qui ne pourraient moins, si elles étaient vraies, que de le faire estimer pour l'un des plus experts qui ait jamais été en cet art*

(52) Tristan, Comment. histor., *tom. I, pag.* 137.

(53) *Il fallait dire son petit-fils. Le sieur* Tristan *n'a pas pris garde que le titre* nepos *donné à Caïus, par rapport à Auguste, ne veut pas dire neveu.*

(54) Noris, Cenotaph. Pisan., *pag.* 249.

(55) *Voyez la préface de l'*Apologie des grands Hommes accusés de Magie.

(56) Naudé, Apologie des grands Hommes, *chap. XXI, pag.* 607, *édition de Paris*, 1625, in-8°.

(57). Après cela il rétracte ce qu'il avait dit (58), *que nous étions redevables de toutes ces fables au moine Hélinandus*. Il avait cru, sur l'autorité de Gesner, que ce bon moine a fleuri l'an 1069; mais ayant appris *qu'il vivait environ l'an* 1209 (59) *je suis contraint*, ajoute-t-il (60), *de confesser ingénument que je me suis mépris, et que le premier auteur de toutes ces rêveries n'a été autre, à mon avis, que ce Gervais, lequel Théodoric à Niem* (*) *dit avoir été chancelier de l'empereur Othon III* (61), *auquel il présenta son livre intitulé*, Ocia Imperatoris, *qui est à la vérité si rempli de choses absurdes, fabuleuses, et du tout impossibles, comme il me souvient d'avoir déjà remarqué, que difficilement me pourrais-je persuader qu'il fût en son bon sens quand il le composait*. Voici ce que cet auteur raconte (62) : « Que Virgile fit » une mouche d'airain sur l'une des » portes de la ville de Naples, laquelle, durant l'espace de huit ans » qu'elle demeura au lieu ou il l'a» vait mise, empêcha qu'aucune » mouche ne pût entrer dans ladite » ville; qu'en icelle il fit faire une » boucherie, dans laquelle la chair » ne sentait ni ne se corrompait ja» mais; qu'il mit sur l'une des por» tes de ladite ville deux grandes » images de pierre, l'une desquelles » se nommait Joyeuse et Belle, et » l'autre Triste et Hideuse, qui » avaient cette puissance, que si quel» qu'un venait à entrer par le côté » où était la première, toutes ses af» faires lui succédaient à souhait, » comme à celui qui entrait par le » côté où était l'autre, malheureu» sement et contre ce qui était de » son intention; qu'il fit ériger sur » une haute montagne, proche de la » ville de Naples, une statue d'airain » qui avait en sa bouche une trom» pette, laquelle sonnait si fort quand » le vent de septentrion venait à » souffler, que le feu et la fumée qui » sortaient de ces forges de Vulcain, » que l'on voit encore aujourd'hui » près de la ville de Pouzzol, étaient » repoussées vers la mer, sans faire » aucun mal ni dommage aux habi» tans; que ce fut lui qui fit faire les » bains de *Calatura di petra bagno* » *ed ajuto dell' uomo*, avec de belles » inscriptions en lettres d'or, les» quelles furent depuis rompues et » gâtées par les médecins de Salerne, » qui étaient fâchés que l'on connût » par icelles à quelle maladie chacun » bain pouvait remédier; que le » même fit en sorte que personne ne » pût être offensé dans cette mer» veilleuse grotte qui est taillée dans » la montagne de Pausilippo, pour » aller à Naples; et finalement qu'il » fit un feu commun où chacun se » pouvait librement chauffer, proche » lequel il avait mis un archer d'ai» rain avec sa flèche encochée, et » une telle inscription : quiconque » me frappera, je tirerai ma flèche, » ce qui arriva lorsqu'un fou frappa » ledit archer, qui ne manqua tout » aussitôt de décocher sa flèche et » de l'envoyer droit au feu, qui fut » soudainement éteint. » Voyons les copistes et les amplificateurs de ces sornettes. « Toutes ces rêveries fu» rent premièrement transcrites de » cet auteur par Hélinand, moine de » Fresmont, dans sa Chronique (*) » universelle, et depuis par un an» glais nommé Alexandre Neckam, » religieux de l'ordre Saint-Benoît, » qui en rapporte quelques-unes des » précédentes en son livre de la Na» ture et Propriété des Choses; et » outre ce, ajoute en icelui, que la » ville de Naples étant affligée d'une » contagieuse et infinie quantité de » sangsues, elle en fut délivrée dès » aussitôt que Virgile eut fait jeter » une sangsue d'or dans un puits; » et que le même avait entouré sa » demeure et son jardin, dans lequel » il ne pleuvait point, d'un air im» mobile qui lui servait comme d'un » mur, et y avait bâti un pont d'ai» rain, par le moyen duquel il al» lait partout où il voulait; qu'il » avait aussi fait un clocher avec un

(57) Naudé, Apologie des grands Hommes, *chap. XXI*, *pag.* 609.

(58) *Dans le chapitre I, pag.* 27.

(59) *Il dit, pag.* 611, *qu'il a lu dans la* Vie des vertueux Moines de Cîteaux, *que Vincent de Beauvais, en son Miroir historial, le fait vivre environ l'an* 1209.

(60) Naudé, Apologie des grands Hommes, *chap. XXI, pag.* 611.

(*) *Lib.* 2 *de Schismate*, *cap.* 19 *et* 20.

(61) *Il fallait dire Othon IV.*

(62) Naudé, *là même*, *et pages suivantes.*

(*) *Lib.* 16.

» si merveilleux artifice, que la tour » qui était de pierre se mouvait en » même façon que la cloche, et » avaient tous deux même branle » et mouvement; et de plus qu'il » avait fait ces statues, appelées la » Salvation de Rome, lesquelles » étaient gardées nuit et jour par » des prêtres, à cause que dès aussi- » tôt que quelque nation voulait se » révolter et prendre les armes con- » tre l'empire romain, soudain la » statue qui portait la marque, et » était adorée par icelle, s'émouvait, » une cloche qu'elle avait au cou » sonnait, et la même statue mon- » trait au doigt cette nation rebelle, » si qu'on pouvait voir son nom par » écrit, lequel le prêtre portait à » l'empereur, qui tout aussitôt dres- » sait une armée pour lui courre sus » et la tenir en son devoir: ce qui » n'a pas été oublié par un auteur » anonyme qui se mêla il y a plus » de six vingts ans de recueillir la » vie des philosophes et des poëtes: » car quand il vient à parler de Vir- » gile, il dit assurément (*1), *Hic* » *philosophiâ naturali præditus etiam* » *necromanticus fuit, et mirâ quâ-* » *dam arte hæc fecisse narratur:* » après quoi fait suivre les histoires » susdites, lesquelles ont encore » depuis été copiées mot à mot du » latin de cet anonyme, par Sympho- » rien Champier (*2), et par Albert » de Eib, qui a été si fat que de les » ranger en la seconde partie de sa » Marguerite poétique, sous le titre » des Sentences et Autorités prises de » Diogène Laërce; et, non content » de ce, les a augmentées de l'histoire » d'une courtisane romaine, laquel- » le ayant suspendu Virgile à mi- » étage d'une tour, dans une corbeil- » le, il fit éteindre pour s'en venger » tout le feu qui était à Rome, sans » qu'il fût possible de le rallumer si » l'on ne l'allait prendre ès parties » secrètes de cette moqueuse; et ce » encore de telle sorte, que ne pou- » vant se communiquer, chacun » était tenu de l'aller voir et visiter: » et à peine ce beau conte était-il » publié, qu'un nommé Gratian du » Pont le jugea digne d'être couché

(*1) *Cap.* 103.

(*2) *Lib. de claris Medicinæ Scriptoribus, act.* 2.

» dans ses Controverses du Sexe femi- » nin et masculin, imprimées à Tou- » louse l'an 1534, comme une preuve » très-manifeste de la malice et mé- » chanceté des femmes: ses vers » fermeront le récit d'une si longue » suite et déduction de toutes ces » inepties.

» *Que dirons-nous du bon homme Virgile,*
» *Que tu pendis si vray que l'Evangile,*
» *Dans ta corbeille jadis en ta fenestre,*
» *Donc tant marry fut qu'estoit possible estre:*
» *A luy qui estoit homme de grand honneur,*
» *Ne fis-tu pas un tres-grand deshonneur,*
» *Helas! si feis, car c'estoit dedans Rome;*
» *Que là pendu demeura le pauvre homme,*
» *Par ta cautelle et ta deception,*
» *Un jour qu'on fit grosse procession*
» *Parmy la ville, donc dudit personnage,*
» *Qui ne s'en rit ne fut estimé sage* (63). »

Naudé ne s'amuse point à réfuter les compilateurs de ces fadaises; mais il fait quelque attention sur ce que la Vie de Virgile, attribuée à *Tibère Donatus, maître de saint Jérôme*, témoigne que le père de ce grand poëte fut d'abord valet, et puis gendre d'un certain Magus (64). Il répond que, suivant Delrio et Lacerda, *cette Vie, telle que nous l'avons maintenant* n'a point été faite *par cet ancien Donatus*. Ce que l'on y trouve touchant le père de Virgile, ajoute-t-il (65), suffit à faire juger *de la fausseté de cette pièce*. Voilà une étrange bévue; car c'est prétendre que le mot *Magus*, que les bons critiques corrigent par *Magius*, ou par *Majus*, se prend là pour magicien. L'autorité de Jean de Sarisbéri, qui a *fait mention de cette mouche d'airain qui chassait toutes les autres de la ville de Naples*, ne paraît pas de grand poids. Tostat, (*) qui a mis *Virgile au rang de ceux qui ont pratiqué la nécromancie* n'est pas un témoin valable, puisqu'il se fonde sur la Chronique du moine Hélinand. *Mais puisque les auteurs*, poursuit Naudé (66), « qui » ont parlé de la magie de Virgile » sont en si grand nombre que l'on » ne pourrait les examiner les uns » après les autres sans perdre beau-

(63) Naudé, Apologie pour les grands Hommes, *chap. XXI, pag.* 614 *et suivantes*.

(64) *Là même, pag.* 621.

(65) *Là même, pag.* 622.

(*) *Comment. in epist. D. Hieron. ad Paulinum.*

(66) Naudé, Apologie pour les grands Hommes, *chap. XXI, pag.* 626.

» coup de temps et admettre une infinité de redites, il faut imiter les jurisconsultes qui prennent les autorités *per saturam*, et ne faisant plus qu'un article de tous ceux qui nous restent, montrer qu'encore que le Loyer (*[1]) ait fait mention de son Écho; Paracelse, (*[2]) de ses images et figures magiques; Helmoldus (*[3]), de la représentation de la ville de Naples, qu'il enferma dans une bouteille de verre; Sibylle (*[4]) et l'auteur du livre intitulé l'Image du Monde, de la tête qu'il fit pour savoir les choses futures; Pétrarque (*[5]) et Théodoric à Niem (*[6]), de la grotte de Naples qu'il fit caver à la requête d'Auguste; Vigenère (*[7]), de son Alphabet; Trithème (*[8]), de son livre de Tables et Calculations, pour connaître le génie de toutes sortes de personnes; et, finalement, ceux qui ont bien visité le cabinet du duc de Florence, d'un grand miroir que l'on dit être celui sur lequel ce poëte exerçait la catoptromancie : si est-ce néanmoins que toutes ces autorités sont trop récentes, absurdes ou mal fondées, pour équipoller au silence de tous les auteurs qui ont vécu pendant une dizaine de siècles, et qui auraient le plus grand tort du monde de n'avoir rien dit et remarqué de toutes ces merveilles, s'il en avait été quelque chose, vu qu'ils se sont bien amusés à beaucoup d'autres particularités de moindre conséquence. » Je passe quelques raisons qu'il allègue, et ce qu'il observe comme une fable, *que tous les sodomites qui étaient au monde moururent la nuit de la nativité de Jésus-Christ; et que, comme l'assure le fameux jurisconsulte* (*[9]) *Salicet, Virgile en fut du nombre* (67). Mais je ne dois pas oublier la suite. « Pour ce qui est des autorités précédentes, il ne se faut point imaginer que Pétrarque, Théodoric à Niem, Vigenère et Trithème aient été si peu sensés que de prostituer si vilainement leur crédit et réputation à la censure et à la moquerie de ceux qui ne se laissent facilement piper à toutes ces fables; car il est certain que tout ce qu'ils en ont dit n'a été que pour les réfuter, et nous donner à connaître qu'ils n'étaient pas si légers et crédules que les autres qui nous ont fourni le reste de ces autorités, lesquels ne peuvent en aucune façon réparer la faute qu'ils ont commise, se laissant envelopper dans les toiles frêles et honteuses d'un ouï-dire, d'un vaudeville, et d'une opinion commune aux habitans de la ville de Naples et lieux circonvoisins, qui ont toujours attribué à la magie de Virgile tout ce qui leur semble tant soit peu extraordinaire et émerveillable, et de quoi ils ne peuvent trouver d'autre commencement, comme il est facile de juger pour exemple en cette grotte admirable cavée dans la montagne de Pausilippe, proche la ville de Naples, de laquelle combien que Strabon, qui vivait du temps de Scipion et de la prise de Carthage, suivant Athénée, ou d'Auguste et Tibère, selon Patrice, en fasse mention comme d'une chose bien vieille et ancienne; si est-ce néanmoins que les paysans d'alentour assurent qu'elle fut cavée par Virgile, à l'instante prière de l'empereur Auguste, à cause que le sommet de la montagne sous laquelle elle est taillée était tellement rempli de serpens et dragons, qu'il n'y avait homme si hardi qui eût osé entreprendre de la traverser (68). » Enfin il recherche (69) la première cause de ce soupçon, et il croit l'avoir trouvée dans la connaissance des mathématiques, que ce poëte s'était acquise. « C'est ce qui a mû tous ces faibles esprits à se confirmer en cette sinistre opinion, qu'ils avaient déjà conçue de lui à cause de sa Phar-

(*1) *Livre* 1 *des Spectres*, *chap.* 6.
(*2) *I tom. Oper. Tract. de Imaginibus*, *c.* 11.
(*3) *Lib.* 4, *Histor. Slavor.*, *cap.* 19.
(*4) *Peregrin. Quæst. decade* 3, *c.* 2, *quæstiunc.* 3.
(*5) *In Itinerario.*
(*6) *Lib.* 2 *de Schismate*, *cap.* 19.
(*7) *Pag.* 330 *de ses chiffres.*
(*8) *Antipal.*, *l.* 1, *cap.* 3.
(*9) *Apud Emanuel. de Moura*, *lib. de Ensalm.*, *sect.* 3, *c.* 4, *num.* 12.

(67) Naudé, Apologie pour les grands Hommes, *chap. XXI*, *pag.* 628, 629.

(68) *Là même*, *pag.* 629.
(69) *Là même*, *pag.* 631.

» maceutrie et 8e. églogue, où il a si » doctement représenté, comme dit » Apulée, *Vittas molleis et verbenas* » *pingues, et thura mascula, et* » *licia discolora*, et tout ce qui ap- » partient à la magie, qu'il ne pou- » vait manquer d'être soupçonné de » l'avoir pratiquée, par ceux à qui » l'ignorance et la barbarie de leurs » siècles ne permettait pas de savoir » qu'il l'avait traduite mot pour mot » de Théocrite (70).

Gaffarel tâche de maintenir l'autorité de Gervais de Tilleberi, et de répondre à Naudé (71) * ; mais ses efforts sont ridicules.

(K) *Ceux qui les ont travesties en vers burlesques.*] Scarron y a beaucoup mieux réussi que tous les autres ; mais la majesté de ce poëme méritait bien qu'il la respectât, et qu'il ne la profanât pas si hardiment. Le jésuite Vavasseur s'en est bien plaint, et a observé que l'Italie a ouvert la porte à cette licence : *Vide, Balzaci, de istorum hominum consiliis, et institutâ ratione quid sentiam, quidve primùm venerit in mentem, cùm personatos aliquot ejusmodi, et ementitos Virgilios, neque enim hanc ab uno duntaxat contumeliam passus est, in manus sumpsi. Mihi visi sunt, qui nobilissimum et clarissimum poëtam fœditate interpretationis suæ turpârunt, eodem illum modo tractare voluisse, quo Didonem tractavit priùs, adeòque vices innocentis et calamitosæ reginæ ulcisci. Ut is enim Didonem Æneæ turpiter indignèque prostituit, neque ullam rationem habuit vel temporis, cùm ab Æneâ Dido distaret ipsis trecentis annis; vel famæ et existimationis publicæ, quòd eadem omnes ætatis suæ feminas pudicitiæ laude anteiret : ita isti nullâ ingenuæ artis præstantiâ, nullâ principis poëtæ dignitate deterriti sunt, quominùs puram et castam poësim, corruptam et adulteratam extruderent in publicum, diffamarent malis dictis suis, eique, quantùm possent, petulanter illuderent* (72)... *Quamquàm hic ego nostris hominibus non habeo quid præcipuè succenseam, cùm nihil in isto genere per se ac primi, sed exemplo et imitatione peccârint. Sicut nec ipsi præter ceteros succensere mihi debent, si commune factum, et aliorum potiùs, quàm Gallorum, reprehendo. Fecerunt videlicet flagitium anteà et Johannes Baptista Lallius, cujus Æneis travestita mihi casu nuper occurrit, et alii, ut audio, recentes Itali scriptores* (73).

(L) *J'aurai quelques fautes à reprendre dans M. Moréri.*] I. De la manière qu'il a rangé ses paroles dans cette proposition, *les deux premiers ouvrages ont été écrits en faveur de Mécénas et de Pollion*, on doit croire que les Bucoliques furent composées en faveur de Mécénas, et les Géorgiques en faveur de Pollion. Mais il a voulu ou il a dû dire tout le contraire. Quand même il eût mis Mécénas après Pollion, il n'eût pas laissé de s'exprimer vicieusement ; car un homme qui dirait, *les Églogues et les Géorgiques de Virgile ont été écrites en faveur de Pollion et de Mécénas*, choquerait la bonne logique (74) et les lois de notre grammaire. Cette proposition signifie que chacun de ces deux ouvrages fut écrit pour Pollion et pour Mécénas. Or cela est faux. Dans les éditions de Hollande on a mis que *les deux premiers ouvrages sont pleins des louanges de Mécénas et de Pollion.* Cela ne guérit point les deux défauts que j'ai marqués, et en introduit un troisième, puisqu'il est sûr qu'on ne loue point Mécénas dans les Églogues, et qu'on ne parle de lui qu'en très-peu d'endroits des Géorgiques, toujours fort succinctement, et quelquefois même sans aucune louange. Néanmoins il serait permis de dire que ce poëme fut composé en sa faveur ; car il lui est dédié : c'est à lui que l'auteur s'adresse au commencement du premier et du dernier livre,

(70) *Là même*, *pag.* 631.

(71) Gaffarel, Curiosités inouïes, *chap. VII, num.* 13, *pag. m.* 169 *et suiv.*

* Joly observe que Jacques d'Autun, capucin, auteur de l'*Incrédulité savante*, etc., 1671, in-4°., à la fin de laquelle on trouve une *Réponse à l'Apologie de Naudé*, n'osa pas l'attaquer sur la justification de Virgile.

(72) Franc. Vavassor, de ludicrâ Dictione, *pag.* 180.

(73) *Idem, ibidem, pag.* 182.

(74) *Elle nous apprend que dans les propositions composées et copulatives, tous les attributs doivent convenir au sujet. Voyez l'*Art de Penser, *IIe. partie, chap. IX, où néanmoins on a oublié de raisonner sur un exemple tel que celui-ci.*

et en quelques autres lieux. Pour ce qui est des Églogues, je ne nie pas que Pollion n'y soit loué ; mais comme bien d'autres y ont bonne part à l'encens, il n'eût point fallu réduire à un ce que Donat avait répandu sur quatre personnes (75) ; et j'aurais mieux aimé dire, comme il a fait, qu'elles furent composées par le conseil de Pollion (76). J'avais dit dans la première édition que Donat ayant fait durer douze ans la composition de l'Énéide, M. Moréri ne devait pas débiter qu'on *y travailla onze ans* : mais je renonce aujourd'hui à cette censure ; car il y a plusieurs éditions qui portent *annis undecim*, et non pas *annis duodecim* comme la mienne, qui est le Virgile *Variorum*, imprimé à Leyde l'an 1680 (77). II. Virgile ne mourut point *en allant au-devant d'Auguste, qui revenait de son voyage d'Orient*. Il allait chercher dans la Grèce et dans l'Asie une retraite pour y vaquer à polir son Énéide, et en faisant ce voyage il rencontra Auguste à Athènes ; Auguste, dis-je, qui revenait de l'Orient. Cette rencontre le détermina à s'en retourner en Italie avec l'empereur ; mais la maladie qui lui survint, comme il allait faire à Mégare un voyage de curiosité, s'étant augmentée dans le trajet, il arriva à Brundusium en un si mauvais état, qu'il y mourut dans peu de jours. Voilà comment on conte la chose dans sa vie. III. Puisque selon Moréri il naquit l'an 684 de Rome, et qu'il mourut l'an 735, il ne pouvait pas avoir cinquante-deux ans. Cette faute de M. Moréri est dans la Vie de Virgile. On y marque le jour et les consulats de sa naissance et de sa mort. Ces deux intervalles ne remplissent pas tout-à-fait cinquante et un ans, et néanmoins Donat suppose que Virgile s'en alla en Grèce à l'âge de cinquante-deux ans. IV. Ces paroles, *en mourant il avait ordonné qu'on brûlât son Énéide ; mais Auguste conserva cet admirable poëme, et il commanda à Tucca et à Varius de le corriger*, sont bien trompeuses, et il est bien nécessaire qu'on les rectifie. Voici le fait. Virgile, sentant croître son mal, demanda avec instance ses manuscrits, afin de jeter au feu l'Énéide : et, parce qu'on n'eut point la complaisance de les lui apporter, il ordonna par son testament qu'on la brûlât comme un ouvrage imparfait. Tucca et Varius lui représentèrent qu'Auguste ne le permettrait pas. Là-dessus Virgile leur légua ses écrits, à condition qu'ils n'y ajouteraient rien, et qu'ils laisseraient à demi faits les vers qu'ils y trouveraient en cet état. *Cùm gravari morbo sese sentiret, scrinia sæpè et magnâ instantiâ petiit, crematurus Æneïda ; quibus negatis, testamento comburi jussit, ut rem inemendatam imperfectamque. Verùm Tucca et Varius monuerunt, id Augustum non permissurum. Tunc eidem Vario, ac simul Tuccæ, scripta sub eâ conditione legavit, ne quid adderent quod à se editum non esset, et versus etiam inperfectos, si qui erant, relinquerent* (78). Ainsi Auguste ne fut la cause de la conservation de ce poëme qu'en tant que l'auteur désista de son dessein, lorsqu'il apprit que ce prince n'en permettrait pas l'exécution. Il est glorieux à ce grand monarque d'avoir fait paraître qu'il s'intéresserait à cela bien sérieusement, et d'avoir eu soin que Varius remplît ponctuellement la condition sous laquelle le manuscrit lui avait été légué (79). Que dirai-je des vers que cet empereur composa sur le désir qu'avait eu Virgile de brûler ce bel ouvrage? On n'en trouve qu'un petit fragment (80). Que dirai-je encore de l'ardeur avec laquelle il demandait, durant les expéditions les plus difficiles, que l'auteur lui envoyât jusques aux premiers linéamens de son poëme? *Augustus cùm tum fortè expeditione Cantabricâ abesset, et supplicibus atque minacibus per jocum litteris efflagitaret, ut*

(75) *Cum res romanas inchoâsset, offensus materiâ et nominum asperitate, ad Bucolica transiit : maximè ut Asinium Pollionem, Varium, et Cornelium Gallum celebraret : quia in distributione agrorum, qui post Philippensem victoriam veteranis, triumvirorum jussu, trans Padum dividebantur, indemnem se præstitissent.* Donatus, *in* Vitâ Virgilii.

(76) *Bucolica triennio Asinii Pollionis suasu perfecit.* Idem, ibidem.

(77) *Il y en a plusieurs autres qui ont* duodecim.

(78) Donat., *in* Vitâ Virgilii.

(79) *Nihil igitur auctore Augusto Varius addidit, quod et Maro præceperat, sed summatim emendavit, ut qui versus etiam imperfectos, si qui erant, reliquerit.* Idem, ibidem.

(80) *Il est dans la* Vie de Virgile.

sibi de Æneïde, ut ipsius verba sunt, vel prima carmini hypographa, vel quodlibet colon mitteret, negavit se facturum Virgilius: cui tamen multò post, perfectâ demùm materiâ, treis omninò libros recitavit: secundum videlicet, quartum, et sextum (81). J'ai parlé ailleurs (82) de l'effet que produisit la récitation du VIe. livre. Il était dû ce grand effet, et à la beauté des vers, et à l'art de lire que l'auteur possédait en perfection. Lisez les paroles où nous apprenons qu'il lut à Auguste ses Géorgiques: *Georgica, reverso ab Actiacâ victoriâ Augusto, atque reficiendarum virium causâ Atellæ commoranti, per continuum quatriduum legit, suscipiente Mæcenate legendi vicem, quoties interpellaretur ipse vocis offensione. Pronunciabat autem maximâ cum suavitate, et lenociniis miris. Seneca tradidit, Julium Montanum poëtam solitum dicere involaturum se quædam Virgilio, si vocem posset, et os, et hypocrisim: eosdem enim versus eo pronunciante, benè sonare: sine illo, inarescere, quasi mutos* (83). On ne saurait rendre un meilleur office à une pièce de poésie que de la bien lire: cela fait évanouir plusieurs défauts (84), et il n'y a point de si bon poëme qu'un mauvais lecteur ne puisse gâter (85). Quand l'auteur d'une comédie la va lire à la troupe de comédiens, avec qui il a dessein d'entrer en traité, malheur à lui s'il récite mal. C'est ce que M. Chappuzeau observe dans son Théâtre français. Que Virgile était donc heureux d'avoir tout ensemble le talent de composer de beaux vers, et celui de les bien lire! M. Corneille ne lui ressemblait qu'en partie (86). Mais revenons à M. Moréri. V. Sa cinquième faute est d'avoir dit qu'Auguste ordonna que l'on ôtât de l'Énéide *ce qui y serait de superflu, sans y rien ajouter.* Est-ce entendre le *summatim emendavit* dont se sert Donat? Corriger un livre en quelques endroits, et à l'égard de peu de choses, ne signifie-t-il qu'en ôter le superflu? Ne peut-il pas signifier qu'on met des mots à la place de quelques autres? VI. Le *Virgile Romain, poëte comique*, est une marque que M. Moréri copiait aveuglément. Il avait lu dans Vossius *Trajani temporibus fuit Virgilius Romanus, poëta comicus* (87), et, sans se défier de rien, il s'imagina que c'était le nom véritable de ce poëte; mais s'il avait consulté les originaux, il aurait appris que Pline le jeune, cité par Vossius, parle d'un *Verginius*, ou *Virginius*, et non pas d'un *Virgilius*. D'ailleurs *Romanus* ne devait pas être traduit comme l'épithète de patrie, mais comme un nom de famille. M. Huet a observé cette méprise de Vossius, dans le Giraldi, et dans Glandorp: *Hæc autem nomina duo sæpè confundi indicat Virginii Romani poëtæ comici Plinio in Epistolis memorati nomen, qui à Lilio Giraldo, Glandorpio, et Vossio Virgilius appellatur* (88). M. Cousin s'est un peu mépris sur ce passage de M. l'évêque d'Avranches. *Il ne faut pas s'étonner*, dit-il (89), *que ces deux noms aient été confondus; puisque plusieurs savans de ces derniers siècles ont appelé Virginius Romanus un certain poëte comique, que Pline appelle Virgilius Romanus dans ses Épîtres.* Je ne puis finir sans observer que lorsque Pline le jeune fait l'éloge de ce Virginius Romanus, il nous apprend que la maladie que nous voyons aujourd'hui dans les esprits se voyait à Rome; car il déclare qu'il n'est point de ceux qui méprisent le temps présent, et qui n'admirent que les anciens: *Sum ex iis, qui mirer antiquos: non tamen, ut quidam, temporum nostrorum ingenia despicio. Neque enim quasi lassâ et effœtâ naturâ, ut nihil jam laudabile pariat. Atque adeò nuper audii Verginium Romanum paucis legentem comœdiam, ad exemplar veteris comœdiæ scriptam, tam*

(81) Donat., *in* Vitâ Virgilii.

(82) *Dans le premier article* Octavie, *tom. XI, pag.* 221, *remarque* (C).

(83) *Idem* Donatus, *in* Vitâ Virgilii.

(84) *Voyez* Pline, epist. XV, *lib. III.*

(85) *A cela se rapporte cette* épigramme *de* Martial, *la XXXIXe. du Ier. livre.*

Quem recitas meus est, ô Fidentine, libellus;
Sed malè cùm recitas, incipit esse tuus.

(86) *Voyez le* Ménagiana, *pag.* 303, 304 *de la première édition de Hollande.*

(87) Vossius, de Poëtis latinis, *pag.* 51.

(88) Petrus Daniel Huetius, Alnet. Quæst., *lib. II, cap. XV, pag.* 239, *edit. Lips.*, 1692.

(89) Journal des Savans, *du* 11 *septembre* 1690, *pag.* 642, *édition de Hollande.*

benè, ut esse quandoque possit exemplar (90).

Le passage que l'on a vu ci-dessus (91) touchant la lecture des Géorgiques faite à Auguste a besoin d'un correctif. Ce prince, après la bataille d'Actium, l'an de Rome 724, retourna en Italie, et rencontra le sénat à Brundusium. Il s'arrêta là vingt-sept jours, selon Suétone, ou trente, selon Dion Cassius, et puis s'en alla en Asie, où il passa tout l'hiver aux préparatifs de l'expédition d'Égypte. Il n'est donc pas vrai qu'à son retour de la guerre d'Actium, on lui ait lu dans Atella (92) les Géorgiques de notre poëte. S'il les entendit lire dans ce lieu-là, ce fut après la guerre d'Égypte, et non pas lorsqu'il repassa en Italie après la bataille d'Actium (93). J'emprunte cette remarque du père la Rue. Je pourrais alléguer une autre raison, qui est que Virgile observe, à la fin des Géorgiques, qu'il composait cet ouvrage pendant qu'Auguste faisait la guerre en Orient; mais on me pourrait répondre que ce poëme lui ayant coûté sept années (94), rien n'empêche qu'il n'en ait pu lire une partie avant qu'Auguste allât attaquer son ennemi sur les bords du Nil.

(90) Plinius, epist. XXI, *lib. VI, pag.* 319, *edit. Cellarii Lipsiæ*, 1693.

(91) *Citation* (83).

(92) *Ville de la Campanie.*

(93) *Tiré de la* Vie de Virgile, *composée par le père* Larue. *Elle est au devant du* Virgile in Usum Delphini, *M.* des Maizeaux *m'a averti que ce jésuite a fait cette observation.*

(94) *Georgica septennio Neapoli..... confecit.* Donatus, *in* Vitâ Virgilii.

VIRGILE, évêque de Saltzbourg au VIIIe. siècle. M. Moréri en parle, mais sans toucher à une chose qui méritait d'être rapportée. Il n'a rien dit des persécutions que ce prélat essuya pour avoir cru des antipodes (A). On en fait la guerre à la cour de Rome : les flatteurs des papes éludent cela * autant qu'il leur est possible; mais ils ne sauraient éviter que l'on n'en conclue l'ignorance crasse de ce siècle-là.

* C'est aussi ce qu'ont fait les auteurs des *Mémoires* de Trévoux, 1708, janvier, page 130, et février, page 299. Ces deux articles ne sont guère que la remarque (A) de Bayle, présentée à la manière des rédacteurs. Toutefois un passage m'a paru digne de remarque. Après avoir mis les cartésiens parmi ceux qui accusent le pape Zacharie d'avoir condamné les antipodes, ils ajoutent : « Leur » chef, M. Descartes, dans le chagrin que » lui causait le décret de l'inquisition qui » défendait d'enseigner le système de Coper- » nic, sur lequel toute sa physique est fon- » dée, a *osé dire que le mouvement de la* » *terre passerait à Rome, après y avoir été* » *condamné, ce sont ses propres termes; et* » *qu'il en arriverait ce qui est autrefois* » *arrivé au sujet des antipodes.* ». . . . . .

. . . .

. . . .

Ce n'est qu'en 1821 que le gouvernement papal a permis d'écrire en faveur du système de Copernic. *Voyez la Revue encyclopédique, septembre* 1821, page 643.

(A) *Il n'a rien dit des persécutions....... pour avoir cru des antipodes.*] A peine eut-il débité cette doctrine, qu'on l'accusa de soutenir qu'il y avait un autre monde, et d'autres hommes au-dessous de nous, un autre soleil, une autre lune. Bonifacé, archevêque de Mayence, prit feu là-dessus, et traita d'impies ces opinions. Il censura Virgile publiquement, et lui fit signifier, en qualité de légat du pape, de ne plus corrompre par de telles rêveries la pureté de la doctrine chrétienne : *Hoc ita acceptum est, quasi Virgilius alium mundum, alios sub terrâ homines, alium denique solem, atque aliam lunam assereret. Bonifacius hæc velut impia, et philosophiæ divinæ repugnantia refutat, Virgilium publicè, privatim arguit, ad recantandum has nœnias provocat, efflagitatque jure suo ut legatus Germaniæ, ne ille hujusmodi deliramentis sinceram et simplicem Christi sapientiam polluat atque contaminet* (1). Virgile, indigné d'un tel affront, s'en plaignit à Utilon, duc de Bavière, dont il était fort aimé, et l'irrita contre Boniface. Celui-ci porta ses plaintes à la cour de Rome; il écrivit au pape en des termes qui lui rendirent suspecte la foi de Virgile. Le pape envoya des députés au duc de Bavière,

(1) Aventinus, Annal. Boiorum, *lib. III.*

et lui écrivit que son intention était que si Virgile était prêtre on le dégradât du sacerdoce, et qu'on l'envoyât à Rome pour y rendre compte de sa conduite. *Ipse* (Zacharias pontifex maximus) *legatos cum mandatis et litteris ad Utilonem ire jubet, partes suas Bonifacio commendat. Virgilium philosophum* (*si sacerdos sit*, inquit, *nescio*) *ab templo Dei et ecclesiâ depellito, sacerdotio in concilio abdicato, si illam perversam doctrinam fuerit confessus....... Insuper regulo Boiorum denuntiatum est, ut Virgilium Romam mittat, ubi Virgilius rationem reddat, ac à pontifice Rom. examine comprobetur* (2). Voilà tout ce que l'on sait de cette affaire : on n'en trouve point les suites dans les Annales. On ne peut donc excuser d'inexactitude une infinité de gens qui disent que le pape Zacharie excommunia et déposa un évêque (3), pour avoir osé enseigner que la terre est ronde et habitée dans tout son contour. Képler, auteur catholique, est de ceux-là : *Fuit quidem Virgilius, episcopus Salisburgensis, ab officio dejectus, quòd* antipodas esse *esset ausus asserere* (4). Origan, auteur protestant, n'en a point dit davantage : *Qui sanè Virgilium nostrum communi calculo damnârunt, à sacerdotio, templo et ecclesiâ depulerunt* (5). Mais encore qu'on ne trouve point que les menaces du pape aient été exécutées, on ne laisse pas de pouvoir dire qu'elles sont honteuses à sa mémoire, et plus encore à celle de Boniface. Il est certain que Zacharie ordonna qu'on lui envoyât Virgile, comme une personne accusée d'erreurs dangereuses : *Nos scribentes prædicto duci* (Utiloni) *evocatorias de prænominato Virgilio mittimus litteras, ut nobis præsentatus et subtili indagatione requisitus, si erroneus fuerit inventus, canonicis decretis condemnetur : qui enim seminant dolores, metunt eos.* Ces paroles sont tirées de la lettre qu'il écrivit à Boniface (6). On y trouve aussi celles que je vais copier. *De perversâ doctrinâ, quam contra Dominum et animam suam locutus est* (*quòd scilicet alius mundus, et alii homines sub terrâ sint, aliusque sol et luna*) *si convictus fuerit ita confiteri, hunc, accito concilio, ab ecclesiâ pelle, sacerdotii honore privatum.* Vous voyez là qu'il ordonne qu'on l'excommunie, et qu'on le dégrade du sacerdoce, si on le convainc, par sa confession, d'avoir enseigné qu'il y a un autre monde et d'autres hommes sur la terre, un autre soleil et une autre lune. Je sais bien que la doctrine pour laquelle il prétend qu'on le condamne n'est point la simple doctrine des antipodes ; car celle-ci ne suppose point qu'il y ait des astres différens de ceux qui se lèvent sur notre horizon : mais enfin cette doctrine des antipodes est visiblement l'une de celles qu'il juge dignes des punitions les plus rigoureuses du droit canon. N'est-ce pas une ignorance prodigieuse ? n'est-ce pas un abus énorme de la puissance des clefs ? Je veux croire que Boniface l'avait surpris, et qu'il lui avait représenté infidèlement les opinions de Virgile. Ils étaient brouillés depuis quelque temps ; la jalousie d'érudition et d'autorité les avait commis ensemble : cela faisait une perspective trompeuse pour les yeux de Boniface, à l'égard des opinions de Virgile. Et que sait-on même si Boniface ne donna point un mauvais tour à la chose, en y joignant plusieurs conséquences qu'il crut propres à faire peur (7) ? Quelques-uns veulent qu'il se soit laissé tromper par de faux rapports, et qu'il ait jugé des sentimens de Virgile tout ce que les ignorans qui ne les comprenaient pas lui en disaient. C'est la pensée charitable du docte Velsérus. *Quod quidam conjecêre*, dit-il (8), *non abnuerim : Virgilium de terræ specie acutiùs, quàm pro vulgi captu, disputâsse, globosam esse, et vivere è contrariâ parte, qui adversis vestigiis contra nostra vestigia, quos antipodas vocemus, hos perindè ac nos sole et lunâ lustrari. Eâ ignoratione audientium perperàm accepta*

(2) *Idem, ibidem.*

(3) *Il paraît par la narration d'*Aventin *qu'il ne l'était pas encore.*

(4) Keplerus, *epist. ante librum IV* Epitom.

(5) Origanus, epist. ad Elect. Brandenb.

(6) *Voyez* Baronius, *tom. IX, ad ann.* 748.

(7) *Comme d'enseigner que tous les hommes ne viennent point d'Adam, que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes, etc.*

(8) Marcus Velserus, *lib. V* Rerum Boicarum.

detortaque, longè alio sensu ad Bonifacium perlata, offensionum præbuisse sementem. Mais cela ne disculpe point cet archevêque; son ignorance, sa précipitation, sa témérité à déférer à la cour de Rome les innocens, sont toujours des faits qu'on ne peut nier. Velsérus, n'ayant trouvé nulles traces de la suite de cette affaire, croit que Virgile éclaircit de telle sorte ses opinions, qu'il les fit paraître raisonnables, et qu'il se réconcilia avec son accusateur (9). *Disceptationis exitum non comperio. Fit verisimile, aut purgâsse se Virgilium pontifici, sive coràm, sive per litteras : aut cognitis invidorum utrimque fraudibus...... ultrò, quod inter bonos solet, in gratiam esse reditum. Sanè Bonifacius toto deinde septennio* (10) *superfuit, neque istius tamen dissensionis præterea vestigium apparet.* Prenez garde, je vous prie, que Velsérus fait tout ce qu'il peut pour sauver l'honneur du pape et celui de ces deux saints (11) : cependant il n'ose pas affirmer que la concorde fût rétablie; il déclare qu'il ne sait quelle fut l'issue de cette querelle, mais qu'il trouve vraisemblable que Virgile fit sa paix avec Zacharie et avec son délateur. Apparemment, dit-il, on découvrit la malignité de ceux qui entretenaient la discorde par leurs faux rapports. Il est permis de conjecturer dans des choses incertaines; ainsi l'on n'a rien à dire contre Velser : mais il n'est pas juste d'y faire le décisif; on a donc lieu de murmurer contre l'historiographe de Savoie, qui affirme que *par la prudence du pape et la sagesse d'Utilon, les auteurs de la calomnie furent découverts, et les saints hommes, qui n'étaient pas capables de haine, lièrent une amitié plus étroite qu'auparavant* (12). Cet historien n'est pas le seul qui en use de la sorte : une infinité d'auteurs lui ressemblent; ils convertissent en affirmation les conjectures qu'ils lisent; ils font comme ces nouvellistes hâbleurs, qui ayant lu dans une gazette qu'on se prépare à quelque siége, ou au passage d'une rivière, débitent au bout d'une heure qu'une telle place est investie, et qu'on est déjà campé au delà de la rivière. Les historiens qui ont vécu dans les siècles d'ignorance étaient peut-être plus hardis à cet égard que ceux d'aujourd'hui; et, si cela est, combien de mensonges nous font-ils croire? Combien fortifient-ils le pyrrhonisme historique, qui s'augmente tous les jours (13)?

(9) Velserus, lib. V Rerum Boicarum.

(10) *Concluez de là que cette dispute tombe sur l'an 748; car on met la mort de Boniface à l'an 755.*

(11) *C'est la qualité qu'on donne à Boniface et à Virgile.*

(12) Blanc, Hist. de Bavière, *tom. I, p.* 323.

(13) *Je viens de lire deux* Dissertations du *père* Daniel, *qui accusent de mensonge presque tout ce qu'on rapporte des rois de France avant Clovis.*

VIRGILE ou VERGILE (POLYDORE) naquit à Urbin en Italie, au XVe. siècle. Il ne manquait ni d'esprit ni d'érudition. Je crois que son premier livre fut un recueil de proverbes qu'il publia en 1498 *[1]. Personne encore entre les modernes n'avait donné aucun livre de cette nature; c'est pourquoi il se vanta d'avoir précédé Érasme, et il lui fit même des reproches bien désobligeans (A). Son second ouvrage fut celui qui traite des inventeurs des choses; il le publia l'an 1499 (B). Il fut envoyé en Angleterre au commencement du XVIe. siècle (*a*), pour y lever le tribut que l'on nommait *denier de saint Pierre.* Il se rendit si recommandable en ce pays-là, et il s'y plut de telle sorte, qu'ayant obtenu la dignité d'archidiacre de l'église cathédrale de Wals (*b*) *[2], il résolut de passer toute sa vie dans l'Angleterre, et il renonça à la charge d'exacteur de ce tribut. Il entreprit un ouvrage considérable,

*[1] Leclerc dit qu'il était déjà prêtre.

(*a*) *Voyez la remarque* (I).

(*b*) *Voyez la remarque* (E).

*[2] La *Bibliothéque française*, XXX, 13, dit qu'il faut écrire *Wels :* c'est ainsi, en effet, que le mot est écrit dans la remarque (F).

et auquel il travailla plusieurs années. Ce fut une Histoire d'Angleterre. Il la dédia, en 1533, à Henri VIII. Les Anglais n'en font pas grand cas (C). Il avait mis la dernière main à son Traité des Prodiges, l'an 1526 (D). Il n'était pas bon papiste en toutes choses (E); et il ne se dégoûta point de l'Angleterre lorsque les affaires de la religion y furent changées sous Henri VIII et sous Édouard. Il ne souhaita d'en sortir, l'an 1550, qu'à cause que sa vieillesse demandait un climat plus chaud et plus méridional. Il obtint ce qu'il souhaitait, et on le laissa jouir du revenu de ses bénéfices pendant son absence (F). On dit qu'il mourut à Urbin (c), l'an 1555 *. On l'accuse d'avoir brûlé plusieurs manuscrits afin d'empêcher qu'on ne reconnût les fautes de son Histoire d'Angleterre (G). Elle a été imprimée plusieurs fois (H); et cela montre qu'en ce siècle-là on était plus dupe qu'en celui-ci, ou plus ardent à l'étude : on a bien de la peine aujourd'hui à débiter une édition des meilleurs historiens *in-folio*.

Depuis la seconde édition de ce Dictionnaire, j'ai appris les particularités suivantes. Cet auteur fut si heureux dans son coup d'essai, qui était sa Collection de Proverbes, qu'il le vit sortir de dessous la presse trois ou quatre fois en fort peu de temps. Cette bonne fortune l'anima à une plus haute entreprise, qui fut celle de composer un Traité sur les Inventeurs des Choses. J'ai déjà dit qu'il le publia l'an 1499. Après cela il fut envoyé en Angleterre, par le pape Alexandre VI, et ayant été prié par Henri VII de composer une Histoire de ce pays-là, il y mit la main dès l'année 1505 (I). Il raconte lui-même ces choses dans une épître dédicatoire qu'il écrit à JEAN-MATTHIEU VERGILE son frère (K). Il y dit aussi qu'ANTOINE VERGILE, son bisaïeul, homme très-versé dans la médecine et dans l'astrologie, avait enseigné la philosophie à Paris. Au reste, comme les reproches qu'il fit à Érasme sont contenus dans une épître dédicatoire qui a été retranchée de la plupart des éditions, je les rapporterai ci-dessous (L).

(c) Thevet, Élog. des Hommes illustres, *tom. VII*, *pag.* 309, 310. *Voyez la remarque* (E) *vers la fin.*

* Leclerc observe que Virgile aurait été dans la cinquante-huitième année de sa prêtrise, et doute qu'il ait vécu jusque-là. Jove, qui, en 1546, le comprit dans ses *Éloges*, annonce ne parler que des savans déjà morts. Il faudrait donc que P. Jove eût été induit en erreur en le croyant mort tandis qu'il était vivant. Jusqu'à ce que cette erreur de Jove ait été prouvée, Leclerc préfère son autorité aux *on dit* de Bayle.

(A) *Il se vanta d'avoir précédé Érasme, et il lui fit même des reproches bien désobligeans.*] Je trouve dans l'épître dédicatoire de son ouvrage *de Inventoribus Rerum*, qu'il déclare que, tant par rapport à ce sujet-là que par rapport aux Proverbes, il avait frayé le chemin à tous les auteurs. *Non inficior........ quin possit quispiam de hâc re, velut de Proverbiis, quorum libellum proximo anno Guidoni principi, Urbini duci inscripsimus, copiosiùs tradere. Verùm quicunque hoc vel illud posthàc ingredietur iter, quia nos primi stadium cucurrimus, is fortassè nostra vestigia sequi non gravabitur* (1). Si vous lisez les lettres d'Érasme, vous apprendrez que Polydore Virgile lui dit bien des duretés dans la

(1) Polyd. Virgilius, *epist. dedic. libri* de Inventor. Rerum. *Elle est datée d'Urbin, le* 5 *d'août* 1499.

préface d'une nouvelle édition de ses Proverbes : il l'accusa de vanité et d'envie (2), il le traita de plagiaire (3), et il trouva fort mauvais qu'on n'eût fait aucune mention de son livre dans la préface de la première édition de celui d'Érasme. Il prétendit qu'on avait voulu usurper sa gloire. *Ubinam est ista veritas, quam in præfatione scribis procul eminere ? quâque fretus boni consulis quòd ego callidus dissimulator conatus sim in gloriæ tuæ possessionem irrepere* (4)? Érasme se justifia très-bien dans la lettre qu'il lui écrivit au mois de décembre 1521 (5). Voyez aussi sa XIIe. lettre du Ier. livre, à la page 50. Il fit une chose qui lui est trop glorieuse pour ne devoir pas être rapportée. C'est un beau modèle à proposer à tous les auteurs. Le libraire de Bâle qui voulait réimprimer le livre de Polydore, avait résolu d'en supprimer la préface, à cause qu'elle était injurieuse à Érasme. Mais celui-ci n'y voulut pas consentir, et lui ordonna de n'en retrancher quoi que ce fût. *Vel hinc colligas licet, quàm non fuerimus iniqui tuo libro.* Frobenium, *ut dictum est, abhorrentem ab editione perpuli. Præfationem tuam, quâ me suggillas, ad me miserant, velut execrandam. Remisi jussique, ut bonâ fide, sicut abs te fuerat descripta, excuderetur : deleverat mentionem* Lei, *quam tu de illo sanè quàm honorificam facis. Jussi ut reponerent. Utrùm hæc sunt faventis an non* (6) ? Deux ans après il conseilla à l'auteur même de la corriger, afin qu'il ne parût pas qu'il y eût entre eux quelque jalousie. *Mihi videris consultè facturus, si primùm illam præfationem totam retexat. Primùm faciet hoc ad operis commendationem ob novitatem. Deindè faciet ad opinionem utriusque nostrûm, quòd insunt in illâ priore quædam, quibus ego quidem non offendor, sed tamen suspicionem præbent eruditis alicujus inter nos æmulationis* (7). Il n'y a rien contre Érasme dans mon édition de ce Traité des Proverbes (8). Cette petite querelle ne rompit point le fil de leur amitié. Voyez la lettre qu'Érasme lui écrivit l'an 1526 (9). Notez que Polydore Virgile lui avait donné autrefois de quoi acheter un cheval (10). Notez aussi qu'il lui dédia la traduction d'un ouvrage de saint Chrysostome, l'an 1528 (11).

(B) *Il le publia l'an* 1499.] Usons ici d'une distinction que Vossius n'a point employée : il a dit que cet ouvrage de Polydore Virgile comprend huit livres, qui furent premièrement imprimés l'an 1499 (12). Cela n'est point exact. L'auteur ne donna d'abord que trois livres, dont l'épître dédicatoire est datée de cette année-là(*). Il en ajouta cinq autres l'an 1517, et les dédia (13) à Jean-Matthieu Virgile, son frère, professeur en philosophie à Padoue. Ainsi M. Pope Blount se trompe quand il dit que l'on imprima ces huit livres à Strasbourg, *in*-4°., l'an 1509 (14). M. Moréri a commis la même faute que Vossius.

(C) *Les Anglais n'en font pas grand cas.*] Voici ce qu'en dit Henri Savil. *Polydorus, ut homo Italus, et in rebus nostris hospes, et (quod caput est) neque in republicâ versatus, nec magni alioqui, vel judicii, vel ingenii ; pauca ex multis delibans, et falsa plerùmque pro veris amplexus, Historiam nobis reliquit, cùm cætera mendosam, tùm exiliter sanè, et jejunè conscriptam* (15). Un autre écrivain du même

(2) *Inclementius est etiam quòd hujus argumenti primùm apud Latinos tractati laudem sic tibi vendicas, ut mihi coneris cenodoxias simul et livoris suspicionem impingere.* Erasmus, epist. III, *lib. XVII, pag.* 748. *Nous verrons dans la remarque* (L) *les paroles mêmes de* Polydore Virgile.

(3) *Priusquàm hâc præfatione insimulares.... livoris simul et plagii.* Idem, ibidem, *p.* 749.

(4) *Idem, ibidem.*

(5) *C'est celle que je viens de citer.*

(6) Erasm., epist. III, *lib. XVII.*

(7) *Idem*, epist. XLV, *lib. XX, pag.* 1007.

(8) *Elle est de Bâle*, 1541, in-8°., *sur la quatrième révision de l'auteur.*

(9) *C'est la XXVe. du XXIe. livre.*

(10) *Idem*, epist. XXV, *lib. XXI, pag.* 1093.

(11) *Idem opusculum* (Chrysostomi monachum) *in Angliâ vertit Virgilius Polydorus satis feliciter, mihi dicatum. Excussum est autem Lutetiæ.* Erasm., epist. XIV, *lib. XXV, pag.* 1354.

(12) Vossius, de Hist. lat., *pag.* 678.

(*) Ces trois livres furent traduits séparément, et imprimés in-8°., à Paris, l'an 1544. Rem. crit.

(13) *Cette épître dédicatoire est datée de Londres, le 5 de décembre* 1517.

(14) Pope Blount., Cens. Author., *pag.* 452.

(15) Henricus Savilius, *præfat. ad* Rerum Anglicar. Scriptores, *apud* Pope Blount., Cens. Author., *pag.* 451.

pays le traita de malin calomniateur, *nominis Britannici gloriam non solùm obfuscare, sed etiam Britannos ipsos mendacissimis suis calumniis infamare totis viribus conatur* (16). Voici une plainte d'une toute autre nature ; Paul Jove remarque que les Français et les Écossais se plaignent que Polydore Virgile a trop flatté la nation anglaise. *Conscripsit Historias rerum Britannicarum, eâ fide ut Scotis, et Gallis sæpè reclamantibus, alieno potiùs arbitrio, quàm suo intexuisse multa in gratiam gentis existimetur, quòd in recensendis minorum ducum nominibus, tanquam gloriæ avidis plurimùm indulserit* (17). Jean Leland a critiqué plusieurs fautes de Polydore Virgile, comme Vossius le remarque (18).

(D) *Son Traité des Prodiges.*] Ce sont des dialogues où il combat fortement les divinations. Voici un morceau de sa préface, datée de Londres l'an 1526. *Cujus* (Christi) *ipse quoque doctrinâ instructus confidenter veni in certamen cum ariolis, auguribus, haruspicibus, vatibus, sortilegis, quos partim divinis, partim naturalibus debilitatos imò atque adeò devictos rationibus, jacere cum suis pestiferis artibus, videre jam licebit* (19). C'est donc un ouvrage bien différent de celui de Julius Obséquens, augmenté par Lycosthènes. On parle d'une édition de Londres, 1526 (20) : mais Gesner ne l'a point connue ; il ne fait mention que de celle de Bâle, chez Bébélius, 1531. J'ai l'édition de Bâle, 1545, *in*-8°., *per Mich. Isingrinum.* Elle est précédée de trois autres traités de Polydore Virgile (21), dont l'épître dédicatoire est datée de Londres, 1543. C'est lui qui l'a faite.

(E) *Il n'était pas bon papiste en toutes choses.*] Il approuvait le mariage des ecclésiastiques, et il condamnait le service des images. Rapportons un peu au long ce que Jean Balée * dit de lui, cela nous fournit une preuve que j'ai promise (22). *Ob insignem in omni bonarum litterarum genere eruditionem, Wellensis ecclesiæ archidiaconus* (23) *postmodùm factus, priori officio pontifici resignato, constituit Romam non repetere, sed deinceps in nostrâ permanere insulâ. Et licet in plerisque scriptis suis veræ religioni superstitionem prætulerit, piè nihilominùs christianorum ministrorum conjugia defendebat, pièque statuarum cultum damnabat, cum quibusdam aliis romanensium rabbinorum imposturis. Quod antiquitati Britannicæ in Anglorum Historiâ, quàm par est, iniquior sit, ex veterum illius gentis chronicorum et historiarum ignoratione provenit. Quòd prætereà reges aliquot ab impietate pios, et alios è diverso ab ipsâ æquitate iniquos etiam promulgaverit, communi ante agnitam veritatem per Dei verbum, errori ac cæcitati imputandum esse judico... Erat certè Polydorus ob erudita illa de Rerum Inventoribus, Sacrorum Ritibus et Prodigiis opuscula, ab ipsis etiam piis suspiciendus* (24). Le Traité *de Inventoribus Rerum* contient plusieurs choses qui ont déplu à l'inquisition : c'est pourquoi elle n'approuve que l'édition que Grégoire XIII en fit faire à Rome, l'an 1576, qui fut repurgée de tout ce qui ne plaisait pas aux inquisiteurs. Quant aux autres éditions, on ordonna d'y effacer beaucoup de passages (25). L'Index espagnol veut qu'on retranche nommément la réflexion que Polydore Virgile avait faite sur ce que saint Pierre ne voulut pas que Corneille, le centenier lui baisât les pieds. Cette réflexion contient effectivement une censure assez forte de l'orgueil des ecclésiasti-

(16) Humfred. Lhuyd., *in* Descript. Angliæ, *apud* Pope Blount, *ibidem*, *pag.* 452.

(17) Paulus Jovius, Elog., *cap. CXXXV*, *pag.* 279.

(18) Vossius, de Histor. lat., *pag.* 679.

(19) Polyd. Virgilius, *præfat. ad Franciscum Mariam Urbini ducem.*

(20) Vossius, de Histor. lat., *pag.* 678.

(21) De Patientiâ et ejus fructu libri II ; de Vitâ perfectâ liber I ; de Veritate et Mendacio lib. I.

* Leclerc dit que c'est un mauvais témoin.

(22) *Dans une note du corps de cet article.*

(23) *Ces paroles de* Paul Jove, Elogior. *cap. CXXXV*, *pag.* 269, Is ab Henrico rege fortunis adauctus flamenque Londini creatus, *sont trompeuses : elles portent à croire qu'il fut chanoine de Londres.* [Leclerc observe que le terme de *flamen* équivaut à *sacerdos* et non à *canonicus* ; mais que la faute de Paul Jove est d'avoir cru que P. Virgile avait été ordonné prêtre à Londres.]

(24) Johan. Balæus, de Scriptor. Britann., *cent. XIII*, *apud* Pope Blount., Censura Authorum, *pag.* 451.

(25) *Voyez* l'Index Librorum prohibit. et expurg., *pag.* 850 *et seq.*, 1667, *in-folio.*

ques ; la voici : * *Pater, mansuetudinis plenus, id fieri non est passus, qui elevans eum sibi ad pedes jacentem, dixit : Surge, et ego ipse homo sum. O vocem memorabilem, atque salutarem, si benè multi hodiè sese quoque homines tantùm esse perpenderent, qui propterea quòd sacerdotio præditi sint, planè se reliquorum mortalium, longè post hominum memoriam imperiosissimos dominos præbent non communes patres, uti fieri deberet* (26). Mais l'auteur ne s'est point émancipé à l'égard des papes ; car au contraire il a loué et justifié la possession où ils sont de faire baiser leurs pieds. Cependant il y a quelques écrivains qui le citent comme s'il l'avait désapprouvée. « Non possum, quin addam, quæ hâc de re occurrunt apud *Polydorum Virgilium*, hominem papistam, *de Rerum Invent.*, *lib. IV*, *cap.* 13. *Romani pontifices*, inquit, *deosculandos pedes exhibendi morem à Christo se accepisse contendunt. At Christus non Magdalenæ osculandos pedes obtulit ; sed sponte peccata fatentem, et suam misericordiam non solo amplexu genuum, ut ethnici, sed etiam osculo pedum implorantem, ejus consolandæ causâ admisit : hoc ipsum honoris genus alioquin non minùs repudiaturus, etsi sibi re verâ debitum, quam appellationem magistri boni. Sic quoque Petrus Cornelium centurionem ad genua procidentem manu suâ sublevavit, SURGE, inquit, HOMO SUM TIBI SIMILIS : tantùm abfuit ut osculandos pedes exhibuerit. Decipimur specie recti, et sæpè cum Caligulâ pedes protendimus, dum Christi humilitatem vel spernimus, vel fucato conservandæ apostolicæ autoritatis titulo exornare laboramus* (27). » C'est un ministre arminien qui cite de cette façon les paroles de Polydore Virgile, et cela après avoir assuré, dans sa préface, qu'excepté deux ou trois fois, il a toujours vérifié les passages qu'il rapporte. Il faut que celui de Polydore Virgile soit l'un de ces deux ou trois ; car il y a une différence énorme entre ce qu'il a dit, et ce que le ministre arminien lui attribue *. Consultez M. Crénius (28), qui a très-bien relevé cette méprise, et comparé ensemble les deux passages, celui que je viens de rapporter, et celui qui est actuellement dans Polydore Virgile, à l'édition de Strasbourg, 1606, *in*-8°. J'ai consulté mon édition, qui est de Lyon, *apud hæredes Seb. Griphii*, 1558, *in*-8°., et j'y ai trouvé précisément les mêmes paroles que M. Crénius allègue. J'ai consulté la version française de cet ouvrage de Polydore Virgile, publiée par François de Belleforêt, à Paris, 1582, et j'ai vu qu'il s'était servi d'un original tout-à-fait semblable à mon édition latine. Je ne saurais donc assez m'étonner de la prodigieuse dépravation qui s'est introduite dans les citations de ce passage.

Voici un auteur qui assure que Polydore Virgile mourut l'an 1562, et qu'au jugement de Lippoman le Traité *de Inventoribus Rerum* est un misérable livre. *Mors etiam Polidori Virgilii contigit Suassæ* (*1), *ubi natus erat. Multa scripsit, sed non omnes docti ea existimant. Imperitissimum vocat eum et vanitatis redarguit doctissimus Lindanus* (*2), *atque hominis hujus scripto, quod de rerum inventoribus finxit, nihil extare nostrâ ætate in lucem editum, pluribus, quod scateat magis, aut futilibus perfluat conjecturis* (29). Il

* Voyez le commencement de cette citation dans une note ajoutée ci-après, sur cette même remarque.

(26) Polyd. Virgilius, de Inventor. Rerum, *lib. IV*, *cap. XIII*, *pag. m.* 290.

(27) Anton. Borremans. Variar. Lect., *p.* 267.

* L'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibliothéque française*, XXX, trouve *trop molle, et par cela peu exacte* la censure que Bayle fait du ministre arminien. Bien loin de blâmer le baisement des pieds, Virgile le justifia. Voici ses expressions : *Mos deosculandi pedes pontificum, ne longè exempla petamus, à Christo præceptore nostro cæpit. Is summus sacerdos et pontifex maximus tulit ut mulier quæ erat in civitate peccatrix... sibi pedes primùm flens lacrymis rigaret, capillisque tergeret ac deinde deoscularetur, veluti apud Hebræos mos fuerat christos Domini venerari. Voluit item, procul dubio, Cornelius centurio pedes apostoli Petri osculari : sed pater, mansuetudinis plenus*, etc. Voyez la suite du passage dans la remarque (E), note (26).

(28) Crenius, Animadv. Philol. et Hist., *part. I*, *pag.* 62 *et seq.*

(*1) *C'est la ville d'Urbin en la marche d'Ancône.*

(*2) *Panop. Evang.*, *ser.*, *c.* 98.

(29) Petrus à Sancto Romualdo, *in* Continuatione Chronici Ademari, *pag.* 326.

est certain qu'il ne plaît pas aux bigots*.

(F) *Il ne souhaita d'en sortir, l'an 1550, qu'à cause que sa vieillesse..... il obtint ce qu'il demandait*, etc.....] J'apprends ceci dans l'Histoire de la réformation d'Angleterre : « Polydore Virgile, après avoir passé » près de quarante ans en Angleterre, demanda la permission d'aller » achever ses jours un peu plus proche du soleil : il était fort vieux. » Cette permission lui fut accordée » le deuxième jour de juin; et en » considération des services qu'on » croyait qu'il avait rendus au public par son Histoire, on lui permit de conserver, durant son absence, l'archidiaconat de Wells, » et la prébende de Nonninton (30). » M. de Larrey rapporte la même chose (31); mais il fait une observation marginale, qui nous apprend que *la critique de Harmer* (32) *dit que ce ne fut qu'en* 1551 que Polydore Virgile se retira, et il ajoute ceci : « Peut- » être qu'on eut aussi égard à la modération qu'il avait témoignée » dans la réformation que Henri VIII » avait commencée, et qu'Édouard » avait poussée plus loin. Tout Italien qu'il était, il ne se trouva » enveloppé dans aucun parti des défenseurs du siége de Rome, et » souscrivit aux résolutions qui furent prises dans les assemblées du » clergé, en faveur de la puissance » royale (33).

Au reste, nous ferons voir ci-dessous (34) que l'on n'a pu dire qu'en 1550 il n'eût demeuré en Angleterre que près de quarante ans.

(G) *On l'accuse d'avoir brûlé plusieurs manuscrits, afin d'empêcher qu'on ne reconnût les fautes de son Histoire d'Angleterre.*] On va voir là-dessus un petit détail : *Quem* (Polydorum) *ne aliquando intelligerentur errores, fama percrebuit, atque etiam cognitum et compertum certò est, tot historias nostras vetustas et manuscriptas immani scelere igni commendâsse, quot ne plaustrum quidem posset capere atque sustinere, arbitratus, ut credo, se ejus generis omnes solùm habuisse : aut veritus sibi vitio dari, quòd secutus legem jampridem librorum veterum castigatoribus datam* (*ut ipse de se ait in præfatione in Gildam*) *nonnulla resecuerit, quæ scriptores prodiderunt. Supersunt tamen Deo volente quamplurimi omnis generis, et illis Polydori multò pleniores et perfectiores* (35). La Popelinière nous va conter la même chose : je ne retrancherai rien de son discours; car ce que j'en ôterais mérite d'être connu. « Polidore Virgile, natif d'Urbin en » Italie, appellé et appoincté par » Henry VIII, roy d'Angleterre (36), » pour remettre l'Histoire des Anglois en son vray jour, en dressa » vingt six livres, plus recommandables pour ce qu'il ne reste presque plus aux Anglois d'autheurs » anciens ausquels on puisse avoir » recours en cas de doute ou d'ignorance de chose notable, aiant, » apres avoir achevé, fait brusler » tous ceux que, par ses amis et authorité du roy, il avoit peu recouvrer; que pour aucun bien dire, » verité, soing, ny jugement qu'il y » aye apporté. Ainsi parlent noz » François de P. Æmile, son voisin et » contemporain : et plusieurs auteurs qui ont cherché pareille recommandation que Platon et Aristote firent, bruslans plusieurs de » ceux desquels ils avoient tiré la » chresme et quinte essence, pour » en dresser les livres qu'on a depuis » publiés sous leurs noms (37)*. »

(H) *Elle a été imprimée plusieurs fois.*] J'ai déjà dit que la date de

* Joly dit que l'ouvrage de P. Virgile est compris dans le *Catalogue des Livres censurés par la faculté de théologie de Paris*, imprimé à Paris, en 1549, in-24.

(30) Burnet, Histoire de la Réformation d'Angleterre, *IIs. part.*, *liv. I*, *à l'ann.* 1550, *pag. m.* 374.

(31) De Larrey, Histoire d'Angleterre, *tom. I*, *pag.* 682, *à l'ann.* 1550.

(32) *C'est un livre anglais contre l'*Histoire de la Réformation de M. Burnet.

(33) De Larrey, Histoire d'Angleterre, *tom. I*, *pag.* 683.

(34) *Dans la remarque* (I).

(35) Joh. Caïus, de Antiquit. Cantab., *lib. I*, *pag.* 52, *apud* Pope Blount, Censur. Authorum, *pag.* 451, 452.

(36) *Il ne fut pas appelé d'Italie par Henri VIII. Il y fut envoyé par le pape pour lever ce qu'on nommait denier de saint Pierre.*

(37) La Popelinière, Histoire des Histoires, *livre IX*, *pag.* 485.

* Leclerc rejette le fait, sujet de cette remarque, parce que des deux auteurs cités par Bayle, l'un ne parle que par conjecture, et l'autre ne produit aucune preuve de ce qu'il avance.

l'épître dédicatoire est de l'an 1533 (38). Je ne doute pas que la première édition ne soit celle que Conrad Gesner a marquée, je veux dire celle de Bâle chez Bébélius, 1534, *in-folio*. L'auteur revit son ouvrage et le retoucha en bien des endroits pour la seconde édition, qui est de l'an 1536. Je me sers de celle de Bâle, *apud Mich. Isingrinium*, 1556, *in-folio*. Elle ne contient que XXVI livres. Cependant je vois dans l'Épitome de Gesner (39), que cette Histoire, en XXVII livres, *ab auctore recogniti ad amussim expositi*, fut imprimée par Isingrinius, et enfin par Thomas Guérin, *in-folio*, l'an 1570. Je voudrais que l'on eût marqué l'année de cette édition d'Isingrinius ; et je ne saurais comprendre qu'elle contienne XXVII livres, puisque l'édition que Thysius fit faire à Leyde en 1649 (40) n'en contient que XXVI : car sans doute Thysius se régla sur la plus complète, et sur la meilleure de toutes les éditions précédentes. Quoi qu'il en soit, les XXVI livres de cette Histoire finissent à la mort du roi Henri VII, et c'est pourquoi je ne comprends guère l'auteur qui accuse notre Virgile d'avoir falsifié ses récits touchant le règne de Henri VIII, afin de s'insinuer dans les bonnes grâces de la reine Marie. Il est sûr qu'il sortit de l'Angleterre avant qu'il y eût aucune apparence que Marie règnerait. Il est sûr que son Histoire, imprimée à Bâle (41) un an après sa mort, ne contient que XXVI livres, et ne s'étend que jusqu'à la mort de Henri VII. Voilà ce qui fait que le passage que l'on va lire me semble obscur. *Maximè erravit Polydorus in describendis temporibus Henrici VIII, nam præter quòd linguæ nostratis prorsùs ignarus, plurima eorum temporum nescire habuit necesse: plurima etiam, ut Mariæ reginæ gratiam promptiùs demereri posset, scripsisse, non sine causâ perhibetur. Priorum verò temporum eadem non est suspicio* (42). D'ailleurs, il est vraisemblable que Polydore Virgile ne demeura pas si long-temps à Londres, et cela fort occupé à dresser l'Histoire de l'Angleterre, sans apprendre l'anglais. Au pis aller, il lui était plus facile de connaître le règne de Henri VIII que les règnes précédens. Pourquoi donc veut-on qu'il ait été moins instruit sur ce règne-là que sur les autres?

(I) *Après cela il fut envoyé en Angleterre par le pape Alexandre VI, et ayant été prié par Henri VII de composer une Histoire de ce pays-là, il y mit la main dès l'année* 1505.] Tous ces faits se trouvent avec diverses particularités dans les paroles que je vais copier. *Placuit is* (Commentariolus de Proverbiis) *suâ præsertim novitate usque adeò, delectavitque usque adeò, ut brevi mox terque quaterque (sicuti poëta ait) fuerit formis excusus. Hâc levi aurâ (fateor ingenuè) evectus, tum majus aggressus opus, de rerum inventoribus, negotium suscepi, naviterque minùs mensibus novem, confeci. Sic Polydorus ego primus apud Latinos, utriusque rei argumentum attentavi, id quod in præfationibus unius et alterius operis affatim docuimus. Veni posthæc missu Alexandri sexti Romani pontificis in Britanniam quæ nunc Anglia est, ut quæsturam pontificiam apud Anglos gererem. Ubi ne bonum ocium tererem, rogatu Henrici ejus appellationibus septimi regis præstantissimi, res ejus populi gestas scripsi, in historiæque stilum redegi. Quod herclè opus duodecim annos sub litteratoriâ incude laboratum, obstante fato, nondùm absolvere licuit* (43). Ce passage se trouve à la tête de son ouvrage *de Inventoribus Rerum*, imprimé à Bâle l'an 1521, *in-folio*, et c'est ainsi que l'auteur parle à son frère. Sa lettre est datée de Londres, le 5 de décembre 1517. Elle est au commencement du IVe. livre du même ouvrage, dans plusieurs autres éditions ; mais le passage que j'ai cité ne s'y trouve point. C'est l'une des raisons qui me devaient engager à le mettre ici. On sera bien aise d'ailleurs d'y voir une preuve que si Polydore Virgile a de-

(38) *Au mois d'août.*

(39) *A la page* 703.

(40) *Elle est* in-8°.

(41) *C'est l'édition de* 1556.

(42) Whear, de Meth. leg. Histor., *sect XXX*, *apud* Pope Blount, Censura Authorum, *p.* 451.

(43) Polyd. Virgilius, *epist. dedicat. librorum* de Inventoribus Rerum, *ad Johann. Matthæum fratrem*, *edit. Basil.*, 1521, in-folio.

meuré en Angleterre jusqu'en 1550 *, ou jusqu'en 1551, il y a demeuré près de cinquante ans (44).

(K) JEAN-MATTHIEU VIRGILE, *son frère.*] C'était un homme docte et en grec et en latin. Il pratiqua la médecine dans Ferrare, et puis il y enseigna publiquement la dialectique, après quoi il fut professeur en philosophie dans l'université de Padoue (45). Il était, avant l'âge de trente ans, bon philosophe, bon médecin, et bon orateur, et il joignait à cela une extrême probité. C'est son frère qui le loue de la sorte dans l'épître dédicatoire dont j'ai déjà fait mention : *Tibi negocium damus et juvandi tuo labore studiosos, et nomini familiæ nostræ consulendi cui propè uni seculi nostri contigit ante sextum ætatis lustrum, cum tantâ morum probitate, esse philosopho, medico, ac oratori perfecto. Ex quâ doctrinarum scintillâ, tota jam Italia lucem maximam maturissimè erupturam auguratur* (46). Ces paroles manquent dans la plupart des éditions.

(L) *Les reproches qu'il fit à Érasme.......... je les rapporterai ci-dessous.*] Ils sont dans l'épître liminaire de son Traité des Adages, imprimé à Bâle, chez Jean Froben, l'an 1521, *in-folio.* Cette épître est adressée à un secrétaire du roi Henri VIII, datée de Londres, le 5 juin 1519. *Ita Polydorus tuus apud Latinos primus hujusce rei argumentum attentavit : et quicquid id laudis fuit, jam pridem citrà cujuscunque injuriam, jure sibi optimo vindicavit. At post aliquot annos quàm ita de Proverbiis commentariolum edideram, ecce tibi, successorem habui nostrum Erasmum, id quod ob singularem hominis doctrinam pergratum fuit, et si ille ceu ejusmodi commentarioli nostri minimè sciens, utrumque decus, inventæ scilicet rei atque auctæ ad se trahere est conatus, quem tamen vix potuit ignorare, si unquàm suum ipsius Adagiorum opus Argentorati, quod est suæ Germaniæ oppidum, apud Matthiam Schurerium formulis excussum vidit : vidit haud dubio procul, cùm illud postmodùm bis terve adauxerit. Quippe en ejus operis fronte Matthias attestatur se paulò antè nostra Adagia in apertum protulisse. Ipsi etiam eum cùm aliquando apud nos pranderet per jocum, nostri hujus instituti æmulatorem appellavimus. Ita ille rei suæ intentus nuper in novissimâ Paræmiarum suarum æditione, est palàm professus, primum se apud Latinos id genus argumenti attentâsse, ut cui tùm non venit in mentem nostri libelli imaginis. Etenim penè incredibile est Erasmum tot titulis redundantem, velle cuiquam tam modicæ inventionis gloriolam invidere. Quanquam sunt nonnulli sagaciores, qui adfirment eum idcircò illud dissimulâsse, ut qui præter adagiorum multitudinem nihilò plùs præstiterat, ne videretur esse imitatus, atque sic primas ferret partes. Ego tamen (quia veritas procul eminet) totum istud æqui bonique faciens, tantùm apud te, qui utriusque nostrûm es ex æquo amantissimus, testatum esse volui quo nihil ex eo offensionis posthac essem habiturus. Nam (ut Martialis ait) qui velit ingenio cedere, rarus erit. Cæterùm sum gavisus (uti dixi) tali successore* (47). Conférez avec ceci ce que je rapporte dans la remarque (A).

* Cette date de 1550 est suspecte à Leclerc, qui au lieu du témoignage de Burnet et de Larrey, écrivains trop modernes, aurait voulu voir citer des pièces originales.

(44) *Corrigez donc ce qui a été cité dans la remarque* (C).

(45) Polyd. Virgilii *epist. dedic. ad Joh. Matthæum fratrem.*

(46) *Idem, ibidem.*

(47) Polyd. Virgilius, *epist. libri* Adagiorum *ad Ricardum Pacæum.*

VITELLIO, ou VITELLO, auteur d'un ouvrage d'optique assez estimé, vivait après le milieu du XIII[e]. siècle (A). Quelques-uns disent qu'il était né en Allemagne ; mais d'autres le font Polonais (B). Il y a beaucoup d'apparence qu'il composa son ouvrage en Italie (C). L'édition que Fédéric Risnérus en procura l'an 1572 est incomparablement meilleure que celle de Nuremberg, 1535. On verra ci-dessous les louanges qu'il a données aux travaux de Vitellio (D). M. Konig

n'a connu que l'édition de Nuremberg, et il crut que l'auteur même l'avait procurée (*a*).

(*a*) *Vitellio Opticam edi curavit*, *Norimb. an.* 1535. Konig Biblioth. *pag.* 850.

(A) *Il vivait après le milieu du XIIIe. siècle.*] Cela se justifie par la raison qu'il dédia son ouvrage à frère Guillaume de Morbéta, qui composa un traité de Géomance, l'an 1269. Cette date a été marquée par l'auteur même, comme nous l'apprend Fédéric Risnérus, qui avait lu en manuscrit ce traité-là (1). Il faut donc conclure que Tanstetter (2) s'est trompé en mettant Vitellio au Xe. siècle. Érasme Reinhold, Gauric, Peucer, Blancanus, Vossius, etc. s'accordent à le placer après le milieu du XIIIe.

(B) *Quelques-uns disent qu'il était né en Allemagne . . . . . . d'autres le font Polonais.*] Ce dernier sentiment est le meilleur; car on trouve ces paroles dans le théorème LXXIV du Xe. livre de Vitellio, *in nostrâ terrâ*, *scilicet Poloniæ habitabili*, *etc.* (3). On lui donne, au titre du livre, le surnom de *filius Polonorum et Thuringorum*, ce qui signifie, au sentiment de Risnérus (4), que son père était de Pologne ou de Thuringe, ou que sa mère était de Thuringe ou de Pologne. Régiomontanus, dans sa préface sur Alphragan, s'exprime ainsi, *Vitellio autem noster Thuringus* (5) : c'est prétendre que la Thuringe était la patrie de Vitellio.

(C) *Il y a beaucoup d'apparence qu'il composa son ouvrage en Italie.*] Vous allez voir les preuves que Risnérus a recueillies sur ce fait-là : *Quædam sunt in Opticis notæ Vitellonem in Italiam venisse, Italiæque bibliothecis adjutum fuisse. Etenim Vitello ipse de se testis est lib.* 10, *theor.* 42, *se primum omnium in Italiâ ad Cubalum* (*qui locus est inter Paduam et Vincentiam*) *contemplatione aquæ tenuissimæ ac limpidissimæ ad Opticas artes incensum atque inflammatum esse : harum enim formarum intuitu* (*ait*) *et mirabili transmutatione primùm nos amor hujus studii allexit : et lib.* 10 *theor.* 67, *ubi scribit ex iride, quam in aquâ è scopulo Viterbio proximo vehementiùs præcipitatâ sæpenumerò vidisset, plerasque iridis affectiones et proprietates sibi animadversas et observatas esse : illud* (*inquit*) *nobis principium cogitationis fuit, ut præsenti negotio studium applicaremus. At quòd Vitello in Italiâ, quòd Romæ tum cæteris liberalibus honestisque studiis, tum verò Opticis operam navârit, majus fortassè argumentum videatur, quod Guilielmo de Morbeta* (*qui tum Romani pontificis pœnitentiarium, ut appellant, Romæ agebat*) *suasore et hortatore, ut ipse in procemio testatur, optica primùm conscribenda susceperit, eidemque absoluta posteà nuncupârit* (6).

(D) *Les louanges que Risnérus a données aux travaux de Vitellio.*] Le passage que je vais copier nous apprendra que Vitellio fit d'autres livres que ceux d'Optique : *Quid et quantùm viribus ingenii perfecerit, præclara ejus monimenta sempiterno testimonio erunt : non solùm in physiologicis, quæ citat lib.* 5 *theor.* 18, *et lib.* 10 *theor.* 80, *in libris de ordine entium : de elementatis conclusionibus, qui nominantur in præfatione, et lib.* 1. *theor.* 28, *in libris de scientiâ motuum cœlestium, quæ allegat lib.* 10 *theor.* 53, *sed multò maximè in decem libris Opticis : quos ut ex Alhazeno imprimis, deinde è Græcorum authorum fontibus hauserit, certè mirandis accessionibus amplificavit. Alhazeni, Euclidis, Ptolemæi axiomata, hypotheses, theoremata omnia collegit : id laboris infiniti fuit. Sed ex Apollonio, Theodosio, Menelao, Theone, Pappo, Proclo, et aliis firmamenta permultarum demonstrationum singulari ordine, maximè naturali, per sua genera, speciesque Opticam, Catoptricam, Mesopticam disposuit, artemque totam mirabiliter absolvit. Quid plura? Si artis opifex atque author habendus sit, qui arti formam, animamque dedit; Vitello jure optimo Opticæ artis autor ha-*

(1) Federicus Risnerus, *præfat. in* Vitellonis Opticam, *pag. m.* 163 *præfationis* Epistol. et Orationum Petri Rami.

(2) *In epistolâ* Opticis Vitellonis *præpositâ.*

(3) *Voyez* Risnérus, *ubi suprà*, *pag.* 162.

(4) *Ibidem.*

(5) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 163.

(6) *Voyez* Risnérus, *præf. in* Vitellonis Opticam, *pag.* 163 Epist. et Orationum P. Rami.

beatur (7). Il paraît par-là que la gloire de Vitellio n'est pas celle de l'invention, mais celle de l'agencement des matières empruntées.

(7) Risnerus, *ubi suprà*, *pag.* 164.

VIVIANI (VINCENTIO), noble Florentin *, disciple de Galilée, et grand mathématicien, publia en 1659 un volume *in-folio* intitulé : *De maximis et minimis geometrica Divinatio in quintum Conicorum Apollonii Pergæi.* Ses opinions sur la religion ne valaient rien ; car il croyait *la nécessité de toutes choses*, *la nullité du mal*, *et la participation de l'âme universelle*, comme il l'avoua à M. Monconys (*a*).

Consultez l'*Italia regnante* de M. Leti à la page 411 de la IIIe. partie.

Le premier ouvrage qu'il entreprit fut sa Divination sur Aristée, contemporain d'Euclide, et auteur de *cinq livres de problèmes sur les lieux solides*, *dont Pappus d'Alexandrie recueillit les propositions toutes simples*. Ces livres sont entièrement perdus. « M. Viviani, in- » terrompant sa Divination sur » Aristée, se mit à restituer le » cinquième livre des Coniques » d'Apollonius (*b*). Dans le temps » qu'il y travaillait, le fameux » Borelli... trouva dans la bi- » bliothéque du grand-duc de » Toscane un manuscrit arabe » avec une inscription latine qui » portait que c'étaient les huit » livres (*c*) des Coniques d'Apol- » lonius... Il emporta ce manu- » scrit à Rome pour le traduire » avec l'aide d'un fameux profes- » seur des langues orientales (*d*). » M. Viviani ne voulant pas per- » dre le fruit de ses travaux se » fit donner un certificat qu'il » n'entendait point l'arabe, et » qu'il n'avait aucune connais- » sance de ce manuscrit. Il ne » voulut pas même souffrir que » Borelli lui mandât rien de ce » qui regardait son ouvrage. » Enfin il acheva son livre, et il se » trouva qu'il avait plus que de- » viné, et qu'il était supérieur à » Apollonius même. Il fut obli- » gé d'interrompre ses ouvrages » pour le service de son prince, » dans une affaire de très-grande » importance (A). » Il fut gratifié d'une pension par le roi de France, et il *songea pour lors à achever sa Divination sur Aristée, voulant consacrer cet ouvrage à l'honneur* de ce Monarque. *Il fut honoré par Ferdinand II, grand-duc de Toscane, du titre de premier mathématicien de son altesse : titre d'autant plus glorieux pour lui, que Galilée l'avait porté. Il travailla à la solution de trois problèmes de géométrie qui avaient été proposés à tous les mathématiciens de l'Europe, et dédia cet ouvrage à la mémoire de M. Chapelain... sous le titre d'*Enodatio Problematum, etc. *Il proposa lui-même le problème de la*

* L'article assez long que Chaufepié a consacré à Viviani est extrait des *Éloges* de Fontenelle et des *Mémoires* de Niceron.

(*a*) Monconys, Voyage, Ire. *part.*, *pag.* 130, *à l'ann.* 1646, *édit. de Lyon* 1665.

(*b*) *Il en avait fait VIII livres*, *dont les propositions furent recueillies par* Pappus. *Il ne restait plus de ces livres que les quatre premiers.* Fontenelle, *dans le livre cité ci-dessous*, *citat.* (*f*).

(*c*) *Il y manquait pourtant le VIIIe. tout entier.* Là même.

(*d*) *Voyez la rem.* (B) *de l'art.* APOLLONIUS de Perge *t. II*, *p.* 184, *et la rem.* (D) *de l'article* ECCHELLENSIS, *t. VI. pag.* 83.

voûte carrable *dont M. Leibnitz et le marquis de l'Hôpital donnèrent la solution par le calcul différentiel.* Il fut choisi en 1699 pour remplir dans l'académie royale des sciences une place entre les huit associés étrangers. Cette nouvelle faveur ranima son zèle, et mit au jour trois livres de sa Divination sur Aristée (*e*) (B), qu'il dédia au roi de France. *Il avait acquis des libéralités de ce prince un fonds qu'il employa à bâtir dans Florence une maison qu'on peut appeler magnifique pour un particulier. Il y plaça honorablement le buste de Galilée, et l'accompagna de plusieurs inscriptions à la gloire de ce grand mathématicien, cherchant tous les moyens de signaler sa reconnaissance envers cet illustre maître : et l'on peut dire qu'il suivait en cela le penchant de son cœur, qu'il avait fort bon.* Il mourut au mois de septembre 1703, âgé de quatre-vingt et un ans (*f*).

(*e*) *Voyez les* Mémoires de Trévoux, *février* 1703, *pag.* 142, *édit. d'Amst.*

(*f*) *Tiré de M.* de Fontenelle, *dans l'*Éloge de M. Viviani, *dont on trouve des extraits aux* Mémoires de Trévoux, *juin* 1704, *pag.* 1007 *et suiv.*, *édit. de France.*

(A) *Il fut obligé d'interrompre ses ouvrages pour le service de son prince dans une affaire de très-grande importance.*] « Il y avait long-temps » que pour empêcher les inondations » du Tibre...... on avait pensé à détourner quelqu'une des rivières qui » se jettent dans ce fleuve, et surtout *la Chiana*, appelée par les latins *Clanis*, comme celle qui a le » plus de part à ces inondations. On » avait été prêt d'exécuter ce dessein » sous Tibère; mais les colonies voisines ayant été écoutées là-dessus, » ceux de Florence représentèrent » qu'en détournant le cours de cette » rivière dans l'Arne on inonderait » leur ville et leur pays. On eut égard » à ces remontrances...... On se contenta donc, pour arrêter ces inondations, de bâtir une muraille où » l'on fit une ouverture par laquelle » il ne pût passer qu'une certaine » quantité d'eau qui ne causât aucun » dommage. Il paraît encore quelques restes de cet édifice. Sous » Alexandre VII, la contestation se » renouvela entre les Romains et les » Florentins, touchant le dessein » qu'on avait de détourner le cours » de *la Chiana*. On nomma des députés de part et d'autres. Sa sainteté choisit le cardinal Carpègne » avec M. Cassini, et le grand-duc » nomma le sénateur Michélozi avec » M. Viviani. Pendant que MM. Cassini et Viviani travaillaient ensemble à l'affaire dont ils étaient chargés, ils eurent occasion de faire » plusieurs observations sur l'histoire naturelle, entre autres sur les » insectes qui piquent le chêne, et » forment ce qu'on appelle la noix de » galle. Les projets qu'ils dressèrent » pour empêcher les inondations que » causent les débordemens subits de » *la Chiana* ne furent point exécutés, comme il arrive presque toujours dans ce qui s'entreprend pour » le public (1). »

(B) *Il mit au jour trois livres de sa Divination sur Aristée.*] Cet ouvrage fut imprimé à Florence, l'an 1701. C'est un *in-folio* de 128 pages, intitulé : *De locis solidis secunda Divinatio Geometrica in quinque libros injuriâ temporum amissos Aristæi senioris geometræ.* C'est une seconde édition augmentée : la première édition avait été faite à Florence, l'an 1673 (2).

(1) *Tiré des* Mémoires de Trévoux, *juin* 1704, *pag.* 1010, 1011, *dans les extraits de l'*Éloge *que M.* de Fontenelle *fit de M.* Viviani *à une assemblée de l'académie royale des sciences, le* 11 *d'avril* 1704.

(2) *Voyez le* Journal des Savans, *du* 12 *mars* 1703, *pag.* 162, *édition de Paris*, *et les* Mémoires de Trévoux, *février* 1703, *pag.* 142, *édition d'Amsterdam.*

ULEFELD ou ULFELD (Jacques), gentilhomme danois, et sénateur du royaume, fut envoyé en ambassade à la cour

de Moscovie, l'an 1578, par Frideric II, roi de Danemarck. Il composa une Relation de son voyage, et la donna à imprimer à un libraire de Leyde, qui la négligea de telle sorte qu'elle tomba entre les mains d'un épicier. Elle eût sans doute servi à des cornets, si Goldast ne l'eût achetée. Il la fit imprimer à Francfort, l'an 1608, sous le titre de *Hodœporicum Ruthenicum Jacobi, nobilis Dani*, et l'an 1627 sous le même titre avec l'addition *Hofeldii* après *Jacobi* (A). Ce Jacques Ulefeld publia (*a*) une traduction danoise du Traité de David Chytréus, sur les quatre fins dernières, la mort, le jugement, le paradis et l'enfer. Il composa aussi l'Histoire de quelques rois de Danemarck, mais elle n'a point été imprimée (*b*). Goldast reconnaît (*c*) qu'encore qu'il ne soit pas fort élégant, il juge des choses avec beaucoup de prudence.

(*a*) *A Copenhague, l'an* 1591, *et l'an* 1593.

(*b*) *Tiré de* Mollerus, Hypomn. ad Albert. Bartholin. de Scriptis Danorum, *pag.* 255, 256.

(*c*) *In epist. dedicat. apud* Mollerum, Hypomn. ad Albert. Bartholin. de Scriptis Danorum, *pag.* 255.

(A) *Sous le même titre, avec l'addition* d'Ulfeldii *après* Jacobi.] Il n'apprit le nom de l'auteur qu'après la première édition. Un théologien danois, nommé Claude-Christophle Lyschander, lui fit savoir que l'auteur de ce Voyage de Moscovie était de la noble famille d'Ulfeld; qu'il avait été docte, riche, et grand sénateur du royaume; mais qu'il était tombé en disgrâce pour avoir traité de quelque affaire sans le consentement du roi; que ses deux fils, Magnus et Jacques, étaient dans un état florissant, et que Jacques, sénateur du royaume, avait été ambassadeur à la Haye, l'an 1608 (1). Je crois que c'est le même qui obtint, en 1610, la dignité de chancelier de Danemarck, et qui mourut le 25 de juin 1630 (2). Je crois aussi que le comte Ulefeld, dont je parle dans l'article suivant, était fils de ce chancelier. Notez que le même Lyschander, dans une autre lettre (3), apprit à Goldast que les deux fils de l'auteur de l'*Hodœporicum Ruthenicum* avaient vu l'ouvrage. Je conclus de là que l'auteur ne vivait plus.

Notez que M. Konig a bien bronché à l'égard de notre Jacques Ulefeld. Il le fait auteur d'une Ambassade de Pologne, écrite l'an 1627 (4). Voilà deux fautes; car ce Jacques était déjà mort au temps de la première édition, qui est celle de l'an 1608, et son livre n'est pas une relation d'une ambassade de Pologne. Mais si on lui prête d'un côté une relation qu'il n'a point écrite, on lui ôte de l'autre l'*Hodœporicum Ruthenicum*, pour le donner à un personnage imaginaire, nommé *Jacques Danus* (5), c'est-à-dire que M. Konig a pris pour le nom de famille d'un auteur l'épithète nationale *Danus, Danois*, que Goldast avait donnée à l'auteur de cet *Hodœporicum*. M. Mollérus a marqué presque toutes ces méprises de M. Konig (6).

(1) *Tiré de la* CCXIX^e. lettre *du* Recueil des Lettres écrites à Goldast, *et imprimé l'an* 1688.

(2) *Voyez* Mollerus, Hypomn. ad Alb. Bartholin. de Script. Dan., *pag.* 255.

(3) *C'est la CCLX^e. du Recueil susdit.*

(4) Konig., Biblioth., *pag.* 851.

(5) *Idem, ibidem, pag.* 235.

(6) Mollerus, Hypomn. ad A. Bartholin. de Script. Danor., *pag.* 255.

ULEFELD ou ULFELD (Cornifids, ou Corfits), petit-fils du précédent (*a*), a été un des premiers esprits du XVIIe. siècle; et s'il n'eût pas terni sa réputation en manquant de fidélité à son souverain, on le mettrait avec raison au nombre des plus grands hommes. Christien IV, roi de Danemarck, le fit *vice-roi de Norwége, grand*

(*a*) *Notez que je ne l'assure pas; je le crois seulement.*

maître de ses royaumes, *et le combla de toutes les grâces qu'un favori peut espérer* (*b*) (A). Il le choisit pour son beau-fils; car il le maria à Éléonore, qu'il avait eue d'un mariage de la main gauche (B). Ce gendre du roi était son ambassadeur extraordinaire en France l'an 1647. Frideric III, fils et successeur de Christien IV, ne s'accommoda point de l'esprit et de la conduite du comte Ulefeld, il y remarqua trop d'ambition, et il était presque impossible qu'il ne se ressouvînt avec quelque espèce de colère d'avoir éprouvé à son avénement à la couronne la grande raideur de ce comte pour le maintien des priviléges de la noblesse (C). Quoi qu'il en soit, le grand maître fut envoyé ambassadeur en Hollande l'année 1649, pour y faire un traité touchant le passage du Sund (*c*); et comme on ne fut pas content de ce qu'il avait négocié, il se dépita aussi, et demeura plus de six mois dans sa chambre à faire le malade (D). Il fut accusé en 1651 d'avoir voulu empoisonner le roi (*d*) (E); mais la femme qui l'accusait (F), n'ayant pu prouver son accusation, fut décapitée. Cela ne l'empêcha point de se retirer secrètement avec sa femme hors du royaume, et de s'en aller en Suède, où la reine Christine le reçut parfaitement bien (G). Il témoigna beaucoup d'ardeur pour le service de la Suède; ce qui n'aurait pas été criminel, s'il n'eût pas tâché de la servir au préjudice de sa patrie. Ses conseils furent d'une merveilleuse utilité à Charles Gustave (H); et l'on ne saurait dire combien les machinations politiques qu'il mit en jeu furent puissantes pour avancer en Danemarck les conquêtes de ce prince. Il fut l'un de ses commissaires au traité de Roschild; et il l'eût encore été à celui de Copenhague, si l'ambassadeur de France n'eût prié ce roi de nommer un autre commissaire (I). Il tomba enfin dans la disgrâce des Suédois (K), qui le firent mettre en prison. Il en *serait sorti d'une manière glorieuse pour lui*, *sans l'impatience qu'il eut*, *et sans la croyance qu'il ajouta à quelques avis qu'on lui donna*, *que les Suédois lui allaient faire son procès* (*e*). C'étaient de faux avis; car on avait donné parole à l'ambassadeur de France qu'il serait mis en liberté. L'ambassadeur en avait écrit, parce que le roi de Danemarck demandait ce comte, *comme étant compris dans le traité* (*f*). Les impressions que firent ces faux avis sur l'esprit du prisonnier furent cause qu'il chercha des expédiens pour tromper ses gardes. Il y réussit (L): il se sauva de la prison de Malmoe, et passa à Copenhague sans avoir une abolition de tout ce qu'il avait fait contre son prince. La comtesse sa femme s'y rendit quelque temps après, et alors Frideric III, qui avait finement dissimulé le dessein de s'assurer de leurs per-

(*b*) Sorbière, Relation d'Angleterre, *pag. m.* 147.

(*c*) *Le même*, *là même*, *pag.* 149.

(*d*) Parival, Hist. du Siècle de Fer, *tom. I*, *pag.* 490.

(*e*) Mémoires du Chevalier de Terlon, *pag.* 301, *édit. de Hollande. Voyez la remarque* (K).

(*f*) *Là même.*

sonnes, les fit arrêter tous deux, et les envoya dans l'île de Bornholm; mais, par un effet de sa clémence, il leur permit de demeurer dans l'île de Funen lorsqu'il eut vu la lettre que ce comte lui écrivit (*g*). Il y reconnaissait ses fautes, et n'implorait que la pure miséricorde de son souverain, auquel il promettait à l'avenir une soumission absolue. Quelque temps après on lui permit de voyager hors du royaume; il fut aux eaux de Spa (*h*), d'où il alla à Paris *incognito*, et ensuite à Bruges, résolu d'y passer l'hiver avec sa famille; mais il fut obligé de s'éclipser. Son fils tua le colonel Wolf (M): sa femme, qui était passée à Londres, et qui en était sortie secrètement, fut arrêtée dans Douvres, et transportée à Copenhague; et l'on prétendit avoir découvert une horrible conspiration qu'il avait tramée contre son prince (N). Il y eut un arrêt rendu contre lui à Copenhague, le 24 juillet 1663, par lequel il fut condamné à mort, comme atteint du crime de lèse-majesté au premier chef. L'arrêt fut exécuté en effigie. On fit sa figure en cire: on la mena sur un traîneau jusques à la grande place; le bourreau lui coupa la main et la tête, et mit le corps en quartiers, qui furent portés aux quatre coins de la ville (*i*). Le comte en reçut la nouvelle à Bruges, et en partit le lendemain pour se rendre à Bâle (O), *où il demeura quatre ou cinq mois, presque toujours malade, et sans se faire connaître* (*k*). Il en sortit ayant ouï dire qu'on le cherchait pour le prendre, et quoiqu'il se portât très-mal, il se mit la nuit dans une petite barque sur le Rhin, afin de s'en aller à Brissac; mais à peine eut-il fait deux lieues, que le grand froid qui le pénétra le fit mourir. Il était âgé de soixante ans ou environ. Il laissa trois fils, dont l'aîné se fit catholique, et s'attacha auprès de la reine de Suède. Le second était chevalier de Malte; et le troisième, l'un des mieux faits et des plus savans gentilshommes de l'Europe, demeurait en Angleterre. J'ai tiré ces derniers faits d'une nouvelle historique intitulée *Le comte d'Ulfeld*, imprimée à Paris l'an 1677, et dédiée à M. le duc de Montausier, par un auteur qui signe *Rousseau de la Valette*. J'en aurais pu tirer mille choses très-curieuses; mais j'aurais craint de confondre l'histoire avec le roman (P). Je ne laisserai pas de me servir de ce livre dans les remarques. Au reste, on parle souvent de ce comte dans le voyage de Charles Ogier (Q).

La comtesse, sa veuve, mourut le 16 mars 1698. Elle savait faire des vers, et a laissé un ouvrage qui sera peut-être imprimé. C'est la Vie de quelques femmes illustres (*l*).

(*g*) *Cette lettre est datée du 27 d'octobre 1661, et se trouve toute entière dans* Parival, *tom. III*, *pag.* 580.

(*h*) Sorbière, Relation d'Angleterre, *pag.* 53.

(*i*) Parival, *tom. III.*

(*k*) *Voyez le livre cité à la fin de cet article.*

(*l*) *Tiré de* Sébastien Kortholt, *pag.* 2 de Puellis Poëticis, *édit.* 1700.

(A) *Christien IV...... le combla de toutes les grâces qu'un favori peut*

espérer.] La Nouvelle historique que je citerai m'apprend qu'il devint le favori de Christien IV, non-seulement par son mérite, mais aussi par la faveur de son père, qui était grand chancelier du royaume, et qui gouvernait l'état. Ce grand chancelier était *d'une des premières et des plus anciennes* maisons *du royaume, et seule honorée de la dignité de comte par concession de l'empereur.* Cornifix Ulefeld était le dixième fils : la manière dont on dit qu'il fut reconnu de son père, qui le croyait perdu depuis long-temps, est romanesque. Voyez la Nouvelle historique. Je ne sais si l'on peut accorder ce qui vient d'être rapporté, touchant la dignité de comte, avec un petit livre latin (1) qui porte que Cornifix Ulefeld s'étant réfugié auprès de Christine, reine de Suède, et lui ayant prêté de grandes sommes d'argent, s'acquit sa protection et ses bonnes grâces, et le titre de comte.

(B) .... *et le maria à Éléonore, qu'il avait eue d'un mariage de la main gauche.*] « Le roi, après la » mort de la reine, était devenu » amoureux d'une belle dame de l'an- » cienne maison de Monch, appelée » Christine, et n'ayant pu obtenir » d'elle aucunes faveurs, il l'avait » épousée suivant toutes les forma- » lités requises dans un légitime ma- » riage, en présence de toute la cour » et du sénat, avec cette clause, por- » tée par le contrat, que les enfans » qui naîtraient de ce mariage ne se- » raient pas princes, et se contente- » raient de la qualité de comtes de » Sleswick et de Holstein, dont ils » porteraient le nom et les armes (2). » Ce prince la voulut répudier pour certaines choses qu'elle avait faites par jalousie ; l'affaire devait être jugée par le sénat. Annibal Seested plaida la cause du roi ; le comte d'Ulefeld plaida celle de la reine, et la gagna (3). Le livre latin que j'ai cité porte que la répudiation fut faite actuellement, et que le roi s'attacha ensuite à la femme de chambre (4) de son épouse répudiée (5), et en eut un fils et une fille. Le fils, nommé Ulric-Christien Guldenleeuw, porta les armes sous le roi d'Espagne, et fit des merveilles dans Copenhague assiégé par les Suédois. La fille fut mariée à Claude Alfeld, gentilhomme du Holstein. Le même livre nous apprend pourquoi le roi haït son épouse, et aima la femme de chambre : c'est que celle-ci lui révéla que son épouse avait dessein de l'empoisonner. On se vengea de la délatrice quand elle fut morte ; car le comte Ulefeld ne souffrit pas qu'on lui fît des funérailles : il l'envoya enterrer de nuit hors de la ville au cimetière des pauvres. Elle ne survécut le roi que de peu de jours ; le chagrin l'emporta (6), dit-on.

(C) *Pour le maintien des priviléges de la noblesse.*] Un auteur que j'ai cité (7) dit que la bonté de Christien IV, « et les douceurs de la paix, » avaient fait négliger à la noblesse » et au peuple quantité de privilé- » ges que l'on proposa de remettre » en vigueur lors » qu'on élut Frideric III ; et qu'alors le grand maître *fut obligé par sa charge........ de tenir ferme ;* car il représentait toute la noblesse du royaume, et il avait la voix négative dans le conseil ; *en sorte que, comme rien ne pouvait passer sans son consentement, on avait accoutumé d'exprimer les placards et de signifier les ordonnances en ces termes : De par le roi et le grand maître.* On ajoute (8), comme par conjecture, qu'outre l'intérêt qu'avait M. Ulefeld « de relever les » priviléges de son corps, il considé- » rait aussi ceux de sa famille, et l'i- » nimitié qu'il y avait entre les en- » fans de la maison royale, à cause » de l'inégalité du rang, et de la ja- » lousie que l'amour du feu roi pour » la comtesse Éléonore y avait se- » mée. » L'auteur de la Nouvelle historique avoue, nonobstant son personnage de panégyriste et d'apologiste perpétuel, que ce comte, à la

(1) *Il est intitulé :* Machinationum Cornificii Ulefeldii succincta Narratio.

(2) Nouvelle historique, *intitulée* le Comte d'Ulfeld, *imprimée à Paris l'an* 1677.

(3) *Là même.*

(4) *Elle s'appelait Wibicha.*

(5) *Fuit hæc Christinæ cujus suprà meminimus à cubiculis; quumque regi revelâsset ipsi à dominâ suâ venenum parari, rex illam,* REPUDIATA *Christinâ, ejus loco amavit.*

(6) *Ex* Machinat. succinctâ Narrat.

(7) Sorbière, Relation d'Angleterre, *p. m.* 149.

(8) *Là même, pag.* 150.

persuasion de sa femme, eut la pensée de se faire élire roi après la mort de Christien IV, et qu'il prit des mesures pour y réussir; mais que voyant que ses mesures étaient rompues, *il tourna adroitement les choses, et fit faire l'élection du prince Frideric, à des conditions qui lui faisaient partager l'autorité avec lui, sous prétexte de conserver les priviléges des nobles, dont il était le chef, en qualité de grand maître.*

(D) *Il demeura plus de six mois dans sa chambre à faire le malade.*] Sorbière traite cela de bévue; car *il ne faut jamais à la cour,* dit-il (9), *quitter un poste avantageux, ni reculer pour aucun prétexte, ni perdre la piste des affaires, ni accoutumer les gens à se passer de nous, et moins encore à se prévaloir de notre absence.* Mais en le blâmant de cette conduite, il ne laisse pas de prendre si hautement son parti, que l'ambassadeur de sa majesté danoise s'en plaignit à la cour de France. La suite de ces plaintes fut que l'on relégua Sorbière à Nantes. Cet auteur avait autrefois dédié un livre (10) au comte Ulefeld, et en avait sans doute reçu une bonne récompense; c'est ce qui l'engagea à insérer dans la relation de son voyage un épisode à la justification de ce Seigneur. Il n'était pas bien instruit de tout le procès; la détention de ce comte dans l'île de Bornholm, et la liberté qu'on lui accorda d'en sortir pour vivre dans l'île de Funen, étaient inconnues à Sorbière.

(E) *Il fut accusé d'avoir voulu empoisonner le roi.*] L'auteur de la Nouvelle historique prétend qu'on suborna une femme, appelée Dina, pour déclarer que le comte et la comtesse d'Ulefeld l'avaient sollicitée d'empoisonner le roi, la reine et toute la famille royale; que le comte se défendit en plein conseil avec tant de jugement, que Dina, et le capitaine Weller qui l'avait produite, furent pleinement convaincus du crime de faux témoignage, et condamnés, elle à avoir la tête tranchée, et Weller à être banni à perpétuité; ce qui fut exécuté. Si l'on compare ce récit avec ces paroles d'un historien moderne (11), *Un certain colonel Valter fut aussi soupçonné, lequel ayant défendu son innocence, fit ajourner ledit* Ulefeld; *mais au lieu de comparaître devant sa majesté, il partit secrètement avec sa femme, se retira en Hollande, et depuis est allé en Suède;* si, dis-je, l'on fait une telle comparaison, on sentira que l'historien développe mal les choses. Il semble dire que le comte et le colonel furent soupçonnés de la même action; or cela est faux. La Nouvelle historique ne dit pas que le comte se retira d'abord en Hollande, elle dit qu'il voulut se retirer en Pologne; mais qu'ayant su à Dantzick que le roi de Pologne lui en refusait la permission, il s'en alla en Suède. Le livre latin le fait retirer d'abord à Amsterdam, et puis en Suède, et ajoute qu'il publia à Stralsund une apologie de sa conduite, et qu'après l'abdication de Christine il alla demeurer en Poméranie.

(F) *La femme qui l'accusait.*] Cette femme s'appelait Dina: elle était belle, et faisait profession de galanterie; car elle déclara devant la justice qu'elle avait eu un enfant du comte Ulefeld. Le petit livre latin ne raconte pas les choses comme Parival, mais de cette manière-ci: Dina se rendait chez le comte par un escalier dérobé, et couchait avec lui à l'insu de la comtesse. Un jour, de bon matin, la comtesse entra dans la chambre de son mari, et lui montra un poison que le médecin Sperlingius avait préparé (12). Ils concertèrent les moyens de le faire avaler au roi. Dina entendit tous ces discours, s'étant bien cachée dans le lit, afin qu'on ne s'aperçût pas qu'elle fût là. Elle fit confidence de la chose à un colonel (13) qui la baisait; celui-ci en fit sa cour au roi

(9) *Là même, pag.* 151.

(10) *La traduction française du Traité* de Cive *de* Hobbes, *en* 1649.

(11) Parival, *tom. I, pag.* 490.

(12) *In quam, consilio Ottonis Sperlingii, med. D. in perniciem regis Daniæ Friderici III tentati veneficii suspicionem Corfitz Ulfelt, magister palatii regii quoque venit, de quo* Relatio Hafniensis, *anno* 1651 *publicata videri potest, nec non ejusdem* (Ulfeldi) Apologia *relationi opposita, annoque sequenti* 1652 *Stralsundiæ* in-12 *edita, cui causas subjungit, quæ necessitatem sibi imposuerunt et adegerunt, ut ad tempus Dania excederet.* Paschius, de novis Inventis, *pag.* 484.

(13) *George Walther.*

son maître; le roi fit venir Dina, et sut d'elle tout le détail. Les juges l'interrogèrent : elle leur avoua les mêmes choses, et nommément qu'elle avait eu un enfant du comte; mais lorsque ce procès eut été porté au conseil d'état, où le comte défendit sa cause en personne, Dina se dédit de tout, et fut déclarée calomniatrice, et condamnée à perdre la tête, qui fut mise sur un pieu hors de la ville (14). Il y avait bien de l'apparence qu'elle avait été subornée; car n'aurait-il pas fallu être pis que bête pour parler d'une telle chose dans une chambre où le comte aurait su qu'une courtisane l'entendait? Voilà le privilége des souverains : on écoute sérieusement les dépositions d'une courtisane, lorsque leur vie s'y trouve intéressée; et il est même vrai que ces sortes de créatures ont quelquefois révélé des conspirations (15). Il est juste que les souverains jouissent de ce privilége; car le bien public est préférable à l'observation des formalités; et ainsi l'on ne doit pas se formaliser de voir mettre en quatre quartiers vingt ou trente conspirateurs sur le témoignage de leurs complices, quoique les dénonciateurs, comblés de biens et de récompenses, soient quelquefois plus scélérats que ceux qu'ils accusent, et qu'ils les aient même engagés, par mille artifices, dans le complot. Il est juste, disent quelques-uns, de châtier la paillarde; mais la maquerelle qui la dénonce doit avoir un peu de part à la peine. Je réponds que cette maxime ne doit point s'étendre sur les cas privilégiés, comme sont les punitions des crimes d'état. *Salus populi suprema lex esto.*

(G) *La reine Christine le reçut parfaitement bien.*] M. de Wicquefort rapporte sur ce sujet deux histoires remarquables. Je me contenterai d'en indiquer l'une : c'est un tour que cette reine joua à l'ambassadeur de Danemarck, pour faire qu'en sa présence Ulefeld étalât tout ce qu'il avait à dire pour sa justification (16); mais pour l'autre histoire, je la rapporterai sans la tronquer. *L'ambassadeur de Danemarck, pour faire voir* qu'Ulefeld *était indigne de la protection de* Christine, *dit un jour à* cette *reine que le grand maître avait converti à son profit particulier une somme de vingt-cinq mille écus que le roi lui avait fait remettre pour en secourir le roi d'Angleterre dans sa nécessité. La reine dit que si le grand maître assurait qu'il avait fait payer cette somme au roi d'Angleterre, elle l'en croirait; et que si celui-ci le niait, elle dirait qu'il en avait menti; et que si douze autres rois comme lui le disaient, elle soutiendrait qu'ils avaient tous douze menti. Puisque le roi de Danemarck ne voulait pas remettre le grand maître en la possession de son bien, elle lui en donnerait tant qu'il n'aurait point de regret à celui qu'il perdrait en Danemarck. L'ambassadeur danois lui repartit d'un ton assuré que sa majesté lui pouvait donner la moitié de son royaume, si elle voulait, sans que le roi son maître y trouvât à redire, mais que* cela n'empêchait point qu'il ne tînt Ulefeld pour le plus lâche et pour le plus perfide de tous les hommes. *Cela se fit en l'an* 1654 (17). M. de Wicquefort ne cite point son auteur, mais j'ai trouvé qu'il a pris cela des Mémoires de M. Chanut, où ces deux histoires sont rapportées avec plus de circonstances nécessaires à savoir que dans le livre de M. de Wicquefort. On apprend quelques autres choses touchant le comte Ulefeld dans ces Mémoires (18).

(H) *Ses conseils furent d'une merveilleuse utilité à Charles Gustave.*] Voyez les Mémoires du chevalier de Terlon, à la page 98 et 99. Voyez aussi la page 151; vous y trouverez ces paroles dignes de remarque : « Le comte Ulefeld, qui connaissait » l'humeur de sa nation, avait con- » seillé au roi de Suède de conserver » religieusement les priviléges qu'a-

(14) *Ex* Machinat. succinctâ Relatione.

(15) *Fulvie, par exemple, celle de Catilina,* apud Sallustium. *Voyez l'article* FULVIE, *tom. VI, pag.* 613, *remarque* (D).

(16) De l'Ambassadeur et de ses Fonctions, *tom. II, pag.* 141. *Voyez les* Mémoires de Chanut, *tom. III, depuis page* 342 *jusques à page* 349, *édition de Hollande. L'auteur de la* Nouvelle historique *rapporte cela tout autrement, et à la confusion de l'ambassadeur.*

(17) Wicquefort, *là même, pag.* 171. *Voyez les* Mémoires de Chanut, *tom. III, depuis pag.* 292 *jusques à pag.* 295.

(18) *Voyez le III*e. *tome, pag.* 74, 97, 98, 100, 240, 364.

» vaient eus les peuples de Schonen » sous le roi de Danemarck. Ce con- » seil était bon, et peut-être que s'il » eût été suivi cette seconde guerre » aurait eu un meilleur succès. » Ce chevalier avait déjà dit que le roi de Suède fut fort fâché d'apprendre que l'on eût violé ces priviléges : « Mais » que le déplaisir qu'il en témoigna » ne lui fut d'aucune utilité dans Co- » penhague; on y crut que ce n'était » qu'une amorce pour les obliger à » se rendre. »

(I) *Si l'ambassadeur de France n'eût prié........ de nommer un autre commissaire.*] On ne sera pas fâché que je rapporte ici ce fait avec un peu plus de circonstances. « M. le » maréchal duc de Grammont et » M. de Lyonne, qui étaient pour » lors à Francfort ambassadeurs ex- » traordinaires, plénipotentiaires de » votre majesté pour l'élection de » l'empereur, m'écrivirent pour dé- » tourner le roi de Suède de nom- » mer le comte Ulefeld aux négocia- » tions de Copenhague, comme il » avait été à celles de Roschild. A » quoi ce prince voulut bien consen- » tir lorsque je lui en parlai, pour » ne point donner le chagrin au roi » de Danemarck de voir un de ses » sujets, qui était mal avec lui, dans » le lieu de sa résidence, traiter » pour ses ennemis, et braver son » souverain, qui était dans le mal- » heur et dans l'infortune, et ce que » je dis au roi de Suède fit qu'il mit » le sieur Coyet à la place de ce » comte (19). »

(K) *Il tomba enfin dans la disgrâce des Suédois.*] Il y en a qui ont débité (20) *que les Suédois, pour se défaire* du comte Ulefeld, *le grand esprit duquel ils redoutaient, et ne pouvaient suffisamment reconnaître ses bienfaits, lui mirent sus une trahison, pour se saisir de ses grands biens.* L'auteur qui parle ainsi venait de dire que les Suédois avaient condamné ce comte à une prison perpétuelle. Il aurait dû ne pas ignorer son inclusion au traité de paix : voyez ci-dessus le corps de l'article. Or, entre les choses qui lui furent prises par le roi de Suède, il ne faut pas oublier la bibliothéque qui avait appartenu à un sénateur danois, nommé Sépheldt (21). Le roi de Suède la trouva dans le château de Reinstedt, dont ce sénateur, ennemi capital du comte Ulefeld, était gouverneur, et la donna à ce comte, qui, à la prière du chevalier de Terlon, la voulut laisser au sénateur moyennant six mille écus. Le sénateur s'opiniâtra à ne pas *donner cette somme, quoique sa bibliothéque fût estimée cinquante mille écus par quantité de manuscrits très-rares, et par beaucoup de curiosités. Sur ce refus, le comte Ulefeld la fit transporter en Schonen, et lors de sa détention par le roi de Suède, elle lui fut prise et portée à Stockholm.*

(L) *Il y réussit.*] Entendons un peu ce fait; les circonstances en sont singulières : « Le comte Ulefeld était » un cavalier fort habile et fort con- » sidéré en Danemarck, et il le » croyait bien, puisqu'il hasarda » d'aller à Copenhague sans savoir » auparavant si son roi l'aurait agréa » ble. Ce prisonnier, depuis le jour » de sa détention, sut faire le muet » si adroitement, et l'insensible à » tous les maux qu'on lui fit, qu'il » fut impossible de tirer une seule » parole de lui, quand on l'interro- » gea pour lui faire son procès; et la » manière dont il a su, par sa dissi- » mulation, tromper ses gardes, qui » étaient toujours près de son lit, où » il faisait le malade, est une chose » presque incroyable. Cependant il » fit lui-même l'habit avec lequel il » se sauva à Copenhague, et qui fut » sa perte ; car s'il eût pris confiance » en ce que je lui avais fait dire tou- » chant la bonté du roi de Suède, » pour sa liberté, il aurait évité la » disgrâce qui lui arriva, et on ne » lui aurait pas confisqué ses biens » en Suède, comme on fit, et ensuite » en Danemarck (22). » La Nouvelle historique assure, 1°. que, par le traité de Roschild le comte obtint une amnistie générale, et devait être re-

(19) Mémoires de Terlon, *pag.* 112.

(20) *Voyez* Parival, *tom. III, pag.* 206; *mais qui devrait être la* 119e.

(21) Mémoires du chevalier de Terlon, *pag.* 105, 106.

(22) *Le chevalier* de Terlon, Mémoires, *pag.* 303. *Il avait dit, pag.* 99, *que ce comte était puissant en biens, avait un grand crédit parmi la noblesse, et par-dessus tout cela avait infiniment de l'esprit, et était un des plus habiles hommes du royaume.*

mis dans la possession de ses biens et de ses emplois; 2°. que le roi de Suède lui ayant permis de se défendre publiquement devant le sénat de Malmoe, et son indisposition ne lui permettant pas d'y comparaître, ce fut la comtesse Éléonore qui plaida pour lui, et cela avec tant de force et tant d'éloquence (23), que les juges prononcèrent sentence d'absolution; 3°. que le roi de Suède confirma cette sentence, et que ce fut Annibal Seested, ennemi caché du comte, qui, en lui faisant peur d'une plus rude captivité, lui conseilla de mettre tout en usage pour sortir de sa prison. Il ne faut pas que j'omette que, selon le petit livre latin, la disgrâce de ce comte, en Suède, fut postérieure à la mort de Charles Gustave. Ce fut après la mort de ce prince que le comte travailla, avec quelques sénateurs de Malmoe, à faire retomber la Scanie au pouvoir du Danemarck. On dit aussi, dans le même livre, qu'il feignit d'avoir une paralysie sur la langue pendant sa prison. *In custodiam traditus est in quâ quamdiù fuit, hemiplexiæ morbum et vitiatam loquelam raro patientiæ exemplo simulâsse dicitur* (24). Cela confirme ce que M. le chevalier de Terlon a débité, et voici la confirmation d'une autre chose qu'il avance. *Jam in eo fuit* (Ulefeldius) *intercedente apud regem Sueciæ christianissimi regis legato, si unicum tantùm octiduum diutiùs in custodiâ se continuisset, ut libertati restitueretur. Quin litteræ quarum beneficio dimittendus esset à reginâ matre Hedvigâ Eleonorâ filii tutrice ac proceribus regni subscriptæ eodem quo evaserat momento, et hinc paulò seriùs allatæ circumferebantur* (25).

Éclaircissons ceci autant qu'il sera possible par la narration de M. de Puffendorf. Elle nous apprend la ruse qu'Annibal Seested employa pour empêcher que le comte ne se rétablît en Suède, et ne jouît du revenu de ses biens. Il persuada au roi son maître, qui l'envoyait en Suède, de lui donner ordre de recommander aux sénateurs la cause du comte. Il s'imagina que par ce moyen il le rendrait plus suspect; car on accusait le prisonnier d'une trahison complotée pour le roi de Danemarck; rien n'était donc plus propre à le faire paraître coupable que l'intercession de ce roi. Cette ruse de Seested tomba par terre : les Suédois n'y prirent point garde, et ne voulant pas examiner les choses à la rigueur, après la fin de la guerre et après la mort du roi, ils déclarèrent absous le comte Ulefeld. Alors son ennemi recourut à une autre ruse : il fut trouver le comte Brahe, et le pria de ne faire pas éclater l'arrêt du sénat, mais de le lui mettre en main, afin qu'il s'en pût faire un mérite auprès de son beau-frère (26). Dès qu'il eut l'arrêt en sa puissance, il fit accroire au chevalier de Terlon (27) et à M. de Sidney (28) que le sénat de Suède avait condamné Ulefeld, et les pria de lui en donner avis incessamment, afin que cela le déterminât à chercher les voies de s'évader. Les lettres qu'ils lui écrivirent eurent toute l'efficace que M. Seested avait attendue. Le prisonnier se sauva, et s'en alla à Copenhague, et y perdit la liberté qu'il venait de recouvrer (29). Il me semble que M. Seested se commit beaucoup; car si les deux ambassadeurs qu'il avait trompés eussent parlé de ses avertissemens, les sénateurs de Suède auraient su ses tromperies malicieuses, et en auraient fait du bruit. Cela ne l'eût-il point perdu de réputation ? Notez qu'il n'est pas possible d'accorder ensemble les récits du chevalier de Terlon et de M. Puffendorf : l'un des deux débite des faussetés.

(M) *Le colonel Wolf.*] Un historien moderne (30) que j'ai déjà cité dit que pendant que ce colonel était en carrosse avec sa femme, le fils du comte Ulefeld l'aborda, et le salua fort courtoisement, et lui *planta un petit poignard dans le cœur, en même temps qu'il disait à sa femme* qui était celui qui les avait abordés. L'as-

(23) *On voit toute entière sa harangue dans la* Nouvelle historique.

(24) *Ex* Machinat. succinctâ Narrat., *pag.* 28.

(25) *Ibidem*, *pag.* 30.

(26) *Le comte Ulefeld.*

(27) *Ambassadeur de France.*

(28) *Ambassadeur d'Angleterre.*

(29) *Tiré de* Puffendorf, *dans la* Vie de Charles Gustave, *liv. VI*, *num.* 52. *Voyez le* Journal de Leipsic, 1697, *pag.* 190.

(30) Parival, *tom. III*, *pag.* 584.

sassin fut assez heureux pour se sauver. *Ce colonel, étant gouverneur de l'île de Bornholm*, n'avait pas si étroitement gardé le comte Ulefeld, qu'il n'eût trouvé le moyen de prendre la fuite; mais on le rattrapa comme il était sur le point de s'embarquer, et on le mit dans une prison fort étroite, et fort indigne d'un homme de cette importance (31); et l'on n'eut plus aucune pitié de lui, de peur qu'il n'échappât une autre fois. Voilà le sujet de la haine que ce comte et sa famille conçurent contre ce colonel.

(N) *Une horrible conspiration........ contre son prince.*] On a dit que l'électeur de Brandebourg avertit le roi Frideric III que le comte Ulefeld *lui avait écrit que s'il lui voulait prêter main-forte, il détrônerait le roi et ses héritiers, et ferait passer la couronne sur sa tête; car, disait-il, j'ai tant des ecclésiastiques et des séculiers qui se déclareront de mon côté, qu'il me sera facile de venir au bout de mon entreprise* (32). L'arrêt de mort expose qu'on avait les documens de cela. Il est vrai qu'on ne nomme point cet électeur.

(O) *Pour se rendre à Bâle.*] Selon le livre latin, il se disait, à Bâle, gouverneur de trois gentilshommes hollandais, et il ne fut reconnu que lorsque l'un de ses fils eut une querelle avec un capitaine de Zurich. Il avait auprès de lui ses trois fils et une fille. Sa femme était en prison à Copenhague. Lorsqu'il se vit découvert, il se mit tout seul sur le Rhin, et mourut dans la barque, au mois de février 1664, proche de Nieubourg. Les bateliers le portèrent dans un couvent qui est près de là; ses fils y accoururent, voulant recouvrer les pierreries qu'on avait trouvées sur lui, et le firent enterrer sous un arbre au milieu d'un champ.

(P) *De confondre l'histoire avec le roman.*] Quoique l'auteur de la Nouvelle historique assure que *tout y est très-véritable, et qu'il n'a rien écrit que sur les mémoires qui lui en ont été donnés par des gens du pays, habiles et désintéressés*, on ne peut s'empêcher de croire qu'il y a dans cet ouvrage quelques embellissemens imités des romanistes. La comtesse Éléonore avouait que son histoire *tenait beaucoup du roman* (33): celui qui le lui avait ouï dire ayant rapporté quelque chose de cette histoire, ajoute que cela, *avec quelques épisodes, pourrait servir de juste sujet à un roman* (34). Sans doute l'auteur de la Nouvelle historique a exécuté cette idée. Je n'entre point dans le fond des faits que cet auteur tourne toujours à l'avantage de son héros, et quelquefois d'une manière si dure contre la personne du roi Frideric (35), qu'il méritait mille fois plus que Sorbière, que l'ambassadeur de Danemarck se plaignît de lui à la cour de France; mais apparemment on me permettra de regarder comme une pensée romanesque *cette sévérité capable de faire trembler le plus assuré de tous les hommes*, avec laquelle le comte fut regardé lorsqu'il fit sa première déclaration d'amour à la comtesse Éléonore, à laquelle, dit l'auteur, *ce nom d'amour paraissait si rude*, qu'elle *s'en fit un portrait effroyable*. Je ne fais pas un tel jugement de cette plainte du comte, dans la surcharge de ses infortunes: *Hé, Dieu, quand cesserez-vous de m'affliger!* La nature y est trop visible; ceci a tout l'air d'une histoire: l'autre fait a tout l'air d'une invention. Qu'une proposition de mésalliance ou de mauvaise galanterie fasse naître ces regards terribles et menaçans, à la bonne heure; mais ce comte, bien fait de corps et d'esprit, et l'un des plus grands partis que la comtesse pût espérer, aimait pour le sacrement. D'où serait donc venue la vérité foudroyante dont cet auteur fait mention, que du pays des romans? où, et non ailleurs, *la déclaration est suivie d'un prompt courroux qui paraît à notre rougeur* (c'est Molière qui fait parler une précieuse ridicule), *et qui pour un temps bannit l'amant de notre présence. Ensuite il trouve moyen de nous apaiser, de nous accoutumer insensiblement*

(31) *La* Nouvelle historique *fait une description affreuse du traitement fait au comte, avant même qu'il eût tâché de se sauver.*

(32) Parival, *tom. III, pag.* 584.

(33) Relation de Sorbière, *pag.* 146.

(34) *Là même, pag.* 153.

(35) Les Mémoires du chevalier de Terlon *donnent des éloges à ce roi directement opposés aux médisances de la* Nouvelle historique.

au discours de sa passion, et de tirer de nous cet aveu qui fait tant de peine (36).

(Q) *On parle souvent de ce comte dans le Voyage de Charles Ogier.*] Charles Ogier, digne frère du grand prédicateur François Ogier, fit le voyage de Danemarck et de Suède avec le comte d'Avaux, ambassadeur de Louis XIII. Ils partirent de Paris le 11 de juillet 1634. La relation de ce voyage est curieuse et bien écrite. On y trouve, entre autres choses concernant le comte Ulefeld, qu'étant fiancé avec la fille du roi son maître, et ayant un ulcère à la cuisse, il se fit un grand scrupule de s'approcher d'une dame du sang royal avant que d'être guéri. C'est pourquoi il fit un voyage en France, pour se mettre entre les mains d'un habile chirurgien que M. d'Avaux lui indiqua : *Ulfeldius crure laborabat insanabiliter, ex sententiâ scilicet omnium suæ nationis medicorum, qui tamen anno posteà, cùm se ex consilio legati nostri Lutetiam contulisset, ab eximio chirurgo P. Judæo sanatus est. Alter mihi videbatur ille Philoctetes, adeò acutis interdùm doloribus cruciabatur : alioquin, cùm per benigniorum temporum intervalla, vis mali paululùm resederat, innitebatur baculo. Cæterùm tanta hominis virtus ac dignitas fuit, ut dilectissimam illi rex Daniæ filiam Leonoram desponderit : at ille tam eximiæ puellæ thalamis crus putridum inferre reveritus, antequàm nuptiæ celebrarentur, operæ pretium duxit, si se laboriosæ curationis carnificinæ, ac periculis devoveret* (37). Cela était fort dans l'ordre.

(36) Molière, *dans la comédie des* Précieuses ridicules, *act. I, sc. IV.*

(37) Carol. Ogerius, *in* Itinere Danico, *pag.* 67, *edit. Paris.*, 1656, in-8°. [Voyez la *remarque critique* sur le texte de l'article Ruarius, tom. XII, pag. 646.

ULYSSE, l'un des plus célèbres généraux de l'armée grecque au siége de Troie. M. Drelincourt (*a*) m'a communiqué tant de beaux mémoires sur ce héros de l'Odyssée (A), que je suis extrêmement fâché de ne pouvoir pas leur donner toute la place qu'ils méritent. Et comme il vaut mieux se taire sur les grandes choses que d'en parler à demi (*b*), je renvoie tout cet article à un autre temps, et je suis bien fâché que ce savant homme n'ait pas pu enrichir lui-même le public de cet excellent tableau d'Ulysse, comme il l'avait enrichi de celui d'Achille, dont on a vu trois éditions.

(*a*) *Professeur en médecine à Leyde.*

(*b*) *De Carthagine silere meliùs puto quàm parùm dicere.* Sallustius, de Bello Jugurthino.

(A) *Tant de beaux mémoires sur ce héros de l'Odyssée.*] Il a recueilli tout ce qui s'est dit en bien et en mal du prince d'Ithaque, et l'a rédigé en un très-bel ordre. C'est un assemblage d'érudition et de critique qui étonnerait les personnes les plus versées dans la lecture des anciens auteurs grecs et latins. L'abondance et l'exactitude, la sagacité et la méthode, la mémoire et le jugement, éclatent de telle sorte dans ce travail, qu'on ne saurait dire laquelle de ces vertus se fait voir plus que les autres.

ULM ou ULME, en latin *Ulma*, ville impériale, capitale du cercle de Souabe, est située sur le Danube qui commence là à porter bateaux. Elle a été ainsi nommée *à cause qu'il y a une grande quantité d'ormes aux environs. Elle est riche, peuplée, marchande, régulièrement fortifiée, et embellie d'un grand nombre de fontaines :* son pont de pierre sur le Danube est *fort beau*. . . . . *Ce n'était autrefois qu'un bourg, que Charlemagne avait donné à l'abbaye de Reichenaw, et que Lothaire II fit depuis entièrement ruiner. Mais les habitans du pays s'y étant rétablis, ils rachetèrent à la fin*

de l'abbaye de Reichenaw, moyennant une grande somme d'argent, leur liberté et leur indépendance, et se firent immatriculer parmi les villes impériales (a). . . . . Les catholiques n'y sont pas en grand nombre et n'y ont que deux églises, les protestans s'étant rendus maîtres de toutes les autres. Le sénat est composé de quarante-une personnes, dont les deux anciens, avec les cinq premiers, font le conseil secret, où les catholiques ne sont point admis (b). L'électeur de Bavière surprit cette ville le 8 septembre 1702, par un stratagème admirablement bien exécuté (c). « Les » bourgeois s'étant mis sous les » armes, divisés en dix-huit » compagnies de deux cents hom- » mes chacune, marchèrent avec » leurs drapeaux, et les femmes » même de la ville y accouru- » rent comme des bacchantes, » ayant pris pour armes tout ce » qui leur était tombé sous les » mains; mais malgré tout cela » les postes » pris par les troupes de Bavière furent conservés (d). Les Impériaux, commandés par le général Thungen, assiégèrent cette place au mois de septembre 1704. La garnison ne fit qu'une courte et très-faible résistance : elle capitula le onzième dudit mois, et obtint toutes sortes de conditions favorables

(a) Heifs, Histoire de l'Empire, *tom. II*, *pag. m.* 456.

(b) *Là même. Voyez aussi le* Mercure Galant, *de septembre* 1702, *pag.* 392, *dans l'*Extrait d'une lettre d'un officier de l'armée de l'électeur de Bavière.

(c) *Voyez la* lettre *qui est dans le même tome du* Mercure Galant, *pag.* 395, *et suiv.*

(d) *Là même*, *pag.* 402.

et glorieuses. Les gazetiers de Hollande, trompés par les nouvellistes des villes impériales, presque toujours grands menteurs, publièrent qu'après qu'elle fut sortie honorablement on la fit prisonnière de guerre, et cela en représailles de ce qui avait été fait à la garnison de Verceil en Italie, par le duc de Vendôme, quelques semaines auparavant. On sut bientôt la fausseté de cette nouvelle; et au fond les deux cas n'eussent point été semblables, puisque la garnison de Verceil fut traitée, non pas contre la teneur de la capitulation, comme les mêmes gazetiers le publièrent, de quoi ils se rétractèrent ensuite (e), mais précisément selon les termes de la capitulation signée de part et d'autre.

(e) *Voyez les* Nouvelles des cours de l'Europe, *mois d'août* 1704, *pag.* 150 *et suiv.*, *et pag.* 163 *et suiv.*

VOLKÉLIUS (Jean), ministre socinien (a), était né à Grimma, dans la Misnie. C'est un des plus habiles hommes de cette secte. On a quelques lettres que Socin lui écrivit, dont la première est datée du 3 d'avril 1593 (b). Il lui en écrivit une l'an 1596, sur ce que Volkélius avait fait connaître qu'il ne trouvait pas que Socin eût bien réfuté les argumens de François David (c). Il publia, en 1513, une réponse (d) et une

(a) *Ecclesiæ Philippoviensis, post Smiglensis Pastor.* Biblioth. Antitrinit., *pag.* 96.

(b) *Ibidem.*

(c) Hoornbeek, Apparatus ad Controvers. Socinian., *pag.* 65.

(d) *Intitulée*, Nodi Gordii à Martino Smiglecio nexi Dissolutio.

réplique (*e*) à Smiglécius ; mais le principal de ses ouvrages est celui *de verâ Religione*, dont on brûla un grand nombre d'exemplaires à Amsterdam, par ordre des magistrats, le 20 de janvier 1642 (A). J'aurai quelque chose à dire sur ce fait-là, car on ne le rapporte pas bien dans le livre de la religion des Hollandais.

(*e*) *Intitulée*, Responsio ad vanam Refutationem Dissolutionis Nodi Gordii.

(A) *Celui* de verâ Religione, *dont on brûla un grand nombre d'exemplaires. . . . . en* 1642.] Il fut imprimé à Racovie, l'an 1630, après la mort de l'auteur. La secte jugeant à propos que cet ouvrage fût un système complet de la doctrine socinienne, et trouvant qu'il y manquait quelque chose, chargea Crellius d'y ajouter un supplément, savoir le Traité de Dieu et des attributs divins. Crellius exécuta cette commission ; ce qu'il écrivit fait la Ire. partie de l'ouvrage : c'est le premier des six livres qui le composent. Plusieurs croient que le socinianisme n'a rien publié de plus dangereux que ce volume ; et de là vint sans doute qu'ayant été réimprimé à Amsterdam, on crut qu'il était fort nécessaire de l'exposer aux rigueurs de la justice. Le bailli d'Amsterdam fit enlever de chez le libraire 450 exemplaires qu'on y trouva ; il obtint des juges que ces exemplaires fussent confisqués, et que le libraire fût condamné à une amende pécuniaire (1) : huit jours après on les brûla publiquement (2). Courcelles, ayant écrit ces nouvelles à Ruarus, le 8 de février 1642, lui manda le 12 d'avril suivant que les nouveaux échevins avaient cassé la sentence de leurs prédécesseurs (3), et ordonné qu'elle fût ôtée des registres ; si bien que le libraire, qui n'avait pas payé encore l'amende, en fut quitte pour la perte des exemplaires. Il fut néanmoins si consterné de cet accident, qu'on crut qu'il serait bien malaisé de l'induire à publier de tels ouvrages (4). Courcelles souhaitait passionnément qu'on en composât quelqu'un contre cette procédure des échevins d'Amsterdam. *Utinam vestrûm aliquis præceps scabinorum nostrorum judicium vellet expendere, et istos librorum incendiarios peccati sui coarguere. Si quem noveris ei rei idoneum, urge ut aggrediatur* (5).

Les deux lettres de ce ministre arminien, écrites en confidence et naïvement à Ruarus, nous donnent lieu de rejeter comme très-fausse la conjecture de M. Stoupp. Lisez ce qui suit, je le rapporte selon la copie que M. Desmaizeaux (6) a eu la bonté de m'envoyer, et non pas comme dans la première édition, où je donnai le passage tout tel que M. Arnauld le donne à la page 46 de la IIe. partie de son Apologie pour les Catholiques. Il a retranché et altéré quelques endroits, et cependant il s'est servi de caractère italique sans marquer aucune lacune. Cela n'est pas d'un auteur exact. « Il n'y a que » peu d'années que les livres des sociniens étaient très-rares. Entre » ceux qui avaient vu le jour, comme on les avait imprimés en des » lieux fort éloignés, et qu'on n'en » avait tiré que peu d'exemplaires, on » n'en pouvait trouver aucun qu'en » les payant très-chèrement, et la plus » grande part ne se trouvaient point » du tout. Les états généraux, par » leur bonté et grâce spéciale, et » par une tendresse de conscience » toute particulière, ont remédié à » cet inconvénient. Pour satisfaire » les sociniens, et ceux qui voudraient le devenir, ils ont permis » qu'on imprimât en Amsterdam » les œuvres de quatre de leurs » principaux docteurs, à savoir : » de Socin, de Crellius, de Slichtingius, et de Wolzogénius. On » vend à présent publiquement en

(1) *De douze cents francs.*

(2) Steph. Curcellæus, epistola ad Ruarum. *C'est la LXXXVIe de la Ire centurie des* Lettres de Ruarus, *pag.* 407.

(3) *Voyez la LXXXVIIe* lettre *de la Ire. centurie de celles de* Ruarus, *pag.* 408, 409.

(4) *Ita illo consternati casu* (Cæsii, *c'est-à-dire* les sieurs Blaeu) *ut non facilè posthàc ejusmodi sint libros excusuri.* Idem, *pag.* 409.

(5) *Ibidem*, *pag.* 408.

(6) *Dont il est parlé tom. XII*, *pag.* 459, *remarque* (O) *de l'article* Ramus. *Voyez aussi les* Nouvelles de la République des Lettres, *août* 1701, *pag.* 151 *et suiv.*

» Amsterdam cette bibliothéque des » sociniens, en huit volumes *in-folio*, » qui ne coûte que cent francs. Il » n'y a que peu d'années que l'on » n'aurait pas eu pour deux cents pis- » toles une petite partie de ces œuvres, » que l'on a présentement toutes en- » semble pour moins de dix. Il est » vrai qu'il y a quelque temps que » l'on fit brûler en Amsterdam un livre » des sociniens, à la prière même » (7), sans doute, de Guillaume » Bleau, qui l'avait fait imprimer. » Peu de jours après cette exécution » publique il exposa publiquement » en vente ce même livre ; et pour » en recommander la vente, et en » augmenter le prix, il fit mettre, » dans la page où était le titre, que » c'était le même livre qui, par or- » dre des états, avait été condamné à » être brûlé publiquement par la » main du bourreau (8). »

Il y a plusieurs choses à reprendre dans ce passage. I. M. Stoupp ne devait pas ignorer que les états généraux ne se mêlent point du gouvernement d'Amsterdam ; ce n'est point à eux à permettre ou à défendre quelque chose aux libraires de la province de Hollande. II. Il n'est point vrai que ni les états généraux, ni les états de Hollande aient permis l'impression des livres sociniens. Les œuvres de ces quatre principaux docteurs, dont M. Stoupp parle, furent imprimées en cachette. Voyez les particularités de cela dans l'Apologie pour la Religion des Hollandais (9). III. Il est très-faux que Guillaume Blaeu ait prié qu'on brûlât ce livre socinien : les deux lettres de Courcelles prouvent manifestement que les sieurs Blaeu furent très-fâchés qu'on eût fait brûler le livre de Volkélius ; et voici de nouvelles preuves de cette vérité : je les emprunte de l'auteur qui réfuta M. Stoupp (10). « Ce n'est pas *Guil-* » *laume Bleau* qui l'a imprimé, mais » *Jean Bleau*. Mais quelle imperti- » nente conjecture, que ce *Bleau* » aurait prié les magistrats de brûler » ce livre ! Si l'on avait brûlé seule- » ment une douzaine d'exemplaires, » l'on pourrait dire que votre petit » esprit soupçonneux a eu quelque » fondement de conjecturer si mali- » cieusement : mais sachez que l'of- » ficier, ayant eu ordre de brûler » ce livre, saisit ce M. Bleau dans » la maison d'un sien ami, où il » était alors, et l'y fit garder par » des sergens, pendant qu'il alla » droit vers le magasin, où il trouva » tous les exemplaires, et les fit tous » brûler à l'instant même (11). L'on » y a employé une demi-journée » toute entière, sans faire autre » chose que jeter continuellement » des livres dans le feu, jusques à » ce que l'on eut consommé par la » flamme tout ce qu'il y avait de ces » livres, ce qui apportait un dom- » mage fort considérable à M. Bleau, » outre qu'il fut condamné à l'a- » mende de deux milles livres (12). » Jugez par-là si c'est *à sa prière* » *que ce livre a été brûlé*, et s'il en » doit avoir eu beaucoup de profit. » IV. Il est très-faux que ni *peu de jours après cette exécution publique*, ni en aucun autre temps, ce même libraire ait *exposé publiquement en vente* le livre de Volkélius, et qu'il ait fait mettre dans le titre, *que c'était ce même livre qui, par ordre des états, avait été condamné à être brûlé publiquement par la main du bourreau*. Celui qui fournissait des mémoires à M. Stoupp confondait les choses, et voici tout le fondement de cette fable. Ce livre de Volkélius fut imprimé en flamand à Roterdam, l'an 1649, et l'on marqua au titre que les échevins l'avaient fait brûler en Hollande, l'an 1642 (13). L'apologiste de la religion des Hollandais observe qu'un certain *Colom*, et non pas les sieurs *Bleau*, fit mettre cela au titre, mais que cette traduction fut *défendue tout de même par MM. les États* (14).

(7) *Le traducteur italien de M.* Stoupp *a fait ici une insigne falsification ; il a supprimé les termes qui témoignent que l'auteur ne faisait que soupçonner.* A forza di suppliche, *dit-il*, dello stesso Guiglielmo Bleau.

(8) Stoupp, Religion des Hollandais, *lettre IV*, *datée du* 13 *mai* 1673.

(9) Jean Brun, Apologie pour la Religion des Hollandais, *pag.* 216 *et suiv.*

(10) *Là même, pag.* 218.

(11) Courcelles *met un intervalle de huit jours.*

(12) Courcelles *ne la fait que de douze cents.*

(13) Biblioth. Antitrinit., *pag.* 96.

(14) Jean Brun, Apologie pour la Religion des Hollandais, *pag.* 219.

M. des Marets observe que l'addition de cette clause fut un leurre dont les émissaires cachés des sociniens se servirent pour faire mieux vendre l'ouvrage : *Quantùm præsidii in eo reponant clancularii teterrimæ hæreseos emissarii et promotores, palàm fecerunt ante biennium, illo in Belgicum idioma translato, et quò ad ejus lectionem magis invitarentur homines præposterè curiosi, quibus solemne niti in vetitum semper cupereque negata, præfixo hoc Elogio, quod opus illud esset* in Hollant by Schepen vonnisse gedoemt, openbaerlijck geexecuteert, en met vyer verbrant anno 1642, in Januario (15). Les synodes de Hollande n'oublièrent pas cette addition, dans la remontrance dont j'ai parlé dans un autre endroit (16). Ils se plaignirent que plusieurs ouvrages sociniens étaient traduits en flamand, et ils cotèrent en dernier lieu celui de Volkélius. *Denique Crellius de Deo et ejus attributis et Volkelii quinque libri de verâ religione : et ad irridendum zelum piorum judicum pro Deo, perversosque homines eò magis alliciendum, in frontispicio posuerunt in Hollandiâ sententiâ scabinorum eum librum damnatum et publicè combustum esse anno* 1642, *mense januario.*

Il est sûr que l'ouvrage de Volkélius n'a point été imprimé à part en latin, depuis la brûlure de l'an 1642 ; mais il a paru tout entier dans l'*Hydra Socinianismi expugnata*, publiée à Groningue par Samuel des Marets (17). Ce professeur orthodoxe voulant réfuter le système des sociniens, ne souffrit pas que personne le soupçonnât d'avoir affaibli les raisons de son adversaire. Il les rapporta sans en rien ôter, et il y joignit dans les mêmes pages la réfutation. Par ce moyen tous les lecteurs peuvent mettre en parallèle l'hérésie et l'orthodoxie, sans qu'aucun se puisse plaindre que l'hérésie n'est point là selon tout son poids. Il faut convenir que cette manière de répondre à son adversaire est la plus franche et la plus loyale qui se puisse pratiquer. Elle montre que l'on se confie dans la bonté de sa cause, et dans les forces de sa plume : elle écarte tous les soupçons de supercherie ; soupçons que l'on a sujet de former en mille et mille rencontres ; car il n'arrive que trop souvent qu'un auteur rapporte avec peu de fidélité les raisons qu'il veut détruire. Il fait semblant de n'avoir pas vu ce qu'il se sentait incapable de réfuter ; et lorsqu'il ne peut se taire sur certaines choses, il en écarte quelques termes essentiels. En un mot, supposez tant qu'il vous plaira qu'un controversiste procède de bonne foi, vous ne persuaderez jamais que les pièces détachées qu'il rapporte de l'ouvrage qu'il réfute, soient une image fidèle de la force de cet ouvrage ; car cette force consiste presque toujours dans l'enchaînement des pièces. Ainsi M. des Marets ne pouvait rien faire de plus à propos que d'insérer tout entier dans sa réponse le livre brûlé. Il fit taire les fanfaronnades des hérétiques : il leur ôta le prétexte de reprocher à la vraie église une conduite poltronne, et d'insulter les orthodoxes comme des gens qui n'osaient regarder en face leur ennemi, et qui, se sentant incapables de lui tenir tête, imploraient le bras séculier pour réduire en cendres, par un arrêt des magistrats, un livre dont ils ne pouvaient résoudre les objections. Certains plaisans qui aiment trop à médire ont prétendu que ce professeur n'en usa ainsi qu'à cause que le libraire le voulut absolument, dans la pensée que le texte de Volkélius ferait acheter la réfutation quelle qu'elle fût. C'est une fausse malignité. Il est infiniment plus raisonnable de s'arrêter aux raisons mêmes alléguées par l'auteur. *Mihi autem*, dit-il (18), *vitio verti non debet quòd textum integrum libri nefarii curârim recudendum. Cùm enim supprimi per hominum curiositatem et malitiam nequeat, nec in eo voti sui compos extiterit ampliss.*

(15) Samuel Maresius, *præfat.* Hydræ Socinianismi expugnatæ, *tom. I, imprimé à Groningue, l'an* 1651.

(16) *Dans l'article* Socin (Fauste), *tom. XIII, pag.* 358, *remarque* (L), *au second* alinéa.

(17) *L'an* 1651, *quant au* Ier. *tome ; en* 1654, *quant au* IIe. ; *et en* 1662, *quant au* IIIe., *qui est le dernier.*

(18) Maresius, *præfat. vol.* I Hydræ Socinian. expugnatæ, *folio* (*) 2.

magistratus Amstelodamensis, malui illum integrum sistere lectori, ne crederer suffurari velle victoriam, quod nolebat Alexander, et datâ operâ delumbare atque extenuare adversarii mei argumenta; ubi lector ipsam bestiam sua verba resonantem *audierit*, (*ut hìc adhibeam dictum Æschinis de oratione Demosthenis in se habitâ, relatum Hieronymo* Epist. ad Paul. de lib. Divin. cap. 2.) *et simul nostras ad illam censuras et annotationes ἀλεξικάκους expenderit, faciliùs de totius causæ naturâ et merito judicabit. Opposita sibi mutuò apposita magis elucescunt. Et sicut vinum dulcius est quòd prope mandragoras crescit, et suaviùs olent lilia et rosæ quæ juxta cæpas et allia carpuntur, sic ex hâc antithesi plùs accedet suaveolentiæ illi veritatis causæ quam suscepi propugnandam. Ita vident lectores nihil nos metuere nobis ab istorum hominum strophis et cavillationibus, quandoquidem eas integras, omnibusque suis vestitas coloribus, proponimus et expendimus, confisi bonitati nostræ causæ, et quod eorum* sententias prodidisse superâsse est, *ut loquitur Hieronymus* ad Ctesiph. Il ajoute qu'en cela il imite François Junius (19), Sibrandus Lubbertus (20), Paul Tarnovius (21), Jean Junius (22), Alstédius (23), et Bisterfeldius, gendre d'Alstédius (24). Il fait entendre dans la préface du IIe. tome, qu'il ne serait pas fâché que les magistrats se servissent d'une réponse différente de la sienne, c'est-à-dire qu'ils fissent brûler le système socinien. Autant qu'il loue le zèle pieux des Anglais, qui condamnèrent au feu le catéchisme de cette secte (25), autant se plaint-il de la tolérance que Cromwel avait accordée à ces hérétiques. Il déplore presque avec des larmes de sang la confusion de l'Angleterre, devenue leur métropole (26), et souffrant que l'on imprimât à Londres un catéchisme qui contenait tous leurs blasphèmes. *Modò enim ex Angliâ allatus est Anglicâ linguâ conscriptus* Catechismus *duplex, major et minor, Londini publicè excussus hoc anno* 1654. *apud.* Ja. Cottrel. *pro* Rich. Moone, ad insigne septem stellarum, in Cœmiterio Paulino, *authore* Johanne Beddle, *sive* Biddello, *magistro artium Oxoniensi, editus, uti præ se fert, in eorum gratiam qui merè christiani nullique sectæ addicti esse volunt, (quamvis nequeant se tales profiteri, quin eo ipso sectam specialem ab aliis omnibus discretam constituant,) et omnes socinianismi impietates ac blasphemias continet, eructat, propugnat* (27). Ayant fait une réponse pied à pied à l'ouvrage de Volkélius, il aurait pu se moquer de ces sectaires, s'ils fussent venus lui alléguer les réflexions que lui faisait Arnobe, sur ce que les idolâtres demandaient que le sénat abolît par ses arrêts quelques livres de Cicéron (28), où la vanité des faux dieux est démontrée. Réfutez-les, leur disait Arnobe, s'ils contiennent des impiétés; car d'en interdire la lecture ce n'est pas soutenir la cause des dieux, c'est craindre le témoignage de la vérité. *Cùm sciam esse non paucos qui adversentur et fugiant libros de hoc ejus* (Ciceronis), *nec in aurem velint admittere lectionem opinionum suarum præsumpta vincentem? cùmque alios audiam mussitare indignanter, et dicere: oportere statui per senatum, aboleantur ut hæc scripta, quibus christiana religio comprobetur, et vetustatis opprimatur auctoritas? Quinimò si fiditis exploratum vos dicere quicquam de diis vestris, erroris convincite Ciceronem, temeraria et impia dictitare refellitote, redarguite, comprobate. Nam intercipere scripta, et*

(19) *Dans sa* Defensio catholica.

(20) *Dans la réfutation du livre de* Faustus Socin, de Christo Servatore.

(21) *Dans la réfutation du livre du même* Socin, contra Bellarminum et Wiekium.

(22) *Dans la réfutation des* Leçons *du même* Socin.

(23) *Dans la réfutation du* Catéchisme de Racovie.

(24) *Dans la réfutation du livre de* Crellius, de uno Deo et Patre.

(25) *Quem* (Catechismum Rakoviensem) *olim Angliâ ex sancto et pio zelo publicè cremavit.* Mares., *præf. II tomi. Le mot* olim *me fait croire qu'il ne parle pas de l'acte du parlement qui condamna au feu ce Catéchisme, l'an* 1653. *Voyez la continuation de* Micrælius, *pag.* 929.

(26) *Sociniana pestis... videtur nunc in vicinâ Angliâ sedem sibi metropolitanam fixisse.* Maresius, *præf. II tomi* Hydræ Socinianismi.

(27) *Idem, ibidem.*

(28) *Ce sont sans doute ceux de* Naturâ Deorum.

publicatam velle submergere lectionem, non est Deos defendere, sed veritatis testificationem timere (29). Il est certain que Socin tirait avantage de ce que ses adversaires interdisaient la lecture de ses écrits (30).

N'oublions pas que les Anglais se plaignirent de ce que M. des Marets avait accusé leur nation de favoriser le socinianisme, et d'en être devenue la métropole. Lisez ce passage de Jean Owen, professeur en théologie, et vice-chancelier de l'académie d'Oxford : *Ille* (Maresius) *universam gentem nostram, ejusque gubernatores socinianismi accusat, et qui viri mos est, horrendos clamores excitat, affirmans hæresin ibi sedem metropoliticam fixisse, etc. De temeritate hujus censuræ et de stupendâ ējus ignorantiâ in statu rerum apud nos gestarum, quas tamen referre, judicare, et condemnare præsumit, scripsi ad ipsum epistolam* (31). M. Daillé se servit de cette plainte du docteur Owen quand il écrivit contre M. des Marets. Celui-ci répondit qu'il n'avait jamais reçu la lettre de ce docteur, et qu'il apprenait avec joie que les choses ne fussent plus en Angleterre dans l'état où elles avaient été (32). C'est ainsi qu'il parle dans une préface composée au mois d'avril 1658. Or vous remarquerez que celle du IIe. tome de l'*Anti-Volkélius* est datée du 12 d'août 1654.

(29) Arnob., *lib. III, pag. m.* 103.

(30) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *juillet* 1685, *art. IX.*

(31) Johan. Owenus, *in* Vindic. Evangel., contra Socin. *Anglicè, præfat., pag.* 4, *apud* Dallæum, *in* Vindiciis Apologiæ, *pag.* 434.

(32) Mares., *in* Prolegom. Epicrisis theologicæ.

VOLSE (Paul), en latin *Volsius*, abbé du monastère de Haugshofen (*a*), ordre de Saint-Benoît, proche de Schlestad en Alsace, vivait au XVIe. siècle. Il avait beaucoup de mérite, et il a été loué extrêmement par Érasme (*b*), qui lui dédia, en 1518, la nouvelle édition de son *Enchiridion Militis Christiani*. Il exécuta enfin le dessein de jeter le froc aux orties, et de renoncer à la papauté (*c*). Il embrassa la secte des anabaptistes; mais ayant été converti par Calvin, environ l'an 1539, il fut ministre de l'église de Strasbourg jusques à sa mort (*d*).

(*a*) Érasme *latinise ce mot par* Hugonis Curia.

(*b*) *Voyez la* XXXVe. lettre *du Ier. livre d'*Erasme, *pag. m.* 81.

(*c*) *Voyez la* XXXIIIe. lettre *du XIIe. livre d'*Erasme, *et la XLIIIe. du XVIIIe.*

(*d*) Bèze, *Préface des* Comment. de Calvin sur Josué, *pag. m.* 11.

VORSTIUS (Conrad), naquit à Cologne le 19 de juillet 1569. Son père, qui était un teinturier*1, n'avait pas rompu encore avec l'église romaine, c'est pourquoi il le fit baptiser dans sa paroisse. Bientôt après il s'agrégea secrètement à l'église protestante, et y attira sa femme. Ils avaient dix enfans, et ils destinèrent aux études celui-ci. Il apprit la grammaire, et un peu de rhétorique dans le village de Bedberdyk *2, où il passa cinq années, après quoi il alla à Dusseldorp l'an 1583, où il continua ses humanités jusques en 1586. Il passa l'année suivante à Cologne dans le collége de Saint-Laurent, où il apprit plusieurs choses. Deux raisons

*1 Il était, dit Joly, négociant, et faisait teindre des draps. Le grand père de Conrad était conseiller de l'électeur.

*2 Joly dit que ce fut en 1578 que Conrad fut envoyé à Bedber, dans le comté de Reifferscheid, où il étudia le grec et le latin pendant cinq ans. De là il passa à Dusseldorf où il apprit la philosophie de Ramus; et en 1586 à Aix-la-Chapelle, où il étudia celle d'Aristote. Joly ajoute quelques détails très-minutieux relatifs à Vorstius. Il les extrait textuellement des *Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne, par Michel de Laroche*, tomes X et XIV. Il renvoie à ces volumes, sans dire qu'il les a mis fortement à contribution; ce qui est se rendre plagiaire sans crainte d'être accusé de l'être.

l'empêchèrent d'y prendre le degré de bachelier en philosophie (A). Ses études souffrirent alors une interruption : la pauvreté fut cause qu'on le voulut faire marchand. Il employa deux années à apprendre ce qui pouvait lui servir dans le commerce, l'arithmétique, le français et l'italien. Après cela il se remit à l'étude, et fut envoyé à Herborn l'an 1589. Il y avait trois ans que Piscator y enseignait la théologie. Vorstius l'étudia sous lui avec beaucoup de succès, et se mit même à enseigner des enfans de condition. Il s'en alla avec quelques-uns d'entre eux à Heidelberg, au mois de mars 1593. Il y fut créé docteur en théologie au mois de juillet 1594. Un an après il alla voir les académies de Suisse (B), et celle de Genève. Il fit des leçons en théologie dans cette dernière, à l'instigation de Théodore de Bèze, et il s'en acquitta si habilement qu'on lui offrit la charge de professeur. Il ne l'accepta point, ayant des raisons de s'en retourner chez lui. C'est qu'on lui offrait une profession eu théologie à Steinfurt (*a*). La lettre de vocation lui fut donnée à Genève au mois de février 1596. Il accepta cet emploi, et en remplit les fonctions d'une manière qui le rendit fort célèbre, et qui le fit souhaiter par d'autres académies (C). Il joignit, en 1605, à la charge de professeur celle de ministre de Steinfurt; et comme si ces deux charges n'eussent pas suffi à l'occuper, on lui en donna encore d'autres, ce qui lui valut, comme de raison, une augmentation de gages (*b*). Il fut appelé à Leyde pour succéder à Arminius, l'an 1610; et après un an d'irrésolution il accepta cette charge (D), et se transporta à Leyde avec sa famille, et avec les témoignages les plus authentiques d'orthodoxie (E) et de bonne et sage conduite; mais il trouva des oppositions insurmontables. Les ministres qui soutenaient contre les arminiens l'ancienne doctrine de Calvin se persuadèrent que si Vorstius, qui n'était pas de leur sentiment, exerçait à Leyde la profession en théologie, il ferait un tort irréparable à leur cause. C'est pourquoi ils représentèrent fortement le danger; ils accusèrent cet homme d'une infinité d'hérésies; ils se munirent du concours des académies étrangères, où ils obtinrent des témoignages flétrissans contre sa doctrine; ils alarmèrent la religion du roi Jacques (F), et l'engagèrent à recommander à la république de Hollande l'exclusion d'un tel hérétique. Il y eut des procédures, (G), et les choses s'échauffèrent à un tel point, qu'il fallut que Vorstius, par provision, renonçât à l'exercice de sa charge, et sortît de Leyde, pour attendre ailleurs un jugement définitif sur sa querelle. Il se retira à

(*a*) *Le comte de Bentheim établit alors une école illustre dans cette ville.*

(*b*) *Aliis quoque muneribus à generoso Dn. comite* (Bentheimensi) *auctus est. Cum duobus enim consiliariis et ministro aulico cognitioni ac judiciis causarum et quæstionum matrimonialium præfectus est: tum examini novitiorum ministrorum, denique synodis et visitationibus ecclesiarum. In quorum onerum solatium extraordinarium ei stipendium constitutum.* Marcus Gualter., *ubi infrà*, *citation* (*c*).

Tergou, environ le mois de mai 1612, et il s'y tint coi (H) jusqu'en 1619 qu'il fut contraint de sortir de la Hollande : car le synode de Dordrecht l'ayant déclaré indigne du professorat (I), les états de la province lui ôtèrent cette charge, et le bannirent pour jamais. Je ne sais pas bien où il s'en alla ; mais il se tint caché pendant deux ans, et se vit plus d'une fois en péril de mort (K), y ayant plusieurs personnes animées d'un zèle emporté, qui s'imaginaient qu'il ne fallait pas laisser vivre un tel personnage. Enfin un duc de Holstein ayant recueilli dans ses états les débris des arminiens, et leur ayant assigné un lieu pour y bâtir une ville, Vorstius se vit en sûreté et en repos ; car il se retira dans ce pays-là au mois de juin 1622 : mais il y tomba malade peu après, et il mourut à Tonningen le 29 septembre 1622. Il donna de grandes marques d'une pieuse résignation à la volonté de Dieu en sortant du monde ; et l'on prétend qu'il avait été toujours pénétré de dévotion, et fervent dans l'oraison (*c*) (L). Son corps fut porté à Friderichstad, la nouvelle ville des arminiens, où on lui fit des funérailles assez pompeuses. Il avait publié plusieurs livres (M), tant contre les catholiques romains que contre les adversaires qu'il eut dans le parti protestant. Il se mêla sans doute beaucoup de passion dans les querelles qu'on lui suscita ; mais au fond on n'avait pas trop de tort de le soupçonner d'un grand penchant vers le socinianisme (N), et peut-être en aurait-il fait profession ouvertement, s'il n'eût suivi la maxime que les catholiques romains allèguent contre les réformateurs, savoir que quand on se persuade que l'église a besoin d'être réformée, il faut demeurer dans sa communion, afin de travailler plus heureusement à la guérir. Il fit un grand tort au parti arminien (*d*) (O). Les députés d'Angleterre au synode de Dordrecht furent les principaux promoteurs de la proscription de ce professeur (P). Il y allait de la gloire de leur maître, et de la réputation de sa science.

(*c*) *Tiré de la harangue* De Vitâ et Obitu Conradi Vorstii, *prononcée à Friderichstad, par* Marc Gualthérus, *et imprimée l'an* 1624, *in* 4°.

(*d*) *Voyez sa* lettre à Paréus, *parmi celles des* arminiens, *pag.* 302, *édition in-folio.*

(A) *Deux raisons l'empêchèrent d'y prendre le degré de bachelier en philosophie.*] L'une, qu'il ne voulait pas trahir sa conscience en jurant qu'il se soumettait aux décisions du dernier concile ; l'autre, que l'on songeait à le tirer des études pour en faire un marchand, à cause du mauvais état des affaires de la famille. *Instabat tempus promotionis ejusdem ad baccalaureatum, et magisterium philosophiæ, sed quæ fieri non poterat nisi pro more solenniter juraret in decreta concilii Tridentini : itaque honorem illum licet ejus potiri posset et fortè vellet, tamen cùm et conscientiæ propter illud juramentum obstaret, et jam parentum res magis ac magis inclinarent, repudiavit, et deliberatum est de studiis ipsius abrumpendis, ipsoque mercaturæ addicendo* (1).

(B) *Il alla voir les académies de Suisse.*] Il soutint deux fois des thèses publiques, à Bâle (2) : 1°. *de Sa-*

(1) Marcus Gualtherus, *in* Oratione de Vitâ et Obitu Conradi Vorstii.

(2) *Voyez* Marcus Gualther, *in* Oratione de Vitâ et Obitu Conradi Vorstii. *Je ne saurais marquer les pages, car l'imprimeur ne les numérote point.*

cramentis ; 2°. *de Causis Salutis.* Il préparait une troisième dispute contre Socin, *de Christo Servatore ;* mais voulant hâter son voyage, il n'acheva point cet écrit. Il en laissa l'original à Grynæus, et il le retira lorsqu'il repassa par Bâle. Le premier ouvrage qu'on lui donne est un recueil de cette sorte de thèses, qui en contient plus de vingt, soutenues en divers temps, à commencer par l'année 1594. Il mit en tête de ce recueil les thèses *de Sanctâ Trinitate, hoc est de Deo Patre, Filio, et Spiritu sancto*, et les thèses *de Personâ et Officio Christi ;* et quelque temps après il s'en servit comme d'une apologie contre ceux qui l'accusaient de *socinianiser* sur ces deux points; car, afin de fermer la bouche à la médisance, il réimprima à part ces deux thèses, l'an 1612 (3). Nous verrons dans les remarques suivantes qu'il s'était rendu bientôt suspect de cette hérésie.

(C) *Il remplit ses fonctions d'une manière qui le fit souhaiter par d'autres académies.*] M. du Plessis Mornai et l'église de Saumur lui écrivirent, au mois de juillet 1602, pour le prier d'accepter la chaire de professeur en théologie dans l'académie que l'on venait d'établir en ce lieu-là. Vorstius ne répondit rien de positif : le comte de Bentheim, qui le voulait retenir à toute force, répondit à M. du Plessis, et la chose n'eut point de suite. L'an 1606, Maurice, landgrave de Hesse, offrit à Vorstius la profession en théologie à Marpourg (4), et après lui avoir écrit diverses fois sur ce sujet, il lui envoya un carrosse et un trompette, afin que le professeur fît le voyage honorablement et commodément (5). Le comte de Bentheim n'accorda point de congé : les parens et les amis de Vorstius le prièrent de ne point changer de demeure ; ainsi la vocation de Hesse fut sans effet, comme celle de Saumur. Si celle de Leyde avait eu un pareil succès, il y a bien de l'apparence que Vorstius serait mort en odeur d'orthodoxie ; car il faut noter que les soupçons qu'on eut contre lui, dès avant l'année 1599, furent suffisamment effacés par les démarches qu'il fit au Palatinat. En effet, M. du Plessis Mornai ne l'eût point voulu à Saumur, s'il n'avait été parfaitement convaincu de son innocence, et il ne pouvait pas ignorer ce qui s'était fait à Heidelberg. Le comte de Bentheim, ayant su qu'on soupçonnait son théologien, voulut que l'affaire fût éclaircie, et donna ordre à Vorstius de se purger incessamment, et d'aller, pour cet effet, à l'académie qui l'avait créé docteur, et d'y faire apparaître de son orthodoxie. Vorstius s'en alla à Heidelberg, y rendit raison de sa foi, et s'en retourna justifié en sa maison (6). La faculté de théologie l'admit *ad osculum pacis*, et lui donna *tesseram hospitalitatis*, après lui avoir signifié qu'il avait eu tort d'avancer certaines choses qui favorisaient les sociniens, et après avoir tiré promesse de lui qu'il s'abstiendrait désormais des phrases suspectes. Il fallut aussi qu'il protestât qu'il abhorrait les sentimens de Socin, et qu'il était bien marri que le feu de la jeunesse l'eût entraîné à se servir de certaines expressions qui semblaient favoriser cet hérétique, et choquer la doctrine des églises réformées (7). Cela se passa le 26 de septembre 1599. Vous en trouverez l'acte dans la Vie de David Paréus. Vous y trouverez aussi le récit suivant : il plaira à ceux qui veulent savoir un bon nombre de particularités sur l'histoire des gens doctes. *Non ita pridem supremos in S. theologiâ honores, sive doctoratum facultas theologica contulerat viro clarissimo Domino* Conrado Vorstio *Coloniensi, qui posteà à D.* Pareo *ob singularem eruditionem, disputandi acu-*

(3) *Quas postmodùm apologiæ vicem esse voluit cùm malignè quidam tribunitii stentores ipsum traducere inciperent, quasi hæreticè de duobus illis capitibus sentientem aut docentem. Ideòque anno 1612 denuò et seorsim excudi curavit, ad os calumniæ obturandum.* Idem, ibidem, *pag. I* 3.

(4) *Ibidem, pag. E* 3.

(5) *Misso præter diversas litteras singularis honoris causâ tubicine et rhedâ quâ illùc veheretur.* Ibidem, *verso.*

(6) *Voyez la* lettre *de* Vorstius aux théologiens d'Heidelberg, *parmi celles des arminiens, pag.* 46 *de l'édition* in-folio.

(7) Testetur etiam sibi dolere quòd impetu juvenili abreptus nonnulla scripserit et sparserit quæ Socini erroribus favere, doctrinæque ecclesiarum reformatarum, in quam juravit in suâ promotione ad doctoratum, adversari videbantur. *Vide* David. Parei Vitam, *pag. m.* 59.

men, et docendi σαφήνειαν, *commendatus fuit ad professionem theologicam in novâ scholâ Stainfurtensi, illustri et generoso comiti* D. Arnoldo, *comiti in Bentheim*, etc. *In quâ cùm aliquandiù orthodoxam doctrinam cum magnâ laude proposuisset, abreptus tandem ingenii* ἀγχινοίᾳ, *aut* καινοτομίᾳ *docendi, animum applicuit ad lectionem nefarii libri* Fausti Socini *de Servatore : immò et authoris amicitiam affectavit ac coluit. Hinc cothurnos corrumpendi receptam doctrinam, de lytro et satisfactione* Jesu-Christi, *subdolè excogitavit ; quos et disputationibus tam publicis quàm privatis in scholâ habitis* λάθρᾳ *tanquam* ὕπουλον *venenum nonnunquàm inspersit, ac juventutem non parùm turbavit. Sed fraus diù latere non potuit sagaciores theologos ; qui fermentum illud odorati, magno conatu et zelo hominem monuerunt, ut resipisceret : juxta illud :* Retundat me justus : benignitas erit : et corripiat me: unguentum erit præstantissimum. *Quin et ipse generosus Dn. Comes, admonitus à viris gravibus, doctorem suum seriò hortatus fuit, ut in gratiam rediret cùm ecclesiis, et fratribus, quos suâ* καινοδοξίᾳ *magno totius ecclesiæ scandalo non cessaret offendere : nec antè ad munus docendi in suâ scholâ rediret, quàm testimonium* ὀρθοδοξίας *auferret, ab iis præsertim, qui publicam docendi facultatem in academiis ei fuissent largiti* (8).

(D) *Après un an d'irrésolution, il accepta cette charge.*] Il ne manquait rien à la vocation ; elle avait été approuvée par les états de Hollande et par le prince Maurice, qui chargea même les députés, dont l'un était son propre ministre, de presser Vorstius autant qu'ils pourraient de venir servir l'académie de Leyde (9). Je crois que sans les fortes et violentes sollicitations des chefs des arminiens Vorstius ne se serait jamais embarqué sur une mer si orageuse. Il était aimé et honoré à Steinfurt, il y jouissait d'un grand calme et d'une belle réputation, et il prévoyait sans doute, dans l'état où étaient les controverses d'Arminius et de Gomarus, qu'il trouverait en Hollande bien des traverses. On le tenta, si je ne me trompe, par la gloire qu'il y avait à soutenir un parti que la mort d'Arminius avait ébranlé. On y joignit les motifs de la conscience ; on lui fit voir qu'il serait un jour comptable du mauvais usage de ses talens, si l'amour du repos lui faisait perdre une si belle occasion d'établir la vérité dans un pays où elle avait déjà pris racine. Quoi qu'il en soit, sa mauvaise étoile l'arracha du comté de Bentheim pour le transporter en Hollande, où, voguant entre mille écueils et mille rochers, il fit enfin un triste naufrage : il y perdit et son honneur et sa fortune ; il y fût flétri et par les tribunaux séculiers et par les tribunaux ecclésiastiques. C'était une bonne leçon contre l'arianisme ; c'était de quoi reconnaître la fatalité des événemens. Son panégyriste me fournit cette pensée. *Vir optimus*, dit-il (10), *jam litium theologicarum quæ in Belgio inter ecclesiasticos exortæ erant, gnarus et ob eas non temerè tam duram provinciam capiendam ratus, non quidem prorsùs quod offerebatur repudiavit, sed toto nihilominùs penè anno assensum suspendit. Idque eò magis quòd tenso ac tenaci quodam germanissimæ benevolentiæ vinculo alligatus à suis ægerrimè avelli posset, certatim contrà adnitentibus omnibus ut decus illud scholæ novellæ retineretur : sed currebant jam propinqua viri* FATA, *quæ ipsum quoque communi et immeritæ cladi involvendum* DESTINAVERANT. Si Vorstius se fût tenu coi à Steinfurt, les erreurs qu'il avait mises dans son traité *de Deo* ne lui eussent pas fait beaucoup d'affaires, et il se fût tiré aisément de ce faux pas ; mais étant question de savoir s'il enseignerait à Leyde ou non, c'est-à-dire si un parti naissant ferait bouquer l'autre, on ne lui pardonna rien ; ce Traité *de Deo* devint pire

(8) Philipp. Pareus, *in Vitâ David. Parei*, *p. m.* 55, 56.

(9) *Adeò quidem benignè, ut illustriss. princeps reverendum virum D. Johannem Wtenbogardum* (c'était son ministre) *unà cùm viro clar. Dn. Nicolao Zeystio, syndico Leydensi, cum mandatis mitteret, ut hortaretur quantùm posset dominum Vorstium, ne petitionem ac vocationem hanc ordinum et curatorum frustraneam esse vellet.* Gualther., de Vitâ et Obitu C. Vorstii, *fol. E 3 verso.*

(10) Gualtherus, de Vitâ et Obitu C. Vorstii *folio E* 4.

que l'Alcoran. Ce n'est pas moi qui invente ce parallèle ; je le trouve dans l'auteur que j'ai cité depuis peu. *Reipsà comperimus*, dit-il (11), *vehementiùs et acerbiùs librum istum oppugnâsse quàm unquàm quisquàm christianorum Mahumedis Alcoranum, aut recutitorum Talmudica deliria invasit. Neque unquàm Lucianus, Porphyrius, Julianus, Libanius, aut quisquis simili in christianos maledicentiâ fuit, tam crudè et barbarè exceptus à veteribus scriptoribus, qui tamen etiam habebant acetum in pectore, atque hic noster ab infrunitis adversariis suis malè multatus ob serium et solidum illud scriptum.* Nous verrons, dans la remarque (O), le préjudice que se firent les arminiens pour l'avoir fait appeler *.

(E) *Les témoignages les plus authentiques d'orthodoxie.*] On voit dans son Histoire le témoignage que les comtes de Bentheim lui donnèrent, et celui que l'école illustre de Steinfurt lui expédia. Ce que j'en cite n'est qu'une petite partie des éloges que ces témoignages lui donnent (12). *Post excessum nominati pientissimi Domini parentis nostri hactenùs fidelem ipsius operam, vitam irreprehensibilem. Christianam et puram doctrinam atque institutionem, et indè consecutam propagationem et ædificationem ecclesiæ et scholæ reipsà experti sumus.* Cela est extrait du témoignage des comtes. Voici quelque chose de celui de l'école illustre. *Publicè et sanctè testamur:....... Conradum Vorstium....... ita se probâsse ut........ in hâc republicâ inculpatum sanctumque cursum sexdecim circiter annorum continuorum cùm in ecclesiâ docendo, tùm in scholâ sacras litteras interpretando, publicè privatimque disputando, juventutem in orthodoxâ religione erudiendo ita peregisse, ut pietate erga Deum, probitate et dilectione erga proximum nihil prius, nihilque antiquius habuerit. Et ut paucis multa comprehendamus, vitam Deo piisque omnibus placentem, orthodoxo theologo et professore dignam egerit.* Il en obtint de semblables du conseil de ville et du consistoire, lesquels l'historien ne produit pas ; il se contente de dire, pour être court, qu'ils contiennent en substance la même chose que ceux qu'il produit. *Adderem hìc totidem præterea alia, unum senatûs oppidani, alterum consistorii (uti nunc vocant) Steinfurtensis, nisi et planè idem prioribus istis dicerent, et mihi brevitatis studium aurem velleret.* Il faut noter que Vorstius obtint tous ces témoignages depuis l'impression du terrible traité *de Deo*, qui fit tant crier en Hollande contre ses impiétés, ses blasphèmes et ses athéismes. *Ab his Theonibus propè nil aliud audire cogeretur quàm innumeras et uno libro non dicendas calumnias, dicteria, convicia, scommata, punctiones, nempè de ejus impietate, blasphemiis, mendaciis, perjurio, de stupore, inscitiâ, et præcipuè de hæresibus (si* Deo *placet) pelagianis, arianis, socinianis, Serveti, Enjedini, Ostorodi, papisticis, et..... turcicis, judaicis, paganis, atheis* (13). Je le dis encore un coup, s'il avait pu se contenter de l'école de Steinfurt toute sa vie, il y a beaucoup d'apparence qu'il serait mort avec la réputation d'un théologien orthodoxe.

(F) *Ils alarmèrent la religion du roi Jacques.*] Voilà les guerres qu'il lui fallait : il s'intéressa plus vivement à celle-ci qu'à celle du roi de Bohême, son gendre, et il fit bravement brûler le livre de Vorstius. J'entends le livre *de Deo*. On en brûla plusieurs exemplaires à Londres, à Oxford et à Cambridge. Le roi était à la chasse quand on le lui porta ; il le parcourut si diligemment qu'au bout d'une heure il envoya à son résident à la Haye un catalogue des hérésies qu'il avait trouvées dans cet ouvrage. Il ordonna à ce résident de notifier aux états combien il détestait ces hérésies et ceux qui les voudraient tolérer. Les états répondirent que si Vorstius était coupable des erreurs qu'on lui imputait, ils ne le garderaient point. Cette réponse ne contenta point sa majesté britanni-

(11) *Ibidem, folio M* 2.

* Bayle, qui dans cette remarque et les trois suivantes a rassemblé, autant qu'il lui a été possible, tous les jugemens portés sur le Traité *de Deo*, a oublié, dit Joly, un passage du *Sorberiana*. On peut aussi consulter, dit-il, les *Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne*, par Michel de Laroche, tom. X, pag. 330, 353 et 393.

(12) *Ibidem, folio F.*

(13) *Ibidem, folio M* 3.

que : elle écrivit une lettre, le 6 d'octobre 1511, à messieurs les états, pour les exhorter vivement à chasser ce personnage, quand même il nierait les erreurs qu'on lui imputait; car, au cas qu'il les admît et qu'il en fût convaincu, elle ne doute point qu'il ne dût être brûlé (14). Elle déclare que si l'on ne travaille pas ardemment *à l'extirpation de ces pullulans athéismes, elle protestera publiquement contre ces abominations, elle se séparera de l'union de telles fausses et hérétiques églises*, et, en qualité de défenseur de la foi, elle *exhortera toutes les autres églises réformées de prendre un commun conseil*, afin *d'éteindre et renvoyer aux enfers ces abominables hérésies, nouvellement pullulantes*, et qu'en son particulier elle défendra à tous ses sujets *de hanter une place si infectée comme l'université de Leyde*. Avant que cette lettre du roi Jacques eût été rendue à messieurs les états, Vorstius avait été installé à Leyde. Cela fut cause que l'envoyé d'Angleterre, en la présentant, fit une harangue très-véhémente contre cette installation, et menaça de l'inimitié du roi son maître les Provinces-Unies, si elles toléraient Vorstius. On lui répondit que ce professeur avait reçu ordre de s'abstenir des exercices de sa charge jusqu'à ce qu'il eût répondu aux accusations; ce qui serait examiné dans les états de Hollande au mois de février prochain. L'ambassadeur, peu satisfait de cette réponse, harangua tout de nouveau pour faire ses protestations, et menaça les états, non-seulement de la haine, mais aussi de la plume du roi Jacques (15). On répondit comme auparavant, et qu'on s'assurait que sa majesté britannique serait contente de la manière dont on se conduirait dans les états de Hollande. Cette réponse n'empêcha point que ce prince ne fît imprimer un livre où il exposa sa conduite dans cette affaire, et les raisons de sa conduite, non sans disputer fortement contre Vorstius. Celui-ci publia une petite réponse aux extraits que ce monarque avait communiqués aux états. J'entends la réponse aux propositions extraites du livre *de Deo*. Il la dédia aux états, le 15 de décembre 1611. Elle est tout-à-fait respectueuse envers le roi Jacques, comme elle le devait être.

Toutes ces dates convainquent d'erreur M. de Sponde, qui récite, sous l'an 1610 (16), que le roi Jacques, indigné de la protection que les états généraux avaient accordée à Vorstius, dont il avait fait brûler les livres, les menaça, s'ils ne le chassaient, de les diffamer par toute la terre comme fauteurs d'apostats, et de changer ses alliances en une haine immortelle; et que les états, étonnés de ces menaces, congédièrent Vorstius, à leur grand regret. M. de Sponde ajoute que Vorstius fut honoré comme un apôtre dans les divers lieux où il séjourna depuis que les états l'eurent renvoyé. Toutes les fautes de cet auteur ne sont pas des anachronismes; car depuis que les états de Hollande eurent congédié Vorstius, il se tint caché, et fut sujet à mille dangers et à mille opprobres (17).

(G) *Il y eut des procédures.*] Marc Gualthérus a étranglé ici sa narration *; il a supprimé des faits qui devaient entrer essentiellement dans l'histoire de son héros. En voici deux. Il fallait dire que les gomaristes s'étant opposés à la vocation de Vorstius, les états de Hollande leur ordonnèrent d'en dire les causes. Il y eut donc six ministres contre-remontrans qui, dans la fameuse conférence de la Haye (18), proposèrent

(14) *Mais si d'aventure ce misérable Vorstius voudrait nier ou équivoquer sur ces blasphémeux points d'hérésie et d'athéisme qu'il a déjà publiés, cela vous pourrait peut-être émouvoir d'épargner sa personne, en ne le faisant brûler comme jamais aucun hérétique n'a mieux mérité, et comme sur ce point-là nous nous remettons à votre chrétienne prudence. Mais sur aucune défense ou abnégation qu'il pourrait faire, de le permettre de vivre et dogmatiser entre vous, cela est chose si abominable, que nous nous assurons qu'il n'entrera jamais en la pensée d'aucun de vous.* Lettre du roi Jacques, *dans le* Mercure Français, *tom. II, pag.* 460, *édition de Cologne.*

(15) *Il fera paraître par les manifestes qu'il fera imprimer et publier au monde, de quelle haine il déteste les athéismes et hérésies de Vorstius, et tous ceux qui les maintiennent.* Dans le Mercure Français, *là même, pag.* 468.

(16) *Num.* 12.

(17) *Voyez la remarque* (K).

* L'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibliothéque française*, XXX, reproche à Bayle d'être lui-même inexact, et relève huit fautes de Bayle.

(18) *Elle était composée de six ministres con-*

leurs griefs contre Vorstius, le 29 d'avril 1611. Ils l'accusèrent de plusieurs doctrines sociniennes, et ils soutinrent que son livre *de Deo* sentait plus l'athée que le théologien. Les états voulurent que l'on soutînt à Vorstius, en leur présence, ces accusations, et qu'il défendît sa cause. Cela fut fait en présence des six ministres que chaque parti avait députés, et en présence des curateurs de l'académie de Leyde : et quand Vorstius eut été ouï, les états jugèrent que rien n'empêchait que la vocation qui lui avait été adressée ne sortît son plein et entier effet (19). Ainsi, encore que les ministres contre-remontrans rejetassent ses réponses, Vorstius aurait triomphé, si un incident fâcheux ne fût survenu à la traverse. C'est la seconde chose que l'historien devait raconter. Quelques disciples de Vorstius firent imprimer en Frise un petit livre *de Officio christiani Hominis*, qui contenait plusieurs doctrines des antitrinitaires. Il fut brûlé publiquement : on découvrit quelques-uns de ceux qui l'avaient fait imprimer, et on leur trouva quelques lettres qui furent rendues publiques, et qui contenaient bien des louanges pour Vorstius, et bien des sujets de soupçon contre quelques autres théologiens. Ceux qui publièrent ces lettres y joignirent un avis à toutes les églises réformées, pour leur donner l'alarme bien chaude. On fouilla dans tous les livres de Vorstius, dans ce qu'il avait dicté, dans ses manuscrits, afin d'y trouver matière de le charger. Les états de Frise donnèrent avis de tout cela à ceux de Hollande, et aux curateurs de l'académie de Leyde. Il fallut donc que Vorstius se purgeât solennellement, et qu'il déclarât qu'encore qu'il eût écrit quelquefois aux sociniens de Pologne, il était très-éloigné de leurs sentimens; et que ce qu'il en faisait n'était que pour mieux connaître leurs opinions, et qu'il en usait ainsi envers les jésuites, auxquels il ne faisait pas difficulté d'écrire. Il donna sa profession de foi bien signée touchant le mystère de la trinité et de la divinité du verbe; et, le 22 de mai 1612, il prononça une harangue apologétique devant les états de Hollande (20). Nous verrons ci-dessous que tout ceci l'engagea à publier plusieurs livres.

(H) *Il se tint coi à* Tergou.] Cela paraît par le témoignage que les magistrats du lieu lui expédièrent le 20 de juillet 1619. Ils certifient que pendant les sept ans et trois mois qu'il a séjourné dans leur ville, il s'est comporté en homme de bien et d'honneur (21). Son historien, en produisant ce témoignage, fait remarquer que les magistrats qui le donnèrent étaient du nouvel établissement, c'est-à-dire très-opposés aux arminiens. Remarquons ici deux fautes du sieur Paul Fréher. Il dit (22) que Vorstius s'étant transporté en Hollande, et voyant que les troubles s'y augmentaient tous les jours, renonça à la profession actuelle, et se retira à Steinfurt, jusques à ce que les magistrats eussent prononcé sur le différent. C'est la première faute. Tergou, et non pas Steinfurt, fut la ville de retraite qu'il se choisit *. Fréher ajoute que parce que Vorstius avait succédé à Arminius, il eut de grandes disputes à soutenir contre Gomarus. C'est une nouvelle faute : car cela veut dire qu'outre et après les différens qui contraignirent Vorstius à se retirer, il eut des querelles particulières avec Gomarus. Or cela est faux en deux manières : il n'eut point de différens avec Gomarus, qui s'était retiré en Zélande, afin de ne l'avoir pas pour collègue (23); et s'il en eût eu avec lui, ils

tre-remontrans, et d'autant de ministres remontrans.

(19) *Voyez le livre intitulé* : Pacificatorium dissecti Belgii, per Salomonem Theodorum, *pag.* 61 *et seq.*

(20) *Ex eodem* Pacificatorio Belgii dissecti, *p.* 64 *et seq.*

(21) Sese in omni conversatione et actionibus gesserit honestè, probè, modestè, et ad exemplum, nec quicquam nos aliud quod ad mores et vitam ejus attinet observaverimus vel audiverimus. *Apud* Marcum Gualtherum.

(22) Theat. Virorum illustrium, *pag.* 363.

* Il ne se choisit pas sa retraite, dit l'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibliothèque française*. Les états de Hollande enjoignirent à Vorstius de quitter Leyde et d'aller faire un séjour à Tergou, pour y publier les écrits qu'il jugerait propres à le justifier des hérésies dont on le chargeait. Or, comme plusieurs de ses écrits portent la date de son séjour à Tergou, il ne s'y est donc pas *tenu coi*, comme le dit Bayle.

(23) *Voyez la* Vie de Gomarus, *parmi celles* des Professeurs de Groningue, *pag.* 77.

eussent été les mêmes que ceux qui le contraignirent de s'en aller à Tergou.

(I) *Le synode de Dordrecht l'ayant déclaré indigne du professorat.*] Son historien exagère odieusement la circonstance, qu'on condamna Vorstius sans avoir égard à la prière qu'il avait faite d'être ouï * avant que d'être jugé. Il y a tant d'emportement, et tant d'injures dans cet endroit de son histoire, que je n'en veux pas salir mon papier. Je rapporte seulement ce qui n'est que narration, ou ce qui est tellement lié à la narration que si on le supprimait le reste ne serait que ténèbres. En tout cas si je rapporte des termes désobligeans, ce seront les moins grossiers. *Procurante ..... Bogermanno effectum est ut Vorstius absens inauditusque condemnatus et professoris titulo ac honore indignus declaratus sit ..... ut cujus doctrina in ecclesiis et scholis reformatis nequaquàm toleranda, sed cum detestatione penitùs eliminanda atque extirpanda esset. Non obstante quod tam serio rogatu per litteras ambierit ut synodus ipsum audire, errorum ac hæresum* (*quas clamabant*) *legitimè ac liquidè ex verbo Dei convincere, et christianâ lenitate rectiora docere vellet. Cujus equidem judicii ac sententiæ damnatoriæ, quàm nihil aliud quàm crassa invidia conflavit, et Vorstii ad cœtum istum epistolæ satis seriæ et prolixæ, si vel minimam adhuc honesti sanguinis guttam habent, sacrosancti scilicet concilii illius togatos patres æternum pudere debet. Maximè cùm tam probas colloquii conditiones, itemque alia pro veritate adversùs hæreticos præstanda offerret. Sed viri hujus linguam ac legitimam cum eo disputationem pejùs isti lucifugæ formidabant, quàm fullo ululam.* Voilà comment les amis de Vorstius tirèrent un sujet de gloire de ce qu'on n'avait pas voulu l'entendre : ils prétendirent qu'on avait redouté la force de son esprit, la vigueur de son éloquence et le poids de ses raisons, et qu'on avait craint de sortir vaincu de la dispute. Rapportons aussi ce que dit l'historien touchant la sentence des états de la province. « *Post hunc sacri » fulminis fragorem, alia Vorstium » et immitior tempestas, quod necessum erat, excepit. Mox enim à » promulgatâ Flaminum sententiâ » in suffragium eunt senatus populi » Belgarum, et de capite innoxii » Vorstii statuunt in hunc modum.* » Juxta sententiam venerandæ synodi Dordracenæ Vorstius functionibus suis in academiâ Leydensi » movetur, salariumque suum deinceps ibidem ei procedere vetatur. » Præterea Hollandia et Westfrisia » ei interdicitur, illâque intra sex » septimanas excedere jubetur, et in » eam non redire sub pœnâ arbitrariâ illi, ut perturbatori publicæ » pacis, irrogandâ. Scilicet quia judicatum esset ejus in isto tractu » commorationem Reip. damnosam » esse. »

Quelques personnes m'ayant averti qu'on jugeait que je devais rapporter les propres termes de la condamnation synodale de Vorstius, j'en mettrai ici une partie. « D'autant » que ç'a esté le plaisir des très- » illustres et puissants Estats Généraux d'enjoindre à ce synode par » la bouche de leurs généreux et » honorables deputés, de declarer » sommairement ce qu'il pense et » quel estat il fait de la théologie ou » doctrine laquelle est contenue es » escripts de Conradus Vorstius docteur en la S. Theologie, et semblablement si elle peut estre enseignée salutairement avec fruict, » edification et profit es eglises reformées, ou estre en pieté tollerée » en icelles : Ce venerable synode, » après avoir en la crainte de Dieu, » bien et deuement consideré et examiné toutes choses, a declaré unanimement et declare par ces présentes que ledict Conradus Vorstius, en ses derniers escripts, » nommément au traicté qu'il a fait

* G. Brandt, anteur de l'*Histoire de la Réformation des Pays-Bas*, dit aussi que Vorstius fut condamné sans être ouï. Mais l'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibliothéque française*, XXX, est d'un autre avis. « Vorstius, dit-il, » avait écrit au synode de Dordrecht que si les » écrits qu'il avait publiés ne le justifiaient pas, » il ne savait plus par quel moyen parvenir à » cette fin. N'était-ce pas déclarer assez clairement qu'il n'avait rien à dire qu'il n'eût déjà » dit : il avait donc été ouï. » Aujourd'hui du moins la publication de mémoires justificatifs ne constitue pas ce qu'on appelle l'audition d'un accusé.

» de Dieu et de ses proprietés, outre » ce qu'il defend les erreurs des cinq » articles des remonstrans lesquels » ont esté rejettés en ce synode, re- » voque en partie en doubte non » seulement un ou deux points de » la religion chrestienne et refor- » mée, mais aussi doubte de plu- » sieurs et des principaux d'icelle ; » comme sont, pour exemple, les » suivans : celuy de la trinité des » personnes (24) ..... Et qu'en par- » tie aussi il afferme et pose plusieurs » choses lesquelles sont totalement » et diametrallement contraires à la » verité que Dieu nous a relevée es » sainctes Escriptures, et aux confes- » sions de toutes les eglises refor- » mées...... Davantage aussi qu'il » enerve et debilite par cy par là, » avec un très-grand danger, les » principaux et plus forts argumens, » que tant l'antiquité venerable que » les docteurs modernes de l'eglise » reformée, ont justement tirés de la » parole de Dieu et employés pour es- » tablir et maintenir la doctrine ortho- » doxe, et sur tout la deité éternelle » de nostre seigneur Jesus, sans en » produire ny remettre aucuns autres » en la place, pour prouver plus puis- » samment et arbouter la doctrine de » ceste verité qu'il choque. Qu'il » avance soigneusement et presse » très-instamment et tant qu'il peut » des sophismes et vaines argüces » par lesquelles la verité est em- » brouillée et enveloppée, sans tou- » cher aucunement à la solution » d'icelles, ains les laissant toutes » telles et en leur entier, pour les » faire plus aisément recevoir et fi- » cher es esprits de ceux qui liront » ses escripts, de sorte qu'il est ma- » nifeste et evident qu'il s'est voulu » finement fraier le chemin et ou- » vrir comme par sous terre une » porte pour instiler les impies et » meschantes heresies de Socin et » des autres ; et par ainsi de tromper » et seduire à bon escient, sous om- » bre et apparence de faire enqueste » et recherche de la verité. Qu'en » vain et pour neant il avoit jusqu'à » maintenant tasché et s'estoit effor- » cé de couvrir, encrouster et farder » toutes ces opinions de diverses » sortes et ineptes distinctions, ex- » cuses frivoles, fuittes et eschappa- » toires miserables, frauduleuses et » trompeuses dissimulations et des- » guisemens. Et partant que non » seulement ceste sienne licence des- » bordée et desreiglée de disputer » et mettre en doubte les principaux » poincts de la religion chrestienne, » et ceste façon et maniere ondoyan- » te, incertaine, douteuse, et obli- » que d'enseigner est très-perni- » cieuse à l'eglise, nullement du » monde seante ny convenable à cho- » ses si sainctes et de si haulte lice, » et partant du tout indigne d'un » professeur qui se dit orthodoxe » (25).... Et declare le dict Conradus » Vorstius...... totalement indigne » et du nom de professeur ou doc- » teur es eglises reformées. Finale- » ment ceste assemblée synodale prie » serieusement et instamment les » très-illustres et très-puissans Estats » Généraux qu'il leur plaise de bonne » heure, par leur autorité, oster et » retrancher des eglises reformées ce » scandale et ceste pierre à laquelle » un chascun choppe et s'aheurte, » et de faire et procurer aussi en » sorte que les eglises de ces Pays- » Bas ne soyent plus entachées et » souillées de tels dogmes et de tel- » les heresies et blasphemes, suppri- » mants à ces fins, avec autant de » prudence et de prevoyance que » faire se pourra, les escripts dudict » Vorstius, et de ceux de son calibre » et de mesme farine (26). » Vorstius fit une réponse à ce jugement synodal : elle est assez bien tournée ; on la voit toute entière dans l'ouvrage que je cite (27).

(K) *Il se vit plus d'une fois en péril de mort.*] Il y eut des gens qui se firent une affaire de découvrir où il logeait, afin de l'aller apprendre à ses ennemis. Il fallut qu'il changeât souvent de demeure, et qu'il tînt une échelle toute prête aux fenêtres, en cas qu'on voulût enfoncer la porte ; et quelquefois cela ne le pouvait

(24) Actes du synode de Dordrecht, *session CLII, pag.* 588 *de la traduction de* Richard Jean de Nérée, *édition de Leyde* 1624, in-4°.

(25) *Là même, pag.* 589.

(26) *Là même, pag.* 590.

(27) Epistolæ ecclesiasticæ et theologicæ præstantium ac eruditorum Virorum, *pag.* 588 *et seq.*, *edit.* 1684. *C'est le même livre que je nomme simplement quelquefois* Lettres des arminiens.

pas rassurer, parce que des gens armés environnaient la maison, et par devant et par derrière. Cela faisait que plusieurs personnes n'osaient lui fournir un logement. Je ne garantis point la vérité de ces faits; je les donne tels que je les lis dans Galthérus, dont voici les paroles : *Ut quietem et securitatem aliquam in isto suo latibulo speraret, tamen fieri non potuit quin singulis penè diebus et noctibus centenis mortibus enecaretur, cùm turpissimi proditores* (genus (*) hominum publico exitio repertum) *jugem operam darent uti virum latitantem investigare, extrahere, in manus persecutorum tradere, et nefario indicii præmio exhilarari possent. Quoties istìc domum mutâsse, quoties noctes insomnes ex metu jamjam irruentium duxisse, quoties scalas fenestris foris applicatas ad subitum effugium habuisse putatis. Quoties in extremâ consternatione arbitramini constitutum fuisse, cùm non raro omnes eum domibus suis recipere negarent periculi timore? cùm Thrasones martii et anticam et posticam cum sclopetis oneratis observarent ædium quibus tegi putaretur? In tantis angustiis biennium circiter assumpsit* (28). C'était alors qu'il avait le plus grand sujet de souhaiter l'épitaphe qu'un poëte de ses amis suppose qu'il souhaita quelques années auparavant.

At vos posteritas tumulo hæc inscribite verba,
Posthuma fortunæ signa futura meæ.
Nulla reformata mihi pars dilectior unquàm,
Nulla reformata pars minùs æqua mihi (29).

On peut faire une remarque considérable sur les mauvais effets du zèle de religion : c'est qu'il ôte les remords du crime, et met un homme hors d'état de recourir à la seule voie par où l'on obtient le pardon de ses péchés. On ne l'obtient que par le moyen de la repentance. Ceux qui voulaient battre Vorstius, le piller, l'assassiner, le traîner dans un cachot, le couvrir d'injures, croyaient faire une bonne action, et rendre un très-bon service à Dieu : ils n'avaient donc garde d'être poussés par leurs remords à recourir à la clémence céleste, ils mouraient donc impénitens. On devrait faire attention à ce précipice lorsqu'on échauffe les esprits de la populace contre les docteurs errans.

(L) *Et fervent dans l'oraison.*] Son panégyriste dit des merveilles de la patience que Vorstius témoigna au milieu des invectives qui lui pleuvaient sur la tête. *Possem, auditores, ad singulas istas patientiæ seu species seu proprietates viva exempla proferre, maximè ad devoratas cum patientiâ nulli linguæ dicenda osorum, zelotarum, hostium insolentias, dicteria, scommata, convicia, calumnias quas à primâ vigore ἀκμῇ sacri furoris Corybantum in Belgio ab aliquot annis libenter et bono ex assuetudine stomacho concoxit, propter conscientiam et cœlestem veritatem, tam à devotis illis religiosi ordinis capitibus, quàm à promiscuâ populi fece, et quibusdam thrasonibus qui se Martis pullos et Bellonæ filios, festivo, Hercules, elogio ornare solent, possem, inquam, hujus rei viva et vera et admiranda exempla vobis referre, nisi me tempus, etc.* (30). Il ajoute qu'on le trouvait souvent à genoux dans l'exercice de la prière. *Quàm multos esse eos putatis qui illum inter precandum humi in genua abjectum, et in conclavi alicubi solum de improviso non semel oppresserunt?* Il n'y a point de vertu chrétienne dont on ne le représente éminemment revêtu : et surtout on prétend qu'il fit une belle mort. Voyez non-seulement notre Galthérus, mais aussi une lettre que l'auteur de l'oraison funèbre de Vorstius (31) écrit à un de ses amis. Elle est parmi celles des arminiens, à la page 684 de l'édition *in-folio.*

(*) *Tacit.*

(28) Gualtherus, de Vitâ et Obitu Conradi Vorstii, *pag. N.*

(29) *Ces quatre vers sont la conclusion d'une épigramme de huit distiques, qu'on voit à la fin de l'*Éloge de Vorstius *dans le livre intitulé :* Illustrium Hollandiæ et West-Frisiæ ordinum alma academia Leydensis, *imprimé à Leyde l'an* 1614. *Les six vers précédens sont :*

Nunc fratrum in me versa cohors, et prodiga zeli
Æmula civili prælia Marte gerit.
Nec calamo stant bella virum : deposcitur ipsis
Victima, et insontis supplicium fidei.
Sed mediis erecta malis mens conscia recti,
Freta Deo, nulli succubat invidiæ.

(30) Gualtherus, de Vitâ et Obitu Conradi Vorstii, *pag. N.*

(31) *Cette* Oraison *fut faite en flamand par* Jean Grévius. *Voyez les* Lettres des arminiens, *pag.* 684.

(M) *Il avait publié plusieurs livres.*] J'en ai déjà marqué deux, dont l'un est un recueil de diverses thèses de théologie, et l'autre le fameux et pernicieux Traité *de Deo, seu Disputationes decem de Naturâ et Attributis Dei, diverso tempore Steinfurti publicè habitæ* (32). Avant qu'il publiât celui-ci, on avait vu son *Idea seu brevis Synopsis totius sacræ Theologiæ;* un livre de prière, en allemand; ses disputes *de Causis deserendi romani Papatûs;* son *Index Errorum Ecclesiæ romanæ, subjecto cuique capiti antidoto;* son Traité allemand des Indulgences; sa *Tessaradecas Anti-Pistoriana, seu Responsio ad librum Johannis Pistorii de quatuordecim Articulis in Religione controversis;* son Apologie *pro Ecclesiis orthodoxis contra jesuitas;* et ses *Antapodixes de tribus primis Fidei articulis, sive contrariæ Demonstrationes tres quibus totidem jesuiticæ apodixes à B, D. adversùs Apologiam emissæ confutantur.* On vit paraître, l'an 1610, son *Anti-Bellarminus contractus, seu brevis Refutatio quatuor tomorum Bellarmini.* Ses autres écrits furent faits depuis qu'il se fut transporté en Hollande, et concernent les disputes arminiennes, ou plutôt son traité *de Deo.* Il s'éleva contre lui un essaim de plumes qu'il repoussa le mieux qu'il put pendant quelque temps; mais enfin il fallut céder au nombre et à la lassitude de répéter les mêmes choses. Ses plus ardens ennemis furent les Frisons, comme Bogerman, ministre de Leewaarden, et Sibrand Lubbert, professeur en théologie à Franeker. Il écrivit contre ce dernier, *Catalogus errorum Sibrandi; Parænesis ad Sibrandum;* et *Scholia alexicaca ad Commentarios Sibrandi.* Je ne parle point de *l'Exegesis apologetica pro Tractatu de eodem,* qu'il publia l'an 1611, ni de son *Prodromus adversùs criminationes quorundam fratrum,* ni du *Plenius Responsum ad easdem illas Criminationes;* mais je dirai quelque chose de sa dispute avec Piscator. Elle comprend, 1°. *Parasceve ad amicam Collationem cum Johanne Piscatore, super notis hujus ad loca quædam ex illius Tractatu de Deo et Exegesi apologeticâ pridem excerpta;* 2°. *amica Collatio cum eodem Piscatore;* 3°. *amica Duplicatio unà cum appendice sive Paralipomenis ad tripartitam responsionem apologeticam Piscatoris;* 4°. *Examen Tractatûs Piscatoris de divinâ prædestinatione.* Il ne répondit rien à Sopingius, ministre frison, ni à Brokérus, ministre dans la Nort-Hollande; mais il en usa autrement envers un Anglais nommé Matthieu Sladus, qui s'était rué sur lui avec une terrible furie. Il lui fit une réponse qui fut imprimée à Tergou l'an 1615. Ce Sladus était recteur de l'école d'Amsterdam, et voulut prendre la plume en faveur du roi son maître, qui avait demandé aux états que l'on chassât Vorstius. On ne peut pas écrire d'une manière plus emportée, si ce n'est qu'on veuille dire qu'un autre sujet de ce prince écrivit encore avec plus d'emportement contre Vorstius: je parle de George Églisemmius, médecin écossais, qui demeurait à la Haye, et qui publia *Crisis et Hypocrisis Vorstiani responsi,* où il l'accusa devant les États juridiquement d'athéisme, de paganisme, de judaïsme, de turcisme, d'hérésie, de schisme et d'ignorance (33). Il lui envoya divers cartels de défi, pour l'obliger à comparaître et à se défendre; et s'adressant aux États, il leur dit qu'il demande et qu'il attend un examen de rigueur, et qu'il faut que Vorstius ou que ses accusateurs soient châtiés (34). C'était venir au fait: il n'y a rien de plus juste qu'une telle alternative; et néanmoins il n'y a rien de plus rare que de voir les calomniateurs, en matière d'hérésie ou d'impiété, recevoir la peine qui leur est due. On croit qu'il suffit d'absoudre les innocens; et au lieu de faire souffrir à l'accusateur la peine du talion, on le remercie quelquefois de son grand zèle, ou bien l'on se contente de l'avertir qu'il ne faut pas aller si vite. Quoi qu'il en soit, le médecin prenait bien la chose, mais il était as-

(32) *Imprimé à Steinfurt l'an* 1610.

(33) *Voyez le* Pacificatorium Belgii dissecti, *pag.* 72.

(34) Super his aliisque ita Ordines affatur. *Rigidissimum examen rursùs expeto et expecto. Aut enim Vorstius à me aliisque penè omnibus atheïsmi accusatus plectendus est, aut accusatores tum pœnam temerè litigantium, tum calumniatorum mulctam passuri, aut perenni dedecore afficiendi.* Voyez le même livre, *pag.* 73.

suré qu'il ne risquait rien, quelque absurde et contradictoire que fût son accusation : les menaces que le roi Jacques avait fait faire à la république des Provinces-Unies, si elles soutenaient Vorstius, ôtaient toute crainte aux accusateurs. Il ne faut donc pas s'étonner que Vorstius ait laissé tomber les défis de l'Écossais, homme qu'il pouvait d'ailleurs abîmer en trois mots. Il n'avait qu'à lui dire, *Vous m'accusez d'athéisme : or selon vous ma doctrine est judaïque, mahométane et hérétique; et il est clair comme le jour que les juifs, les mahométans et les hérétiques ne sont point athées : donc par les propres termes de votre accusation, je suis innocent à l'égard de l'athéisme; et si vous gagnez votre procès à l'égard de l'hérésie, je devrais être cassé aux gages; mais par la loi du talion vous devriez souffrir la mort.* L'Écossais se serait moqué de cette attaque, et sans avoir honte de ses calomnies, fier de son impunité, il eût joui d'un plein triomphe, pourvu seulement qu'on eût convaincu d'hérésie son adversaire. Il y a quelques œuvres posthumes de Vorstius, des Commentaires sur l'Écriture, etc. Voyez la Bibliothéque des Antitrinitaires (35).

(N) *On n'avait pas tort de le soupçonner d'un grand penchant vers le socinianisme.*] Les sociniens lui offrirent une profession en théologie l'an 1601, et lui députèrent Jérôme Moscorovius pour traiter de cette affaire (36). Ce n'est pas une preuve convaincante de son socinianisme, j'en conviens, et l'on peut voir son apologie là-dessus, dans une lettre qu'il écrivit à Uyttenbogard (37). Mais que dira-t-on contre Sandius, qui assure (38) qu'ayant douté quelque temps s'il placerait Vorstius parmi les auteurs unitaires, il n'a plus hésité après avoir vu la confession que Vorstius signa de sa main au lit de mort? *In quâ*, dit il, *haud obscurè prodit quæ ejus de Deo ac Christo Domino fuerit sententiâ.* Il ajoute que Vorstius faisant imprimer le Traité de Faustus Socin *de Auctoritate sacræ Scripturæ*, y joignit une préface de sa façon, et il lui donne le livre qui a pour titre *Compendiolum Doctrinæ Socinianorum*, que Cloppenbourg a réfuté, et attribué à Ostorodus et Voidovius. De toutes ces preuves, il n'y a que la confession de foi, écrite et signée au lit de mort, qui ait de la force.

Un écrit de cette nature, il faut l'avouer, confirme très-puissamment les soupçons que l'on avait formés contre lui depuis tant d'années; mais cela n'empêche pas qu'on ne puisse conjecturer que les traverses et les disgrâces qu'il souffrit achevèrent ce qu'un génie trop curieux et trop novateur avait commencé. Je veux dire que peut-être il devint bon socinien, à force de se voir accusé de cette hérésie, et maltraité pour ce sujet; et qu'il se serait guéri de ses fantaisies particulières, s'il eût trouvé dans l'église réformée un repos glorieux. Il n'y a rien qui indispose davantage contre l'orthodoxie, que d'en être persécuté. Je crois même qu'il arrive assez souvent, en matière d'hérésie, ce qui n'est que trop ordinaire par rapport à l'amitié et à la fidélité. On enseigne aux gens à être infidèles, si on les soupçonne de l'être déjà (39). Un mari jaloux et soupçonneux mal à propos s'attire souvent le déshonneur qu'il eût prévenu par une conduite sans ombrages. Voilà donc ce que gagnent quelquefois certains criards, qui ne peuvent voir qu'on leur propose des difficultés, ou qu'on s'éloigne de la traditive; qui ne peuvent, dis je, voir cela sans former de mauvais soupçons contre leur prochain, et sans le rendre suspect à toute la terre : ils sont cause qu'il devient ce qu'il n'était pas. Plusieurs causes produisent ce changement : or il serait beaucoup plus utile et moins scandaleux de n'en venir point à la rupture. Cependant il y a des occasions où l'on rend beaucoup de service à la

(35) *Pag.* 98, 99. *Voyez aussi la remarque* (P) *de l'article* Socin (Fauste), *tom. XIII, pag.* 371.

(36) Sandius, *in* Biblioth. Antitrinitar., *pag.* 98, *dit que les frères polonais résolurent, l'an* 1600, in synodo Lublinensi, *vocare Vorstium* ad gymnasium Luclavicianum regendum.

(37) *C'est la DCXXIII*e. *dans l'édition* in-fol. *des* Lettres des arminiens, *pag.* 927.

(38) Biblioth. Antitrinitar., *pag.* 98.

(39) *Fidelem si putaveris facies. Nam multi fallere docuerunt dum timent falli, et aliis jus peccandi suspicando fecerunt.* Seneca, epist. III.

cause, en criant contre les personnes suspectes : c'est lorsqu'elles se proposent de pervertir tout sous le faux visage d'ami, et à la faveur d'une belle réputation. Qu'on a de la peine à trouver de bonnes règles ! car la même conduite est quelquefois pernicieuse, et quelquefois avantageuse.

(O) *Il fit un grand tort au parti arminien.*] On crut avoir fait un coup de partie en obtenant que Vorstius succédât à Arminius dans la profession de Leyde, et il se trouva que rien ne fut plus avantageux aux adversaires des remontrans. Vorstius donnait tant de prise, par sa nouvelle manière de dogmatiser sur les attributs de Dieu, et il fut si aisé de soulever contre lui les soupçons publics, qu'on n'eut pas beaucoup de peine à le rendre odieux. Après quoi il fut très-facile à des gens qui ne manquaient ni de zèle, ni de langue, ni de plume, de faire tomber sur le parti arminien toute la haine que l'on avait excitée contre le nouveau professeur. On n'avait qu'à représenter l'empressement des amis d'Arminius pour faire venir à Leyde ce personnage. C'est ainsi que la providence de Dieu se plaît tous les jours à confondre la prudence humaine. Ce à quoi l'on travaille le plus ardemment, comme au sujet le plus solide de nos espérances, est la plupart du temps ce qui nous ruine. Il faut bien remarquer que quand les amis d'Arminius jetèrent la vue sur le professeur de Steinfurt, ils le croyaient tout-à-fait pur de l'hérésie socinienne (40) ; mais était-il aisé d'en convaincre les gens prévenus, ou d'empêcher que ces mêmes gens ne persuadassent le contraire ? Je trouve assez vraisemblable ce que j'ai ouï dire plus d'une fois, qu'Arminius et les docteurs de son opinion eussent rendu un très-grand service à leur cause s'ils avaient gardé un profond silence. Leurs cinq articles sont de nature à s'insinuer d'eux-mêmes : il serait arrivé, dit-on, au calvinisme, la même chose qu'au luthéranisme il se serait trouvé insensiblement arminien, si on eût laissé faire la nature. L'ancienne église n'était point du sentiment de saint Augustin. Ce père fut cause qu'elle embrassa la doctrine qu'on nomme aujourd'hui le calvinisme ; mais elle revint insensiblement au premier état. Si l'on voit la doctrine de la prédestination avec ses suites fortement soutenue dans le parti réformé, c'est à cause que les disputes y ont causé deux factions, et un schisme qui subsiste encore. L'église anglicane, qui s'est considérée comme un corps à part et détaché de celui où ce schisme s'est formé, n'a point été préoccupée du zèle ardent que la dispute avait fait naître dans l'esprit des contre-remontrans : ainsi elle a coulé peu à peu vers des hypothèses mitigées, et bien différentes du calvinisme. La même chose serait arrivée en Hollande si Arminius n'eût point formé de parti. Voilà ce que j'ai ouï dire plusieurs fois à des gens de tête. Je n'examine point s'ils ont raison.

Je dirai seulement qu'on aurait grand tort de prétendre que les disputes de l'arminianisme n'ont pas excité beaucoup de désordres parmi les théologiens anglais ; car il y a eu des temps où ceux qui étaient suspects de favoriser cette secte ont souffert persécution (41). M. Des-Maizeaux (42) m'a communiqué sur cela plusieurs faits curieux, qu'il a tirés de quelques livres anglais. On pourra les voir un jour dans le Supplément de ce Dictionnaire. Il ne faut donc pas qu'on se figure que l'église anglicane ait été exempte de contestations sur les matières de la grâce : elle y a eu sa bonne part, et même avant le synode de Dordrecht ; mais il faut pourtant avouer deux choses, l'une qu'avant ce temps-là il était beaucoup plus libre aux théologiens anglais qu'à ceux des autres pays de ne pas suivre l'hypothèse de Calvin sur la prédestination, sur l'extinction du franc arbitre ; l'autre, que depuis le rétablissement de l'épiscopat sous Charles II les disputes sur ces points-là n'ont pas fait beaucoup de bruit dans la Grande-Bretagne ; on ne s'y est pas fort querellé

(40) *Cela paraît par la* lettre *qu'*Uyttenbogard *lui écrivit le* 24 *de juin* 1611. *Voyez la* CLXIV^e. lettre des arminiens, *dans l'édition de* 1684.

(41) *Voyez*, *tom. VI*, *pag.* 524, *la remarque* (D) *de l'article* FORBES (Guillaume).

(42) *Dont il est parlé*, *tom. XII*, *pag.* 459, *article* RAMUS, *remarque* (O), *à la fin*, *et dans ce volume*, *pag.* 426, *article* VIRGILE, *citat.* (21).

sur ce chapitre ; et c'est à la faveur de ce calme que l'hypothèse d'Arminius s'est accrue et répandue. Ceux qui l'ont goûtée n'ont point harcelé les autres, et ils les ont disposés, par cette modération, à n'avoir pas tant de zèle pour le synode de Dordrecht. Voici une citation qui confirmera la première de ces deux remarques, et qui nous apprendra ce qui fut dit à Oxford, un jour solennel, en présence d'une nombreuse assemblée, par un professeur en théologie : *Quæ sit in Angliâ Calvini authoritas, dicam. Anno* 1608, *mense julio, in publicis comitiis, ut vocant, quæ quotannis semel in florentissimi istius regni academiis, quibus nescio an in toto terrarum orbe possint esse antiquiores, et collegiorum numero, amplitudine, et structuræ magnificentiâ præstantiores, habentur, ac tùm solennis in omnibus facultatibus promotio celebratur, quæ res ibi maximè visu digna est : Oxoniæ, doctor Olandus, theologus, et promotor tùm designatus, hoc de Calvino judicium testimoniumque ex altâ cathedrâ, in mille hominum præsentiâ, proferebat :* Calvinus vir fuit doctus, sed non scripsit in omnibus catholicè : *item paulò post :* Calvini sententia de Deo peccati authore neque defendi, neque excusari potest : quia ille apertè catholicorum nudam permissionem deridet : et efficacis Dei voluntatis cum peccato concursum introducit (43).

(P) *Les députés d'Angleterre au synode de Dordrecht furent les principaux promoteurs de la proscription de* Vorstius.] Voici quelques particularités sur ce sujet-là. Le bruit s'étant répandu que ce professeur serait sommé de comparaître à ce synode, l'un des députés d'Angleterre écrivit tout aussitôt à l'ambassadeur que le roi Jacques avait à la Haye, et l'exhorta puissamment à se servir de son crédit auprès du prince d'Orange, et auprès du comte Guillaume, pour faire que cette procédure ne retardât point la proscription de Vorstius. Il lui suggéra l'expédient dont il fallait se servir, ce fut de conseiller à ces deux princes de ne souffrir pas que le synode s'engageât dans aucune discussion avec ce théologien, ou le reçût à donner des explications et des éclaircissemens de sa doctrine. Cela eût fait perdre trop de temps. Le député anglais souhaite que la compagnie déclare que tous ceux qui la composent ont lu le livre de Vorstius, et l'ont condamné, et qu'il ne reste plus à l'auteur que de rétracter ses sentimens, et que de demander pardon à Dieu et à son église assemblée en ce lieu-là. Le conseil du député d'Angleterre contenait ceci, qu'au cas que Vorstius se rétractât, et demandât un tel pardon, on le reconnût pour frère ; mais qu'autrement la compagnie du synode le châtiât comme elle voudrait. Ce député souhaite qu'elle veuille bien excommunier Vorstius publiquement, et il recommande toutes ces choses à l'ambassadeur du roi Jacques. Je ne représente qu'imparfaitement le contenu de la lettre ; c'est pourquoi je joins ici les termes mêmes du livre qui me sert d'original. *Spargitur hic rumor de Vorstio citando, et Festus Hommius hesternâ vesperâ mihi dixit, se eâ de re tecum fuisse loquutum. Si citatur, tuâ apud principem Arausionensem et comitem Gulielmum gratiâ nobis in ejus causâ opus erit ; alioqui non minùs diù, quàm remonstrantes, synodum detineret. Spero te, vir illustris, illis hoc consilium daturum ; si Vorstius tempus petat tradendi apologiam ac elucidationem de duris loquendi modis in ipsius libro de Deo, ac velit rationibus convinci suorumque argumentorum confutatione, quod brevi fieri non poterit, ne synodus de iis rebus cum illo loquatur : sed ut planè dicat, omnes, qui sunt in synodo, legisse ipsius librum, ac multa in eo invenisse, quæ proximè ad blasphemiam accedunt, et sine dubio ecclesiam reformatam valdè offendunt : explicationem rerum, quas nemo in quæstionem vocat, non esse satisfactionem : itaque se omninò cupere, ut illas retractet et palinodiam canat, Deumque veniam roget, et ecclesiam Dei ibi congregatam, cui eo libro scandalum dederat. Si hoc facit, eum nostrum fecimus : sin minùs, synodus hominem pro libitu castiget. Velim eum aliis in exemplum palàm à*

(43) Petrus Cudsemius, de desperatâ Calvini Causâ, *pag.* 125, 126.

synodo excommunicari. Harum aliarumque rerum curam tibi potissimùm committimus, ut ritè dirigantur (44). Le président du synode ayant demandé aux députés d'Angleterre s'ils trouvaient bon que Vorstius fût ajourné à comparaître dans l'assemblée, et quelle était sur cela l'intention de sa majesté britannique, ils répondirent qu'il fallait consulter son ambassadeur, et qu'il leur semblait qu'on trouverait fort mauvais qu'une personne fût condamnée sans avoir été ouïe; ils ajoutèrent que pour éviter les longueurs, il ne fallait point souffrir que Vorstius se défendît, ou qu'il expliquât ses propositions blasphématoires : qu'il ne lui fallait répondre que par oui, ou non, et par la demande s'il était prêt d'abjurer (45). Voyons ce qu'ils firent quand on recueillit les suffrages pour le jugement de Vorstius. Ils le déclarèrent indigne du nom et de la charge de professeur orthodoxe, et ils demandèrent que son livre *de Deo* fût brûlé, et ils lurent le decret par lequel cet ouvrage-là avait été condamné à cette peine en Angleterre. *Se itaque non modò ipsum Vorstium orthodoxi professoris munere ac nomine indignum judicare, sed etiam persuadere, ne hujusmodi ejus libri in bibliopoliis prostare permittantur : Denique rogare, ut in exemplum, et in sancti, Dei causâ, zeli testimonium, Vorstii de Deo tractatus summi magistratûs jussu, aut synodi decreto eâdem munito, palàm solenniterque flammis absumatur : simulque hujusmodi infamis holocausti specimen, à Britannis coram synodo legitur authenticum, procancellarii Cantabrigiensis sigillo munitum, decretum* XXI *septembris* CIↃ IↃ XI. *Cujus vi, etiam serenissimi regis nostri judicio præeunte, publicè flammis ultricibus expurgatus est liber prædictus : ejusdemque decreti Cantabrigiensis exemplar inter synodi acta relatum* (46). On voit par-là et par bien d'autres endroits les correspondances continuelles du synode et de la cour. Les arminiens ont bien crié contre cette sympathie des empires, le civil et l'ecclésiastique, et contre cette concorde de la royauté et du sacerdoce, sur laquelle, disent-ils souvent, on ferait un aussi gros livre que celui de M. de Marca. (47). Mais que veulent-ils que l'on fasse? telle est la condition des choses humaines, que sans le concours des deux puissances on ne peut presque jamais réussir dans de semblables affaires (48). Cela fait du bien à la bonne cause en certains pays, et du mal en d'autres. Patience!

(44) *G.* Balcanquallus epist. ad Dudleium Carletonum. *C'est la CCCXLII*[e]. *parmi les* Epistolæ ecclesiasticæ et theologicæ, *imprimées à Amsterdam*, in-folio, *l'an* 1684, *pag.* 560.

(45) *Non permittendum Vorstio, ut vel defendat, vel explicet blasphemas suas sententias, sed respondendum ipsi per ita vel non; rogandumque an paratus sit heterodoxias abjurare.* Idem, ad eundem epist. CCCXLVII, *ubi suprà, pag.* 566, *col.* 2.

(46) Balcanquallus, epist. ad D. Carleton. CCCL Epistolar. theol. et eccles., *pag.* 575, *col.* 2.

(47) *M. de* Marca *a fait un livre* de Concordiâ Imperii et Sacerdotii.

(48) *Alterius sic altera poscit opem res et conjurat amicè.*
Horat., de Arte poët., vs. 410.

VORSTIUS, (Guillaume-Henri) fils du précédent, fut ministre des arminiens à Warmond dans la Hollande. Il composa quelques livres qui ont été imprimés (*a*) (A). M. Chevreau le cite sur une matière curieuse (*b*).

(*a*) *Ex* Biblioth. Antitrinit., *pag.* 143.

(*b*) *Au tome II du* Chevréana, *pag.* 106 *de l'édition de Hollande.*

(A) *Il composá quelques livres qui ont été imprimés.*] Voici ce que l'on en dit dans la Bibliothéque des Auteurs antitrinitaires. *Disceptatio de verbo vel sermone Dei, cujus creberrima fit mentio apud paraphrastas Chaldæos, Jonathan, Onkelos, et Thargum Hierosolymitanum. Irenopoli, apud hæredes Jacobi Laringhii*, 1643, *in*-8°. *Idem Belgicè, a.* 1649, *in*-4°. *Transtulit et notis illustravit Maïmonidis constitutiones de Fundamentis Legis. Editæ eæ sunt Amstel., apud Blavios, a.* 1638, *in*-4°. *Item Chronologiam sacram profanam. Rab. David Ganz. et Pirke seu capitula R. Elieser. Edita hæc sunt Lugd. Bat.* 1644, *in*-4°. (1). Je crois que l'ou-

(1) Biblioth. Antitrin., *pag.* 143.

vrage intitulé *Bilibra veritatis*, qui a été imprimé l'an 1700, est de notre Guillaume-Henri Vorstius. On le lui donne dans le journal de Leipsic (2), et l'on observe qu'il a été déjà réfuté par M. l'évêque de Bath, et plus expressément encore par M. Edzard, professeur à Hambourg. Voyez la remarque (A) de l'article Rittangélius, et les Nouvelles de M. Bernard (3).

(2) *Mense decembr.* 1700, *pag.* 542.

(3) *Mois d'août* 1699, *pag.* 214; *et mois de septembre* 1699, *pag.* 359. *Voyez le* Journal de Trévoux, mars 1702, *pag.* 33, *édition de Trévoux, où il est dit que la IVe.* lettre de M. Nye *est contre le* Bilibra *de* Guillaume Vorstius.

VOSSIUS. Les savans hommes qui ont porté ce nom-là me fournissent une si ample matière, que je ne puis lui donner la forme, à cause du peu de feuilles qui me restent. Je la renvoie donc à une autre fois, avec le mémoire qui m'a été communiqué, contenant la réfutation de ce qu'on a dit contre Isaac Vossius, dans le Dictionnaire de Moréri *.

* Gérard-Jean, Denys et Isaac Vossius ont chacun un article dans Chaufepié. Il est question de quelques autres personnes du même nom dans les remarques.

URCÉUS (Antoine Codrus), l'un des plus doctes et des plus malheureux personnages du XVe. siècle, était Italien (A). Il fut si touché de la perte de ses manuscrits, que non-seulement il proféra des blasphèmes exécrables, mais aussi qu'il se retira comme un sauvage dans les forêts, et que la société humaine lui devint insupportable (B). On dit qu'à l'heure de la mort il reconnut son péché, et qu'il implora dévotement la miséricorde de Dieu (C). Quelques-uns disent qu'il fut tué par des assassins (D). Ses OEuvres, imprimées à Bâle l'an 1540 contiennent des harangues, des lettres et des poésies *. On y voit sa vie, composée par Barthélemi Blanchinus, de Boulogne. Il avait douté que l'âme de l'homme fût immortelle (E).

Il mourut à Bologne, à l'âge de soixante et dix ans, si nous en croyons Léandre Albert (*a*), et il y fut enterré au cloître *di San Salvatore*, au tombeau qu'il s'était fait préparer avec cette courte épitaphe, *Codrus eram*, c'est-à-dire, *j'étais Codrus.* Or, puisqu'il naquit l'an 1446 (*b*), il faut conclure qu'il mourut l'an 1516.

* Il y a quatre éditions de ses OEuvres, Bologne, 1502, in-folio; Venise, 1506, in-folio; Paris, 1515: celle que cite Bayle est la quatrième et dernière.

(*a*) Leand. Albert. Descriz. d'Italia, *folio m.* 364 *verso.*

(*b*) *Voyez la rem.* (A).

(A) *Il était Italien.*] De Ravenne, s'il en faut croire Piérius Valérianus (1); mais Gesner (2), citant Barthélemi de Bologne, le fait naître l'an 1446 à Herbéria, petit bourg du territoire de Reggio à sept milles de Modène.

(B) *Il proféra des blasphèmes exécrables..... il se retira... et la société humaine lui devint insupportable.*] Voici comment il perdit ce qu'il avait préparé pour l'impression. Il demeurait à Forli, et avait un appartement au palais. Sa chambre était si obscure, qu'il avait besoin d'une chandelle en plein jour. Étant sorti sans l'avoir éteinte, il arriva qu'elle mit le feu à ses papiers, et que sa bibliothéque fut bientôt réduite en cendres. Dès qu'il sut cette mauvaise nouvelle, il courut comme un furieux vers le palais, et s'arrêtant à la porte de sa chambre, il s'écria, Jésus-Christ! quel si grand crime ai-je fait; quel de vos sectateurs ai-je jamais offensé, que vous me traitiez si cruellement? Écoutez bien ce que je vais dire, c'est

(1) *Je citerai ses paroles dans la remarque* (D).

(2) Gesner, *in* Biblioth., *folio* 55 *verso.*

tout de bon que je parle, et de sens rassis. Si par hazard je m'adresse à vous à l'article de la mort ne m'écoutez point; car j'ai résolu de passer dans les enfers toute mon éternité *. *Quodnam ego tantum scelus concepi Christe, quem ego tuorum unquàm læsi, ut ita inexpiabili in me odio debaccheris? Audi ea* (pergebat ad quoddam conversus simulachrum) *quæ Tibi mentis compos et ex animo dicam. Si fortè cùm ad ultimum vitæ finem pervenero supplex accedam ad te opem oratum, neve audias neve inter tuos accipias, oro, cum infernis diis in æternum vitam agere decrevi* (3). Ceux qui entendaient ces blasphèmes tâchèrent de le consoler, mais ils n'y gagnèrent rien; il quitta la ville, et s'enfonça dans la solitude d'une forêt. *Adeò insuper ira et indignatio hominem oppresserat, ut extra portam urbis egressus, amentiæ frenos non antè imposuerit, quàm in vastum sese nemus proripuisset, ingentique cum molestiâ ibi totos dies transegisset* (4).

(C) *On dit... qu'il implora dévotement la miséricorde de Dieu.*] L'auteur que je cite nous va fournir la prière de notre Urcéus. *Ultimâ tandem aliquando appropinquante horâ miser ille oculis ac manibus ad cœlum sublatis?* Qui cœlum incolis (*exclamavit*) fer, quæso, opem peccatori, noli me, qui tuum in sinum confugio supplicem rejicere. Si unquàm peccantem hominem voti reum fecisti, sic mihi extrema oranti dextram ab alto porrigas oro (5). Après avoir dit ces paroles, il vit un homme de haute taille, tenant une torche à chaque main, et tremblant par tout le corps. Étonné de cette vue, il sauta du lit, et demanda à ce personnage, que faites-vous là à une heure si indue, et le somma de ne lui point faire de mal. *Ad hunc modum se animamque suam* Deo *commendans, quendam conspexit ingentis staturæ virum, capite raso, barbâ ad terram usque promissâ, ardentibus oculis, faces utrâque gestantem manu, ac toto corpore tremebundum, quo viso in hæc à pavore dictata verba erupit:* Quisnam tu es, qui solus furiali habitu eâ noctis parte, quâ mortales somno premuntur, deambulas? noli ad me qui DEI amicus sum infestus accedere, effare quid quæras, quò ire pergas? *Hæc cùm dixisset, è strato prosiluit, quasi illum in se irruentem vitaturus* (6). Mon auteur nous laisse là; il ignore si Urcéus périt en cette rencontre (7): ce qui me fait soupçonner que non plus que moi, il n'avait pas sous les yeux l'ouvrage de Barthélemi de Bologne, mais qu'il en citait les morceaux que d'autres en avaient cités; car il n'y a point d'apparence que l'historien de notre Codrus laisse son lecteur dans l'incertitude sur les suites de cet accident. Quoi qu'il en soit, Spizélius, par un principe de charité, juge favorablement de l'état de l'âme de ce docte personnage, en considérant sa dernière exhortation à ses disciples. Il la rapporte; elle est d'un homme craignant Dieu, et persuadé des vanités de la terre.

(D) *Quelques-uns disent qu'il fut tué par des assassins.*] Piérius Valérianus, qui ne l'a pas oublié dans son Catalogue des Savans infortunés, en parle ainsi: *Codrus autem Urceus Ravenas multæ, variæque doctrinæ vir, eruditissimis plerisque scriptis, quæ nunc edita sunt, omnibus innotuit. Is quoque sanguinariâ peremptus est morte, ab adversæ factionis latronibus fœdissimè trucidatus* (8).

(E) *Il avait douté que l'âme de l'homme fût immortelle.*] Ses amis lui ayant un jour demandé ce qu'il pensait là-dessus, il leur répondit qu'il ne savait ce qu'il deviendrait après la mort, et si l'âme se conserve

* Leclerc trouve ces blasphèmes si horribles qu'il prétend que Bayle aurait dû les supprimer ou les prouver par des témoins irrécusables. Il ne dit pas que Niceron, auquel il renvoie, adopte le fait sans rapporter les paroles. Niceron, qui a donné un article à Antoine Urcéus Codrus, dans le tome IV de ses *Mémoires*, trouve avec raison l'article de Bayle incomplet et inexact. Une *Vie de Codrus*, mise à contribution par Niceron, fait partie des *Mémoires littéraires* (de Saint-Hyacinthe), 1716, in-12. Voyez aussi, à la fin du tome XV, un article sur Urcéus Codrus.

(3) Spizelius, *in* felice Litterato, *pag.* 12. *Il cite* Barthol. Bononiensis, in Vitâ Codri.

(4) *Idem*, Spizelius, *ibidem*, *pag.* 13.

(5) *Idem*, *ibidem*.

(6) Spizelius, *in* felice Litterato, *pag.* 13.

(7) Utrum extremum hoc evaserit periculum, et post tantam tempestatem in perpetuæ felicitatis portum sit delatus, dicere non habemus. *Id.*, *ibid.*, *pag.* 14.

(8) Pierius Valerianus, de Litteratorum Infelicitate, *lib. I*, *pag.* 21, 22.

ou non après cette vie. Mais à l'égard des doctrines que l'on débite touchant les enfers, il ne parlait pas en doutant; il affirmait que c'étaient des contes de vieille inventés pour faire peur. Spizélius est encore celui qui m'apprend cette particularité. *Cùm ejusdem*, dit-il (9), *de animæ mortalitate opinionis pestilens sidus olim infelicem illum* Codrum Urceum (*cujus tragœdiam suprà memoravimus*) *afflâsset, parùm abfuit quin et ipse in atheismi voraginem fuerit præcipitatus. Rogantibus enim amicis, quid de* immortalitate animæ *sentiret? nescire se respondebat, quid post mortem de se futurum esset, viveretne animus, sive anima, an interiret unà cum corpore, quæque de inferis homines prædicarent, anilia quædam terriculamenta esse dicebat, hinc ipsi amarissimo epigrammate post fata etiam fuit exprobratum, quòd non rectè de Christo, inferis, animarumque immortalitate sentiendo, latentis atheismi sui haud obscura documenta dedisset.*

(9) Spizelius, *in* felice Litterato, *p.* 174, 175. *Il cite* Barth. Bononiens., in *Codri Urcei* Vitâ.

URGULANIA, dame romaine, favorite de l'impératrice Livie. La part qu'elle eut à la faveur la rendit extrêmement insolente, de sorte qu'elle refusa d'aller au sénat pour y rendre témoignage (*a*): il fallut que le préteur allât chez elle pour l'interroger, et qu'on eût plus de déférence pour elle que pour les vestales (A), qui étaient obligées de comparaître en personne au barreau, quand elles rendaient témoignage. Le grand crédit et la fierté d'Urgulania n'empêchèrent pas Lucius Pison de l'appeler en justice l'an 769 de Rome, pour la contraindre de lui payer une dette. Elle refusa de comparaître, et se retira chez l'empereur. Mais Pison ne désistant pas pour toutes les plaintes que faisait Livie qu'on perdait le respect qui lui était dû, ni pour toutes les remontrances de ses parens, et Tibère n'ayant voulu se mêler de ce procès qu'en promettant à sa mère de solliciter les juges en faveur d'Urgulania, la conclusion fut que Livie fit compter la somme que Pison demandait. Urgulania vivait encore l'an 777, lorsque le préteur Plautius Silvanus, son petit-fils, fut accusé d'avoir tué son épouse; car nous lisons dans Tacite (*b*) que n'y ayant aucune apparence que l'accusé évitât la condamnation, Urgulania lui fit tenir un poignard dont il ne put se servir, de sorte qu'il se fit ouvrir les veines.

(*a*) Tacit. Annal., *lib. II, cap. XXXIV.*

(*b*) *Ibidem, lib. IV, cap. XXII.*

(A) *On eut plus de déférence pour elle que pour les vestales.*] Citons Tacite. *Urgulaniæ potentia adeò nimia civitati erat, ut testis in caussâ quâdam quæ apud senatum tractabatur, venire dedignaretur; missus est prætor qui domi interrogaret, cùm virgines vestales in foro et judicio audiri, quotiens testimonium dicerent, vetus mos fuerit* (1). M. du Boulai a cru sans raison qu'Urgulania était vestale. *Ce fut*, dit-il, *une pratique tout-à-fait nouvelle quand la vestale Urgulania dédaigna de venir dans le sénat pour porter témoignage dans une affaire qui s'y traitait, et que la cour fut obligée d'envoyer le préteur pour l'interroger à la maison. Ainsi en parle Cornel. Tacit., An. l. II, dont les paroles méritent bien d'être rapportées* (2). Il rapporte ensuite le passage que j'ai cité: s'il l'avait lu avec attention, il aurait pu connaître qu'Urgulania n'était point vestale; il l'aurait, dis-je, pu connaître sans avoir besoin de consulter l'autre passage de Tacite, qui la représente

(1) Tacit., Annal., *lib. II, cap. XXXIV.*
(2) Du Boulai, Trésor des Antiquités romaines, *pag.* 310.

l'aïeule d'un préteur romain, accusé d'avoir tué sa seconde femme. Cela supposerait une vieillesse digne d'être remarquée par l'historien (car une vestale ne pouvait se marier tout au plus tôt qu'à l'âge de trente-sept ans), et ne s'accorderait guère avec ce que M. du Boulai remarque, *que peu de vestales se mariaient* après leurs trente ans de service, *et encore à très-mauvais succès* (3). Une favorite d'autant de crédit qu'Urgulania, qui se serait mariée après avoir été vestale, aurait été un très-grand exemple de bonheur. Je croirais volontiers que cet écrivain n'a vu le passage de Tacite que dans les Commentaires de Tiraqueau sur *Alexander ab Alexandro* (4), où étant détataché du fil de la narration, il peut faire croire qu'Urgulania était vestale.

(3) *Là même*, *p.* 308.

(4) In lib. V Genial. Dier., *cap. XII*, *pag.* 109, *edit. Lugd. Batavor.*, 1673. *Au lieu de* Cornelius Tacitus, *on y a mis* Cornelius Celsus.

URGULANILLA, petite-fille de la précédente (A), fut mariée à l'empereur Claude avant qu'il fût empereur (*a*). Il en eut deux enfans (B), et il la répudia à cause qu'elle s'était diffamée par ses impudicités, et à cause de quelques soupçons d'homicide (*b*).

(*a*) Sueton., *in* Claudio, *cap. XXVI.*

(*b*) Ob libidinum probra et homicidii suspicionem. *Idem*, *ibid.*

(A) *Petite-fille de la précédente.*] C'est le sentiment de Reinésius, l'un des hommes du monde qui avait le mieux étudié ce qui regarde les familles romaines. Il dit qu'Urgulania, favorite de Livie, fut femme de Marc Plautius, fils d'Aulus Plautius, qui était tribun du peuple l'an de Rome 698. Que Marc Plautius Silvanus, fils de ce Marc Plautius et d'Urgulania, fut consul l'an 752, et honoré des ornemens du triomphe, l'an 762. Que Plautius Silvanus, fils de ce consul, fut préteur de Rome l'an 777. Que ce préteur avait une sœur, qui est notre Urgulanilla, et deux frères : savoir, Publius Plautius Pulcher, et Titus Plautius Silvanus Ælianus, qui fut consul l'an de Rome 799, et puis encore sous Vespasien (1). Il reste une fort longue inscription (2) qui contient les charges et les actions de ce Titus Plautius, et nommément le consulat sous Vespasien. Cependant Lipse (3) a eu l'imprudence d'appliquer cette inscription à ce Plautius Silvanus qui se tua l'an de Rome 777, et qui était petit-fils d'Urgulania. Notez que dans mon édition de Lipse (4) il y a *Urgulania* au texte de l'historien, et *Virgulania* au commentaire, et que le commentateur remarque que le surnom *Virgulanius* a appartenu à la famille Plautia, ce qu'il prouve par une inscription et par Suétone, qui nomme, dit-il, Plautia Virgulanilla l'une des femmes de l'empereur Claude. Je trouve Urgulanius dans tous les auteurs qui rapportent l'inscription; d'où vient donc que Lipse l'allègue pour prouver son *Virgulanius?* Je crois pouvoir dire que les imprimeurs sont très-innocens de cette faute, et que Lipse, ne se souvenant pas bien du mot *Urgulania*, crut que Tacite avait dit *Virgulania*. Il suivit donc uniformément sa première erreur. Il aurait mieux fait de ne pas écrire de mémoire les noms propres, mais l'original sous les yeux. Si nous avions toujours la prudence, nous autres auteurs, de nous défier de la mémoire, et de ne nous fier qu'à une vue attentive, il y aurait plus d'exactitude dans nos écrits.

Notre Urgulanilla fut peut-être ainsi nommée parce que c'est un diminutif du nom d'Urgulania, son aïeule.

(B) *Il en eut deux enfans.*] Un fils et une fille. Le fils s'appelait Drusus, et mourut avant l'âge de puberté, et d'un accident assez étrange. Il jetait en l'air une poire, et faisait en sorte qu'en retombant elle rencontrât sa bouche; elle y tomba et l'étrangla. Il avait été en effet fiancé avec une fille de Séjan, et néanmoins on divulgua que Séjan l'avait fait mourir (5). Tant il est vrai qu'on se plaît à im-

(1) Reinesius, epist. XXVII ad Rupertum, *pag.* 106.

(2) *Vous la trouverez dans* Glandorp., Onom., *pag.* 683; *et dans M.* Rijck in Tacitum, *p.* 440.

(3) Lips. in Tacitum, Annal., *lib. IV*, *pag. m.* 200.

(4) *C'est celle de Genève*, 1619, *in*-8°.

(5) Sueton., *in* Claudio, *cap. XXVII.*

puter aux favoris cent fois plus de crimes qu'ils n'en commettent. Suétone a rejeté cette impertinente accusation (6). Claudia, fille de Claude et d'Urgulanilla, naquit avant que cinq mois se fussent passés depuis le divorce de sa mère. L'ex-mari la reconnut au commencement, mais peu après il se ravisa, et la fit exposer toute nue à la porte de la mère. Il prétendit que Boter, son affranchi, était le vrai père de cet enfant. M. Chevreau n'a pas bien compris ces paroles de Suétone, *quamvis ante quintum mensem divortii natam*, il a cru qu'elles veulent dire, *quoiqu'elle fût née cinq mois avant leur divorce* (7). Il semble vouloir critiquer ce qu'a dit Reinésius, que *Plautie Urgulanille* fut la première femme de Claude (8) : mais il n'y a rien là que l'on puisse critiquer; car il n'y eut que des fiançailles entre Claude et Lépida et Médullina. C'est M. Chevreau que l'on pourrait censurer de ce qu'il n'observe pas la distinction de Suétone. Il donne six femmes à Claude; mais Suétone ne lui donne que quatre femmes et deux fiancées, *quatuor uxores et duas sponsas* (9).

(6) Quò magis miror fuisse qui traderent fraude à Sejano necatum. *Idem, ibidem.*

(7) Chevreau, Histoire du Monde, *tom. II, p.* 170, *édition de Hollande*, 1687, *et pag.* 202, 203, *édition de Hollande*, 1698.

(8) Reinesius, epist. XXVII ad Rupertum, *pag.* 109.

(9) Sueton., *in* Claudio, *cap. XXVI.*

URRACA, fille et héritière d'Alfonse VI, roi de Léon et de Castille, épousa en premières noces Raymond de Bourgogne, dont elle devint veuve l'an 1100 (*a*). Elle épousa ensuite don Alfonse, roi d'Aragon et de Navarre, l'an 1106 (*b*). Ce mariage fut cause de la réunion de presque tous les royaumes chrétiens d'Espagne sur une seule tête; car après la mort (*c*) de don Alfonse VI, roi de Léon, de Castille et de Tolède, etc., ces royaumes tombèrent entre les mains de don Alfonse, roi d'Aragon et de Navarre : ils y tombèrent, dis-je, en vertu de son mariage avec Urraca. Les seigneurs de Castille n'avaient pas été contens qu'il l'eût épousée; c'est pourquoi il n'alla point recueillir la succession de sa femme sans se faire accompagner par de bonnes troupes qui pussent en cas de besoin mettre à la raison les Castillans (*d*). Les préparatifs de son voyage et d'autres soins encore retardèrent la prise de possession, mais en attendant il augmenta l'éclat et la pompe de sa cour, et ferma les yeux sur la conduite d'Urraca qui l'exposait à la honte (A). Il alla avec elle en Castille, et ne trouva point de résistance (*e*) : néanmoins il agit en homme qui savait se précautionner contre tout événement (B); et il fut bientôt obligé de remédier aux mauvais effets de l'ambition de sa femme, qui voulut perdre un grand seigneur pour le punir d'avoir donné à son époux le titre de roi de Castille (*f*). Elle se déborda de telle sorte, qu'il fut contraint de l'enfermer dans la *forteresse du Castellar;* mais elle trouva enfin les moyens de s'évader, et se retira en Castille, et travailla à faire rompre son mariage. L'archevêque de Tolède et quelques autres prélats l'appuyèrent dans ce dessein, et en furent bien punis par le roi. Les grands seigneurs et les états de

(*a*) Mayerne Turquet, Hist. d'Espagne, *liv. VIII*, *pag. m.* 331.

(*b*) Mariana, de Rebus Hisp., *lib. X*, *cap. VII*, *pag. m.* 418.

(*c*) *Arrivée l'an* 1108.

(*d*) Mariana, de Rebus Hisp., *lib. X*, *cap. VIII*, *pag.* 419.

(*e*) Mayerne, Hist. d'Espagne, *liv. IX*, *pag.* 335.

(*f*) *Voyez la rem.* (B).

Castille s'opposèrent à ce divorce, et, employant les voies respectueuses, ils ramenèrent Urraca en Aragon au roi son époux, qui *la reçut en grâce; mais comme elle continua en ses mœurs déshonnêtes, et oublia de plus en plus* son *honneur et* celui *de sa maison*, il la fit enfin *conduire à Soria, et la chassa* pour jamais *de sa compagnie* (*g*). Ce fut alors que les partisans de cette reine s'appliquèrent le plus fortement à faire dissoudre son mariage. Elle alléguait non-seulement, comme on fait toujours en de pareilles rencontres, qu'elle avait été mariée contre son gré, mais aussi qu'elle était trop proche parente de don Alfonse pour avoir pu l'épouser légitimement (*h*). On eut recours au pape, qui commit à cette affaire don *Liégo Gelmirio, évêque de Compostelle* (*i*). La conclusion fut qu'on rompit ce mariage. Il y a des historiens qui louent Alfonse de ce qu'ayant renvoyé Urraca, il renonça en même temps à l'autorité sur le royaume de Castille; mais ils se contredisent visiblement (C), puisqu'ils narrent plusieurs choses qui font connaître qu'il retint autant qu'il put cette autorité. Il donnait des batailles pour s'y maintenir, et il fallut le contraindre à restituer les places qu'il détenait (*k*), après même que les Castillans eurent élu pour leur roi, en 1122 (*l*), Alfonse Raymond de Bourgogne, fils d'Urraca et de son premier mari. Ils se portèrent à cette élection quand ils virent que cette reine ne discontinuait point de s'abandonner aux galanteries les plus scandaleuses, ni de permettre que son mignon gouvernât d'une manière tyrannique (*m*). Son propre fils fut contraint de lui déclarer la guerre, et de l'assiéger dans le château de Léon : elle ne se tira d'affaire qu'en promettant de renoncer à ses royaumes et de se réduire à une vie privée, moyennant une pension convenable à sa dignité (*n*). On ne sait pas bien l'année qu'elle mourut : quelques-uns disent que ce fut environ l'an 1125 (*o*), en accouchant d'un bâtard; d'autres disent que sa mort fut le châtiment d'un sacrilége (D). Elle avait une sœur qui pouvait lui disputer la primauté en déréglemens impudiques (E), et qui fut cause de beaucoup de maux dans le Portugal. Je m'étonne qu'on n'ait pas cessé depuis ce temps-là de faire porter aux infantes de Castille le nom d'Urraca, et je ne m'étonne point de ce que firent les ambassadeurs de France qui allèrent *prendre une des filles* de don Alfonse IX, *qu'il avait promise à leur maître.* Ils *choisirent la moins belle, parce qu'elle s'appelait Blanche, et que l'autre portait le nom d'Urraca, qu'ils ne pouvaient souffrir*

(*g*) *Tiré de* Mayerne Turquet, Hist. d'Espagne, *liv. IX*, *pag.* 340.

(*h*) *Là même.*

(*i*) *Là même*, *pag.* 341.

(*k*) *Voyez la rem.* (C).

(*l*) Mayerne Turquet, Hist. d'Espagne, *liv. IX*, *pag.* 342.

(*m*) *Là même*, *lib. IX*, *pag.* 342.

(*n*) *Là même*, *pag.* 344.

(*o*) *Septimo decimo circiter anno à morte patris.* Mariana, de Rebus Hispaniæ, *lib. X*, *cap. VIII*, *pag.* 425; *mais au chap. XIV*, *pag.* 433, *il assure qu'elle mourut l'an* 1126.

(*p*). Ils le regardaient sans doute comme flétri et de très-mauvaise odeur depuis la mauvaise vie de la reine qui fait le sujet de cet article.

(*p*) La Mothe le Vayer, lettre XXXIII, *pag.* 265 *du* X*e*. *tome. Il cite* Ant. Herréra, tom. II, l. 15, c. 16. *Voyez les* Pensées diverses sur les Comètes, *num.* 32.

(A) *Il augmenta l'éclat et la pompe de sa cour, et ferma les yeux sur la conduite d'Urraca, qui l'exposait à la honte.*] Ces deux choses étaient une suite naturelle de l'héritage qui était échu à cette princesse. Deux ou trois royaumes que son père lui laissait valaient bien la peine de cacher le ressentiment de sa mauvaise conduite. Les paroles de Mariana signifient clairement que les impudicités d'Urraca se débordaient à grands flots. *Præthereà varia Aragonii regni negotia distinebant* (Alfonsum) *ne novam et amplissimam cerneret hæreditatem. Cuncta tamen ad novi imperii decorem composita, dilatæ voluptates dissimulatæ reginæ libidines : quæ non sine sugillatione majestatis nimiùm in levitatem atque turpitudinem incubuerat* (1).

(B) *Il agit en homme qui savait se précautionner contre tout événement.*] « Dès qu'il eut le pied en Castille, il » commença à penser à ce qui pourroit advenir si sa femme venoit à » mourir sans enfans de luy, partant » mit és principales places et villes » fortes de ce royaume des gouverneurs et capitaines de ses pays de » Navarre et d'Arragon, afin que s'il » estoit besoing de quitter ces royaumes de Castille, Leon, Tolede et » leurs dependances, il peust tenir » quelque bride à ces peuples, et » s'en dessaisir avec son honneur et » advantage : ce qui estrangea aucunement les seigneurs castillans. Il » cognoissoit aussi sa femme D. Urraca, superbe, ingrate, legere et » assez peu honneste de sa personne; » partant, comme bien advisé, il se » munissoit pour tous evenemens » que le temps pouvoit amener. Ceste » femme, sur legere occasion, conceut une haine tres-maligne contre » le comte D. Pierre Ansures, seigneur de Vailledolit, qui l'avoit » nourrie, et luy avoit gardé ses estats apres la mort du roy son pere, seulement pour ce qu'és lettres qu'il avoit escrites au roy son » mary et à elle, les advertissans » qu'ils vinsent prendre possession » de leur heritage, il avoit intitulé » son mary roy de Castille. Pour cela elle entreprint de luy oster sa » terre de Vailledolit et autres biens; » mais le roy le restablit en iceux incontinent; et à fin qu'il fust plus » asseuré contre la rage de ceste femelle, il l'envoya en Arragon avec » D. Elo, sa femme, leur donnant » en gouvernement le jeune comte » d'Urgel, son neveu (2). »

(C) *Il y a des historiens qui louent Alfonse de ce qu'ayant renvoyé Urraca, il renonça en même temps.... mais ils se contredisent visiblement.*] Les branches de cette contradiction se touchent dans l'histoire de Mayerne. « Don Alfonse, dit-il (3), chassa » Urraca de sa compagnie à jamais. » Ce nonobstant il retint plusieurs » places fortes en Castille, sans se » soucier beaucoup au surplus du » gouvernement ou administration » de ce royaume. Haut pour certain » fut le courage de ce roy, et monstra bien qu'il faisoit plus d'estat » de la vertu et de son honneur que » des biens mondains, se desaisissant » de si amples jurisdictions que celles de Castille et Leon, Tolede et » autres que luy avoit apporté D. Urraca. » Cet historien commence dès la même page à raconter le ressentiment de don Alfonse contre ceux qui avaient remis à Urraca les villes et les forteresses qu'il avait dans la Castille. Ce ressentiment est l'une des causes, dans le même historien, qui engagèrent Alfonse à faire la guerre aux Castillans. Citons les paroles de Mayerne; nous y verrons comme une autre cause de la guerre l'impudicité d'Urraca : « De » là en avant D. Urraca ne fit chose » qui vallust : car reprenant son premier desseing du divorce, elle l'obtint par l'autorité du pape Paschal

(1) Mariana, de Rebus Hispaniæ, *lib.* X, *cap.* VIII, *pag. m.* 419.

(2) Mayerne Turquet, Histoire d'Espagne, *liv* IX, *pag.* 336.

(3) *Là même, pag.* 340.

» .... Ainsi se voyant sans brides, ny retenue en ses appetits, » elle se desborda estrangement en » iceux. Elle eut familiere et deshon» neste conversation avec le comte » D. Gomes de Candespina, qui avoit » autresfois pretendu d'estre son ma» ry, et d'iceluy engendra, et accou» cha à la desrobée d'un fils, nommé » à ceste cause D. Fernand Hurtado, » ou le Desrobé, duquel aucuns di» sent estre descendue la maison des » Hurtados, illustre famille en Espa» gne. Quoy qu'aucuns veulent dou» ter de cecy, il est certain que le » comte D. Gomes, en bref temps, » eut l'entier gouvernement du royau» me, et disposa des affaires d'iceluy, » tant de la guerre que de la paix, » à son plaisir et volonté, usant » avec la roine de mesme privauté » que s'il eust esté son mary; et » neantmoins un autre chevalier, » nommé D. Pedro de Lara..... s'in» sinua aussi en la bonne grace de » la roine, et fut en peu de temps de » ses plus aggreables et favorisez mi» gnons, dont le comte D. Gomes es» toit fort jaloux. La vie dissoluë et » deshonneste de D. Urraca estoit tel» lement cogneuë de tous et par tout, » que le roy D. Alfonse, meu de » juste desdain, tant à cause de ce, » qu'aussi pour le divorce sus men» tionné, se resolut d'entrer en Cas» tille avec grande armée, mettant » au feu et à l'espée tout ce qu'il ren» controit, irrité tant contre l'im» pudicité de la roine que contre la » lascheté des Castillans, qui obéis» soient à icelle, ausquels il gardoit » une dent de laict, d'autant qu'ils » luy avoient rendu les places par » luy à eux baillees en garde. Contre » luy se mirent aux champs les deux » amoureux de la roine, D. Gomes » et D. Pedro, avec les forces de Cas» tille et Leon, et ayant rencontré » l'armee royale, composee de Na» varrois et Arragonois, vinrent aux » mains pres de Candespina, non » gueres loing de Sepulueda. D. Pe» dro, qui conduisoit l'avant-garde, » fut des premiers chargé (4), » et prit la fuite promptement, *et se retira à Burgos, où estoit la roine, portant nouvelle de la roupte, qu'il n'avoit pas eu le loisir de voir* (5). Don Gomès, l'autre galant, fut tué au champ de bataille. Le victorieux Alfonse pénétra jusqu'en Galice, *faisant cruel degast et massacre par où son armee passoit* (6). Il remporta une seconde victoire entre les villes de Léon et d'Astorga, et contraignit Alfonse Raymond, fils d'Urraca, de se sauver en Portugal. Cette reine ayant été déposée, le roi son fils *pensa au recouvrement des forteresses de Castille que son beau pere le roi D. Alfonse de Navarre luy detenoit* (7). Il leva une grande armée. Don Alfonse en fit autant, *et desia entroit en Castille, quand les prelats des deux royaumes, prevoyant les grands malheurs qui adviendroient si ces deux grands princes s'attachoient une fois par guerre, se mirent à pourchasser la paix et concorde entre eux, et firent tant qu'ils persuaderent au nouveau roi de Castille de venir par requeste vers le roy de Navarre et d'Arragon pour obtenir ses villes et chasteaux* (8): il obtint, par ce moyen, une partie de ses demandes; mais Alfonse ne voulut point lui restituer les terres situées entre *Villorado et Calaorra, ni les provinces de Guipuscoa et Alava*, etc. Il prétendit qu'elles devaient être réunies à la Navarre, et qu'elles avaient été usurpées par don Alfonse VI, roi de Castille.

Un historien qui narre toutes ces choses a-t-il bonne grâce d'assurer que l'époux d'Urraca ne voulut point retenir le patrimoine de la femme qu'il répudiait? Ne se réfute-t-on pas soi-même quand on écrit de la sorte? Voici une erreur semblable. Un historien que je cite blâme don Alfonse d'avoir fait divorce avec Urraca, « et, par ce moyen, d'avoir » perdu la jouissance de trois royau» mes. Car bien que l'histoire d'Es» pagne le loue de ce qu'il préféra » son honneur à de grands états, je » trouve néanmoins que si d'un cô» té cette action peut passer pour » généreuse, de l'autre, on la peut » dire très-imprudente et peu poli-

(4) *Là même, pag.* 341.

(5) *Là même.*

(6) *Là même.*

(7) *Là même, pag.* 344.

(8) *Là même, pag.* 345.

» tique, comme celle de Louis VII, » roi de France, qui vécut du même » temps; lequel, pour avoir répudié » sa femme Éléonore, laissa les se- » mences d'une guerre éternelle dans » son royaume (9). » Cette comparaison entre don Alphonse et Louis VII ne vaut rien; car ce roi de France se dessaisit pleinement des états de son épouse répudiée, il suivit de point en point la maxime de Marc Aurèle (10); mais don Alfonse ne la suivit pas, et il en est blâmé par un des meilleurs historiens espagnols (11): *Alfonsus Aragonius eo nuncio* (12) *perculsus repudio facto, reginam Soriâ dimittit, in cujus urbis arce custodiæ rursùs mancipata erat: imperandi tamen dulcedine illectus dotalem ditionem non deponit. Id iniquum esse omnibus videbatur.*

(D) *Quelques-uns disent* qu'elle mourut *en accouchant d'un bâtard; d'autres disent que sa mort fut le châtiment d'un sacrilége.*] Elle « faisoit sa demeure en l'église de » sainct Vincent, assez etroictement » gardée : toutesfois on dit qu'estant » un jour allée au temple de sainct » Isidore de Leon, pour prendre les » thresors que son pere et son ayeul » avaient donnez à ce lieu, ainsi » comme elle emportoit la proye, » estant preste à sortir, et ayant un » pied hors et l'autre dedans la » porte, elle creva par le milieu, » punition deuë aussi bien aux adul- » teres qu'elle avait commis, et » meurtres qui s'en estoient ensui- » vis, au dommage et deshonneur » des maisons royales et de tout » l'estat chrestien d'Espagne, qu'au » sacrilege. Autres disent qu'elle » mourut au chateau de Saldagne, » en acouchant d'un enfant desrobé » (13). » Mariana rapporte ces deux opinions, et convient que cette reine sera l'éternel opprobre de l'Espagne : *Pudicitiam sanè dum vixit haud satis honestè habuit. In Saldaniæ arce ex partu extinctam ferunt, æternum Hispaniæ dedecus. Alii Legione affirmant, cùm thesauros D. Isidori expilâsset, quos auferre nefas erat, in ipso templi limine ruptis visceribus, manifestâ numinis vindictâ expirâsse* (14).

(E) *Elle avait une sœur qui pouvait lui disputer la primauté en déréglemens impudiques.*] Elle s'appelait Thérèse, et était fille bâtarde du roi don Alfonse VI, qui la donna en mariage à un seigneur français, pour reconnaître les services qu'il en avait reçus dans ses guerres contre les Maures. Ce seigneur se nommait Henri de Lorraine, selon quelques écrivains, ou Henri de Bourgogne, selon quelques autres. Ceux-ci disputent ensuite s'il était issu des ducs de Bourgogne, ou des comtes de Bourgogne. Les uns soutiennent (15) qu'il était fils de Henri, duc de Bourgogne, et petit-fils de Robert de France, Ier. du nom, duc de Bourgogne, et qu'ainsi il était prince du sang royal de France : les autres disent (16) qu'il était fils du comte de Bourgogne, et frère du pape Calixte II. Quoi qu'il en soit, ce brave seigneur se rendit si considérable que don Alfonse VI, roi de Castille, en lui faisant épouser Thérèse, *luy donna les terres de Portugal qu'il avoit conquises sur les Maures, avec tiltre de comte hereditaire, pour luy et ses successeurs legitimes procedans de ce mariage, et ensemble luy fit promesse d'adjoindre à ces seigneuries les conquestes qui se feroient de là en avant és environs d'icelles sur les Maures, avec mesme droict successif et hereditaire. . . . . . . à la charge de recognaistre les rois de Leon pour leurs seigneurs souverains, et tenir icelles terres d'eux à foy et hommage* (17). Thérèse se trouva veuve l'an 1112, et mère de trois

(9) Campion, Hommes illustres, *tom. I, pag.* 129, 130, *édition de Rouen*, 1657.

(10) *Voyez, tom. IX, pag.* 390, *la remarque* (A) *de l'article* Louis VII.

(11) Mariana, de Rebus Hisp., *lib. X, cap. VIII, pag.* 421.

(12) *Savoir qu'Alfonse Raimond, fils d'Urraca, avait été couronné à Compostelle.*

(13) Mayerne Turquet, Histoire d'Espagne, *liv. IX, pag.* 347. *Le sieur* de Campion, Hommes illustres, *pag.* 136, 137, *copie cela presque mot à mot.*

(14) Mariana, de Rebus Hisp., *lib. X, cap. VIII, pag.* 423.

(15) *Voyez le père* Anselme, Histoire de la Maison royale, *pag.* 454, 483, 484, *et ci-dessous* (34), (35).

(16) *Voyez* Louis Gollut, Mémoires historiques de la Franche-Comté, *pag.* 305, 306.

(17) Mayerne Turquet, Histoire d'Espagne, *liv. VIII, pag.* 322.

enfans, un fils et deux filles (18). Elle *se remaria tost après. . . . . . à Bermond Paez de Transtamara* (19), et ayant demeuré quelque temps avec lui, elle le quitta *par desordonné appetit, ou autre damnable occasion* (20), et épousa don Fernando Paez de Transtamara, propre frère de celui qu'elle quittait. Don *Bermond ainsi delaissé comme faisant à l'envy avec la comtesse sa femme, à qui pourroit être plus incestueux d'eux deux, espousa la fille aisnee d'icelle, et sœur de D. Alfonse Henriques, nommée D. Théresa Henriques. Ces beaux traicts se faisoient entre chrestiens, en la maison naissante de Portugal. . . . . . Pour ces excès, estant fort troublé le jeune comte* Alfonse Henriques, *et, en outre se voyant mesprisé, et reculé de tout credit et faveur, d'autant que l'adultere et incestueux D. Fernand s'intituloit comte de Portugal à cause de sa femme, se mit en armes contre lui* (21). . . . . . . *le poursuivant comme un tyran et adultere incestueux, et vinrent les armes d'une part et d'autre s'entrehurter pres Guymaranes, où fut D. Alfonse vaincu, pour s'estre trop hasté de combattre. . . . . Ayant depuis reparé et rassemblé leurs forces, fut donnée une seconde bataille, où l'heur de D. Alfonse fut meilleur: car l'armée de D. Fernand demeura vaincuë et mise à vau de routte, luy prisonnier avec la comtesse mere, qui furent mis en forte et asseuree prison : . . . . . Tel fruict receurent les deux peu honnestes sœurs, filles du roi D. Alfonse VI, de leur lubricité, et presque en mesme temps* (22). Thérèse fut traitée très-rudement par le comte Alfonse Henriques son fils. « Elle eut moyen » de faire entendre ses travaux au » roy D. Alfonse Raymond de Castille, son neveu, et le fit prier de » prendre sa cause en main, et la » delivrer de la dure prison où elle » estoit detenuë : en recompense de » quoy elle lui offrit de le faire son » heritier de sa comté de Portugal. » Le roi D. Alfonse, desireux de re» joindre ceste piece à son domaine, » vint en personne, à main armée, » pour delivrer cette femme, ne se » souvenant point que le comte luy » avoit assisté en la guerre qu'il avoit » euë contre D. Urraca sa mere, » reine de Castille et Leon (23) ; mais » il » fut vaincu et blessé au pied. *Après qu'il fut guéri* il rentra en Portugal, et mit le siége devant la ville de Guimaranes, où le comte Alfonse Henriques s'était enfermé. « Ce siége fut fort long, et s'il atta» qua bien de son côté, l'autre ne » se défendit pas mal du sien ; de » sorte qu'il leur ennuyait fort à » tous deux, quand Égas Nugnes » sortit de la ville avec un sauf con» duit, et vint proposer la paix, » qui fut conclue à condition que le » comte de Portugal viendrait dans » son royaume lui prêter le ser» ment de fidélité comme à son » souverain. Ainsi le roi ramena son » armée à Tolède sans se souvenir » des intérêts de sa tante, pour qui » il avait fait cette entreprise, soit » que sa mauvaise vie lui fît hor» reur, ou que sa seule ambition l'y » eût engagé (24). »

Ceci pourrait être le sujet de quantité de réflexions : je n'en ferai néanmoins qu'un petit nombre. Voici la première :

I. La plupart des écrivains qui font des vies ne choisissent que des personnes illustres : et si quelques-uns mêlent ensemble les bons et les méchans, c'est à cause qu'ils veulent donner l'histoire entière de tout un ordre de personnes. Je ne sache point que l'on se soit avisé de faire un ouvrage qui ne contienne que la vie des grands criminels. Nous ne manquons pas d'éloges de femmes illustres, les bibliothéques en fourmillent ; mais pour ce qui est du recueil particulier des femmes qui ont été le déshonneur de leur sexe et de leur pays, je doute qu'il ait en-

(18) *Là même, liv. IX, pag.* 339.

(19) *Là même.*

(20) *Le sieur* de Campion, Hommes illustres, *tom. I, pag.* 134, *exprime cela de cette manière,* lequel (*Bermond Paës*) ne la satisfaisant pas à sa fantaisie, cette folle et impudique femme le quitta pour épouser son frère Fernando Paës de Transtamara.

(21) Mayerne Turquet, Histoire d'Espagne, *liv. IX, pag.* 339.

(22) *Là même, pag.* 343.

(23) *Là même, pag.* 347.

(24) Campion, Hommes illustres, *pag.* 135, 136.

core paru. C'est pourtant une matière assez féconde pour mériter les veilles d'un écrivain. Elle pourrait être traitée selon le goût de Plutarque ; je veux dire que comme ce fameux auteur a choisi les plus illustres romains et les plus illustres grecs, pour les mettre en parallèle, l'on pourrait aussi comparer ensemble les reines et les princesses de différentes nations. J'ai parlé (25) du parallèle que les Anglais firent entre la reine d'Écosse Marie Stuart et la reine Jeanne de Naples. On en pourrait faire un grand nombre de semblables. Notre Urraca pourrait être comparée avec l'héritière de Valois, femme d'Henri IV; mais le meilleur parallèle à son égard serait de la comparer à sa sœur Thérèse. Elles furent toutes deux très-impudiques, toutes deux cause de la tyrannie que leurs galans exercèrent, et de mille hostilités civiles et étrangères qui en naquirent; toutes deux dégradées et empoisonnées par leurs propres fils, etc.

II. Ceci confirme ce que l'on a dit ci-dessus touchant les désordres à quoi les états qui n'ont point admis la loi salique sont exposés, et touchant les suites très-pernicieuses du tempéramment lascif d'une souveraine (26). Urraca ne souffrait point patiemment que ses sujets reconnussent l'autorité de son mari : elle avait des galans au vu et au su de tout le monde : il fallut qu'il réprimât cette licence; il ne le put faire sans donner lieu aux factions d'état; cela produisit la guerre : les Castillans, dégoûtés de lui et du galant de leur Urraca, se tournèrent vers le soleil levant ; ils excitèrent le fils à chasser du trône sa propre mère, et il seconda volontiers leur inclination. Cela montre combien il importe à une reine de se garantir pour le moins des impuretés qui éclatent ; car si elle se met au-dessus de la honte, il n'y aura rien qui la puisse retenir. Elle placera indignement son amour ; elle choisira, non pas le mérite, mais la santé et la beauté d'un jeune étourdi qui abusera de son crédit, et qui fournira cent prétextes de guerre civile. Il deviendra si insolent qu'il maltraitera sa maîtresse, et qu'il faudra qu'elle le fasse assassiner (27). Elle ne considèrera pas qu'il faut marcher droit devant ses enfans, lorsqu'une succession prématurée ou recueillie avant terme les peut élever sur le trône. En un mot, c'est une chaîne de scandales et de combustions.

III. Ce qui aggrave les crimes d'Urraca est non-seulement qu'elle n'avait aucun soin de sauver les apparences, mais aussi qu'elle était femme d'un roi illustre. Il fut surnommé *el Batallador*, *le Bataillant* (28), parce qu'il s'était trouvé en vingt-neuf batailles rangées toujours victorieux, excepté deux fois. Il était roi d'Aragon et de Navarre indépendamment d'Urraca, et ainsi sa condition était égale à celle de cette reine. Néanmoins il n'évita pas le déshonneur conjugal. Tant il est vrai que la bravoure d'un mari n'a pas la vertu de détourner cette tempête (29).

IV. Enfin, je remarque que don Alfonse Raymond, roi de Castille, qui avait détrôné sa mère Urraca, et qui la tenait en prison, ne laissa pas de faire la guerre pour sa tante, la comtesse de Portugal, que don Alfonse Henriques, son fils, avait traité d'une pareille manière. Cette tante promettait au roi de Castille de le déclarer son héritier à l'exclusion de son fils. *Doloris illa impatientiâ Alfonsum Castellæ regem eo nomine septimum, ut propinquæ, miseræ et captivæ matri opem ferat, per litteras obtestatur adversùs impios filii conatus. Navatæ operæ mercedem, Portugaliæ principatum pollicetur Alfonso filio, pro eo ac par erat, abdicato. Annuit ille sive ambitione dominandi corruptus, sive materteræ calamitatem miseratus : validoque exercitu conflato in Portugaliæ fines irruit* (30). Il n'en fallut pas davan-

(25) *Tom. XI, pag.* 12, *remarque* (K) *de l'article* NAPLES (Jeanne I, reine de).

(26) *Voyez, tom. XI, pag.* 22, *remarque* (G) *de l'article* NAPLES (Jeanne II, reine de).

(27) *Voyez la remarque* (X) *de l'article* ÉLIZABETH, *tom. VI, pag.* 136.

(28) Gollut, Mémoires de la Franche-Comté, *pag.* 341.

(29) *Voyez, tom. III, pag.* 210, *la remarque* (B) *de l'article* BAUTRU (Guillaume).

(30) Mariana, de Rebus Hispan., *lib. X, cap. VIII, pag.* 433.

tage pour le résoudre à se jeter à main armée dans le Portugal ; et il est très-vraisemblable qu'il allégua entre autres prétextes les intérêts de sa tante, dépouillée et opprimée par un fils dénaturé ; car où sont les gens qui aient honte de condamner en autrui ce qu'ils font eux-mêmes? Don Alfonse Henriques se pouvait fort bien défendre par un argument *ad hominem*, et se servir d'une réponse semblable à celle que l'on suppose que les femmes de Lamech firent à Adam (31).

Notez que M. Lequien de la Neufville ne dit rien de positif sur les amours de cette Thérèse. Il ne tient pas à lui qu'on ne la prenne pour une femme innocente sur le chapitre de la chasteté ; car ces termes vagues, *elle ne songea qu'à mourir plus saintement qu'elle n'avait vécu* (32), ne signifient aucune galanterie. La conduite d'une femme peut être fort opposée à la sainteté, sans qu'elle renferme les désordres de l'amour. Il assure positivement qu'Alfonse, roi de Castille, *se mit en campagne. . . . , sous prétexte de délivrer* cette princesse (33). Il se range du parti de ceux qui ont dit qu'elle n'était point bâtarde (34), et il dit que Théodore Godefroi *prouve évidemment* que don Henri son époux était arrière-petit-fils *de Robert le dévot, roi de France* (35). Le père Anselme, qui embrasse la même opinion, renvoie au livre que ce Théodore Godefroi fit imprimer en 1624, sur l'origine des rois de Portugal. Je n'ai point cette édition; mais si elle ne contient pas de plus fortes preuves que celle de l'an 1612 que je viens d'examiner, j'ose bien dire que ce savant historiographe ne prouve point *évidemment* ce dogme généalogique.

(31) *Voyez l'article* LAMECH, *tom. IX, pag.* 36, *remarque* (E).

(32) Lequien de la Neufville, Histoire générale de Portugal, *tom. I, pag.* 84, *édition de Paris*, 1700.

(33) Lequien de la Neufville, Histoire générale de Portugal, *tom. I, pag.* 81.

(34) *Là même, pag.* 71.

(35) *Là même, pag.* 70.

URSIN (*a*) (ZACHARIE), l'un des plus célèbres théologiens qui aient vécu dans le parti réformé, au XVIe. siècle, naquit à Breslau, capitale de la Silésie, le 18 de juillet (*b*) 1534. Il avait déjà fait des progrès considérables pour son âge, lorsqu'il fut envoyé à Wittemberg, l'an 1550 (A). Il y étudia pendant sept ans; et comme il n'était pas fils d'un homme pécunieux, il fut secouru par des libéralités publiques et particulières, et il eut aussi recours au préceptorat. Il s'appliqua si fortement à l'étude, qu'il acquit à Wittemberg une grande connaissance tant de la poésie (B) et des langues, que de la philosophie et de la théologie. Mélanchthon, qui était l'ornement de cette université, conçut une estime et une amitié particulière pour lui. Ursin l'accompagna en 1557, à la conférence de Worms, d'où il alla à Genève, et puis à Paris, où il s'arrêta quelque temps afin d'y apprendre le français et de se perfectionner dans l'hébreu sous le docte Jean Mercérus. A peine eut-il rejoint Mélanchthon à Wittemberg, qu'il reçut des lettres des magistrats de Breslau, au mois de septembre 1558, par lesquelles ils lui offraient le rectorat de leur école. Il accepta, et le remplit si dignement qu'il y eût été continué autant qu'il aurait voulu, sans la persécution que les ministres lui suscitèrent, dès qu'ils eurent aperçu qu'il n'était pas tout-à-fait bon luthérien. En effet, lorsqu'il expliqua le livre de Mélanchthon *de Examine ordinandorum ad*

(*a*) *Ce nom a été traduit de l'allemand* Beer, *qui était le nom de sa famille, et qui signifie* Ours.

(*b*) Fréhérus *met le* 29 *juin, quoiqu'il suive le même auteur que moi.* Bucholcer *met aussi le* 29 *juin.*

ministerium, il mania de telle sorte la matière *de Cœnâ Domini*, qu'il donna lieu aux démagogues (c'est ainsi que l'auteur de sa Vie parle (*c*)) de le traiter de *Sacramentaire*. Il s'en justifia par un écrit qui contenait ses sentimens sur le baptême et sur la cène; mais comme cela ne ramenait point la paix, Ursin, qui n'aimait pas ces sortes de guerres, aima mieux quitter la partie. Il obtint un congé honorable des magistrats; et, ne pouvant plus se retirer auprès de son cher maître Mélanchthon, qui était mort depuis peu au mois d'avril 1560, il s'en alla à Zurich, où Martyr, Bullinger, Simler, Gesner, et quelques autres grands hommes avaient beaucoup d'amitié pour lui. Il fut bientôt tiré de là par l'académie d'Heidelberg, qui avait besoin d'un habile homme. Il arriva dans cette ville au mois de septembre 1561, et fut établi dans le collége de la Sapience, pour instruire les écoliers que l'on y entretenait. Il se voulut aussi mêler de prêcher (C); mais voyant qu'il n'y était guère propre, il y renonça. S'il manquait de ce talent, il avait en récompense celui de professeur dans le souverain degré; l'esprit vif, beaucoup de science et beaucoup de dextérité à développer les matières. On voulut donc qu'en gardant l'emploi qu'il avait déjà, il exerçât dans l'académie la profession des lieux communs. Il fallut pour cela que, conformément aux statuts, il fût promu au doctorat en théologie; ce qui fut fait solennellement le 25 d'août 1562. Il exerça cette profession des lieux communs jusqu'en 1568. Ce fut lui qui composa le catéchisme du palatinat, et qui en fit l'apologie par ordre de l'électeur Frideric III, contre les criailleries que Flacius Illyricus, Héshusius, et quelques autres luthériens rigides, avaient publiées en 1663, à l'occasion de cet ouvrage. L'électeur se vit exposé, non-seulement aux plaintes des théologiens luthériens, mais aussi à celles de quelques princes, comme s'il avait établi une doctrine condamnée par la confession d'Augsbourg, touchant le sacrement de l'Eucharistie. C'est ce qui l'obligea à faire imprimer une exposition de la véritable doctrine concernant les sacremens; ce fut Ursin qui la composa, et qui se trouva l'année suivante (*d*) au colloque de Maulbrun, où il parla fortement contre le dogme de l'ubiquité. Il écrivit ensuite là-dessus, et contre quelques autres dogmes des luthériens. Le plan et les statuts qu'il dressa à cet électeur pour l'établissement de quelques écoles, et plusieurs autres services, le lui rendirent tellement recommandable que, le voyant résolu à accepter une profession en théologie à Lausanne, l'an 1571, il lui écrivit de sa propre main une longue lettre pour le détourner de cette pensée par plusieurs raisons. La mort de ce prince, arrivée en 1577, apporta une grande révolution au palatinat, puisque le prince Louis,

(c) *Ibi statim* Ursinus *Sacramentarius à demagogis proclamatus*, *et adversarios expertus est quos priùs amicos et fautores habuerat*. Melchior Adam., *in* Vitis Theologor., *pag*. 531.

(*d*) *C'est-à-dire l'an* 1564.

son fils aîné, qui lui succéda, ne voulut souffrir aucun ministre qui ne fût bon luthérien. Ursin et les étudians qu'il élevait au collége de la Sapience furent obligés de sortir (*e*). Il se retira à Neustad pour y être professeur en théologie dans l'école illustre que le prince Casimir, fils de Frideric III, y établit en ce même temps. Il y commença ses leçons le 26 de mai 1578. Il y enseigna aussi la logique dans sa chambre. Il y publia quelques livres; et il se préparait à en composer plusieurs autres, lorsque sa santé, qui avait été attaquée par plusieurs grandes incommodités que son incroyable assiduité à l'étude lui avait causées, succomba enfin tout-à-fait sous le poids d'une longue maladie, dont il mourut à Neustâd, le 6 de mars 1583, à la quarante-neuvième année de son âge. Ses œuvres ont été recueillies après sa mort, tant par les soins de son fils unique, qui a été ministre, que par les soins de David Paréus et de Quirinus Reutérus, ses disciples. C'est à ce dernier que l'on en doit la publication en trois volumes. Ursin était laborieux (D), modeste, prompt à se fâcher (*f*). Quant à la promptitude à répon- à des objections, il ne croyait pas qu'on s'en dût piquer; car il se mit sur un pied que si on avait à lui demander l'éclaircissement de quelque chose, on le faisait par écrit à l'issue de la leçon, et le lendemain il y répondait (*g*).

(*e*) *Voyez ci-dessus l'article* Paréus (David) *tom. XI*, *pag.* 393, *au texte après la citation* (*d*).

(*f*) *Fuit tamen* ὀξύχολος, *ut fit in ejusmodi ingeniis.* Melchior Adam., *in* Vitis Theologor., *pag.* 531.

On a vu ailleurs (*h*) combien il avait trouvé pénible la direction d'un collége.

(*g*) *Tiré de* Melchior Adam, *qui a composé la* Vie d'Ursin, *sur l'*Oraison funèbre *que* François Junius, *professeur en théologie à Neustad*, *y prononça*, *et sur une autre* harangue *de* Quirinus Reutérus.

(*h*) *Ci-dessus*, *rem.*, (E) *de l'article* Paréus (David), *tom. XI*, *pag.* 396.

(A) *Il fut envoyé à Wittemberg l'an* 1550.] Melchior Adam a dit deux choses contradictoires dans une même page (1). La 1re., qu'Ursin fut envoyé à l'académie de Wittemberg à l'âge de seize ans; la 2e., qu'il entra dans Wittemberg le 1er. de mai 1552. L'une de ces deux choses est nécessairement fausse, puisqu'Ursin était né le 18 de juillet 1534, comme nous l'apprend le même Melchior Adam. J'ai rejeté la seconde, encore que cet auteur ait marqué l'an 1552 tout du long, et non pas en chiffres, *ingressus est* Wittembergam *anno* quinquagesimo secundo *kalendis maii.* La raison pourquoi je l'ai rejetée est qu'il dit dans la même page qu'Ursin, ayant étudié plus de deux ans à Wittemberg en sortit à cause de la peste, et se retira premièrement à Torga, où Mélanchthon s'était retiré, et puis à Breslau, remportant un témoignage avantageux de Mélanchthon. Melchior Adam rapporte tout en entier ce témoignage daté du jour de Saint-Jacques 1552 : il en rapporte encore un autre, où le même Mélanchthon assure, le 1er. d'octobre 1557, qu'Ursin avait passé environ sept ans à Wittemberg. J'ai donc eu raison de l'y faire aller en 1550, et d'avoir plus d'égard aux preuves que Melchior Adam m'a fournies contre lui-même qu'à son propre texte. On peut juger par-là qu'il n'examinait pas beaucoup ce qu'il compilait. Il a confondu le second voyage d'Ursin avec le premier. Fréhérus, sans rien examiner ni rectifier, dit simplement qu'Ursin alla à Wittemberg l'an 1552.

(1) *C'est la* 529e. *du volume des* Vies des Théologiens allemands.

Il ne rapporte pas l'épitaphe comme il faut ; l'an LXXXII y est au lieu de l'an LXXXIII, et le 11 mars au lieu du 6. Fiez-vous après cela aux copies imprimées des inscriptions.

(B) *Il acquit une grande connaissance. . . . . de la poésie.*] Il faut qu'Ursin dans ses jeunes ans se soit distingué de ce côté-là, car je remarque que Mélanchthon le fait valoir principalement par ce talent, dans l'un et l'autre de ses témoignages : et il prend même à témoin ou à caution des louanges qu'il lui distribue dans le premier, les vers grecs et latins qu'on voyait de lui. *Cùm extent latina et græca carmina Zachariæ Ursini Uratislaviensis eruditè scripta, prudentes et docti viri lectis illis suo judicio probabunt ingenium, studia, et voluntatem ejus, etc.* (2). Ursin n'avait que dix-huit ans. Il publia en 1560 un recueil d'épigrammes qu'il dédia à Jean Frisius, chez qui il avait logé à Zurich.

(C) *Il se voulut aussi mêler de prêcher.*] M. de Thou n'avait pas de bons mémoires lorsqu'il publia que les protestans du diocèse de Cologne s'assemblèrent l'an 1582 pour ouïr le prédicateur Zacharie Ursin, que le prince Jean Casimir leur avait envoyé (3). Ursin renonça au métier de prédicateur après quelques tentatives dont il fut lui-même peu satisfait. Il ne bougea de Neustad depuis qu'il y eut été établi : et il était si cassé et si infirme en 1582, qu'il n'était nullement propre à la mission de Cologne. Ce fut Jean Stibélius qui alla au pays de Cologne avec le prince Jean Casimir, en qualité de son ministre. Philippe Paréus (4), son neveu, a relevé cette faute de M. de Thou, et nous a fait savoir en même temps que ce Jean Stibélius fut depuis ministre de cour à Heidelberg, et conseiller du prince, et qu'il mourut l'an 1595, premier ministre de Creutznac. C'est apparemment M. de Thou qui a été cause que Jean Lætus nous a débité Ursin comme un des réformateurs de l'électorat de Cologne (5). Hofman, après Lætus, le fait travailler dans cette partie de la vigne du Seigneur. Je dis *après Lætus ;* car outre qu'il nous y renvoie, il n'a point pu s'égarer après Moréri, qui n'a dit autre chose d'Ursin, sous la mauvaise position de Zacharie, sinon qu'il était de Silésie, et professeur à Heidelberg, et qu'il a laissé un grand nombre d'ouvrages. Il cite la Bibliothéque de Gesner qui ne dit rien de cet auteur. Il fallait citer l'Épitome de cette Bibliothèque. Plusieurs écrivains commettent la même faute.

(2) Melch. Adam., *in* Vitis Theol. german., *pag.* 540.

(3) Thuan., Hist., *lib. LXXVI.*

(4) *In* Vitâ David. Parei, *pag. m.* 29. *Il appelle M. de Thou* Augustinus *au lieu d'*Augustus.

(D) *Ursin était laborieux.*] Pour savoir cela, il ne faut que prendre garde à l'inscription qu'il avait mise sur la porte de son cabinet. La voici :

Amice, quisquis hùc venis,
Aut agito paucis, aut abi,
Aut me laborantem adjuva (6).

Cela le fit passer pour un homme de mauvaise humeur (7).

Notez qu'avant lui Alde Manuce s'était servi d'une semblable inscription. « Rien ne lui était plus à charge » que les visites inutiles qui lui faisaient perdre son temps.... Pour » s'en délivrer honnêtement il avait » fait écrire sur la porte de son cabinet ces paroles : *Quisquis es, rogat te Aldus etiam atque etiam, ut si quid est quod à se velis, perpaucis agas, deinde actutùm abeas, nisi tanquam Hercules veneris suppositurus humeros : semper enim erit quod et tu agas, et quotquot hùc attulerint pedes.* Paroles qu'emprunta de lui cet habile professeur » en langue grecque, et depuis imprimeur à Bâle, Jean Oporin, pour » le mettre aussi sur le sien (8). »

(5) Compend. Histor., *pag. m.* 488.

(6) Melch. Adam., *in* Vitis Theologorum, *pag.* 540.

(7) *Voyez ce que* Junius *dit sur cela, dans l'*Oraison funèbre d'Ursin.

(8) Chevillier, Origine de l'Imprimerie de Paris, *pag.* 234. *Il cite* Jacques Zuinger, *dans le* Theatrum Vitæ humanæ, *de Bâle* 1604, *pag.* 3713.

URSINUS (Jean), médecin français au XVI[e]. siècle, composa quelques traités de médecine en vers latins (A), et un commentaire sur les distiques de

Caton (*a*). Il a été fort loué par Étienne Roybosius Tulinus (B).

(*a*) *Voyez la rem.* (B).

(A) *Il composa quelques traités de médecine en vers latins.*] Il méritait donc la place qu'il n'a point eue dans la liste des médecins poëtes publiée par Bartholin. Sa *Prosopopœia animalium aliquot* est un poëme en vers hexamètres et pentamètres, où il rapporte plusieurs choses touchant la nature et les qualités des animaux, surtout en tant qu'elles appartiennent à la médecine. Cet ouvrage fut imprimé à Vienne en Dauphiné, l'an 1541, *in*-4°., avec les scolies de Jacques Olivier, médecin. On imprima dans la même ville, en la même année, ses *Elegiæ de Peste eâque medicinæ parte quæ in victûs ratione consistit* (1).

(B) *Il a été fort loué par Étienne Roybosius Tulinus.*] Voici ses propres paroles, rapportées par Rinésius : *Is est etenim, quocum si congressus fueris, nihil ignotum homini esse putes. Mirus poeta, eximius et benè fortunatus medicus, philosophus summus, orator facundus. Quorum documentum locuplettissimum præstant quæ de re medicâ carmine scripsit, eruditissima Comm. in Catonis libellum, ethologus elegans de moribus, et alia plura quæ sub ejus nomine circonferuntur* (2).

(1) Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 509.
(2) Reinesius, epist. XLI ad Daumium, *p.* 118.

URSUS (Nicolas Raimarus), auteur de quelques ouvrages d'astronomie, était né à Henstède dans la Dithmarse (*a*). Il fut porcher pendant sa jeunesse, et il ne commença d'apprendre à lire qu'à l'âge de dix-huit ans. Il se mit alors à ménager tout le temps qu'il dérobait à la garde des pourceaux; il se mit, dis-je, à le ménager pour apprendre à lire et à écrire. Il s'appliqua ensuite à l'étude des langues savantes; et, comme il avait beaucoup d'esprit, ses progrès furent fort prompts dans le latin et dans le grec. Il apprit aussi la langue française, les mathématiques, l'astronomie (*b*), et les autres parties de la philosophie, la plupart sans le secours d'aucun maître (A). Étant sorti de son pays il gagna sa vie à instruire des jeunes gens : c'est ce qu'il fit en Danemarck, l'an 1584, et sur les frontières de la Poméranie et de la Pologne, l'an 1585. Ce fut dans ce dernier poste qu'il inventa un nouveau système d'astronomie, peu différent de celui de Tycho-Brahé. Il le communiqua l'année suivante au landgrave de Hesse, et de là naquit une violente dispute entre lui et Tycho-Brahé (B), dans laquelle notre Raimarus fit paraître qu'il se ressentait encore des manières de son premier métier; car il s'emporta si brutalement contre Tycho, qu'il s'exposa à un procès criminel (C). Il fit des leçons particulières en mathématiques, dans Strasbourg, l'an 1588 et l'an 1589, et il publia un livre. Après cela il fut appelé par sa majesté impériale, pour enseigner les mathématiques dans Prague. Il se retira tout doucement de cette ville, l'an 1598, pour fuir la présence de Tycho-Brahé, et il mourut quelque temps après (*c*). Il a été entièrement inconnu à Vossius : je donnerai le titre de ses ouvrages (D).

(*a*) *Partie du duché de Holstein.*

(*b*) Justus Burgius, *ingénieur de Philippe et de Maurice, landgrave de Hesse, lui enseigna les mathématiques et l'astronomie.*

(*c*) *Tiré du Livre de* Jean Mollérus, *intitulé* Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, *imprimé à Hambourg, l'an* 1691, *pag.* 628, 629, *part. IV. Il cite, pour la plupart de ces faits,* Ant. Heimreichius, *in* Catologo Autorum Chronico Dithmarsico præfixo.

(A) *Il apprit sans le secours d'aucun maître.*] Par un bonheur tout particulier, il ne fit qu'un saut de la charrue à la république des lettres ; il ne fut pas obligé comme les autres à faire son apprentissage dans les écoles. *Aliasque scientias philosophicas, brevi, et plerasque quidem* αὐτοδίδακτος, *sibi reddidit familiares.* Scholas *enim, ut ipse in libro* (1) *paulò antè laudato*, Rusticum *se vocans* Dithmarsum, *testatur*, uti sus hortum percurrit, et vix à limine salutavit, sed à Stivâ illicò, singulari quodam fato ac genio in remp. litterariam irrupit (2). C'est une preuve qu'il avait beaucoup d'esprit. On trouve dans ses ouvrages quelques marques de ses études précipitées : il ne dispensait pas bien son érudition, et ne châtiait pas son style : *Homo certè fuit admodùm ingeniosus, et in antiquorum etiam lectione versatus, sed doctrinæ indigestæ, styli haud satis castigati, et verè, quod Nasonis de Ennio est judicium,* ingenio maximus, arte rudis (3).

(B) *Il naquit une violente dispute entre lui et Tycho-Brahé.*] Tycho-Brahé l'accuse du crime de plagiaire*. Ursus, disait-il, étant venu avec son maître dans mon cabinet, y a vu sur un morceau de papier la figure de mon système, et a eu l'audace, quelque temps après, de se vanter qu'il en était l'inventeur : *Cùm mense septembri versaretur apud ipsum nobilis vir Ericus Langius, quidam illius famulus nomine Nicolaüs Raimarus, Dithmarsus, delineatam hypothesin quâpiam in chartâ obiter vidit, ac sibi quasi à se in angulo Poloniæ quodam excogitatam arrogans, illam ut suam bienno post apud Landgravium venditavit ; ubi et impudenter in Tychonem delaterans repressus à Rothmanno fuit* (4). L'accusé s'emporta d'une furieuse manière, dans un livre qu'il publia à Prague, *de astronomicis Hypothesibus*. Il débita cent médisances contre Tycho-Brahé, qui en fut piqué au vif. Gassendi nous en va fournir les preuves. « *Quia superiore anno Raimarus Ursus, ille Dithmarsus, librum Pragæ ediderat de Astronomicis Hypothesibus, in quo Rothmannum quidem, et Roëslinum variis probris onerat, sed Tychonem innumeris, occasione eorum, quæ de se in epistolis ejus legerat : ideò, cùm ejusmodi liber ad Tychonis manus recens pervenisset, isthæc occasione ipsius litteris inseruit :* » Vidisti proculdubio plagiarii mei, » impuri illius Ursi, maledicentissimum scriptum, in quo præter » alia innumera convitia, meo, et » meorum honori non parcit. Ego » quidem refutatione illum indignum » censeo, cùm omneis modestiæ limites, imò honestatis longè transcenderit : efficiam tamen, ut non » impunè ferat (5). » Tycho écrivit cela à Longomontanus. Nous en dirons davantage dans la remarque suivante.

(C) *Il s'exposa à un procès criminel.*] On débite dans l'oraison funèbre de Tycho-Brahé, qu'un homme d'esprit et docte, mais sans religion et sans vertu, ne s'était pas contenté de s'approprier les inventions astronomiques de ce grand homme, il l'avait aussi déchiré cruellement par de noires calomnies ; et l'on ajoute que s'il ne fût pas mort, le procès qui lui avait été intenté au sujet de ces outrages lui eût attiré un très-rude châtiment. C'est de notre Raimarus qu'on parle. *Ante annos paucolos, quidam ingeniosus, et doctus, sed absque religione, et virtute homo, tetricum, et famosum contra præstantissimum hunc virum divulgavit scriptum, quale in hoc genere non vidit antiquitas, nec fortassis spectatura est unquàm posteritas. Non sat fuerat infamatori illi plagium committere litterarum, et* Tychonis *Hypothesin, Uraniburgi repertam, falsariè pro proprio invento venditare, nisi etiam virum aviti generis, summæ eruditionis, inculpatissimæ vitæ,*

(1) De Systemate mundano.

(2) Mollerus, Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, *pag.* 629.

(3) *Là même.*

* Joly reconnaît que Bayle parle amplement de cette dispute, et il indique une lettre de Tycho-Brahé dont Bayle n'a pu avoir connaissance. Elle fut imprimée à Iéna, en 1730, par les soins de G. B. Casseburg. Joly renvoie aussi au *Miscellanea Lipsiensia nova*, tom. Ier.

(4) Gassendus, *in* Vitâ Tychon., *lib. II, pag. m.* 411, *ad ann.* 1584. *Voyez aussi lib. III, pag.* 428.

(5) Gassend., *ibidem, lib. V, pag.* 451, *ad ann.* 1597.

cùm tota ipsius honestissima familia, sexcentis contumeliis, et totidem mendaciis, apud alios, si non deformatum, suspectum saltem reddidisset. Et profectò jure actum cùm hoc fuisset, velut etiam jam agi cœptum fuerat, nisi mors feram illam singulari beneficio affecisset, et pœnæ subduxisset commeritissimæ (6). Gassendi produit un fragment de lettre, par où il paraît que Tycho-Brahé avait dessein de mettre en justice son adversaire. Je rapporterai ses paroles : on y voit que Raimarus Ursus s'était évadé de Prague, *Cæterùm de ferâ istâ Dithmarsicâ, nimis efferâ, et brutâ, ut aliqua subjungam, licet indigna sit, cujus recordetur, scias istam ante aliquot septimanas, prout nuper rescivi, Pragâ se subduxisse, sive malè sibi conscia, et quòd justas pœnas per leges formidaret; sive quid aliud sinu suo latenter more suo ruminans. Sed investiganda tamen suo tempore per otium, atque in jus pertrahenda, et punienda, quod etiam optimi quique Pragæ suadent* (7). Pour faire mieux connaître le caractère de cet ex-porcher, j'ajoute qu'il avait fait courir le bruit que Rothmannus était mort d'une maladie honteuse (8). Rothmannus avait pris le parti de Tycho avec vigueur, quand il vit qu'Ursus médisait de lui à la cour de Hesse. Depuis ce temps-là ils furent fort mal ensemble, et se traitaient de Turc à More (9). *Fuerat ille quoque Rothmanno ea propter infensus, quòd Cassellis transiens, et Tychonem conviitiis proscindens repressus ab eo vehementer fuisset* (10).

(D) *J'ai donné le titre de ses ouvrages.*] Il publia à Strasbourg, aux dépens de ses écoliers, son *Fundamentum Astronomicum*, l'an 1589. Son ouvrage *de Astronomicis Hypothesibus seu de Systemate Mundi* fut publié à Prague l'an 1597, comme aussi *Astronomicarum Hypothesium à se inventarum Vindicatio et Defensio : item Problemata totius processûs astronomicæ Observationis seu Rationis observandi τὰ φαινόμενα* (11). Le Catalogue d'Oxford fait mention du *Tetragonismus Circuli* de notre Raimarus, *expeditiori structurâ productus per Pet. Crugerum*, à Leipsic, 1607, *in*-4°. M. Konig (12) lui donne un livre de *Doctrinâ sinuum et triangulorum*, imprimé l'an 1588. M. Mollérus (13) nous apprend qu'il n'a jamais vu le livre *de Civitatibus in Dithmarsiâ Hanseaticis*, imprimé à Leipsic l'an 1563, et attribué à Raimarus Ursus, par Albert Bartholin, et par Lipénius. Il doute que cet ouvrage ait jamais paru, parce qu'il n'y a en Dithmarse aucune ville qui soit entrée dans la confédération anséatique : *Impositum illis esse à catalogis, quos frequenter exscribunt, proletariis, conjecto* (14). Mais je ne sais s'il a pris bien garde aux paroles de Bartholin ; les voici : *Nicolaüs Reimers. De Civitatibus Hensaticis in Dithmarsiâ, Gæodesiâ Rantzovianâ, Libs.* 1583, *in*-4°. (15). Qui nous assurera qu'il s'agit ici de notre Raimarus Ursus ? N'est-il pas plus probable qu'il ne s'agit point de lui? Il n'est point Danois, et n'a point été auteur en Danemarck ; il n'y a donc aucune apparence qu'Albert Bartholin l'ait mis dans son catalogue. De plus il n'est pas vrai que l'on dise que l'ouvrage fut imprimé à Leipsic l'an 1563.

(6) Johann. Jessenius, *in* Orat. funebri Tychon. Brahei, *apud* Gassendum, *in Appendice* Vitæ Tychonis, *pag.* 483.

(7) Tycho Brahe, epist. ad Longomontanum, *apud* Gassend., *in* Vitâ Tychon., *lib. V*, *pag.* 455.

(8) *Rumorem sparserat fuisse ipsum pudendis nescio quibus morbis pridem infectum, et tandem confectum.* Gassend., *ibidem.*

(9) *Voici ce que* Rothmannus *écrivait l'an* 1586 : Plura scriberem præsertim de impuro nebulone Nicolao Raymaro Urso Dithmarso, qui superiori hyeme apud tuam excellentiam typographicam litterarum collectionem et ordinationem, ut opinor, exercuit. *Gassend.*, *ibidem.*

(10) *Idem*, *ibidem.*

(11) Mollerus, Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, *part. IV*, *pag.* 628.

(12) Bibliotheca vet. et nova, *au mot* Ursus. *Il parle de lui comme d'un autre écrivain*, *sous le mot* Reimarus; *et il parle d'un* Nicolas Raimarus, *auteur d'un* Theatrum temporis, *in-folio.*

(13) Isagoge, *etc.*, *pag.* 517.

(14) *Ibidem*, *pag.* 628.

(15) Alb. Bartholinus, de Scriptis Danorum, *pag.* 109.

USSÉRIUS (HENRI), en anglais *Usher*, ou *Ussher*, archevêque d'Armach, et primat d'Irlande *

* L'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibliot. franç. XXX*, dit que Bayle aurait dû se servir de l'expression latine *totius Irlandiæ*, primat de *toute* l'Irlande, et explique que le titre de primat est attaché à

au commencement du XVII$_e$. siècle, travailla long-temps à un ouvrage contre le cardinal Bellarmin ; mais on dit que son épouse lui en extorqua tous les cahiers, et les jeta dans le feu, sous prétexte que la partie ne pouvait pas être égale entre un homme chargé d'enfans et d'affaires domestiques, et un homme détaché de tous les soins de la terre. L'auteur qui conte cela, et qui peut passer pour fort suspect, ajoute que Toddus, évêque de Dun (*a*), étant dégoûté de sa femme, et la voulant répudier, demanda à ce primat une lettre de divorce, et ne la put point obtenir (A). Il conjecture que cet archevêque ne rejeta la proposition qu'afin de ne pas déplaire à son épouse, qui eût trouvé fort mauvais qu'on ouvrît ainsi la porte aux ruptures de mariage ; ce qui eût pu la faire tomber un jour dans un pareil inconvénient. Chacun croira de ceci tout ce qu'il voudra ; je n'en garantis point la certitude, et je ne le rapporte qu'afin d'avoir lieu d'examiner une fausse imagination du père Garasse (B). Notez qu'Henri Usher, n'étant encore qu'archidiacre à Dublin, fut député deux fois à la reine Élisabeth, premièrement pour une affaire qui regardait l'église de Saint-Patrice (*b*), et puis pour la fondation de l'académie de Dublin. Ces deux députations furent suivies d'un heureux succès (*c*).

deux siéges, celui de Dublin, et celui d'Armach. L'archevêque de Dublin se qualifie primat d'Irlande ; et celui d'Armach, primat de toute l'Irlande. C'est ce dernier qui a la juridiction primatiale.

(*a*) *Ou Downe en Irlande.*

(*b*) *La cathédrale de Dublin.* [L'auteur des *Observations* déjà citées remarque que deux chapitres se disputent les droits de cathédrale, sans qu'il y ait encore eu de décision, et qu'à proprement parler, l'église Saint-Patrice n'appartient pas au diocèse de Dublin. C'était la cathédrale d'un ancien évêché dont le titre est éteint, et a été réuni au siége de la capitale.]

(*c*) *Tiré de la* Vie de Jacques Ussérius, *in* Collectione Batesianâ, *pag.* 735.

(A) *L'auteur qui conte cela, et qui peut passer pour fort suspect, ajoute, etc....*] Voici le narré d'Henri Fitz Simon, jésuite irlandais : *Toddus pseudo-episcopus Dunensis, in Iberniâ, suæ conjugis seu verius scorti pertæsus.... eam voluit repudiare. Accessit primò symmistam suum (ut loquuntur) totius Iberniæ primatem*, Henricum Ussherum ; *libellum ab eo repudii acriter efflagitans. Nimirùm frustrà, apud virum integerrimum scilicet, et apprimè uxoris (quæ illi viribus suis quàm tenuissimis impar onus exantlanti, nempè multorum annorum elucubrationes contra Bellarminum, extorsit, tradiditque Vulcano, quòd iniqua futura esset, ut aiebat, consertatio, inter hominem prolibus et domesticis curis gravatum et hominem omnis sæcularis solicitudinis expertem) imperio, ac voluntati, obnoxium. Displicuisset autem matronæ gravi (abdominis centum pondio) divortii ministralis causaria prætentio, per quam ipsa fortè brevi, technis id generis ministralibus, conjugali toro discluderetur* (1).

(B) *D'examiner une fausse imagination du père Garasse.*] On ne sera point surpris des phrases burlesques qui se trouvent dans le passage que je m'en vais rapporter ; on connaît assez le style de cet auteur. « Les ministres, » ainsi qu'il est porté dans Homfrédus » en la seconde partie du jésuitisme, » accusent les jésuites de magie en- » suite de leur science. Il ne se faut » pas estonner, disent-ils, si les jé- » suites sont savans, d'autant qu'ils » sont tous magiciens, et apprennent » ce qu'ils savent par le moyen du » diable (2).... Qu'ils se souviennent » de l'action de ce brave citoyen » romain, lequel étant accusé par » ses ennemis de ce que par sorti-

(1) Henric. Fitz Simon, Britannomach. Ministrorum, *lib. III, cap. VI, pag.* 348.

(2) Garasse, Recherche des Recherches d'Étienne Pasquier, *pag.* 973, 974.

» lége il tirait dans ses terres la graisse » et la substance des terres voisines, » d'autant qu'il avait tousjours une » plus belle moisson que ses voisins, » au jour assigné mena en pleine au- » diance ses bœufs en bon point, ses » charrues bien faites, ses enfans bien » nourris, et pour toutes ses raisons » dit à ses juges : *Hæc sunt veneficia* » *mea, quirites*. Voilà mes sortiléges, » messieurs, et encore ne pouvez- » vous pas voir mes sueurs, mes » veilles, mes travaux. J'en dis de » même aux ministres de Calvin et » de Luther. Les jésuites n'ont point » le soin d'une famille comme les » ministres; ils ne traînent point une » femme et une nichée de petits mi- » nistrillons après eux; ils n'ont point » la nuit la teste rompue par les cris » de dix ou douze garçons; le jour, » ils ne songent point à nourrir » quinze ou seize petits affamés; ils » ne sont point détournés par l'u- » sure, par la luxure, par les plai- » sirs. *Hæc sunt eorum veneficia*. » Voilà leurs sortiléges, dont je vou- » drois bien faire un brevet pour at- » tacher au col des ministres. Il me » souvient qu'il est escrit dans les » Géoponiques de Constantin Bassus, » au livre 14, page 380, qu'un bon » villageois demandant un charme » pour empêcher que les chats, les » rats et les serpens n'entrassent » point dans son pigeonnier, un » auteur anonyme luy respondit, » qu'il savoit un charme fort efficace » pour empêcher l'entrée des chats » et des rats. 1°. dit-il, fermez bien » la porte de votre pigeonnier; » 2°. tenez les fenêtres ouvertes le » moins que vous pourrez; 3°. pre- » nez garde qu'il n'y ait aucune fente » aux murailles; 4°. bouchez soigneu- » sement tous les pertuis de la porte; » et je vous promets que les chats ni » les rats n'entreront point dans votre » colombier. Or je sais pareillement » un bon charme, pour les ministres » de Calvin, à ce qu'ils viennent aussi » savans que les jésuites. 1°. Qu'ils se » passent de femmes, et du tracas » d'une famille. 2°. Qu'ils ne mettent » point tant d'heures à se peigner, » attiffer, ranger leur rotonde, et » accommoder leurs fraises. 3°. Qu'ils » estudient plus sérieusement l'Évan- » gile que Rabelais, ce qui s'adresse » nommément au ministre Du mou- » lin. 4°. Que Chamier, Pother, » Bonnet, Bonvouloir, et autres mi- » nistres ne se chargent pas tant de » vin, et de viandes, pour avoir l'es- » prit un peu plus libre.... 5°. Je leur » promets que s'ils prennent et por- » tent ce brevet, et qu'ils aient autant » d'esprit que les jésuites, sans doute » ils seront aussi savans que les jé- » suites (3). »

Avant que de réfléchir sur ce passage, j'irai à la source du fait qu'on nous rapporte, concernant le *citoyen romain* qui fut accusé de se servir de sortilége pour fertiliser ses champs. C'est Pline qui narre cela. *C. Furius Cresinus*, dit-il, (4), *è servitute liberatus, cùm in parvo admodùm agello largiores multò fructus perciperet, quàm ex amplissimis vicinitas, in invidiâ magnâ erat, ceu fruges alienas pelliceret veneficiis. Quamobrem à Sp. Albino curili die dictâ, metuens damnationem, cùm in suffragium tribus oportet ire, instrumentum rusticum omne in forum attulit, et adduxit filiam validam, atque (ut ait Piso) benè curatam ac vestitam, ferramenta egregiè facta, graves ligones, vomeres ponderosos, boves saturos. Posteà dixit : Veneficia mea, quirites hæc sunt : nec possum vobis ostendere, aut in forum adducere lucubrationes meas, vigiliasque, et sudores. Omnium sententiis absolutus itàque est*. Il ne marque pas le temps de cette aventure : mais on le peut découvrir en gros; car on sait que le Spurius Albinus, dont il parle, fut consul l'an de Rome 568.

Vous noterez en passant, qu'on fut si persuadé dans l'ancienne Rome, qu'il y avait des charmes magiques qui pouvaient faire passer d'un lieu en un autre les fruits de la terre, que les lois des douze tables établirent

(3) *Là même, pag.* 976 *et suiv.*

(4) Plinius, *lib. XVIII, cap. VI, p. m.* 448. *Notez qu'au chapitre IV du XIVe. livre, pag. m.* 126 *il dit que le grammairien Palæmon, dont les vignes étaient d'un très-grand rapport, fut soupçonné de maléfice :* litteris ejus altioribus contra id pigrâ vicinitate sibi patrocinante. *Ses voisins excusaient par-là leur paresse.* Du Pinet *a traduit cela pitoyablement :* Raisins, *dit-il*, qui certes excédaient de beaucoup la grandeur des lettres que le maître de la vigne pouvait avoir au cerveau. Joint que la paresse de ses voisins donnait grand lustre à son labeur.

une grosse peine contre ces prétendus enchanteurs. M. Gravina, qui a joint à la politesse de la littérature la science du droit, se moque très-justement de cette erreur puérile. *Sequitur*, dit-il (5), *frugum incantatio. Cùm enim veteres illi, omnium bonarum artium et disciplinarum rudes putarent fruges carminibus magicis vel averti posse, vel traduci (ut enim Tibullus ait,*

Carmen vicinis fruges traducit ab agris),

ideò decemviri pro suâ puerili ac ridiculâ superstitione sanxerunt, ut qui fruges excantassit, *sive carminibus magicis crescere prohibuerit, aut segetem alienam pellexerit, Cereri sacer esset.*

Les réflexions que je veux faire sur les paroles de Garasse ne concernent point les injures ou les hyperboles comiques dont il se sert : je lui abandonne cela, et ne m'arrête qu'à ce qui peut confirmer en gros la maxime, ou le principe de la femme du primat d'Irlande Henri Usher. Cette femme supposait qu'un écrivain qui a des enfans n'est pas capable de tenir tête à un religieux. Cette maxime a quelque chose de vraisemblable dans la théorie, mais elle est fausse dans la pratique ; car on peut prouver par beaucoup d'exemples que des personnes embarrassées du tracas d'une famille ont été de fort grands auteurs, soit eu égard à la quantité, soit eu égard à la qualité des productions de leur plume. Si Garasse avait écrit avec jugement, il n'aurait pas mis en jeu Pierre Dumoulin et Daniel Chamier, deux ministres qui sont très-propres à renverser ce qu'il voulait établir. Ils étaient mariés, et ils avaient des enfans, et néanmoins ils ont composé un très-grand nombre de bons livres, et ils ont disputé glorieusement, soit de vive voix, soit par écrit, avec les meilleurs controversistes du parti romain. On pourrait joindre à ces deux exemples celui de plusieurs autres ministres. On peut assurer en général que la maxime de la femme du primat d'Irlande est si souvent combattue et réfutée par l'expérience, qu'elle ne doit nullement passer pour règle. Ce qui souffre tant d'exceptions ne mérite point ce nom-là ; et si l'on voulait dresser ou une règle ou un aphorisme sur un tel point, il se faudrait servir nécessairement de cette limitation, *toutes choses étant égales d'ailleurs, un écrivain dégagé de toute affaire domestique surpassera un écrivain chargé de femme et d'enfans.* Mais cette égalité qu'il faut supposer, où se trouve-t-elle ? Comparez tant qu'il vous plaira un auteur non marié et un auteur marié, si vous trouvez que l'un n'a pas moins d'esprit, moins de jugement et moins de mémoire que l'autre, vous trouverez qu'à d'autres égards ils ne se ressemblent point. Le marié sera plus studieux et plus robuste, et par-là il se dédommage des distractions que lui causent mille petits soins domestiques. Il se remet à l'étude avec plus d'ardeur dès qu'il a expédié les affaires de famille ; la force de sa complexion et de sa tête lui permet d'étudier jusques à minuit, et de regagner par ce moyen les heures qu'il a perdues le jour. Il est obligé de sortir deux ou trois fois avant midi, et autant après midi, mais il rentre dans son cabinet aussi promptement qu'il lui est possible, et il étudie avec d'autant plus d'ardeur, qu'il sait qu'il a été interrompu et qu'il le sera. Quatre ou cinq heures d'une telle étude valent bien sept à huit heures d'un travail tiède et tranquille, comme l'est pour l'ordinaire celui des gens qui ont beaucoup de loisir. Ils étudient à leur aise, sans se presser, sans s'échauffer, et ils se reposent de temps en temps, et n'évitent pas avec la même application qu'un autre les inutilités de quelques heures ; et quand même ils ne se reposeraient point, il faudrait dire que leur journée est comme celle d'un messager, qui sans s'arrêter va toujours son petit pas. Il n'arrive pas plus tôt au gîte que celui qui s'arrête plusieurs fois, et qui après cela se met à courir. Ce dernier nous représente les études d'un auteur actif, qui est obligé de se détourner pour donner ordre à ses affaires domestiques.

Que s'il se trouve des auteurs qui, n'étant pas détournés par une telle raison, ne laissent pas d'étudier très-ardemment, vous verrez que d'autre côté ils n'auront pas les dons natu-

(5) J. Vincentius Gravina, *in* Specimine prisci Juris, *pag.* 53 Opusculorum *editionis Romanæ*, 1696, in-12.

rels d'un autre, vu que leur santé fragile les forcera de s'arrêter. Ils se sentiront épuisés, ils auront besoin d'attendre à se remettre à l'étude qu'un long repos ait réparé la dissipation des esprits. Si cette incommodité ne les persécute pas, il y en a d'autres qui les traversent, comme vous diriez le manque de livres. On peut supposer mille manières très-véritables qui empêchent l'égalité, et qui compensent le désavantage des interruptions; et ainsi Garasse et la femme d'Henri Usher avançaient une maxime fort incertaine. Il est pourtant vrai qu'il y a certains auteurs de qui l'on peut dire, *ils auraient été plus illustres s'ils avaient vécu dans le célibat*, ou bien *ils n'auraient pas pu faire tant de beaux ouvrages, s'ils avaient été chargés de famille.* On peut assurer aussi que certaines gens qui sont demeurés dans l'obscurité seraient devenus très-doctes, s'ils avaient vécu sans femme, sans maîtresse, sans enfans, sans procès, etc.

Notez que les moines n'ont pas autant de loisir que l'on s'imagine; le chœur et le bréviaire dérobent beaucoup de temps à ceux qui aiment l'étude; et si quelqu'un d'eux se distingue par le savoir et par la piété, on l'accable de confessions. Il ne peut guère se dispenser de la direction des consciences, et c'est une chose qui le tire très-souvent de son cabinet; il faut donner audience à mille dévotes dont les scrupules sont assez souvent bizarres et d'un grand travers. Bellarmin n'avait pas eu tout le loisir que la femme de l'archevêque d'Armach s'imaginait. Voici ce que j'ai trouvé dans un ouvrage que l'on publia l'an 1625. « Le cardinal » Bellarmin, de sainte mémoire, a » dit souvent à l'illustrissime cardi» nal de la Rochefoucault, *Mon» signore veramente ci sono troppo » christiani al mondo.* Je vous assu» re, dit-il, que je suis accablé de » gens et de visites; et il faut que je » vous avoue qu'il me semble qu'il y » a trop de chrétiens au monde (6). »

(6) François de Fontaine (*c'est un faux nom qu'*Étienne Binet, *jésuite, se donna. Voyez* Alegambe, *pag.* 426,) prédicateur du roi, Réponse aux Demandes d'un grand prélat touchant la hiérarchie de l'Église, et la juste Défense des privilégiés et des religieux, *pag.* 204, 205.

USSÉRIUS (Jacques), neveu du précédent, et archevêque d'Armach, a été l'un des plus illustres prélats du XVIIe. siècle, soit qu'on ait égard à sa piété et à ses autres vertus, soit qu'on regarde sa profonde érudition. Il naquit à Dublin le 4 de janvier 1580. Il avait deux tantes qui lui apprirent à lire quoiqu'elles fussent nées aveugles: cela est fort singulier. Il fit des progrès si prompts dans les sciences, qu'à l'âge de dix-huit ans il se trouva assez fort pour disputer avec un fameux jésuite qui, comme un nouveau Goliath, défiait les protestans (A). Il fut ordonné prêtre l'an 1601, quoiqu'il fût encore au-dessous de l'âge que les lois prescrivent. Il fut choisi pour la profession en théologie à Dublin, environ l'an 1607, et il exerça cette charge pendant treize années. Il prit pour le sujet de ses leçons les controverses de Bellarmin. Il fut fait évêque de Meath l'an 1620, et archevêque d'Armach, l'an 1624 (*a*). Il s'opposa avec beaucoup de vigueur au dessein qu'avait Falkland, vice-roi d'Irlande, de permettre aux papistes l'exercice public de leur religion (B), pourvu qu'ils payassent ce qui était nécessaire pour la subsistance des troupes. Il fit un voyage en Angleterre, l'an 1640, et ne retourna plus en Irlande; les guerres civiles l'en empêchèrent, et le firent passer par un état assez fâcheux. Il mourut à Riegat dans le comté de Surrey, le 21 de mars 1655. Sa femme, qui était fille de Luc Challonier,

(*a*) *Tiré de sa* Vie, *in* Collectione Batesianâ.

docteur en théologie, était morte dix-huit mois auparavant. Leur mariage avait duré quarante années; il en sortit une fille qui fut mariée avec Timothée Tyrrel, gouverneur de Caerdiff, au pays de Galles. Cet article aurait été bien plus long, et aurait marqué plus de détails sur le mérite et sur les ouvrages de ce grand homme, si je n'avais su qu'on peut trouver dans le Moréri, et plus amplement encore dans le second volume de la Bibliothéque universelle (*b*), un bon abrégé de sa vie *.

(*b*) *Depuis la page* 219 *jusqu'à la page* 244, *dans l'extrait des* Lettres d'Ussérius, *au devant desquelles on a mis sa* Vie, *composée par M.* Parr. *Il a paru depuis une autre* Vie d'Ussérius, *comme vous le verrez dans les* Nouvelles de la République des Lettres, janvier 1701, pag. 77.

* Chaufepié a donné à J. Ussérius un article supplémentaire de celui de Bayle.

(A) *A l'âge de dix-huit ans, il se trouva assez fort pour disputer avec un fameux jésuite .... qui défiait les protestans.*] Ce jésuite est le même Henri Fitz Simon que j'ai cité dans l'article précédent. On le tenait en prison dans le château de Dublin, et cela ne l'empêcha point de provoquer à la dispute des ministres, et de s'engager fièrement à soutenir ce qu'ils jugeaient de plus faible dans la communion romaine, et d'attaquer ce qu'ils jugeaient de plus fort dans leur confession de foi. *Donec ego*, dit-il (1), *causæ bonitate suffultus, defendere quicquid inter nos infirmissimum, vel impugnare quicquid inter ipsos tutissimum reputant, in me reciperem.* Jacques Ussérius n'ayant point encore de barbe voulut bien entrer en lice avec un si vieux routier, et l'on assure * qu'il le vainquit : *Cum Henrico Simonio jesuitâ, poscente sibi dari adversarios in castro Dublinensi de arce causæ suæ (scil. antichristo) sæpiùs ita conflixit, imberbis juvenis cum veterano milite, ut et provocationis eum suæ pœniteret, et satis antagonistarum in uno hoc octodenario tyrone experiretur. Ipsum audite jesuitam in præfatione libri sui quem de Britannomachiâ ministrorum placuit inscribere.* Prodit quidem semel (inquit), octodenarius præcocis sapientiæ juvenis, de abstrusissimis rebus theologicis, cùm adhuc philosophica studia non esset emensus nec ephebis egressus, disputandi avidus, etc. *Quem posteà cùm adoleverat* acatholicorum doctissimum *idem ille pronunciabat, amplum sanè et insolitum ex id genus adversarii ore testimonium* (2). Prenez garde, je vous prie, à l'*etcetera* qui a été mis à la fin de ce que l'on a cité de la préface du jésuite, et ne vous imaginez pas qu'on ait supprimé quelques paroles parce qu'elles ne servaient de rien au sujet; car on ne les a supprimées qu'à cause qu'elles ne pouvaient compatir avec ce qu'on venait de dire. Voici tout le passage de Fitz Simon : *Sed neque in speculâ eminentem videre, neque in castris, claustrisque Stentoriâ ut agnoscunt voce provocantem, exaudire voluerunt. Prodiit quidem semel in summâ vocis vultûsque trepidatione, octodenarius precocis sapientiæ (non tamen malæ, ut videbatur indolis) juvenis, nescio an auræ popularis cupidior, saltem de abstrusissimis rebus theologicis cùm adhuc philosophica studia non esset emensus, nec ephebis egressus, disputandi avidus. Hunc autem jussi suorum calculos adferre, quibus pugil seu agonista idoneus renunciaretur, et vel cum ipso disputationem me initurum. Sed sicut ipsi eum minimè tanto honore dignati sunt, ità me vicissim suâ deinceps præsentiâ*

(1) Henr. Fitz Simon, *epist. dedicat.* Britannomach. Ministrorum

* Joly loue ici la réserve de Bayle, et remarque que Niceron paraît avoir tranché la question que Bayle laissait indécise. Après avoir rapporté le témoignage du jésuite lui-même, qui dit que Ussérius se retira lorsqu'il sut que le jésuite n'était pas autorisé par ses supérieurs, Niceron ajoute que la chose est cependant trop circonstanciée pour croire qu'il n'y eût pas de dispute. Joly trouve que Niceron aurait dû, sans hésiter, préférer le témoignage du jésuite, *intéressé cependant dans le fait*, au témoignage de Smith. Par occasion, Joly transcrit une lettre latine inédite de J. Usserius à M. de la Monnoie, conseiller au parlement de Dijon.

(2) Vita Jacobi Usserii, *in* Collectione Bartesianâ, *pag.* 737.

dignatus ipse non fuit (3). Ce jésuite assure qu'il demanda à l'écolier qui se présentait tout tremblant pour disputer avec lui, *êtes-vous autorisé de vos supérieurs ?* et qu'il s'offrit en ce cas-là d'entrer en lice ; mais que le jeune homme, n'ayant point été honoré d'une telle commission, ne put rien montrer, et ne revint plus. Cependant on nous assure, dans la Vie d'Ussérius que j'ai citée, qu'il disputa souvent avec ce jésuite, et qu'il en triompha. On lit dans une autre Vie d'Ussérius, que du consentement de toute l'académie il entra dans cette dispute, et que dès la seconde conférence, il terrassa son antagoniste, et le réduisit au silence, en sorte que depuis ce temps-là on ne le vit plus assez hardi pour oser se battre lors même qu'on le provoquait : *Communi academiæ consensu placuit Usserium, qui tum non nisi artium baccalaureus* 18 *aut* 19 *ætatis annum agebat, cum ipso committere : qui utut ab initio ab antagonistâ suo ferè pro puero ac despectui haberetur, post unum tamen alterumque colloquium adeò præfidentiam ejus perdomuit, ut ad incitas se, certè ad silentium redactum mox agnosceret, nec ulterius confligere, ne provocatus quidem auderet* (4). Il faut nécessairement qu'il y ait des faussetés, ou dans le récit du jésuite, ou dans celui des auteurs de la Vie d'Ussérius.

(B) *Il s'opposa ...... au dessein qu'avait Falkland .... de permettre aux papistes l'exercice public de leur religion.*] Falkland proposa cette affaire au parlement d'Irlande, l'an 1626. Ussérius, n'ignorant pas combien une telle chose serait fatale à l'Irlande, convoqua tous les évêques de sa métropole, et dressa une formule qu'il signèrent tous. C'était une déclaration précise qu'attendu la fausseté des dogmes et des cultes du papisme ce serait un grand péché que de permettre l'exercice d'une telle religion. L'écrit qu'ils signèrent fut lu en chaire, et fit qu'on ne parla plus de la tolérance que le vice-roi voulait procurer. Tout ceci est contenu en plus forts termes, et avec plus de détail dans ce passage latin : *Reverendissimus primas facilè perspiciens ea res quàm fatalis Hiberniæ futura esset, omnes ditionis suæ episcopos convocavit, qui ejusmodi indulgentiæ impietatem, subscriptis nominibus, unanimi consensu in hanc ferè sententiam testati sunt. Quòd quum papistarum religio superstitiosa esset ac idolatrica, fides erronea ac hæretica, ecclesiâ utriusque respectu apostaticâ liberum iis religionis suæ exercitium liberamque fidei suæ ac doctrinæ professionem indulgere grave peccatum foret ; tum quòd hâc ratione omnium papismi superstitionum, idolatriarum, hæresium, ac uno verbo abominationum ejus omnium, quin et perditionis omnium, quotquot in illius apostasiæ diluvio perirent, culpâ et reatu nos (aïunt) involveret, tum verò etiam quoniam hoc facere pecuniæ gratiâ nil aliud foret quàm religionem vænum exponere, imò et animas pretio prodere quas salvator noster Jesus Christus precioso suo sanguine redimere non dubitavit. Deum propterea veritatis comprecantes, ut vellet omnes, qui cum imperio erant, zelo Dei gloriæ et veræ religionis propagandæ studio imbuere et contra papismum, superstitionem, ac idololatriam omnem fortes eos reddere, zelo affectos, et animo quàm maximè obfirmatos. Episcopi duodecim omninò erant qui huic protestationi subscripserunt ; quàm Downhamus Derriensis episcopus, cùm posteà coram Falklandio et concilio prædicaret, mediâ concione publicè recitavit ; quin et reverendissimus primas eamdem proximo die dominico coram eisdem inter concionandum comprobavit ; unà innuens quàm gravis ira Dei ob talem animorum propensionem ei genti impenderet. Undè tandem effectum est ut ad alia consilia deflecterent* (5). Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'Ussérius et ses suffragans agirent selon les principes de l'intolérance la plus

(3) Fitz Simon, *in præfat.* Britannom., *p.* 14.

(4) Acta Erudit. Lips., 1687, *pag.* 115, *dans l'extrait de la* Vie d'Ussérius, *composée par M.* Parr. *Notez que M.* Saldénus, de Libris, *p.* 368, *se fondant sur ce passage du* Journal de Leipsic, *à ce que je crois, exagère la chose jusqu'à ce point-ci, que le jésuite avoua lui-même qu'il ne savait plus que dire.* Fastidiosam viri præfidentiam ita perdomuit, ut ad novum provocatus conflictum, declinavit, eum non tantum, sed et ad ἐχεμυθίαν redactum se esse ipse confessus sit.

(5) Bates., Vitâ Usserii, *in* Collect. Batesianâ, *pag.* 742

outrée ; car ils ne se fondèrent point sur des maximes d'état, comme font les intolérans mitigés ; ils se fondèrent uniquement sur la qualité des cultes de la communion romaine, sans faire mention de son esprit persécutant, qui est la seule cause pourquoi les tolérans même supposent qu'il ne la faut point tolérer.

USSON, en latin *Utio* ou *Uxo* (*a*), petite ville d'Auvergne à une lieue de la rivière d'Allier (*b*), et à six lieues de Clermont, dépendait autrefois du comté de Brive (*c*) *. Le château d'Usson est *très-fort à cause de son assiette sur un haut rocher taillé naturellemment en piliers ronds* (*d*). Il n'y a rien qui ait fait autant parler de ce lieu-là, que le long séjour de Marguerite de Valois, femme d'Henri IV. Elle y vécut plusieurs années, non pas pour y faire pénitence de ses désordres passés (A), mais pour se plonger de plus en plus dans les souillures de l'incontinence (B) ; et cependant il s'est trouvé des panégyristes qui ont comparé ce château, en tant qu'elle y demeura, à celui où Jésus-Christ fut transfiguré. *Afin que sa consolation fût parfaite*, dit l'un d'eux (*e*), *elle désira voir la cour de Henri-le-Grand ..... et quitter son cher Usson qui l'avait gardée vingt ans, durant lesquels ce fort château de l'Auvergne fut un Thabor pour sa dévotion, un Liban pour sa solitude, un Olympe pour ses exercices, un Parnasse pour ses muses, et un Caucase pour ses afflictions.* Il y aurait moins de médisance à le comparer avec l'île de Caprée, qui fut la retraite de Tibère, qu'il n'y a de flatterie à le comparer à un lieu de dévotion, et à un *sacré temple de Dieu*, comme a fait un autre panégyriste (C). Si l'on ne trouvait que dans le Divorce satirique, ou que dans quelque autre libelle, les impuretés de cette dame, on les pourrait révoquer en doute ; mais puisque de célèbres historiens n'ont point gardé le silence là-dessus (D), il faut croire que la chose est véritable. Scipion Dupleix est celui qui en a parlé avec le plus de détail (E) : il en fut blâmé, et il se justifia : nous examinerons si l'emportement du maréchal de Bassompierre est raisonnable (F) ; et, quoi qu'il en soit, on peut dire que les faiseurs d'éloges sont beaucoup moins dignes d'excuse, eux qui ont entièrement supprimé les mauvais endroits de la vie de cette reine, pour ne la couronner que des louanges les plus magnifiques qu'on puisse donner aux princesses les plus illustres. Elle s'est attiré cela par ses libéralités pour les couvens (G), moyen sûr et infaillible de couvrir *multitude de péchés* (*f*). Au reste, si elle se donna du bon temps au château d'Usson, elle y souffrit aussi

(*a*) Hadr. Valesius, Notit. Galliar., *pag.* 588.

(*b*) Baudrand, Geograph., *tom. II*, *pag.* 363.

(*c*) Vales. Notit. Galliar., *pag.* 588.

* Adrien de Valois cite *in comitatu Brioutensi. Brioutensis* vient ici de *Brioutum* (Brioude en Auvergne), et non de *Briouta* (Brives). Quelle apparence, dit Leduchat, que la ville d'Usson, qui est en Auvergne, ait jamais dépendu de Brive, qui est du Limousin. L'erreur commise par Bayle a été relevée avec politesse par Piganiol de la Force, tome V de sa Description de la France.

(*d*) Coulon, Rivières de France, I[er]. *part.*, *pag.* 265.

(*e*) Hilarion de Coste, Elog. des Dames illustres, *tom. II*, *pag.* 306.

(*f*) *Voyez tom. VII*, *pag.* 223, *la rem.* (I) *de l'article* GRÉGOIRE I.

des chagrins et des inquiétudes. « Du haut de la terrasse de ce » chasteau là, elle vid ses amis » taillez en pieces, et le comte » de Randan, leur chef, sei- » gneur de la maison de la Ro- » chefoucaud, tué au mesme » jour que le roi son mary » triompha de ses ennemis à » Yvry : et bien que cette place » ne craigne que le ciel, que » rien que le soleil n'y puisse » entrer par force, et que sa » triple enceinte méprise les ef- » forts des assaillans, comme un » roch élevé les flots et les va- » gues, la nécessité toutesfois y » entra, et l'obligea, pour en » éviter les outrages, d'engager » ses pierreries à Venise, fondre » sa vaisselle d'argent, et à n'a- » voir rien de libre que l'air, » esperant peu, craignant tout; » car tout estoit en feu et en » desordre autour d'elle (g). » Finissons par ce passage de Brantôme : *Le chasteau d'Usson* est une *bien forte place, voire imprenable, que le bon et fin renard, le roi Louis XI, avoit rendu en partie tel pour y loger ses prisonniers, les tenant là plus en seureté cent fois qu'à Loches, bois de Vincennes et Lusignan* (h).

(g) Hilarion de Coste, Éloges des Dames illustres, *tom. II*, *pag.* 302.

(h) Brantôme, Mémoires des Dames illustres, *pag. m.* 241.

(A) *De ses désordres passés.*] On a vu ailleurs (1) une partie de ces désordres, tirée d'un livre où l'on feint qu'Henri IV raconte les mauvais commerces de sa femme. Voici la suite de ce récit : « (2) Le temps... » la pourveut de divers serviteurs, » dont l'un toutefois, à sçavoir la » Molle, s'en trouva marry, car » sous pretexte de tremper en quel- » que conspiration, dont furent ac- » cusez les mareschaux de Montmo- » rency et de Cossé, en laissa la teste » à Saint Jean en Greve, accompa- » gnée de celle de Coconas, où elles » ne moisirent ni ne furent pas lon- » guement exposées à la veue du » peuple; car la nuit venant ma » preude femme, et madame de Ne- » vers sa compagne, fidele amante » de Coconas, les ayant fait enlever, » les porterent dans leurs carosses » enterrer de leurs propres mains » dans la chapelle Saint Martin qui » est sous Montmartre, laissant cette » mort de la Molle maintes larmes » à sa maistresse, qui sous le nom » d'Hiacinte a longuement fait sous- » pirer et chanter ses regrets, non- » obstant les frequentes et noctur- » nes consolations de Saint Luc, que » nous avons veu depuis arriver par » fois inconnu et desguisé à Nerac, » jusques à ce que Bussi luy en fit » oublier la perte, qui a esté par » elle descouverte (3), quelque re- » putation qu'il eût d'estre brave » parmy les hommes, et de ne l'estre » gueres parmy les femmes (4), à cause » de quelque colique qui le prenoit » ordinairement à minuit, cette de- » goustée déguisant en quelque fa- » çon son appetit de diverses sauces, » s'en prit à monsieur de Mayenne, » bon compagnon gros et gras, et » voluptueux comme elle, et sont » tousjours depuis demeurez bons » amis en toutes leurs rencontres ; » bien furent - ils quelque temps » brouillez pour une lettre escritte » à la Vitry : où il promettoit de » preferer le soleil à la lune..... à » ses premiers amans succederent » doncques en divers temps (car le » nombre m'excusera si je faus à les » bien ranger) ce grand dégousté de » vicomte de Turenne, que comme » les precedens elle envoya bien-tost

(1) *Tom. XI, pag.* 85, *remarque* (D) *du troisième article* Navarre.

(2) Divorce satirique, *pag. m.* 191.

(3) *Il y a ainsi dans toutes les éditions que j'ai consultées; mais il faut lire* recouverte,*qui est la même chose que* réparée; *car, comme l'observe* Nicot, *dans son* Dictionnaire, recouvrer sa perte *est* Damnum sarcire. *Or, comme M.* Ménage *nous l'apprend au chapitre CCXXXVI de la I*re. *partie de ses* Observations sur la Langue française, *on a dit* j'ai recouvert *ou* j'ai recouvré.

(4) *Joignez ceci aux exemples cotés tom. VIII, pag.* 55, *remarque* (B) *de l'article* Henri IV.

» au change, trouvant sa taille disproportionnée en quelque endroit, » l'accomparant aux nuages vuides » qui n'ont que l'apparence dehors; » dont le triste amoureux au desespoir aprés un adieu plein de larmes, s'en alloit perdre en quelque » lointaine region, si moy qui sçavois ce secret, et qui pour le bien » des eglises feignois pourtant de » n'en rien sçavoir, n'eusse très-expressement enjoint à ma chaste » femme de le rappeller : ce qu'elle » fit très-mal volontiers, desirant » de tout temps pour la vanité, que » quelque lourdaut se rompit le col » à son occasion : mais il n'est guere » plus de ces sots depuis qu'on s'en » mocque; car de manger de rage » les plumes de son chapeau, comme » la Bole, et casser en colere une » bouteille d'ancre aux yeux des dames, comme Clermont d'Amboise, » ce sont petites rages et jalousies » qui n'estoient que trop ordinaires » chez nous, et que, consentant à » mon deshonneur, je sçavois et » voyois clairement, donnant par » cette tolerance aux uns et aux autres souvent le courage et les commoditez de faillir; elle le sçait bien, » et plusieurs de vous qui tenez la » main à ses gentillesses, aussi je ne » suis point tellement aveuglé moy » mesme en un fait si sensible et si » apparent, que je n'apperceusse, » comme les autres, que Clermont » maintefois la baisoit toute en juppe » sur la porte de sa chambre, tandis » que le soir, pour luy donner loisir » de se mettre au lit, je jouois ou » me promenois avec ma noblesse » dans la salle...... (5) Sa beauté » m'attiroit force gentils-hommes, » et son bon naturel les y retenoit : » car il n'estoit point fils de bon » lieu, ni gentil compagnon, qui » n'avoit une fois en sa vie esté serviteur de la reyne de Navarre, qui » ne refusoit personne, acceptant » ainsi que le tronc public les offrandes de tous venans. » Joignez à ceci le passage qu'on a rapporté du même livre dans l'article de cette reine (6).

(B) *Pour se plonger de plus en plus dans les souillures de l'incontinence.*] Les passages que je viens de rapporter ou d'indiquer ne conduisent notre Marguerite que jusques à son arrivée en Auvergne. Continuons d'entendre l'auteur qui fait parler Henri IV. « (7) Le roy son » frere oyaut cette sienne fuite..... » dit tout haut en presence de ceux » qui le voyoit disner : Les cadets de » Gascogne n'ont peu souler la royne » de Navarre, elle est allée trouver les » muletiers et chauderoniers d'Auvergne... cette perdue estant arrivée à Carlat, où elle fut longtemps, non seulement sans daiz et » lit de parade, mais aussi sans chemises pour tous les jours, elle » commença de voir et de regarder » sur lequel de ceux cy courroit » l'honneur de son nom : Elle jetta, » l'œil sur son cuisinier, pour ne » chaumer point, se fachant d'attendre Duras qu'elle avoit envoyé » vers le roy d'Espagne querir de » l'argent, encore que sa femme sa » confidente, craignant qu'elle ne » luy enlevat son Causaquet, lui » preschât la constance et le merite » de cet absent : Mais son desir insatiable esgal à la faim d'un limier » qui cause une defaillance à qui ne » se soule tousjours, ne peut endurer cette attente ni celle de Saint » Vincent, qui pour éviter la depense estoit allé jusques à sa maison. » Elle s'en prit au triste Aubiac » comme au mieux peigné de ses domestiques, qu'elle enleva de l'escurie en la chambre, et s'en fit tellement picquer, que son ventre » heureux en telle rencontre en devint rond et enflé comme un balon, vomissant en son terme un » petit garçon, avec le secours d'une » femme sage que la mère de ce picqueur, pour l'amour de son fils, y » avoit conduite, assisté du médecin » du May, lequel outre sa profession, » et de luy penser quelque apostume » sur son derriere, luy servit à ce » coup de porter ce jeune prince, » nouveau Lysandre, mal emmailloté » en nourrice au village d'Escoubiac » là auprès, si fraichement nay, » que neantmoins pour le froid endurè du long chemin il en demeu-

(5) Divorce satirique, *pag. m.* 194.

(6) *Tom. XI, pag.* 96, *citation* (76) *du troisième article* Navarre.

(7) Divorce satirique, *pag.* 198.

» ra pour tousjours privé de l'ouïe
» et de la parole, et pour ces imperfections, abandonné de l'amour et du soin de sa propre mere, qui, ayant oublié les plaisirs de la conception, a long-temps permis qu'il ait gardé les oisons en Gascogne, où mademoiselle d'Aubiac son ayeule l'a (tant qu'elle a vescu) preservé de mourir de faim, et depuis elle Gesilax de Firmaçon son beau-fils, qui monstre encore aujourd'huy par grande rareté ce gage de la couronne à ceux qui le vont voir à Birac, où il l'entretient moyennant deux cens escus de pension que Goute Raquette luy va depuis quelque temps chercher à Usson et à Paris.... (8) Aubiac, escuyer chetif, rousseau et plus tavelé qu'une truite, dont le nez teint en escarlatte ne s'estoit jamais promis au mirouer d'estre un jour trouvé dans le lit avec une fille de France, ainsi qu'il le fut à Carlat par madame de Marie (9) qui, trop matineuse, fit ce beau rencontre, allant donner le bon jour suivant sa coustume à la reine, payant neantmoins cet officieux devoir avec la mort de son mary, que cette vertueuse princesse, entendue au boucon du païs maternel, fit empoisonner, esperant, delivrée de cet obstacle et fortifiée des soldats que Romes, cousin d'Aubiac, estoit allé lever en Gascogne, se rendre maistresse absolue de la place, et en tirer ingratement ceux qui l'avoient liberalement receue et mise à couvert..... (10) La garde renforcée, et son secours gascon découvert, on luy conseilla familierement de trouver autre giste, et de vuider promptement le logis. Ce qu'elle (peureuse et apprehensive) executa sur l'heure, partant avec la mesme confusion et desaroy qu'elle y estoit venue, et parvenant par ses journées à Ivoi, maison de la royne sa mere; où à peine arrivée elle fut, du commandement du roy, par le marquis de Canillac assiegée et prise avec son amant, lequel on trouva vilainement caché sous quelques ordures, sans barbe et sans poil, l'ayant sa maistresse ainsi deguisé de ses ciseaus mesmes pour le sauver..... Canillac.... (11) preferant à la foy qu'il devoit à son maistre un chetif plaisir, se laissa piper aux artifices de sa prisonniere, oubliant son devoir, et quittant tout ce qu'il pouvoit pretendre de sa fortune, pour se rendre amoureux de cette amoureuse, et tellement jaloux, qu'il en sacrifia le pauvre Aubiac au soupçon, luy faisant faire son procez par Lugoly, et puis prendre et estrangler à Aigueperse, tandis qu'au lieu de se souvenir de son ame et de son salut, il baisoit un manchon de velours raz bleu, qui luy restoit des bienfaits de sa dame.... Canillac pour ce criminel, sur qui il exerça plustost sa jalousie que ma vengeance, ne laissa pas de faire les doux yeux, et de soigner sa petite taille outre l'ordinaire, devenant en peu de temps d'aussi mal propre que je pourrois estre, coint et poli comme un beau petit amoureux de village: mais de quoy luy servoit à la longue sa bienseance? Cette inconstante, dont il cuidoit retenir la legereté sous la clef et sous l'inexpugnable forteresse d'Usson, se fâche de son ordinaire et coustumiere façon de commander, et d'approcher de son ratelier ores l'un, ores l'autre, et souvent plusieurs à la fois, voulut devenir maistresse et chercher à l'accoustumé dans le change, la pointe et l'esguillon de son appetit; pour à quoy parvenir et sçachant par experience combien peut le desir sur la volupté, feint d'aimer, de se voir aimée, et consent à l'importunité de quelques prieres; elle esmeut et allume si bien son gardien, qu'enfin ses artificieuses caresses obtiennent sa liberté, sous promesses que ce qui sembloit estre seulement accordé pour lors chichement à la force seroit prodigalement departi par la volonté, lorsque libre et maistresse d'Usson absolue, elle pourroit sans apprehension vaquer à l'amour, et le

(8) *Là même*, *pag.* 200.

(9) *On veut parler du même châtelain qu'on avait nommé Marze pag.* 197.

(10) Divorce satirique, *pag.* 201, 202.

(11) *Là même*, *pag.* 203.

» tromperent en cette façon; car à » peine eust elle obtenu que la garnison vuideroit, qu'elle remplaceroit des gens à sa devotion, et » que son facile marquis cependant » se retireroit à Saint Cirique cueillir ses pommes, qu'ingrate de ce » serviteur, elle ne peut plus ouïr » seulement proferer son nom; et » rassurée d'une bonne troupe d'hommes qui luy fut envoyée d'Orleans, qui faillirent tost après à la » traitter en fille de bonne maison; » elle se resoud de n'obeïr qu'à ses » volontez, et d'establir dans ce roc » l'empire de ses delices, où clause » de trois enceintes et tous les grands » portaux murez, Dieu sçait et toute » la France les beaux jeux qui en » vingt ans se sont jouez et mis en » usage. La Nanna de l'Aretin ni sa » sainte ne sont rien auprès. Il est » vray qu'au lieu des galands qui » souloient adoucir sa vie passée, » elle y a esté reduite à faute de » mieux, à ses domestiques, secretaires, chantres, et metits de noblesse, qu'à force de dons elle y » attiroit, dont la race et les noms, » inconnus à leurs voisins mesmes, » sont indignes de ma memoire, » horsmis celuy tant celebré de Pominy, fils d'un chauderonier » d'Auvergne, lequel tiré de l'eglise » Cathedrale de la ville, d'enfant de » chœur parvint, par le moien d'une » assez belle voix qui le discernoit » d'avec ses semblables, à la musique de cette royne, s'introduisant enfin de la chapelle à la » chambre, et de la chambre au » cabinet pour secretaire...... (12) » C'est pour lui qu'elle fit faire les » lits de ses dames d'Usson, si hauts » qu'on y voyoit dessous sans se » courber, afin de ne s'escorcher » plus comme elle souloit les espaules, ni le fessier, en s'y fourrant à » quatre pieds toute nue pour le » chercher : c'est pour luy qu'on l'a » veue souvent tastonner la tapisserie pensant l'y trouver, et celuy » pour qui bien souvent en le cherchant de trop d'affection, elle s'est » marquée le visage contre les portes et les parois. »

Je laisse ce qui regarde les amourettes que l'auteur prétend (13) qu'elle eut à Paris après qu'elle fut sortie d'Usson. Mais il ne sera pas inutile de voir ici un passage d'Hilarion de Coste, qui, par rapport à plusieurs faits, peut servir de confirmation au narré qu'on trouve dans le Divorce satirique : *Elle sortit d'Agen en habit de simple bourgeoise, fut portée en trousse par Lignerac, à qui elle donna le nom de* Chevalier de la Belle-fleur, *et gagna païs toute la nuit, avec un travail qui éprouva son courage au peril de sa santé. De Mars la vint trouver sur la frontiere avec cent gentils-hommes, qui la logea en sa maison de Carlat; retourna à Agen pour sauver les pierreries, et recueillir le debris de sa suite : sa mort l'en fit sortir au bout de* 18 *mois, et voulant fonder une nouvelle station à Yboi, maison de la royne sa mere, elle y fut arrestée. Le foudre du courroux du roy, la menaçant par tout, respecta les lys sacrez qui environnoient sa teste, et accabla l'un de ses serviteurs à Aigueperse, par une fin très-funeste. La marquis de Canillac la mena et enferma à Usson; mais tost après ce seigneur, d'une maison très-illustre, se vid le captif de sa prisonniere : il pensoit avoir triomphé d'elle, et la seule veue de l'yvoire de son bras triompha de luy; et deslors il ne véquit que de la faveur des yeux victorieux de sa belle captive : Mais les menaces du roy, la crainte de la mort, l'apprehension de la perte de sa fortune, et de la ruïne de sa maison, entrerent plus profondément en son ame que toute autre consideration, et le forcerent aux severes et rigoureux commandemens contre elle. Dieu par sa protection, elle par sa prudence et son adresse, le duc de Guyse par son secours à propos, tirerent sa vie des ombres de la mort, et si heureusement, qu'au mesme instant qu'elle pensoit mourir captive, elle se vid asseurée de regner libre en cette forte place, d'où elle deslogea ceux qui l'avoient logée, et leur fit connoistre que la vertu et la valeur ne distinguent point les sexes* (14). Vous voyez que ce moine avoue

(12) Divorce satirique, *pag.* 205.

(13) *Là même, pag.* 210 *et suiv.*

(14) Hilarion de Coste, Eloges des Dames illustres, *tom. II, pag.* 301, 302.

tout ce qu'il croit pouvoir avouer sans être contraint de le blâmer.

(C) *Comparer* le château d'Usson... *à un sacré temple de Dieu, comme a fait un autre panégyriste.*] Cet auteur se nomme Jehan Darnalt : il était procureur du roi au présidial d'Agen. Voici quelques morceaux de l'éloge qu'il a fait de cette reine : « C'est
» une chose très-vraye, dit-il (15),
» que sa majesté garde trés-estroicte-
» ment là dedans (16) une coustume,
» depuis qu'elle y est, fort louable.
» Aprés s'estre recreée moderément
» à l'exercice des Muses, elle demeu-
» re la plus part du temps retirée
» en sa chappelle, faisant prieres à
» Dieu, pleines d'ardeur et de ve-
» hemence : se communiant une fois
» ou deux la sepmaine : n'est-ce pas
» *stellis insedere, et concilio Jovis ?*
» Phenix qui ouvrant vos esles, es-
» levés les yeux de vostre entende-
» ment au grand astre celeste, par
» le moyen et lumiere duquel vous
» voyez, vivez, et vous revivez en
» luy. Phenix qui renaissez journel-
» lement de vos propres cendres :
» bruslant et vous consommant en
» l'amour divin. Grande princesse et
» reyne, qui n'avés mouvement, vie
» ne lumiere, que celle que vous
» recevés de ceste premiere lumiere.
» Vous vivés d'une autre vie, qu'on
» ne vit pas au monde. On lit que les
» belles et nobles ames des champs
» Elysiens, devant que faire leur
» derniere retraite,

» *Illuc, undè negant redire quemquam,*

» dans le lieu le plus parfait et ac-
» comply en delices et contentemens
» éternels,

» *Fortunatorum nemorum, sedesque beatas,*

» estoyent pour un temps espurées
» en un air libre, affranchi de toute
» corruption. Aussi ceste très-noble
» ame royale s'est retirée dans le
» chasteau Elysien d'Husson, avant
» qu'entrer à la gloire des Cieux,
» s'est voulu avoisiner d'iceux com-
» mençant d'y prendre sa volée :
» ayant apprins de s'exercer en la
» vie contemplative, et de separer
» son ame bien-heureuse, d'avec son
» corps très-parfait, et le tout pour
» bien mourir. Car selon Platon *τὸ*
» *μελέτημα αὐτὸ τοῦτο ἐςι τῶν φιλοσό-*
» *φων, λύσις καὶ χωρισμὸς ψυχῆς ἀπὸ*
» *τοῦ σώματος* (*). L'estude du sage
» est de deslier et separer l'ame du
» corps. C'est l'aigle divine de Jupi-
» ter, qui regarde et contemple
» fixement, et de près d'un lieu si
» haut eslevé, voysinant les cieux,
» les rayons solaires de la divine
» bonté et providence..... (17) Ro-
» cher d'Husson, l'honneur et la mer-
» veille de l'Auvergne, la neige du-
» quel se fond aux yeux, ou à mieux
» dire aux soleils de ceste deité pres-
» que adorable en terre ! Rocher,
» sur lequel la clarté esclaire per-
» petuellement ; d'où le jour ne se
» retire jamais, les rayons de la face
» royale y luisant tousjours, et de
» ce lieu en hors illuminant toute la
» religion.... (18). Bel astre de
» l'Europe, qui residez, et ne bou-
» gez d'Husson ? Husson, royale de-
» meure de la race derniere.... de
» Valois... (19). Saincte et religieuse
» habitation, sacré temple de Dieu,
» qui as esté prins, non pour un
» asile ou refuge inviolable, ou pour
» un autel de franchise, mais qui
» as retiré sa majesté, comme dans
» l'arche du juste Noë, contre les
» deluges, innondations et ravages
» de la France.... (20). Je ne puis
» encore me despartir d'Husson,
» montagne couronnée de ce chas-
» teau royal, hermitage saint, mo-
» nastere devot où sa majesté s'estu-
» die du tout à la meditation : qui
» ne tend qu'à la fin des fins, à la
» fin souveraine. Rocher tesmoin de
» la volontaire solitude, très-louable
» et religieuse, de ceste princesse : où
» il semble par la douceur de la mu-
» sique, et par le chant harmonieux
» des plus belles voix de la France,
» que le paradis en terre ne puisse
» estre ailleurs, et où sa majesté
» gouste le contentement et le repos
» d'esprit, que les ames bien-heu-
» reuses sentent en l'autre monde. »

Notez que M. Péréfixe avance mal

(15) Jehan Darnalt, Antiquités d'Agen, *chap. XXII, folio* 124 *verso.*

(16) *C'est-à-dire au château d'Usson.*

(*) *In Phædone.*

(17) *Là même, folio* 125 *verso.*

(18) *Là même, folio* 126.

(19) *Là même, verso.*

(20) *Là même, folio* 127.

à propos, que Marguerite *s'enferma volontairement* au château d'Usson (21).

(D) *De célèbres historiens n'ont point gardé le silence là-dessus.*] On a vu (22) ce que d'Aubigné a dit, non pas dans quelque satire, mais dans son Histoire Universelle. On a vu un passage de Mézerai (23), et l'on a été averti (24) que Varillas raconte les mêmes choses. Voici un historien d'autant plus croyable qu'étant dévoué à Catherine de Médicis, il n'avait aucune disposition à excuser la conduite du roi de Navarre. Je veux parler de Davila, qui reconnaît que ce prince répudia en quelque façon son épouse à cause qu'elle s'était décriée par ses impudicités. Il avoue aussi qu'elle menait dans sa retraite une vie licencieuse : *Movevalo grandemente il rispetto della reina Margherita sua moglie, perche avendola per la fama delle sue impudicizie, come repudiata, ed essendosi lei ritirata in Overnia, a certi suoi castelli, a vivere con libertà molto licenziosa, vedeva necessariamente, o convenire riceverla di nuovo all' unione del suo matrimonio, o non poter mai stare in sincera amicizia, ed in intera confidenza con la suocera, e co'l cognato* (25). Il répète à peu près la même chose dans un autre endroit de son ouvrage : *La quale* (reina Margherita) *havendo abbandonata se stessa a vita licenziosa, per sospetto de' rissentimenti del marito, si era fuggita da lui; ma prevenuta per ordine suo, e per commissione del Re suo fratello, ella fu posta nel castello di Carlat in Overnia, come prigione, e di là dopo qualche tempo trasferita ad Ussone, nella medesima provincia, sotto alla custodia del marchese di Canigliac; il quale, come si diceva, fatto prigione della sua prigioniera, l'aveva riposta in libertà; onde ella, trattenendosi in alcune sue castella pur in Overnia, e continuando l'istesso modo di vita, era di grandissimo ostacolo alle convenzioni, che trà il marito, ed il fratello, potessero contrattarsi* (26).

Il y a quelques défauts dans le narré de Davila. I. Il n'est point vrai que la reine Marguerite se fût retirée en Auvergne afin de vivre licencieusement. Elle vivait partout de cette façon, et elle aurait mieux trouvé son compte à Agen d'où elle s'enfuit, qu'en Auvergne où elle se retira. La vérité est que la crainte d'être prise dans Agen fut cause qu'elle en sortit (27) ; et si elle se réfugia en Auvergne plutôt qu'ailleurs, ce ne fut point par un choix libre, mais par pure nécessité. Lignerac, son conducteur, n'avait que là une place propre à servir d'asile (28). II. Il n'est pas vrai qu'elle se fût retirée dans certains châteaux qui fussent à elle. III. Il n'est point vrai que par ordre de son mari, et par commission d'Henri III, elle eût été emprisonnée à Carlat. Le frère de son conducteur l'y avait reçue de gré à gré (29). Je crois bien qu'ensuite le commandant de la place eut ordre de répondre de son hôtesse, et de la bien garder (30) ; mais cela ne disculpe point Davila. IV. Il est faux qu'ayant été mise en liberté par le marquis de Canillac, elle se fût retirée sur ses terres. V. L'un des passages de Davila se peut réfuter par l'autre ; car si elle se retira sur ses terres dès qu'elle eut rompu avec son mari, comme on l'assure dans le premier passage, il n'est pas vrai, comme on l'assure dans le second, qu'elle ne s'y retira qu'après avoir été mise en liberté par le marquis de Canillac. M. de Beauvais Nangis (31) n'a censuré que cette dernière faute de Davila, et a

(21) Péréfixe, Histoire de Henri-le-Grand, *à l'ann.* 1599, *pag. m.* 301.

(22) *Tom. XI, pag.* 81, *au troisième article* Navarre, *citation* (q). *Voyez aussi* d'Aubigné, *tom. III, pag.* 641.

(23) *Là même, citation* (47).

(24) *Là même, citation* (48).

(25) Davila, *lib. VII, pag. m.* 379, *ad ann.* 1585.

(26) *Idem, lib. VIII, pag.* 432, *ad ann.* 1586.

(27) Brantôme, Dames illustres. *Voyez ses paroles, tom. XI, pag.* 96, *citation* (74) *du troisième article* Navarre.

(28) *Voyez la citation* (76) *du troisième article* Navarre, *tom. XI, pag.* 96, *et dans la page* 510, *citation* (14).

(29) *Voyez ci-dessus, là même.*

(30) *Consultez* Brantôme, *au discours sur cette reine, pag.* 421, *édition de* 1699, *et* d'Aubigné, *au IIIe. tome de son* Histoire, *liv. V, chap. IV, pag.* 641, *où il paraît renverser ce qu'il avance dans le* Divorce satirique.

(31) *Dans ses* Remarques sur Davila, *pag.* 144, 149.

donné son approbation à tout le reste. Ces petites inexactitudes n'empêchent pas que ce fameux historien ne soit très-digne de foi lorsqu'il affirme que Henri III et Catherine de Médicis délibérèrent de faire casser le mariage du roi de Navarre, et d'abandonner Marguerite comme une personne indigne d'être reconnue de leur sang. *Deliberarono finalmente, che non era da tener più conto della persona di Margherita, resasi da se stessa poco degna d'esser da loro riconosciuta, nè per sorella, nè per figliuola, e che, poiche la dispensa difettosa ottenuta dal pontefice al tempo del suo matrimonio, porgeva causa, e pretesto a poterlo disciogliere, si dovesse fare questo divorzio, e dar per moglie al re di Navarra, Christiana, figliuola del duca di Loreno* (32). L'ambassadeur Busbec vaut bien un historien. Or, voici ce qu'il raconte dans une lettre qu'il écrivit de Paris à sa majesté impériale, le 27 d'août 1583. *Rex sororem suam, reginam Navarræ, palàm multis audientibus graviter increpuit, quòd vitam degeret turpem, et flagitiis contaminatam. Commemorat memoriter mœchorum introductiones, quibus illa consuevisset. Etiam puerum sine mariti operâ natum objectavit, eaque omnia suis temporibus, et reliquis rebus ita notata, ut ipse interfuisse videretur, et reginam ea magis confiteri puderet, quàm confutare posset. Finis orationis fuit, ut eam statim Lutetiâ migrare juberet, urbemque suâ contagione liberaret. Sic illa, collectis raptim sarcinis, die sequenti, non modò sine ullo prosequentium officio, sed sine justo etiam famulitio, Lutetiâ excessit* (33). Vous voyez là que non-seulement Henri III fit un détail qui contenait les circonstances des adultères de sa sœur, mais aussi qu'il lui reprocha d'avoir accouché d'un bâtard. L'auteur ajoute que depuis cette mercuriale, Chanvalon, beau jeune homme qui passait pour l'un des premiers galans de Marguerite (34), s'était retiré en Allemagne. Il avait perdu les bonnes grâces du duc d'Alençon (35) à cause de quelques lettres qu'il avait écrites d'Anvers; mais, selon d'autres, ce fut pour s'être vanté des faveurs d'une grande dame. Lisez ces paroles de M. Varillas : *Le seigneur du royaume qui faisait le plus régulièrement sa cour* à la reine Marguerite *était Jacques de Harlay-Chanvalon, qui avait suivi le duc d'Anjou en Flandre, où il avait donné des marques de sa valeur en diverses rencontres. Ce duc le recevait souvent à sa table; mais comme il n'était pas si discret qu'il aurait été nécessaire, il lui échappa un jour de se vanter d'une bonne fortune que sa beauté et sa bonne mine, disait-il, avaient obtenues d'une des plus grandes dames de la cour de France. Le duc d'Anjou, qui avait ouï Chanvalon, le chassa de sa table, et même des Pays-Bas, et il n'y avait qu'un an que Chanvalon en était retourné. Comme il n'était pas bienvenu auprès du roi, à cause que les favoris ne regardaient pas de bon œil ceux qui s'étaient déclarés pour le duc d'Anjou, il s'attacha au service de la reine de Navarre, et les favoris en prirent occasion de publier que l'amour en était la seule cause. Le roi, à qui l'on ne pouvait alors rien dire de si honteux pour sa sœur qu'il ne le crût, ajouta tant de foi à ce bruit, qu'il chassa Chanvalon d'auprès d'elle, sans se mettre en devoir de prévenir, par quelque prétexte, le contre-coup de cet éloignement, qui rejaillirait sur elle. Il paraît encore que le roi fit des plaintes publiques à sa sœur, de la manière dont elle vivait avec Chanvalon* (36). Nous allons voir les récits de l'historien Dupleix : nous y trouverons, entre autres choses, que Chanvalon fit un enfant à la reine Marguerite.

(E) *Scipion Dupleix est celui qui en a parlé avec le plus de détail.*] Rassemblons ce qu'il disperse en plusieurs endroits, et commençons par ces paroles : *Le roi de Navarre....... fit l'amour* aux filles de la reine Marguerite, son épouse; elle *le souffrant*

(32) Davila, *lib. VIII, pag.* 432, *ad ann.* 1586.

(33) Busbequius, epist. XXIII ad Rudolphum II, imperatorem, *pag. m.* 517.

(34) *Chanvallonius juvenis est dubiæ nobilitatis, suavitate morum, ætatis flore, et formæ venustate præstans, habitus inter primos ejus reginæ procos.* Idem, ibidem.

(35) *Idem, ibidem.*

(36) Varillas, Histoire de Henri III, *liv. VII, pag. m.* 231, 232.

d'autant plus patiemment que son mary ne contre-rolloit pas ses actions, quoy qu'elle se plaigne en ses Memoires de ce que ses filles luy rendoient de mauvais offices envers luy, ce qu'elle dit ainsi pour couvrir les pechés qui se commettoient de sa part contre les loix du mariage. L'escriture ne rougit point; mais je rougirois en l'escrivant, si je couchois sur le papier ce que je luy en ay ouy dire serieusement à elle-mesme. Certainement c'estoit une princesse qui avoit de tres-excellentes conditions et toutes roiales; mais elle avoit aussi de grandes foiblesses, et mesmes aucunes mauvaises habitudes. Par avanture en parleray-je plus amplement et plus à propos sous le regne de Henry le Grand; et le subjet m'y obligeant, encore le feray-je à regret ajant eu l'honneur d'estre de sa maison durant six ans, tousjours tres-favorablement traicté de cette tres-illustre princesse (37). Ce qui suit donne de l'horreur : « Henri III....... cherit fraternellement ses sœurs : mais en fin il haït Marguerite, roine de Navarre, tant parce qu'elle vivoit mal avec son mary, qu'à cause qu'elle se trouvoit tousjours complice de toutes les conspirations du duc d'Alençon. Nonobstant tout cela il s'estoit monstré tousjours plus indulgent à leur faire grace que severe à les punir, jusqu'à ce que Marguerite (soit par jeu ou serieusement) porta une parole d'amour incestueux à la reine Louïse, espouse de sa majesté. Car ce bon roy, se sentant offensé au poinct qui offense le plus sensiblement les ames genereuses, ne vid jamais depuis de bon œil ce frere ny cette sœur incorrigibles. Et Louïse, princesse tres-chaste et vertueuse, ojant cet infame propos de sa belle sœur, luy ferma soudain la bouche, en luy disant avec une grande modestie (comme ne le prenant pas pour serieux) : *Je vous prie, ma sœur, ayez plus d'agreables railleries.* Neantmoins, craignant les artifices de sa malice, elle rapporta au roy l'effronterie de sa sœur, dequoy il fut tres-sensiblement outré contre elle et contre son frere, et en cherit d'autant plus tendrement Louïse (38). » Lorsque Dupleix compte les raisons qu'avait Henri IV de demander la dissolution de son mariage, il s'exprime ainsi (39) : « La sixieme nullité estoit fondée sur les mœurs de la reyne Marguerite, lesquelles estoient aussi insupportables que manifestes à tout le monde. Toutesfois il n'allegua pas celle-cy, afin d'obtenir d'elle son consentement à la dissolution et annullement de leur mariage. Mais le pape et le sacré consistoire, qui en estoient assez instruits, louerent grandement la bonté du roy, lequel, la pouvant convaincre et faire punir avec bonne justice (comme aucuns de son conseil en estoient d'avis), aima mieux chercher la liberté d'un second mariage par une autre voye. » Voici un bon supplément de l'exposition de cette sixième nullité : « Henry le Grand fut marié deux fois : la premiere avec Marguerite de France, parti qui sembloit avantageux à ses affaires, s'il luy eût esté autant agreable qu'honorable. Car il sçavoit bien qu'elle, ayant logé ailleurs ses affections amoureuses, n'avoit point d'amour pour luy.... Luy pourtant ne laissoit pas de l'aymer, et supportoit mesme en elle des actions les moins supportables aux maris apres qu'ils en ont cognoissance. Il n'eut point d'enfans d'elle; mais elle, durant son eloignement du roy, eut deux fils; l'un du sieur de Chanvalon, et celuy-ci vit encore, et est prestre capucin, nommé père Ange; l'autre, qui est decedé, du sieur d'Aubiac, et je les ay cognus tous deux. La verité trop manifeste m'oblige, malgré-moy, à remarquer cecy : veu mesme que c'est une tres-esclatante preuve de la bonté de ce tres-illustre roy, qui pouvoit bien prendre de là une invincible raison pour se desfaire d'elle par la justice, suivant l'advis de plusieurs de son conseil; mais il ayma mieux rompre son mariage sans effusion de sang, par les évi-

(37) Dupleix, Histoire de Henri III, *à l'ann.* 1578, *pag.* 70.

(38) Dupleïx, Histoire de Henri III, *vers la fin, pag.* 202, 203.

(39) *Là même*, Histoire de Henri IV, *à l'ann.* 1599, *pag.* 264.

» dentes nullités ci-dessus remar-
» quées (40). »

Je laisse ce qu'il a dit, qu'elle avait eu *avec le duc d'Alençon, son frère, une amitié plus que fraternelle* (41).

(F) .... *il en fut blâmé, et il se justifia; nous examinerons si l'emportement du maréchal de Bassompierre est raisonnable.*] Dupleix, ayant à parler du retour de la reine Marguerite à la cour, ne la traita point obligeamment, et avoua néanmoins, qu'*elle voulut qu'il eut l'honneur d'estre des ordinaires de sa maison en qualité de maistre des requestes, avec un honneste appointement* (42); *et nonobstant*, ajoute-t-il, *qu'elle se pleût grandement au changement, je fus tousjours fort bien auprez d'elle, dont plusieurs ayant cognoissance, aucuns ont trouvé estrange que j'aye parlé hardiment des desreglemens de sa vie soubs le regne de Henry III, comme je feray encore soubs celui-cy. Et moy je trouve plus estrange qu'il y ait homme de jugement qui n'ait peu juger que c'est avec des considerations et justes et necessaires, sans qu'il soit besoin que je les exprime. Je remettray ses eloges aprez son trespas, où, avec verité, je diray des choses estranges et admirables.* Il s'acquitta de cette promesse en parlant de la mort de Marguerite, sous l'an 1615. Voici quelques morceaux de son discours (43): « Tout le monde la publiant pour » déesse, elle s'imaginoit aucunement de l'estre, et de là prit » plaisir toute sa vie d'estre nommée » *Venus Uranie*, c'est-à-dire *celeste*, tant pour monstrer qu'elle participoit de la divinité, que pour » faire distinguer son amour de celuy du vulgaire. Car elle avoit » un autre ordre pour l'entretenir » que celuy des autres femmes, affectant sur tout qu'il fust plus pratiqué de l'esprit que du corps, et » avoit ordinairement ce mot en » bouche: *Voulez-vous cesser d'aimer, possedez la chose aimée.* J'en » pourrois faire un roman plus excellent et plus admirable que nul » qui ait esté composé és siecles precedens; mais j'ay des occupations » plus serieuses......... La persecution » et les menaces de ce frere (44), les » effrois qu'elle en receut, l'apprehension qu'elle eut en suite que » ses fautes obligeassent son mary à » attenter sur sa vie, et la solitude » en laquelle elle vesquit durant » vingt ans, luy troublerent si fort » l'esprit, qu'elle entra en une extrême deffiance de tout le monde; » de sorte que ces facheries et terreurs continuelles la rendirent hypochondriaque (45); mais cette » foiblesse ne paroissoit au commencement qu'en certains objects cognus à ses domestiques; mais depuis son dernier voyage à la cour, » ils ne furent que trop divulgués, » elle mesme les faisant cognoistre à » tout le monde...... (46) Elle estant » autant recherchée d'amour qu'il » (47) en recherchoit d'autres femmes, ils faisoient un tres-mauvais » mesnage. Elle en ayant voulu rejetter toute l'ordure sur ce grand » roy, par ses Memoires qui ont veu » le jour, j'ay esté obligé de luy en » faire porter sa bonne part dans son » lieu dans l'histoire. Car je n'escris » pas ici des panegyriques pour les » princes et princesses, mais une » vraye histoire, qui doit exprimer » leurs vertus, et ne supprimer pas » leurs vices, afin que leurs successeurs, craignans une pareille flestrisseure en leur memoire, imitent » leurs louables actions, et s'eloignent des mauvaises. D'ailleurs,

(40) Dupleix, Histoire de Henri IV, *à l'ann.* 1599, *pag.* 411, 412.

(41) *Là même*, Histoire de Henri III, *pag.* 23.

(42) *Là même*, Histoire de Henri IV, *à l'ann.* 1605, *pag.* 368.

(43) *Là même*, Histoire de Louis XIII, *p.* 53.

(44) *C'est-à-dire* Henri III.

(45) *On fait dire à Henri IV, dans le* Divorce satirique, *pag.* 208: Ne pouvant quelquefois, parmi la pitié que j'en ay, m'empescher de rire des extravagantes jalousies et fortes passions qu'on raconte de ses amours, qui la transportent plus souvent à mespriser ce qu'elle voit, et à croire ce qui n'est point, ores cherchant furieuse et chaude ses rufiens en tous les endroits les plus cachés de sa maison, bien qu'elle ne puisse ignorer qu'ils sont autre part; et ores les voyant et oyant et toutefois se persuadant que sous leur image ce soient d'autres qui taschent à la decevoir, et à luy mefaire. *Et pag.* 210. Elle s'est rendue subjette à ne pouvoir plus tolerer qu'on tousse, rie, ou parle bas en sa presence, tant le soupçon et le mesfy d'elle-mesme luy fait apprehender le discours de ses actions.

(46) Dupleix, Histoire de Louis XIII, *pag.* 54.

(47) *C'est-à-dire le roi de Navarre.*

» par consideration d'estat, il importoit de marquer que ces bastars estoient nés d'elle durant son divorce et esloignement du roy. Car autrement ils pouvoient passer pour legitimes, veu mesmes qu'on n'a jamais voulu punir comme imposteur ce religieux qui s'est si longuement produit (ainsi qu'il fait encore) pour fils de la reyne Marguerite. Je suis contraint de declarer cela pour la satisfaction de ceux qui ont attribué à detraction une narration si importante.» Après cela il étale plusieurs éloges de cette reine.

Sur le passage où il a dit qu'elle avait eu deux bâtards, le maréchal de Bassompierre a fait cette observation « Infâme vipère, qui par ta calomnie déchire les entrailles de celle qui t'a donné la vie! Ver qui mange la même chair qui t'a procréé! Chien enragé qui mords ton propre maître, qui te meut d'outrager après sa mort une pauvre princesse qui t'a nourri pendant sa vie : est-ce l'intérêt du feu roi, lequel, au préjudice du sien, a mieux aimé retarder son démariage d'avec elle, que de dire une seule parole à son désavantage, et qui ne la pouvant, pour le bien de son état, plus tenir pour sa femme, l'a honorée comme reine, l'a aimée comme sa sœur, lui a donné de grandes pensions, et fait des dons immenses? Est-ce la vérité qui t'y oblige, toi qui as donné le titre d'histoire à ce livre rempli de fables, et farci de calomnies et d'injures? Quelle honte fais-tu à la France, de publier à tout le monde et de laisser à la postérité des choses si infâmes d'une des plus nobles princesses du sang royal, qui peut-être sont fausses, ou, au pis aller, n'étaient connues que de peu de personnes? Est-il permis à un particulier, sous le nom d'historien, de publier les fautes d'autrui, de tacher et diffamer la race royale, et de souiller la mémoire des morts? Si l'on t'avait voulu forcer de médire légèrement de cette pauvre princesse (qui t'a empêché de mourir de faim) tu devais plutôt souffrir le martyre que d'y consentir; et au contraire, sans » y être contraint ni même convié, tu cherches des occasions, tu les controuves même hors de propos et de raisons, pour dire d'elle des choses exécrables, qu'un chrétien ne peut proférer sans péché, ni écouter sans horreur. Non, non, il y a des roues et des bourreaux en ce monde pour te rigoureusement punir, et une justice divine en l'autre pour châtier par des tourmens éternels tes fautes infinies (48). » Mettant à part les injures, on ne trouvera guère que ceci dans cet arrêt de condamnation : c'est que Dupleix ne devait point diffamer une princesse dont il avait été domestique, ni publier des aventures peu connues qui déshonoraient la maison royale. Je n'ai pas besoin d'examiner la seconde de ces deux raisons : il y satisfait lui-même dans l'un des passages que j'ai rapportés ; et l'on ne voit point que M. de Bassompierre ait réfuté cette partie de la défense. Arrêtons-nous donc seulement à la première raison.

Tous ceux qui savent les lois de l'histoire tomberont d'accord qu'un historien qui veut remplir fidèlement ses fonctions doit se dépouiller de l'esprit de flatterie et de l'esprit de médisance, et se mettre le plus qu'il lui est possible dans l'état d'un stoïcien qui n'est agité d'aucune passion. Insensible à tout le reste, il ne doit être attentif qu'aux intérêts de la vérité, et il doit sacrifier à cela le ressentiment d'une injure, le souvenir d'un bienfait, et l'amour même de la patrie. Il doit oublier qu'il est d'un certain pays, qu'il a été élevé dans une certaine communion, qu'il est redevable de sa fortune à tels et à tels, et que tels et tels sont ses parens ou ses amis. Un historien, en tant que tel, est comme Melchisédec, sans père, sans mère, et sans généalogie. Si on lui demande : *D'où êtes-vous ?* il faut qu'il réponde : *Je ne suis ni Français, ni Allemand, ni Anglais, ni Espagnol, etc. ; je suis habitant du monde ; je ne suis ni au service de l'empereur, ni au service du roi de France, mais seulement au service de la vérité ; c'est ma seule reine ; je n'ai prêté qu'à elle*

(48) Bassompierre, Observations sur Dupleix, *pag.* 173 *et suiv. Voyez aussi pag.* 210 *et suiv.*

le serment d'obéissance (49); *je suis son chevalier voué, et je porte pour collier de l'ordre le même ornement que le chef de la justice et du sacerdoce des Egyptiens* (50). Tout ce qu'il donne à l'amour de la patrie est autant de pris sur les attributs de l'histoire, et il devient un mauvais historien à proportion qu'il se montre un bon sujet.

> *Dum patriam laudat, damnat dum Poggius hostem?*
> *Nec malus est civis, nec bonus historicus* (51).

Ainsi les cruels reproches que M. de Bassompierre fonde sur ce que Dupleix avait eu des appointemens et des charges chez la reine Marguerite, sont injustes; car ce n'était point à Dupleix l'historiographe à s'acquitter des obligations de Dupleix le domestique de cette reine. Il n'a dû, en tant qu'historiographe, ni reconnaître un bon office, ni se venger d'une injure; son obligation unique a été de représenter les choses comme elles étaient, sans les déguiser ou en faveur de ses amis, ou au préjudice de ses ennemis. Il avait, à l'égard de la vérité les mêmes engagemens que les juges ont à l'égard de la justice; puis donc qu'on serait déraisonnable de reprocher comme une noire ingratitude à un conseiller au parlement d'avoir fait perdre un méchant procès à son bienfaiteur, on n'est point en droit de se plaindre de Dupleix, sous prétexte qu'il a publié des vérités diffamantes d'une princesse chez qui il avait eu de l'emploi. C'est ignorer les bornes des choses que de soutenir que la gratitude doit s'étendre sur les biens mêmes qui ne nous appartiennent point; je veux dire que, pour s'acquitter des obligations que l'on a aux gens, on se peut servir du bien d'autrui. Si vous voulez reconnaître les bons offices qu'on vous a rendus, faites-le à vos dépens, ne le faites pas aux dépens de votre prochain. Un tel est cause que vous êtes riche, que vous possédez la charge ou de maître des requêtes ou de président, etc.; assistez-le de votre bourse dans son indigence, mais ne lui faites pas gagner un procès où il a tort; car si vous le faites gagner, votre gratitude est un larcin, et une infraction de vos devoirs les plus essentiels. Vous êtes le ministre de la justice; rien ne vous permet de la violer: ce n'est point à vous, en tant que juge, à reconnaître les bienfaits que vous reçûtes autrefois en tant que maître d'hôtel ou que précepteur. L'application de tout ceci à un historiographe, ministre public de la vérité, n'est point malaisée.

Si, pendant le cours d'une procédure criminelle, Dupleix eût refusé d'être témoin contre Marguerite de Valois, et s'il eût souffert la question plutôt que de révéler les adultères de cette dame, dont il était domestique, il eût mérité des éloges; son silence, en ce cas-là, eût été cent fois plus louable qu'une confession ingénue; mais, en composant l'Histoire de France, il a été dégagé de tous les devoirs de domestique, et il a pu déclarer publiquement ce qu'il n'aurait pas dû dire à des commissaires qui auraient instruit un procès. J'avoue qu'il a diffamé une princesse du sang (*); mais si, de peur qu'il n'en rejaillît quelque honte sur la famille royale, il eût été obligé de ne rien dire, il faudrait conclure qu'un historien se doit taire sur toutes les conspirations des princes du sang; que, par exemple, les historiens espagnols n'auraient jamais dû parler ni des complots de don Carlos, ni de la peine qui les suivit. Or, comme cela est absurde, il s'ensuit que M. de Bassompierre n'a point critiqué justement la conduite de Dupleix. Ses remarques sont partout ailleurs beaucoup meilleures; car il faut avouer qu'il l'a convaincu d'une infinité de fautes grossières. Si l'on me répond que les rébellions des princes sont des faits publics, et par conséquent qu'un historien ne les peut passer sous silence, je répliquerai que les amourettes de la reine

(49) . . . . . . *Tuus ô regina quid optes*
Explorare labor, mihi jussa capessere fas est.
Virgil., Æn., *lib. I*, *vs.* 76.

(50) Ἔχει δὲ καὶ ἄγαλμα περὶ τὸν αὐχένα ἐκ σαπφείρου λίθου, καὶ ἐκαλεῖτο ἄγαλμα Ἀλήθεια. *Circa collum imaginem ex sapphiro gemmâ confectam gestabat, quæ vocabatur veritas.* Ælian. Var. Histor., *lib. XIV*, *cap. XXXIV*.

(51) Sannazar., *apud* Jovium, Elog., *cap. X*, *pag. m.* 31.

(*) Elle était fille et sœur de rois. Il fallait donc la qualifier de *fille de France*. Rem. crit.

Marguerite étaient, en leur espèce, aussi connues que les fréquentes rechutes du duc d'Orléans (52). Toute la cour était bien instruite de la réprimande que cette reine reçut du roi son frère, qui lui reprocha, entre autres choses, d'avoir accouché d'un bâtard. Tous les ambassadeurs furent informés de cela, et, sans doute, ils l'écrivirent à leurs maîtres aussi-bien que celui de l'empereur (53). Toute la France fut informée de l'affront que le même roi fit faire à Marguerite dans un chemin public. Les suites de cet affront éclatèrent par les plaintes du roi de Navarre. En un mot, ce n'était point révéler des anecdotes que de dire dans une histoire ce que Dupleix a publié touchant les galanteries de la reine de Navarre. Et vous noterez, s'il vous plaît, que certaines raisons d'état qu'il a marquées (54) l'obligèrent à parler. C'est une bonne justification. Notez aussi, je vous prie, qu'il y a bien des gens qui l'ont censuré d'avoir mis ces choses dans son ouvrage; mais qu'ils n'ont point soutenu que ce n'étaient que des mensonges. Voyez la note (55). Ils se sont bornés à dire qu'il fallait cacher cela sous le voile de la discrétion. Or, puisqu'il n'a eu besoin que de se justifier de la liberté qu'il s'était donnée de publier de semblables vérités, et puisqu'après cette justification il a laissé dans son ouvrage tous ces endroits-là, en sorte qu'ils ont été imprimés et réimprimés avec privilége, nous pouvons conclure que ce sont des faits qui doivent passer pour constans; car si c'étaient des calomnies, on eût obligé l'auteur à s'en rétracter, et à les ôter de la seconde édition.

On peut dire qu'il a contribué plus que tout autre à fixer la certitude de ces faits. Les satires du sieur d'Aubigné ne seraient pas d'un témoignage assez authentique; mais quand on les voit confirmées par l'aveu public d'un historien qui a été commensal de la maison de cette reine, on ne peut plus en douter. Que leur manque-t-il? L'historien a vécu en ce temps-là; il a été domestique de cette princesse; il lui a donné toute la gloire qu'elle méritait par d'autres endroits; il a été blâmé, non pas de l'avoir calomniée sur celui-là, mais de ne l'avoir point épargnée; il ne s'est point rétracté, il n'a point supprimé dans une nouvelle édition ce qu'il avait dit dans la première. Qu'on allègue tant qu'on voudra le silence de mille et mille écrivains, et les éloges qu'ils ont répandus sur la mémoire de Marguerite, on n'affaiblira jamais cette vérité de fait; car il faut bien prendre garde que les flatteurs n'ont pas osé soutenir qu'elle a été un exempe de pudicité; ils se contentent de ne rien dire sur ce chapitre. S'ils avaient soutenu qu'elle fut toujours très-chaste, ils formeraient une faction et une espèce de schisme dans le monde de l'histoire, et ils y fomenteraient le pyrrhonisme, qui n'y est déjà que trop étendu à d'autres égards : désordre qui doit principalement sa propagation au partage qui se fait dès le temps même qu'une chose arrive (56). On suppose que le mensonge est toujours postérieur à la vérité; mais cela n'est point certain par rapport aux relations; il n'arrive que trop souvent que les fausses précèdent les vraies, ou qu'elles n'en soient jamais suivies; et il arrive très-souvent que les véritables et les fausses se forment à la même heure; et ainsi elles courent dans les siècles à venir sous les auspices d'une tradition également vieille. Voyez ce que dit Tacite, au sujet d'un événement fort remarquable qui fut d'abord rapporté de différentes manières (57).

On avait prédit que la vérité ne serait point étouffée par la supercherie des plumes et des langues venales. « Ceux qui, sous cette esperance » de liberalité, la louent en leurs » presches, luy adressent des livres, » ou qui escrivent à sa louange, ont

(52) *Frère de Louis XIII.*
(53) *Voyez ci-dessus, citation* (34).
(54) *Ci-dessus, citation* (46).
(55) Bassompierre, *à la page* 149 *du* Journal de sa Vie, *dit qu'en* 1606 la reine Marguerite *perdit* le sieur Sulliendat, son galant, qu'un gentilhomme nommé Charmoud avait tué.

(56) *Voyez, tom. XV, la* Dissertation sur les Libelles diffamatoires, *paragraphe VIII.*
(57) *Is finis fuit ulciscendâ Germanici morte, non modò apud illos homines qui tum agebant, etiam secutis temporibus vario rumore jactatâ adeò maxima quæque ambigua sunt, dum alii quoquo modo audita pro compertis habent; alii vera in contrarium vertunt et gliscit utrumque posteritate.* Tacit., Annal., *lib. III, cap. XIX.*

» beau luy attribuer des qualitez qui » ne luy sont pas deues, car la veritable traditive, que malgré eux les » siecles futurs conserveront de pere » en fils immemorialement, faisant » fort (58) qu'ils sont des menteurs » autant pleins d'avarice et de flatterie, comme elle est ennemie de » la vertu (59). » L'événement a vérifié cette prophétie, et l'on n'est pas peu redevable de cela à l'historien Dupleix.

(G) *Elle s'est attiré cela par ses libéralités pour les couvens.*] Hilarion de Coste, religieux minime, a parlé ainsi des charités de cette princesse. « Aux quatre festes plus solemnelles, » et le jour de sa naissance, elle donnoit de sa main cent escus d'or, » et autant de pains, à cent pauvres. » Elle en entretenoit cent onze par » an, et quarante prestres anglois, » escossois, et hibernois, outre les » aumosnes qu'elle faisoit tous les » jours en son hostel, et à l'issuë de » la messe, soit aux passans étrangers, soit aux pauvres honteux. » Elle départit aussi plusieurs sommes de deniers à la construction » de diverses eglises, et de plusieurs » monasteres. Elle bastit et fonda le » college de la compagnie de JESUS » à Agen, et le couvent des Augustins réformez prés son hostel au » fauxbourg de Saint Germain des » Prez à Paris. Il n'y a point de religion des mendians qui ne se soit » ressentie de ses liberalitez annuelles; entre autres les carmes, les » augustins, les cordeliers, les jacobins, les jesuites de Saint Louys, » les filles de l'*Ave Maria*, les feuillans, les capucins, les recolez, et » les minimes de Nigeon. Les dernieres années de sa vie, mettant » toutes ses esperances en Dieu, elle » oyoit tous les jours trois messes, » une haute, et deux basses (*); » communioit trois fois la semaine, » le jeudy, vendredy, et dimanche; » visitoit tous les samedis la basse » chapelle de Nostre-Dame en l'eglise » de Saint Victor, et la semaine » sainte les hospitaux, et n'y donnoit jamais moins de trois à quatre » mille couvertures; et souvent elle » donnoit une somme notable pour » marier des pauvres filles (60). » Scipion Dupleix raconte les mêmes choses (61); mais il y ajoute une réflexion qui met une grande différence entre son narré et celui du moine minime. « Si elle, dit-il (62), » s'estoit donc laissé glisser à quelque sensualité en sa jeunesse parmi » tant de mauvais passages qui se » rencontrent en la vie des princes, » et parmy les allechemens de la » cour, qui doutera que s'en estant » retirée pour retourner à Dieu, et » ayant racheté ses pechés par de si » grandes charités, les prieres de » tant de personnes religieuses, et » la benediction du peuple, n'ayent » ouvert les cieux à son ame, pour » y estre accueillie des bien heureux » anges aprez son trespas, veu mesme qu'elle s'y prepara et disposa, » (notament sur la fin de ses jours) » avec une contrition et resolution » vrayement chretienne. » Le minime s'est bien gardé d'entremêler quelque chose de semblable dans ses récits : on n'y voit rien qui insinue que Marguerite ait eu besoin de racheter par tant d'aumônes les péchés de sa jeunesse, et voilà des omissions qu'on ne peut souffrir. Généralement parlant, on ne pourrait point se plaindre de ce qu'il l'a mise parmi les dames illustres; mais qu'il l'ait placée dans un même rang, et sans nulle distinction, avec celles dont la vertu ne s'est jamais démentie, c'est ce qu'on ne saurait excuser. Il aurait dû faire pour le moins trois classes, une pour les dames dont la réputation a toujours été entière, une pour celles dont on a médit injustement, et une pour celles qui ont compensé leurs vices par de bonnes qualités,

(58) *C'est sans doute une faute d'impression, et je crois qu'il faut lire* fera foi.

(59) Divorce satirique, *pag.* 212.

(*) C'est elle que désigne cette épigramme, l. 3, ch. 21, de Feneste :

Commune, qui te communies
Ainsi qu'en amours en hosties;
Qui communies tous les jours
En hosties comme en amours :
A quoi ces dieux que tu consommes
Et en tous temps et en tous lieux ?
Toi, qui ne t'es peu souler d'hommes,
Te penses-tu crever de dieux? REM. CRIT.

(60) Hilarion de Coste, Éloges des Dames illustres, *tom. II*, *pag.* 308, 309. *Voyez aussi* Pasquier, *pag. m.* 761 *du IIe. tome de ses* Lettres.

(61) Dupleix, Histoire de Louis XIII, *pag.* 54, 55.

(62) *Là même*, *pag.* 55.

et dont la sage vieillesse a servi d'expiation aux péchés de la jeunesse. Personne ne serait choqué de voir notre Marguerite dans cette dernière classe, et l'on ne trouverait point mauvais que les moines, en reconnaissance de ses aumônes, la fissent paraître avec éclat parmi les illustres repenties, et qu'ils célébrassent son esprit, son savoir, et le reste de ses bonnes qualités. Il faut rendre justice à tout le monde, et donner même aux courtisanes les éloges qu'elles méritent, quand elle se sont distinguées par quelques vertus, comme il y en a des exemples (63). On n'ignore pas la nullité qu'il y avait dans ses aumônes : c'est qu'elle les faisait aux dépens d'autrui, et à la ruine de ses créanciers : *Avez-vous jamais veu ses amans*, fait-on dire à Henri IV, *excepté quelques-uns, enrichis de ses mains, vous qui voyez les prisons pleines de ceux qu'elle appauvrit?... Elle donne, je le sçay bien, et à mes despens, la disme de toutes ses rentes et pensions aux couvents et monasteres tous les quartiers : mais aussi elle retient, dont j'ay grand pitié, le salaire de ses domestiques, et de ceux qui le long de l'année luy ont fourny leurs denrées et leur labeur* (64). Si l'on se faisait un scrupule d'ajouter foi à ce passage, sous prétexte qu'il est tiré d'un libelle diffamatoire, on n'aurait qu'à consulter l'Histoire de Henri-le-Grand composée par M. de Péréfixe qui est mort archevêque de Paris. On y trouve que le palais que la reine Marguerite avait fait bâtir *près du Pré-aux-Clercs* fut *vendu pour payer ses dettes...*; qu'*elle était libérale jusqu'à la prodigalité, pompeuse et magnifique; mais elle ne savait ce que c'était que de payer ses dettes. « Ce qui est sans doute le » plus grand de tous les défauts dans » un prince, parce qu'il n'y a rien » qui soit si fort contre la justice, » dont il doit être le protecteur et » le modèle* (65). » Ce témoignage est conforme à celui de Mézerai (66), et néanmoins on excuserait les panégyristes d'avoir loué les aumônes de cette reine, s'ils avaient tout dit comme Dupleix, et l'on n'exigerait pas d'eux à la rigueur qu'ils approfondissent les circonstances de sa libéralité envers les pauvres et envers les monastères.

J'en reviens toujours là, que le minime Hilarion de Coste aurait dû faire, dans son ouvrage, ce que Robert d'Arbrissel avait fait dans ses monastères, dont l'un était destiné aux femmes de bonne réputation, et l'autre à celles qui avaient quitté leur mauvais train (67). C'est un mélange scandaleux que de voir dans un même livre les éloges d'Anne de Bretagne et d'Isabelle Claire Eugénie, avec ceux de Bonne Sforce, et de notre Marguerite de Valois. J'ajoute que c'est un mélange qui anime à s'abandonner celles que l'envie d'être un jour placées parmi les dames illustres pourrait retenir dans la bonne voie. Il n'y a rien de plus pernicieux que d'encenser et que d'honorer également les dames galantes et les dames vertueuses (68). Ce minime serait moins blâmable, si ses éloges se réduisaient à la description particulière de quelque action; mais il les dresse de telle sorte qu'ils contiennent la suite historique de toute la vie. Il y enchâsse tout ce qu'il trouve de beau, il n'oublie que le mal. J'observe ceci afin qu'on voie que je n'ai point prétendu que tous ceux qui ont parlé ou du savoir ou des charités de la reine Marguerite, ont dû faire aussi mention de ses défauts. Ce n'est nullement ma pensée, et je ne trouve point mauvais qu'Étienne Pasquier, s'étant contenté de toucher en général ce qu'il condamnait en elle (69), se soit étendu da-

(63) *Voyez le chapitre XXV du IIIe. livre* Miscellanearum Observationum *de Pierre Petit, médecin de Paris, imprimées à Utrecht, l'an* 1682.

(64) Divorce satirique, *pag.* 213.

(65) Péréfixe, Histoire de Henri-le-Grand, *à l'ann.* 1599, *pag. m.* 301.

(66) *Voyez, tom. XI, pag.* 96, *remarque* (O) *du troisième article* NAVARRE.

(67) *Voyez, tom. VI, pag.* 507, *citation* (10) *de l'article* FONTEVRAUD.

(68) *Voyez, tom. IX, pag.* 436, *remarque* (M) *de l'article* LOUIS XII.

(69) *De vous pleuvir* (c'est-à-dire *garantir*) *ceste royne non fautive, je serois un sot. Car encores que Dieu l'ait creée grande princesse, toutesfois elle est composée de mesmes pièces que nous tous: conséquemment ne faut considerer en elle la perfection, qui ne tombe en homme ou femme, ains le moins d'imperfection.* Pasquier, Lettres, *tom. II, pag.* 759.

vantage sur ce qu'il y admirait ; car il n'avait point entrepris ni une histoire, ni un éloge historique. Voici ce qu'il dit des repas de cette princesse : « Combien que les disners et » soupers soient principalement dediez à la nourriture des corps, » toutesfois elle, faisant plus d'estat » de la nourriture d'esprit, a ordinairement quatre hommes pres de » soy, ausquels d'entrée elle propose » du commencement telle proposition qu'il luy plaist, pour l'examiner ; chacun desquels ayant » deduit sa ratellée, ou pour ou » contre, et estants de fois à autre » par elle contredits, comme elle » est pleine d'entendement, leur fait » perdre souvent le pied, n'estant » marrie d'estre par eux controllée, » mais que ce soit avec bonnes et » valables raisons. Nourrissant ainsi » son esprit, elle nourrit par mesme » moyen avec toute sobriété son » corps, auquel donnant nourriture, apres que ces doctes hommes » ont donné fin à leurs discours, » pour ne rabattre rien de sa royauté, s'ensuit puis apres une bande » de violons, puis une belle musique de voix, et finalement de luths, » qui tous jouent l'un apres l'autre à » qui mieux mieux (70). »

Disons en passant que cette reine, et tant d'autres dames qui l'imitent, font peut-être un plus grand mal au public par leurs fréquentes communions, et par leur extrême assiduité aux couvens et aux églises, que si elles vieillissaient scandaleusement dans l'impénitence. On les immortalise par cent éloges artificieux, qui ne font aucune mention de leurs péchés précédens. N'est-ce point faire espérer un renom sans tache et couvert de gloire, à celles qui vivent dans le désordre, pourvu que dans l'âge de la laideur elles deviennent dévotes ? Et pourquoi n'espéreraient-elles pas de le devenir après tant d'exemples, qu'elles ont devant les yeux ? Car c'est le train ordinaire des femmes galantes de se jeter dans la dévotion lorsqu'elles ne sont plus en état de charmer les hommes (71). On les voit fort assidues au sermon et à la messe, et fort libérales pour les couvens ; cela fait croire qu'elles se rouvrent la porte du Paradis, et ainsi les jeunes dames se peuvent flatter que leurs débauches ne les priveront ni de la gloire humaine que les éloges des religieux procurent aux morts, ni de la félicité éternelle. Qu'y a-t-il de plus pernicieux que cette sécurité ? Qu'y a-t-il de plus capable de lâcher la bride à la nature corrompue ? On craindrait et l'infamie de la réputation dans les siècles à venir, et les tourmens de l'enfer, si l'on voyait que toutes ou presque toutes les dames coquettes s'endurcissent dans le crime jusques à la mort. Cette crainte serait un frein et une leçon efficace de sagesse, et par ce moyen la damnation de quelques-unes serait le remède de l'incontinence, et le salut de plusieurs. S'il n'y avait dans chaque siècle qu'une courtisane qui fît la dévote quand elle a vieilli, elle n'inspirerait pas l'esprit de sécurité, non plus que le bon larron (72), elle pourrait seulement éloigner le désespoir. Mais quand le nombre de ces Magdeleines (73) est grand, il sème partout la hardiesse et la confiance, de sorte que l'on peut dire qu'indirectement, et contre leur intention, elles sont les colonnes les plus fermes de l'empire de Vénus, lors même qu'elles s'en sont retirées. Qu'elles fourniraient de bonnes armes aux prédicateurs et aux confesseurs, si s'étant rendues le jouet et l'exécration de toute la ville en blanchissant sous le harnais de Vénus, et en faisant ce métier avec tout le ridicule qui accompagne la jonction des rides et de la coquetterie, elles mouraient enfin dans le désespoir ou dans le blasphème, en sorte que la rejection des sacremens fût une raison de faire traîner leurs cadavres sur une claie jusqu'à la voirie ! Un spectacle si affreux servirait d'épouvantail. Le petit père André en eût pris souvent occasion de dire dans ses sermons, *autant vous en pend à l'oreille.*

Un auteur illustre écrivait, le 23 de juin 1678, que la maladie dont ma-

(70) *Là même, pag.* 761, 762.

(71) *Voyez, tom. VII, pag.* 317, *la citation* (25) *de l'article* GUÉBRIANT.

(72) Unus est ne desperes, solus est ne confidas, *a dit un père de l'église au sujet du bon larron.*

(73) *On entend ou de fausses converties ou de vraies.*

dame de M*** était morte, lui avait fait faire pénitence, et qu'elle serait *de ces gens de l'évangile, qui sont payés pour la dernière heure, comme ceux qui sont venus le matin* (74). Le père Bourdaloue assure (75) qu'il y avait eu beaucoup de christianisme dans la fermeté que cette dame avait témoignée en mourant. Cela édifie le public, et tend néanmoins un piége aux pécheurs. Remarquez qu'il y a des gens qui enseignent qu'on a plus de part aux faveurs de Dieu quand on se retire d'un grand vice, que si l'on n'y tombait pas. Autre piége. M. de Meaux développe bien cela après avoir avancé (76), que *quand on voit dans l'évangile* (*) *la brebis perdue préférée par le bon pasteur à tout le reste du troupeau; quand on y lit cet heureux retour du prodigue retrouvé, et ce transport d'un père attendri qui met en joie toute sa famille, on est tenté de croire que la pénitence est préférée à l'innocence même; et que le prodigue retourné reçoit plus de grâces que son aîné, qui ne s'est jamais échappé de la maison paternelle.* Voyez la suite dans l'original.

(74) Bussi Rabutin, lettre CVI *du Ier. tome*, *pag.* 257, *édition de Hollande.*

(75) *Là même*, lettre CVII, *pag.* 258.

(76) *M.* de Meaux, Oraison funèbre de la reine Marie Thérèse, *pag.* 66, *édition de Hollande.*

(*) *Luc.* 15, 4, 20.

UTINO (LÉONARD DE), moine jacobin, a fleuri au XVe. siècle *.

Il était grand prédicateur. Ses sermons sur les saints sont un des premiers ouvrages qui soient sortis de dessous la presse; car ils furent imprimés l'an 1446 (*a*)

* Prosper Marchand s'est étendu avec complaisance sur cet auteur, ou pour mieux dire sur ses ouvrages. On sait peu de choses du personnage. Il était né à Udine, et c'est de là qu'il prit son nom. Bayle, à la fin de sa remarque (A), renvoie à l'*Épitome* de la Bibliothéque de Gesner. Mais Frisius, à qui il renvoie, et même Trithème, Gozzéus, Possevin, Oléarius, Cornélius à Beughem, Dupin, etc., ne disent de lui presque rien, ou n'en parlent, comme le remarque P. Marchand, que d'une manière fort embarrassée. Pour y suppléer, P. Marchand donne des détails amples et curieux sur les ouvrages de L. de Utino, qui sont: I. *Sermones Floridi de Dominicis et quibusdam Festis*, Ulm, 1478; Vicence, 1479; sans nom de ville ni d'imprimeur, 1494, in-4°.; Lyon, 1496, in-4°.; Paris, 1516, in-4°. II. *Sermones aurei de Sanctis*, sans nom de ville ni d'imprimeur, 1473, 2 volumes in-folio; Venise, 1475, in-4°.; Ulm, 1475, in-4°.; Paris, 1476, in-folio; Nuremberg, 1478, in-folio; Lyon, 1495, in-4°.; III. *Sermones quadragesimales de Legibus Animæ simplicis, fidelis et devotæ*, Venise, 1473, in-folio; Paris (1477) in-folio; Ulm, 1478; Vicence, 1479, in-folio; Lyon, 1496, in-4°. Ces trois recueils ont été réunis en un seul corps, et imprimés à Nuremberg, 1478, in-folio; Spire, 1479, in-folio; IV. *Sermones quadragesimales de Flagellis Peccatorum festinanter converti nolentium*, Lyon, 1518, in-8°. V. *Sermones quadragesimales de Petitionibus*, Lyon, 1518, in-8°. VI. *Tractatus ad locos communes concionatorum*, Ulm, 1478. VII. *Tractatus mirabilis de Sanguine Christi in triduo mortis effuso: an fuerit unitus divinitati*, imprimé pour la première fois à Venise en 1617, in-4°. « Tout ce qu'on » dit de ses *Sermones de Tempore*, de ses *Sermones aurei*, et de son Traité des Lois, » *de Legibus sat grande volumen*, ou *opus* » *satis crassæ molis*, n'est rien que brouil» lerie; car les premiers ne sont autres que » les *Sermones de Dominicis*; les seconds, » que les *Sermones de Sanctis*, et le troi» sième, que ses *Sermones quadragesimales* » *de Legibus.* » Prosper Marchand demande si Léonard de Utino ne serait pas le même que *Leonardus italicus* et *Lunardo de Udene.* On a sous le premier nom: *Notabilissimum quadragesimale et in toto suo processu trimembre*, in-folio sans date, chiffre, signature ni réclame. On a sous le second nom une traduction italienne d'un dialogue de saint Grégoire intitulé: *El dialogo de sant Gregorio, tratto de latino in vulgar per maistro Lunardo de Udene, e partido in quatro libri*, Venise, 1475, in-folio. Prosper Marchand met les sermons de Léonard sur le même rang que ceux de Barlette, de Maillard, de Ménot, et cite deux vers du 43e.,

Fœmina corpus, animam, vim, lumina, vocem
Polluit, annihilat, necat, eripit, orbat, acerbat.

Je crois qu'au premier vers, après le mot *corpus*, il faut ajouter *opes*, sans quoi le second vers aurait un verbe de plus que le premier n'aurait de substantifs; et d'ailleurs le premier vers serait boiteux.

Quant à l'édition de 1446, elle est tout-à-fait imaginaire, comme le dit implicitement la remarque critique. Voyez au reste, sur l'époque de l'invention de l'imprimerie, la note ajoutée sur l'article AILLY, tom. I, pag. 327.

(*a*) Olearius, *in* Abaco, *apud* Konig, Biblioth. vet. et novâ, 466, 859.

(*). Ses autres ouvrages furent imprimés avant la fin de ce même siècle (A). C'est apparemment lui qui trouvait défectueux en certains points les récits que font les femmes au confessionnal (B).

(*) Les Sermons de Léonard d'Udine ont été imprimés pour la première fois à Venise, l'an 1473. Voyez le Ménagiana, tom. II, pag. 406, 407, édition de Paris, 1715. Rem. crit.

(A) *Ses autres ouvrages furent imprimés avant la fin de ce même siècle.*] On imprima à Ulm son Traité des Lieux communs, l'an 1478. Ses Sermons sur le Carême et sur les Dominicales furent imprimés à Lyon l'an 1495. Voyez l'Épitome de la Bibliothéque de Gesner, à la page 543 *.

(B) *Défectueux...... les récits que font les femmes au confessional.*] Jacques Olivier, licentié aux lois et en droit canon, assure que *le docte* de Utino *remarque que* les confessions des femmes « sont ordinairement » manchottes en trois cas: qu'elles » ne confessent jamais ou rarement » le luxe et la vanité des habits, » croyant que cela est dû à leur » sexe; le péché de luxure de volonté » ou d'effet, selon l'essence du pé- » ché, ou de ses circonstances, par » honte ou par accoutumance; et » le démesuré babil, qui n'est sans » péché mortel ou véniel, duquel il » faut rendre compte devant Dieu; » oui même des paroles oisives » (1). » Je ne prétends pas que cela soit vrai : je dis seulement qu'il y a beaucoup d'apparence que l'auteur qu'on cite est le moine dont je parle.

* Voyez la note ajoutée sur le texte.

(1) Jacques Olivier, Alphabet de l'Imperfection et Malice des Femmes, *lettre G, pag.* 97, *édition de Rouen*, 1658.

VULCANIUS (*a*) (Bonaventure), naquit à Bruges le 30 de juin 1538. Il s'avança promptement dans la connaissance des belles-lettres, de sorte qu'à l'âge de vingt et un ans il fut choisi pour être l'homme d'études du cardinal François de Mendoza (*b*), qui le fit son secrétaire et son bibliothécaire, et lui donna à traduire de latin en grec quelques pères de l'églisé (*). Il revint d'Espagne au Pays-Bas après une absence de onze ans; et comme il vit les affaires de sa patrie dans un grand désordre, il s'en alla à Cologne, et puis à Bâle et à Genève, et publia dans chacune de ces villes quelque ouvrage de sa façon. Étant retourné en son pays, il fut désigné professeur en langue grecque dans l'académie de Leyde, l'an 1578, et commença trois ans

(*a*) *Son nom de famille était de* Smet, *qui signifie un forgeron, le métier du Vulcain des poëtes.*

(*b*) *Il était évêque de Burgos.*

(*) Il y a là deux grosses fautes, et il est étonnant qu'elles soient échappées à M. Bayle. Mais telle est la malheureuse condition des hommes : la moindre distraction, la moindre inattention, fait tomber les plus habiles dans des bévues presque incroyables. Ce devrait être une excellente leçon de modération et de retenue à ces critiques de médiocre capacité, qui relèvent tout avec tant de hauteur, et qui font tant de bruit pour la moindre petite faute qu'ils rencontrent. La première que M. Bayle ait faite dans les paroles de ce texte est d'avoir dit que Vulcanius *traduisit de latin en grec :* il fallait dire tout le contraire. La seconde est d'avoir dit qu'il *traduisit quelques pères de l'église :* il fallait dire, *beaucoup d'autorités des pères grecs encore non imprimés ;* autorités dont avait besoin le cardinal de Mendoza, qui travaillait alors avec ardeur à un Traité *de Naturali nostrâ per dignam Eucharistiæ sumptionem cum Christo Unione.* Voici la preuve de ces deux remarques. *Cùm autem is* (Francisc. de Mendoza) *tunc temporis totus esset in scribendo libro* de naturali nostrâ per dignam Eucharistiæ sumptionem cum Christo Unione, *ejus* (Vulcanii) *operâ statim in transcribendis et* Latinè vertendis, *multis patrum Græcorum, Cyrilli maximè Alexandrini, et Isidori Pelusiotæ..... aliorumque* Auctoritatibus, *anteà non editis, fuit magnoperè adjutus.* Je tire cette preuve de l'*Athenæ Batavæ* de Meursius (*libro II, pag.* 103), qui est le même livre que M. Bayle a cité, et auquel il est visible qu'il n'a pas fait assez d'attention. La même censure se doit appliquer aux dernières paroles de sa remarque (B) sur cet article. Rem. crit.

après à exercer cette charge. Il en fit les fonctions trente-deux ans (*c*), et mourut à Leyde le 9 d'octobre 1614 (A), après avoir publié plusieurs écrits (*d*) qui firent paraître son érudition *. Il avait promis de donner toutes les OEuvres de saint Cyrille (B). Son oraison funèbre fit murmurer quelques censeurs (C). Le Ghilini a fait bien des fautes (*e*).

(*c*) *Traité de l'*Athenæ Batavæ *de* Meursius, *pag.* 103 *et suiv.*

(*d*) *Le* Moréri *donne le titre de quelques-uns : vous en trouverez toute la liste dans* Meursius, *ibid.*, *pag.* 107, 108, *ou dans* Valère André, Bibl. Belg., *pag.* 116, 117.

* Un écrit dont Meursius a parlé dans ses *Athenæ Batavæ*, et que Joly dit être très-rare, est celui qui est intitulé : *Batavia, sive de antiquo veroque ejus insulæ quam Rhenus in Hollandiâ facit situ, descriptione et laudibus adversùs Gerardum, Noviomagum libri duo ; auctore Cornelio Aurelio, D. Erasmi Roterodami olim præceptore ;* Item alia quæ proxima pagina indicabit : *Bonaventuræ Vulcanii opera nunc primùm in lucem edita ;* Anvers, Ch. Plantin, 1586, in-8°. Vulcanius a mis une notice sur C. Aurélius dont Joly donne l'abrégé. Niceron n'a pas connu ce volume ; car il n'en parle pas dans l'article consacré à Vulcanius, tom. XXXIV de ses *Mémoires*.

(*e*) *Voyez la remarque* (A).

(A) *Il mourut à Leyde le* 9 *d'octobre* 1614.] Cette date, quant au jour, m'a été fournie par l'*Athenæ Belgicæ* (1), et je la crois bonne (2), quoique la date d'année qui la suit dans le même livre soit fausse ; car il n'est pas vrai que Vulcanius soit mort l'an 1610, comme on le dit là. M. Konig adopte cette fausseté. Meursius et Valère André, et M. Moréri après eux, se trompent en mettant la mort de Vulcanius à l'an 1615. Le Ghilini, qui n'a fait que paraphraser et mal traduire Swertius, a renchéri sur la faute de son original, puisqu'au lieu de l'an 1610, il a mis l'an 1600 et n'a pas laissé de dire que Vulcanius, né selon lui et selon la vérité le 30 de juin 1538, avait vécu plus de soixante et dix ans (3). Ce n'est point la seule bévue qu'il a commise : il a dit de plus (4) que le cardinal François de Mendoze était évêque de Bruges, et que Vulcanius, ayant été professeur en langue grecque dans la Flandre pendant trois ans, passa à Lyon, et obtint dans cette université la même charge, et l'exerça trente-deux ans avec la pleine satisfaction des Français (5). Il n'est pas besoin de dire qu'au lieu de Burgos, ville d'Espagne, il a dit Bruges, ville de Flandre, et qu'au lieu de Leyde il a dit Lyon, qui n'a jamais eu d'université. Il n'a rien compris dans ces paroles de Swertius : *Lugduno Batavorum iter faceret, à curatoribus academiæ professor linguæ græcæ designatus est anno Domini M. D. LXXVIII. Triennio demùm post Lugdunum venit, et professionem suscepit* (6). Puisqu'il se trompe sur de telles choses, il faut croire qu'en cent autres occasions plus dangereuses il a bien gâté les auteurs qu'il paraphrasait.

(1) Swert. Athenæ Belg., *pag.* 162.

(2) *M.* Drelincourt, *médecin à Leyde, digne fils du professeur, a eu la bonté, à ma prière, de faire bien des recherches touchant le vrai temps de la mort de Vulcanius, et il a trouvé aux registres de la maison de ville, qu'on l'enterra dans l'église de Saint-Pierre, le* 13 *d'octobre* 1614.

(B) *Il avait promis de publier toutes les œuvres de saint Cyrille* *.] Scultet donne sur cela un récit curieux, en parlant des hommes doctes qu'il vit à Leyde l'an 1612. *Quem* (Bonaventuram Vulcanium) *senem admodùm sellæ affixum, et manibus pedibusque captum inveni. Promiserat ille triginta quatuor annis antè, editionem omnium operum græcorum Cyrilli hactenùs à multis desideratam : hanc cùm frustrà hactenùs singulis propemodùm nundinis expectâssem, et jam coram hominis æta-*

(3) Ghilini, Teatro, *part. II*, *pag.* 49.

(4) *Là même*, *pag.* 48.

(5) Con intera sodisfazione de' Francesi. *Ibid.*

(6) Swert. Athenæ Belgicæ, *pag.* 161.

* Leclerc observe qu'il fallait dire que le saint Cyrille, dont Vulcanius devait publier les OEuvres, était saint Cyrille d'Alexandrie. Leclerc parle, par occasion, de l'édition donnée par Bourbon, en 1619, du Ier. livre de l'ouvrage de saint Cyrille contre Julien, in-folio de 36 pages, inconnu à Niceron, dont d'Olivet ne parle que dans son édition de 1743 de l'Histoire de l'*Académie française ;* mais que Fabricius mentionne, pag. 103 de son *Delectus argumentorum et syllabus scriptorum qui veritatem religionis christianæ asseruerunt*, 1725, in-4°.

tem valetudinemque perditam considerarem, petii ab eo, ut Cyrillum Græcum fidei meæ concrederet : me non solùm operam daturum ; ut ex ipsius voto ille in vulgus exiret, sed etiam de codicis precio ipsi satisfacturum : At ille gratiis pro officio actis, tantùm adhuc virium sibi superesse aïebat, ut ipsemet promisso se exsolvere possit ; usque adeò verum est, neminem esse tam senem, qui, non dico diem, sed annos supervivere se posse, speret. Quanquam erat non nemo in Angliâ, qui Bonaventuram de tanti thesauri possessione magnificè potiùs se jactâsse, quàm verè gloriatum fuisse, affirmaret (7). Notez que Vulcanius avait commencé à traduire saint Cyrille, pour aider le cardinal de Mendoza qui travaillait à un ouvrage *de naturali nostrâ per dignam Eucharistiæ Sumptionem cum Christo Unione* (8).

(C) *Son oraison funèbre fit murmurer quelques censeurs.*] On trouva mauvais que Cunéus, qui l'avait faite, n'eût point dit que le défunt se recommanda en mourant aux mérites de Jésus-Christ, et choses semblables. Cunéus se justifia par la raison qu'il n'eût pu parler ainsi sans un mensonge officieux. On sait assez, ajouta-t-il, que ce bon vieillard entrait en colère contre ceux qui l'exhortaient à se préparer à la mort, et qu'on ne voyait jamais qu'il se consolât par des maximes de piété. Je m'en vais donner toute la lettre de Cunéus : c'est une anecdote qui ne déplaira point. Un de mes amis l'a copiée exactement sur l'original, et m'a fait la grâce de me communiquer sa copie. Je sais le nom de celui qui garde l'original.

Amplissimo Viro Rumoldo Hogerbetio, Petrus Cunæus S. D.

Vir amplissime. Ante dies aliquot rogatu mag. rectoris, et senatûs academici, laudavi Bonaventuram Vulcanium funebri oratione, in quâ reprehendi quædam audio ab ineptis. Et jam perlatus Hagam rumor est. Ego non decrevi orationem publicare, neque enim tanti est. Sed tamen animi causâ scripsi brevem dissertatiunculam quam legi à vobis cupio, uti intelligatis quàm fridiga et febriculosa sint, quæ illi culpavêre. Præcipuè illud exagitatum est de Lipsio et Erasmo. De Lipsio crimen dilui satis solidè : Erasmum autem ita defendi ut sub illius personâ caussam ipse meam egerim. Etiam illud culpavêre quòd de Christi meritis locutus non sum. Sed multæ caussæ fuêre cur hæc et alia multa omiserim. Novimus nos, novêre cæteri Vulcanium qui familiariter cum illo vixerunt. Sanè quoties aliquis hominem extremâ senectute ad mortis meditationem hortaretur, vehementer irascebatur ille. Sermones verò de Christo aut de pietate, adeò nunquàm ex sene audivimus, ut sæpè mirati simus quibus ille cogitationibus fessam ætatem solatus fuerit. Itaque laudo in funere ea quæ cunctis eruditis litteratisque communia. Cætera omisi ne viderer scenæ inservire. Sermones de Christo non sunt gladii Delphici qui omnibus aptari possint. Et profectò qui hæc indignantur relegandi sunt ad D. Heinsii orationes quibus nobiliss. Douzam et Scaligerum laudavit. Eadem enim illi objici possunt atque etiam objecta fuerunt. Vale, amplissime senator. Lugdun. Batav. kal. nov. CIↃ IↃC XIV.

Si quelqu'un m'objecte que je n'ai point dû révéler ce grand défaut de Vulcanius, il ignorera que le public en est informé depuis long-temps ; car voici ce que l'on trouve dans le Scaligérana : *Vulcanius est de la religion des dez et des cartes ; il ne sait de quelle religion il est, ni de la différence des religions. . . . . Vulcanius veut sembler être des nôtres, mais il ne sait ce que c'est de religion* (9).

(7) Abrah. Scultetus, Narrat. histor., *pag.* 55.
(8) Meurs. Athenæ Bat., *pag.* 103.
(9) Scaligerana, *voce* Vulcanius, *pag. m.* 255.

W.

WART (BERNARD), dominicain *, *docteur et professeur en théologie dans les écoles de Saint-Thomas-d'Aquin de Poitiers*, publia (*a*), en 1650, un livre intitulé : l'*Hérétique vaincu et mis au tombeau* (*b*). C'est une réponse aux motifs de conversion publiés par Gilles Goffart, qui s'était fait huguenot. Le jacobin les inséra tout entiers dans sa réponse. Ni l'un ni l'autre de ces deux livres ne valent guère.

* Joly observe que quoique Bayle donne à Wart le titre de dominicain, ce personnage n'a point place dans les *Scriptores ordinis Prædicatorum* de Quétif et Échard. Dreux du Radier, dans sa *Bibl. du Poitou* ne mentionne ni Wart ni Gaffart.

(*a*) *A Poitiers.*

(*b*) *C'est un* in-4°. *de* 230 *pages.*

WÉCHEL (CHRÉTIEN), imprimeur célèbre à Paris, avant le milieu du XVIe. siècle. Il était si correct dans ses éditions, que l'errata d'un *in-folio* ne contenait pas quelquefois plus de deux fautes (*a*). Ceux qui disent qu'il commença d'imprimer en grec l'an 1538, se trompent (A). On a des livres hébreux qu'il imprima l'an 1533 (*b*). Par le catalogue des livres qui étaient sortis de dessous ses presses avant l'année 1548, il paraît que c'était un homme diligent, et qui imprimait beaucoup. Ce catalogue se trouve au commencement du XIIIe. livre des Pandectes de Gesner, avec une épître dédicatoire fort obligeante. Entendez par-là que Gesner lui a dédié ce XIIIe. livre. On lui fit des affaires, l'an 1534, pour avoir vendu un livre d'Érasme, *de Esu interdicto Carnium*, que la faculté de théologie avait censuré (*c*). Quelques auteurs content qu'il devint pauvre, par une malédiction particulière de Dieu, à cause d'un livre impie qu'il avait imprimé (B). ANDRÉ WÉCHEL, son fils, fut aussi un très-habile imprimeur (C). Il se retira de Paris à Francfort (*d*); et quelques-uns disent que ce fut après le massacre de la Saint-Barthélemi (*e*). Voyez la remarque (B).

(*a*) Le Commentaire de François Burana, Véronais, in priora Resolutoria Aristotelis, *imprimé chez Wéchel*, in-folio, *l'an* 1539, *n'a que deux fautes dans l'errata. Voyez* Chevillier, Origine de l'Imprimerie, *pag.* 141, 142.

(*b*) Chevillier, Origine de l'imprimerie, *pag.* 296.

(*c*) *Là même*, *pag.* 353.

(*d*) Baillet, Jugemens des Savans, *sur les imprimeurs*, article XVIII.

(*e*) *Là même.*

(A) *Ceux qui disent qu'il commença d'imprimer en grec, l'an 1438, se trompent.*] J'avais rapporté cette époque en citant la page 256 du livre de M. Chevillier, sur l'Origine de l'Imprimerie de Paris; mais j'ai su de M. Van Dale qu'il a des livres imprimés en grec, à Paris, chez Chrétien Wéchel, l'an 1530 et l'an 1531. De ce nombre sont l'Hermogène περὶ εὑρέσεων τόμοι τέσσαρες, *in*-4°., et les Dialogues des Dieux de Lucien. Ces deux ouvrages ne sont qu'en grec, et sortirent de dessous la presse l'an 1530. De ce nombre sont aussi le même Hermogène περὶ μεθόδου δεινότητος, et περὶ ἰδέων τόμοι δύο. Cela fut imprimé l'an 1531, en grec seulement. Je remercie ici M. Van Dale de m'avoir fait connaître la méprise de M. Chevillier.

(B) *Quelques auteurs content qu'il devint pauvre. . . . . à cause d'un livre impie qu'il avait imprimé.*] Voici mon témoin : « L'an 1530, » après ces effroyables et prodi- » gieuses impudicités racontées par » nos historiens, et par le doc- » teur Cochlée en divers endroits, » s'éleva cet avorton d'enfer, qui » fit un livre contre la justice divine » en faveur des enfans décédés sans » baptême, duquel, grâces à Dieu, » il ne nous reste que le titre dans la » Bibliothéque de Gesner ; et quel- » ques-uns ont remarqué sagement » que la ruine de Chrétien Wéchel » et de ses travaux ne venait qu'en » punition de ce que ses presses et » ses caractères avaient sué sous un » ouvrage si infâme. Ce fut ce mal- » heureux anonyme, lequel, sous le » nom emprunté d'Antoine Corné- » lius, traça les premiers linéamens » de ce monstre d'athéisme, qui peu » à peu, comme un serpent veni- » meux, a pris son accroissement, et » à tortis coulans s'est glissé jusques » à nous (1). » Afin qu'on sache un peu plus précisément ce que c'était que ce livre, je dois rapporter ce que le père Garasse en dit dans un autre endroit de son ouvrage : « *La » seconde objection n'est pas couchée » en termes si élégans que la pre- » mière, mais elle est sans compa- » raison plus farouche et tient plus » de l'impiété que celle de Symma- » chus : Elle est prise de ce maudit » écrivain anonyme qui emprunta » le nom d'Antonius Cornélius, et » fit un discours latin contre la jus- » tice distributive du Créateur, pre- » nant la cause des enfans décédés » devant le baptême, la plaidant de » part et d'autre avec textes et allé- » gations formelles des lois, par les- » quelles il condamne la justice di- » vine, et appelle sa procédure in- » juste, méchante et inhumaine. . . .* » Le temps, qui est le dernier et le » plus incorruptible juge de nos » travaux, a fait voir l'impiété de » ce misérable avorton ; car Chré- » tien Wéchel, pour l'avoir impri- » mé, a vu fondre ses moyens de- » vant ses yeux, sans pouvoir ar- » rêter le cours de sa ruine ; et grâ- » ces à Dieu il s'est tellement anéanti, » qu'il ne s'en trouve plus de copie » dans les bibliothéques, et nous » n'avons aujourd'hui que le titre » pour restes et reliques infâmes » d'un travail si abominable (2). »

Plusieurs choses me font douter des principales parties de ce conte *. I. Le père Garasse ne cite personne, et il avance un fait qui est faux : savoir, que le titre de ce livre impie s'est conservé dans la Bibliothéque de Gesner. Il est sûr qu'on ne trouve aucun Antoine Cornélius dans cette Bibliothéque, et que celui que l'on trouve dans l'Épitome de cet ouvrage de Gesner n'y est point comme l'auteur de l'écrit dont nous parlons. II. Aurait-on laissé en repos Chrétien Wéchel l'an 1530, s'il eût imprimé un tel ouvrage ? Ne l'eût-on pas tout autrement inquiété pour cette entreprise que pour la vente d'un livre d'Érasme qui n'avait point de plus grande tache que d'avoir été censuré comme un ouvrage suspect (3) ? Aurait-on laissé fleurir dans Paris cet imprimeur depuis l'an 1530 jusques à l'année 1548 pour le moins ? Je m'exprime avec cette restriction, parce que je n'ai pu le conduire que jusques à cette année-là, où je trouve que Conrad Gesner lui dédie un livre (4), et le représente comme un imprimeur qui jouissait d'une pleine prospérité dans la ville de Paris. III. André Wéchel son fils se distingua de telle sorte dans Paris, parmi les libraires et les imprimeurs, qu'il n'y a point d'apparence que les affaires de son père eussent été si délabrées. IV. Enfin on n'est point d'accord touchant le maudit ouvrage qu'on prétend qui le ruina ; car quelques-uns disent que ce fut le livre *de Tribus Impostoribus*, livre chimérique qui n'a jamais existé, s'il en faut croire ceux qui peuvent le mieux répondre de

(1) Garasse, Somme théologique, *pag.* 19.

(2) *Là même*, *pag.* 298.

* La Monnoie, Ménagiana de 1715, IV, 308, trouve solide cette réfutation que fait Bayle de la fable débitée contre Wéchel.

(3) *Cum libellum Erasmi de Esu carnium, ab academiâ Parisiensi tanquam suspectum reprobatum, Christianus Wechelus vendendum exposuisset.* Chevillier, Origine de l'Imprimerie, *pag.* 353.

(4) *Le XII*e. *livre de ses* Pandectes.

cette espèce de choses (5). *Christus Dominus. . . . . impostor atque adeò mendax et planus audivit non modò à Celso. . . . . . sed etiam ab impio et immemorando homine, imò dæmone corporato, cujus opus* de Tribus magnis Impostoribus, Mose, Christo, Mahumete, *exitiale fuisse Wechelo, insigni aliàs typographo, sed ejus libri pestifero attactu funditùs everso, referunt qui legerunt, digni fide testes. Mihi incestare oculos tam infandæ scriptionis lectione, ad ingens scelus videtur pertinere* (6). Par ces quatre notes je ne prétends pas nier tout ce que conte le père Garasse; je veux seulement lui contester que Chrétien Wéchel ait senti les effets terribles de la colère d'en haut, pour avoir imprimé un livre l'an 1530, et que la dissertation sur la peine des enfans soit aussi impie qu'on la représente. Quant au reste, je tombe d'accord qu'il y a un livre intitulé : *Querela Infantium in Limbo clausorum adversùs divinum judicium, ab Ant. Cornelio* (7) *J. U. Lic.* Si l'on s'en rapporte au titre, il fut imprimé à Paris chez Chrétien Wéchel l'an 1531, *in*-4°. Il y en a deux exemplaires (8) dans la bibliothéque de M. l'archevêque de Reims. Sans avoir lu cet ouvrage, je conjecture qu'il n'est point impie, et qu'il ressemble à celui de *Bartolus à Saxoferrato*, et à celui de *Jacobus de Ancharanâ.* Le premier de ces deux jurisconsultes est auteur d'un livre intitulé : *Processus Sathanæ contra D. Virginem coram Judice Jesu :* l'autre a fait le *Processus Luciferi contra Jesum coram Judice Salomone.* Ils introduisent le diable intentant procès, et observant les formalités du barreau, et disant par conséquent toutes les raisons. Pouvait-on le faire parler, sans lui faire dire des impiétés? Néanmoins ces deux ouvrages ne sont point impies. Tout s'y termine à la confusion du demandeur.

Depuis la première édition de ce Dictionnaire, j'ai lu le livre dont il s'agit (9). En voici le titre tout entier : *Exactissima infantium in limbo clausorum Querela adversùs divinum Judicium apud æquum Judicem proposita. Apologia divini judicii contra Querelam Infantium. Infantium ad Apologiam divini judicii Responsio. Æqui Judicis super hâc Re Sententia. Autore Antonio Cornelio Juris utriusque Licentiato Doctiss. Lutetiæ, apud Christianum Wechelum in viâ Jacobæâ sub scuto Basiliensi, anno M. D. XXXI. mense januario.* Cet ouvrage, d'environ 70 pages *in*-4°., fut dédié par l'auteur à Antoine du Bourg, lieutenant civil à Paris (10), et président du conseil de Louise de Savoie, mère de François Ier. (11), L'épître dédicatoire est fort courte, et précède une préface un peu plus longue, qui est datée de Paris le 2 janvier 1531. Antoine Cornélius reconnaît qu'il a de grandes obligations à celui à qui il dédie son ouvrage, et qu'il entreprit ce traité à la prière d'un de ses amis, qui avait su qu'il avait songé que les enfans détenus aux limbes se plaignaient d'avoir été déshérités, contre la disposition de la loi *Plautius*, où l'on trouve *neminem ex facto alterius exheredari posse.* Il déclare qu'il les trouve mal fondés dans cette plainte (12). Où est donc son impiété? Consiste-t-elle en ce qu'il rapporte des passages de l'Écriture et du droit civil et canonique, favorables à la cause des enfans? Mais n'en rapporte-t-il pas aussi qui leur sont contraires, et enfin après leur réplique ne fait-il pas prononcer cet arrêt définitif? *Pensitatis diligentissimè in utramque partem legibus, censeo infantes injustè de divino judicio queri per tex. in c. regenerante de consec. disti. iiii fallit dicit lex. et fallitur qui parvulos non baptisatos prædicat in condemnatione non futuros, cùm dicat Apostolus ob*

(5) *Voyez l'article* Arétin (Pierre), *remarque* (G), *tom. II, pag.* 199.

(6) Theophilus Raynaud., Hoplotheca, *sect. II, serie II, cap. XIV, pag.* 259, 260.

(7) *Voyez* Bibliotheca Telleriana, *pag.* 167. *On l'y nomme* Cornélius, *à la page* 422, *et à l'*Index.

(8) *Il n'est donc pas vrai, comme l'assure* Garasse, *qu'il soit péri entièrement.*

(9) *M.* Bourdelot *m'a fait la grâce de me l'envoyer de Paris.*

(10) *Antonio Borg judici civili apud Parisienses.*

(11) *Præses sacri consistorii illustriss. D. Lodovicæ Galliarum gubernatricis.*

(12) *Non quòd dubitem pueros illos justâ pœnâ condemnatos.* Antonius Cornelius, *in præfat.*

unius delictum omnes homines damnari.

On voit à présent avec quelle témérité le père Garasse s'ingéra de faire mention du livre d'Antoine Cornellius. Qui pourrait s'étonner suffisamment de sa bévue ? Quelqu'un me dira peut-être que les objections des enfans sont trop poussées, et que cela rend suspecte la foi de leur avocat. Je ne daignerais répondre à cette difficulté, si je ne savais qu'elle est dans la bouche d'une infinité de gens contre tous ceux qui étalent sans aucun déguisement les raisons des hérétiques ou des libertins. Répondons à ces gens-là par cette demande : Si vous aviez à examiner quelqu'une des controverses qui sont agitées entre les fidèles et les infidèles, rapporteriez-vous tout ce que vous sauriez que ces derniers peuvent dire de plus fort en faveur de leurs opinions ? Affaibliriez-vous de dessein prémédité leurs argumens, afin que vos lecteurs ne trouvassent rien qui rendît douteuse votre victoire ? Vous me répondrez sans doute que vous feriez la première de ces deux choses, et que la seconde est une supercherie très-indigne d'un homme d'honneur, tant s'en faut qu'on la puisse pardonner à un serviteur de Dieu. Pourquoi donc trouvez-vous étrange que l'on donne aux difficultés des impies toute la force que la raison naturelle leur peut donner ? Vous le feriez, dites-vous, si vous aviez à les réfuter, et vous convenez qu'en ne faisant point cela vous commettriez une fraude ignominieuse. Apprenez donc à ne point prendre pour des prévaricateurs ceux qui font paraître par son beau côté la cause de leurs adversaires ; et s'ils sont obligés de confesser qu'il n'y a que l'Écriture qui puisse fournir des armes contre certaines objections des impies, et que c'est à elle qu'ils recourent comme au fondement inébranlable de leur foi, soyez très-contens de leur conduite ; car autrement on aura sujet de se défier de vous, et de prétendre que vous cherchez à triompher par un attirail de ruses de guerre qui ne convient point à la milice évangélique.

J'ai découvert depuis peu l'une des causes qui portent beaucoup de gens à soupçonner de libertinage ceux qui proposent avec force les objections des libertins. Un fort honnête homme, et bien craignant Dieu, me dit l'autre jour, en me nommant quelques écrivains dont le zèle pour la bonne cause est connu de tout le monde : Vous ne voyez point dans leurs livres que les ennemis de la vérité allèguent rien de considérable ; ce sont des livres où les objections des incrédules sont proposées en peu de mots, et réfutées amplement et victorieusement ; mais dans un tel et dans un tel écrivain qui ne passe pas pour zélé, elles sont prolixes, et plus capables de frapper que la réponse. Je me servis de la demande qu'on a vue ci-dessus. Ces écrivains zélés ont-ils su tout ce qui se trouve dans les auteurs non zélés, ou bien l'ont-ils ignoré ? En ce dernier cas, il ne faut point leur faire un mérite, ni de leur silence, ni de leur victoire. Au premier cas, ils méritent d'être bien blâmés ; car ils sont coupables d'une fraude pieuse dont la vérité ne doit point avoir besoin, et je suis bien sûr qu'ils n'oseraient dire qu'ils aient dissimulé la moindre chose de ce qui pouvait représenter sous une belle apparence les objections de l'ennemi. En quoi donc leur zèle a-t-il surpassé cet écrivain indévot dont vous me parliez ? Ils ont dit tout ce qu'ils ont pu en faveur de l'adversaire avant que de lui répondre ; l'indévot en a-t-il fait davantage ?

On a vu quelques autres méprises de Garasse dans l'article CORNELLIUS.

(C) ANDRÉ WÉCHEL, *son fils, fut aussi un très-habile imprimeur.*] J'ai lu dans l'histoire de l'Imprimerie (13), 1°. qu'*il fut obligé de se retirer à Francfort, sous la protection du comte de Hanau, pour le sujet de la religion, vers l'an* 1573 ; 2°. que son fils *Jean, marié à une des filles de Jérôme Drouart* (14), *libraire à Paris, en se retirant à Francfort avec son père, emporta la moitié de l'édition de* Polybii Opera Gr. Lat., cum notis Casauboni, *in-folio, en* 1609 ; *ce qui fait qu'on trouve de ce Polybe à son*

(13) *Composée par* Jean de la Caille, *et imprimée à Paris l'an* 1689.

(14) *L'auteur avertit, pag.* 208, *que c'est une erreur ; et que ce Jérôme ne fut jamais marié.*

nom, qui est la même édition que celle de Paris; 3°. qu'André Wéchel mourut à Francfort vers l'an 1600; 4°. que *son fils Jean imprima aussi dans la même ville de Francfort dès l'année* 1583, *et ensuite* Diodori Siculi Biblioth. Historiæ Gr. Lat. *en* 1604, *et autres qui lui ont attiré la réputation d'avoir été l'un des plus habiles imprimeurs et libraires qu'il y ait eu de son temps.* Sur le premier de ces quatre faits, je remarque que la ville de Francfort étant une république qui ne dépend point des comtes de Hanau, il ne paraît point qu'André Wéchel ait dû se mettre dans cette ville sous la protection de ces comtes. Peut-être a-t-on confondu les temps : pour le moins est-il bien sûr que les héritiers de Wéchel ont eu des imprimeries à Hanau vers le commencement du XVIIe. siècle; et ce fut alors qu'ils se mirent sous la protection du comte de Hanau. Sur le deuxième chef, j'observe que Casaubon n'avait pas encore quinze ans lorsque Jean Wéchel se retira avec son père à Francfort, *vers l'an* 1573 : il n'est donc pas possible que cet imprimeur ait emporté avec lui la moitié de l'édition du Polybe de Casaubon. Sur le troisième, je remarque qu'André Wéchel mourut le 1er. jour du mois de novembre 1581, comme on le peut inférer de la préface que Jean Opsopæus, son correcteur, mit au devant des commentaires de Pierre Ramus sur quelques harangues de Cicéron imprimées à Francfort *apud hæredes Andreæ Wecheli*, l'an 1582. Enfin je dis, sur le quatrième, que ses héritiers continuant à faire valoir l'imprimerie, se nommaient Claude Marni, et Jean Aubri. Ce qui montre que Jean Wéchel n'a pas été ce que dit l'auteur de l'Histoire de l'Imprimerie. L'édition de Diodore de Sicile, 1604, fut faite par ce Claude Marni, et par les fils de ce Jean Aubri.

Notez qu'Opsopæus, en parlant des héritiers d'André Wéchel, ne fait mention que de Claude Marni et de Jean Aubri, gendres de cet imprimeur (15). Cela me fait renoncer à la pensée que j'avais, que Jean Wéchel était fils d'André. Une lettre de Frideric Sylburgius, datée du 20 de juin 1587 (16), m'apprend qu'il ne logeait plus chez Jean Wéchel, mais chez Jean Aubri. Après la mort de celui-ci le nom de ses fils parut au titre des livres, avec celui de Claude Marni; ils eurent quelquefois des contestations avec ce Claude. *Aubriani rationes reddi sibi à Marnio volunt; et hæreditatem prorsùs dividi; adeò ut aliquoties officina claudi debuerit, quum alias inter has occupationes ad calculos sedere quiete nequeant* (17). Il est sûr que ce que l'on appelait *Typos Wechelianos*, *Typographiam Wechelianam*, était au pouvoir de Marni et des Aubri. Pendant ce temps-là Jean Wéchel imprimait à part. J'ai entre autres livres imprimés chez lui, la Paraphrase et les Scolies de Monlorius *in Aristotelis analyticorum priorum, seu de ratiocinatione libros duos*, avec le traité du même Monlorius, *de Entelechiâ*, et *de Universis*, *Francofurti in officinâ typographicâ Johannis Wecheli*, 1593.

Il y a une grosse faute dans la traduction française des Lettres de Bongars; on y trouve ces paroles : *J'ai écrit à un homme de Véchel, afin qu'il en eût grand soin*, qui répondent à ce latin, *Commendavi eas Aubrio Wecheliano* (18); et celles-ci, *j'ai ordonné à un homme de Véchel de vous envoyer l'écrit que vous demandez*, qui répondent à *Libellum de Murrhinis jussu meo mittet ad te Marnius Wechelianus* (19). Bongars écrivait cela en 1597 : son traducteur le fait parler comme si Wéchel eût été encore en vie, et il n'a point su que l'original contenait le nom des gendres de ce libraire.

Au reste, j'ai d'assez bonnes raisons de croire qu'André Wéchel s'était retiré de France avant le massacre de la Saint-Barthélemi. Je vois dans Melchior Adam que Laurent

(15) Opsopæus, præf. Commentar. Petri Rami, in Orat. Ciceronis. *Notez qu'Opsopæus fit cette préface peu après la mort d'André Wéchel.*

(16) *Elle est dans le Recueil de* Marquardi Gudii et doctorum Virorum ad eum Epistolæ, *etc.*, *que l'illustre M.* Grævius *a fait imprimer à Utrecht, l'an* 1696, *par les soins de M.* Burman, *digne fils de feu M.* Burman, *professeur en théologie à Utrecht. Voyez la page* 338 *de ce Recueil.*

(17) Gothofredus Jungermannus, epist. ad Scip. Gentilem, *pag.* 361, 362 *du Recueil de* Marquardi Gudii, etc. Epistolæ.

(18) Bongars, epist. CLXIII, *pag. m.* 580.

(19) *Idem*, epist. CLXI, *pag.* 575.

Zincgref fut fort en peine à Paris l'an 1569, à cause que l'argent qu'on lui avait fait tenir fut intercepté chez Wéchel. On ajoute que ce Wéchel avait été banni du royaume, que tous ses biens avaient été confisqués, et que ses livres, la plupart protestans, avaient été enlevés de sa boutique pour être brûlés en public : *Multa hoc in itinere perpessus est indigna* (Zincgrefius) *tum propter alia incommoda, tum propter rei pecuniariæ penuriam : cùm inter peregrinos agens à patre nihil acciperet : et illa, quæ ex principis liberalitate, nec non secretò à matre transmissa fuerant, interciperentur apud* Wechelium, *bibliopolam notissimum ; quippe cujus bona omnia confiscata fuerant, ipso regni limitibus proscripto, reliquisque ut plurimùm protestantium libris ab officinâ illius, Lutetiæ publicè combustis* (20). Zincgref transigea avec les Wéchel, et prit en paiement quelques-uns des livres qu'ils avaient sauvés de l'inquisition (21). Il reçut ensuite quelque autre argent de chez lui, et s'en alla à Orléans, où il fut reçut docteur en droit l'an 1570 (22). Voilà des faits antérieurs à la Saint-Barthélemi.

Tout cela n'empêche point qu'il ne soit très-véritable qu'André Wéchel était à Paris pendant cette cruelle journée. Il s'était sauvé en Allemagne l'an 1569, lorsqu'on lui eut fait les affaires que Melchior Adam raconte, et dans lesquelles il eût péri, si le président de Harlai ne lui eût rendu de bons offices (23). Il retourna à Paris, et dès le commencement de juin 1571, il y avait rétabli son imprimerie (24). Il raconte lui-même (25) le grand danger où il se trouva la nuit du massacre, et comment il fut sauvé par le moyen d'Hubert Languet qui était logé chez lui. Il lui en témoigne sa reconnaissance dans l'épître dédicatoire du *Vandalia* d'Albert Krantz.

(20) Melch. Adam., *in* Vit. Juriscons., *p.* 431.

(21) *Cum Wechelianis transigere, proque pecuniâ sibi debitâ libros nonnullos, quos clam adhuc illi servârant, ac confiscatoribus regiis subduxerant, sumere coactus fuit.* Idem, ibid.

(22) *Idem, ibidem, pag.* 432.

(23) Languet., epist. XLII ad Camerarium Patrem, *pag. m.* 80.

(24) *Idem*, epist. LVII ad eundem, *pag.* 104.

(25) *Dans l'épître dédicatoire du* Vandalia d'Albert Krantz, *édition de Francfort*, 1575.

WEIDNÉRUS (PAUL), médecin juif au XVIe. siècle, fut appelé d'Udine, ville d'Italie, pour exercer la médecine dans la Carinthie. Il y demeura six ans, et y reçut du public une pension bien honnête. Pendant ce temps-là il conçut des doutes sur sa religion, qui l'obligèrent à comparer ensemble le Vieux et le Nouveau Testament, et à bien examiner les expositions des rabbins ; et comme il comprit par cette lecture que Jésus-Christ est le Messie, il résolut d'embrasser ouvertement la foi chrétienne. Il chancela pendant un an depuis même la plénitude de sa persuasion (*a*), et il cacha soigneusement ses pensées : il n'ignorait pas les périls où il s'exposait (A), s'il laissait connaître aux juifs l'état de son âme ; mais enfin les intérêts de son salut l'emportèrent sur les considérations de la chair. Il quitta la Carinthie, et se transporta à Vienne, et s'y fit baptiser solennellement avec sa femme et ses quatre enfans, dans l'église de Saint-Étienne, le 21 d'août 1558. Il fut fait professeur en langue hébraïque dans l'académie de Vienne, et il publia quelque chose sur les motifs de sa conversion, et pour réfuter le judaïsme (*b*).

(*a*) *Quamvis nihil dubitarem de fide christianâ et certissimâ.* Weidnerus, *ubi infrà.*

(*b*) *Tiré de l'épître dédicatoire à l'empereur Ferdinand, à la tête de son livre* de Locis præcipuis Fidei christianæ, *imprimé à Vienne l'an* 1559. *Voyez* Jean Hénichius, *professeur en théologie à Rinthel*, de Veritate Religionis christianæ, *pag.* 360 *et seq.*

(A) *Il n'ignorait pas les périls où il s'exposait.*] Croire fermement

qu'une religoin est véritable, se résoudre à la professer, et souffrir bien des combats dans son âme avant que d'exécuter une telle résolution, ne sont pas des choses incompatibles. Il ne faut donc pas prétendre que le narré de Weidnérus manque de fidélité. Il y a très-peu de desseins dont l'exécution soit plus traversée que celui du changement de religion; car pour ne rien dire des autres sujets de retardement, ne sait-on pas que l'on mettra en colère les personnes que l'on aime et que l'on respecte le plus? Ne sait-on pas que l'on deviendra odieux et infâme à la parenté? Je dis infâme; car tous les peuples sont en possession d'attacher l'idée de l'infamie à l'action d'un homme qui quitte leur religion. On ne se contente pas de le nommer un révolté, un apostat; on le nomme aussi un renégat (1). On soutient que sa révolte est une tache ignominieuse à sa famille, et j'ai vu une dévote qui disait fort sérieusement qu'elle aimerait mieux que ses sœurs fissent le métier de courtisanes, que de les voir aller à la messe. Ces idées affreuses sont nécessaires au bien temporel d'une communion, et de là vient qu'on les fomente. Un casuiste ne trouvera point mauvais qu'un père chasse ses fils qui apostasient, et qu'en pareil cas un frère ne veuille plus voir son frère, et qu'un mari abhorre sa femme, ou qu'une femme abandonne son mari. Si les protestans reprochent aux catholiques cette espèce de persécution, les catholiques de leur côté la reprochent aux protestans (2). Quoi qu'il en soit, il est sûr que cet usage sert assez souvent d'épouvantail à ceux qui se persuadent qu'ils doivent quitter l'église où ils ont été élevés. Citons M. Arnauld : *Le dessein de changer de religion a quelque chose qui étonne*, dit-il (3), *et l'on a quelquefois de la peine à l'exécuter, lors même qu'on y est résolu ..... Je sais qu'une demoiselle, fille d'un huguenot très-zélé, a caché sept ans à son père qu'elle était catholique; et que pendant tout ce temps-là elle l'accompagnait au prêche, s'abstenant seulement de faire la cène, dans la peur qu'elle avait qu'il n'en mourût de douleur. Elle me fit consulter sur ce cas, et ayant su que je n'approuvais point cette dissimulation, elle résolut de se découvrir, quoiqu'avec bien de la peine...... Il y en peut avoir aussi, comme au temps de saint Augustin, qui sont convaincus de la vérité de la religion catholique, mais qui ne peuvent rompre les liens de l'accoutumance qui les entraînent au prêche, ni s'exposer au reproche qu'ils craignent que leurs parens ou leurs amis du même parti ne leur fassent de leur changement; à moins que quelque autre considération humaine opposée à celle-là, faisant le contre-poids et empêchant l'impression que les premières faisaient sur leur cœur, ils ne se trouvent en état de suivre plus facilement la vérité qu'ils connaissent.* Il y a des communautés qui se croient tellement déshonorées par l'apostasie d'un religieux de mérite, et qui craignent que ce ne soit un scandale funeste à la foi des simples, et un trop grand sujet de triomphe au parti contraire, qu'elles mettraient tout en usage contre une personne qui témoignerait quelque envie de déserter. Les juifs ont le même génie. Ne voulurent-ils pas se défaire de Spinoza par l'assassinat (4)? et ne tâchèrent-ils pas de perdre notre Weidnérus depuis sa conversion? *Porrò*, dit-il (5), *simulatque res celari ampliùs non potuit, protinùs à meis secundùm carnem non mediocria propter fidei Christianæ suspicionem exspectare pericula cogebar, quæ proh dolor! in hunc usque diem mihi intentari video et experior.* N'oublions pas une espèce de persécution fort terrible à ceux qui changent de communion. On les accable de libelles diffamatoires (6); on épluche toute

(1) *Ce nom était usité dans quelques villes de France, parmi les protestans, à l'égard de ceux qui embrassaient le papisme.*

(2) *Voyez le livre de M.* Bruys, *intitulé :* Réponse aux Plaintes des Protestans : *il en est parlé dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *août* 1686, *article I. Voyez la page* 879 *de ces* Nouvelles.

(3) Arnauld, Apologie pour les Catholiques, *IIe. part., chap. XII, pag.* 240, 241.

(4) *Voyez l'article* Spinoza, *tom. XIII, pag.* 416, *dans le texte, entre les citations* (b) *et* (c).

(5) Weidnerus, *epist. dedicat. ad Ferdinandum.*

(6) *Conférez avec ceci les paroles que j'ai rapportées de* Pierre Charron, *dans son article, tom. V, pag.* 104, *remarque* (P).

leur vie ; et si l'on y trouve quelques taches, on les apprend au public avec tous les artifices de l'hyperbole. Les plus petites fautes de leur jeunesse ne leur sont point pardonnées. S'ils ont écrit des billets de confidence dont on puisse se prévaloir contre leur réputation, on les publie. En un mot, pour l'intérêt de la cause, et afin de décréditer l'autorité de ce changement, on ne fait guère de scrupule de convertir en grands crimes les mêmes choses qui n'eussent pas empêché que l'on ne continuât d'estimer et d'affectionner une personne si elle eût persévéré dans sa religion. Voyez la remarque (C) de l'article SPONDE (Jean de), tome XII, pag. 470.

WEILE (*a*) (FRIDERIC RAGSTAT DE), rabbin allemand, se convertit de bonne heure au christianisme ; car il n'avait que vingt-trois ans lorsqu'il publia un livre contre les juifs. Il avait abjuré depuis peu leur religion, et avait été baptisé à Clèves, dans l'église des réformés. On lui donna le nom de Frideric, qui était celui de l'électeur de Brandebourg (*b*). Le livre dont je parle fut imprimé à Amsterdam, en 1671, *in*-12, et contient 150 pages. Il a pour titre : *Theatrum lucidum exhibens verum Messiam dominum nostrum* JESUM CHRISTUM, *ejusque Honorem defendens contra Accusationes Judæorum*, seu Rabbinorum, *in genere*, *speciatim* R. LIPMAN NITZACHON. On y trouve des particularités fort singulières touchant les impostures du faux messie Sabbathi Tzebhi, qui avait fait beaucoup de bruit en Turquie depuis peu de temps. M. Lendt les a rapportées, et a donné des éloges à notre de Weile (*c*), qui fut ministre à Spiik proche de Gorcum en Hollande. Il y baptisa, le 10 de février 1686, un juif portugais (*d*) (A). Le sermon flamand qu'il prononça en cette occasion, sur le sixième verset du deuxième psaume, fut imprimé à la Haye, bientôt après *in*-8°.

(*a*) *Et non pas* Welle *comme dans la* Bibliothéque de Konig.

(*b*) *Voyez l'épître dédicatoire du* Theatrum lucidum.

(*c*) Jo. à Lendt, de Pseudo-Messiis, *p.* 63.

(*d*) *Qui s'appelait Aaron Gabay Faro*, *et à qui, dans son baptême, on donna le nom de Jean Rodrigues.*

(A) *Il . . . . . baptisa . . . . un jui portugais.*) Les écrits de M. de Weile, et notamment le livre qu'il avait fait imprimer l'an 1683, en langue flamande (1), firent beaucoup d'impression sur ce juif-là, de sorte qu'il se sentit disposé à la foi chrétienne, et qu'il souhaita de conférer avec l'auteur pour s'éclaircir de plus en plus. M. de Weile, qui avait été trompé en différens temps par deux juifs, rejeta d'abord les propositions de celui-ci ; mais enfin il l'écouta, et en fit un prosélyte. On voit un narré là-dessus au devant de la prédication qui fut faite à Spiik par ce ministre, le jour du baptême de ce Portugais.

(1) *Il y montre que Jésus-Christ est le Messie, et réfute nommément Abarbanel, et Isaac ben Abraham, et Lipman Nitzachon : la seconde édition de ce livre est de la Haye*, 1684, *et contient* 709 *pages* in-8°.

WERT (JEAN DE), un des grands guerriers du XVIIe. siècle, était natif d'un village de la province de Gueldres, nommé Wert. On peut voir par-là qu'il n'était pas de naissance, puisqu'il ne fut connu que sous le nom de son village.... Il fut fait prisonnier à la bataille de Rhinfeld (A). . . . .
. . . .
. . . . Au reste, son nom ne faisait pas seulement du bruit dans les nouvelles publiques, il retentissait aussi dans les chansons : on en fit courir

beaucoup où il servait de refrain, et on les a trouvées si jolies dans ces derniers temps, qu'elles ont été renouvelées plus d'une fois (B).

(A) *Il fut fait prisonnier à la bataille de Rhinfeld.*] On l'amena à Paris, et on le logea dans « le château de Vincennes; et dès qu'il eut » donné sa parole, on se fit un plaisir de lui laisser une entière liberté : il alla faire la cour au roi, qui » lui fit mille caresses; il fut régalé » par les seigneurs les plus considérables, et alla à tous les spectacles. » Quand il restait à Vincennes, on » lui faisait une chère magnifique, » et les dames les plus qualifiées de » Paris se faisaient un divertissement » de l'aller voir manger. Il leur faisait à toutes mille honnêtetés, qui » cependant se ressentaient toujours » de l'allemand et du soldat..... Il » buvait admirablement, et n'excellait pas moins à prendre du tabac » en poudre, en cordon, et en fumée. Il était accompagné de plusieurs officiers allemands, qui tous » avaient les mêmes talens (1). »

(B) *On fit courir* des chansons *où il servait de refrain,..... elles ont été renouvelées plus d'une fois.*] M. Ménage (2) voulant prouver que *nous nous servons élégamment* du mot tudesque *dans le discours familier, pour dire un Allemand* (3), cite *M. de Montplésir*, qui a dit, *dans une de ses chansons :*

Faut-il se lever si matin,
Dit le comte de Fiesque.
On ne dort non plus qu'un lutin
Avecque ce Tudesque.
Maugré-bien de la nation :
Le diable emporte Gassion
Et Jean de Vert.

On composa plusieurs vers sur le même air, l'an 1690. Tout le monde les chantait. Il en a couru beaucoup d'autres depuis ce temps-là (4). J'ai vu, dans le Mercure Galant du mois d'avril 1702, une romance dont je vais tirer deux choses : l'une confirmera ce que j'ai dit en quelque endroit (5) sur l'ivrognerie qui devient à la mode parmi les femmes; l'autre nous apprendra si M. Chevreau a parlé juste dans les passages que j'ai cités quelque part (6), où il affirme qu'il règne aujourd'hui une chasteté de conversation inconnue à nos ancêtres.

A se barbouiller de tabac
Trouvait-on de la gloire;
Se piquait-on d'un estomac
Qui fût si propre à boire ?
Certaines dames de ce temps
L'emportent pour ces beaux talens
Sur Jean de Vert, sur Jean de Vert (7).

. . . .
. . . .
. . . .

Dans les cercles les mieux choisis
Fort peu, je vous assure,
Imitent par leurs tours polis
Sarasin ou Voiture.
Je quitterais tous les vivans
Pour tels défunts, l'honneur du temps
De Jean de Vert, de Jean de Vert...

Comme l'on se retire loin
De la galanterie
On suit en sa place avec soin
La polissonnerie.
On dit des bons mots plus grossiers
Que les goujats des officiers
De Jean de Vert, de Jean de Vert (8).

Mademoiselle l'Héritier va nous apprendre l'origine de ces chansons. elle dit (9) que Jean de Vert s'étant rendu maître de *plusieurs places dans la Picardie* (10), porta *la terreur jusqu'aux portes d'Amiens par les troupes qu'il envoyait en parti. Cette terreur se répandit même jusques dans Paris, et comme le peuple grossit toujours les objets, le seul nom de Jean de Vert y inspirait l'effroi; ce nom devint si terrible qu'il ne fallait que le prononcer pour épouvanter les enfans.* Ce général ayant été fait prisonnier à la bataille de Rhinfeld (11), *le peuple de Paris eut à cette nouvelle des transports de joie qu'il se-*

(1) *Mademoiselle* l'Héritier, *dans le* Mercure Galant *du mois de mai* 1702, *pag.* 77 *et suiv.*

(2) Ménage, Observations sur la Langue française, *tom. II, pag.* 310.

(3) *Il réfute le père* Bouhours, *qui a observé à la page* 349 *de ses* Remarques, que *Tudesque* ne se dit parmi nous que pour signifier le langage des anciens Allemands. *La même.*

(4) *On trouve une chanson sur cet air, dans un livre qui fut imprimé l'an* 1695, *et qui a pour titre :* Le Portefeuille de M. L. D. F.

(5) *Dans la remarque* (G) *de l'article* Lycurgue, *tom. IX, pag.* 229.

(6) *Voyez l'*Éclaircissement sur les Obscénités, *remarque* (A), *tom. XV.*

(7) Romance de mademoiselle l'Héritier, *dans le* Mercure Galant *d'avril* 1702, *pag.* 298.

(8) Romance de mademoiselle l'Héritier, *dans le* Mercure Galant *d'avril* 1702, *pag.* 298, 299.

(9) Mercure Galant *du mois de mai* 1702, *pag.* 74.

(10) *L'an* 1636.

(11) *L'an* 1638.

rait difficile d'exprimer. La muse du Pont-Neuf célébra la sienne sur un air de trompette qui courait alors ; elle y étalait le triomphe des Français, et disait qu'ils avaient battu les Allemands et Jean de Vert. Elle contait qu'ils avaient pris beaucoup de drapeaux, beaucoup d'étendards, et Jean de Vert; qu'ils avaient pris un tel nombre de prisonniers, et Jean de Vert. Enfin, tous ces couplets de cette muse du Savoyard (12), *couplets qui étaient très-nombreux, finissaient tous par ce refrain, et Jean de Vert. Comme il y avait dans ces chansons une certaine naïveté grossière qui ne laissait pas d'avoir quelque chose de réjouissant, la cour et la ville les chantèrent; et Jean de Vert et ses chansons étaient si à la mode, qu'on ne parlait plus d'autre chose* (13)...... « Ce vaillant général, » dont le nom avait fait un bruit si » éclatant, laissa en France une mé» moire immortelle de sa prison, et » l'on nomma le temps où elle était » arrivée le temps de Jean de Vert... » On nomma l'air de trompette dont » je vous ai tantôt parlé l'air de » Jean de Vert......... Bien des gens » d'esprit de la cour et de la ville fi» rent après le Pont-Neuf diverses » jolies chansons sur cet air, qui » toutes avaient rapport à Jean de » Vert, qui enfin a immortalisé son » air aussi-bien que lui, puisque, » depuis son temps, il ne s'est point » passé de dizaine d'années qu'on » n'ait fait d'agréables chansons sur » cet air (14). »

(12) *Touchant cet homme, voyez la remarque* (C) *de l'article* Dassouci, *tom. V, pag.* 391.

(13) Mercure Galant, *mai* 1702, *pag.* 76 *et suiv.*

(14) *Là même, pag.* 81.

WÉSALIA (Jean de), docteur en théologie dans le XVe. siècle, fut fort maltraité par l'inquisition d'Allemagne, pour avoir enseigné des choses qui ne plaisaient point aux catholiques. On prétend que le commerce qu'il eut avec quelques juifs lui brouilla la tête, et le fit tomber dans plusieurs extravagances (A). C'était un fameux prédicateur, que les moines, et particulièrement les thomistes, n'aimaient pas. Les thomistes furent les premiers auteurs des persécutions qu'il endura. Ils le déférèrent sur certaines propositions qu'ils lui avaient ouï débiter en chaire; et ils contraignirent l'archevêque de Mayence à procéder juridiquement contre lui (*a*). Ce prélat, ne voulant point s'exposer encore une fois à l'indignation de la cour de Rome (B), convoqua une assemblée de docteurs, l'an 1479. Jean de Wésalia, que l'on tenait en prison dans le cloître des cordeliers à Mayence, fut interrogé par l'inquisiteur Jean Elten, président de l'assemblée. Il se tint sur la négative à l'égard de presque toutes les questions qui lui furent faites, et il parut un peu biaiser sur quelques autres. C'est pourquoi l'inquisiteur déclara le lendemain avec beaucoup d'éloquence (C), qu'il le fallait interroger encore une fois. Ses réponses furent assez conformes à celles du jour précédent; mais il eut la confusion d'être convaincu, par ses écrits (D), d'avoir enseigné des choses qu'il avait niées en répondant à l'inquisiteur. Il se soumit à la peine qu'on lui imposa, qui fut de se rétracter devant tout le peuple. Ses livres furent brûlés, et il y eut des docteurs qui trouvèrent qu'on usa d'une trop grande sévérité envers ce vénérable vieillard, et que la passion monacale eut beaucoup de part à cette affaire (*b*) (E). Il fut mis en pénitence

(*a*) *Voyez la remarque* (B).

(*b*) *Tiré d'une relation de ce procès, insé-*

perpétuelle dans un couvent d'augustins, où il mourut bientôt après (*c*). Les protestans ont mis cet homme dans la liste des témoins de la vérité *. Je ne m'en étonne point; car il fut condamné pour plusieurs doctrines qu'ils ont depuis enseignées. Ce que Coëffeteau a répondu n'est point solide (F). Wésalia avait enseigné dans Erford (*d*). Consultez l'article WESTPHALE (Jean), ci-après.

rée par Orthuinus Gratius *dans le* Fasciculus Rerum expetendarum et fugiendarum, *pag.* 325 *et seq. edit. Lond.*, 1690.

(*c*) Trithémius, *in* Chronico Sponheimensi, *ad ann.* 1479, *cité par* Coëffeteau, Réponse au Mystère d'Iniquité, *pag.* 1213.

* Je ne sais, dit Leclerc, si Bayle n'est pas ici en contradiction avec lui-même; car dans l'article SAVONAROLA, remarque (L), il est surpris que les protestans aient mis ce dominicain dans le Catalogue de leurs martyrs. Leclerc dit de conférer ces deux endroits. Il renvoie au reste, pour tout l'article, à la *Bibl. mediæ et infimæ latinitatis*, de Fabricius, au mot JOHANNES *Ruchard de Wesalia.*

(*d*) Wimpfelingus, *apud* Wolfium, lect. memorab., *tom. I, p.* 875, *ad ann.* 1464.

(A) *Le commerce qu'il eut avec quelques juifs lui brouilla la tête, et le fit tomber dans plusieurs extravagances.*] La peste l'ayant obligé de quitter Mayence, il se retira à Worms, où il fréquenta les juifs. C'est ce qu'un rabbin converti au christianisme apprit à Orthuinus Gratius. Ce rabbin, nommé Victor de Carben, embrassa la foi chrétienne, l'an 1515, à l'âge de quarante-deux ans, et se fit prêtre, et vécut quatre-vingt-douze années (1). Il composa, en l'honneur de la Sainte Vierge et de l'église, quelques écrits que le même Orthuinus Gratius a mis en latin. *Is Victor quum achillicè adhuc valeret, mihi sæpiùs retulit prætactum Johannem Wesaliensem è Moguntiâ ob pestis metum Wormaciam se contulisse, atque ibidem cum judæis Christi inimicis frequentem habuisse conversationem, eumque ab illis deceptum in putidam errorum sentinam corruisse* (2). Ce conte n'a nulle apparence de vérité; car les doctrines de Jean de Wésalia, condamnées par l'inquisition, ne favorisent en rien le judaïsme.

(1) Orthuinus Gratius, *in* Fasciculo Rerum expetend. et fugiendar., *pag.* 325, *edit. Londin.*, 1690.

(B) *L'archevêque de Mayence..... ne voulant point s'exposer encore une fois à l'indignation de la cour de Rome.*] La liberté qu'il s'était donnée de condamner l'avarice de cette cour lui avait été funeste : cela fut cause que non-seulement on lui ôta son archevêché, mais aussi que l'on détruisit * Mayence. Nous allons voir et son nom et sa famille. *Reverendissimus præsul Moguntinus Dietherus Isenburgius misit litteras ad universitatem Heidelbergensem et Coloniensem, instigantibus, imò cogentibus thomistis quibusdam: veritus ne denuò ab episcopatu ejiceretur jussu romani pontificis, quòd commeruerat ante levibus verbis Romanorum in vendendis palliis notata avaritia. Et minabantur ei Romani præsulis iram, quam pridem non tam ipse fuerat expertus, quàm tota Moguntia et capta et direpta, ac à victoribus nullum non contumeliarum genus passa. Undè ferunt Pium pontificem ad Moguntiæ mentionem semper ingenuisse, quòd jus suum tam insigni damno vindicâsset* (3). Il ne faut pas s'étonner que les suppôts de l'inquisition soient si avides de rendre les gens suspects, et d'amplifier les choses par des interprétations malignes; car ceux qui se voient soupçonnés craignent pour leurs charges, s'ils en ont, et se portent à mille violences, afin d'effacer les mauvaises impressions qu'on a données. Les inquisiteurs savent bien que leurs médisances produiront cet effet-là, c'est pourquoi ils ne se font pas scrupule de médire. A combien de gens peut-on appliquer ce mot d'Horace : *Vous voulez apaiser l'envie par l'abandon de la vertu* (4)?

(2) *Idem, ibidem.*

* Leduchat observe que dans le texte latin rapporté par Bayle, on dit que Mayence fut prise et pillée, mais non qu'elle fut détruite.

(3) *Auctor* Examinis Magistralis ac theologicalis Joh. de Wesalia, *apud* Orthuinum Gratium, *in* Fasciculo Rerum expetend., *pag.* 327.

(4) *Invidiam placare pares virtute relictâ.* Horat., sat. III, *lib. II*, *vs.* 13.

(C) *Déclara le lendemain avec beaucoup d'éloquence.*] Ceux qui liront ce qu'il dit n'auront pas besoin qu'on les avertisse que je me sers de l'ironie. *Adducto Johanne de Wesaliâ dixit inquisitor : Tria jam futura in hoc actu. Primùm quia M. Johannes hesternâ die non satis resolutus ad certos responderit articulos, iterùm sibi illos proponendos esse, ut luculenter et clarè, plus masticando, responderet : deindè ad quosdam alios articulos heri non auditos quid sentiat, respondere deberet : tertio relegi debere omnes articulos principaliores cum responsionibus, ut audiatur si adhuc in illis velit persistere aut ab illis resilire* (5).

(D) *Il eut la confusion d'être convaincu par ses écrits.*] Ce pauvre homme, cassé de maladies et de vieillesse, n'avait pas la force de dire ce qu'il pensait en présence d'un tribunal si redoutable. Peut-être ne se souvenait-il pas de tout ce qu'il avait écrit. Les inquisiteurs prévirent bien sa négative, c'est pourquoi ils ne se contentèrent pas de le lier par les sermens les plus solennels (6), ils voulurent, avant toutes choses, être saisis de tous ses papiers. *Conclusum quod M. N. Wesalia jusjurandum facere deberet, quod præsentare et tradere vellet omnes tractatus, opera, scripta sua qualiacunque quæ condidisset, ut per proprios sermones vinceretur..... Adjungebatur quod doctores Heidelbergenses cum tribus aliis, scilicet Macario, decano sancti Victoris, et quodam alio perspicerent tractatus ejus, errores excerperent, dearticularent* (7). Il fut donc facile de le convaincre sur les points où il nia mal à propos. *Dum certas propositiones negâsset se scripsisse, tractatus sui propriâ manu conscripti ei præsentabantur, quam reverà litteram esse suam non valuit negare* (8).

(E) *Des docteurs qui trouvèrent qu'on usa d'une trop grande sévérité..... et que la passion monacale eut beaucoup de part à cette affaire.*] C'est ce que témoigne l'auteur anonyme du procès verbal : il avait assisté à tout. *Dempto solo articulo*, dit-il (9), *de processione Spiritûs Sancti in aliis videtur non ita gravi censurâ fuisse castigandus, si induciæ datæ fuissent, si consultores ei fuissent adhibiti, si non omnes, uno solo dempto, fuissent de viâ realium. Et nisi forsitan impetus quidam irrepsisset in religiosos triumphandi de seculari, et præsertim de eo qui illorum Thomam peculiariter non coluerat : forsitan poterat cum eo mitiùs, humaniùs, et clementiùs benigniùsque actum et processum fuisse. Deum testor qui omnia novit hunc processum qui cum eo servatus fuit usque ad revocationem et librorum suorum exustionem, vehementissimè displicuisse magistro Engelino de Brunsuico, maximo theologo, et magistro Johanni Keisersbergio, duobus utique viris cùm doctis tùm integris. Præcipuè magistro Engelino visum fuit nimis præcipitanter cum tanto viro actum esse. Immò non verebatur asserere multos articulos ejus, et majorem partem posse sustineri. Nec obticuit de simultate thomistarum contra modernos et de gaudio triumphandi religiosorum contra seculares.* Il ajoute que c'est le diable qui a semé la zizanie entre les théologiens et les philosophes, et qui les a tellement aliénés les uns des autres, que si quelqu'un nie la réalité des universaux, on s'imagine tout aussitôt qu'il pèche contre le Saint-Esprit, et qu'il offense mortellement la divinité, le christianisme, la justice et la république. Cet aveuglement peut-il venir que du diable, qui, pour nous détourner des bonnes choses, nous attache à de vaines spéculations qui ne nous inspirent ni la dévotion envers Dieu, ni la charité envers le prochain? *Undè hæc cæcitas mentis nisi à diabolo? qui ne utiliora, ne*

(5) *Auctor* Examinis Magistral., *apud* Orth. Gratium, *pag.* 330.

(6) Mandavit eidem Johanni (*inquisitor*) sub pœnâ obedientiæ, in virtute Sancti Spiritûs, sub pœnâ excommunicationis latæ sententiæ (à quo nemo habeat ipsum absolvere nisi solus papa, vel ipse inquisitor, nisi in articulo mortis) ut diceret planè verba veritatis super interrogandis de suâ fide, sine ambagibus, sine verborum sophisticatione. *Auctor* Examin. Magistral., *apud* Orth. Gratium, *pag.* 328. *On lui fit déclarer qu'en vertu de ce serment il se croyait obligé à dire la vérité même contre sa propre personne, et que s'il y manquait, il encourrait la peine d'excommunication, et pécherait mortellement.*

(7) Idem, Auctor Examinis, *apud eundem*, *pag.* 327.

(8) *Idem, ibidem*, *pag.* 330.

(9) *Ibidem*, *pag.* 332.

honestiora, ne moribus, virtutibus, et saluti animarum conducientia discamus, phantasias nostras illudit, et trahit ad res minùs salutares, et ad gelidas harum intentionum speculationes quibus neque ad Deum devoti reddimur, neque ad proximi dilectionem inflammamur (10). Cette réflexion est belle, et capable de mortifier non-seulement les réaux et les nominaux, mais aussi d'autres factions.

(F) *Ce que Coëffeteau a répondu n'est point solide.*] Du Plessis Mornai n'oublia point que (11) *Jean de Vesalia, docteur et prescheur de Wormes, fut accusé devant les inquisiteurs d'avoir tenu ces propositions, que les prelats n'ont point autorité d'instituer loix nouvelles en l'Eglise, mais bien d'induire les fideles à observer l'Evangile, etc.* (12). Coëffeteau ayant étalé d'une autre manière les opinions de ce personnage, telles, dit-il (13), que les *rapportent les protestans mêmes*, s'écrie (14) : « Voilà les rêveries de ce prê- » cheur de Worms, d'entre lesquel- » les du Plessis a fait éclipser celles » qu'il voyait être contraires à sa » doctrine aussi-bien qu'à la catho- » lique, à savoir l'article de la pro- » cession du Saint-Esprit de la per- » sonne du Fils comme de celle du » Père, que l'église latine a toujours » tenue contre la grecque. Et certes » ceux que du Plessis allègue, qui » le soutenaient contre les thomistes, » avouaient qu'il errait en cet arti- » cle; et, pour la plupart des au- » tres points, il niait avoir dit les » uns, et tâchait d'interpréter les » autres : mais après tout cela il se » dédit publiquement dans le cime- » tière de Mayence, en présence de » l'archevêque et de plusieurs célè- » bres docteurs des universités de » Mayence, de Cologne, de Heidel- » berg, et, comme dit Trithémius, » ses livres et ces écrits furent jetés » dans le feu; et lui, en perpétuelle » pénitence, relégué en un couvent » d'augustins, où il mourut bientôt » après. Voilà quels sont les temoins » de Saumur. Cependant le lecteur » se ressouviendra que l'auteur pro- » testant duquel nous avons rap- » porté les points de sa doctrine, les » a couchés comme il lui a plu pour » les faire trouver moins odieux, et » plus plausibles. Trithémius y ajou- » te qu'il disait *qu'il n'y avait point* » *de péché originel, et qu'il n'y en* » *avait jamais eu, et que les enfans* » *n'étaient point conçus en péché ori-* » *ginel.* Il rapporte aussi ses autres » articles tout autrement que le pro- » testant qui a souillé les Chroniques » de l'abbé d'Ursperg, duquel ceux » qui les ont fournis à du Plessis les » ont extraits. » On répliqua pour du Plessis qu'il est vrai que Jean de Wésalia *sentait avec l'église grecque, touchant la procession du Saint-Esprit* (15), *mais* qu'en ses autres propositions, au nombre de vingt-trois, *il taxait les mêmes erreurs que* les protestans ont taxées, *et ce selon le dénombrement et le rapport, non d'un protestant, comme ment Coëffeteau, mais d'un papiste passionné* (16), *qui appelle* impios Waldenses, impiorem Wesaliensem, impiissimum Wiclefum, *pour montrer qu'il ne tient rien du protestant; et parlant de ce pauvre vieillard, lui reproche l'enfance et le délire.* En général Rivet a raison; car on trouve dans un livre d'Orthuinus Gratius, bon papiste, les propositions de Jean de Wésalia rapportées par du Plessis, mais c'est à tort qu'on reproche à Coëffeteau d'avoir prétendu ici que cet Orthuinus fût protestant : ce n'est point le *Fasciculus Rerum expetendarum* qu'il a cité : il ne cite que le continuateur de l'abbé d'Ursperg. C'est à la page 1188 et 1189 qu'il a dit que l'auteur du *Fasciculus Rerum expetendarum* était *protestant* et *luthérien*. Rivet a eu très-grande raison de l'en reprendre en cet endroit-là (17).

Notez en passant que l'auteur des Préjugés légitimes contre le Papisme a été censuré de s'être servi du té-

(10) *Auctor* Examinis Magistral., *apud* Orth. Gratium, *pag.* 333.

(11) Du Plessis, Mystère d'Iniquité, *pag.* 598.

(12) *Vous trouverez les autres propositions de ce docteur dans le* Mystère d'Iniquité, *pag.* 598.

(13) Réponse au Mystère d'Iniquité, *p.* 1214.

(14) *Là même*, *pag.* 1215.

(15) Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystère d'Iniquité, *IIe. part.*, *pag.* 631.

(16) *C'est-à-dire d'*Orthuinus Gratius. *Voyez ce qu'il dit de Jean de Wésalia, ci-dessus, remarque* (A).

(17) Remarques sur la Réponse au Mystère d'Iniquité, *pag. m.* 611.

moignage du continuateur de l'abbé d'Ursperg. On lui a dit qu'*on sait que celui qui a donné au public cet ouvrage est un appelé Cratomélius de Schelestad, disciple de Mélanchthon* (18). Je crois qu'on a voulu dire *Crato Mylius*; car c'est ainsi que se nomme le libraire qui publia, en 1537, la Chronique de l'abbé d'Ursperg, corrigée et continuée par Gaspar Hédion, ministre de Strasbourg. Voyez l'Épitome de la Bibliothéque de Gesner (19), et le premier tome *Observationum selectarum*, imprimé à Hall, en 1700 (20).

(18) Critique des Préjugés, *pag.* 256.
(19) *Au mot* Gaspar Hédio.
(20) *A la page* 307.

WESSÉLUS (Jean), l'un des plus habiles hommes du XVe. siècle *, naquit à Groningue environ l'an 1419 (A). Ayant perdu son père (*a*) et sa mère pendant son enfance, il fut élevé par les soins d'une bonne dame qui n'avait qu'un fils avec lequel elle le fit étudier. Elle les envoya tous deux à Swol, où il y avait un collége plus estimé que ne l'était celui de Groningue. C'était une communauté de clercs réguliers qu'on nommait de Saint-Jéme, où l'on instruisait la jeunesse. Tous ceux qui y étaient élevés portaient l'habit de la religion avec la tonsure cléricale; mais quand ils quittaient ce collége ils se pouvaient habiller comme il leur plaisait. Ainsi, quoique Wessélus ait porté le froc pendant qu'il étudiait à Swol, on ne peut pas dire qu'il ait été moine; car il est certain d'ailleurs qu'il ne s'engagea jamais à la vie monastique (B). Il en eut envie au commencement de sa jeunesse; mais il alla bride en main quand il se fut aperçu de quelques superstitions qui lui déplurent, et ensuite cette fantaisie se passa. Comme il avait beaucoup d'esprit, et qu'il s'appliquait à l'étude avec une ardeur incroyable, il fit beaucoup de progrès à Swol, et il y enseigna même publiquement. Il en sortit pour aller continuer ses études à Cologne, où il se rendit si habile que non-seulement on l'admirait, mais aussi qu'on crut qu'il n'était pas orthodoxe. Il allait aux sources, et il y trouvait de quoi proposer des difficultés et des argumens qui embarrassaient et qui étonnaient ses maîtres. Il ne se payait point des réponses qu'ils lui faisaient, qu'Aristote, que saint Thomas, que le docteur Séraphique, etc., avaient dit telle et telle chose (*b*) : et parce qu'il étudia beaucoup la philosophie platonique, et que cela lui fit mépriser celle d'Aristote, il se rendit fort désagréable aux professeurs scolastiques. Il traversait souvent le Rhin pour aller lire dans le monastère de Duytz (*c*) les ouvrages de l'abbé Rupert, dont il était grand admirateur. On l'exhorta de s'en aller à Heidelberg pour y enseigner la théologie : il suivit ce conseil, mais les directeurs de l'académie lui alléguèrent qu'il ne pouvait pas exercer cette profession, puisqu'il n'avait pas été promu au doctorat (C); et quand il eut de-

* Leduchat dit que son nom était dans la langue du pays, Goesevort ou Gousevort. Bayle, dans sa remarque (K), parle des différens noms qu'on donne à Wessélus. Joly renvoie à la *Bibl. mediæ et infimæ latinitatis*, de J. A. Fabricius, au mot Joannes Wessélus.

(*a*) *C'était un boulanger.*

(*b*) *Voyez la rem.* (D), *à la citat.* (12).

(*c*) *Situé vis-à-vis de Cologne.* Rupert, *qu'on nomme* Abbas Tuitiensis, *en fut abbé.*

mandé d'y être promu, on lui fit réponse que les canons ne permettaient pas de donner ce grade à des laïques. Ainsi, ne voulant point s'engager à l'état de cléricature, il se contenta de faire quelques leçons en philosophie; après quoi il retourna à Cologne, d'où il passa à Louvain; et y ayant ouï pendant quelque temps les professeurs en théologie, il s'en alla à Paris. Les disputes de philosophie étaient alors très-échauffées entre les réaux, les formaux, et les nominaux. Il tâcha de convertir les principaux chefs des formaux en les attirant à la secte des réaux, et puis il passa lui-même dans la secte des formaux; et, ne l'ayant pas trouvée plus raisonnable que l'autre, il embrassa le parti des nominaux. Quelques-uns disent qu'il voyagea en Grèce, et dans le Levant (D), pour mieux apprendre la langue grecque et l'hébreu. Quoi qu'il en soit, la réputation qu'il s'était acquise le fit estimer singulièrement de François della Rovère, général des frères mineurs. Il s'attacha à lui, et s'il le fit malgré plusieurs choses condamnables dont il fallait être témoin, ce fut entre autres motifs par l'espérance d'aller à Bâle pendant la tenue du concile (E), où il ne doutait point que son maître n'assistât. Cette espérance ne fut point trompeuse. Wessélus vit ce concile : il se fit connaître aux habiles gens; il fut consulté, il fut admiré dans quelques disputes publiques. Il retourna à Paris avec François della Rovère, son patron, et quelques-uns disent qu'il y fut persécuté jusques au bannissement (F). Son Mécène, ayant été élu pape sous le nom de Sixte IV, continua de l'aimer, et lui offrit toutes sortes d'avancemens; mais Wessélus ne lui demanda qu'un exemplaire de la Bible en hébreu et en grec, ce qu'il obtint (G). Il quitta Rome et s'en retourna en son pays, où il fut aimé et considéré d'un chacun. Il mourut à Groningue, le 4 d'octobre 1489. Il fut tourmenté de quelques doutes sur la religion chrétienne pendant sa dernière maladie; mais ils se dissipèrent enfin pleinement (*d*) (H). On ne peut douter qu'en plusieurs choses ses sentimens ne fussent contraires à ceux de Rome (I), et l'on a raison de dire qu'il a été le précurseur de Luther. N'oublions pas qu'il est cité sous différens noms (K). Une partie de ses écrits sont perdus (L).

(*d*) *Tiré de sa Vie, parmi celles des* professeurs de Groningue, *pag.* 12 *et suiv.*

(A) *Il naquit à Groningue environ l'an* 1419.] D'autres mettent sa naissance environ l'an 1400 (1); mais il y a quelque apparence qu'ils se trompent, puisque deux auteurs frisons disent qu'il mourut l'an 1489, à l'âge de soixante et dix ans (2). Si nous en croyons Geldenhaur, il vécut plus de quatre-vingt-dix ans, et il eut toujours la vue si bonne qu'il ne se servit jamais de lunettes ni pour lire ni pour écrire : *Geldenhaurius nonagesimum eum annum superâsse narrat, integro visu et auditu, ita ut nunquàm specillis usus sit, minutissimasque litteras et commodè legeret, et pulchrè ipse pingeret* (3). Hardenbergius ne convient

(1) *Comme* Hardenbergius, Seckendorf, Alting, etc. *Voyez le* Luthéranisme de Seckendorf, *lib. I, pag.* 226.

(2) Vita Wesseli, *in libro cui titulus* Effigies et Vitæ Professorum academiæ Groningæ et Omlandiæ, *pag.* 12, 13 *et* 24.

(3) *Ibidem, pag.* 24.

point de tout cela ; il dit au contraire que Wessélus n'ayant jamais eu la vue bonne, l'eut si faible dans sa vieillesse, que bronchant à tout moment dans la lecture d'un chapitre de l'Écriture, devant les moines, il faisait rire ses auditeurs. *At quod ad visum, Hardenbergius luscitiosum eum fuisse, et senio quoque caligare oculos cœpisse tradit, ut cùm semper die cœnæ dominicæ in cœtu fratrum vesperi pro collatione, ut illi vocant, legeret sermonem Domini in cœnâ habitum à cap. Joh.* 13, *usque ad* 18, *frequenter à textu aberrans à monachis rideretur* (4). Quant à l'âge que lui donne Geldenhaur, voici de quelle manière on le réfute : *Quod verò ad ætatem, Suffridus Petri et Regnerus Prædinius, quibus ut Frisiis et in urbe hâc versatis rectiùs constare potuit, undè septuaginta annos vixisse affirmant, natum* 1419, *mortuum* 1489 (5). Les registres de l'église où Wessélus fut enterré marquent l'année de sa mort, mais non pas celle de son âge ; s'ils eussent marqué celle-ci, nous pourrions être plus certains ou de l'erreur de Geldenhaur ou de celle de Suffridus. *Sepultus Groningæ, in monasterio, quod Spiritualium Virginum dicitur, in ipso templi choro, non longè à summo altari. In libro memoriali templi illius hæc leguntur :* Anno Domini 1489 obiit venerabilis Magister Wesselus Hermanni, egregius doctor sacræ theologiæ, et in latinâ et græcâ, et hebræâ linguis multùm eruditus, et in totâ philosophiâ quasi universalis (6).

(B) *Il est certain qu'il ne s'engagea jamais à la vie monastique.*] On le dit et on le répète plusieurs fois dans l'écrit dont j'ai tiré cet article (7), et l'on y assure même qu'il résista constamment aux désirs et aux sollicitations du général des cordeliers qui le pressait de prendre l'habit de son ordre. *Is cùm esset eruditus et eruditorum fautor, ad se attraxit Wesselum tum ut in disputationibus, quarum avidissimus erat, et quotidiano exercito ejus opera uteretur : tum verò ut sui ordinis monachum eum posteà faceret : à quo tamen Wesselus abhorrebat. Sed usus præsenti fortunâ in familiam se ipsius dedit* (8). Néanmoins voici des paroles où un savant homme débite que Wessélus fut cordelier. *C'est pourquoi* Louis XI *commanda à Jean Boucart, évêque d'Avranches, de prendre le soin de cette réforme, lequel, assisté d'un cordelier nommé Wessélus Gransfortius de Groningue, qui s'était acquis la connaissance d'Aristote et de tous les bons auteurs grecs en chaque science, par ses voyages en Levant, fit assembler tous les principaux officiers et suppôts de l'université, et de leur bon avis et consentement dressa et publia l'édit contre les nominaux, que nous insérerons tout entier sur la fin de ce chapitre, comme une pièce non encore imprimée, très-avantageuse pour notre Louis XI* (9).

(C) *Puisqu'il n'avait pas été promu au doctorat.*] Par cette objection l'on peut réfuter invinciblement ce que débitent quelques écrivains, que notre Wessélus acquit une érudition si vaste dans l'université de Cologne, qu'il y fut promu docteur en théologie, en droit et en médecine. *Geldenhaurius refert magno et assiduo et vix credibili labore hoc eum adsecutum esse, ut non solùm theologicæ majestatis lauream mereretur, sed etiam jureconsultis et medicis doctoribus annumeraretur : adeòque summis in omnibus facultatibus titulis fuit ornatus, ut vulgò quidem perhibetur. Mihi tamen vix verisimile videtur. Si enim jam tum triplici laureâ insignitus fuisset Wesselus, quæ ratio fuerit, quòd posteà admissus non fuerit ab Heidelbergensibus, nullam aliam ob caussam, quàm quòd titulo doctoris destitueretur. Pro exaggerendâ ergò Wesseli viri incomparabilis eruditione hanc de tribus titulis fabulam, et plura alia, jactatam jam olim fuisse credo* (10).

(4) Vita Wesseli, *inter* Vitas Professor. Gron., *pag.* 24.

(5) *Ibidem.*

(6) *Ibidem*, *pag.* 24.

(7) Cucullum monasticum, sive Franciscanorum, sive aliàs ordinis nunquàm induit. *Ibidem*, *pag.* 13. Rogatus quare non saltem primam tonsuram adsumeret ? dixit se non metuere patibulum quanto quidem tempore mentis maneret compos. *Ibidem*, *pag.* 14.

(8) *Ibidem*, *pag.* 17.

(9) Naudé, Addition à l'Histoire de Louis XI, *pag.* 193.

(10) Vita Wesseli, *pag.* 14.

(D) *Qu'il voyagea en Grèce et dans le Levant.*] Nous avons vu ci-dessus que Naudé l'assure. D'autres prétendent que le nom *Basilius*, qui lui est donné par plusieurs auteurs, fut un présent de Bessarion. Ils disent que Bessarion, ayant connu notre Wessélus en Grèce, le nomma d'abord *Bessælus*, par un changement de l'U en B, et puis *Basilius*. L'auteur que je cite rejette ces traditions, et doute que jamais Wessélus ait été en Grèce. Voici ses paroles : *Hardenbergius pro Wesselo Basilium dictum ait, quòd elegantiorum hominum auribus Wesseli nomen nimis durum et veluti barbarum videretur : vel quòd alterum quodammodò Basilium magnum judicarent ; vel quòd Bessarion cardinalis græcus, quo ibi amicissimo usus, suum B per nostrum B quam V exprimere maluerit, atque pro Wesselo Bæsselum ac mox Basilium cœperit vocare. Quamvis vix videatur verisimile aut in Græciâ unquàm fuisse Wesselum, aut in eâ familiariter usum fuisse Bessarione : cùm enim hic teste Jovio jam anno* 1434 *in Italiâ vixerit, atque anno* 1439 *ab Eugenio papâ creatus sit cardinalis, debuerit Wesselus, ante annum XV ætatis, in Græciam ad Bessarionem abiisse ; quod à vero abhorret* (11). Peu après il fait parler Wessélus comme un homme qui se vantait d'avoir voyagé en Grèce : *In disputationibus theologis magnos titulos doctorum contemnebat, solis divinis litteris firmiter adhærens. Quare si quis fortè inter disputandum, ut fieri solet, ei objiceret, hoc dicit doctor sanctus, hoc seraphicus, etc. ipse respondere solebat ; Thomas fuit doctor, quid tum posteà ? Et ego doctor sum. Thomas vix latinè intellexit, et unilinguis fuit. Ego trium principalium linguarum mediocrem peritiam assecutus sum. Thomas vix umbram aristotelicam vidit ; Ego Aristotelem Græcùm* IN IPSA GRÆCIA DIDICI (12). Mais il ne laissa pas dans la même page de regarder ce voyage comme une fiction · *Posteà in Græciam abiisse creditur : at si quis cogitet eo tempore non solùm litteras in Græciâ jacuisse, sed totam quoque regionem bello arsisse, et hoc confictum fuisse cognoscet. Ita de Petro de Aliaco quoque relatum est, quòd Græcè exactè sciret, per decennium in Græciâ vixisse ; quamvis certum sit nunquàm Italiâ excessisse* (13). Voyons aussi comment il raisonne sur la réponse que fit Wessélus à un disciple qui lui proposait une question : *Attendez que je revienne d'Égypte pour la seconde fois, vous aurez alors la solution de votre difficulté.* L'auteur que je cite se figure que par l'Égypte on entendait Rome mystiquement : *In Ægyptum quoque profectus creditur Wesselus noster, persuasus omnes libros Salomonis, et totam illam gloriosam bibliothecam Judæorum ibi adhuc servari : sed reversus solebat dicere ;* frustrà perfectionem absolvi. Judæi enim totam bibliothecam suam perdere maluerunt, quàm legere quod confiteri noluerunt. *Quamvis ego ratione habitâ belli, quo eo tempore totus Oriens flagrabat, existimârim Wesselum nunquàm profectionem in Ægyptum instituisse, sed intellexisse Ægyptum mysticam, sive Romanam, juxta stylum Sp. Sancti, atque cantero significare voluisse, se nunquàm Romam rediturum esse. Johannes Canterus, quem ipse instituerat, et præter alia artem Raimundi Lullii eum docuerat, aliquandò curiosiorem quæstionem ei proposuit : ad quem Wesselus,* Expecta donec secundò ex Egypto rediero, tunc respondebo tibi ; *deridens curiositatem Canteri* (14). Tout ceci nous montre que la vie de Wessélus n'est guère connue, et que l'on a débité bien des mensonges sur cet illustre personnage. Un moderne assure que Wessélus alla exprès sur les rives de l'Euphrate pour voir le tombeau d'Ézéchiel, et l'ancienne bibliothéque des Juifs, marque évidente du mal contagieux qui perpétue les faussetés. Écoutons ce moderne (15) : « Encore que le rabbin Benjamin soutienne qu'on voyait de son » temps, sur la rive de l'Euphrate, le » tombeau du prophète Ézéchiel, avec » la bibliothéque du premier et du » second temple, néanmoins le sieur

(11) Vita Wesseli, *pag.* 12.
(12) *Ibidem, pag.* 14, 15.

(13) *Ibidem, pag.* 15.
(14) *Ibidem, pag.* 22, 23.
(15) Gallois, Traité des plus belles Bibliothéques, *pag.* 14 *et* 15, *édition de Paris,* 1680. *Voyez aussi* Loméier, de Bibliothecis, *pag.* 34, *édit.* 1680.

» Wessel de Groningue, et beaucoup » d'autres illustres personnages, qui » sont allés exprès en ce pays-là pour » voir ce tombeau et cette biblio- » théque, ont tous unanimement » rapporté que c'était une rêverie » du rabbin, et qu'on n'y voyait ni » l'un ni l'autre. C'est en vain que je » suis allé là, dit le sieur (16) Wes- » sel, puisque les Juifs ont mieux » aimé perdre tous leurs livres, que » de lire ce qu'ils ne voulaient pas » confesser. »

(E) *Par l'espérance d'aller à Bâle pendant la tenue du concile.*] L'auteur que j'ai abrégé dans le corps de cet article mérite ici quelque censure. Il dit que Wessélus s'étant intrigué pour les formaux dans les querelles qu'ils avaient avec les réaux et avec les nominaux, se fixa enfin au parti des nominaux. Ces choses se firent, continue-t-il, au temps du concile de Bâle, et Wessélus était déjà dans le domestique du pape Nicolas V, par la recommandation de François della Rovère, général des cordeliers, qui fut ensuite Sixte IV, et qui a fondé la bibliothéque du Vatican. *Erant hæc sub id tempus, quo concilium Basileense celebrabatur. Ipse autem jam pervenerat propter celeberrimam famam et incredibilem eruditionem in omni genere disciplinarum et artium in familiam Nicolaï V pontificis maximi operâ Francisci à Ruvere, generalis ministri fratrum minorum, qui posteà papa creatus Sixtus IV vocatus est, primusque fundamenta fecit celebratissimæ illius bibliothecæ quæ à loco vulgò Vaticana vocatur...* (17)... *in quâ* (Familiâ Fr. à Ruvere) *multa digna et indigna, quædam etiam pia, sed pleraque impia vidit et expertus est. Obduruit tamen, ut per illum in notitiam omnium doctorum virorum magis magisque perveniret, et liberiùs sine periculo disputare possit, simulque nancisci liberam occasionem admonendi hominis de vitandis idololatricis superstitionibus et apertis obscœnitatibus monasticis: maximè verò, ut via aperiretur, quâ pervenire posset in synodum Basiliensem, in quam sciebat Franciscum, utpotè totius ordinis supremum, vocatum iri, quod et contigit. Nam paulò post eò profectus est, et operâ Domini sui in doctissimi cujusque notitiam pervenit, et ad multa consilia adhibitus est, et publicè aliquoties auditus disputare cum summâ omnium admiratione* (18). Il y a beaucoup de fautes dans ces paroles. I. Le concile de Bâle fut commencé l'an 1431, et finit, à proprement parler, l'an 1443 : puis donc que l'auteur que je censure a supposé que l'an 1419 est celui de la naissance de Wessélus, il n'a pu dire que ce docteur se fit admirer à Bâle pendant ce concile. Prenez bien garde que selon lui ce voyage à Bâle est postérieur au long séjour que Wessélus fit à Cologne, à son voyage d'Heidelberg, à son retour à Cologne, à son voyage de Louvain, à son voyage de Paris, et à toutes les intrigues pour les formaux contre les réaux, et enfin à son adhérence à la secte des nominaux. Supposez que notre Wessélus n'ait été à Bâle qu'en l'année où le concile finit, vous ne laissez pas de dire qu'avant l'âge de vingt-quatre ans il avait fait toutes les choses que je viens de dire : or ce serait une pensée très-absurde, et si fausse que rien plus. II. Nicolas cinquième ne fut élu pape qu'en 1447. Il n'était donc point pape pendant le concile de Bâle. C'est lui qui passe pour le fondateur de la bibliothéque du Vatican (19). Il est vrai que d'autres attribuent cette gloire à Sixte IV. Tous peuvent avoir raison à divers égards. Ainsi je ne compte point pour une faute ce que notre auteur débite sur ce point-là. III. Il est faux que François de la Rovère ait assisté comme général des cordeliers au concile de Bâle. Il naquit l'an 1414. Il acheva ses études à l'âge de vingt-deux ans, et il enseigna ensuite plusieurs années avant qu'il devînt compagnon du général de son ordre. Il y a eu trois généraux depuis celui-là avant que François della Rovère soit parvenu à cette charge (20) Il n'est donc

(16) *Ce mot de sieur témoigne qu'on ne connaissait guère notre* Wessélus.

(17) *Ce qu'on a sauté ici se trouve ci-dessus, citation* (8).

(18) Vita Wesseli, *inter* Vitas Profess. Gron., *pag.* 17.

(19) *Voyez le père* Jacob, *au* Traité des Bibliothéques, *pag.* 84. Loméier, de Bibliothecis, *pag.* 194 *et seq.*

(20) *Tiré d'un* Mémoire *manuscrit communiqué par une personne que j'avais fait consulter.*

pas possible qu'il l'ait exercée pendant le concile de Bâle, dont la clôture tombe sur l'an 1441, ou si l'on veut sur l'an 1443.

(F) *Quelques-uns disent qu'il fut persécuté à Paris jusques au bannissement.*] Cela est fort incertain; Hardenbergius assure que jamais il n'en a ouï rien dire à ceux qui avaient connu Wessélus. *Cùm domino suo Francisco, generali ministro, reversus est Lutetiam, ibi multa expertus est, multa etiam passus, ita ut quidam scribant, illum scholâ aut urbe pulsum esse propter reprehensas superstitiones : quòd tamen Hardenbergius à nemine unquàm sibi auditum eorum ait, qui cum illo domesticè versati sunt. Et eertum est, illum plus minùs sedecim annos Parisiis versatum esse, et cum domino suo, jam in papam electo, unà Romam profectum. Undè non videtur verisimile, papam et eundem monachum et quidem minoritanum monachum, passurum eum fuisse, si à scholâ theologicâ Parisiensi proscriptus fuisset anteà. Fieri potuit, quod posteà illuc reversus pulsus sit* (21). Notez que l'édit de Louis XI contre les nominaux est daté du 1er. de mars 1473 (22). S'il était donc vrai que Wessélus eût été l'adjoint de Jean Boucart, évêque d'Avranches, dans les préliminaires de cet édit (23), il eût été fort puissant en France sous le papat même de Sixte IV.

(G) *Il ne lui demanda qu'un exemplaire de la Bible....... qu'il obtint.*] Le pape trouva cette demande fort niaise. Pourquoi ne demandez-vous pas plutôt une mitre ou quelque chose de semblable? lui dit-il. Parce que je n'en ai pas besoin, répondit Wessélus. Il choisissait la bonne part, mais il s'exposait à la moquerie des mondains. *Respondit Sixtus : Hæc nobis curæ erunt, tu pro te aliquid pete. Rogo ergò, inquit Wesselus, ut mihi detis ex bibliothecâ Vaticanâ græca et hebræa Biblia. Ea, inquit Sixtus, tibi dabuntur : Sed tu stultè, quare non petis episcopatum aliquem, aut simile quidpiam? Respondit Wesselus, Quia iis non indigeo. Hæc ipsa hebræa Biblia diù hæserunt Groningæ, apud Virgines Spirituales, eorumque adhuc hodiè quædam fragmina supersunt* (24). D'autres disent que ce fut à Nicolas V qu'il demanda ce présent. *Tanto eum promovendarum litterarum hebraicarum studio flagrâsse accepimus, ut, cùm Romam profectus Nicolao pontifici gratissimus esset, isque amplissíma* Wesselo *munera offerret, his omnibus repudiatis unicum modò petierit et obtinuerit. Biblia hebræa MSS. sibi ut liceret è bibliothecâ Vaticanâ in Belgium asportare* (25).

(H) *Il fut tourmenté de quelques doutes sur la religion chrétienne....; mais ils se dissipèrent enfin pleinement.*] Ces sortes de doutes sont plus rares dans le lit de mort que dans la vigueur de la jeunesse. Je rapporterai donc, pour la rareté du fait, toute cette narration. *Illapsum in morbum, qui etiam vitæ ipsi finem attulit, cùm amicus quidam inviseret, utque valeret, interrogaret : respondit*, se pro suâ ætate et morbi molestiâ utcunque valere; sed unum admodùm molestum sibi esse, quòd variis cogitationibus et argumentationibus circumactus de veritate christianæ de religionis subdubitare inciperet. *Obstupescebat ille, ac hortari ægrum cepit, ut omnes cogitationes suas in Christum servatorem unicum rejiceret. Sed cùm hujusmodi admonitionem ei molestiorem esse sensisset, tristis tum abiit. Atque post unam vel alteram horam reversum ad se cùm Wesselus vidisset, alacri animo, et quantùm valetudo sinebat exsultans dixit;* Gratias ago Deo, omnes illæ vanæ disputationes abierunt : et nihil scio, nisi Jesum et hunc crucifixum. *Et in hâc confessione animam DEO reddidit* (26).

(I) *Ses sentimens ne fussent contraires à ceux de Rome.*] Voyez le Catalogue des Témoins de la Vérité *.

(21) Vita Wesseli, *inter* Vitas Profess. Gron., *pag.* 17.

(22) *Voyez* Naudé, Addition à l'Histoire de Louis XI, *pag.* 228.

(23) *Voyez les paroles de* Naudé, *dans la remarque* (B).

(24) Vita Wesseli, *inter* Vitas Profess. Gron., *pag.* 18 : *ceci est rapporté comme une chose que* Wessélus *avait souvent racontée.*

(25) Valer. Andreas, Biblioth. belgicâ, *p.* 849.

(26) Vita Wesseli, *inter* Vitas Profess. Gron., *pag.* 24.

* Voyez aussi, ci-devant, la note ajoutée sur la remarque (C) de l'article Sixte IV, tom. XIII, pag. 329.

Consultez aussi le Mystère d'Iniquité, vous y trouverez ces paroles : « Vivoit de mesme temps, mais un » peu plus jeune, le docteur Wessele, de Groeninge, appellé *la lumiere du monde*, qui par une sienne epistre s'attendoit que les inquisiteurs, après avoir condamné Wesale, viendroient à lui, et dit avoir deffendu son opinion, à Paris et à Rome, contre plusieurs articles de l'eglise romaine, que quelques-uns, mesme de la cour, l'auroient approuvée, peu dissemblable toutefois, comme nous pouvons recueillir de ses escrits, de la confession des Vaudois ; comme aussi en son livre des Subjects et des Superieurs, il traite que le pape peut errer; qu'errant on lui doit resister ; qu'en sa simonie et mauvaise administration il fait assez paroistre qu'il n'a cure de Dieu ni du salut de l'eglise ; que ses commandemens n'obligent qu'entant qu'ils sont conformes à la parole de Dieu ; que ses excommunications sont moins à craindre que du moindre homme de bien et docte ; et qu'ainsi le concile de Constance escouta plustost Jean Gerson que Jean XXIII. Les gens de bien aussi jadis saint Bernard que le pape Eugene ; et se lisent ses œuvres, imprimées par pieces, à Leipsic, à Anvers et à Basle (27). » On remarque dans sa Vie qu'il eût été englouti par la tempête qui accabla Jean de Wésel, l'an 1479, si David de Bourgogne, évêque d'Utrecht, son bon patron, ne l'eût soutenu. *Quibus* (fratribus prædicatorii ordinis hæreticæ pravitatis inquisitoribus) *non minùs quàm coævus et amicus Johannes Wesaliensis jam anno* 1479 *succubuisset, nisi episcopi Ultrajectini Davidis de Burgundiâ* (*cui non quidem medicus erat Wesselus, ut multi perperàm tradiderunt, sed dilectus cliens*) *autoritas eum protexisset* (28). Ajoutez à tout ceci les paroles de Luther, que j'ai rapportées dans l'article de Sixte IV (29), et les extraits que M. de Seckendorf donne des écrits de notre Wessel (30).

(K) *Il est cité sous différens noms.*] Voici par où l'on a commencé sa Vie dans le recueil de celles des professeurs de Groningue. *Wesselus Groningensis. . . . . diversis aliàs et nominibus insignitus, et elogiis celebratus. In Chronici Urspergensis Paralipomenis* magister Johannes Wesselus Groningensis *nominatur. In libro memoriali templi Groningani quo sepultus* Wesselus Hermanni, *Pelantino* (*qui ad annos plures fuit archiater Davidis Burgundi episcopi Ultrajectini*) Wesselus Gosvoert, *Alberto Hardenbergio* Goesvort, *Geldenhaurio* Gansfortius *vocatur. Rodolphus Agricola in epistolis ad Reuchlinum, aliique*, Basilium *vel* Basilium *Phrisium eum indigitant. Quarum appellationum diversitas, Frisicorum nominum non ignaro, facilè agnoscetur, quo fonte promanârit. Nempè Johannis nomen ei proprium ex sacro baptismate videtur, Hermanni à patris, Wesseli ab avi nominibus adscitum, quod postremùm in Græciâ* (*ut vulgò creditur*), *aut potiùs supra seculum Græcorum linguâ imbutus, ad ejus sonum vel ipse inflexit, vel detortum ab aliis admisit, ut Basilius diceretur* (31).... Gosvoerti *autem seu* Goeseforti, *aut* Gansefortii *cognomen, dialecto illud Westphalicâ, hoc Germanicâ anserum vadum sonans* (*Westphaliis enim Goos vel Goes est, quæ Germanis olim, teste Plinio*, 10, 22, *hodièque Gansa*) *suspicari liceat indè ei obvenisse, quòd majores fortè ex vicinâ Westphaliâ* (*ut multæ aliæ honestæ hujus urbis familiæ*) *hùc commigrâssent, quum illud nomen villæ non procul Harena, hodièque maneat. Cæteræ appellationes patriam testentur.*

(L) *Une partie de ses écrits sont perdus.*] Il avait fait beaucoup de recueils des œuvres de l'abbé Rupert, et de celles de plusieurs autres, et il y avait joint ses propres pensées. Cette compilation ou ces rapsodies avaient crû de telle sorte sous sa plume, qu'il les appela *Mare*

(27) Du Plessis Mornai, Mystère d'Iniquité, *pag.* 569. *Voyez aussi pag.* 572, 573.

(28) Vita Wesseli, *inter* Vitas Profess. Gron., *pag.* 21, 22.

(29) *Citation* (20), *tom. XIII, pag.* 329.

(30) Seckend., Hist. Lutheran., *lib. I, pag.* 226 *et seq.*

(31) *Ce qui manque ici est tom. XIII, p.* 329, *citation* (20) *de l'article* Sixte IV.

magnum. On en conserva beaucoup dans le monastère du Mont-Sainte-Agnès ; mais, parce qu'on en envoya le manuscrit à quelques savans de Zélande et de Brabant, on fut cause que tout cela disparut (32). Après la mort de Wesselus, les moines, et quelques autres personnes firent périr par le feu tous les manuscrits qui se trouvèrent dans son cabinet (33). Ce qui échappa à cet incendie fut imprimé à Groningue, l'an 1614, et à Amsterdam, l'an 1617 (34). Valère André cote ces deux éditions ; mais au lieu de dire que la première fut faite à Groningue, il dit qu'elle est d'Arnheim (35). Il est possible qu'il ait vu *Arnhemii* au titre de son exemplaire sans qu'il soit vrai que la ville d'Arnheim soit le lieu de l'impression. C'est l'usage des libraires de consentir qu'un correspondant qui leur achète un certain nombre d'exemplaires y soit vu au titre comme celui qui les a fait imprimer. Apparemment le libraire de Groningue permit cela à un libraire d'Arnheim. Cet usage fait illusion aux bibliographes ; car il arrive de là qu'ils multiplient les éditions sans nécessité.

Il ne faut pas que j'oublie que divers traités de notre Wesselus avaient paru avant l'édition complète de l'an 1614. On en publia quelques-uns à Leipsick, an 1522, sous le titre de *Farrago Rerum theologicarum*, avec une préface de Martin Luther : cela fut réimprimé à Bâle, l'an 1523, par Adam Petri, etc.

(32) Vita Wesseli, *inter* Vitas Profess. Gron., *pag.* 15.
(33) *Ibidem*, *pag.* 27.
(34) *Ibidem. Consultez aussi la* Bibliothèque de Gesner.
(35) Val. Andr., Biblioth. belg., *pag.* 849.

WESTPHALE (JEAN), personnage imaginaire, dont M. Moréri dit qu'il fut ainsi nommé *parce qu'il était de Westphalie*. Il ajoute que c'était un hérétique luthérien qui « commença vers » l'an 1533, de prêcher des er» reurs abominables : qu'il n'est » pas dit en l'Écriture que le Saint» Esprit procède du fils ; que l'é» glise a erré, et diverses autres » impostures dignes de l'enfer » dont elles procédaient. » Il cite *Pratéole* v. Vest. *Gautier*, in Chron. Nous allons montrer que tout ceci est chimérique (A). Ce n'est pas qu'il n'y ait eu un JEAN DE WESTPHALE ; mais c'était un imprimeur, qui s'établit à Louvain l'an 1475 (B).

(A) *Nous allons montrer que tout ceci est chimérique.*] On ne peut point accuser M. Moréri d'avoir cité faussement Pratéolus ; car il est vrai que cet auteur nous assure (1) que Jean Westphalus, *seu de Westphaliâ superiore*, Allemand de nation, docteur en théologie, fut fort infecté de l'hérésie de Martin Luther, et que ses livres furent brûlés à Mayence, au temps de l'empereur Charles-Quint et du pape Clément VII, environ l'an 1533. Il rapporte dix-sept erreurs de ce personnage, et il conclut par ces paroles : *Hi ergò sunt articuli, qui (authore Bernardo et Luxemburgo sacrarum litterarum professore, ordinis prædicatorii, in suo Catalogo Hæreticorum) per fratrem Gerardum de Elthen inquisitorem fidei, et patrem Jacobum Sprenger, doctores itidem sacræ paginæ, ejusdem ordinis prædicatorii, conventûs Coloniensis, ex Johannis de Westphaliâ libris excerpti sunt.* Il nous indique la source où il a puisé ; c'est le Catalogue des Hérétiques, compilé par frère Bernard de Luxembourg, moine dominicain. Ayant consulté ce catalogue, j'ai trouvé que Pratéolus a changé *Johannes de Wesaliâ* en *Johannes de Westphaliâ* ; car c'est à *Johannes de Wesaliâ superiore* (2) que Bernard de Luxembourg attribue les dix-sept hérésies que Pratéolus impute à *Johannes Westphalus*, *seu de Westphaliâ superiore*. Je ne puis comprendre par quelles machines Pratéolus ou ceux qu'il a copiés ont produit tant de métamorphoses. Ils ont changé les noms et les temps : le

(1) *In* Catalogo Hæres., *voce* Johannes Westphalus, *pag. m.* 236.
(2) *Cela témoigne qu'il était natif de Wésel, entre Coblentz et Mayence, et non pas de Wésel au pays de Clèves.*

moine dominicain observe que les livres de Jean de Wésalia furent brûlés à Mayence sous l'empire de Frideric III (3), et il fait mention de cela six ans pour le moins avant l'année 1533 (4).

M. Moréri n'a pas été moins fidèle dans la citation du père Gaultier; car il est sûr que ce jésuite (5) a mis *Johannes Westphalus* au nombre des hérétiques du XVIe. siècle. Il en a fait un luthérien convaincu juridiquement de plusieurs erreurs, par sa propre confession, environ l'an 1533. Il cite *Prateolus ex Bernardo Lutzemburgo*. Voyez comment ces gens-là se copient les uns les autres, sans prendre même la peine de remonter au deuxième degré. Ce jésuite s'arrête à Pratéolus, sans consulter l'auteur cité par Pratéolus.

M. Moréri erre de son chef en débitant que son prétendu Jean Westphale fut ainsi nommé parce qu'il était de Westphalie. Les deux auteurs qu'il cite ne font point cette remarque, et je suis bien sûr qu'il ne l'a trouvée nulle part. Pratéolus a cru sans raison que la Westphalie se divise en haute et basse. Au reste, il ne faut point s'étonner que Moréri ait donné dans le panneau, puisque le père Théophile Raynaud, qui avait tant lu, y a donné. Il nous débite, appuyé sur Pratéolus, que le luthérien Jean Westphalus est le seul qui ait douté que Jésus-Christ ait été cloué à la croix. *De hâc* (clavifixione) *nemo dubitavit, præter unum quendam haud dubiè cùm ea effutiret, hilariorem, è Lutheri caulâ, Johannem Westphalum, ut ex eo refert Prateolus eo verbo artic. damnato* 17 (6). Voilà deux fautes. 1°. Jean Westphalus est un homme imaginaire; 2°. supposé qu'il eût été un luthérien effectif, qui eût eu le doute dont nous parlons, il ne serait ni le seul ni le premier qui aurait formé ce doute; car ce fut l'une des choses que l'on objecta à Jean de Wésalia, dans le procès d'hérésie qu'on lui fit l'an 1479. *Item prædicavit publicè in ser. de passione Christi crucifixerunt eum, quis scit an funiculis ipsum alligaverunt, aut clavis crucifixerunt*. C'est ce qu'on lit dans frère Bernard de Luxembourg (7); et voici ce que l'on trouve dans l'*Examen Magistrale doctoris Johannis de Wesaliâ*, inséré au *Fasciculus Rerum expetendarum et fugiendarum*, d'Orthuinus Gratius. *Vicesimo quinto* (interrogatus) *an prædicaverit publicè populo dubium esse an Christus fuisset funibus cruci alligatus aut clavis affixus. Fatetur se dixisse, quòd non habeatur in Evangelio passionis an clavis sit affixus, an funibus; credit tamen quod clavis* (8).

(B) *Un imprimeur qui s'établit à Louvain l'an* 1475.] Examinons ces paroles de Gabriel Naudé: *Le premier de ma connaissance qui se mêla de l'imprimerie* dans les Pays-Bas *fut un Johannes de Westphalia* *, *lequel s'établit à Louvain l'an* 1475, *et commença son labeur par les Morales d'Aristote* (9). On ne peut point réfuter cela par l'Histoire de Deventer, que Révius a composée; car encore qu'on y trouve que Richard Pafroed ou Pafraed, natif de Cologne, et imprimeur à Deventer, y publia le *Doctrinale altum, seu Liber Parabolarum Alani metricè descriptus*,

(3) *Johannes de Wesaliâ superiore, doctor theologiæ prædicans sæcularis in diversis locis, Bohemis communicans condemnatus fuit, et ejus libri combusti fuerunt Moguntiæ sub Friderico imperatore tertio*. Bernardus Lutzemburgus, *in* Catal. Hæreticorum.

(4) *Je parle ainsi, parce que je n'ai vu que la troisième édition de son livre, qui est celle de l'an* 1527. *Je crois qu'il parle de* Jean de Wésalia *dans les précédentes; mais je n'en suis pas certain*.

(5) *In* Tabulâ chronographicâ, *pag. m.* 757.

(6) Theoph. Raynaud., de Stigmat., *sect. I*, *cap. V*, *pag. m.* 108.

(7) *In* Catalogo Hæreticor.

(8) Fascic. Rerum expetend. et fugiendar., *pag.* 330.

* Le livre le plus ancien qui porte une date et le nom de J. de Westphalie est le *P. de Crescentiis Opus Commodorum ruralium*, Louvain, 1474, in-folio; mais dès 1473 Thierri Martens publiait à Alost le *Speculum Conversionis Peccatorum* de Denis de Leuwes ou Rikel. Mais si l'on considère 1°. que beaucoup d'ouvrages imprimés par J. de Westphalie ne portent pas de date, et sont probablement antérieurs à celui qui est daté de 1474; 2°. que tous les ouvrages de Martens sont imprimés avec les caractères de J. de Westphalie, on est autorisé à penser qu'il a pu s'établir dans les Pays-Bas avant Martens. On peut au reste, sur ces deux imprimeurs, consulter le *Dictionnaire bibliographique choisi*, de La Serna Santander, I, 293 et 320; ainsi que l'*Origine de l'Imprimerie*, *par* Lambinet, seconde édition, 1810, II, 4 et suiv.

(9) Naudé, Additions à l'Histoire de Louis XI, *pag.* 309.

l'an 1449 (10), on n'oserait le croire, vu que ce livre est le douzième dans la liste que Révius donne des ouvrages imprimés par ce Pafroed. Les deux premiers livres de cette liste n'ont point de date; le troisième a celle de l'an 1477; le quatrième, qui est la Légende dorée, a celle de 1479; les suivans, jusqu'à l'onzième, ont leurs dates depuis 1480 jusqu'à 1494. Quelle apparence donc que le douzième soit de l'an 1449? C'est sans doute une faute d'impression.

(10) Revius, Histor. Daventriens., *pag.* 144.

WESTPHALE (JOACHIM), en latin *Westphalus*, ministre luthérien au XVI[e]. siècle, naquit à Hambourg (A), l'an 1510. Il y régenta la seconde classe au collége de Saint-Jean, après quoi il y fut ministre de l'église de Sainte-Catherine, depuis l'an 1541, jusques en l'année 1571, (B). Depuis ce temps-là jusques au 16 de janvier 1574, qui fut celui de sa mort, il y fut surintendant des églises. Les ministres de Hambourg étaient dans une grande discorde : les uns étaient luthériens mitigés, les autres luthériens rigides. Westphale fut le plus ardent parmi ces derniers (*a*). Il était d'une violence qu'on pourrait nommer brutale (C). Les luthériens avouent eux-mêmes qu'il y avait de l'excès dans sa manière d'agir (D). Calvin accommoda assez bien son style à celui de cet adversaire, quand il écrivit contre lui (*b*); mais on prétend qu'il ne lui a pas reproché d'être ivrogne (E). Bèze trouve fort étrange, et avec raison, que Westphale eût publié que la mère de Calvin avait été la concubine d'un prêtre (F). Il réfuta fortement cette calomnie. Il n'est pas vrai, comme quelques-uns le disent, que ce docteur luthérien soit l'inventeur de l'ubiquité (G). Pour juger de son caractère, il suffit de se souvenir qu'il se moquait de tous les martyrs protestans qui ne croyaient pas l'impanation (H). Les argumens qu'il employa une fois contre des ministres de la confession de Genève sont ridicules (I).

Je n'ai pas dit qu'on lui reproche d'avoir loué comme un acte très-chrétien l'intolérance que les réformés bannis d'Angleterre éprouvèrent si durement en Allemagne (K).

(*a*) *Ex* Mollero, Isag. ad Histor. Chersones. Cimbr., *pag.* 579. Zelotarum Hamburgensium Primicerius, *dit-il*, *pag.* 577.

(*b*) *Voyez la remarque* (E).

(A) *Il naquit à Hambourg.*] Ceux qui disent qu'il fut appelé Westphalus à cause qu'il était né dans la Westphalie se trompent. M. Moréri débite cette fausseté; il l'avait prise de M. Teissier (1), qui la tenait d'un luthérien allemand, je veux dire de Quenstedt, comme il paraît par sa citation (2). M. Mollérus, en critiquant M. Teissier là-dessus, épargne Quenstedt (3).

(B) *Depuis l'an* 1541 *jusqu'en l'année* 1571.] M. de Seckendorf (4) rapporte que Westphale fut appelé de Wirtemberg à Hambourg, l'an 1542, pour succéder à Kempius dans la charge de pasteur de l'église de Sainte-Catherine, et qu'ensuite il succéda à Æpinus dans la charge de surintendant. M. Mollérus (5) me paraît plus digne de foi, qui met le commencement du ministère à l'an 1541, et celui de la surintendance à l'an 1571. Était-ce succéder à Æpinus, qui mourut l'an 1553 (6)?

(1) Additions aux Éloges de M. de Thou, *I*[re]. *part.*, *pag.* 454.

(2) *Il cite* Quæst. de Patr. illustr. Viror.

(3) Moller. Isagoge ad Histor. Chersonesi Cimbricæ, *part. III*, *pag.* 579.

(4) Histor. Lutheran., *lib. I*, *pag.* 245, *littera* i.

(5) *Ubi suprà*, *pag.* 579.

(6) *Idem*, *ibidem*.

(C) *Il était d'une violence qu'on pourrait nommer brutale.*] Les théologiens de la confession de Genève ne lui épargnèrent point cet éloge. Il y en eut un qui dit qu'il ferait mieux de panser des bêtes de somme, que d'administrer les sacremens. « *H. Bullingerus* hominem *illum vocat* verè Westphalum, id est crassum. *Theod. autem Bibliander* hominem ineptum et importunum, qui rectiùs in agris farragines jumentis colligeret ac misceret, quàm sacrosancta mysteria unionis ac fidei christianæ, et salutis humanæ sacramenta tractaret (7). » Bibliander faisait allusion à un livre que Westphale avait publié l'an 1552, sous le titre de *Farrago confusanearum et inter se dissidentium de S. cœnâ opinionum, ex Sacramentariorum libris congesta.* On croit que ce livre ralluma la guerre sacramentaire, qui semblait éteinte depuis la mort de Luther (8). *Belli eucharistici Lutheri obitu sopiti acriùs denuò instaurandi classicum A.* 1552 *ipsum cecinisse, editâ adversùs Calvinum* Farragine confusanearum, etc., *è Pontificis* (*1) *Laur. Surius, ex Calvinianis* (*2) *J. Sleidanus* (*3) *J. Sturmius* (*4), *Casp. Peucerus* (*5), *Lud. Lavaterus, et* (*6) *Rud. Hospinianus uno ore clamitant.* L'auteur que je cite (9) rapporte ce qu'Alting et Hoornbeek ont dit de Westphale : « *Ab Henr. Altingo* Lutheranis *accensetur* immoderatis, furiosis, et blasphemis, *ab Hoornbeckio autem animi inflati et αὐτογνώμονος insimulatur.* »

(D) *Qu'il y avait de l'excès dans sa manière d'agir.*] Citons encore M. Mollérus (10). *Theologus celebris quidem, sed* famam (*7) *Joach. Vagetio judice,* per magni nominis adversarios, quos scriptis provocabat, adeptus. *Zelus illius, et summa, in impugnandis calvinianis, crypto-calvinianis, synergistis, adiaphoristis, majoristis, atque heterodoxis aliis, vehementia, theologis etiam aliquot γνησίως lutheranis, et in his Sim. Sulcero, prof. Basileensi* (*), *in excessu visa peccare, plurimis in Germaniâ certaminibus sacris vel ansam præbuit, vel fomitem suppeditavit.*

(E) *Qu'il ne lui a pas reproché d'être un ivrogne.*] La preuve que j'en vais donner nous apprendra que Westphale accusait Calvin de gloutonnerie. *Usus est aliquoties Calvinus, carnalem edendi modum oppugnans ab absurdo, vocabulis voracitatis et ingurgitationis. Quid tu ad hæc Westphale?* Admodùm, *inquis,* religiosè et reverenter loquitur Calvinus, ex crudo suo stomacho eructans voracitatem et ingurgitationem. *Nempè Calvinum benè nôsti, ut video : quem tota hæc civitas testari potest tam parvam suî rationem habere in cibo et potu, ut in eo interdùm amicis non leviter peccare videatur. Quum te de temulentiâ reprehensum à Calvino ægrè patereris, respondit Calvinus id quod res est, sese de spiritûs temulentiâ loquutum; et cur ad istam verborum asperitatem adactus esset, copiosè declaravit* (11). Mais voyons ce que Calvin même avait répondu, et donnons l'histoire de son démêlé.

Le malentendu sur la doctrine de l'eucharistie dura quelque temps entre l'église de Zurich et Calvin, mais il cessa l'an 1549. On convint d'un traité de paix qui contenait XXVI articles, et qui fut nommé *Consensio mutua in re sacramentariâ* (12). Les luthériens rigides furent choqués de cet accord, et l'attaquèrent par plusieurs libelles; ce fut à cette occasion que Westphale publia le livre dont on a pu voir le titre dans la remarque (C). Calvin se crut obligé de réprimer toutes ces criailleries en publiant une exposition

(7) *Idem, ibidem, pag.* 581. *Il cite la lettre LIV et XXIII du Recueil de* Gabbéma. *J'ai vérifié qu'il cite bien.*

(8) Mollerus, *ibidem, pag.* 580.

(*1) *In Comm. historico, ad ann.* 1562, *p.* 604.

(*2) *Lib.* 26 *Comment. de Stat. relig. et reip., pag. m.* 780.

(*3) *In Anti-Pappo secundo, pag.* 128, 129, 180, *et in Anti-Pappo tertio, pag.* 241, 242.

(*4) *In Narrat. historicâ Controv. Sacramentariæ, apud Schlusselh., l.* 2 *Theol. Calv., p. m.* 192, 193.

(*5) *In Hist. Sacram., pag.* 119.

(*6) *In dedic. Concordiæ discordis.*

(9) Moller., *ibidem, pag.* 581.

(10) *Ibidem, pag.* 579.

(*7) *In Præcidaneis de Orbe habitabili, p.* 263.

(*) *In epist. ad Joh. Marbachium A.* 1558 *scriptâ* v. Joh. Fechtii *supplem. H. E. sec. XVI, P. II, n.* 63, *pag.* 82.

(11) Beza, de Cœnâ Domini, contra Westphalum, *oper., tom. I, pag.* 257.

(12) *Voyez le volume des* Opuscules de Calvin, *pag. m.* 752.

de son concordat. C'est ce qu'il fit l'an 1554, par un petit livre où il frappa rudement Westphale sans le nommer. Il n'eut pas le même ménagement deux ans après, lorsqu'il réfuta (13) la réponse de cet adversaire, ni l'an 1557, lorsqu'il lui adressa un nouvel écrit; car il le nomma dans l'un et dans l'autre de ces deux ouvrages. Il l'abandonna ensuite à son sens réprouvé, et il lui en fit la menace dans le titre du dernier écrit (14). Voyons le fondement de la plainte concernant l'ivrognerie. *Indocti et temulenti homines dum sacramentarium bellum instaurant, primis librorum paginis audacter jactant pro totâ Saxoniâ et vicinis regionibus se pugnare.* Cette période (15) de Calvin engagea Westphale à se plaindre qu'on lui reprochait, à lui en particulier, et aux Allemands en général, le vice d'ivrognerie. Calvin répondit qu'il n'avait nullement parlé de l'ivrognerie de vin, mais d'une autre ivrognerie métaphorique dont le prophète Isaïe a fait mention. *Quia fortè veritus est, ne si solus ipse læsus foret, paucos inveniret privati doloris socios, totam gentem suam ad commune prælium incitat, ac si Germanis omnibus vulgatum temulentiæ probrum à me objectum foret. Si ita esset, ne ipse quidem mihi vellem ignosci. Sed notanda est quam mox addit probatio. Crimine hoc, inquit, semel atque iterùm me perstringit. Quasi verò si bibulus est, sine compotoribus inebriari nequeat. Quanquàm ne hìc de nihilo anxius sit, sciat non indictum fuisse prælium suis poculis, sciat de aliâ temulentiâ me loquutum esse, quam propheta Isaias dicit non esse à vino* (16). Il renouvela cette apologie à la fin de son dernier avertissement. *Westphalum alicubi hominem temulentum vocare contigerat, non ut bibacitatem illi objicerem, sicuti interpretatus sum: sed qualiter propheta ebrios esse dicit, et non à vino, qui stupore percussi, aut vertigine correpti, à sanâ mente exciderunt. Quod privatim de uno homine dictum est, ad totam gentem trahi cæcæ profectò temulentiæ est* (17). Je crois qu'un tel éclaircissement ne contenta point Westphale, et en effet cela laisse de grands soupçons, et l'on voit très-bien que Calvin mesure de telle sorte ses paroles, qu'il n'est pas fâché qu'on croie qu'il eût eu raison de reprocher ce défaut à son adversaire, quoiqu'il proteste qu'il lui faisait la guerre d'un autre vice. Il ne nie point qu'il ne l'ait traité durement, mais il soutient que son aigreur était légitime, et il la justifie par l'exemple de Dieu. *Sicubi vehementiùs in eum invehar, pro vestrâ prudentiâ et æquitate, quibus me stimulis adegerit expendite...... Quid mihi hìc residuum fuit, nisi ut malo nodo aptarem durum cuneum, ne sibi in suâ vecordiâ nimis placeret? Equidem si homines istos mollire posse spes esset, non recusarem demissus ac supplex ecclesiæ pacem redimere. Sed quò feratur ipsorum violentia, omnibus satis notum est. Itaque meam in istâ duritie tractandâ austeritatem,* (*) *Dei quoque exemplum excusat, qui se pronuntiat non modò inclementiùs acturum cum præfractis, sed contra eos præfractum fore* (18). C'est-à-dire, selon l'édition française de cet ouvrage de Calvin : » S'il y a quelques endroits où je le » poursuy un peu rudement et usant » de termes aspres, il vous plaira » selon vostre prudence et discretion » equitable considerer quels aiguil- » lons il avoit poinctez contre moy » pour m'y contraindre..... Que » pouvoy-je faire autre chose là-des- » sus, sinon comme porte le prover- » be, à rude asne rude asnier, à fin » qu'il ne se pleust par trop en sa » forcenerie? Pour vray s'il y avoit » esperance que telles gens se peus- » sent adoucir, je ne refuseroy

(13) *Cette réfutation a pour titre :* Secunda Defensio piæ et orthodoxæ de Sacramentis fidei, adversùs Joachimi Westphali calumnias.

(14) Ultima admonitio Johannis Calvini ad Joachimum Westphalum, cui nisi obtemperet, eo modo posthâc habendus erit, quo pertinaces hæreticos haberi jubet Paulus.

(15) *Elle est à la page* 756 *du volume de ses* Opuscules.

(16) Calvin. II Defens. de Sacramentis, *pag.* 768. Tractat. Theolog.

(17) *Idem,* Admonit. ultima, *pag.* 839 *ejusdem volum.*

(*) *Psal.* 18.

(18) *Idem*, II Defensione, *circa init.*, *pag. m.* 765. *Voyez aussi le commencement de l'*ultima Admonitio, *où il dit :* Quia cum duro et præfracto capite negotium erat, an non liceret malum nodum duro cuneo retundere?

» point de me demettre jusques à » les supplier humblement, pour » racheter paix en l'eglise. Mais cha- » cun void bien où tend leur impe- » tuosité extravagante. Ainsi si je » suis rigoureux en maniant des gens » si estranges et obstinez, j'ay encore » pour mon excuse l'exemple de » Dieu, qui prononce non seulement » qu'il ira sans douceur contre les » revesches, mais aussi qu'il leur » sera revesche (19). »

(F) *Il publia que la mère de Calvin avait été la concubine d'un prêtre.*] Un peu après les paroles de Théodore de Bèze que j'ai citées on voit celles-ci. *Quid amplius?* Ingerit, *inquis*, Calvinus voces auribus et oculis, meretricibus convenientes : quas fortassè didicit à matre suâ pontificii sacrificuli concubinâ. *Itane verò nugator? honestissimam matronam jam olim defunctam, et ejus viri matrem, cui quantùm debeat christiana ecclesia tot suscepti labores testantur, et gratioribus futuris posteris (ut confido) testabuntur, tuis verè meretriciis probris afficere maluisti quàm animo tuo morem non gerere? Sed continebo ipse me, et quid nos potiùs quàm quid te deceat, spectabo. Calvinum et honesto loco et integerrimæ famæ parentibus natum, et in nobilissimâ familiâ à pueritiâ educatum si testibus probare oporteret, nos unum aliquem testem, sed integram civitatem Noviodunensem citare possumus. Itaque de hoc refutando convitio minimè laboramus.*

(G) *Il n'est par vrai qu' .... il soit l'inventeur de l'ubiquité.*] George Hornius assure cela, mais M. Mollérus le réfute par le témoignage d'Hospinien, qui reconnaît que Westphale et Héshusius, bons luthériens d'ailleurs, combattaient le nouveau dogme de l'ubiquité que Brentius et Smidelin * mettaient en avant (20). M. de Meaux s'est donc trompé, quand il a dit dans son Histoire des Variations (21), sous l'année 1558, que *la grande affaire du temps, parmi les luthériens, fut celle de l'ubiquité que Westphale, Jacques André Smidelin, David Chytré, et les autres établissaient de toutes leurs forces* *.

(H) *Il se moquait de tous les martyrs protestans qui ne croyaient pas l'impanation.*] Bèze le relance là-dessus d'une terrible manière. *Ut tuam pietatem orbi testeris, in martyres jocaris qui apud Gallos et alias gentes quotidiè crudelissimam et ignominiosissimam mortem perpetiuntur. Extant enim eorum aliquot confessiones, quæ tibi non satisfaciunt. Atque ut tibi non satisfaciant, an ideò digni erant quibus etiam mortuis insultares? Nam certè pro Christi nomine ingressi sunt flammas quas haud satis scio an tu vel uno digito velles attingere. Quòd si negotium cœnæ Domini nonnisi ex parte cognoverunt (demus enim id Wesphalo, ac ne nobis quidem singula eorum dicta ac facta satisfaciunt) an idcircò non fuerunt victimæ Deo gratæ, quum ad extremum usque halitum omnes idolomanias sint execrati, et Christum ut verum Filium Dei et unicum nostrum per fidem μεσίτην sint amplexi* (22)? Conférez avec ceci l'article Huttérus (23).

(I) *Les argumens qu'il employa ... sont ridicules.*] Lascus et Micronius, pasteurs de l'église flamande de Londres, ayant été contraints de quitter ce pays-là, tâchèrent de s'établir avec leurs brebis dans les états de sa majesté danoise (24). Les luthériens s'y opposèrent, et leur refusèrent même pendant quelque temps une conférence amiable. Ils dirent qu'elle n'était point nécessaire, puisque le roi

(19) Opuscules de Calvin, *pag.* 1727, *édition de Genève*, 1611.

* Leclerc remarque que Smidelin fut ou l'inventeur ou l'un des premiers défenseurs de la présence réelle de Jésus-Christ, fondée sur l'ubiquité.

(20) Georgius Hornius (*Hist. eccles.*, *pag. m.* 496.) in eum itidem debacchaturus more suo impegit, et primum ubiquitatis auctorem fuisse nugatur, ipse Hospiniano (*in dedic. Concordiæ discordis*) invito, qui *novum Brentii et Smidelini de ubiquitate delirium, à Westphalo atque Heshusio, inter lutheranos ipsos*, ait, *esse impugnatum*, Mollerus, *in* Isagog. ad Hist. Cherson. Cimbr., *part. III, pag.* 581.

(21) *Liv. VIII, num.* 37.

* Joly, malgré ce que dit Leclerc dans la note que j'ai extraite, reproche à Bayle de ne censurer Bossuet que sur le témoignage d'Hospinien.

(22) Beza, Operum *tom. I, pag.* 215.

(23) *Remarque* (B).

(24) *Vous trouverez dans* Hospinien, Hist. Sacram., *part. II, folio* 224 *et seq.*, *l'occasion et les suites de ceci. M.* Samuel André, *professeur en théologie à Marpourg, en parle dans son* Epistola gratulatoria et apologetica, *imprimée l'an* 1690 *contre la* Dania Orthodoxa, fidelis, et pacifica *de M.* Masius, *professeur en théologie à Copenhague.*

ni eux n'étaient nullement en doute de la vérité des dogmes établis dans le Danemarck. Enfin ils eurent la condescendance de conférer, et représentèrent que les calvinistes rejetaient les textes les plus évidens de l'Écriture; car qu'y a-t-il de plus clair que ces paroles, *ceci est mon corps?* Outre cela, dirent-ils, vous ne suivez point Luther, ni les églises saxonnes, et vous êtes condamnés par la confession d'Augsbourg; en un mot, vous enseignez une doctrine qui n'est point conforme à l'opinion dominante dans le Danemarck. On leur répondit que la règle de la foi n'était point, ou ce que Luther avait enseigné, ou ce que le royaume de Danemarck avait approuvé, mais la parole de Dieu. Cette réponse et plusieurs autres semblables furent inutiles aux réfugiés flamands. On les contraignit de se retirer hors du royaume au milieu de l'hiver (25). Micronius conféra quelque temps après, à Hambourg, avec Joachim Westphale, qui lui allégua d'abord, comme un argument invincible, le consentement des églises saxonnes. Elles ont condamné le dogme de Zuingle, disait-il, il est donc faux, il le faut donc rejeter. Micronius répondit que si l'on devait juger de la vérité d'un dogme par le consentement des églises, la cause du pape serait triomphante. Westphale répliqua que les églises saxonnes étaient l'église de Dieu, et lorsqu'on lui eut représenté que la vraie église n'est point attachée à certains lieux, et qu'il n'y a point d'église qui ne puisse errer, comme Luther en tombait d'accord, il soutint que les paroles de Luther voulaient dire, non pas que l'église de Jésus-Christ peut se tromper, mais que l'église du pape le peut. Micronius insista toujours sur la maxime que l'Écriture Sainte est la seule règle de la foi; ce qui n'empêcha pas Westphale de lui répondre. Il s'ensuivrait de vos raisons que sa majesté danoise, et le sénat de notre ville, qui ont décrété contre vous, auraient fait une grande faute : songez que vous avez été condamnés par une diète d'Augsbourg (26). *Si dubia adhuc esset nostra doctrina, graviter peccâsset senatus noster, et serenissimus Daniæ rex, qui adversùm vos decreta tulerunt...... Contra vestram doctrinam comitiis Augustanis pronunciatum est* (27). Micronius ne manqua pas de répondre qu'avec de tels argumens le papisme gagnerait partout son procès (28). Nous avons ici une preuve de l'inclination naturelle qu'ont tous les partis à se servir de la voie courte de l'autorité, et à convertir les erreurs de l'adversaire en crime d'état. Osez-vous dire que le magistrat de Hambourg et la cour de Danemarck, qui vous condamnent, commettent une injustice? Si Westphale se fût souvenu, avec quelque usage de sa raison, qu'il y avait bien des papistes au monde, eût-il parlé de la sorte?

(K) *On lui reproche d'avoir loué.... l'intolérance que les réformés bannis d'Angleterre éprouvèrent si durement en Allemagne.*] J'ai déjà parlé (29) du traitement qu'on leur fit; mais j'ajoute que la description qu'ils en donnèrent se peut voir, non-seulement dans les livres d'Utenhovius, et de Lasco, et de Micronius, mais aussi dans les réponses qui furent faites à notre Westphale l'an 1555 et après (30). On cite aussi (31) la première lettre de Théodore de Bèze, et la page 40 *Institutionis Sacramentariæ* de Lavatérus; mais voici un passage qui nous apprendra que rien ne fut plus désagréable dans cette persécution que de voir qu'elle fut louée publiquement, et sur cela on nous renvoie à un livre de Westphale. *Non meminerunt illi fratres, quidnam sit illud pastorale μετριοπαθεῖν καὶ συμπαθεῖν de quo apostol. ad Hebr. cap. 5. 2. Qui in tantâ cœli inclementiâ, inter tot hostes, nostros palantes majores indignissimè suis*

(25) *Voyez les* Actes de la Conférence de Coldingen, *publiés par* Jean Utenhovius, *ancien de l'église flamande fugitive.* Vossius *en rapporte tout ceci dans une* lettre à Grotius. *C'est sa* XXIIIe. lettre.

(26) *Tiré de la* XXIIIe. lettre de Vossius, *pag.* 50.

(27) Vossius, *ibidem*, *col.* 2.

(28) *Similibus argumentis facilè omnes vicerit papa.* Ibidem.

(29) *Dans la remarque* (I) *de cet article.*

(30) *Et eorum qui doctè et acriter responderunt nimium fuit affectibus indulgenti Joachimo Westphalo anno* 1555 *et deinceps.* Lud. Ger. à Renesse, *ubi infrà.*

(31) *Idem*, *ibidem.*

finibus ejecerunt, et ne quidem illud Jacobi c. 2. v. 16 (quod vel in ipsos reprobos cadit), illis apprecabantur abite cum pace, calescite, et saturamini, *vix ac ne vix quidem illis dantes τὰ ἐπιτήδεια τοῦ σώματος et crudeliter iis invidentes τὰ ἐπιτήδεια τῆς ψυχῆς. Sed hoc imprimis nostris displicuit, istius ἀναισθησίας auctores et sibi hâc in re fuisse gratulatos et reperisse postmodùm qui illud factum tanquàm præclarum, Deo gratum, regibus et magistratibus dignum, publicè ausi fuerunt defendere; et impetrârunt à rege Daniæ et aliis, ut ne nostri, odiosè dicti* sacramentarii, *in Daniâ, Hamburgi, et in aliis maritimis urbibus, vel hospitio exciperentur. Vide lib.* Westphali *de Cœnâ Domini ex Augustino, ad an.* 1555 (32). Celui qui parle de la sorte était ministre et professeur en théologie à Bréda l'an 1651, lorsqu'il y fit réimprimer l'ouvrage qu'il accompagna de quelques notes, et dont j'ai parlé ailleurs (33).

(32) Ludov. Gerardus à Renesse, Not. in Apologet. Reformat. in Belgio eccles. epist., *pag.* 86.

(33) *Dans la remarque* (E) *de l'article* Hemmingius, *tom. VII, pag.* 581.

WICÉLIUS (George), assez bon théologien du XVIe. siècle, naquit à Fulde l'an 1501. Il entra de bonne heure dans un couvent (*a*), mais il n'y demeura guère; et non-seulement il renonça à la vie monastique, il renonça aussi à la catholicité, pour se faire luthérien. Il n'eut pas le don de persévérance; car il rentra dans la communion romaine. Il n'eut pas la force de digérer les divisions qu'il vit naître entre les réformateurs, et les traverses personnelles qu'on lui suscita. Dans quelque parti qu'il ait été, il n'a point cru que le mariage dût être interdit aux prêtres (*b*). On peut donc facilement s'imaginer qu'il se maria pendant qu'il fut protestant; mais il n'est pas vrai qu'il ait eu successivement plusieurs femmes (A). Il s'en tint à ses premières noces, quoiqu'il fût persuadé que l'on ne peut ni bien vivre ni bien mourir dans le célibat (*c*): et il semble que, même pendant qu'il fut luthérien, il trouvait mauvaise la bigamie. Ce fut à l'âge de trente ou de trente et un ans qu'il embrassa la religion protestante (B). Il y devint pasteur d'une église dont il dit qu'on l'arracha par une cruelle persécution. Justus Jonas fut un de ses plus ardens antagonistes; mais Luther, au contraire, écrivit en sa faveur *, et dissipa les tempêtes dont on l'avait agité par quelques accusations de crime d'état (*d*). On prétend que son retour au giron du catholicisme ne lui procura que fort lentement le grade qu'il méritait. Il essuya plusieurs disgrâces avant que de pouvoir être simple curé; enfin il fut conseiller des empereurs Ferdinand et Maximilien. Le principal caractère de

(*a*) Cornelius Loos, *in* Catal. illustr. Germaniæ Scriptor.

(*b*) *Voyez sa* Via Regia, *apud* Wolfium, Lect. Memor., *tom. II, pag.* 376.

(*c*) *Uxorem in primo statim fervore schismatis duxi, persuasus neminem posse neque piè vivere, neque benè mori, citra uxorem.* Wicel. Conf. Respons. Jonicæ, *p.* 63.

* Bayle, dit Joly, a ignoré que Justus Jonas est un nom supposé (Joly, d'après Simon Fontaine, croit que Justus Jonas est le masque de Joce Cok), et que Luther fut un des plus ardens persécuteurs de Wicélius, après que celui-ci fut rentré dans le sein de l'église. Wicélius écrivit aussi contre les luthériens. Joly cite de lui *Retectio Lutherismi*, 1564, *in*-8°. « C'est, dit-il, un écrit fort vif où les impudicités des luthériens sont mises dans un grand jour. Il y appelle Luther *homo portentosè arrogans.* »

(*d*) *Justus Jonas excitavit principes adversùs eum, seditionario facto conjectus est in lacum, neque longè fuit à laqueo præfocatore: sed Lutherus pro eo scripsit.*

Wicélius a été de souhaiter une bonne réunion dans le christianisme; et pour y parvenir, il eût volontiers anéanti plusieurs choses que l'église romaine pratique (C), dans le sein de laquelle néanmoins il demeura jusques à sa mort, depuis qu'il y fut rentré. Le pacificateur Cassander avait pris de lui l'esprit d'accommodement. Masius, le cordelier Férus et l'évêque Jules Pflug qui avait été pour l'*Interim*, furent des amis particuliers de Wicélius. On peut juger par-là de son penchant, mais beaucoup mieux encore par ses écrits, par *Via Regia*, par *Methodus Concordiæ*, etc. Il écrivit un prodigieux nombre de livres, la plupart en allemand; on les a traduits en latin, et imprimés plusieurs fois. Il mourut à Mayence l'an 1573, et y fut enterré dans l'église de Saint-Ignace. Il laissa un fils nommé George, comme lui, qui a publié quelques livres. Pour éviter qu'on ne les confonde, l'usage a voulu que le père fût surnommé *major* ou *senior*. Voilà ce que j'ai cru devoir extraire de la Vie de Wicélius (*e*), qui a été insérée dans l'appendix du *Fasciculus Rerum expetendarum* (*f*). J'en ai tiré le corps de cet article et les citations, sans y rien rectifier, renvoyant cette critique aux remarques. L'auteur de cette Vie était un très-savant homme; mais on me permettra de dire qu'il pouvait, et qu'il devait la faire beaucoup plus exacte.

(*e*) Thomas James *en est l'auteur.*
(*f*) *Imprimé à Londres en* 1690.

(A) *Il n'est pas vrai qu'il ait eu successivement plusieurs femmes.*] Sa Vie, insérée dans le IIe. tome du *Fasciculus Rerum expetendarum*, réfute là-dessus Corneille Loos, qui a dit que Wicélius ayant perdu sa première femme en épousa une autre, et puis une troisième, et puis encore, dit-on, d'autres. *Adolescens monasticen amplectitur, à quo vitæ instituto mox resiluit, uxorem duxit, quâ defunctâ, alteram, et hâc, tertiam, et* (*ut ferunt*) *plures.* Sérarius l'accuse d'avoir quitté les luthériens à cause de leurs divisions, et d'avoir pourtant retenu quelques-uns de leurs sentimens, et surtout quant au mariage; que pour pouvoir vivre prêtre marié, il chercha à se faire consacrer par un évêque de l'église grecque; qu'ayant voulu servir à deux maîtres, il ne fut fidèle ni à l'un ni à l'autre; qu'il désobéit aux Latins, en unissant le mariage avec la prêtrise, et aux Grecs, en se mariant plus d'une fois. *Georgium Wicelium lego primis adolescentiæ annis ad monasticum sese statum applicuisse: sed posteà carnis Lutherique philtris dementatum uxorem quæsiisse: magnoque apud lutheranos, propter aliquam eruditionis, linguarumque peritiæ opinionem, loco fuisse. Ab illis tamen cum novâ, neque cum ecclesiasticæ antiquitatis normâ satis consentaneâ fingi ac refingi quotidie cerneret, variisque illos et acerbis inter se opinionibus dissidere, pedem retulit; sed ita ut proprii nescio quâ cerebri pertinaciâ ei quàm par esset diutiùs glutinatiùsque adhæserit, in uxoriâ præsertim re: cui servire simulque sacerdos esse cùm vellet, dicitur græcum nescio ubi episcopum, ut ab eo consecraretur, quæsiisse. Sicque cum quodam veluti probro et risu* græcus *audiebat* sacerdos. *At sellis sedere duabus dum voluit, utrâque decidit. Neque enim latinus sacerdos bonus fuit, qui ad nuptias transiit: neque sacerdos græcus bonus, qui ad secundas et tertias, imò, ut quidam ferunt, etiam ad plures: sed prole parùm felici, ut Moguntiæ est notum* (1).

(B) *Ce fut à l'âge de trente ou de trente et un ans qu'il embrassa la religion protestante.*] Le Théâtre de

(1) Nic. Serarius, *in* Moguntiâ, *lib. I, cap. XL, apud* Miræum, de Scriptor. seculi XVI, *pag.* 23.

Paul Fréhérus contredit ici Thomas James ; car on y voit que Wicélius alla étudier en théologie à Wittemberg environ l'an 1521, qu'ensuite il devint chef des rebelles en Thuringe, qu'il fut pris et condamné à la mort, qu'on lui fit grace par l'intercession de Pontanus, chancelier de Saxe ; que Luther l'établit ministre dans un village nommé Nimec, proche de Wittemberg; qu'en 1531 on l'emprisonna par ordre de l'électeur Jean Frideric, et par le conseil de Mélanchthon, parce qu'il combattait la divinité de Jésus-Christ ; que peu après on le bannit des états de l'électeur ; qu'il se retira à Leipsic, où le duc George le prit sous sa protection ; que peu après il se fit papiste (2), et qu'il écrivit en 1534 contre le livre de Luther *de Bonis Operibus ;* qu'après la mort de ce duc il fut chassé de Leipsic, et passa le reste de ses jours à Mayence et à Cologne, ennemi très-violent des luthériens, et qu'il mourut en 1563. A l'égard des derniers points le Théâtre de Fréhérus a besoin de correction ; car il y a des preuves incontestables dans l'appendix du *Fasciculus Rerum expetendarum*, que Wicélius aurait sacrifié bien des choses aux luthériens pour le bien de la paix, et qu'il vivait encore en 1564. Bien plus, un de ses traités, inséré dans cet appendix à la page 750, est daté du 10 d'août 1575, et cependant à la page 787 on accorde à Corneille Loos, que Wicélius est mort en 1573. Molanus (3) et Sérarius (4) mettent sa mort à la même année 1573.

(C) *Plusieurs choses que l'église romaine pratique.*] Voyez-en un échantillon extrait de ses livres dans l'appendix du *Fasciculus Rerum expetendarum*, à la suite de sa Vie.

Voyez aussi le IIe. volume des *Lectiones memorabiles* de Jean Wolfius (5). Les lettres de Wicélius, imprimées à Leipsic l'an 1537, contiennent autant d'invectives contre les canonistes et contre les scolastiques, que contre les luthériens. On admire très-justement que l'inquisition n'ait pas fulminé * ces ouvrages (6) : cela confirme ce qu'on a dit, que sa conduite n'est pas uniforme (7).

(2) Molanus, *ubi infrà, dit qu'il rentra dans la communion romaine, l'an.* 1532.

(3) Molanus, *in* Bibliothecâ sacrâ, MS. *apud* Miræum, de Scriptor. sæculi XVI, *pag.* 23.

(4) Serarius, *in* Moguntiâ, *apud* Miræum, *ibidem.*

(5) *Depuis la page* 354 *jusqu'à la page* 393.

* Dans la *Bibliothéque critique* de R. Simon, tom. II, chap. 17, on trouve, dit Joly, diverses réflexions sur Wicélius, sur quelques-uns de ses ouvrages et principalement sur ses Lettres. L'auteur de ce Mémoire le termine ainsi : « Je ne me » souviens point d'avoir lu aucune censure de » Rome contre Wicélius. Les inquisiteurs d'Es- » pagne n'ont pas, ce me semble, gardé la même » modération. »

(6) *Voyez* Rivet, *à la page* 976 *du IIIe. tome de ses Œuvres.*

(7) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *septembre* 1685, *pag.* 1053, *et alibi passim.*

WICKAM (Guillaume), évêque de Winchester, naquit au village de Wickam dans le comté de Southampton, l'an 1324. Il fit ses études de grammaire à Winchester, et outre cela il y apprit les élémens de géométrie, la langue française, l'arithmétique, et la dialectique. Après quoi on l'envoya à Oxford, où il s'attacha aux leçons de Louis Carletan, professeur en mathématiques, et à celles de Guillaume Dorachée, professeur en jurisprudence. Il demeura près de six années dans cette université, et s'y fit fort estimer des plus célèbres docteurs. Il s'y serait arrêté beaucoup plus long-temps si son patron Nicolas Wédal (*a*), ayant été fait gouverneur de la province de Southampton par le roi Édouard III, ne l'eût fait venir auprès de soi pour le faire son conseiller et son secrétaire. Il ne pouvait pas choisir un homme plus propre à cet emploi, car personne n'écrivait et ne parlait plus poliment en ce temps-là que notre Wickam. De là vint qu'au bout de trois ans Édinton,

(*a*) *Il était seigneur du village de Wickam.*

évêque de Winchester, grand-trésorier du royaume, le choisit pour son secrétaire. Le roi Édouard, ayant vu ce personnage dans le château de ce prélat, ne put s'empêcher de dire qu'il lui trouvait une mine majestueuse, et dès qu'il eut su le bon témoignage que Wédal et Édinton lui rendaient, il le prit à son service. Wickam fit sa cour à ce grand monarque avec beaucoup d'assiduité, et s'acquitta très-habilement des commissions qui lui furent confiées. Il répondit d'ailleurs si pertinemment à plusieurs questions d'état que le roi lui fit, qu'il donna de plus en plus une grande idée de son mérite (*b*). Comme il entendait la géométrie et l'architecture, il fut honoré de l'intendance des bâtimens, et l'on joignit à cette charge celle de grand forestier. Ce fut lui qui dirigea la construction du palais de Windsor. Édouard y était né, et y tint tout à la fois en prison un roi de France et un roi d'Écosse. Ayant donc envie d'ériger un superbe monument de ses victoires, il choisit ce lieu plutôt qu'un autre; il en fit démolir tous les anciens édifices, et il ordonna qu'on y en bâtît de nouveaux avec la dernière magnificence. Wickam, chargé de ce soin, s'en acquitta glorieusement, et n'y employa que trois années. Ses envieux donnèrent un tour si malin à une inscription qu'il avait mise sur ce palais (A), qu'ils l'exposèrent à l'indignation du prince; mais il dissipa bientôt cette tempête, et la fit servir à l'augmentation de son crédit. S'étant consacré à l'état ecclésiastique, il se vit pourvu coup sur coup de plusieurs bons bénéfices par la libéralité de ce monarque, qui non content de cela le fit son premier secrétaire, et garde du sceau privé. Pendant qu'il remplissait admirablement les fonctions de toutes ces charges, il fut fait évêque de Winchester à la place d'Édinton, l'an 1367. Un peu après il obtint la charge de grand chancelier, et puis celle de président du conseil privé. En un mot, sa faveur fut telle, qu'on lui appliqua ce que saint Jean dit du Verbe éternel (B). Pour remplir en même temps les devoirs que lui imposaient ses charges ecclésiastiques et ses dignités séculières, il s'appliqua d'un côté à régler ses mœurs selon la sévérité de la discipline, et à n'établir dans son diocèse que des curés qui fussent capables de bien instruire leurs paroissiens, et qui vécussent exemplairement (C); et d'autre côté il n'oublia rien pour faire en sorte que la justice fût exactement administrée. Ayant pressenti, en 1371, qu'on lui ôterait la charge de grand chancelier, il prévint ce déshonneur et la remit entre les mains de son prince. Édouard, revenu en Angleterre après avoir fait la guerre en France avec beaucoup de bonheur, trouva ses finances dans un grand désordre. Le duc

(*b*) *Quo ejus ingenium altiùs exploraret multas illi illustres quæstiones quæ statum ac summam rerum continerent, ut de bello suscipiendo vel deponendo, de conditionibus pacis ineundæ, de ærariis rationibus amplificandis, de industriâ proponere solebat, quibus* Wicamus *extempore ita ornatè et prudenter tum verbis tum sententiis respondisse fertur, ut rex præsenti ejus ingenio et peracutis responsis mirificè oblectaretur.* Hist. Descript. Vitæ Wicami, *pag.* 22.

de Lancastre, l'un de ses fils, à la tête de plusieurs seigneurs le fut trouver pour se plaindre des ecclésiastiques qui avaient alors la plupart des charges du royaume. Il représenta que ce n'était point à eux à se mêler des affaires temporelles, et que des laïques s'en acquitteraient plus fidèlement et avec plus de bienséance. Le roi se persuadant que s'il négligeait ces plaintes il mécontenterait une puissante faction, et que s'il éloignait des charges les ecclésiastiques il tirerait de grosses sommes de ceux qu'on obligerait à rendre compte, se résolut à ce changement. Voilà pourquoi notre Wickam rendit de bonne heure le grand sceau. Il demanda permission de retourner à son diocèse, et ne l'obtint qu'en 1374. Les laïques, qui furent promus aux charges, les exercèrent si mal, qu'on fut obligé d'y remettre des ecclésiastiques. Le duc de Lancastre fut éloigné du timon; mais il le reprit lorsque la mort du prince de Galles eut fait tomber le roi Édouard dans une langueur mortelle. Il se déclara violemment contre le clergé, et il mit tout en usage pour perdre Wickam. Il le fit accuser du crime de faux et du crime de concussion, et le contraignit à comparaître au banc du roi, comme au tribunal légitime de cette affaire. Il lui fit donner des juges, qui le condamnèrent sans lui accorder le temps qui lui était nécessaire pour mettre en ordre ses pièces justificatives. Non content de lui ôter tout le temporel de l'épiscopat, il conseilla à Édouard de le bannir; mais ce prince, quoiqu'affaibli de corps et d'esprit, rejeta la proposition. Il se souvint que cet évêque s'était trouvé net de toute rapine, lorsque cinq ans auparavant on avait fait rendre compte à tous les ecclésiastiques qui avaient administré les finances. Il soupçonna donc d'injustice la sentence qui venait de le condamner, et il donna de fort bonnes espérances aux députés que les évêques lui envoyèrent pour lui demander la cassation de cette sentence; et comme en ce même temps il soupçonna le duc de Lancastre de quelque mauvais complot (D), il déclara pour son successeur le prince Richard, son petit-fils (*c*), et restitua à Wickam tout ce que ce duc lui avait fait perdre. Il mourut bientôt après (*d*). Richard qui lui succéda n'avait qu'onze ans : il fut donc facile au duc de Lancastre, chef du conseil, de faire revivre les accusations contre notre évêque de Winchester. Elles furent réduites à sept chefs, et soutenues devant le conseil du roi avec une extrême audace par les délateurs; mais l'accusé les réfuta avec tant de force qu'il fut déclaré absous. Depuis ce temps-là il se remplit plus que jamais de la noble envie de faire un très-bon usage des biens que la Providence lui avait donnés; et comme il ne trouva point de destination plus utile que de fournir à la jeunesse le moyen d'acquérir les sciences, il fonda deux beaux colléges, l'un à Oxford, et l'autre à Winchester (E). Pendant qu'il travaillait à toutes les choses qui pouvaient perfectionner ces deux beaux

(*c*) *Il était fils du prince de Galles.*

(*d*) *En* 1377.

établissemens, il fut rappelé à la cour, et obligé presque par force à accepter la dignité de grand chancelier, l'an 1389. Il l'exerça pendant trois ans d'une manière qui rendit heureuse la nation, et c'est pour cela qu'il ne put obtenir du roi qu'avec mille peines la permission de se retirer lorsqu'il prévit les grands troubles qui allaient éclore, et qui lui firent souhaiter une retraite qui le mît à couvert de cet orage. Retourné qu'il fut à son église, il y fit achever la construction du collége, et bâtit une cathédrale si magnifique, qu'elle égale, ou peu s'en faut, celle de Saint-Paul de Londres. Il fit plusieurs autres dépenses très-utiles au public et aux pauvres, ce qui n'empêcha pas qu'en 1397 il ne se vit exposé à un grand péril. On l'accusa lui et quelques autres de crime d'état en plein parlement (*e*); mais il en fut hautement justifié. Depuis ce temps-là jusques à sa mort il se tint coi dans son diocèse, et y vaqua à tous les devoirs d'un bon prélat. Il y fut même assez exempt des agitations qui secouèrent violemment l'Angleterre. Il mourut l'an 1404, dans sa quatre-vingt et unième année. Il a été exposé à diverses médisances; car entre autres choses on a dit qu'il révéla le secret de la confession touchant un fils supposé (F), et qu'il fit des présens et des promesses à la maîtresse d'Édouard, pour obtenir la restitution de ses droits épiscopaux (*f*) (G). N'oublions pas qu'il fut employé à faire chasser Wiclef (H).

(*e*) Omnes illos simul ac conjunctim proditionis ac læsæ majestatis reos fecit, perindè ac si illi regem regio imperio ac omnium rerum dominatu despoliare statuissent. *Historica Descript. Vitæ Wicami, pag.* 109.

(*f*) *Tiré d'un livre intitulé* Historica Descriptio complectens Vitam ac res gestas beatissimi viri Gulielmi Wicami quondam Vintoniensis Episcopi; *etc.*, *imprimé à Oxford l'an* 1690, in-4°.

(A) *Un tour si malin à une inscription qu'il avait mise sur un palais.*] Les paroles anglaises de cette inscription, *This made Wickam*, étaient équivoques: elles signifient aussitôt *Wickam a fait ceci*, que *ceci a fait Wickam.* Ses ennemis les interprétèrent de la première façon, et firent entendre au roi que l'intendant de cet édifice s'en attribuait insolemment toute la gloire : *Non deerant quidam invidi et malevoli qui regi in aures insusurrarent* Wicamum *tam magnificæ structuræ honorem sibi arroganter vendicâsse, adeòque innomen suum in teriori quodam pariete arcis* Windesoriæ *insculptum regalis ædificii titulum nominatim trajecisse* (1). Le roi, fort en colère, reprocha ce crime à Wickam; mais il s'apaisa, et se mit à rire, après avoir entendu la réponse de l'accusé. On répondit d'un air riant qu'il fallait que les délateurs fussent bien malins, ou qu'ils ignorassent la grammaire, puisque le vrai sens de l'inscription était celui-ci, *Je suis la créature de ce palais, c'est lui qui m'a procuré les bonnes grâces de mon prince, et qui d'une basse condition m'a élevé à une haute fortune.* Il est bon de mettre ici les propres termes de l'historien : *Cùm autem rex stomacharetur et iracundè* Wicamo *crimen objiceret, quod delatum erat, ille vultu non tristi aut consternato, sed hilari ac jucundo respondit, aut stultum hominem inscitiâ grammaticæ, aut calumniatorem malitiosâ casuum inversione illam criminationem instituisse. Neque enim, rex serenissime (inquit), ego hanc arcem, sed hæc arx me quantus quantus sum effecit, hoc est me in laude ac gratiâ apud tuam majestatem posuit, atque ab humili conditione ad tantas fortunas et dignitates*

(1) Historica Descriptio (*voyez-en tout le titre aux notes du corps de cet article, citation* (*f*), *pag.* 27, 28.

evexit. Quod responsum tam facetum ac Wicamo *dignum* (*erat enim verum specimen humanitatis, venustatis, ac leporis*) *non solùm omnem iracundiæ acerbitatem regi abstersit, verùm etiam lætitiam in ejus animo tum commotionem suavem jucunditatis in corpore excitavit* (2). Je ne voudrais pas jurer que Wickam n'eût eu dessein de tirer quelque avantage de l'équivoque de l'inscription. Mais, afin qu'on ne prenne pas pour une faiblesse peu commune la colère où cela mit Édouard, je rapporterai quelques faits qui concernent la délicatesse ou la jalousie, que les souverains ont témoignée en pareils cas.

On sait la magnificence avec laquelle Périclès fit travailler dans Athènes à des édifices publics : « Mais » comme les orateurs qui estoyent » de la ligue de Thucydides criassent » à l'encontre de Pericles en leurs » harengues ordinaires, qu'il con- » sommoit en vain les finances de la » chose publique, et y despendoit » tout le revenu de la ville, Pericles » un jour en pleine assemblée de » ville demanda à l'assistance du » peuple, s'il lui sembloit qu'il eust » esté trop despendu : le peuple res- » pondit, Beaucoup trop. Bien donc- » ques, dit-il, ce sera si vous voulez » à mes despens, et non pas aux » vostres, pourveu qu'il n'y ait aussi » que mon nom seul escrit en la de- » dication des ouvrages. Quand Peri- » cles eut dit ces paroles, le peu- » ple, soit ou pource qu'il eust en » admiration sa magnanimité, ou » qu'il ne lui voulust point ceder » l'honneur et la louange d'avoir » fait faire de si somptueux et si » magnifiques ouvrages, lui cria tout » haut qu'il ne le vouloit point, ains » entendoit qu'il les fit parachever » aux despens du public sans y rien » espargner (3). » Lorsque Pausanias, roi des Lacédémoniens consacra un trépied d'or au temple de Delphes, il y mit une inscription qui témoignait que sous sa conduite l'on avait battu les Perses à la journée de Platée. Les Lacédémoniens ne pouvant souffrir cette vanité, firent effacer cela, et mettre à la place le nom des villes qui avaient fourni les troupes victorieuses. C'est l'historien Cornélius Népos, qui nous l'apprend : *Quâ victoriâ elatus plurima miscere cœpit, et majora concupiscere. Sed primùm in eo est reprehensus, quod ex prædâ tripodem aureum Delphis posuisset, epigrammate scripto, in quo erat hæc sententia : SUO DUCTU BARBAROS, APUD PLATÆEAS ESSE DELETOS, EJUSQUE VICTORIÆ ERGÒ APOLLINI DONUM DEDISSE. Hos versus Lacedæmonii exsculpserunt, neque aliud scripserunt, quàm nomina earum civitatum, quarum auxilio Persæ erant victi* (4). Quelque fier que fût Alexandre, quelque difficile qu'il fût sur le partage de la gloire, il ne laissa pas d'employer une inscription qui communiquait aux Grecs l'honneur du triomphe (5). Ce fut après la bataille du Granique. Il avait encore besoin de leur assistance ; il craignit de les irriter s'il ne mettait point leur nom sur les monumens de ses victoires, et il espéra qu'en l'y mettant il se les rendrait plus affectionnés (6). Il souhaita de s'approprier toute l'inscription du temple de Diane, et il voulut bien qu'il lui en coûtât toute la dépense de la construction de cet édifice ; mais les habitans d'Éphèse n'y voulant pas consentir, et n'osant pas lui refuser ouvertement cet honneur, recoururent à une ruse de flatterie qui les tira d'affaire. Ils lui dirent qu'il ne convenait pas à un dieu d'ériger des monumens à un autre dieu. *Scripsit Ephesiis*, se omnes sumptus qui in id ædificium facti essent, restituturum ; quique porrò requirerentur, præbiturum de suo, ita tamen ut ipsius nomen instaurato ope-

(2) *Ibidem*, *pag.* 28.

(3) Plutarque, Vie de Périclès, *pag. m.* 310 *du* I[er]. *tome de la version d'*Amyot.

(4) Cornelius Nepos, *in* Pausaniâ, *cap. I.*

(5) Κοινούμενος δὲ τὴν νίκην τοῖς Ἕλλησιν... κοινῇ τοῖς ἄλλοις λαφύροις ἐκέλευσεν ἐπιγράψαι φιλοτιμοτάτην ἐπιγραφὴν, ἈΛΈΧΑΝΔΡΟΣ Ὁ ΦΙΛΊΠΠΟΥ ΚΑῚ ΟἹ ἝΛΛΗΝΕΣ, ΠΛῊΝ ΛΑΚΕΔΑΙΜΟΝΊΩΝ, ἈΠῸ ΤΩ͂Ν ΒΑΡΒΆΡΩΝ ΤΩΝ ΤῊΝ ἈΣΊΑΝ ΚΑΤΟΙΚΟΎΝΤΩΝ. *Participans autem Græcis victoriam... cæteris manubiis in communi gloriosissimum titulum inscribi jussit*, Alexander Philippi et Græci, præter Lacedæmonios de barbaris asiaticis. Plutarchus, *in* Alexandro, *pag.* 673, *C.*

(6) *Voyez* Freinshemius, Supplem. in Q. Curtium, *lib. II*, *cap. V.*

ri inscriberetur. *Idque deprecati sunt Ephesii : quo tempore, quia Alexandro petenti aliquid denegare arduum erat, legatus eorum ad adulationem confugit, quâ maximè expugnabilem nôrat dixitque* dedecere culmen ipsius, si diis aliquid consecraret, quum ipse deus esset. Nam eum honorem ab hominibus haberi potiori naturæ. *Ea gloriæ contentio inter maximum regem, et unam civitatem fuit. Obtinuerunt Ephesii; et maluerunt ingenti pecuniâ carere, quàm instaurati templi titulo regi cedere* (7). Les Thébains, sans doute, ne sentirent point le même embarras lorsqu'à de semblables conditions une courtisane leur offrit de rebâtir leurs murailles. Je suis assuré qu'ils rejetèrent hautement la proposition, bien entendu que ce qu'Athénée va nous dire soit véritable. Ἐπλούτει δὲ σφόδρα ἡ φρύνη καὶ ὑπισχνεῖτο τειχιεῖν τὰς Θήβας, ἐὰν ἐπιγράψωσι Θηβαῖοι, ἈΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΜΕΝ ΚΑΤΕΣΚΑΨΕΝ, ἈΝΕΣΤΗΣΕ ΔΕ ΦΡΥΝΗ Ἡ ἙΤΑΙΡΑ, ὡς ἱςορεῖ Καλλίςρατος ἐν τῷ περὶ ἑταιρῶν. *Phryne usque adeò dives erat, ut Thebarum mœnia extructuram se polliceretur, se adscriberetur, ALEXANDRUM DIRUISSE, PHRYNEN VERO SCORTUM REFECISSE, ut ait Callistratus libro de Scortis* (8). Ne finissons pas sans rapporter une ruse qui vaut bien celle de Wickam. L'architecte du Phare grava son nom sur une pierre, et celui du roi sur la chaux qui couvrait la pierre. Pendant sa vie, on ne connut pas cette finesse ; il ne s'exposa donc point à quelque péril, personne ne le pouvait déférer au roi comme un voleur de la gloire qui appartenait au prince; mais il espéra qu'au bout de plusieurs années le nom marqué sur la chaux serait enlevé, et qu'on ne verrait que le sien, qu'il avait mis sur une matière beaucoup plus durable que la chaux. Vous allez voir comment se nommait cet architecte. Οἰκοδομήσας οὖν τὸ ἔργον, ἔνδοθεν μὲν κατὰ τῶν λίθων τὸ αὐτοῦ ὄνομα ἐπέγραψεν· ἐπιχρίσας δὲ τιτάνῳ, καὶ ἐπικαλύψας, ἐπέγραψε τοὔνομα τοῦ τότε βασιλεύοντος, εἰδὼς ὅπερ καὶ ἐγένετο, πάνυ ὀλίγου χρόνου συνεκπεσούμενα μὲν τῷ χρίσματι τὰ γράμματα, ἐκφανησόμενον δὲ, Σώςρατος Δεξιφάνους κνίδιος, θεοῖς σωτῆρσιν ὑπὲρ τῶν πλωϊζομένων. *Postquàm igitur hoc opus exædificâsset, intùs in saxis suum nomen inscripsit : quo calce illitâ occultato, nomen ejus qui tum regnavit superinscripsit, ratus, id quod etiam evenit, fore ut brevi admodùm, litteræ illæ cum illitâ calce caderent, hoc verò appareret : Sostratus Cnidius, Dexiphanis filius, diis servatoribus pro salute navigantium* (9).

(B) *On lui appliqua ce que saint Jean dit du Verbe éternel.*] L'auteur que je cite (10) rapporte un passage de Froissard, où l'on trouve ces paroles : *En ce temps regnoit ung prestre qui an appelloit messire* Guillaume *de* Wickam. *I celluy* Guillaume *de* Wickam *estoit si bien in la grace du roy d'Angleterre, que par lui estoit tout faict, et sans lui en lee faisoit riens.* Comparez cela avec les paroles de saint Jean (11), vous ne trouverez pas une grande différence.

(C) *Des curés qui fussent capables de bien instruire...... et qui vécussent exemplairement.*] Ce n'est pas assez qu'ils soient doctes ou gens de bien, ils doivent unir ensemble ces deux qualités. Mais, au temps dont nous parlons, il était beaucoup plus facile de trouver des prêtres qui n'eussent ni l'une ni l'autre, que d'en trouver qui eussent l'une des deux ; et encore que l'ignorance fût prodigieuse dans ce siècle-là, l'on trouvait plutôt en eux la capacité d'instruire que la bonne vie : c'est pourquoi les soins de notre Wickam durent être une fatigue bien pesante, puisqu'il ordonna surtout que les diacres et les prêtres fussent obligés à être exempts de l'ivrognerie et de l'impudicité. *Ante omnia tam diaconos quàm qui supra eos collocati sunt presbiteros ac sacerdotes ab infami illâ ebrietatis*

(7) Freinshemius, Supplem. in Q. Curtium, *lib. II, cap. VI, num.* 33. *Il cite Pausanias, lib. VII, et Strabon, lib. XIV. Je n'ai rien trouvé de cela dans* Pausanias, *mais bien dans* Strabon, *lib. XIV, pag. m.* 441.

(8) Athenæus, *lib. XIII, pag.* 591, *D.*

(9) Lucianus, de conscribendâ Historiâ, *sub fin., pag. m.* 706 *tomi I.*

(10) *L'auteur du* Historica Descriptio, *à la page* 32. *Je n'ai rien changé à son orthographe quoiqu'elle me soit suspecte en quelques endroits.*

(11) *Toutes choses ont été faites par le Verbe, et sans lui rien de ce qui a été fait n'a été fait.* Évangile de saint Jean, *chap. I, vs.* 3.

et libidinis maculâ omninò immunes esse voluit. Nam quum ipsi sal terræ, lux mundi, ac dispensatores mysteriorum Dei crebro in scripturis usurpentur, nimis indignum esse dicebat eos vinolentiâ deformari vel cubilibus et immunditie inquinari, à quâ turpitudinis labe et ignominiâ omnes etiam ex populo (quos laicos vocant) melioris notæ abhorrerent (12). Ce n'est pas la moins glorieuse partie de son administration.

(D) *Édouard... soupçonna le duc de Lancastre de quelque mauvais complot.*] On pensa que ce duc songeait à usurper la couronne (13), et l'on se fonda sur les mesures secrètes qu'il prit avec des membres du parlement, pour faire que les Anglais, à l'imitation des Français, établissent une loi qui ne permît pas aux femmes de succéder au royaume. Cela le rendit odieux, et donna de l'inquiétude au roi Édouard, soupçonneux plus que de coutume (14), et le porta à déclarer pour son successeur son petit-fils. Voilà le récit de mon auteur. On demandera peut-être à quoi songeait le duc de Lancastre, puisque l'établissement de la loi salique n'eût pas empêché que la représentation n'eût lieu. Il ne pouvait donc rien gagner par cet établissement, il lui fallait une loi qui donnât la préférence aux oncles sur les neveux. On peut répondre que n'osant d'abord travailler à l'exclusion de Richard, fils du fils aîné, il commença par le projet d'une innovation où l'on ne pût soupçonner qu'il eût en vue ses avantages; mais s'il fût venu à bout d'établir la loi salique, il eût trouvé la planche faite pour d'autres innovations; il eût demandé des lois pour la préférence des droits de l'oncle. M. Varillas s'imagine qu'il eut dessein de faire abroger la représentation, et qu'à cause de cela il fut fauteur de Wiclef (15). M. de Larroque réfute agréablement et solidement cette pensée (16).

(E) *Il fonda deux beaux colléges, l'un à Oxford, et l'autre à Winchester.*] Il y avait long-temps qu'il donnait des preuves d'une forte inclination à soulager les misérables. L'hospitalité, l'une des vertus qui, selon saint Paul (17) doivent briller dans la vie des évêques; était une chose qu'il pratiquait hautement. Il logea dans sa maison vingt-quatre pauvres, et les y fit entretenir toute sa vie. Il recevait chez lui fort humainement les étrangers; et, sept ans avant la fondation des colléges dont je parle, il commença de fournir une pension annuelle à cinquante jeunes garçons de bonne espérance, qu'il faisait étudier à Oxford (18). Ce furent ses préludes. Ensuite ayant obtenu des patentes pour la permission de faire bâtir un collége dans cette ville-là, il y mit de grand matin la première pierre, le 5 de mars 1379. Il destina à ce collége cent personnes outre les valets. Il voulut qu'on y entretînt cinquante écoliers pour y être instruits aux sciences; et qu'un homme grave, et recommandable par son savoir et par sa vertu, fût leur chef et leur gardien. Il y ajouta dix chapelains, trois clercs et seize enfans de chœur. L'édifice ayant été achevé au bout de sept ans, il y fit entrer ces cent personnes (19), à trois heures du matin le 14 d'avril 1386. La première chose qu'on fit fut d'implorer publiquement, par une prière solennelle, la bénédiction de Dieu (20). L'année suivante il fonda un autre collége dans un faubourg de Winchester, proche du palais épiscopal. Il y mit la première pierre le 26 de mars 1387. Il le destina à cent cinq personnes sans compter les gens de service. Ces personnes étaient le chef ou gardien, dix prêtres, soixante-dix écoliers, un principal, un sous-principal, trois chapelains, trois clercs et seize enfans de chœur (21). Toutes ces personnes y entrèrent à trois

(12) Histor. Descriptio, *pag.* 34.

(13) Vehementissimâ regni appetendi suspicione et invidiâ laborabat. *Hist. Descript.*, *pag.* 33.

(14) Qui in senili ætate credulus et suspicionibus paulò indulgentior esse cœpit... post hujusmodi scrupulum injectum paulò alienior deinceps à filio *Lancastrio* pater nonnullis videbatur. *Ib.*, *pag.* 54.

(15) Varillas, Histoire du Wicléfianisme, *pag.* 11 *et suiv.*

(16) Larroque, nouvelles Accusations contre Varillas, *pag.* 11 *et suiv.*

(17) Epître à Tite, *chap. I*, *vs.* 8.

(18) *Tiré de* Historica Descriptio, *p.* 35, 36.

(19) *Il les avait choisis lui-même.*

(20) *Tiré du même livre*, *pag.* 101, 102.

(21) *Tiré de* Historica Descriptio, *p.* 102, 103.

heures du matin le 28 de mars 1393 (22). Au reste, les statuts de ces deux colléges sont si beaux, qu'ils ont servi de modèle pendant deux cents ans à ceux qui ont fait de semblables fondations à Oxford et à Cambridge (23). N'oublions pas que Wickam voulut que son collége de Winchester fût la pépinière de celui qu'il avait fondé à Oxford, car il ordonna que toutes les places qui vaqueraient dans le collége d'Oxford fussent remplies par des personnes tirées de celui de Winchester. Cela s'observe encore aujourd'hui. L'auteur que je cite représente en mots nerveux cette partie des règlemens. On va le voir. *Quòd collegio suo* Oxoniensi *quasi fons et seminarium inserviret, ex cujus (ut ita dicam) utero junior alia soboles quotannis nasceretur, et in alterum collegium decrescentium loco veluti ad patres litterarum ac senatores immigraret. Est enim hoc illius collegii* Oxoniensis *proprium et peculiare, ejusque statutis sancitum, ut cùm cætera collegia* Oxoniensia *in demortuorum aut discedentium locum ex scholis quibuscunque ascititios cooptare soleant, solum hoc non nisi naturales ex seminario suo* Vintoniensi *velut ex suá et propriá stirpe succrescentes eligat, et electos ad se tanquam ad novam* coloniam *suo tempore et loco deducat* (24). Notez que son testament et son codicille furent une preuve très-mémorable de sa charité et de sa libéralité (25).

(F) *On a dit qu'il révéla le secret de la confession touchant un fils supposé.*] C'est la troisième des cinq calomnies que l'auteur dont je me sers se propose de réfuter. Les deux premières sont que le savoir de Wickam était moins que médiocre, et que ce prélat a été valet. On réfute cela par plusieurs remarques qu'il n'est pas besoin de transcrire. Ceux qui seront curieux de les voir pourront recourir à l'original (26); je les y renvoie. Mais à l'égard du troisième chef de médisance je donnerai le précis de l'apologie. Commençons par l'accusation. On prétend que l'inimitié du duc de Lancastre pour Wickam était fondée sur ce que Wickam divulgua que ce duc n'était point fils d'Édouard III. On ajoute que Philippe, femme d'Édouard, révéla en confession, à notre évêque de Winchester, que Jean de Gand, duc de Lancastre, était fils d'un Allemand, et qu'elle l'avait supposé au roi son mari à la place d'une petite fille qu'elle avait eue de son époux. On ajoute encore qu'elle supplia cet évêque de révéler ce secret aux grands du royaume, en cas que ce duc, fils putatif d'Édouard, aspirât à la couronne, ou se préparât à succéder, selon les lois, aux véritables princes du sang. On prend occasion de là d'imputer à ce prélat un grand sacrilége : je veux dire l'inobservation des lois canoniques, qui défendent de divulguer les secrets de la confession. Son apologiste le justifie, 1°. par la vertu éclatante de la reine; 2°. par la concorde qu'il y eut toujours entre elle et le roi; 3°. par l'impunité de Wickam; 4°. par sa réconciliation avec le duc de Lancastre; 5°. par le silence des historiens et des registres publics. Il n'est pas possible, dit notre auteur, qu'une princesse si vertueuse ait fait mourir sa propre fille (27) pour mieux couvrir une faute abominable. Un roi qui avait le cœur si haut n'eût point laissé impunie une telle méchanceté de sa femme. Il n'aurait pu l'ignorer, puisqu'on prétend qu'elle fut manifestée aux grands du royaume. Et s'il ne l'avait point crue, il aurait traité Wickam comme le méritent les calomniateurs les plus infâmes : toute la famille royale, déshonorée par un rapport si injurieux à la reine, aurait châtié le délateur. Le duc de Lancastre, déshonoré plus que tout autre, l'eût mis en justice, et ne se serait jamais réconcilié avec lui; et néanmoins il est sûr que depuis que le roi Richard les eut réconciliés, ils vécurent bien ensemble jusques à la mort du duc (28), c'est-à-dire pendant vingt et un ans. Notez que ce conte ne se trouve que dans la compilation d'un moine : *Rectè Harpisfieldus in historiá illud de supposito*

(22) Historica Descriptio, *pag.* 104.
(23) *Ibidem.*
(24) *Ibidem, pag.* 102.
(25) *Ibidem, pag.* 112, 113.
(26) *Ibidem, pag.* 116 *et seq.*

(27) *Si primo hujus calumniæ auctori credimus, ea quem non peperit, aluit, quam peperit, occidit.* Historica Descriptio, *etc.*, *pag.* 123.
(28) *Ibidem, pag.* 121.

reginæ partu tanquam fictum et commentum rejicit, ac nullibi nisi in monacho Albanensi *reperiri scribit* (29).

(G) .... *et qu'il fit des présens et des promesses à la maîtresse d'Édouard, pour obtenir la restitution de ses droits épiscopaux.*] Voici la quatrième médisance : notre auteur la réfute, mais par des argumens bien plus faibles que ceux qu'il allègue contre la troisième. Rapportons les termes de l'accusation. *Regi jam ægroto, ipsâque senectute confecto semper aderat atque ministrabat quædam fœmina* Alicia Peers, *quæ regi languido et infirmo obsecuta majorem quàm ipse dux* (30) *cum rege iniit gratiam ; hanc præsenti mercede et uberiori promissâ spe* Wicamus *adduxit ut à rege restitui sibi ablata episcopatûs jura tam quæ ante percepta et in fisco reservata essent, quàm omnia prædia procuraret, quod illa invito duce, continuò impetravit* (31). On réfute cela, 1°. par la haine de cette femme impudique pour les évêques ; 2°. par le peu de confiance qu'on pouvait avoir en elle, vu la corruption de ses mœurs ; 3°. par ses liaisons étroites avec les ennemis de Wickam ; 4°. par les termes des lettres patentes qui furent expédiées à ce prélat pour son rétablissement. Elles en contiennent les raisons, et déclarent que le consentement du duc de Lancastre, celui de tous les grands, et celui de tous les conseillers de sa majesté, y intervinrent. On y voit à la fin cette souscription : *Per ipsum regem et consilium, par le roi et par son conseil.* L'exclamation de l'apologiste ne doit pas être oubliée. *O insignes calumniatores, et chartarum publicarum maliciosos interpretes, qui quod instrumenta regalia per sanctum senatum fieri asserunt, id per impurum scortum factitatum prædicant. Num scortum et consilium istis idem sonant* (32) ? Il trouve fort étrange que malgré cette déclaration d'Édouard, *se liberalitate episcopi ex promissione in difficultatibus suis atque regni adductum fuisse ut ea bona restitueret*, on ose donner pour cause de cette restitution les bons offices d'une courtisane, achetés à prix d'argent. 5°. Enfin il dit que le roi Richard, de l'avis de son conseil, où se trouvèrent le duc de Lancastre, les prélats, les comtes, les barons, confirma la restitution lorsqu'Alize Peers avait déjà pris la fuite (33). Je veux croire que la médisance dont on vient de voir la réfutation est calomnieuse ; mais je ne vois pas qu'on la combatte par de fort bonnes raisons. Mille et mille exemples prouvent ces deux choses : l'une, que ceux qui souffrent persécution de la part d'une favorite recourent à elle pour se rétablir, et tâchent de la gagner à force d'argent et de promesses, sans entrer en défiance, sous prétexte qu'une impudique de profession doit être capable de toutes sortes de perfidies ; l'autre, que les arrêts de réintégrande obtenus par le crédit d'une maîtresse sont du même style que ceux qu'on obtient par la voie du bon droit. Un roi qui accorde quelque chose par les sollicitations de sa maîtresse sait bien les faire goûter à son conseil, et, s'il ne le faisait pas, sa maîtresse saurait bien gagner les principaux conseillers ; et ainsi les clauses les plus favorables et les plus glorieuses sont insérées dans les patentes ; on n'y oublie rien du formulaire de la chancellerie. Joignez à ceci qu'il y a des gens injustement opprimés, qui ne se relèvent qu'en achetant les bons offices d'une favorite. Il ne faut pas s'étonner qu'après la chute de cette femme ils obtiennent la confirmation d'un arrêt : cela n'est pas extraordinaire. Je ne vois donc pas que les argumens de notre auteur aient de la force. Mais il suffirait de dire que c'est aux auteurs de la médisance à la prouver. Ce qu'il y a de bien sûr est que la maîtresse d'Édouard pouvait tout sur lui en ce temps-là, et que son pouvoir ne finit qu'avec la vie de ce grand prince. *Ce roi fut surpris, et n'eut de temps que pour témoigner du geste et des yeux, ayant tout d'un coup perdu la parole, quelques sentimens de piété à un prêtre qui l'exhortait. Ce n'est pas qu'il n'y eût assez long-*

(29) *Ibidem, pag.* 124.

(30) *C'est-à-dire le duc de Lancastre.*

(31) *Ibidem, pag.* 125, *ex Acwortho in Vitâ Sadburei*

(32) *Ibidem, pag.* 126.

(33) Quum jam *Alicia Peers* se in fugam cum suâ peste ac pernicie convertisset. *Ibidem.*

temps qu'il fût malade, et même en danger ; mais la fameuse Alix Pérez, trop véritablement sa maîtresse, l'avait tellement obsédé, que personne ne lui put parler que quand il eut lui-même perdu la parole. Alors cette impudique harpie lui ayant arraché à la hâte des diamans qu'il portait au doigt, se retira, et le laissa entre les mains d'un chapelain, qui n'en put tirer autre chose que quelques signes de pénitence, bons, quoique tardifs, quand ils sont sincères ; mais rarement sincères quand ils sont si tardifs (34).

Disons en passant que la cinquième calomnie, réfutée dans l'ouvrage que je cite (35), est que Wickam fut banni, et que son exil dura trois ans selon quelques-uns, et sept ans entiers selon quelques autres. Cela est absolument faux ; il n'y eut jamais contre lui sentence d'exil. J'ajoute qu'il ne fut jamais privé de l'épiscopat ; et ainsi l'évêché de Winchester ne fut jamais vacant depuis l'an 1367 jusqu'à 1404. Il faudrait donc qu'on l'eût refusé à Wiclef en 1367, s'il était vrai, comme le prétend M. Varillas (36), que le dépit de n'avoir pu obtenir cette prélature lui eût inspiré le dessein de s'ériger en hérésiarque ; mais s'il ne l'eût pu obtenir cette année-là, l'une des raisons par lesquelles M. de Larroque (37) a réfuté M. Varillas, sur les suites de ce prétendu refus, deviendrait encore plus spécieuse.

(H) *Il fut employé à faire chasser Wiclef.*] Mon auteur ne touche cela qu'incidemment : c'est lorsqu'il prouve que notre évêque de Winchester était plus docte que les médisans ne s'imaginent. *Quid animi fuisse putas* Richardo *regi cùm* Wicamum *anno regni sui septimo unà cum* Courtneo Cantuariensi *archiepiscopo* Oxonium *contra virum acerrimum* Johannem Wicklefum *mitteret? An mediocris eruditionis et ingenii esse oportebat, qui (quòd ille ibi præstitit) dissentientes in religione opiniones conciliaret, et tam celebrem et acutum virum suspectæ fidei redargueret et ex Academiæ finibus exterminaret* (38)? Voici un fait assez notable dont le jésuite Maimbourg (39), M. Varillas, ni même M. de Larroque et plusieurs autres ne parlent point : c'est que l'archevêque de Cantorbéri fut en personne à Oxford, avec l'évêque de Winchester, l'an 1383 ou l'an 1384 (40), pour faire chasser Wiclef de cette université.

(34) *Le père* D'Orléans, Histoire des Révolutions d'Angleterre, *liv. V*, *pag.* 68, 69 *du IIe tome.*

(35) Histor. Descript., *pag.* 127, 128.

(36) Varillas, Histoire du Wicléfianisme, *pag.* 2.

(37) Larroque, nouvelles Accusations contre Varillas, *pag.* 13 *et suiv.*

(38) Historica Descriptio, *pag.* 117, *on cite les registres de Lambeth.*

(39) Maimbourg, Histoire du grand Schisme d'Occident, *tom. I, pag.* 177 *et suiv.*, *édition de Hollande.*

(40) *L'an 7 de Richard est en partie dans* 1383, *et en partie dans* 1384.

WIDA (*a*) (HERMAN DE), fils de Wida, comte de l'empire fut fait archevêque de Cologne l'an 1515 (*b*). Loug-temps après il fut élu évêque de Paderborn, et persécuta les protestans de ce lieu-là (A). Il célébra en 1536 un concile dont les règlemens furent fort loués (B) ; car comme c'était un très-honnête homme, et qui menait une bonne vie, il souhaitait passionnément que son diocèse fût dans l'ordre. Il ne se contenta pas de travailler à y faire rétablir une bonne discipline, il voulut y réformer aussi la doctrine ; et ayant consulté Mélanchthon, et eu quelques conférences secrètes avec Bucer, il fit prêcher celui-ci à Bonn, et fit venir l'autre quelque temps après (C). La plupart des chanoines de Cologne s'opposèrent à cette entreprise ; et ne pouvant rien gagner par les écrits qu'ils publièrent, ils recoururent au pape et à l'empereur. Le

(*a*) *Cette orthographe est plus usitée en Allemagne que celle de* Weda, *ou* Weida. *Voyez* Seckendorf, Hist. Luther., *lib. III*, *pag.* 435.

(*b*) Seckendorf, *ibid.* Théodore de Bèze, *in* Iconibus, *dit que ce fut l'an* 1510.

pape excommunia et déposa cet archevêque ; et fut ensuite si bien secondé par Charles-Quint, que ce prélat fut contraint de renoncer à sa dignité, l'an 1547 (D). Il se retira sur les terres de sa famille (*c*), et y mourut le 13 d'août 1552, à l'âge de quatre-vingts ans (*d*). Son plan de réformation ressemblait mieux à celui de l'Angleterre qu'à celui de l'Allemagne (*e*). Quoiqu'on ne puisse nier que cet archevêque ne fût plus homme de bien que docte, on peut dire qu'il ne manquait pas de connaissances (E). L'erreur du Supplément de Moréri est des plus énormes qui se puisse voir (F). On a donné dans le Moréri de Paris, en 1699 (*f*), l'article de notre Herman selon les paroles de Maimbourg.

J'ajouterai quelque chose à la remarque (*g*) touchant l'erreur prodigieuse du Supplément de Moréri (G).

(*c*) *Voyez la remarque* (D).
(*d*) Chytr. *in* Saxoniâ, *ad ann.* 1552 *in fine.*
(*e*) *Voyez la rem.* (C).
(*f*) *Sous le mot* Weiden.
(*g*) *C'est la remarque* (F).

(A) *Il persécuta les protestans de* Paderborn.] Commentons cela par les paroles du père Maimbourg. « Après (*) la mort d'Éric de Brunswick, évêque de Paderborn, ayant » été élu par les chanoines de cette » église pour lui succéder, afin qu'il » s'opposât aux luthériens qui commençaient à s'y établir, il fit si » bien, qu'à l'aide de ses amis qui » l'accompagnèrent avec de bonnes » troupes, il se rendit maître de la » ville, en chassa tous les prédicans » qu'il y trouva, y abolit entièrement le luthéranisme, et défendit, » sous peine de la vie, que personne n'en fît plus profession (1). » M. de Seckendorf observe que notre Herman fut poussé à cette rigueur par les chanoines et par la colère qu'il conçut contre l'insolence de la populace (2) ; et que néanmoins il donna des preuves de modération. Il n'inquiéta point deux ministres qui s'étaient sauvés de la prison, et il fit grâce à seize bourgeois condamnés au dernier supplice. Les prières de leurs parens, et le refus que fit le bourreau de les décoller, contribuèrent beaucoup à cette clémence. *Civibus Paderbornensibus XVI ad mortem condemnatis gratiam fecit, precibus supplicum et adstantium, immò et carnificis facto singulari, motus : Hic gladium, quo productos in forum decollare jussus erat, judicibus publicè tradidit, negans se innocentium cruore manus polluturum esse* (3).

(B) *Il célébra...... un concile dont les règlemens furent fort loués.*] Citons encore le père Maimbourg. « Dans l'appréhension qu'il eut que » les luthériens qui s'étaient déjà » répandus dans (*) le voisinage ne » fissent insensiblement glisser le venin de leur hérésie dans son électorat, il tint avec ses suffragans » un concile à Cologne, où il fit les » plus beaux décrets qu'on puisse » souhaiter pour maintenir la religion dans sa pureté, pour rétablir » la discipline ecclésiastique dans sa » vigueur, et pour régler les mœurs » et les devoirs d'un vrai chrétien » en toutes sortes de conditions (4). » Le cardinal Sadolet loua beaucoup ce concile de Cologne ; mais il trouva un peu étrange que l'on n'y eût point parlé du purgatoire. Voyez la lettre qu'il écrivit à Herman (5). Au reste, cet archevêque ne craignait guère que les luthériens ne fissent glisser dans le pays de Cologne le venin de leur hérésie : ses véritables pensées n'étaient pas connues au pè-

(*) *Chytræ ad ann.* 1532.
(1) Maimbourg, Histoire du Luthéranisme, *liv. III, pag.* 264, *édition de Hollande.*

(2) *Irritatus plebis Paderbornensis petulantiâ et à canonicis stimulatus.* Seckendorf., Hist. Luther., *lib. III, pag.* 435.
(3) Seckendorf, Hist. Lutheran., *lib. III, pag.* 435. *Il nous renvoie à Chytræus*, lib. 9, fol. 278, et lib. 13, folio 392 et seq.
(*) *Concil., colon.* 1, *t.* 14, *concil. edit. Paris.*
(4) Maimbourg, Histoire du Luthéranisme, *liv. III, pag.* 264.
(5) *Elle est au XIV*[e]. *livre des* Lettres de Sadolet, *pag.* 559, *edit. Lugd.*, 1554, in-8°.

re Maimbourg ; lisez M. de Seckendorf, vous y trouverez que ce prélat était déjà plus que demi-luthérien. Hermanum *jam tùm meliora intendisse*, *ex epistolâ MS*. Joh. Lumpii, *doct. Colon. quæ inter* Hechelianas, *extat*, *et d.* 6. *oct. hoc anno datâ est, apparet. Scribit enim:* Archiepiscopus nondùm audet, quæ sentit, prodere, ob monachorum et theologorum superstitiosâ superciliâ, quibus adhuc insipidum est, quod ex eorùm non prodit culinâ, speratùr tamen finis. *Addit :* Minoritanum, qui præsuli à confessione et sacrâ concione est, cucullum ferre adhuc, sed aliud sentire : in templo majori concionari aliquem puram Evangelii doctrinam, advolantibus ex vicinis oppidulis, etiam ex Hassiacâ ditione procul dissitâ, tot millibus, ut eos vix capiat templum (6).

(C) *Ayant consulté Mélanchthon, et eu quelques conférences secrètes avec Bucer, il fit prêcher celui-ci..., et fit venir l'autre quelque temps après.*] Il députa Pierre Medman à Mélanchthon, l'an 1539, et il aurait bien voulu que Mélanchthon le vînt trouver incessamment; mais ce voyage fut différé jusqu'à l'année 1543. Bucer, mandé par cet archevêque, se rendit auprès de lui vers la fin de 1541, et après plusieurs conférences qui furent goûtées, il s'en retourna à Strasbourg, d'où il revint auprès d'Herman l'année suivante, et prêcha publiquement à Bonn. Il avertit l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse que ce prélat avait de très-bons desseins, mais qu'il fallait l'encourager, parce que son âge le faisait agir timidement et lentement. Ces princes ne manquèrent pas de lui écrire pour le fortifier dans ses chrétiennes intentions. Il les en remercia, et leur fit savoir qu'il n'avait en vue que la gloire du bon Dieu, et le salut du prochain. Il avait déjà prié l'électeur de Saxe de lui envoyer Mélanchthon. Celui-ci partit environ la fin d'avril 1543, et dressa avec Bucer un projet de réformation que l'archevêque se fit lire, et qu'il discuta attentivement (7). On lui passa certaines choses qui ne sentaient pas le protestant, et qui obligèrent Luther à se plaindre de la connivence de Mélanchthon et de celle de Bucer. L'électeur de Saxe ne fut pas non plus content de cette conduite, quoique le landgrave l'eût averti qu'il ne fallait pas se promettre que dès le commencement on perfectionnât l'ouvrage (8). Il faut savoir que l'archevêque souhaitait que l'on retînt toutes les cérémonies qui ne seraient pas impies, et que chaque ordre conservât ses priviléges : il ne prétendait pas abolir l'épiscopat. *Propositum scilicet erat* Hermanno *ut ex* Melanchthonis *litteris colligi potest*, Chrytræus *etiam* lib. XVI, fol. 460, *apertiùs tradit, ceremonias veteres omnes, quotquot sine impietate servari possent, unà cum collegiorum dignitate, libertate, prærogativis et juribus omnibus, retinere, ut moderatæ et piæ ordinationis ecclesiæ cathedralis exemplum esse posset ; sed eventus ostendit, in rebus tantoperè corruptis modum difficillimè inveniri; quapropter omnis ista cautio inutilis fuit, et, retentâ illâ pompâ, doctrinæ puritati incrementa omnia subtracta fuerunt* (9). Dans le projet de réforme qu'il publia, il ne fit aucune mention ni de Luther ni du pape (10); et il ménagea de telle sorte ses expressions sur l'article de la cène, que les zuingliens s'en pouvaient accommoder (11). Luther trouva bon qu'on ne l'y eût pas nommé (12); car il savait bien que son nom eût pu rebuter le monde ; mais il condamna les autres ménagemens, et se mit dans une furieuse colère contre Mélanchthon, et peut-être ne se serait-il jamais apaisé si Mélanchthon n'avait mis la faute sur Martin Bucer, et si l'électeur de Saxe n'eût travaillé à prévenir la rupture ouverte entre ces deux personnages. *Non latuit* Melanchthonem *indignatio Lutheri, immò tantoperè eum afflixit, ut de deserendâ Wittenbergâ*

(6) Seckendorf, Hist. Lutheranismi, *lib. III*, *pag.* 138, 139.

(7) *Tiré de* Seckendorf, *ubi supra*, *pag.* 436.

(8) Non satis placebat illa dissimulatio electori monito licet à Landgravio quod non omnia sub initium exactè constitui possent. *Idem, ibidem*, *pag.* 437, *num.* 8.

(9) *Idem, ibidem.*

(10) Hermanno ea placuit lenitas quâ etiam cavit ne in toto scripto aliquid contra pontificem nominatim spargeretur. *Idem, ibid.*, *pag.* 448, *d.*

(11) *Idem, ibidem.*

(12) *Idem, ibidem.*

cogitaret, si Luthero invisus esset, aut quod futurum esse dicebatur, publicè ab illo refugaretur. Sed piâ electoris Saxoniæ providentiâ et industriâ Pontani *placatus est Lutherus, ex Melanchthonis excusationem accepit, dicentis, se neque caput illud reformationis Coloniensis de sacrâ cœnâ composuisse, neque* Bucerum *celâsse, quæ in eo desideraret, hunc tamen admonitionis suæ nullam habuisse rationem. Sic ira Lutheri vehementiùs in* Bucerum *versa est* (13).

Ce projet de réformation fut imprimé à Busshoven, si l'on s'en rapporte à la préface. On n'en sait pas davantage ; le temps de l'impression ne fut point marqué. Il en parut une seconde édition, faite à Bonn, l'an 1543, chez Laurent Mylius, ou *von der Muhlen*. Il en parut une autre l'année suivante. Ces trois éditions sont en allemand. L'édition latine, faite à Bonn, l'an 1545, chez le même Mylius, a pour titre : *Nostra Hermanni, ex gratiâ Dei archiepiscopi Coloniensis et principis electoris, simplex ac pia Deliberatio, quâ ratione christiana, et in verbo Dei fundata, reformatio doctrinæ, administrationis divinorum sacramentorum, ceremoniarum, totiusque curæ animarum, et aliorum ministeriorum ecclesiasticorum, apud eos, qui nostræ pastorali curæ commendati sunt, tantisper instituenda sit, donec Dominus dederit constitui meliorem, vel per liberam et christianam synodum, sive generalem sive nationalem; vel per ordines imperii nationis Germanicæ in Spiritu Sancto congregatos.* Les exemplaires de la première édition furent gardés quelque temps comme sous la clef (14), et peut-être que l'on eût différé davantage à les publier, si tout le monde avait eu autant de flegme qu'Herman. Le chapitre de Cologne n'eut pas plus tôt su qu'on les répandait de côté et d'autre, qu'il fit publier un livre en allemand et en latin, intitulé : *Antididagma, seu christianæ et catholicæ religionis per Rever. et Illust. Dominos Canonicos metropolitanæ Ecclesiæ Coloniensis Propugnatio, adversùs librum quendam universis Ordinibus, seu Statibus Diœcesis ejusdem nuper Bonnæ titulo Reformationis exhibitum, ac posteà mutatis quibusdam, Consultoriæ Deliberationis nomine impressum* (15). On trouve à la fin de l'*Antididagma* un écrit grave et modéré qui ne contient qu'une douzaine de pages, et qui a pour titre : *Sententia Delectorum per venerabile capitulum Ecclesiæ Coloniensis de Vocatione Martini Buceri.* Ce ne furent pas les seuls écrits que l'on publia de part et d'autre : M. de Seckendorf nous apprend (16) qu'il parut un livre, intitulé *Judicium Deputatorum Universitatis et secundarii Cleri Coloniensis, de Doctrinâ et Vocatione Martini Buceri*, qu'on attribuait au carme Éverard Billicus. Il était parsemé de tant de bouffonneries, que les chanoines de Cologne ne voulurent pas l'autoriser ; c'est pourquoi l'on ôta le premier titre, *Judicium Cleri et Academiæ*, et l'on se servit de l'autre. C'est ce que l'on trouve dans une lettre de Mélanchthon. *Coloniæ liber editus est, non tam contra Bucerum, quàm contra universam doctrinam ecclesiarum nostrarum, et contra nostros principes. Poeta operis est Carmelita ille benè saginatus, et Bacchi ac Veneris sacerdos. Titulum operi fecerant,* Judicium Cleri et Academiæ. *Cùm autem saniores in collegio quidam comites vidissent, scriptum dignus esse scurris, quàm Clero, jusserunt mutari titulum, ac testati sunt, id opus non probari suo collegio. Addita est ergò tituli correctio, pro* Clero *jubent legi* Clerum secundarium, *nothos videlicet cleros intelligunt. Petulantissimè convitiatur doctrinæ et Luthero, et in loco de conjugio spurcitie et obscœnitate verborum utitur, quam vix in lenne ferrent aures mediocrium hominum. Convitia ex Plauti fabulis lecta sunt, quibus fortassè carmelita ille màgis delectatur quàm psalmis* (17). Caspar Gennep fit une version allemande de cet ouvrage (18). Mélanchthon en publia la réfutation. L'appel interjeté au pape, par le cha-

(13) *Idem, ibidem.*

(14) *Tiré de* Seckendorf, *lib. III, pag.* 443.

(15) *L'édition latine dont je me sers est de Louvain, chez Servatius Zassénus,* 1544, in-8°.

(16) Seckend., *lib. III, pag.* 438.

(17) Melanchthon, epist. ad Crucigerum. *C'est la LXXVe. du IIIe. livre : elle fut écrite de Bonn, en* 1543.

(18) Seckendorf., Hist. Lutheranismi, *lib. III, pag.* 438.

pitre de Cologne, peut passer pour un ouvrage de controverse (19) : l'archevêque le fit réfuter. Le même chapitre fit publier un programme en allemand, le 18 de novembre 1544. L'archevêque y opposa sa réponse, le 13 de décembre de la même année (20). La prodigieuse superstition de la ville de Cologne fut apparemment l'un des obstacles qui firent évanouir le dessein d'Herman. Cette ville est la Rome teutonique, tant elle abonde en cloîtres, en reliques et en simulacres. *Mansit aut restituta est, de quâ* Melanchthon *questus fuit, populi superstitio*, Coloniæ *potissimùm* Agrippinæ, *clero, templis, sacellis, statuis, reliquiis, plùs, quàm ulla in Germaniâ civitas, repletæ, ita ut* Romam Teutonicam *esse dicant* (21).

(D) *Il fut obligé de renoncer à sa dignité l'an* 1547.] On lui promettait du secours, et d'opposer la force à la force, mais il aima mieux céder, afin d'épargner à ses fidèles sujets les désordres de la guerre. Lisez ce qui suit; vous y verrez le caractère d'une bonne âme : *Constantiam profitebantur ordines, et res ad vim spectabat : sed bonus senex comitibus* Manderscheidio *et* Nuenario, *nobilitatis in archiepiscopatu facile primis, ita suadentibus optemperans, tum misericordiâ populi sui motus, et ne bello vastaretur provincia, ultrò cessit, fidemque et jusjurandum omnibus remisit. Obiit post annos sex idibus Augusti, anno* 1552, *in patriâ suâ, et, ut* Sleidanus *loquitur, qualem expetivit, finem habuit. Nam, aut Evangelii propagare doctrinam, et rectè constituere suæ ditionis ecclesias, aut privato sibi vivere licere, non semel optaverat : Et ab amicis aliquando monitus,* quantùm invidiæ sibi conflaret ex istâ religionis mutatione; *respondere solebat :* nihil esse, quod inopinanti posset accidere, seque jam pridem in omnem casum obfirmâsse mentem (22). Érasme aurait admiré cette conduite, lui qui était si charmé d'une parole d'Othon, qu'il la trouvait digne d'obtenir pour récompense l'empire romain. Othon, voyant qu'il ne pouvait point disputer l'empire sans faire durer la guerre, aima mieux mourir que de la faire durer. *Cùm inter ethnicos etiam hoc animo repertus sit Otho, ut potiùs duxerit spontaneâ morte vitam abrumpere, quàm imperium tot hominum vitâ mercari, vir vel ob hoc ipsum dignus imperio, si fortuna virtuti faveret* (23). Ce sentiment a quelque chose de si héroïque, que c'est dommage qu'un homme aussi efféminé qu'Othon ait fait paraître tant de générosité. Mais comme on l'a vu ailleurs (24), son âme et son corps n'étaient pas de la même trempe (25); le corps était abîmé dans la mollesse, l'âme retenait beaucoup de force, je parle de cette force qui se régle sur les idées de l'équité. Il avait eu toujours en horreur les guerres civiles, et il n'aurait pas entrepis de s'élever contre Galba, s'il n'avait cru que cette affaire se terminerait sans nulle effusion de sang. *Othonem etiam privatum usque adeò detestatum civilia arma, ut memorante quodam inter epulas de Cassii Brutique exitu cohorruerit : nec concursurum cum Galbâ fuisse, nisi confideret sine bello rem transigi posse* (26). Quand il prit la résolution de renoncer à la vie, il lui restait assez de forces pour continuer la guerre avec de justes espérances de réussir; mais comme il en eût coûté la vie à beaucoup de gens, il jugea qu'il achèterait trop cher la conservation d'une couronne. Voilà ce qu'Érasme trouvait si beau; il l'avait lu dans Tacite et dans Suétone. *Hunc, inquit* (Otho) *animum, hanc virtutem vestram ultrà periculis objicere, nimis grande vitæ meæ pretium puto..... Civile bellum à Vitellio cœpit; et ut de principatu certaremus armis, initium illic fuit : ne plusquàm semel certemus, penes me exemplum erit, hinc Othonem posteritas æstimet......*

(19) *V.* Seckend., Hist. Luthéran, *lib. III, p.* 442.

(20) *Idem, ibidem.*

(21) *Idem, ibidem, pag.* 448.

(22) *Idem, ibidem. Voyez aussi* Bèze, *in* Iconibus. Non modò, *dit-il*, conscientiam tuam liberâsti, sed teipsum quoque memorabili seculis omnibus exemplo superâsti, quum ultro vi majori cedens, paternis bonis contentus, placidè christianèque vivere, quàm licet immeritò ereptam dignitatem tuorum subditorum sanguine tutari maluisti.

(23) Erasm., *epist. dedic.* Suetonii, Dionis Cassii, *etc.*

(24) *Tom. XIII, pag.* 569, *remarque* (E) *de l'article* Suréna, *à la fin.*

(25) *Non erat Othonis mollis et corpori similis animus.* Tacit., Hist., *lib. I, cap. XXII.*

(26) Sueton, , *in* Othone, *cap. X.*

An ego tantùm Romanæ pubis, tot egregios exercitus, sterni rursùs, et reip. eripi patiar (27)? Érasme n'eût pas manqué d'approuver la modestie pacifique de notre Herman, s'il avait vécu jusqu'à ce temps-là ; mais je ne pense pas qu'il eût dit qu'elle était moins surprenante dans un évêque que dans un païen.

(E) *Quoiqu'il fût plus homme de bien que docte..... il ne manquait pas de connaissances.*] Voici encore un passage du père Maimbourg : « Il était » (*1) fort ignorant, ne sachant rien » du tout de ce qu'un prélat doit » savoir, jusque-là même qu'il ne » savait pas autant de latin qu'il en » fallait pour dire sa messe et son » bréviaire. En effet, comme le landgrave de Hesse, qui (*2) l'avait pris » en sa protection après qu'il se fut » perverti, eut dit un jour à l'empereur que tout le crime de cet ar- » chevêque était d'avoir entrepris la » réformation de son église : *Hélas*, » lui répondit ce prince, *que peut-il* » *réformer, le bon homme qui n'entend* » *qu'à grande peine un peu de latin?* » *Il n'a jamais pû dire en sa vie que* » *trois messes, dont j'en ai ouï deux,* » *et je suis témoin qu'il ne pouvait* » *pas même lire l'introït.* Aussi tous » ces beaux décrets de son concile, » qui sont si bien faits, ce n'était » nullement lui, qui n'y entendait » rien du tout, mais le célèbre docteur Groppérus, archidiacre de l'é- » glise de Cologne, qui les avait » dressés et mis en l'état où nous » les voyons (28). » Il est certain que Sleidan (29) rapporte ce discours de l'empereur et du landgrave, mais il ajoute que le landgrave répliqua que cet archevêque avait lu avec un grand soin les ouvrages allemands, et qu'il entendait la religion. *Sed diligenter evolvit libros germanicos, ait ille, et quod certò novi religionem intelligit.* Mélanchthon va nous apprendre que ce prélat fit paraître des lumières pendant qu'on examinait en sa présence le modèle de la réformation: *Legi sibi totum librum jussit, attentissimè audivit, multa de plerisque locis graviter disseruit, quædam suo judicio rectè mutavit, interdùm nostras sententias, re disputatâ, suæ opinioni prætulit. Huic labori dies sex tribuit, ac quotidiè matutinas horas quatuor continuas. Miratus sum senis assiduitatem et diligentiam, ac animadverti, seriò hanc rem tantam ab eo agi; quòd, quantùm referat, intelligis. Et has controversias, penè ut artifex, dijudicat* (30).

(F) *L'erreur du Supplément de Moréri est des plus énormes qui se puisse voir.*] « Ce fut par le commandement » d'Herman que le cardinal Jean » Gropper fut étranglé avec le cor- » don de son chapeau, pour avoir » voulu s'opposer à cette nouvelle » religion. » Voilà les paroles de ce Supplément (31). On aurait de la peine à imaginer des conjectures vraisemblables sur cet horrible mensonge, si l'auteur n'avait cité Bèze ; mais quand on va au lieu qu'il indique, on voit ce qui l'a trompé, et alors l'étonnement ne cesse point, au contraire il s'augmente. Bèze compare notre Herman à Jésus-Christ, et Jean Gropper à Judas. Il prétend que Gropper trahit son maître, et qu'il obtint pour récompense un cordon qui l'étrangla, c'est-à-dire le chapeau de cardinal. *Tu verò haud secùs quàm olim à Judâ Christus à tuo Johanne Groppero proditus quum esses, retulit quidem hic quoque proditor stipendium peccati mortem cardinalitii galeri vinculis strangulatus* (32). On serait infiniment plus excusable si, avec le père Maimbourg, on assurait que Théodore de Bèze, *voulant puérilement faire le bel esprit* (33), a débité là *une froide et méchante plaisanterie*, qu'on ne l'est en

(27) Tacit., Hist., *lib. II, cap. XLVII. Les paroles de* Suétone, *in* Othone, cap. IX, *sont celles-ci :* Moriendi impetum cepit : ut multi nec frustrà opinantur, magis pudore, ne tanto rerum hominumque periculo dominationem sibi asserere perseveraret, quàm desperatione ullâ, aut diffidentiâ copiarum.

(*1) *Rouer. Pont. Suri. Comm. Sleid., l.* 1.

(*2) *Sleid., l.* 17.

(28) Maimbourg, Histoire du Luthéranisme, *liv. III, pag.* 265.

(29) *Lib. XVII, pag. m.* 438 *verso.*

(30) Melanchthon, epistolâ CCCIV, *lib. IV: elle fut écrite d'Erford à Camérarius, le* 11 *d'août* 1543.

(31) *Au mot* Herman, *pag.* 670. *Cet article ne se trouve pas dans le* Moréri *de Hollande. Notez que* Moréri *a nommé faussement cet archevêque* Herman de Meurs.

(32) Beza, *in* Iconibus.

(33) Maimbourg, Histoire du Luthéranisme, *liv. III, pag.* 268.

y trouvant un crime exécrable de l'archevêque de Cologne.

(G) *J'ajouterai quelque chose... touchant l'erreur... du Supplément de Moréri.*] Cette addition me sera fournie par Florimond de Rémond. Il dit que Théodore de Bèze, non content d'avoir employé en prose cette allusion à Judas, a voulu aussi *l'exprimer en sa rithme :*

Voy d'un autre costé le malheureux Groper,
Qui son seigneur trompant, son cœur laisse attraper,
Estranglé d'un cordon d'un chapeau detestable.
De la grace divine Herman est le tesmoing
A celuy qui du ciel plus que du monde a soing,
Groper monstre de Dieu la vengeance effroyable.

« Un pauvre sot, ajoute-t-il, prenant au pied de la lettre les mots » de Bèze, me vouloit faire à croire, » que Groper avoit filé un licol du » cordon de son chapeau, et s'estoit » estranglé de ses mains : au lieu que » Beze veut dire, l'appetit d'un chappeau lui avoit osté la voix qu'il vouloit employer pour la defense du » lutheranisme (34). » Qui aurait pu s'imaginer qu'une métaphore aussi intelligible que celle-là ferait naître des pensées si fausses et si ridicules?

(34) Flor. de Rémond, Histoire de l'Hérésie, *liv. III, chap. IX, num. 4, pag. 321.*

WILHEM (DAVID LE-LEU DE), conseiller au conseil des princes d'Orange, et à celui de Brabant, mérite d'être compté parmi les hommes illustres du XVIIe. siècle. Il était issu d'une très-noble et très-ancienne famille (A), et il naquit à Hambourg le 15 de mai 1588. Sa mère, qui joignait à la noblesse du sang (B) beaucoup de piété et beaucoup de zèle pour la religion protestante, le fit très-bien élever, et l'envoya étudier à Stade dès l'âge de dix ans, sous de fort bons maîtres : et après qu'il eut profité à Hanau des leçons de Jean-George Crobius, et de Jean Rodolphe Lavatérus, elle le mena à l'académie de Franeker. Il y demeura trois ans, et en partit l'an 1611, pour aller voir celle de Leyde, où il fit de grands progrès en philosophie, en jurisprudence, dans les langues orientales, etc.; après quoi il alla en France, et s'arrêta quelque temps à l'académie de Saumur; et puis, l'an 1613, il alla loger à Thouars chez le docte André Rivet, dont il se fit estimer d'une façon très-particulière (C), entre autres choses par les connaissances qu'il avait acquises en théologie. Il se perfectionna beaucoup dans le Levant par les voyages qu'il fit au grand Caire, à Jérusalem, à Alexandrie, etc., les années 1617, 1618 et 1619. Il eut une grande familiarité avec Cyrille de Lucar, et il conféra souvent avec lui sur les différens de l'église grecque et de l'église latine. Il reçut plusieurs lettres de ce fameux patriarche (*a*), qui méritent de voir le jour, et que ses héritiers promettent de publier pour satisfaire la curiosité des savans. Après qu'il fut de retour de ce grand voyage, il s'arrêta quelques années à Amsterdam avec son frère (D); mais la forte envie d'une connaissance plus parfaite des langues orientales, et l'inclination qu'il avait pour le Levant, l'engagèrent à y faire un second voyage, l'an 1625. Il est sûr qu'il fit ces voyages en habile homme, c'est-à-dire en faisant de belles et de curieuses observations, et en acquérant une grande connaissance de l'arabe, du persan et du chaldaïque (*b*). Il

(*a*) *Voyez la remarque* (E).

(*b*) *Outre les langues mortes des nations savantes qu'il entendait parfaitement, il*

fut rencontré en ce pays-là par le docte Golius, qu'on lui avait recommandé (E); et il se forma entre eux une liaison cordiale et intime qui a duré autant que leur vie. Étant de retour en Hollande, environ l'an 1631, il se fit tant estimer du prince d'Orange, Frideric Henri, qu'il obtint la charge de conseiller au conseil de son altesse, à la Haye. Il se maria avec une sœur du célèbre M. de Zuylichem (*c*), femme de beaucoup d'esprit. Il en eut des enfans (F), comme on le verra ci-dessous. Les états généraux ayant fait de belles conquêtes dans la province de Brabant, par les armes victorieuses du prince Frideric Henri, augmentèrent le conseil de cette province, l'an 1634, et y donnèrent une charge de conseiller à notre M. de Wilhem. Ils le firent surintendant du même pays, l'an 1640. Comme il aimait et qu'il entendait les sciences et les beaux-arts, jamais les grandes occupations que tant de charges lui donnaient, ne l'empêchèrent d'étudier beaucoup, et d'entretenir un grand commerce de lettres avec les savans (G). Il se faisait un plaisir de les protéger et de les servir en toutes rencontres, et à la cour et ailleurs. Il eut une très-belle bibliothéque, fournie des livres les plus excellens en toutes sortes de facultés. On y trouvait un grand nombre de manuscrits très-curieux (*d*), arabes, persans, chaldaïques, etc. Le présent qu'il fit de momies, de manuscrits, et de telles autres raretés à l'académie de Leyde (H), y est conservé encore comme un ornement. Il mourut de la pierre, le 27 de janvier 1658, ayant servi fidèlement et avec beaucoup d'application trois princes d'Orange, savoir : Frideric Henri, Guillaume II et Guillaume Henri *, à présent roi d'Angleterre (*e*).

pouvait parler aisément la plupart des langues qui sont aujourd'hui en usage dans l'Europe et dans l'Asie.

(*c*) *Voyez son article, tom. XV.*

(*d*) *Confirmez ceci par un passage de* Frideric Spanheim, Vindic. Exercit. de Grat. Universali, *parte I, pag.* 67, *où il dit que* David de Wilhem è tenebris eruit tractatum de tribus quæstionibus, compositum à Lupo Servato abbate ordinis Benedicti, Rabani discipulo, qui vixit octavo seculo, *et mihi communicavit.*

* L'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibl. Fr.*, XXX, 19, note que ce qui se dit ici des services rendus par Wilhem à ce dernier prince doit s'entendre dans un sens vague, puisque ce prince n'avait que sept ans quand Wilhem mourut : mais Guillaume Henri étant né huit jours après la mort de son père, était le chef de la famille, et c'était bien lui qu'on servait.

(*e*) *Tiré d'un* Mémoire *communiqué au libraire.*

(A) *Il était issu d'une très-noble et très-ancienne famille.*] Elle a tenu rang parmi la noblesse d'Artois et du Cambrésis dès l'an 1096, ayant possédé dès ce temps-là entre autres biens les seigneuries et terres de Bantœux et de Bantousel, de Wilhem, de Chantemerle, de Froidebize, d'Avesnes-lez-Gobert, etc. comme il paraît par une sentence donnée dans le conseil de Brabant, à Bruxelles, le 5 de juillet 1678. George le-Leu de Wilhem, père de celui qui fait le sujet de cet article, sortit de Tournai au commencement des troubles de religion; car il fut proscrit avec ses cinq frères, parce qu'ils avaient enterré leur mère sans observer les cérémonies de la communion de Rome. Il paraît par un acte authentique du 22 de décembre 1565, qu'ils abandonnèrent leurs terres à la confiscation : mais on tâcha de se relever de cet acte après l'an 1576, attendu la pacification de Gand. Jacques le-Leu de Wilhem, l'un de ces six frères,

se réfugia en Angleterre, et se maria en premières noces avec Marguerite de Zègre, et en secondes avec Marie de Duyts. Du premier mariage il eut entre autres enfans TIMOTHÉE LE-LEU DE WILHEM, né à Londres le 26 de novembre 1568, et seigneur de Borgerie Finges lez-Courtrai. Du second mariage, il eut entre autres enfans MICHEL LE-LEU DE WILHEM, né le 27 de septembre 1587, qui est mort conseiller échevin de la Haye, et qui épousa à Delft, le 25 de mai 1614, Anne de Rechtère, nièce de M. le secrétaire Adrien Duyck : la sœur (1) était mariée à messire Dudley Carleton (2), ambassadeur du roi Jacques en Hollande (3).

(B) *Sa mère, qui joignait à la noblesse du sang.*] Elle s'appelait Gilliette van Opalfens, et était fille de Jean van Opalfens, écuyer, et de demoiselle Jeanne l'Empereur d'Oppyck, sœur de Jean l'Empereur d'Oppyck, seigneur de Malerit, etc. (4), qui fut député à la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, par la ville de Tournai, avec les nobles confédérés. Son fils Antoine l'Empereur d'Oppyck fut père de CONSTANTIN L'EMPEREUR, né à Brême l'an 1591, et professeur en théologie à Leyde, et conseiller du prince Maurice, homme fort versé dans les langues orientales, comme il l'a témoigné par divers écrits. Il fut marié deux fois ; 1°. avec Levine de Witt, fille du seigneur de Rosenbourg, conseiller d'Amsterdam ; 2°. avec Catherine Thysius de Kynogen. Il mourut l'an 1648, ne laissant qu'une fille, Sara l'Empereur d'Oppyck, qui a été mariée à Marc du Tour, gentilhomme de son altesse le prince d'Orange, père du roi de la Grande-Bretagne. Il est mort conseiller à la cour de Brabant. Après cette digression qui était due au mérite de Constantin l'Empereur, je reviens à la mère de notre David de Wilhem. Elle était à Paris le jour de la Saint-Barthélemi, et fut sauvée du massacre comme par miracle : son mari était alors à Rouen, et fut préservé aussi. Son père, Jean van Opalfens avait eu le même bonheur quelques années auparavant. On l'avait condamné à mort pour cause de religion : la sentence était déjà prononcée ; mais il s'échappa de la prison de Tournai par la connivence du geôlier, et se sauva en Angleterre.

(C) *André Rivet, dont il se fit estimer d'une façon très-particulière.*] Pour connaître la liaison qui se forma entre eux deux, et l'estime singulière que M. Rivet eut pour lui, il ne faut que voir l'épître dédicatoire de son Commentaire sur le Décalogue (5). Elle rend aussi un témoignage très-avantageux à la vertu, à la science, à la piété, et aux autres belles qualités de David de Wilhem.

(D) *Avec son frère.*] C'est-à-dire avec PAUL LE-LEU DE WILHEM, père de DAVID LE-LEU DE WILHEM, qui vit encore (6), et qui est président des échevins, et receveur de la ville d'Amsterdam. Il a pour femme Hillegonde van Beuningen, sœur de feu M. Conrad van Beuningen, si connu par ses ambassades.

(E) *Le docte Golius qu'on lui avait recommandé.*] J'ai vu l'original de la lettre que M. Rivet écrivit à M. de Wilhem (7) le 29 d'octobre 1625, et j'en ai extrait ces paroles : *Servo adhuc tibi litteras itineris tui Hierosolymitani, et eas quas à Patriarchâ Alexandrino acceptas mihi communicâsti, quas vel tibi, vel ei qui tuo nomine eas petet, restituam cùm volueris. Commendatione meâ apud te non opus habet clariss. Golius, vir in rarâ eruditione, rarâ pietate et modestiâ præditus, nostro defuncto Erpenio intimus, et mihi tam proprio nomine quàm tali necessitudine charissimus*, etc. Cela nous apprend que M. Rivet était alors le dépositaire des lettres que le patriarche Cyrille avait écrites à M. de Wilhem. Il a fait savoir au public le commerce que son

(1) *On suit mot à mot le* Mémoire *communiqué au libraire.*

(2) *Qui de ce mariage eut une fille qui vit encore (en 1696). Elle est veuve de mylord Ferens, et mère de la comtesse d'Aran, veuve d'un fils du duc d'Hamilton, mère d'une fille unique, très-riche héritière.*

(3) *Tiré d'un* Mémoire *communiqué au libraire.* Idem dic de plerisque infrà memorandis.

(4) *Il avait épousé l'héritière d'Aigremont, dame de Malerit*, etc.

(5) Ad Amplissimum præstantissimum pietate et multiplici eruditione virum D. Davidem de Wilhem.

(6) *On écrit ceci l'an 1696.*

(7) *Qui était alors à Alep.*

ami avait eu avec ce Cyrille; car nous trouvons ces paroles dans l'épître dédicatoire que j'ai déjà alléguée. *Ex iis* (regionibus) *etiam ex ipsâ Ægypto quæ tabernaculo Dei inservirent abstulisti non pauca, aliis liberaliter communicaturus, ad communem utilitatem. Inter quæ non minima sunt, quæ ex intimâ illâ admissione cum reverendiss. Cyrillo tum patriarchâ Alexandrino, hausisti; cujus communicationis fructus, et sedulitatis tuæ in eo de rebus nostris pleniùs informando utilitatem, ringentibus adversariis, etiamnùm colligimus et percipimus, postquàm evectus est ad summam inter Orientales christianos dignitatem. Quæ argumento sunt, quanta fuerit in te propagandæ veræ religionis cura, etiam inter remotissimos à nobis* (8).

(F) *Femme de beaucoup d'esprit... il en eut des enfans.*] Elle s'appelait Constance Huygens, et avait bien de la lecture. M. Descartes l'estimait beaucoup, et lui demandait volontiers, et même avec déférence, ce qu'elle pensait sur les nouvelles idées de philosophie qu'il inventait. Elle survécut environ dix ans à son mari, et mourut le 1er. décembre 1667, fort regrettée de tout ce qu'il y avait de gens raisonnables à la Haye. M. de Wilhem laissa trois filles, et un fils, Maurice le-Leu de Wilhem, qui est aujourd'hui doyen du conseil et cour féodale de Brabant, à la Haye (9). C'est un très-honnête homme, qui a beaucoup de savoir et de mérite, et dont la conversation a mille agrémens. J'en puis parler par expérience; car c'est une des premières connaissances que j'eus l'honneur de faire à mon arrivée en Hollande. Dès qu'il eut fait ses études il voyagea en Italie, en France, en Allemagne, en Hongrie, en Suède, et en beaucoup d'autres pays, et se fit considérer des gens distingués. Il accompagna à Orange, en 1665, M. de Zuylichem son oncle, lorsque cette principauté fut remise avec toutes les formalités nécessaires sous le pouvoir de son légitime maître. Il fut reçu alors docteur en droit avec beaucoup d'applaudissement (10). Il a été toujours fort curieux, non-seulement des antiquités de son pays, mais aussi des antiquités romaines. Il interrompit par cette passion ses études de jurisprudence pratique, l'an 1670, pour aller voyager une seconde fois dans un âge plus avancé; et s'étant arrêté à Paris pendant quelques mois, il entreprit le voyage d'Italie avec don Francisco Brancaccio (11), neveu du cardinal de ce nom, et avec messieurs de Grancei fils du maréchal. Il s'arrêta une année entière à Rome, afin de fouiller tout ce qu'il y a de remarquable dans cette fameuse ville. Étant revenu en Hollande, il s'appliqua fortement à examiner le droit public, et l'intérêt des princes et des états de l'Europe. Son génie le portait à cela, et la connaissance qu'il avait de beaucoup de langues lui fournissait de grands secours dans cette étude. Il alla en Suède au mois de novembre 1671, avec son excellence M. de Haren ambassadeur des Provinces-Unies *, et il fut choisi (12) par les états-généraux pour avoir soin des affaires de la république en cette cour-là, lorsque cet ambassadeur fut sur le point de s'en retourner. Les mêmes états, peu de jours après, lui conférèrent la charge de conseiller à la cour de Brabant, à la place de M. Fagel qu'ils avaient fait leur greffier. Comme il avait lié de très-bonnes habitudes à la cour de Suède, et qu'il était fort bien dans l'esprit du chancelier de la Gardie, et des autres sénateurs du royaume, les états de Hollande conclurent au mois de juin 1673 une résolution pour faire qu'il fût envoyé en cette cour-là en qualité de député extraordinaire des Provin-

(8) Andreas Rivetus, *epist. dedicator.* Commentar., *in* Decalog., *Oper. tom. I, pag.* 1223.

(9) *Il en a été fait président au mois de septembre* 1703.

(10) *Voyez la* Relation de M. Chambrun, *imprimée à Orange l'an* 1666, *pag.* 161.

(11) *Il avait été capitaine de cavalerie au service du roi d'Espagne, dans le Pays-Bas.*

* L'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibliothéque française*, XXX, dit que M. de Haren avait laissé sur ses ambassades des Mémoires qui ont été brûlés avec le reste de la bibliothéque de son neveu, dans l'incendie qui consuma sa belle maison de Sainte-Anne, en Frise, la nuit du 14 au 15 décembre 1732. Joly, qui rapporte cette circonstance, a la bonne foi d'observer que toute curieuse qu'elle est, elle n'a cependant aucun rapport à cet article ni à aucun autre du Dictionnaire de Bayle.

(12) *Par une résolution prise le* 26 *d'août* 1672.

ces-Unies. L'année suivante il eut deux fois, aux mêmes états, la nomination à la charge de conseiller à la cour de Hollande, premièrement de la part des villes, et puis de la part des nobles. Il épousa, en 1683, la fille aînée de M. Timmers, bourgmestre de Rotterdam, qui a été directeur de la compagnie des Indes, et député plusieurs fois à l'amirauté de la Meuse (13) (*).

(G) *Un grand commerce de lettres avec les savans.*] Et surtout avec Saumaise, Heurnius, Rivet, Descartes, Heinsius, Vossius, Junius, Ménasse Ben Israël qui lui dédia son Traité *de Creatione* (14). Les lettres qu'il reçut d'eux, et de plusieurs autres hommes illustres, sont par monceaux parmi les papiers de M. de Wilhem son fils. S'il avait le temps d'y faire un triage, il en trouverait beaucoup dont il pourrait faire un présent considérable à la république des lettres. Il y trouverait aussi bien des pièces manuscrites semblables à celle qu'on a vue ci-dessus (15).

(H) *Le présent qu'il fit..... à l'académie de Leyde.*] Voici là-dessus un témoignage public : *Id mihi silentio non est prætereundum, quod erga hanc nostram academiam, studiorum tuorum olim promotricem, matrem proindè tuam, liberalem admodùm te præbueris : factum est enim id curâ tuâ et œre tuo, ut theatrum in eâ anatomicum, tot raris et pretiosis κειμηλίοις, exterorum omnium qui illud invisunt animos in admirationem rapiat; inter quæ eminent duo condita cadavera (Mumias vocant) antiquissima, quæ in Ægypto eruta, et à te redempta, integerrima, te mittente ad nos pervenerunt* (16).

(13) *Tiré (quant aux faits) d'un* Mémoire *communiqué au libraire.*

(*) Il en a une belle famil le, savoir : DAVID LE-LEU DE WILHEM, seigneur de Barlicum, de Middelrode, etc., conseiller du conseil et cour féodale de Brabant, par la démission volontaire de son père, seigneur de Woelwyk, qui avait été long-temps doyen, et pendant quinze ans président de cette cour; PAUL-SÉBASTIEN, et CONSTANTIN, LE-LEU DE WILHEM, qui ont pris leurs degrés en droit dans l'académie de Leyde; et MARIE-CONSTANCE LE-LEU DE WILHEM, mariée à M. Guillaume Paedts, conseiller de la ville de Leyde. (*Tiré d'un* Mémoire *communiqué au libraire en* 1719.)

(14) *Cette épître dédicatoire mérite d'être consultée; elle peut servir de preuve à cet article.*

(15) *Remarque* (L) *de l'article* BORE, *t. III, pag.* 571.

(16) Rivet, Oper., *tom. III, pag.* 1223.

WIMPINA (CONRAD), professeur en théologie à Francfort-sur-l'Oder, dans le XVIe. siècle, était né à Buchen (*a*). Il s'acquit beaucoup de réputation par les leçons, tant publiques que particulières, qu'il faisait à Leipsic sur la philosophie, sur la théologie, sur la poétique, etc. Il s'attirait un grand nombre d'auditeurs, et en même temps beaucoup d'envieux. Ceux-ci tâchèrent en vain d'obscurcir sa gloire; et, n'ayant pu y réussir par les subtilités sophistiques qu'ils lui proposèrent et auxquelles il répondit habilement, ils recoururent aux médisances et aux libelles. Il fallut qu'il se présentât au tribunal de l'archevêque de Magdebourg, primat d'Allemagne; et il y triompha de ses ennemis. Il monta d'une façon éclatante au doctorat en théologie : un cardinal légat, qu'il harangua dans l'église de Saint-Paul à Leipsic, et qui admira son éloquence, lui fit conférer ce grade. Wimpina fut présenté par toute la faculté de théologie. La réputation de ce docteur devint si grande, que, quand les marquis de Brandebourg voulurent créer une académie à Francfort-sur-l'Oder, ils lui offrirent des gages très-considérables s'il voulait y professer. Il accepta ces offres, et alla jeter (*b*) les fondemens de cette nouvelle université. Il y fut recteur des deux colléges, et

(*a*) *C'est une petite ville de l'Odenwald, au diocèse de Wurtzbourg.*

(*b*) *L'an* 1506.

premier professeur en théologie. Il publiait souvent des livres (c) (A). Il fut un des antagonistes de Luther (B) ; et il passa pour le véritable auteur des thèses qui parurent sous le nom du dominicain Jean Tézel *, contre ce réformateur (d).

(c) *Tiré du livre publié par* Joachim Jean Madérus, *à Helmstad*, 1660, *et composé par un anonyme*, *sous le titre de* Scriptorum insignium . . . . . Centuria.

* Leclerc dit que Bayle devait rapporter au moins une des preuves que donne Seckendorf, s'il en donne ; on ne peut pas y ajouter foi s'il n'en donne pas.

(d) Seckendorf, Hist. Lutheran., *lib. I*, *pag.* 25, *num.* 1.

(A) *Il publiait souvent des livres.*] L'anonyme qui a composé le catalogue d'hommes illustres publié par Joachim Jean Madérus (1), fait mention de plusieurs livres que Wimpina avait composés avant l'année 1514 ; mais il ne distingue point de ceux qui étaient déjà imprimés ceux qui ne l'étaient pas encore. Quoi qu'il en soit, voici sa liste : *Editio Proprietatum logicalium in Commentatione non vulgari libri IV. De Erroribus philosophorum in Fide christianâ. De Nobilitate cœlestis Corporis. De eo an animati cœli possint dici. De Nobilitate Animarum Cœli. De Fato Opus insigne et præclarum. Palillogia de theologico Fastidio. Panegyrici de Christi Mirabilitate ac Sublimitate. Apologeticus in sacræ Theologiæ Defensionem. Apologia secunda contra Obtrectationem Theologiæ. Apologia tertia ad Mellerstatinas Offensiones et Denigrationes S. Theologiæ. Apologia quarta contra laconismum Mellerstat, pro Defensione Theologiæ. Apologia quinta pro Repressione Errorum Mellerstat. Cribratio in Tergiversationes Martini Mellerstat. De ortu, progressu, et fructu S. theologiæ. Super Sententias libri IV. Præcepta coagmentandi rhetoricè Orationes. Opus quodlibeticæ Disputationis mirum et varium. Orationes et Carmina.* Je ne doute point que ce Martin Mellerstat, contre lequel Wimpina mit si souvent la main à la plume, ne soit le Martin Melrstat dont l'anonyme parle en particulier sous le nombre XXXI, et dont il rapporte un Catalogue des ouvrages dans lequel on ne trouve nulle trace de ses disputes avec Wimpina. Ce Martin Melrstat * portait le nom de sa patrie, située dans la Franconie. Il enseigna la philosophie des thomistes pendant vingt ans à Leipsic, avec beaucoup de réputation, après quoi il s'appliqua à l'étude de la médecine ; et s'étant fait recevoir docteur en cette science, il y devint si célèbre que Frideric, électeur de Saxe, le choisit pour son médecin (2).

(1) *A Helmstad*, *l'an* 1660, in-4°.

Au reste, l'un des principaux ouvrages de Wimpina est celui *de Divinatione* ; mais on l'accuse d'y être le plagiaire de Pic de la Mirandole (3). Voilà donc un auteur à joindre au Catalogue de Thomasius. Ce livre *de Divinatione* fut imprimé avec plusieurs autres traités de Wimpina, à Cologne, l'an 1531, *in-folio.* Et l'on avait publié à Francfort-sur-l'Oder, en 1538, les trois tomes du même auteur, *de Sectis*, *Erroribus*, *ac Schismetis*, avec les traités *de Prædestinatione* et *de Fortunâ*, in-folio.

(B) *Il fut un des antagonistes de Luther.*] Il fut l'un des quatre théologiens de Brandebourg qui réfutèrent, en 1530, les articles de foi que Luther avait publiés, et qui servirent de base à la confession d'Augsbourg. Il fut l'un des théologiens que les princes catholiques amenèrent cette année à la diète (4). On avait choisi les plus propres à la dispute (5) ; et quand on vit que les premières conférences entre les députés des deux partis n'avaient point frayé le chemin à un accommode-

* Joly dit que dans le tome VI des *Mémoires de l'Académie de Berlin*, 1740, in-4°., on lit quelques anecdotes de Samuel Walther, propres à illustrer l'Histoire de Magdebourg et à rectifier la narration de Bayle au sujet de la dispute de Wimpina contre Mellerstadt, dont le vrai nom est Martin Polichius. Cette dispute fut assoupie par un rescrit d'Ernest, archevêque de Magdebourg, daté de Hall, le 20 août 1504, qui impose silence aux deux parties.

(2) *Ex* Centuriâ Scriptor. insignium, *in lucem editâ à* Joach. Joh. Madero.

(3) *Toto clam opere ex Pico plurima.* Mart. del Rio, Dic. Magic., *lib. IV*, *cap. II*, *quæst. VII*, *sect. II*, *pag. m.* 247.

(4) Seckend., Hist. Lutheran., *lib. II*, *p.* 152

(5) *Adducti erant à variis principibus in comitia pugnacissimi ex adversariis Lutheri.* Seck., *ibidem*, *pag.* 171, *num.* 1.

ment, et qu'on soupçonna que la multitude des disputans de part et d'autre éloignait les voies de paix, on ne retint que trois théologiens de chaque côté. Ceux du parti catholique furent Eccius, Wimpina et Cochléus (6). Concluez de là que le sieur Konig n'a pas bien marqué à l'an 1529 la mort de Conrad Wimpina.

(6) Seckend., Hist. Lutheran. *lib. II, pag.* 177, *num.* 16.

WINDECK (Jean-Paul), docteur en théologie, Allemand de nation (*a*), et chanoine de l'église collégiale de Marchdorff, publia à Cologne, en 1603, un livre où il prétendit prouver par quarante-deux raisons démonstratives, que les protestans périraient bientôt (A). Ce qui l'engagea à cet ouvrage, fut qu'un luthérien avait publié depuis peu un livre touchant les présages de la prochaine destruction de la papauté (B). L'événement a fait voir que ces deux auteurs étaient aussi fous l'un que l'autre (C). Windeck ajouta à son ouvrage une seconde partie, où il propose aux sectaires quarante-deux motifs de se réunir à la catholicité. Il finit par une consultation chrétienne sur les moyens d'extirper les sectes. Il adopte tout ce qu'il y a de plus sévère dans les principes des intolérans, et il argumente quelquefois *ad hominem*, c'est-à-dire qu'il allègue les lois pénales établies contre les catholiques romains dans plusieurs états protestans, et les persécutions que quelques-unes des nouvelles sectes ont à souffrir de la part des autres. Il n'oublie pas la dureté des luthériens pour les fugitifs d'Angleterre, dont je parle ailleurs (*b*). Il publia à Cologne, en 1604, un livre *de Theologiâ Jurisconsultorum*. Son Traité des électeurs fut imprimé l'an 1616 (*c*). Les protestans se prévalurent de ses maximes pour rejeter sur la cour de Vienne la cause des guerres d'Allemagne; mais on leur répondit que cet auteur n'avait fait que suivre ses idées particulières, et qu'il n'avait eu aucune charge dans les conseils de l'empereur (D).

(*a*) *Il était né en Alsace, comme il dit dans l'épître dédicatoire du* Prognosticon.

(*b*) *Dans la remarque* (I) *de l'article* Westphale, *ci-dessus pag.* 551.

(*c*) Konig, Biblioth., *pag.* 870.

(A) *Il publia un livre où il prétendit prouver . . . que les protestans périraient bientôt.*] C'est un *in-*4°. de 423 pages. En voici le titre tout entier : *Prognosticon futuri statûs ecclesiæ, oppositum insulsi cujusdam per Sueviam lutherologi libro, ab hinc bimestri edito, de signis ruituri papatûs, aliisque sectariorum jactabundis mendaciis, in quo duabus et quadraginta rationibus Apodicticis demonstratur, lutheranorum, calvinianorum, aliasque sectas, contra Romano-catholicam ecclesiam longè latèque ac dirè grassantes, brevi esse perituras : illam verò stabili constantiâ permansuram. Eisdem totidem etiam causæ continentur, cur ad unicum ovile redire debeant sectarii, et in eodem permanere catholici. Item Christiana deliberatio, de optimo religionis statu continendo, seu quibus remediis, à catholicorum provinciis sectæ omnes arceri, aut ubi nidificârunt, funditùs evelli queant.* L'auteur dédia cet ouvrage à Maximilien d'Autriche, grand-maître de l'ordre Teutonique.

(B) *Un luthérien avait publié depuis peu un livre touchant les présages de la prochaine destruction de la papauté* (1).] Il n'était pas le seul qui eût répandu de semblables prophéties. Windeck se souvint de plusieurs autres pronostiqueurs. *Demiratus sum effrontem Pseudo-evangelicorum im-*

(1) De Signis brevi interituri Papatûs. *Voyez l'épître dédicatoire de* Windeck.

pudentiam : è quorum catervâ multos ejusmodi fanaticâ, prodigiosæque vanitatis vaticinia, in vulgus sparsisse memineram (2). Il remarque que Luther se vantait souvent d'être destiné à faire périr l'église romaine, et que Peucer a écrit que cela était arrivé effectivement. *Per doctrinam Lutheri pontificatum Romanum corruisse* (3). Il ajoute qu'il ne se passe presque point d'année sans quelque pronostic anglais qu'un tel pape périra, et que personne ne lui succédera. Il n'oublie point les calvinistes de France, qui font courir, assure-t-il, une prophétie faite par un certain Pierre Clément, huguenot, brûlé à Paris il y avait quarante années, sur quoi ils débitent une inscription trouvée parmi des masures. *Calvinistæ in Galliis . . . . splendidè nugantur de vaticinio cujusdam Petri Clementis hugonotæ, ante XL annos Parisiis combusti. Aiunt enim in ultimâ obsidione Parisiensi, cùm tormentis muri quaterentur, inter rudera lapidem inventum, cui artificiosè vaticinium hoc fuerit insculptum : « Pontificem Roman. exterminandum, et ejus doctrinam radicitùs » eradicandam : vicissim verò calvinismum ubique recipiendum, et regnaturum esse* (4). » Tout cela, conclut-il, procède d'une jalousie chagrine qui fait espérer fortement à ces gens-là ce qu'ils souhaitent vainement (5).

(C) *L'événement a fait voir que ces deux auteurs étaient aussi fous l'un que l'autre.*] Les catholiques et les protestans se sont maintenus depuis ce temps-là jusqu'à cette année 1704, dans le même état à peu près où ils se trouvaient alors. Je ne sais point les raisons qui faisaient dire au ministre luthérien que la papauté s'en allait périr : elles ne pouvaient être que fausses, puisque l'événement les a démenties ; mais sans consulter l'expérience, je puis assurer que les raisons de Windeck étaient la faiblesse même.

Il se fondait, entre autres choses, sur les divisions des protestans ; il en fait une description odieuse, et il raconte en particulier (6) ce qui arriva à Hunnius, qui avait prêché à Ratisbonne en 1594, avec une extrême véhémence contre ceux qui accusaient les évangéliques de se quereller. C'est une insigne calomnie, avait-il dit ; mes collègues et moi dans l'académie de Wittemberg, vivons dans une douce concorde, et entre nous, et ailleurs. A peine fut-il revenu à son logis, qu'il reçut ordre de l'administrateur de Saxe de retourner promptement à Wittemberg, afin de remédier aux dissensions théologiques que Samuel Huber avait excitées concernant le dogme de la prédestination. Voilà un faible motif de présager la prochaine ruine des protestans ; car, puisque les querelles qui les avaient agités dès leur naissance n'avaient pas pu empêcher qu'ils ne parvinssent à un point notable d'agrandissement (7), on n'avait pas une juste cause de s'assurer qu'elles les empêcheraient de se maintenir. Windeck devait être persuadé que toutes leurs sectes oublieraient leurs discordes, afin d'agir de concert contre le papisme quand leur intérêt commun le demanderait. Le luthérien et l'anabaptiste, le socinien et le quaker, l'épiscopal et le puritain, le calviniste et l'indépendant, l'arminien et le browniste, joignent leurs forces ensemble toutes les fois qu'il s'agit de se garantir des machinations de la papauté. Nous en avons vu un exemple en Angleterre, lorsque le roi Jacques II fut chassé de ses états, l'an 1668.

Ce pronostiqueur se fonde aussi sur ce que la providence divine a ménagé que les hérésies fussent de courte durée. Il en donne divers exemples : mais d'où vient qu'il n'a pas considéré que l'église grecque subsiste encore, quoiqu'il y ait si long-temps qu'elle ait rompu avec l'église qu'il appelle catholique ? Ignorait-il que des hérésies (8), anathématisées par les premiers conciles universels, s'étaient conservées constamment et avec beaucoup d'éten-

(2) Windeck, *epist. dedicat.*, *folio* (:) 2 *verso*.

(3) *Idem*, *ibidem*, *folio* (:) 3 : *il cite lib.* 5 Chron. Carion.

(4) *Idem*, *epist. dedicat.* Prognostic., *folio* (:) 3.

(5) *Ita deploratissimi isti homunciones improbo livore tabescentes quod vanissimè optant, stultè sperant et augurantur.* Idem, ibid., verso.

(6) Windeck, Prognost., *pag.* 27, 28.

(7) *Voyez la remarque* (C) *de l'article* Morlin, *tom.* X, *pag.* 553.

(8) *Celle des nestoriens*, *des eutychiens*, *etc.*

due jusques au siècle où il écrivait ? Outre cela, il devait considérer qu'il avait été beaucoup plus facile d'exterminer les Albigeois, ou telles autres petites sectes renfermées dans un seul pays, qu'il ne le serait de venir à bout des protestans répandus, dans plusieurs nations belliqueuses, et soutenus par quantités de souverains.

C'eût été une division chimérique, que de prétendre qu'on les exterminerait autrement que par une guerre ouverte. Or c'est une folie que de compter sur les bons succès d'une guerre (9). La fortune s'y joue de la prudence et de la valeur ; elle fait passer la victoire d'un parti à l'autre lorsqu'on s'y attend le moins (10) ; elle trompe également nos espérances et nos craintes ; elle procure des ressources imprévues au parti faible ; et quand ce dernier se voit capable de triompher à son tour le plus pleinement, il lui arrive de nouvelles disgrâces qui font revenir le cœur à son ennemi. Voilà de quoi l'on fit une dure expérience dans la guerre d'Allemagne, depuis l'an 1618 jusques à la paix de Munster. En un mot, si ceux qui se mêlent de conjecturer les événemens des guerres se trompent presque toujours de mois en mois (11), que doit-on penser de ceux qui se flattent qu'une guerre qui n'est pas encore commencée sera la ruine de plusieurs nations ? L'expérience du passé pouvait apprendre à notre pronostiqueur qu'il était bien téméraire. Ne savait-il pas que les princes catholiques avaient secouru les protestans (12) ? et pouvait-il révoquer en doute, vu la situation des affaires de l'Europe, que cela ne manquerait pas d'arriver dans toutes les occasions. Il avait nommément prédit la ruine totale des hérétiques des Provinces-Unies, et il promettait ce grand exploit à la maison d'Autriche. *Austriaca propago, acerrima catholicæ fidei propugnatrix, sese ceu murum opponit pro domo Dei, ad profligandos immanes ejus hostes, Turcas et hæreticos ; adeò ut spes certa nos foveat, faventi potenti Numine, heroicis vestris facinoribus utrosque tandem ac præsertim infelices sectarios in Belgio radicitùs evulsum iri. Quod hoc opusculo, proxima fœtura apud me nato, evincere conor* (13). L'ignorant qu'il était ! ne savait-il pas que la France était la protectrice des Hollandais ? S'il eût connu l'avenir, il eût su que cette couronne continuerait d'être le principal instrument de leur agrandissement, et un très-puissant obstacle à la maison d'Autriche ; et que celle-ci à son tour deviendrait leur plus ferme appui, et les sauverait de la ruine que la France leur préparerait ? Il est sûr que la maison d'Autriche a été l'une des principales causes de leur conservation dans la guerre de 1672 (14) : car la France n'abandonna ses conquêtes qu'à cause que l'empereur et l'Espagne lui déclarèrent la guerre en faveur de cette république. L'Espagne se mit à la brèche pour couvrir la Hollande, et voulut bien devenir le théâtre de la guerre pour l'en décharger, et ce fut elle qui en paya les frais. Les Provinces-Unies recouvrèrent tout ce qu'elles avaient perdu ; mais l'Espagne y perdit la Franche-Comté et plusieurs villes du Pays-Bas.

Il serait aisé de montrer la nullité de toutes les autres raisons du pronostiqueur Windeck. Il n'en eût pas trouvé quarante-deux, s'il n'eût divisé la même en plusieurs branches, et si, pour multiplier ses nombres, il n'eût tourné en plusieurs manières le même lieu commun, afin de le présenter sous différens points de vue. Il est bon de remarquer qu'il en a fondé plusieurs sur de faux faits, ou sur des faits qu'il prouve très-mal.

(D) *Les protestans se prévalurent*

(9) *Voyez* Berneggerus, *in* Tubâ Pacis, *pag.* 6 *et seq.*, *et* 19 *et seq.*

(10) *Quondam etiam victis redit in præcordia virtus,*
Victoresque cadunt Danai. . . . . .
Virgil., Æneid., *lib. II, vs.* 367.

(11) *Voyez la* Réponse aux Questions d'un Provincial, *pag.* 151 *et suiv.*

(12) *Voyez la remarque* (R) *de l'article* Élizabeth, *tom. VI, pag.* 132 ; *la remarque* (P) *de l'article* François Ier., *même volume, pag.* 576, *et la remarque* (P) *de l'article* Henri II, *tom. VIII, pag.* 22.

(13) Windeck, *in epist. dedicat.*, *folio* (:) (:) 2 *verso.*

(14) Voici les paroles d'un célèbre professeur protestant à Halle en Saxe : *Certè nisi imperator noster atque Hispanus tum* (anno 1672) *advolâssent jam pridem sub Gallorum jugo gemeret pristinam frustrà requirens libertatem, Belgium.* Joh. Francisc. Buddæus, *select. Juris Nat. et Gent.*, *pag.* 623.

de ses maximes..... mais on leur répondit que, etc....] L'auteur du *Cancellaria Bavarico-Anhaltina* (15) avait avancé que la ligue protestante n'avait pu encore rien alléguer de particulier par où il parût que les catholiques eussent formé des desseins contre les états de la confession d'Augsbourg. On lui répondit que le projet dressé contre tous les protestans en général était assez manifeste par le livre de Paul Windeck. *Quis in protestantes omnes generalis* processus decretus, quout pacto in omnes nullo discrimine agi velint, jam dudùm ex libro Pauli Windeckii satis superque innotuisse. At Schoppius quid consiliarius Hispanico-austriacus in classico belli sacri cap. 13 ipsi Cæsari instillat (16)? La réplique fut que Windeck et Scioppius étaient des particuliers dont les pensées et les écrits ne tiraient point à conséquence. *Duos nescio cujus martii spiritûs* scriptores appellas; qui privata scripta edidêre, rempublicam nunquàm attigêre, quibus in senatu nullus locus, nulla auctoritas, quorum dicta nostræ reipublicæ non magis imputari debent, quàm uni aut alteri qui minacia incassum verba jacet (17). L'auteur protestant répliqua que les catholiques alléguaient jusqu'à des fragmens de lettres pour convaincre les protestans, et qu'à plus forte raison on pouvait leur reprocher les ouvrages de Windeck, qui avait une charge ecclésiastique, et ceux de Scioppius, qui avait la qualité de conseiller de l'empereur (18).

(15) *Voyez la remarque* (C) *de l'article* KELLER, *tom. VIII, pag.* 548.

(16) Plessius, *in* Respons. ad præcipua capita Cancellariæ Bavarico-Anhaltinæ, *initio.*

(17) Appendix Cancellariæ, *pag.* 2.

(18) *Voyez* Responsio apologet. ad Fab. Hercynianum, *pag.* 12, 13.

WITTICHIUS (CHRISTOPHLE), professeur en théologie à Leyde, s'est rendu célèbre entre autres choses pour avoir introduit le cartésianisme dans les écoles de théologie. Il naquit en Silésie le 7 octobre 1625, d'un père qui, ayant été au commencement luthérien, se fit calviniste à la cour du duc de Brieg, et y fut ministre en qualité de vice-surintendant de tout le pays de Brieg. Son fils, dont nous parlons, fut envoyé à Brême pour y étudier en droit, en l'année 1642; mais il quitta bientôt cette étude pour s'attacher à celle de théologie, en laquelle il fit de grands progrès tant à Brême qu'à Groningue et à Leyde. La première charge qu'il exerça dans les académies lui fut conférée en l'an 1651, ayant été fait professeur ordinaire en mathématique à Herborn, dans le comté de Nassau, avec permission d'instruire en particulier les étudians en théologie. Il trouva si peu d'agrémens dans ce poste, qu'il le quitta bientôt pour aller enseigner dans le collége de Duisbourg au pays de Clèves, où il exerça aussi la charge de ministre dès l'année 1653. Ce collége ayant été érigé en académie en l'an 1655, Wittichius y reçut le degré de docteur en philosophie et en théologie, et s'en alla à Nimègue pour y professer la théologie, ce qu'il fit pendant seize ans. Comme les écrits qu'il avait publiés, et qui roulaient quasi tous sur des matières en partie théologiques et en partie philosophiques à la cartésienne, lui attirèrent beaucoup de contredisans, cela ne servit aussi qu'à le faire connaître davantage; de sorte qu'on le jugea digne d'enseigner la théologie à Leyde, la principale université des Provinces-Unies du Pays-Bas. Il commença ses fonctions au mois de novembre 1671, et les exerça jusques à sa mort avec le con-

cours d'un grand nombre d'auditeurs ; à quoi contribuait non-seulement la clarté de son esprit, mais aussi l'attachement qu'il avait au cartésianisme et au coccéianisme, qui est le parti à la vérité le moins en faveur auprès des puissances en Hollande, mais le plus au goût de la jeunesse, et de ceux qui se piquent d'esprit. Wittichius mourut le 19 de mai 1687. Ses principaux livres sont, *Consensus Veritatis in Scripturâ divinâ et infallibili revelatæ cum veritate philosophicâ à Cartesio detectâ. Theologia pacifica. Exercitationes Theologicæ. Causa Spiritûs Sancti. Commentarius in Epistolam ad Romanos.* Depuis sa mort, son frère, avocat à Aix-la-Chapelle, a publié *l'Anti-Spinoza*, et quelques notes sur les Méditations de M. Descartes (*a*).

(*a*) Gronovius, *in* Orat. funebr. Christ. Wittichii.

WOUWER (Jean de), l'un des savans du XVIe. siècle, et auteur de quelques livres (A), était de Hambourg, et fils d'un réfugié en Allemagne pour cause de religion (*a*). Il naquit le 10 de mars 1574, et ayant fait ses humanités dans sa patrie, il fut envoyé à Leyde l'an 1592. Il y passa cinq années dans une étroite liaison avec les plus savans personnages, et même avec le grand Scaliger. De là il passa en France, et y acquit l'amitié de Claude du Puy, celle de François Pithou, et de plusieurs autres illustres. Ensuite il fut deux ans en Italie, et y reçut beaucoup de caresses de quelques prélats et de quelques cardinaux. Il eut même accès auprès du pape, qui lui témoigna beaucoup d'affection, et qui lui offrit une pension très-honorable. Étant de retour en Allemagne, il accepta la charge de conseiller du comte d'Oost-Frise, et fut envoyé à la Haye, pour la pacification d'Embden, et puis à la cour de Jean Adolphe, duc de Holstein. Il plut tellement à ce duc dès la première conversation, qu'on lui fit promettre avec serment de s'engager à son service. Il fut honoré de la charge de son conseiller, et puis de celle de gouverneur de Gottorp. L'ayant exercée pendant trois ans, il tomba dans une maladie qui le mina peu à peu. Il en mourut le 30 de mars 1612. Son maître le regretta extrêmement, et le fit enterrer avec pompe dans la grande église de Sleswic (*b*). Il entretint commerce de lettres avec les plus savans hommes de Hollande, et de plusieurs autres nations (B). Il ne manquait ni d'érudition, ni de bonnes qualités ; mais on prétend que ses défauts n'étaient pas moindres que ses vertus (*c*). Étant né protestant, il embrassa en Italie la communion de Rome (C) ; le bruit en courut du moins. On le met au nombre des plagiaires (D). Il aimait l'encens avec trop de vanité ; et cela parut par le legs testamentaire qu'il laissa à ceux qui feraient son panégyrique après sa mort (E). Les

(*a*) *Voyez la remarque* (C).

(*b*) *Tiré de* Henningus Witte, *in* Memoriâ Wowerianâ, *à la page* 79 *et suiv. des* Memoriæ Philosophorum.

(*c*) *Voyez la remarque* (F.)

lettres que Baudius lui écrivait sont un exemple du peu de sincérité qui se rencontre dans les complimens qu'on fait aux auteurs (F). Quelques-uns confondent notre Jean de Wouwer avec un autre du même nom, qui fut disciple de Lipse, et dont je parlerai dans une remarque (G).

(A) *Auteur de quelques livres.*] Il publia avec des notes les OEuvres de Sidonius Apollinaris, Pétrone, Firmicus *de Errore profanarum Religionum*, Minutius Félix et Apulée. Il publia aussi quelques notes sur Tertullien, un traité *de Polymathiâ*, une dissertation *de Cognitione veterum novi Orbis; Dies æstiva seu de Umbrâ;* le panégyrique de Christien IV, roi de Danemarck. Nous avons deux centuries de ses Lettres latines, et un *Syntagma de græcâ et latinâ Bibliorum Interpretatione* (1).

(B) *Il entretint commerce de lettres avec les plus savans .... de plusieurs... nations.*] Cela paraît par le recueil de ses Lettres, imprimé avec son *Syntagma de græcâ et latinâ Bibliorum Interpretatione.* Voici le jugement que M. Morhof en fait. *Variæ hìc institutæ sunt de multis rebus litterariis consultationes et judicia : nam multa, quæ agitabantur illo tempore inter viros litteratos, his in epistolis recensentur. Scriptæ illæ sunt ad illustres ejus temporis viros, Scaligerum, Meursium, Heinsium, Gruterum, Scriverium et plures alios, cum quibus non nisi erudita tractari poterant. Epistolas ejus multas ineditas servat illustris Gudius, latitant et aliquæ inter MSta Bibliothecæ Hamburgensis* (2).

(C) *Étant né protestant, il embrassa en Italie la communion romaine.*] Nicolas Wouwer son père, homme d'ancienne noblesse (3), abandonna le pays, à cause des persécutions que les protestans y souffraient, et s'établit à Hambourg. C'est une preuve manifeste que celui dont nous parlons dans cet article naquit protestant. Les lettres de Baudius nous apprennent qu'il changea de religion. *Illud pro certo habetur, eum Romæ publicitùs religionem abjurâsse, nullo metu qui in virum constantem cadere possit, sed contemptu et insciitiâ pietatis, vel (quod his potentius est apud mentes præcipiti ambitione afflatas) spe consequendæ alicujus optimæ largitionis. Sed, ut audio, esca elapsa est, solum hamum retinuit* (4). Il y a dans le IIe. tome du *Fasciculus Rerum expetendarum et fugiendarum* (5), une lettre d'un certain François Broccard (6) où l'on met notre Jean de Wouwer (7) entre les hommes de lettres qui, ayant apostasié, favorisaient les machinations de l'inquisition à Rome. Mais lisez la lettre qu'il écrivit à Baudius, vous trouverez qu'il nie qu'il ait abjuré sa religion. Il avoue seulement qu'il désapprouve en plusieurs choses la réformation de Luther et de Calvin. *Non nego profectò eos, qui religionem reformandam susceperunt, multa, quæ fortassè dissuenda erant, pio sed improvido zelo tota rescidisse, hoc me seriò improbare apertè fateor neque illa sententia heri aut hodiè mihi nata, sed ex illo tempore quo aliquem veri gustum sensus communis mihi suggessit : hoc si omnes in me improbant, ne irascor quidem. Mihi verò ita sentire liberum erit, et ostendere suam cuique sponsam esse pulchram* (8).

(D) *On le met au nombre des plagiaires.*] Le docte Maussac ayant dit qu'attendu que Casaubon n'avait pu mettre la dernière main au livre des Études des Anciens, il en traiterait un jour s'il en avait le loisir, ajoute

(1) *Tiré d'*Henningus Witte, Memoriæ Philosoph., *pag.* 81, 82.

(2) Morhofius, Polyhist., *lib. I, cap. XXIV, pag.* 304. *Il dit que cette édition fut faite à Hambourg, l'an* 1608; *mais comment accorder cela avec le* sieur Witte, *ubi suprà, pag.* 82, *qui marque qu'Elmenhorst fit imprimer ce* Syntagma *l'an* 1618.

(3) Illustri Baronum stirpe oriundus. *Idem, ib., cap. I, pag.* 7.

(4) Baudius, epist. LXIX *centuriæ I, pag. m.* 101. *Elle est datée du* 18 *de février* 1603.

(5) *A la page* 875.

(6) *Touchant ce personnage, voyez l'*Histoire de l'Édit de Nantes, *tom. I, pag.* 374 *et suiv.*

(7) *On le nomme mal* Johannes Wourenius Amburgensis.

(8) Joh. Wouwer, epistolâ ad Baudium, *pag.* 110 : *c'est la LXXIIe. de la Ire. centurie des* Lettres de Baudius.

que Wouwer avait couru sur les brisées de Casaubon, sans avoir rien publié qui n'eût été pris de ce grand critique. On suppose que Wouwer s'appropria ces trésors pendant qu'il était à Montpellier avec Casaubon. *De Isaaco Casaubono loquor, in cujus messem falcem injecit Johannes Wover, vir certè ingenii non vulgaris, sed qui opus imperfectum reliquit, quamvis omne quod edidit à Casaubono habuerit, dum unà cum eo agebat Monspelii* (9). L'ouvrage dont je tire ces paroles fut imprimé à Toulouse l'an 1615. Celui de Wouwer, dont Maussac prétend parler, a pour titre *de Polymathiâ Tractatio*, et fut imprimé l'an 1603 (10). Il avait couru plusieurs discours au désavantage de Wouwer avant que Maussac eût rendu publique cette accusation. Wouwer protesta de son innocence dans une lettre qu'il écrivit l'an 1605 (11). Baudius, à qui il l'avait écrite, lui fit réponse que ces bruits étaient tombés, et qu'il n'en fallait pas attribuer la naissance à Casaubon. *Refrixit jam sermo levissimorum hominum, qui Polymathiam tuam plagii suspicione infamabant. Casaubonus vir melior et candidior est, quàm ut hujus culpæ insimulandus esse videatur* (12). Il lui envoie le fragment d'une lettre de Casaubon, par où il paraît que, sans se plaindre d'aucun larcin ce docte critique louait beaucoup l'ouvrage de Wouwer. Voyez aussi ce que Baudius écrivit à M. du Puy, la même année (13); mais surtout voyez la préface que Thomasius a mise au-devant de la nouvelle édition du traité *de Polymathiâ*. Elle réfute fortement M. de Maussac. M. Morhof parle de ceci, et cite Schoockius, qui a dit que ce reproche de Maussac était un effet d'envie, et que Vossius était plagiaire à l'égard de Wouwer. *Ex invidiâ profectum hoc Maussaci judicium Martinus Schoockius* Confutatione Fab. Hamel. p. 2, c. 4, *existimat. Ex ipso autem Wouwerio multa cepisse, suppresso ejus nomine, Vossium etiam Schoekius loco laudato et Johannes Jonssius*, lib. 1, de Script. Hist. Phil. c. 10, c. 49, *testatur* (14). Scaliger disait en conversation la même chose que Maussac a dite dans un écrit imprimé (15). En général il traitait Wouwérius de grand plagiaire et de donneur de billevesées. Cependant il lui écrivait beaucoup de douceurs (16).

Lindenbrouch lui en voulait terriblement. Il l'accuse d'avoir été plagiaire en mille choses; et nommément dans le petit livre *de Umbrâ* (17). Il prétend que Wouwer l'ayant trouvé parmi les papiers de Gulielmus, ne fit qu'en changer la forme et qu'y entremêler quelques vers latins qu'un autre avait composés. *Lindenbrogium nescio quomodò is semper infensum habuit : supersunt enim Lindenbrogii tum in Bibliothecâ Hamburgensi, tum in Gudianâ, epistolæ, quibus illi acerbè insultat. Vocat illum hominem cum latrante nomine (à baubando). Multa in illo plagia notat, ac in aliquâ epistolâ hæc de illo habet, ejus de Umbrâ. Tractatum inter plagia recensens :* Quem novissimè edidit librum tenebricosum umbratilis ille, inter doctissimi optimique viri Jani Gulielmi schedas repertum aiunt : in quo id tamen præstitit, quòd aliam illi vestem induit, et suo more turpavit. Nam et carmina, quæ passim intermixta, non adulteri hujus fuerunt, sed scholæ Schleswicensis rectoris, viri eruditi et probi, qui etiam nunc vivit, et id apertè fatetur. *Epistola hæc scripta est Hamburgi, an.* 1613. *Gravis hæc in illum virum injuria est, et nescio quid acerbitatis sapit. In aliis epistolis passim in eum invehitur, ac plura ejus plagia notat* (18).

(9) Philippus Jacobus Maussacus, Notis in Plutarchum, de Fluviis, *pag.* 149.

(10) *L'édition dont je me sers est de cette année-là*, ex Bibliopolio Frobeniano. Thomasius, de Plagio Litterario, *pag.* 261, *ne marque que celle d'Hambourg*, 1604.

(11) *Elle est la VII*e. *de la II*e. *centurie des* Lettres de Baudius, *dans l'édition de Leyde*, 1650.

(12) Baudius, epist. IX *centur. II, pag.* 165.

(13) *Monui vos jam pridem dissipatum fuisse rumorem de Wouwerio nostro quasi plagio domestico sublegerit potissimam partem suæ Polymathiæ*. Baudius, epist. III, *cent. II, pag.* 155.

(14) Morhofius, Polyh., *lib. I, cap. I, pag.* 7.

(15) *Voyez le* Scaligérana, *au mot* Wouwerius.

(16) *Voyez les* Lettres de Scaliger, *et nommément celle dont j'ai fait mention, tom. VI, pag.* 140, *citation* (1) *de l'article* Elmenhorst.

(17) *Il a pour titre :* Dies æstiva, sive de Umbrâ Paegnion. *Il fut imprimé l'an* 1610 : *l'édition dont je me sers est d'Oxford*, 1636, in-12.

(18) Morhof., Polyhist., *lib. I, cap. XXIV*, *pag.* 304.

(E) *Il aimait l'encens avec trop de vanité, et cela parut par le legs, etc.*] Cette promesse testamentaire eut son effet. Il se trouva des panégyristes qui pour toucher la somme promise louèrent Wouwérius à perte de vue. Mais, si nous avions sa Vie composée par Lindenbrouch, nous y trouverions bien des choses peu conformes à leurs relations. *Felicior et aliis eruditis, et ipso principe suo, Johan. Adolpho, nullos, uti suprà* (*1) *monuimus, encomiastas posthumos nacto, fuit* Joh. Wowerius, *minister aulæ Gottorp. primarius. Biographias enim, et sermones panegyricos, memoriæ illius sacros, publicârunt Gev. Elmenhorstius, Ad. Olearius, Nic. Johann. Crusius, aliique complures,* spe *potiùs* Nummi dolosi (*Præmii sc. LX Joachimicorum, quod cuilibet. Laudationem sibi posthumam scripturo, in tabulis ultimæ voluntatis Wowerius destinavit*) *ipsis* affulgente *invitati, quàm sincero in virum virtutibus pariter atque vitiis magnum ducti affectu? Alio haud dubiè fine, ut animo sc. suo, in Wowerium ob studiorum æmulationem iniquiori, morem gereret, vitæ illius historiam* (*2) *scribere in animo habuit Frid. Lindebrogius, civis ipsius, quo rigidiorem vitiorum ejus censorem hactenùs observavi neminem* (19). L'auteur, dont j'emprunte ces paroles, avait remarqué ailleurs que Wouwer était un peu vain, et qu'il parlait souvent de soi-même (20). Baudius avait remarqué en lui une grande présomption. Lisez ce qui suit : *De Wouwerio eadem ad nos fama pervenit, eum id ætatis hominem admiratione doctrinæ (vide et ride ludibria judiciorum) cooptatum in collegium senatorum sacræ cæsareæ majestatis, sed certissimo argumento persuadeor rem ita se non habere* (21), *quod cùm à reditu suo bis tervè scripserit ad Scaligerum, ad Scriverium, ad Franciscum Dousam etiam, cum perhonorificâ nostrî mentione tamen ubique miserabiliter insectatur fortunæ suæ malignitatem, nec homo suî ostentator magnificus, quidquam de superbo illo titulo adjicit, quem proculdubio non fuit omissurus, nisi prorsùs ab ingenio desciscere vellet. Detepuit jam mucro iracundiæ nostræ adversùs eum, quod ex pluribus indiciis apparet eum non tam nocendi animo, quàm sui extollendi vanitate solitum detrahere famæ et meritis laudibus amicorum. Dempto certè hoc vitio, multa habet ingenii naturæque dona, quibus supra vulgus sapit, et illustrium virorum amicitiam meretur* (22).

(*1) *P. I, c.* 13, § 3, *pag.* 198, 199.

(*2) Promisit eam A. 1613, in epist. quâdam MStâ, cujus autographum Gudius ὁ μακαρίτης asservabat. Conf. Morhofii *Polyhis., l.* 1, *c.* 24, *pag.* 304.

(19) Joh. Mollerus, Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, *part. II, pag.* 209, 210.

(20) Satis alias arrogans et περιαυτόλογος. *Idem, ibidem, part. I, pag.* 188.

(21) Wouwer, *dans une lettre postérieure écrite à* Baudius, *assure que cela est vrai :* Me consiliarium Cæsaris electum vera fama fuit. *Voyez les* Lettres de Baudius, *num. LXXXIII, cent. I.*

(F) *Du peu de sincérité qui se rencontre dans les complimens qu'on fait aux auteurs.*] Wouwer publia un panégyrique de Christien IV, roi de Danemarck, l'an 1603. Baudius en écrivant à l'auteur le combla de louanges, mais en écrivant à un autre il parla de cette pièce comme d'un ouvrage plein de défauts. Voici la preuve de ces deux choses : *In dominici Baudii* ἀλλοπροσάλλον epistolâ ad Wouwerium (*1) *haud parem observes* ἐλευθεροστομίαν. *Illìc enim non tantùm* generosos *Wowerii* impetus, et ardua felicis ingenii tentamenta, laudem apud doctos, amorem apud honestos, admirationem apud peritos rerum æstimatores *censet* mereri, *sed ironicè etiam eandem laudat, quod,* vividarum et erectarum mentium *exemplo*, eloquentiam *suam in Panegyrico* præceptiunculis magistellorum non circunscribat, sed, artium repagula fidenter perrumpens, libero cursu feratur. In epistolâ *contrà* ad Corn. Mylium (*2), *Scaligero* ὁμόψηφος, *majori, quàm ille,* παῤῥησία *quid in oratione hâc desideret, significat :* Affectavit Wowerius, *inquit*, in panegyrico sublime et floridum simul genus dicendi. Laudandus ob generosum conatum, etsi interdùm languescit, et pellucet nimis æmulatio antiquorum. Multa sunt, quæ non ignavo lectori placere possunt.

(22) Baudius, epist. LXIX, *cent. I, pag. m.* 100, 101. *Cette lettre est datée du* 18 *de février* 1603.

(*1) *Cent. III, ep.* 3, *pag.* 490, 491.

(*2) *Cent.* 1, *n.* 66, *pag.* 157.

Si currum interdùm non benè moderatur, magnis tamen excidit ausis. Generosiores animi, dum vitant humum, sæpè nubes et inania captant. Ætas et posteræ curæ, limabunt, et depascent luxuriem agnatam melioribus ingeniis (23). Wouwer reconnut lui-même les imperfections de son ouvrage, et en fit bien des excuses sur la précipitation avec laquelle il l'avait fait. Il souhaita qu'on ne jugeât point de son esprit par cet essai. Notez qu'il le composa à l'occasion de l'hommage que la ville de Hambourg rendit à sa majesté danoise; mais comme il lui échappa quelque chose qui pouvait préjudicier aux libertés de cette ville, le sénat de Hambourg défendit la vente de cette pièce jusques à ce que les premières pages en eussent été corrigées (24).

(G) *Quelques-uns confondent notre Jean de Wouwer avec un autre de même nom.... dont je parlerai dans une remarque.*] Cet autre Jean de Wouwer (25) naquit à Anvers l'an 1576. Il y commença ses études sous les jésuites, et puis il alla à Louvain, et logea chez Lipse, qui l'aima, et qui l'estima si fort, qu'il le choisit pour l'un des exécuteurs de son testament, et qu'il recommanda à lui seul le soin de ses manuscrits. Wouwer ayant mis trois ans à voyager en France, en Espagne et en Italie, ne fut pas plus tôt de retour qu'il obtint la charge de conseiller dans sa patrie. Il obtint ensuite une place dans le conseil des finances, et dans le conseil de guerre. L'infante Isabelle-Claire-Eugénie le députa au roi d'Espagne Philippe IV, qui l'honora de la dignité de chevalier. Il publia quelques livres, et mourut le 23 de septembre 1635. On attendait de lui la publication de deux cents lettres écrites à Lipse (26). Le père Schottus l'a confondu avec celui de Hambourg, comme le remarque M. Morhof. *Duo monenda nobis sunt*, dit-il (27), *in quibus erratum à viris doctis est. Primum est, quod duo confundantur ejus nominis, Antwerpianus et Hamburgensis Polymathiæ autor. Andreas Schottus hunc Belgam facit in* notis ad proverbia Græca p. 68, *sed falsò. Lipsius, in epistolâ 8, Kal. novembr.* 1599, *ad Antwerpianum illum scriptâ* (28), *utrumque probè distinguit :* Janus Wouwerius, *inquit*, cognominis tuus, si non gentilis, quàm bona tecum fœderatio! Optimum par, nec vel dii dederint magis ex usu aut voto. Modestiam et probitatem in eo adolescente semper amavi, et ut vidi primùm (Hamburgi id fuit, ante annos novem) unà laudatum illam indolem ivi. Vivat, crescat, et lampada à nobis in hoc cursu jam fessis accipiat : me libenter et judicia tradente. Konig (29) n'est pas exempt de la même faute, puisqu'en parlant de notre Wouwer il cite Swertius (30), qui n'a parlé que de l'autre. M. Mollérus a recueilli plusieurs méprises sur ce sujet (31).

(23) Joh. Mollerus, Isagog. in Historiam Chersonesi Cimbricæ, *part. I, pag.* 187, 188. *Son édition des* Lettres de Baudius *n'est pas conforme à la mienne.*

(24) *Voyez* Mollérus, *ubi suprà.*

(25) *Ou plutôt* Vanden Wouwère, *selon* Valère André, Biblioth. belg., *pag.* 587.

(26) *Tiré de* Valère André, *ubi suprà.*

(27) Morhof., Polyhist., *lib. I, pag.* 7. *Voyez aussi* Colomiés, *cap. II* Κειμηλ. Litter.

(28) *C'est la XLIe. de la Ire. centurie*, ad Belgas.

(29) Konig, Bibl. vet. et nova, *pag.* 875.

(30) *A la page* 487, *et il faut entendre qu'il cite les* Athenæ belgicæ.

(31) Johannes Mollerus, de Scriptoribus homonymis, *pag.* 733 *et seq.*

X.

XÉNOCRATE, l'un des plus illustres philosophes de l'ancienne Grèce, naquit à Chalcédoine (*a*), et se mit de très-bonne heure sous la discipline de Platon, et eut toujours pour lui beaucoup de respect et beaucoup de fidélité (A). Il étudia sous ce grand maître en même temps

(*a*) Diog. Laërt., *lib. IV, num.* 6.

qu'Aristote, mais non pas avec les mêmes talens; il avait besoin d'éperon, l'autre avait besoin de bride (*b*) : c'est ainsi que Platon jugeait d'eux, et il ajoutait qu'en les commettant ensemble il appariait un cheval avec un âne (*c*). Mais si Xénocrate par la pesanteur de son esprit se trouva très-inférieur à Aristote (*d*), il le surpassa de beaucoup dans ce qui concerne la philosophie pratique : la pureté de ses mœurs eut quelque chose d'extraordinaire; sa gravité, sa sévérité, ou plutôt son austérité, furent de telle nature, qu'un théologien qui lui ressemblerait aujourd'hui passerait infailliblement pour janséniste et pour rigoriste. Il avait acquis un tel empire sur ses passions, qu'une très-belle courtisane qui avait parié de le faire succomber perdit la gageure (B), quoiqu'ayant eu la liberté de se coucher auprès de lui elle eût pu mettre en usage tous les tours de son métier pour l'animer à jouir d'elle. Voilà un triomphe aussi remarquable que celui de saint Aldhelme (*e*), et de quelques autres canonisés qui sont sortis impunément de telles épreuves, à ce qu'on dit. La chasteté ne fut point l'unique vertu de ce philosophe : toutes les autres parties de la tempérance éclatèrent dans sa conduite (C) : il n'aima ni les plaisirs, ni les richesses, ni les louanges (*f*). On ne put jamais le corrompre par des présens (D), et il s'acquit une si haute réputation de sincérité et de probité, qu'il fut le seul que les magistrats d'Athènes dispensèrent de confirmer son témoignage par le serment (E). Une leçon qu'il faisait sur la tempérance toucha tellement le plus dissolu débauché de ce temps-là, qu'elle lui fit prendre tout à l'heure la résolution de renoncer aux voluptés, et de s'attacher à la sagesse (F). Cette conversion fut ferme; car le converti devint ensuite un très-grave philosophe. On ne doit pas attribuer ce grand changement aux charmes de l'éloquence, mais plutôt à la gravité austère de Xénocrate. Les agrémens n'étaient pas son lot; le sérieux, la sévérité, ne quittaient jamais ses manières; et c'est pour cela que Platon l'exhortait souvent à sacrifier aux grâces (*g*). Cette privation de politesse donna du relief à la gloire qu'il s'était acquise par l'austérité (*h*). Il ne faut pas s'étonner qu'avec cette sécheresse d'esprit il ait eu tant d'attachement aux mathématiques, qu'il ne voulait point d'écoliers qui les ignorassent (*i*). Il faudrait admirer davantage qu'avec ce grand caractère de rigidité il ait eu le cœur très-susceptible de compassion, non-seulement envers son prochain, mais aussi envers les bêtes. On

(*b*) *Conférez ce que dessus, remarque* (B) *de l'article* Théopompe, *pag.* 106.

(*c*) *Ex* Diogen. Laërt., *lib. IV*, *num.* 6.

(*d*) *Idem, ibidem.*

(*e*) *Voyez ci-dessus la rem.* (C) *de l'art.* François d'Assise, *tom. VI*, *pag.* 544.

(*f*) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 11.

(*g*) *Idem, ibid., num.* 6.

(*h*) *Audivi... illum* (Scipionem Nasicam) *qui T. Gracchi conatus perditos vindicavit, nullam comitatem habuisse sermonis : ne Xenocratem quidem, severissimum philosophorum, ob eamque rem ipsam et magnum et clarum fuisse.* Cicero, de Officiis, *lib. I*, *cap. XXX*, *pag. m.* 120, 121.

(*i*) Laërt., *lib. IV*, *num.* 10.

affirme qu'il en donna bien des preuves (*k*), et nommément celle-ci : il cacha un moineau qui s'était jeté sur lui en fuyant un épervier, et le relâcha dès que le péril fut passé (*l*). Il recommanda à Polysperchon un homme qu'il ne connaissait guère, et qui se montra indigne de sa recommandation, ce qui fut cause qu'on l'avertit d'examiner mieux une autre fois le caractère des gens (*m*). Voilà une méprise qui fait connaître son inclination bienfaisante. Il composa plusieurs ouvrages qui se sont perdus (*n*). Il ne manqua pas de loisir pour composer ; car il ne perdait guère de temps en visites : il aimait beaucoup la retraite du cabinet, il méditait beaucoup, on le voyait très-rarement par les rues, mais quand il y paraissait la jeunesse débauchée n'osait y tenir, et s'écartait pour éviter sa rencontre (G). Il fut le chef de l'académie vingt-cinq ans (*o*); il avait succédé la seconde année de la 110[e]. olympiade à Speusippus, que Platon avait choisi pour son successeur. Il est étonnant qu'un philosophe de ce mérite ait reçu des Athéniens un si mauvais traitement, qu'ils le vendirent parce qu'il ne pouvait point payer la capitation que l'on imposait sur les étrangers. Démétrius Phaléréus fit alors une belle action : il acheta Xénocrate, et le remit aussitôt en liberté, et paya la dette aux Athéniens (*p*) (H). La théologie de ce philosophe était pitoyable (I), comme on le verra ci-dessous. Il vécut quatre-vingt-quatre ans, si nous en croyons Lucien (*q*). D'autres disent qu'il était dans sa quatre-vingt-deuxième année lorsqu'il mourut, ayant donné du front par mégarde contre un chaudron pendant la nuit (*r*). Quelques-uns prétendent qu'il vécut cent trois années (K). Il avait eu part à l'amitié et à l'estime d'Alexandre le Grand (*s*), et il avait fait à sa prière un Traité de l'Art de Régner (*t*). Il avait été envoyé en ambassade plus d'une fois (L). N'oublions pas que selon lui les véritables philosophes sont les seuls qui font de bon gré, et de leur propre mouvement, ce à quoi la crainte des lois porte les autres (*u*), et qu'on pèche autant lorsque l'on jette les yeux sur la maison de son prochain, que lorsqu'on y met le pied (*x*). Cette dernière pensée condamne la convoitise du bien d'autrui, et l'humeur curieuse. Il avait une assez bonne maxime sur l'éducation des enfans (M). On le loue de ce que la pesanteur de son esprit ne lui fit pas perdre courage dans le cours de ses études (N).

(*k*) *Voyez* Élien *au livre XIII*. Var. Hist., *chap. XXXI, qui a pour titre* ὅτι Ξενοκράτης φιλοικτίρμων ἦν, *quòd Xenocrates fuerit misericors.*

(*l*) Élien, *ibid.*

(*m*) Plut. de vitioso pudore, *pag.* 533.

(*n*) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 11, *et seq.*

(*o*) *Idem, ibid.*, *num.* 14.

(*p*) *Idem, ibid.*

(*q*) Lucian. *in* Macrobiis, *pag. m.* 640, *tom. II Operum.*

(*r*) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 14 *et* 15.

(*s*) *Voyez la remarque.* (D).

(*t*) Plut. adv. Colot., *circa fin.*, *p.* 1120.

(*u*) Plut. de Virtute morali, *pag.* 446.

(*x*) Plut. de Curiosit., *pag.* 521. *Voyez aussi* Élien, Var. Histor., *lib. XIV*, *cap. XLII.*

(A) *Il eut toujours pour* Platon *beaucoup de respect, et beaucoup de fidélité.*] Il l'accompagna au voyage

de Sicile, et fut avec lui à la cour de Syracuse (1). Denys le tyran se servit un jour de ces paroles en parlant à Platon, *quelqu'un vous coupera la tête* : personne, dit Xénocrate, ne le fera avant que d'avoir coupé la mienne (2). Et notez que l'expression du tyran signifiait la même chose que s'il eût dit *je vous couperai la tête* (3). Cela donne une plus grande idée de la générosité de Xénocrate. Nous avons vu ci-dessus (4) ce que l'on conte de son zèle pour l'honneur de Platon maltraité par Aristote. J'ajoute qu'il souffrit très-patiemment les réprimandes de Platon ; et lorsqu'on le voulut exciter à se défendre, il ne répondit autre chose si ce n'est : *Il me traite ainsi pour mon profit.* Ξενοκράτης (5) ὁ Χαλκηδόνιος ὑπὸ τοῦ Πλάτωνος, εἰς τὸ ἄχαρι (6) σκωπτόμενος, οὐδέποτε ἠγανάκτει φησίν, ἀλλὰ καὶ πρὸς τὸν παροξύνοντα αὐτὸν, ὑπὲρ τούτου, ἵνα τι ἀποκρίνηται τῷ Πλάτωνι, ὅδε καὶ πάνυ ἐμφρόνως κατασιγάζων τὸν ἄνδρα, ἔφατο· ἀλλὰ τοῦτο ἐμοὶ συμφέρει. *Xenocrates Chalcedonius, quum à Platone propter mores inurbanos reprehenderetur, nunquàm indignatione irâve commotus est : sed et illi, qui ipsum ad respondendum Platoni instigaret : Hoc, inquit, mihi bonum atque commodum est : et prudentissimè homini silentium imposuit.* Au lieu de cela on trouve tout le contraire dans un écrivain latin : on y trouve, 1°. qu'il fut rapporté à Platon que Xénocrate avait mal parlé de lui ; 2°. que Platon n'en voulut rien croire ; 3°. que le délateur demanda d'un air audacieux la cause de cette incrédulité ; 4°. que Platon répondit, Il n'est pas croyable qu'une personne que j'aime tant ne m'aime aussi ; 5°. que le délateur s'offrit de jurer ; 6°. que Platon n'en voulut pas venir là, et qu'il mit fin à l'affaire par ces paroles : *Xénocrate n'eût jamais parlé de la sorte s'il n'eût jugé que cela m'était utile* (7). *Postremò cùm ad jusjurandum inimicitias serentis malignitas confugisset ; ne de perjurio ejus disputaret, affirmavit nunquàm Xenocratem illa dicturum fuisse, nisi ea dici expedire sibi judicâsset* (8). Il me semble que ce conte de Valère Maxime est la corruption, ou bien la transposition de celui qu'on trouve dans Élien, et qui confirme le texte de cette remarque.

(B) *Une très-belle courtisane qui avait parié de le faire succomber perdit la gageure.*] J'en parle ailleurs (9), mais j'ajoute ici ce que Valère Maxime en a dit : *Phryne nobile Athenis scortum juxta eum Xenocratem vino gravem in pervigilio accubuit, pignore cum quibusdam juvenibus posito, an temperantiam ejus corrumpere posset : Quam nec tactu nec sermone aspernatus, quoad voluerat in sinu suo morari, irritam propositi dimisit. Factum sapientiâ imbuti animi abstinens ; sed meretriculæ quoque dictum perquam facetum. Deridentibus enim se adolescentibus, quia tam formosa, tamque elegans poti senis animum illecebris pellicere non potuisset, pactumque victoriæ pretium flagitantibus : de homine se cum iis, non de statuâ pignus posuisse, respondit. Potestne hæc Xenocratis continentia à quoquam magis verè, magisque propriè demonstrari, quàm ab ipsâ meretriculâ expressa est ? Phryne pulchritudine suâ, nullâ ex parte constantissimam ejus abstinentiam labefecit* (10). Vous voyez que cet auteur suppose des circonstances qui servent à relever le mérite de la victoire : car elle fut complète quoique toutes choses favorisassent l'ennemi. Il veut que la courtisane ait pris son temps lorsque Xénocrate avait bien bu ; et il ajoute que ce philosophe ne refusa pas les caresses de la main et de la voix, et que Phryné eut une aussi longue permission qu'elle voulut.

(C) *Toutes les autres parties de la tempérance éclatèrent dans sa conduite.*] On peut opposer à cela le vin dont nous venons de voir qu'il était chargé lorsque Phryné le tenta. On

(1) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 6.
(2) *Idem*, *ibid.*, *num.* 11.
(3) *Voyez les* notes de Ruhnius *in* Diogen. Laërt., *ad lib. IV*, *num.* 11.
(4) *Dans la remarque* (E) *de l'article* d'ARISTOTE, *tom. II*, *pag.* 360
(5) Ælian., Var. Histor., *lib. XIV*, *cap. IX.*
(6) *Voyez* Plutarque *in* Vitâ Marii, *init. p.* 407.
(7) Valer. Maximus, *lib. IV*, *cap. I*, *num.* 2, *in Ext.*, *pag. m.* 351.
(8) *Idem*, *Ibid.*
(9) *Ci-dessus*, *rem.* (R) *de l'article* LAÏS. *tom. IX pag.* 23.
(10) Val. Max., *lib. IV*, *cap. III*, *in Ext.* *num.* 3, *pag.* 376.

peut aussi m'opposer le conte que nous lisons dans Athénée. Cet auteur rapporte que Xénocrate gagna la couronne d'or que le tyran de Syracuse avait promise à celui qui viderait le premier une certaine mesure de vin (11). Un homme, me dira-t-on, qui gagne le prix destiné au plus grand buveur dans la cour d'un prince ivrogne, n'est point sobre. Or Xénocrate a remporté ce prix-là, donc il n'est point sobre. Considérez cette expression de Diogène Laërce ; Χρυσῷ ςεφάνῳ τιμηθέντα ἐπ' ἄθλῳ πολυποσίας, *Coronâ aureâ donatum in* PRÆMIUM LARGIORIS COMPOTATIONIS (12). Souvenez-vous aussi qu'Élien a inséré Xénocrate dans le chapitre où il donna le catalogue de ceux qui aimaient à boire, et qui pouvaient boire beaucoup (13). Le premier dans cette liste est le tyran de Syracuse, qui promit la couronne d'or que Xénocrate remporta ; cette couronne, dis-je, qui devait être la récompense de celui qui surpasserait les autres à boire beaucoup : Προύκειτο ἆθλον τῷ πιόντι πλέον ςέφανος χρυσοῦς, καὶ ἐνίκησε Ξενοκράτης ὁ Χαλκεδόνιος : *Præmium ordinatum est ei, qui* PLUS BIBISSET, *aurea corona, quam meritus est Xenocrates Chalcedonius* (14). Après cela vous verrez que l'objection est munie de toutes les preuves nécessaires. Ce serait en vain que l'on répondrait que Xénocrate fut admiré en cette rencontre (15) ; car l'historien qui dit cela avait raconté une autre chose qui est effectivement louable ; c'est que le vainqueur ne garda point la couronne d'or : il la mit sur une statue de Mercure, en se retirant chez soi. Il avait accoutumé, les autres jours, de mettre une couronne de fleurs sur cette statue ; mais ce soir-là il y mit la couronne d'or. C'était un signe de désintéressement : c'était faire voir qu'en l'honneur des dieux il pouvait aussi aisément se défaire d'une chose très-précieuse que d'un bouquet. Si l'on s'opiniâtre à soutenir qu'Athénée a voulu dire que Xénocrate fut admiré, et à cause de cela, et à cause aussi qu'il avait pu boire plus que les autres, on gagnera peu de chose : tout ce qu'on admire n'est pas une bonne qualité morale : on admire beaucoup de choses par la seule raison de leur singularité, et c'est sur ce pied-là que l'on pouvait admirer qu'un philosophe eût gagné le prix sur tous les buveurs de Syracuse. C'était à lui à être vaincu : il devait même s'éloigner d'un tel combat ; et s'il eût été tempérant, il n'eût point paru dans cette lice. Voyons donc si l'on peut imaginer quelque autre voie de justification.

Il faut dire que des gens fort sobres peuvent-être d'un tempérament à boire beaucoup sans en perdre la raison. Socrate, dont l'austérité de vie et dont la sobriété sont incontestables, n'aimait *pas à boire : néanmoins quand on l'y forçait, personne ne lui pouvait tenir tête ; et il y avait cela d'admirable, qu'il ne s'en était jamais trouvé incommodé, et qu'il n'y avait point de différence entre Socrate à jeun, et lui-même au sortir d'un festin et d'une réjouissance* (16). Si un tel homme dans quelque cas extraordinaire, comme était la fête que l'on célébrait à Syracuse lorsque Denys le tyran destina la couronne d'or au plus grand buveur, fait épreuve de ses forces, et gagne le prix, il ne faut pas en conclure que ce soit un intempérant. Il ne perdra point pour cela la qualité d'homme sobre : il faut raisonner de cette vertu comme des autres qualités habituelles. Elles fondent un titre que l'on ne perd point par quelque acte de qualité opposée. M. Daillé fit cette remarque lorsqu'on l'accusa d'avoir traité *de visionnaire extravagant* M. Cottiby. « Le peu » d'attention quelquefois, répon» dit-il (17), et souvent le trop de » passion, mettra une pensée folle » ou extravagante dans l'esprit d'un » homme sage. Vous ne l'appelez pas » *fou* pour cela. Si vous en croyez » Horace, le bon Homère sommeille » quelquefois. Accuserez-vous Ho-

(11) Athenæus, *lib. X, pag.* 437 : *il cite l'historien* Timée.

(12) Diog. Laërt., *lib. IV, num.* 8.

(13) Φιλοπόται τινες καὶ πολυπόται, De quibusdam qui et libenter et multùm bibebant. *C'est le titre du chapitre XLI du IIe. livre d'*Élien.

(14) Ælian. Var. Hist., *lib. II, cap. XLI.*

(15) Ἐπὶ τούτῳ ἐθαυμάσθη. *Quamobrem in admiratione summâ fuit.* Athen., *lib. X, pag.* 437.

(16) Charpentier, Vie de Socrate, *p. m.* 100.

(17) Daillé, Réplique à Adam et à Cottiby, *IIIe. part, chap. III, pag. m.* 157.

» race d'avoir outragé cet écrivain » incomparable, qu'il estime et ad- » mire si fort ailleurs ? Direz-vous » qu'il l'a appelé un *poëte endormi*, » *lâche*, *rêveur*, *et engourdi* ? non, » car ces noms-là, aussi-bien que » ceux de *calomniateur* et de *vision-* » *naire*, ne se donnent qu'à ceux » qui ont les habitudes de ces vices, » et non à ceux à qui il est simplement » échappé quelques actions ; mais » rarement, ou par une faiblesse » humaine, ou par la force de quel- » que cause extraordinaire : *Une hi-* » *rondelle* (comme dit le (*) philoso- » phe sur un sujet semblable) *ne fait* » *pas le printemps.* » Cela suffit à justifier ce que j'assure de Xénocrate.

Disons en passant que deux fort doctes critiques (18) se persuadent qu'il n'était pas à Syracuse lorsqu'il remporta ce prix, et que ce fut dans Athènes même qu'il le gagna. J'avoue que leur sentiment est probable ; mais il me paraît moins probable que celui que j'ai suivi. On ne peut nier que Xénocrate n'ait été à la cour du tyran Denys, et qu'alors il ne fût encore bien jeune. N'y a-t-il donc pas plus d'apparence qu'il s'émancipa à boire en cette occasion, que dans la ville où il s'était mis sur le pied d'un philosophe tout-à-fait austère ?

Quelle preuve plus authentique pourrait-on avoir de sa grande sobriété que ce proverbe des anciens, *le fromage de Xénocrate*. On se servait de cette façon de parler quand on voulait dire qu'une chose durait long-temps. Celui qui rapporte cette particularité (19) ajoute, 1°. qu'il se passait un si long temps depuis que ce philosophe avait mis en perce un baril jusqu'à ce qu'il l'eût vidé, que le vin perdait toute sa vertu ; 2°. que Xénocrate jetait quelquefois ses provisions, parce qu'elles étaient devenues rances ou qu'elles étaient moisies. Cela ne serait point arrivé chez une personne moins frugale.

(D) *On ne put jamais le corrompre par des présens.*] La cour de Macédoine corrompait par ce moyen beaucoup de personnes dans les républiques du voisinage ; et quand on refusait ses présens, on donnait assez à connaître qu'on ne ferait jamais de démarche contre les vrais intérêts de sa patrie. Xénocrate s'y prit de cette façon ; il refusa les présens du roi Philippe : de là vint que ce monarque n'espérant point de le gagner le traita incivilement. Il ne l'admit point aux conférences qu'il avait avec les autres ambassadeurs de la république d'Athènes. Il les avait adoucis par ses libéralités, par ses festins, et par ses caresses. Xénocrate conservant toute sa raideur, toute son intégrité, ne parut point aux audiences ni aux festins comme ses collègues. Ils se plaignirent qu'il n'avait servi de rien dans cette ambassade, et l'on était prêt à le condamner à l'amende ; mais il découvrit tout le secret, et avertit les Athéniens qu'il était bien nécessaire de veiller au bien public, puisque les autres ambassadeurs avaient été corrompus par des présens. Cela lui fit recevoir un double honneur (20). Il ne voulut point recevoir l'argent qu'Antipater lui envoya (21) ; et lorsqu'il prit une petite partie de la somme que les députés d'Alexandre lui apportèrent, ce ne fut qu'afin de ne pas témoigner quelque mépris pour ce grand monarque : *Xenocrates quum legati ab Alexandro quinquaginta ei talenta attulissent, quæ erat pecunia temporibus illis Athenis præsertim maxima, adduxit legatos ad cœnam in academiam. Iis apposuit tantùm quod satis esset, nullo apparatu. Quum postridiè rogarent eum, cui numerari juberet, Quid vos hesternâ, inquit, cœnulâ non intellexistis me pecuniâ non egere ? Quos quum tristiores vidisset, xxx. minas accepit, ne aspernari regis liberalitatem videretur* (22). Remarquez bien dans ce passage latin la conséquence qu'il tire du petit et maigre souper qu'il avait fait voir aux envoyés d'Alexandre. Cela, leur dit-il, ne vous fait-il pas comprendre que je n'ai point besoin d'argent ? Un autre historien dit (23) qu'ayant ac-

(*) *Arist. en ses Mor. à Nicom.*, *liv.* 1, *c.* 7, *vers la fin.*

(18) Kuhnius *in* Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 8. Perizonius *in* Ælian. Var. Hist., *lib. II*, *cap. XLI* ; *mais notez que M.* Périzonius *n'embrasse pas aussi positivement que l'autre cette opinion.*

(19) Stobæus, de Continent. et Sobr., *serm. XV*, *fol. m.* 69.

(20) *Ex* Diogen. Laërt., *lib. IV*, *num.* 8 *et* 9.

(21) *Idem*, *ibid.*, *num.* 8.

(22) Cicero, Tuscul. Quæst., *lib. V*, *folio m.* 277, *B.*

(23) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 8.

cepté quelque chose il renvoya le reste à Alexandre : il en a plus de besoin que moi, ajouta-t-il ; car il nourrit un plus grand nombre de gens. Ce sont toutes maximes d'une excellente morale ; c'était marquer les vraies sources de l'avarice, et du mépris des richesses. Notons que Valère Maxime, qui ne pouvait pas ignorer ce que Cicéron rapporte, en a retranché une circonstance qui ne l'accommodait pas. Il voulait trouver un jeu d'antithèses et de parallèles ; il voulait lier ensemble le triomphe remporté sur Phryné, et le triomphe remporté sur l'or d'Alexandre. Il avait dit que Xénocrate, au jugement même de Phryné, avait été une statue : il trouva ingénieux de dire que ce philosophe ne fut pas moins une statue par rapport aux charmes de l'or que par rapport aux charmes d'une courtisane (24), et d'ajouter qu'un grand prince voulut acheter l'amitié d'un philosophe, mais que le philosophe ne voulut point vendre la sienne à ce grand prince (25). Tous ces traits d'esprit eussent été émoussés si l'on fût tombé d'accord que Xénocrate prit une partie du présent. On supprima donc cette circonstance. Voilà quelle est la bonne foi de cet écrivain, et celle de plusieurs autres ; ils allongent ou ils accourcissent les choses selon qu'ils le trouvent à propos pour les ajuster à leurs pensées.

Le père Abram cite un passage de Thémistius, où cette action de Xénocrate est attribuée à Xénophanes (26). Il eût fallu corriger cette méprise.

(E) *Il fut le seul que les magistrats.... dispensèrent du serment.*] On ne peut pas recevoir un plus grand honneur que celui-là. Valère Maxime est ici fort judicieux : *Quantùm porrò honoris Athenis Xenocrati sapientiâ pariter ac sanctitate claro tributum est ? Qui cùm testimonium dicere coactus ad aram accessisset, ut more civitatis juraret, omnia se verè retulisse ; universi judices consurrexerunt, proclamâruntque ne jusjurandum diceret : Quodque sibimet ipsis postmodùm dicendæ sententiæ loco remissuri non erant, sinceritati ejus concedendum existimârunt* (27). Cicéron parle de cela dans l'une de ses lettres à Atticus (28).

(F) *Une leçon qu'il faisait sur la tempérance.... fit prendre.... la résolution de renoncer aux voluptés, et de s'attacher à la sagesse.*] Si une prédication de capucin faisait aujourd'hui un tel changement, on y reconnaîtrait une opération particulière du Saint-Esprit, et l'on y admirerait l'influence d'une grâce, qui selon les jansénistes serait efficace par elle-même au plus haut degré ; car celui que la leçon de Xénocrate obligea de changer de vie n'était pas un voluptueux ordinaire ; c'était un chef de parti en ce genre-là, c'était un homme qui faisait gloire de ses débauches : sa femme l'avait mis en justice, parce qu'il la négligeait pour s'attacher à des garçons : elle lui avait intenté le procès qu'on nomme *malæ tractationis* (29). Il n'avait point de honte de faire voir les excès de son ivresse dans la grande place d'Athènes, accompagné d'une chanteuse et de joueurs d'instrumens. Il était presque toujours soûl quand il se montrait dans les rues (30). Son impudicité n'était pas moindre que son ivrognerie : il marchait toujours bien garni d'argent, et il en cachait même dans divers endroits de la ville, afin que, selon que le cœur lui en dirait, il eût en tout temps et en tout lieu de quoi fournir à la dépense pour assouvir ses passions (31). Enfin c'était le plus fameux débauché qui fût dans Athènes. Un jour qu'il avait bien bu, et que selon sa coutume il courait les

(24) *Quid rex Alexander? an divitiis eum quatere potuit? ab illo quoque statuam et quidem æquè frustrà tentatam putes.* Valer. Maxim., *lib. IV, cap. III, num.* 3, *in Ext.*

(25) *Ita rex philosophi amicitiam emere voluit : philosophus regi suam vendere noluit.* Idem, ibidem.

(26) *Voyez le* Commentaire d'Abram *in* Orat. Ciceron. pro Sextio, *pag.* 181.

(27) Valer. Maxim., *lib. II, cap. ult. in fine, pag. m.* 234.

(28) *La XVe. du Ier. livre. Voyez-le aussi in* Orat. pro Balbo. *pag. m.* 657, *où il rapporte la chose sans nommer* Xénocrate.

(29) Φυγεῖν δὲ τὸν Πολέμωνα καὶ δίκην κακώσεως ὑπὸ τῆς γυναικὸς, ὡς μειρακίοις συνόντα. *Et in judicium vocatum Polemonem ab uxore nequitiæ insimulatum, quòd adolescentibus congrederetur.* Diog. Laërt., *lib. IV, num.* 16.

(30) Lucian *in* bis accusato, *pag. m.* 321, 323, *tom. II.*

(31) Diog. Laërt., *lib. IV, num.* 16.

rues avec l'équipage ordinaire, et avec ses camarades de débauche (32), il entra dans l'auditoire de Xénocrate à dessein de s'en moquer et d'y faire des insolences. Tous les auditeurs s'indignèrent de sa manière d'agir. Xénocrate ne se troubla pas (33) : il continua encore avec plus de force la leçon qu'il avait commencée sur la tempérance. Quelques-uns disent qu'il ne traitait point cette matière, mais qu'il abandonna son sujet, et qu'il tourna son discours vers la doctrine de cette vertu, et qu'il en parla si noblement, et si gravement, qu'il fit naître tout d'un coup dans l'âme de ce pécheur endurci l'amour de la modestie et de la sagesse (34). Polémon, c'est ainsi que s'appelait cet ivrogne, devint dès ce moment-là un disciple de la vertu, et un parfait imitateur de la gravité de Xénocrate (35). Il lui succéda dans la chaire de philosophie. Il renonça tellement au vin qu'il ne but plus que de l'eau (36). La description latine que je m'en vais copier de sa conversion est assez belle : *Perditæ luxuriæ Athenis adolescens Polemo, neque illecebris tantummodò, sed etiam ipsâ infamiâ gaudens; cùm è convivio non post occasum solis, sed post ortum surrexisset, domumque repetens, Xenocratis philosophi patentem januam vidisset : vino gravis, unguentis delibutus, sertis capite redimito, pellucidâ veste amictus, refertam turba doctorum hominum scholam ejus intravit. Nec contentus tam deformi introitu, consedit etiam, ut clarissimum eloquium, et prudentissima præcepta temulentiæ lasciviis eluderet. Ortâ deindè, ut par erat, omnium indignatione, Xenocrates vultum in eodem habitu continuit omissisque de quibus disserebat, de modestiâ ac temperantiâ loqui cœpit. Cujus gravitate sermonis resipiscere coactus Polemo, primùm coronam capite detractam projecit; paulò post brachium intra pallium reduxit, procedente tempore oris convivalis hilaritatem deposuit; ad ultimum totam luxuriam exuit, uniusque orationis saluberrimâ medicinâ sanatus, ex infami ganeone maximus philosophus evasit. Peregrinatus est hujus animus in nequitiâ, non habitavit* (37). On peut ajouter à cela ces vers d'Horace :

Faciasne, quod olim
Mutatus Polemon? ponas insignia morbi,
Fasciolas, cubital, focalia : potus ut ille
Dicitur ex collo furtim carpsisse coronas,
Postquam est impransi correptus voce magistri (38).

Notez que Plutarque assure que Xénocrate n'eut besoin que d'un regard pour convertir Polémon (39).

(G) *Il méditait beaucoup; on le voyait très-rarement par les rues; mais quand il y paraissait, la jeunesse débauchée... s'écartait... à sa rencontre.*] Citons Diogène Laërce : Πολλάκις ἑαυτῷ τῆς ἡμέρας διεμελέτα, καὶ ὥραν μίαν φασὶν ἀπένεμε σιωπῇ. *Sæpè interdiù meditationi inserviebat, atque unam silentio distribuebat horam* (40). Le traducteur français (41) de cet écrivain a rendu ainsi ces paroles grecques : *il se plaisait à la vie solitaire, jusques à passer tout un jour en méditation, mais son ordinaire était de prendre une heure d'icelui de relâche.* Cette traduction me semble bonne, quoiqu'elle ne suive pas à la lettre l'original. La version latine est plus littérale et moins raisonnable; car elle distingue entre le temps qu'un philosophe médite et le temps qu'il ne parle point. Quelle sorte de distinction! Ceux qui méditent sont-ils obligés de parler? Ne sont-ils pas pour l'ordinaire dans un très-profond silence? Voici un autre passage où le traducteur français s'est bien trompé (42) : Διῆγέ τε ἐν Ἀκαδημίᾳ τὰ πλεῖστα· καὶ εἴποτε μέλλοι ἐς ἄστυ ἀνιέναι, φασὶ τοὺς θορυβώδεις πάντας καὶ προυνίκους ὑποστέλλειν αὐτοῦ τῇ παρόδῳ. *Vixit autem ut plurimùm in Academiâ. Si quando verò ad urbem profecturus*

(32) Origenes contra Celsum, *lib. III*, *p.* 152.

(33) *Idem, ibidem.*

(34) Valer. Maxim., *lib. VI*, *cap. IX*, *n.* 1, *in Ext.*, *pag.* 581.

(35) Diog. Laërt., *lib. IV*, *n.* 17 *et seq.* Origen., contra Celsum, *lib. III*, *pag.* 152.

(36) Athen., *lib. II*, *cap. VI*, *pag.* 44.

(37) Valer. Maximus, *lib. VI*, *cap. IX*, *n.* 1, *in Ext.*, *pag.* 581, 582.

(38) Orat., *sat. III*, *lib. II*, *vers.* 253.

(39) Plut. de Discrim. Adul. et Amici, *p.* 71.

(40) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 11.

(41) François de Fougerolles, *docteur médecin*

(42) *Sa faute est la même que celle d'*Olivérius *in* Valer. Maximum, *lib. VI*, *cap. IX*, *n.* 1, *in Ext. où il est dit*, si quando ad urbem proficiscebatur (*Xenocrates*) turba omnis impudicorum ejus transitum observabat, ejus inquietandi gratiâ.

esset turbas omnes tumultuosorum ac impudicorum ipsi transituro de viâ decedere solitas sunt qui tradant (43). C'est-à-dire, selon le sieur de Fougerolle, *il passa la plus grande partie de son âge en l'Académie, sans guère aller dehors : mais si d'aventure il voulait sortir de là pour s'en aller à la ville, on dit que quelques canailles l'attendaient au chemin pour l'inquiéter de leur impudence et crierie.* C'est pervertir la pensée de l'auteur grec, et dérober à Xénocrate une très-belle partie de sa gloire. Les débauchés redoutaient la vue d'un personnage si vénérable, et n'osaient paraître devant un homme si rigide dans ses mœurs. N'est-ce pas un grand éloge de Xénocrate? ne surpasse-t-il pas ce que l'on a dit de Caton au sujet des jeux floraux (44)? Joignez à ceci le passage de Plutarque touchant l'efficace d'un simple regard de ce philosophe (45), et touchant ce qui obligea les Athéniens à le députer en Macédoine (46).

N'oublions pas ce que dit le même Plutarque, que Xénocrate ne sortait de l'Académie qu'une fois l'an, et que c'était afin d'honorer la fête (47), c'est-à-dire afin d'assister aux nouvelles tragédies que l'on jouait pendant la fête de Bacchus.

(H) *Ils le vendirent.... Démétrius Phaléréus l'acheta..... et le remit.... en liberté, et paya la dette aux Athéniens.*] Toutes ces choses se trouvent dans Diogène Laërce (48), et je m'étonne que Plutarque n'en ait fait aucune mention, puisqu'il a parlé d'une aventure qui approche de celle-là. « Or dit-on que l'orateur Lycurgus voyant un jour comme les » fermiers et receveurs des tailles » menoyent en prison le philosophe » Xenocrate, à faute de payement » d'un certain impost que devoyent » les estrangers habitans en la ville » d'Athenes, le leur osta par force » d'entre les mains, et outre cela, » les poursuivit si bien en justice, » qu'il leur fit payer l'amende pour » l'injure qu'ils avoyent faite à un » tel personnage; et que depuis, le » philosophe rencontrant par la ville » les enfans dudit Lycurgus, leur » dit : Je rends à vostre pere une » belle recompense du plaisir qu'il » m'a fait, car je suis cause qu'il est » loué et prisé par tout de ce qu'il » a fait en mon endroit (49). » Ce que Plutarque vient de nous dire ne peut point faire de tort à l'ancienne Athènes; car les duretés des collecteurs des impôts ne tirent pas à conséquence contre toute une nation. C'est un ordre de personnes qui a ses maximes particulières, et que l'on n'approuve point; on les déteste plutôt; gens inexorables, qui n'ont égard ni à l'esprit, ni à la vertu, ni au savoir. On ne se tire de leurs griffes qu'en payant comptant. Et puisque l'action de Lycurgue fut applaudie, c'est une marque qu'en général les Athéniens doivent être déchargés de blâme sur ce point-ci. Mais, dans l'affaire racontée par Diogène Laërce on ne peut les disculper. Quoi! permettre qu'un Xénocrate, l'honneur et l'ornement de l'Académie, soit si pauvre qu'il ne puisse satisfaire les collecteurs de la taxe imposée sur les étrangers! c'est déjà un juste sujet de reproche; mais de souffrir qu'à cause de son indigence il perde la liberté, qu'il devienne esclave, et qu'il soit mis à l'encan comme un Cappadocien! c'est une infamie d'Athènes. Personne donc ne fut assez généreux, ou pour lui prêter, ou pour lui donner la petite somme que le maltotier lui demandait. On lui laissa courir tous les risques de la servitude, on permit qu'il fût vendu actuellement. Et que savait-on s'il ne serait pas acheté par quelque marchand d'esclaves qui le revendrait à un meunier? Le hasard voulut qu'un honnête homme qui aimait les sciences l'acheta, et lui redonna la liberté. Il eût encore mieux fait s'il l'eût garanti de la vente, en lui donnant de quoi satisfaire les collecteurs. Voyez ce que l'on a dit sur un cas pareil (50).

Parlons d'une autre chose que Plutarque a racontée : « Phocion ....

(43) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 6.
(44) *Ci-dessus*, *cit.* (8) *du Ier. article* FLORA. *tom. VI*, *pag.* 491.
(45) *Voyez la fin de la remarque précédente.*
(46) *Voyez la rem.* (L), *cit.* (67).
(47) Plut. de Exilio, *pag.* 603.
(48) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 14.

(49) Plut. *in* Vitâ Flaminii, *pag.* 375, 376. *Il raconte la même chose dans la* Vie des dix Orateurs, *pag.* 842; *je me sers de la version d'*Amyot.
(50) *Ci-dessus à l'article* TYRANNION, *dans la rem.* (C). *pag.* 205.

» voyant que Xenocrates payoit un » certain tribut à la chose publique, » que payoient par chacun an les » estrangers habitans à Athenes, lui » voulut faire donner droit de bour- » geoisie, et le faire enregistrer au » nombre des citoyens : mais Xeno- » crates ne le voulut pas, disant » qu'il ne vouloit point avoir part à » celle bourgeoisie, pour laquelle » empescher il avoit esté envoyé » ambassadeur (51). » Pour bien entendre cela, il faut consulter le passage que je citerai ci-dessous (52), concernant les conditions qu'Antipater imposa aux Athéniens lorsque Phocion, Xénocrate et quelques autres le furent trouver comme ambassadeurs d'Athènes.

(I) *La théologie de ce philosophe était pitoyable.*] Il ne reconnaissait point d'autres dieux que les sept planètes, et le ciel des étoiles fixes. Cela faisait huit divinités; chaque planète était un dieu, et toutes les étoiles fixes ensemble n'en faisaient qu'un. Voici comment Cicéron rejette cette doctrine : *Nec verò ejus* (Aristotelis) *condiscipulus Xenocrates in hoc genere prudentior est, cujus in libris, qui sunt de Naturâ Deorum, nulla species divina describitur. Deos enim octo esse dicit : quinque eos, qui in stellis vagis nominantur : unum, qui ex omnibus sideribus, quæ infixa cœlo sunt, ex dispersis quasi membris simplex sit putandus Deus : septimum solem adjungit : octavumque lunam, qui quo sensu beati esse possint, intelligi non potest* (53). Cette pensée de Xénocrate est absurde, non-seulement si on l'examine selon les lumières de la révélation, mais même si l'on ne fait que la comparer aux lumières naturelles : car nous concevons distinctement sans l'assistance de la Bible, que l'idée de Dieu n'est ni celle d'une espèce, ni celle d'un genre, et par conséquent qu'elle ne peut contenir sous soi qu'un individu. C'est donc pécher contre la raison que d'admettre plus d'une divinité. C'est une autre faute contre la raison que d'admettre des divinités composées de matière : c'est les assujettir nécessairement à l'imperfection : c'est les borner, et quant au lieu, et quant au pouvoir : c'est en un mot ne leur donner que la différence du plus au moins à l'égard des créatures les plus infirmes. Quelle était en particulier la disparate de notre philosophe ! qu'il raisonnait peu conséquemment ! Il voulait que la lune fût un dieu très-distinct de tous les autres; il disait le même de chaque planète, et il ne le disait pas de chacune des étoiles fixes; il ne leur donnait que l'avantage d'être des parties d'un dieu. L'objection qu'on lui propose dans le passage latin que j'ai rapporté est bonne, quoique peut-être il aurait pu l'éluder en supposant qu'une planète est un dieu tout comme Socrate est un animal raisonnable. Il n'est pas raisonnable en tant qu'il est composé d'os et de chair, etc. ; mais en tant qu'il possède une âme qui connaît et qui raisonne. Le soleil, par exemple, n'est pas un dieu en tant qu'il est composé de cette matière lumineuse qui envoie ses rayons et sa chaleur sur la terre ; mais en tant qu'il est le siége d'une vertu intelligente qui fait mouvoir ce vaste corps. Qui empêche que cette vertu ne jouisse du plaisir et de la félicité ? Voilà ce qu'on aurait pu répondre à l'objection : dénoûment très-mauvais; car cette vertu intelligente, n'étant pas la même en nombre que celle des autres planètes, sera clouée et concentrée dans le soleil par une nécessité naturelle ; et dépendra par conséquent de la matière du soleil, et en suivra les conditions et les changemens, comme ces esclaves que l'on appelait *servi-glebas*, ou *glebæ ascriptitios*. On ne peut point concevoir de véritable bonheur dans une telle dépendance. La doctrine de l'âme du monde ne choque pas tant la droite raison ; elle ne partage point la divinité en plusieurs individus réellement séparés les uns des autres.

Voici, ce me semble, une contradiction dans la doctrine de Xénocrate. Il prenait les planètes pour des dieux : il supposait donc que la matière des planètes était une partie essentielle des dieux ; car il serait absurde de dire que Socrate est un homme, et

(51) Plut., *in* Phocion, *pag.* 755, *version d'Amyot.*

(52) *Dans la rem.* (L), *cit.* (67).

(53) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. I, c. XIII.*

que le corps de Socrate n'est point essentiel à cet homme. Mais d'autre côté Xénocrate admettait entre les dieux et certains génies une distinction qui suppose qu'il ne croyait pas que la matière fût une partie de la substance des dieux. Était-ce savoir raisonner conséquemment ? Citons Plutarque qui observe (54) que *Pythagoras*, *Platon*, *Xénocrates et Chrysippus*, *suivant en cela les opinions des vieux et anciens théologiens*, ont reconnu *quelques grands dæmons*, qui n'étaient ni dieux ni hommes, et qui « ont esté » plus forts et plus robustes que les » hommes, et qu'en puissance ils ont » grandemeut surmonté nostre na- » ture : mais il n'ont pas eu la divi- » nité pure est simple, ains ont esté » un suppost composé de nature » corporelle et spirituelle, capable » de volupté et de douleur, et des » autres passions et affections qui » accompagnent ces mutations-là, » travaillant les uns plus, les autres » moins, car entre les dæmons il y » a, comme entre les hommes, di- » versité et difference de vice et de » vertu..... (55). Platon attribue » aux dieux olympiques et celestes » tout ce qui est dextre et non pair, » et tout ce qui est senestre et pair » aux dæmons : et Xenocrates tient » que les jours malencontreux, et » les festes où on se bat, et où on se » donne des coups, et qu'on se frap- » pe l'estomac, ou qu'on jeusne, où » il se fait ou dit quelque chose hon- » teuse et vilaine, il n'estime point » qu'elles appartiennent aux bons » dieux, ny aux bons dæmons; mais » qu'il y a en l'air des natures gran- » des et puissantes, au demeurant » malignes et mal-accointables, qui » ont plaisir qu'on face de telles » choses pour elles, et que quand » elles les ont obtenues, elles ne s'a- » donnent plus a pis faire. » Un commentateur de Cicéron a fait une note sur ce sentiment de Xénocrate. Il a dit que les mauvais anges se peuvent bien plaire aux discours sales des hommes, et que si quelque chose était capable de les radoucir, ce serait celle-là; mais que les jeûnes, les macérations, les flagellations, avec quoi les pénitens s'efforcent d'expier leurs fautes, déplaisent infiniment à ces malheureux génies : *Longè fallitur Xenocrates, cùm miseros illos genios mortalium planctu, verberibus, jejuniis, aliisque id genus corporis afflictationibus delectari putat : nihil enim perindè aversantur, atque oderunt, ut voluntaria, et sancta ejusmodi supplicia, quibus debita flagitiis exsolvitur pœna, ac divina Nemesis placatur. At si quo modò leniri possent hostes crudelissimi, non dubium quin malè ominosis obscœnisque vocibus, quæ impurissimorum geniorum pollutas ad aures jucundissimæ semper accidunt, sinerent se mulceri* (56). Je ne sais d'où le traducteur français de Diogène Laërce a pris ceci : « Xénocrate .... com- » paroit la nature des triangles à la » nature des intelligences : car, di- » soit-il, la nature divine est sembla- » ble à celle du triangle equilateral, » et celle des hommes au triangle de » tous costez inegal, et celle des dé- » mons au triangle qui a un costé » inegal, et les autres deux esgaux » (57). »

Je laisse ce que disait Xénocrate, que l'âme est un nombre qui se meut de lui-même (58). Il fit goûter à beaucoup de gens illustres cette définition (59); mais je ne sais si aujourd'hui l'on peut y comprendre quelque chose : je crois que les Grecs attachaient au mot ἀριθμὸς une idée que nous n'attachons pas au mot *nombre*, et que de là peut venir l'obscurité que nous trouvons dans cette définition de l'âme.

Observons que le docteur jacobin qui a écrit une lettre au père le Comte, sur les cérémonies chinoises, ne s'est pas bien informé de la doctrine de Xénocrate; car après avoir parlé des philosophes qui n'admettaient *qu'un dieu*, qu'*ils reconnaissaient le principe et l'auteur de tous*

(54) Plut., de Iside et Osiride, *pag.* 360, *version d'Amyot.*

(55) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 361.

(56) Lescaloperius, *in* Ciceron. de Nat. Deor., *lib. I*, *pag.* 57, *col.* 1.

(57) Fougerolles, Add. à la Vie de Xénocrate, de Diogène Laërce, *pag.* 260. *Notez qu'il ajoute : « Il a calculé le nombre des syllabes que les » lettres grecques pouvaient faire par leurs mes- » langes et transpositions, qui monte* 100,200,000. *Je ne sais où le traducteur avait lu cela.*

(58) Plut., de Procreat. Animæ, *pag.* 1012.

(59) *Idem*, *ibid.*

les êtres, un esprit répandu partout, et qui gouvernait toutes choses.... un esprit pur, dont la jouissance et l'amour rendaient les hommes heureux, il ajoute que « Xénocrate, Héraclide et Théophraste, disciples d'Aristote, ont eu les mêmes sentimens de la divinité (60). » Voilà les trois philosophes que Cicéron range de suite (61), quand il réfute les sentimens erronés sur la nature de Dieu. Je voudrais bien savoir d'où peut venir qu'on les met tous trois ensemble comme orthodoxes dans la lettre du docteur. Souvenez-vous que les deux premiers n'étaient point disciples d'Aristote.

(K).... *Prétendent qu'il vécut cent trois années.*] Meursius a soutenu ce sentiment : voici ses raisons. Xénocrate naquit l'an 1er. de la 91e. olympiade. Il commença d'enseigner l'an 2 de l'olympiade 110, et il enseigna vingt-cinq ans. Il faut donc dire qu'il mourut l'an 2 de la 116e. olympiade, à l'âge de cent deux ans (62). C'est la conclusion de Meursius, au chapitre IX du IIIe. livre des Archontes athéniens. Mais au chapitre XII du IVe. livre il donne un calcul qui contient cent trois années, et il se fonde sur les mêmes faits. Il a raison d'en conclure que Xénocrate mourut l'an 3 de la 116e. olympiade ; il compte mieux qu'il n'avait fait; mais, entre cette année-là et la première de l'olympiade 91, il ne devait pas trouver plus de cent deux ans. Venons au fond de l'affaire. Je pense qu'il ne se faut point fier, comme il a fait, à l'anonyme qui a décrit les olympiades, et qui a mis la naissance de Xénocrate à l'an 1er. de la 91e. Deux raisons me portent à croire qu'il s'est trompé. La première est que Xénocrate était fort jeune quand il devint le disciple de Platon (63). Or, comme Platon était avancé en âge quand il commença d'enseigner, il ne serait point possible que Xénocrate fût entré fort jeune dans son école s'il était né la première année de la 91e. olympiade ; car il n'aurait eu que douze ans moins que Platon. En deuxième lieu, je remarque qu'il fut député à Antipater l'an 2 de la 114e. olympiade (64). Il aurait eu quatre-vingt-treize ans selon le compte de l'anonyme. Or il n'est pas aisé de s'imaginer que les auteurs qui ont fait mention de cette ambassade, n'eussent rien dit de la vieillesse extraordinaire de l'ambassadeur.

(L) *Il avait été envoyé en ambassade plus d'une fois.*] J'ai déjà dit (65) qu'il fut du nombre des ambassadeurs que la république d'Athènes envoya au roi Philippe, père d'Alexandre le Grand. « Estant aussi député en ambassade vers Antipater, » pour la delivrance des prisonniers » de guerre du combat Lamiaque, il » fut invité de lui à souper, auquel » il respondit, en usant des vers suivants :

» *Qui (*) seroit, ô Circé, l'homme prudent ou sage,*
» *Qui de boire ou manger eust vouloir seulement,*
» *Que ses amis ne soyent tirés premierement*
» *Du lieu, auquel captifs ils consument leur aage.*

» Voulant monstrer par-là qu'il ne » mangeroit jamais, que premierement il n'eust impétré ce qu'il » demandoit, à sçavoir, que ses citoyens et amis fussent relâchez. » Luy, voyant la dexterité de cest homme, condescendit librement à sa demande, et renvoya dès aussi tost un » chacun en liberté (66). » Antipater ne fut pas si équitable dans la conjoncture que voici. Il exigea des Athéniens qu'ils lui *envoyassent la carte blanche*, et *remissent* à son plaisir *les conditions du traité* de paix. Ils lui députèrent Phocion « avec d'autres ambassadeurs : entre » lesquels ils esleurent le philosophe » Xenocrates, pource que le renom, » l'estime et la reputation de la » vertu de ce personnage estoit si grande par tout le monde, qu'on disoit

(60) Lettre d'un docteur de l'ordre de Saint-Dominique sur les cérémonies chinoises, *pag.* 17, *édit. de Cologne*, 1700.

(61) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. I, cap. XIII.*

(62) Meursius, de Arch. Athen., *lib. III, cap. IX, pag.* 113, 114.

(63) Ἐκ νέου Πλάτωνος ἤκουσε. *A primis fermè annis Platonis auditor fuit.* Diog. Laërt., *lib. IV, num.* 6.

(64) *Voyez la remarque suivante.*

(65) *Dans la rem.* (D).

(*) *Vers d'Homère, tirés du dixième livre de l'Odyssée.*

(66) Diog. Laërt., *lib. IV, num.* 9, 10; *je me sers de la traduction de* Fougerollés, *imprimée à Lyon l'an* 1601.

» qu'il n'y avoit arrogance, ny » cruauté, ny cholere si grande en » cœur de homme, qui qu'il fust, » que le regard seul de Xenocrates » n'amolist, jusqu'à le contraindre » de luy porter quelque honneur et » quelque reverence. Ce nonobstant » il avint tout au contraire par la » malignité de la nature d'Antipater, » ennemie de toute vertu : car tout » premierement il ne le daigna » onques seulement saluer, là où il » embrassa tous les autres. Sur quoy » l'on trouve que Xenocrates dit : » Adonc Antipater faict bien d'avoir » honte de me voir tesmoin de mau- » vais tour et traitement inique, » qu'il veut faire aux Atheniens. Puis » quand il commença à parler, il » n'eut jamais la patience de l'ouyr : » ains l'interrompant à tous propos, » et le rabrouant, il luy commanda » à la fin de se faire du tout; mais » après que Phocion eut parlé, si » leur fit response, que les Atheniens » auroient paix, alliance, et amitié » avec luy, pourveu qu'ils luy livras- » sent Demosthenes et Hyperides » entre ses mains, qu'ils gouvernas- » sent leur chose publique selon la » forme de gouvernement instituée » par leurs ancestres, là ou il n'y » eut que ceux qui auroient dequoy, » qui fussent admis aux estats et » offices de la chose publique, etc.... » Tous les autres ambassadeurs s'en » contenterent, et accepterent ces » conditions de paix, comme douces » et humaines, excepté Xenocrates, » lequel dit, que pour esclaves, il » les traitoit assez doucement : mais » pour un peuple franc et libre trop » durement (67). »

Quelques-uns s'imagineront peut-être qu'Antipater rabroua ce philosophe afin d'avoir sa revanche de l'incivilité avec laquelle il en avait été reçu. On conte (68) qu'étant allé à Athènes, il rendit une visite à Xénocrate qui ne daigna interrompre sa leçon, et qui ne lui répondit rien qu'après l'avoir achevée. Mais comme il était connu de tout le monde que ce philosophe affectait de n'être pas courtisan, et que l'estime qu'on avait pour lui était fondée sur sa gravité philosophique, il n'y a nulle apparence qu'Antipater ait trouvé mauvais qu'on l'eût reçu de cette façon.

(M) *Il avait une assez bonne maxime sur l'éducation des enfans.*] « Il » vouloit qu'on leur mist des aureil- » letes de fer pour leur couvrir et » deffendre les aureilles, plustost » qu'aux combatans à l'escrime des » poings, pource que ceux-cy ne » sont en danger que d'avoir les » oreilles rompues et deschirées de » coups seulement, et ceux-là les » mœurs gastées et corrompues : non » qu'ils les voulust du tout priver de » l'ouïe ou les rendre totalement » sourds, mais bien admonester de » ne recevoir les mauvais propos, » et s'en donner bien de garde, jus- » ques à ce que d'autres bons y estans » nourris de longue main par la phi- » losophie, eussent saisi la place des » mœurs la plus mobile, et la plus » aisée à mener, y estans logez par » la raison comme gardes, pour la » preserver et deffendre (69). » Plutarque approuve beaucoup ce conseil (70).

(N) *On le loue de ce que la pesanteur de son esprit ne lui fit pas perdre courage dans le cours de ses études.*] Plutarque s'est servi de cet exemple pour encourager les esprits lourds : « Suportons doucement les » risées des autres qui seront ou » penseront estre plus vifs et plus » aigus d'entendement que nous : » comme Cleanthes et Xenocrates, » estans un peu plus grossiers d'es- » prit que leurs compagnons d'escol- » le, ne fuyoyent pas à apprendre » pour cela, ni ne se descourageoyent » pas, ains se rioyent et se mo- » quoyent les premiers d'eux-mes- » mes, disans qu'ils ressembloyent » aux vases qui ont le goulet estroit, » et aux tables de cuivre, pour ce » qu'ils comprenoyent difficilement » ce que on leur enseignoit, mais » aussi qu'ils le retenoyent seure- » ment et fermement (71). » L'une

(67) Plut., *in* Vitâ Phocion., *pag.* 753, *version* d'Amyot.

(68) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 11.

(69) Plut., de Auditione, *init. pag.* 38, *version* d'Amyot.

(70) *Conférez ce que dessus*, *remarque* (G) *de l'article* LYCURGUE, *tom. IX*, *pag.* 226.

(71) Plut., de Auditione, *pag.* 47, *version* d'Amyot.

de ces comparaisons a paru dans les comédies de Molière (72).

(72) *Voyez ci-dessus, remarque* (E) *de l'article* Érasme, *tome VI, pag.* 223.

XÉNOPHANES, philosophe grec, natif de Colophon, fut disciple d'Archélaüs, à ce que disent quelques-uns (*a*). Selon cela il aurait été contemporain de Socrate (*b*). D'autres veulent qu'il ait appris de lui-même tout ce qu'il savait (*c*), et qu'il ait vécu en même temps qu'Anaximander (*d*). Selon cela il aurait fleuri avant Socrate, et environ la 60e. olympiade, comme Diogène Laërce l'assure (*e*). Il vécut long-temps; car on rapporte des vers où il déclare, 1°. qu'il y avait soixante-sept ans que ses études étaient applaudies dans la Grèce; 2°. qu'il commença à être applaudi à l'âge de vingt-cinq ans (*f*) (A). Il composa plusieurs poëmes sur des matières de philosophie : il en composa aussi jusqu'à deux mille sur la fondation de Colophon (*g*), et sur celle de la colonie d'Élée (*h*). Il avait sur la nature de Dieu une opinion qui n'est guère différente du spinozisme (B). Il fit des vers contre Homère et contre Hésiode (*i*), sur les sottises qu'ils ont chantées des dieux. Il tenait une maxime qui ruinait de fond en comble la religion païenne, savoir qu'il n'est pas moins impie de soutenir que les dieux naissent, que de soutenir qu'ils meurent, puisqu'en l'un et l'autre de ces deux cas il serait également vrai qu'ils n'existent point toujours (*k*). Cette maxime est très-véritable, et n'est point contraire au dogme de l'incarnation. Il croyait que la lune est un pays habité (C), et qu'on ne peut pas prédire les choses futures (*l*); et si la conjecture d'un docte critique est bien fondée, il prétendait que le bien surpasse le mal dans la nature des choses (D). Il ne serait pas le seul qui aurait cette pensée, mais apparemment il avait une toute autre opinion; et s'il ne s'agissait que du mal considéré moralement (E), je ne pense pas qu'il trouvât aucun adversaire. Tout le monde avoue que les gens de bien, les honnêtes gens, sont rares, et qu'il n'y a rien de plus ordinaire que ce qui s'éloigne des règles de la vertu. Mais sans doute Xénophanes prétendait parler du mal physique : son sens était que les douceurs de la vie n'égalent pas les amertumes qu'elle nous fait avaler (F). Bien des gens se persuadent que cela est véritable, et ne manquent pas de raisons qui sont plausibles,

(*a*) Diogen. Laërtius, *lib. IX*, *num.* 18.

(*b*) *Il fut disciple d'Archélaüs.*

(*c*) Diog. Laërt., *lib. IX*, *num.* 18.

(*d*) *Idem.*, *ibid.*

(*e*) *Idem*, *ibidem*, *num.* 20. *Voyez la rem.* (A).

(*f*) *Idem*, *ibid.*, *num.* 19.

(*g*) *Idem*, *ibid.*, *num.* 20. Notez *que* Moréri *réduit à ce nombre tous les vers de* Xénophanes. Athénée *a cité souvent plusieurs vers de ce philosophe.*

(*h*) *Ville d'Italie.*

(*i*) Diog. Laërtius, *lib. IX*, *num.* 18. *Voyez* Sext. Empiricus, adv. Math., *pag.* 57, 341.

(*k*) Οἷον Ξενοφάνης ἔλεγεν, « ὅτι ὁμοίως ἀσεϐοῦσιν οἱ γενέσθαι φάσκοντες τοὺς θεοὺς τοῖς ἀποθανεῖν λέγουσιν· ἀμφοτέρως γὰρ συμϐαίνει μὴ εἶναί ποτε τοὺς θεούς. » *Ut Xenophanes dicebat similiter esse impios qui nasci affirmant Deos, et qui mori dicunt. Utroque enim modo contingit, ut non sint aliquando dii.* Aristot. Rhetor., *lib. II*, *cap. XXIII*, *pag.* 446, *B.*

(*l*) Cicero, de Divinat., *lib. I*, *init.*

comme on le verra ci-dessous. Ceux même qui reconnaissent que la nature a fourni au genre humain une infinité de commodités, et qu'elle lui a destiné l'usage de toutes les autres choses, le considèrent d'un autre côté comme un être malheureux (G). Ce n'est pas une petite partie de la rigueur de son sort que cette espèce de nécessité, où tant de gens sont réduits, de chercher dans les plaisirs défendus quelque remède à leurs inquiétudes (H). Quoi qu'il en soit, on peut alléguer ici l'autorité d'Aristote ; car ce grand génie qui avait philosophé avec tant d'application, et avec tant de pénétration, a reconnu qu'il y avait dans la nature plus de mal que de bien, et que ce fut par cette raison que l'hypothèse de l'unité de principe ne plut pas à Empédocle, qui commença de supposer deux principes, l'un du bien, l'autre du mal (I). L'Écriture Sainte a représenté si fortement les misères de cette vie (m), qu'elle peut fournir sur cette question un argument démonstratif. Je m'étonne que le rabbin Maimonides, qui avait et beaucoup de science et beaucoup de jugement, et qui était un assez bon philosophe, ait pu croire qu'il avait bien réfuté la doctrine dont je parle (K). Il y a quelque apparence que Xénophanes a cru l'incompréhensibilité de toutes choses (L). Il donna un bon avis aux Égyptiens, quand il les vit faire des lamentations pendant leurs fêtes : *Si les objets de votre culte*, dit-il (n), *sont des dieux, ne les pleurez pas ; s'ils sont des hommes, ne leur offrez point des sacrifices.*

D'autres prétendent (o) qu'il se servit de cette pensée lorsque les Éléates voulurent savoir de lui s'ils devaient faire des sacrifices à Leucothée, et verser des larmes pour elle, ou non. Il ne faut pas oublier qu'on le bannit de sa patrie, et qu'il se retira en Sicile (p), et qu'il demeura à Zancle (q) et à Catane, et qu'il fonda la secte éléatique (r), et que Parménides fut son élève, et qu'il se plaignit d'être pauvre (M). La réponse qu'il fit à un homme avec qui il avait refusé de jouer aux dés est fort digne d'un philosophe. Cet homme l'appela poltron : Oui, répondit-il, je le suis extrêmement par rapport aux actions honteuses (s).

(m) *Voyez nommément le livre de* Job, *et celui des* Psaumes *en divers endroits.*

(n) Plutarchus, de Superstit., *in fine*, *pag.* 171.

(o) Aristot. Rhetoric., *lib. II*, *cap. XXIII*, *pag. m.* 447, C.

(p) Diog. Laërtius, *lib. IX*, *num.* 18.

(q) *C'est la même ville que* Messéna, *aujourd'hui* Messine.

(r) Cicero, Acad. Quæst., *lib. IV*, Clem. Alex. Strom., *lib. I*, *pag.* 301.

(s) Ὡμολογεῖ καὶ πάνυ δειλὸς εἶναι πρὸς τὰ αἰσχρὰ καὶ ἄτολμος. *Fassus est ad res inhonestas se timidissimum etiam esse.* Plutarchus, de vitioso Pudore, *pag.* 530.

(A) *Il vécut long-temps, car on rapporte des vers, etc...*] Il paraît par ces vers-là qu'il avait quatre-vingt-douze ans lorsqu'il les fit ; et, comme il n'y a point de raison qui nous oblige à penser qu'il mourut un peu après, nous connaissons plus certainement l'erreur de Lucien qui ne lui donne que quatre-vingt-onze ans de vie (1). Censorin lui en a donné

(1) Lucianus, *in* Macrobiis, *pag. m.* 640, *tomi II operum.*

plus de cent (2). Scaliger penche à croire qu'il faut pour le moins le faire vivre cent quatre années (3). Cette longue vie fournit de quoi accorder ensemble ceux qui le font fleurir en l'olympiade 56 (4) ou 60 (5), et ceux qui le mettent sous la 40e. olympiade (6) ; car on peut supposer que ceux-ci indiquent non pas le temps où il florissait, mais le temps où il naquit. Notez que même dans cette supposition on ne pourrait pas les accorder avec ceux qui disent qu'il a vécu jusques au temps que les Perses furent chassés de la Grèce. Nous avons encore des vers où l'on prétend qu'il a fait mention de leur fuite. Athénée les rapporte (7). Si vous entendez par-là le temps où ils perdirent la bataille de Marathon, c'est l'olympiade 72 : si vous entendez la bataille de Salamine, ou celle de Platée, c'est l'olympiade 75. Supposez ensuite, non pas comme Casaubon, qu'il fit ces vers quinze ou vingt ans après la défaite des Perses (8), mais l'année même de ce grand événement, vous trouverez qu'il n'a pu venir au monde pendant la 40e. olympiade, puisqu'en ce cas-là il faudrait dire qu'il a vécu pour le moins cent vingt-six ans. Que pensera-t-on donc d'un passage de Clément d'Alexanderie, qui nous apprend qu'il naquit en l'olympiade 40 et qu'il vécut jusqu'au temps de Darius? Τὴς Ἐλεατικῆς ἀγωγῆς, Ξενοφάνης ὁ Κολοφώνιος κατάρχει· ὅν φησι Τίμαιος κατὰ Ἱέρωνα τὸν Σικελίας δυνάστην, καὶ Ἐπίχαρμον τὸν ποιητὴν, γεγονέναι. Ἀπολλόδωρος δὲ, κατὰ τὴν τεσσαρακοστὴν Ὀλυμπιάδα γενόμενον, παρατετακέναι ἄχρι τῶν Δαρείου τε καὶ Κύρου χρόνων : *Eleaticæ disciplinæ princeps fuit Xenophanes Colophonius, quem dicit Timæus fuisse tempore Hieronis, qui in Siciliâ obtinuit dominatum, et Epicharmi poetæ. Apollodorus autem eum, cùm natus esset quadragesimâ olympiade, pervenisse usque ad tempora Darii et Cyri* (9).

(2) *Voyez* Scaliger, *in* Euseb., *pag. m.* 96.
(3) Scalig., *ibid.*
(4) Euseb., *in* Chron., *pag. m.* 127.
(5) *Idem, ibidem, pag.* 128. Diog. Laërt., *lib. IX, num.* 20.
(6) Sextus Empiricus, advers. Mathem., *p.* 51.
(7) Athen., *lib. II, cap. XIII, p.* 54.
(8) Casaub., *in* Athen., *pag.* 110.
(9) Clem. Alexand. Strom., *lib. I, p.* 801, *C.*

Croira-t-on qu'il s'est glissé quelque faute dans le texte grec, et qu'au lieu de Δαρείου il faut lire Κροίσου? Je réponds que cela n'est pas nécessaire. Cent ans de vie que l'on donne à Xénophanes suffisent à remplir l'espace qui se trouve entre la 40e. olympiade et la 65e., qui fut le commencement du règne de Darius. Je ne nie pas qu'il ne soit un peu étrange de voir qu'un auteur aussi bon qu'Apollodore dise que Xénophanes a vécu jusqu'au temps de Darius et de Cyrus. Il serait bien plus dans l'ordre de dire *jusqu'au temps de Cyrus* et *de Darius*, comme M. Ménage l'a observé (10). Il est certain d'ailleurs qu'en marquant les temps, les anciens joignaient ensemble Crésus et Cyrus, ce qui sert d'appui à la correction que j'ai marquée : mais au fond il n'y a ni absurdité ni fausseté dans l'hypothèse d'Apollodore, que Xénophanes ait vécu depuis la 40e. olympiade jusqu'au temps de Darius. Cependant j'aimerais mieux mettre sa naissance beaucoup plus bas, puisque selon Timée (11) il a fleuri au temps d'Hiéron, qui ne commença de régner qu'en la 76e. olympiade. Je dirai en passant que je trouve mal fondée l'opinion de ceux qui disent qu'il fut disciple d'Archélaüs. C'est l'opinion de Lucien (12).

(B) *Il avait sur la nature de Dieu une opinion qui n'est guère différente du spinozisme.*] Si nous avions tous ses ouvrages, nous pourrions beaucoup mieux réduire son système à quelque chose de précis; et si l'on ne connaissait ses sentimens que par les petits morceaux bien obscurs que Cicéron en rapporte, l'on n'en pourrait pas dissiper la confusion : *Xenophanes qui mente adjunctâ omne præterea quod esset infinitum Deum voluit esse, de ipsâ mente item reprehenditur ut cæteri : de infinitate autem vehementiùs, in quâ nihil neque sentiens neque conjunctum esse potest* (13). Ces paroles de Cicéron témoignent que Xénophanes a enseigné que l'entendement est Dieu, et que tout ce qui est infini est Dieu. Quant

(10) Menag., *in* Diog. Laërt., *lib. IX, n.* 20.
(11) *Voyez ci-dessus, citation* (9).
(12) Lucian., *in* Macrobiis, *p.* 640, *tom. II. operum.*
(13) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib I, c. XI.*

à la première partie de ce dogme, Cicéron ne répète pas ce qu'il avait déjà dit, pour réfuter ceux qui tenaient la divinité de l'entendement, il suppose que cette réfutation tombe aussi sur ce premier point de la doctrine de Xénophanes. A l'égard de la seconde partie, il expose ce qu'il croit capable de la réfuter; car il observe que l'infini n'ayant rien qui sente ni qui soit lié ne peut pas être Dieu. Je n'examine point le faible de cette raison, cela n'est pas nécessaire: chacun conçoit clairement que puisqu'il y a dans une étendue finie, comme l'homme, quelque chose de lié et de pensant, il peut y avoir aussi de telles choses dans une étendue infinie. Je croirais sans peine que Cicéron n'a pas bien compris le sentiment qu'il rapporte: il le divise en deux parties, et peut-être ne fallait-il pas le diviser. Il est plus probable que Xénophanes a voulu dire que Dieu n'était autre chose que l'infinité de la nature accompagnée d'entendement (14). Ce serait une doctrine bien étrange que de dire, d'un côté, que tout ce qui est infini est Dieu, et de l'autre, que l'entendement de l'homme est Dieu: ce serait multiplier Dieu d'une façon discordante, ce serait errer inconséquemment. Je sais bien que les anciens philosophes ne nous paraissent nullement exacts dans les morceaux qui nous sont restés de leurs opinions sur les principes de toutes choses; mais ce qui me fait croire en particulier que Xénophanes ne faisait point le partage qu'on lui attribue, est de voir que, selon le témoignage même de Cicéron, il a enseigné qu'il n'y avait qu'un seul être, et que cet être était immuable, éternel, et le vrai Dieu: (15) *Xenophanes paulò etiam antiquior unum esse omnia, neque id esse mutabile et id esse verum Deum, neque natum usquàm quicquam et sempiternum conglobata figura* (16). Voilà qui est plus distinct que ce qu'Aristote rapporte de l'opinion de Xénophanes. Ξενοφάνης δὲ πρῶτος τούτων ἑνίσας (ὁ γὰρ Παρμενίδης τούτου λέγεται μαθητὴς) οὐδὲν διεσαφήνισεν, οὐδὲ τῆς φύσεως τούτων οὐδετέρας ἔοικε θίγειν· ἀλλ' εἰς τὸν ὅλον οὐρανὸν ἀποβλέψας, τὸ ἓν εἶναί φησι τὸν θεόν. *Xenophanes autem, quanquam prior ipsis, unum posuerat, (nam Parmenides ejus auditor fuisse dicitur) nihil tamen clarum dixit, et neutrius horum naturam attigisse videtur: sed ad totum cœlum respiciens, ipsum unum ait esse Deum* (17). Ces paroles d'Aristote nous apprennent que Xénophanes s'était arrêté à des notions peu distinctes, et qu'il n'avait pas examiné en particulier si l'unité convenait à Dieu quant à la raison, ou bien quant à la matière, et qu'il avait dit en général *ce qui est un est Dieu.* D'autres disent qu'il soutenait que la nature n'a point eu de commencement, et qu'elle n'aura point de fin, et qu'elle est toujours semblable à soi-même (18); mais qu'il parlait des dieux au nombre pluriel. Il est vrai qu'il rejetait le dogme ordinaire que les dieux eussent besoin les uns des autres, et qu'ils commandassent les uns aux autres (19). La dépendance lui paraissait incompatible avec la nature divine. Il ajoutait que les dieux voyaient et oyaient en général, mais non pas en particulier, ceci ou cela. C'est ainsi que j'entendrais ces termes d'Eusèbe, ἀκούειν δὲ καὶ ὁρᾷν καθόλου καὶ μὴ κατὰ μέρος, *in universum audires ac cernere, non verò per partes* (20). Ceci sent le spinozisme; car Spinoza soutenait que Dieu, en tant que substance, n'est doué que de la pensée en général, et que les connaissances particulières de chaque objet ne se réunissent pas dans un seul entendement, pour représenter toutes choses à la substance de Dieu.

(14) *Ces paroles de* Minucius Felix, *pag. m.* 151, Xenophanem notum est omne infinitum cum mente, Deum tradere, *favorisent ma pensée. Il y a eu des philosophes qui ôtaient à Dieu l'entendement. Voyez l'article* Spinoza, *remarque* (A), *tome XIII, page* 421.

(15) Cicero, Academic. Quæstion., *lib. II, cap. XXXVII.*

(16) *Consultez* Sextus Empiricus, Pyrrhon. Hypotyp., *lib. I, cap. XXXIII.*

(17) Aristoteles, Metaphysic. *lib. I, cap. V, pag. m.* 648, *E.* Notez *qu'un autre traité d'A*ristote, *que je cite dans la remarque* (K), *nous apprend mieux tout le système de* Xénophanes.

(18) Οὔτε γένεσιν, οὔτε φθορὰν ἀπολείπει· ἀλλ' εἶναι λέγει τὸ πᾶν ἀεὶ ὅμοιον. *Nullum penitùs vel ortum vel interitum relinquit, suî semper simile hoc universum esse ratus.* Euseb., de Præparat. Evangel., *lib. I, cap. VIII, pag.* 23, *ex* Plutarchi Stromatis.

(19) Euseb., *ibid.*

(20) *Ibid.*

J'avoue qu'on pourrait prétendre que Xénophanes voulait dire que par un acte simple d'entendement Dieu voit toutes choses, et non pas chacune par une idée particulière. Ce serait à lui à s'expliquer s'il revenait dans le monde : il ne serait pas peu empêché à satisfaire aux difficultés qu'on lui pourrait proposer touchant ses contradictions ou touchant ses inconséquences. Il admettait une infinité de mondes invariables, et quatre élémens de toutes choses (21). A quoi bon cette multiplicité de mondes, puisqu'il enseignait que toutes choses n'étaient qu'un être, et que cet être seul et unique était Dieu? N'était-ce pas parler du monde comme le peuple, qui appelle l'Amérique un nouveau monde, et qui donne le nom de monde au genre humain, et même aux valets d'un grand seigneur, etc. (22) ? Il disait que Dieu était de figure ronde, et cependant il le faisait infini (23). Il disait que Dieu ne ressemble en rien à l'homme, que Dieu voit tout et entend tout, mais sans respirer (24). Belle exception ! était-il nécessaire de marquer cela ? S'il n'a rien de commun avec l'homme, n'est-il pas évident qu'il est sans poumons, et qu'il ne respire point ? Pourquoi n'excepter pas aussitôt les yeux, les oreilles, le visage, etc. que l'acte de respirer? Xénophanes parlait plus juste dans les vers que Clément Alexandrin rapporte (25); car il y disait seulement que Dieu n'est semblable à l'homme ni quant au corps, ni quant à l'âme ; et que si les bêtes savaient peindre, elles représenteraient la divinité selon la figure de leur espèce. Il revenait toujours à son unité. Σύμπαντά τε εἶναι, νοῦν, καὶ φρόνησιν, καὶ ἀΐδιον, *simulque* (Deum) *esse* OMNIA, *mentem, prudentiam, æternitatem* (26). Toute la secte éléatique croyait avec lui l'unité de toutes choses (27), et leur immobilité (28) : et peut-être ne me tromperai-je point, si j'ose dire que de là est né le dogme que les sceptiques ont tant prôné, que nos sens nous trompent, et qu'il ne faut pas se fier à leur témoignage. Car comme l'on objectait à ces philosophes qu'il se fait continuellement de nouvelles générations dans l'univers, ce qui suppose ou qu'il y a deux principes, l'un actif, l'autre passif; ou qu'à tout le moins la substance unique de la nature n'est pas immuable, ils ne trouvèrent point de meilleur expédient contre cette difficulté, que de nier qu'il se fît des générations. Il fallut donc qu'ils soutinssent que la nature demeurait toujours la même, et que les changemens que nous croyons qu'elle souffre ne sont que des illusions de nos sens et que de pures apparences. Consultons Eusèbe, qui nous apprend que Parménides enseignait que l'univers étant éternel et immobile, et un seul être, demeurait toujours le même quant à la réalité des choses, et que les générations n'étaient fondées que sur un faux préjugé des sens (29) : Ἀΐδιον μὲν γὰρ τὸ πᾶν, καὶ ἀκίνητον ἀποφαίνεται, καὶ κατὰ τὴν τῶν πραγμάτων ἀλήθειαν· εἶναι γὰρ αὐτὸ μόνον, μουνογενές τε καὶ ἀτρεμὲς, ἠδ᾽ ἀγένητον· γένεσιν δὲ τῶν καθ᾽ ὑπόληψιν ψευδῆ δοκούντων εἶναι· καὶ τὰς αἰσθήσεις ἐκβάλλει ἐκ τῆς ἀληθείας. *Etenim sempiternum esse orbem hunc universum, omnique motu carere ; ipsiusque naturæ veritatem omninò constare defendit* (30) ; *singularem enim illum et unigenum, stabilem ac quietum, nec certo aliquo tempore generatum esse : generationem porrò ad ea rejicit, quæ falsa quâdam opinione putentur esse, adeòque sensus omnes communione veritatis excludit.* Consultons aussi le même Eusèbe, si nous voulons voir une solide réfutation de ce subterfuge. Aristote montra clairement à ces défenseurs de

(21) Diog. Laërtius, *lib. IX, num.* 19.

(22) *Voyez le* Dictionnaire de Furetière, *au mot* Monde.

(23) Diog. Laërt., *lib. IX, num.* 19.

(24) *Idem, ibid.*

(25) Clem. Alexand. Strom., *lib. V, p.* 601, *et ex eo* Eusebius, de Præparat. Evang., *lib. XIII, cap. XIII, pag.* 678, 679.

(26) Laërtius, *lib. IX, num.* 19. *Voyez aussi* Eusèbe, *ibid., lib. XIV, cap. XIV, p.* 725, *B.*

(27) Eusèbe, *ibid.*

(28) *Idem, lib. XIV, cap. XVII.*

(29) Eusebius, de Præparat. Evangel., *lib. I, cap. VIII, p.* 23, *C, ex* Plutarcho.

(30) *Cet endroit me semble mal traduit; j'aimerais mieux dire* motu carere secundùm rerum veritatem, *ou* secundùm id quod reverà est : *et peut-être faudrait-il ôter le* καὶ *qui est après* ἀποφαίνεται, *puisqu'il est sûr qu'on veut dire que le mouvement n'existe point quant à la réalité, mais seulement selon l'apparence, ou selon l'erreur des sens.*

l'immutabilité, ou de *l'ingénérabilité*, qu'ils trouvaient leur confusion dans l'asile qu'ils choisissaient ; car puisqu'ils n'osaient nier que les apparences ne changeassent, c'est-à-dire que nous ne sentissions tantôt que la terre est froide, tantôt qu'elle est chaude, il s'ensuit que la nature n'est pas immobile ; elle doit changer nécessairement dans le sujet qui produit ou qui reçoit nos sensations. Le sentiment est une passion, et ainsi le changement de sentiment suppose une cause efficiente et un principe passif : et voilà votre unité de toutes choses renversée. Outre que ce changement est incompatible avec votre prétendue immobilité ou incorruptibilité. Ὥςε πρῶτον ἔιη ἂν τὸ λεγόμενον ἕτερον . . . . . ἔπειτα δὲ ἓν τὸ ὂν οὐκ ἔςαι, καὶ μὴν οὐδὲ ἀκίνητον· ἡ γὰρ αἴσθησίς ἐςι κίνησις. *Habemus ergò primùm id esse, quod diversum vocatur..... deindè quicquid est, non esse quid unum. Adde ne immobile quidem illud esse, cùm ipsa sentiendi ratio motus quidam sit* (31). Je retoucherai cette matière dans la remarque (K).

Disons en passant qu'il y a beaucoup d'apparence que l'auteur de l'Art de Penser censure Aristote mal à propos en faveur de Parménides. « Il eût été à souhaiter, dit-il (32), » qu'Aristote, qui a eu soin de nous » avertir de ce défaut (33), eût eu » autant de soin de l'éviter. Car on » ne peut dissimuler qu'il n'ait com- » battu plusieurs des anciens philo- » sophes en rapportant leurs opi- » nions peu sincèrement. Il réfute » Parménides et Mélissus pour n'a- » voir admis qu'un seul principe de » toutes choses, comme s'ils avaient » entendu par-là le principe dont » elles sont composées, au lieu qu'ils » entendaient le seul et unique prin- » cipe dont toutes les choses ont » tiré leur origine, qui est Dieu. » L'auteur de l'Art de Penser fait plus d'honneur à Parménides et à Mélissus qu'ils n'en méritent. Il les représente comme des gens orthodoxes sur l'origine des créatures, et néanmoins ils étaient aussi impies que Spinoza, ou peu s'en fallait : ils ne reconnaissaient point de différence entre le principe dont les choses sont composées, et le principe qui les a produites. Ils n'admettaient qu'un seul être, et ils prétendaient que tout était éternel. Voilà ce qu'on leur impute dans Eusèbe, comme on l'a vu ci-dessus. Aristote ne leur impute point tout cela à tous égards : il reconnaît que Parménides, enseignant d'un côté que réellement il n'y a qu'un être, mais que selon l'apparence il y en a plusieurs, s'est accommodé à l'apparence, et a supposé deux autres principes, le chaud et le froid, le feu et la terre : Ἀναγκαζόμενος δ' ἀκολουθεῖν τοῖς φαινομένοις, καὶ τὸ ἓν μὲν κατὰ λόγον, πλείω δὲ κατὰ τὴν αἴσθησιν ὑπολαμϐάνων εἶναι, δύο τὰς αἰτίας, καὶ δύο τὰς ἀρχὰς τίθησι πάλιν, θερμὸν καὶ ψυχρὸν, οἷον πῦρ καὶ γῆν λέγων. Τούτων δὲ τὸ μὲν, etc. *Coactus verò illa, quæ apparent, sequi, et unum ratione, plura verò secundum sensum putans esse, duas causas rursùm, ac duo principia ponit, calidum, et frigidum, velut ignem et terram dicens. Horum autem alterum, etc.* (34). Il est difficile de comprendre par quel tour d'esprit un si grand nombre d'anciens philosophes ont pu croire qu'il n'y avait qu'une substance dans l'univers (35); mais on comprend facilement que, cela posé, ils ont dû dire que l'univers demeurait toujours au même état : car un être qui existe nécessairement, et qui est lui seul toutes choses, doit avoir nécessairement une parfaite immobilité. Aucune cause externe ne le peut changer, et il ne peut point se changer lui-même. Il possède indépendamment de sa volonté, et son existence, et tous les attributs de sa nature. Tout ce qu'il a une fois il le doit avoir toujours ; car ce qui n'a point de commencement est indestructible. Cela même prouve qu'il ne peut rien acquérir de nouveau ; puisque la production d'une qualité nouvelle serait la des-

(31) Euseb. de Præpar. Evangel., *lib. XIV, cap. XVII, pag.* 756, *D, ex libro VIII*, Aristoclis de Philosophiâ.

(32) Art de Penser, *IIIe partie, chap. XVIII, pag. m.* 316.

(33) *C'est-à-dire du sophisme* ignoratio elenchi, prouver autre chose que ce qui est en question.

(34) Aristoteles, Metaphysicæ, *lib. I, cap. V, pag.* 648, *F. Voyez aussi chap. III.*

(35) *Je crois qu'ils sont tombés dans cette pensée par cette supposition, que rien ne pouvant être produit de rien, tout ce qui existe a une existence nécessaire ; qu'il est donc éternel et infini, et que l'infini doit être unique.*

truction de quelque autre qualité (36). Jusque-là le système de Xénophanes et de Parménides se soutenait bien. Mais comme l'expérience les convainquait qu'il arrive des changemens qui doivent être internes et effectifs à l'égard de notre pensée, quand même l'on supposerait qu'ils ne sont que des illusions des sens, ces philosophes devaient reconnaître qu'ils avaient bâti sur une fausse supposition, et adopter deux principes, l'un actif, l'autre passif. Moyennant cela on peut croire que le principe actif demeure toujours dans le même état, au milieu des variations continuelles de la nature (37). Son action uniforme et invariable reçue sur des sujets différens devra produire toutes les vicissitudes du monde. Ne voyons-nous pas que le mouvement de l'air, ne changeant pas en lui-même, produit différens effets selon qu'il rencontre ou un moulin, ou un vaisseau, ou des pailles dispersées, ou des feuilles entassées, etc.?

(C) *Il croyait que la lune est un pays habité.*] Cicéron nous apprend cela, et il n'est pas le seul qui le dise. *Habitari ait Xenophanes in lunâ, eamque esse terram multarum urbium et montium* (38). Lactance s'est fort moqué de ce sentiment, et il le rapporte comme si Xénophanes avait cru, non pas que la lune était habitée dans sa circonférence, mais qu'elle contenait dans son sein une terre où il y avait des hommes. Il le blâme raisonnablement d'avoir prétendu que cette planète est dix-huit fois plus grande que la terre : *Xenophanes dicentibus mathematicis orbem lunæ duodeviginti partibus majorem esse quàm terram, stultissimè credidit, et quod huic levitati fuit consentaneum, dixit, intra concavum lunæ sinum esse aliam terram : et ibi aliud genus hominum simili modo vivere, quo nos in hâc terrâ vivimus. Habent igitur illi lunatici homines alteram lunam, quæ illis nocturnum lumen exhibeat; sicut hæc exhibet nobis. Et fortassè noster hic orbis alterius inferioris terræ luna sit* (39). Je ne voudrais pas répondre qu'il ait bien compris le sentiment de ce philosophe, mais de fort grands personnages de ces derniers siècles se moqueraient de ce qu'il s'en est moqué. Cette opinion de Xénophanes lui fait honneur : c'est celle de plusieurs célèbres mathématiciens *. Voyez ce qu'en a écrit le docteur Wilkins, qui a été évêque de Chester (40). Son Traité *du Monde dans la Lune*, traduit en français par le sieur de la Montagne, fut imprimé à Rouen l'an 1656, *in*-8°. Voyez aussi le *Cosmotheoros* de M. Huyghens. M. Basnage de Bauval en donna l'extrait dans son journal du mois de mai 1698. Quant au reste, les opinions de Xénophanes sur le mouvement du soleil et de la lune, et sur la cause des éclipses, étaient pitoyables : il disait que l'éclipse de soleil « se fait par » extinction, et puis qu'il retourne » derechef à sa premiere clarté le » lendemain à son lever : et si escrit » d'avantage, qu'il y a telle eclipse » de soleil qui dure tout un mois, » et aussi une eclipse toute entiere, » de sorte qu'il semble que le jour » devienne nuict... qu'il y a plusieurs » soleils, et plusieurs lunes, selon » la diversité des climats de la terre, » et à quelque revolution de temps » le rond du soleil vient à donner en » quelque appartement de la terre » qui n'est pas habitée, et que ainsi » marchant comme par un pays vuide, il vient à souffrir eclipse : le » mesme dit que le soleil va tout » droit à l'infini, mais que par la » longueur de la distance il nous » semble qu'il tourne (41). »

(36) *On peut tirer de ceci une forte preuve que notre âme et que la matière ne sont point un être increé. Voyez la remarque* (K).

(37) *Stabilisque manens dat cuncta moveri.* Boet. Consolat. Philos., *lib. III*, *metro* 9.

(38) Cicero, Academ. Quæst., *lib. II*, *cap. XXXIX*.

(39) Lactant, *lib. III*, *cap. XXII*, *p. m.* 207.

* L'auteur des observations insérées dans la *Bibl. fr.*, *tom. XXX*, *pag.* 19, s'étonne que parmi les sectateurs de Xénophanes, Bayle n'ait pas nommé Fontenelle et ses *Entretiens sur la Pluralité des Mondes.* « J'ai, dit Joly, lu plus » d'une fois avec autant d'attention que de plai- » sir, les *Dialogues des Mondes* de M. de Fon- » tenelle; mais je n'y ai pas vu que l'ingénieux » auteur décide que les planètes soient habitées. » Tout ce qu'il dit sur ce sujet, qu'il assaisonne » d'un agréable badinage, n'est fondé que sur des » conjectures qu'il ne donne pas pour certaines. » Fontenelle vivait encore lorsque Joly parlait ainsi. Voyez ci-dessus la note ajoutée sur l'article de Verdier, pag. 350.

(40) *Il a été marié avec une sœur de Cromwel, et de ce mariage sortit une fille qui a été femme du docteur Tillotson, archevêque de Cantorbéri.*

(41) Plut., de Placitis Philosoph., *lib. II*, *cap. XXIV*, *pag.* 901, *version d'*Amyot.

(D) *Il prétendait que le bien surpasse le mal dans la nature des choses.*] Diogène Laërce comprend parmi les principaux dogmes de Xénophanes τὰ πολλὰ ἥττω νοῦ εἶναι, que la plupart des choses sont plus mauvaises que l'entendement, ou inférieures à l'entendement (42). Il paraît indigne d'un philosophe de parler ainsi; car le moindre paysan sait très-bien cela, et personne n'a besoin qu'on lui apprenne que l'esprit de l'homme vaut mieux que les métaux, que l'eau, que l'air, etc. C'est pourquoi nous devons croire que Xénophanes a voulu dire quelque chose de plus relevé. Voici la conjecture de Méric Casaubon *. Il prétend que ce philosophe a enseigné que l'entendement divin, qui a fait le monde, a tâché de donner à toutes les créatures un état de perfection; mais qu'ayant trouvé de puissans obstacles dans la matière, il n'a pu toujours exécuter ses desseins; qu'il a donc été forcé en quelques rencontres à produire de mauvaises choses (43). C'est dire que dans ce combat il fut vaincu quelquefois, et vainqueur le plus souvent; c'est dire que la plupart des choses ont été soumises aux désirs et à la puissance de l'entendement divin, et par conséquent ἥττω νοῦ εἶναι ne veut pas dire être pire que l'entendement, mais lui être assujetti, mais être la matière de son triomphe. Casaubon confirme sa conjecture par un passage de Platon, où il est dit que la nécessité et l'entendement ont concouru à la production du monde, et que la nécessité se laissa persuader de consentir que les choses fussent conduites, pour la plupart, à ce qui était meilleur; (44) Μεμιγμένη γὰρ οὖν ἡ τοῦδε κόσμου τοῦ γένεσις, ἐξ ἀνάγκης τε καὶ νοῦ συστάσεως ἐγεννήθη· νοῦ δὲ ἀνάγκης ἄρχοντος, τῷ πείθειν αὐτὴν τῶν γιγνομένων τὰ πλεῖστα ἐπὶ τὸ βέλτιστον ἄγειν, ταύτῃ κατὰ ταῦτα δι' ἀνάγκης (45) ἡττωμένης ὑπὸ πειθοῦς ἔμφρονος, οὕτω κατ' ἀρχὰς ξυνίστατο τόδε τὸ πᾶν. *Mundi enim hujus generatio ex necessitatis mentisque coitu mixta est. Nam cùm mens necessitati dominaretur, propterea quòd persuadendo eam ad optimos ut plurimum rerum eventus induceret, ipsâque hâc ratione cedens sapienti persuasioni pareret, mundi hujus exordia constiterunt.* Casaubon observe (46) qu'Homère ayant dit dans une occasion particulière que le mal surpasse le bien, on a converti cela en maxime générale (47); comme si universellement parlant les malheurs de la vie humaine emportaient la balance sur le bonheur. Le même critique observe que ceux qui parlaient avec la plus grande modestie excusaient la providence sur la nécessité fatale qui l'avait contrainte d'ouvrir la porte à plusieurs maux. *Qui parcissimè loquebantur Deum excusabant qui bonus non nisi bona in operibus suis et omni administratione suâ proposuisset, sed materiæ obluctantis vel deficientis* necessitate *coactus, etiam malis non paucis invitus locum reliquisset.* Il ajoute qu'Euripide a fortement réfuté le sentiment ordinaire que le mal surpasse le bien *, et il rapporte le commencement de cette réfutation.

. . . . . Ἔλεξε γάρ τις, ὡς τὰ χείρονα
Πλείω βροτοῖσιν ἐστὶ τῶν ἀμεινόνων.
Ἐγὼ δὲ τούτοις ἀντίαν γνώμην ἔχω
Πλείω τὰ χρηστὰ τῶν κακῶν εἶναι βροτοῖς.
in Supplic. v. 196.

La suite des paroles d'Euripide a paru à Casaubon l'ouvrage d'un écrivain inspiré (48). Pline n'est pas du sentiment de ce poëte; car quoi qu'il ne décide point qu'il est aisé de con-

(42) *Plurima deteriora mente esse.* Diogen. Laërtius, *lib. IX, num.* 19.

* L'auteur des *Observations* déjà citées propose deux explications qui paraissent moins alambiquées que celles de Casaubon. La maxime de Xénophanes peut, dit-il, signifier, 1°. que la plupart des choses sont compréhensibles, ou du ressort de notre esprit, en un mot assujetties à l'intelligence humaine, interprétation qui s'accorde très-bien avec le reproche que Diogène Laërce fait à Sotion, d'avoir mal à propos fait Xénophanes auteur de la secte des acataleptiques; ou, 2°. que l'intelligence humaine sait tirer parti de presque tout.

(43) Meric. Casaubon., *in hæc verba* Diogen. Laërtii.

(44) Plato, *in Timæo, p. m.* 1058, *D.*

(45) Meric. Casaubon *veut qu'on lise* τῆς ἀνάγκης.

(46) Mericus Casaubonus *in* Laërt., *lib. IX, num.* 19.

(47) Τὰ χερείονα νικᾷ.
(Il. A. 576.)

* Joly trouve ici Bayle d'accord avec ce qu'il a dit dans la remarque (K) de l'article Périclès, tom. XI, pag. 600; mais en contradiction avec ce qu'il a dit dans la remarque (H) de l'article Melanchthon, tom. X, pag. 384.

(48) *Cætera quæ benè multa talia quæ θεόπνευστον pectus spirare videantur.* Mericus Casaubon., *ibid.*

naître que la nature se comporte beaucoup plus en dure marâtre qu'en bonne mère à notre égard, il ne laissa pas de témoigner qu'il en juge ainsi : *Principium jure tribuetur homini cujus causâ videtur cuncta alia genuisse natura ; magnâ sæva mercede contra tanta sua munera ; non sit ut satis æstimare parens melior homini, an tristior noverca fuerit* (49). Elle nous vend au prix de mille souffrances, dit-il, les présens qu'elle nous fait. Là-dessus il nous étale une longue description des infirmités humaines, et les oppose aux avantages des animaux ; et il n'oublie pas les vices en quoi l'homme surpasse la bête : *Uni animantium luctus est datus, uni luxuria, et quidem innumerabilibus modis, ac per singula membra : uni ambitio, uni avaritia, uni immensa videndi cupido, uni superstitio, uni sepulturæ cura, atque etiam post se de futuro. Nulli vita fragilior, nulli rerum omnium libido major, nulli pavor confusior, nulli rabies acrior. Denique cetera animantia in suo genere probè degunt congregari videmus, et stare contra dissimilia : Leonum feritas inter se non dimicat; serpentium morsus non petit serpentes : ne maris quidem belluæ ac pisces, nisi in diversa genera, sæviunt. At hercules homini plurima ex homine sunt mala* (50). Il n'oublie point la réflexion que plusieurs ont faite, qu'il serait très-bon à l'homme de ne naître point, ou de mourir promptement (51). Il assure dans un autre livre que le plus grand bien que Dieu ait donné aux hommes parmi tant de peines de la vie, est qu'ils peuvent se faire mourir : *Nec sibi potest* (Deus) *mortem consciscere, si velit, quod homini dedit optimum in tantis vitæ pœnis* (52). Il avait rapporté plusieurs sottises de la religion païenne, et il venait d'en tirer cette conclusion, que de toutes ces choses il n'y en a qu'une qui soit certaine, c'est que tout est incertain, et que l'homme est la plus vaine de toutes les créatures : *Quæ singula improvidam mortalitatem involvunt, solùm ut inter ista certum sit nihil esse certi,* NEC MISERIUS QUIDQUAM HOMINE, AUT SUPERBIUS. *Ceteris quippè animantium sola victûs cura est, in quo sponte naturæ benignitas sufficit : uno quidem vel præferendo cunctis bonis, quod de gloriâ, de pecuniâ, ambitione, superque de morte non cogitant* (53).

Plaute a exprimé si naïvement une opinion toute contraire à la maxime d'Euripide, que je suis d'avis de copier ses paroles :

Satin' parva res est voluptatum in vitâ,
Atque in ætate agundâ,
Præquàm quod molestum'st! ita cuique comparatum
Est in ætate hominum.
Ita Dis placitum, voluptatem ut mœror comes consequatur :
Quin incommodi plus malique illicò adsit, boni si obtigit quid (54).

Le poëte Diphilus jugeait que la fortune nous fait boire une liqueur composée de trois maux, et d'un seul bien,

"Ωσπερ κυαθίζουσ' ἐνίοθ' ἡμῖν ἡ τύχη,
"Εν ἀγαθὸν ἐπιχέασα τρί' ἐπαντλεῖ κακά.
Fortuna nobis, tanquàm cyathos exsiccantibus,
Si unum bonum infundat, tria mala affundit (55).

(E) *S'il ne s'agissait que du mal considéré moralement.*] Il y aurait cent choses à observer sur la question si Euripide est plus croyable que Pline, et que tant d'autres grands hommes qui ont soutenu que le mal de la vie humaine surpasse le bien. Arrêtons-nous y un peu ; et disons premièrement que s'il ne s'agit que du mal de coulpe, le procès sera bientôt terminé à l'avantage de Pline ; car où est l'homme qui oserait soutenir que les actions vertueuses sont comme dix à dix mille, par rapport aux crimes du genre humain ? Disons en second lieu que s'il est question du mal de peine, Euripide trouvera des partisans. Renvoyons ce second point à la remarque suivante, et disons ici quelque chose sur le premier.

Quelque détestable qu'ait toujours paru à toutes les communions chré-

(49) Plinius, *lib. VII, init. p. m.* 3.
(50) *Idem, ibid., pag.* 5. *Conférez le passage d'*Arnobe, *cité dans l'article de* TULLIE, *ci-dessus, page* 275, *citation* (82).
(51) *Multi existere qui non nasci optimum censerent aut quàm ocyssimè aboleri*, Idem, ibid., *pag.* 4. *Voyez ci-dessus l'article* TULLIE, *citat.* (86). *Voyez cette sentence en vers grecs, dans* Sextus Empiricus, Pyrrhon. Hypotyp., *lib. III, cap. XXIV, pag.* 157.
(52) Plin, *lib. II, cap. VII, pag. m.* 146.
(53) *Idem, ibid.*
(54) Plaut. *in* Amphitr., *act. II, sc. II, init. pag. m.* 25.
(55) Diphilus, *apud* Stobæum.

tiennes (56) le dogme des deux principes, on n'a pas laissé de reconnaître dans le christianisme un principe subalterne du mal moral. Les théologiens nous enseignent qu'un grand nombre d'anges ayant péché ont fait un parti contre Dieu dans l'univers. Afin d'abréger on désigne ce parti sous le nom de diable, ou de démon, et on le reconnaît pour la cause de la chute du premier homme, et pour le tentateur et le séducteur perpétuel du genre humain. Ce parti ayant déclaré la guerre à Dieu, dès le moment de sa chute, a toujours continué dans sa rébellion, sans que jamais il n'y ait eu ni paix ni trêve. Il s'est continuellement appliqué à usurper les droits de son créateur, et à lui débaucher ses sujets, pour en faire des rebelles qui servissent sous ses étendards contre leur maître commun. Les premières hostilités à l'égard de l'homme lui réussirent : il attaqua dans le jardin d'Éden la mère de tous les vivans, et la vainquit : tout aussitôt il attaqua le premier homme, et le renversa. Le voilà donc maître du genre humain. Dieu ne lui abandonna point cette proie, il la délivra de cet esclavage, il la retira de cet état de félonie, en vertu de la satisfaction que la seconde personne de la Trinité devait faire à sa justice. Cette seconde personne s'engagea à devenir homme, et à faire l'office de médiateur entre Dieu et le genre humain, et de rédempteur d'Adam et de sa postérité. Il prit sur lui de combattre le parti du diable, de sorte qu'il fut le chef du parti de Dieu contre le diable, chef des créatures rebelles. Il s'agissait, non de conquérir tous les descendans d'Adam, car ils étaient tous sous le pouvoir du démon par la condition de leur naissance, mais il s'agissait de conserver ou de recouvrer le pays conquis : le but du médiateur Jésus-Christ, et fils de Dieu, était de le recouvrer; celui du diable était de s'y maintenir. La victoire du médiateur consistait à faire marcher les hommes dans le chemin de la vérité et de la vertu; celle du diable consistait à les conduire par les routes de l'erreur et du vice. De sorte que pour connaître si le bien moral égale le mal moral parmi les hommes, il ne faut que comparer les victoires du démon avec celles de Jésus-Christ. Or, en parcourant l'histoire, nous ne trouvons que peu de triomphes de Jésus-Christ,

Apparent rari nantes in gurgite vasto (57),

et nous rencontrons partout les trophées du démon. La guerre de ces deux partis est une suite continuelle ou presque continuelle de prospérités du côté du diable; et si ce parti rebelle faisait des Annales de ses exploits, il n'y aurait point de jour qui n'y fût marqué d'une ample matière de feux de joie, de chants de triomphe, et de telles autres marques des bons succès. Il ne serait pas nécessaire que l'annaliste usât d'hyperboles et de flatteries pour faire connaître la supériorité de cette faction. L'Histoire Sainte ne nous parle que d'un honnête homme dans la famille d'Adam (58); elle réduit à un honnête homme la famille de cet honnête homme; et ainsi de suite dans les autres générations jusques à Noé, chez qui se trouvèrent trois fils que Dieu sauva du déluge avec leur père, leur mère et leurs femmes. Voilà donc au bout de seize cent cinquante-six ans tout le genre humain, à la réserve d'une famille composée de huit personnes; le voilà, dis-je, si engagé dans les intérêts du démon, qu'il fallut l'exterminer à cause de l'énormité de ses crimes. Ce déluge, ce monument formidable de la justice de Dieu, est un monument superbe des victoires du démon; et d'autant plus que ce châtiment général ne lui ôta point sa proie : les âmes de ceux qui périrent dans le déluge furent envoyées aux enfers: c'est son but et son intention, et par conséquent c'est son triomphe. L'erreur et le vice levèrent bientôt la tête après le déluge, dans la famille de Noé : ses descendans se plongèrent dans l'idolâtrie et dans toutes sortes de débauches; c'est-à-dire que le diable conserva sur eux ses usurpations. Il n'y eut qu'une poignée de gens, confinés dans la Judée, qui lui échappassent par rapport à l'orthodoxie : encore faut-il avouer que les armes du bon parti y furent bien

(56) *Car les marcionites, les manichéens, etc., ne méritent pas le nom de chrétiens.*

(57) Virg., Æneid., *lib. I, vs.* 118.

(58) *Conférez avec ceci la rem.* (G) *de l'article* Orose, *tome XI, page* 270.

journalières à cet égard, puisque ce peuple se laissait aller à l'idolâtrie de temps en temps; de sorte que sa conduite était une alternative de vrai culte et de faux culte. Mais à l'égard du vice, il n'y eut jamais de vrai interrègne parmi les Juifs, non plus que dans les autres pays; et par conséquent le diable a tenu toujours un pied dans les petites conquêtes que le bon parti recouvrait. Il se fit une heureuse révolution à la naissance de Jésus-Christ : ses miracles, son Évangile, ses apôtres, firent de belles conquêtes. L'empire du diable souffrit alors un très-grand échec; on lui enleva une partie considérable de la terre; mais il n'en fut pas tellement chassé qu'il n'y conservât des intelligences et beaucoup de créatures: il s'y maintint par les hérésies abominables qu'il y sema; jamais les vices n'en furent chassés entièrement, et ils y rentrèrent bientôt comme en triomphe. Les erreurs, les schismes, les disputes, les cabales s'y introduisirent avec l'attirail funeste des passions honteuses qui les accompagne ordinairement. Les hérésies, les superstitions, les violences, les fraudes, les extorsions, les impuretés qui ont paru dans tout le monde chrétien pendant plusieurs siècles, sont des choses que je ne saurais décrire qu'imparfaitement, quand même j'aurais plus d'éloquence que Cicéron. Ce que disait Virgile (59) est vrai au pied de la lettre. Ainsi pendant que le diable régnait seul hors du christianisme, il disputait le terrain de telle sorte dans le christianisme, que les progrès de ses armes étaient supérieurs sans comparaison aux progrès de la vérité et de la vertu. On les arrêta, et on le fit même reculer au XVIe. siècle; mais ce qu'il perdit d'un côté, il le regagna d'un autre : ce qu'il ne fait point par le mensonge, il le fait par la corruption des mœurs. Il n'y a point d'asile, point de forteresse, où il ne fasse sentir à cet égard les effets de son pouvoir. Sortez du monde, enfermez-vous dans les monastères, il vous y suivra, il y fourrera les brigues, l'envie, les factions, ou, au pis aller, l'impudicité : cette dernière ressource est presque infaillible : *Diaboli virtus in lumbis est*, dit saint Jérôme (60). Un auteur moderne soutient, *que dans les lieux où le papisme est encore dominant, il n'y a aucune véritable piété..... et que l'Italie et l'Espagne sont des lieux où il n'y a guère plus de véritable vertu qu'en Turquie* (61). Il dit dans un autre ouvrage (62), *que c'est une notoriété publique et reconnue que tous les couvens d'Espagne et de Portugal sont des lieux de prostitution; et quand une fois le hasard tire le rideau, pour nous laisser voir ce qui se passe dans les couvens de France, nous découvrons qu'on y sauve un peu mieux les apparences, mais que le fond est impur comme ailleurs.* Il épargne un peu plus les protestans; mais il ne laisse pas de dire (63) que la corruption est extrême parmi eux, et qu'elle y est si générale, que le désordre se trouve non-seulement dans les réformés de France, mais aussi dans ceux d'Angleterre, des royaumes du Nord, et des provinces d'Allemagne; que les princes et les souverains y pensent uniquement aux intérêts politiques; que les peuples y sont sans piété, et les pasteurs relâchés; qu'une prodigieuse indifférence pour la religion y règne partout, généralement parlant; que les princes n'ont nul soin de la vérité; (64) que les femmes d'Angleterre sont souverainement débordées, et que les provinces protestantes d'Allemagne sont plongées dans une débauche qui les abaisse et les abrutit. Qu'on dise, si l'on veut, que les descriptions de cet auteur sont outrées, il sera toujours fort vrai que la corruption des mœurs parmi les chrétiens est déplorable.

Prenez garde à ces deux choses. La guerre règne pour le moins autant de temps que la paix parmi les

(59) *Non mihi si linguæ centum sint oraque centum,*
Ferrea vox, omnes scelerum comprendere formas
. . . . possim.
Virgilius, Æneid., *lib. VI*, *vs.* 625.

(60) Montaigne, Essais, *liv. III*, *chap. V*, *p. m.* 134.

(61) Jurieu, vrai Système de l'Église, *p. m.* 162.

(62) Esprit de M. Arnauld, *tom. II*, *p.* 392.

(63) *Voyez l'abbé* Richard, Critique des Préjugés de M. Jurieu, *pag.* 234. *Il cite l'*Avis aux protestans de l'Europe. *Cet* Avis *se trouve à la tête des* Préjugés légitimes contre le papisme.

(64) *Là même*, *pag.* 258, *citant le même* Avis aux protestans.

chrétiens : je me borne au christianisme; car pour les nations infidèles, il n'est pas besoin que j'en parle; elles sont toujours au service du démon, et sous son empire; l'usurpateur n'y est point troublé. On ne peut nier que la guerre ne soit son temps, et pour ainsi dire son tour de régner; car sans parler des violences et des débauches qui s'y commettent, tout le monde y doit faire nécessairement profession de ne souffrir point l'injure; il faut ou renoncer au métier, ou se venger d'un affront, or manifestement c'est se soustraire à l'empire de Jésus-Christ et passer dans l'autre parti. Le temps de paix ne semble pas favorable à l'empire du démon, cependant il l'est beaucoup; car à mesure que les peuples s'enrichissent (65), ils deviennent plus voluptueux, ils se plongent davantage dans le luxe et dans la mollesse. Mon autre remarque est plus décisive. Les catholiques et les protestans conviennent qu'il y a très-peu de gens qui ne soient damnés. Ils ne sauvent que les orthoxes qui vivent bien, et qui se repentent de leurs crimes à l'article de la mort. Ils ne nient pas que les pécheurs d'habitude ne puissent être sauvés, en cas d'une bonne repentance au lit de la mort; mais ils soutiennent qu'une bonne repentance est si rare que rien plus. Selon cela il est clair que pour un homme sauvé il y en a peut-être un million de damnés *. Or, dans la guerre que le démon fait à Dieu, il est question de la conquête des âmes; il est donc sûr que la victoire demeure au démon; il gagne tous les damnés, et il ne perd que le petit nombre des âmes prédestinées au paradis. Il est donc *victor prœlio et victor bello* : car, ayant inspiré aux hommes infiniment plus de mauvaises actions que Jésus-Christ ne leur en a inspiré de bonnes, il a été supérieur pendant le combat; et comme il fait mourir dans l'impénitence finale presque tous les hommes, il conserve presque tout ce qu'il avait conquis (66). La mort met fin à la guerre; Jésus-Christ ne combat point pour lui arracher les morts : il faut donc dire que cette guerre se termine à l'avantage du démon; on lui cède, on lui abandonne ce qu'il prétendait. Je sais bien qu'il sera puni de ses victoires éternellement : mais cela bien loin d'obscurcir ma thèse, savoir que le mal moral surpasse le bien, ne sert qu'à la rendre plus incontestable; car les démons au milieu des flammes maudiront et feront maudire par tous les damnés éternellement le nom de Dieu : il y aura donc plus de créatures qui le haïront qu'il n'y en aura qui l'aimeront. Outre que, dans cette remarque, il ne s'agit proprement que de l'état où sont les choses pendant cette vie.

J'ai un livre italien qui a pour titre *Monarchia del nostro signor Giesu Christo*, imprimé à Venise l'an 1573, et composé par *Giovann'-Antonio Panthera Parentino*. L'auteur y donne l'histoire des combats de Lucifer contre Jésus-Christ, depuis le commencement du monde jusques au temps du mahométisme. Il passe légèrement sur quelques-unes des tentatives où Lucifer est venu à bout de ses desseins; mais il expose amplement, et sans en omettre aucune, celles qui ont échoué : comme le dessein de faire périr les descendans d'Abraham en Égypte, les entreprises contre David, contre les Machabées, contre la personne de Jésus-Christ, etc. C'est faire comme si, en regardant jouer, on tenait seulement compte des coups de perte (67) : il se trouverait par une telle supputation que celui qui aurait le plus gagné aurait perdu tout son argent. Voilà une image de la conduite de plusieurs historiens : leur nation paraît toujours victorieuse; car ils n'étalent que les bons événemens.

(65) Nunc patimur longæ pacis mala, sævior armis
Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem.
Juvenal, *sat. VI*, *vs.* 291.

* David Durand, auteur de la *Vie de Vanini*, 1717, reproche à Bayle de reproduire avec force et éloquence les raisonnemens de Vanini, sans rapporter l'antidote donné par Vannini lui-même; et il pousse des argumens qu'a répétés Joly. Joly, à l'occasion de Vanini, donne quelques détails sur cette victime du fanatisme; et ces détails, comme on s'y attend bien, ne sont pas à son avantage.

(66) *C'est-à-dire ce qu'il avait conquis en faisant tomber le premier homme, dont toute la postérité devint dès lors esclave du diable.*

(67) M. Fouquet, *au Ier. tome de la* Suite de ses Défenses, *se sert de cette pensée*, *à l'occasion de ceux qui ne mettaient en ligne de compte que ses dépenses*, *et non ses recettes.*

Notez que toutes les choses que je viens de dire sont prêchées tous les jours, et cela sans qu'on prétende donner atteinte à l'empire tout-puissant du Verbe incarné. On ne veut dire autre chose, et c'est aussi ma pensée, sinon que l'homme est de sa nature si porté au mal, qu'excepté le petit nombre d'élus, tous les autres hommes vivent et meurent aux gages de l'esprit malin, sans que les soins paternels de Dieu pour les sauver puissent guérir leur malice, ni les amener à la repentance.

(F) *Son sens était que les douceurs de la vie n'égalent pas les amertumes qu'elle nous fait avaler.*] Ceux qui tiennent le contraire s'appuient principalement sur le parallèle des maladies et de la santé. Il y a très-peu de personnes, à quelque âge qu'on les prenne, qui ne puissent compter incomparablement plus de jours où ils se sont bien portés, que de jours où ils ont été malades; et il y a bien des gens qui, dans l'espace de vingt années, n'ont pas eu de maladies qui, jointes ensemble, pussent remplir quinze jours. Mais cette comparaison est trompeuse (68), car la santé, considérée toute seule, est plutôt une indolence qu'un sentiment de plaisir; c'est plutôt une exemption simple de mal qu'un bien; au lieu que la maladie est quelque chose de bien plus fort que la privation du plaisir; c'est un état positif qui plonge l'âme dans un sentiment de souffrance, et qui l'accable de douleur. Quelqu'un (69) a dit judicieusement que *quand la santé est toute seule, c'est un bien qui ne se fait pas trop sentir, et qui ne sert quelquefois qu'à faire souhaiter plus ardemment tous les autres plaisirs qu'on ne peut avoir.* Servons-nous d'une comparaison empruntée de la doctrine des scolastiques : ils disent que les corps *rares* contiennent peu de matières sous beaucoup d'étendue, et que les corps *denses* contiennent beaucoup de matière sous peu d'étendue (70). Selon ce principe, il faudrait dire qu'il y a plus de matière dans trois pieds d'eau que dans deux mille cinq cents pieds d'air. Voilà l'image de la maladie et de la santé. La maladie ressemble aux corps *denses*, et la santé aux corps *rares*. La santé s'étend sur beaucoup d'années de suite, et néanmoins elle ne contient que peu de bien. La maladie ne s'étend que sur peu de jours, et néanmoins elle renferme beaucoup de mal. Si l'on avait des balances pour peser une maladie de quinze jours et une santé de quinze ans, on verrait ce que l'on éprouve quand on met en équilibre un sac de plume et une pièce de plomb. D'un côté l'on voit un corps qui remplit un grand espace, et de l'autre un fort petit corps. Cependant il n'y a pas plus de poids sous ce grand espace que sous le petit. Gardons-nous donc bien de l'illusion que nous pourrait faire, dans le parallèle de la maladie et de la santé, l'étendue de celle-ci. Vous m'allez dire que la santé est considérable, non-seulement par la raison qu'elle nous exempte d'un très-grand mal, mais aussi par la liberté qu'elle nous donne de goûter mille plaisirs vifs et très-sensibles. J'accorde tout cela; mais il faut d'ailleurs considérer qu'y ayant deux sortes de maux à quoi nous sommes assujettis, elle ne nous sauve que de l'une, et nous laisse pleinement exposés à l'autre. Nous sommes sujets à la douleur et à la tristesse, deux fléaux si terribles qu'on ne saurait décider lequel est le plus affreux. La santé la plus vigoureuse ne garantit pas du chagrin. Or le chagrin est une chose qui coule sur nous par mille et mille canaux, et qui est de la nature des corps *denses* : il renferme beaucoup de matière sous un fort petit volume; le mal y est entassé, serré, foulé. Une heure de chagrin contient plus de mal qu'il n'y a de bien dans six ou sept jours commodes. On me parlait l'autre jour d'un homme qui s'était tué après un chagrin de trois ou quatre semaines. Chaque nuit il avait mis son épée sous son chevet, dans l'espérance d'avoir le courage de se tuer lorsque les ténèbres augmenteraient sa tristesse; mais il manqua de résolution plusieurs nuits de suite. Enfin il n'eut plus la force de résister à son chagrin, il se cou-

(68) *Voyez l'art.* PÉRICLÈS, *t. XI, rem.* (K).
(69) *Je crois que c'est mademoiselle* de Scudéri.
(70) Rarum est quod sub magnâ dimensione parùm continet materiæ : densum quod sub parvâ dimensione multùm continet materiæ.

pa les veines du bras. Je soutiens que tous les plaisirs dont cet homme avait joui pendant trente ans n'égaleraient point les maux qui le tourmentèrent le dernier mois de sa vie, si on les pesait dans une juste balance. Recourez à mon parallèle des corps *denses* et des corps *rares*, et souvenez-vous de ceci, c'est que les biens de cette vie sont moins un bien que les maux ne sont un mal. Les maux sont pour l'ordinaire beaucoup plus purs que les biens : le sentiment vif du plaisir ne dure pas; il s'émousse promptement, il est suivi du dégoût (71). Ce qui nous paraissait un grand bien, quand nous n'en jouissions pas, ne nous touche guère quand nous l'avons : ainsi nous acquérons avec mille peines et avec mille inquiétudes ce que nous ne possédons qu'avec une joie médiocre; le plus souvent la peur de perdre le bien que nous possédons surpasse toutes les douceurs de la jouissance.

On m'a indiqué un très-beau passage de Pline, et qui est très-propre à confirmer les pensées dont je viens de me servir. *Si verum facere judicium volumus, ac repudiatâ omni fortunæ ambitione decernere, mortalium nemo est felix* (72). *Abundè igitur, atque indulgenter fortuna decidit cum eo, qui jure dici non infelix potest. Quippè ut alia non sint, certè, ne lassescat fortuna, metus est : quo semel recepto, solida felicitas non est. Quid quod nemo mortalium omnibus horis sapit? utinamque falsum hoc, et non à vate dictum quàm plurimi judicent vana mortalitas, et ad circumscribendum seipsam ingeniosa, computat more Thraciæ gentis : quæ calculos colore distinctos, pro experimento cujusque diei in urnam condit, ac supremo die separatos dinumerat, atque ita de quoque pronunciat. Quid quod iste calculi candore illò laudatus dies, originem mali habuit? Quàm multos accepta afflixêre imperia; quàm multos bona perdidêre, et ultimis mersêre suppliciis? ista nimirùm bona, si cui inter illa hora in gaudio fuit. Ita est profectò, alius de alio judicat dies, et tamen supremus de omnibus : ideòque nullis credendum est. Quid quod bona malis paria non sunt, etiam pari numero : nec lætitia ulla minimo mœrore pensanda? Heu vana et imprudens diligentia! numerus dierum comparatur: ubi quæritur pondus* (73). J'ai trouvé un autre passage qui contient une vive description du mauvais côté des biens. Je parle des biens les plus communs à tous les hommes, j'entends, en un mot, les plaisirs du corps. *Quid autem de corporis voluptatibus loquar, quarum appetentia quidem plena est anxietatis, satietas verò pœnitentiæ? Quantos illæ morbos, quàm intolerabileis dolores, quasi quemdam fructum nequitiæ fruentium solent referre corporibus?......... Tristeis verò esse voluptatum exitus, quisquis reminisci libidinum suarum volet, intelliget.....*

Habet omnis hoc voluptas,
Stimulis agit fruenteis,
Apiumque par volantûm,
Ubi grata mella fudit,
Fugit, et nimis tenaci
Ferit icta corda morsu (74).

C'est ainsi que Boëce suppose que la philosophie lui parle. Vous voyez dans ce discours que si l'inquiétude précède la jouissance des plaisirs, le dégoût et le repentir la suivent de près. Une infinité d'auteurs observent cette malheureuse *concomitance*, ou, pour parler plus intelligiblement, cette liaison de la volupté et de l'inquiétude. J'en ai déjà cité deux dans la première édition (75) : en voici un troisième : il se nomme Antiphane.

. . . Ἐν τῷ αὐτῷ δέ γε τούτῳ, ἔνθα τὸ
Ἡδὺ ἔνεςι, πλησίον πού καὶ τὸ λυπηρόν. Αἱ γὰρ ἡδοναὶ
Οὐκ ἐπὶ σφῶν αὐτῶν ἐμπορεύονται,
ἀλλ' ἀκολουθοῦσ' αὐταῖς
Λύπαι καὶ πόνοι. . . . .

Id est,

(71) Πάντων μὲν κόρος ἐςὶ καὶ ὕπνου, καὶ φιλότητος
Μολπῆς τε γλυκερῆς, καὶ ἀμύμονος ὀρχηθμοῖο.
Omnium quidem satietas est, et somni et amoris cantûsque dulcis et egregiæ saltationis. Homerus, Iliad., *lib. XIII*, *vs.* 636. *Voyez une semblable sentence de* Pindare, *ci-dessus, citation* (4) *du dernier article* Bérénice, *tom. III*, *pag.* 349.

(72) Euripide, *in* Medeâ, *vers* 1228 *et* 1230, *pag. m.* 327, *dit la même chose.*

(73) Plinius, *lib. VIII*, *cap. XL*, *p. m.* 62. *M.* du Rondel *m'a indiqué ce passage.*

(74) Boëtius, de Consol. Philosoph., *lib. III*, *prosâ VII*, *pag. m.* 61.

(75) *Usque adeò nulli est sincera voluptas,*
Sollicitique aliquid lætis intervenit.
Ovidius, Metam., *lib. VII*, *vs.* 453.
Medio de fonte leporum
Surgit amari aliquid, quod in ipsis floribus angat.
Lucret., *lib. IV*, *vs.* 1127.

At in eodem ipso, in quo
Jucunditas inest, propè sanè et molestia præsto est. Voluptates enim
Non ipsæ solæ ingrediuntur, sed earum comites sunt
Dolores ac labores.

Marquons encore cette circonstance : non-seulement on a peur de perdre ce que l'on possède, mais aussi l'on a le chagrin de voir que d'autres gens nous égalent ou nous surpassent, et que d'autres seront bientôt en état de nous atteindre et puis de nous gagner le devant. Notez qu'afin de prouver que le bien n'est pas autant bien que le mal est mal, je ne me suis point servi de cette raison, qu'il arrive rarement que l'on fasse un bon usage des faveurs de la fortune, qu'elles ne nous conduisent pas à de grands malheurs, et qu'ainsi l'on puisse dire qu'elles ne sont pas une grâce, mais un piége (76) ; j'ai négligé, dis-je, cette raison, parce qu'on ne considère point ici les causes ou les occasions du bien et du mal, mais le bien et le mal même formellement pris. Au reste, ce serait sortir de l'état de la question que de dire que l'homme s'afflige mal à propos ; car il ne s'agit pas ici de savoir si ses chagrins sont raisonnables ou l'effet de sa faiblesse ; il s'agit de savoir s'il a des chagrins. Cela même qu'on se chagrine sans raison, et qu'on se rend malheureux par sa propre faute, est un mal.

Il faut avouer avec Sénèque, en considérant la multitude de biens que la nature nous communique, et l'industrie inépuisable avec laquelle l'esprit de l'homme sait diversifier les plaisirs et en déterrer les sources, que Dieu ne s'est pas contenté de pourvoir à nos besoins, mais qu'il nous a même fourni de quoi vivre délicieusement. *Undè hæc innumerabilia oculos, aureis, animum mulcentia? undè illa luxuriam quoque instruens copia? Neque enim necessitatibus tantummodò nostris provisum est : usque in delicias amamur. Tot arbusta, non uno modo frugifera, tot herbæ salutares, tot varietates ciborum, per totum annum digestæ, ut inerti quoque fortuita terræ alimenta præberent. Jam animalia omnis generis, alia in sicco solidoque, alia in humido innascentia, alia per sublime dimissa ; ut omnis rerum naturæ pars tributum aliquod nobis conferret* (77)........ *Undè ista palatum tuum saporibus exquisitis ultra satietatem lacessentia! undè hæc irritamenta jam lassæ voluptatis? undè ista quies, in quâ putrescis, ac marces? Nonne si gratus es, dices,*

...Deus nobis hæc otia fecit (78).

Tout ce que Sénèque dit dans cette partie de son ouvrage *de Beneficiis* est très-vrai ; mais d'ailleurs Pline (79) n'assure-t-il pas que la nature nous fait acheter ses présens au prix de tant de souffrances, qu'on ne sait si elle mérite mieux le nom de mère que le titre de marâtre? Pour concilier ces deux auteurs, il faut consulter ce que la théologie nous enseigne de l'économie de Dieu, en tant que père et en tant que juge du genre humain. Ces deux relations demandent que l'homme sente du bien et du mal ; mais la question est si le mal surpasse le bien ; et sur cela je ne pense pas que l'on puisse former autre chose que des opinions et des conjectures. Bien des gens disent que la plupart des personnes un peu âgées ressemblent à la Mothe-le-Vayer, qui n'eût point voulu passer encore une fois par les mêmes biens et les mêmes maux qu'il avait sentis pendant sa vie (80). Si cela était, il faudrait croire que chacun éprouve que, tout bien compté, les plaisirs dont il a joui n'égalent pas les déplaisirs et les douleurs qui l'ont assiégé. Je n'allègue point que personne n'est content de sa condition (81) ; car ce n'est pas une preuve que chacun se con-

(76) *Munera ista Fortunæ putatis? insidiæ sunt. Quisquis nostrûm tutam agere vitam volet, quantum plurimum potest ista viscata beneficia devitet, in quibus hoc quoque miserrimi fallimur, habere nos putamus, habemur.* Seneca, epist. VIII.

(77) Seneca, de Beneficiis, *lib. IV, cap. V. Conférez ce qu'on a cité de* Cicéron, *ci-dessus, citation* (90) *de l'article* Périclès, *tom. XI, pag.* 604.

(78) *Idem, ibid., cap. VI.*

(79) *J'ai cité ces paroles dans la rem.* (D), *citation* (49). *Voyez, dans la rem.* (G), *les paroles de* Socrate.

(80) *Voyez la rem.* (F) *de l'art.* Vayer, *ci-dessus, p.* 295, *et conférez ce qu'on a dit de* Cicéron *dans la rem.* (R) *de l'art.* Tullie, *ci-dessus, pag.* 274.

(81) *Ces vers d'*Horace, *lib. I, initio sat. I, contiennent un fait très-certain.*

Quî fit, Mæcenas, ut nemo, quam sibi sortem
Seu ratio dederit, seu fors objecerit illâ
Contentus vivat? laudet diversa sequentes?

sidère comme moins heureux que malheureux. Quatre incommodités mêlées avec vingt commodités seraient capables d'obliger un homme à souhaiter un autre état, je veux dire une condition qui n'eût aucune incommodité, ou qui n'en eût qu'une ou deux sur quarante commodités. D'autre côté, il ne faut point qu'on m'allègue, comme fait Lactance (82), que les hommes sont si délicats qu'ils se plaignent du moindre mal, comme s'il absorbait tous les biens dont ils ont joui; car il ne sert de rien ici de considérer quelle peut être en elle-même la quantité absolue du bien et du mal envoyés à l'homme, il n'en faut considérer que la qualité relative, ou, pour m'exprimer plus clairement, il ne faut considérer que le sentiment de l'âme. Un bien très-grand en lui-même, qui n'exciterait qu'un plaisir fort médiocre, ne devrait passer que pour un bien médiocre; mais un mal petit en lui-même, qui exciterait une inquiétude, un chagrin, une douleur insupportable, devrait passer pour un très-grand mal; de sorte qu'afin qu'un homme puisse être dit moins heureux que malheureux, il suffit qu'on lui envoie trois maux sur trente biens, si ces trois maux, aussi petits en eux-mêmes qu'il vous plaira, lui donnent plus d'inquiétude que les trente biens, aussi grands en eux-mêmes qu'il vous plaira, ne lui causent de plaisir. Le gouvernement d'une province est en lui-même un plus grand bien qu'un ruban, et néanmoins si un duc et pair sentait plus de joie en recevant un ruban de sa maîtresse qu'en obtenant de son roi le gouvernement d'une province, je dis qu'un ruban serait pour lui un plus grand bien que l'autorité de gouverneur. Par la même raison, ce serait pour lui un plus grand mal d'être privé de ce ruban que d'être privé de sa charge, s'il sentait plus de chagrin en se privant du ruban qu'en perdant sa charge. C'est ce qui fait que personne ne peut bien juger ni du malheur ni du bonheur de son prochain (83). Nous ne connaissons pas ce qu'un autre sent; nous ne connaissons que les causes extérieures du mal et du bien; or ces causes ne sont pas toujours proportionnées à leurs effets; celles qui nous semblent petites produisent souvent un sentiment vif; celles qui nous semblent grandes ne produisent assez souvent qu'un sentiment faible. Ces paroles de Tacite sont un oracle : *Neque mala vel bona quæ vulgus putet : multos qui conflictari adversis videantur, beatos, ac plerosque quamquàm magnas per opes miserrimos, si illi gravem fortunam constanter tolerent, hi prospera inconsultè utantur* (84). Il faut seulement étendre la signification d'*inconsultè*, afin qu'elle comprenne la disposition de tempérament qui fait qu'on possède avec chagrin ou sans joie les faveurs de la fortune.

Tout ceci marque que personne ne peut juger sûrement si la destinée de son prochain a été puisée dans les deux tonneaux d'Homère (85), de telle sorte que la dose du bien soit aussi forte et même plus forte que celle du mal. Tout ce qu'on peut dire avec une pleine certitude est que le sort d'aucun homme n'a jamais été puisé uniquement dans le bon tonneau. Sur cela j'ai à citer un beau passage de Pausanias : c'est la réflexion qu'il fit sur ce qu'il entendit dire qu'un certain Aglaüs fut heureux toute sa vie. Ὃν δὲ ἤκουσα ἐν Ψωφῖδι ἐπὶ Ἀγλαῷ λόγον ἀνδρὶ Ψωφιδίῳ κατὰ Κροῖσον τὸν Λυδὸν, ὡς ὁ Ἀγλαὸς τὸν χρόνον τοῦ βίου πάντα γένοιτο εὐδαίμων, οὔ με ἔπειθεν ὁ λόγος. Ἀλλὰ ἀνθρώπων μὲν τῶν ἐφ' ἑαυτοῦ κακὰ ἄν τις ἐλάσσονα ἀναδέξαιτο, καθὰ καὶ ναῦς ἧσσον ἂν χειμασθείη νεὼς ἄλλης· ἄνδρα δὲ συμφορῶν ἀεὶ ϛάντα ἐκτὸς ἢ τὰ πάντα οὐρίῳ ναῦν χρησαμένην πνεύματι, οὐκ ἔϛιν ὅπως δυνησόμεθα ἐξευρεῖν. Ἐπεὶ καὶ Ὅμηρος κατακείμενον παρὰ τῷ Διῒ ἀγαθῶν πίθον, τὸν δὲ ἕτερον κακῶν ἐποίησεν. Ὑπὸ τοῦ ἐν Δελφοῖς θεοῦ δεδιδαγμένος, ὃς αὐτόν ποτε Ὅμηρον κακοδαίμονά τε προσεῖπε καὶ ὄλβιον, ὡς φύντα ἐπὶ ἀμφοτέροις ὁμοίως (86). *Quod verò Psophide*

(82) *J'ai cité ses paroles dans l'article* Tullie, *cit.* (85), *tom. ci-dessus, pag.* 277.

(83) *Felicitas cui præcipua fuerit homini non est humani judicii : cùm prosperitatem ipsam alius alio modo et suopte ingenio quisque terminet.* Plin., *lib. VII, cap. XL, pag. m.* 62.

(84) Tacitus, Annal., *lib. VI, cap. XXII.*

(85) *Voyez l'article* Manichéens, *rem.* (C), *tom. X, p.* 191.

(86) Pausanias, *lib. VIII, pag.* 256.

audivi Aglaüm Psophidium, sicuti et Crœsum (87) *Lydorum regem, vitam omni suæ ætatis tempore beatam egisse, id ego ut credam non facilè adducor. Nam ut hominum quis levioribus multò, quàm alius quisquam qui iisdem vixerit temporibus, incommodis affectus, non difficillimè fortassè reperiatur, uti navis adversis tempestatibus minùs agitata; sic propemodùm neminem unquàm crediderim perpetuò molestiarum et calamitatum immunem fuisse, quando neque ulla navis memorari possit, quæ semper secundissimis usa fuerit tempestatibus. Nam et Homerus* id sensisse videtur, quo loco duo, *bonorum unum, alterum malorum, dolia apud Jovem statuit. Id enim ille ex Delphico Apolline didicerat, qui ipsum et miserum simul, et beatum dixerat, utpotè ad utramque vitæ sortem genitum.* Comme cet Aglaüs était en vie du temps de Crésus, il n'y a point lieu de s'étonner que Solon l'omette en nommant à ce monarque trois hommes qui lui paraissaient heureux (88); car il croyait que pour mériter ce titre il fallait être à couvert de l'inconstance de la fortune, et que pendant cette vie on n'était jamais à l'abri de cette inconstance. Si Solon eût prétendu que ces trois hommes ne sentirent jamais ni du chagrin ni de la douleur, il se serait abusé (89), et eût démenti cette profondeur de bon sens qui le porta à chercher quelques exemples de bonheur, non pas à la cour de Crésus, mais parmi des hommes de condition médiocre.

Il est sûr que ceux qui voudraient trouver des personnes qui eussent senti plus de bonheur que de malheur les rencontreraient plutôt chez les paysans ou chez les plus petits artisans que parmi les rois et les princes (90). Qu'on lise ces paroles d'un grand homme : « Vous croyez » donc que les déplaisirs et les plus » mortelles douleurs ne se cachent » pas sous la pourpre, ou qu'un » royaume est un remède universel » à tous les maux, un baume qui » les adoucit, un charme qui les enchante ? Au lieu que par un conseil de la providence divine, qui » sait donner aux conditions les plus » élevées leur contre-poids, cette » grandeur, que nous admirons de » loin comme quelque chose au-dessus de l'homme, touche moins » quand on y est né, ou se confond » elle-même dans son abondance ; et » qu'il se forme au contraire parmi » les grandeurs une nouvelle sensibilité pour les déplaisirs, dont le » coup est d'autant plus rude qu'on » est moins préparé à le soutenir (91). » Voilà les deux sources du malheur des grands : l'usage continuel du beau côté de leur condition les rend insensibles au bien et très-sensibles au mal. Qu'on leur apporte trois bonnes nouvelles et une mauvaise, ils ne sentent presque point ce qu'il y a de bonheur dans celles-là, et ils sentent vivement ce qu'il y a de malheur dans celle-ci. Peuvent-ils donc manquer de chagrin? leur arrive-t-il des prospérités non traversées par quelque disgrâce? Lisez tout ce que Gustave fit en Allemagne, vous y verrez une supériorité de fortune qui a peu d'exemples ; et néanmoins vous y trouverez un si grand mélange d'événemens désavantageux que vous comprendrez sans peine qu'il essuya bien des chagrins (92). Supposez même que les victoires remportées dans quelques provinces ne concourent pas avec les pertes que l'on souffre en d'autres lieux, vous aurez sujet de croire que la joie n'est point pure. Cent réflexions importunes la viennent troubler. On s'imagine que l'attaque se fit trop tôt ou trop tard, on a trop perdu de monde, on ne s'est point prévalu du désordre des vaincus, on les a laissés revenir de leur frayeur, on croit voir que si l'on s'était conduit d'une autre manière l'avantage serait plus solide. Combien y a-t-il de généraux qui passent très-mal la nuit après des

(87) *Cela n'a pas été bien traduit par* Romulus Amasæus. *Il fallait dire*, tempore Crœsi. *Cette faute n'a pas été rectifiée dans l'édit. de Leipsic*, 1696.

(88) Plutarchus, *in* Solone, *pag.* 93.

(89) *Voyez ci-dessus, citation* (86), *les paroles de* Pausanias.

(90) *Lisez* Horace, Epodon, *ode II.*

(91) Jacques Bénigne Bossuet, *évêque de Meaux*, Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, *pag.* 78, 79, *édition de Hollande.*

(92) *Il fut obligé de publier des manifestes contre ceux qui le blâmaient de n'avoir pas empêché la prise de Magdebourg.*

victoires complètes? Ils sentent qu'ils en sont redevables à quelque coup de hasard, à la faute de l'ennemi, quelquefois même à leurs propres fautes. Ils sentent qu'ils n'ont pas fait tout ce qui se pouvait faire. Ils craignent la glose des experts, et les réflexions malignes de leurs ennemis. En un mot, ils ne sauraient se rendre à eux-mêmes un bon témoignage, ni applaudir intérieurement aux éloges qu'on leur donne. Cela les inquiète et les bourrèle. Leur conscience, quelquefois entièrement endormie par rapport aux transgressions de la loi de Dieu, est d'une vivacité surprenante par rapport aux transgressions des lois de la guerre, et à l'inobservation des règles qu'un très-habile général eût suivies. Notez que les princes les plus heureux, soit à gagner des batailles, soit à conquérir des villes, sont ceux que la défaite d'une armée ou la levée d'un siége désolent le plus cruellement. Une longue suite d'adversités endurcit les autres; mais ceux-ci deviennent presque insensibles aux bons succès, et infiniment sensibles aux moindres disgrâces. Auguste nous en fournit un exemple. Il remporta en mille occasions, sur ses ennemis, les plus solides et les plus pompeux avantages qu'il aurait pu souhaiter, et il n'éprouva guère les effets de la mauvaise fortune; mais la perte de trois légions l'affligea si horriblement qu'on peut dire qu'il souffrit alors plus de mal que dix victoires ne lui avaient fait sentir de bien. Lisez ce qui suit : *Graves ignominias cladesque*, c'est Suétone qui parle après avoir fait une longue énumération des prospérités de cet empereur, *duas omninò, nec alibi quàm in Germaniâ, accepit, Lollianam, et Varianam : sed Lollianam majoris infamiæ quàm detrimenti : Varianam penè exitiabilem, tribus legionibus, cum duce, legatisque, et auxiliis omnibus cæsis. Hâc nuntiatâ, excubias per urbem indixit, ne quis tumultus exsisteret : et præsidibus provinciarum propagavit imperium, ut et à peritis et assuetis socii continerentur. Vovit et magnos ludos Jovi Opt. Max.* SI REMPUBLICAM IN MELIOREM STATUM VERTISSET : *quod factum Cimbrico Marsicoque bello erat. Adeò namque consternatum ferunt, ut per continuos menses barbâ capilloque summisso, caput interdùm foribus illideret, vociferans :* Quintili Vare, legiones redde : *diemque cladis quotannis mœstum habuerit ac lugubrem* (93). On ne saurait mieux prouver que par l'exemple d'Auguste, qu'il ne faut point chercher sur le trône les gens heureux; car si quelqu'un y a été favorisé de la fortune c'est Auguste, et néanmoins la liste de ses chagrins (94) est si grande, qu'il n'y a personne qui n'en conclue que pour le moins il sentit autant de mal que de bien. Voyez ce que je remarque de Charles-Quint (95), et de la reine Élisabeth (96), et de Louis XI (97), et de Louis XIII (98). M. Silhon a dit judicieusement que *toute la vie* de Ferdinand, de Charles-Quint et de Philippe II, *n'a été qu'un mélange de bien et de mal;* qu'on y voit *les prospérités sans nombre, les disgraces sans mesures, les plaies couvertes de lauriers, les triomphes parés de deuil..... Voyez Ferdinand, glorieux de la réduction du royaume de Grenade et du titre de Catholique; voyez-le triomphant de la conquête de Naples et de la fortune de la France; voyez qu'un caprice lui donne la Navarre, et que le hasard lui fait trouver un monde inconnu et de nouvelles richesses. . . . D'ailleurs, contemplons l'envers de sa vie, et l'autre face de la médaille. Nous verrons un prince maltraité de la fortune, et un diadème brisé de ses coups. Nous verrons un père qui enterre son fils unique, et fait les funérailles de sa fille aînée. Un mari qui perd sa femme, qui était sa gloire, et qui avait plus été la compagne de ses travaux que de sa couche. Un maître qui est abandonné de ses serviteurs et de ses créatures; un vieillard qui est chassé de sa maison, et un beau-père qui est dépouillé par son propre gendre* (99). Ajoutez à ce-

(93) Suetonius, *in* Augusto, *cap. XXIII.*

(94) *Vous la trouverez dans* Pline, *lib. VII, cap. XLV.*

(95) *Dans la rem.* (L) *de son art. tom. V.*

(96) *Dans la rem.* (S) *de son art. tom. VI.*

(97) *Dans la rem.* (T) *de son art. tom. IX.*

(98) *Dans la rem.* (B) *de son art. tom. IX.*

(99) Silhon, Ministre d'État, *liv. II, discours III, pag.* 135, *édit. de Hollande.*

la qu'il ne put souffrir la réputation du grand capitaine. Cette jalousie ne fut pas le moindre de ses malheurs. Allez voir dans l'original ce que dit M. Silhon de Charles-Quint (100) et de Philippe II, et voyez ce que Plutarque rapporte d'un grand prince que l'on estimait heureux (101).

Que M. l'abbé Régnier a raison de dire (102),

Qu'ont-ils d'ordinaire,
Qu'ont-ils au-dessus
Du destin vulgaire
Ceux qu'un sort prospère
Élève le plus?
Une montre vaine
De grandeur humaine,
Qui marche avec eux,
Des dehors pompeux,
Brillans, agréables,
Des soins dévorans,
Des biens apparens,
Des maux véritables:
Les grands en un mot
N'ont pas le bon lot.

Ces paroles de M. le comte de Bussi me frappèrent la première fois que je les lus: « Quand nous n'aurons » pas, vous et moi, la dépense de la » guerre sur les bras, pour nos en» fans, nous aurons d'autres peines » pendant la paix; car enfin il en » faut avoir: et sur cela écoutez notre » ami Comines sur le chapitre des » traverses de la vie humaine: *Au-» cune créature n'est exempte de » passion, tous mangent leur pain » en peine et douleur; Notre-Seigneur » le promit dès qu'il fit l'homme, et » loyalement l'a tenu à toutes gens* » (103). » Si l'on eût demandé à Philippe de Comines, *croyez-vous que les monarques aient plus de part que les autres hommes à l'exécution de cette promesse de Notre-Seigneur?* je suis très-persuadé qu'il eût répondu, *oui, je le crois* (104).

Ce qu'on vient de dire des rois se peut dire à proportion de tous ceux que la Providence élève aux charges d'éclat, et qui participent à la grandeur par quelque côté. Leur sort est un assemblage où le mal trouve plus de jour à prédominer. Le grand savoir et le grand génie n'exemptent point de cette fatalité. Cherchez plutôt parmi la canaille la plus ignorante, que parmi les hommes illustres en doctrine, une condition heureuse: la gloire qui environne les auteurs et les orateurs célèbres ne les sauve pas de mille chagrins. Elle les expose à l'envie en deux manières très-incommodes: ils ont des rivaux qui les persécutent, et ils sont jaloux à leur tour des louanges que d'autres méritent; une faute d'impression leur donne plus d'inquiétude que quatre lettres pleines d'éloges ne leur donnent de plaisir. La gloire qu'ils ont acquise diminue leur sensibilité pour l'encens, et augmente leur sensibilité pour la privation de l'encens, pour le blâme, pour le partage de la renommée, etc. Outre que plus ils ont de lumières, plus ils connaissent que leurs ouvrages sont imparfaits. S'ils se garantissent des faiblesses des préjugés et du travers de cent petites passions, et qu'ils veuillent régler leur langage et leur conduite sur cet état de leur âme, ils deviennent odieux, et ils n'ont qu'à renoncer aux commodités extérieures. En n'entrant pas dans ce tourbillon, on ne se met point hors de la sphère de son activité; au contraire on s'y expose bien plus qu'en y entrant pour y faire du ravage. S'ils se conforment extérieurement au goût dépravé du monde, ils se reprochent à eux-mêmes cent fois le jour cette lâche hyprocrisie, et troublent par-là leur repos. Il y en a peu qui puissent, comme faisait Démocrate, connaître les bizarreries des passions et s'en divertir. Que ce philosophe était éclairé là-dessus! Lisez la lettre d'Hippocrate à Damagètes, et joignez-y la paraphrase qu'un auteur du XVI[e]. siècle (105) en publia. Il développe avec assez d'élégance, et par le menu, ce que l'auteur grec

(100) *Il a tort de l'appeler neveu de Ferdinand. Quelque livre latin où il avait vu que Charles-Quint était* nepos, *c'est-à-dire petit-fils de Ferdinand, l'aura trompé.*

(101) *C'est Agamemnon. Voyez* Plutarque, de Tranquillitate Animi, *pag.* 466, 471. *Lisez toute la* Dissertation de la Mothe-le-Vayer, sur la Prospérité, *au tom. VIII de ses* OEuvres.

(102) *Dans une pièce de poésie qui est au devant de la* Critique de M. Leti, sur les Loteries.

(103) Bussi Rabutin, lettre CXVII, *de la I*[re]. *partie, pag.* 281, *édit. de Hollande.*

(104) *Voyez le dernier chapitre et la conclusion de ses* Mémoires.

(105) Alardus Amstelredamus. *Cette paraphrase de l'*Épître d'Hippocrate *fut composée dans l'abbaye d'Egmond en Hollande, l'an* 1526. *L'édition dont je me sers est* Salingiaci apud Johannem Soterem, 1539, *in*-8°.

avait dit en gros. Il se divertit à cette censure, et l'ont sent bien qu'il était chagrin lui-même, et que si on lui eût demandé :

Quelle humeur sombre
Fais-tu voir à contre-temps?

Il eût pu dire

C'est que je ne suis point du nombre
Des auteurs qui sont contens (106).

Pausanias (107) rapporte l'oracle qui fut rendu à Homère : *Vous êtes malheureux et heureux*, répondit-on à ce grand poëte. Apollon ne pouvait pas mieux répondre.

Il est temps de mettre fin à ces lieux communs. Faisons-le par quatre petites remarques. I. La 1re. est qu'à prendre en gros tout le genre humain, il semble que Xénophanes aurait pu dire que le chagrin et la douleur y prévalent sur le plaisir. II. La 2e. qu'il y a des particuliers dont on a lieu de présumer qu'ils sentent dans cette vie beaucoup plus de bien que de mal. III. La 3e. qu'il y en a d'autres dont on peut croire qu'ils sentent beaucoup plus de mal que de bien. IV. La 4e. que ma seconde proposition est surtout probable à l'égard de ceux qui meurent avant le déclin de l'âge; et que la quatrième paraît principalement certaine à l'égard de ceux qui vont jusqu'à la vieillesse décrépite. Lorsque Racan assurait

Que pour eux seulement les dieux ont fait la gloire,
Et pour nous les plaisirs (108),

il ne considérait sans doute que le bel âge. C'est alors que les plaisirs prédominent; le bien emporte alors la balance (109); la Némésis des païens fait des avances et du crédit; elle agrée que les comptes soient rendus sans compensation; mais elle se dédommage sur la vieillesse.

Multa senem circumveniunt incommoda, vel quòd
Quærit, et inventis miser abstinet, ac timet uti :
Vel quòd res omnes timidè gelidèque ministrat,
Dilator spe longus, iners, avidusque futuri;
Difficilis, querulus, laudator temporis acti
Se puero, censor castigatorque minorum.
Multa ferunt anni venientes commoda secum,
Multa recedentes adimunt (110).

Ce poëte ne dit pas tout; aussi n'était-il pas nécessaire qu'il touchât aux mauvais endroits que Juvénal nous va montrer.

Ut vigeant sensus animi ducenda tamen sunt
Funera natorum, rogus aspiciendus amatæ
Conjugis, et fratris plenæque sororibus urnæ.
Hæc data pœna diù viventibus, ut renovata
Semper clade domus, multis in luctibus, inque
Perpetuo mœrore, et nigrâ veste senescant (111).

Joignez à cela ce passage de Virgile.

Optima quæque dies miseris mortalibus ævi
Prima fugit : subeunt morbi, tristisque senectus;
Et labor, et duræ rapit inclementia mortis (112).

Notez que Racan avançait une maxime qui donne le démenti au plus grand poëte de l'antiquité; car voici ce que disait Homère :

Les dieux pour eux ont retenu liesse,
Et resigné aux hommes la tristesse.

C'est ainsi qu'Amyot tourne ces deux vers de l'Iliade, cités par Plutarque à la page 20 du Traité *de audiendis Poëtis :*

Ὣς γὰρ ἐπεκλώσαντο θεοὶ δειλοῖσι βροτοῖσι,
Ζώειν ἀχνυμένους· αὐτοὶ δέ τ' ἀκηδέες εἰσί.
Sic enim fato tribuunt dii miseris mortalibus,
Ut vivant tristes : ipsi verò sine curis sunt (113).

(G) *Ceux mêmes qui reconnaissent que la nature ...... a destiné au genre humain l'usage de toutes les autres choses le considèrent .... comme un être malheureux.*] N'avons-nous pas vu (114) que Pline, après un prologue qui donne la principauté à notre espèce, la met au-dessous du reste des animaux en fait d'incommodités? Sénèque, qui représente si bien les faveurs que Dieu communique aux hommes (115), eût-il pu nier les observations de Pline? Socrate aurait-il pu les nier, lui qui a décrit si avantageusement les prérogatives humaines? « Tu ne penses

(106) *Ces vers sont d'un opéra de* Quinaut. *Je n'y change qu'un mot, celui d'amans en celui d'auteurs.*

(107) *Voyez ses paroles ci-dessus, cit.* (86).

(108) *Voyez sa* Lettre à Balzac, *dans le IIe. tom. du* Recueil de Lettres nouvelles, *imprimé à Paris l'an* 1684, *pag.* 300.

(109) *A cela n'est point contraire cet endroit du psalmiste :*

Encore la fleur de cette vie est telle,
Qu'on est toujours en peine et en martyre;

car Moïse ne représente que l'état où étaient alors les Juifs.

(110) Horat., de Arte Poëticâ, *vs.* 169.

(111) Juvenal, *sat. X, vs.* 240.

(112) Virg., Georgic., *lib. III, vs.* 66.

(113) Homer. Iliad., *lib. XXIV, vs.* 525.

(114) *Ci-dessus, remarque* (D) *au commencement.*

(115) *Voyez ci-dessus les cit.* (77) *et* (78).

» pas, répondit-il à un disciple » qui niait la Providence, que les » dieux aient soin des hommes, » eux qui premièrement ont accor- » dé à l'homme seul le privilége de » marcher droit, ce qui lui donne » un grand avantage pour découvrir » de loin, pour considérer plus à » son aise les choses d'en haut, et » pour éviter beaucoup d'incommo- » dités. Ensuite, tous les animaux » qui marchent ont des pieds; mais ils » n'en tirent point d'autre usage que » de marcher : les dieux outre cela » ont donné des mains à l'homme, » par le moyen desquelles il se rend » le plus heureux animal du monde. » Tous les animaux ont des langues; » mais il n'y a que la langue de l'hom- » me qui puisse former une parole » dont il explique ses pensées, et par » laquelle il se communique à ses sem- » blables. Et pour montrer même que » les dieux ont eu soin de nos plaisirs, » ils n'ont point déterminé de saison » pour les amours des hommes, qui » peuvent jouir à toute heure, jus- » qu'à leur extrême vieillesse, d'une » volupté que les brutes ne goûtent » qu'en un certain temps de l'année. » Enfin, il ne se sont pas contentés » d'avoir fait à l'homme tant d'avan- » tages pour le corps, ils lui ont en- » core donné une âme, la plus ex- » cellente de toutes. Car quelle est » l'âme des autres animaux qui » connaisse l'être des dieux par qui » sont faits tant de merveilleux ou- » vrages? Y a-t-il une autre espèce » que les hommes qui les serve et » qui les adore? Quel est l'animal » qui puisse comme lui se défendre » de la faim, de la soif, du froid, » du chaud; qui puisse, comme » nous, trouver des remèdes aux ma- » ladies; qui puisse exercer sa force; » qui soit aussi capable d'apprendre, » qui retienne si parfaitement les » choses qu'il a vues, qu'il a ouïes, » qu'il a sues? En un mot, il est clair » que l'homme est un dieu en com- » paraison des autres espèces vivan- » tes, vu l'avantage qu'il a naturel- » lement sur elles, tant du corps que » de l'âme (116). » Il est bien apparent qu'après cette belle description, il eût avoué le revers de la médaille, si on l'eût prié de le bien examiner.

(H) *De chercher dans les plaisirs défendus quelque remède à leurs inquiétudes.*] N'est-ce pas se délivrer d'un mal physique par un mal moral? Un tel remède n'est-il pas pire que la maladie? N'est-on pas donc bien malheureux quand on ne sait recourir qu'à une telle ressource? Il est très-certain qu'une infinité de gens n'en trouvent point d'autre. Les criailleries domestiques, la vue du mauvais état du ménage, les contraignent à sortir pour aller jouer, ou pour aller boire dans un cabaret. Ils ne peuvent sans cela dissiper leur mélancolie; c'est la seule diversion qu'ils opposent au chagrin. Il y en a même qui s'enivrent tout exprès afin d'éviter les inquiétudes de la nuit, qui est un temps où elles sont les plus incommodes. Ils ont éprouvé qu'elles les empêchent de dormir, et qu'elles les tiennent trop cruellement attentifs à leur malheur. C'est pourquoi ils se procurent par le vin un profond assoupissement. C'est autant de pris sur la mauvaise fortune, c'est sauver la plus redoutable portion des vingt-quatre heures de la journée. Généralement parlant, les femmes ne peuvent pas se servir de ce bouclier contre le chagrin, et ainsi leur condition est plus à plaindre que celle des hommes. De là vient que la Médée d'Euripide déclare qu'une femme mal mariée est dans un état si pitoyable, qu'il vaut mieux mourir que d'y demeurer; elle ne peut pas, comme les hommes, aller chercher hors du logis les consolations nécessaires.

Κἂν μὲν τάδ' ἡμῖν ἐκπονουμέναισιν ευ
Πόσις ξυνοικῃ, μὴ βίᾳ φέρων ζυγὸν,
Ζηλωτὸς αἰών· εἰ δὲ μὴ, θανεῖν χρεών.
« Ανὴρ δ' ὅταν τοῖς ἔνδον ἄχθηται
ξυνὼν,
» Ἔξω μολὼν ἔπαυσε καρδίας χόλον,
» Ἢ πρὸς φίλων τιν', ἢ πρὸς ἥλικα
τραπείς.
» Ἡμῖν δ' ἀνάγκη πρὸς μίαν ψυχὴν
βλέπειν.

Et si nobis hæc quidem peragentibus benè
Cohabitaverit maritus, non violentum nobis
imponens jugum,
Beata est vita : sin minùs, satius est mori.
» *Vir verò cùm dolet propter res domesticas,*
» *Foràs egressus sedat cordis bilem,*

(116) Xen., de Memorab. Socrat., *lib. I. Je me sers de la traduction de* Charpentier, *pag.* 67 *et suivantes.*

» *Conversus aut ad aliquem amicum, aut coætaneum;*
» *Sed nos oportet spectare ad unam animam* (117).

(I) *Aristote.... a reconnu qu'il y avait dans la nature plus de mal que de bien, et que... par cette raison... Empédocle commença de supposer deux principes, l'un du bien, l'autre du mal.* Avant que de rapporter ce qu'il a dit, il faut que j'observe qu'il se donne la liberté de développer le sentiment d'Empédocle, et de l'expliquer selon l'esprit plutôt que selon la lettre; mais, après tout, il pose en fait que le bien est la cause de tous les biens, et que le mal est la cause de tous les maux. Les deux principes d'Empédocle étaient l'amitié et la discorde : Ἐπεὶ δὲ καὶ τἀναντία τοῖς ἀγαθοῖς ἐνόντα ἐφαίνετο ἐν τῇ φύσει, καὶ οὐ μόνον τάξις, καὶ τὸ καλὸν, ἀλλ' ἀταξία, καὶ τὸ αἰσχρὸν, καὶ πλείω τὰ κακὰ τῶν ἀγαθῶν, καὶ τὰ φαῦλα τῶν καλῶν. Οὕτως ἄλλός τις φιλίαν εἰσήνεγκε, καὶ τὸ νεῖκος, ἑκάτερον ἑκατέρων αἴτιον τούτων. Εἰ γάρ τις ἀκαλουθοίη, καὶ λαμβάνοι πρὸς τὴν διάνοιαν, καὶ μὴ πρὸς ἃ ψελλίζεται λέγων Ἐμπεδοκλῆς, εὑρήσει τὴν μὲν φιλίαν εἶναι τῶν ἀγαθῶν, τὸ δὲ νεῖκος τῶν κακῶν· ὥς' εἴτις φαίη τρόπον τινὰ καὶ λέγειν, καὶ πρῶτον λέγειν τὸ κακὸν καὶ τὸ ἀγαθὸν ἀρχὰς Ἐμπεδοκλέα· τάχ' ἂν λέγοι καλῶς. Εἴπερ τὸ τῶν ἀγαθῶν ἁπάντων αἴτιον, αὐτὸ τὸ ἀγαθόν ἐςι, καὶ τῶν κακῶν, τὸ κακόν. *Cùm autem contraria quoque bonis messe naturæ apparerent, nec solùm ordo, et pulchrum, verùm etiam inordinatio, et turpe, pluraque mala, quàm bona, et turpia, quàm pulchra, ideò alius quidam amicitiam introduxit, et contentionem, utrumque utriusque horum causam. Si quis enim sequatur, et secundùm sententiam accipiat, non secundùm ea, quæ balbutiens Empedocles dicit, inveniet amicitiam quidem bonorum causam esse, contentionem verò malorum. Quare si quis dicat quodam modo dicere, et primum Empedoclem dicere malum, et bonum esse principia, fortassè benè inquiet : siquidem bonorum omnium causa, ipsum bonum, ac malorum, ipsum malum est* (118). Prenez garde qu'il critique ailleurs (119) ce sentiment d'Empédocles, et qu'il n'a point cru qu'il y eût aucun principe éternel du mal; car il assure (120) qu'il n'y a rien que de bon dans les êtres éternels.

(K) *Je m'étonne que le rabbin Maimonides ...... ait pu croire qu'il avait bien réfuté la doctrine dont je parle.*] Il avoue que les païens, et même quelques rabbins, ont fait des déclamations sur la supériorité du mal, et il les traite d'insensés et de ridicules. *Sæpissimè*, dit-il (121), *solent in cordibus hominum imperitorum istiusmodi cogitationes exsurgere, ac si longè plura essent in mundo mala quàm bona; ita ut in multis poëmatis et cantilenis gentilium hæc et similia reperiantur;* Miraculi instar esse, quando in tempore boni aliquid invenitur : mala autem esse multa et perpetua. *Atque hic error non solùm in vulgo obtinuit, verùm etiam apud eos, qui sapientes haberi volunt, et apud ipsum* Alrasi *in libro illo celebri, quem* Sepher Elohuth *h. e.* Theosophiam *nominavit, in quo multa ex deliriis et stoliditatibus suis congessit, è quibus et istud est, quòd plura existant mala quàm bona; eo quòd, si comparationem instituas inter recreationes et voluptates hominis, quas tempore tranquillitatis percipit, cum doloribus, cruciatibus, perturbationibus, defectibus, curis, sollicitudinibus, et afflictionibus, deprehendatur, vitam hominis illorum bonorum respectu, esse vindictam magnam et malum magnum.* Il dit que la cause de leur erreur extravagante est (122) qu'ils s'imaginent que la nature n'a été faite que pour eux, et qu'ils ne comptent pour rien ce qui est distinct de leur personne, d'où ils infèrent que quand il arrive quelque chose contre leur gré, tout va mal dans l'univers. Il ajoute que si l'on considérait la petitesse de l'homme eu égard à l'univers, on comprendrait avec évidence que la supériorité du mal n'a point de lieu parmi les anges, ni parmi les corps célestes, ni parmi les élémens et les mixtes inanimés, ni parmi plu-

(117) Euripid., *in* Medeâ, *vs.* 241, *p. m.* 276.
(118) Aristoteles, Metaphys., *lib. I, cap. IV, pag. m.* 646.
(119) *Idem, ibidem, lib. XII, cap. X, p.* 745.
(120) *Idem, ibidem, lib. IX, pag.* 717.
(121) Moses Maïmonides, *in* More Nevochim, *parte III, cap. XII, pag. m.* 354, 355.
(122) *Causa erroris fatui illius hominis et omnium ipsius sociorum est quòd, etc.*, Idem, ibidem, *pag.* 355.

sieurs espèces d'animaux. Cette remarque de Maimonides ne va point au but ; car ceux qu'il réfute n'entendent autre chose sinon que parmi les hommes le mal surpasse le bien. A quoi sert-il donc de dire, pour les convaincre d'erreur, que le mal ne surpasse pas le bien dans le reste de la nature? Tous les corps inanimés sont incapables de bien et de mal, ils ne doivent donc point être mis en ligne de compte quand il s'agit de cette question ; et il n'y a personne qui ne fût en droit de soutenir que tout ce en quoi nous mettons l'ordre, la beauté, et la perfection des corps célestes, etc. étant changé, ce ne serait point un mal à l'égard de l'univers, encore que l'homme ou quelque autre créature particulière en souffrît quelque dommage. Si le soleil et les planètes étaient dans les mêmes variations que les vaisseaux qui vont et viennent de Marseille à Naples, tantôt en moins de jours et tantôt en plus de jours sans aucune règle fixe, ne pourrait-on pas prétendre qu'eu égard à tout l'univers ce n'est pas un mal, une imperfection, et un désordre?

Après cela Maimonides dit que les maux de l'homme se peuvent réduire à trois classes : la première comprend ceux qui procèdent de ce que l'homme a un corps ; la seconde, ceux qui procèdent de ce que les hommes machinent les uns contre les autres ; la troisième, ceux que l'homme se fait à lui-même par sa propre cupidité. Il fait de belles remarques sur tout cela, mais il sort de la question ; car il ne s'agit pas de la cause du malheur des hommes, il s'agit de ce point de fait, si les maux qu'ils souffrent surpassent les biens dont ils jouissent. On a beau nous dire que nous sommes nous-mêmes la cause de nos infortunes, et que fort souvent nous nous affligeons sans sujet, et que les plaisirs de la vie sont innombrables, et quelquefois même fort longs; tout cela est incapable de résoudre la difficulté. Un grain de mal, pour ainsi dire, gâte cent degrés de bien (123) ; un petit morceau de fer chaud au septième degré brûle mieux que cent pieds de fer chaud au quatrième degré. Nul mal n'est petit lorsqu'il est senti comme grand; et rien n'accable davantage un homme chagrin, que de savoir qu'il n'a pas raison d'être chagrin. « Il y a, dit » M. de Saint-Évremond, une sorte de » chagrin dont je ne puis deviner la » cause; et comme on n'en saurait » bien connaître le véritable sujet, je » trouve qu'il est malaisé de l'adoucir, ou de s'en défendre...... Cette » espèce de chagrin est commun à » tous les hommes; ce sont de ces » chagrins qui nous brouillent avec » nous-mêmes, et qui, nous faisant » connaître que nous n'avons aucune raison d'être fâchés, nous » forcent, malgré notre amour-propre, de nous avouer que nous » sommes injustes et déraisonnables (124). »

(L) *Xénophanes a cru l'incompréhensibilité de toutes choses.*] Commençons cette remarque par un passage de Diogène Laërce : φησὶ δὲ Σωτίων πρῶτον αὐτὸν εἰπεῖν ἀκατάληπτα εἶναι τὰ πάντα, πλανώμενος ; c'est-à-dire, *Sotion, qui dit que Xénophanes est le premier qui ait soutenu que toutes choses étaient incompréhensibles, se trompe* (125). On ne voit point dans ces paroles si Diogène Laërce nie que Xénophanes ait tenu pour l'incompréhensibilité ; car il pourrait ne pas le nier, et accuser néanmoins Sotion d'erreur. Cette accusation serait juste si avant Xénophanes d'autres avaient enseigné que tous les objets de notre esprit sont au delà de notre compréhension. Il y a mille endroits semblables dans Diogène Laërce; cela ne lui fait guère d'honneur : un esprit exact aurait évité ces équivoques et ces ténèbres. Je conjecture qu'il a voulu dire que Xénophanes n'enseignait point l'incompréhensibilité (126); mais en même temps je m'imagine qu'il a eu tort de parler ainsi de ce philosophe. Toutes les apparences nous conduisent à

(123) *L'eau de la mer, dont l'amertume est insupportable, contient 40 ou 42 fois plus de parties douces que de parties salées.*

(124) Saint-Évremond, *au* Discours des ennuis et des déplaisirs : *je le cite sur l'extrait de l'anonyme qui a critiqué cet auteur, pag.* 137 ; *car mon édition (au tom. IV, p.* 45), *qui est celle de Hollande* 1693, *ne contient qu'une partie de ce que le critique rapporte.*

(125) Diog. Laërtius, *lib. IX, num.* 20.

(126) *Voyez ci-dessous citat.* (142) *le passage* de Sextus Empiricus.

juger que Xénophanes enseignait, que l'on ne pouvait comprendre quoi que ce fût dans la nature des choses. Plutarque lui attribue d'avoir dit que nos sens et notre raison sont des facultés trompeuses (127). D'autres veulent qu'il ait rejeté le témoignage des sens, afin de conclure qu'il ne faut ajouter foi qu'à la raison; et ils disent qu'il est le premier auteur de cette doctrine. Οἴονται δεῖν, τὰς μὲν αἰσθήσεις καὶ τὰς φαντασίας καταϐάλλειν, αὐτῷ δὲ μόνον τῷ λόγῳ πιστεύειν. Τοιαῦτα γάρ τινα πρότερον μὲν Ξενοφάνης, καὶ Παρμενίδης . . . ἔλεγον. *Sensus visaque omnia funditùs repudianda, rationi uni fidem habendam opinantur. Ac primùm quidem Xenophanes, et Parmenides . . . in eâ sunt doctrinâ versati* (128). Je crois que Plutarque nous représente plus fidèlement que ne l'a fait Aristoclès, le système de Xénophanes. Je crois que Xénophanes ne se fiait guère plus à la raison qu'à ses sens : voici ce qui me le persuade. Il fut le premier qui enseigna que tout ce qui a été fait est corruptible (129). Il enseigna aussi que toutes choses n'étaient qu'un seul être; qu'il n'y avait point de génération ni de corruption; et que cet être unique demeurait toujours le même, et ne pouvait être sujet à nul changement (130). Ὅθεν ἠξίουν οὗτοί γε τὸ ὂν ἓν εἶναι, καὶ τό μὴ ὂν ἕτερον εἶναι, μηδὲ γεννᾶσθαι τι, μηδὲ φθείρεσθαι, μηδὲ κινεῖσθαι τὸ παρὰ παν. *Hi quicquid esset, unum duntaxat esse : quòd ab eo diversum esset, id non esse : generari nihil : nihil corrumpi, moveri, omninò nihil statuebant* (131). Mais voici plus nettement les principes de Xénophanes, et dans toute leur liaison. Premièrement il assurait (132) que rien ne se fait de rien, c'est-à-dire, pour ôter toute équivoque, qu'une chose qui n'a pas toujours existé ne peut jamais exister. Il concluait de là que tout ce qui est a toujours été; or, ajoutait-il, ce qui a toujours été est éternel; ce qui est éternel est infini; ce qui est infini, est unique; car s'il contenait plusieurs êtres, l'un terminerait l'autre, il ne serait donc pas infini. De plus, disait-il, ce qui est unique est partout semblable à soi-même; car s'il enfermait quelque différence; il ne serait pas un être, mais plusieurs êtres. Enfin cet être unique, éternel et infini doit être immobile et immuable; car s'il pouvait changer de place il y aurait quelque chose au delà de lui; il ne serait donc pas infini : et si sans changer de place il pouvait être altéré, quelque chose qui ne serait pas de tout temps commencerait à être produit, et quelque chose qui aurait été de tout temps cesserait d'être. Or cela est impossible; car toute chose qui n'ayant pas existé éternellement commencerait d'exister serait produite de rien, et toute chose qui n'a point eu de commencement a une existence nécessaire; elle ne peut donc jamais cesser d'exister. Voilà quels étaient ses principes, si nous en croyons Aristote (133). Je ne doute point qu'ils ne lui parussent évidens, et qu'il ne crût avoir là une gradation de conséquences tirées nécessairement d'un principe incontestable. Les théologiens orthodoxes lui nieraient que rien ne puisse avoir un commencement; mais ils lui accorderaient que l'être qui n'a jamais commencé est unique, infini, immobile, immuable, et que tout ce dont l'existence est nécessaire est indestructible. Ils enseignent, et avec raison, que Dieu n'est sujet à nul changement; car s'il lui arrivait quelque changement, il acquerrait et il perdrait quelque chose. Ce qu'il acquerrait serait ou distinct de sa substance, ou un mode *identifié* avec sa substance. Si c'était un être distinct, Dieu ne serait pas un être simple; et, qui pis est, il

(127) Ἀποφαίνεται δὲ καὶ τὰς αἰσθήσεις ψευδεῖς, καὶ καθόλου σὺν αὐταῖς, καὶ αὐτὸν τὸν λόγον διαϐάλλει. *Sensus fallaces esse contendit, unàque cum illis ipsam quoque rationem in omnibus criminatur.* Plutarch., *in* Stromatis, *apud* Eusebium Præparation. Evangel., *lib. I, cap. VIII, pag.* 23, B.

(128) Aristocles, de Philosophiâ, *lib. VIII, apud* Eusebium, *ubi suprà, lib. XIV, cap. XVII, pag.* 756, B.

(129) Πρῶτος ἀπεφήνατο ὅτι πᾶν τὸ γινόμενον φθαρτόν ἐστὶ. *Primus definivit omne quod fiat corruptioni obnoxium esse.* Diogen. Laërt., *lib. IX, num.* 19.

(130) *Voyez* Platon, *in* Sophistâ, *p. m.* 170, *C.*

(131) Aristocles, *apud* Eusebium, *ubi suprà.*

(132) *Voyez le Traité d'*Aristote de Xenophane, Zenone, et Gorgiâ, *init. au 1er., tome de ses OEuvres, pag.* 939, *édit. de Genève* 1605.

(133) *Ubi suprà.*

serait composé d'une nature incréée et d'une nature créée (134). Si c'était un mode *identifié* avec sa substance, Dieu ne le pourrait produire qu'en se produisant lui-même : or comme il existe indépendamment de sa volonté, et qu'il ne s'est point donné à lui-même son existence au commencement, il s'ensuit qu'il ne peut jamais se la donner. D'ailleurs rien de ce qui existe nécessairement ne peut cesser d'être, il faut donc de toute nécessité que Dieu ne puisse jamais perdre ce qu'il a eu une fois. Or tout ce qu'on appelle modification, ou *ens inhærens in alio*, est d'une telle nature qu'il ne peut être produit que par la ruine d'une autre modalité, tout de même qu'une nouvelle figure est nécessairement la destruction de la vieille. C'est pourquoi si Dieu acquérait quelque chose de nouveau, il perdrait nécessairement quelque autre chose ; car cette nouvelle acquisition ne serait pas une substance, mais un accident, ou un *ens in hærens in alio*. Puis donc que rien de ce qui existe nécessairement ne peut cesser d'exister, il s'ensuit que Dieu ne peut jamais acquérir rien de nouveau. Voilà donc l'immutabilité de Dieu appuyée sur des notions évidentes. Xénophanes ajoutait à ces maximes celle-ci, que rien ne se fait de rien : or tout accident produit de nouveau, et distinct de la substance divine, serait tiré du néant. Il fallait donc qu'il niât que l'être éternel pût acquérir aucun nouveau mode distinct de sa propre substance. Mais il se trouvait bien embarrassé quand on lui montrait les générations continuelles qui se font dans la nature. Elles prouvent et que l'univers n'est pas un seul être et qu'il contient quelque chose qui est muable, puisqu'il change actuellement. Pour se tirer de cette objection, il récusa le témoignage des sens ; il dit qu'ils nous trompent, qu'il n'est pas vrai qu'il se fasse des générations dans la nature, et que ce ne sont que de fausses apparences. Mais, lui disait-on sans doute, les apparences des sens ne changeraient pas, si notre âme demeurait toujours la même, si les êtres qui sont hors de nous ne changeaient point : il faut donc que pour le moins ce qui est en nous le sujet passif des perceptions, que vous appelez des tromperies des sens, soit d'un être muable et altérable : il n'est donc pas vrai, comme vous le prétendez, qu'il ne se fasse aucun changement dans l'univers. Je ne vois point qu'il ait pu répondre autre chose que ceci : Notre raison est aussi trompeuse que nos sens ; tout lui est incompréhensible. Car si lors même qu'elle est appuyée sur l'évidence, qui est son *non plus ultrà*, elle n'attrape pas la vérité, c'est un signe que la vérité est une chose incompréhensible et impénétrable. Or, m'appuyant sur des notions évidentes, j'avais assuré que rien ne se fait de rien : d'où il s'ensuit nécessairement que rien ne peut commencer, et que tout ce qui existe une fois existe toujours, ce qui prouve évidemment l'immobilité et l'immutabilité de toutes choses ; j'avais, dis-je, compris cela clairement, et néanmoins l'expérience de mes sensations et de mes passions me convainc que je suis muable : je n'avais donc rien compris de certain, je n'ai donc point une faculté proportionnée à la vérité. C'est ainsi qu'on peut supposer qu'il raisonnait, et de là nous pourrions conclure que la secte des acataleptiques (135), et celle des pyrrhoniens, n'ont eu leur berceau que dans le principe de l'unité immuable de toutes choses, soutenu par Xénophanes. Je ne prétends pas qu'il ait eu raison dans les conséquences qu'on vient de voir ; je n'allègue ceci qu'afin qu'on voie que je ne contredis pas sans de bons motifs l'historien de ce philosophe (136). J'ai premièrement pour moi le témoignage de Sotion (137), celui de Cicéron (138), celui de Plutarque (139), et quelques vers de Xénophanes (140) qui n'ont pas été inconnus à Diogène Laërce (141). En second

(134) *Quand un être est distinct d'un autre, il n'en est pas composé ; ainsi tout être distinct de tout autre est fait de rien, il est donc créé.*

(135) *C'étaient ceux qui enseignaient l'incompréhensibilité.*

(136) *Voyez ce que j'ai cité de* Diogène Laërce, *au commencement de cette remarque.*

(137) *Voyez ci-dessus, citation* (125).

(138) *Voyez ci-dessous la citation* (147).

(139) *Voyez ci-dessus la citation* (127).

(140) *Voyez, citation* (142), *le passage de* Sextus Empiricus.

(141) *Il en cite le commencement, in* Vitâ Pyrrhonis, *lib. IX, num.* 72.

lieu, je puis dire que Xénophanes avait des principes qui l'engageaient nécessairement, comme je viens d'en donner les preuves, à tenir l'incompréhensibilité. Rapportons les vers où il déclare son sentiment.

> Καὶ τὸ μὲν οὖν σαφὲς οὔτις ἀνὴρ ἴδεν, οὐδέ τις ἔςαι
> Εἰδὼς ἀμφὶ θεῶν τε, καὶ ὅσσα λέγω περὶ πάντων.
> Εἰ γὰρ καὶ τὰ μάλιςα τύχοι τετελεσμένον εἰπὼν
> Αὐτὸς ὅμως οὐκ οἶδε, δόκος δ' ἐπὶ πᾶσι τέτυκται.
>
> *Nullus apertè vir scit, sed neque vir sciet unquàm*
> *De Diis et cunctis à me quæ dicta fuerunt.*
> *Namque licet sit perfectum quod dixerit ille,*
> *Ille tamen nescit, cunctis et opinio in his est* (142).

On voit manifestement dans ces paroles que Xénophanes déclare que personne ne peut parvenir à la connaissance claire et certaine de la vérité; et qu'encore qu'un homme rencontrât la vérité, il ne pourrait point savoir qu'il l'eût rencontrée; il n'y a, continue-t-il, que des opinions à attraper sur toutes choses. Sextus Empiricus (143) le met nettement parmi ceux qui nient qu'il y ait un *criterium veritatis*, ou une règle, ou une mesure de la vérité. J'avoue qu'il n'adopte pas (144) le sentiment de ceux qui le mettent au nombre des acataleptiques; mais il lui attribue pourtant d'avoir cru qu'on ne comprenait jamais les choses jusques au degré de certitude qui fait la science, et qu'on ne parvient jamais qu'à des jugemens de vraisemblance ou de probabilité. N'est-ce pas au fond soutenir l'*acatalepsie*, ou la nature incompréhensible des choses? Φαίνεται μὴ πᾶσαν κατάληψιν ἀναιρεῖν ἀλλὰ τὴν ἐπιςημονικήν τε καὶ ἀδιάπτωτον· ἀπολείπειν δὲ τὴν δοξαςήν. Τοῦτο γὰρ ἐμφαίνει τὸ, δόκος δὲ ἐπὶ πᾶσι τέτυκται· ὥςε κριτήριον γίνεσθαι κατὰ τοῦτον τὸν δοξαςὸν λόγον, τουτέςι τὸν τοῦ εἰκότος, ἀλλὰ μὴ τὸν τοῦ παγίου ἐχόμενον. *Videtur non omnem tollere comprehensionem, sed eam quæ est ex scientiâ, et quæ non potest aberrare. Relinquit ergò opinabilem, hoc enim indicat illud cunctis et opinio in his est: quo fit ut ex ejus sententiâ id quod judicat sit ratio opinabilis, hoc est ratio ejus quod est probabile, non autem ea quæ sequitur id quod est firmum ac stabile* (145). Je ne vois donc pas que M. Ménage ait eu beaucoup de raison de dire que Sextus Empiricus est favorable en cet endroit-ci à Diogène Laërce contre Sotion (146). Et ce qui m'empêche d'autant de voir cela est que ce docte commentateur venait de dire que Cicéron et Origène favorisent Sotion (147): *Sotioni adstipulatur Cicero in Lucullo*: Parmenides, Xenophanes, minùs bonis quamquam versibus, sed tamen illis versibus, increpant eorum arrogantiam quasi irati, qui, cùm sciri nihil possit, audeant se scire dicere. *Item Origenes in Philosophicis*: Οὗτος ἔφη πρῶτος ἀκαταληψίαν εἶναι πάντων, εἰπὼν οὕτως·

> Εἰ γὰρ καὶ τὰ μάλιςα τύχοι τετελεσμένον εἰπὼν,
> Αὐτὸς ὅμως οὐκ οἶδε, δόκος δ' ἐπὶ πᾶσι τέτυκται.

Quant à la question particulière si ce philosophe est le premier qui ait tenu pour l'incompréhensibilité, comme Sotion l'assure, il y a plus de sujet de demeurer en suspens, puisque Platon dit qu'avant Xénophanes d'autres avaient cru l'unité de toutes choses (148): dogme qui me paraît être le grand chemin de l'incompréhensibilité. Rien n'est plus curieux que les vers de Timon rapportés par Sextus Empiricus (149). Je ne sais pourquoi les interprètes n'ont pas traduit en latin cet endroit-là.

Les raisons qui conduisirent Xénophanes à l'unité de toutes choses sont apparemment les mêmes qu'Aristote donne à Mélissus et à Parménides (150). Elles paraissent assez subtiles, quoique, selon la propriété des grands génies, Aristote les ait rapportées un peu obscurément, parce qu'il affectait d'être court. Ce sont sans doute des sophismes, aussi-bien

(142) Xenophanes, *apud* Sextum Empiricum adversus Mathematicos, *pag.* 146, 157, 280. *Voyez aussi* Plutarque, de audiend. Poët., *p.* 17, *E.*

(143) *Ibid.*, *pag.* 146.

(144) *Ibid*, *et pag.* 156, 157.

(145) Xenophanes, *apud* Sext. Emp. adv. Mathem., *pag.* 157.

(146) Menagius *in* Diogen. Laërt., *lib. IX*, *num.* 20.

(147) Menagius, *ibid.*

(148) Plato, *in* Sophistâ, *pag.* 170.

(149) Sextus Empiricus, Pyrrhon. Hypotypos., *lib. I*, *cap. XXXIII*, *pag.* 46, *edit. Genev.*, 1621.

(150) Aristoteles, Physicor. *lib. I*, *cap. III.*

que celles qu'on a pu lire ci-dessus (151) ; mais néanmoins elles pouvaient imposer, et je ne sais si Aristote a toujours bien réfuté ces deux anciens philosophes. Prenez la peine de consulter les jésuites de Conimbre (152), qui ont mis dans toute sa force l'une des raisons de Mélissus, et la réponse d'Aristote ; vous verrez qu'il n'y a rien de plus faible que cette réponse, et qu'il n'est pas vrai que Mélissus raisonne mal dans cette proposition : *Si tout ce qui a été fait a un principe, ce qui n'a point été fait n'a point de principe.* Aristote assure que c'est un paralogisme manifeste. Ὅτι μὲν οὖν παραλογίζεται Μέλισσος, δῆλον· οἴεται γὰρ εἰληφέναι, εἰ τὸ γενόμενον ἀρχὴν ἔχει ἅπαν, ὅτι καὶ τὸ μὴ γενόμενον οὐκ ἔχει. *Captiosè itaque Melissum ratiocinari manifestum est : sumpsisse enim arbitratur, si quidquid ortum est principium habeat : id non habere, quod ortum non est* (153). Or, ajoutait Mélissus, rien n'a été fait ; car si quelque chose avait été faite, elle aurait été produite ou de rien ou d'une autre chose : si d'une autre chose, elle eût déjà existé auparavant, ce qui ruine votre supposition ; si de rien, donc de rien il se pourrait faire quelque chose, ce qui est faux (154). Voilà un raisonnement démonstratif contre Aristote, qui n'admettait pas la création proprement dite. Et quant à sa distinction entre principe de substance, et principes de formes et de qualités, elle est nulle dans l'hypothèse de l'impossibilité de la création ; car toute substance qui n'a jamais commencé et qui existe nécessairement doit être immuable. En vain chercheriez-vous les principe des générations et des corruptions ; car il ne s'en ferait point si toutes choses étaient incréées : or elles l'étaient selon Aristote, qui n'a jamais combattu cette maxime, *ex nihilo nihil fit.* Mais après avoir avoué que cette objection de Mélissus, que l'on ne saurait résoudre que par les principes de l'orthodoxie chrétienne concernant la création, surpassait toutes les forces d'Aristote, il faut reconnaître que les autres subtilités de Mélissus et de Parménides ne l'embarrassaient pas tant, et qu'appliquées à l'expérience, c'est-à-dire à la variété des choses que l'univers nous fait voir, elles ne pouvaient paraître que des puérilités.

J'observe en passant que le jésuite qui a commenté l'ouvrage de Cicéron *de Naturâ Deorum*, a pris le parti de Xénophanes contre Aristote un peu inconsidérément. *Dubio procul*, dit-il (155), *exciderit illi* (Velleio) *convitium illud quod in Xenophonem contorquet Aristoteles, lib. I Metaphysicorum, capite quinto, ubi et obscurum illius, vel ingenium, vel dicendi genus notat, et hominem quasi agrestem magnâ quâdam negligentiâ despectat, et ab toto philosophorum senatu relegandum censet. Eam tamen Xenophani de Deo sententiam ascribit quæ minimè agreste ingenium sapiat : nempè* τὸ ἕν εἶναι τὸν Θεόν. *i.* id quod est unum, esse Deum : *vel ut Theophrastus habet apud Lilium :* unum, et universum, et omne esse Deum. Ce père a grand tort d'attribuer à Xénophanes un sentiment raisonnable sur la nature de Dieu : le sentiment de ce philosophe là-dessus est une impiété abominable, c'est un spinozisme plus dangereux que celui que je réfute dans l'article de Spinoza ; car l'hypothèse de Spinoza porte avec soi son préservatif, par la mutabilité ou par la corruptibilité continuelle qu'il attribue à la nature divine, eu égard aux modalités. Cette corruptibilité soulève le sens commun, et choque tout à la fois horriblement les petits esprits et les grands esprits : mais l'immutabilité en toutes manières, que Xénophanes attribue à l'être infini et éternel, est un dogme de la plus pure théologie ; il pourrait donc être plus séduisant en faveur du reste de l'hypothèse. D'autre côté, la mauvaise chute de ce philosophe peut devenir plus contagieuse que le spinozisme. Cet homme-là, ne pouvant se soutenir dans le poste où sa raison l'avait mené, se laissa tomber dans un précipice : il querella sa raison qui l'avait embarrassé dans des filets qu'il ne pouvait rompre ; il

(151) *Dans l'article* Stilpon, *tome XIII, page 504, rem.* (H).

(152) Conimbricenses, *dans la paraphrase du IIIe. chap. du Ier liv. de la* Physique d'Aristote.

(153) Arist. Physic. *lib. I, cap. III.*

(154) *Voyez les* Conimbricenses, *ubi suprà.*

(155) Lescalopier, *in* Ciceron., de Nat. Deorum, *lib. I, num. 28, pag. 44.*

l'accusa d'être incapable de rien comprendre. Bien d'autres se pourraient jeter dans de telles extrémités, s'ils ne recouraient à un secours supérieur à la raison. Mais le jésuite que je réfute n'a pas tort en tout : il a pu avec justice blâmer Aristote de son mépris pour le génie de Xénophanes ; car quoiqu'une véritable grandeur d'esprit et une solide force de raisonnement ne permettent pas que l'on succombe de cette manière, il est pourtant vrai qu'un génie médiocre ne volera jamais aussi haut que Xénophanes, et ne tombera pas comme lui. Il raisonnait plus conséquemment qu'Aristote, qui, n'admettant point de création, reconnaissait une matière éternelle et susceptible successivement d'une infinité de formes. Si les éléphans n'ont pas à craindre de telles toiles d'araignée, les mouches les doivent craindre encore moins. Ce n'est point la médiocrité de l'esprit qui fait douter (156) que l'on ne soit point parvenu à la certitude légitime (157) ; elle est plus propre à remplir de confiance (158) qu'à inspirer de la défiance : et l'on peut dire que les acataleptiques, *Faciunt nœ intelligendo ut nihil intelligant* (159). Ils parviennent au dogme de l'incompréhensibilité, non pas en ne connaissant rien, mais en connaissant les choses beaucoup mieux que la plupart du monde ne les connaît ; quoiqu'ils ne les connaissent pas selon le bon tour. Bien plus, il s'en trouve qui dirigent à la gloire de Dieu leur hypothèse ; comme si par le sentiment de notre faiblesse et de l'infinité de Dieu nous ne devions pas aspirer à des connaissances qui doivent faire le partage de la nature divine. Nous parlions tantôt d'un poëte qui dit que les dieux réservaient pour eux la gloire, et pour nous les plaisirs ; ceux-ci disent que Dieu garde pour lui la science, et pour nous les opinions (160). Cela me fait souvenir d'une pensée de Plutarque qui m'a paru excellente. Je la rapporte selon la version d'Amyot. « Les hommes sages doivent en leurs » prieres demander tous biens aux » dieux, mais ce que plus nous de» sirons obtenir d'eux, c'est la con» noissance d'eux-mesmes, autant » comme il est loisible aux hommes » d'en avoir, pour ce qu'il n'y a don » ne plus grand aux hommes à rece» voir, ne plus magnifique et plus » digne aux dieux à donner, que la » connoissance de la verité : car Dieu » donne aux hommes toutes autres » choses dont ils ont besoin ; mais » celle-là il la retient pour lui-mesme » et s'en sert : et n'est point bien» heureux pour posseder grande » quantité d'or ni d'argent, ni puis» sant pour tenir le tonnerre et la » foudre en sa main, mais bien pour » sa prudence et sapience : et est une » des choses qu'Homere a le mieux et » le plus sagement dites, en parlant » de Jupiter et de Neptune.

» *Ils sont tous deux de mesme extraction,*
» *Et tous deux nez en mesme region,*
» *Mais Jupiter en est le fils aisné,*
» *Et de savoir plus grand que l'autre orné* (161).

» Il afferme que la preference et pre» cedence de Jupiter estoit plus vene» rable et plus digne en ce qu'il estoit » plus savant et plus sage. Et quant » à moi j'estime que la beatitude et » la felicité de la vie éternelle, dont » Jupiter jouit, consiste en ce que » il n'ignore rien, et que rien de » tout ce qui se fait ne le fuit : et » pense que l'immortalité, qui en » osteroit la connoissance et intelli» gence de tout ce qui est, et qui se » fait, ne seroit pas une vie, mais un » temps seulement. Pourtant pou-

(156) Socrate, Zénon d'Élée, Arcésilas, Carnéades, *et tels adversaires de la certitude, ont été des plus sublimes génies de l'antiquité.*

(157) *Qui plura novit, eum majore sequuntur dubia.* Naudé, Addit. à la Vie de Louis XI, *pag.* 38, *cite cela comme d'*Aristote, *in* Rhetor. ; *mais d'autres le citent comme d'*Énée Silvius.

(158) Ἀμαθία μὲν θράσος, λογισμὸς δὲ ὄκνον φέρει. *Imperitia audaciam, ratiocinatio verò metum affert.* Thucydid., *lib. II*, *pag. m.* 126. *A.*

(159) Térence *dit cela à l'égard d'une autre chose, dans le prologue de l'*Andria.

(160) Diogen. Laërce, *in* Pyrrhone, *lib. IX*, *num.* 72, *met* Platon *entre les sceptiques, pour avoir dit*, Τὸ μὲν ἀληθὲς θεοῖς καὶ θεῶν παισὶν ἐγχωρεῖν, τὸν δὲ εἰκότα λόγον ζητεῖν : *Se veritatem quidem diis deorumque filiis relinquere, id autem quod sit verisimile indagare.*

(161) Ἦ μὰν ἀμφοτέροισιν ὁμὸν γένος ἠδ' ἴα πάτρη,
Ἀλλὰ Ζεὺς πρότερος γεγόνει καὶ πλείονα ᾔδη.

Est ambobus idem sanè genus et patria una, sed Jupiter natu prior erat, pluraque noverat. Homer. Iliad. *lib. XIII*, *vs.* 345.

» vons-nous dire que le desir d'entendre la verité est un desir de la divinité, mesmement la verité de la nature des dieux, dont l'estude et le prochas de telle science est comme une profession et entrée de religion, et œuvre plus saincte que n'est point le vœu et l'obligation de chasteté, ni de la garde et closture d'aucun temple (162). » Ajoutez à cela que les chrétiens, à l'égard des choses qui constituent le caractère du christianisme spéculatif, font une profession ouverte de l'incompréhensibilité, et qu'ils regardent comme des hibous, et comme des Turcs, ceux qui dans le christianisme refusent de croire ce qui surpasse la portée de leur esprit. Tel est le mystère de la Trinité, qui, comme l'avoue M. Nicolle (163), « accable et révolte la raison. S'il y a des difficultés qui sautent aux yeux, ce sont celles qu'il fournit, que trois personnes réellement distinctes n'aient qu'une même et unique essence, et que, cette essence étant la même chose en chaque personne que les relations qui les distinguent, elle puisse se communiquer, sans que les relations qui distinguent les personnes se communiquent. Si la raison humaine s'écoute elle-même, elle ne trouvera en soi qu'un soulèvement général contre ces vérités inconcevables. Si elle prétend se servir de ses lumières pour les pénétrer, elles ne lui fourniront que des armes pour les combattre. Il faut, pour les croire, qu'elle s'aveugle elle-même, qu'elle fasse taire tous ses raisonnemens et toutes ses vues, pour s'abaisser et s'anéantir sous le poids de l'autorité divine. » Les sociniens eux-mêmes à certains égards sont des acataleptiques ; ils ne sauraient dire sincèrement qu'il n'est pas incompréhensible qu'une nature qui existe par elle-même soit muable. Il semble donc qu'à certains égards leur témérité surpasse celle de Xénophanes. Celui-ci enfin s'avisa de dire qu'il ne comprenait, ni qu'une nature éternelle fût muable, ni qu'elle fût immuable ; mais, quant à eux, ils décident qu'elle est muable : d'où il s'ensuit qu'un être qui existe nécessairement et de toute éternité est destructible (164), la chose du monde la plus contraire à l'évidence de nos idées.

Je ne saurais finir sans faire encore ces deux remarques : l'une, que l'évidence des principes de Xénophanes sur l'immutabilité de ce qui est éternel a tous les degrés que l'on voit dans les notions les plus claires de notre esprit ; de sorte qu'étant d'ailleurs incontestable, par les choses qui se passent au-dedans de nous, qu'il se fait des changemens, le meilleur parti que notre raison puisse prendre est de dire que tout hormis Dieu a commencé. Voilà le dogme de la création : car de prétendre expliquer les générations de la nature, en supposant plusieurs principes éternels, et dont l'action et la réaction diversifie ce qui demeurerait uniforme si rien d'externe n'intervenait, c'est fuir une incommodité pour se jeter dans une plus grande. Ma seconde observation est que l'évidence de ces principes de Xénophanes nous fournit une très-belle démonstration contre Spinoza ; car si tout ce qui n'a point de commencement est immuable, le Dieu de Spinoza est incapable de tout changement : il n'est donc pas la cause immanente des changemens qui arrivent dans l'univers (165). Toute cause immanente produit quelque chose en elle-même : cette chose est ou un mode *identifié* avec la substance qu'il modifie, ou bien une qualité absolue et réellement distincte de son sujet *d'inhésion*. Si c'est un mode identifié, Dieu ne le peut pas produire ; car puisque la substance divine existe nécessairement, elle ne peut point dépendre d'aucune cause efficiente. Si c'est une qualité distincte, Dieu peut donc créer des êtres distincts de

(162) Plutarque, au Traité d'Isis et d'Osiris, *au commencement.*

(163) Nicolle, Perpétuité de la Foi, *pag.* 118, 119. *Édit. de* 1666.

(164) *Ils disent que Dieu a donné à la matière la forme qu'il lui a plu en faisant ce monde. Il a donc détruit la forme éternelle de la matière. Que cette forme fût un mode ou un accident distinct, peu m'importe, elle était un titre réel qui a péri, quoiqu'il n'eût jamais commencé, et qu'il n'eût aucune cause efficiente.*

(165) Notez *que si les pères avaient cru ce que le ministre, auteur des* Pastorales, *leur impute touchant la génération du Verbe, ils auraient eu, sur la mutabilité de Dieu, un sentiment presque aussi impie que celui de* Spinoza. *Voyez* Janua Cœlorum reserata, *pag.* 128 *et seq.*

lui-même, et dès lors l'hypothèse des spinozistes n'a plus de lieu. Joignez à cela que la production d'un mode ou d'un accident (166) est la destruction d'un autre ; d'où il s'ensuit que si Dieu était la cause immanente des changemens de la nature, il y aurait des modalités éternelles qui auraient péri : car Spinoza ne saurait dire, sans se couper, que ce qu'il appelle Dieu n'a pas eu toujours des modalités. Examinez sa distinction entre *natura naturans* et *natura naturata*, vous y trouverez un tas de contradictions.

(M) *Il se plaignit d'être pauvre.*] Je suis si pauvre, disait-il (167) un jour à Hiéron, roi de Syracuse, *que je n'ay pas le moyen d'entretenir deux serviteurs.* Hiéron *lui respondit : Et comment ! Homere, que tu reprens et que tu blasmes ordinairement, tout mort qu'il est, en nourrit plus de dix mille.*

(166) *Je parle des accidens qui sont* ens inhærens in alio.

(167) Plutarchus, *in* Apophthegm., *pag.* 175, *version d'*Amyot.

XYLANDER (Guillaume), naquit à Augsbourg le 26 de décembre 1532 *. L'inclination qu'il eut pour les sciences aurait été inutile, à cause de la pauvreté de son père, s'il n'eût trouvé un patron (*a*) qui le fit entretenir des deniers publics jusques à ce que ses progrès le firent entrer dans le collége où la ville (*b*) fournissait la subsistance à un certain nombre d'écoliers. Il étudia ensuite dans l'académie de Tubinge, et puis dans celle de Bâle (A) : et ayant donné des preuves de son érudition, il fut appelé à Heidelberg pour succéder à Mycillus (*c*), qui était mort professeur en langue grecque, l'an 1558. Il n'y avait pas long-temps que Xylander avait publié à Bâle sa version latine de Dion Cassius (*d*). Il témoigne dans son épître dédicatoire que l'indigence lui avait fait essuyer beaucoup de chagrins (B). Il donna une traduction latine de l'ouvrage de Marc-Aurèle, l'an 1559 ; et, parce qu'il s'y était glissé un très-grand nombre de fautes (*e*), il la fit réimprimer plus correcte l'an 1568, avec la version latine de quelques écrivains grecs (C).

* Leclerc dit d'ajouter que Xylander mourut en 1576. Niceron dit que c'est le 10 février. Niceron a cité les différentes éditions des ouvrages de Xylander ; mais il n'a pas toujours réussi à les connaître toutes ; et, par exemple, il a oublié, dit Joly, le volume intitulé : *Guil. Xylandri Institutiones aphoristicæ logices Aristotelis ita scriptæ, ut adolescentibus proponi commodè, eorumque ad Aristotelea percipienda acuere ingenium et memoriam juvare possint ; et rerum mathematicarum eâ brevitate eoque ordine conscriptæ, ut utiliter adolescentibus explanari ab iisque edisci queant ;* Heidelberg, 1577, in-4°. Une singulière erreur avait été commise par Xylander, dans sa traduction de Plutarque. Joly raconte que dans l'édition de Bâle, 1570 (omise par Niceron), il avait traduit le mot φοῖνιξ par *Phœnicis*. Dans ses notes à la fin de sa traduction, édition de 1589, il dit : *Cæterùm pro* Phœnicis *scribe* Palmæ. Vigneul-Marville attribue la même faute à Amyot (Règles des Préceptes de la santé) ; mais c'est à tort, comme le prouve Joly, qui entre dans d'assez longs détails, sur la source de cette fausse accusation contre Amyot, lequel, dans sa traduction a bien mis *Palmier* et non *Phœnix*.

(*a*) *Wolffgangus Relingerus, nobilis patricius Augustanus.* Melch. Adam., *in* Vitis Philosophorum, *pag.* 289.

(*b*) *Celle d'Augsbourg. On a eu tort, dans* le Dictionnaire de Moréri, *de dire après M.* Teissier, Addit. aux Éloges, *tom. I, pag.* 448, *que les magistrats de Strasbourg l'entretinrent dans les académies.*

(*c*) Tiré de Melchior Adam, *in* Vitis Philosoph., *pag.* 289.

(*d*) *Voyez la remarque* (A).

(*e*) *Voyez l'épître dédicatoire à l'édition de Bâle*, 1568.

(A) *Et puis dans celle de Bâle.*] Melchior Adam assure qu'il y reçut solennellement le degré de maître ès-arts, l'an 1556 (1). Cette date m'est

(1) Melch. Adam., *in* Vitis Philosophorum, *pag.* 289.

suspecte ; car quelle apparence qu'un homme qui avait étudié avec tant d'ardeur, et avec tant de beaux talens, n'ait reçu ce petit grade que dans sa vingt-quatrième année? Joignez à cela qu'il fit sa version latine de Dion Cassius l'an 1557. Il était déjà si docte qu'il n'employa que sept mois à cet ouvrage, comme il en prend à témoin celui à qui il le dédia. C'était Jean-Henri Herwart, patrice d'Augsbourg, son Mécène, et chez qui il avait été entretenu pendant quelque temps, et qui l'avait exhorté à faire cette version. *Tu, patrone optime, cùm me in familiâ tuâ aliquandiù commodè et liberaliter habitum, autoritate, hortatu, officiis insuper et beneficiis eò adduxeris ut optimum Rom. historiæ conditorem, Dionem Cassium, de græco latinum facerem, etc.* (2). L'épître dédicatoire est datée de Bâle, le 1er. de novembre 1557 : l'impression fut achevée chez Oporin, au mois de mars 1558. Xiphilin accompagna Dion Cassius, mais Xylander n'en fit pas la traduction ; il se contenta de donner celle qui avait été faite par Guillaume le Blanc, natif d'Albi (3), et de la rectifier en quelques endroits. Les notes qu'il fit sur Dion et sur Xiphilin sont assez bonnes pour persuader qu'en 1556 l'académie de Bâle l'eût honoré d'un plus haut titre que celui de maître ès-arts.

(B) *Il témoigne.... que l'indigence lui avait fait essuyer beaucoup de chagrins.*] C'est sans doute ce qu'il veut dire par ces paroles : *Ego cùm ab ineunte ætate bonas litteras flagranti amore essem persecutus, earumque causâ adversissima et acerbissima quæque perpessus, etc.* (4). Il se met au nombre de ceux que la pauvreté contraint de cultiver les belles-lettres : *Meæ conditionis hominum, quorum honestos conatus in hoc genere angustia vitæ sustentandæ, et paupertas quasi instigat.* Voyez surtout l'élégie qu'il a mise à la fin de l'épître dédicatoire de son Dion Cassius. Il y reconnaît qu'à l'âge de dix-huit ans il étudiait pour acquérir de la gloire ; mais qu'à l'âge de vingt-cinq le mauvais état de sa fortune l'obligeait à étudier pour gagner sa vie.

Te mala pauperies, pulchrisque gravissima ceptis,
Conatu indignor plus potuisse meo.
. . . .
Utcùmque excidimus præclaris protinùs ausis
Jam quærant, quibus hoc fata dedêre decus
Et mea cùm Fortuna solo me afflixerit, atque
Abjectum cogat serpere præter humum.
. . . .
Ergò, divinis quantumvis æger inhærens
Artibus, et studiis deditus ingenuis :
Et TOLERARE QUEAM VICTUM, *et sustenter honestè*
Non aspernandi fruge laboris alor.

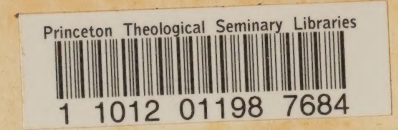
(C) *Avec la version latine de quelques écrivains grecs.*] C'est-à-dire d'Antonin Libéralis ; de Phlégon, *de Mirabilibus et Longævis*, et *de Olympiis* ; d'Apollonius, *Historiæ memorabiles*, et d'Antigonus *mirabilium Narrationum Congeries.* Tout cela, avec Marc-Aurèle, fait un assez gros *in*-8° : le grec et le latin s'y trouvent, mais chacun à part. Les notes que Xylander y joignit en petite quantité ne sont ni considérables ni méprisables.

(2) Xyland., *epist. dedicat.* Dion. Cassii.

(3) *Elle fut dédiée au cardinal d'Armagnac, à Rome, au mois de février* 1550.

(4) Xyland., *epist. dedic.* Dion. Cassii.

FIN DU QUATORZIÈME VOLUME.


Princeton Theological Seminary Libraries
1 1012 01198 7684

